This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

ii.. 3977 d. 596

REVUE

GÉNÉRALE.

Braine-le-Comte. — CH. LELONG imprimeur-éditeur.

REVUE GÉNÉRALE.

ONZIÈME ANNÉE.

NOUVELLE SÉRIE.

TOME PREMIER.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE DE CLOSSON ET Cie, ÉDITEURS,
Rue Saint-Jean, 26.

1875.

SULEIM
LIBRARY

CARACTÈRES GÉNÉRAUX
DE LA MUSIQUE DES ANCIENS.

Une variété de productions, aussi considérable que celle dont nous venons de donner un aperçu, dénote évidemment un art, développé par une longue culture et profondément enraciné dans les mœurs d'une nation. En effet, si l'on excepte le chant sans accompagnement, qui n'est mentionné nulle part, nous venons de voir passer sous nos yeux tous les genres cultivés dans l'art moderne : l'opéra sérieux et comique, la musique chorale, le chant à voix seule, la musique pour instruments à cordes et à vent, le ballet même. Quant à la place que tenait la musique dans la vie publique et privée des Hellènes, elle était incontestablement plus grande que chez nous. Les Grecs ne parlent de leur musique qu'avec enthousiasme : Socrate, Platon, Aristote exaltent à l'envi son pouvoir et la considèrent comme un des plus puissants moyens d'éducation pour la jeunesse. Sans aucun doute, cet art remuait profondément le sentiment hellénique et était tenu en plus grande estime que l'architecture et la peinture, dont les représentants, dans la société antique, ne se distinguaient pas essentiellement des artisans. Par le rôle qui lui était réservé dans les *Agônes* (concours), ces grandes fêtes religieuses et nationales des Hellènes, le musicien pouvait prétendre aux honneurs les plus éminents. La muse de Pindare célébrait, sans déroger, la victoire d'un joueur

(1) M. Gevaert, le savant maître de notre première école de musique, va publier un ouvrage, intitulé *Histoire et Théorie de la Musique de l'Antiquité*, que notre collaborateur, M. le chevalier van Elewyck, un de nos meilleurs musicologues, considère comme l'œuvre la plus complète qui ait paru sur ce sujet intéressant. M. le directeur du conservatoire de Bruxelles nous a permis de reproduire dans notre recueil un fragment de ce livre considérable, qui formera deux volumes grand in-8°, parfaitement imprimés puisqu'ils sortent des presses de M. C. Annoot-Braeckman, de Gand. Nous avons choisi le § 3 du chap. III. M. Gevaert s'y révèle à la fois comme un écrivain de mérite et comme un érudit *di primo cartello*. Nous lui exprimons ici notre gratitude. Le fragment que nous publions donnera une idée de la hauteur à laquelle s'est placé notre concitoyen. La tendance objective de ses déductions donne à son ouvrage une portée morale, qui n'échappera pas à nos lecteurs. L'art musical ainsi compris est véritablement un puissant instrument de civilisation.

(Note de la Rédaction.)

de flûte, Midas d'Agrigente; les archives publiques transmettaient à la postérité les noms de grands musiciens; les populations enthousiastes leur élevaient des statues.

Et cependant, à la considérer dans ses formes techniques, la musique des anciens était loin d'être aussi riche que la nôtre. Les compositions vocales s'y divisent, comme chez nous, en deux catégories principales : la monodie, le chant choral. Mais celui-ci ne diffère du *Solo* que par le nombre de voix destinées à exécuter la mélodie; tout le monde chante à l'Unisson ou à l'Octave. Seuls les instruments accompagnants son polyphones : ils font entendre une partie distincte du chant. Ce que nous appelons *harmonie simultanée* existait donc dans l'art des anciens, bien que sous une forme des plus rudimentaires. Cette harmonie était accessoire et ne faisait pas corps avec la mélodie, elle ne s'est jamais élevée au-dessus d'un simple accompagnement *ad libitum*. Aussi Platon veut-il qu'elle soit laissée aux musiciens de profession : il en désapprouve l'usage dans l'éducation des citoyens; ceux-ci ne doivent s'accompagner sur la cithare qu'en redoublant le chant. De même les chrétiens, en adoptant la musique de leur temps, ont-ils pu laisser de côté toute la partie instrumentale. Dans la construction de la mélodie elle-même, nous remarquons une simplicité analogue; la mesure, étroitement liée à la prosodie, ne présente qu'un fort petit nombre de combinaisons de durée; l'étendue dans laquelle le compositeur doit se mouvoir, le choix des sons dont il a à faire usage, tout cela est soumis à des règles strictes et sévères.

Ce n'est pas seulement par une plus grande sobriété dans l'usage du matériel technique que la musique vocale des Hellènes différait de la nôtre, mais encore et surtout par une importance plus considérable donnée à la poésie. Chez nous la musique absorbe en grande partie l'intérêt littéraire de la composition. Il en était tout différemment chez les anciens. Pour eux, le contenu poétique du morceau a une prépondérance marquée sur la mélodie et l'harmonie. A parler avec Aristote, la musique n'est qu'un « assaisonnement » de la poésie. Elle a mission d'élever dans l'âme de l'auditeur le sentiment et les idées propres à faciliter l'intelligence parfaite de l'œuvre poétique, mais celle-ci reste l'objet principal autour duquel viennent se grouper tous les éléments d'exécution. Il en est au moins ainsi pour tout le chant choral et dramatique de l'époque classique. Ce n'est que vers l'époque de la guerre du Péloponnèse que la situation se modifie pour certains genres déterminés. Dans la tragédie, les chœurs deviennent moins nombreux, moins développés, et font place à des chants monodiques (airs). Ici ce n'est plus la poésie, mais bien la musique qui

doit captiver principalement l'attention. Les œuvres de cette époque appartenant à la lyrique chorale — les dithyrambes de Philoxène et de Téleste, par exemple, — ont le même caractère. Dans cette période où s'opère la transition de l'art classique à l'hellénisme post-classique, la musique tend à prendre une situation indépendante de la poésie, assez semblable à celle qu'elle occupe parmi nous. Mais en même temps l'art antique commence à perdre sa grande originalité. Les critiques conservateurs désapprouvent les nouvelles tendances et mettent les productions de leurs contemporains infiniment au-dessous de celles de l'âge classique de Pindare et d'Eschyle.

Si nous passons à la musique instrumentale, nous avons à constater ici encore la même infériorité technique, la même pénurie de ressources. Tous les instruments à cordes que l'antiquité a connus peuvent être considérés, quant au système de construction et à la manière d'en jouer, comme des harpes d'une dimension plus ou moins réduite. Ceux qui appartiennent plus particulièrement à la Grèce, la lyre et la cithare, ont une échelle des plus restreintes, une septième, aux temps très-anciens, plus tard une octave, puis une onzième ; ce n'est qu'au déclin de l'âge classique qu'ils ont atteint la double octave, étendue qui n'a pas été dépassée. Tout au plus suffisants pour l'accompagnement de la voix, ces instruments sont impuissants à traduire une idée mélodique. Le son n'existe qu'au moment de la percussion de la corde et s'éteint aussitôt; l'intensité n'y est guère susceptible de modifications; *Piano* et *Forte* se confondent. Évidemment une vraie musique intrumentale ne pouvait se constituer ni se développer sur une base aussi insuffisante. Parmi les instruments à vent, ceux en cuivre (*Salpinges*) sont en dehors de la pratique de l'art proprement dit. Celui-ci dans l'antiquité n'admet que les instruments en bois, les flûtes (*auloi*). Sous ce nom générique nous devons entendre des instruments d'espèces diverses, qui se rapprochaient de la flûte (à bec), du hautbois et de la clarinette moderne. Les (*auloi*) sont les représentants à peu près exclusifs de la musique instrumentale pure des Hellènes En général les compositions *aulétiques* étaient des *solos* à mettre en relief le talent du virtuose. Toutefois, il existait aussi dans ce genre des morceaux d'ensemble, des concerts de plusieurs flûtes, appelés *Xynaulies*. Quelques auteurs nous parlent même d'une catégorie d'œuvres instrumentales dans lesquelles des cithares s'unissaient aux instruments à vent. Mais il ne faut pas penser ici à quelque chose d'analogue à notre orchestre. Des effets de masse, des contrastes de sonorité étaient impossibles à atteindre avec des timbres si peu variés et une polyphonie tout-à-fait rudimentaire.

D'après les renseignements que nous avons sur les nomes aulétiques, ceux-ci étaient en général inspirés par quelque composition vocale : ils appartiennent donc à ce genre peu estimé que nous appelons *arrangements*. Ainsi, de toute manière, le véritable centre de gravité de l'art ancien reste la poésie chantée, et avant tout le chœur lyrique et tragique. Un tel art nous paraît évidemment bien pauvre, bien incomplet, si nous le comparons au nôtre, si riche en combinaisons polyphoniques et instrumentales toute nature. Est-ce à dire qu'il fût inculte et grossier comme l'ont dit ses détracteurs systématiques? Nullement. Dans le cercle étroit où la musique grecque était appelée à se mouvoir, elle a pu déployer à certains égards une richesse réelle, une variété de ressources qu'on ne trouve pas toujours au même degré dans la nôtre.

Un premier fait à relever dans cet ordre d'idées, c'est le développement remarquable de certaines parties du matériel rhythmique. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la combinaison intérieure de la mesure subit peu de modifications dans la musique antique. En revanche, l'étendue des membres rithmiques, la coupe des périodes y présentent une abondance de formes inconnue à l'art moderne. Celui-ci ne connaît en général que des périodes construites par la répétition indéfinie de membres de quatre mesures s'enchaînant d'après un procédé uniforme. Les races occidentales ne semblent ressentir qu'à un assez faible degré l'influence de l'élément plastique contenu dans le rythme: on pourrait même dire que chez les contrepointistes du XVIe siècle cette influences est absolument nulle. Dans l'antiquité, au contraire, le rhythme est considéré comme le principe vital actif, les sons ne représentent que l'élément féminin, fécondé et vivifié par le rhythme. Les formes rhythmiques créées par le génie hellénique, l'application de ces formes à l'expression des sentiments humains, resteront comme un témoignage impérissable des hautes facultés musicales de cette race choisie. C'est dans cette partie de l'art que le compositeur moderne trouvera chez les anciens les sources d'instruction les plus fécondes, les modèles les plus dignes de son étude.

Il est un autre point où la musique de l'antiquité l'emporte sur la nôtre : c'est la variété des échelles. Notre théorie harmonique n'admet que deux modes ; le majeur et le mineur, tous deux transposables sur les douze degrés de l'échelle chromatique. L'antiquité possède le même nombre d'échelles de transposition, ou tons ; mais chacune d'elles renferme, au lieu de deux, sept échelles modales. Celles-ci, en outre, peuvent se modifier dans la succession de leurs sons, selon le genre employé : diatonique, chromatique, enharmonique. Enfin

dans les deux premiers genres, quelques-uns des degrés de l'échelles ont susceptibles de certaines nuances d'intonation fort délicates. Des savants modernes ont essayé de nier ces raffinements, de les réduire à une pure spéculation scientifique. Le témoignage unanime des écrivains, tant pythagoriciens que sectateurs d'Aristoxène, renverse une telle hypothèse. En supposant que les harmoniciens aient poussé un peu loin la subtilité et la tendance d'ériger en règle des procédés dont les artistes n'avaient qu'une conscience imparfaite, on ne saurait admettre qu'ils aient été jusqu'à introduire dans la théorie musicale des mécanismes que la pratique ignorait totalement.

Le chant choral, il est vrai, se servait uniquement du genre diatonique, mais il est non moins certain que le chromatique et l'enharmonique s'étaient déjà introduits dans la monodie et dans la musique instrumentale dès avant Pythagore, le créateur de la science acoustique chez les Hellènes. Quant à ces variétés subtiles d'intonation connues sous le nom de *chroai* (couleurs, nuances), elles ont subsisté, sans aucun changement essentiel, pendant les cinq siècles qui vont d'Aristoxène à Ptolémée. Il est naturel qu'un peuple dont la finesse d'oreille était proverbiale dans l'antiquité ait cherché à utiliser des nuances, peu sensibles pour nous autres modernes, absorbés que nous sommes par des combinaisons d'un autre ordre. De toute manière, l'existence d'un art aussi raffiné nous forcerait à admettre chez les anciens un rare talent pour l'exécution musicale, si nous ne savions d'ailleurs, par des rapports dignes de foi, que le public grec et romain montrait à cet égard un goût très-éclairé, et relevait avec sévérité la moindre inadvertance du chanteur ou de l'exécutant virtuose.

Ce que nous venons de dire suffit à prouver qu'en un certain sens la musique antique avait atteint un degré de culture très-avancé. Mais cela nous fait voir aussi qu'elle s'était développée dans une direction opposée aux goûts, aux tendances actuelles. Ce n'est point la magie des timbres, l'effet saisissant de l'harmonie, la nouveauté de la modulation qui constituent la valeur de l'œuvre, mais bien la pureté du son, la beauté de la mélodie, la parfaite appropriation de la forme rhythmique au sentiment exprimé. Il ne s'agit point ici du chant déclamé, à la manière de Gluck, encore moins de la cantilène mélismatique telle que l'ont conçue les Italiens. Un dessin mélodique, sobre de contours et d'expression, indiquant le sentiment général par quelques traits exquis d'une extrême simplicité, et accompagné par un petit nombre d'intervalles harmoniques, voilà comme nous devons nous représenter l'œuvre du compositeur antique. Si l'on nous demande

comment, avec des éléments aussi primitifs, il a été possible de créer des œuvres vraiment belles, nous répondrons simplement en renvoyant à quelques compositions chrétiennes, le *Te Deum* par exemple. Pour quiconque aura appris à sentir la beauté vraiment musicale de ces chants, l'art qui a présidé à leur construction mélodique, le problème sera pleinement résolu. Mais il restera obscur et incompréhensible pour ceux à qui la polyphonie et l'instrumentation paraissent des conditions indipensables d'un art sérieux.

Des différences analogues à celles que nous venons de constater dans les formes techniques se retrouvent dans la conception du but esthétique de l'art.

Le monde nouveau que la musique instrumentale a révélé au sentiment moderne, est bien différent de la sphère d'idées où se meut l'imagination antique. Écoutons comment Westphal caractérise une des branches principales de l'art grec : « La musique citharodique est celle qui approche le plus de l'idéal des anciens : là, se trouvent le calme et la paix, la force et la majesté; là, l'esprit est transporté dans les sereines régions où réside Apollon, le dieu pythique. Exprimer par les sons une vie réelle de l'âme, voilà ce que l'antiquité n'a jamais tenté. Ce mouvement tumultueux où la musique moderne entraîne notre fantaisie; cette peinture de luttes et d'efforts, cette image des forces opposées qui se disputent notre être, tout cela était absolument étranger à la conception hellénique. L'âme devait être transportée dans une sphère de contemplation idéale : ainsi le voulait la musique. Mais au lieu de lui présenter le spectacle de ses propres combats, elle voulait la conduire immédiatement à des hauteurs où elle trouvât le calme, la paix avec elle-même et avec le monde extérieur, où elle pût s'élever à une plus grande force d'action. » Ce point de vue n'est pas celui des Grecs seulement : nous le trouvons aussi dans l'Orient sémitique : on lit dans la Bible que les fureurs de Saül s'apaisaient au son du *Kinnor* de David. Des récits analogues existent chez d'autres peuples; toutes témoignent du pouvoir calmant, curatif, attribué par l'antiquité au jeu des instruments à cordes. Bien différent à la vérité, est l'effet des instruments à vent, des *Auloi*. L'esprit n'en est point calmé, mais plutôt agité violemment, presque énivré. Il n'est plus sous l'influence bienfaisante d'Apollon, le dieu de force et de lumière; c'est *Dyonisos* qui domine, la personnification des forces génératrices de la nature. Cette musique est réputée d'origine barbare; elle appartient à des peuples dont la religion personnifie, non les lois de l'ordre moral, mais les forces aveugles de la nature, « tantôt passionnée et inquiète, tantôt molle et alanguie, elle précipite l'âme humaine du vestige d'une

joie orgiaque et frénétique dans les profondeurs d'une douleur désespérée. »

Tout le développement de l'art musical repose sur la dualité de ces deux principes, de même que la génération sur la dualité des sexes. Mais en Grèce, au sein d'une société exclusivement virile, le principe apollinique l'emporte; dans l'art moderne, c'est le principe dionysiaque. « Les instruments à vent, » dit Aristote, ne peuvent engendrer dans l'âme une disposition à la vertu; ils ont plutôt un caractère passionné. Leur usage n'est justifié que dans les circonstances où il s'agit de procurer à l'auditeur une libre expansion des sentiments qui l'agitent, et non une amélioration intellectuelle ou morale.

Ainsi, beauté froide et sèche, subordination de l'élément féminin, partant manque de sensibilité et de vague, — de romantisme en un mot — prédominance de l'élément objectif, tels sont les traits caractéristiques de l'art musical des Grecs. La note rêveuse et mélancolique lui est toujours restée étrangère. L'élément passionné, pathétique, que renferme cet art, semble lui être venu des Sémites, race éminemment subjective et de tout temps fort adonnée à la culture de la musique. L'expression trop vive de la joie, de la douleur, de l'enthousiasme, répugne au goût sobre et délicat de l'Hellène; ces accents, il les emprunte à la musique de la Phrygie et de la Lydie et met une certaine affectation à rappeler leur origine barbare. En toute chose nous voyons la création artistique dominée par le type national, par des lois traditionnelles, qui restreignent l'expansion du sentiment individuel et donnent aux productions de l'esprit un caractère impersonnel, presque abstrait. Chaque genre de composition a ses rhythmes, ses modes, ses tons, son instrumentation propres, fixés par des règles immuables. Qu'il y a loin d'une pareille conception esthétique à cette recherche d'originalité, à cette soif de nouveauté dont est dévoré l'artiste de nos jours, tendances issues du développement excessif de la personnalité dans les sociétés modernes.

Cette absence d'individualisme explique un autre caractère de la musique antique : son immutabilité à travers les diverses phases de son histoire. Elle n'a pas connu ces révolutions profondes et radicales qui, deux fois par siècle, depuis la Renaissance, bouleversent notre art occidental et relèguent successivement dans l'oubli les œuvres admirées à leur naissance. Ses transformations intérieures ont été à peu près nulles. Aux temps d'Alexandre nous trouvons encore en pleine vogue des compositions de Polymnaste et d'Olympe, vieilles déjà de plusieurs siècles. D'Aristoxène à Ptolémée, on ne voit pas que la technique se soit enrichie d'aucun élément essentiel. Même dans la période la plus active de l'art,

les innovations portent sur des détails peu importants pour nous, et elles ne reçoivent leur sanction définitive qu'après de longues hésitations. Une corde ajoutée ou retranchée, l'introduction d'un nouveau rhythme, d'une légère nuance d'intonation, sont des événements marquants dans l'histoire de l'art.

Le jugement définitif dont la musique grecque doit être l'objet ressort suffisamment des observations qui viennent d'être présentées. En toute chose, elle nous apparaît comme un art simple, incomplet par sa simplicité même. Elle manque de cette variété, de cette profondeur, de cette surabondance de vie, qui sont les conditions essentielles d'un art dont le but est précisément de réaliser ce qu'il est de plus mobile, de plus intime et de plus vital en nous. Sans tomber dans les exagérations de quelques critiques modernes, il est donc permis de lui assigner une place inférieure à celle qu'occupe notre musique dans l'échelle des manifestations du sentiment humain. N'oublions pas toutefois que l'art ancien, s'il n'a pas connu les grandeurs, les sublimes hardiesses de la musique moderne, n'en a pas connu davantage les aberrations, les faiblesses. En donnant une part très-restreinte à la sensation nerveuse, à la recherche de l'imprévu, il n'a pas développé en lui-même le germe de sa propre décadence.

Dans le genre tempéré dont il avait fait son domaine, il a pu réaliser quelques types mélodiques que les siècles n'ont pu entièrement effacer. Bien des chefs-d'œuvre de l'art polyphonique auront disparu, et ces créations si frêles en apparences vivront encore dans le souvenir des âmes croyantes et naïves. Qui sait si un jour ne viendra pas, où, saturé d'émotions violentes, ayant tendu à l'excès tous les ressorts de la sensibilité nerveuse, l'art occidental se retournera encore une fois vers l'esprit antique, pour lui demander le secret de la beauté calme, simple et éternellement jeune.

F. A. Gevaert.

PHINEAS FINN.

Depuis bien des années, le nom de M. Anthony Trollope est avantageusement connu en Angleterre. Il eut d'ailleurs une mère célèbre, dont les ouvrages sur l'Amérique ont commencé la longue série des satires dirigées avec tant de persistance par les voyageurs anglais contre les descendants de leurs anciens colons. Le fils a hérité du génie mordant de l'auteur de *Domestic Manners of the Americans*, mais en le perfectionnant d'une touche plus virile. Il excelle dans les peintures de mœurs. La vie des classes moyennes en Angleterre a été retracée par lui de main de maître. Ses tableaux pris dans ce milieu ont le fini de miniatures achevées.

D'abord, sa verve moqueuse s'est exercée souvent avec succès contre les ministres de l'église établie. Tout le monde connaît les deux portraits aussi amusants que spirituels de l'évêque solennel mais insignifiant, et de sa remuante épouse, dans *Barchester Towers*. Celle-ci partage avec le Révérend Docteur en divinité tout le fardeau de l'épiscopat, elle le tance vertement de ses omissions, et quelquefois pousse le zèle jusqu'à le décharger complétement de ses fonctions pastorales, comme lorsqu'elle nomme un vicaire à sa place, apposant à l'acte le sceau épiscopal. M. et Mme Proudhie sont des types qui resteront.

M. Trollope a encore pour spécialité les femmes et principalement les jeunes filles. Le cœur de cet être complexe, qui reste trop souvent un mystère pour la plupart d'entre nous autres du sexe barbare, ne lui cache aucun secret. De quelque âge, de quelque condition que soit son héroïne, l'anatomiste intrépide la suit sans hésiter dans les plus intimes replis de sa pensée journalière; il sonde les profondeurs de sa conscience, scrute ses moindres caprices, dévoile ses exquises tendresses, assiste aux écarts de son imagination et aux ébranlements de ses nerfs, le tout pour en tirer un caractère souvent vrai et presque toujours charmant. Néanmoins, chose bizarre, le défaut de cet analyste délicat serait de tomber dans le trivial. Trop souvent il manque de goût. Ses personnages sont affublés de noms grotesques qui commencent par indisposer. Alors même que leurs actes restent dans le vrai, ils ne laissent pas de pécher par le langage. Des hommes ou des femmes au cœur noble s'expriment pourtant d'une façon très-commune, des personnes de position sociale

élevée prennent des allures tout au moins excentriques. Ce désaccord se produit surtout depuis que M. Trollope a choisi le grand monde pour théâtre. Ses duchesses ont une désinvolture prodigieuse.

Dernièrement, le romancier a abordé le terrain politique. Dans *Phineas Finn* et *Phineas Redux*, il décrit avec une précision admirable le système parlementaire suivi en Angleterre. D'un œil impartial il en saisit les beaux côtés et les nombreux abus, sans manquer l'occasion de célébrer en fidèle sujet des trois royaumes unis les rares mérites de la fameuse Constitution. Tant de détails d'un intérêt tout local paraissent longs à l'étranger, les deux ouvrages n'en ont pas moins une valeur réelle comme tableau politico-social contemporain très-exact. Quelques-uns des portraits sont excellents. L'intrigue dans l'un et l'autre roman excite assez constamment l'intérêt.

Phineas Finn relate les aventures d'un jeune Irlandais, qui, par l'influence des femmes et la faveur de quelques vieux lords, arrive à faire son chemin. Sans naissance et sans fortune, mais beau et intelligent; caractère faible, cœur généreux et pur, impressionnable et volage, somme toute nature charmante et vrai type de ses nationaux, il ne réussit que pour se dégoûter de ses succès. A peine lancé à Londres, il se laisse fasciner par la hautaine Lady Laura, fille unique de Lord Brendford, pour lequel on lui avait donné une lettre d'introduction. Bientôt, auprès d'elle, il oublie sa petite Mary, reléguée au fond du village où s'écoula leur tranquille enfance, et demande la main de celle qui l'éblouit par son esprit et ses grandes façons. Or, Lady Laura aime bien ce beau jeune homme que le hasard semble avoir amené sur sa route, mais elle a promis d'épouser le riche M. Kennedy, et elle tient à accomplir son engagement; moitié pour payer les dettes de son unique frère, et moitié aussi par ambition. Car cette jeune fille, chez son père veuf, et dans un milieu aristocratique, préside déjà un salon politique. Donner sa main à un homme de rien et en porter le nom lui paraissent choses impossibles; tant d'audace chez Phineas l'étonne même, et elle le lui fait sentir, tandis que son propre cœur souffre néanmoins du sacrifice qu'elle s'impose. Toutefois avec l'inexpérience de son âge elle croit pouvoir garder pour ami celui dont elle rejette l'alliance; très-intelligente et douée d'une certaine noblesse d'âme, elle prétend faire sa carrière. L'Irlandais ne se désespère pas trop du refus essuyé. D'abord il sait que sa demande a été présomptueuse, puis au fond il aime Mary mieux que Lady Laura. Si celle-ci avait offert ouvertement de le protéger, il aurait rompu tout de suite; car il est beaucoup trop fier pour accepter pareille réponse à l'amour qu'il croit sincère. Mais Lady Laura ne parle que d'a-

mitié, et du plaisir qu'elle aura de le voir après son prochain mariage. Franchement, pourquoi irait-il de gaieté de cœur se fermer un salon aussi utile qu'agréable? Parce que Lady Laura, qui lui plaît, refuse d'être sa femme?... Au contraire, Phineas, qui se reprochait bien un peu tout bas d'oublier Mary, va désormais redevenir très-fidèle à cette image chérie, et sans que cela nuise à ses visées politiques sous les auspices de Lady Laura Kennedy.

Rien de forcé dans cette nouvelle attitude des deux personnages. Lady Laura reste dans son rôle de femme du monde qui prétend vaincre le sentiment. Chez Phineas, l'auteur décrit admirablement la nature susceptible et mobile du cœur irlandais. Bientôt notre héros s'amourache de nouveau. Son premier mouvement, et il y cède, le porte à en faire tout naïvement confidence à son amie et *sœur*, Lady Laura. Cet aveu inattendu arrache brusquement le voile dont l'épouse de M. Kennedy couvrait ses sentiments à ses propres yeux. Indignée autant que surprise, elle les trahit à celui qui en est l'objet, sans cesser cependant de vouloir rester fidèle à ses devoirs. Du reste le volage Phineas loin de désirer profiter d'une affection coupable, n'éprouve que de l'embarras de sa découverte; il ne demande plus à Laura que l'amitié promise, avec son influence auprès du nouvel objet de sa flamme. Consciencieuse et fière au milieu de sa faiblesse, Lady Laura aurait bien consenti à servir les vœux de Phineas, mais elle sait que la charmante Violette aime en secret son propre frère, Lord Chiltern.

Ce caractère du fils de Lord Brendford est supérieurement dépeint. Laid, roux, presque disgracieux de sa personne, colère jusqu'à la démence et alors parfois brutal, ne rêvant que chiens, chevaux et chasse, ce viveur et cet insensé a pourtant une droiture de cœur, une vigueur de jugement et une noblesse d'âme qui rachètent ses abominables défauts. Victime de l'insouciance d'un père égoïste, une femme pourra le sauver. Aussi Lord Chiltern aime Violette: la beauté et les vertus de la jeune fille ont triomphé de cette nature sauvage, mais rustre et gauche; mal venu auprès de son père et criblé de dettes contractées au *Turf* il n'ose pourtant pas se déclarer. On est obligé en fin de compte de l'aider à faire sa demande. Toutefois la gracieuse Violette a su démêler l'or caché sous une enveloppe grossière, et elle consent sans peine à devenir la femme de Lord Chiltern.

Notre pauvre héros débouté une seconde fois dans ses projets d'hyménée et plus sérieusement atteint qu'il ne l'avait été naguère à l'occasion de Lady Laura, se console néanmoins! Telle est la versatilité de l'homme et surtout d'un fils de la verte Erin! Je crois que pour se remettre il fit

un voyage en Irlande, où il revit ses premières amours, chose qui ne contribua pas peu à sa guérison. Toutefois il lui est impossible d'épouser sa chère Mary, puisque ni l'un ni l'autre ne possèdent une obole. Cependant à défaut de la félicité domestique, bien des bonheurs tombent en partage au trop sensible Irlandais. Grâce à l'influence de Lady Laura sur l'esprit de Lord Brentford, il est parvenu aux honneurs de représenter un bourg dans la chambre des Communes. Ce succès achève de le poser à Londres. Bientôt il emporte une place subalterne dans le ministère. Lorsque de nouvelles élections ont lieu, le sort lui est encore favorable, cette fois par la condescendance d'un vieux lord irlandais qui dispose de la majorité des votes dans une petite ville du comté. Les diverses aventures électorales et parlementaires de Phineas mettent le lecteur au courant des menées des partis dans la libre Angleterre.

Devenu fonctionnaire du gouvernement, Phinéas compte des intimes parmi les hommes politiques considérables. Ses avantages personnels et la grâce de son esprit lui assurent spécialement les sympathies féminines. Il a le rare privilége de garder comme amies celles dont il aurait voulu être l'époux. Ainsi Violette, devenue Lady Chiltern, rivalisera d'attachement avec sa belle-sœur Laura. Il y a pourtant des différences notables entre ces deux affections qu'inspire Phineas. Violette n'éprouve qu'une estime cordiale, pleinement partagée par ce brave Lord Chiltern, qui, jaloux naguère, s'était un jour battu en duel avec le bel irlandais. Chez Lady Laura au contraire, le sentiment a dégénéré peu à peu en une véritable passion, qu'elle ne cesse de combattre sans doute, mais dont elle continue l'injustifiable aveu. Même elle pousse l'indélicatesse jusqu'à prendre celui qu'elle aime pour confident de la vivacité de ses antipathies conjugales. Pas un seul instant M. Kennedy n'a su parler à son cœur, et le temps ne fait depuis qu'ajouter à ses répugnances. Tout l'art de l'écrivain ne réussit pas ici à sauver la situation. On plaint la fière Laura d'avoir lié sa destinée à celle d'un être bizarre, peu fait pour plaire, mais le sens de l'honnête homme se révolte de la voir étaler les défauts du mari qui l'adore aux yeux d'un autre qu'elle préfère. Du reste, après avoir protesté contre l'abandon vulgaire d'une héroïne qu'on nous représente si pleine de noblesse, il faut bien admettre que M. Kennedy n'est guère aimable.

Puritain rigide, d'un esprit étroit, plein d'observances minutieuses, despote, tracassier, exigeant, il a tout ce qu'il faut pour dégoûter une femme en forçant son estime. Son dévouement ne sert qu'à le rendre plus ennuyeux, sa droiture et le bon sens qu'il montre réellement dans certaines occasions alimentent sans cesse la haute opinion qu'il a de lui-même.

Il est toujours occupé à prêcher la pratique des devoirs, au premier rang desquels brille la tendresse pour lui, et au second, l'observation morne du dimanche. Ce caractère est excellemment dessiné. L'homme estimable, ayant même de la valeur comme membre subalterne d'un ministère, ne laisse pas un seul instant d'être un mari désespérant. Pour Laura il comble la mesure lorsque rendu perspicace par l'amour, il devient jaloux de Phineas, et ose faire à sa femme des reproches que sa conduite ne mérite point. Indignée, elle éclate, repousse avec hauteur ses soupçons, et lui en veut davantage d'avoir pu les concevoir. Comme la plupart des moralistes protestants, M. Trollope ignore le précepte de la garde du cœur, et Lady Laura trône majestueusement dans l'orgueil de l'innocence outragée.

Quant à Phineas, revenu presque aussitôt, nous l'avons vu, d'une impression passagère, il n'a plus songé à éprouver pour Lady Laura d'autres sentiments que la reconnaissance et l'affection d'un frère. Il serait ingrat s'il pouvait faire moins. Elle l'entoure d'amitié, elle aide à sa carrière de la façon la plus désintéressée. D'ailleurs, point belle, en dépit de son grand air, et un peu plus âgée que Phineas, elle porte sur ses traits l'intolérable dégoût de la vie que lui cause le malheureux Kennedy. Phineas est admirablement servi pour ne voir en elle qu'une sœur ou presque une mère. Puis ce brillant Irlandais, qui, sauf la pureté des sentiments, ressemble à s'y méprendre au plus volage des Français, car il ne peut vivre sans amour, est déjà redevenu sensible. Cette fois c'est une sémillante veuve qui remue son cœur, et instruit par l'expérience il n'en dit mot à Lady Laura. Mme Gœsler sait qu'elle est riche aussi bien que jolie, et elle devine que notre pauvre héros a besoin d'encouragement. Du reste M. Trollope nous parle d'une nouvelle mode anglaise — inscrite sans doute dans le code moderne des droits de la femme — d'après laquelle Mme Gœsler offre timidement à Phineas de l'épouser. Mais cet amoureux inconcevable ne peut se décider à ce qu'il souhaite. Il fait semblant de ne pas comprendre, et la petite veuve en est pour ses avances. Phineas revient à la pensée de Mary, il ne veut vraiment plus l'oublier ; impossible de devoir sa carrière à cette charmante Mme Gœsler, il n'ira plus chez elle. Quel diable d'homme !

A travers tous ces incidents romanesques, Phineas n'a pas cessé d'être membre des Communes. Devenu orateur il a acquis une certaine renommée. Son avenir paraissait brillant. Survint une circonstance importante où ses convictions ne se trouvèrent pas d'accord avec les projets de son parti. Il osa voter contre les libéraux. C'était mal connaître la discipline parlementaire. Il s'était montré mauvais soldat.

Les membres obscurs d'un parti ne pensent pas, et ne s'enquièrent pas des devoirs de conscience ; ils votent. Cependant Phineas connaissait assez ses obligations pour donner sa démission. Le voilà rendu aux douceurs de la vie privée, et toujours sans fortune. Ses amis finissent par lui faire obtenir en Irlande une petite place qui assure au moins son indépendance. Alors loin des mirages décevants de Londres, il se retrouve tel qu'il avait été dans ses premières jeunes années ; il épouse Mary. Ayant vu de près le grand monde, dégouté des mille petitesses qui entachent la vie politique ; sans aigreur, mais mûri et rendu plus sage par l'expérience, il trouve dans le bonheur domestique une large compensation à ses rêves d'ambition évanouis. Le roman de Phineas Finn se termine à cette phase heureuse dans sa vie.

Mais M. Trollope s'attache à ses personnages. Il a l'habitude de les faire figurer dans plusieurs ouvrages successifs, et ses lecteurs sont loin de s'en plaindre. Car dans la galerie de cet écrivain sympathique, que de portraits admirables et amusants ! Grâce donc à son système, *Phineas Finn* revoit le jour sous le nom de *Phineas Redux*.

Le début du second roman représente le héros veuf désolé. Au bout d'une courte année de mariage sa jeune femme a été ravie à son affection. Agé seulement de trente ans, et par conséquent resté seul au beau milieu de sa course, il s'ennuie à Dublin, et bientôt s'en prend à regretter avec les émotions politiques, sa brillante vie d'autrefois à Londres.

Ceux qui sont fils de leurs œuvres sont volontiers novateurs en politique, c'est assez dans l'ordre naturel des choses. Sans lui en faire un crime, on peut supposer que M. Trollope, entreprenant de peindre le triomphe éphémère du parti conservateur, désire peut-être prophétiser l'avenir. Il lui prédit non seulement peu de durée au pouvoir, mais encore l'obligation de faire passer des mesures subversives pour arriver à s'y maintenir.

A l'époque vague, « 18 — », où le roman s'ouvre, le ministère Daubeny (Disraeli) venait d'achever péniblement une année d'existence. Or les libéraux avaient vu avec plaisir leurs adversaires s'emparer des portefeuilles, car il y a une tendance générale en Angleterre à laisser chacun jouir à son tour ; mais le temps commençait à leur paraître long, et il tardait aux soldats de l'opposition de rentrer en possession des places. Déjà vers la fin de l'été, M. Daubeny avait dû ou tomber du pouvoir ou dissoudre le parlement. Il choisit cette dernière alternative, mesure qui paraissait extrême à plusieurs, et qui pour des raisons diverses déplut à tout le monde. Quelques-uns des conservateurs le blamèrent tout bas parce qu'ils craignirent de manquer une nouvelle élection, les libéraux

sans exception déclarèrent hautement qu'il avait violé la constitution, et qu'il aurait dû se retirer. Aussi dans leur ardeur patriotique ceux-ci résolurent de renverser M. Daubeny le plus tôt possible, afin de guider à sa place le char de l'État. Cet état des esprits amena une grande manifestation d'activité dans les deux camps opposés. Les clubs électoraux commencèrent aussitôt de fonctionner, des meetings s'organisèrent dans tout le pays : chaque réunion de compter ses forces et de dresser ses soldats. Les libéraux se croyaient sûrs du résultat puisqu'on faisait appel aux élections générales, mais ils ne voulaient pour cela négliger aucune des précautions recommandées par la prudence. Ainsi le souvenir de M. Finn revint à plusieurs d'entre eux. Excellent partisan, il n'avait jamais démérité des siens, si ce n'est dans cette malencontreuse dernière circonstance où il s'était donné le tort d'être en avance sur son parti. Eût-il seulement su patienter, les libéraux empruntant plus tard cette même mesure aux conservateurs, l'auraient présentée sous un autre nom. Et voilà comment M. Trollope se raille des partis.

Un de ses anciens collègues écrit donc à Phineas, et lui propose de revenir en Angleterre pour assister à la grande campagne électorale. Le bourg libéral de Tankerville est menacé, faute de choix, d'un représentant tory : que Finn pose sa candidature et il sera sûr de l'emporter. Phineas hésite. S'il consent, il faudra renoncer à sa petite place de Dublin, son unique moyen d'existence. S'il refuse, il jetera de côté cette perspective de la vie politique dont le souvenir se présentait dernièrement à son imagination entouré de nouveaux charmes. Il est superflu de dire de quel côté pencha la balance. Quand donc l'homme jeune et ardent peut-il douter du succès de ses vœux?

Le voilà à Londres, ayant fait une apparition à Tankerville, dont les électeurs n'ont pas trop bien reçu un catholique romain, un irlandais inconnu. Mais qu'importe ! C'est vraiment très-agréable de se retrouver dans son ancien milieu, au sein de cette société élégante et spirituelle dont la frivolité disparait sous la grâce des formes, dans ce tourbillon politique qui a bien sans doute ses côtés bas et pénibles, mais qui en somme résume le mouvement, la vie intellectuelle d'un grand pays. Ainsi pensa Phineas.

Ses amis d'autrefois ne lui avaient pas écrit pendant sa longue absence, pendant son exil à Dublin. Il se croyait oublié et s'était senti froissé. Mais dans ce monde affairé des oisifs, qui songe aux absents, qui peut leur écrire? L'essentiel est de se ressouvenir lorsqu'on se revoit. Phineas retrouve ses anciennes connaissances, bonnes, affectueuses et serviables, comme s'il les avait quittées la veille. On est au mois d'août

et les seuls hommes retenus par leurs intérêts sont encore à Londres. Mais la nouvelle de son arrivée se répand. Aussitôt Lady Chiltern lui écrit pour le prier de passer quelques jours à la campagne chez elle. Il y va. Réception des plus cordiales de la jeune femme et de son mari. On le met au courant de tous les changements survenus depuis son absence dans le cercle social qui leur avait été commun. Par quelques lettres échangées, Phineas savait déjà que Lady Laura était maintenant séparée de son mari, mais il ignorait les détails de sa vie journalière. Lady Chiltern lui apprend que sa belle-sœur habite seule à Dresde avec Lord Brentford, devenu infirme et morose, et que tous deux y mènent une existence des plus tristes.

Instruite à son tour par Violette que Phineas est en Angleterre, Laura lui expédie une invitation pressante de venir la voir avant de recommencer sa vie politique. Il était alors de retour à Londres, sa présentation solennelle aux électeur de Tankerville ayant eu lieu. Cette seconde fois il avait, d'après certains conseils libéraux, adopté le désétablissement de l'église anglicane pour son cri de ralliement, et il n'avait pas été mal accueilli. Mais Phineas ne se cachait pas que son élection serait chaudement contestée. Il avait pour concurrent un homme redoutable, un imbécile qui ne savait pas parler, mais qui répétait, de la façon la plus dangereuse, une seule phrase apprise par cœur, sur l'église et la patrie en danger qu'il se faisait fort de sauver. Notre héros attendait donc avec anxiété l'élection qui devait décider de son sort. La lettre de Lady Laura le détermina à tromper l'ennui de l'incertitude par quelques jours passés à Dresde. Mais immédiatement après cette résolution prise, la poste lui apporta une seconde missive assez étonnante.

M. Kennedy, — à qui Phineas avait naguère par hasard sauvé la vie au moment où des étrangleurs le tenaient dans les rues de Londres, mais dont la reconnaissance s'était trouvée singulièrement refroidie par la jalousie, — M. Kennedy lui écrit maintenant pour le supplier d'aller le voir! Or Lady Laura avait de son côté exprimé un grand désir d'avoir des nouvelles exactes concernant son mari. Cette coïncidence inspire à Phineas la résolution d'aller d'abord chez M. Kennedy.

Arrivé au sombre château de celui-ci en Écosse, il y trouve un accueil étrange. Tout est triste dans cette demeure seigneuriale; le châtelain ne devient visible que le soir; même Phineas a dîné seul. Admis enfin, le visiteur ne tarde pas à s'apercevoir que son hôte est devenu complétement fou. Comme tant d'aliénés, le malheureux, sans voir pleine connaissance de son état, l'entrevoit par moments, et alors, détail émouvant, attribue tous les effets dont il souffre à la secousse

morale occasionnée par l'abandon de sa femme. Phineas, tandis qu'il cause à bâtons rompus, comme il peut, reconnaît intérieurement l'impossibilité pour Lady Laura d'habiter sous le même toit avec un homme dont la tête est si évidemment dérangée. M. Kennedy, apparemment déjà instruit de la visite promise à Dresde, lui demande tout-à-coup d'intervenir pour opérer une réconciliation. Le but de l'invitation adressée à Phineas est ainsi dévoilé, mais celui-ci se récuse, et ne veut pas entreprendre pareille tâche. Le mari insiste, peu à peu s'irrite des refus essuyés, et enfin intime défense formelle d'aller chez sa femme. Phineas déclare qu'il n'obtempérera pas à un ordre lancé en termes injurieux pour Lady Laura autant que pour lui. « J'ai accepté, dit-il, une invitation faite par Lord Brentford, et je ne crois pas devoir accéder à la demande de M. Kennedy, parce que Lady Laura habite avec son père. » L'insensé, sur le point d'asséner un fort coup de poing sur la tête de son visiteur, se ravise néanmoins en voyant l'attitude résolue du vigoureux jeune homme. Phineas, le cœur serré, quitte cette maison lugubre et inhospitalière pour se diriger sur Dresde.

Nous devons constater à regret chez M. Trollope deux habitudes presque invétérées. La plupart de ses héroïnes témoignent d'une tendance irrésistible à saisir la première occasion venue pour se jeter à la tête de ceux qu'elles aiment. Ses héros se possèdent à merveille, ce qui écarte le danger; mais jamais ils ne font ni n'écoutent une déclaration sans « glisser le bras autour de la taille » de la dame. Tantôt cette innocente petite caresse remplace à elle seule la demande de mariage, tantôt elle semble une fiche de consolation offerte à quelque pauvre cœur dédaigné. Lady Laura n'offre point une exception à la règle. Phineas arrivé à Dresde, dès qu'elle se trouve seule avec lui, elle se précipite dans ses bras, pleure sur son sein et lui fait les aveux les plus passionnés. Il est très-touché naturellement de cette preuve de confiance — on le serait à moins — mais avec une gravité fraternelle il appuie ses inévitables doigts sur la ceinture, tandis qu'il constate en silence les ravages que le temps opère sur les traits de la jeune femme. L'ombre de M. Kennedy plane toujours sur l'épouse pour la ramener au sentiment du devoir, mais cela n'empêche pas que les convenances ne soient outragées, et la scène est de mauvais goût.

Revenu de ces rapides excursions, Phineas attend que le scrutin prononce sur son sort. Il n'est pas nommé; mais son rival l'emporte de peu de voix, et les libéraux espèrent pouvoir prouver qu'il a réussi grâce à la corruption seulement. Alors Phineas serait membre élu, mais il faut attendre que la réunion du parlement permette de prononcer sur la situation de son adversaire.

Un désarroi immense vient de se produire dans le parti conservateur. Son chef a tenté pour garder le pouvoir une manœuvre des plus audacieuses. A l'ébahissement de tout le monde et spécialement des siens, dans un discours ambigu adressé à ses commettants à la dernière heure, il a paru laisser échapper une terrible phrase. Dans son nombreux auditoire personne n'y avait rien compris, mais la presse plus clairvoyante s'était chargée du rôle d'interprète, et toute l'Angleterre retentissait maintenant de cette parole importante. Son premier ministre signalait de loin le désétablissement possible de l'église !

La consternation régnait donc chez les tories. Leur chef allait se rendre coupable d'une noire et lâche trahison. L'émotion des whigs n'était pas moindre. Le prestidigitateur assis à la place des Pitt et des Canning comptait leur escamoter une mesure essentiellement libérale.

Le motif du stratagème ministériel se trouve exposé dans la conversation suivante entre Phineas et le duc de St-Bungay, un des chefs whigs.

— Vous voilà donc revenu parmi nous, M. Finn. J'espère que c'est pour rester, cette fois.

— Je le désire, duc, et l'on me dit que mon élection sera probablement validée.

— Tant mieux, car vous nous étiez très-utile; mais pour vous-même, quant à présent, il n'y aurait que de l'honneur stérile.

— Et les choses vont rester ainsi pendant quelque temps, je suppose ? — dit Phineas d'un ton légèrement interrogatif.

— Pendant longtemps, reprit le duc. Du moins cela paraîtra toujours long au gré de ceux qui aspirent aux places. M. Daubeny est assuré de son affaire pour cette session en tout cas. Je ne pense pas qu'il ait le projet de lancer sérieusement cette année un bill de désétablissement. Mais il l'introduira sans doute et ne manquera pas d'obtenir une seconde lecture. Cela fait, il aura soin de le laisser traîner devant le comité, jusqu'à ce qu'il vienne déclarer à la chambre que l'importance des intérêts en jeu ne lui permet pas de pousser l'affaire, sans plus amples renseignements.

— Mais pourquoi alors présenter la mesure cette année ? — demanda naïvement Phinéas.

— Tout le monde dit cela, et néanmoins la réponse saute aux yeux. Il introduit la mesure, parce qu'il est réellement capable d'en faire passer une pareille, tandis que nous, nous ne le pourrions pas.

— Une telle absence de loyauté me révolte ! — s'écria Phineas d'un ton énergique.

— Hé mon Dieu, pourquoi ? Le pays trouve son avantage dans ces ma-

nœuvres de partis. Je ne sais, après tout, si nos adversaires sont vraiment déloyaux. Devrions-nous en venir à un arrêt fixe en matière de législation pour le simple motif de laisser libéraux et conservateurs se livrer le combat mortel avec plus de facilité ?

— Jamais je ne comprendrai qu'un honnête homme doive soutenir une mesure qui répugne à sa conscience. —

— Mais au fond Daubeny ne désapprouve pas cette mesure de désétablissement. C'est seulement par manière de théorie et d'une façon romanesque qu'il s'en est exprimé ainsi. D'ailleurs il y a des règles certaines qui guident toutes les classes de la société. Pour le gentilhomme campagnard, la patrie ne sera jamais en danger tant que la terre conservera son prix et restera entre les mains des propriétaires. Pour le commerçant, le pays sera toujours riche aussi longtemps que le 3°/o ne baissera pas; et tout le monde aurait beau lui corner aux oreilles sa ruine, il n'en croirait mot.

— Tout ce que vous dites là me rend très-heureux de ne point appartenir au parti conservateur, -- dit Phineas.

— Sentiment qui prouve que vous êtes fort désintéressé, M. Finn, car alors vous auriez certainement une place tout de suite. Mais adieu, il faut que je vous quitte. —

Éclairé de cette façon sur les nécessités politiques, Phineas demeure un peu pensif. Toutefois M. Trollope qui flagelle si agréablement le système actuel, n'a pas un mot qui indique le rôle possible de la conscience chez les hommes publics.

Les élections terminées et le parlement réuni, M. Daubeny joue sa grosse carte. Le bill du désétablissement de l'église est à l'ordre du jour pour la seconde lecture. On sait que le premier ministre va prendre la parole pour le soutenir; et que le chef de l'opposition, M. Gresham (Gladstone) ne manquera pas de répondre. L'attente de cette joûte oratoire met tout Londres en émoi. La ville regorge de clergymen en frac noir, en cravate blanche et au maintien composé réglementaire. On discerne les évêques et les doyens à leur attitude souriante, sûrs qu'ils sont de conserver, en dépit du malheur des temps, la plus grosse moitié de leurs revenus. Les ministres de campagne en revanche font mal à voir. De près et de loin ils sont accourus, le visage morne, très-persuadés — non pas que la fin du monde approche, ce qui les eût laissés plus calmes — mais qu'un acte du parlement, qui va leur couper l'herbe sous les pieds, prépare sans doute le règne visible du Malin Esprit. M. Trollope suppose, ce qui est une bévue, que Phineas Finn, à titre de catholique, doit être enchanté du désétablissement de

l'église anglicane. On sait au contraire que les catholiques éminents de l'Angleterre redoutent pareille mesure, comme devant être funeste au reste de christianisme que malgré tout l'église officielle conserve encore dans les masses.

A mesure que le grand jour approche, le président de la Chambre des communes est assiégé de demandes d'admission. Chaque représentant subit aussi sa part d'obsessions. Comme toujours, les journalistes et les femmes se distinguent dans la lutte. Celles-ci plus ardentes se disputent leurs places au sort avec un enthousiasme désespéré. Enfin le moment fatidique arrive. Les tribunes sont pleines, plus que pleines. Détail qui caractérise le parlement britannique, les spectateurs, disposés bravement à rester s'il le faut jusqu'à 4 heures du matin chargés de tartines et de flacons. Car place abandonnée, ne fut-ce qu'un instant, devient aussitôt place perdue. Depuis deux heures de l'après-midi, chacun est à son poste, et tous les abords de la chambre sont rigoureusement gardés.

A 4 heures moins quelques minutes, M. Daubeny entre, et à l'instant tous les regards se portent sur lui. Il est habitué à être le point de mire de tous les yeux, et pourtant cela lui fait visiblement plaisir. De l'air nonchalant qu'il affecte, il gagne à pas lents sa place, escorté par les vivats de son parti, dont les applaudissements semblent vouloir compenser en vivacité ce qui lui manque de confiance en l'efficacité du bill proposé. S'étant assis et couvert, M. Daubeny du geste qui lui est habituel, soulève aussitôt doucement le chapeau au-dessus de ses sourcils, et s'efforce de prendre une contenance modeste. Mais l'effort même qu'il fait pour se tenir immobile trahit la vive préoccupation de soi qui caractérise tout l'homme. On voit parfaitement le travail intérieur de l'âme, heureuse d'attirer les regards et voulant paraître indifférente aux hommages. M. Gresham suit immédiatement à pas précipités le premier ministre. Sa vue provoque chez ses partisans une explosion aussi bruyante que sympathique, qui l'accompagne jusqu'à son banc au centre de la salle. « Nous avons eu, dit M. Trollope, bon nombre de ministres plus aimés personnellement de leurs adhérents, mais nul peut-être plus que le chef actuel de l'opposition naguère à la tête du gouvernement n'a inspiré autant de respect sincère par sa loyauté et par son zèle. Le jour dont nous parlons, la figure de M. Gresham, dès son entrée, annonçait une fureur contenue qui en rendait l'expression presque féroce. » Du reste, amis et ennemis auraient également voulu contribuer à augmenter la rage qui semblait bouillonner intérieurement chez le grand orateur : les amis, pour que ces perfides Tories fussent mieux écrasés ; les ennemis, dans

l'espoir trop souvent réalisé que l'impétuosité connue de leur terrible adversaire tournerait à sa propre confusion.

Le signal est donné et le débat s'engage. M. Daubeny se lève, et fait un long discours astucieusement dirigé dans ses parties les plus saillantes contre le chef de l'opposition. Il veut irriter son adversaire et il réussit. Le succès est évident, à la manière dont M. Gresham soulève et replace son chapeau, tandis que ses pieds s'agitent nerveusement. C'est seulement vers la fin et dans quelques mots vagues que M. Daubeny aborde la mesure, but ostensible de son speech, et dont il propose alors la seconde lecture. L'orateur a le talent de tout embrouiller devant son auditoire et il en use. Personne ne sait ce qu'il a voulu dire ; mais l'on retient certaines phrases sonores sur « l'église désétablie devenant une source de bénédictions nouvelles pour le pays, enrichie elle-même par le procédé de la spoliation et rendue ainsi plus influente que jamais. » De cette manière « le rusé prestidigitateur » compte parler aux passions des deux partis. Il prétend satisfaire les libéraux par le fait matériel du dépouillement de l'église, et il espère leurrer les conservateurs par le tableau décevant de sa prospérité plus grande. De plus M. Daubeny a eu la malice de parler jusqu'à 8 heures du soir.

M. Gresham sait bien tous les périls qu'il affronte en s'adressant à l'attention d'une chambre exténuée par la faim, mais il n'est pas homme à changer de propos. Son ardeur native le pousse à répondre tout de suite sans tenir le moindre compte de circonstances défavorables. Tous les membres il est vrai restent ou reviennent à leurs places, dès que l'intention du plus grand orateur de l'Angleterre s'est manifestée. Dans les galeries pas une âme n'avait bougé.

M. Gresham commence d'un ton placide qui, aux premiers instants, paraissait même affecté; tant on sentait qu'il s'efforçait de contenir l'énergie surabondante qui bouillonnait au-dedans. Mais bientôt le discours s'anime, et devient de la vivacité, pour faire place même à la violence. Alors l'orateur, furieux et féroce à son insu, avec une éloquence passionnée qui coule dans le plus beau langage, lance contre son adversaire une pluie de projectiles meurtriers : épigrammes, sarcasmes, injures, tout y trouve place. Il parla ainsi jusqu'à 10 heures avec des effets merveilleux. Si l'éloquence pouvait anéantir, vingt fois son rival aurait été écrasé, foudroyé sous le poids de ses invectives véhémentes. Daubeny avait écouté souriant, mais tout le monde sait ce que cette indifférence apparente cache d'amour-propre blessé au vif. La chambre n'avait point ses transports habituels d'admiration ; les législateurs tombaient d'inanition. Aussitôt le discours de M. Gresham terminé

elle se hâte de prononcer un ajournement qui comble les vœux du rusé Daubeny.

M. Trollope signale un contraste marqué dans la tactique de guerre, toujours employée par les deux antagonistes : — « M. Daubeny frappe aussi fort qu'il peut, ayant préparé ses coups avec art et science, de manière à leur assurer le plus d'effet possible. M. Gresham au contraire donne de droite et de gauche et devant lui avec une vigueur extraordinaire, dans un état de fureur trop réelle pour admettre le moindre calcul, fureur inconsciente d'ailleurs, mais qui le rend capable d'assommer son ennemi sans en avoir le moindre désir. »

Voici en quels termes le romancier commente la scène du parlement ci-dessus esquissée : — « En Angleterre les divergences entre les deux partis qui tour à tour gouvernent le pays sont plus apparentes que réelles. Souvent l'on est parfaitement d'accord de l'un et l'autre côté de la Chambre quant au fond du débat, mais il s'agit de montrer son éloquence à soutenir la thèse opposée. Donc lorsque quelque réforme est réellement désirée par le pays, la seule question s'élève de savoir lesquels des libéraux ou des conservateurs devront l'effectuer. Car les hommes se rapprochent à tel point dans toutes leurs convictions et leurs théories, qu'il ne reste absolument rien en dehors de la lutte personnelle, c'est-à-dire, à qui reviendra l'honneur de l'exécution. » Cela veut dire que les intérêts du pays sont sacrifiés aux effets oratoires. Tout le monde le sait, mais les Anglais en prennent bravement leur parti, convaincus que leur régime parlementaire est le meilleur système gouvernemental du monde.

Pendant l'intervalle de l'ajournement, occupons-nous de Phineas. Peu de temps après l'ouverture de la session, l'élection de son rival a été cassée, et il siège finalement comme membre pour Tankerville. C'est un bon début, et qui permet de bien augurer de l'avenir; mais il n'en est pas moins vrai que son petit capital diminue tous les jours, en attendant la place que l'avènement des libéraux au pouvoir peut seul lui donner. Toutefois il faut vivre, et il faut même qu'il reprenne son ancienne existence de Londres. Phineas s'exécute, sans trop souffrir par moments, mais souvent aussi il éprouve de pénibles préoccupations. Chez Lady Chiltern, il revoit la jeune veuve, qui lui avait dans le premier roman fait une proposition de mariage, qu'il crut alors devoir refuser. Mais les circonstances ont changé depuis. Après avoir épousé celle qu'il aimait, il est maintenant veuf et par conséquent libre. Aussi a-t-il beaucoup désiré et redouté tout à la fois de retrouver Mme Gœsler à Londres. Quand la rencontre a lieu, il revoit cette charmante petite femme avec un plaisir indicible. Elle semble partager sa confusion. Lady Chiltern lui a répété

quelques bonnes paroles d'elle sur son compte. Mais en somme qu'est-ce que tout cela ? Serait-ce l'amour qu'elle ressent encore, ou bien ce sentiment s'est-il transformé en simple amitié ? D'ailleurs Phineas lui-même ne sait ce qu'il veut. Comment se décider à quelque chose dans l'état actuel des choses ? Ne faut-il pas avant tout qu'il fasse sa carrière ?

Bientôt la division décisive va avoir lieu sur cette grosse question du désétablissement, qui porte avec elle la destinée de notre héros. Lorsqu'elle est tranchée, le résultat est défavorable au ministère. Daubeny, à sa grande surprise, se trouve dans une minorité de 72 voix. Reste alors pour le public de savoir quelle sera la conduite du vaincu. Hasardera-t-il pour la seconde fois, dans un intervalle rapproché, cette mesure extrême de la dissolution, si opposée à l'esprit du système anglais? Aura-t-il le courage de renoncer tout simplement, comme les circonstances lui en font un devoir, aux douceurs du portefeuille ? M. Daubeny parut hésiter. D'abord il informa la chambre qu'il ferait connaître ses intentions plus tard. Puis il laissa s'écouler plusieurs semaines dans un silence anxieux pour tout le monde. Enfin ce ne fut qu'après les vacances de Pâques qu'il se décida à parler, et alors d'un ton oraculaire et menaçant capable d'effrayer les âmes timides (on se rappellera que tous ces détails sont minutieusemeut empruntés aux circonstances de la retraite de M. Gladstone l'année dernière à pareille époque), M. Daubeny annonça à la chambre qu'il allait se retirer. Puis il ajouta ces terribles paroles : — « la nation est malade, d'une maladie mortelle, mais à laquelle moi, le médecin attitré à la tête du gouvernement, j'aurais été tout disposé à appliquer un remède souverain. La nation, en malade intelligente, n'aurait pas mieux demandé que d'accepter la guérison offerte, si cette Chambre rebelle sous la conduite d'un chef factieux, ne s'était montrée obstinément hostile aux efforts sanitaires les mieux inspirés. » Alors le ministre déchu qui avait prononcé ces mots d'un air énervé, fit mine de vouloir s'asseoir.

Aussitôt M. Gresham prêt à riposter sauta sur ses pieds. « Permettez, continua M. Daubeny, ses forces étant subitement revenues, l'honorable gentleman est sans doute pressé de saisir les rênes du pouvoir, mais qu'il modère un peu son impatience ; j'ai encore quelque chose à dire ». Et pendant que cette interruption calculée rejetait M. Gresham écumant sur son banc, son irascibilité donnée en spectacle plaisant à toute la chambre, M. Daubeny d'un ton insinuant montra comme quoi le parti conservateur, retirant tout le venin d'une mesure d'apparence radicale, aurait sauvé le pays, dont la perte allait maintenant devenir inévitable. Cette retraite de Parthe n'empêche pas toutefois le ministre, suivant

l'usage, de conseiller à la reine de faire appeler son rival. Bientôt M. Gresham est plongé dans les soucis agréables de la composition de son ministère.

Le chef libéral arrivé, Phineas devait naturellement espérer enfin une place secondaire sous le nouveau gouvernement. Mais des ennemis l'avaient desservi auprès de l'homme éminent et austère qui préside aux destinées du pays. Un journaliste obscur, radical enragé, avait vu repousser ses offres de service et en gardait rancune à Phineas. Le hasard servit sa haine. M. Kennedy, toujours en proie à la démence, et toujours possédé du désir de ramener sa femme sous le toit conjugal, avait enfin résolu de recourir à la publicité des journaux. Dans un long article préparé à cette intention, il avait raconté ses griefs et son abandon, terminant par une apostrophe touchante à la femme coupable de tous ses maux, qu'il adjurait de revenir dans ses bras toujours ouverts à son repentir. En même temps, des allusions assez claires faisaient connaître que le jeune membre pour Tankerville pouvait bien être la cause première du malheur de deux familles honorables. Cette communication adressée au rédacteur en chef de *la Bannière du Peuple* fit tressaillir d'aise son âme ignoble. En la lisant, M. Slide se frotta les mains furieusement. Voilà donc sa vengeance toute prête. Mais il réfléchit, qu'il serait agréable de savourer d'abord l'humiliation de Phineas, en lui faisant connaître qu'il le tenait en son pouvoir, et enfin que la prudence conseillait dans l'intérêt bien entendu de la réputation du journal, de paraître n'agir qu'à la dernière extrémité, en vue seulement de la morale outragée. Car le rédacteur, au courant de toutes les nouvelles, sait bien dans son for intérieur que M. Kennedy est fou, mais comme aucune parole de l'article ne trahit ce secret, il veut en faire son profit.

Après mûre délibération, M. Slide se décide à demander Phineas pour affaire importante, puisqu'il n'a pu le trouver à la chambre des Communes. Phineas va au bureau, et apprend avec indignation que la plus affreuse crainte de Lady Laura se réalisait. Plutôt que de laisser traîner le nom d'une femme devant le public, il condescend aux explications. Le rusé journaliste l'écoute impassible, et l'austère moraliste n'a garde de se laisser convaincre. Seulement il accorde, vu la haute position et l'ancienne influence de Lord Brentford, un sursis de 24 heures pour la publication. Phineas emploie ce répit à courir chez M. Kennedy alors à Londres. Au nom de l'innocence bien connue de sa femme, il l'adjure de respecter une réputation demeurée intacte. Mais en présence de l'homme qu'il croit son rival, au moins dans le cœur de sa femme, le

fou s'exaspère jusqu'à la fureur, et un coup de revolver vient raser les tempes de Phineas.

Encore ahuri de ce qui vient d'avoir lieu, et d'autant plus chevaleresque qu'il n'éprouve pas une étincelle d'amour, l'irlandais se rend chez le lord chancelier, plaide les circonstances particulières et finit par arracher un ordre formel qui suspend l'insertion de l'article Kennedy. Jusque-là il a donc réussi, et le succès lui permet de respirer un peu. Mais la nouvelle du coup de feu tiré sur lui s'ébruite. Tout Londres en parle. Il est jeune et beau, puis ami de la famille de Lady Laura dont M. Kennedy se plaint d'être séparé. Ces indices suffisent pour plusieurs. Le journaliste d'ailleurs supplée par maintes insinuations perfidement claires à la lettre de M. Kennedy perdue pour ses colonnes. Ces divers bruits ne sont pas sans arriver aux oreilles de M. Gresham, alors dans tous les trucas de ses combinaisons ministérielles. Outre son austérité connue, l'opinion publique en Angleterre aurait suffi pour exclure du cabinet un homme sous le poids d'un soupçon d'adultère. Le malheureux Phineas le sait, et il sait aussi qu'il a encore auprès de M. Gresham un ennemi politique très-prononcé.

Médiocre et jaloux, intrigant et flatteur, âme ignoble mais rude travailleur, Bonteen a fait sa cour au nouveau ministre avec habilité. En quelques paroles adroites il a également nui à Phineas. M. Gresham donne à M. Bonteen la place de second ordre que souhaitait notre héros.

Phineas ne se fait pas d'illusion. Il sait parfaitement bien que Lady Laura et M. Slide et M. Bonteen sont la triple cause de son malheur. Celui-ci n'en est pas moins réel ni moins irréparable. Que faire ? se dit-il tout bas. Car une place, nous le savons, n'est pas seulement une affaire de vanité pour lui, mais bien une nécessité absolue d'existence. On avait cru pouvoir la lui garantir, pour le faire abandonner celle qu'il occupait à Dublin. Et maintenant l'ami, qui avait spécialement déterminé sa résolution, se tait comme les autres.

Aigri par cette situation et les pensées qu'elle faisait naître, Phineas se rendit un soir au club. Au moment où il entre, M. Bonteen pérorait, et le nouvel arrivant devine que lui-même ornait le texte de sa harangue. Quelques paroles amères sont échangées entre les deux, mais des amis communs interviennent pour empêcher la discussion de dégénérer en querelle ouverte. A la suite de cet incident, Phineas se retire le premier. Quelques personnes de connaissance le retiennent sur le perron, et l'on y causait encore de l'affaire qui venait d'avoir lieu, lorsque M. Bonteen sortit à son tour.

« Je serais capable d'assassiner cet homme-là » dit Phineas, en plaisantant et en brandissant sa grosse canne comme pour frapper la tête de son ennemi qui disparaissait déjà au coin de la rue. On rit et l'on se sépara.

Le lendemain, la grande ville s'éveilla au bruit d'un meurtre atroce, commis la nuit précédente par des mains inconnues dans le quartier le plus fashionable, près de Berkeley Square, sur la personne d'un membre du parlement, le président du tribunal de Commerce, M. Bonteen. Nul indice de l'assassin. Seulement l'état de la victime indiquait qu'il avait été tué à coups de grosses canne frappée sur la tête. Le crime avait dû avoir lieu peu de moments après la sortie du club. L'enquête aussitôt ouverte constata les mots échangés entre M. Bonteen et M. Finn.

Lord Fawn dépose avoir rencontré le soir sur son passage, immédiatement après avoir quitté le club, un homme enveloppé d'un manteau gris, qui marchait très-vite dans la direction que devait avoir prise M. Bonteen. On compare, et il se trouve que Finn, qui portait un manteau gris, aurait dû pour rentrer chez lui suivre presque le même chemin. Interrogé toutefois, il déclare n'avoir rencontré personne ni rien entendu. Alors on remonte de nouveau à l'altercation du club. Les paroles dites par Phineas sur le perron sont rapportées. Les magistrats croient y trouver matière à soupçon, et jugent devoir le faire arrêter sous prévention d'être l'auteur possible de l'assassinat. En même temps, un autre individu, qui avait paru d'abord gravement compromis, est élargi après avoir prouvé son alibi.

Le procès fournit les chapitres les plus émouvants du roman. M. Trollope en déroule les péripéties diverses avec beaucoup d'art. Le lecteur sait que Phineas est innocent, mais il tremble jusqu'au bout que le malheureux ne soit sacrifié. Dans son nouveau rôle d'accusé et parmi les plus graves complications, le jeune membre pour Tankerville ne cesse de montrer une grande noblesse de caractère, très-conforme à l'idée que le récit entier donne de lui. Sensible au dévouement de ceux qui le croyent innocent, il ne veut pas accepter la moindre preuve de sympathie de la part d'amis qui doutent. Ferme quoiqu'ayant presque perdu l'espérance, il attend avec une tristesse pleine de courage que la loi le condamne. M. Trollope fait ressortir à cette occasion le danger qu'il y a de prendre les inductions comme base suffisante pour une sentence capitale. Car sans l'énergie et le dévouement d'une femme, Phineas allait être pendu pour le crime d'un autre. Tous les indices matériels semblaient le confondre. Il n'y avait en sa faveur que la conviction morale chez ceux qui le connaissaient, la certitude intérieure qu'un tel

homme était incapable d'un pareil forfait. Les juges, au contraire, accoutumés à baser leurs décisions sur des faits, au fond de l'âme le croient coupable; mais cette opinion secrète ne les empêche pas d'agir d'après la loi anglaise, qui suppose tout accusé innocent jusqu'à ce que son crime ait été prouvé. Le défenseur même de Phineas partage tout bas la prévention des magistrats. M. Trollope a fait dans ce personnage une excellente étude d'avocat rusé quoique honnête. Ce n'est pas la première fois que M. Chaffinbrass apparaît dans ses romans, mais l'on renouvelle volontiers connaissance avec lui. Le procès de Phineas, l'interrogatoire qu'il fait subir aux témoins donnent lieu à une foule de traits heureux où la finesse du vieil avocat a beau jeu.

Par malheur les romans de *Phineas Finn* et de *Phineas Redux*, comme la plupart des œuvres de M. Trollope se prêtent plus facilement à l'analyse qu'aux citations dans un espace restreint. Le mérite de l'auteur étant de faire des peintures minutieuses, il en résulte une absence de scènes courtes et saillantes.

Mme Gœsler, plus fine que tous les juges et naturellement beaucoup plus dévouée, découvre une filière qui permet d'établir l'innocence de Phineas. M. Trollope est toujours très-galant pour les femmes, et leur accorde volontiers le rôle important. Acquitté, Phineas devient le lion du jour à Londres, il est plus que jamais à la mode. Mais il a vu la mort de près, et son cœur en garde des tristesses qui l'éloignent du tumulte des plaisirs aussi bien que des affaires. Il refuse les offres devenues pressantes de M. Gresham. Il ne veut pas retourner dans le grand monde. Cependant un jour se trouvant auprès de la jeune veuve à qui il doit la vie, il lui exprimera quelques parcelles de l'amour qu'elle lui inspire depuis longtemps. Elle ne laisse pas achever, mais sous l'impulsion fatale de M. Trollope, se jette dans ses bras, s'écriant : — Enfin! Enfin!

Sans doute nous reverrons Phineas Finn. Devenu riche en épousant Mme Gœsler qu'il aime, et le pied déjà à l'étrier dans le monde politique, il aura une belle carrière à fournir. Le romancier ne voudra point laisser chômer dans la force de l'âge un tel héros.

VICTOR VALMONT.

LES DERNIERS RÉSULTATS

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN BELGIQUE.

M. le Ministre de l'intérieur a présenté, le 28 janvier dernier, aux chambres le rapport triennal, que son département est tenu de rédiger, aux termes de l'article 38 de la loi du 23 septembre 1842. Ce rapport embrasse les années 1870, 1871 et 1872. Je me demande pourquoi il faut deux longues années pour élaborer un pareil rapport, dont tous les éléments sont périodiquement à la disposition de l'administration. Quoi qu'il en soit, je vais dépouiller cet immense dossier, qui gagnerait beaucoup a être simplifié par les soins de l'administration elle-même.

I.

Au 31 décembre, il y avait en Belgique, pour 2,568 villes et communes et une population de 5,175,037 habitants, 5,678 écoles primaires (soit 2.21 écoles par commune et 1.13 écoles par 1,000 hab.), fréquentées par 618,937 enfants, soit 12.3 °/₀ par 100 hab.
1,13 écoles par 1,000 habitants ou par 150 enfants (on évalue généralement à 15 °/₀ de la population le nombre des enfants « en âge d'école, » de 7 à 14 ans), ce n'est pas assez. En 1851, il y avait 1,23 écoles par 1,000 habitants (5,520 écoles), pour une population générale moindre (4,426,202, recensement de 1850). Le nombre des écoles ne croît donc pas en raison de la population générale. Il faudrait au moins 2 écoles par 1,000 habitants. Il est vrai qu'il y a en Belgique 741 communes de 1,000 à 2,000 habitants, 766 communes de 500 à 1,000 habitants et 457 communes de moins de 500 habitants : dans ces petites localités, qui forment presque les 4/5 (1,964 com.) des communes du royaume, l'érection des écoles nouvelles est entourée de grandes difficultés. D'autre part, l'expérience nous démontre cependant que dans les grands centres de population les écoles ne sont pas assez nombreuses. Si nous prenons à part les 86 communes urbaines du royaume, avec une population de 1,338,907 habitants et 801 écoles, nous voyons en effet que, par 1,000 habitants, il y existait, en 1872, 0,59 école, tandis que pour les 2,482 communes rurales, habitées par 3,836,140 citoyens,

il existait à la même époque 4,877 écoles, soit 1.27 écoles par 1,000 habitants. Pour les 8 communes urbaines du Brabant, cette proportion est encore plus défavorable : il n'y existait en 1872, par 1,000 habitants, que 0,41 école. Ces chiffres prouvent que dans les communes urbaines les écoles ne sont pas assez nombreuses ou que celles qui sont instituées sont trop peuplées.

En 1848, il y avait 2,626 écoles communales proprement dites et 2,727 écoles adoptées ou écoles libres inspectées ou écoles libres proprement dites. En 1872, cette proportion est profondément modifiée : les écoles communales sont au nombre de 3,949, tandis que les écoles dues à l'initiative privée ne sont plus qu'au nombre de 1,729. En 24 années, la proportion des écoles communales s'est élevée de 49 °/o à 69 °/o. En se plaçant au point de vue des auteurs de la loi de 1842, on peut dire que cette conséquence découle naturellement de cette loi, qui, sincèrement appliquée, offre tant de garanties aux familles. Sans les criailleries du parti libéral qui a fait de l'abolition de ces garanties un article de son programme, il est probable que le nombre des écoles officielles proprement dites serait encore plus considérable. Aussi les écoles libres sont-elles, dans les centres d'influence du parti libéral, dans les villes, plus nombreuses que les écoles officielles : dans les 86 communes urbaines, il existait 463 écoles libres et seulement 270 écoles communales, 61 écoles adoptées et 7 pensionnats inspectés. Dans les communes rurales, au contraire, il y avait 3,679 écoles communales, 408 écoles adoptées, 33 écoles libres inspectées et seulement 757 écoles entièrement libres. Dans le Brabant, les 8 communes urbaines ne possédaient que 30 écoles soumises à l'inspection, contre 77 écoles entièrement libres.

Les écoles libres pour les garçons, qui étaient en 1848 au nombre de 263, sont au nombre de 267 en 1872. Les écoles libres pour les filles ont été portées, dans le même espace de temps, de 489 à 693. Les écoles mixtes libres, qui étaient en 1848 au nombre de 1004, n'étaient plus en 1872 qu'au nombre de 260 : On sait que les inspecteurs ecclésiastiques, secondés en cela par l'autorité civile, n'ont cessé de travailler à la séparation des écoles par sexes. Il existe encore en Belgique 2081 de ces écoles : c'est trop. Les pensionnats primaires libres augmentent lentement.

Quant aux écoles adoptées, elles semblent être définitivement condamnées. De 913 qu'elles étaient en 1848, elles ne sont plus en 1872 que 469 : 61 pour les communes urbaines et 408 pour les communes rurales. La plupart de ces écoles (343) sont des écoles de filles, pour

lesquelles les institutrices laïques font défaut. Si l'administration civile n'avait pas été trop souvent guidée par l'esprit de parti, elle aurait pu trouver dans le système de l'adoption un moyen facile, non-seulement pour augmenter le nombre des écoles de filles, mais encore pour supprimer un plus grand nombre d'écoles mixtes.

Les écoles privées inspectées (art. 2 de la loi de 1842) ont presque entièrement disparu : il n'y en a plus que 46, pour tout le royaume. Ce résultat est regrettable pour les communes urbaines surtout. Le gouvernement n'admet plus qu'une administration supprime l'école primaire officielle existante, quand une école primaire libre, qui ne coûte rien aux contribuables et qui pourvoit suffisamment à tous les besoins de l'enseignement, se trouve dans la commune ou vient à s'y établir. Je sais tout ce qu'on peut alléguer en faveur d'une pareille décision; mais il en résulte que l'État considère l'école officielle comme la règle et l'école libre comme une exception. De là au monopole, il n'y a pas loin. Tel n'est pas l'esprit de la loi de 1842.

Les écoles gardiennes, qui étaient au nombre de 516, en 1848, étaient en 1872 au nombre de 780 : augmentation en 24 ans, 264. Le chiffre des écoles communales de cette espèce a été augmenté pendant cette période de 173. Il n'était que de 39 en 1848. Le nombre de ces utiles établissements est évidemment insuffisant. Le rapport officiel le constate, en signalant les essais infructueux qui ont été tentés pour améliorer cette situation. On comprend difficilement pourquoi les communes urbaines n'attachent pas plus d'importance à la création de pareilles écoles, qui, tout en rendant d'immenses services à la classe ouvrière, permettraient de perfectionner l'enseignement dans les écoles primaires. Si l'administration civile s'entendait avec l'autorité religieuse, il ne me paraît pas douteux qu'on pourrait promptement parvenir à une organisation plus vaste et plus complète de ces salutaires « refectoirs » de la première enfance. « Le personnel existant, dit le rapport officiel, n'est pas initié » aux bonnes méthodes : il devrait être épuré et même faire l'objet d'un » recrutement spécial. » La « bonne méthode » pour diriger une école gardienne, c'est d'avoir la vocation pour une besogne aussi ingrate et les grâces nécessaires pour y persévérer avec douceur et amour. Or, cette vocation et ces grâces doivent descendre d'une source qu'on ne découvre, ni au ministère de l'intérieur, ni dans les écoles normales les plus accomplies. Il faut exprimer le vœu que les écoles gardiennes ou salles d'asile soient multipliées, surtout dans tous les grands centres de population.

Dans le dernier rapport triennal, M. Delcour dit que les maîtresses

d'écoles gardiennes et surtout les assistantes « ne parviennent pas à » appliquer avec méthode et succès les principes de l'enseignement in- » tuitif qui forment la base de l'instruction du premier-âge. » Le gouvernement, pour « remédier à cet état de choses », a organisé dans le 1er ressort du Brabant des conférences spéciales pour le personnel enseignant des écoles gardiennes (arrêté du 23 nov. 1872). Espérons que « l'enseignement intuitif » produira désormais de meilleurs fruits.

Les écoles d'adultes, qui étaient au nombre de 1,110 en 1848, étaient en 1869 au nombre de 2,620. En 1872, elles n'étaient plus qu'au nombre de 2,351. Ces écoles sont organisées conformément au règlement du 1er septembre 1866, modifié par l'arrêté royal du 11 sept. 1868. Le règlement de 1866 était du à une pensée généreuse, qui fait honneur à son auteur, M. A. Van den Peereboom. On sait que celui-ci avait voulu maintenir les écoles d'adultes sous le régime de la loi de 1842 et les soumettre à l'inspection ecclésiastique. Les intentions de M. Van den Peereboom ont été méconnues et les écoles d'adultes, qui plus que toutes autres peut-être avait besoin d'une « atmosphère religieuse », ont été placées sous un régime purement libéral. La conséquence de cette mesure déplorable a été une décadence précoce de ces utiles institutions. Le rapport triennal que nous avons sous les yeux attribue le « relâchement général dans ces écoles, en partie à l'inertie des insti- » tuteurs auxquels il répugne de se charger d'un service trop fatiguant » et insuffisamment rémunéré, mais surtout à l'indifférence des parents » et des administrations communales. » M. Delcour aurait trouvé une meilleure raison dans la répugnance générale qu'inspire le système de 1868. Les écoles privées soumises à l'inspection étaient en 1866 au nombre de 192; elles ne sont plus que 74, en 1872. La population générale des écoles d'adultes, qui était de 190,738 élèves en 1848, n'était que de 199,995 élèves en 1872. En 1848, il y avait 46.5 élèves par 1,000 habitants : en 1872, cette proportion était descendue à 39.8, après avoir été à 43.2 en 1869. En général, ces écoles ne prospèrent un peu que dans les provinces « cléricales, » surtout en Flandre, mais sous une forme libre. En 1872, le Brabant ne fournissait à ces écoles que 14,472 élèves; Liége, 7,571; le Hainaut, 17,416; tandis que la Flandre Occidentale en comptait 44,709; et la Flandre Orientale, 92,087. Ces chiffres répondent à beaucoup de déclamations.

Les *ateliers de charité et d'apprentissage* continuent à décheoir. « Ces » établissements, dit le dernier rapport triennal, laissent en général » beaucoup à désirer sous le double rapport de l'hygiène et de l'ins- » truction primaire. On se plaint surtout des écoles dentellières, tenues

» par des maîtresses laïques. Les enfants n'y reçoivent ni instruction » ni éducation, les locaux sont malsains et le travail excessif. » Ces écoles, dont on aurait pu tirer un si grand parti pour l'éducation populaire et qui étaient en 1851 au nombre de 785 (13 communales, 259 privées inspectées, 513 libres), sont descendues en 1872 au nombre de 467 (29 communales, 144 privées inspectées, 294 libres). Le nombre des élèves, qui était, en 1848, de 37,972 n'était plus en 1872 que de 26,739. La plupart de ces élèves appartenaient aux écoles privées; car les écoles communales de cette espèce ne contenaient en 1872 que 1067 élèves.

Le nombre des écoles « ressortissant au département de la justice (écoles des hospices, des prisons et des dépôts de mendicité) », qui était de 65 en 1860, de 109 en 1866, est de 97 en 1872. Leur population croît régulièrement : elle était de 4,890 en 1860 : elle était de 6,485 en 1873. Pour instruire ces élèves, il y avait, à cette dernière date, 218 instituteurs, institutrices et sous-maîtres, soit un instituteur par 29 élèves.

En groupant tous les renseignements qui ont été analysés ci-dessus, on obtient le tableau suivant, pour l'année 1872 :

CARACTÈRE DES ÉCOLES.	PRIMAIRES.	GARDIENNES.	D'ADULTES.	D'APPRENTISSAGE.	DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	TOTAL.
Communales.	3949	212	1454	29	97 (1)	5741
Adoptées.	469					469
Privées Inspectées.	40	220	74	144		478
Libres.	1220	348	823	294		2685
Totaux :	5678	780	2351	437	97	9373

Nous tirerons de ces chiffres des conclusions intéressantes. Mais parlons d'abord de l'enseignement normal et des instituteurs.

II.

Les quatre écoles normales officielles nouvelles, décrétées, il y a huit ans, par la loi du 29 mai 1866, ne sont pas encore organisées. L'école normale d'instituteurs de Mons et l'école normale d'institutrices de Liége

(1) Toutes ces écoles sont officielles.

sont en construction. Le gouvernement est encore en négociation avec les villes de Bruges et de Gand, pour créer dans la première une école normale d'instituteurs, et dans la seconde une école normale d'institutrices. Les écoles de Mons et de Liége doivent coûter ensemble 1,256,000 fr.

Tant de lenteur dans l'exécution ne doit pas trop étonner. En effet, les établissements existants sont déjà fort nombreux et le monde officiel sait qu'ils sont plus que suffisants pour répondre aux vocations qui se déclarent.

La Belgique possédait en 1872, outre les quatre projets d'écoles normales ci-dessus rappelés, trente-sept établissements normaux, à savoir:

1. Deux écoles normales d'instituteurs;
2. Cinq sections normales annexées à des écoles moyennes de l'État pour la formation d'instituteurs;
3. Sept écoles normales agréées d'instituteurs;
4. Vingt-trois écoles normales agréées d'institutrices;

La plupart de ces trente dernières écoles sont dues à l'initiative privée des catholiques : le dernier rapport triennal fait l'éloge de presque toutes ces écoles.

Les vocations ne sont pas assez nombreuses, et malgré le vif désir qu'on manifeste dans les sphères officielles d'admettre dans les établissements normaux le plus grand nombre possible de candidats, les commissions d'admission sont obligées de rejeter beaucoup d'aspirants, parce que les examens ont prouvé leur incapacité. Ainsi, de 1869 à 1872, il s'est présenté aux examens d'entrée dans les sections normales primaires 667 aspirants, dont 358 seulement ont été admis. Ce résultat n'est pas assez satisfaisant.

En 1848, il y avait dans les deux écoles normales de Lierre et de Nivelles 211 élèves. En 1872, ce nombre était de 276. dans les sections normales, la progression du nombre des élèves est un peu plus sensible : les cinq sections officielles contenaient : en 1866, 262 élèves ; en 1872, 358. Moyenne par section, 70. Les écoles normales agréées ont obtenu un résultat meilleur : de 1848 à 1872, le nombre des élèves s'y est élevé de 310 à 642. Moyenne par école : 91.

Les 23 écoles agréées d'institutrices renfermaient, en 1872, 1,060 élèves. Moyenne par école : 46.

Depuis leur origine, tous les établissements normaux belges réunis n'ont formé que 6,958 instituteurs ou institutrices. Pour comprendre l'insuffisance relative de ce chiffre, rappelons-nous qu'il existait en 1872, 9,373 écoles, dont 4,418 écoles primaires communales ou adoptées et 212 écoles gardiennes officielles.

Le dernier rapport officiel se plaint discrètement : « le recrutement » des instituteurs, dit-il, ne se fait pas avec la même facilité dans toutes » les provinces. » Il n'y a surabondance d'élèves diplômés que dans la province de Namur. On a peine à comprendre une telle pénurie de candidats ; car la position faite par l'administration civile aux instituteurs et aux institutrices, sans être comparable à celle de nos ambassadeurs, n'est pas aussi infime qu'on se plaît trop souvent à le proclamer dans certaines associations. Le revenu des instituteurs et des sous-instituteurs des deux sexes se compose d'un traitement fixe, d'un casuel, d'une habitation ou d'une indemnité de logement et de la jouissance d'un jardin. Plusieurs d'entre eux reçoivent aussi une indemnité du chef de l'enseignement donné aux adultes. Quelques-uns exercent, en outre, des cumuls plus ou moins lucratifs. Ils peuvent encore toucher, dans certains cas, des indemnités ou des encouragements de diverses natures. Enfin le gouvernement leur a facilité de plusieurs manières la participation aux caisses de prévoyance. Les jardins appartenant aux communes, sans parler de ceux qu'elles tiennent en location, sont au nombre de 2,935 : leur contenance totale est de plus de 250 hectares, ce qui fait en moyenne par jardin 8 ares 54 centiares. Les moyennes des traitements annuels et du casuel réunis, dont la valeur augmente chaque année, étaient, en 1872 ;

Pour les instituteurs	de 1,352	francs ;
» les sous-instituteurs	» 1,051	»
» les institutrices	» 1,355	»
» les sous-institutrices	» 969	»

Il n'y avait que 181 instituteurs qui eussent un traitement en dessous de 900 francs : le minimum moyen était de 787 francs. 129 institutrices seulement avaient un traitement de 500 à 960 francs. Il n'y a pas de fonctionnaires pour lesquels on ait montré plus de sollicitude. La moyenne des émoluments était :

	en 1845 :	en 1853 :	en 1865 :	en 1866 :	en 1869 :
Pour les instituteurs	de 447 frs 40 c.	de 659 frs 40 c.	de 888 frs	de 1090 frs	de 1202 frs
» institutrices	de 442 frs »» c.	de 508 frs »» c.	de 775 frs	de 951 frs	de 1246 frs

Si l'on ajoute à ces avantages matériels, très-appréciables tout au moins dans les 2,432 communes rurales belges, toutes les flagorneries dont l'esprit de parti accable ces fonctionnaires modestes, on se demandera avec nous pourquoi les vocations ne sont pas plus nombreuses dans le corps enseignant primaire officiel. Il y a là de quoi préoccuper

les méditations de nos hommes politiques. Un remède serait facile à trouver : il suffirait de faire un appel au dévouement religieux.

Un autre remède a été indiqué par M. le baron Kervyn de Lettenhove : il faudrait forcer certaines communes et certains bureaux de bienfaisance à intervenir plus activement dans les dépenses déterminées par la loi ; l'Etat pourrait ainsi attribuer aux instituteurs la part qu'il paie aujourd'hui, pour cacher la parcimonie de certains bureaux de bienfaisance ou l'incurie de certaines administrations communales. Un dernier remède, plus radical, consisterait dans le vote immédiat d'une allocation budgétaire, destinée à donner à tous les instituteurs du pays des appointements convenables. On doit conseiller au gouvernement actuel de réaliser cette idée. Il y a aujourd'hui des instituteurs (je ne parle pas des vicaires, qui sont les gens les plus misérables de la Belgique) qui sont moins payés que des ouvriers de moyenne qualité. En donnant aux instituteurs une meilleure position matérielle, peut-être rendrait-on les vocations plus nombreuses ; dans tous les cas, on pourrait alors se montrer d'autant plus exigeant envers les instituteurs nommés. Il ne faut pas pour l'enseignement primaire des savants, mais des hommes religieux, bien élevés et fermes, des hommes de caractère. Les diplômes ne doivent pas être dédaignés ; mais leur importance est d'ordre secondaire.

Le dernier rapport triennal cite, dans le personnel enseignant des écoles primaires, 3,299 maîtres et 1,342 maîtresses, comme munis d'un diplôme (aux termes du l'art. 10, § 2 de la loi de 1842), ensemble 4,641 diplômés. Or, le nombre *total* des élèves diplômés des deux sexes, sortis des écoles normales de toutes les catégories, *depuis l'origine* de ces établissements, est de 6,958. Près de la moitié des maîtres primaires n'est donc pas diplômée.

Voici la statistique générale du personnel enseignant de l'enseigne-primaire en 1872 :

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES D'ÉCOLES.	LAIQUES.		RELIGIEUX.		Total du personnel enseignant.	Proportion moyenne par École.
	Instituteurs et sous-instituteurs.	Institutrices et sous-institutrices.	Instituteurs et sous-instituteurs.	Institutrices et sous-institutrices.		
Ecoles Communales.	4,531	1,359	8	383	6,381	1.62
Ecoles privées inspectées.	79	96	38	1,039	1,252	2.45
Ecoles libres.	373	494	365	1,764	2,996	2.45
	4,983	2,049	411	3,186	10,629	1.87
	7,032		3,597			
En 1851.	4,870	1,538	337	2,162	8,907	1.60
	6,408		2,499			
En 1860.	4,538	1,459	429	2,796	9,222	1.65
	5,997		3,225			

Cette statistique démontre que, malgré les difficultés du recrutement, le corps enseignant a cependant augmenté progressivement, mais que le personnel des écoles privées ou libres est plus nombreux que celui des écoles officielles proprement dites. Elle fait justice aussi d'une phrase vulgaire sur l'absorption de l'enseignement primaire des garçons par les congrégations religieuses : sur 5,394 instituteurs primaires il n'y a en Belgique que 411 instituteurs religieux, dont 46 dans des écoles inspectées; sur 5,235 institutrices, il y a 3,186 religieuses, dont 1,422 sont employées dans les écoles officielles ou inspectées par l'autorité civile. Si les libéraux parvenaient à « interpréter » la loi de 1842, on se demande avec inquiétude comment ils parviendraient à remplacer immédiatement ces 1,422 institutrices, dont 383 sont même institutrices *communales*. Cette observation a plus d'importance encore pour les écoles gardiennes, comme il ressort du tableau que j'ai extrait du rapport officiel et qu'on trouvera plus loin. Sur les 1,207 instituteurs et institutrices des écoles gardiennes, il n'y a que 504 laïques; et des 703 restants, 127 religieuses sont employées dans les écoles gardiennes communales. L'homme d'État, qui consentirait, dans l'intérêt des passions libérales, à troubler une telle situation mériterait la malédiction de la postérité.

Je suis me donné la satisfaction de dresser un tableau général du personnel enseignant des diverses écoles du royaume, en 1872 :

Désignation des Ecoles.	Ecoles Primaires.					Ecoles Gardiennes.					Ecoles d'Adultes.					Ecoles d'apprentissages.					Ecoles du min. de la Justice.			Récapitulation.				
	Instituteurs.		Institutrices.		Total.	Instituteurs.		Institutrices.		Total.	Instituteurs.		Institutrices.		Total.	Instituteurs.		Institutrices.		Total.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.	Instituteurs.		Institutrices.		Total.
	Laïques.	Relig.	Relig.	Laïques.		Laïques.	Relig.	Relig.	Laïques.		Laïques.	Relig.	Relig.	Laïques.		Laïques.	Relig.	Relig.	Laïques.					Laïques.	Relig.	Relig.	Laïques.	
Ecoles Communales.	4531	8	383	1450	6384	2		127	212	341	1760	1	128	387	2276	28	»	6	13	47	88	130	218	6409	9	644	2201	9263
Ecoles privées insp.	79	38	1039	96	1252																							
Ecoles libres.	373	365	1764	494	2996	2	7	569	188	866	2913	325	755	4349	8312	9	8	544	278	839				3376	743	4674	5475	14265
	4983	411	3186	2040	10629	4	7	696	500	1207	4673	326	883	4706	10588	37	8	550	291	886	88	130	218	9785	752	5318	7676	
Maîtres religieux.		3507					703					1209					558								6067			
Maîtres laïques.		7032					504					9370					328					218			17,161			
Total général :																												
en 1872																												23528
en 1866																												22909
en 1863																												22493

Ce tableau prouve que le nombre total des maîtres dans l'enseignement primaire a augmenté de 1,035 unités en neuf ans; mais le chiffre des maîtres a diminué dans les écoles d'adultes, puisqu'il était de 10,675 en 1863, et qu'il n'est plus que de 10,588 en 1872. Ce résultat doit être attribué aux causes signalées plus haut. 58.90 % des instituteurs voués, à l'enseignement populaire, appartiennent à des établissements dus à l'initiative privée.

III.

Je passe à la question de la fréquentation des écoles primaires. Pour l'élucider, je dresse, d'après les documents officiels, le tableau suivant:

	Population totale.	Enfants en âge d'école, 15 °/o.	Nombre des enfants présents à l'école au 31 déc. 1872.			Proportions par 100.	
			Dans les Ecoles Communales.	Dans les Ecoles dues à l'initiative privée.	Total.	fréquentation par 100 hab.	abs. par 100 h. 15°/o étant le maximum.
A. Communes urbaines.							
Luxembourg.	24,383	3,652	2,729	753	3,482	14.2	0.8
Namur.	43,337	6,500	2,054	3,370	5,424	12.5	2.5
Hainaut.	164,476	24,671	7,918	10,836	18,754	11.4	3.6
Flandre Orientale.	244,626	36,693	13,343	12,373	25,716	10.5	4.5
Limbourg.	33,224	4,983	1,646	1,582	3,228	9.7	5.3
Anvers.	204,495	30,674	10 338	9,272	19,610	9.5	5.5
Brabant.	257,082	38,562	11,877	12,216	24,093	9.3	5.7
Flandre Occidentale	191,805	28,770	6,050	11,033	17,083	8.9	6.1
Liége. (1)	174,509	26,176	10,354	1,439	11,793	6.7	8.3
Ensemble 86 Com. urbaines.	1,338.907	200,836	66,309	62,774	129,083	9.6	5.4
B. Les 2481 Com. rurales.	3,836,130	575,429	383,631	106,223	489,854	12.7	2.3
C. Le Royaume.	5,175,037	776,265	449,940	168,977	618,937	11.9	3 1
Même statistique en 1869.	5,021,336		424,349	169,030	593,379	11.7	3 3
» » » 1860.	4,731,957		316,898	198,994	515,892	10.9	4.1
» » » 1851.			284,137	203,011	487,148	10 8	4.2
» » » 1848.			258,996	192,400	451,396	10.3	4.7
» » » 1830.	4,079,519				293,000	7.1	7.9

Depuis 1868, la population du royaume a augmenté de 9. 3°/o, tandis que l'augmentation de la population des écoles a été de 19. 9 °/o.

L'ensemble de la population des écoles primaires du royaume croit dans une progression constante, où l'avantage appartient naturellement aux écoles officielles. Cet avantage n'existe cependant que dans les communes rurales, où l'importance du budget de l'enseignement officiel et l'application généralement plus sincère de la loi de 1842 provoquent naturellement la fermeture d'un certain nombre d'écoles privées. Dans les communes urbaines, la population des écoles privées est à peu près

(1) Il doit y avoir une erreur dans le relevé des écoles privées des communes urbaines de la prov. de Liége. *Ces écoles contenaient certainement plus de 1,439 élèves en 1872.* Elles en contenaient 8,115 en 1866.

égalé à celle des écoles officielles. Dans les trois provinces, où l'on fait, depuis longtemps, avec l'aide du trésor public, une concurrence systématique à l'enseignement privé, il y a même plutôt au bénéfice de celui-ci d'une diminution dans la population des écoles officielles, depuis 1866, comme il résulte de la comparaison suivante :

PROVINCES.	1863.				1866.				1872.			
	Ecoles Com.		Ecoles Libr.		Ecoles Com.		Ecoles Libr.		Ecoles Com.		Ecoles Libr.	
	garç.	filles.	garç.	filles.	garç.	filles.	garç.	filles.	garç.	filles.	garç.	filles.
Brabant (villes).	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6540	4409	6132	7063	4814	4645	7373
Hainaut »	4727	[illegible]	3245	4553	4910	4524	3062	4776	4889	3620	5777	7059
Liége (1) »	4738	3066	3813	5581	4346	3562	3286	4829	5491	4863	367	1070
Totaux	15732	13208	10751	14918	16176	14416	10717	15737	17443	12709	8989	15502
Ensemble.	28940		25669		30592		26514		30149		24491	

Ce résultat est évidemment produit par l'inquiétude qu'inspire aux parents la politique du parti libéral en matière d'enseignement primaire.

Une autre observation importante à faire est celle-ci : les « ruraux » sont plus zélés dans la fréquentation des écoles que les enfants des villes, et ce ne sont pas les centres de lumières libérales qui possèdent proportionnellement les écoles les plus peuplées. Dans les 86 communes urbaines la fréquentation par 100 habitants ne se calcule que par 9. 6 °/₀, tandis que dans les 2,486 communes rurales elle se chiffre par 12. 7. Pour tout le royaume, cette proportion est 11. 9 °/₀, (2) grâce au gros contingent des écoles rurales.

Voilà des conclusions inattendues pour certains partisans de l'enseignement obligatoire « laïque. »

En admettant que le nombre total approximatif des enfants en âge d'école (15 °/₀ de la population) est de 776,265, on pourrait croire qu'en 1872, 157,268 enfants de 7 à 14 ans n'allaient pas à l'école. Cette conclusion serait cependant excessive. En effet :

1° Beaucoup d'enfants quittent l'école primaire après leur première communion, vers l'âge de 12 ans;

(1) Même observation que dans la note ci-dessus.

(2) Et non pas 12 3 °/₀, comme le porte l'*Annuaire statistique* de 1874, p 89, d'après le rapport officiel du Ministère de l'intérieur. J'ai refait les calculs moi-même.

2° Un certain nombre d'enfants font des études libres chez leurs parents;

3° Les élèves des écoles primaires supérieures de filles ne sont pas mentionnés dans les statistiques;

4° D'autres enfants âgés de moins de 14 ans sont envoyés dans les écoles moyennes de garcons, dans les colléges ou dans les athénées, dans les écoles professionnelles, dans les écoles régimentaires, etc, etc. Ainsi, la population des écoles moyennes, athénées, établissements publics ou communaux du 1er et du 2e degré, renseignés dans la statistique officielle (Voy. *Annuaire* de 1874, à l'année 1872) s'élève déjà à 16,483 élèves, dont la plus grande partie n'a pas 15 ans.

5° Les statistiques ne portent pas les nombreux élèves des pensionnats moyens et libres de garçons et de filles et des établissements libres de l'enseignement moyen. Au 31 décembre 1872,

78,241	enfants, dont un grand nombre avaient plus de sept ans, fréquentent les écoles gardiennes, (voy. *Rapport trien*, p. 310.)
35,332	enfants agés de moins de 15 ans étaient renseignés comme fréquentant les écoles d'adultes, (Voy. *Rapport trien..*, p. 322.)
8,549	enfants agés de moins de 15 ans étaient cités comme faisant partie de la population des *Ateliers de charité et d'apprentissage* (*id.*),
3,686	enfants de moins de quinze ans fréquentaient les écoles ressortissant au ministre de la Justice (*id.*),
ensemble 125,788	enfants en dessous de 15 ans.

Nous venons de parler des écoles moyennes. En consultant les documents statistiques donnés par le dernier *Rapport triennal sur l'enseignement moyen* (années 1870-71-72, p. 328 et 329), on trouve que le nombre des élèves était au 10 novembre 1872 :

	dans l'école moyenne.	dans la section préparatoire.
Anvers	130	544
Boom	24	148
Lierre	43	132
Malines	83	193

Il serait trop long de citer toutes les colonnes. Mentionnons seulement les chifres qui constatent l'écart le plus considérable :

Louvain	37	211
Alost	59	209
Gand	44	286
Peruwelz	59	159
Spa	56	218
Visé	45	230
Namur	17	105
Total général	2944	6068

A cette occasion, on peut faire la question suivante : Les élèves de la *section préparatoire* (où se donne l'instruction primaire) reçoivent-ils l'enseignement religieux ? Non, puisque la *convention d'Anvers* n'est pas appliquée dans la presque totalité de ces écoles. Alors que devient la loi de 1842 ? Ne peut-on pas dire qu'elle est éludée administrativement, comme elle l'a été dans les écoles d'adultes et dans les écoles primaires dites supérieures de filles.

Quoiqu'il en soit, il résulte des considérations précédentes, que, l'immense majorité, sinon la presque totalité des enfants en âge d'école fréquentaient en 1872 ou avaient fréquenté antérieurement, tant bien que mal, une école quelconque. *Presque tous les enfants en âge d'école fréquentent l'école*, mais ils la fréquentent irrégulièrement, par intermittences, et pour un temps qui n'est pas assez long.

On constate une différence en plus de 81,287 entre le chiffre de la population des écoles primaires au 31 décembre 1872 et celui de la population des mêmes établissements au 30 juin de la même année. Cette différence peut être attribuée en grande partie au fait suivant : beaucoup de parents tiennent leurs enfants éloignés de l'école en été pour les occuper aux travaux des champs. La moyenne de la fréquentation dans les écoles primaires (communales et adoptées) a été, en 1872, de 187 jours pour les élèves admis gratuitement et de 193 jours pour les élèves payants. Ces moyennes avaient été, en 1869, respectivement de 196 et de 194. Enfin les élèves qui ont définitivement quitté les écoles en 1872 sont (sur 552,242 élèves renseignés) (1) au nombre de 90,050. Parmi ceux-ci, 21,460 seulement (23. 16 %) avaient fait un cours complet d'études primaires. En 1869, cette proportion avait été de 31. 5 %.

Quelles sont les causes de cette fréquentation irrégulière ou insuffisante des écoles ? Le rapport triennal en cite quatre :

(1) *Rapport trien.*, p. 260. Je ne sais pas sur quelles bases ce chiffre est établi.

1. Les travaux de l'agriculture et surtout de l'industrie, qui enlèvent aux écoles un nombre considérable d'enfants;

2. L'absence d'écoles dans certains hameaux populeux, et le mauvais état de certains chemins;

3. L'ignorance et l'indifférence des parents;

4. L'apathie d'un certain nombre d'administrations communales.

Parmi les divers moyens signalés de remédier à ce mal, « on » cite, dit M. Delcour, les suivants:

1. Fixer par une loi l'âge avant lequel il serait interdit aux industriels d'occuper l'enfant à un travail qui l'éloigne de la fréquentation de l'école. « Le jour où la loi réglera le travail des enfants dans les établissements industriels, » dit M. l'inspecteur provincial du Hainaut, « nos écoles deviendront trop petites et l'instruction obligatoire existera de fait. »

2. Dans les communes, faire coïncider l'époque des grandes vacances avec celle de la moisson;

3. Créer des écoles dans tous les hameaux populeux;

4. Améliorer, autant que possible, l'état des chemins;

5. Stimuler le zèle des parents et des administrations communales;

6. Engager les administrations charitables à tenir compte, pour les distributions de secours aux parents indigents, de la fréquentation de l'école par leurs enfants;

7. Veiller à ce que les membres du personnel enseignant des écoles primaires s'efforcent de rendre toujours leur enseignement aussi instructif et aussi attrayant que possible.

Les deux remèdes les plus expéditifs seraient:

1. La fréquentation obligatoire;

2. La réglementation du travail des enfants dans les établissements industriels.

Malheureusement, l'application rigoureuse de pareils remèdes porterait atteinte à la liberté des parents et à la liberté des professions industrielles. Dans un pays de large liberté civile, où l'agriculture et l'industrie réclament chaque jour des bras plus nombreux, où l'emploi des enfants comme ouvriers est, dans une foule de circonstances, sinon absolument nécessaire, au moins profondément entré dans les mœurs publiques, dans un pays riche, où il y a par conséquent un contraste de beaucoup de misères relatives, il serait souvent très-difficile, et quelquefois barbare, de priver les familles pauvres des salaires qu'elles peuvent légitimement se procurer par le travail de leurs enfants.

Aux deux remèdes théoriques indiqués plus haut, il faut donc, pratiquement, préférer l'action lente de la persuasion et l'œuvre ardue du dé-

vouement personnel et opiniâtre, sous l'égide des libertés publiques et dans la foi aux promesses chrétiennes. Les résultats obtenus depuis 1842 doivent d'ailleurs encourager tous les hommes de bien à persévérer dans cette voie. Les progrès accomplis depuis trente ans sont en effet satisfaisants. Le nombre des écoles normales a presque quadruplé et le chifre de leurs élèves a presque quintuplé. Le chiffre des écoles et des instituteurs augmente, il est vrai, plus lentement, mais il augmente : à coup sûr, leur qualité s'améliore; elle s'améliorerait encore davantage, si l'esprit de parti n'appesantissait sur eux un joug de stérilité. La population des écoles croit chaque année dans une progression continue. Enfin, les résultats pratiques de l'enseignement primaire, l'éducation populaire et l'instruction scholaire, indiquent des progrès sérieux. L'éducation publique, je parle en géneral, se manifeste avec éclat dans une population ouvrière et rurale qui peut être citée en Europe, sinon comme un modèle absolu, au moins comme un exemple, pour la pratique des vertus religieuses, pour le respect des lois civiles, pour l'amour de l'ordre, pour l'obéissance aux autorités établies. Les paysans de la Campine et du Condroz, les ouvriers de Saint-Nicolas et de Courtrai, d'Andenne et de Verviers, ne sont inférieurs à aucune population laborieuse de notre hémisphère. J'ose dire même que notre population ouvrière, celle qui ne reçoit d'autre éducation que l'éducation primaire, est, en général, moralement plus saine que la classe moyenne. Ce ne sont pas les masses « primaires », qui font chez nous des révolutions ou des séditions.

L'instruction scolaire, fruit des efforts de toute nature auxquels on s'est livré en Belgique depuis trente ans, s'est notablement améliorée. L'*Annuaire* officiel de la statistique du royaume nous donne les résultats suivants, constatés annuellement dans les rangs des miliciens. J'y ajoute le calcul que j'ai fait sur l'ignorance absolue des miliciens (ne sachant ni lire ni écrire) en 1872 :

	1842.		1873.		Différence des unités. Progrès en 30 ans.	1872.
	Lettrés.	Illettrés.	Lettrés.	Illettrés.		Ignorance absolue. Ne sachant lire ni écrire.
Namur.	63.76	36.24	91.06	88.94	27 30	6.94
Luxembourg.	78.21	21.79	86.42	13.58	8.21	7.13
Liége.	56 27	43.73	80.09	19.91	23.82	17.11
Anvers.	52.08	47.92	79.39	20.61	27.31	17.16
Limbourg.	52.32	47.68	77.54	22 46	25.22	17.93
Brabant.	49.35	50.65	74.79	25.21	25.44	20.86
Flandre Occidentale.	44.10	55.90	73.62	26.38	29.52	22.69
Hainaut.	46.96	53.04	66.62	33.38	19.66	30.45
Flandre Orientale.	39.88	60.12	64.91	35.09	25.03	28.71
Le Royaume :	49.15	50.85	74.27	25.73	25.12	21.65

L'industrialisme, ce minotaure du XIXe siècle, dévore donc la modeste instruction d'un grand nombre de citoyens (entre 21 et 26 %), qui sont ainsi moralement appauvris. Cette proportion diminue; et on peut espérer qu'elle ne cessera plus de diminuer; mais si elle ne diminuait pas graduellement, il resterait à examiner quelles seraient les mesures les plus rationnelles et les plus équitables que pourrait employer la puissance publique. L'enseignement primaire est nécessaire à la masse des enfants pour l'éducation plus que pour l'instruction ; celle-ci n'est d'ailleurs qu'une conséquence de celle-là.

En soi, une mesure de police qui imposerait aux enfants l'obligation de fréquenter une école pendant un certain temps ou qui leur défendrait d'entrer dans des manufactures avant un certain âge ne me paraît pas, à moi, plus despotique qu'une foule d'autres règlements de police, dont le but a une importance morale beaucoup moindre. Seulement, la règle générale est qu'il ne faut recourir à tels règlements qu'en cas d'insuffisance notoire des moyens ordinaires de stimulation et de persuasion. La question de la fréquentation obligatoire de l'école, qu'il ne faut pas confondre avec diverses autres thèses libérales sur ce sujet, inspirerait moins de répugnance et serait plus facilement acceptée par la masse des citoyens, si les libéraux n'en avaient pas fait une machine à employer contre la légitime influence de la religion dans l'enseignement populaire, et si l'on ne croyait pas généralement qu'ils cherchent à opposer à la liberté des catholiques une sorte de monopole sans autre culte que celui du Dieu-Etat, le Dieu des libéraux. La fréquentation obligatoire de l'école ne serait donc, dans ma pensée, qu'un moyen éventuel et désespéré, destiné à conjurer un péril social; et le plus grand péril social, c'est pour les enfants de 10 à 15 ans l'absence d'éducation religieuse. L'inventeur du *Schulzwang*, Frédéric II, écrivait en marge d'un projet de loi sur les écoles : « le catéchisme et les quatre règles, c'est assez. » Ces paroles sont plus vraies que jamais : la meilleure éducation populaire est celle qui consiste surtout à apprendre aux enfants à lire et à écrire le catéchisme. Je sais que dans l'intention de certains bruyants défenseurs de l'enseignement obligatoire, celui-ci est destiné précisément à ruiner l'influence du catéhcisme; mais ces mauvaises intentions ne doivent pas nous empêcher de retourner la thèse de ces singuliers philantropes contre eux-mêmes. Comme le disait encore Frédéric II, un gouvernement qui donnerait à l'enseignement primaire une autre direction que celle d'une profonde éducation religieuse « casserait la branche sur laquelle il est assis. » (1)

(1) Je ne puis pas m'étendre ici davantage sur cette grande question de la fréquenta

J'ai démontré, dans un travail spécial, qu'en 1865, les catholiques belges dépensaient annuellement pour l'enseignement primaire libre seulement une somme de 4,936,000 francs. Depuis neuf ans, cette dépense a plutôt augmenté d'importance. Ce fait est un témoignage éclatant de leur foi et de leur sollicitude pour l'éducation populaire. Quand on le compare aux phrases creuses de certains philanthropes de commande ou à la générosité facile de ceux qui aspirent à puiser dans le trésor public pour soutenir leurs doctrines hostiles, en vérité, on est saisi de pitié.

Il serait injuste de ne pas mentionner ici les grands et louables efforts auxquels on s'est livré, depuis trente ans, dans les sphères officielles, pour accomplir, plus ou moins dans les limites de la loi de 1842, les progrès que nous avons constatés dans l'enseignement primaire. Les dépenses faites par le trésor public ont été résumées d'une manière approfondie par un des principaux et des plus intelligents fonctionnaires du département de l'intérieur, M. Sauveur, dans un mémoire qui est publié à la suite du dernier rapport triennal (p. 424-460). Cet intéressant travail est tellement condensé, qu'il est presqu'impossible de l'analyser. J'en extrais quelques chiffres seulement pour montrer, en peu de lignes, l'étendue de la sollicitude des pouvoirs publics.

ANNÉES.	MONTANT DE LA DÉPENSE GÉNÉRALE.	PARTS PROPORTIONNELLES D'INTERVENTION.					
		Donations. Fondations. Legs.	Livres solvables.	Bureaux de Bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.
1843	1,899,552.17	1.53	36.10	6.48	41.35	3 57	10.97
1850	2,843,815.21	1.19	19.55	7.25	36.33	9.99	25.69
1860	4,235,437.08	0.82	17.83	5 52	38.44	5.59	31.78
1870	8,145,408.34	0.67	11.82	3.95	36.72	3.87	42.97
1872	9,335,683.05	0.64	10.75	3.42	36.33	3.21	45.65

De ce tableau il résulte, que toutes les allocations diminuent annuellement, sauf celles de l'État, lesquelles augmentent chaque année, de telle

tion obligatoire de l'école pour les enfants d'un certain âge. Nous pourrons l'examiner à l'occasion de la discussion de la proposition faite par M Funck à la chambre des représentants. Voy. sur cette proposition le savant rapport de Mgr de Haerne, Bruxelles, 1872, in-4°, chez Hayez.

façon que bientôt l'enseignement primaire, contrairement à l'esprit et au texte de la loi de 1842, cessera, pour ainsi dire, d'être considéré comme un objet principalement communal. Le tableau suivant complète le précédent :

MONTANT DE LA DÉPENSE PAR ÉLÈVE INDIGENT.							MONTANT DE LA DÉPENSE PAR HABITANT DU ROYAUME.				PART PROPORTIONNELLE DES REVENUS appliquée à la dépense générale.			
FR.							FR.				P. °/o.			
Années.	Donations et legs.	Bureaux de bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.	Total.	Communes.	Provinces.	État.	Total.	Bureaux de bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.
1843	0.13	0.92	5.53	0.47	1.48	8.53	0 19	0.02	0.05	0.45	2.72	4.14	0.95	0.20
1850	0.10	0.80	3 73	1.03	2.64	8.39	0.23	0.06	0.17	0.65	4.02	4.76	4.55	0.63
1860	0.09	0.89	5.25	0.76	4.34	11.33	0.34	0.05	0.29	0.90	3.47	5.67	4.29	0.86
1870	0.12	0.91	7.07	0.75	8.27	17.12	0.59	0.06	0.69	1.61	3.70	6.83	3.58	1.84
1872	0.12	0.87	7.69	0.68	9.66	19.02	0.66	0.06	0.83	1.81				

Il faut lire la sérieuse étude de M. Sauveur, pour se rendre exactemen compte de l'immense travail qui a été accompli depuis trente ans dans cette importante partie de l'administration publique.

J'en ai dit assez ici, pour éclairer le lecteur sur la fréquentation des écoles. Il me reste à parler de la gratuité, autre thème de banalité politique en notre pays.

IV.

J'ai exposé ailleurs (1) toutes les phases de cette question. L'état n'a pas charge d'âmes. Il ne doit à personne ni le travail salarié, ni l'enseignement gratuit. Si, dans les limites de la loi de 1842 et avec ses garanties, l'autorité civile accorde, dans la plus large proportion possible, l'instruction primaire gratuite à certaines catégories d'enfants, c'est par une mesure exceptionnelle, dont la cause légitime est l'intérêt suprême de la société civile. Ouvrir systématiquement l'école gratuite à tous les citoyens sans distinction, ce serait faire du socialisme. Donner l'enseignement primaire, c'est rendre un service qui doit

(1) De l'enseignement primaire en Belgique, p. 284.

se payer comme tout autre service. Excepter tout le monde de ce paiement serait commettre une injustice envers ceux qui n'en profitent pas et envers les pauvres eux-mêmes qui contribuent pour leur part aux charges publiques. Mais, si l'État n'a pas charge d'âmes, s'il ne doit à personne des services gratuits, tout citoyen a le devoir rigoureux de contribuer librement, mais efficacement et avec zèle, à la diffusion de l'instruction. Comme individus, nous devons tous, dans la mesure de nos forces et de nos moyens, le pain de l'esprit à nos semblables. Contribuer à la fondation d'écoles nouvelles, là où elles sont nécessaires ou utiles, à l'amélioration de celles qui existent, à la propagation des bonnes méthodes, en un mot, travailler à l'éducation populaire est pour chacun de nous un devoir strict.

Le principe de la gratuité absolue de l'enseignement n'a pas été admis par la loi de 1842 : ses auteurs ont pensé que l'acquisition de l'instruction était le prix d'un effort onéreux, auquel il importait de laisser son caractère moralisateur. Il est du devoir des parents de chercher à instruire leurs enfants; et, quand ils peuvent payer l'instituteur, il est juste qu'ils le fassent. Encore un coup, le pauvre payant nécessairement une partie de l'impôt public, la gratuité absolue de l'enseignement constituerait pour le riche une sorte de privilége.

La société religieuse impose à tous, suivant la parole de l'apôtre, l'obligation morale de s'instruire; et elle fait un devoir aux riches de distribuer le pain de l'intelligence, aussi bien que l'aumône matérielle. L'État n'a pas, in abstracto, la même obligation. Cependant il est tenu de veiller à sa propre conservation et à sa sécurité. Or, l'instruction véritable, telle que la définit la loi de 1842, est une garantie de sécurité et de conservation. Quand l'État est composé par des citoyens chrétiens, ce principe de droit public acquiert une force singulière.

La loi de 1842, partant de ces principes, a proclamé que « les enfants pauvres reçoivent l'instruction gratuite (art. 5). »

D'après l'arrêté royal du 26 mai 1843, pris en exécution de cet art 5 de la loi, l'instruction primaire est donnée gratuitement :

1° Aux enfants pauvres, dont les parents sont reconnus comme tels par le bureau de bienfaisance;

2° Aux enfants des ouvriers, qui n'ont pour revenu que le produit de leur salaire journalier;

3° A tous les enfants habitant la commune, à l'égard desquels il est reconnu que les personnes qui en sont chargées se trouvent dans l'impossibilité de leur procurer l'instruction.

Des circulaires ministérielles ont attribué le même droit aux enfants :

1° Des sous-officiers et soldats;

2° Des employés de douanes, depuis la grade de proposé jusqu'à celui de brigadier.

3° Des agents subalternes de l'administration des ponts et chaussées;

4° Des facteurs ruraux.

Il est impossible d'être plus large en principe. Dans la pratique, on l'est davantage encore, ainsi qu'il résulte des rapports officiels. Voici quel était, en 1872, l'état des inscriptions des enfants pauvres.

CATÉGORIES D'ÉCOLES.	HABITANTS.	Nombre des enfants pauvres inscrits conformément à l'arrêté royal du 16 mai 1843.			Proportion entre ces inscriptions et le nombre des enfants en âge d'école (15 °/).
		Garçons.	Filles.	Total.	
Dans les Communes urbaines.	1,338,907	39,519	31,509	71,028	35.38 °/.
» » » rurales.	3,836,130	176,278	151,605	327,883	57.97 °/.
	5,175,037	215,797	183,114	398,911	51.38 °/.

Chaque année le nombre de ces inscriptions augmente dans de notables proportions. Ainsi, l'augmentation de 1872 sur 1871 est de plus de 35,000 enfants. Quand on recherche quel a été le nombre des enfants qui ont réellement fréquenté l'école gratuitement, les proportions gagnent encore en importance:

CATÉGORIES D'ÉCOLES.		FRÉQUENTATION.				Population des écoles en 1872.
		Fréquentation des écoles par les enfants pauvres.			Proportion entre la population des écoles et le nombre des enfants admis gratuit.	
		Garçons.	Filles.	Total.		
Ecoles Communales :	Villes	35,067	22,916	57,983	87.45	66,309
	Communales rurales.	160,426	107,023	267,449	69.74	383,636
Ecoles dues à l'initiative privée :	Villes	10,499	15,489	25,988	41.30	62,774
	Communales rurales.	6,435	43,430	49,865	46.94	106,223
	Totaux :	212,427	188,858	401,285	66.62	618,937

Ainsi dans nos 87 communes urbaines, plus de 87 % des enfants qui fréquentent l'école primaire y sont admis gratuitement. Quand on ajoute au nombre des enfants qui fréquentent gratuitement les écoles primaires 401,285
les enfants admis gratuitement dans les écoles gardiennes. 53,682
les enfants âgés de moins de 15 ans, admis gratuitement dans les écoles d'adultes 33,466
les enfants âgés de moins de 15 ans admis dans les écoles du ministère de la justice 3,686
les enfants âgés de moins de 15 ans qui fréquentent gratuitement les ateliers de charité, approximativement. . . 1,500

493,619

on verra que plus de 80 % des enfants âgés de moins de 15 ans et fréquentant les écoles en 1872, y étaient admis gratuitement.

V.

Parlerons-nous de la « laïcité » de l'enseignement primaire? Il n'en est pas question dans le dernier rapport triennal. Le plus parfait accord règne entre les inspecteurs civils et les inspecteurs ecclésiastiques. Les premiers ne se plaignent pas des seconds; et les évêques manifestent tous les plus généreuses intentions en faveur des progrès de l'enseignement primaire, officiel ou autre.

Il signalent, comme de raison, la décadence des écoles d'adultes ; et il le déplorent. L'évêque de Bruges demande la création d'écoles dominicales, indique les moyens pour augmenter la population des écoles des filles et ne se plaint que de quelques sous-instituteurs mal élevés.

L'évêque de Tournai exprime le vœu que l'on crée des écoles dans les hameaux des communes populeuses et loue l'ensemble des écoles de son diocèse. L'évêque de Liége signale à l'autorité civile des communes qui n'ont pas encore des locaux scolaires convenables. L'évêque de Namur vante le bon esprit des instituteurs de la province de Namur, bon esprit qui se développe et s'affermit.

Les inspecteurs civils ne tarissent pas en éloges sur les progrès accomplis pendant la dernière période triennale. Aucun d'eux ne se montre effrayé de l'harmonie qui règne entre l'autorité religieuse et les pouvoirs publics et ne songe à réclamer la révision d'une loi qui produit de tels résultats. Le visiteur provincial des frères des écoles chrétiennes de Belgique a renouvelé, au nom des Frères de sa Congrégation, l'engagement de se conformer aux prescriptions légales réglementaires

concernant les instituteurs laïques officiels. En vérité, quand on étudie les documents officiels et l'histoire de l'application d'une loi qui existe maintenant depuis plus de 32 ans, on se demande comment il est possible de trouver en Belgique des hommes capables de nourrir des projets hostiles contre cette organisation bienfaisante, le chef-d'œuvre de la législation nationale. J'ose dire que la cause principale de l'opposition qui est faite à la loi de 1842 est provoquée par l'ignorance où l'esprit de parti tient la masse du public sur les conditions d'existence de cette loi. Si tout le monde connaissait la circulaire, publiée par les évêques, le 26 janvier 1843, sur l'enseignement de la religion et de la morale, et le chapitre de *l'instruction morale et religieuse*, qui fait partie du *règlement général des écoles primaires* du 15 août 1846 et qui a été redigé de commun accord avec les évêques des six diocèses de la Belgique, on ne rencontrerait dans les rangs des adversaires de la législation actuelle que les sectaires haïneux. J'engage le lecteur à lire ou à relire ces documents : pour l'exciter à entreprendre cette courte étude, je ferai quelques citations.

On trouve dans l'introduction du *recueil des pièces officielles*, publiées par le corps épiscopal belge, cette définition des rapports de l'Eglise et de l'Etat :

« Lorsque l'Europe était encore ensevelie dans les ténèbres du paganisme, on soupçonnait à peine la séparation de ces deux pouvoirs ; c'était pour ainsi dire un dogme public, que le chef de l'État était en même temps le chef du culte. Le christianisme vint éclairer cette vérité comme tant d'autres : son divin Fondateur ordonna à ses disciples de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu ; mais il ne voulut point que César réglât les rapports de ses sujets avec Dieu : c'est à ses apôtres et à leurs successeurs qu'il confia la direction de la société spirituelle qu'il était venu établir sur la terre. Le monde fut d'abord étonné de cette doctrine, il s'en irrita même ; mais il finit par comprendre la distinction de la société civile et de la société religieuse. Aujourd'hui il n'est personne qui ne reconnaisse l'existence des deux pouvoirs distincts et indépendants. Chercher à les confondre, et surtout à soumettre le sacerdoce à l'empire, ce serait s'exposer au reproche de faire retrograder la civilisation vers le paganisme.

« L'Église et l'État ont chacun leur domaine séparé, c'est-à-dire, un cercle d'attributions qui leur sont propres. Tout ce qui est temporel est du ressort de l'État.

« L'Église et l'État ne sont nullement opposés l'un à l'autre, ils sont comme deux vaisseaux amis qui voguent sur des lignes parallèles : ils doivent éviter de s'entre-choquer. Leur intérêt même exige qu'ils s'entre-aident, afin d'atteindre plus facilement leur but commun qui est le bonheur des hommes...

« L'Église et l'État peuvent se donner mutuellement des avis et des conseils ; ils peuvent même se demander des services réciproques, mais ils doivent s'abstenir de rien exiger en matière, ou d'empiéter sur leurs attributions respectives ; s'il élève des doutes ou des conflits, ils doivent se concerter et s'entendre. (1) »

(1) Recueil de pièces officielles, p. 39.

La loi de 1842 sur l'instruction primaire est la justification de ces principes rationnels, qui sont rigoureusement orthodoxes et ne trouvent aucune contradiction dans la Constitution belge. Dans l'application de cette loi, les deux pouvoirs distincts et indépendants sont restés chacun dans leur domaine séparé; et ils ont uni leurs efforts, en se donnant de mutuels avis, en se concertant, pour s'entendre, dans l'intérêt de la société. Et les deux vaisseaux amis ont vogué sur des lignes parallèles, en évitant de s'entre-choquer, pour atteindre le but commun, qui est la fin de l'homme sur la terre. Pourquoi ne pourrait-il en être ainsi toujours? Ce sera l'honneur des catholiques belges devant la postérité d'avoir donné un tel exemple au monde. (1)

Dans leur circulaire de 1843, les évêques, réunis en conseil, écrivent aux curés :

« En travaillant, comme nous venons de l'indiquer, à fortifier dans ses élèves les sentiments de la religion, l'instituteur s'efforcera aussi de leur inculquer *l'attachement aux institutions du pays*, l'obéissance aux lois, un amour sincère pour notre auguste souverain et sa dynastie, et ce dévouement au bonheur de la patrie, qui distingue dans tous les temps les enfants de notre religieuse Belgique. » (2)

Et comme si cette recommandation n'était pas suffisante, ils inscrivent dans le règlement de 1846 un article que je demande la permission de citer intégralement, pour ne pas en affaiblir l'expression :

« Art. 11. Dans les écoles primaires les plus complètes, l'enseignement religieux devra être, pour la division supérieure plus solide.

» Les élèves de cette classe répéteront régulièrement comme dans les divisions inférieures, les leçons déjà apprises. Le maître s'attachera à leur faire comprendre plus à fond le catéchisme et à leur en faire rendre compte avec précision. Un catéchisme avec explications sera mis entre les mains des élèves.

» C'est alors que les entretiens devront être ménagés avec art, pour inspirer plus efficacement l'amour du devoir, le zèle pour les pratiques de la religion, une ferme résolution d'observer partout les règles de la modestie et de la bienséance chrétienne.

» C'est alors encore que l'instituteur se fera un devoir d'inculquer à ses élèves un *attachement inviolable aux institutions du pays, un dévouement entier au bien public et un amour sincère pour l'auguste dynastie qui nous gouverne.* »

Donc les évêques recommandent, d'avoir, pour ainsi dire, un respect religieux pour les institutions nationales; et ce respect doit être inculqué aux enfants comme un enseignement de notre mère la Sainte Église.

Le pouvoir civil, par l'organe du ministre de l'intérieur de cette époque, le vénérable comte de Theux, s'est associé en ces termes à ces grandes pensées, en écrivant aux inspecteurs de l'enseignement :

(1) Voy. mon livre sur *l'enseignement primaire en Belgique*, p 330.
(2) Circulaire de 1843. § 11.

« Vous aurez soin, M. l'inspecteur, que les instituteurs ne perdent jamais de vue que le plus précieux avantage que les enfants doivent recueillir de la fréquentation des écoles, c'est l'*éducation*. Des mœurs douces, des habitudes de politesse, le respect des personnes âgées ou de celles qui sont investies de fonctions publiques, une bienveillance générale envers tout le monde, telles seront les marques auxquelles on reconnaîtra les enfants formés dans les écoles bien dirigées.

« Les évêques recommandent à MM. les inspecteurs ecclésiastiques et à MM. les curés d'inviter les instituteurs à s'appuyer de l'autorité de la religion pour inspirer aux élèves un *attachement inviolable aux institutions du pays, un dévouement entier au bien public et un amour sincère pour l'auguste dynastie qui nous gouverne*. Le concours de vos collègues ecclésiastiques vous rendra plus facile, M. l'inspecteur, la tâche si importante qui vous incombe de répandre ces mêmes sentiments dans les écoles ; il n'est pas en effet un seul de nos devoirs, même de nos devoirs civils, qui ne trouve son principe et sa sanction dans la morale religieuse. »

Combien la Majesté de ces idées et la sérénité de ces jugements sont élevées au-dessus des petites passions et des grands préjugés du temps actuel.

P. DE HAULLEVILLE.

M. GUIZOT.

I.

« Il y a deux hommes » — aurait dit un jour M. Veuillot — « dont je ne dirai jamais de mal : le maréchal Bugeaud et M. Guizot. » Ce propos du rude guerroyeur (c'est de M. Veuillot que je parle) ne me paraît pas invraisemblable. Des liens d'une affectueuse admiration, remontant aux chaudes années de la jeunesse, le rattachaient à ces deux hommes ; et l'on rencontre d'ailleurs, dans leur vie à tous deux, un caractère d'unité, de droiture et de force qui n'est pas sans grandeur. Quand on veut se représenter en beau le temps de Louis Philippe, qui restera, je pense, dans l'histoire (toute proportion gardée) le siècle de Louis XIV du règne de la bourgeoisie française, il me semble que le nom du maréchal et de l'homme d'État viennent tout naturellement à l'esprit. Ce seraient les héros de l'épopée bourgeoise, pour autant qu'on puisse trouver dans l'ère bourgeoise de matière épique. Il y a loin de la « casquette à Bugeaud » au casque du divin d'Achille; mais la parole puissante, irrésistible de M. Guizot, éclatante et dominatrice à la tribune, l'autorité de son caractère, sa maturité précoce, en font à la fois l'Ulysse et le Nestor du camp retranché des « classes moyennes, » emporté d'assaut en février 1848.

Il était bien difficile à M. Veuillot de tenir jusqu'au bout sa miséricordieuse résolution : M. Guizot représente par excellence, peut-on dire, un régime qui lui est en horreur. Tous les partisans et tous les soutiens de la monarchie bourgeoise devaient avoir leur tour. Mais au moins M. Veuillot s'est souvenu d'avoir autrefois subi le charme, et M. Guizot n'a été mangé que le dernier. Il est vrai qu'il n'a rien perdu pour attendre.

M. Veuillot a écrit sur M. Guizot, au lendemain de sa mort, un article qui, d'un bout à l'autre, est un chef-d'œuvre d'esprit et de style.

Il fait d'abord et sans parcimonie la part de l'éloge :

« Personnellement, M. Guizot avait les qualités les plus attrayantes. » J'ai eu l'honneur et l'agrément de le voir de près dans ma jeunesse, à la » plus belle époque de sa vie, président du conseil des ministres et mi- » nistre des affaires étrangères. Il était toujours digne, patient, obligeant » et de bonne humeur, très-supérieur à tout ce que l'on rencontrait au-

» tour de lui. Son cadre intime rehaussait des traits d'âme que le public » n'apercevait pas; plein de respect pour sa vieille et très-vénérable mère, » plein de tendresse sérieuse et grave pour ses enfants, plein de bonté » et d'aménité pour tout le monde. Cet homme, si simple dans une for- » tune si haute, à mes yeux alors si justifiée, me semblait vraiment grand. » Je ne me lassais pas d'admirer sa belle physionomie, son air libre, » la clarté de sa parole, la promptitude de ses décisions. J'étais chargé » de lui porter le mouvement des journaux du matin et de rapporter ses » réponses pour le cabinet de l'intérieur. Elles m'éblouissaient. J'étais » jeune, il est vrai, mais cependant pas tout à fait sot. Sur quelques nou- » velles de l'étranger ou sur quelques faits des missions religieuses, » dont je ne perdais pas l'occasion de l'entretenir, il avait des échappées » dont j'étais émerveillé. Dans ces moments-là, j'aurais juré que M. Guizot » deviendrait catholique. Un jour, j'osai le lui faire entendre. Il vit bien » d'où partait cette audace de néophyte et ne s'en offensa point. Je pour- » rai dire une autre fois comment j'y revins et perdis mon espérance...

. . . . . .

« Ni en religion ni en politique, M. Guizot n'eut ce que l'on peut ap- » peler une idée. Il eut des formes qu'il trouva bon de qualifier principes » et qu'il n'examinait pas, afin de pouvoir y dormir. Il a beaucoup dormi, » en parlant beaucoup de travailler. Ces prétendus principes du prétendu » chef des doctrinaires n'étaient que des instincts devenus des habitudes, » des attitudes et des indifférences. »

. . . . . .

« M. Guizot est mort dans des pensées caressantes pour sa gloire, esti- » mant ne s'être jamais trompé. Il est certain qu'il ne s'est pas déjugé. » Il a été bienveillant à son temps et à son pays, comme il avait coutume » de dire, et son temps et son pays lui ont été bienveillants. Ce temps » et ce pays ne lui auraient pas permis d'être un grand homme d'État, » chose qu'ils ne supportent ni ne comportent; ils ont honoré ce que j'o- » serai appeler sa frivolité, conforme à la leur. »

« La frivolité de M. Guizot! Je ne me dédis pas. Ce savant, ce sage, » cet austère qui, sans sortir de ses maximes, se releva de l'impopularité » meurtrière où elles l'avaient fait tomber, il était frivole. Cette frivolité » fondamentale lui rattacha les esprits. »

S'il m'était permis de traduire ce grave jugement dans un autre style du même écrivain, je dirais que M. Guizot n'est à ses yeux que *le premier des Coquelet.*

A l'autre extrémité, dans le camp du césarisme antireligieux et révolutionnaire, M. Ste Beuve portait un jugement tout-à-fait analogue. Il

accuse M. Guizot d'inconséquence. Les preuves que vous donnez de la révélation chrétienne, lui dit-il, vous conduisent plus loin que vous ne voulez aller : pourquoi donc, si c'est pour vous arrêter avant le terme, vous êtes-vous mis en chemin? Ou bien restez avec nous, dans le rationalisme pur : ou bien soyez catholique.

« Le même raisonnement (pour peu qu'on le presse) ne mène pas seu-
» lement au christianisme, il mène au catholicisme tout droit.... Il ne
» peut y avoir eu un tel quiproquo dans l'établissement du christianisme,
» et je dirais également du catholicisme, sa forme unique, sa forme
» organique et manifeste avant et durant tout le moyen-âge et encore
» depuis, sans faire injure à la Providence qui aurait là tendu un sin-
» gulier piége et préparé un leurre magnifique à l'esprit humain... »

« Cet esprit *ferme*, dit encore le critique des *Lundis* en parlant de M. Guizot — (il ne dit pas cet esprit juste ou cet esprit lumineux ; et pour qui connaît M. Ste-Beuve et son art d'insinuation, cet esprit ferme se traduit facilement par : cet esprit opiniâtre) — « Cet esprit ferme,...
» que l'âge a respecté dans l'intégrité de sa *nature* (de sa *nature*, non
» point de sa force ou de son étendue) ne peut supporter l'idée que sa
» *ligne* politique, historique, religieuse reste entamée... » (sa *ligne*, remarquez le mot, et non pas sa *conviction*, encore moins sa *foi*.)

En somme, ce jugement, avec ses formes respectueuses, auxquelles se laissa prendre M. Guizot, car il en remercia l'auteur; ce jugement cauteleux, c'est bien celui de M. Veuillot, moins la rudesse et la franchise. Sa *nature*, *sa ligne*, en tenant compte de la politesse de M. Ste-Beuve, c'est bien la même chose que ces instincts devenus des *habitudes* et des *attitudes*.

Et le jugement définitif du critique, dans une heure de sincérité, c'est que « tout ce qu'écrit M. Guizot est ferme et spécieux, d'une *médiocrité*
» *élevée*. »

Une frivolité grave ! une médiocrité élevée ! Ce double jugement, d'une logique rigoureuse, que l'on ait pour point de départ la foi de M. Veuillot ou l'incrédulité finale de M. Ste-Beuve, me semble pourtant bien dur. Je sens en moi quelque chose qui répugne à tant de sévérité. Il y a dans M. Guizot quelque chose qui n'est assurément ni médiocre ni frivole; c'est le caractère : l'énergie de la volonté, le courage, le dévouement à ses desseins, le dédain de la popularité qui font la grandeur et l'unité de sa vie.

Quel peut-être l'obstacle qui vint arrêter cette âme dans son ascension vers le catholicisme? Pourquoi la chaîne de son raisonnement se brise-t-elle au dernier anneau? — L'orgueil! dit-on; rien que l'orgueil.—

Cette explication me paraît insuffisante et téméraire. J'ai cherché, je m'en suis donné d'autres plus bienveillantes, mais qui ne me paraissaient qu'à moitié vraisemblables. En causant avec des amis qui ont un sens chrétien ferme et droit, j'ai *essayé* l'effet de ces explications, de ces excuses : j'ai vu qu'il était difficile de leur faire partager mes idées même dans la faible mesure d'assurance que j'y portais moi-même, et que le sentiment qui me les avait dictées et qui me les rendait chères leur était à peu près étranger. Je renonce à plaider pour M. Guizot les circonstances atténuantes : je tenterai de dire en quoi consistait sa « frivolité » sans prétendre en pénétrer la cause.

M. Guizot me semble avant tout un homme des sentiments énergiques, de volonté, d'action plutôt que de pensée.

Il aime la liberté politique; il hait à la fois le despotisme et la démagogie. Il est attaché de cœur au règne des classes moyennes qui lui paraît le règne de l'intelligence et du travail. Il a horreur du trouble, de la violence, de la discorde; et pourtant il aime passionnément la discussion. Il se plait dans la lutte, et déteste la guerre.

M. Guizot n'est pas un philosophe, une âme passionnée pour la vérité, la cherchant pour elle-même, d'une façon désintéressée, et sans songer à l'utilité pratique de sa découverte. M. Guizot me paraît né pour l'action, et pour l'action publique; de très-bonne heure, il est là tout entier.

Il n'y a pour lui de vérité désirable que celle dont on peut tirer une loi sociale, une conséquence immédiatement applicable dans la conduite de l'homme d'État, en France, au XIXe siècle. Il n'a écrit et parlé, dans sa vie, que pour étendre ou justifier son action dans le monde. Il ne cherche pas, il ne doute pas, il prouve; et il ne veut prouver que pour diriger. Sa première leçon, la leçon d'ouverture de son premier cours d'histoire moderne, prononcé le 11 décembre 1812, est caractéristique. Il commence par affirmer que nous ne savons presque rien de l'histoire des volontés humaines. Quelle force inconnue retint Annibal à Capoue? Quelle fut la cause véritable de la conversion de Constantin? Nul ne le sait, et d'ailleurs pourquoi le chercher? « De savoir quels motifs parti-
» culiers, quels sentiments personnels ont influé, en telle et telle oc-
» casion, sur ses déterminations et sa conduite... Ces circonstances ne
» regardent que le monarque, et le monarque n'est plus. » M. Guizot dans sa maturité parle une autre langue; mais le fond de sa pensée ne se modifie guères.

Dans ce même discours, il s'écrie : « Que de temps, que de talent ont *consumé* les hommes dans les méditations méthaphysiques! » mais ces vaines recherches ont produit une statistique de « l'esprit humain »;

elles nous ont appris « comment il agit comment on doit travailler à en affermir la justesse, à en étendre la portée. » C'est ainsi que l'étude de l'astrologie, poursuit-il, a fondé l'astronomie véritable. Mais, pour M. Guizot, qu'est-ce que la science des astres? Quel est son prix et sa beauté? N'est-ce pas de contempler la grandeur et la puissance de Dieu dans la création, d'admirer la Sagesse infinie dans l'ordre souverain, dans la simplicité sublime des lois qui régissent l'univers? Non : pour lui, la science d'Euler, de Newton et de La Place n'a de valeur que parce qu'elle est « la science qui dirige aujourd'hui nos vaisseaux. »

Il applique les mêmes idées à l'histoire : ce qu'il cherche, ce sont des enseignements pour l'homme politique du XIXe siècle; et d'avance, il s'est fait une théorie du développement social, dont il trouvera la confirmation dans ses études. Si les faits de l'histoire semblent parfois contredire cette théorie, c'est, je pense, de très-bonne foi qu'il les fera légèrement fléchir pour les plier à son système.

M. Guizot établit dans les faits du passé l'ordre et la régularité qu'il a voulu transporter de sa vie privée dans sa vie politique. L'histoire, telle, qu'il la voit, est trop logique pour être vraie. Les passions et les humeurs des hommes, les caprices de l'égoïsme et de la vanité ont, à certains moments, dans les mouvements sociaux, une importance décisive qui déjoue tous les calculs de l'homme d'État; cette belle simplicité des *lois de l'histoire* est une illusion qu'on peut se faire à distance, mais que M. Guizot lui-même, dans ses *Mémoires*, ne peut étendre aux évènements contemporains.

Ce qui prouve à quel point la pensée, chez M. Guizot, subissait la tyrannie du *but* qu'il voulait atteindre, du dessein poursuivi par la volonté, c'est qu'il a parfois combattu son propre système, quand on voulait l'employer contre sa cause et chercher dans l'histoire l'origine légitime et la justification du mouvement démocratique; ce qui pourtant me semble au moins aussi plausible que d'y voir la préparation providentielle du règne de la bourgeoisie censitaire.

Du reste, je le répète, le système politique, social et religieux de M. Guizot, conçu pour ainsi dire dès l'enfance, est fondé sur des affections, des haines, des craintes, en un mot, des sentiments du cœur, bien plus que sur les recherches impartiales d'une intelligence libre.

Il lui reste, de ses aïeux des Cévennes, du milieu dans lequel s'est écoulée sa jeunesse, de sa mère surtout, pour laquelle il eut toujours une vénération profonde, un certain effroi de l'oppression religieuse, une répugnance instinctive contre la religion d'état, un ardent amour de la

liberté de conscience. Son père, en mourant sur l'échafaud de 93, lui a légué sa haine des dictatures démagogiques.

M. Guizot, au commencement de sa vie publique, dans sa jeunesse, est rationaliste. Le christianisme lui apparaît comme la meilleure des religions, mais les religions ne sont à ses yeux que des philosophies poétiques et populaires. Peu à peu, ses idées se transforment; ses tendances chrétiennes redeviennent des croyances; il « rentre dans son berceau » et donne à sa vieille mère la consolation de retrouver son fils tout entier, tel qu'il était au jour de sa première communion. Cette ferveur des premières années, lentement reconquise, s'associe dans son âme à sa piété filiale, puis à toutes ses affections de famille.

Cet amour de la liberté politique, du pouvoir de la bourgeoisie, d'un ordre régulier et paisible; ce goût de discussion et de libre examen d'une part, de l'autre cette aversion pour la contrainte, ce ne sont pas des principes, je le reconnais; ce sont des tendances qui se combinent et se limitent, pour former non pas une conviction, mais un caractère. Ce sont des *instincts*, si vous voulez, j'aimerais mieux dire ce sont des sentiments que *l'habitude* a fortifiés pendant toute une longue carrière. Mais ce que je ne puis admettre, c'est qu'en vieillissant, ces sentiments aient perdu quelque chose de leur sincérité ou de leur énergie, et soient devenus des *attitudes* et des *indifférences*.

II.

M. Guizot, dans l'histoire des différents peuples de l'Europe, ne cherche que la justification de ses théories politiques; il ne voit dans l'histoire de France qu'un développement normal et régulier qui aboutit au gouvernement constitutionnel de 1830. Je serais plutôt disposé à y voir des avortements successifs qui aboutissent à la destruction de tous les liens politiques.

C'est une banalité de répéter que le gouvernement libre, qui est en Angleterre un fruit naturel du sol, longuement mûri par l'histoire, est en France une plante étrangère qui n'est nullement acclimatée encore, et qui ne peut vivre, si elle peut vivre, qu'à force de précautions et de prudence. M. Guizot reconnaît lui-même, dans ses mémoires, en parlant de la révolution de 1848, qu'il a trop compté sur l'esprit politique de la France. Et pourtant, M. Guizot a raison : le gouvernement libre est le désir et l'aspiration légitime de tous les peuples chrétiens.

C'est par l'ardeur de son attachement pour la liberté que M. Guizot systématise et passionne l'histoire. Il a peu d'idées neuves : il emprunte beaucoup aux Allemands, en particulier à Savigny, qu'il cite du reste

avec reconnaissance. M. Guizot est un admirable vulgarisateur. Il est éloquent à force de simplicité et de clarté. Il excelle à grouper les faits, à les présenter dans un ordre qui les classe à l'instant et les grave dans la mémoire. Il est assurément trop affirmatif; il donne bien souvent des opinions douteuses pour des certitudes; il simplifie tout en grossissant certains événements, certaines influences, et en élaguant ce qu'il ne parvient pas à faire entrer dans son système. Mais ce qui a fait surtout la chaleur et l'éclat de son enseignement, c'était l'écho qu'il portait dans le passé des luttes et des passions contemporaines.

Le collège de France et la Sorbonne subissaient alors une transformation dont M. Guizot n'est pas le seul, ni peut-être le principal auteur. La chaire du professeur devenait une tribune publique. — Est-ce un mal? Est-ce un bien? — Je crois que, dans le relâchement de la discipline intérieure qui gagnait de plus en plus l'université de France, ce fut plutôt utile que nuisible.

Ce grand éclat de l'enseignement de Royer-Collard, de Guizot, de Villemain, de Cousin et plus tard d'Ozanam et de St-Marc-Girardin répandit les idées élevées, combattit efficacement la légèreté railleuse du XVIIIe siècle, remit en honneur le passé dans ses institutions, sa littérature, ses mœurs, sa philosophie même. Il ne fut plus permis d'appeler le moyen-âge une « histoire de loups » et de se moquer de St Thomas, comme le faisait Voltaire. Pendant ce temps-là, le XVIIIe siècle, honni dans les chaires où l'enseignement avait un caractère éclatant de publicité, vivait obscurément et reprenait son œuvre destructive à l'école de médecine, où l'auditoire restreint et discret le laissait grandir et se développer au point d'aspirer à la domination tyrannique : nous le voyons aujourd'hui. Dans l'enseignement historique et littéraire qui, même sous le second Empire, avait conservé des traditions de publicité, M. Renan ne put continuer à combattre la divinité de Jésus-Christ : dans une chaire de physiologie, M. Chauffard vient d'être forcé de suspendre son cours, parce qu'il «croit à l'immortalité de l'âme.»

M. Guizot introduit en histoire l'étude sympathique des institutions d'autrefois. Il y voit non point des obstacles que la civilisation a dû briser pour se faire un passage, mais un acheminement vers les institutions qu'il préfère. C'est à ce point de vue que M. Guizot fait partie de cette réaction contre le XVIIIe siècle dont Royer-Collard en philosophie, Chateaubriand en poésie sont les initiateurs. Il est plus jeune qu'eux; et bien qu'il ait adressé des vers à Chateaubriand, et professé l'admiration la plus vive pour Royer-Collard, il n'est en rien leur disciple : M. Guizot n'est d'aucune école. Il ne fait partie d'aucun groupe, ne se laisse pas

entraîner par le mouvement de son siècle; au contraire, il remonte le courant non pas à outrance comme un de Maistre, mais pour ainsi dire pied à pied d'une façon lente et continue. Au temps du *Génie du Christianisme* et des brillantes leçons de Royer-Collard, il n'est que respectueux pour la révélation chrétienne, et malgré sa gravité, tout-à-fait irrévérencieux pour la métaphysique. Dans nos jours de positivisme il écrira des méditations religieuses et se proclamera de plus en plus chrétien, non plus d'opinion, mais de certitude et de *foi*, sans jamais arriver à franchir le dernier obstacle inconnu qui le sépare de la vérité complète.

III.

Ce qui semble caractériser la vie de cet homme, toujours si optimiste, si confiant et, disons le mot, si content de lui-même, c'est un échec à peu près universel. On a bien souvent répété cette parole : « l'atmosphère de l'école doit être religieuse. » La loi sur l'enseignement primaire, œuvre de M. Guizot, aboutit à former cette armée de maîtres d'école irréligieux, ces anti-curés dont la France est infectée pour longtemps. M. Guizot a voulu fonder la liberté politique sur la prépondérance des classes moyennes; son pays semble voué, par la domination capricieuse des masses, à des alternatives de confusion et de despotisme.

En religion, il est le type français le plus noble et le plus élevé, non point du calvinisme ni d'aucune autre secte, mais du christianisme individuel; et cette forme de religion, qui fut autrefois l'erreur de grandes âmes, disparait de plus en plus, se dissolvant dans le rationalisme pur, ou bien se solidifiant dans le catholicisme.

Que M. Guizot n'ait réussi dans aucune de ses entreprises, ce n'est pas une preuve contre lui. M. de Cavour a réussi; jusqu'à l'heure présente, M. de Bismarck aussi. Que leur œuvre soit féconde ou stérile, ils l'ont faite; ils ont conduit les peuples au but qu'ils ont marqué d'avance. Ils ont pris pour levier tantôt la force brutale et tantôt les passions dominantes de leur temps ; loin de les modérer, ils se sont plus à les exalter : le succès à ce prix est facile. Un despote qui étouffe pêle mêle les aspirations révolutionnaires et les résistances légitimes a, lui aussi, bien des chances de réussir : M. de Bismarck a d'abord usé de ce moyen : il a mis en cage les nationaux libéraux avant de les déchaîner sur les catholiques.

Mais il y a des moments où la politique la plus haute, la plus sage, la plus généreuse, — qui est presque toujours la plus difficile — devient pour ainsi dire impossible. — Cette politique, c'est de faire droit aux

réclamations légitimes, aux besoins véritables d'un peuple, en combattant ses vices et ses folies. — Cette politique, dans l'histoire, compte bien des échecs. — Ce fut celle des hommes les plus éclairés des États-Généraux, en 89; celle que Louis XVI, avec plus de fermeté, eût peut-être fait prévaloir; ce fut celle de Pie IX en 1847, et le poignard qui a frappé Rossi, le déchaînement de la révolution, l'écrasement de Charles Albert prouvent seulement que l'Italie en était indigne. Il y a des échecs mille fois plus glorieux que certaines victoires. C'est donc en elle-même qu'il convient d'examiner la politique de M. Guizot.

Quand on parle de M. Guizot, quand on veut découvrir les fautes qu'il a pu commettre malgré tant d'intelligence pratique, de travail, et j'ajouterai de droiture et de calme, ce qui est une lumière aussi, car ce sont nos passions qui nous trompent; quand on cherche des erreurs dans la conduite politique de M. Guizot, on n'est guère tenté de dogmatiser et de donner ses propres opinions pour des certitudes. Au reste, en politique pure je ne crois pas qu'il y ait de vérité générale, absolue, applicable partout et toujours. En dehors de ma foi religieuse et de ses applications immédiates, je ne vois guère dans les sciences sociales que des convenances et des vraisemblances. C'est précisément ce qui me met à l'aise pour dire ma pensée tout entière sur l'essai du gouvernement libre tenté en 1830.

Le gouvernement libre fondé sur la tradition me paraît impossible en France, parce qu'il n'existe pas de liberté traditionnelle. Un de mes élèves me demandait un jour, avec cette intrépidité de la jeunesse qui aborde sans peur tous les problèmes de l'histoire, parce que rien ne paraît profond à qui a la vue courte, et que tout paraît simple à qui ne sait rien ; un de mes jeunes élèves me demandait un jour avec une confiance naïve : « pensez-vous que la révolution française pouvait être évitée ? » « Je n'en sais rien, lui dis-je; je ne sais pas davantage si elle pouvait être dirigée de manière à éviter l'effroyable crise de 93 ; mais je le pense. Ce que je crois savoir, c'est que la révolution française était commencée et mal commencée au XIVe siècle, quand le roi Philippe-le-Bel faisait soutenir par ses légistes que son pouvoir émanait directement de Dieu, et acceptait contre le St Père devant l'opinion publique, l'appui du révolutionnaire panthéiste et socialiste Jean de Meung; elle continuait au XVe siècle, sous Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, quand on supprimait le vote libre de l'impôt, quand l'aristocratie féodale vendait les libertés qu'elle avait mission de défendre, tandis que le peuple de Paris se trouvait assez libre pourvu qu'on permît aux clercs de la bazoche et aux enfants sans soucis de jouer la « sotte Église » sur la place publique.

On peut soutenir, ce me semble, qu'au XVIe siècle, la révolution était à moitié faite, et déjà mal faite. Les guerres de religion, l'étrange désordre des esprits qu'elles révèlent, ce tohu-bohu de protestantisme aristocratique et démocratique, de ligue féodale, de ligue populaire et de questions dynastiques, nous montre que s'il existe en religion deux partis, en politique il n'existe que des factions, des passions, des ambitions et des intérêts coalisés. Trois grands hommes, Henri IV, Richelieu, Louis XIV, enrayent pour un siècle où plutôt ralentissent le mouvement révolutionnaire en le dirigeant. Louis XIV surtout, entouré d'une pléiade de génies, règne dans le monde même des intelligences; mais à sa mort, la révolution brise le moule où il l'avait enfermée, dans le monde intellectuel d'abord, et nous avons la littérature du XVIIIe siècle qui présage et prépare la société du XIXe.....

Mais je m'arrête. Je m'aperçois que moi aussi, je fais de cette histoire à grandes lignes générales qui plaît tant aux intelligences juvéniles, et qui ressemble à la réalité comme la peinture a fresque ressemble à la nature.

Je disais que des vieilles institutions de l'ancienne France, féodalité, communes, parlements, corps de métier, il ne restait guères en 1789 que des abus. Tout le monde subissait le même joug administratif. L'égalité, le nivellement politique était déjà pour la France une longue habitude; mais il restait de nombreux priviléges personnels, des inégalités civiles révoltantes, parce qu'elles étaient sans cause. Les intérêts s'étaient mieux défendus que les libertés. Quatre-vingt-neuf a supprimé cette anomalie. Voilà tout ce que signifie cette parole souvent répétée que la révolution a réussi quant aux droits civils, échoué quant aux institutions politiques; parole assurément bien superficielle. La suppression de l'aristocratie politique entraîne, en justice et en logique, la suppression du privilége civil; — mais la question de savoir s'il faut regretter l'aristocratie politique d'autrefois reste tout entière.

M. Guizot ne la regrettait pas. Il voyait « quelque chose de profondément triste dans le spectacle de la chute des vieilles libertés européennes »; mais, frappé de ce que leur exercice avait eu de violent et d'irrégulier, il déclare que « leur chute était non seulement inévitable, mais utile. » Ce qu'il y a de certain, c'est que, inévitable ou non, utile ou funeste, leur chute est irrévocable. Il me paraît impossible à un homme sensé de parler sérieusement de faire revivre des libertés du moyen-âge; il n'en restait, en 89, que quelques faibles débris, que la révolution a détruits de fond en comble. Faire passer au mains d'une majorité quelconque, incessamment variable, le pouvoir absolu de

Louis XIV, substituer au droit divin gallican le droit divin démocratique, le droit divin du nombre, avec le plébiscite comme garantie et moyen normal de gouvernement, c'est de la barbarie. Que reste-il de possible? Inventer une constitution, des organismes politiques, des rouages, des contrepoids en s'inspirant de ce qui existe chez d'autres nations; copier artificiellement la commune hollandaise ou belge, les deux chambres anglaises, la responsabilité ministérielle; tenir compte, autant que possible dans ces transplantations, des traits particuliers du caractère français; essayer d'établir une aristocratie s'il en faut une, comme je le crois, et puisqu'il n'y en a plus; s'il faut l'instituer par une loi, la créer la moins arbitraire possible. C'est ce qu'a voulu M. Guizot.

Il a tenté d'établir l'aristocratie des électeurs, l'oligarchie censitaire, si vous voulez; je sais bien qu'on met aussi dans un même plateau de la balance deux choses qui devraient se faire contrepoids, l'intérêt et l'ambition, et que le mot « Enrichissez-vous ! » devient la devise de l'orgueil aussi bien que de la cupidité. Mais quelle autre aristocratie que celle-là peut être acceptée, dès aujourd'hui, par le XIXe siècle? Cette aristocratie de l'argent n'est pas une création de la loi, c'est la consécration d'un fait social.

On essaye d'organiser en Autriche une représentation des intérêts et des groupes sociaux; les universités, le clergé, la grande propriété, les villes, les communes rurales, les chambres de commerce ont leur mandataires particuliers. Il semble que cette tentative de résurection ne réussit guères. Ces institutions, qui ne sont plus dans les mœurs, fonctionnent mal. Elles n'imposent aucune entrave au mouvement révolutionnaire et se retournent contre l'esprit conservateur qui les a dictées.

Cependant, malgré Joseph II, le souvenir des libertés traditionnelles était, je crois, plus vivant en Autriche qu'en France.

Le gouvernement constitutionnel existe en Belgique depuis 1830, malgré l'influence dissolvante du libéralisme anti-chrétien qui pénètre la presse, envahit l'enseignement, la tribune et se glisse partout, au point que son action secrète est plus puissante encore que son influence ouverte et déclarée. Mais ce vieil esprit voltairien est chez nous d'importation étrangère. Le bon sens, la moralité, et si je puis m'exprimer ainsi, la santé politique du peuple belge résiste encore à cette contagion. Nos pères l'ont énergiquement repoussée au temps de la domination autrichienne. Nous avons conservé, jusqu'en 1794, l'amour et le respect de nos vieilles institutions représentatives. La conquête française les a brisées; mais elle n'a pas eu le temps de faire pénétrer dans nos mœurs

l'esprit révolutionnaire, de nous apprendre le mépris des autorités légitimes, l'abus ou le dégoût de la liberté.

En Belgique, l'enseignement chrétien ne rencontre pas d'obstacle ; l'indépendance complète de la hiérarchie catholique est reconnue ; les associations pieuses et charitables n'ont à surmonter que des entraves économiques, matérielles, qui n'arrêtent guères leur action et ne compriment pas leur développement.

S'il n'avait tenu qu'à M. Guizot, la France aurait joui, plus largement peut-être, des mêmes avantages ; mais il se trouvait en présence d'une opinion publique absolument hostile à toute liberté qui pouvait profiter à l'Église.

En somme, en expiation de quelles fautes est tombé le gouvernement de Louis Philippe ? Je laisse de côté le vice de son origine. La monarchie légitime était renversée, grâce à la « comédie de quinze ans », à l'habileté de mauvaise foi de ses ennemis, au zèle intempérant, à l'indiscipline et à l'infatuation de quelques-uns de ses amis. C'était le dernier débris du passé qui disparaissait. M. Guizot, qui avait eu le tort de travailler à sa chute, eut voulu tâcher d'en ressaisir quelque chose, ne fut-ce qu'une ombre ; et la fameuse discussion, « parce que Bourbon et non quoique Bourbon » n'était pas si vaine qu'on a voulu le dire : au fond de cette subtilité se trouve toute la grande querelle politique des temps modernes, entre l'école philosophique, a priori ou révolutionnaire et l'école traditionnelle ou conservatrice. Après les ordonnances de 1830, on conservait ce qu'on pouvait. Il me semble que ce qui manque aux conservateurs français, c'est quelque chose à conserver. Tout est à refaire.

Quels sont les crimes reprochés à Louis-Philippe ? Quelles sont les causes de sa chute ? Les mots de ralliement de ceux qui voulaient, comme Timon, catholique et démocrate, « renvoyer dans les cuisines du château le pouvoir personnel », c'était : « la paix à tout prix, et l'oligarchie bourgeoise. » Allons au fond : M. Guizot voulait le respect des traités et la justice dans les relations de la France avec les autres peuples ; il voulait un gouvernement sérieusement représentatif et régulier : ce qui l'a renversé, c'est l'idée de la souveraineté permanente du peuple et l'esprit de conquête. C'est là ce qui a triomphé en 1848 et ce qui a poussé la France en 1870 dans le désastre de Sedan. Dès le premier jour, les vrais vainqueurs ne s'y sont pas trompés (1). Ces deux choses-là ne sont pas mortes et n'ont pas encore fini leurs ravages.

(1) « La nation vient de déchirer les traités de 1815. »

« Le vieux soldat de Waterloo, le dernier frère de Napoléon, rentre dès ce moment au

Guizot avait raison contre ceux qui l'ont vaincu en février 1848, il a eu raison contre le roi lui-même qui a voulu changer son ministère au moment d'une émeute.

Ce n'est certes pas que l'organisation politique de 1830 me semble un idéal; on peut faire mieux, je n'en doute pas; on peut discuter l'étendue des pouvoirs du roi, l'élévation ou l'abaissement du cens, peut-être l'élection à plusieurs degrés, le moyen de former une chambre haute; on peut y ajouter un conseil d'état, diminuer l'initiative parlementaire; mais je crois que dans ses grandes lignes, le gouvernement tel que l'a conçu M. Guizot sera le gouvernement de la France, si la France entre un jour en possession d'une véritable liberté.

J'en suis resté sur ce point aux idées du P. Lacordaire, que j'exposais en 1872 dans ce recueil. Il préférait à toute autre forme de gouvernement la monarchie, et la monarchie de l'héritier légitime des Bourbons, tempérée par une représentation nationale sérieuse; mais il ne faisait pas de sa préférence une sorte de religion. Il jugeait très-sévèrement la bourgeoisie de 1830; et tout-à-l'heure, en parlant des questions d'enseignement, nous verrons à quel point cette sévérité était justifiée. Il était persuadé que les formes politiques seules resteraient impuissantes pour la régénération morale, religieuse et sociale de la France.

La vérité de ces jugements devient de jour en jour plus évidente. Pour atteindre et guérir le mal dont souffre la France, il faut aller jusqu'au fond des idées et des mœurs. Au-dessus des bouleversements des nations, des chutes d'empires et de dynasties, il y a d'autres révolutions bien autrement importantes, qui se font à petit bruit dans les âmes, qui changent les peuples eux-mêmes. La France actuelle est le résultat d'une de ces révolutions profondes, qui a mis cinq siècles à se faire et qui ne se défera pas en un jour.

IV.

M. Thiers et M. Guizot semblaient parfois se confondre aux yeux de leurs contemporains; ils se sépareront de plus en plus en s'éloignant dans la perspective de l'histoire.

L'idéal de M. Guizot est la justice. Quoi que l'on puisse dire avec raison de son inconséquence et de son inconsistance philosophique, M. Guizot,

cité de la grande famille. » (Adresse de Jérôme Bonaparte au gouvernement provisoire de la République, 26 février 1848).

« Le peuple de Paris, ayant détruit par son héroïsme, les dernières traces de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la république.... »

(Adresse de Napoléon-Louis Bonaparte).

dans sa conduite politique, suit une règle inflexible : le respect du droit d'autrui, l'équité. M. Thiers n'a que des expédients : en Europe, la suprématie de la France et l'abaissement des autres grandes nations ; en France, le triomphe de M. Thiers sur ses rivaux : tel est le but final de sa politique. Du reste, que la France soutienne ou sacrifie le St-Siége, que M. Thiers s'appuie sur le centre ou sur la gauche, peu importe. Il acceptera même l'appui de la droite et des catholiques, si pour diviser l'Italie, il croit avoir besoin de défendre le pouvoir temporel du Pape.

M. Guizot poursuivait la justice, même quand l'intérêt de son ambition, même quand l'intérêt de la France était en jeu ; c'est une des causes de son impopularité.

Comme l'a dit M. Thiers lui-même, à propos de Napoléon, c'est une grande tentation qu'une faculté maîtresse, et qui veut s'exercer à tout prix. Il faut qu'un grand capitaine gagne des batailles ; son génie, dans l'inaction, le tourmente : la paix lui est un supplice ; toute autre occupation que la guerre, au bout de peu de temps, paraît fade à son activité dévorante.

L'aptitude principale de M. Thiers, c'est l'opposition. Même au pouvoir, il a presque toujours gouverné par des moyens d'opposition. Il s'entend à grouper des mécontents, à former des coalitions qui ne peuvent que se dissoudre d'elles-mêmes dans leur victoire. Il se soutient par l'impossibilité où il tâche de mettre ses adversaires de le remplacer.

C'est aussi une grande tentation que l'éloquence quand elle est un don gratuit, une faculté native dont l'action est un plaisir plutôt qu'un effort et qu'un travail. Tel était M. de Lamartine à la tribune ou devant les foules déchaînées. Lorsqu'on n'a qu'à s'abandonner aux mouvements passionnés de son imagination, aux battements de son cœur, pour laisser couler de sa plume ou de ses lèvres des essaims de paroles ailées et brûlantes qui vont agiter les âmes, soulever, entraîner les passions et prendre un corps vivant dans les mouvements populaires, on est tenté d'abuser de sa force, ne fût-ce que pour en jouir. On n'excuse pas, mais on comprend Lamartine disant au bruit de l'émeute : « Voilà mon livre des Girondins qui passe. » La plupart des hommes vraiment éloquents, dans notre siècle, ont quelquefois succombé à cette tentation : Guizot jamais. Il était trop fier pour aimer ce genre de succès. Son éloquence admirable était laborieusement acquise, et ne lui était venue que progressivement, et dans la chaleur de la lutte. Ce n'était à ses yeux qu'un mérite secondaire : ce que nous estimons surtout en nous-mêmes, ce sont nos qualités naturelles. Il voulait dominer, sans surprise, par la force et l'ascendant de son caractère, et sur des hommes dignes de

lui, sinon par l'intelligence, au moins par la considération et le rang social; il méprisait les passions populaires au point de paraître souvent les ignorer.

Je parlais de M. de Lamartine. Il est impossible, je pense, de trouver un homme dont le caractère fasse, avec celui de M. Guizot, un contraste plus frappant : ce sont des types de natures essentiellement opposées; et pourtant, le sens du vrai leur manquait également. M. de Lamartine voulait émouvoir et passionner les hommes; c'était à sa manière un grand ambitieux, d'une ambition qui se croyait supérieure et dédaignait les succès vulgaires de l'homme d'état. Un jour qu'il faisait à la chambre un de ses admirables discours pleins de caresses pour tous les partis, mais aussi plein d'une sorte de pitié pour ces pauvres gens condamnés à se traîner dans les ornières de luttes mesquines, à discuter péniblement des intérêts d'un jour, quelqu'un l'interrompit en disant. « Et le parti social ? » « Le parti social, répondit magnifiquement M. de Lamartine, le parti social n'est pas encore un parti. C'est une idée. »

Le pouvoir n'eut été, pour M. de Lamartine, qu'un embarras. Après 1848, dans un moment de vertige, la France se jeta dans ses bras. Il n'en sut que faire, et la remit à M. Ledru-Rollin.

Lamartine, Guizot, natures profondément différentes, également incomplètes; religieux tous les deux, d'une façon différemment incomplète et fausse : se faisant, à leur image, un Dieu législateur ou un Dieu poète; l'un ne comprenant du christianisme que sa beauté sublime; l'autre, que sa puissance pour conduire les hommes et les nations vers le bien : par là même, ne pouvant comprendre ni le premier toute sa beauté, ni le second toute sa puissance, parce qu'il ne s'élevaient pas du beau et du bien jusqu'à l'éternelle vérité.

M. de Lamartine voulait émouvoir et plaire; M. Guizot voulait organiser et conduire.

Le don naturel, chez M. Guizot, c'était l'autorité. Il était né dominateur, c'était son aptitude et sa passion; une passion concentrée, réservée, sans éclat de violence, mais patiente et tenace. Il ne pouvait être au second rang. Cette passion de l'autorité a été cause de la seule faute de sa vie politique où il soit bien difficile de ne pas voir une défaillance morale. Je veux parler de sa coalition avec MM. Odilon Barrot et Berryer contre le ministère Molé, en 1839. Il est d'autant plus difficile d'excuser cette faute, qu'elle est plus contraire aux idées qui ont guidé l'homme d'état dans toute sa carrière.

M. Guizot n'était en général nullement porté à diminuer l'importance de l'autorité royale dans une monarchie représentative. La fameuse

maxime « le roi règne et ne gouverne pas » lui paraissait ce qu'elle est en effet : une contradiction ou un subterfuge. Il était sérieusement monarchiste, et ne regardait pas un roi comme un mannequin, inoffensif mais inutile, comme *quelque chose* qu'on assied sur un trône pour empêcher *quelqu'un* de s'y asseoir.

Cependant, par son alliance avec les ennemis de sa propre politique, il rend le gouvernement impossible, il force le roi de renvoyer un ministère qu'il avait librement choisi, qu'il voulait conserver, et qui avait la majorité dans les chambres. Et quel motif en donne-t-il ? Que ce ministère n'est pas l'expression de la représentation nationale ; qu'il soutient mal, à l'extérieur, la dignité de la France.

« Le cabinet était étranger à la chambre des députés ; le cabinet avait, » dans la chambre des députés, trop peu d'influence et d'autorité intime, » naturelle. De là deux conséquences. La politique du cabinet, au dedans » et au dehors, était faible et peu nationale... »

» Quand le pays influe puissamment sur le gouvernement, quand le » gouvernement accepte franchement l'influence du pays, les pouvoirs » sont unis et se sentent forts. »

« ... La France est susceptible, très-susceptible pour la dignité de sa » vie nationale et de son attitude dans le monde. Grâces lui en soient » rendues ! La susceptibilité publique, populaire, ce sentiment soudain, » électrique, un peu aveugle, mais puissant et dévoué, c'est l'honneur, » c'est la grandeur des sociétés démocratiques !... »

Est-ce bien M. Guizot qui parle ? Est-ce lui qui veut régler les questions internationales par les passions populaires ? Est-ce lui qui demande leur action de tous les jours sur le gouvernement du pays ? On croit rêver ; et la seule explication possible nous semble celle que M. Guizot paraît accepter lui-même :

« Que des sentiments personnels se pussent mêler à ces vues » d'intérêt public, je connais trop les faiblesses humaines, y compris » les miennes, pour le contester. La personnalité est habile à se glisser » au sein du patriotisme le plus sincère ; et je n'affirmerai pas que le » souvenir de ma rupture avec M. Molé en 1837 et le secret désir de » prendre une revanche personnelle, tout en soutenant une bonne » cause générale, aient été sans influence sur mon adhésion à la » coalition de 1839 et sur l'ardeur que j'y ai portée. Même pour les » plus honnêtes gens, la politique n'est pas une œuvre de saints.... » Elle amène des occasions de complaisance pour soi-même auxquelles » nul, je crois, s'il sonde bien son âme après l'épreuve, n'est sûr d'avoir » complètement échappé.... »

Quand on songe au caractère de M. Guizot, on doit lui savoir gré de cette confession. C'est, je pense le seul *mea culpa* qu'il ait fait, publiquement, de toute sa vie, et son admirable livre des *Mémoires* y gagne, en dépit du contentement de soi-même qui perce ou s'étale à toutes les pages, un accent de sincérité, de désintéressement et de justice qui achève d'en faire une œuvre accomplie de tout point, la plus belle apologie peut-être qu'un homme d'état ait jamais présentée de sa vie publique et de son action dans le monde.

Et maintenant que s'était-il passé entre M. Guizot et M. Molé? D'où venait le ressentiment du premier? M. de Gasparin, ministre de l'intérieur, excellent administrateur dans son cabinet, se trouvait faible à la tribune; « il ne luttait pas toujours avec promptitude et succès. » Il donna sa démission. « On ne parla d'abord, dit M. Guizot, que de modifications partielles qui laisseraient subsister la base sur laquelle le » cabinet s'était formé, l'alliance entre M. Molé et moi... Je déclarai » que si M. de Gasparin sortait du cabinet, je n'y pourrais rester qu'en » occupant moi-même le ministère de l'intérieur... J'avais reconnu » l'insuffisance des influences indirectes, et j'étais bien résolu à n'ac- » cepter aucune combinaison qui ne fortifiât, dans le gouvernement, » la politique que je soutenais et ma position pour la soutenir. M. Molé » repoussa formellement une telle modification. La situation fut alors » parfaitement claire. »

Après le grave historien, parlant de lui-même, il peut être curieux d'entendre le chroniqueur littéraire, indiscret, irrévérencieux dans les choses politiques, et raillant volontiers, rapetissant à plaisir, sous un gouvernement qui en avait fait un sénateur, les luttes parlementaires de la monarchie où nul n'avait songé à lui offrir une part d'influence :

« Lors de la dissolution du ministère du 6 septembre (Molé, Guizot), » dit M. Ste-Beuve, il s'agissait, après la loi de disjonction et l'infirmité » silencieuse de M. de Gasparin, ministre de l'intérieur, de remplacer » ce dernier. M. Molé aborda M. Guizot en disant. « Eh bien! qui » mettons-nous au ministère de l'intérieur? » Alors, de ce ton et de ce » geste qui ne sont qu'à lui, Guizot répond : *je le prends.* » La disso- » lution du cabinet s'en suivit. Tout enfant, Guizot était de même. Son » père voulut un jour leur donner deux pommes, à son frère Jean- » Jacques et à lui, mais l'une était plus grosse. Guizot étendit la main » et dit : — *je la prends.* — Même ton, même geste. C'était déjà comme » pour le ministère. »

Cette anecdote — ou cet apologue — pourrait aisément recevoir une interprétation tout-à-fait injuste. Il faut avoir soin d'ajouter que

M. Guizot était d'un désintéressement absolu, fort indifférent aux titres, d'une insouciance d'homme de lettres dans les questions d'argent et que sur ce point il poussait même la fierté (comme le prouve un procès récent) jusqu'à l'exagération.

V.

Je n'ai vu M. Guizot qu'une seule fois en ma vie. C'était en 1870. Il présidait la commission chargée de préparer la liberté de l'enseignement en France.

Les questions d'enseignement avaient toujours tenu la première place dans sa pensée et dans ses goûts. Il leur a voué sa jeunesse; il ne les a jamais oubliées, au milieu des travaux incessants de sa maturité laborieuse; il les a reprises une fois encore au déclin de la vie, après une longue retraite qui n'était pas un repos, et leur a consacré les derniers efforts d'une intelligence que le temps avait respectée tout entière.

En acceptant la présidence d'une commission gouvernementale, il n'avait rien sacrifié de sa dignité. C'était dans ce court moment ou l'empire parut essayer de se transformer; c'était, non pas M. Guizot qui se ralliait à Napoléon III, mais Napoléon III qui semblait se convertir aux idées de M. Guizot.

On faisait une enquête sur l'état des universités étrangères. Nous avions été appelés, M. Périn et moi, pour donner des renseignements sur l'Université de Louvain. Après nous avoir entendu répondre, dans une séance de la commission, aux questions qui nous avaient été posées, M. Guizot voulut nous voir séparément et nous interroger tour à tour. M. Périn le connaissait depuis longtemps; je ne l'avais jamais vu. La plupart des hommes plus ou moins célèbres que j'ai rencontrés à Paris en ce temps-là m'ont paru plus soucieux d'exposer leurs idées propres, de se poser et de se développer eux-mêmes devant les étrangers, que de faire une enquête sérieuse. M. Guizot, pendant plus d'une heure, me fit subir un véritable interrogatoire. Il était visible pour moi qu'il étudiait en une personne le mouvement intérieur de l'Université de Louvain; il était guidé par des indications préalables qu'il ne tenait pas seulement de mon collègue M. Périn, bien que la trace de ses conversations avec lui fut visible : mais il est évident qu'il avait déjà puisé à diverses sources, essayé de les contrôler les unes par les autres, fait son enquête personnelle, et qu'il la poursuivait. Il ne dit pas un mot de lui-même ni de ses idées; seulement comme je lui parlais de

l'attachement enthousiaste de nos élèves à leur foi, de la confiance et du respect qu'ils nous témoignent comme aux représentants de la doctrine catholique, il s'écria tout à coup : « Vous êtes heureux, monsieur, et je vous félicite de vivre au milieu d'une telle jeunesse ! » Je fus frappé de l'émotion de sa voix. Je crois qu'il avait vivement désiré voir naître et se développer en France un enseignement supérieur catholique à côté de l'Université, et qu'il est vraiment sincère quand il dit dans ses *mémoires* qu'un des regrets de sa vie est de n'avoir pu ou de n'avoir osé doter son pays de la liberté d'enseignement dont nous jouissons. Sur ce point je ne suis pas sûr que M. Guizot n'ait pas fait tout ce qu'il était possible de faire. Je lui laisse la parole à lui-même.

On connait les idées de M. Guizot sur l'éducation de l'enfance.

« Il faut, dit-il, pour que l'instruction primaire soit vraiment bonne » et socialement utile, qu'elle soit profondément religieuse. Et je » n'entends pas seulement par là que l'enseignemeut religieux doit » y tenir sa place et que les pratiques de la religion doivent y être » observées; un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites » et mécaniques conditions : il faut que l'éducation populaire soit don- » née et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions » et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. La religion » n'est pas une étude ou un exercice auquel on assigne son lieu et son » heure; c'est une foi, une loi qui doit se faire sentir constamment » et partout, et qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et la vie, toute sa » salutaire action. C'est-à-dire que, dans les écoles primaires, l'in- » fluence religieuse doit être habituellement présente : si le prêtre se » méfie ou s'isole de l'instituteur, *si l'instituteur se regarde comme le* » *rival indépendant, non comme l'auxiliaire fidèle du prêtre*, la valeur » morale de l'école est perdue.... »

Telles étatent les idées de M. Guizot, dès 1833, avant que l'expérience fût venue les confirmer « en portant dans son esprit sa grande lumière. » Mais le sentiment le plus général qu'il rencontrait, dans la chambre des députés, comme dans le pays, c'était la défiance à l'égard du prêtre; ce qu'on voulait garantir par la loi, c'était l'indépendance des instituteurs en face du clergé.

M. Guizot avait proposé que le curé fît, de droit, partie du comité chargé, dans chaque commune, de surveiller l'école. C'était tout ce qu'il croyait pouvoir obtenir, encore faillit-il échouer : à la chambre des députés, cette disposition fut rejetée dans un premier débat; il fallut le vote de la chambre des pairs, et la vive insistance du ministre, pour la faire admettre dans une seconde discussion.

Quand il s'agit de la protection qu'il voulait accorder à l'enseignement primaire des congrégations et des ordres religieux, M. Guizot rencontra les mêmes difficultés, les mêmes préventions dans le monde politique. Il était convaincu de la supériorité de cet enseignement sur l'enseignement laïque; « Il y a, dit-il, dans le monde laïque, des élans généreux, des » accès d'ardeur morale, qui font faire aux grandes bonnes œuvres » publiques de rapides et puissants progrès; mais l'esprit de foi et de » charité chrétienne porte seul, dans de tels travaux, ce complet désin- » téressement, ce goût et cette habitude du sacrifice, cette persévérance » modeste qui en assurent et en opèrent le succès. » — Le désir de M. Guizot, dit-il dans ses *mémoires*, eut été d'introduire dans l'organisation des écoles normales la disposition suivante : « Le brevet de » capacité exigé de tout instituteur sera délivré à chaque père des » diverses congrégations autorisées sur le vu de la lettre d'obédience » qui lui aura été remise par le supérieur général de celle à laquelle » il appartient. — Mais, continue-t-il, cette disposition eut certaine- » ment été repoussée par les chambres de ce temps; le débat qui s'y » éleva, quand nous en vînmes à examiner quelles autorités devaient » être chargées de la surveillance des écoles primaires, révéla claire- » ment l'esprit qui y prévalait. »

Il est bien vrai qu'une grande partie des instituteurs français se sont livrés à l'esprit révolutionnaire : M. Guizot le reconnaît; mais il ajoute que des germes de faiblesse morale et politique étaient restés, malgré ses efforts, dans toute l'organisation de l'enseignement ; et comment le mal qui régnait partout n'eut-il pas atteint les écoles, alors surtout qu'après 1848, « les pouvoirs publics eux-mêmes provoquèrent les insti- » tuteurs primaires à devenir les associés de tous les rêves, les apôtres » de toutes les utopies sociales? »

Dans l'organisation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, les mêmes difficultés se retrouvaient, avec une aggravation véritable. Pour le public de ce temps, la liberté des colléges, c'était la « domication cléricale. »

« Une seule solution était bonne, dit M. Guizot d'une façon tout à » fait catégorique : renoncer complètement au principe de la souve- » raineté de l'État en matière d'instruction, et adopter franchement, » avec toutes ses conséquences, celui de la libre concurrence entre » l'État et ses rivaux laïques ou ecclésiastiques, particuliers ou cor- » porations...

« Mais tout repoussait, sous le gouvernement de juillet, cette poli- » tique complète et hardie que malgré sa faveur pour l'église, la res-

» tauration n'avait pas osé tenter. L'immense majorité du public, je » pourrais dire, le public voyait dans la liberté ecclésiastique le pré- » curseur et l'instrument de la domination ecclésiastique, objet d'anti- » pathie et d'effroi. »

Cependant M. Guizot se demande s'il n'eut pas mieux fait de tenter l'entreprise : « L'expérience, qui enseigne en général la réserve et la prudence, m'a donné la leçon contraire : quand on a raison, on a bien plus raison et on peut risquer bien plus qu'on ne croit. » M. Guizot avait encore, pour l'enseignement supérieur, d'autres projets qu'il expose avec un véritable regret; entre autres l'institution de pédagogies où les jeunes gens auraient vécu, comme il dit, « sous un régime spécial » et sain, point asservis à des exigences tracassières, mais point livrés » à eux-mêmes,... moralement contenus et disciplinés au moment » où ils essaient leurs forces et dans le passage difficile de l'enfance à » la condition virile. » — « Je ne puis me défendre, dit-il, de quelque tris- » tesse quand ma pensée se reporte vers les projets que j'avais formés, » que je croyais bons, et qui ne se sont pas même laissés entrevoir. » Et ailleurs « Je n'ai fait que des tentatives modestes, et pourtant j'ai plus » tenté qu'accompli. Les bons esprits qui se donneront la peine d'y » regarder jugeront si ce fut ma faute, ou celle du public auquel » j'avais affaire, adversaires et amis. »

Par son action personnelle plus encore que par les lois, M. Guizot s'efforçait de pénétrer l'enseignement d'une influence religieuse. Il disait, en 1833, dans une circulaire adressée aux 39,300 maîtres d'école de France :

« C'est sa gloire (celle de l'instituteur).... de travailler pour les hommes, et de n'attendre sa récompense que de Dieu. »

« Aussi voit-on que partout où l'enseignement primaire a prospéré, » une pensée religieuse s'est unie dans ceux qui le répandent, au goût » des lumières et de l'instruction. Puissiez-vous, monsieur, trouver » dans de telles espérances, dans ces croyances dignes d'un esprit sain » et d'un cœur pur, une satisfaction et une constance que la raison » seule et le seul patriotisme ne vous donneraient pas! »

C'est ainsi que parlait M. Guizot, dans une lettre officielle, en face de la bourgeoisie voltairienne de 1830.

Que manque-t-il à ce langage pour être catholique? une seule chose : l'autorité. M. Guizot déclare qu'il existe un guide plus sûr que la seule raison; l'humble maître d'école pourrait lui demander : ce guide, où est-il? Si vous l'avez trouvé, dites-le moi. A cela qu'aurait pu répondre M. Guizot? Quelle était, à lui, *sa certitude, son espérance et sa croyance*,

non pas en ce moment, mais lorsque sa pensée plus mûre se rapprochait de plus en plus de la vérité? Relisons, dans son testament, cette profession de foi si grande, si haute, évidemment sincère, cependant incomplète et pour ainsi dire découronnée :

« Je meurs dans le sein de l'Église chrétienne réformée de France » où je suis né et où je me félicite d'être né. En lui restant toujours » uni, j'ai usé de la liberté de conscience qu'elle reconnaît à ses fidèles » dans leurs rapports avec Dieu et qu'elle même a invoquée pour se » fonder. J'ai examiné, j'ai douté, j'ai cru à la force suffisante de » l'esprit humain pour résoudre les problèmes que présentent l'univers » et l'homme pour régler la vie de l'homme selon sa loi et sa fin » morale. Après avoir longtemps vécu, agi et réfléchi, je suis demeuré » et je demeure convaincu que ni l'univers, ni l'homme ne suffisent à » s'expliquer et à se régler naturellement et d'eux-mêmes, par la seule » vertu des lois permanentes qui y président et des volontés humaines » qui s'y déploient. C'est ma foi profonde que Dieu, qui a créé l'univers » et l'homme, les gouverne et les conserve ou les modifie, soit par ces » lois générales que nous appelons naturelles, soit par des actes spé- » ciaux que nous appelons surnaturels, émanés, comme le sont aussi » les lois générales, de sa parfaite et libre sagesse et de sa puissance » infinie, qu'il nous est donné de reconnaître dans leurs effets, et interdit » de connaître dans leur essence et leurs desseins.

« Je suis ainsi rentré dans mon berceau, toujours fermement attaché » à la raison et à la liberté que j'ai reçues de Dieu, et qui sont mon » bonheur comme mon droit sur cette terre, mais revenu à me sentir » enfant sous la main de Dieu, et sincèrement résigné à une si grande » part d'ignorance et de faiblesse. Je crois en Dieu, et je l'adore sans » chercher à le comprendre. Je le vois présent et agissant, non seule- » ment dans le régime permanent de l'univers et dans la vie intime des » âmes, mais dans l'histoire des sociétés humaines, spécialement dans » l'Ancien et le Nouveau Testament, monuments de la révélation et de » l'action divine par la médiation et le sacrifice de notre Notre Seigneur » Jésus-Chrit pour le salut du genre humain. Je m'incline devant les » mystères de la Bible et de l'Évangile, et je me tiens en dehors des » discussions et des solutions scientifiques par lesquelles les hommes » ont tenté de les expliquer J'ai la confiance que Dieu me permet de » me dire chrétien, et je suis convaincu que, dans la lumière où je ne » tarderai pas à entrer, nous verrons en plein l'origine purement » humaine de la vanité de la plupart de nos discussions d'ici-bas sur » les choses divines. »

M. Auguste Comte, le fondateur du positivisme, avait un jour demandé à M. Guizot une chaire d'histoire des sciences physiques et mathématiques. M. Guizot ne jugea pas à propos de la lui donner; et M. Comte ne reçut pas même de réponse. Je suppose que M. Guizot soit entré en discussion avec lui; le fondateur du positivisme aurait eu, ce me semble, des arguments *ad hominem* assez forts à lui opposer. On peut imaginer entre eux un dialogue qui ne serait pas tout-à-fait une fiction.

M. Comte. Pourquoi m'excluez-vous de l'enseignement ?

M. Guizot. Parce que vos doctrines sont corruptrices. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, vos idées venaient à prévaloir, ce serait la ruine et la honte de l'humanité. « Y avez-vous pensé? Vous êtes-vous figuré ce que deviendraient l'homme, les hommes, l'âme et les sociétés humaines, si la foi religieuse y disparaissait réellement?.... Il n'y a point d'imagition qui puisse se représenter avec une vérité suffisante ce qui arriverait en nous et autour de nous, si la place qu'y tiennent les croyances religieuses se trouvait tout-à-coup vide,... personne ne pourrait dire à quel degré d'abaissement et de déréglement tomberait l'humanité (1).... »

M. Comte. Trève de déclamations, je vous prie. Je sais très-bien que mes doctrines sont incompatibles avec l'état social fondé sur le spiritualisme. Mais votre état social n'est pas plus un dogme pour moi que votre religion; les institutions ne sont pas plus immuables que les croyances. Vous lirez un jour mon *système de politique positive* : les cheveux vous en dresseront sur la tête. Ma foi profonde est qu'un jour ce système prévaudra dans les lois et les mœurs, de même que ma doctrine dans les intelligences. Et loin d'être la ruine de l'ordre social, ce sera le plus magnifique de ses progrès. L'humanité, qui a fait ses dogmes et ses lois, peut les défaire et les refaire à son gré....

M. Guizot. Point du tout. L'homme et la société ne sont pas libres de se faire une loi de leurs caprices. « La vraie loi de l'homme ne vient pas de l'homme, elle vient de Dieu; il la reçoit, il ne la fait pas. » Ce qui est vrai de l'homme dans sa vie intérieure, est également vrai dans sa vie sociale. « La société humaine serait-elle une abdication de la nature humaine? non, l'homme, dans la société, doit rester et reste effectivement ce qu'il est : la loi suprême de la société doit être celle qui a le droit de régir les individus eux-mêmes. (2) » Voila ce que tout homme sent au fond de sa conscience. L'humanité n'a pas le droit de décréter que le bien est mal, et que le mal est bien.

(1) Méditations sur l'essence de la religion chrétienne.
(2 Histoire des origines du gouvernement représentatif, cinquième leçon.

« Je suis étonné qu'un honnête homme, comme vous, ne soit pas a-
» verti par ses propres sentiments, moraux malgré lui, de l'immorale
» fausseté de ses idées (1). »

M. Comte. Ceci n'est pas un argument, ce n'est autre chose qu'une affirmation sans preuve de la supériorité de votre raison sur la mienne. Quelque incontestable que cette supériorité soit à première vue, pour tout le monde, elle ne peut être, vous le comprendrez, un argument décisif à mes yeux.

Le droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains

n'a jamais été, ne sera jamais la base avouée d'une autorité dogmatique. Donnez-moi donc la parole dans une chaire publique, et plaidons chacun notre cause devant le grand tribunal du genre humain, qui décidera entre votre raison et la mienne.

M. Guizot. Votre enseignement serait un danger. Je vous le répète, vos doctrines sont corruptrices. Du reste, la question n'est point posée entre votre intelligence et la mienne, comme vous l'entendez. Je puise ma certitude à une source plus haute que ma propre raison. Je reconnais une autorité divine à laquelle mon intelligence est soumise, comme je voudrais que le fût la vôtre. Je m'incline, avec la docilité d'un enfant, devant les mystères de la *Révélation*.

M. Comte. Vous êtes plus arriéré que je ne pensais.—Je croyais n'avoir affaire qu'au philosophisme ; c'est la superstition que je rencontre. Soit. Discutons pourtant. Vous êtes protestant, M. Guizot ; vous protestez donc contre l'existence du catholicisme?

M. Guizot. Point du tout. Comme français, je défends même les intérêts du catholicisme dans le monde. « Je ne suis pas ce qu'on appelle un protestant (2). » Je ne proteste contre aucune des formes du christianisme. « Il est appelé à devenir, *dans ses croyances essentielles*, la religion du genre humain (3). » Mais la variété de ses formes et de ses dogmes secondaires, accessoires, est voulue de Dieu. C'est la liberté au sein de l'unité.

M. Comte. Dites-moi, je vous prie, quelles sont les croyances essentielles du christianisme?

M. Guizot. Ce sont les croyances communes à toutes les sectes chré-

(1) Mémoires, t. III. ch. XVIII.
(2) Mot dit dans une conversation avec M. Veuillot — rapporté dans l'*Univers*.
(3) Vie de quatre grands chrétiens. Préface.

tiennes, dans lesquelles catholiques et protestants doivent « s'unir, sans se confondre, pour la défense de leur cause commune (1). »

M. Comte. Vous offrez aux catholiques une alliance dont ils ne veulent pas. Ils se prétendent la seule Église véritable.

M. Guizot. Ils se trompent. La division du christianisme est providentielle. Les Églises chrétiennes ont appris, par leur expérience, qu'elles ne peuvent se détruire l'une l'autre, et qu'il est dans leur destinée de vivre ensemble sur la face du globe.

M. Comte. Permettez-moi de vous le dire à mon tour : la faiblesse de votre argumentation m'étonne. Quelle est à vos yeux la preuve de la légitimité des différentes sectes au sein de la religion chrétienne? Leur existence, leur durée; voilà tout.

Quand un catholique vient me dire : — l'unité de l'Église et son universalité sont de fondation divine; la division vient de la perversité libre de l'homme. Le temps n'y fait rien. Il n'y a point de prescription contre la vérité. L'existence et la durée de l'erreur et du mal ne rendent point le mal et l'erreur légitimes, — ce catholique me parait logique dans le faux et conséquent avec son principe. Quant à vous, il me semble que vous manquez de logique ou bien de sincérité.

A quel prix le protestantisme a prouvé sa vitalité, ce qu'il a fallu de ruines et de sang pour qu'il devînt un grand fait social, vous le savez, vous qui descendez d'une vieille race des Cévennes. J'espère que le positivisme se fera place au soleil sans infliger de telles souffrances à l'humanité. Ma confiance est que, avant un siècle, ma doctrine sera devenue, par le progrès de l'intelligence humaine, un grand fait social, dont les Guizot de l'avenir reconnaîtront l'existence et par conséquent la légitimité.

En attendant, vous n'avez pas plus d'autorité, fondée en raison, sur ma conscience, que les catholiques du XVIe siècle n'en avaient sur la conscience de vos ancêtres, à la naissance de l'hérésie. Le christianisme ne paraissait-il pas alors, comme aujourd'hui, bien plus qu'aujourd'hui, profondément lié à l'ordre social qu'il pénétrait tout entier de son influence? « et la forme unique du christianisme en ce temps-là, sa forme organique et manifeste, n'était-ce pas le catholicisme? » N'a-t-on pas dit que l'hérésie, c'était la ruine morale de l'humanité? Tous ces arguments que vous employez contre moi, tous, les catholiques du temps les ont fait valoir contre Luther et contre Calvin. Ils valent aujourd'hui ce qu'ils valaient alors. Et ce n'est pas la dernière fois que le préjugé et la routine — que vous appelez la tradition et la foi — s'en servent pour

(1) Vie de quatre grands chrétiens. Préface.

tenter d'arrêter les progrès de l'humanité. Faites-y bien attention du reste. Le chemin dans lequel vous êtes engagé ne conduit pas seulement à votre christianisme latitudinaire : il conduit au catholicisme (1). Au nom de la logique, je vous en adjure : soyez catholique, ou bien renoncez à votre argumentation tout entière, et passez dans les rangs du rationalisme.

M. Guizot. Brisons là. « Votre sincérité et votre aveuglement m'inspirent cette estime triste qui se refugie dans le silence (2) »

M. Comte. Je n'ai que faire de votre estime, et je prends acte de votre silence. Vous êtes aujourd'hui le plus fort et vous me fermez la bouche ; soit. Mais votre droit, c'est celui de la force ; c'est-à-dire, la tyrannie. Vous l'avez dit vous-même avec une éloquence que j'envie : c'est l'honneur de la nature humaine qu'elle ne se soumet librement et sincèrement qu'à ce qu'elle croit essentiellement vrai et juste : les passions ne s'inclinent que devant des principes. « L'exclusion dont je suis l'objet ne » saurait offrir l'utilité d'arrêter mon essor philosophique qui est main- » tenant trop caractérisé et trop développé pour pouvoir être étouffé par » aucun obstacle matériel, dont l'effet ne pourrait être au contraire que » d'y introduire, par le ressentiment involontaire d'une injustice pro- » fonde, un caractère d'irritation contre lequel je me suis soigneusement » tenu en garde jusqu'ici (3). »

Je sais bien que M. Guizot ne se tiendrait pas pour battu. Son christianisme rationnel ou même le spiritualisme de M. Cousin peuvent se défendre le positivisme, dans un tournoi en champs clos, à condition d'avoir des philosophes pour juges d'armes. Mais sur le vrai champ de bataille, sur le terrain social, quand il s'agit de l'autorité des lois morales et des droits de la vérité dans la vie publique, le positivisme prend sa revanche.

Inutile d'insister. Nous autres catholiques, nous voyons du premier coup d'œil où se brise la chaîne du raisonnement de M. Guizot ; mais avec ses contradictions, M. Guizot était peut-être l'homme le plus à même d'enrayer avant et après 1830, le mouvement révolutionnaire dans la masse des esprits. Il ne faut pas oublier que pendant les années de la restauration et du gouvernement de juillet, on a écrit, étudié, réfléchi, discuté ; on a fait revivre les générations éteintes, mieux connu les

(1) Sainte-Beuve, Nouveaux lundis, t. IX, p. 93.

(2) Mémoires, t. III.

(3) Cette longue et lourde phrase appartient à une lettre que M. Comte, s'impatientant de voir M. Guizot « se réfugier dans le silence, » finit par lui écrire. Mémoires, tome III, pièces historiques.

peuples étrangers; on est sorti de l'horizon borné des préjugés de son temps et de son pays; après l'ouragan des révolutions et de la guerre, on a recommencé à vivre de la vie intellectuelle; et l'action sociale du catholicisme a pu s'exercer par la chaire, par les livres, par la tribune, par les œuvres, et dissiper bien des préventions et des hostilités aveugles.

Que l'on se rapelle ce qu'était le catholicisme en France au lendemain du rétablissement du culte; une forme toute superficielle, une partie de la pompe impériale. Chateaubriand, Lamartine, V. Hugo même ont remis en honneur la poésie chrétienne ou du moins la poésie des âges chrétiens : première réaction contre l'esprit de la révolution.

Les historiens, Thierry, Mignet, Michelet même, et surtout Guizot, avant le duc de Broglie, Montalembert, Carné, ont montré dans le passé la grande et salutaire influence de l'Église. On en est venu à réclamer, à désirer cette influence dans le présent; le catholicisme, aux yeux de toute une école, en 1830, était une grande doctrine sociale, humaine pour les uns, divine pour les autres, mais presque toujours avec certains doutes et certaines réserves: peu allaient jusqu'à l'autorité de Jésus-Christ, vivant dans son Église. La renaissance du catholicisme dogmatique, de la foi dans son entier, date pour ainsi dire de l'encyclique de 1832 et de la chute de l'*Avenir*. Ce qui n'empêche pas que le christianisme poétique de Chateaubriand, et le catholicisme social de La Mennais lui aient ouvert les esprits et préparé les voies, et qu'ils continuent encore tous les jours, sous des formes nouvelles, à ramener progressivement des intelligences égarées, à les engager dans cette courbe rentrante dont parle de Maistre, tandis qu'elles se révolteraient au premier mot, si on voulait leur imposer la ligne droite.

J'espère que nul ne se méprendra sur ma pensée. Je ne demande pas, à Dieu ne plaise! que l'on transige avec l'erreur dans l'intérêt de la vérité. Mais dans une époque de division comme la nôtre, ceux qui ne possèdent qu'une vérité diminuée peuvent avoir leur mission providentielle en préparant les voies à une lumière plus complète et plus pure. La foi chrétienne est le centre d'où rayonne toute vérité; et toute vérité y ramène. De quelque côté qu'un esprit juste et droit aborde le vrai, c'est un pas qu'il fait vers cette vérité suprême.

Dans cette lente préparation des esprits, l'utilité de M. Guizot est grande. Tous ceux qui ont combattu dans la presse le savent, nos adversaires mieux que nous. Demandez-le au *Siècle*, à *l'Indépendance;* demandez-le à l'auteur du *Fils de Giboyer*. Chaque fois que l'on en trouvait l'occasion, c'est à dire très-souvent, on invoquait dans les journaux l'autorité de M. Guizot, de l'historien ou de l'homme d'Etat : — Un illustre

protestant l'a dit à la tribune française : « L'intérêt, la dignité de la France, son histoire, sa tradition l'appellent également à se faire la protectrice de la religion catholique dans le monde (1). » — L'effet, sur les intelligences flottantes, était admirable.

Sans doute, il eût mieux valu que M. Guizot fût catholique, à condition que la France le fût aussi. Mais la France ne l'était pas, et si M. Guizot l'avait été de foi, lui eût-on permis de l'être d'opinion et de tendances au point où il l'était ? Eût-il, par son action politique et littéraire, exercé la même influence ? Ses contradictions mêmes, en ménageant certaines faiblesses et certains préjugés de la société française, ont pu lui faire accepter des vérités essentielles qui eussent été rejetées sans examen, si elles avaient été présentées par un catholique au nom de l'Église. Je ne dis pas ceci pour l'absoudre. Je ne veux pas l'accuser non plus. Que lui importe maintenant l'opinion que les hommes se forment de lui ? Dieu seul, qui connaît à fond toute notre misère, peut faire pour chacun de nous, dans sa justice et sa miséricorde, la part des erreurs de l'intelligence et des faiblesses du cœur.

LÉON DE MONCE.

(1) 24 avril 1843. Discussion sur l'île de Taïti. Il s'agissait d'une lutte entre les missionnaires protestants et les missionnaires catholiques.

LA SITUATION EN FRANCE ET EN ESPAGNE.

Dans un article que ce recueil a publié au mois d'août dernier, j'ai signalé les difficultés intérieures avec lesquelles la France était aux prises; j'ai montré la Révolution toujours menaçante, le bonapartisme relevant la tête, et, en face de ces deux ennemis, les ultra-légitimistes, dociles au mot d'ordre de *l'Union*, divisant le parti conservateur, brisant l'entente de la majorité déjà bien affaiblie de l'Assemblée nationale et exposant ainsi la France à de redoutables hasards.

Les choses, depuis lors, ne se sont pas améliorées. On peut même dire que les élections partielles les ont aggravées, et que la résistance de l'extrême droite aux concessions nécessaires, en rendant la réorganisation du pays de plus en plus difficile par les mains de l'Assemblée, a favorisé la propagande dans les masses, ici des radicaux, là des bonapartistes. Il semblait cependant, qu'au dessus de la question dynastique, si importante qu'elle fût, planaient la cause l'Église et la cause de la société, également compromises, et que ces deux causes offraient un terrain d'union, permettant aux hommes bien intentionnés, séparés sur la couleur du drapeau, de combattre sous le titre commun de conservateurs.

Mais non : cette alliance si désirable ne s'est pas rétablie; le bandeau, dont certains yeux étaient couverts, s'est encore épaissi; la France en est au même point qu'il y a quatre ans, avec l'espérance en moins, et l'on est en droit de se demander si définitivement il faut renoncer à la voir se relever.

Cependant, un exemple salutaire vient de lui être donné. L'Espagne a restauré la monarchie constitutionnelle et ouvert ainsi pour la péninsule une ère de rénovation. Je veux retracer en quelques pages ces situations opposées : elles donnent lieu à tant de variétés d'appréciations, qu'il n'est pas inutile, me paraît-il, de fixer les idées sur leurs causes et leurs effets.

I.

Au moment où je jetais il y a cinq mois un coup d'œil sur l'état précaire de la France, l'attention était concentrée sur l'élection de Maine-et-Loire. Là deux candidats étaient en présence : l'un, M. Maillé, révolu-

tionnaire, l'autre, M. Bruas, dont les principes politiques ne répondaient pas complètement aux aspirations de toutes les nuances conservatrices, mais homme d'ordre avant tout et chrétien avoué.

Y avait-il lieu d'hésiter entre ces deux personnalités? Les légitimistes modérés et raisonnables ne l'ont pas pensé, et, avec M. de Falloux, ils se sont résolument rangés autour de M. Bruas. Mais les légitimistes excessifs ont prêché l'abstention.

Quoi! l'abstention, alors que l'étendard de l'ordre social et de l'Eglise est levé en face de l'étendard du désordre et de l'impiété! Et cela, parce que M. Bruas croyait que, dans les circonstances actuelles, le drapeau tricolore devait être maintenu! Je n'hésite pas à dire que c'était là conseiller, non seulement une faute politique, mais le mépris d'un devoir de conscience.

Sait-on bien ce que l'on fait en laissant le champ libre aux radicaux? On travaille à la formation d'une majorité révolutionnaire, qui, non contente de renverser le maréchal de Mac-Mahon, inaugurera une nouvelle Terreur, une seconde Commune, déchaînant sur la famille, la propriété et la religion des haines qui dépasseront en intensité toutes celles du passé.

M. Maillé fut élu.

Cette élection fit un instant réfléchir, et l'on parut, dans les rangs de la droite extrême, vouloir se demander si les sages avis d'un prélat illustre, Mgr Dupanloup, et d'un légitimiste éprouvé, M. de Rességuier, ne devaient pas être écoutés. Le premier en effet venait de démontrer, dans une lettre publique, que la consolidation du septennat était «la seule chose pratique, la seule chose possible». Le second, dans une circulaire à ses électeurs, avait assigné au gouvernement du maréchal son véritable caractère, en l'appelant «un gouvernement réparateur, un acheminement vers la monarchie, le noviciat de nos institutions définitives (1).»

Cependant, à mesure que la raison essayait de reprendre le dessus, l'*Union* et l'*Univers* soutenaient avec plus de véhémence la doctrine de l'abstention, et beaucoup de bons esprits étaient ballottés entre les excitations de ces journaux et les conseils du bon sens, lorsque le corps électoral fut convoqué dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord pour remplacer des députés décédés.

Dans le premier de ces départements, deux candidats sérieux se présentaient: M. Delisse, autrefois bonapartiste, mais rallié au septennat et revendiqué comme leur candidat par toutes les nuances conservatrices modérées, et M. Brasme, point radical à la vérité, mais

(1) Septembre 1874.

inféodé au centre gauche dont les complaisances aveugles favorisent les projets de la gauche extrême. A ces deux candidatures les légitimistes excessifs opposèrent celle de M. Jonglez de Ligne; je ne le leur reproche pas; mais ce que je déplore, c'est que M. Jonglez, après avoir été distancé au premier tour du scrutin, ait recommandé à ses amis l'abstention au ballottage. L'abstention au ballottage, uniquement parce qu'il n'y avait plus de partisans du drapeau blanc sur les rangs! L'Église et la société ne doivent-elles pas avoir le pas sur le drapeau blanc? Heureusement, une partie des électeurs de M. Jonglez furent sourds à ses recommandations, et M. Delisse fut élu.

Un symptôme de réaction contre la politique de l'*Union* s'était ainsi manifesté dans quelques rangs de la nuance la plus accentuée de l'opinion légitimiste. Ce symptôme ne devait pas tarder à se renouveler dans le département du Nord.

Là, le seul candidat conservateur était M. Fiévet. M. Fiévet offrait par ses principes toutes les garanties désirables, mais il était septennaliste et décidé à concourir avec la droite et le centre droit au vote des lois constitutionnelles.

Naturellement, l'*Union* et l'*Univers* attaquèrent sa candidature. Dans les commencements, la presse légitimiste locale emboîta le même pas, mais peu à peu un revirement se produisit.

Le *Monde* de Paris, chez qui la fermeté des principes n'exclut ni un sage esprit de conciliation ni une grande modération envers les personnes, le *Monde*, dis-je, combattit le système de l'abstention: « Que les » catholiques, s'écria-t-il, ne se retirent pas dans leurs maisons, en » attendant que Dieu les délivre. Dieu peut les aider, mais il n'a pas » promis cette assistance surnaturelle à leur immobilité. »

Bientôt M. Kolb-Bernard, le champion ancien et dévoué de la Papauté, se prononça à son tour pour M. Fiévet dans une lettre qui eut un grand retentissement, que les hommes sages acceptèrent comme un programme de conduite et que les hommes exaltés repoussèrent avec dépit.

Cette attitude de M. Kolb entraîna la presse locale presqu'entière. Le journal légitimiste le plus influent du Nord, l'*Émancipateur de Cambrai* publia un article capital, dans lequel on lisait : « Il répugne à notre » sens chrétien de nous jeter dans les hasards d'une ligne de conduite » qui mènerait la France vers je ne sais quels terribles inconnus. Nous » regardons comme essentiellement condamnable la *politique des cata-* » *clysmes* qui repose sur cette pensée, si souvent démentie par l'expé- » rience, que l'excès du mal engendre le bien. Cette voie d'opposition

» extrême et passionnée ne peut avoir d'autre issue que de précipiter » au profit de la révolution et non pas au profit de la monarchie, les » commotions et les renversements. » A ces considérations si justes, l'*Emancipateur* ajouta la révélation que voici : « Force nous fut, dit-il, » de chercher dans une lumière plus complète, là où elle pouvait être » donnée. Nous la demandâmes tout d'abord à l'autorité que nous » devions aussi comme catholiques tout d'abord consulter. La réponse » fut nette et précise, sans la moindre hésitation : *L'abstention serait* » *une faute et une faute grave.* »

Celui qui s'était prononcé ainsi, c'était le cardinal Régnier, un prince de l'Église, honoré de la confiance du St-Père, un prélat d'une prudence reconnue, mais qui avait cru devoir, à raison de la gravité des circonstances, sortir de sa réserve habituelle, pour faire tomber sur l'*Union* une condamnation qui, pour être indirecte, n'en était pas moins nette.

L'*Émancipateur* fut suivi des autres organes conservateurs du département, à l'exception de la *Vraie France*. L'un d'eux, le *Courrier douaisien* déclara, qu'il renonçait à l'abstention « condamnée comme faute grave par l'autorité religieuse. »

La lutte avait pris des proportions inattendues. Elle attira l'attention de l'étranger, et, en Belgique, l'un des organes les plus écoutés du pays, le *Bien Public*, en se prononçant contre l'abstention, déclara que c'était « un triste parti. »

Ainsi, M. Kolb-Bernard, le *Monde*, presque tous les journaux locaux, le *Bien Public*, et, au-dessus de tout cela, l'autorité religieuse, recommandaient la candidature de M. Fiévet.

Il y avait là plus qu'il n'en fallait pour convertir l'*Union*, l'*Univers*, et la *Vraie France*. Et bien, non. Les avis éclairés du cardinal Régnier furent rejetés, et l'*Univers* déclara le 1er novembre, « qu'il avait conseillé et conseillait encore l'abstention. »

A mes yeux, rien n'est moins chrétien. Dieu a fait à l'homme une loi de l'action et du prosélytisme, en même temps que de l'abnégation. Etant donnée cette loi, peut-on s'y soustraire et *s'abstenir*, sous le prétexte que les temps sont mauvais? Singulière façon de la comprendre, il faut l'avouer! Plus les circonstances sont difficiles, plus le devoir du chrétien est strict. Dieu ne l'en a pas exempté en le faisant naître dans un siècle troublé par des luttes aussi graves que variées, et la répugnance du comte de Chambord à occuper le trône dans des conditions transactionnelles n'affranchit pas les royalistes de l'obligation de défendre l'Église et la société.

Tout le monde ne souscrivit pas à cette vérité. La *politique des cata-*

clysmes fut préférée par une fraction de légitimistes, et M. Fiévet échoua à 16,000 voix de minorité : 100,000 électeurs s'étaient abstenus !

Après un tel échec dans un des meilleurs départements de la France, les conservateurs ne pouvaient plus guère tenter ailleurs la lutte avec espoir de succès. Aussi, quatre radicaux furent élus successivement dans les départements de Seine-et-Oise, de la Drôme et de Nice, ainsi que deux bonapartistes dans l'Oise et les Hautes-Pyrénées.

Que d'enseignements dans ces divers scrutins ! La majorité conservatrice de l'Assemblée, déjà fort ébranlée, se trouvait encore diminuée; plus que jamais, il était avéré que, pour opposer une digue à la démagogie et au bonapartisme, il fallait les efforts combinés du centre droit, de la droite et de l'extrême droite. C'est ce que comprirent, dans leur patriotisme, le centre droit et la droite, mais c'est ce que ne comprit pas l'extrême droite.

Au lendemain des scrutins qui précèdent, l'*Union* repoussa toute organisation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Elle déclara que ses amis étaient décidés à ne pas voter les lois constitutionnelles « qui, dit-elle, ne constituent rien et ne mènent à rien »; et, faisant allusion à l'extrême droite, elle s'écria : « Ce qu'on lui demande, c'est une abdication, et son honneur lui fait un devoir de la refuser. »

L'Union signifiait par là à ses amis de ne prêter les mains à la consolidation d'aucun régime, fût-il temporaire, autre que la monarchie légitime, dans le sens où l'entendait le comte de Chambord.

Une telle politique eut été concevable, si la monarchie, avec ce caractère, avait eu chance d'être proclamée par l'Assemblée. Mais il était certain que celle-ci n'était nullement disposée à souscrire aux conditions du dernier manifeste du comte de Chambord. Il l'était tout autant qu'une autre assemblée, élue sous l'influence des préoccupations du moment, le serait moins encore. Dès lors, était-il patriotique, était-il même sensé, de chercher à rendre tout gouvernement conservateur impossible et de pousser fatalement la France vers le radicalisme ou le bonapartisme? Encore, si on avait demandé à l'extrême droite de s'associer à la constitution d'un gouvernement définitif, écartant du trône la vieille dynastie bourbonnienne ! Mais point. Il s'agissait simplement de régler les conditions d'existence d'un pouvoir intérimaire, ayant pour but « de faire glisser la France vers la monarchie », comme le disait autrefois Berryer dans une conjoncture analogue. Et l'extrême droite s'y refusait !

Je n'ignore pas que les ultra-légitimistes espèrent de cette manière obliger le pays à se jeter de guerre lasse dans les bras du comte de Chambord. Le 19 janvier 1872, M. de la Rochette écrivait à M. de

Falloux : « La France voudra ce que veut le roi, parcequ'elle a l'irrésistible désir de se tirer de la révolution. » Mais si cette illusion était permise en 1872, elle ne l'était plus, depuis qu'on avait pu constater la mauvaise impression causée par le dernier manifeste du comte de Chambord, et que diverses élections partielles avaient montré les légitimistes excessifs, impuissants à lutter presque partout et ne réunissant ailleurs qu'un nombre infime de suffrages. Et dès lors, comment expliquer le maintien d'un programme qui n'est ni plus ni moins qu'une impossibilité ? On serait tenté de croire que l'extrême droite partage tout entière l'avis de M. de la Rochette, lorsqu'il disait : « Il y a eu, il y a la sainte folie de la croix ; qu'il y ait aussi la sainte folie de la légitimité. » Comme si ce n'était pas là abuser d'un mot sublime, et comme si, dans l'ordre purement humain, la folie n'était pas toujours au moins une vue troublée des choses !

J'incline à croire que les ultra-légitimistes se rendent parfaitement compte des résultats de leur attitude. La plupart auraient désiré que le comte de Chambord cédât sur la question du drapeau, et M. de Falloux vient de révéler que le directeur de l'*Union* lui-même, M. Laurentie, avait prié le prétendant de déférer sous ce rapport au vœu de l'opinion publique. Comment alors comprendre leur volte-face ? *L'ordre du roi* n'est une raison suffisante que pour ceux qui adhèrent à la monarchie dans le sens de Louis XIV ; mais ceux-ci, restent fermement attachés aux principes de la monarchie chrétienne, n'ont pas cessé de penser qu'une loyale indépendance était l'honneur de leur fidélité, et que leur devoir était d'avertir respectueusement le prince quand il s'égarait. Aussi, M. de Carné a-t-il eu raison de s'élever tout récemment contre « ce culte de latrie qui demeure encore de nos jours pour la monarchie » héréditaire, bien moins une force qu'un péril », et de s'écrier, en évoquant les leçons du passé : « Des annales de la Restauration, deux traditions se dégagent. A l'une reste associé le nom de Louis XVIII inhumé à St-Denis ; à l'autre se rattache celui du roi Charles X mort à Goritz. C'est entr'elles qu'il faut choisir. »

Les choses en étaient là, au moment où l'Assemblée allait s'ouvrir. La polémique des journaux d'extrême droite n'autorisait plus que de faibles espérances. Toutefois, les hommes les plus préoccupés du salut de la France tâchaient encore de reconstituer la majorité du 24 mai, et c'est pour y aider que Mgr Dupanloup fit entendre les plus graves et les plus fortes paroles : « Nous marchons vers les abîmes, écrivit-il. » Qui ne le voit ? Qui ne le sent ? Mais quel crime d'y pousser ! Et quel » crime aussi de ne pas l'empêcher, quand on le peut ! Est-il donc si

» difficile d'abandonner pour un temps les dissentiments de l'heure » actuelle, pour s'unir sur ce terrain qui tant de fois nous a vus marcher » tous ensemble, honnêtes gens de tous les partis, le terrain de la » défense sociale ? »

Oui, la défense sociale est la question suprême du moment en France. Les élections municipales du mois de novembre vinrent donner aux avertissements de l'éloquent évêque un commentaire tristement significatif. La plupart des villes assurèrent à la démagogie une majorité écrasante, et dans l'ivresse du succès, le citoyen Duportal, élu à Toulouse et renonçant aux équivoques, s'écria dans une proclamation du 22 novembre : « Le radicalisme seul est la réalisation des idées répu- » blicaines. Le reste n'en est que le trompe-l'œil. »

Le maréchal de Mac-Mahon, ému des progrès du mal, fit de son côté un solennel appel à l'union : « Je n'ai accepté, dit-il, le pouvoir pour » servir les aspirations d'aucun parti. Je ne poursuis qu'une œuvre de » défense sociale et de réparation nationale. J'appelle à moi, pour » m'aider à l'accomplir, sans aucun esprit d'exclusion, tous les hommes » de bonne volonté, tous ceux dont les préférences personnelles s'inclinent » devant les nécessités du présent, devant la cause sacrée de la patrie. »

Le duc de Magenta n'envisage donc pas son pouvoir comme la négation de la monarchie. S'adressant à toutes les nuances conservatrices, il leur demandait de sauver avec lui l'ordre social. Dans ces conditions, tous les conservateurs pouvaient, sans abdiquer leurs convictions dynastiques, lui prêter le concours de leurs efforts.

Mais l'extrême droite fit entendre aussitôt un cri de division, et *l'Union* écrivit le 17 novembre : « Il y a une date, celle du 20 novembre, qui est « comme une date brûlante, que nous osons à peine nommer. » Cette date, c'était celle du vote du septennat par l'Assemblée, par l'extrême droite elle-même à 7 voix près. A mesure donc que la situation s'assombrissait, on s'acharnait davantage contre le seul pouvoir conservateur, capable actuellement de tenir tête au désordre. C'est bien là *cette politique des catastrophes* qui n'a jamais enfanté que des désastres.

Et qu'on ne dise pas que *l'Union* n'exprimait qu'une opinion individuelle. Il y a un an, c'eût été vrai. Aujourd'hui, elle est le moniteur de l'extrême droite ; et, quelques jours après les déplorables paroles que je viens de relever, elle ajoutait : « Nous déclarons maintenant qu'il n'est » pas un député royaliste disposé à voter les lois constitutionnelles ; » ceux qui voudraient établir une seconde chambre savent d'avance » qu'en proscrivant le roi, ils s'exileraient eux-mêmes des rangs de la » droite. »

Cette déclaration n'était pas absolument conforme à la réalité des choses. Les légitimistes modérés étaient décidés à voter les lois constitutionnelles; par là, ils ne proscrivaient pas le roi; le roi, posant à son avènement des conditions impossibles, ils entendaient concourir à la consolidation d'un gouvernement temporaire, assez fort pour réprimer l'anarchie et permettre à la France d'attendre l'heure des revirements nécessaires. Mais quant à l'extrême droite, *l'Union* avait raison, et le centre droit, s'étant abouché avec elle pour arriver au vote des lois constitutionnelles, se heurta à un refus courtois mais absolu.

Comment s'étonner qu'en présence de cette impuissance de l'ancienne majorité du 24 mai, résultat de l'obstination des ultra-légitimistes, les deux partis, bonapartiste et radical, s'exaltent dans leurs espérances au sein même de l'Assemblée?

M. Rouher, que s'était jusqu'ici contenté d'un rôle effacé, apporta au mois de décembre à la tribune, avec une franchise audacieuse, le programme du parti bonapartiste.

De son côté, M. Challemel-Lacour, un des orateurs de l'extrême gauche, convia l'Assemblée, à l'occasion de la loi sur l'enseignement supérieur, à se joindre à la ligue anticatholique que M. de Bismark cherche à nouer par le monde entier. Après avoir repoussé pour la France, « l'honneur dangereux de se faire l'avant-garde de la restauration catholique », il prémunit l'Assemblée contre « le péril d'aggraver la position du pays vis-à-vis de l'étranger. » Un membre s'écria aussitôt : « Vous faites appel à M. de Bismarck! » et le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, écrivit que « M. Challemel-Lacour » s'était placé au point de vue du prince de Bismarck. » « M. le comte » Jaubert, ajouta-t-il, un orléaniste qui avait donné son nom pour la » présentation du plan jésuitique Dupanloup-Broglie, est décédé au » moment de cette apparition diabolique : Bismarck, Gladstone et Chal- » lemel-Lacour. »

Ainsi, le bonapartisme, le radicalisme et la politique anti-religieuse inaugurée par le chancelier allemand battent la France en brèche, et l'extrême droite ne s'en émeut pas! Et elle sacrifie les intérêts les plus sacrés à la couleur du drapeau! La politique du prince de Polignac n'avait renversé que la monarchie; la politique de l'extrême droite met en question l'ordre social lui-même.

Cependant le maréchal de Mac-Mahon fit une nouvelle tentative en vue d'organiser ses pouvoirs. Sa pensée, telle que je crois la comprendre, la voici : « Il n'y a pas de majorité dans l'Assemblée pour rappeler le comte de Chambord, aussi longtemps qu'il maintiendra l'inflexibilité de ses

opinions. Dès lors, un seul obstacle empêche la proclamation définitive de la république : c'est le septennat. Le septennat est une trêve avantageuse aux royalistes; mais, pour que cette trêve produise ses fruits et écarte les dangers de l'imprévu, il convient de doter le gouvernement des rouages nécessaires à sa marche normale et régulière. »

Dès que l'intervention personnelle du maréchal dans la crise fut connue, les journaux d'extrême droite ne se continrent plus. La dernière élection était cependant de nature à mettre une sourdine à leur polémique. Dans le département des Hautes-Pyrénées, le candidat ultra-légitimiste, M. de Puységur, venait de réunir 1,788 voix, alors qu'en 1871, M. de Franclieu en avait obtenu 28,000! Mais non, l'*Univers* déclara que « la crise gouvernementale était ouverte », et l'*Union* s'attacha à démontrer l'urgence « de remplacer le septennat. »

Ces menaces produisirent bientôt leur effet, et, le 6 janvier, le gouvernement échoua dans une question d'ordre du jour relative aux lois constitutionnelles, soutenu par le centre droit et la grande majorité de la droite légitimiste, par M. de Broglie, M. de Kerdrel, M. de Meaux, M. Depeyre, M. Benoist d'Asy, vaincu par la coalition de l'extrême droite avec l'extrême gauche, la gauche, le centre gauche et les bonapartistes, c'est-à-dire avec M. Rouher, le représentant de la démocratie césarienne, M. Thiers qui déclara naguère « qu'il serait toujours du parti de la révolution », M. Gambetta, le prôneur de l'avènement des nouvelles couches sociales, M. Jules Simon, le porte-drapeau de la libre-pensée, et M. Louis Blanc, le héros de 1848!

A la suite de ce vote, le maréchal fit appeler M. de Larcy, membre de l'extrême droite. M. de Larcy déclina l'honneur qui lui était fait.

Ainsi, impuissance à rappeler le comte de Chambord ou tout au moins à ménager un accord entre l'Assemblée et lui; impuissance à accepter le pouvoir; mais hostilité implacable contre tout ministère conservateur, voulant organiser le septennat : telle est l'attitude de l'extrême droite. En d'autres termes, son programme peut se résumer ainsi : « Nous ne voulons pas de la république; mais nous ne sommes pas en mesure de constituer la monarchie; et malgré cela, nous entendons enlever au septennat toute stabilité et toute garantie d'avenir, et renverser tout cabinet qui entreprendra quoi que ce soit dans ce sens. »

Un tel programme est purement négatif. Comment peut-il satisfaire la France? Et qui ne voit qu'il rend presqu'inévitable la dissolution de l'Assemblée, dont la première conséquence serait la disparition de l'extrême droite elle-même?

En vain celle-ci prétend-elle que son honneur lui interdit d'appuyer des cabinets qui repoussent *le roi*.

Le roi n'est pas repoussé; il se met lui-même momentanément à l'écart, et d'ailleurs, avant le vote qui précède, le maréchal, dans un nouveau message, avait rappelé qu'en 1880 la France aurait « la liberté pleine et entière de déterminer la forme de son gouvernement. »

Quoi qu'il en soit, la journée du 8 janvier a achevé de prouver qu'il n'y avait plus de majorité dans l'Assemblée, qu'il ne s'y faisait que des coalitions, et que tout ministère était exposé à succomber sous leurs efforts.

Par là, le gouvernement est condamné à vivre au jour le jour, dans l'incertitude du lendemain et dans l'impossibilité de prévenir les crises qui s'engendrent les unes les autres. Sans doute, le prestige du maréchal de Mac-Mahon n'est pas affaibli, et l'on peut compter que le vaillant soldat restera à son poste, sans y déserter jamais les intérêts conservateurs. Mais, s'il venait à disparaître, la France, n'ayant pas d'institutions, serait livrée au coup de force d'un Gambetta quelconque. En résumé, la situation d'aujourd'hui est le chaos; la situation de demain peut être l'anarchie en haut et en bas.

Au moment où je trace ces lignes, le pouvoir est encore occupé par les ministres démissionnaires qui ont consenti à garder leurs portefeuilles jusqu'après la discussion des lois constitutionnelles. Celles-ci n'ont guère de chance d'aboutir, et la combinaison ministérielle qui, après leur rejet, semble devoir prévaloir, serait un cabinet formé de MM. de Broglie, de Fourtou et Depeyre, c'est-à-dire d'éléments de droite et de centre droit. Mais déjà l'*Union* s'est écriée que « cette combinaison ne subsisterait pas quarante-huit heures, si on l'obligeait à se produire au grand jour. » Ainsi, l'extrême droite est incapable de gouverner, et en même temps elle n'entend pas que la droite et le centre droit le fassent! Que veut-elle donc? et vers quels abîmes ne conduit-elle pas la France?

II.

Pendant que la discorde sévissait entre les diverses fractions de l'ancienne majorité monarchique de l'Assemblée nationale, toutes les nuances du grand parti conservateur et catholique espagnol se réunissaient pour proclamer roi le fils de la reine Isabelle, le jeune prince Alphonse. La république s'effondrait aussi rapidement qu'elle avait été édifiée, et l'Espagne retrouvait la voie de ses traditions séculaires.

Je fais des vœux pour que le règne du nouveau roi soit long et pros-

père, pour qu'il parvienne à reconstituer un ordre de choses stable et régulier, que la guerre civile s'apaise et que la paix soit rendue à ce pays autrefois si heureux.

Je n'hésite pas à rendre hommage à l'esprit de décision, à la valeur et aux qualités chevaleresques de Don Carlos. Mais ses prétentions au trône se heurtent à un obstacle insurmontable : c'est la répugnance de la grande majorité des populations espagnoles ; au Sud de l'Ebre, clergé et laïques le considèrent comme *impossible*.

Certains publicistes confondent, avec une aisance étrange d'appréciation, la cause de Don Carlos avec la cause catholique. Pour eux, on n'est pas orthodoxe, si on ne se range pas du côté du prétendant.

Il est temps, me paraît-il, qu'un pareil abus de mots cesse. Je ne conteste pas l'attachement de Don Carlos à l'Eglise. Mais, de ce qu'il est catholique, s'ensuit-il que le roi Alphonse ne le soit pas? La reine Isabelle a toujours servi, autant que les circonstances le lui ont permis, les intérêts du catholicisme ; en 1849, elle a joint ses troupes à celles de la France pour rétablir le St-Père sur son trône ; elle a compté Donoso Cortès parmi ses partisans dévoués ; la presqu'unanimité de l'épiscopat est demeurée attachée à sa fortune et à celle de son fils ; et, quant à celui-ci, les écrivains qui lui jettent à la face comme une injure le reproche d'être un enfant du libéralisme, ne devraient pas oublier qu'il est « le filleul chéri » du Pape, qu'à peine proclamé roi, il lui a demandé sa bénédiction, et que Pie IX s'est empressé de la lui accorder, en lui souhaitant « le plus grand succès dans l'œuvre difficile qu'il allait entreprendre. »

Ce n'est donc pas la cause catholique qui est en jeu dans la lutte entre Don Carlos et Don Alphonse. Tous deux sont catholiques, ils ne sont séparés que par des intérêts et des doctrines politiques.

Don Alphonse prétend que la loi salique, dans ses dispositions relatives à la transmission de la couronne, n'est plus en vigueur en Espagne ; Don Carlos soutient le contraire. Nos lecteurs ont pu se convaincre, par le travail de M. de Villarroya, de quel côté est la vérité. Mais, quoi qu'on pense à cet égard, quelle connexité y a-t-il entre le catholicisme et la loi salique ? pourquoi l'orthodoxie serait-elle incompatible avec l'opinion que cette loi a cessé depuis longtemps de régir l'Espagne? et conçoit-on qu'on mérite des anathèmes, en donnant à cette question de pur droit une solution favorable à la dynastie de la reine Isabelle ?

Ce n'est pas tout. On représente Alphonse XII comme appartenant à l'école libérale ; on a même été jusqu'à dire qu'il était « le roi légitime

de la Révolution. » Et pourquoi donc? Quel acte a-t-il posé dans ce sens? Encore une fois, est-on libéral ou révolutionnaire pour croire que les femmes peuvent légalement hériter du trône en Espagne? Et cependant, c'est à cette conséquence absurde, qu'aboutit la polémique dirigée contre la dynastie restaurée.

Il y a dans tout cela une énigme qu'il n'est pas difficile de démêler. On m'accordera que la plupart des partisans de Don Carlos ne se préoccupent guère de la légitimité de ses prétentions. Au moins, j'en ai peu rencontré qui fussent à même de s'expliquer à cet égard. Ce qui s'agite entre Don Carlos et Don Alphonse, c'est tout autre chose : Don Carlos est le représentant de l'absolutisme, Don Alphonse de la monarchie constitutionnelle.

Il doit être permis à des Belges de préférer la monarchie constitutionnelle à l'absolutisme, et c'est pourquoi je confesse sans détour mes sympathies pour le roi Alphonse XII. Je ne suis pas surpris non plus de l'enthousiasme avec lequel les Espagnols, grands, peuple et clergé, ont salué son avènement. Car, sur cette glorieuse terre d'Espagne, les idées constitutionnelles sont aussi vieilles que la monarchie, et, en les remettant en honneur, on revient, avec les modifications que le temps a rendues nécessaires, aux institutions du moyen-âge. Qu'il me suffise de rappeler que jadis, lors de l'installation des rois d'Aragon, les Cortès leur disaient : « Nous qui séparément sont autant que vous, et » qui réunis pouvons davantage, nous vous faisons notre roi, à condi- » tion que vous garderez nos priviléges; sinon, non. »

En réalité, Don Carlos a le renom, à tort ou à raison, de personnifier une politique qui n'est pas espagnole et qui, à divers titres, est fort dangereuse pour l'Eglise. Je m'incline devant la loyauté de ses intentions. Mais enfin, cette politique est la politique de Louis XIV, politique néfaste, qui a doté la France de la déclaration de 1682, qui, au siècle dernier, a chassé les Jésuites de tous les Etats de l'Europe et qui y a appliqué les erreurs sur la suprématie de l'Etat que M. de Bismarck s'est appropriées. Dieu me garde d'avancer que Don Carlos médite des projets analogues ! Mais il est permis de s'étonner de l'admiration qu'on témoigne pour un système de gouvernement dont l'Eglise, à maintes reprises, a si cruellement souffert.

Est-ce à dire que le nouveau règne ne sera pas troublé par des discordes civiles, et qu'il ramènera l'âge d'or en Espagne? Je ne m'aventure pas à le prédire. Ce n'est point du jour au lendemain, qu'un pays, si longtemps travaillé par les passions politiques, arrivera à pratiquer sagement l'ordre dans la liberté.

Je laisse le don de prophétie à ceux qui comme M. Poujoulat s'écriaient au lendemain du rappel de Don Alphonse : « Cette gloire » (d'être le sauveur de l'Espagne), est réservée au vrai roi (Don Carlos) » qu'aucune épreuve n'arrêtera et dont la *mission* doit s'accomplir. »

La mission ! quelle mission ? De qui l'a-t-il reçue, et pourquoi serait-il le vrai roi ? Ce n'est pas assez de dire, comme il l'a fait dans sa dernière proclamation : « Je suis la légitimité. » Il faudrait le prouver, et du reste, à notre époque si bouleversée, la légitimité n'est pas toujours un titre péremptoire.

Mais, je le répète, je ne veux pas prophétiser. Je me borne à m'élever contre l'appréciation de ceux qui croient que l'avènement du nouveau roi, loin d'être une solution, n'est pas même un expédient, et qui comparent la royauté d'Alphonse XII à celle d'Amédée de Savoie. Il y a entre ces royautés deux différences capitales. Amédée était un roi étranger, Alphonse XII est un roi national ; Amédée était un roi créé par la Révolution, Alphonse XII est le représentant de la vieille dynastie, et il s'appuie sur les classes conservatrices et le sentiment religieux de l'Espagne. (1)

La royauté d'Alphonse XII n'est pas une usurpation ; c'est une *restauration ;* elle met fin à la politique d'aventures suivie depuis 1868, et, si je ne me trompe, son programme doit être de faire cesser le veuvage des églises sans pasteurs, d'assurer aux catholiques la liberté pleine et entière de leur foi (2), de mettre un frein aux passions antisociales, et

(1) La grandesse espagnole et les chevaliers de l'ordre militaire de Calatrava ont acclamé Don Alphonse ; le cardinal-archevêque de Valence faisait partie de la députation chargée de le recevoir à son débarquement.

(2) Le ministre de la justice s'est empressé, le 2 janvier, d'adresser à l'épiscopat une circulaire en harmonie avec le caractère conservateur et religieux du dernier mouvement. On y lit : « .... Dans les relations des États catholiques avec l'Église, ce qui pour les premiers est un événement heureux ne peut manquer aussi de l'être pour celle-ci. Si l'Église a souffert, en même temps que la nation espagnole, des maux sans nombre causés par de stériles bouleversements politiques, *avec l'avénement au trône d'un prince illustre, catholique comme l'ont été tous ses illustres prédécesseurs, et décidé à réparer autant que possible les malheurs passés, l'Église doit espérer des jours meilleurs et plus de bonheur.* La proclamation de notre roi don Alphonse XII, étant la fin de toutes ces perturbations et de tous ces désordres, sera le point de départ d'une ère nouvelle, *durant laquelle on verra se rétablir nos bons rapports avec le Père commun des fidèles, relations malheureusement interrompues par les injustices et les excès de tous ces derniers temps.*

» L'État agira, dans tout ce qui est de nature à affecter ces relations, en prenant les conseils de sages prélats, et *d'accord avec le Saint-Siége, il donnera à l'Église et ses ministres toute la protection qui leur est due par une nation aussi éminemment catholique que la nôtre....*

» J'éprouve le plus grand plaisir à vous transmettre l'heureuse nouvelle du changement salutaire qui s'est opéré dans notre situation politique, changement qui nous permet d'espérer des jours plus heureux pour la nation et une ère plus prospère pour l'Église. »

de secouer la tutelle de l'étranger qu'avait acceptée le maréchal Serrano au mépris de la vieille fierté castillane (1). C'est à ces conditions qu'elle se consolidera et qu'elle rendra à l'Espagne un peu de son ancien éclat.

Alphonse XII, au milieu des derniers événements, a fait preuve, malgré sa jeunesse, de beaucoup de caractère et de tact, en même temps qu'il a compris la nécessité de tenir compte des besoins du moment. Que son exemple soit suivi en France, et les nations latines remonteront peut-être la pente de la décadence !

25 *janvier* 1875.

CH. WOESTE.

(1) La restauration n'a pas reçu seulement les bénédictions du Pape. Elle a été accueillie avec la plus grande faveur par le roi Léopold II, par la catholique Bavière, à Vienne, par le *Volksfreund*, organe du cardinal Rauscher, à Londres par le *Tablet*, à Rome par l'*Osservatore romano*, en Toscane par le *Journal de Florence*. Par contre, l'*Indépendance belge* l'a déplorée, et des renseignements positifs autorisent à affirmer qu'elle a pris à l'improviste le cabinet de Berlin, qui l'a vue d'un œil peu favorable. On voit, d'après cela, ce que valent les appréciations de certains journaux qui appellent le roi Alphonse « le partenaire de M. de Bismarck. »

LE PREMIER BLANC.

TRADITION NÈGRE.

Aux premiers jours, quand Dieu créa la race humaine,
Il fit l'homme et la femme aussi noirs que l'ébène.
Noirs comme eux, leurs enfants grandirent sous le ciel;
Mais à l'heure où Caïn tua son frère Abel,
Un désordre effrayant se produisit sur terre.
La voix d'en haut, criant : « Qu'as-tu fait de ton frère? »
Fut si terrible alors, que l'assassin tremblant
Devint blanc d'épouvante, et, depuis, resta blanc.
Comme lui, ses enfants, sexe femelle ou mâle,
En mémoire du crime eurent visage pâle.

Homme de race noire, évitez leur chemin.
Les blancs, les négriers sont les fils de Caïn.

AUGUSTE LE PAS.

ERRATUM.

A la 33me strophe de la légende de Saint-Christophe :

au lieu « *les flots qui font gare* »
lisez : « *les flots qui font rage.* »

MÉLANGES.

LA POLOGNE EN 1874 (1).

Dans l'empire de Russie, il y a neuf provinces qui semblent être les enfants déshérités et maudits de la grande famille slave. Ces provinces, connues officiellement sous la dénomination de Gouvernements du Sud-Ouest, sont les gouvernements de Kieff, Volhynie, Podolie, Minsk, Grodno, Kowno, Wilna, Witebsk.

Ces derniers formaient le Grand-Duché de Lithuanie, réuni à la couronne de Pologne par le mariage de Jagellon, Grand-Duc de Lithuanie, avec Hedwige, reine de Pologne.

Elles furent annexées à l'empire russe par Catherine-la-Grande, lors du premier partage de la Pologne. On a déduit de cet arrangement un droit d'ancienneté en faveur de la russification, droit en vertu duquel on est allé jusqu'à séparer totalement ces provinces du royaume de Pologne proprement dit. — Or, cette séparation est purement fictive, puisque le royaume appartient aussi à la Russie; mais c'est sur cette hypothèse que viennent se baser tous les faits positifs qui ont amené pour ces malheureuses provinces une existence toute spéciale. C'est ce fait moral qui nécessite, à ce qu'on prétend, tout le système de persécution et d'oppression qui fonctionne aujourd'hui. C'est donc parce que ces provinces ont été détachées de la Pologne *avant son entier démembrement* qu'on nie leur origine polonaise. On veut persuader à tout le monde, en cherchant à se persuader à soi-même, qu'elles sont russes et ont été russes de toute éternité, et que par conséquent tout élément polonais ne peut être toléré que dans le royaume proprement dit; encore cette tolérance n'existe-t-elle que pour mieux faire ressortir la différence entre les deux pays.

Lorsque, pendant la dernière révolution, quelques mouvements se manifestèrent dans les Gouvernements du Sud-Ouest, l'indignation fut générale, ce ne fut qu'un cri : — « Comment... même en Russie? » — et à dater de ce jour, on vit proclamer une incompatibilité absolue et marcher de pair l'émancipation d'une classe et l'asservissement d'une race. D'un côté, l'empire vantait ses idées libérales et progressives, la liberté des paysans, l'égalité devant la loi, les tribunaux publics, l'égalité sous les drapeaux, la conscription : c'était le côté à sensation, l'auréole d'un règne éblouissant toutes les nations; d'autre part, les ordres les plus sévères, les plus iniques, étaient donnés pour la dépopulation du royaume du Sud-Ouest. Mais cette mesure restait dans l'ombre, on ne s'en vantait pas à l'étranger et on savait que les victimes ne crieraient pas pour ne pas être frappées plus fort.

La politique suivie depuis 1863 est d'un machiavélisme parfait; on pourrait presque assurer qu'avant de prescrire des mesures on a hésité à choisir entre deux systèmes; premièrement, la fusion intime des deux races, poussée au point de faire disparaître jusqu'au souvenir d'origine, et, secondement, la destruction méthodique de la race vaincue ou « plutôt le sarclage de la *mauvaise herbe* et le repiquage de plants » possédant toutes les qualités requises par l'autorité ombrageuse. Le premier système était le plus humain; mais on craignit de se briser contre l'opiniâtreté héroïque de ce peuple qui ne sait pas oublier; ce fut donc le second système qui fut adopté.

Dès que l'on renonçait à l'assimilation des races, il fallait procéder à leur séparation.

La population polonaise fut bientôt circonvenue par une quantité d'édits et de lois pro-

(1) La rédaction de la *Revue Générale* est très sympathique à la cause polonaise, mais laisse naturellement à son collaborateur l'entière responsabilité de ses affirmations.

maigués exclusivement pour les neuf provinces. Ces lois créaient pour toute cette population une position exceptionnelle; elles traçaient un cordon sanitaire infranchissable entre les Polonais et les Russes. Bientôt la race polonaise fut parquée et dans la même province, dans le même canton, dans la même ville on vit deux sociétés régies par des lois diamétralement opposées.

Le premier jalon de séparation fut planté d'après la différence des religions : les Russes sont orthodoxes, les Polonais sont en grande majorité catholiques.

On sent ici le calcul du politique profond qui poursuit son but en ménageant l'opinion du monde. Les empereurs romains avaient laissé de bonnes traditions de persécution, mais leur méthode était un peu brusque, elle n'est plus de mise au XIXe siècle et puis la persécution sanglante et ouverte enfante des héros, des martyrs et l'auréole de la victime gêne ordinairement le persécuteur. En Russie on est plus adroit, plus souple, on ne frappe plus, mais le coup n'en est que plus sûr et plus mortel.

Les Églises catholiques ne furent donc ni confisquées, ni fermées, les exercices du culte ne furent pas gênés; il fut simplement décrété par oukase qu'un catholique ne pouvait plus remplir ni occuper un emploi de la couronne. Ce trait de plume jetait sans pitié sur le pavé des dizaines de milliers d'employés des chambres civiles ou criminelles, de toutes les administrations, des tribunaux, des polices, des postes des neuf provinces. Dans l'armée, les catholiques furent exclus des grades et des fonctions d'aide de camp, de quartier-maître, d'officier payeur; dans chaque régiment, ils furent tolérés, dans les autres grades, à la proportion de 1/10 sur 9/10 de Russes. Dans les lycées, gymnases, corps de cadets, écoles militaires, l'instruction ne fut pas positivement refusée aux enfants catholiques, mais on sait leur susciter tant de difficultés pour l'examen d'entrée et les formalités d'admission qu'on peut affirmer qu'un sur cent parvient à peine à se faire agréer.

Il est interdit aux catholiques d'acheter des terres. Dans un mariage les enfants sont orthodoxes par le fait même qu'un des deux époux est orthodoxe, et indépendamment des arrangements que ceux-ci pourraient prendre. Et ce petit système doucereux fonctionne très-bien; la liberté des cultes existe ; on se fait gloire de la respecter; les cérémonies se font au grand jour; les catholiques ne sont nullement forcés d'apostasier; personne ne les y engage même; on se contente de leur refuser l'existence légale et la rémunération de leur travail pour l'emploi de leurs forces ou de leur intelligence.

Tout bien pesé, à quoi donner la préférence ? mourir avec gloire dans l'arène du Colisée en vous voyant décerner la palme du martyre par vos frères enviant votre sort, ou dépérir lentement dans l'inaction, rongé par le désespoir de savoir vos enfants sans instruction, sans pain et sans aucun moyen de gagner leur vie?...

Mais il ne suffisait pas de tracer une ligne de démarcation entre les deux races ; les Polonais une fois parqués, il fallait les amoindrir peu à peu, pour en venir à l'extirpation totale qui doit couronner l'œuvre. Les seigneurs polonais étaient riches, leur fortune leur assurait une indépendance malgré leur exclusion de la vie civile; cette indépendance il fallait la combattre en détruisant son principe : l'émancipation des serfs fut proclamée.

L'émancipation des serfs, le titre de gloire du règne d'Alexandre II, le grand acte qui plaçait la Russie au rang des nations civilisées est une opération à la fois humanitaire, politique et financière. Le côté humanitaire lui est acquis par l'abolition de tous les droits du seigneur sur son serf. Nous n'avons garde de contester le mérite de cette mesure. Le côté politique rentre dans notre sujet.

Les domaines Polonais se composaient de villes, villages, terres et forêts. Les villes étaient habitées par des Juifs payant une redevance en argent et les villages par des paysans, qui la payaient en travail. Chaque paysan possédait à bail une cabane, environ un hectare de jardin et 30 h. de terres labourables. Pour s'acquitter envers son maître de la location de ses immeubles, un membre de cette famille était obligé de tra-

vailler 3 jours par semaine; cela constituait la corvée, grâce à laquelle le seigneur pouvait cultiver ses terres.

L'oukase d'émancipation ne se borne pas à proclamer la liberté du paysan : il reprend au seigneur environ 50 °/₀ de ses terres et les distribue aux paysans qui, par le fait, deviennent ainsi propriétaires d'une étendue de terrain qui absorbe tout leur travail et ne leur permet plus de cultiver les terres du propriétaire, quel que soit le salaire promis; car tant que le propriétaire offre un salaire qui lui laisse encore un bénéfice sur les récoltes, le paysan a intérêt à garder ce bénéfice pour lui-même en cultivant ses propres terres. Le côté politique est donc atteint. Le seigneur est ruiné ou peu s'en faut

Mais tout en reprenant les terres au seigneur en vertu du droit du plus fort, le Gouvernement fait au paysan un cadeau très-intéressé. Pendant un terme de 37 ans, le paysan paye directement au Gouvernement une somme de.... par hectare ce qui au bout du terme constitue un capital de.... — pendant tout ce temps il n'a le droit, ni de vendre, ni d'aliéner sa portion. Pour pallier cette confiscation déguisée, le Gouvernement adjuge au propriétaire une somme fixe et une fois payée de.... par hectare; mais, pour obtenir cette somme, il faut mériter un certificat de civisme. En attendant, l'argent est déposé à la Banque sans intérêt au profit du propriétaire. — Voilà ce qui constitue le côté financier de la grande opération.

Tout cela paraît simple et d'une exécution facile; et pourtant il y a, en ce moment, peu de domaines, où la séparation des terres entre le seigneur et le paysan soit faite d'une manière définitive. Cette séparation et le tracé des limites doivent se faire sous la présidence des arbitres de paix *et d'un commun accord*. Or, cette malheureuse phrase est un véritable sac à procès et le sujet d'interminables difficultés.

Il est naturellement dans l'intérêt du propriétaire et même des paysans de séparer les terres sans laisser des morceaux enclavés. Les paysans sermonnés par ces arbitres *de paix*, ne consentent jamais à recevoir ce qui leur est dû et l'on peut citer des domaines où le seigneur a dû consentir à leur abandonner jusqu'à 1300 hectares *en cadeau*, pour obtenir que les paysans signent de *bonne volonté* l'acte de séparation. — Dans certains domaines où la séparation a été faite, signée et paraphée depuis plusieurs années, où les limites sont marquées par des poteaux, les paysans redemandent une nouvelle séparation; ils prétendent qu'en signant la première ils ont été influencés. Ces demandes sont accueillies par les arbitres *de paix* et les propriétaires n'ont personne qui puisse prendre leur defense, quoique le Maréchal de noblesse soit le mandataire ou plutôt le représentant et le défenseur naturel des droits des seigneurs. Anciennement, on nommait à cet emploi si important un propriétaire choisi à la pluralité par vôtes de ses concitoyens de tout un district et puis de toute une province. Le Maréchalat de la noblesse était estimé et honoré par tous, c'était un honneur brigué par les plus grands noms il fallait être vraiment grand seigneur pour occuper un emploi non rétribué et qui obligeait à recevoir constamment la noblesse de toute une province. C'était l'intermédiaire direct entre la noblesse et le Trône. Les Polonais étaient sincèrement attachés à cette vieille institution; ils adoraient leurs Maréchaux et les élections étaient une longue série de fêtes.

Ainsi, la seule voix autorisée qui pût prendre la défense de nos concitoyens fut supprimée comme le reste, et par dérision on maintint l'emploi de Maréchal de la noblesse, qui est rempli par des employés russes nommés directement par le Gouvernement avec 4,500 roubles d'appointement. Ces Messieurs se gardent bien de prendre la défense des propriétaires eux-mêmes, ils dictent aux paysans la marche à suivre pour arracher à leur ancien maître quelques hectares de plus, ils ont hâte de faire leur cour au Général Gouverneur et au Gouverneur civil qui sont les grands dispensateurs des *fermes* (on nomme ainsi maintenant les biens confisqués que le Gouvernement distribue aux employés Russes sur la proposition du Gouvernement). Dernièrement, dans une réunion semi-officielle, on a entendu le Maréchal de Z.... s'écrier devant ses secrétaires . « Quel dommage, messieurs, que nous ne puissions pas découvrir un bon petit complot ou trouver quelqu'un pour organiser une

manifestation. Imaginez-vous qu'il n'y a plus de *fermes* à donner et qu'il y a encore de si belles propriétés à confisquer... »

De pareils propos tenus par celui qui est nommé pour défendre les droits de la noblesse polonaise, peuvent se passer de commentaires.

Cette nomination d'employés russes, de provenance douteuse, à l'emploi de Maréchal de la noblesse est l'atteinte la plus nuisible qui frappe chaque Polonais en particulier. C'est le Maréchal qui est le conservateur des archives de toute la noblesse; c'est lui, pour ainsi dire, qui remplit, pour cette classe, les fonctions d'Officier de l'État-Civil — il doit inscrire les enfants, les décès, délivrer les certificats et veiller au classement des parchemins; Que ne peut-on attendre d'un homme animé des intentions les plus malveillantes et qui, si même il était impartial, ne pourrait s'empêcher de jalouser ces parchemins, dont le plus nouveau a des siècles d'existence, tandis qu'en général la noblesse russe, trop jeune pour avoir des traditions, se repose sur celle des autres nations.

Pour compléter le système de dépolonisation il y a encore la contribution de guerre — c'est-à-dire, la punition pécuniaire de la révolution de 1863.

Chaque district de chaque province est imposé pour une somme fixe variant ordinairement de 50 à 60,000 roubles par an. Cette imposition est payée exclusivement par les propriétaires polonais et la répartition de cet impôt est laissée au libre arbitre des autorités locales. Les propriétaires russes étant exempts de cette cotisation, chaque domaine qui se vend rend la charge plus lourde pour ceux qui restent et comme le nombre diminue chaque année et que la somme reste la même, il faudra bien qu'à un moment donné ils disparaissent jusqu'au dernier, quittes à abandonner leurs biens s'ils ne peuvent pas les vendre.

Voilà un aperçu rapide de la politique du gouvernement russe dans les anciennes provinces polonaises. Mais en se plaçant au point de vue de la Russie, cette politique est-elle sage? On peut hardiment affirmer, que non. Sous le rapport financier ses conséquences sont déplorables. L'Ukraine, la Podolie, la Volhynie sont sans contredit les contrées les plus fertiles de l'empire. Grâce au système d'oppression systématique que nous venons de signaler, le bien être a disparu, les ruines succèdent aux ruines et la production a diminué de près de 7/10. Ce pays ne vit pas, il agonise; le paysan cultive pour ses besoins, le propriétaire ne cultive presque plus. Si cette situation doit se prolonger, l'exportation deviendra nulle.

LADISLAS WITEBSKI.

GUSTAF WAPPERS.

Depuis vingt ans vivait retiré à Paris, où il est mort le 6 décembre dernier, ce peintre anversois presqu'oublié de la génération actuelle. Il a fallu qu'il mourut pour que tout le monde se ressouvint qu'il a été le véritable restaurateur des anciennes traditions de la peinture flamande.

Wappers était flamand, non seulement par la naissance et par le talent, mais encore par le caractère; pour comprendre son expatriation et son long séjour dans la capitale du pays de David, de Boucher et de Watteau, il faut connaître sa biographie, que nous esquisserons.

Il était né, à Anvers, le 23 avril 1803, dans une famille de commerçants aisés. Son goût précoce pour la peinture, dit l'auteur anonyme d'un article de l'*Album National* (année 1845, p. 50), se développa par la constante contemplation de plusieurs maîtres anciens qui figuraient dans le cabinet de son père. Cette collection était généreusement ouverte aux artistes qui désiraient y faire des études. Le paysagiste Carpentero était un de ceux qui la fréquentait avec le plus d'assiduité. Le jeune Gustaf ne quittait pas le chevalet de ce peintre. Il était là, depuis le matin jusqu'au soir, regardant la surface grise d'une toile se peupler d'arbres, de forêts, de nuages. Ainsi il apprit le mouvement de la

brosse avant même de connaître à fond les éléments du dessin. Cependant les idées fermentaient en lui. Rentré dans sa chambre, il charbonnait sur les murs tous les poétiques épisodes de l'histoire grecque et romaine, qui avaient frappé son imagination d'enfant dès ses premières lectures. De cette manière il ne tarda pas à sentir que sa vocation réelle était la culture de l'art. Aussi, il fut placé par son père sous la discipline de M. Van Regemorter, qui le mit bientôt à même de suivre avec fruit les cours de l'académie d'Anvers. Dès ce moment sa carrière était décidée, et son père, qui l'avait d'abord destiné au commerce, lui permit de devenir artiste. Pendant deux ans il suivit les leçons de M. Van Brée et surtout d'Herreyns, qui était alors directeur de l'académie. En 1821, le jeune Wappers se présenta au grand concours de peinture pour le prix de Rome. Mais il ne réussit pas. Deux ans plus tard, il échoua de nouveau. Et ce fut peut-être un bonheur pour lui; car, dès lors, renonçant à l'espoir de visiter l'Italie, il concentra toutes ses études sur Rubens, Van Dyck, Jordaens et les autres grands peintres de l'école flamande. Un séjour de plusieurs mois à Amsterdam et à La Haye l'initia à l'intelligence des meilleurs maîtres hollandais. Enfin, le musée du Louvre lui révéla toutes les splendeurs de l'école vénitienne.

Les traditions de l'école de Rubens étaient mortes avec Quellyn le jeune en 1715. Watteau, Boucher, puis David, l'élégant matérialisme du XVIIIe siècle et le néo-paganisme de la révolution française avaient envahi tous les ateliers de la Belgique. Pendant tout un siècle, on ne trouve à citer que deux noms de peintres, qui aient refusé de suivre ce courant délétère : Ommeganck, un peintre d'animaux, et Guillaume Jacques Herreyns, un bon vivant, qui ne se soucia pas d'assumer la tâche et de subir les fatigues d'un chef d'école. Herreyns a eu cependant l'honneur d'être le professeur de celui qui devait tirer la peinture nationale de l'ornière dans laquelle elle était embourbée.

A la veille de la révolution de 1830, on organisait une exposition nationale des beaux-arts à Bruxelles. « On était au mois d'août, dit l'*Album National*, quand le musée de la capitale ouvrit ses portes toutes larges. Nous n'oublierons jamais l'impression que la vue de cette galerie fit, dès le premier jour, sur les visiteurs qui y affluèrent de tous les coins du pays La peinture mythologique antique et classique de David y abondait. Le vieux Apollon y trônait avec sa lyre en forme de tortue, à côté de la vieille Vénus, avec ses joues frappées de vermillon et sa ceinture fraîchement redorée. Plus loin Diane essayait sur un daim éclopé ses flèches rouillées depuis deux mille ans. Là, Oreste renouvelait ses fureurs usées sur le théâtre, usées dans la peinture, usées dans la poésie. Ici, Achille tirait sa grande épée de fer-blanc, tandis que sa figure n'exprimait rien moins que le célèbre hémistiche de Racine, que le peintre cependant avait eu en vue de mettre en action. Partout ce n'étaient que chlamydes, prétextes, cothurnes, manteaux romains scrupuleusement faits avec de grands lambeaux de toile de Jouy, casques antiques auxquels ceux des pompiers de Bruxelles avaient, avec une grâce parfaite, consenti à servir de modèles. Tout l'Olympe du père Jouvency, tous les héros de Plutarque et de Cornélius Nepos s'étaient donné rendez-vous dans ce salon. Et tout cela était dessiné avec cette froideur morte que la fausse intelligence de la sculpture antique imprimait aux productions de la peinture impériale. Et puis quel étrange et inconcevable charivari de couleurs! C'était du rouge, du bleu, du jaune, du vert; le spectre solaire rayonnait sur chaque toile; dans chaque cadre hurlait un tohu-bohu de palette qui vous étourdissait les yeux, s'il m'est permis d'appliquer à la vue ce mot qui ne s'emploie que pour exprimer une sensation de l'ouïe.

» Mais au milieu de cette bizarre compagnie de divinités et de héros antiques, on remarquait un tableau qui se distinguait autant par le calme harmonieux de la couleur que par la profondeur pathétique de la scène, par la science de la composition et par la sévérité du dessin. Le sujet était emprunté aux annales des Pays-Bas; c'était un des épisodes les plus poétiques des guerres du XVIe siècle : *Le dévouement de Van der Werf, bourgmestre de Leyde*, qui, assiégé dans cette ville par les Espagnols et pressé par une population affamée de rendre la place, s'avança héroïquement au milieu du peuple et lui tendit son épée, disant : « Si vous avez faim, mangez ma chair d'abord. » La stoïque et calme figure

du bourgmestre était si pleine de noblesse et de dignité, la foule qui l'environnait était si vraie d'expression, toute cette œuvre était conçue avec tant de grandeur et exécutée avec tant de chaleur, de poésie et de verve, que le salon tout entier se résumait en elle. Dès qu'une fois l'œil s'y était arrêté, on n'avait plus un regard pour les toiles bariolées et théâtrales qui paradaient dans le reste de la galerie. Aussi elle inspira à un homme de beaucoup d'esprit ce mot aussi énergique que vrai :

« — Comment se fait-il que ces braves gens meurent de faim, au milieu de tant de croûtes? »

L'auteur de cette toile-événement, comme dirait M. Hugo, était Wappers. Son tableau eut un succès prodigieux, établit la réputation du peintre, rétablit la chaîne des traditions de l'ancienne école d'Anvers et donna pour ainsi dire le signal de la renaissance de la peinture flamande.

Peu de jours après cette révolution artistique éclatait la révolution politique de Septembre. Wappers fut aussi un de ses principaux acteurs. C'est lui qui, le premier à Anvers, arbora le drapeau brabançon, en le plantant sur le local de l'ancienne corporation des bouchers, où il avait son atelier. Cette ardeur guerrière chez un homme, qui portait avec la même fierté l'épée et le pinceau, n'abandonna Wappers que lorsqu'il abdiqua plus tard la gloire du commandement de la garde civique d'Anvers, dont M. David porte aujourd'hui le sceptre et l'aigrette.

La réputation du peintre de *Van der Werf* le conduisit rapidement dans le chemin de la fortune, dont ses parents étaient sortis. M. Wappers père avait fait de mauvaises affaires et n'avait pas pu payer intégralement ses créanciers. Son fils Gustave les convoqua et leur garantit la liquidation complète du passif : cette promesse fut réalisée et quand le père mourut, il ne devait plus rien à personne. La mère était devenue très-corpulente et ne savait plus jouir des bienfaits de la promenade. Un jour, c'était celui de sa fête, on lui amena une voiture tout attelée. C'était un cadeau du jeune maître, qui restaurait tout ce qui l'entourait.

En 1832, Wappers fut nommé professeur à l'académie d'Anvers, dont il devint le directeur en 1840. C'est lui qui eut l'honneur d'attirer, dans cette institution, M. Henri Conscience, en qualité de secrétaire ou greffier. Le roman *Comment on devient peintre* et une des premières éditions du *Lion de Flandre* ont même été illustrées par Wappers. L'amitié du restaurateur de la peinture flamande et du premier écrivain de la littérature thioise ressuscitée a survécu à toutes les vicissitudes du temps. Wappers était un des plus ardents adhérents de ce qu'on a appelé le mouvement flamand. Il parlait le thiois avec une grande pureté et partageait toutes les opinions politiques et les convictions religieuses des chefs de ce mouvement si fécond à son origine.

La vie artistique de Wappers se divise en trois périodes, dont la première, la plus glorieuse, a été activement remplie par des travaux qui resteront. La seconde a été troublée par de petits événements locaux dont nous dirons un mot.

La troisième, qui s'est écoulée en France, dans une retraite prématurée, n'a pas été très féconde.

En 1833, Wappers envoya, dit l'*Album National*, au salon de Bruxelles un tableau qui représente *le Christ au tombeau*, et qui est placé dans l'Église de St-Michel, à Louvain. La grande *scène de la révolution belge de* 1830, fut exposée au Musée de la capitale en 1835. L'année suivante le jeune maître orna le salon triennal de Bruxelles de sa belle toile les *adieux de Charles Ier à ses enfants*. Un grand nombre d'autres ouvrages que nous ne pouvons énumérer tous, succédèrent à ces productions remarquables à des titres divers, ce sont : *Charles VII et Agnès Sorel; Héloïse et Abeilard*; un *Episode du sac d'Anvers en* 1576 : *la Comtesse de Lalaing au siége de Tournai; le Duc d'Albe assistant à l'exécution des Comtes de Hornes et d'Egmont;* la *Tentation de St-Antoine*, qui fait partie de la galerie du roi des Belges, de même que les *adieux de Charles Ier; Charles IX pendant le massacre de la St-Barthélemy*, qui se trouve dans la collection du duc de Saxe-Cobourg;

le *Czar Pierre-le-Grand*, qui orne les salons de la reine des Pays-Bas; *Anne Boleyn faisant ses adieux à ses enfants*, qui appartient au prince de Witgenstein; la *Vierge du Mont-Carmel répandant ses consolations sur tous les affligés*, qui est placé actuellement à l'église Saint-Charles à Anvers: *Geneviève de Brabant*, qui fut donné en présent, en 1844 par la reine d'Angleterre à son époux le prince Albert; *le poète Camoens mendiant qui reçoit des fruits de deux jeunes filles;* le *Czar Pierre-le-Grand au milieu des charpentiers à Saardan*, qui parut en 1843 au salon d'Anvers; enfin plusieurs portraits remarquables, parmi lesquels se distinguent celui du roi Léopold, celui de l'évêque de Liége, et surtout celui de M. le Baron van Havre, qui orna en 1844 le salon de Gand.

L'enseignement de Wappers était justement renommé. C'est autour de lui, dans la ville illustrée par Rubens, que se groupa la nouvelle école flamande. Ses élèves sont nombreux, Plusieurs ont gagné eux-mêmes une grande renommée: le roi Ferdinand de Portugal, le prince Albert d'Angleterre, MM. Ernest Slingeneyer, Verlat, Dyckmans, van Maldeghem, Delin, Markelbach, Pauwels, etc, etc. Wappers est mort loin d'eux et privé pour ainsi dire du cortége de ses disciples; mais son souvenir est resté vivant parmi eux, comme il vivra dans les fastes de l'art flamand.

Si nous avons bien compris tous les faits de la biographie de Wappers, cet éminent artiste a été, lui aussi, une des victimes de la triste division des Belges en libéraux et catholiques. Wappers était flamingant, par conséquent hostile, du moins en général, à toutes les tendances du parti libéral. A Anvers, il faisait partie du groupe flamand qui est devenu plus tard ce qu'on a appelé le *Meeting*. Il était le protecteur de M. Conscience, l'ami de M. de Laet et de M. Vleeshawer, qui à cette époque laissait courir sa plume mordante et habile dans un petit journal satirique intitulé de *Roskam* (l'étrille). Il appréhendait dans le nouveau parti libéral une réaction contre les résultats de la Révolution de 1830 et il voyait dans les libéraux anversois les adversaires de toutes les idées et de toutes les tendances de sa jeunesse et de son génie national. Les libéraux anversois supportaient avec impatience sa supériorité et lui faisaient sentir, par des coups d'épingle politiques, leur secret ressentiment. Il avait du courage, mais son caractère manquait de fermeté. Après avoir résisté pendant quelque temps à l'hostilité des autorités communales nouvellement élues, il se découragea, et, un jour, il lâcha pied; il eut même le tort de pousser le découragement jusqu'à l'expatriation. Il partit pour Paris, en 1853. Aujourd'hui, les héritiers politiques de ceux, qui ont fait fuir sur la terre étrangère ce restaurateur de l'art national, voudraient de nouveau le revendiquer; mais il est trop tard.

A Paris, Wappers était connu, non seulement par la réputation que son talent avait acquis dans tout l'univers, mais encore par le tableau que le roi Louis-Philippe lui avait commandé pour le musée de Versailles: *la défense de l'île de Rhodes par les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem*. De loin en loin, dit dans *l'Écho du Parlement*, un écrivain technique, qui connaît parfaitement tous les détails de l'œuvre de Wappers, de loin en loin, on vit encore quelques-unes de ses œuvres à nos salons de peinture. C'est à Paris que fut peint un *Louis XVII au Temple*, œuvre gracieuse dont une belle planche a été gravée par M. Meunier. Un *Camoëns*, reproduit par le même artiste, pour la Société des Beaux-Arts d'Anvers fut également peint à Paris et exposé dans la ville natale de l'auteur. Il fit surtout en France des portraits de personnages du grand monde. C'est de 1856 que date la grande figure en pied de *Murillo*, qu'il offrit au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles et qui orne encore la salle de ses réunions. Son éloignement du lieu natal contribua beaucoup à le faire oublier. D'ailleurs d'autres artistes avaient brillé en Belgique. Ce n'est que dans ces dernières années qu'une de ses œuvres a été admise au Musée moderne: *Charles Ier marchant au supplice*. Ce fut la dernière grande toile de l'auteur. Wappers n'eut point le bonheur de mourir le pinceau à la main. Rentré à Paris après la Commune, il fut atteint, peu de jours après, d'une attaque de paralysie qui le mit hors d'état de reprendre ses travaux. Comme s'il eût prévu l'imminence de ce coup fatal, le dernier usage qu'il fit de ses brillantes facultés fut de peindre son portrait pour le musée

des académiciens d'Anvers. Exposée au salon de 1873, cette toile en fut, de l'avis unanime, l'œuvre marquante. Son dernier succès a donc été remporté sur la terre natale, et il semble que, pareil au géant de la Fable, il lui ait suffi de poser le pied sur le sol de la patrie pour puiser dans ce contact des forces nouvelles. » Pendant la guerre franco-allemande, Wappers était revenu en Belgique, où M. Kervyn de Lettenhove proposa au roi Léopold II de le décorer de la croix de commandeur de son ordre. On sait que Léopold I l'avait élevé, déjà en 1847, à la dignité de Baron. Rentré en France, il fut condamné à l'inaction par une maladie cruelle pendant laquelle il aimait encore à parler flamand.

L'écrivain, auquel nous avons emprunté le passage cité plus haut, fait la remarque que Wappers n'a jamais été ecclectique et qu'il resta toujours un flamand de haut en bas, même jusque dans l'orthographe de son nom. Puis il ajoute les détails suivants : « Il ne connut l'Italie que par un voyage qu'il y fit dans les dernières années de sa carrière. Un de nos amis y fut témoin de son enthousiasme et aussi d'une assez plaisante aventure qu'on nous pardonnera peut-être de rappeler ici. Admis à l'audience du Saint-Père, le peintre dut, pour se conformer à l'étiquette, faire devant le Pape les trois génuflexions d'usage. Mais l'âge avait amené chez Wappers un embonpoint qui rendait l'opération quelque peu hasardeuse et, effectivement, elle amena une de ces petites catastrophes que la fatalité amène toujours quand elle devrait le moins arriver. A la première et pénible génuflexion, un craquement sinistre se fit entendre, les bretelles avaient cédé ! On voit la position. Il fallut des prodiges d'héroïsme et d'adresse pour atteindre la fin de la cérémonie et pendant toute l'audience force fut au peintre de soutenir de ses deux mains le vêtement indispensable. Les années n'avaient laissé chez Wappers d'autre trace appréciable qui ce surcroît de rondeur qu'il portait d'ailleurs fort gaillardement et qui ne déparait point son aimable physionomie. Il faisait songer à certains de ces personnages qu'on voit participer au banquet des arquebusiers dans le tableau de Vander Helst. »

Comme tous les bons peintres flamands, Wappers avait un goût prononcé pour les grandes surfaces esthétiques ; et toutes ses grandes toiles sont, de l'avis des connaisseurs, supérieures à ses petits tableaux de chevalet. Si nos artistes recevaient une meilleure éducation, c'est dans la voie glorieuse de la grande peinture monumentale qu'ils devraient entrer, pour l'édification, non de quelques esprits délicats servis par une grosse fortune, mais des masses populaires. Les artistes du moyen-âge avaient compris cette mission de la peinture Avec des hommes comme Wappers, ces traditions nationales, interrompues par la Renaissance, auraient dû être reprises.

Avant de terminer cette courte notice, nous annoncerons encore à nos lecteurs la vente prochaine des restes de l'atelier du défunt et la manifestation religieuse à laquelle veulent se livrer ses amis survivants. Parmi les esquisses, études et tableaux qui seront mis en vente, on signale une belle étude d'après nature de la feue reine des Belges et un tableau représentant les frères de Witt.

Des amis de Wappers ont décidé, qu'après le retour de M. de Keyser de Nice, un service solennel serait célébré à Notre-Dame d'Anvers pour le repos de l'âme du défunt. Tous ceux qu'enflamme l'amour des choses nationales voudront s'associer à cette manifestation qui aura un caractère à la fois patriotique et religieux.

L. B.

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN AU 30 NOVEMBRE 1874.

Le 39e Volume de l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain* vient de paraître (chez Vanlinthout frères, à Louvain). Il renferme d'intéressants renseignements, que nous résumons.

Le corps enseignant de l'Université de Louvain comprend 72 professeurs, qui se répartissent par faculté comme suit :

Faculté de Théologie :		13	professeurs.
»	Droit :	14	»
»	Médecine :	13	»
»	Philosophie et Lettres :	15	»
»	des Sciences et Écoles Spéciales :	17	»
	Ensemble :	72	»

1,100 étudiants, dont 931 belges et 169 étrangers, ont été inscrits aux rôles de l'Université pendant l'année académique 1873-1874. Les 931 étudiants belges se répartissent ainsi, d'après leur domicile ou province :

Brabant	222
Hainaut	178
Flandre Orientale	119
Anvers	116
Flandre Occidentale	103
Namur	96
Liége	42
Limbourg	28
Luxembourg	27

Les 169 étudiants étrangers se classent comme suit : d'Allemagne, 21 ; d'Angleterre, 3 ; d'Autriche, 3 ; du Brésil, 3 ; du Chili, 1 ; de Colombie, 1 ; d'Espagne, 3 ; des États-Pontificaux, 15 ; des États-Unis, 8 ; de France, 23 ; de Honduras, 1 ; d'Irlande, 29 ; du Grand-Duché de Luxembourg, 8 ; des Pays-Bas, 26 ; de Pologne, 3 ; de Portugal, 1 ; de Suisse, 18

Les 1,100 étudiants se répartissent par faculté, de la manière suivante : Théologie, 125 ; Droit, 247 ; Médecine, 277 ; Philosophie et Lettres, 113 ; Sciences, 178 ; Écoles spéciales, 160.

Pendant l'année académique 1873-74, l'Université a admis aux *grades académiques* 5 bacheliers en Théologie, 3 bacheliers en Droit canon, 1 licencié en Théologie, 1 docteur en Droit canon, 3 candidats et 2 docteurs en Droit, 1 candidat et 3 docteurs en sciences politiques et administratives, 2 docteurs en Médecine, 2 candidats en Philosophie et Lettres, 1 candidat en sciences Mathématiques, 1 licencié en sciences Physiques, 9 bacheliers et 4 licenciés en sciences Philologiques et Littéraires.

34 étudiants ont été admis à l'examen d'entrée aux Écoles spéciales et 25 sont sortis des mêmes écoles avec le grade d'ingénieur. 437 étudiants des diverses facultés ont subi leurs examens devant les jurys combinés de l'État, dont 278 d'une manière satisfaisante, 117 avec distinction et 42 avec la plus grande distinction. Les jurys ont conféré 35 diplômes de docteur en Droit, 6 de docteur en Sciences politiques et administratives, 38 de candidat-Notaire, 31 de docteur en Médecine, 5 de pharmaciens et 5 de docteur en Philosophie et Lettres.

En 1834-35, première année académique de la nouvelle Université catholique, le nombre des élèves a été de 86. L'année suivante, il était déjà de 261. Ce chiffre s'est accru successivement et régulièrement jusqu'en 1848. Après être resté stationnaire, pendant quelques années, il a subi ensuite une progression continuellement ascendante depuis 1864 :

1864-65	764	1869-70	907
1865-66	768	1870-71	986
1866-67	784	1871-72	1045
1867-68	838	1872-73	1053
1868-69	849	1873-74	1100

Pendant les deux premiers mois de l'année 1874-75, il a été déjà pris 1111 inscriptions, dans lesquelles les *écoles spéciales* figurent pour 177. Le nombre des étudiants étrangers augmentera chaque année, tant que durera la situation actuelle en Italie, en Espagne, en Suisse, en Allemagne et dans l'Amérique du Sud. Les catholiques des deux mondes nous envient cette grande institution, où leur foi vient chercher la science.

Depuis son origine, la nouvelle Université a été fréquentée, jusqu'en 1874, par 27,043 étudiants ainsi divisés ;

Ecoles spéciales dont les 4 années d'études n'ont été organisées qu'en 1867-68 . .	1002			
Philossphie et 1re année de Science . . .	1932			
Sciences	4250	dont	1638	ont été admis par les jurys officiels d'examen.
Philosophie et Lettres	3848	»	2282	»
Médecine	5863	»	3299	»
Droit	7102	»	5364	»
Théologie	3045	»	405	ont été gradués par la faculté.
	27,043		10,988	

Chiffres remarquables, dont la haute signification morale doit être pour tous les bons citoyens un sujet de consolation et d'encouragement. Sous la sage direction des évêques, cette œuvre de dévouement, protégée par la liberté de l'enseignement et subsidiée par les citoyens catholiques de la Belgique, n'a pas cessé de progresser matériellement et scientifiquement.

Nous formons un vœu : L'enseignement officiel ne doit pas conserver les priviléges exorbitants dont il use encore, contre toute équité, pour la collation des diplômes d'ingénieurs des mines ou d'ingénieurs des ponts et chaussées.

Parmi les professeurs et les étudiants de l'Université de Louvain il y a, plusieurs sociétés littéraires et scientifiques dont l'annuaire publie les rapports. Il existe à Louvain une *Société Littéraire*, une *Société de Littérature flamande*, une *Société Médicale*, une *Société de Philologie*, un *Cercle industriel* et six Conférence de la *société de St-Vincent-de-Paul*. Ces dernières, composées exclusivement d'étudiants et de professeurs, ont compté l'an dernier 318 membres et distribué aux pauvres, en secours de toute nature, une somme de 7,500 francs.

Ces sociétés et les chiffres que nous avons cités plus haut témoignent hautement de l'activité morale et intellectuelle qui règne à Louvain. Nous recommandons chaudement l'Université catholique à tous nos amis, comme une des plus grandes œuvres civiques des catholiques belges et comme une des gloires religieuses de notre siècle.

Le 26 de ce mois, on inaugurera, à côté du bas-relief qui perpétue le souvenir de Mgr de Ram, un modeste monument destiné à rappeler à la postérité la science et les vertus du deuxième recteur de l'Université, Mgr Laforêt, notre très regretté ami. Nous nous associons de tous cœur à cette fête, en souhaitant longue vie au troisième recteur.

P. H.

J. J. D'OMALIUS D'HALLOY.

La Belgique vient de perdre la plus grande et la plus pure de ses gloires scientifiques, M. d'Omalius d'Halloy. Ce n'était pas seulement un savant illustre, dont le nom fait autorité dans les académies, c'était aussi un type accompli de l'homme de bien, modeste esclave du devoir sous toutes ses formes et dans toutes ses nuances : citoyen, on le vit, dans l'intérêt de son pays, sacrifier ses plus chères études à des services administratifs où il se

distingua par la même supériorité d'aptitude qui l'avait fait maître, dès son début, dans la carrière scientifique ; homme privé, il relevait par les plus heureux dons du cœur le prestige d'un nom depuis longtemps populaire et d'une position éminente où l'avait porté son mérite propre ; il avait cette modestie qui charme, cette affabilité qui captive ; il était bon, sensible, délicat à l'extrême, aimable et indulgent envers tout le monde. « Homme de foi autant que de science, dit un de ses biographes, il donna toute sa vie l'exemple le plus touchant de la fidélité religieuse. L'Église n'eut pas de fils plus attaché, plus dévoué, soumis à ses enseignements. »

Peu d'hommes ont eu une carrière aussi bien et aussi utilement remplie que celle de M. d'Omalius.

Né à Liége le 16 février 1783, M. Jean-Baptiste-Julien d'Omalius-d'Halloy se sentit porté de bonne heure vers l'étude des sciences naturelles ; il s'éprit surtout de la minéralogie et fut amené, dès 1801, à Paris, pour suivre les traces scientifiques des professeurs célèbres de ce temps, celles d'Haüy, en particulier. De retour à Halloy en 1804, il se mit à étudier le sol qui l'entourait ; mais il dut reconnaître bientôt que les savantes descriptions d'Haüy ne s'appliquaient plus aux roches du Condroz ; ce qui aurait découragé un débutant ordinaire ne fit que stimuler l'ardeur de celui-ci : il osa aborder un domaine encore inconnu : l'âge relatif des formations. Pendant quatre ans, il parcourut tous les départements situés entre le Rhin et le Pas-de-Calais ; en 1806 il se lance dans la carrière et entame les débats sur des questions qui ouvrent à la science des voies toutes nouvelles ; en 1808, parut son *Essai sur la géologie du Nord de la France*, production remarquable qui valut à son auteur une rare et flatteuse exception : l'exemption du service militaire. Au lieu de prendre rang dans la garde d'honneur où il avait été incorporé, M. d'Omalius fut chargé par le gouvernement de Napoléon Ier de dresser la *Carte géologique de l'empire français*. Cette tâche qui pouvait paraître chimérique en 1808, fut accomplie en six ans : « j'accueillis avec empressement, raconte M. d'Omalius, une proposition qui me donnait des facilités pour continuer des études qui avaient tant d'attrait pour moi ; mais je reconnus bientôt que les matériaux recueillis laissaient des lacunes immenses et que les changements survenus dans la science m'empêchaient de les coordonner sans avoir vu les lieux. Je parcourus, en conséquence, la France, la Savoie, l'Italie, l'Illyrie, une grande partie de l'Allemagne. Jeune encore, je croyais que le temps ne pourrait jamais me manquer. » En 1813, la carte géologique de presque toute l'Europe occidentale était levée et tracée à grands traits. Depuis 1807, M. d'Omalius appartenait à l'administration ; il avait commencé par être maire de Skeuvre, il le fut ensuite de Braibant et devint membre du Conseil d'arrondissement de Dinant ; il fut nommé sous-intendant de cet arrondissement en 1814, puis secrétaire général à Liége, sous le gouvernement des Alliés et enfin, en 1815, gouverneur de la province de Namur, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1830. Le temps était alors peu favorable aux études ; la carte, terminée en 1813 ne put paraître que dix ans plus tard, et M. d'Omalius sacrifia ses goûts les plus chers à d'arides travaux, s'appliqua exclusivement à l'administration, qu'il dota en passant d'une œuvre utile : *le code administratif provincial*.

Après les événements de 1830, il rentra dans la vie privée : avec quel délice, on en peut juger par ses propres paroles : « semblable à ces hommes, dit-il, qui conservent l'espoir de rentrer dans leur patrie, tandis qu'ils consument leurs joies sur la terre étrangère, je conservai longtemps l'idée qu'un moment viendrait où je pourrais mettre en ordre les nombreux matériaux que je possédais. » Ce moment attendu avec résignation était arrivé. En 1816, M. d'Omalius entra à l'académie qui venait d'être rétablie : depuis, il prit toujours une part active aux travaux de la Compagnie, s'intéressant, avec une ardeur que l'âge ne refroidit jamais, au développement des sciences et des progrès de la géologie, dont il avait été pour ainsi dire l'un des créateurs. En 1848, il fut appelé par ses concitoyens à l'honneur de siéger au Sénat pour l'arrondissement de Dinant. Ce mandat fut renouvelé dans quatre élections successives ; et, de 1851 à 1868,

M. d'Omalius remplit les fonctions de vice-président du Sénat, dont il demanda à être déchargé à cette dernière époque. Les mêmes distinctions l'accueillirent au sein de l'Académie : il fut quatre fois élu directeur de la classe des sciences et occupa trois fois la présidence de ce corps savant. En 1872, quand la compagnie célébra le centième anniversaire de sa fondation, il fut unanimement désigné pour présider la séance solennelle et ce fut lui encore que les suffrages des savants de toutes les nations appelèrent à la présidence du Congrès préhistorique qui se tint à Bruxelles dans le courant de la même année : honneurs qu'il eut déclinés, disait-il, avec une charmante bonhomie, n'eût été l'opportunité de mettre en évidence un quasi spécimen préhistorique.

Les travaux de M. d'Omalius prouvent l'activité de son esprit et la lucidité de son intelligence qui avait conservé toute sa verdeur. Il s'en occupa jusqu'à la fin de sa vie et la maladie qui l'emporta était la suite d'un accident qui lui était survenu dans le cours d'une excursion géologique : on peut dire qu'il a succombé au champ d'honneur.

Les grandes et nobles qualités qui faisaient le fond de son caractère entourent sa mémoire d'une glorieuse et pure auréole. « Bien des années, dit *l'Ami de l'Ordre*, se sont écoulées depuis que M. d'Omalius a cessé d'administrer la province de Namur : son souvenir y est toujours vivace, et l'on s'y raconte encore quelques-uns de ces traits touchants qui sont la peinture d'une belle âme et qui grandissent un homme à mesure qu'il se fait lui-même plus humble et plus petit. » N'était-il pas touchant aussi de voir cet homme consommé dans la science de la nature et entouré de la vénération des savants des deux mondes, suivre obscurément la procession d'une humble église de nos faubourgs? Hardi parfois dans sa spéculation, il savait accorder sa science avec sa foi et les spécieux témoignages qu'une science incomplète invoquait contre l'autorité des livres saints n'avaient point de prise sur son esprit si droit et si clair : toutes les lumières de sa raison se révoltaient contre ce faux savoir qui s'est infiltré dans la science : il suffit pour le juger à ce point de vue de lire le discours qu'il prononça à l'Académie en 1866, sur *l'Accord entre les sciences naturelles et les récits bibliques :* je suis heureux de citer un autre exemple tiré de sa correspondance privée. J'extrais ces lignes d'une lettre, écrite par M. d'Omalius à l'un de nos amis, en 1869 :

« Je partage entièrement votre opinion sur l'absurdité de cette hypothèse (l'hypothèse matérialiste), mais je dois vous avouer que je n'ai, pour arriver à cette manière de voir, que la considération suivante : l'ordre admirable qui règne dans l'univers ne peut être l'effet du hasard et doit être attribué à une intelligence toute puissante qui a créé la matière. Car les limites bornées de mon esprit et mon ignorance de ce qu'on appelle les sciences philosophiques, ainsi que des hautes mathématiques, ne me permettent pas de m'élever plus haut. Je n'ai, par exemple, jamais pu concevoir, et je ne conçois pas encore, comment l'univers peut être *fini* ou *infini* ; mais comme l'une ou l'autre de ces deux hypothèses doit nécessairement être la réalité, j'en conclus que mon intelligence ne doit pas non plus rejeter l'existence du Tout-puissant, la seule hypothèse raisonnable qui peut expliquer ce qui existe. »

Quelle grandeur dans cette humilité, mais quelle finesse en même temps dans cette leçon si modestement donnée et cela avec la plus sincère bonne foi! Du reste, comme le dit un des orateurs qui prirent la parole à ses obsèques, sa simplicité et sa modestie égalaient son mérite, jamais il ne voulut poser pour un photographe ou pour un peintre et il refusa constamment de fournir des notes à ceux qui se proposaient de faire sa biographie. On se rappelle encore la surprise et l'émotion que lui causa la vue de son buste exécuté à son insu par E. Geefs et offert à M. D'Omalius dans une séance du congrès de 1872, dont le souvenir ne s'effacera pas de la mémoire de ceux qui y assistaient.

J. P.

JOURNAL HISTORIQUE.

ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

15 DÉCEMBRE. — 15 JANVIER.

Décembre.

17. Réception de M. Mesières à l'Académie française.

— M. Schérer (de Zurich) est élu président de la Confédération Helvétique.

19. La Chambre Italienne approuve sans discussion, par 207 voix contre 25, le projet de loi relatif au don national à offrir à Garibaldi.

— A la suite des délibérations des ministres et du conseil qui a eu lieu chez l'Empereur allemand, il a été décidé que le prince de Bismark resterait à la tête des affaires.

— Le verdict dans le procès contre M. d'Arnim est rendu. L'arrêt est ainsi conçu : « Au nom de l'empereur, il est reconnu que l'ambassadeur impérial allemand, le comte d'Arnim, n'est coupable ni de soustraction de documents, ni de délit commis dans l'exercice de ses fonctions, mais coupable de délit contre l'ordre public ; il est condamné, par application de l'article 133 du Code criminel de l'Empire, à trois mois de prison, en tenant compte d'un mois de détention préventive et aux frais du procès. De la part de la justice. »

Le tribunal ordonne ensuite que toutes les mesures qui restreignent la liberté du comte d'Arnim soient levées.

21. — Dans un consistoire, le Pape préconise les titulaires de cinq églises italiennes et les évêques d'Antioche, de Tours, de Reims, du Mans, de Tarbes, d'Agen, de Lugos et de Truxillo. Le Saint-Père nomme par bref des titulaires aux églises de Braga, de Goa, de Nottingham, de Landhuck, de Scheabrock et d'Ottava (Texas) et 17 évêques *in partibus infidelium*.

— Mgr l'archevêque de Malines rentre dans sa ville archiépiscopale, de retour de son voyage *ad limina*.

22. — Une exécution judiciaire a lieu à Frauenburg (Prusse orientale), chez l'évêque d'Ermeland, pour le recouvrement d'une amende de 230 thalers. Des meubles, des peintures et des porcelaines sont mis sous scellés.

24. — L'*Observatore romano* publie le texte de l'allocution prononcée par le Pape, le 21 décembre, en annonçant aux cardinaux la nomination de Mgr Schelot, comme patriarche d'Antioche. Le Pape a déploré vivement les persécutions dont l'Église est l'objet. Il a rappelé la triste condition de l'Église en Allemagne, en Suisse et dans l'Amérique centrale et méridionale. Il a parlé ensuite de la persécution dirigée contre les catholiques arméniens en Turquie, malgré les traités qui garantissent la sûreté et la liberté des catholiques dans l'empire ottoman. Le Pape a ajouté : La cause que nous défendons est la cause de Dieu qui soutient, dans cette épreuve, les évêques, les prêtres et les fidèles en Allemagne, en Suisse et en Amérique. Prions Dieu pour qu'il aide l'Église dans ces persécutions. »

— Les Jésuites sont expulsés de la province de Pernambouc.

— Mort de lord Romily.

— Le Roi des Belges reçoit en audience un certain nombre d'ouvriers du bassin de Charleroi. Il les engage à cesser la grève. Ce conseil est suivi.

26. — Le Pape reçoit la noblesse romaine qui lui est restée fidèle.

Un ukase impérial adressé au ministre de la cour de Russie reconnaît l'affection mentale du grand-duc Nicolas-Constantin et le place sous la curatelle de son père.

27. Mort à Paris de M. Émile Pereire, célèbre financier. Né à Bordeaux en 1806, M. Émile Pereire, après avoir embrassé les théories saint-simoniennes, écrivit au *Globe*, puis au *National* avec Armand Carrel. Avec son frère Isaac, M. Émile Pereire a pris la part la plus active à la plupart des grandes créations industrielles et aux institutions de crédit de notre époque. C'est à son initiative qu'est dû le premier chemin de fer français, celui de Saint-Germain. On sait la part qu'il prit à la création du Crédit mobilier.

30. Mort de M. Ledru-Rollin.

— Le comte d'Arnim interjette appel du jugement qui a été prononcé contre lui.

— Le général Martinez-Campos s'insurge à la tête de 2 bataillons pour la cause de Don Alphonse de Bourbon.

— Émission du nouvel emprunt chinois.

— Le Pape adresse aux évêques une Encyclique annonçant un jubilé pour 1875.

31. — Le Prince des Asturies est proclamé roi par les armées du nord et du centre. Un nouveau gouvernement se constitue à Madrid sous la présidence de M. Canovas del Castillo. Il est ainsi composé : MM. Castro, aux affaires étrangères; Cardenas, à la justice; le général Jovellar, à la guerre : Salaveria, aux finances; Molins, à la marine; Romero Robledo, à l'intérieur; Orovio, au commerce; Ayala, à l'ultramar.

Le général en chef de l'armée du nord a adhéré au mouvement.

La reine Isabelle a répondu à la lettre, par laquelle M. Canovas del Castillo et le général Primo de Rivera lui ont annoncé la proclamation de son fils, que le nouveau roi va se rendre immédiatement en Espagne.

Le jeune souverain s'est empressé d'adresser un télégramme au Pape pour lui demander sa bénédiction et lui donner l'assurance que, comme ses ancêtres, il sera le défenseur des droits du Saint-Siége.

Le roi des Belges envoie au nouveau roi le télégramme suivant :

A Sa Majesté Alphonse XII, roi d'Espagne.

« Votre Majesté connaît mes sentiments d'affection envers elle. Je fais des vœux pour » pour votre bonheur et pour longue durée de votre règne.

« LÉOPOLD. »

Janvier.

5. — Janvier 1875. M. le comte Philippe-René de Bousies meurt à Bruxelles à l'âge de 85 ans, après une carrière des mieux remplies. M. de Bousies entra d'abord au service sous le premier Empire et fit presque toutes les campagnes de ce temps. En 1811 il prit part comme chef d'escadron des cuirassiers à la campagne de Russie; en 1815 il était à Waterloo avec l'armée belge. Sous le régime hollandais, il devint colonel de cavalerie et membre de la deuxième Chambre des états généraux; en 1830, il fut membre du Congrès national, qui fonda notre indépendance. Plus tard, il devint membre de la Chambre des représentants, sénateur et bourgmestre de Buysinghen.

4. — L'Assemblée législative de la Louisiane est agitée par un conflit des républicains et des conservateurs, qui réclament également la majorité. Les troupes du gouvernement sous les ordres du gouverneur, M. Kellogg, ont expulsé cinq députés conservateurs dont l'élection était contestée. Les conservateurs ont protesté et se sont retirés en masse avec le président.

Les républicains sont restés et ont reçu communication d'un message du gouverneur.

Le général Sheridan a pris le commandement des troupes, et a télégraphié à Washington que le gouvernement civil est impuissant à maintenir l'ordre de la Nouvelle-Orléans.

5. — La cour supérieure instituée pour juger les affaires ecclésiastiques prononce la destitution de Mgr l'évêque Martin de Paderborn. Mgr Martin n'était pas présent.

— Une foule énorme assiste à l'inauguration de l'Opéra. Dès sept heures tous les abords étaient illuminés. Le maréchal Mac-Mahon, le comte et la comtesse de Paris, les représentants des grands corps de l'État, le corps diplomatique, le roi Alphonse XII, le roi de Hanovre, le lord-maire et toutes les notabilités assistent à cette première représentation.

6 — Mort de M. Ad. Roussel, professeur de droit criminel à l'Université de Bruxelles.

6. — Message du président de la république française à l'assemblée de Versailles. M. Batbie, au nom la commission des lois constitutionnelles, demande la mise à l'ordre du jour des projets constitutionnels, après la loi sur les cadres de l'armée. Il demande la priorité pour le projet de loi relatif au Sénat, avec addition d'un article portant que cette loi ne sera pas exécutoire avant la loi sur la transmission des pouvoirs.

M de Chabaud-La-Tour, ministre de l'intérieur, appuie la mise à l'ordre du jour de la loi sur le Sénat, dont la création lui paraît indispensable avant la définition de la forme du gouvernement. Il rappelle la résolution de l'Assemblée qui s'est refusée à déclarer la forme du gouvernement septennal du maréchal. L'Assemblée vote la mise à l'ordre du jour des projets constitutionnels après la loi sur les cadres de l'armée. Elle rejette la priorité pour la loi relative au Sénat, et adopte la priorité de la loi sur la transmission des pouvoirs. A l'issue de la séance, tous les ministres ont présenté leur démission. Avant de l'accepter, le maréchal Mac-Mahon a déclaré qu'il croyait utile d'avoir une conférence dans laquelle chacun des partis exposerait ses vues sur la situation.

8. — Le roi Alphonse, s'embarquant à Marseille, a remis au chargé d'affaires espagnol à Paris la moitié du drapeau de son canot en disant : « Présentez à ma mère ce drapeau qui représente l'ancienne gloire de l'Espagne, que j'espère relever. »

Par dépêche télégraphique, le Pape, répondant aux félicitations de la reine Isabelle à l'occasion de l'Épiphanie, envoie sa bénédiction apostolique à Isabelle et à sa famille, et ajoute qu'ayant appris que le Roi se disposait à aller en Espagne, il envoie également sa bénédiction à son filleul, priant le Très-Haut de lui accorder toutes sortes de bonheurs dans la tâche difficile qu'il va entreprendre.

8. — Mort à Hyères, en France, de madame la comtesse Amédée Visart, née Emilie Faignart, femme de notre collaborateur et ami. Nous la recommandons aux prières de nos lecteurs.

9. — Une dépêche d'Atchin dit que les Hollandais ont pris les fortifications de Longbattah. Les pertes des Hollandais s'élèvent à 21 morts et à 65 blessés. L'ennemi a eu 171 morts. L'escadre est partie le 21 pour la côte occidentale. Une partie du district de Pédir offre sa soumission.

— Le ministère du président de la république française décide qu'il restera provisoirement en fonction. M. le duc de Broglie a déclaré qu'il ne pouvait pas former un cabinet avant que l'assemblée se soit prononcée sur les lois constitutionelles.

11. — Le Parlement allemand a adopté en deuxième lecture le projet de loi sur la *Landsturm*. Le paragraphe principal (5) relatif au complément du landsturm, a été voté par 176 voix contre 104. Le général Voigts-Rhetz a fait ressortir que ces lois n'ont aucune tendance provocatrice et ne sont basées sur aucune politique offensive.

13. — Le Message du président, M. Grant, dit que les sanglants désordres de 1866 et de 1868, les boucheries de Colfax, les meurtres de Constratta et les coups d'État de Mac Eenery de la Nouvelle-Orléans prouvent que les récents événements ne peuvent être attribués à l'action du gouvernement. C'est une conspiration contre les républicains. Le président Grant suggère des mesures pour faciliter la reprise des payements en espèces et pour augmenter le revenu en rétablissant les impôts sur le thé et le café, en supprimant la réduction de 10 p. c. des droits sur le fer et l'acier, etc., réduction accordée en 1872; puis,

en rachetant les « legaltenders » à raison d'une prime sur l'or de 10 p. c cette année, de 7 1/2 p. c. l'année prochaine, de 5 p. c. en 1877 et de 2 1/2 p. c en 1878, de façon à amener le papier-monnaie légal au pair avec l'or en janvier 1879, date fixée pour la reprise des payements en espèces. Cette mesure donnerait au papier une valeur fixe et préviendrait l'écoulement de l'or.

Le Message a été approuvé par les principaux sénateurs malgré ses termes.

Le général Sheridan qualifie sévèrement les chefs de la ligue des blancs et recommande des mesures violentes.

Le gouverneur de New-York a déclaré que l'intervention du général Sheridan à la Nouvelle-Orléans est une violation de la Constitution; c'est un devoir sacré pour New-York d'aider à rétablir la liberté. L'autorité civile est au-dessus du pouvoir militaire.

— Le *Saint-Antoine* de Murillo, volé à la cathédrale de Séville, a été retrouvé entre les mains de deux Espagnols qui voulaient le vendre à New-York. Il est actuellement en possession du consul espagnol. Il a été considérablement endommagé.

14. — Le *Reichstag* allemand adopte le traité d'extradition avec la Belgique.

Il termine la deuxième lecture du projet de loi sur le mariage civil jusqu'au paragraphe 26, dans la forme du projet.

La proposition du *centre*, relative à la création de districts et tendant à laisser la nomination des officiers de l'état civil au gouvernement des divers pays, a été repoussée.

— Le Roi est arrivé à Madrid. Il a été reçu par les membres du gouvernement, les autorités civiles et militaires. Il va au palais royal, au milieu d'une foule enthousiaste.

La canonnière allemande *le Nautilus* est allée, dit une dépêche de Madril, du 14 janvier, à Zarauz demander aux carlistes satisfaction de l'outrage fait au brik allemand *Gustave*.

— Une proclamation du vice-roi des Indes dit qu'il est prouvé à l'évidence que Guicowar de Baroda a provoqué une tentative d'empoisonnement sur le colonel Phayre, et que, par conséquent, il est nécessaire de suspendre Guicowar de l'exercice de ses fonctions. Le vice roi dirigera provisoirement l'administration de Baroda ; il a délégué ses pouvoirs à un agent et commissaire spécial de Baroda.

15. — M. Gladstone annonce, dans une lettre, sa détermination de renoncer à la direction du *parti libéral* et les motifs pour lesquels il renonce à cette direction. Il ajoute qu'il restera fidèle aux « principes qu'il a toujours professés. »

BIBLIOGRAPHIE.

La réforme notariale par L. Jottrand. Brochure in-8° de 79 pages, chez J. Rosez, Bruxelles, 1874.

Divisés en deux factions rivales, les notaires de la Belgique sont en proie aux émotions d'une lutte sans exemple.

Un patriote de 1830, M. Lucien Jottrand (qu'il faut se garder de confondre avec l'avocat de ce nom qui est à la chambre et qui n'a pas hérité de toutes les belles qualités de son père) a abordé l'examen de cette question sans prévention et sans parti pris Il consulte les précédents et s'en remet avec confiance aux enseignements de l'histoire, pour résoudre la question fondamentale du débat : Y a-t-il lieu de conserver les classifications admises par la loi de nivôse? L'auteur répond négativement, car en supprimant les anciens offices de tabellions et de clercs du sceau, l'assemblée constituante admit l'unité de ressort. « Ces fonctionnaires, ne pourront exercer leurs fonctions hors des limites du département, dans lesquels ils se trouveront placés; mais tous ceux du même département exerceront concurremment entre eux dans toute son étendue (art II du Titre II sect. II de la loi du 26 septembre 1791).

La convention suivit et avec elle un déluge de dispositions que M. Jottrand qualifie non sans raison « d'extravagances législatives ». L'action appelle la réaction cette loi physique s'applique au domaine législatif. Après le Directoire vint le Consulat, période transitoire entre le pouvoir de tous et la domination d'un seul L'empire était dans l'air, suivant une expression piquante et juste. Les législateurs voulurent introduire la centralisation dans le notariat et instituèrent une féodalité nouvelle dont les notaires de Paris furent les grands feudataires.

A la campagne, le centre d'action est le chef-lieu de département : c'est vers lui que tout converge, c'est de lui que tout émane. Cependant le ressort de ces fonctionnaires s'étend ou se réduit, suivant les configurations vastes ou étroites d'une circonscription administrative.

Ce système, tout bizarre qu'il fut, avait encore sa raison d'être sous la Loi fondamentale. Il y avait des notaires du plat pays comme il y a encore en Hollande des médecins de campagne, qui ne peuvent légalement guérir un citadin. Mais aujourd'hui que l'organisation provinciale et communale est uniforme, que les relations se développent beaucoup plus à la campagne qu'en ville, à raison des progrès de l'industrie et du commerce, le régime de nivôse n'est plus en harmonie avec notre situation : Tel propriétaire foncier, dit l'auteur, a concentré sa fortune pour la gérer plus facilement sous la juridiction d'un seul et même tribunal. Il trouve en effet, à côté de ce tribunal, un seul et même dépôt d'archives, pour la conservation des anciens titres de propriété, et un seul et même bureau pour l'indication de toutes les mutations et de toutes les modifications de ces propriétés. C'est à ce tribunal seul qu'il doit s'adresser pour toutes les actions judiciaires relatives à ses affaires. Il peut employer le même huissier, le même avoué, le même avocat. Mais il faudra qu'il change à tout moment de notaire, selon qu'il a besoin de constater un de ces actes à deux, à trois ou à quatre lieues de distance. A cela il n'y a qu'un remède : prendre tout d'un coup, à quelques six ou huit lieues de son domicile ordinaire, l'officier dont *il* peut avoir besoin tous les jours ; il refusera ainsi les services de celui qui demeure dans son voisinage, parce qu'il ne peut l'employer partout où il pourrait employer l'autre.

Mais, réplique-t-on, vous sacrifiez impitoyablement les droits acquis ! L'auteur distingue entre le régime français et notre organisation. Au-delà de nos frontières existent la vénalité des offices et l'obligation de déposer un cautionnement. Chez nous rien de pareil. La loi n'a pas à renverser de tels obstacles et l'action du législateur n'est pas entravée par des concessions imprudentes.

De ces prémisses solidement établies et clairement démontrées, l'auteur tire la conclusion suivante : L'unité de juridiction, rendue aux notaires belges et circonscrite uniformément dans les limites de l'arrondissement judiciaire, est un hommage rendu aux principes qui gouvernent les faits sociaux de notre temps. C'est une harmonie de plus ajoutée à nos institutions, c'est un service rendu au public sans nuire même à aucun intérêt particulier.

Une question d'application et une revue de droit comparé terminent cette brochure fort intéressante, qui le serait encore davantage, si quelque héraut venait a descendre dans la lice pour défendre les prérogatives des notaires des grandes villes.

A. M.

La fermeture, le péage et l'affranchissement de l'Escaut. Notice historique et politique par M. Ch. Pety de Thozée. Bruxelles, 1874.

Cette brochure n'est qu'un extrait détaché d'un grand travail sur le système commercial de la Belgique, actuellement sous presse. L'auteur y a condensé en quelques pages les grands linéaments d'une histoire dont l'intérêt n'est pas exclusivement politique et commercial. Aussi nous espérons bien trouver dans le travail d'ensemble, qu'il nous promet sur le même objet, au moins des aperçus de l'influence qu'a exercée la fermeture de l'Escaut sur le développement intellectuel et littéraire des provinces méridionales. Au point de vue économique, la brochure de M. Pety de Thozée présente un aperçu satisfaisant des phases de la question depuis 1648 jusqu'en 1833.

J.P.

THOMÆ KEMPENSIS DE IMITATIONE CHRISTI LIBRI QUOTUOR. *Textum ex autographo Thomæ nunc primum accuratissimè reddidit, distinxit, novo modo disposuit; capitulorum argumenta, locos parallelos adiecit Carolus* HIRSCHE. Un volume in-12° de XXVI et 376 pages. Berlin, Habel, 1874.

THOMÆ A KEMPIS CANONICI REGULARIS ORDINIS S. AUGUSTINI. DE IMITATIONE CHRISTI. *Cum notis illustravit J. M.* HORSTIUS *Libri quotuor.* Tournai, impression de la Société de S. Jean l'Évangéliste. In-18° de XII et 217 pages. 1874.

Nous n'apprendrons rien de neuf à nos lecteurs en leur disant que la controverse relative à l'auteur de l'*Imitation*, est une de celles qui aient le plus passionné les esprits dans le domaine de la haute tradition. Il ne saurait être question dans ce compte-rendu sommaire d'exposer cette affaire littéraire en détail; nous le ferons ailleurs

Il est bon toutefois de constater les résultats obtenus.

Un des recueils les plus sérieux de France, la *Revue des questions historiques*, s'est longuement occupé (tomes XIII et XV) de l'auteur de l'*Imitation*. M. Arthur Loth considère la cause de Gerser et de Gerson comme irrévocablement perdue; il dirait volontiers avec M. Ernest Renan qu'on ne connaît du prétendu moine Aulier *que les syllabes de son nom*; il écrit qu'*une longue erreur où la passion fut pour beaucoup a pu seule donner des droits à Gerson et à Kempis*. Pour Gerson, nous l'accordons; pour Thomas a Kempis, nous nions que ses droits reposent sur une *longue erreur*.

M. Arthur Loth nous fait des concessions très-importantes. Il admet comme parfaitement démontrés les nombreux idiotismes néerlandais de l'*Imitation*, entre autres, le fameux verset (Chap. I. liv. I), *si scires totam bibliam* EXTERIUS, qui a dérouté tous les traducteurs, comme on peut le voir dans l'*Imitation polyglotte*, publiée à Lyon en 1841. Nous autres, Flamands, nous traduisons littéralement et disons : « Al wist gij gheeel de schriftuur.... VAN BUITEN ». A la lettre : Toute l'Écriture... DEHORS. »

La *Revue des questions historiques* admet aussi nos arguments archéologiques. Il est dit au liv. IV, chap. V, verset 3 de l'*Imitation* que le prêtre célébrant la sainte Messe a la croix sur sa chasuble *par devant et par derrière*. Or, au XIVe siècle déjà, les chasubles usitées en France ne portaient la croix que par derrière, comme chez nous aujourd'hui; en Italie, dès la même époque, comme présentement encore, la croix se portait par devant. Les pays rhénans, au XIVe, XVe siècle et plus tard encore, restèrent fidèles au vieil usage, tel que nous le constatons sur la chasuble de S. Thomas Becket, par exemple, conservée au trésor de la cathédrale de Tournai

La revue française admet encore certains arguments internes, comme dirait un Allemand. Jamais Gerson n'aurait parlé des *devoti*, de *la dévotion moderne*, n'aurait vanté les Chartreux et les Cisterciens, comme le fait l'auteur de l'*Imitation*.

Mais alors, demandera le lecteur, pourquoi M. Loth ne conclut-il pas en faveur de Thomas a Kempis? Parce que ce critique s'appuie, à tort, selon nous, sur un manuscrit *non daté*, mais qu'il croit ne pouvoir être postérieur à 1406, à cause d'un calendrier ecclésiastique qui y est inséré. L'auteur se découvrira peut-être quelque jour et le savant français demeure, en tout cas, convaincu qu'il faudra le chercher parmi les chanoines de Windesheim.

Un chercheur infatiguable, M. Charles Hirsche, ministre luthérien à Hambourg, a repris, après feu Mgr Malou, la question de l'authenticité de l'*Imitation* et il n'hésite pas à en attribuer la paternité à Thomas a Kempis. Déjà M. Hirsche avait publié en 1873, le tome I de *Prolégomènes* d'une nouvelle édition de l'Imitation (in-8° de 522 pages); en 1874, il nous a donné le texte de l'*Imitation*, d'après le manuscrit autographe de 1421, conservé à la bibliothèque de Bourgogne.

En ouvrant cette nouvelle édition, le lecteur sera tout surpris de la disposition typographique.

Cap. I.

1. Qui sequitur me non ambulat in tenebris :
dicit Dominus.
Haec sunt verba Christi quibus admovemur,
Quatenus vitam ejus et mores imitemur :
Si velimus veraciter illuminari,
Et ab omni cœcitate cordis liberari.
Summum igitur studium nostrum sit :
In vita Jesu Christi meditari.

Lib. II. Cap. 12

Converte te supra,
Converte te infra,
Converte te extra,
Converte te intra :
Et in his omnibus invenies crucem,
Et necesse est te ubique tenere patientiam :
Si internam vis habere pacem,
Et perpetuam promereri coronam.

Ces spécimens nous révèlent dans l'*Imitation* un rythme, résultant de certaines assonances; ce ne sont pas des vers rimés, comme on en lit dans les séquences du moyen-âge, telles que le *Lauda Sion* ou le *Dies Iræ*; c'est un système de distribution des versets qui caractérise, d'une façon à la fois originale et vraie, le texte publié par M. Hirsche.

Un témoignage exhumé tout récemment de la première de nos bibliothèques donne pleinement raison au nouvel éditeur.

La commission royale d'histoire a chargé naguère M Kerwyn de Lettenhove, son président, de la publication des chroniques latines relatives à la domination bourguignonne en Belgique. Quand Mgr Malou publiait en 1858 la troisième édition de ses *recherches*, il ne connaissait pas un seizième contemporain de Thomas a Kempis, déposant en sa faveur. Ce témoin n'est autre que Adrien de But, moine cistercien de l'abbaye des Dunes, qui fréquenta l'université de Paris. Adrien de But, mort en 1448, a écrit (Edit. Kerwyn, p. 547):

« Hoc anno frater Thomas de Kempis, de monte Sanctæ-Agnetis, professor ordini » regularium canonicorum, multos, scriptis suis divulgatis, ædificat; hic vitam sanctæ Lidwigis descripsit et quoddam volumen *metricè* super illud : *qui sequitur me*. »

Metricè, métriquement; il y a donc, d'après le chroniqueur de l'abbaye des Dunes, un langage cadencé dans l'*Imitation*. C'est à résoudre ce problème que M. Hirsche s'est appliqué, en prenant pour base de son travail le manuscrit de 1441.

A la fin de chaque chapitre, l'éditeur allemand a joint l'argument et la disposition des versets, qu'on trouve dans l'édition de Sommalius. Le P. Sommalius, né à Dinant, était jésuite et mourut en 1619. Il s'est fait un nom par ses éditions du texte de l'*Imitation* revisé sur les manuscrits, et dont les trois premières parurent en 1599, 1606 et 1607.

Nous nous bornerons à dire que le texte de M. Hirsch se distingue par une correction typographique remarquable. Cette disposition des versets est une révélation, dans toute la force du terme. Nous ne doutons donc point du succès de cette édition vraiment nouvelle.

Nous n'avons également que des éloges à décerner au texte de l'*Imitation*, mis au jour par la société de S. Jean l'Évangéliste à Tournay. Les promoteurs de cette œuvre veulent publier des livres liturgiques et de piété, qui aient, comme l'on dit vulgairement, du cachet Au fond, nous ne serons pas mécontents si une légère surtaxe nous vaut un livre splendidement imprimé, ayant une valeur artistique réelle. A ce point de vue, on ne saurait assez propager ce petit volume que son prix modique de quatre francs met à la portée d'un grand nombre de bourses.

L'exécution matérielle ne laisse rien à désirer. Papier de Chine d'un beau grain, encadrements rouges à chaque page, beaux bois gravés formant lettrive et en tête, caractères elzéviriens d'une netteté étonnante, sommaires faisant fonction de manchettes tout le long du texte; tout en un mot séduit à première vue; et ce n'est que justice.

L'édition tournaisienne, sans être ce que l'on appelle une édition critique avec variantes, mérite d'être recommandée à tous égards; elle procurera des douce jouissances à tous ceux qui en feront usage.

AD. D.

Parti Ouvrier Belge
SECRETARIAT
CONSEIL GÉNÉRAL

LA QUESTION MONÉTAIRE.

Qu'est-ce que la monnaie?

C'est un objet, d'ordinaire une quantité déterminée de métal, auquel la loi d'un pays a conféré le privilège d'être, dans certaines conditions, la mesure commune des autres marchandises et le moyen général de se libérer de ses engagements.

L'achat, la vente, impliquent l'existence d'une monnaie; les sociétés primitives, qui en étaient dépourvues, ne connaissaient que l'échange.

L'or et l'argent, puis, comme appoint, le cuivre, le bronze, le nickel, servent de monnaie dans les pays civilisés.

Que l'État se réserve les bénéfices et les charges du monnayage, ou qu'il les abandonne au public, qu'il frappe la monnaie en régie, ou qu'il en confie la fabrication à un entrepreneur, toujours il la contrôle et ne l'autorise que dans des conditions de poids, de titre, d'effigie, etc... déterminées par lui. Battre monnaie est un droit régalien.

Les métaux inférieurs, cuivre, bronze, nickel, employés à la confection des monnaies divisionnaires ou de billon, ont une valeur intrinsèque de beaucoup inférieure à leur valeur monétaire; aussi l'état se réserve-t-il le monopole de leur fabrication et ne leur accorde-t-il le pouvoir libératoire que pour des sommes minimes; le débiteur ne peut se libérer vis-à-vis de son créancier, l'acheteur vis-à vis de son vendeur en lui offrant exclusivement du billon; le billon est une monnaie d'appoint; il ne sert qu'à compléter les payements en monnaie ordinaire ou a faire les petits payements.

Les monnaies d'or et d'argent sont les seules monnaies réelles. Ce sont des quantités de métal, d'un poids, d'un titre, d'une forme et d'une effigie déterminés, que l'État met en circulation à leur valeur vraie, sans autre prélèvement que celui des frais de la conversion du lingot en pièces de monnaie.

L'or et l'argent ont été choisis pour remplir l'office de monnaie parce que, parmi les marchandises assez précieuses et cependant assez communes, assez peu volumineuses et assez peu altérables pour servir de monnaies, ce sont celles dont la valeur est la plus stable; non qu'elle soit plus que d'autres exempte de variations, mais l'expérience a démontré qu'elle y est le moins sujette.

« L'or et l'argent, disait Turgot, sont constitués par la nature des choses monnaie et monnaie universelle, indépendamment de toute convention et de toute loi. »

L'or et l'argent ! Il serait plus juste de dire : l'or ou l'argent, car ici se présente la grande querelle des partisans du double étalon et de l'étalon unique.

Faut-il admettre à la fois l'étalon d'or et l'étalon d'argent ; ou faut-il se restreindre à l'un d'eux, et dans ce cas auquel ?

Tel est le problème que se posent tous les peuples et qu'ils sont loin de résoudre d'une façon uniforme.

En théorie pure, l'étalon unique, d'or ou d'argent, est une vérité évidente, le double étalon une hérésie manifeste.

La monnaie est une mesure, la mesure de la valeur. Est-il jamais venu à l'esprit de personne d'admettre deux mètres différents comme mesure de la longueur, deux grammes différents comme mesure du poids ? Pourquoi deux mesures de la valeur ? Comment mesurer la valeur de chaque chose, en la comparant à la fois à celle de deux métaux dont la valeur proportionnelle varie sans cesse en vertu de la loi de l'offre et de la demande ?

L'or et l'argent ne peuvent coexister comme étalons monétaires qu'à condition que la loi établisse un rapport légal invariable entre la valeur d'un même poids d'or et d'argent. En France, la loi du 7 germinal an XI a adopté le rapport de 1 à 15 1/2 ; en 1792, la législation des États-Unis a préféré celui de 1 à 15 ; depuis, en 1834, elle a admis celui de 1 à 16.

Quel que soit le rapport légal, il en faut un. Or tout rapport légal invariable se trouve, à un moment donné, en contradiction avec le rapport réel résultant de l'abondance relative du métal or et du métal argent sur le marché.

La conséquence en est que, en France par exemple, lorsque, par suite de grands arrivages d'or, un gramme de ce métal vaut moins que 15 1/2 grammes d'argent, le possesseur de lingots d'or a intérêt à faire monnayer ses lingots puisque, après le monnayage, il pourra, en vertu du rapport légal invariable, obtenir 15 1/2 grammes d'argent monnayé en échange de chaque gramme d'or, ce qu'il ne pouvait obtenir sur le marché des métaux précieux avant le monnayage.

L'argent, au contraire, est-il abondant, offert et déprécié ? Le possesseur de lingots d'argent, qui ne parvient pas à échanger ses lingots d'argent contre des lingots d'or d'un poids 15 1/2 fois moindre, atteindra ce but en les faisant monnayer.

Il résulte de cette situation, que l'étranger qui doit solder à la France

la balance commerciale entre ce pays et le sien, le surplus des exportations sur les importations, importera en France le métal, or ou argent, qu'il pourra se procurer à meilleur compte sur le marché général des métaux et le fera frapper dans les monnaies françaises pour s'acquitter de ses obligations.

Il en sera autrement pour les pays dont la France importe plus de produits qu'elle n'y en exporte des siens.

Les négociants français, pour solder leurs dettes à l'étranger, feront sortir de France celle des deux monnaies légales qui, à l'étranger, fait prime sur l'autre.

Et de ce double courant, qui fait constamment entrer en France la monnaie dépréciée et qui en fait constamment sortir la monnaie qui fait prime, il doit résulter, au bout d'un temps plus ou moins long, que toute la monnaie faisant prime sera sortie et que la monnaie dépréciée restera seule. En fait, au lieu d'avoir le double étalon, on n'aura qu'un étalon unique, mais cet étalon pourra être alternatif suivant les variations relatives de l'or et de l'argent; le seul fait stable sera celui-ci : toujours l'étalon déprécié finira par alimenter seul la circulation des pays dont la législation admet le double étalon.

Au lieu d'en avoir deux, on n'en aura qu'un, et ce sera toujours le moins voulu.

En théorie pure, répétons-le, le double étalon ne résiste pas à l'examen. En pratique, il n'en rencontre pas moins de nombreux partisans, et, depuis la fin du siècle dernier, il forme la base de la législation monétaire de la France.

La monnaie ne peut être comparée aux poids et mesures. Le franc n'est pas une abstraction, comme le mètre et le kilogramme; c'est une réalité, c'est une certaine quantité de métal précieux devenu, de par la loi, l'un des éléments de toute vente.

La principale raison invoquée en faveur du maintien du double étalon se tire de l'insuffisance d'un des deux métaux pour fournir, à lui seul, les espèces monétaires nécessaires au mouvement commercial du globe.

Tout pays a besoin d'un capital monétaire circulant plus ou moins considérable. Ce capital varie suivant la richesse du pays et le perfectionnement de ses moyens de payement. L'Angleterre, bien que plus riche que la France, a besoin d'une quantité d'espèces moins considérable, à cause de l'extension donnée aux payements par chèques et par virements.

L'ensemble des espèces monnayées d'or et d'argent, loin d'excéder les besoins de la circulation universelle, est insuffisant pour y faire face.

Aucun pays ne se plaint d'avoir trop d'espèces métalliques, plusieurs se plaignent de n'en pas avoir assez. Les États-Unis, la France, mais surtout l'Autriche, l'Italie et la Russie n'ont une surabondance de papier, (il a cours forcé dans ces cinq pays), que par suite d'une pénurie d'espèces.

Que serait-ce, si l'argent ne servait plus qu'à la confection de la monnaie divisionnaire, sorte de billon à bas titre qui n'a qu'une valeur libératoire limitée, et si toutes les monnaies de payement en argent disparaissaient de la circulation ?

Que serait-ce, à plus forte raison, si l'or, matière plus portative, et qui tient la place principale dans le capital monétaire existant, cessait de remplir l'office de monnaie ?

Le commerce en éprouverait une gêne intolérable. Le prix de toutes choses s'abaisserait par suite de la rareté du numéraire. Ces inconvénients ne seraient-il pas bien plus graves que celui résultant des variations de la valeur relative de l'or et de l'argent, coexistant comme étalons monétaires ?

Depuis un demi-siècle ces variations n'ont pas été importantes, et, comme les oscillations du pendule, elles ont constamment ramené le rapport à la vérité légale, axe autour duquel il a gravité sans s'en écarter beaucoup.

Le rapport légal de 1 à 15 1/2 ne s'est ni élevé au-dessus de 1 à 15.1, ni abaissé au-dessous de 1 à 16.4. Il était plus favorable à l'argent avant 1825, plus favorable à l'or de 1825 à 1850; l'argent a repris l'avantage de 1850 à 1866, l'équilibre s'est maintenu de 1866 à 1872, l'or l'a emporté à partir de 1872.

Jamais, si ce n'est depuis peu, la perte subie par l'un des deux métaux comparé à l'autre n'a atteint cinq pour cent. Encore le spéculateur qui achète du métal déprécié pour le faire monnayer, doit-il déduire de ce bénéfice les frais de monnayage, la perte d'intérêt résultant de ce que le bon de monnaie qu'il reçoit en échange de ses lingots est à un terme plus ou moins éloigné, enfin les frais de transport et d'assurance des métaux qu'il fait venir de l'étranger.

Le mouvement de bascule qui se produit irrégulièrement, mais jusqu'ici périodiquement, dans la valeur relative des métaux précieux occasionne ce résultat singulier qu'un peuple qui semblait apauvri par l'invasion du métal déprécié se trouve enrichi au contraire le jour où, l'équilibre étant rompu en sens inverse, le métal déprécié fait prime et le métal qui faisait prime se déprécie. Les inconvénients du double étalon, depuis la loi de germinal, ont donc été

plus théoriques que pratiques ; ses bienfaits ont été réels, il a permis de doter le monde d'un capital monétaire en rapport avec ses besoins.

Il ne faut cependant pas puiser une sécurité trop complète dans l'expérience de ce passé : l'écart entre la valeur des deux métaux peut devenir plus grand et plus stable : mais d'autre part, cette crainte ne doit pas nous déterminer à choisir, pour passer dans le camp de l'étalon d'or unique, le moment où ce changement peut coûter au pays des sacrifices considérables.

Au surplus, la Belgique est liée jusqu'au 1er janvier 1880 au double étalon, base de la convention du 23 décembre 1865 constitutive de l'Union latine. La France n'est pas disposée à abandonner son système monétaire bi-métallique ; l'Italie ajourne tout changement jusqu'au moment encore éloigné où elle pourra reprendre ses payements en espèces ; jusqu'en 1880 donc, à moins que les événements ne se précipitent et n'amènent des conversions en France et en Italie, la Belgique ne pourra prendre que des mesures conservatoires, telles que l'ont été la convention additionnelle du 31 janvier 1874 et la déclaration du 5 février 1875 par lesquelles les états de l'Union latine ont limité la fabrication des pièces de 5 fr. d'argent pendant les années de 1874 et 1875.

Notre loi monétaire du 5 juin 1832, calquée sur la loi française du 7 germinal an XI, était basée sur le double étalon ; elle admettait dans les caisses de l'État, à leur valeur nominale, les monnaies françaises d'or et d'argent.

La loi du 20 décembre 1850 supprima les monnaies d'or ; ses effets furent anéantis par la loi du 4 juin 1861 qui donna cours légal en Belgique aux pièces d'or françaises.

Enfin l'approbation, par la loi du 21 juillet 1866, de la convention internationale du 23 décembre 1865 détermina le régime monétaire actuel de la Belgique.

Jusqu'à l'expiration de l'union monétaire que cette convention consacre, notre pays ne peut modifier cette partie de sa législation que d'accord avec les États ses associés.

Parer au plus pressé, opposer des remèdes temporaires à ce qui peut n'être qu'une crise temporaire, étudier les événements et ce que font les autres peuples pour se trouver prêt à prendre une résolution mûrie le jour où nous recouvrerons notre liberté, tel est le rôle qui nous est imposé par une solidarité conventionnelle dont il faut accepter les inconvénients comme on profite de ses nombreux avantages.

Préoccupé de ces graves questions, le gouvernement belge a entrepris la publication d'une série de documents monétaires qui fournissent les renseignements les plus complets sur la matière et notamment l'indication des mesures récentes prises ou proposées, en ce qui touche les monnaies, dans les pays étrangers à l'Union latine.

Essayons de les résumer brièvement.

Les Pays-Bas ont, depuis plus de vingt-cinq ans, abandonné le double étalon pour l'étalon unique d'argent.

C'est aujourd'hui le dernier pays de l'Europe qui soit resté fidèle à ce système. La question monétaire y a fait récemment l'objet d'études approfondies.

Une commission de notabilités, consultée par le gouvernement, conclut, dans un premier rapport, en date du 28 décembre 1872, à l'adoption du double étalon avec le rapport légal de 1 à 15 1/2 et sous réserve du droit pour le gouvernement de suspendre temporairement ou d'arrêter entièrement la fabrication de monnaies de payement de l'un des deux métaux.

Le gouvernement néerlandais donna à ce rapport une exécution partielle en faisant voter la loi du 21 mai 1873 qui l'autorisait jusqu'au 1er novembre à suspendre la fabrication des monnaies d'argent. L'arrêté royaldu 27 mai interdit cette fabrication à tous autres qu'à l'État.

En vertu d'une loi nouvelle, du 26 octobre 1873, cette interdiction fut prorogée jusqu'au 1er mai 1874.

Dans un second rapport, en date du 26 juin 1873, la commission conclut à l'adoption de l'étalon unique d'or et proposa un projet de loi rédigé en ce sens.

Le 31 octobre 1873 le gouvernement demanda l'adoption du projet de la commission. Le rapport de la commission des rapporteurs, en date du 30 janvier 1874, n'y apporta que des modifications de détail.

La seconde Chambre des États généraux le rejeta néanmoins.

La suspension du monnayage d'argent cessa le 1er mai 1874, une crise ministérielle se produisit sur ces entrefaites et le 9 octobre le nouveau cabinet déposa un projet de loi ayant pour but de rétablir la suspension du monnayage jusqu'au 1er janvier 1876.

L'exposé des motifs constate ce fait bizarre que le change d'Amsterdam sur Londres correspond à une proportion de 1 à 15,357 entre la monnaie d'or anglaise et la monnaie d'argent néerlandaise, tandis que le lingot d'argent à Londres est dans le rapport de 1 à 16.364 avec les souverains. Cette prime de l'argent monnayé sur le lingot est un des

effets de la suspension du monnayage. Les États généraux ont réduit à à six mois la durée de cette nouvelle interdiction du monnayage.

Les États scandinaves avaient encore il y a peu d'années l'étalon d'argent comme les Pays-Bas.

Une convention du 18 décembre 1872, portant établissement d'un système monétaire basé sur l'or, fut présenté à l'approbation de la représentation nationale de chacun des trois royaumes.

Elle fut ratifiée en Danemarck et en Suède, mais rejetée en Norwège bien que ce pays adoptât aussi l'étalon d'or (Loi du 4 juin 1873).

La convention n'en fut pas moins appliquée aux deux premiers pays; le récent discours du trône invite de nouveau la Norwège a y adhérer.

D'après la nouvelle législation le retrait des pièces usées s'opère par et aux frais de l'État; le bénéfice de la fabrication monétaire lui tient lieu de compensation.

L'empire d'Allemagne a décidé, par la loi du 4 décembre 1871, la fabrication de monnaies d'or de 10 et de 20 marcs, communes aux divers États de l'Empire.

La loi monétaire du 9 juillet 1873 a consacré l'adoption de l'étalon d'or unique.

Les pièces d'argent de 5, 2 et 1 marc, de 50 et de 20 pfenning sont frappées pour compte de l'État dans la proportion de 10 marcs par tête d'habitant; nul n'est tenu d'accepter en payement plus de 20 marcs en monnaies d'argent.

L'époque où le nouveau système monétaire entrera en vigueur intégralement n'est pas déterminée; une ordonnance impériale la fixera au moins trois mois d'avance.

La nouvelle législation allemande admet, contrairement aux législations anglaise (coinage act. 1870), américaine (coinage act. 1873), italienne (loi du 24 avril 1862), hollandaise et suisse (loi de 1870 sur les frappes d'or), que, les frais de retrait des pièces démonétisées et usées incombent à l'État qui s'indemnise par le bénéfice obtenu sur le monnayage en général et sur la fabrication des monnaies d'or faites pour compte des particuliers.

La loi du 30 avril 1874, a supprimé, à partir du 1er juillet 1875, le papier-monnaie créé par les divers États de l'empire et l'a remplacé par une émission de 120 millions de marcs de billets de caisse de l'Empire, divisés en coupures de 5, 20 et 50 marcs.

L'Angleterre est le plus ancien adepte de l'étalon d'or unique.

La dernière loi monétaire (coinage act. 1870) est basée sur les principes suivants :

L'or est la seule monnaie de payement; les espèces d'argent ne le sont que pour les payements n'excédant pas 40 shellings, celles de cuivre pour ceux n'excédant pas 1 shelling.

Les matières d'or des particuliers sont essayées et monnayées sans aucun frais d'essai ou de monnayage. Le monnayage de l'argent et du cuivre est réservé à l'État.

Les pièces réduites par le frai au-dessous des tolérances de poids admises par la loi restent pour compte des porteurs.

Les États-Unis ont eu le régime du double étalon de 1792 à 1873.

Le rapport légal entre l'or et l'argent, fixé de 1 à 15 jusqu'en 1834, et de 1 à 16 à partir de cette époque, occasionna l'expulsion partielle de l'or par l'argent pendant la première période, celle de l'argent par l'or pendant la seconde.

Le tableau des monnayages d'or et d'argent aux États-Unis de 1793 à 1868 établit que, après s'être à peu près équilibrées jusqu'en 1810, les fabrications d'argent ont dépassé notablement les fabrications d'or de 1811 à 1840, et que, après une nouvelle et courte période d'équilibre, l'or a pris le dessus, surtout à partir de 1847, sans que jamais cependant la fabrication de l'argent ait cessé.

Le *coinage act* du 12 février 1873, en décrétant l'adoption de l'étalon unique d'or, système ayant pour base le dollar, n'a guère fait autre chose que de mettre la législation en harmonie avec les faits.

Les monnaies d'argent, le dollar de commerce et ses subdivisions, n'ont puissance libératoire que pour les sommes n'excédant pas cinq dollars.

Le porteur des pièces usées par le frai au-delà de la délivrance légale en supporte la perte.

Les frais de la conversion en espèces de matières d'or au titre légal sont de 1/5 %; ceux de la conversion de l'argent en dollars de commerce sont fixés périodiquement de façon à correspondre au coût moyen de la fabrication.

Le Japon, fidèle jusque-là à l'argent, comme le sont encore l'Inde et la Chine, a proclamé, en 1871, l'or seul étalon monétaire.

Cependant il continue à frapper une monnaie de commerce en argent que l'État reçoit à un cours déterminé correspondant à la proportion de

1 à 16 entre les deux métaux. En fait on ne voit guère au Japon que du papier.

Pour compléter cette revue des faits récents par une énumération rapide des faits plus anciens, ajoutons que le Portugal et le Brésil ont le régime de l'étalon d'or, comme l'Angleterre, l'Allemagne, les États Scandinaves, les États-Unis; que le double étalon prévaut en Espagne, en Autriche, en Russie, en Turquie et dans les pays de l'Union latine: la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse; qu'enfin l'étalon unique d'argent, tant vanté naguère, n'existe plus, en dehors de la Hollande, que dans l'extrême Orient.

L'argent en lingots est descendu depuis dix-huit mois à des prix qu'il n'avait jamais atteint.

Des causes temporaires: la démonétisation de l'argent en Scandinavie et en Allemagne, la limitation du monnayage d'argent dans l'Union latine, sont venues coïncider avec des causes plus durables: le cours forcé des billets dans divers États, l'absorption moindre d'argent dans l'extrême Orient, l'augmentation de la production dans l'ouest des États-Unis.

La baisse s'accentuera-t-elle encore, où sommes-nous à la veille de voir l'argent reconquérir sa valeur ancienne?

Bien osé qui se permettrait en pareille matière plus que des suppositions.

La prudence qui a dicté à l'Union latine les restrictions apportées par elle au monnayage de l'argent, bien qu'elle contribue au discrédit qui frappe aujourd'hui ce métal, ne doit pas être regrettée.

S'il faut un jour supprimer définitivement la frappe de l'argent, le stock limité de pièces de cinq francs que possède l'Union latine ne perdra probablement rien de sa valeur. L'argent monnayé fera, comme en Hollande, prime sur le lingot; la pièce de 5 fr. d'argent, que la pièce d'or de même valeur ne remplacera jamais avantageusement, conservera sa valeur intérieure, supérieure à la valeur marchande du lingot et ne subira aucun discrédit.

La situation actuelle ne présente pas d'inconvénients tant que le capital monétaire n'est pas disproportionné aux besoins.

Elle aurait de graves dangers si, en un moment comme celui-ci, les portes des hôtels des monnaies restaient ouvertes et permettaient à la spéculation de fabriquer des écus d'argent en quantité illimitée.

VICTOR JACOBS.

UN REMORDS. (1)

I.

Blanche comme un nid de mouettes, audacieusement blottie dans les fentes des rocs, au-dessus de l'abîme, Cadix sourit, étincelle, sur son promontoire escarpé. On dirait,— tant elle se hasarde au milieu des flots, se détache et se penche au loin,— qu'une main géante l'a jetée d'un seul trait au sein des vagues, et que la terre jalouse étend un bras vers elle pour la retenir et la garder. Ce bras, long mais étroit, tout de pierre et de sable,— sur lequel, comme un bracelet de granit, s'étale la Cortadura, forteresse élevée durant la guerre de l'indépendance,— s'épare les eaux tranquilles du golfe des lames tumultueuses de l'océan, et, à son extrémité opposée, en face de la jolie cité blanche aboutit, à la petite ville de San-Fernando, au bas de laquelle la rade de La Carraca s'ouvre à tous les vaisseaux endommagés qui reviennent de leurs lointaines expéditions, avariés par les tempêtes ou désemparés par les batailles. Là, les pauvres voyageurs, que tant de rocs ont meurtris, que tant d'orages ont chassés, se refugient et se reposent, s'attachant à la terre aimée, de toute la force de leurs câbles et de leurs ancres de fer, comme de joyeux enfants, aux fronts sereins, aux bras étendus et s'attachant au cou de leur mère, la caressent et lui sourient.

San-Fernando, gentille voisine et digne rivale de Cadix, étale sur le rivage sa splendide Calle Larga (Grande rue), avec ses maisons massives, hautes, brillantes, comme autant de blocs d'argent natif, et son beau pont du Zuazo, de si antique origine, que la construction en est, d'ordinaire, attribuée aux Phéniciens. Au-delà de ce pont, la route à laquelle il aboutit se divise en deux branches : l'une continuant à suivre la courbe que tracent les eaux de la baie ; l'autre s'éloignant sur la droite, dans la direction de Chiclana. Avant de pénétrer dans la ville, elle traverse, tout près des murs, un petit bois de peupliers à l'écorce blanche, à la tige élevée et svelte, aux cimes majestueuses qui, trônant et se balançant gravement, en vrais partriarches des prairies, semblent, par leur aspect et leur exemple, encourager les arbustres, les modestes

(1). Traduit de l'espagnol pour la *Revue Générale* par Étienne Marcel.

buissons, les herbes, à résister comme eux aux vents de bise, aux rudes souffles de la mer.

Le petit fleuve Liro se dessine à droite de la route et coupe la ville en deux. Deux collines aussi s'étagent au-dessus des maisons blanches qu'elles entourent comme un rempart. Jadis, une tour mauresque se dressait sur l'un de ces sommets; une chapelle chrétienne s'élevait à la cime de l'autre; le passé et le présent de l'Espagne, résumé concis de son histoire, se traduisent par ces deux symboles en cet étroit et calme horizon. Mais, depuis un certain temps déjà, la tour a disparu, la chapelle tombe en ruines. A peine conserve-t-elle une partie de sa coupole arrondie et quelques piliers de sa colonnade, svelte, hardiment découpée, d'où le regard, s'étendant sur la plaine et les vallées d'alentour, embrasse, jusqu'aux confins de l'horizon, un splendide paysage.

Au pied de la tour isolée, s'étendait jadis un vaste cimetière. La loi des analogies avait rapproché ici les ruines et les morts. L'humanité éteinte venait chercher son dernier asile à l'ombre des murs démantelés. Le vandalisme moderne s'est bien gardé, du reste, d'épargner ce débris vénérable, ce trophée de pierres conservant, en quelque sorte, les archives du passé; cet héritage des générations où la mémoire des luttes héroïques, des grandes choses évanouies, se conservait intacte et pure, comme embaumée par les arômes des fleurs des champs croissant alentour; cette ruine austère, qui ne voyait désormais que les morts endormis à ses pieds, les oiseaux de nuit se nichant dans ses brèches ou tournoyant autour de ses cimes, et les étoiles de Dieu scintillant comme autrefois sur son sommet découronné. Ni le respect dû aux morts, ni la magie des souvenirs, ni l'intérêt historique, ni la haute antiquité de cette construction n'ont pu la défendre contre le niveau du manœuvre et la pioche du démolisseur. Et pourtant, laissée à elle-même, elle eût survécu, pendant des siècles et des siècles encore, à toutes nos constructions modernes, pétries de plâtre et d'argile.

La chapelle, — nous l'avons dit déjà, — un peu moins maltraitée que la tour, a été tout simplement laissée à elle-même. Aussi le temps a fait son œuvre : le portique est abattu, la colonnade écroulée. Ainsi tout tombe, tout s'en va, tout s'efface, au milieu de nous. Palais, couvents, églises, castels féodaux, galeries mauresques disparaissent peu-à-peu, sans que rien les remplace. A l'endroit où longtemps leurs ruines démantelées conservaient les nobles traces de la majesté des vieux âges, on ne bâtit pas même quelque chose d'utile, à défaut de quelque chose d'illustre, de quelque chose de grand. Ni verger, ni usines, ni fermes, ni écoles : l'élégante fille des cités, la noble dame espagnole doit de-

mander à l'étranger, même les dentelles et les fleurs, même la moire et les joyaux dont se composent ses parures. Que nous réserve donc l'avenir? Que nous restera-t-il?... Peut-être des vallées désertes, de vastes champs abandonnés, où des combattants féroces, des Espagnols, attaquant et massacrant leurs frères, sèmeront autour d'eux des flammes et du sang, des ruines et des morts.

Au temps où Cadix, entre toutes les riches cités, était renommée, à bon droit, comme la plus fastueusement riche; où les marchands, qui accumulaient les trésors des deux mondes, se plaisaient à entretenir autour d'eux le luxe et la splendeur des rois, la plupart de ces opulents négociants avaient établi, à Chiclana, leurs maisons de campagne, qu'ils s'étaient plu à décorer avec les mille recherches de l'opulence, du goût, et de l'élégance la plus raffinée. La guerre avec Napoléon mit fin, dans les premières années de ce siècle, à cet état de choses; cependant quelques traces de cette merveilleuse opulence subsistent encore aujourd hui, bien que les générations modernes, essentiellement sceptiques et toutes disposées à se glorifier elles-mêmes, n'accueillent guère, qu'avec des haussements d'épaules ou des sourires d'incrédules, tous les récits qu'on leur fait ou les preuves qu'on leur donne, concernant le luxe grandiose du passé, comparé à la médiocrité prétentieuse, à la mesquinerie d'aujourd'hui. N'est-ce pas, jeunes gens qui m'écoutez, brillants héros de l'avenir, que la munificence, la générosité, le désintéressement, la grandeur, ne sont qu'antiquailles démodées, idées, vertus, contemporaines de Don Quichotte?

Vers la fin du siècle dernier, époque où se passe cette histoire, la ville de Chiclana avait atteint le zénith de sa splendeur. Cadix, sa voisine, regorgeait d'or, et, semblable au soleil, faisait rayonner, sur tous ses alentours, son luxe et sa richesse. C'était alors le temps où le marchand millionnaire, où le grand seigneur opulent semaient leurs doublons autour d'eux avec une insouciance d'enfant ou une royale indifférence, sans paraître même être touchés des témoignages d'admiration, de reconnaissance plus ou moins sincère, qu'une aussi large munificence arrachait aux gens besoigneux ou aux envieux d'alentour. C'était le temps où se passait cet incident dont la mémoire nous a été conservée; où la duchesse d'Albe, ayant vingt mille doublons en or étalés sur sa table, et entendant dire à un jeune cavalier venu pour la visiter, que cette somme suffirait à la fortune d'un particulier, lui envoyait les vingt mille doublons, en lui fermant sa porte. Qu'elle eût été différente, de nos jours, la conclusion de l'aventure! Existe-t-il aujourd'hui une duchesse capable de faire de semblables petits cadeaux d'amitié, ou, —

mieux encore, — une grande dame décidée à fermer sa porte à l'individu assez heureux pour gagner une aussi belle somme d'une façon aussi aisée ?

Dans l'une des rues de la ville les plus vastes, les mieux aérées et les plus agréables d'aspect, l'on pouvait remarquer, à cette époque, une maison qui se distinguait des autres par un cachet tout particulier d'élégance et de grandeur. Elle n'avait cependant qu'un étage, mais la grandeur monumentale des croisées suffisait à indiquer la hauteur des plafonds, et l'on n'y parvenait, de la rue, qu'en gravissant une longue suite de larges degrés de marbre, ce qui ajoutait encore à l'air de majesté, dont elle était empreinte. La grande porte d'acajou massif, semée de clous dorés, était surmontée d'un écusson de marbre portant, ciselées en relief, les armes de la famille. Dans ce temps, la noblesse et la richesse étaient sœurs; aujourd'hui, le divorce est consommé, l'alliance est rompue. Le splendide vestibule intérieur, la cour et les appartements, voire même les offices habités par les domestiques, étaient pavés de vastes dalles de marbre bleu et blanc. D'élégantes colonnes de jaspe soutenaient les quatre galeries qui entouraient la cour carrée, au centre de laquelle, à l'ombre des statues d'albâtre et des plantes fleuries, jaillissait, toujours claire, toujours vive, la fontaine embaumée, chantant la même mélodie, caressante et douce, au bouton s'entr'ouvant à peine et à la fleur perdant ses pétales flétris. Entre les colonnes qui séparaient de verdoyants treillis soutenant des tiges de jasmins, d'acacias nains et et de roses musquées, étaient suspendues des cages dorées où des oiseaux au plumage multicolores sautillaient en chantant. Un vaste pavillon de toile rouge et grise, festonné sur les bords, ombrageait la cour pavée dans toute son étendue, et y entretenait une agréable fraîcheur. Les murs du salon offraient de riches bas-reliefs de stuc blanc appliqués sur un fond d'azur; les chaises et les sofas, de bois d'ébène, étaient recouverts d'un gros de Tours épais et chatoyant, d'une délicieuse couleur bleue, relevée par des ornements en argent du plus charmant effet. Tout l'ameublement était du style grec le plus élégant et le plus pur, récemment mis à la mode par la Révolution française qui avait, en même temps, fait adopter le bonnet phrygien, avec les noms fameux, bizarrement adaptés, d'Anacharsis, d'Epaminondas, de Thémistocles, d'Aristide, et d'autres innovations encore, de plus haute portée et de résultats plus sérieux. Sur la table occupant le centre, et soutenu par quatre pieds droits délicatement sculptés, se dressait une pendule, toute de marbre et de bronze. A cette époque, la mode des images pastorales, des idylles mises en actions, avait definitivement passé,

cédant la place aux sérieuses allégories classiques qui, après avoir régné quelque temps sans conteste, devaient promptement céder la place aux canons, drapeaux déployés et couronnes de lauriers ceintes de banderoles, que les victoires de Napoléon allaient mettre en faveur. Plus tard, la Restauration, mettant un terme à la suprématie du glaive, comme le glaive avait, avant elle, détruit la toute-puissance de la démocratie, allait ramener à son tour le goût prédominant de l'art romantique en littérature, et de l'art gothique pour la décoration des édifices et des appartements. Presque aussitôt après, le style « Louis XIV » puis le genre « Louis XV » devaient régner sur le goût et sur les modes du jour. Car les hommes sont de grands enfants, toujours enthousiastes de la nouveauté, et foulant aux pieds avec dédain l'idole qu'ils ont abandonnée : « Fragilité, ton nom est Femme » a dit autrefois Skakespære. Mais n'aurait-il pas pu ajouter? : « Homme, ton nom est Inconstance. »

La pendule dont nous parlons était surmontée d'un groupe d'effet assez majestueux, mais un peu compliqué. Le Temps y figurait, comme toujours, sous les traits d'un vieillard : deux jeunes filles nues, les bras entrelacés, représentant la Vérité et l'Innocence, s'appuyaient naïvement sur l'épaule de leur vénérable compagnon, tandis que des autres figures, sombres et mystérieusement voilées, symbolisant le Mensonge et le Péché, s'enfuyaient à distance, devant les menaces du Temps qui, le doigt levé gravement, semblait leur annoncer la ruine et la vengeance. Les traits de ce principal personnage, centre du groupe, étaient empreints d'un admirable caractère d'énergie et de majesté, et lorsque la voix d'or des heures venait à se faire entendre, accompagnant, en quelque sorte, sa menace muette et son geste majestueux, on eût cru véritablement entendre l'avertissement solennel de cet austère patriarche.

Des deux côtés de la pendule s'élevaient des candélabres de bronze, représentant deux nègres entourés de minces chaînes de cuivre, debout sur leurs piedestaux de marbre, et portant sur leur tête et dans leurs mains, des corbeilles de fleurs servant à placer les bougies. Sur le plafond, peint, comme sur la voûte du ciel lui-même, de légers nuages gris et blanc, semblaient flatter les draperies transparentes et le profil gracieux d'une nymphe de l'air qui paraissait tenir dans sa main les cordelettes de soie bleue servant à retenir une lampe d'albâtre dont la douce lueur à demi voilée, si favorable à la beauté des femmes, était seule employée pour les intimes réunion du soir. Au milieu de la chambre, sur un délicieux petit guéridon incrusté de mosaïque, se dressait un globe de verre où nageaient un groupe de poissons venus des mers tropicales, faisant miroiter leurs écailles dorées resplendissant des mille

couleurs nacrées, azurées, purpurines, qui les font rivaliser d'éclat et de splendeur avec les plus beaux oiseaux des cieux et les plus éblouissantes fleurs de la terre. C'était là que ces jolis idiots, paisibles et muets, nageaient et s'agitaient en silence, sans s'irriter de l'obstacle circulaire arrêtant partout leur essor, sans comprendre aucune des choses qu'ils pouvaient, autour d'eux, contempler de leurs grands yeux de topaze et d'émeraude. Un globe plus petit, plein de fleurs, surmontait celui-ci qui lui servait de base. Dans l'embrasure des croisées, d'énormes vases de porphyre contenaient également d'énormes bouquets embaumés, dont les parfums s'éxhalaient plus abondants, plus doux, au souffle de la brise. Les fenêtres se voilaient d'amples rideaux de mousseline des Indes garnis d'une dentelle qu'on aurait crue tissée par la main des fées. On était au milieu de l'été, et de grands stores, baissés pour diminuer la chaleur, ne laissaient pènétrer dans l'appartement qu'une lumière adoucie. Au suave parfum des fleurs épanouies dans cette chambre se mêlait l'odeur exquise des pastilles de Lima, qu'on avait allumées sur un réchaud d'argent.

Sur le sofa, était étendue une jeune femme d'une beauté extraordinaire. L'une de ses petites mains d'albâtre, à demi perdue au milieu d'une forêt de boucles brunes, soutenait sa jolie tête inclinée sur les coussins du sofa. Un ample peignoir de batiste garnie d'une riche dentelle de Flandres dessinait vaguement sa taille, aux contours sveltes et gracieux. Vers le bas, la dentelle des volants, à peine soulevée, laissait passer la pointe quasi enfantine d'un tout petit pied chaussé d'une pantoufle de satin blanc. Car, en ce temps, la pantoufle était la chaussure favorite, et presque l'unique chaussure des dames du grand monde, qui en étaient même venues au point de ne porter, dans leurs parures les plus recherchées, et pour les occasions les plus solennelles, que des pantoufles de dentelles doublées de satin de couleur assortie au vêtement. Ne serions-nous pas, parfois, tentés de regretter cette mode espagnole, aujourd'hui si complètement perdue ?

A l'un des doigts de la jeune femme étincelait, pour compléter cet ensemble, un brillant du plus grand prix ; ce qui n'empêchait pas la charmante rêveuse d'essuyer, de temps en temps, d'un coin de son mouchoir orné d'une exquise broderie mexicaine, des larmes qui coulaient, une à une, le long de ses joues délicates, au fin réseau de veines nuancées d'azur.

Ici le lecteur va se méprendre, probablement, sur la cause de ces larmes silencieuses versées par une femme aussi jeune, aussi belle, entourée de ces mille témoignages d'un haut rang et d'un luxe généra-

lement envié. Chacun s'imaginera sans doute que les douleurs d'une affection trompée peuvent seules faire couler des larmes, en dépit de tant d'avantages et de tant de splendeur. Et cependant notre respect de la vérité, — dût-il même se prouver aux dépens de notre héroïne, — nous oblige à reconnaître que ces larmes étaient arrachées par un dépit cruel, non par un grand amour. Ce n'était pas une tendresse de femme, constante, vraie, jamais lassée, qui ternissait, en cet instant, l'éclat de ces yeux d'azur, et mouillait le satin des joues, de ces pleurs gros d'amertumes.

Aussi, avant de passer à notre second chapitre, il nous semble à propos de donner quelques détails sur la personne de notre héroïne, et sur les causes de sa mauvaise humeur.

II.

La jeune femme dont nous venons de tracer le portrait se nommait Isména, et était la fille unique de don Jago O'Donnell, dont la famille, de même que plusieurs autres, avait quitté l'Irlande, lors de l'avènement de Guillaume d'Orange et de la chûte des Stuarts. Après la capitulation de Limerick, les troupes demeurées fidèles au roi Jacques et se composant pour la plupart de jeunes gens les plus nobles du pays avaient pris du service sous les drapeaux de la France et de l'Espagne. Dans cette dernière contrée, Philippe V les accueillit avec un véritable empressement ; il en forma d'abord, en 1709, deux régiments : celui d'Hibernie et d'Ultonie, et, plus tard, un troisième, nommé le régiment de l'Irlande. Ces vaillantes troupes étaient alors commandées par James Stuart, duc de Berwick, fils naturel du roi Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur du fameux duc de Marlborough. Le duc de Berwick, se signalant dans la guerre d'Espagne, gagna la bataille d'Almanza, prit d'assaut Barcelone, et le roi ne tarda pas à récompenser ses services, en lui conférant le titre de grand d'Espagne et en lui octroyant les duchés de Liria et de Jérica. Des deux fils du vaillant général, l'aîné se fit naturaliser en Espagne, et hérita, par conséquent, des titres de Berwick, Liria et Jérica, auxquels il unit plus tard, par son mariage, celui de la noble maison d'Albe, qui était échue en partage à une toute jeune fille. Son frère cadet passa en France, s'y établit et laissa à ses descendants le titre de duc Fitz-James, qu'ils portent encore aujourd'hui,

Actuellement encore bon nombre de régiments espagnols conservent des traces de cette excellente émigration qui vint grossir leurs rangs

au temps de l'usurpation orangiste ; et une centaine environ de noms irlandais, que l'on rencontre aujourd'hui dans les cadres de l'armée, témoignent de la loyauté héréditaire, de la noblesse et de la bravoure dont s'honorent à bon droit ceux qui les ont conservés.

Don Jago O'Donnell avait épousé une jeune fille espagnole : aussi la jolie Isména unissait-elle en sa personne les grâces des deux types, les charmes des deux nations. Sa taille d'Andalouse, riche, souple et élégante, s'alliait au teint blanc-rosé des belle filles d'Erin, qui paraissent avoir emprunté au lis des champs leur pureté, aux perles des mers leur transparence. Ses grands yeux d'un bleu violet étincelaient sous de longs cils noirs qui n'en voilaient qu'à demi la flamme hautaine et impérieuse, l'expression presque magique. Sa contenance légèrement altière, était néanmoins charmante de vivacité, de grâce et de naturel. Car ce *naturel*, si attrayant, si coquet, est ce qui constitue précisément le charme suprême de l'Espagnole, l'incomparable et irrésistible attrait pour lequel elle est si généralement glorifiée, adorée ! De tous temps, du reste, les hommes, leurs compatriotes, se sont plus à exprimer énergiquement leur mépris pour toute grâce étudiée, toute contenance peu naturelle et empreinte d'afféterie. A leurs yeux, la femme n'est réellement agréable et charmante que lorsqu'elle répand d'une manière inconsciente le rayon de sa beauté autour d'elle, comme la flamme sa clarté, et la fleur son parfum. Pour eux, toutes les minauderies, miévreries, airs affectés, méritent l'épithète impitoyable de « monadas » *façons de singes*. Et à juste titre assurément, car le naturel n'est rien autre que la vérité et la grâce; sans grâce, il ne peut y avoir d'élégance réelle; sans vérité, il ne peut y avoir de réelle perfection. Cependant le goût et les tendances modernes semblent s'engager définitivement dans une toute autre voie. Qui sait ? les Florentins en viendront peut-être à vêtir d'un costume à pouf leur Vénus de Médicis.

Nous devons avouer que les qualités morales d'Isména étaient moins brillantes, par malheur, que les perfections et les grâces de sa personne. Au tempérammment paternel, tout empreint de calme et de froideur, elle unissait les dispositions hautaines et le caractère altier que lui avait légués sa mère, seulement ces particularités étaient encore aggravées, accentuées en elle par l'orgueil de la naissance, du rang, de la beauté, si facilement éclos chez un enfant unique, comblée dès ses premiers ans, de louanges et de gâteries. Son imagination était constamment occupée des rêves de grandeur dont elle se plaisait à dorer son avenir : rien ne lui semblait être trop élevé, trop beau et trop brillant pour elle. Aussi avait-elle repoussé d'abord maintes propositions de mariage, tous les

partis qui s'étaient présentés pour elle ne lui paraissant nullement réaliser les beaux songes éclatants dont elle avait bercé sa vie. Mais, dans l'existence humaine, que de changements foudroyants, imprévus ! que de coups de théâtre soudains, bouleversant les destinées ! Le père d'Isména, devait voir, dans quelques mois, toute sa fortune disparaître, par suite de la trahison des Anglais, qui, sans avoir fait, au préalable, aucune déclaration de guerre, se saisirent tout-à-coup de tous les vaisseaux espagnols chargés de richesses qu'ils purent alors rencontrer. Don Jago, qui venait de perdre sa femme, se retira, ruiné, à sa maison de campagne de Chiclana. Cet asile même ne devait pas tarder à lui être enlevé aussi, car ses créanciers en annoncèrent l'expropriation et la vente ? Or, le premier acquéreur qui vint à se présenter n'était autre que le général comte d'Alcira, qui rentrait alors au pays, après un long séjour dans les colonies d'Amérique. Quoiqu'il ne comptât à cette époque guère plus de cinquante-cinq ans, il paraissait beaucoup plus âgé, par suite de l'action destructive des climats chauds, qui a pour effet immédiat de miner et de détruire la constitution des colons européens, ainsi qu'elle attaque les métaux et rouille le fer. Le général, malgré son âge mûr, venait d'hériter d'un jeune neveu, dont, en vertu de la succession, le titre et les propriétés ne pouvaient passer aux mains des femmes. A son retour, le vaillant comte s'était tout d'abord rendu à Séville, sa ville natale, où il avait été reçu, par ses nièces et sa belle-sœur, avec tous les témoignages d'une rancune violente et d'une malveillance nullement équivoque. Cette mère et ces sœurs courroucées le regardaient comme l'usurpateur de leur fortune et de leurs titres, leur ayant enlevé par sa seule existence, tous les droits et les biens du frère et du fils perdu. Le général, d'ailleurs le plus juste et le plus généreux des hommes, avait été indigné de cette désagréable réception, et n'avait pas tardé, en conséquence, à quitter Séville, pour s'établir à Cadix.

A cette époque, Séville était encore la sévère et pieuse matrona, espagnole et catholique jusqu'au fond du cœur, qui passait gravement, rosaire en main, cheveux poudrés, jupes bouffantes soutenues par des cerceaux de largeur démesurée, ne cherchant que l'ombre des églises ou des salons antiques où se rassemblaient les donas à talons rouges et les hidalgos titrés. Aux heures consacrées à ses divertissements austères, elle jouait gravement le *baciga* ou l'*ombre* avec ses chanoines, ses juges, ses majors, et ses cavaliers. Elle n'avait pas de théâtre, un vœu religieux solennel lui défendant expressément cette importation impie. Elle n'avait point de rues pavées, point de *paseo de Cristiana*. Son

unique éclairage nocturne se composait des lampes, des bougies pieusement allumées, le soir, devant les images des saints.

Est-il besoin de dire qu'elle ne possédait pas non plus ces bâteaux à vapeurs, rapides et élégants, qui unissent de nos jours, dans un commerce si intime et si étroit, ces deux charmantes sœurs, perles jumelles de la splendide Andalousie. Cadix, encore bien plus belle alors qu'aujourd'hui elle ne peut l'être, était, elle, la séduisante sirène aux écailles d'argent, au sein nu, se baignant dans un océan d'eau, dans un océan de plaisirs, dans un océan de richesses. Cadix, la grecque et la païenne, avait alors adopté, pour ses jeunes filles et ses femmes, les modes antiques, tuniques, agrafes, diadèmes, légères et flottantes draperies que nous ont conservés les portraits des célèbres beautés du jour. Cadix ne savait déjà que trop unir à la dignité nationale, à la grâce espagnole, le goût des arts de la civilisation et des mœurs étrangères, mêlant à la gravité castillane une teinte de frivolité française; transplantant, sur ce sol, tout un petit coin de Paris.

Néanmoins il restait encore, en cette charmante ville, assez d'antique courtoisie, d'élégance grandiose et de chevaleresque loyauté, pour lui conserver les attraits, la noble et discrète splendeur de la vieille Espagne. Alors, la gaîté la plus naïve, unie aux raffinements du goût le plus sûr et le plus délicat, présidait aux divertissements, aux réunions de la vie sociale. On n'aurait pu alors rencontrer un seul casino, ni un club, mais rien que des salons particuliers, des assemblées choisies, des soirées charmantes dans lesquelles l'antique galanterie espagnole observait encore à la lettre, à l'égard des nobles dames, ces vers du vieux poète Suarez :

« Vous devez être obéies, adorées ; nous, nous devons vous craindre.
» Vous êtes les conquérants aimables ; nous, les esclaves respectueux.
» O Dames puissantes et chéries, nous ne pouvons que vous adorer,
» Vous, les heureuses, les élues, les plus belles sous le soleil ;
» Et nous, les humbles serviteurs, vaincus, gagnés par vos souffrés. »

L'on ne se préoccupait pas encore du soin de se montrer avant tout distingué et galant, « d'acquérir, — selon l'expression du jour, — de charmantes manières », mais les manières de tous et de chacun étaient empreintes tout naturellement de la plus réelle élégance, de la plus séduisante courtoisie. Les officiers de la marine, tous braves, généreux et nobles comme le roi, mais alors plus riches et plus élégants que maintenant ils ne peuvent l'être, avaient formé dans leurs rangs une sorte de confraternité joyeuse, à la tête de laquelle se trouvait placé l'état-major du beau navire de guerre *Saint François de Paule*. Aussi,

par une joyeuse allusion à la devise de cet aimable saint « Caritas Bonitas » avaient-ils donné à leur association le nom de « Devota Hermandad de las Caritas Bonitas », c'est-à-dire « L'humble et dévouée confrérie de la beauté. »

Sur les théâtres de Cadix, en outre, c'étaient les productions seules de nos poètes nationaux, les drames de Lope de Vega, les comédies de Ramon de la Cruz, qui jouissaient du privilège d'être représentés, demandées, applaudies. Lors de la foire de Chiclana et des fêtes pompeuses qui en célébraient le retour, les habitants de Cadix et de Puerto s'y donnaient rendez-vous, accouraient en grandes foules, et ainsi Cadix possédait, et devait conserver pendant maintes années encore, ces attraits, ces splendeurs, ces divers genres de beauté, que Byron, poète délicat autant qu'élégant gentilhomme, ne se lassa point de célébrer, dans ses stances les plus mélodieuses.

Le Comte d'Alcira, ayant témoigné le désir d'acquérir à Chiclana une maison de campagne, entendit parler, par hasard, de celle de Don Jago, et prit jour pour la visiter. Le propriétaire ruiné s'estima heureux de pouvoir saisir une occasion si favorable, et s'empressa, en conséquence, de lui faire les honneurs de son logis. La distribution des appartements, le goût et l'élégance des dispositions intérieures, la splendide végétation des jardins, charmèrent le vieux général; mais il se sentit plus ravi encore, plus véritablement enchanté lorsqu'il aperçut, sur son chemin, la jeune et gracieuse enfant de Don Jago O'Donnell. Isména, vêtue de grand deuil, se trouvait alors dans l'un des pavillons du jardin; elle pleurait amèrement, tout en écrivant à deux de ses amies auxquelles elle avait la douleur d'annoncer le soudain revers de fortune qui venait de la frapper, et les amères déceptions qui en étaient la suite. Le contraste entre la situation présente de ces deux anciennes compagnes, — dont l'une avait épousé un pair d'Angleterre, et l'autre un des plus grands seigneurs de Madrid, — lui rendait plus pénible et plus insupportable encore le destin qui la contraignait à abandonner tout ce qui avait fait, jusqu'alors, le charme et la douceur de sa vie, et cette maison elle-même, son cher séjour d'enfance, la seule chose qui lui restât encore de tout ce brillant passé.

Les larmes de la belle Isména émurent et frappèrent à tel point le galant général que, s'étant empressé d'acheter la maison, il réclama seulement la faveur d'y être admis, comme un membre de plus de la famille, comme le futur mari de la charmante enfant. Il est presque superflu d'ajouter que Don Jago accueillit cette proposition avec de vrais transports de joie et de reconnaissance, et qu'Isména elle-même s'y attacha, s'en

réjouit, y voyant un moyen certain d'assurer son avenir et de rétablir sa fortune. Mais il serait difficile d'exprimer ou même de concevoir les transports de rage et d'envie qu'éprouvèrent les parents du général, à la nouvelle de ce mariage. La belle-sœur surtout répandit, sur le compte d'Isména, les plus mordantes calomnies, exhala son venin en sarcasmes, en commentaires, en malignes prophéties touchant l'avenir de la famille, qui ne pouvait, — disait-elle, — manquer de s'éteindre promptement en la personne de ce vieillard cacochyme, de ce valétudinaire épuisé. La Providence devait assurément, selon elle, déjouer les calculs de la loi et faire rentrer en son pouvoir, faute d'héritier mâle issu du général, les grands biens récemment transmis à cette autre branche de la famille.

L'orgueil d'Isména, devenu plus susceptible encore depuis le revers momentané qui l'avait fait trembler, pour sa fortune, fut blessé, surexcité au dernier point par toutes ces menaces et ces railleries. Sa tristesse et ses terreurs ne tardèrent pas du reste à être portées au comble, lorsqu'après deux années entières écoulées depuis son mariage elle se trouva sans enfants, voyant les prophéties de son ennemie bien près d'être réalisées. Peut-être Dieu voulait-il en effet refuser les bénédictions et les joies de la famille à celle qui ne les lui demandait pas avec la divine inspiration de la tendresse maternelle, mais qui ne les désirait que dans le but de satisfaire son orgueil misérable et sa méprisable cupidité; à celle qui ne rêvait point cette douce joie, cette gloire de se voir entourée un jour par des enfants chéris, par une heureuse famille, mais qui souhaitait uniquement, avec un élan passionné, de triompher d'une rivale, d'humilier une ennemie. C'est sous l'empire de ces sentiments que nous venons de voir la comtesse d'Alcira, accablée de tristesse, baignée de larmes, malgré son existence fastueuse, et ses biens et ses titres. C'était un dépit amer, une rage concentrée, et non la douleur d'une affection trompée, qui pâlissait ainsi son gracieux visage, et arrachait des pleurs amers à ses beaux yeux.

III.

Le général avait jadis été informé de la mise en vente de la maison de Chiclana par son secrétaire, qui était le fils de la femme de charge de Don Jago. Ici, quelques mots d'explication nous semblent absolument nécessaires.

Le général, dans sa jeunesse, avait eu longtemps à son service un soldat de son régiment, en propres termes, « *une ordonnance* », auquel il s'était sincèrement attaché. Ajoutons ici, en passant, que « l'ordonnance »

espagnol, est le modèle des serviteurs, l'idéal du domestique. Il ne se trouve jamais manquer de rien, il sait se contenter de peu; il exécute sans observations, avec zèle, avec plaisir, tous les ordres donnés par le maître. S'il arrivait, — comme le dit Ste-Thérèse, — qu'il lui fût commandé de replanter en terre un panier d'oignons pourris il s'empresserait d'accomplir cette singulière mission, avec le même esprit d'obéissance aveugle et de complaisance infatigable. Il a la simplicité d'un enfant, la patience d'un saint, la fidélité du chien, ce type exact de l'affection complètement dévouée. De même que l'humble animal, il aime, il garde, il préserve tout ce qui appartient à son maître, ses biens, sa maison, ses enfants surtout, si ce maître en possède. Il n'a pas de volonté à lui, ne connaît pas la paresse, se montre constamment reconnaissant et honnête, soumis et obligeant. Il porte enfin l'exactitude et le dévouement à un tel point, que l'un de nos plus célèbres généraux disait de lui « qu'il lui manquait fort peu de chose pour être la meilleure des « nourrices. » Dans l'intimité du foyer domestique, enfin, où sa venue excite parfois mainte irritation, maintes petites jalousies féminines, son départ laisse toujours un grand vide et de bien sincères regrets.

Le général, avant de quitter l'Espagne, avait longtemps vécu avec son ordonnance sur le pied d'une familiarité, d'une intimité réelles, bien que le brave serviteur n'eût cessé de témoigner à son chef le respect le plus profond, la soumission la plus humble. Mais lors du départ du comte pour l'Amérique, son fidèle soldat, le quittant, retourna dans sa ville natale, à Chiclana, où il ne tarda pas à épouser une fiancée chérie qui, — avec une fidélité assez commune en Espagne, — l'avait longtemps attendu. Le bonheur des deux époux devait durer peu. Au bout de quelques années, l'ancien soldat mourut, laissant un fils unique à sa veuve désolée. La pauvre femme, accompagnée d'une toute jeune nièce qu'elle venait d'adopter, prit alors du service chez Don Jago O'Donnell. Quant au petit garçon, qui était filleul du général, il fut réclamé par ce dernier qui le fit élever sous ses yeux, et lorsqu'il fut suffisamment instruit, l'employa comme secrétaire. Le jeune homme occupait ce poste de confiance, lorsqu'il revint en Espagne avec son protecteur. Lazaro, — tel était son nom, — était une de ces natures supérieures marquées d'un sceau ineffaçable de noblesse et de dignité et destinées à s'élever souvent à une grandeur héroïque, lorsque les circonstances leur permettent de déployer librement leurs instincts généreux.

Ce fut alors que Lazaro apprit, par sa mère, la mise en vente de la

propriété de Don Jago, et la recommanda au général, qui l'acheta, et y prit en même temps sa jeune et belle femme.

C'était une femme charmante, une créature délicieuse, en effet: aussi délicate et blanche qu'une frêle nymphe d'albâtre, mais aussi froide qu'elle, aussi complètement dénuée de sensibilité et d'ardeur. C'était une ravissante idole, qui ne pouvait adorer qu'elle-même; une fleur enchanteresse, tout éclat, sans parfum; un jasmin au calice de neige que n'avait jamais doré le moindre rayon de soleil.

Vers la fin de l'après-midi, au jour où commence cette histoire, l'une des femmes de la comtesse entra dans le salon d'Isména pour en ouvrir les jalousies. C'était la nourrice de la jeune femme, une Irlandaise appelée Nora qui, depuis sa naissance, ne l'avait jamais quittée. Nora, créature rusée et orgueilleuse, avait exercé constamment une fâcheuse influence sur l'enfant confiée à ses soins, et avait certainement contribué à développer en elle des inclinations perverses et des dispositions fatales.

— Eh quoi ! vous pleurez encore ? — s'écria-t-elle avec un geste d'impatience, à la vue des larmes qui mouillaient les beaux yeux d'Isména. — Mais ne savez-vous pas qu'en continuant de la sorte vous allez perdre promptement votre beauté, votre jeunesse ? Alors, quand votre mari mourra, quand votre fortune vous sera enlevée, que vous restera-t-il ? Vous n'aurez plus d'autre ressource que celle de devenir dévote, et de passer vos jours à parer, à prier les images des saints.

— Hélas ! rien ne me restera plus !... Je ne le sais que trop, et c'est pour cela que je pleure. — répondit la jeune femme.

— Et pourtant rien n'est encore perdu; que savez-vous de l'avenir ?... Votre belle-sœur, ma chère enfant, n'est pas actuellement maîtresse de votre destinée. Vous seule pouvez faire votre destin, sauvegarder votre fortune, vous auriez tort, assurément, de perdre l'espérance. Seulement il ne faut pas se désoler, mais bien agir alors qu'il en est encore temps.

— Vaines paroles, — soupira la triste Isména. — Quel espoir puis-je conserver; puisque mon mariage est stérile?

— Mais, — interrompit Nora, — si au lieu de donner naissance à un fils, vous en adoptez un, ne sera-ce pas, quant au résultat, absolument la même chose ?

Ici la jeune femme arrêta ses grands yeux bleus étonnés sur le visage de la nourrice, et murmura, d'un ton attristé : Mais mon mari... le comte?... Sachez-le bien, Nora; il n'y consentirait jamais !

— Quel besoin a-t-il de le savoir ? — répliqua la tentatrice.

— Comment ?.. Me rendre coupable d'un mensonge, d'une fraude, d'un crime ?... Avez-vous perdu le sens pour me parler ainsi ?

— Voilà de bien grands mots, vraiment, pour une action toute naturelle ! Quel mal feriez-vous, je vous le demande, en enrichissant, par ce moyen, quelque misérable destiné par sa naissance à traîner une bien pauvre vie ? Les nièces du général sont fort bien mariées ; votre belle-sœur a un douaire considérable, et peut par conséquent se passer de l'argent du comte. Si jamais cette famille d'envieux a souhaité l'avoir, ce n'était que par cupidité, par coupable dédain, et surtout afin que vous en fussiez privée.

— Mais non... jamais... jamais balbutia Isména. — Moi, devenir l'esclave d'un honteux secret, m'exposer au plus affreux déshonneur !... Plutôt perdre cent fois mon rang et ma fortune !.. Non, non, jamais, — répéta-t-elle encore, en secouant énergiquement la tête, comme pour en chasser les pensées mauvaises, qui venaient, en ce moment, de pénétrer dans son esprit.

— Mais je serai seule à connaître ce secret ; moi seule j'en serai responsable ! Il sera plus en sûreté, allez, dans mon sein que dans le vôtre.

— Vous devrez cependant, avoir recours aux bons offices d'une personne étrangère ?

— Oui, mais sans faire connaître à cette personne les détails de l'affaire dont il s'agit... Votre mari, vous le savez, va s'embarquer pour la Havane.. Eh bien, il faut qu'à son retour, il trouve un héritier ici !

— Nora, Nora, en vérité, il n'y a pas de scélératesse dont vous ne soyez capable !

— En effet, madame, je suis capable de tout lorsqu'il s'agit de votre bonheur et de votre avenir...

— Mais comment tromper un homme aussi sincère, aussi confiant que l'est le général ?.. Ce serait là, assurément, le plus grand de tous les crimes.

— Isména, je vous ai entendu souvent chanter ce couplet, qui ne manque pas d'éloquence :

« Doux mensonge, toi seul peux combler nos désirs !
La vérité, sans toi, n'est qu'une lourde chaîne ;
Nous lui devons toujours des peines sans plaisirs,
A toi : rien que plaisirs sans peine. »

Aujourd'hui, pourtant, vous vous montrez plus scrupuleuse, plus difficile que ne l'a été le poète.

— Mais cette chanson ne se rapporte qu'aux ruses, aux tromperies d'amour.

— Le même principe est applicable à toutes les nécessités de la vie. Remarquez, mon enfant, qu'ici c'est une simple supercherie que je

recommande et conseille. Je ne voudrais, pour rien au monde, que vous vous rendissiez coupable d'une infidélité.

En ce moment, le comte entrait : «Isména, ma chère enfant, dit-il en s'approchant avec un tendre sourire, — je viens vous chercher; vos amies vous attendent depuis longtemps à la Cagnada. Venez, avec elles et moi, faire une longue promenade. Comment n'éprouvez-vous pas, par ces belles après-midi de printemps, le désir d'aller respirer l'air embaumé qui souffle de la montagne?

— Je n'aime pas marcher; le monde me fatigue, — répondit la jeune femme, dont le pâleur était devenue plus intense à l'aspect de son mari.

— Vous paraissez souffrir, ma chérie, — dit le comte avec tendresse, — et, depuis quelque temps, vous perdez toute votre bonne humeur et votre vivacité... Qu'avez-vous? Êtes-vous malade?

— Nullement; je ne souffre point.

— C'est-à-dire, — interrompit Nora, avec une superbe effronterie, — que votre indisposition n'est pas de celles qui réclament le secours du docteur. » Et elle s'interrompit pour adresser au général un sourire et un regard empreints d'un cachet mystérieux et d'une signification joyeuse.

Le dépit et la honte firent monter la rougeur au visage d'Isména.

— Nora, êtes-vous insensée?... Taisez-vous, — s'écria-t-elle.

— Je me tairai sans doute, car, selon le proverbe : « Plus l'attente est silencieuse, plus le survenant est bienvenu. »

A ces mots, la joie douce et pure de l'orgueil paternel illumina le visage du comte.

— Ceci est-il bien certain? — s'écria-t-il, interrogeant sa femme du regard.

— Mais monsieur, — se hâta de reprendre Nora, — n'avez-vous pas observé, depuis quelque temps déjà, le manque d'appétit que Madame éprouve, la langueur qui l'accable, sans cause déterminée?.. A vrai dire elle ne *le* croit pas encore, et ne veut pas se laisser convaincre; mais moi, qui ai naturellement plus d'expérience sur ce point, j'en suis parfaitement sûre.

— Mais, Nora, c'est faux! — s'écria Isména, éperdue.

— Le temps vous le prouvera, — continua la nourrice, avec une assurance parfaite.

— Le temps! — répéta la jeune femme indignée.

En cet instant ils furent interrompus par le timbre de la pendule qui sonna lentement six coups sonnés et mesurés.

— Ceci fixe justement l'époque, — reprit Nora avec un sourire. — On verra, on verra, dans six mois bien comptés!»

IV.

Six mois plus tard, le général annonçait à sa femme son prochain retour en Espagne. Il allait quitter la Havane, où l'avaient appelé d'importantes affaires. Isména alla à sa rencontre jusqu'à Cadix. Sa nourrice qui l'accompagnait, portait entre ses bras l'héritier du noble comte, l'enfant supposé qu'on avait, pendant l'absence du général, introduit secrètement dans la maison.

Cet enfant avait été choisi, entre maint autre, à l'hospice de *l'Incluso* Le secret de cette supercherie n'était connu que des deux femmes et de Lazaro, l'honnête jeune homme qui avait dû selon les instructions de Nora, aller chercher la jeune créature au dortoir de l'asile. La rusée nourrice était venue à bout de faire croire à ce brave garçon que l'on agissait ainsi d'après les ordre exprès du général lui-même. Aux premières objections qu'il fit, dans l'étonnement et la répulsion que lui inspirait cette démarche étrange, elle ne répondit qu'en mettant sous les yeux du jeune homme les passages suivants, extraits des lettres que le général écrivait à sa femme.

« Les voiles du vaisseau qui m'emporte loin de l'Espagne et loin de » vous, sont déjà déployées. Adieu donc, pour un temps du moins, » chère âme de ma vie... J'espère, à mon retour, ne pas vous retrouver » seule: l'enfant que vous me présenterez, que vous retiendrez pour » toujours dans vos bras, rendra notre bonheur aussi complet qu'il a » été, jusqu'ici, grand et pur.....

« Ayez soin, dans l'affaire en question, — ainsi que dans toutes » celles qui pourraient se présenter, — d'avoir la confiance la plus » entière dans la fidélité et le dévouement de Lazaro, auquel j'ai voué dès » longtemps une juste et bien tendre estime. »

Or, l'affaire dont il est ici question n'était, en réalité, qu'une affaire d'argent; mais Nora apercevant aussitôt le parti avantageux qu'elle pouvait tirer de ces expressions et de ces circonstances, eut soin de mettre sous les yeux du jeune intendant ces quelques phrases de la lettre accompagnées de la signature du général. Lazaro, par conséquent, bien que son cœur fut oppressé d'une amère tristesse et presque d'un remords, se chargea d'apporter le petit être innocent qui passa ainsi des mains d'une mère sans cœur à celles d'une perfide intrigante sans foi, sans loyauté.

Or, il arriva que quelques semaines avant le retour du général, l'enfant abandonné fut réclamé soudain par ses parents, qui se firent connaître à l'administrateur de l'hospice. Ce fonctionnaire, pour le re-

trouver, s'adressa à Lazaro. Nora, épouvantée, ne trouva pas d'autres moyens de parer à la catastrophe, que de faire quitter l'Espagne au jeune homme, qui allait se voir gravement compromis. Isména joignit ses instances à celles de sa nourrice, et le malheureux Lazaro consentit à s'éloigner, bien qu'il sût qu'un départ aussi prompt, aussi secret, dans les circonstances présentes, ne pût que confirmer les soupçons dirigés contre lui et dût, par conséquent, briser le cœur de sa mère et celui de la jeune cousine à laquelle il était fiancé.

Il s'embarqua secrètement sur un petit navire côtier en partance pour Gibraltar. Seulement, le malheur avait marqué ici la fin de sa destinée. Le lendemain une violente tempête survenait, au moment où le vaisseau approchait des périlleuses côtes de Conil, et le faisait sombrer, corps et biens, sans qu'aucun des passagers survécût pour publier ce désastre.

Cette effroyable catastrophe, dont Isména pensa être la cause, frappa la malheureuse des plus affreux pressentiments. Désormais son esprit, assiégé de mille terreurs, déchiré par mille souffrances, n'osa plus se reporter vers le passé, ni se fixer vers l'avenir, puisque celui-là l'accablait de remords, celui-ci la remplissait de craintes.

Quelle horrible existence elle devait traîner désormais entre ces deux effrois, entre ces deux fantômes! A-t-il jamais le droit de se plaindre celui qui, au milieu des épreuves et des chagrins de cette pénible vie, peut, en conservant un cœur droit, une conscience pure, jouir dès ici-bas, de la paix que Dieu promet à ses élus?

V.

Pendant bien des années, à dater de cette époque, l'élégante habitation de Chiclana demeura inoccupée, la comtesse refusant obstinément d'y aller passer le printemps ainsi qu'elle l'avait fait d'abord. C'est que pour elle il n'y avait plus, hélas! ni printemps, ni plaisir : c'est que des remords sans fin, des souvenirs affreux lui rappelant son crime. — crime commis de sang-froid, sans excuse possible, — oppressaient son âme attristée et ne la laissaient plus un seul moment sans honte et sans douleur. Il n'avait fallu rien moins peut-être que ces circonstances presque providentielles, pour rendre ce cœur altier, cet orgueilleux esprit accessibles à des sentiments, à des souffrances qui, sans cela, probablement, n'y auraient jamais pénétré.

Une circonstance imprévue avait, en outre, ajouté à ses douleurs d'une façon terrible. Après le retour du comte, elle n'avait pas tardé à le rendre père de deux fils dont la naissance avait rempli son cœur de

consternation, et presque de désespoir. Et, pour comble de douleur, elle voyait l'enfant supposé, l'aîné des futurs héritiers du comte, le pauvre Ramon en un mot, devenir, de jour en jour, plus intelligent, plus beau, plus brave, et occuper, par conséquent, une plus grande place dans les affections de son mari. Ceci résultait en partie, du reste, de la paternelle bienveillance, des sentiments d'équité du généreux vieillard qui, voyant la comtesse souvent indifférente ou même hostile envers leur fils aîné, s'efforçait par un redoublement de tendresse et de soins, de dédommager, autant qu'il le pouvait, l'innocente victime. Ainsi la malheureuse Isména commençait déjà à subir le châtiment de sa faute. Dieu avait envoyé le souvenir à son esprit, le remords à son cœur, et souvenir, remords, la chassaient désormais de ce logis jadis aimé qui l'avait vu méditer, puis accomplir un crime.

Cet inexorable et cruel remords qui ceint le front d'une couronne d'épines et étreint le cœur dans une ceinture de fer; qui fait le sommeil si léger et les veilles si pesantes; qui voile à jamais le clair regard qui jaillit de l'âme aux yeux, et le sourire rayonnant qui monte du cœur aux lèvres, — d'où vient-il, qui l'excite, par qui est-il envoyé? Est-ce l'esprit du mal, qui le suscite dans un transport de joie diabolique, quand il voit l'homme accomplissant son œuvre, puis succombant sous le fardeau et se livrant au désespoir? Est-ce, au contraire, Dieu qui l'envoie, afin que le pécheur tourmenté puisse expier dès ici-bas ses fautes, et tourner ses yeux vers le ciel d'où lui viendra le pardon? Le remords, en effet, ouvre à l'âme deux voies, deux voies définitives : celle de la mort éternelle, celle du repentir profond qui mène tout droit aux pieds du Christ miséricordieux. Seulement, la plupart du temps, les esprits indécis, les cœurs tièdes flottent misérablement entre ces deux extrémités, se gardant avec le même soin, et des flammes de la pénitence qui leur rendraient leur pureté première, et de l'abime toujours ouvert de la damnation éternelle, où l'âme condamnée subira ses tourments sans fin et sans nom.

Ces remords incessants, ces tortures soigneusement cachées, auxquelles la malheureuse comtesse était désormais en proie, ne tardèrent pas à attaquer, à ronger lentement, ainsi qu'un mal insaisissable, un cancer impossible à guérir, et sa santé jusque-là florissante, et les sources mêmes de sa vie. Luttant chaque jour, tantôt contre la conscience, qui ne pouvait être apaisée par des succès mondains ou des raisons humaines, parce que la conscience ne relève que de Dieu; tantôt, contre son horreur du châtiment, son misérable orgueil qui ne lui présentait d'autre ressource que celle de suivre courageusement, jusqu'au bout, la voie qu'elle avait commencée, — Isména se voyait, au milieu de combats

intérieurs véritablement horribles, approcher de ce dernier jour, de ce moment suprême que, tantôt elle aurait voulu fuir, tantôt elle aurait voulu avancer. Lorsqu'elle parut arrivée au dernier degré de faiblesse, les médecins qui la traitaient insistèrent pour qu'elle essayât encore d'un séjour à la campagne, de la salutaire influence d'un air pur et printanier. La maison de Chiclana fut donc entièrement préparée, restaurée, remise à neuf, pour l'arrivée de sa noble maîtresse. Le pavillon flottant aux larges raies diaprées s'étendit encore au-dessus des ombrages et des fontaines jaillissant au centre de la cour; les oiseaux reprirent leurs chansons, leurs insouciants ébats dans leurs cages dorées; les plantes des parterres, des balcons recommencèrent à fleurir, bien que la pauvre Maria, en les arrosant ne pût retrouver ses joyeux refrains d'autrefois, et se relevât, de temps en temps, pour essuyer ses larmes.

Enfin, les voitures du général qu'annonçaient dans le lointain les grelots argentins des mules, approchèrent lentement de la maison et s'arrêtèrent devant le seuil. Mais la pauvre malade qui en descendit, soutenue entre les bras du général, appuyée sur son médecin, se traînant péniblement sur les degrés de marbre du seuil, comme un fantôme rentrant sous les voûtes de son mausolée, n'étaient plus que l'ombre de la belle et brillante Isména. Elle avait perdu, à vingt-huit ans, tout l'éclat de la jeunesse; ses grands yeux de velours, désormais obscurcis, et presqu'éteints, s'abaissaient vers la terre; ses tresses dorées s'étaient éclaircies, décolorées peu à peu, et commençaient à devenir grises; sa peau jaunie et fanée s'attachait à ses os, ainsi qu'un linceul transparent enveloppant un squelette. Quelques années avaient suffi pour produire ce changement; car ce n'était point la main tardive et indulgente du temps qui l'avait amene, mais bien l'aiguillon mortel de la souffrance.

On déposa la comtesse sur un des sofas de son appartement, et elle y demeura longtemps étendue, inanimée, muette, insensible en apparence à tout ce qui l'entourait. Seulement, lorsqu'on l'eût laissée seule avec sa nourrice, elle commença à s'agiter, et, se relevant avec une ardeur fiévreuse, demanda à voir Maria, la mère de Lazaro. Nora, qui craignait avec raison les effets désastreux que pouvait produire, sur la malade, l'aspect de cette pauvre femme désolée, chercha en vain à éluder cet ordre, ou à en retarder l'exécution ; la comtesse insista avec tant d'énergie, de surexcitation même, qu'il fallut bien obéir. Lorsque Maria parut, la malheureuse jeune femme lui tendit les bras, et, suffoquée par ses sanglots, appuya son front brûlant sur le sein de la pauvre mère. Celle-ci, toute triste qu'elle pût être, se montrait calme et résignée, car elle

n'était accablée d'aucun remords, d'aucun fatal souvenir. Sans doute, son regard avait perdu toute la gaîté naïve qui l'éclairait naguère; mais il avait conservé l'éclat céleste et doux d'une inaltérable paix.

— Maria, — s'écria enfin la comtesse au milieu de ses pleurs, — comment avez-vous pu supporter une aussi terrible infortune?

— C'est que je l'ai accueillie avec la résignation que Dieu accorde à ceux qui lui demandent sa grâce, — répliqua la noble femme avec tranquillité.

— O douleur bénie avec laquelle l'espoir n'est pas incompatible! — répéta la malheureuse comtesse en se tordant les mains.

— Ne vous rappelez-vous pas, Madame, que je vous disais un jour de mon fils : « Il est toute ma joie, mon bien et mon orgueil! » Et bien, Dieu, qui trouvait imprudente sans doute cette glorification maternelle, a permis que mon fils eût contre lui toutes les apparences d'un crime, dont il était, j'en suis sûre, innocent.

— Un crime? — interrompit Nora. — Mais c'est faux, entièrement faux!..... Qui donc oserait le dire?

— Chacun le répète et le croit; — reprit Maria, avec une fermeté tranquille. Puis, s'étant arrêtée un instant, elle continua, avec la même sérénité : « Un mystère que je n'ai pu encore pénétrer, enveloppe, à mes yeux comme aux yeux de tous, les circonstances qui ont décidé et accompagné sa fuite; mais si ce fatal événement a été amené par la faute d'autrui, que Dieu daigne pardonner au coupable, au malheureux, ainsi que je lui pardonne! Celui-là sait, comme moi, que mon fils n'était pas, ne pouvait pas être criminel!..... Et c'est assez pour moi : je me soumets, j'adore.

— Maria, votre admirable foi maternelle ne vous a point trompée! — s'écria la comtesse, en retombant inanimée sur les coussins de son sofa.

Ses femmes, attribuant ce redoublement de fièvre à la fatigue du voyage, s'empressèrent de la transporter dans son lit. Elle consentit à faire usage du narcotique que son docteur lui avait ordonné, et ne tarda pas à s'endormir, sous la garde de la nourrice.

Le général, à son arrivée, avait eu la tendre prévoyance de faire arrêter la fontaine jaillissant dans la cour, afin que le murmure de l'eau ne pût troubler le repos de la malade. Mais, peu après, l'horloge du salon fit raisonner son timbre d'argent, au milieu de ce silence; elle sonna douze coups prolongés, retentissants. Était-ce donc pour lui rappeler, avec une inflexible exactitude, les douze années vécues par elle au milieu des honneurs, des hommages et du respect de tous, honneurs et respects

usurpés par la malheureuse qui, en sacrifiant à son orgueil sa conscience et son devoir, avait en même temps, sacrifié la réputation et la vie d'un honnête homme?

A ce bruit, Isména tressaillit violemment, se dressa sur son lit, ses regards égarés errant dans tous les sens, la fièvre et le délire s'allumant dans ses veines. Une inquiétude affreuse la dévorait; il lui semblait qu'un poids insupportable, comprimant sa poitrine de plus en plus, allât la suffoquer. Elle s'élança hors de son lit et courut à la fenêtre : semblable à la Marguerite de Goethe, elle étouffait, faute d'espace et d'air. Au dehors, un clair de lune splendide et un profond silence. Pourtant ce calme radieux oppressait l'âme tourmentée de la pauvre Isména; il n'était pour elle que l'instant de paix trompeuse, de suffoquante tranquillité qui précède l'orage.

Elle appuya son front brûlant à la rampe de fer du balcon. A ses pieds, la cour de la maison s'étendait comme un gouffre noir où étincelait çà et là quelque feston doré des arcades de la galerie. Des ténèbres dorées : c'était bien là sa vie..... Puis un murmure confus et doux parvint soudain à ses oreilles. Elle écouta, elle attendit : au-dessous d'elle, les deux voix réunies de la vieille Maria et de sa nièce Piédad répétaient les saintes paroles du rosaire. Ces deux voix, avec une profonde solennité, avec une monotonie douce, sans variations, sans passion, sans modulations terrestres, s'élevaient lentement vers le ciel, de même que l'encens de l'autel sans couleur, sans impétuosité, mais comme attiré vers l'azur par une toute-puissante main, s'exhale en blanche vapeur vers la voûte des églises. Il semblait à la malheureuse qu'il y eût une mystérieuse empreinte, comme une magique vertu, dans ces simples mots mille fois répétés, mille fois sortis de l'âme, pétition divine rédigée par le Christ et laissée après lui sur la terre; paroles si parfaites, si complètes en elles-mêmes que, depuis des siècles, tous les progrès de l'esprit humain, des sciences et de la civilisation moderne, n'ont pu y changer rien et n'y rien ajouter.

Mais combien son âme était loin de la pieuse tranquillité, de l'admirable paix qu'inspirent ces prières! Elle essaya en vain d'unir sa voix à ces voix; à ces bénédictions, sa plainte. Impossible; ses lèvres tremblaient, son esprit s'égarait ailleurs; une douleur immense emplissait sa poitrine.

— O mon Dieu! — je ne puis plus prier! — s'écria-t-elle, en sanglotant et en s'éloignant de la fenêtre.

Pourtant une attraction secrète, presque invincible, l'y ramena encore. Elle entendit alors Maria prononcer ces paroles : « Pour le repos de l'âme

de mon fils Lazaro. » Et les deux femmes, joignant leurs mains et unissant leurs voix, reprirent leur douce prière.

— Mon Dieu! — s'écria alors Isména, crispant ses doigts amaigris dans sa chevelure noire, — je ne puis pas vous parler avec elles; je n'oserais pas prier... Ma voix n'est pas assez pure pour se mêler à celles de ces nobles femmes, qui n'ont jamais commis de crime, jamais éprouvé de remords! » Alors, abandonnant l'appui de la fenêtre, elle se prosterna le visage sur le plancher; elle y demeura palpitante, suffoquée de larmes, jusqu'à ce que le dernier *Amen* se fût élevé vers le ciel. Puis, lorsqu'elle se releva, mourante, pâle comme un spectre, ses regards rencontrèrent par hasard ceux de Nora, qui s'était, depuis longtemps endormie dans un fauteuil. Elle s'approcha précipitamment, saisit la misérable, et l'étreignit fortement, de sa main jadis si belle, et maintenant sèche, décharnée, aiguë, comme la serre d'un oiseau de proie : « Vous dormez, » malheureuse! vous dormez! — lui cria-t-elle. — Le crime sommeille » complaisamment tandis que l'innocence veille et prie!... Eveillez-vous, » éveillez-vous... Votre repos est plus horrible encore que votre iniquité. » Celle que vous berciez jadis paisible en son berceau, celle dont, tout » enfant, vous apaisiez les cris, va sous peu, conduite par vos insinua- » tions infâmes, aller se reposer dans son cercueil, et vous dormez » tranquillement, alors qu'elle est mourante! Du passé vous ne pouvez » voir qu'une image, conserver qu'un seul souvenir : celui d'un crime » impuni,... et vous dormez, perfide!... Dans le présent, que voyez-vous? » Une usurpation, un vol, une trahison commise de sang-froid, continuée » d'heure en heure,... et vous dormez, infâme!... Que voyez-vous dans » l'avenir?... La divine justice de Dieu, justice si douce à l'innocent, si » terrible au coupable... Et vous dormez, damnée!... Oh! ne sentez-vous » pas que cette justice appesantira nécessairement sur votre tête une » partie du fardeau sous laquelle la mienne doit succomber? Portez donc » dès à présent, avec la condamnation de Dieu, tout le poids des malé- » dictions de celle que vous avez perdue... Car je suis la plus infortunée, » la plus criminelle des femmes, et sans vous, Nora, sans vous, je » n'aurais jamais bu cette honte, connu cette douleur! »

Mais tous les serviteurs attirés par les cris de Nora, se hâtaient d'accourir. Ils trouvèrent la comtesse en proie à d'horribles convulsions touchant à la démence. Nora, elle aussi, ne balbutiait guère que des plaintes confuses, des mots incohérents, mais on ne put alors attribuer son état qu'au chagrin que lui causait l'affreuse situation de sa maîtresse.

VI.

Pendant la journée qui suivit, la malheureuse comtesse fut en proie à une agitation terrible; aussi, vers le soir, les docteurs jugèrent-ils nécessaire de lui administrer un puissant narcotique, afin de lui procurer, au moins, quelques heures de sommeil.

Le général demeura cette nuit-là, près d'elle, veillant sur son repos, et, n'ayant alors rien de plus pressant à faire, il lui vint l'idée de mettre en ordre les papiers de sa femme, épars, en grande partie, sur une antique écritoire d'ébène, aux nombreux compartiments ornés de ciselures richement fouillées et de peintures exquises. C'était là qu'Isména gardait d'ordinaire, ses lettres, ses papiers, et, vers le soir, elle l'avait fait ouvrir pour y prendre quelques feuillets, qu'elle avait demandés.

Isména avait appris l'anglais de son père Don Jago, auquel cette langue était dès-longtemps familière. Lorsque le général prit en main les cahiers encore épars, son regard s'arrêta, avec une expression de tristesse, sur une traduction qu'elle avait commencée et que jamais, hélas! elle ne devait finir. C'était la transcription d'une scène d'*Hamlet*, le célèbre monologue du roi Claudius, au troisième acte. Les caractères en étaient faiblement marqués, indistincts, visiblement tracés par une main mourante. Le passage que la malheureuse femme avait traduit, et dans lequel un connaisseur eût pu constater quelques variantes sensibles avec l'original, débutait ainsi et continuait, pendant plus d'une page :

« Mon crime est déjà mûr : il crie vengeance, il s'élève contre moi » vers le ciel.... Sur moi, pèse l'horreur du premier forfait qui ait » souillé le monde... du fratricide impie! Mon désir et ma volonté me » poussent à prier, et cependant je ne le puis, car le pouvoir de mon » crime est plus grand que la force de mon intention. Aussi, semblable » à un homme ébranlé, déchiré, entre deux puissances égales, deux » puissances adverses, je flotte, je chancelle, j'hésite entre le désespoir » sans fin auquel me condamne mon crime et le désir timide de réaliser » mes bonnes intentions. Cependant, que serait la miséricorde, si Dieu » ne se la réservait pour la faire descendre sur le front du pécheur? Et » la prière ne possède-t-elle pas cette double influence, cette multiple » vertu, de prévenir la chûte, et de relever le coupable qui pleure son » erreur et tend vers le pardon?... Aussi, j'y suis résolu : je vais désormais élever mes regards et mon cœur vers le ciel. Mais quelle » forme de prière convient le mieux à ma honte, à mon crime? Quand » j'aurai bien pleuré, puis-je avoir mon pardon? Y a-t-il là-haut, dans

» l'azur, dans les nues, assez de rosée pour laver les mains du fratri-
» cide? Y a-t-il sur la terre, dans la tombe et les cieux, un instant
» d'oubli, de repos, de paix pour le coupable qui jouit insolemment des
» bénéfices de son péché — son misérable trophée, hélas! sa couronne,
» sa gloire? Oh! non, non, mille fois non : cela ne peut pas être!.. La
» main dorée de l'injustice peut faire triompher le mal dans notre monde
» pervers, notre fangeux abîme; la loi des hommes peut se laisser ga-
» gner par le haut prix du crime, et lui assurer la paix, et lui donner
» l'impunité. Mais, là-haut, dans ces régions célestes, il n'en est pas
» ainsi... Là, la ruse n'obtient rien, le mensonge est sans force et sans
» excuse. Dans cet éternel royaume de la vérité, le *fait* tout nu se lève,
» se dresse et parle; le méchant tourmenté devient son propre accusa-
» teur.... Que nous reste-t-il donc? Rien que l'essai du repentir.... Oh!
» oui, je le sens bien : le repentir peut tout.... Mais, ô terreur, que va
» devenir le misérable si, lorsqu'il implore le repentir, le repentir le
» fuit? O situation affreuse!O abîme aussi noir que la tombe! O âme
» condamnée qui, en cherchant à te dégager de tes liens coupables,
» t'enfonces de plus en plus dans les ténèbres du péché! Anges des
» cieux, venez à son aide! Attendrissez-vous, cœur d'airain! Ployez-
» vous, genoux inflexibles! Hélas! les paroles peuvent s'envoler, mais
» au cœur manquent les ailes.... et pourtant les paroles qui arrivent
» au ciel sans que le cœur les ait dictées, n'y trouvent point d'indul-
» gence, n'y obtiennent point de pardon! »

Cette traduction, tout imparfaite qu'elle fût, et bien qu'elle ne donnât qu'une faible idée des beautés poétiques du langage, frappa le général d'admiration et presque de respect, car il avait une âme noble, élevée, facilement accessible aux belles inspirations, aux sentiments généreux. Mais soudain, tandis qu'il regardait sa femme étendue sur le lit, si pâle, si changée, plus blanche que les rideaux qui l'abritaient, transparente comme une ombre, il fut frappé d'une réflexion qu'il fit avec une confiance véritable pourtant, et une entière simplicité : « Pourquoi mon
» Isména, si innocente, si douce, recherche-t-elle ces peintures du
» crime et de la passion? Pourquoi la colombe répèterait-elle le cri lu-
» gubre du hibou? Pourquoi l'agneau timide chercherait-il à imiter les
» rugissements farouches du lion en furie? »

Aussi, tout en repliant les papiers et les remettant à leur place, il éleva son âme et son cœur vers Dieu, lui demandant, dans une ardente invocation, le repos, la vie et l'espoir pour sa femme bien-aimée. Puis il s'assit auprès d'elle, attendant son réveil.

L'alcôve au fond de laquelle Isména était couchée avait une porte de

sortie ouvrant dans un coin du salon. Soudain la grande horloge de cette pièce vint à sonner onze heures. Les tintements métalliques, s'élevant au milieu du silence et se perdant dans le lointain, prirent alors comme une voix, revêtirent un accent suprême. On eût dit un dernier appel de la justice, frappant en vain à une porte fermée, — de la justice éternelle contre laquelle nulle désobéissance ne prévaut, nulle résistance ne sert.

A la voix de l'horloge, la malade tressaillit vivement, en poussant un gémissement étouffé. Aussitôt le général se leva, s'approcha d'elle :

—Calmez-vous, mon Isména chérie, — lui dit-il, l'entourant de ses bras, la pressant sur son cœur. — Vous avez enfin dormi, et dormi d'un bon sommeil. Ces quelques heures de repos vont vous rendre des forces.

— En vérité? Ai-je donc dormi? — murmura-t-elle. — Ai-je-donc pu sommeiller sur le bord de ma tombe, comme si le repos, pour moi, s'y trouvait renfermé?.. Dormir, quand il me reste si peu de temps pour régler à tout jamais les affaires de ce monde!... Mais asseyez-vous, du moins; ne vous éloignez pas, je vous en prie... J'ai de bien tristes choses à vous dire, et je dois les avouer à mon juge, et non à mon mari.... Je ne suis plus digne, Monsieur, de porter le nom d'épouse : Je ne puis plus qu'implorer votre miséricorde, solliciter votre pardon.

Le général, attribuant à quelque accès de délire ces paroles de la mourante, fit tous ses efforts pour la calmer, et la pria avant tout de remettre ces explications à un temps plus heureux, d'attendre le moment où elle aurait repris un peu de force. Mais Isména n'en persista pas moins dans sa résolution, et reprit, d'une voix défaillante :

« —Je sens bien que je vais mourir; j'abandonne sans regret toutes les joies, tous les biens de ce monde. Il n'y a qu'une chose humaine que j'implore et je désire; que je voudrais emporter avec moi au tombeau... C'est votre pardon, monsieur; votre pardon qui, seul, peut rendre la paix à mon âme. »

Le général, de plus en plus convaincu du dérangement de la pauvre malade, la supplia de nouveau de ne point s'agiter. Isména, sans l'écouter, ne fit que redoubler de fièvre dans son désespoir, et d'instances dans ses prières.

— Écoutez-moi sans m'interrompre: je vous en supplie, — s'écria-t-elle. — Si une malheureuse qui a expié son crime par tout ce que le remords peut infliger de plus cruel, par la perte de sa santé, de son repos et de sa vie; si cette misérable, à l'heure de son agonie, peut inspirer quelque intérêt, quelque compassion, oh! mon ami, vous qui vous

êtes montré pour elle le plus généreux des hommes, vous qui avez semé sur ses jours les fleurs à pleines mains, ne refusez pas à sa tombe un rameau d'olivier, quelques brins de verdure! Écoutez-moi, sans m'imposer silence, sans m'abandonner dans ces derniers moments, sans augmenter par vos malédictions, les souffrances de mon agonie... Recevez, ma confession; une confession atroce, souverainement pénible, mais qui vous prouvera cependant que mon cœur n'est pas complétement pervers, puisque je vous la fais aujourd'hui.

Tandis qu'elle parlait ainsi, une sueur glacée inondait son front livide; ses doigts déjà roidis s'agitaient convulsivement: les mots ne s'échappaient de ses lèvres que plus indistinctement, plus faiblement, et à de plus longs intervalles, ainsi que les dernières gouttes de sang suintant d'une grave blessure. Néanmoins faisant un héroïque effort, elle reprit courage, et continua:

— Je sais que je vais vous faire cruellement souffrir, vous déchirer le cœur, et pourtant, je n'ai que ce moyen de faire ma paix avec Dieu, d'expier mon horrible crime... Ici, — continua-t-elle, en tirant de dessous son oreiller une large enveloppe cachetée, — ici vous trouverez une déclaration que j'ai faite, qui est signée, attestée vraie, par deux témoins respectables, et qui a pour but de vous prouver que... Ramon... n'est pas notre fils!

Elle s'interrompit ici brusquement: Le général, terrifié, venait de sauter de sa chaise. Il allait s'élancer vers le lit; mais le chagrin l'envahit, sa force l'abandonna, et écrasé par la douleur, il retomba sur son fauteuil.

— Ramon?... Ramon n'est pas mon fils ?... A qui donc appartient-il?

— Dieu seul le sait, hélas ?... Ses malheureux parents l'avaient abandonné... Je l'ai trouvé dans un hospice.

— Mais pour quelle raison?... Le comte s'interrompit de nouveau; un moment il hésita, puis il reprit, avec une expression d'indignation amère: Ah! ah! je comprends vos motifs... L'ambition, l'orgueil, la cupidité sans doute... Oh! quelle honte et quelle iniquité !

— Ayez pitié de moi, de mes remords! — s'écria la malheureuse!

— Vous êtes une femme perverse, une infâme! répétait le comte irrité, étourdi de cette révélation soudaine, emporté par la fureur que causaient, à sa probité, l'idée d'une aussi misérable supercherie, l'horreur d'un crime à sa grande et loyale vertu.

Isména, durant tant d'années, n'avait jamais eu l'occasion d'entendre la voix paternelle de son mari s'élever jusqu'au ton du mépris et de la colère. En ce moment d'expiation, d'humiliation mortelle, cette fureur

la frappa à mort, cette indignation l'écrasa. Après une aussi solennelle, une aussi épouvantable condamnation, un abîme s'étendait pour toujours de lui à elle. Ces lèvres qui venaient de prononcer un aussi foudroyant arrêt, ne pouvaient plus jamais s'ouvrir pour laisser passer des mots de bénédiction et de tendresse. Le pardon était impossible: le supplice était sans fin. Oh! ne devait-elle plus le recevoir, ce pardon divin, ce pardon béni, — suprême don du Christ qui l'a payé de tout son sang; magnifique trésor du Tout-Puissant, qui l'accorde en échange d'une seule larme!

Peut-être, malheureuse qu'elle était, avait-elle attendu trop longtemps avant de le demander? Car en ce moment, une loyale indignation, une fureur profonde avaient saisi, et entraînaient loin d'elle le cœur généreux et juste qu'elle avait si douloureusement offensé... Maintenant il n'y avait plus de ressource; il n'y avait plus d'espoir, et elle allait mourir!... Par un dernier effort, un effort désespéré, elle s'élança hors de son lit, vint tomber sur ses genoux devant son mari et son juge, et, d'une voix étranglée par la mort, elle murmura son dernier mot: « Pardon! » Et tout en elle, sentiment, souffle, pensée, s'éteignit à la fois dans ce dernier mot. Mais ce cri de douleur avait enfin touché le cœur du général. Il s'inclina vers elle, il lui tendit les bras... et ne releva qu'un cadavre.

En ce moment, l'horloge, comme si elle eût attendu cet instant pour le saluer par un funèbre signal, fit entendre ses douze coups sonores, lentement mesurés, et que n'entendait plus la morte.

VII.

Une seule faute, une faute secrète entraînant après elle une suite de conséquences terribles, avait coûté à l'une des deux coupables femmes son bonheur et sa vie; à l'autre, sa raison. Nora, frappée de folie, par suite de la terreur que lui avaient causée la maladie et la mort de sa maîtresse, avait dû être renfermée dans une maison d'aliénés. Pourtant les tristes résultats de cette mauvaise action continuaient à se faire sentir encore, en empoisonnant la vie, jusque-là, paisible et honorée, du général comte d'Alcira. Le généreux vieillard de cessait de se reprocher cruellement les expression indignées, les épithètes flétrissantes que lui avait arrachées le premier moment d'indignation, et qui avaient blessé à mort ce pauvre cœur meurtri, ne demandant qu'un regard d'indulgence, un mot d'absolution, pour pouvoir mourir en paix. Loin de se laisser attendrir, loin de se montrer humain et pitoyable, il avait accablé de sa fureur, de son terrible mépris, la pauvre âme qui implorait sa

compassion et que, quelques instants plus tard, son pardon eût consolée... Et cet instant était venu trop tard, alors que l'âme était partie. Un seul mot eût suffi pour diminuer l'angoisse de la mourante, pour prolonger sa vie et adoucir sa mort; et ce mot, il l'avait refusé!... Ah! ce souvenir devenait pour lui, à son tour, un regret cuisant, un remords empoisonnant son existence.

La douleur qu'il en éprouva, jointe à la grande bonté de son cœur, finit même, avec le temps, par rendre presqu'excusable à ses yeux une faute unique que tant d'éminentes qualités avaient contrebalancée assurément et qu'avaient effacée peut-être ces longs jours de repentir et d'amères souffrances. La mort, quand elle a saisi sa proie, a du moins ce divin privilége d'emporter avec elle toute impression fatale, tout souvenir fâcheux, ne laissant désormais que la mémoire du bien, la trace des charmes et des vertus de l'être que l'on pleure.

Le général, pour expier autant que possible cet unique moment d'erreur durant lequel il avait négligé de se montrer chrétien, — multiplia autour de lui les œuvres de charité offertes pour le pardon, le repos éternel de la pauvre âme envolée. Dieu, sans doute, les agréa: le Créateur ne peut jamais abandonner son œuvre. Il lui a donné l'existence; il la guide par sa loi, l'instruit par ses préceptes, et lui promet, en héritage, le sublime domaine de la Croix.

Mais un autre sentiment, plus profondément contenu et plus pénible encore, oppressait de plus en plus le cœur du général. Ne se trouvait-il pas, Laocoon moderne, enlacé avec ses trois fils, dans les liens secrets de ce terrible incident qui pesait à tout jamais sur leur honneur et sur leur vie! Il ne pouvait mettre au jour ce mystère douloureux sans sacrifier celui des trois enfants pour lequel il ressentait peut-être l'affection la plus tendre; sans noircir la mémoire de celle en qui ils révéraient une mère justement chérie. Aussi se décida-t-il, en présence de tant d'innocence et de tant de repentir, à taire pour le moment du moins, la terrible vérité qu'il eût tant désiré ne jamais connaître. L'heure viendrait assez tôt, pensait-il, — où il serait contraint d'aborder cette question pénible, de regarder en face cette amère réalité.

Parfois même il se disait qu'il vaudrait mieux peut-être ne jamais rien révéler; ensevelir dans l'oubli, et la provenance étrangère du fils, et le crime de la mère. Cependant avait-il, le droit, lui, homme noble et homme juste, de disposer de la fortune de ses enfants en faveur d'un étranger; de placer un inconnu à la tête de l'illustre maison de ses ancêtres; de confier le soin de perpétuer son nom et sa famille, à un chétif enfant trouvé? Pour un homme d'un caractère loyal et droit, tel

que celui du général, les considérations sociales doivent toujours s'effacer, disparaître devant les arrêts de la conscience. C'est la conscience seule, ce guide austère et sacré, qui doit faire entendre sa voix, dicter ses lois suprêmes, répandre autour d'elle sa lumière et sa force, comme le soleil répand ses rayons, sans que rien les arrête ou les voile.

Plusieurs années s'écoulèrent. Le comte, âgé, infirme, sentait approcher sa fin. Il ressentit alors le désir, bien naturel, de passer ses derniers jours, dans la société de ses enfants; il se disait, en outre, qu'il devait leur révéler le secret qui, depuis si longtemps, pesait sur son existence. Aussi les manda-t-il tous trois auprès de lui, dans sa maison de Chiclana, où il s'était arrêté pour mourir, désirant être enterré dans la tombe de sa femme, afin de lui donner, même après sa mort, un suprême témoignage d'affection et d'estime.

Les trois jeunes gens qui achevaient, à cette époque, de fortes et brillantes études, vinrent rejoindre leur père qui sentit en les voyant, son cœur s'emplir, à juste titre, de joie paternelle et d'orgueil.

L'aîné, le pauvre Ramon, sortait de l'école d'artillerie, où il avait eu pour condisciples Daoiz et Velarde. Le second venait de quitter l'Académie des gardes de la marine, cette célèbre académie d'où sortirent les héros de Trafalgar, ces Titans qui eurent à lutter à la fois contre la fureur des éléments déchaînés, la trahison d'un allié, la puissance d'un adversaire; qui furent écrasés et non vaincus, par la supériorité physique de ces trois forces réunies. Le plus jeune, enfin, délaissait, pour venir retrouver son père, les bancs de l'université de Séville où se trouvaient à cette époque, ou à une date toute récente encore, les Listas, les Reinosas, les Blancos, les Carvajales, les Arionos, les Roldanes et le digne, le studieux et sage Maestre. Car bien que l'Espagne ait été longtemps privée de chemins de fer, d'hôtels, et de mainte autre jouissance du luxe et de la civilisation modernes, jamais à aucune époque de son histoire, elle ne s'est vue en disette de savants, de poëtes, de héros.

Le général, après avoir serré dans ses bras ses trois fils, ces braves et élégants jeunes hommes, les contempla avec une indéfinissable expression de tendresse et de fierté. Seulement, lorsque son regard s'arrêta sur Ramon, il se mouilla de larmes, et le pauvre vieux père, presque honteux de ces larmes, baissa les yeux afin de les cacher.

Le comte avait éprouvé, en revoyant ses fils, une émotion si vive; il avait ressenti une si amère tristesse en songeant au destin futur du malheureux Ramon, — sur la tête duquel était suspendue, autre épée de Damoclès, la révélation de sa douloureuse destinée, — qu'il passa une nuit fiévreuse, agitée par les funèbres cauchemars de l'insomnie. Aussi

le lendemain, son état se trouva-t-il empiré sensiblement. Les médecins conseillèrent alors au comte d'Alcira de faire ses dernières dispositions, tandis qu'il conservait encore son intelligence et sa force, et le général depuis longtemps préparé à paraître devant son Dieu, eut bientôt accompli, avec un cœur résolu et un visage serein, ses suprêmes devoirs envers le Seigneur et les hommes.

Vers le soir, il congédia la garde-malade, les serviteurs qui entouraient son lit et ne garda auprès de lui que ses trois fils en pleurs, dont la douleur était navrante. Longtemps il les enveloppa, en silence, de son bon regard paternel, tout plein de sollicitude et d'amour; puis il leur dit, en soupirant, et d'une voix entrecoupée : — « Je dois, mes pauvres enfants, vous révéler un bien fatal secret, qui va causer à l'un d'entre vous une douleur cruelle. Depuis de longues années, ce secret dévore mon âme où j'aurais voulu pouvoir l'ensevelir. Maintenant je me meurs; je ne puis plus le garder seul : l'honneur me le commande.... O Dieu, Dieu tout-puissant, tout mon cœur se révolte, bondit et proteste contre le funeste arrêt que vont porter mes lèvres!... Et pourtant,... je dois le dire.... : l'un de vous trois n'est pas mon fils.... La mère tant regrettée sur la tombe de laquelle vous priez chaque jour, ne l'a jamais nourri de son sein, jamais porté dans ses entrailles. »

Les trois jeunes gens, frappés à ces mots, de consternation et de terreur, demeurèrent sans voix, tremblants et pâles comme des spectres.

— Vous savez, — continua le pauvre père, après une légère pause, — que j'ai toujours fait preuve, à l'égard de tous, du même dévouement, de la même tendresse. Vous ne pourriez deviner par vous-mêmes, quel est celui d'entre vous qui n'a pas en réalité le droit de porter mon nom. Et en est-il un seul parmi vous, enfants chéris, qui ne ressente pas pour moi l'affection d'un fils reconnaissant et tendre?

Ici, pour toute réponse, les trois jeunes gens, suffoqués de sanglots, se jetèrent dans les bras du vieillard, couvrirent son visage et ses mains de baisers et de caresses.

— Hélas! — soupira-t-il, — puisque votre cœur ne vous le dit pas, c'est donc mon devoir à moi, — un devoir bien cruel! — de vous le déclarer!

Les jeunes hommes silencieux, pendant un instant, se consultèrent du regard. Puis, cédant à une soudaine impulsion, ils se précipitèrent tous trois entre les bras du comte.

— Père, — s'écrièrent-ils, — ô père,... nous ne voulons pas le savoir!

Le général, ému d'une joie divine, leva ses yeux et ses mains vers le ciel : « Mon Dieu, je vous bénis; je meurs content, — murmura-t-il. —

O mes fils, mes fils bien-aimés, puisse la satisfaction de votre cœur généreux, de votre sereine conscience, puisse le souvenir toujours pur de votre douce fraternité, donner à votre vie à venir toute la paix et le bonheur que vous venez de donner à mon heure dernière. »

Puis, étendant ses mains au-dessus des fronts des jeunes gens agenouillés, il acheva d'une voix mourante : « Que mes dernières paroles soient votre récompense! O mes fils, avec mon amour je vous laisse ma bénédiction! »

FERNAN CABALLERO.

DU CONJOINT SURVIVANT.

I.

Le Code civil dans le § 1er de l'article 755 s'exprime ainsi : « Les parents au-delà du *douzième* degré ne succèdent pas. » MM. Lelièvre et de Baets, usant de leur prérogative parlementaire, proposèrent de modifier ce § 1er de la manière suivante : « Les parents au-delà du *sixième* » degré ne succèdent pas. » Dans la séance du 2 décembre, M. Lelièvre donnait les développements de sa proposition et peu de jours après, il déclarait la retirer momentanément pour la compléter, 1° par une disposition modifiant l'article 767 du même Code et faisant à l'époux survivant une position plus équitable que celle qui résulte de la législation actuelle; 2° par une modification des articles 753 et 754 du Code civil, qui enlèvent au père ou à la mère survivant une partie de la succession de son enfant pour l'attribuer aux parents d'une autre ligne jusqu'au 12e degré.

La proposition de MM. Lelièvre et de Baets est en effet complexe et elle touche à plusieurs questions. Je me demande s'il n'eût pas été plus simple et peut-être plus logique et plus équitable de faire à l'époux survivant une position spéciale, plutôt que de lui donner une place parmi les héritiers du sang. Nous pourrons en toucher un mot dans le courant de cette étude; pour le moment déterminons, d'une manière précise, les diverses conséquences du projet de loi tel qu'il a été déposé à la Chambre, et tel qu'il paraît rester dans les intentions de ses auteurs.

Conséquence vis-a-vis des collatéraux. Au-delà du 6e degré, ils ne pourront plus hériter qu'en vertu d'un testament.

Conséquence vis-a-vis des enfants naturels reconnus. Ils seront appelés à recueillir l'entièreté de la succession de leur père ou mère décédé, à défaut de collatéraux à l'un des six premiers degrés.

Conséquence vis-a-vis du conjoint survivant. Le conjoint survivant resterait toujours le dernier des héritiers appelés par la loi comme dans le Code civil, et il ne viendrait à la succession *ab intestat* qu'après les cousins issus de germain (6e degré) et les enfants naturels.

Voilà une proposition bien mince de taille et grosse d'effets. Peu de mots et de nombreux résultats. Les honorables auteurs de la proposition,

si nous nous en tenons au projet primitif et aux justes raisons alléguées pour l'ajournement, poursuivent un triple but : assurer un rang d'hérédité incontestable, préférer les enfants naturels aux parents du 7e degré, et enfin réparer l'injustice du Code civil envers le conjoint survivant.

II.

Nous étions heureux, qu'on nous permette de le dire, de voir enfin porter la main, quelque timidement que ce fût, sur cette arche sainte appelée *Code Napoléon*, et nous espérions que l'attention publique une fois amenée de ce côté, on découvrirait d'autres imperfections plus criantes dans notre système successoral. Que l'on ne croie pas pourtant que nous avons perdu de vue d'importants changements déjà apportés à ce même Code, et notamment le talent et le bon sens pratique avec lesquels M. Lelièvre a contribué à nous doter d'un nouveau régime hypothécaire; mais est-ce là toucher au Code civil, et ne reste-t-il pas intact, aussi longtemps qu'on ne change pas son esprit, et qu'on le respecte dans les dispositions, où il manifeste ses tendances caractéristiques et ses aspirations propres ?

En effet, le titre des obligations et ceux qui traitent de l'usufruit, de la prescription, des servitudes, etc., ne sont qu'un heureux mélange du droit ancien et du droit romain. Ce sont ces éternels principes d'équité, ces traditions immémoriales du droit des gens, qui tiennent de Dieu lui-même leur immutabilité. A ne considérer que ces parties de notre Code, il est plus l'œuvre de Cujas, de Domat, de Pothier et surtout d'Auguste et de Justinien, que celle du grand conquérant qui lui a donné son nom. Mais si vous prenez les titres qui régissent la cité et la famille, si vous vous arrêtez surtout à celui qui traite de la transmission de la propriété, vous êtes obligé de reconnaître que notre Code a une physionomie à part, qu'il est lui-même et qu'il n'est pas un autre, qu'il a sa place nettement marquée dans la politique contemporaine comme dans l'histoire, et que l'état social qu'il créera aura son caractère et ses traits distinctifs. Aussi est-ce spécialement cette partie de notre Code que vise l'empereur Napoléon lorsqu'il écrit à son frère Joseph : « Mon frère, je » veux avoir à Paris cent fortunes, toutes s'étant élevées avec le trône » et restant seules considérables, puisque ce ne sont que des fidéicom- » mis, et que ce qui n'est pas elles par l'effet du Code civil, va se dissé- » miner. Établissez le Code civil à Naples; tout ce qui ne vous est pas » attaché va se détruire en peu d'années et ce que vous voulez conserver » se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil. Il faut établir

» le Code civil chez vous ; il consolide votre puissance, puisque, par lui, » tout ce qui n'est pas fidéicommis tombe, et qu'il ne reste plus de » grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs. C'est ce qui m'a » fait prêcher le Code civil, et m'a porté à l'établir (1). » On s'en souvient, en même temps qu'il promulguait pour la nation française une législation successorale qui, selon l'expression de Tocqueville (2), doit « broyer ou faire voler en éclat tout ce qui se rencontre sur son passage », il créait par une série de sénatus-consulte, des majorats en faveur des familles dont les chefs étaient ses créatures.

Il me semble donc permis de dire que jusqu'à présent on n'a pas encore touché au Code civil, et si MM. Lelièvre et de Baets osent timidement lever un coin du voile qui nous cache de dangereuses injustices, ils passent si résolument à côté d'autres plus importantes questions, qu'ils me font songer, malgré moi, au médecin, dont tout le talent s'emploie à guérir une légère maladie cutanée, tandis que son patient se meurt du mal interne qui le ronge.

Nous avons dit que l'esprit du Code civil se manifeste surtout par son régime de succession. En cette matière, il a fait table rase de tout le passé et il a inauguré un système tout à fait nouveau, dont les effets sont caractéristiques (3).

Le droit romain avait un profond respect pour le testament; il le considérait comme la parole vivante et immortelle du défunt, il n'y touchait qu'avec une timide circonspection et la loi, quand il n'existait pas, s'inspirait de ce qu'il aurait été. Mourir *ab intestat* était pour le Romain une tache, l'abandon d'un droit primordial, d'un patriotique devoir. Le testament et la disponible étaient donc la règle, la légitime et la succes-

(1) Lettre du 5 juin 1806 de Napoléon Ier au roi Joseph. — *Mémoires du roi Joseph*, tome II, page 275. Paris, 1853.

(2) *De la Démocratie en Amérique*, tome I, page 76. Paris, Michel Lévy, 1864.

(3) Voici comment M. Renan, dans sa préface aux « *Questions contemporaines*, » apprécie les effets du Code civil : « La révolution a créé une nation dont l'avenir est peu » assuré, une nation où la richesse seule a du prix, où la noblesse ne peut que déchoir. » Un code de lois qui semble avoir été fait pour un citoyen idéal, naissant enfant trouvé et » mourant célibataire; un code qui rend tout viager, où les enfants sont un inconvénient » pour le père, où toute œuvre collective et perpétuelle est interdite, où les unités morales, » qui sont les vraies, sont dissoutes à chaque décès, où l'homme avisé est l'égoïste qui » s'arrange pour avoir le moins de devoirs possibles, où l'homme et la femme sont jetés dans » l'arène de la vie aux mêmes conditions, où la propriété est conçue, non comme une chose » morale, mais comme l'équivalent d'une jouissance toujours appréciable en argent; un » tel code, dis-je, ne peut engendrer que faiblesse et petitesse. Avec leur mesquine con- » ception de la famille et de la propriété, ceux qui liquidèrent si tristement la banqueroute » de la révolution dans les dernières années du XVIIIme siècle, préparèrent un monde de » pygmées et de révoltés. »

sion intestate l'exception. Tel est ce droit romain, dont presque toutes les législations modernes sont tributaires et dont nous retrouvons l'esprit éminemment conservateur surtout dans le régime successoral des Anglais et des Américains du Nord (1).

Notre droit coutumier avec ses formes multiples s'était inspiré d'un principe différent. Tout en laissant une grande liberté au testateur, il ne tenait compte pour régler les successions *ab intestat* que de l'intérêt social et s'efforçait de maintenir les biens dans les mêmes familles. De là cette règle importante : « *paterna paternis, materna maternis.* » Ce que voulait cette législation, c'était la stabilité de la propriété et de la famille.

Le Code civil s'est appuyé sur un principe tout différent. Pour lui, la succession légale est la règle, le testament l'exception. Il s'est écarté du droit romain en ce qu'il a mis sa volonté au-dessus de celle du testateur, et au lieu de consulter, comme le droit coutumier, l'intérêt social si fortement lié au maintien et au bon ordre des familles, il a organisé un vaste système de nivellement où les affections et les biens sont divisés par parts égales (2). L'omnipotence de la loi est le trait distinctif de la législation nouvelle, elle fait bon marché du droit de tester, qu'elle considère comme une concession de sa volonté et une délégation de sa puissance.

Les jurisconsultes (3) qui ont cru que le livre III du Code civil, celui qui traite des successions, était le reflet de la volonté des personnes mortes *ab intestat*, ont dit ce qu'il devrait être et non pas ce qu'il est. Le projet de loi de MM. Lelièvre et de Baets nous en fournit une preuve évidente; et si nous remontons plus haut, si nous interrogeons les pères de famille, les commerçants, les industriels et les propriétaires, qui furent témoins de l'élaboration du Code civil, nous disent-ils que la législation nouvelle en matière de succession est l'expression de leur volonté? Aucunement. Dans les célèbres cahiers de 1789, où tous les Français déposèrent librement leurs plaintes et leurs espérances, pas un mot ne proteste contre la liberté de tester, contre ce droit primordial, auquel la révolution allait substituer la froide injonction d'un

(1) Ces pays jouissent d'une liberté testamentaire absolue. Une partie de l'Angleterre a, comme législation *ab intestat*, le droit d'aînesse.

(2) Ainsi une personne meurt *ab intestat* ne laissant que des oncles et tantes paternels et maternels; les biens ne retourneront pas aux branches d'où ils viennent, mais la succession du *de cujus* sera divisée en deux parts égales, l'une pour les oncles et tantes maternels, l'autre pour les oncles et tantes paternels.

(3) M. Lelièvre, dans les développements de sa proposition, a cité : Treilhard et Tropiong (*Annales parlementaires*, pages 101, 102, 103).

article de loi (1). Et pourtant, où, mieux que là, trouver la manifestation non équivoque de sentiments froissés et d'honorables désirs? Je ne puis donc admettre que le Code civil ait tenu compte de la volonté présumée du défunt; comme nous le dit Dalloz, cité par M. Lelièvre, les préoccupations du législateur n'étaient pas là. « Les rédacteurs du Code, » dit cet auteur, « annonçaient bien et l'on a souvent répété que les successions devaient se déférer dans l'ordre de la nature et selon l'affection présumée du défunt. Mais, dès le premier pas, on s'est écarté de cette règle, comme le marque fort bien Maleville, tome II, page 291; nous étions alors, « dit le même Dalloz, » dans un état amphibie qui laissait beaucoup d'incertitude sur l'espèce de gouvernement qui serait définitivement adopté. Chacun opinait donc sans dire ouvertement ses motifs ultérieurs, d'après la forme qu'il jugeait la meilleure. Il est probable que, si le Code avait été fait plus tard, les lois auraient pris sur ces grandes questions une marche plus assurée. »

Si nous rapprochons cette citation de la lettre, que nous avons rappelée tantôt, de Napoléon à son frère Joseph, et si nous jetons un coup d'œil sur la composition des assemblées révolutionnaires qui improvisèrent nos lois successorales, nous sommes obligés d'avouer que l'époque était trop aux préoccupations politiques et aux ardeurs de la passion, pour pouvoir espérer l'étude approfondie et morale d'une si importante question. La Convention voulait réagir à tout prix contre le passé, et Napoléon affermir sa puissance; quelle place restait-il entre ces deux tendances aux appréciations sages et aux décisions impartiales? Nous n'avons donc pas été surpris d'entendre MM. Lelièvre et de Baets relever dans notre Code une décision contre nature. La volonté présumée du défunt a été un masque dont on s'est servi pour excuser la loi.

Après ces observations préliminaires, bien que le projet ait été retiré par ses auteurs, nous croyons utile d'en aborder l'examen 1° quant aux collatéraux; 2° quant aux enfants naturels; 3° quant au conjoint; 4° quant au fisc. Certaines observations critiques sur la manie de tout centraliser à notre époque entre les mains de l'État, donneront, je l'espère, quelque opportunité à cette étude.

III.

En vertu du § 1er de l'art. 755, les collatéraux sont héritiers jusqu'au 12e degré; le projet de loi écarte les 6 derniers degrés et ainsi

(1) Voir « *les Cahiers de* 1789 » par : Léon de Poncins. Si quelques-uns de ces cahiers se prononcent contre le droit d'aînesse, beaucoup demandent que l'on fortifie l'autorité paternelle et aucun ne réclame le partage égal.

tous les parents des degrés inférieurs au cousin issu de germain. En voici les motifs donnés dans les développements.

« D'abord, » dit-on, « la difficulté de se procurer des généalogies devient tous les jours plus grande. » Nous avions cru innocemment le contraire. Depuis qu'une série d'officiers publics est chargée de dresser, controler et conserver les actes de l'état civil, depuis qu'on a enlevé ce soin aux paroisses sous prétexte qu'elles s'en acquittaient mal, nous supposions que l'état civil des citoyens était correctement tenu et que plus les années nous séparaient de l'ancien régime, plus il nous serait facile de dresser des généalogies. Il paraît que c'est le contraire qui est vrai. Encore une désillusion de plus pour le XIXe siècle! L'on ajoute que « les familles sont exposées » à cause du § 1er de l'art. 755; car il ne s'agit que de celui-là, « à des procès inextricables et dispendieux; que, dans l'intérêt général, il convient de prévenir des débats fâcheux, dont profitent bien souvent de cupides spéculateurs, au détriment des intéressés. » Tout cela peut être vrai; mais le remède s'il vous plait? Le remède, le voici : l'État empochera la succession. Je me demande si le remède n'est pas pire que le mal, et si beaucoup de collatéraux seraient enchantés qu'on leur dise un jour, comme aux plaideurs de La Fontaine :

« Tenez, la cour vous donne à chacun une écaille,
» Sans dépens et qu'en paix chacun chez soi s'en aille. »

Des débats fâcheux! des spéculateurs enrichis! Sont-ils bien nombreux? n'y a-t-il pas là une légère exagération? ne serait-il pas plus juste d'adresser ce reproche à l'ensemble d'un régime successoral dont Thuriot pouvait dire, sans être démenti, « qu'il a jeté une pomme de discorde dans toutes les familles » (1).

Je veux bien admettre que l'affection du défunt pour des parents très-éloignés puisse être contestée. L'affection, oui, mais la volonté? Et c'est là une distinction qui échappe à l'auteur des développements. Il conclut par analogie des autres lois où la parenté est prise en considération, à l'incapacité en matière de succession des collatéraux au-delà du 6e degré. Ainsi, par exemple, l'art. 378 du Code de procédure civile ne permet au juge de se récuser que s'il est parent ou allié des parties ou de l'une d'elles, jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement. « Vous le voyez, » dit M. Lelièvre, « au-delà du 6e degré la loi ne considère plus qu'il y ait affection. » Mais quand il s'agit de disposer par une loi de succession de la propriété privée, l'affection du défunt

(1) Thuriot à la Convention.

n'est prise en considération que pour mieux marquer sa volonté (1), c'est l'un des signes de cette volonté, de cette volonté sur laquelle on doit s'appuyer, soit, suivant moi, pour créer un droit, soit, suivant d'autres, pour expliquer la détermination de la loi. Or, je le demande, y en a-t-il beaucoup qui ne se prononceraient pas en faveur de leurs parents, le fussent-ils même au 12e degré, si on leur posait nettement la question, comme elle se présente en réalité : « à qui voulez-vous laisser votre fortune, à votre famille ou à l'État? Peut-être, parmi ces parents éloignés, y en a-t-il qui portent le même nom que vous, peut-être sont-ils réduits à la plus affreuse misère, et, tandis que vous pouvez leur faciliter l'existence et rallumer dans leur cœur, que votre souvenir fera battre, la flamme qui va s'éteindre dans le vôtre, vous iriez leur préférer l'État? Non, mille fois non, vous savez trop ce que vous devez à votre famille, et les progrès du socialisme sont assez marqués de nos jours pour que vous reculiez devant l'idée d'étendre ses conquêtes! »

Mais, me dira-t-on, tout le monde a la faculté de faire un testament, si on aime assez ses parents éloignés pour les préférer au fisc, on se donnera bien la peine de tester. Le testament, voilà enfin le mot lâché!

Ne dites-vous pas tous les jours qu'il n'est plus dans nos mœurs, et vous avez raison, le code civil et la jurisprudence nous ont dégoûtés d'en faire; mais ne l'oubliez pas, je vous prie, aujourd'hui que nos institutions sont franchement démocratiques, comme nous le rappelle si bien M. Lelièvre, il faut surtout redouter les dispositions qui violent l'intérêt des petites gens. Ce ne sont pas eux qui font des testaments, et tandis que les gros financiers auront soin de préserver leur fortune et leur nom d'un applatissement complet, nos pauvres campagnards et les ouvriers de nos villes verront leurs biens, leur propriété et leurs économies passer entre les mains du fisc. Il n'est pas rare de trouver, au-delà du 6e degré, des parents qui auraient bien besoin d'hériter et dont le *de cujus* eût été heureux de faire le bonheur s'il en eût connu le moyen; ils seront à jamais exclus de la succession et ils auront peut-être la douleur de voir la maison qui a abrité leurs ancêtres vendue à l'encan et passer en des mains étrangères (2). C'est donc aller presque toujours

(1) Les dispositions de nos lois de succession, dit Troplong et la plupart des jurisconsultes, doivent être calquées sur la volonté probable du défunt.

(1) Le cas peut se présenter fréquemment. Primus est le cousin au 7e degré de Secundus, qui a hérité de la maison paternelle de l'auteur commun. Primus peut avoir même habité du vivant de ses parents la maison qui, après la mort de Secundus sans descendants et sans ascendants, passera au fisc.

contre la volonté du défunt que de déshériter ses parents, même les plus éloignés, pour donner sa succession au fisc.

Il est un autre motif de cette exhérédation que je trouve dans les développements communiqués aux Chambres. Les collatéraux ne viennent à la succession de leurs parents qu'en vertu d'un *privilége légal*, rien n'empêche donc qu'on leur retire ce *privilége* s'il n'est pas suffisamment justifié. Hélas! il est douloureux de l'entendre; tout ce que l'État ne prend pas aujourd'hui aux particuliers, tous les droits qu'il leur laisse, la loi en fait des *priviléges légaux*. Privilége, le frère qui hérite de son frère; privilége, le neveu qui hérite de son oncle; privilége, le droit de tester lui-même! Je le demande encore une fois, entre l'État et le parent au 10e degré, quel est celui qui a le plus de droits à la succession? sans doute celui auquel le propriétaire défunt eût remis sa fortune s'il eût été à même de la donner; la source du droit se puise dans la volonté présumée du propriétaire défunt, et, la question ainsi posée, il n'est guère possible d'admettre le droit de l'État. Donc, si tant est que l'on soit condamné à admettre qu'il y ait privilége, et si ce privilége se justifie, comme nous le disent tous les jurisconsultes, par la volonté probable du défunt, il n'est pas contestable que les collatéraux, même au-delà du 6e degré, ne se trouvent dans l'hypothèse voulue pour réclamer la succession. Bien plus probablement que l'État, ils ont pour eux la volonté du défunt.

De quel droit les dépouilleriez-vous?

Mais est-ce en vertu d'un *privilége légal* que les parents d'un défunt arrivent à la succession? Est-ce la loi qui crée leur droit? Il ne manque pas de juristes qui le soutiennent aujourd'hui. Ils se font les défenseurs d'une doctrine nouvelle qui méconnaît l'une des plus belles prérogatives de l'homme et du propriétaire, et ils donnent aux ennemis de la société le prétexte plausible de détruire une législation qui n'est que la sanction des priviléges. L'hérédité a bien plus à redouter de doctrines semblables que de l'application excessive que l'on pourrait faire de son principe (1). Ce n'est pas en restreignant le droit à l'héritage que l'on fera taire les rêveurs et les envieux. Moins il y aura d'élus, plus il y aura de mécontents. Les parents du 7e au 12e degré, qui attendent une succession, ne sont jamais communistes, ils le deviendront au lendemain du jour où le fisc prendra leur place. Du reste, les envieux et les rêveurs en veulent au principe lui-même, les accessoires ne les touchent guère et ils sauront bien les laisser de côté pour attaquer directement ce que

(1) « Du reste, » dit M. Lelièvre dans ses développements, (*Annales*, p. 102), « si l'on veut maintenir le principe d'hérédité, il importe de ne pas l'exagérer. »

vous appelez des *priviléges légaux*. Je le regrette ici encore, je ne puis partager l'opinion des honorables auteurs de la proposition.

Pourtant, le droit romain, m'objecte-t-on, ce droit romain que vous aimez tant, n'admettait pas d'héritier *ab intestat* au-delà du 7e degré. D'abord, il me paraît contestable qu'il en fût ainsi (1), et cela serait-il, nieriez-vous que la situation était toute différente? Autres étaient les classes sociales, autre, surtout, la législation qui voyait avec défaveur les morts *intestat*. Puisque tester était un devoir, pourquoi la loi irait-elle, sans que l'intérêt social l'y engage, penser pour ceux qui ne veulent pas s'en donner la peine? Le Code civil, nous l'avons dit, est parti d'un principe tout opposé et il ne s'est pas fait scrupule de substituer sa volonté à la nôtre. Avouons-le, pourtant, s'il a porté une atteinte cruelle à la liberté de tester, et s'il a voulu régir en maître nos successions, il n'a pas été jusqu'à disposer du bien des familles et des particuliers en faveur de l'État; aussi longtemps qu'il peut constater quelque parenté entre le défunt et ses survivants, il remet la fortune en des mains privées et ne donne ouverture au droit du fisc qu'à la dernière extrémité, quand les liens du sang n'existent plus : *fiscus post omnes*.

Telle est la sage disposition du § 1er de l'article 755 que l'on veut changer. Pour montrer combien cette modification contrarierait le sentiment public, il suffit de se demander si les personnes riches et aisées, qui se trouveront dans les conditions de la proposition, c'est-à-dire, sans parents en-deçà du 7e degré, mourront volontairement *intestat* avec la perspective de voir leurs propriétés et leurs économies passer aux mains du fisc?

IV.

Je ne pense pas que les auteurs de la proposition aient eu spécialement en vue d'améliorer la situation des enfants naturels. En tant que les principes du Code civil soient admis en matière de succession, il faut reconnaître qu'il a su tenir ici le juste milieu entre deux législations opposées. Sous l'ancien régime, les bâtards n'avaient aucun droit de succession, sauf cependant dans certains cas et dans certaines coutumes sur la succession de leur mère et des parents de celle-ci. En règle générale, ils n'avaient qu'un droit aux aliments. La révolution française, par sa loi du 12 brumaire an II, à laquelle on crut devoir donner un

(2) Le contraire me paraît même certain. Je ne trouve nulle part la moindre limitation aux droits des parents, ni dans les *Institutes*, liv. III, t. IX, ni dans le *Digeste*, liv. XXXVIII, t. X, ni dans le *Code*, liv. VI, t. XVIII.

effet rétroactif, mit sur la même ligne les enfants naturels et les enfants légitimes. Le Code ne pouvait montrer la sévérité de l'ancien droit. Il venait de restreindre la disponible des pères et mères à des proportions infimes et de leur enlever de cette manière indirecte le droit de tester; abandonner les enfants naturels au libre arbitre de leurs parents ainsi découragés et désarmés par le nouveau régime successoral, c'était presque les frapper d'incapacité. Ne pouvant plus espérer de les voir équitablement dotés par un acte du bon vouloir paternel, comme dans l'ancien régime, il fut contraint de leur donner une place dans sa succession *ab intestat*. Il eut assez souci de la dignité du foyer domestique pour ne pas mettre sur la même ligne les enfants naturels et les enfants légitimes, et il édicta les articles 756 et 757. D'après ces articles, l'enfant naturel reconnu a une part plus ou moins forte dans la succession de ses père ou mère décédés, suivant que ceux-ci laissent des descendants légitimes, ou, à défaut de descendants, des ascendants ou des frères ou sœurs, ou, enfin, à défaut de ces derniers, des collatéraux au degré successif. Ils n'ont donc droit à l'entièreté de la succession qu'après les parents au 12e degré.

Y a-t-il lieu de souhaiter, comme le demandent les auteurs de la proposition, objet de cette étude, que les enfants naturels prennent toute la succession et excluent les parents des six derniers degrés. Nous ne le pensons pas. Le Code traite suffisamment bien les enfants naturels. C'est aussi l'opinion de notre Sénat belge, comme le rappelle M. Lelièvre dans les développements qu'il a donnés aux Chambres.

Lorsque le Gouvernement belge voulut, en 1851, mettre l'impôt sur les successions en harmonie avec la législation civile, il proposa d'insérer dans le projet discuté à cette époque, un article ainsi conçu : « Lorsque l'époux survivant ou les enfants naturels sont appelés à la » succession, à défaut de parents au degré successible, ils seront, pour » l'application de la loi sur les droits de succession et de mutation par » décès, considérés comme parents au 12e degré. »

Cette disposition, acceptée à la Chambre des représentants, fut vivement critiquée au Sénat. Le rejet en fut demandé par la commission *en ce qui concernait l'époux survivant*, nous dit lui-même M. Lelièvre.

Dans la séance du 24 novembre 1851, M. le baron Dellafaille s'exprimait ainsi : « Il est encore un autre motif qui a déterminé la commission » et qui, je pense, déterminera aussi cette assemblée, c'est qu'il a paru, » je ne dirai pas immoral, mais peu convenable de mettre l'époux sur la » même ligne *que les enfants naturels et les parents au 12e degré*. » Dès lors, la première partie de l'article devrait être retranchée. » Cette

suppression, combattue par le ministère des finances, fut admise par le Sénat au premier vote.

Lors du second vote, dans la séance du 27 novembre, le ministre soutint encore énergiquement l'opinion qu'il avait émise, en se plaçant au point de vue de la logique et de l'harmonie entre les diverses dispositions des lois.

Le Sénat persista dans le système qu'il avait sanctionné une première fois et jugea que l'époux survivant, venant à la succession, à défaut de parents au 12e degré, ne devait payer l'impôt sur les successions qu'à raison de 4 %. Quant aux enfants naturels, ils continuèrent à être traités comme les collatéraux au 12e degré et l'article 10 de la loi du 17 décembre 1851 les soumit au droit de 13 %.

Si nous voulons donc arguer de l'opinion du Sénat, nous devons dire, non pas comme M. Lelièvre le conclut, qu'il a condamné les articles 755 § 1er et 767 du Code civil, mais purement et simplement la place attribuée par ce Code à l'époux survivant, c'est-à-dire une partie de l'article 767; que quant aux enfants naturels, il a confirmé la disposition successorale et qu'il n'a élevé aucune récrimination contre le nombre des degrés successibles de notre législation.

Je le répète, le système du Code une fois admis, il me semble qu'il a fait pour l'enfant naturel tout ce qu'il devait faire. Il n'est pas à souhaiter que cet enfant exclue d'une manière absolue les parents éloignés : l'intérêt de la famille, l'intérêt de l'enfant lui-même exigeront fréquemment le contraire. A vrai dire, les situations dans lesquelles peuvent se trouver les enfants naturels reconnus, soit vis-à-vis des descendants légitimes, soit vis-à-vis des ascendants ou des frères ou sœurs, sont si multiples, qu'il est impossible de donner des règles équitables et, à ce point de vue encore, il est à regretter que la loi ait si rigoureusement limité le droit de tester.

V

Autant nous avons eu le regret de nous trouver en désaccord avec les honorables auteurs de la proposition, autant nous sommes heureux d'applaudir aux sentiments de justice et de convenance, qui les déterminent à s'élever contre une disposition législative aussi douloureuse qu'injustifiable.

D'après l'article 767, l'époux survivant est exclu de la succession de son conjoint non-seulement par les parents aux 12 degrés successibles et par les enfants naturels, mais encore par 1° les descendants légitimes d'un enfant naturel du défunt (art. 759); 2° les père et mère naturels du *de cujus* (art. 765); 3° les successibles dont il est parlé dans l'article

766, c'est-à-dire quand le défunt est enfant naturel, ses frères et sœurs naturels, et quant aux biens qu'il tenait de son père ou de sa mère, ses frères et sœurs légitimes. En un mot, l'époux survivant ne vient en fait jamais à la succession *ab intestat* de son conjoint décédé; s'il y vient par extraordinaire, c'est à défaut de successibles, comme la dernière personne à laquelle pouvait songer le défunt. Évidemment la loi n'a eu aucun égard à la volonté présumée de celui-ci, sa disposition est contre nature, il y a lieu de la modifier.

Sans doute, on pourrait opposer à M. Lelièvre ses propres paroles, et lui objecter à propos de l'époux ce qu'il disait des collatéraux « le droit de tester reste intact ». Le fût-il, cela ne serait pas une raison de maintenir dans la législation une injustice criante. L'influence de la loi est immense, on n'y songe pas assez, le peuple se plait à la considérer comme la vivante expression de l'équité; elle insinue peu à peu ses principes, les générations nouvelles se façonnent à ses leçons, on les voit défendre ce qu'elle respecte, combattre ce qu'elle blâme, c'est à la morale incréée qu'elle est censée emprunter ses décrets, et Dieu lui-même, sanctionne, dit-on, dans le ciel ce qu'elle arrête sur la terre. Le législateur fausse donc le sens moral du peuple, s'il introduit ou tolère dans les lois des principes erronés; et quand il s'agit de l'union des époux, c'est-à-dire de l'un des éléments les plus essentiels à l'ordre social, tout doit tendre à consolider la sainteté et l'indissolubilité d'un lien si nécessaire. On pourrait en dire autant de l'autorité paternelle : les lois qui donnent aux enfants des droits contre leur père, qui ne permettent à celui-ci ni d'exhéréder, ni de faire des parts inégales, ni même des lots de nature différente, mettent cette autorité en suspicion, et il n'est pas étonnant d'entendre de toutes parts signaler son affaiblissement.

Le droit de tester, que l'on peut invoquer tout entier quand il s'agit du conjoint, n'est donc pas une raison suffisante pour maintenir une injustice dans la loi, et la réforme proposée par MM. Lelièvre et de Baets conserve toute son opportunité.

Nous venons de soulever la question morale, à ce point de vue le projet de loi nous paraît insuffisant. Insuffisant, parce que, d'abord, il n'attaque point l'imperfection la plus funeste de notre législation successorale. Ce n'est pas seulement le conjoint, sa dignité, ses anciens et respectables liens qui sont méconnus par le code, mais surtout le père, la mère, la sainte institution de la famille, qui voient leur autorité, leur bienfaisante influence compromises par une loi qui leur enlève la libre disposition de leur bien et l'avenir de leurs enfants. Il y a là, une cause permanente de désorganisation sociale, un dangereux esprit d'insubordination et de

révolte! Le projet de loi n'en dit rien. En outre, dans la réforme qu'il médite en faveur du conjoint, il laisse subsister cette blessante anomalie que signalait au Sénat M. Dellafaille, et il lui préfère les enfants naturels; ainsi nous pourrons voir, comme par le passé, la compagne héroïque d'un débauché, celle qui aura sacrifié à son devoir et au salut de son mari, dans les larmes et le silence de la prière, sa jeunesse, sa beauté et sa vie, nous pourrons la voir, après le décès de celui-ci, pauvre et dans le besoin, tandis que les enfants de la concubine de son époux rouleront dans les délices et l'or! Ce n'est pas moral, et si l'on ose enfin secouer un instant le fétichisme que nous inspire le Code civil, si l'on veut sérieusement effacer l'injustice édictée par l'article 767, une demi-mesure n'est pas suffisamment réparatrice : il faut, sans hésiter, remettre l'époux légitime en honneur, et ne pas craindre de lui rendre la place que réclament sa dignité et l'ordre moral (1).

Il ne doit pas nous échapper que cette mesure qui satisferait le bon sens public nuirait peu, financièrement, aux enfants naturels. Ils continueraient à bénéficier de l'article 757, et recueilleraient une partie à déterminer de la succession.

Ces défectuosités du projet de loi reconnues, nous en revenons toujours à dire qu'il a été inspiré par la louable pensée de relever l'époux survivant et de lui donner une place plus honorable dans notre législation. N'y a-t-il pas moyen d'atteindre ce but sans froisser les intérêts de la famille et en tenant un compte plus rigoureux des exigences de la morale? C'est pour répondre à cette question que nous mettions en avant au début de ce travail, l'idée de faire au conjoint survivant, une position si je puis parler ainsi, une position successorale à part, en dehors de l'ordre établi par le Code pour les héritiers du sang.

En voici un modeste aperçu :

L'époux survivant jouirait de l'usufruit,

1° De la totalité de la fortune du conjoint quand celui-ci ne laisse ni enfant légitime, ni descendant d'eux, ni ascendants ou frères et sœurs.

2° De la moitié de cette fortune si le défunt laisse des ascendants ou un ascendant des frères ou sœurs ou un frère ou sœur.

Dans ces deux cas, l'usufruit du conjoint survivant frapperait la moitié des parts afférentes à chaque catégorie d'héritiers et la moitié de chaque part subdivisée par tête.

(1) Notre législation coutumière avait d'autres égards pour l'époux survivant que le Code civil. Ainsi dans le pays de Liége le droit de *main plévie* appelait le conjoint survivant à l'hérédité totale à l'exclusion de tous les collatéraux.

Les assises de Jérusalem s'exprimaient ainsi : « Nul homme n'est si droit héritier au mort, comme est la femme épousée ».

3° L'époux survivant jouirait de l'usufruit des trois quarts de la fortune du conjoint décédé quand celui-ci laisse des ascendants en concours avec des collatéraux, (art. 753 du Code civil) ces collatéraux ne pouvant avoir d'après le 1° que la nue propriété.

4° Si l'époux décédé laissait des enfants naturels, l'usufruit du survivant, serait dans tous les cas, de la moitié de la fortune du défunt. Toutefois, la part de ces enfants serait exempté de l'usufruit, sauf pour le cas où ils recueilleraient, soit les 3/4 de la succession conformément à l'art. 757 *in fine*, soit l'entièreté conformément à l'art. 767.

5° L'article 754 est ainsi modifié : Dans le cas de l'article précédent le père ou la mère survivant a l'usufruit du 1/3 des biens auxquels il ne succède pas en propriété, *à moins toutefois que le défunt n'ait laissé un conjoint survivant*.

6° Le survivant hérite de l'entièreté des objets mobiliers.

VI.

Il me reste à étudier les conséquences du projet de loi vis-à-vis du fisc. Ces conséquences sautent aux yeux et nous en avons parlé suffisamment. Je me bornerai à quelques considérations qui doivent donner plus de force à ma pensée.

Plusieurs fois, le mot socialisme s'est échappé de ma plume et je veux bien admettre que l'à-propos en ait paru fort contestable. Je vais tenter de me justifier.

M. de Tocqueville disait à l'Assemblée nationale, que le socialisme est la confiscation de la liberté humaine au profit de l'État, et par conséquent, la confiscation de la propriété. Odilon Barrot faisait remarquer, peu de temps après, que la centralisation bureaucratique est l'arme la plus dangereuse du socialisme. Sans doute, si pour maintenir l'ordre à l'intérieur, la paix à l'extérieur, l'État doit être fort; s'il doit disposer, dans l'intérêt public et dans la mesure du nécessaire, d'une partie de la fortune privée, il ne peut contrarier l'autonomie des grandes institutions sociales : de la religion, de la propriété, de la famille, et il a le rigoureux devoir de maintenir et faire respecter leurs libertés.

C'est cette saine notion de l'État et des grandes autonomies sociales, si nécessaires à notre indépendance individuelle, que le socialisme s'efforça d'abord de ruiner. Il s'y prit avec une prudente perspicacité. Il ne le savait que trop : pour qu'une doctrine puisse s'emparer du monde, il lui faut de longs travaux, de persévérants efforts, ce talent qui consiste à ne rien précipiter, à prendre dans les événements ce qu'ils peuvent donner, et surtout cet art qui tire doucement et sans scandale des ques-

tions actuelles une solution conforme à ses principes et favorable à ses desseins. Dans cette assemblée de la Convention, où il était tout-puissant avec ses Danton et ses Robespierre, il n'eut garde de décréter la communauté des biens, mais exploitant la passion haineuse de la révolution contre toutes les supériorités, il supprima le droit de tester, en proclamant le droit égal des enfants à l'héritage. C'était enlever à la famille son unité et sa stabilité, au père sa magistrature domestique et à la propriété une de ses prérogatives les plus essentielles. Les liens les plus étroits entre les hommes, ceux qui naissent de l'union autour d'un foyer obéi et aimé, étaient brusquement rompus.

L'avenir ne devait que trop prouver l'importance de cette conquête; mais cela ne suffisait pas au socialisme. Par d'étroites menées, il s'empara peu à peu de l'opinion publique, il l'accoutuma à certaines idées et l'enveloppa si bien d'une atmosphère d'erreurs que la justice fut confondue avec l'égalité. Grâce à son influence, la philosophie rationaliste et sceptique parvint à nous doter d'une législation athée, et l'homme détaché de sa famille le fut bientôt de son Dieu. Ainsi étaient successivement frappées au cœur les trois grandes autonomies sociales : la religion, la propriété et la famille. Privé de tels soutiens, l'homme se trouve livré sans défense aux roueries du socialisme. Dans son esprit, le doute et l'agitation, dans son cœur, la violence et la haine ont pris la place des convictions sereines et des affections pures; il se fait de son *moi*, égoïste et altier, sa seule croyance, sa seule idole, et perdu dans le désert de sa pensée, isolé de toute sainte influence, de tout amour légitime, il n'est plus qu'un roseau fragile que le vent de la tyrannie socialiste fait mouvoir à sa guise. Il est prêt à tous les despotismes, pourvu que ni prêtres ni rois ne tiennent la corde avec laquelle on l'étrangle; et l'État, dans lequel le socialisme s'est habilement incarné, profite de ses faiblesses et de ses hésitations pour conquérir petit à petit l'empire du monde. A lui les gros impôts et les emprunts onéreux, à lui la nomination de légions de fonctionnaires, à lui tous les services publics, les chemins de fer et les hôpitaux, les canaux et les maisons d'aliénés, à lui la réglementation de nos successions et la division de nos héritages, à lui la disposition du sol et du sous-sol, par les lois sur les mines et l'expropriation forcée; à lui l'instruction à tous les degrés et la collation de tous les grades, à lui les plus belles années de l'homme dans les garnisons et sur les champs de bataille! Je me demande si en présence de pareils succès, il est prudent d'augmenter encore les droits de l'État au détriment de ceux des particuliers.

Chev. A. de Moreau d'Andoy.

LES SPECTACLES D'AUJOURD'HUI.

Rome rit et meurt.
BOSSUET.

Panem et circenses! criaient les Romains de la décadence. Du pain et des spectacles, c'est tout ce qu'il fallait à leur oisiveté, à leur corruption et à leur impuissance. Aujourd'hui presque le même cri est entendu dans la société française, c'est encore le même feu qui couve sous la cendre des révolutions. Mais quand se taisent les volcans populaires et que le pain se demande tout bas, un mot seul domine : *circenses*! Ce ne sont plus toutefois des luttes de taureaux ou des combats d'athlètes, des esclaves dévorés ou des chevaux éventrés, qui passionnent et font battre des mains, c'est la société qu'on produit en public, c'est elle qu'on dissèque et qui se tord sous le scalpel, c'est elle qui passionne et qu'on applaudit, avec ce qu'elle a d'attraits malsains pour la curiosité du vice et les convoitises corrompues. Et c'est là l'école de nos mœurs, c'est là que se forment les brutalités de la foule et les raffinements des grands. Regardez sur la scène et voyez dans la rue. Tandis que les Alexandre Dumas et les Octave Feuillet exposent à la rampe leurs idées, leurs tableaux et leurs paradoxes, tout un monde est là haletant sous le souffle de cette sentimentalité dévergondée, et, déjà le soir de la comédie, après avoir applaudi cette galanterie réaliste et ces délicatesses d'une corruption savante, on se promet peut-être des joies égoïstes et cruelles... Tandis que les Meilhac et les Offenbach font grimacer leurs personnages et leur musique, et se rient des sentiments les plus nobles, des devoirs les plus saints, de la famille, de la patrie et de la religion, un public avide se presse : on a besoin de rire et on apprend à mépriser. Oui, voilà les deux genres en vogue dans nos théâtres, genres qui s'incarnent dans deux noms : Dumas et Offenbach. Le premier a quelque prétention à faire la leçon; le second ne demande qu'à faire rire. Écoutons un instant cette leçon et ce ricanement.

M. Dumas, lorsqu'il se pose en moraliste, imite un peu la manière de Jean-Jacques Rousseau, s'inspirant des obscénités de la *Nouvelle Héloïse* pour la plus grande édification du genre humain. Sous prétexte de s'adresser à une génération corrompue et d'agir plus sûrement auprès d'elle, on fait à la morale un cortége des plus équivoques, on l'affuble

des oripeaux les plus extravagants, et c'est en quelque sorte au bras même du vice qu'on prétend l'introduire dans la place. Et c'est ainsi qu'on espérerait gagner des âmes? Nous n'y pouvons voir autre chose que le besoin de se mettre à l'aise avec sa conscience, tout en gagnant des spectateurs et de l'argent. Pour quelques fantaisies mystiques, qu'on se permet à certaines heures, cela ne fait pas mal, et M. Dumas s'en trouve fort bien : c'est un condiment pour faire passer la vulgarité et la monotonie des caractères, et donner aux œuvres publiées un reflet de philosophie et d'originalité. De quelle application saisissante n'est pas ici cette réflexion de M. Dumas lui-même dans un récent ouvrage : « C'est de cette confusion du factice avec le » réel que sortent les comédies, les drames, les tragédies de l'amour, » dont *le littéraire* tire sa nourriture, sa fortune et sa gloire, en aidant » d'ailleurs le plus possible, *par la prédominance qu'il donne aux sen-* » *timentalités vagues sur les vérités fondamentales*, en aidant à cette » confusion séduisante et dangereuse pour les autres, féconde pour » lui (1). »

Si M. Dumas peut avoir des intentions meilleures et plus sincères, nous regrettons vraiment que les inconséquences et les contradictions de sa conduite et de ses œuvres nous autorisent à en douter, et nous laissent si peu d'espoir de voir ses talents entrer franchement au service de la vérité.

Depuis que M. Dumas tient la plume, sa *manière* a peu ou n'a point changé : elle n'a rien gagné pour le bien, rien perdu pour le mal; et si la vérité vient à lui arracher parfois quelques élans généreux, ce n'est, hélas! qu'en passant : le principe dure ce que dure la fantaisie. Son objectif, c'est *la Femme*, « cet X charmant et terrible, dit-il, devant le- » quel l'humanité collective et individuelle continue à se troubler, » et qu'il semble vouloir exploiter pour la troubler plus encore. De cette femme, tout d'abord, il ne nous donne qu'un type : la femme dépravée. Ce sont les Antonia, les Marguerite Gauthier, les Diane de Lys, qui font les frais de ses premiers succès, et après les triomphes de *la Dame aux camélias* et de *la Dame aux perles*, c'est le *Demi-monde* qui vient mettre le sceau à sa renommée. Ces succès, il pouvait les estimer trop *faciles* peut-être, mais il ne lui était pas donné de les perpétuer plus longtemps sans échouer devant la lassitude et le dégoût. C'est alors que le dramaturge songea à relever un peu sa *manière* par cette nuance philosophico-sociale qui la caractérise aujourd'hui. Jusque-là M. Dumas s'était traîné, élégamment si l'on veut, avec distinction même, — triste

(1) Alex. Dumas, fils. — *L'Homme-Femme*.

gloire ! — dans l'ornière de la littérature bohême, sans autre prétention que celle de répondre à l'engouement du public par des peintures réalistes et des propos faisandés, et ses allures n'avaient trompé personne ; mais aujourd'hui, se drapant sous le manteau d'une philosophie plus ou moins nuageuse et fantaisiste, si tant est qu'on doive prendre au sérieux ses préfaces et ses paradoxes, il ne prétend à rien moins qu'à se poser en réformateur, à « faire table rase des religions, des institu- » tions et des lois, en reconstituant les individus et les peuples dans » la dignité de leur conscience libre et la souveraineté de leur raison. » Voilà ce qu'annonce la *Femme de Claude*, annoncée elle-même par une lettre-manifeste, greffée sur la polémique du procès Dubourg. Cette lettre, c'est tout un volume — *l'Homme-Femme* — qui, dans un certain monde, eut une vogue immense d'actualité piquante. Disons un mot de cette œuvre, qui domine du reste la *nouvelle manière* que M. Dumas va franchement inaugurer au théâtre par la *Femme de Claude*, d'éphémère mémoire, et poursuivre par avec plus de succès dans *Monsieur Alphonse*.

L'Homme-Femme fut accueilli et jugé diversement. Les amis de l'auteur, effarouchés sans doute par certaines allures mystiques et par la verve trop morale qu'il dépensait dans quelques passages, crièrent au paradoxe, et ne surent trop d'abord s'il fallait ou hausser les épaules ou se fâcher. La critique sérieuse trouva dans ces pages, à côté de beautés vraiment chrétiennes et d'inspirations élevées, un étroit réalisme voilé par la gaze élégante d'un déisme plus ou moins rogné, et elle dut se résigner à n'y voir encore une fois qu'une fantaisie sociale de M. Dumas.

Faut-il tuer la femme adultère ? Faut-il lui pardonner ? Voilà le dilemme : et M. Dumas en prend texte pour s'en aller en guerre contre la société. « Vous n'ignorez pas, nous dit-il, que la société a pour but la mise en » ordre, en circulation et en valeur des forces humaines, des corps et des » âmes. Si elle ne s'en acquitte pas mieux, c'est qu'elle ne sait pas tout » ce qu'elle devrait savoir, ou qu'elle oublie ce qu'elle sait, ou qu'elle ne » peut pas encore faire mieux. Elle constate, elle classe, elle glorifie, » elle extermine, au nom des faits ; mais des causes, des tendances, des » *fatalités originelles*, elle ne tient aucun compte. Elle est bornée à l'Est » par l'état-civil, à l'Ouest par le Code, au Nord par les mœurs, au Sud » par une religion ou un culte. Et puis tirez-vous de là comme vous » pourrez. Elle n'a ni la sagesse de prévoir, ni la volonté d'apprendre, » ni le temps de réparer. Il s'agit donc, au milieu et à l'encontre de ce » collectif qui ne sait pas, ne peut pas ou ne veut pas garantir, il s'agit » donc de se constituer individu et de se garantir soi-même, à l'aide de » certaines vérités éternelles et implacables. Une fois muni de ces

» vérités, on n'est pas hors des attaques, mais on est hors des » coups. »

Dans cette société ignorante et maladroite, le sexe féminin a sa classification : femmes de temple, femmes de foyer, femmes de rue, arbitraire que la nature, classant à son tour, vient bouleverser et démentir. De là le trouble, les désordres et les misères que nous heurtons à chaque pas. « Tout le drame est là. »

Voilà la société dans laquelle M. Dumas va nous introduire, c'est ce grand corps qu'il va disséquer devant nous, de son capricieux scalpel. Cette œuvre échappe à l'analyse : la lame va, vient, effleure, se joue au sein des vérités et des paradoxes, s'arrête, sonde et ramène tantôt un filon d'or et tantôt une fange. C'est après avoir effleuré en quelques pages au milieu de beaucoup d'autres, deux des plus graves questions sociales : l'éducation de la femme — pour laquelle il repousse les théories d'émancipation et qu'il prétend avec raison devoir être relevée par l'homme lui-même — et le divorce — qu'il voudrait voir dans les lois « pour ne pas être forcé d'admettre le meurtre dans les mœurs! » — qu'il arrive enfin, en se complaisant à butiner parmi les grandes vérités chrétiennes les petites harmonies de son monde à lui, à affirmer les trois côtés de *son triangle :* Dieu tout-puissant, l'homme médiateur, la femme auxiliaire, d'où se dégage dans l'équilibre de la famille l'*Homme-femme*, « être providentiellement combiné, double et un, total en un mot, con- » stitué à jamais dans les noces éternelles et dans l'éternelle filiation. »

Mais ce qui domine la société ou plutôt cet immense grouillement social, au sein duquel M. Dumas prétend, sur les brisées du Christianisme, nous rouvrir au salut des voies plus ou moins ébréchées, c'est le fatalisme aveugle qui enserre dans ses froides étreintes toute la Création, c'est le grand système des *fatalités originelles*. Triste doctrine qui vient prendre l'enfant à son berceau pour le river dans la vie à un destin irrévocable, et qui substitue à l'impulsion vivifiante du libre arbitre, fécondée par la sollicitude de la divine Providence, la force inerte de la Nécessité. Chaque individu apporte en lui sa nature propre et *fatale*, qui lui assigne dans la société un milieu déterminé; et « la pression du milieu antago- » niste dont certains êtres particuliers ne peuvent s'extraire, les amène » effectivement à la folie, au crime, au suicide, à la stérilité. » Voilà bien dans toute sa crudité un des plus détestables sophismes qui courent le monde moderne. On fait de la passion, qui n'est qu'une résultante de notre volonté, une force qui domine cette volonté même, non pas à la longue, après avoir rencontré beaucoup de faiblesse et peu de résistance, mais du premier instant, immédiatement, nécessairement, fatalement.

Le moi, l'être personnel et responsable disparaît : il reste un sujet purement réceptif, une agrégation de tendances congéniales et fatales. Plus de responsabilité réelle, plus de culpabilité : c'est la nature qui a fait le criminel, c'est la société qui l'a poussé au crime, c'est la fatalité qui l'a voulu. Et n'allez pas croire, nous dit M. Dumas, « que l'éducation modifie, corrige, détruit ces fatalités. L'éducation améliore les bons, fortifie les faibles, ce qui est déjà énorme, mais elle ne peut rien sur certains éléments psychologiques qui constituent certaines individualités humaines. Elle nous dépouille quelquefois des influences d'un mauvais milieu, influences que l'on confond trop facilement avec les *exigences natives déposées en nous par des hérédités impitoyables*, mais elle ne corrige ni les lâches, ni les orgueilleux, ni les avares, ni les jaloux, ni les salaces ; elle leur fournit au contraire de nouveaux et ingénieux moyens pour développer plus facilement et plus fructueusement leur lâcheté, leur ambition, leur avarice, leur jalousie, leur luxure ; elle y ajoute souvent ce moyen de les cacher et de les rendre encore plus dangereux pour les autres : l'hypocrisie. Les malheurs mêmes qui résultent pour les passionnés et les vicieux de leurs passions et de leurs vices ne les guérissent pas. Vous avez beau élever un ours dans du coton et lui mettre des rubans bleus au cou, vous n'en ferez jamais un chien ; il sentira toujours le fauve, il aspirera toujours aux bois, et tôt ou tard il vous sautera à la gorge. » Voilà les doctrines que la science a déjà mises en système et que la plume des romanciers et des dramaturges, plus dangereuse peut-être parce qu'elle s'adresse à de plus ignorants, jette partout en pâture à la licence et à l'incrédulité. « Le cœur se serre, disait, dans un de ses bons moments. M. Michelet, quand on voit que dans le progrès de toute chose la force morale n'a pas augmenté. La notion du libre arbitre et de la responsabilité morale semble s'obscurcir chaque jour ; .... cette larve du fatalisme par où que vous mettiez la tête à la fenêtre, vous la rencontrez. L'artiste même, le poëte qui n'est tenu à nul système, mais qui réfléchit l'idée de son siècle, a de sa plume de bronze marqué la vieille cathédrale de ce mot sinistre : Ἀνάγκη. Ainsi vacille la pauvre petite lumière de la liberté morale. Et cependant la tempête des opinions, le vent de la passion, soufflent des quatre coins du monde. Elle brûle, elle, veuve et solitaire ; chaque jour, chaque heure elle scintille plus faiblement. Si faiblement scintille-t-elle que dans certains moments je crois, comme celui qui se perdit aux catacombes, sentir déjà les ténèbres de la froide nuit... »

Et c'est par de pareilles voies, toutes obstruées par le fatalisme et envahies déjà par ses tristes ténèbres, qu'on prétendrait réorganiser la

société. Ce serait vraiment folie, si c'était sincère. Mais M. Dumas veut-il autre chose que nous émouvoir et piquer notre curiosité ? Est-il sa propre dupe, et croit-il résoudre les questions qu'il pose? Certes il n'y songe pas, car après nous avoir promis la grande leçon de ses enseignements, il nous entraîne dans un dédale de passions et de faits, de réalisme et de mysticisme, jusqu'à ce que la *solution* annoncée avec grande pompe vienne avorter en un piteux *dénouement*.

Si la société, dans son classement arbitraire, a mené au foyer conjugal une femme que la nature avait prédestinée à la rue, « si, s'écrie M. Dumas — en s'adressant à son fils imaginaire, qu'il emmène sur sa montagne à lui, nouveau Moïse sur un nouveau Sinaï — si malgré tes précautions, tes renseignements, ta connaissance des hommes et des choses, ta vertu, ta patience et ta bonté, si tu as été trompé par des apparences ou des duplicités ; si tu as associé à ta vie une créature indigne de toi ; si, après avoir vainement essayé d'en faire l'épouse qu'elle doit être, tu n'as pu la sauver par la maternité, cette rédemption terrestre de son sexe ; si, ne voulant plus t'écouter, ni comme époux, ni comme père, ni comme mari, ni comme maître, non seulement elle abandonne tes enfants, mais va, avec le premier venu, en appeler d'autres à la vie, lesquels continueront sa race maudite en ce monde ; si rien ne peut l'empêcher de prostituer ton nom avec son corps; si elle te limite dans ton mouvement humain ; si elle t'arrête dans ton action divine ; si la loi qui s'est donné le droit de lier s'est interdit celui de délier et se déclare impuissante, déclare-toi personnellement, au nom de ton Maître, le juge et l'exécuteur de cette créature. Ce n'est pas la femme, ce n'est même pas une femme ; elle n'est pas dans la conception divine, elle est purement animale ; c'est la guenon du pays de Nod, c'est la femelle de Caïn ; — tue-la. »

Voilà bien le cri désespéré de l'orgueilleux, s'isolant dans sa force et impuissant dans son isolement ! Nous voilà bien loin des grands commandements de Moïse et des sublimes doctrines de l'évangile, et la montagne de M. Dumas ne nous renvoie que de bien tristes échos des enseignements du Sinaï.... Pourquoi ? Parce que M. Dumas a beau se proclamer disciple du Christ, les chemins qu'il veut suivre, jamais Jésus ne les traça ; parce qu'il refuse cette main du prêtre, si modeste et si sûre, et qu'il ne connaît pas ; parce que M. Dumas, dans son orgueilleuse présomption, ne veut entre Dieu et lui d'autre intermédiaire que sa souveraine et impuissante raison, et que tout en se complaisant, sous quelques élans généreux, à effleurer du bout de l'esprit et de la plume les grandes vérités chrétiennes, il n'a pas le courage, hélas, de faire pénétrer la loi du chrétien dans son âme ! S'il n'en était pas ainsi, il saurait

qu'il n'est pas de fatalités originelles, que tous nous avons des promesses de salut, une liberté entière grevée de responsabilité, et que s'il est, dans cette vie, des châtiments pour le coupable, des épreuves pour le juste, il y aura pour tous, dans l'autre vie, justice et réparation. Il serait alors d'autant moins en peine des misères de ce monde qu'il les prisernit plus haut, méritées et, si nous le voulons, méritoires ; et dans des situations qui lui semblent désespérées, au lieu du cri d'impuissance qui lui échappe aujourd'hui, il aurait encore sur les lèvres une parole d'espérance et de résignation.

Mais pour sortir des difficultés chimériques et des situations extravagantes, pour dénouer la trame de ses invraisemblances, M. Dumas ne connaît que la carabine ou le poignard, et cette arme qu'il tend à son fils imaginaire, c'est Claude Ruper qui la relève et qui va s'en servir bravement. Voilà le principe en action : c'est la *Femme de Claude* qui doit en faire les frais. Beau sujet vraiment que Césarine et digne en tous points de la balle que M. Dumas lui destine : passé honteux, vices antérieurs à son union avec Claude et dévoilés depuis ; rupture avec le mari qui lui rend la liberté dont elle profite pour disparaître avec un M. de Moncabré ; retour de l'héroïne sous le toit conjugal, après adultère et infanticide clandestin : elle séduit Antonin le fils adoptif de Claude, et, en le trompant astucieusement, en arrive enfin à voler son mari pour acheter le silence à son profit et se gagner les largesses d'un espion prussien !... C'est alors qu'elle tombe sous la balle de Claude qui, par un clair de lune, l'a surprise la main dans son coffre-fort.... Claude, juge et bourreau, ne s'est embarrassé de sa femme que pour l'épouser, lui rendre la liberté, la recevoir avec indifférence toute souillée de ses crimes, la laisser à l'aise séduire Antonin, attendre qu'elle l'ait volé, puis.....la tuer !..... « Au lieu de mettre en mouvement des personnages purement humains, je présente, nous dit M. Dumas, des incarnations totales, des essences d'être, des entités, en un mot ». — Juste ciel ! qu'est-ce donc que ces *essences* d'être que nous avons ici sous les yeux ? Sont-ce des échappés de Cayenne ou de Charenton ? L'un et l'autre peut-être. Césarine est digne du bagne ; quant à Claude, il n'a qu'une idée, une idée fixe, c'est l'invention d'un canon, canon terrible, dont il veut doter la France, qu'il refuse aux instances et à l'or de la Prusse, et que les trahisons et le vol de sa femme vont faire passer à l'ennemi.... Claude cependant ne s'en émeut pas trop, — car il tient jusqu'au bout son *entité* insensée, — et, sans donner un regard au cadavre de Césarine, s'adressant à Antonin, l'amant et presque le complice : — « Et toi, dit-il, viens travailler. »

Voilà le canevas de la pièce. Émaillez-le de l'affection vraiment paternelle de Claude pour Antonin, de son culte pour la jeune Rébecca, l'Américaine blonde et éthérée, qui lui rend par delà les nuages un amour superterrestre, de quelques allusions politiques, de quelques tirades chauvines, de beaucoup de crudité et de cynisme : et vous aurez l'œuvre de M. Dumas. Et cette œuvre a été jouée; il est vrai qu'elle n'a apparu sur la scène que pour disparaître aussitôt. Pourquoi ? Parce qu'elle était immorale? Mais ses aînées tant choyées n'étaient pas plus pudiques.... Non, elle n'était qu'ennuyeuse. La verve en était absente, et le sel gaulois, comme l'a dit un critique, n'y faisait plus passer les propos faisandés. Écoutez ce qu'elle valut à M. Dumas chez l'un de ses admirateurs de la veille : « Pour M. Dumas, dit-il, les planches du théâtre forment une table de dissection psychologique. Il y étale un cadavre, qu'il coupe ensuite en petites tranches, tout en faisant aux spectateurs de l'opération une leçon mêlée de phrases cyniques et de termes techniques. Dans les premiers temps, il choisissait des sujets atteints d'une maladie simple et facile à l'analyse. Puis, comme Nicolet, il a voulu aller de plus fort en plus fort. Il disséquait hier un de ces corps exceptionnels qui servent de refuge aux maux les plus repoussants et qui sont tellement corrompus, qu'on se demande par quel phénomène ils tiennent encore debout. Malheureusement pour M. Dumas, la tâche devient alors tellement ingrate, que tout son talent ne suffit plus pour nous la faire accepter. Les sels puissants de son esprit ne peuvent chasser l'odeur nauséabonde qui se dégage des parties entamées par son bistouri. Le cœur se soulève et le professeur s'embrouille dans ses démonstrations. Il perd son sangfroid, ses discours deviennent lourds et ses dissertations obscures. Et voilà comment un auteur comme M. Alex. Dumas en arrive à se faire siffler. » Il n'y a vraiment qu'un ami pour vous dire des choses si aimables. Mais M. Dumas se le tiendra-t-il pour dit? Le voilà qu'il revient à la rampe, et nous présente *Monsieur Alphonse*.

Entité pour entité, essence pour essence, Césarine et Octave peuvent se donner la main. Là, c'était la femme-monstre, ici, c'est l'homme-monstre. Octave,—autrement dit M. Alphonse,—quand M. Dumas daigne, du bout de sa plume, le ramasser dans le ruisseau pour le produire en scène, a traversé depuis trente ans la vie et la boue. Le commandant de Montaiglin, marin sur le retour et de mœurs réglées, ancien ami de la famille, avec lequel Octave vient renouer des relations assez intéressées, ne manque pas d'indulgence pour les peccadilles de jeunesse et les folies qu'on commet à vingt ans, mais ce qu'il ne pardonne pas au fils de son vieil ami, c'est d'avoir une enfant de onze ans, dont il n'a

pas épousé la mère, qui l'appelle M. Alphonse, et dont il cherche à se débarrasser — c'est le but de sa visite au commandant — afin de pouvoir aujourd'hui, à trente-trois ans, faire une affaire en épousant une femme grossière mais riche, ancienne servante d'hôtel, devenue *in extremis* Mme Guichard. Le commandant est bon cependant, il a cette bonté large et facile qui est celle de beaucoup de militaires, ne blâmant qu'à demi ce qu'ils excusent déjà, et que les méchants n'apprennent que trop à escompter dans leur égoïsme. Aussi, après ses reproches à Octave, après les excuses et les protestations de celui-ci : « Raymonde! Raymonde! s'écrie-t-il en appelant sa femme, dans un beau mouvement, je t'ai dit quelquefois du mal de ce garçon-là : oublie-le ; il a une enfant, il l'aime, le voilà en route pour le bien. » — Puis, s'adressant à Octave : « Va chercher ta fille. »

Or, cette fille est la fille même de Raymonde, issue d'elle avant son union avec Montaiglin, et qu'Octave, le père, dans une première scène, lui a offert de prendre chez elle, sous un prétexte qui doit laisser tout ignorer au mari, — ce que Raymonde a rejeté avec indignation, au risque de voir la pauvre petite expédiée en Amérique.

Octave, en rusant près du commandant, a été assez adroit pour obtenir de lui ce que Raymonde avait refusé, et voilà par quelle porte Adrienne va rentrer chez sa mère.

Intervient Mme Guichard, moitié-poissarde, moitié-dragon, fort jalouse de son futur Octave, qu'elle épie depuis vingt-quatre heures, par voies et chemins, et qu'ayant entrevu emmenant une enfant, elle vient retrouver jusqu'ici. Qu'est-ce que cette enfant? Il faut qu'elle le sache. Elle veut qu'on le lui dise à tout prix. Après avoir vainement interpellé Raymonde, elle se répand en invectives contre Octave, qui nie, avoue, nie encore et trompe toujours, se jouant de la vérité, de sa parole et de ses serments avec un cynisme si parfait que la pauvre dame Guichard, persuadée enfin que son Octave est le père de l'enfant, dans un bel élan de passion pour ce misérable, prétend se charger de la petite et, dans quelques heures, l'emmener avec elle.

Cette nouvelle est annoncée à Raymonde par Octave, puis par Montaiglin qui, dans la douleur et l'indignation qu'elle provoque chez sa femme, surprend enfin l'aveu de la maternité. A cet aveu, Montaiglin de répondre : « C'est bien, nous la garderons. » Puis, comme Raymonde ne peut croire à un pardon si prompt : « Je n'ai rien à te pardonner, reprend Montaiglin; je ne t'ai rien demandé, tu ne m'as pas menti. »

Voilà bien le trait saillant, qui vise à la leçon, à la moralité. Que

n'est-il chrétien! Toujours la thèse de la réhabilitation de la femme tombée; mais cette réhabilitation, encore une fois, ne la demande-t-on pas à l'indulgence et à la faiblesse du monde bien plus qu'au repentir et à l'expiation, et le dramaturge Dumas, s'improvisant apôtre, n'a-t-il pas mauvaise grâce vraiment à prétendre substituer ici, aux grandes idées chrétiennes, ses petites idées à lui! Il y a là du stoïcisme peut-être; mais de la vertu, jamais! Il ne lui a rien demandé, elle ne lui a pas menti; il n'a rien à pardonner... Que Raymonde ait commis une faute avant son mariage, qu'elle se soit trouvée dans les liens d'une union illégitime, qu'elle en ait eu un enfant dont elle a caché l'existence à celui qu'elle a épousé : qu'importe au mari d'aujourd'hui? Elle était libre alors; elle n'avait encore promis à personne de garder sa vertu. L'époux qui s'est présenté à elle ne lui a rien demandé; elle n'avait pas à lui révéler sa maternité. Ah, où en sommes-nous donc? Qu'est-ce alors que l'union conjugale? que devient cette union intime de l'homme et de la femme, cette communion de cœurs et d'existences pour tous les instants de la vie, si l'on peut, en contractant mariage, ne devoir aucun compte l'un à l'autre d'un passé comme celui-là, d'un passé qui est déjà toute une famille, dont on méconnait, par ce fait même, et les devoirs et les liens. Certes, il y avait ici à pardonner, il y avait à déplorer de grandes fautes. Et Raymonde, qui déclare *ne plus comprendre*, mais se contente *d'admirer*, eût peut-être mieux compris alors et n'en eût pas moins admiré. Elle, dont le plus grand remords semble être de n'avoir pas donné à son mari son affection tout entière, de l'avoir partagée, cette affection, à son insu, entre lui et *sa fille ;* elle, cette mère, n'eût-elle pas compris alors que l'affection qui devait primer toute autre, c'était l'affection maternelle et que mieux eût valu la garder seule et entière que de la compromettre en s'en créant une autre tout égoïste et dont il faudrait encore méconnaître les devoirs?

Mais M. Dumas, vraiment, quoi qu'il en dise, ne songe pas à faire de la morale et il est le premier, sans doute, à rire du public trop bénévole qui se rompt la tête à pénétrer ses leçons. Ce qu'il cherche, ce sont les situations extravagantes, impossibles : il fait de la morale comme d'autres feraient du trapèze, et, quand le spectateur est là, le cou tendu, prêt à pleurer une victime ou à maudire un traître, il a de ces tours qui, renversant la situation, viennent tout sauver et tout aplanir. La trame de *Monsieur Alphonse* n'est qu'une suite de pareils exercices où le grave et le burlesque s'ébattent et vivent ensemble en paix — je ne dis pas en harmonie. Le dernier acte, qui est le troisième, se passe devant notaire, et c'est à qui se gaussera le mieux de notre bon Code civil et

de ses principes sur la filiation naturelle. Montaiglin reconnaît Adrienne comme son enfant naturelle, Raymonde donne son consentement à titre de conjointe, et Octave signe comme témoin! Arrive Mme Guichard, rapportant de Paris, en bonne et due forme, un acte de reconnaissance par elle de *sa fille* Adrienne! — Et à Montaiglin qui *ne comprend pas*, la brave dame de répondre : « C'est pourtant bien simple, le Code est un bon garçon, il permet à ceux qui ont des enfants de ne pas les reconnaître; mais il permet aussi à ceux qui n'en ont pas de reconnaître ceux des autres. » Montaiglin persuade à Mme Guichard qu'Octave s'est faussement avoué le père de l'enfant, et que c'est lui, Montaiglin, le véritable père. Surviennent Octave, Raymonde; nouveaux soupçons de Mme Guichard; la situation se tend de nouveau,... jusqu'à ce qu'enfin la perspicacité de l'ex-servante, s'escrimant de son mieux dans ce pêle-mêle de mensonges et de réticences, parvient à rétablir la vérité. Tandis qu'Octave se retire accablé d'injures et presque rossé par Mme Guichard, congédié *froidement* par Montaiglin, et qu'on « se demande, avec le critique, par quel phénomène tant de corruption a tenu si longtemps debout, » la toile tombe enfin sur un chassé-croisé d'épanchements et d'interjections touchantes et *fines* entre les autres membres de cette double famille : Montaiglin tendant la main à Raymonde : Ma femme! — A Mme Guichard : Mon amie! — A Adrienne : Ma fille! — Adrienne, qui n'est pas fille à se laisser déconcerter par les bizarreries du Code, et qui, à onze ans, *sans comprendre grand'chose* à ce que dit la mère Guichard, ne saisit pas mal les nuances de sa situation : Embrassant Montaiglin : Mon père! — Mme Guichard : Ma mère! — Sautant au cou de Raymonde : Maman!

Telles sont les leçons de M. Dumas. Il y a des gens qui les trouvent trop hautes et qui demandent à l'auteur d'en revenir à sa première manière, moins doctorale et plus amusante. Voilà donc où nous en sommes: Arrière la morale, si vous voulez du succès; la tourbe des menus dramaturges, copiant le genre à la suite des Dumas, ne se l'est pas fait dire deux fois.

Quoi qu'on fasse, pour exciter le goût des amateurs corrompus de la comédie, elle se voit délaissée déjà pour l'opérette, les bouffes, la féerie, toutes variétés du même genre. Rire, rire toujours et de tout, voilà ce qu'il faut maintenant au gros du public d'aujourd'hui. Non pas ce rire franc qui part d'une conscience loyale et qui n'est qu'une expansion légitime des pures satisfactions de la vie, mais ce rire forcé, haineux, dirai-je, qui commence où cesse le respect, qui s'attaque à tout ce qu'il y a de grand, de noble, de sacré, à tout ce que la bassesse

ne peut atteindre, et se complait à rouler dans le ridicule et la boue pour le ravaler jusqu'à elle. Cet universel dénigrement est le dernier niveau égalitaire qu'on voudrait faire passer sur le corps social. Rire de tout, voilà le mot de ralliement, le drapeau sous lequel la foule des spectateurs vient grossir tous les jours. L'autel, la patrie, la famille, la morale, les lois, matière d'opérettes! Les Offenbach, les Meilhac, et la foule des écrivains qui les suivent, grimaçant à leur exemple, se sont chargés d'apprendre au public ce que c'est que *tout ça*. Nous avons vu même M. Sardou, descendu des régions élevées où il avait conçu le grand drame de *Patrie*, soit disant historique et national, fort enflé de tirades huguenotes et de grands airs de liberté, nous l'avons vu se jeter à corps perdu dans les facéties de l'*Oncle Tom*. L'écrivain avait compté sans son rival des Bouffes et sans son hôte, le public, qui se hâta de donner ses préférences à *Giroflée-Girofla* et à la *Jolie Parfumeuse*. Ainsi va la littérature dramatique, de plus en plus bas, et le public, une fois sur la pente, la suit, quand il ne la devance pas. Après le Gymnase, les Folies Dramatiques, puis les Bouffes, l'Alcazar, puis l'Alhambra,... puis on ira plus bas encore. Le monde des salons et des grandes scènes qui, dans les vieux temps de réserve et de pruderie, osait à peine jeter un coup d'œil vers ces tréteaux, même sous le plus strict incognito, aujourd'hui se prélasse aussi à l'aise à un début d'Alcazar qu'à une première de Grand Opéra; et les mères conduisent leurs filles où dans leur jeunesse elles n'auraient pas osé aller elles-mêmes! Il n'y a que le premier pas qui coûte, et le mal va croissant; il s'infiltre dans les mœurs, il est *reçu*, il n'étonne plus... que les badauds. Et ceux-là mêmes qui ont ouvert un passage au flot corrupteur, en brisant les digues de la foi et de la morale chrétiennes — car c'étaient là les seules barrières — ceux-là mêmes *constatent* aujourd'hui cette situation désespérante avec un sangfroid, non moins désespérant peut-être. Voici ce qu'on lisait, il y a peu de jours, au sujet d'une pièce récente, dans un journal d'une de nos grandes villes bien connu et peu suspect de pruderie : « *La Chute*, — pièce d'un certain M. Leroy, qui, au dire du chroniqueur, semble avoir pris à tâche de faire défiler devant ses spectateurs *les figures les plus repoussantes*, — a obtenu un succès que l'on ne peut guère expliquer que par l'étrangeté du sujet et *l'immoralité du dénouement. C'est triste à dire*, mais nous en sommes malheureusement arrivés là aujourd'hui, que le public ne se laisse plus guère émouvoir que par la mise en scène de *situations scabreuses et fortement épicées*; il ne se montre plus guère satisfait que quand le dramaturge fouille de son scalpel, pour les mettre à nu, *les plaies les plus hideuses*

de l'humanité, les vices les plus honteux et les plus blâmables. Nous avons déjà eu l'occasion de combattre cette tendance du théâtre moderne, et nous devons malheureusement *constater que le mal s'aggrave au lieu de disparaître.* »

Voilà ce qu'écrivent les prôneurs mêmes de la morale facile.... Et que croire de leur façon résignée de *constater* le mal : si ce n'est pas là du cynisme, c'est donc de la naïveté! A la société, qui veut vivre et non se dissoudre, ne reste-t-il donc qu'à s'incliner devant d'aussi tristes constatations, et ceux qui ont reçu d'elle la mission de sauvegarder ses intérêts essentiels sont-ils forcés de subsidier la licence qui doit la miner? Pourquoi donc prohibe-t-on le colportage des livres immoraux, l'exposition des images obscènes, les attentats de toute sorte à la pudeur publique, et pourquoi tolère-t-on ce que le théâtre étale, sous les mille feux de la rampe et à grand renfort d'affiches et de réclames? Et si ses mandataires ne veulent ou ne peuvent la défendre, la société ne peut-elle rien attendre de l'initiative privée et des forces individuelles? N'a-t-elle que l'abstention pour toute mesure de conservation, et faut-il que celui-la renonce au théâtre qui veut y trouver encore un plaisir honnête et moral? Cette école dont les leçons ont toujours eu tant d'attrait, tant d'empire sur les mœurs, faut-il qu'elle reste fermée désormais à tout enseignement réellement noble et capable de relever l'homme dans son devoir et dans sa dignité?

Il y a quelques mois une association se fondait, qui semble s'être donné pour mission de répondre à cette dernière et double question : M. Paul Féval ouvrait à Paris la première séance de la société pour l'amélioration du théâtre en France.

Ne serait-ce pas là l'un des vrais remèdes au mal? Élever théâtre contre théâtre. Quoiqu'en puissent dire ceux qui se gaussent de la morale et de la délicatesse comme de vieilleries surannées, faut-il croire la société à ce point déchue que les idées vraiment chrétiennes, tous les grands devoirs, tous les nobles sentiments, l'amour pur, la fidélité, la loyauté, le dévouement, toutes les vertus enfin, ne puissent plus éveiller en elle aucune émotion sincère, ne puissent pour elle plus rien créer de véritablement attachant? Non, cent fois non, l'humanité n'est pas tombée aussi bas et il ne faut pas se laisser aller à le croire. Le théâtre est une influence puissante et l'on ne doit pas désespérer de la faire tourner au bien. Que ceux qui aujourd'hui proscrivent avec raison le théâtre, et ils sont nombreux, fondent une ligue pour en créer un autre qui réponde à leurs goûts et à leur conscience, et s'ils ne réussissent pas aujourd'hui, ils réussiront demain.

FÉLIX BOVY.

LE DICTATEUR ROSAS.

Bien des années se sont écoulées depuis la chûte de Don Juan Manuel Rosas, (1) et pourtant, ce nom, que le reste du monde a, depuis longtemps oublié ou n'a point connu, est encore gravé profondément dans l'esprit des Argentins et des Orientaux (2). Ce n'est qu'avec une sorte d'anxiété que, sur les deux rives de la Plata, on se reporte à l'époque néfaste où cet homme, véritable barbare, et ridicule s'il n'eût été atroce, présidait aux destinées de son admirable pays !

Qu'on ne croie pas que Rosas fût un tyran que l'on puisse comparer aux chefs d'État violents et autoritaires de l'Europe :

Les tyrans ont toujours quelque ombre de vertu;
Ils soutiennent les lois avant de les abattre.

Ceux-ci conservent encore quelques formes plus ou moins sérieuses, plus ou moins légales qui, sans justifier leur tyrannie, ne laissent pas de donner un semblant de régularité à leur action gouvernementale. Rosas, lui, était un tyran de bas étage, une nature inculte, méchante, féroce. « Un homme beaucoup plus habile que les *Caudillos*, (3) que » nous venons de nommer,—dit Santiago Arcos, dans son Étude histo- » rique sur la Plata,—plus rusé même et non moins cruel qu'Artigas (4), » guettait le pouvoir, comme un tigre sa proie. Cet homme, c'était Don » Juan Manuel Rosas. »

« Rosas n'avait aucune des qualités qui auraient pu justifier son am- » bition; il n'était ni administrateur, ni militaire; il n'avait ni instruction, » ni courage, ni probité politique : et son astuce, mêlée d'audace, n'aurait » probablement pas suffi à le tirer de la foule, s'il n'eût été servi par » les circonstances. »

Les événements, dont la république argentine vient d'être le théâtre, donnent un intérêt spécial à l'étude rétrospective à laquelle nous allons

(1) C'est le 3 février 1852, que Rosas fut vaincu par Urquiza, à la bataille de Monte-Caseros.

(2) On nomme ainsi les habitants de l'Uruguay, situé sur la rive gauche de la Plata.

(3) Chefs.

(4) Protecteur de la Bande-Orientale, le Rosas de l'Uruguay.

nous livrer. Nous essayerons de faire revivre, en quelques traits rapides, la physionomie étrange du dictateur.

Rosas régna (car il fut plus qu'un roi) par la terreur; terreur qui laissa loin, derrière elle, les mauvais jours de 93. En effet, il commit, à lui seul, avec une volupté du crime jusqu'alors inconnue, des atrocités plus grandes que celles dont se rendirent coupables les Fouquier Tinville, les Couthon, les Carrier et tant d'autres monstres que l'humanité repousse avec horreur.

A l'époque où Rosas, à force de bassesses, d'hypocrisie et de forfaits, parvenait à se faire décerner, à Buenos-Ayres, le titre de «Héros de la Nation et Restaurateur des Lois, » (1) les provinces argentines étaient en proie aux querelles désastreuses de deux grandes factions : les *Unitaires* et les *Fédéraux*. Ces discordes civiles avaient poussé une foule de familles argentines à se transporter sur la rive gauche de la Plata, dans l'État Oriental de l'Uruguay. — Voici ce que dit à ce propos M. le docteur Martin de Moussy, dans son bel ouvrage sur la Confédération argentine :

« Pendant que la Bande-Orientale s'enrichissait ainsi par l'acquisition » d'une population intelligente et laborieuse, la province de Buenos-Ayres » livrée aux rivalités sanglantes des *Unitaires* et des *Fédéraux*, voyait » son commerce et son industrie dépérir.

« On connaît l'origine de ces dissensions. On sait que les *Unitaires*, » trop dédaigneux des véritables dispositions du pays, voulaient un » pouvoir central disposant de toutes les forces de la République et » exerçant, par des agents directs, une action souveraine sur les pro- » vinces; tandis que les *Fédéraux* réclamaient, au contraire, l'institution » de gouvernements provinciaux, reliés seulement au pouvoir central » par la nationalisation des douanes, de l'armée et de la diplomatie.

« Rosas, qui connaissait à fond l'esprit argentin, se proclama chef de » ce dernier parti, mais dans des vues toutes personnelles, par un habile » calcul d'ambition; et ce fut au nom de la fédération même qu'il se » fit donner la dictature *(suma del poder publico)*, et parvint à établir » dans la Plata, l'unité la plus despotique et la plus absorbante qui » fut jamais.

« Cette dictature, temporairement concédée d'abord, puis indéfini- » ment renouvelée par le vote dérisoire des représentants de Buenos- » Ayres, rencontra de vives résistances dans le sein de la nation; Rosas » s'imposa aux provinces et à Buenos-Ayres par un système impla- » cable de terreur et d'extermination.

(1) *Héroe de la Nacion y Restaurador de las Leyes.*

Et plus loin : « Jusqu'à la dictature de Rosas, les guerres civiles » avaient été peu sanglantes ; sauf le moment du combat, les Argentins » étaient assez tolérants les uns pour les autres ; on traitait humaine- » ment les vaincus. Rosas changea tout cela : l'égorgement en masse » des prisonniers fut mis à l'ordre du jour ; les suspects, traqués avec » acharnement, furent immolés partout où l'on put les saisir, et la terreur » régna dans toute l'étendue du territoire argentin. Deux époques » surtout, (le mois d'octobre 1840 et celui d'avril 1842) furent fameuses » par les assassinats exécutés en plein jour, dans la ville de Buenos- » Ayres, par des hommes bien connus, la plupart appartenant à la po- » lice, et qui ne faisaient qu'exécuter les ordres qui leur venaient du » dictateur, implacable dans son système d'extermination contre tous » ceux qu'il soupçonnait d'être hostiles à son pouvoir. »

Un trait, que Santiago Arcos emprunte à l'auteur des *Considérations sur la République de la Plata*, montrera à nu le caractère de Rosas, jaloux de toute influence qui n'était pas la sienne. — « Le dictateur, dit » M. de Brassard (1), ne pardonna pas à sa femme d'avoir agi et surtout » d'avoir réussi sans lui (2). Depuis lors, il ne lui montra que froideur » et dédain ; et, quoique à sa mort, en 1838, il lui ait fait faire des ob- » sèques presque royales, qu'il porte encore son deuil, qu'il ne pro- » nonce son nom qu'avec des larmes dans les yeux et dans la voix, qu'il » montre, avec toutes sortes de démonstrations d'affection et de respect, » son portrait en miniature, entouré de cette singulière inscription : » *Ardente fédérale, patriote, indépendante Américaine*, il n'est que trop » certain qu'il a abrégé ses jours par de mauvais traitements. On » cite, à ce sujet, des détails trop hideux pour être crus sans examen, » et le moins hideux de tous ne serait pas le refus qu'il lui aurait fait » d'un prêtre à ses derniers moments. — En vain sa fille Manuelita le » lui aurait demandé à genoux ; il aurait répondu : « Non. Tous les » prêtres sont des bavards, et *Encarnacion* sait trop de choses sur la » *Fédération*, qu'il ne faut pas qu'ils puissent répéter. Quand elle sera » morte, nous ferons venir un prêtre, nous dirons qu'elle s'est confessée » et *tout le monde le croira, car je l'ai dit*. » —

« Et, ajoute M. de Brassard, si l'on considère qu'il ne se disait et ne

(1) Attaché à la légation française.

(2) Pendant l'expédition que fit Rosas, contre les Indiens du Sud, sa femme, Doña Encarnacion de Ezcurra devint l'âme des réunions des exaltés et de leurs intrigues. Elle prépara le succès de son mari. Quand Rosas revint à Buenos-Aires, averti par ses partisans, tout était achevé, le silence s'était fait partout, grâce à l'énergie de Doña Encarnacion qui venait de lui assurer le pouvoir suprême.

» se croyait, à Buenos-Ayres, que ce que Rosas voulait bien qu'on dît » et crût, ce propos n'a rien d'improbable. »

Voici le parallèle qu'a tracé de Rosas et de Rivera (1) un diplomate français, M. Deffaudis, dans une dépêche du 15 avril 1845 : « Le général » Rivera, comme le général Rosas n'est pas autre chose qu'un gaucho(2), » c'est-à-dire, *ignorant*, *spirituel*, *faux*, *rusé*, *menteur*, *orgueilleux*, *vantard*, *voleur*, *débauché*, indiscipliné au second rang, despotique au » premier, enfin montant merveilleusement à cheval. — Ce qui les distingue tous du gaucho en général, c'est qu'ils ne sont pas braves. » Rosas ne se présente jamais à la bataille, et Rivera, en cas de défaite, est toujours le premier à se sauver. »

« Ce qui les distingue entre eux, comme gauchos, c'est que Rivera » est resté tel que le gaucho d'autrefois, hospitalier et doux, tandis que » Rosas est, ainsi que le gaucho qu'il a formé, ennemi des étrangers et » sanguinaire. Comme gouvernants et administrateurs, tous deux ne » consultent que leurs intérêts personnels, se croient des droits absolus » sur toutes les choses et les personnes de leur pays. Ils usent des » unes et des autres comme d'une ferme, comme d'une armée, comme » d'un harem. Mais Rosas agit d'après des volontés calculées et persistantes; Rivera, d'après des instincts désordonnés et capricieux. » Rosas dépense ou économise systématiquement l'argent qu'il extorque » par la violence; Rivera gaspille follement, et sans but, celui qu'il escroque par la ruse. Rosas soumet et corrompt tout ce qui l'approche; » Rivera se laisse mener par son entourage. Rosas admet des idées » d'Europe celles qui peuvent servir au succès de ses plans, comme » l'action des journaux sur l'esprit public et l'importance de l'organisation et de la discipline militaire; Rivera ne comprend que les » idées de son pays, méprise toutes les écritures et persiste à croire » qu'il n'y a rien de plus victorieux que les *guerillas* avec lesquelles

(1) Président de la République Orientale de l'Uruguay.

(2) On prononce ga-ou-tcho. — Ce mot vient, dit-on, du mot *araucan gutchu*, par lequel les Indiens de cette race ont l'habitude de se saluer, et qui veut dire *compagnon*. — Dans la campagne, il désigne essentiellement l'homme errant, le vagabond sans feu ni lieu qui vit tantôt dans une *Estancia* (grande propriété consacrée à l'industrie pastorale), tantôt dans une autre, sans occupation fixe, demandant ici ou là une hospitalité qu'on ne lui refuse jamais, et la payant par de légers services à l'occasion; c'est le chanteur de la *pulperia* (boutique de campagne où l'on vend des boissons et tous les objets de première nécessité); qui, assis à la porte, sur un banc qu'une forte grille en bois sépare prudemment du vendeur, gratte la guitare en chantant d'une voix monotone et sur le ton mineur, des chansons qu'il improvise, et groupe autour de lui tous les désœuvrés des environs. — Par extension, on a donné, dans les villes, le nom de *gauchos*, à tous les habitants de la campagne, s'occupant du bétail.

» il a presque toujours été battu!... Rivera ne pouvait lutter contre
» Rosas. »

« Le général Rosas et le général Rivera, dit un écrivain de la *Revue*
» *des deux mondes*, M. Page, se haïssent profondément. Nous n'entre-
» rons pas dans le détail des événements qui ont fait éclater ce sentiment.
» Qu'il nous suffise ici de constater le fait et d'indiquer une opposition
» complète entre les caractères de ces deux hommes : Rosas vindicatif,
» cruel, implacable; Rivera, sans fiel, débonnaire même, du moins en
» apparence.... pardonnant et faisant le bien à tous ses ennemis....
» Placé comme Rosas au-dessus de la loi, tandis que celui-ci s'armait
» d'une main de fer et régnait par la crainte, Rivera caressait tout le
» monde et cherchait, dans le cœur des hommes qu'il commandait, une
» puissance plus douce et peut-être plus solide. »

Les lignes que nous venons de reproduire, suffisent, pensons-nous, pour faire apprécier, à un point de vue général et à sa juste valeur, l'homme qui, pendant dix-sept ans (1) a fait peser son joug honteux sur sur la Confédération argentine. Ajoutons que jamais souverain ne s'est permis de traiter les envoyés des puissances étrangères comme l'a fait Rosas, et l'on ne sait vraiment ce que l'on doit admirer davantage : de l'insupportable mépris du dictateur pour les ministres étrangers ou de l'incompréhensible longanimité de ces derniers.

Cette étrange situation des puissances européennes, dans la Plata, doit-elle être, réellement, attribuée aux préoccupations qui les absorbaient, en 1840, alors que la France et l'Angleterre étaient sur le point d'en venir aux mains, en donnant ainsi, le signal d'une conflagration générale, provoquée par la question d'Orient? On peut le croire.

Quel que fût, d'ailleurs, le motif qui fit agir Rosas, à cette époque, sa contenance fière et dédaigneuse, vis-à-vis du corps diplomatique à Buenos-Ayres, le grandit aux yeux de ses partisans, augmenta la terreur qu'il inspirait à ses ennemis et fit perdre aux gouvernements européens la plus grande partie de l'influence qu'ils avaient si péniblement acquise sur les rives de la Plata.

Pour assurer la tranquilité, unique source de prospérité, dans ces pays que la nature a favorisés plus que tout autre, il faudra bien du temps encore. Il faudra surtout qu'un courant d'émigration considérable s'établisse entre l'Europe et les Provinces Argentines, de façon à noyer dans ce flot d'étrangers les passions locales que semblent entretenir avec une sorte de bonheur, parmi les indigènes, quelques chefs, ambitieux sans valeur, que tente peut-être

(1) De 1835 à 1852.

encore aujourd'hui l'exemple des Quiroga, des Artigas, des Oribe et des Rosas (1).

Heureusement, les choses ont considérablement changé de face depuis que Rosas et son infâme *mazhorca* (2) ont disparu des Provinces Argentines. L'on peut y faire et on y fera encore des révolutions, mais il est fort douteux que n'importe quel tyran puisse y établir de nouveau un régime aussi épouvantable que celui du « *Héros du désert* », de *l'Illustre Restaurateur des Lois*, Don Manuel Rosas.

Ce qui précède suffira, pensons-nous, pour donner au lecteur une idée générale de la politique qu'a suivie Rosas, durant sa longue et fatale dictature. Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'y joindre quelques faits se rapportant, à la fois, à l'homme public et à l'homme privé. Nous les extrayons d'une brochure qui a paru à Buenos-Ayres, en 1860; qui était fort répandue, à cette époque, dans la Confédération et que le hasard nous a fait retrouver parmi des journaux et des papiers politiques que nous avons rapportés de la Plata, en 1862. — *Vida y diabluras del Tirano Rosas* (Vie et forfaits du tyran Rosas), tel est le titre de cette publication, dont l'auteur, qui signe F. Barbarò, garantit l'exactitude, ayant, dit-il, à sa disposition les preuves les plus convaincantes de tout ce qu'il avance. — C'est donc une sorte de biographie du dictateur, tristement célèbre de la Confédération Argentine, que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Don Juan Manuel Rosas, naquit à Buenos-Ayres d'une famille de riches propriétaires.

Ses parents, Don Leon O. de Rosas et Doña Angustina Lopez de Osornio, voyant se développer le caractère audacieux et indocile de leur fils, résolurent de ne lui donner aucune éducation et de le placer plutôt en qualité de commis chez un marchand, Don Ildefonso Paso, qui lui donna quelques leçons.

Sa grossièreté envers ses parents, une série de mauvais tours et des faits, plus graves encore, dont il s'était rendu coupable, lui valurent, à l'âge de quinze ans, vingt-cinq coups de fouet, que lui administra sa mère, très-respectable et d'une conduite irréprochable; — après quoi, elle l'envoya à son *estancia* où il fut mis sous

(1) La devise de Rosas était : *Viva la Confederacion Argentina! mueran los salvages unitarios!* (Vive la Confédération Argentine ! meurent les sauvages unitaires!) Et très-souvent encore cette autre : *Viva la Federacion! mueran los inmundos asquerosos salvages unitarios!* (Vive la Fédération ! Mort aux immondes et dégoûtants sauvages unitaires!)

(2) Société fameuse d'assassins, organisée par Rosas, pour procéder contre ses ennemis, avoués ou non, avec le poignard et le poison.

les ordres d'un esclave qui en était le Capataz (1) et qui, plus d'une fois, châtia de la bonne façon le « *grand et bon ami* », ainsi que l'appela la reine d'Angleterre.

Les coups sont, dit-on, efficaces chez de certains enfants; ils ne firent que stimuler les mauvais instincts de Juan Manuel Rosas.

Ayant détourné à son profit différentes sommes d'argent appartenant à ses parents, ceux-ci le rappelèrent à Buenos-Ayres, et lui reprochèrent, sérieusement, son existence coupable et déréglée.

Rosas écoutait, d'un air dissimulé, les plaintes qui lui étaient adressées; il se tenait sur le seuil de la porte et, lorsque son père eut terminé sa rude mercuriale, Manuel saisit son poncho (2), le lui lança à la tête et le quitta en lui faisant un geste d'une décence plus que douteuse.

Peu de temps après cette triste aventure, Rosas passa dans la Bande-Orientale, sous la protection de Don Luciano Gaete, avec l'idée de chercher une place de Majordome dans une *estancia*; mais, après avoir erré assez longtemps sans avoir pu trouver à se caser, il revint dans la campagne de Buenos-Ayres, où il vécut en *gaucho*, c'est-à-dire, sans patrie, sans foyer, jusqu'à ce que, dans une de ses courses vagabondes, il fit la rencontre de Don Luiz Dorrego (3). — Celui-ci, voyant Rosas dans une situation aussi lamentable, lui proposa de l'accompagner à l'un de ses *saladeros* (4) et d'y travailler en partageant les bénéfices de l'établissement.

Il y resta jusqu'en 1820, année qui ouvrit une période de bouleversements et de convulsions pour la province de Buenos-Ayres.

Durant cette époque agitée, on vit s'improviser une centaine de *commandants* qui, au bout de fort peu de temps, firent l'impossible pour que leur titre de fantaisie fût officiellement reconnu et assimilé au grade de lieutenant-colonel. Le premier, parmi tous ces chefs de hasard, qui se présenta devant les autorités dans le but de soutenir une prétention aussi ridicule, fut Juan Manuel Rosas. Il disait, pour justifier sa demande, que, commandant un régiment ou escadron de milices, il était juste qu'on lui reconnût le titre de chef effectif. Ses efforts furent couronnés de succès et il obtint ce qu'il désirait.

(1) Majordome, directeur.

(2) Grand manteau percé d'une fente au milieu pour livrer passage à la tête.

(3) Ancien gouverneur de Buenos-Ayres qui fut fusillé. — On dit que Rosas ne fut pas étranger à sa mort.

(4) Établissement où l'on tue les animaux dont on prépare les peaux pour l'exportation

Nous verrons bientôt ce qu'il fit, à Santa-Fé, en sa qualité de commandant de milices.

Le général Don Martin Rodriguez, alors gouverneur de Buenos-Ayres, informé des bonnes dispositions dans lesquelles se trouvait le général Lopez, gouverneur de Santa-Fé, pour faire la paix avec Buenos-Ayres, prit l'initiative d'une démarche auprès de ce dernier. Il se rendit, accompagné de quelques officiers, à l'*estancia* de *Vanegas* près de l'*Arroyo del medio*, où les deux généraux s'embrassèrent fraternellement. Ils prirent l'engagement de traiter de la paix en véritables amis et, afin d'atteindre immédiatement le but tant désiré, ils se retirèrent dans une chambre à part.

Bientôt, les officiers qui attendaient le résultat de cette entrevue, entendirent Lopez disant d'un ton de douce satisfaction, à son collègue : « Général, tant que vous serez gouverneur de Buenos-Ayres, Santa-Fé ne fera point la guerre à cette province; et je châtierai sévèrement celui de mes compatriotes qui se permettrait de faire le moindre tort, soit à la propriété, soit à la personne de n'importe quel citoyen *porteño* (1).

— S'il en est ainsi — répondit Rodriguez, — la paix est faite; ne parlons donc plus du passé; ce serait inutile et désagréable. »

Ces paroles dites, les deux généraux rentrèrent au salon, en saluant les personnes qui s'y trouvaient et en s'écriant : « Messieurs, la paix est faite! » — Aussitôt après, il se passa une scène des plus émouvantes, pendant laquelle *Santafecinos* et *Porteños* fraternisèrent de la façon la plus cordiale. Les articles du traité furent rédigés séance tenante. Au moment de signer, le gouverneur de Santa-Fé, s'adressant à celui de Buenos-Ayres, dit : « M. le gouverneur, la province de Santa-Fé est bien appauvrie et bien désolée par la guerre; il serait fort généreux de la part de Buenos-Ayres, qui est plus riche, de lui accorder un secours en bétail. — Fort bien, répliqua Rodriguez; — il sera fait un appel à la générosité des habitants de ma province et je ne doute pas qu'il ne produise un bon résultat. — Seulement, je m'oppose à ce qu'il soit fait une condition de ce secours, dans le traité de paix, parce que celle-ci paraîtrait avoir été achetée par Buenos-Ayres. » Ce point souleva une discussion assez chaude entre les deux négociateurs, et personne dans l'assemblée n'osait prendre part au débat, quand Rosas, sans qu'on l'appelât, prit résolument la parole : « Messieurs les gouverneurs, dit-il, je m'engage à donner cinquante milles têtes de bétail à Santa-Fé. » Tout le monde s'empressa d'admirer une aussi splendide générosité et

(1) Nom que l'on donne dans l'Amérique méridionale aux habitants de Buenos-Ayres.

pardonna aisément au commandant l'audace dont il venait de se rendre coupable, en considération de l'opportunité et de la grandeur de son offre.

Seulement, pour la réaliser, il dépouilla les estancias de Buenos-Ayres et extorqua du trésor public, à force de mensonges, de fortes sommes d'argent, qui, disait-il, étaient nécessaires pour acquérir le bétail promis par Rodriguez à Santa-Fé.

Reprenons maintenant notre récit au moment où Doña Augustina eût confiné son fils dans l'une de ses estancias. Rosas s'y livra bientôt à toute la violence de son caractère ; il blessa un peon (1) d'un coup de collier sur la tête, parce que ce malheureux ne lui apportait pas assez vite le feu qu'il lui avait demandé pour allumer sa cigarette. A un autre il faisait donner des coups de cornes par un jeune taureau. Un gaucho qui avait loyalement gagné une *Carrera* (2) fut obligé de s'enfuir pour éviter les persécutions du jeune Manuel dont il avait excité la jalousie.

Toujours à cheval, il faisait de longues courses pendant lesquelles il visitait parfois les voisins de l'estancia. Un jour, invité à dîner par les maîtres d'un chacra (3) il se rend, à l'insu de ses hôtes, à la cuisine, où, découvrant la marmite qui contenait la *mazamorra* (4), il y jette des immondices en assez grande quantité, puis rentrant dans la maison sans être vu, insiste pour que l'on se mette à table. — On apporte la *mazamorra*, et, sous le prétexte d'être poli, Rosas sert tout le monde. Voyant qu'on attendait qu'il se fût servi lui-même pour manger, il demanda qu'on ne fît point de façons : Commencez toujours, dit-il, et ne vous inquiétez pas de moi. A peine les convives ont-ils avalé une cuillerée de mazamorra, qu'ils sont pris de nausées et de vomissements qui les font horriblement souffrir. Rosas, pendant ce temps, joue l'étonné et se met à bailler comme une brute.

Les malheureux maîtres de la maison, qui ont une peine infinie à se remettre, ne savent comment s'excuser auprès de Don Manuel. Tantôt ils accusent la cuisinière, tantôt quelque méchant peon ; — ils étaient désolés ! Quant à Rosas qui feignait une violente colère, il criait très-fort que ce qu'ils avaient fait était une chose monstrueuse, impardonnable et qu'ils la lui paieraient cher ; puis il partit ayant l'air fort irrité.

(1) Nom que l'on donne aux ouvriers de la campagne.
(2) Lutte de vitesse, à cheval, qui se fait journellement entre gauchos.
(3) Petite ferme que l'on rencontre le plus souvent près des centres de population.
(4) Potage du pays.

On le vit ensuite incendier une grande quantité de blé ; il voulait connaître l'effet que produisent les flammes, imitant ainsi Néron qui avait incendié sept quartiers de la ville de Rome.

Les dimanches et les jours fériés étaient surtout marqués par les hauts faits du « Héros du désert ».

Il montait alors le meilleur de ses chevaux, s'habillait en gaucho et se rendait dans les bals qui, le soir, se donnaient dans les *pulperias* des environs. A un moment donné il éteignait les lumières et jetait le désordre parmi les danseurs. Il ne lui manquait pas de compagnons, corrompus comme lui, pour ces sortes d'aventures et il se livrait, avec eux, à toutes sortes d'excès.

Rosas était tellement méchant et pervers, qu'en 1839, lors de la révolution du Sud, il lui vint à l'esprit une idée abominable, diabolique : il osa ternir la réputation de sa mère qui, nous l'avons déjà dit, était une femme vertueuse, en certifiant, par écrit, devant sa hideuse Mazharca, que son frère Gervacio était un intrus dans sa famille.

Quant à la valeur personnelle et au courage que l'on a attribués à Rosas on verra par le fait suivant ce qu'ils valaient. Lorsque le général Don Martin Rodriguez s'empara de Buenos-Ayres, le 5 octobre 1820, Don Juan Manuel Rosas l'accompagnait en qualité de commandant de l'escadron des *Rouges de la Montagne*. Les troupes de Rodriguez avancèrent hardiment dans les rues de Buenos-Ayres, jusqu'à ce que leur général pût se placer avec son cheval dans le parvis de l'église de San Francisco. — De là, il donna le signal de la charge et ses soldats pénétrèrent courageusement sur la place Victoria en même temps que l'escadron des Rouges de la Montagne. Mais Rosas, qui le commandait avant l'attaque, avait prudemment tourné bride ; il s'était rendu à une *quinto* (1) de la rue large de Recoleta, donnant pour prétexte de sa fuite un grand mal de dents qui le mettait hors d'état de combattre. Le général Rodriguez, Lamadrid et d'autres chefs lui firent savoir que tout était terminé, et alors seulement, selon la pittoresque expression d'un auteur, Don Manuel revint « *quand les oiseaux étaient plumés* ». Ce fut là, ajoute-t-il, toute la gloire que conquit *la poule mouillée de Rosas* dans la journée du 5 octobre 1820. — Les premiers actes que posa Rosas, en prenant possession des pouvoirs extraordinaires que la junte des Représentants lui avait confiés, par la loi du 7 mars 1835, donnèrent un avant-goût du caractère barbare du maître que venait de se donner la province de Buenos-Ayres. Il fit afficher une proclamation, par laquelle il mettait à l'ordre du jour la *mort* et *la proscription* et

(1) Maison de plaisance près des villes.

la nécessité pour les enfants de sacrifier leurs parents, et pour les parents de sacrifier leurs enfants, lorsque, lui, Rosas, l'exigerait!

La *Maz-horca*, instituée par un espagnol nommé Ochoteco, de concert avec *l'Héroïne* (1) de la Fédération, prit immédiatement une importance très-grande, grâce à l'appui que lui prêta Rosas, et força tous les habitants des principales paroisses à se livrer à la joie et à donner des fêtes à l'occasion de l'élévation du tyran au pouvoir.

Les départements et les centres de population à la campagne, stimulés par les fédéraux de la ville, fêtaient également « *le grand événement* », dépensant des sommes folles dans de honteuses démonstrations où l'adulation la plus basse et le servilisme le plus abject unissaient leurs parfums d'infamie pour encenser l'indigne tyran. Dans ces orgies les femmes du plus mauvais monde coudoyaient audacieusement les dames de la société et les voleurs et les brigands se mêlaient, la tête haute, aux citoyens les plus honorables.

Parfois un moment de silence se faisait au milieu de ces saturnales; et l'un ou l'autre des assistants donnait lecture de discours écrits par Rosas, contre les *unitaires ou dos noirs* (2) et contre ceux qui portaient un habit et avaient un col de chemise propre (3) — Ces bals où il n'y avait plus que des ivrognes se terminaient par une espèce de mascarade, où chacun des assistants se peignait les moustaches à l'aide d'un bouchon noirci. (4)

Les partisans de Rosas ont chanté hautement ses louanges en proclamant les services qu'il a rendus à l'humanité. S'ils avaient eu le moindre sentiment de pudeur, ils se seraient abstenus de mentir aussi effrontément, car il est de notoriété publique que le dictateur était l'ennemi implacable de tout progrès. Il suffit, pour le prouver, de se rappeler quelques-uns des documents officiels publiés sous son administration.

Par décret du 27 janvier 1836, il décida que nul ne pourrait obtenir dorénavant le grade de docteur en médecine ou de docteur dans l'une des autres facultés, à moins d'avoir prouvé, d'un façon incontestable, qu'il était fédéral, c'est-à-dire, *dévoué à la personne du dictateur* (5).

Au mépris de toute crainte, et sans respect pour le prestige qui doit entourer la religion, il ordonna à l'évêque Medrano, le 7 décembre 1836,

(1) Nom par lequel on désignait Doña Encarnacion, épouse de Rosas.
(2) Lomos negros.
(3) Los que vestian fraque y tenian el cuello de la camisa limpio.
(4) Con tizne de carbon de corcho.
(5) Es decir: adicto á su persona.

de prescrire aux prédicateurs qu'ils eussent à exhorter le peuple à maintenir énergiquement la fédération comme lui, Rosas, l'entendait.

Le 17 avril 1838, il lança un décret ordonnant la fermeture de l'hospice des enfants trouvés et la répartition des orphelins chez les citoyens qui consentiraient à les recevoir. Beaucoup de ces pauvres petits innocents moururent durant ces jours de persécution et d'abandon, faute de nourriture. Et pendant ce temps, Rosas dépensait en fêtes et en orgies l'argent qu'il volait au trésor et excitait ainsi ses fidèles à l'assassinat des meilleurs citoyens, tant étrangers que nationaux.

Le 27 du même mois, nouveau décret ordonnant au recteur de l'Université de fermer les cours et de renvoyer les étudiants, à moins que ceux-ci, pour continuer leurs études, ne consentissent à se cotiser pour payer les professeurs.

Le 28, il fit fermer également toutes les écoles publiques et cessa d'acquitter les traitements des professeurs, sous prétexte que le trésor public ne pouvait subvenir à de pareilles dépenses.

Le même jour, il rendit un décret suspendant le service des hopitaux ainsi que les traitements du personnel de ces établissements de charité. Comme dans le cas de l'hospice des orphelins, cette mesure entraîna la mort des pauvres malades qui succombèrent d'inanition. Ces actes barbares ne le satisfirent point, car il prit à partie l'établissement consacré à la vaccine et en ordonna également la fermeture.

Et cependant malgré ces iniquités sans nom, la chambre des Représentants, par décret du 18 octobre de cette même année 1838, institua une garde d'honneur pour veiller sur la personne de Rosas.

» Personne — disait ce décret — n'est auprès du « *Grand Citoyen* (1) »
» pendant la nuit, alors que, colonne de l'ordre et des libertés pu-
» bliques, il travaille dans son cabinet. Aussi, jugeant que dans un
» grand centre de population où il existe une foule d'hommes de divers
» pays, il pourrait se rencontrer un ennemi de la patrie qui voulût la
» plonger dans toutes les horreurs de l'anarchie et se rendît coupable
» ainsi d'un attentat contre la personne de l'*Illustre Restaurateur des*
» *Lois*, etc., etc. — »

On éprouve une profonde répugnance à suivre l'examen de documents aussi bassement serviles, auxquels on croirait difficilement s'ils n'avaient été imprimés et publiés. (1).

Le féroce Rosas faisait poursuivre activement les malheureux qui, pour se soustraire à sa tyrannie, cherchaient un asile sur le territoire de

(1) Gran Ciudadano.
(2) Voir le Registre officiel de 1841.

l'État Oriental. Les bandits qui étaient chargés de cette persécution, avaient avec eux des chiens de chasse que l'on dressait à découvrir et à déchirer les fugitifs qui se cachaient dans les joncs de la rivière.

Il est également avéré qu'il fit isoler entièrement, en y introduisant pour six mois de provisions, la prison publique, afin que l'incarcération fût plus complète. « Lorsque j'emprisonne un homme, — répondait-il » à quelqu'un qui s'était interposé afin que cet ordre barbare ne fût » pas exécuté, — c'est pour le mortifier et non pour le mettre en joie. » Le célèbre Mariño était chargé d'informer Rosas, si les prisonniers étaient bien gardés.

Nous avons déjà dit que le dictateur maltraitait fort Doña Encarnacion, sa femme. Voici le décret qu'il porta, à la mort de celle qu'en l'honneur du tyran on appelait « *l'Héroïne* » — Ce décret réglait les honneurs funèbres qu'il voulait qu'on lui rendît : (1).

« Vive la Fédération ! — Salle des sessions à Buenos-Ayres, le 24 octobre 1838, etc., etc., etc. —

Article 1. Honneurs funèbres à rendre à la mémoire de la digne Doña Encarnacion Ezcurra de Rosas, épouse de l'Illustre Restaurateur des Lois, gouverneur et capitaine général de la Province et brigadier, Don Juan Manuel de Rosas ;

2. Le gouvernement, et, en l'absence du chef de l'État, le délégué qu'il désignera, la commission du tribunal suprême et tous les fonctionnaires civils et militaires en grand costume suivront le convoi.

3. La sortie du cortége et son arrivée au temple où se célèbreront les funérailles seront annoncées par trois coups de canon tirés de la forteresse.

4. La veille des obsèques, à partir de midi, le glas funèbre sonnera à toutes les églises, chapelles et oratoires jusqu'à la sonnerie des âmes, et il reprendra au lever du soleil pour ne cesser qu'à la fin de la cérémonie.

5. Pendant tout ce temps la forteresse tirera des coups de canon de demi heure en demi heure et mettra son pavillon en berne.

6. Le pouvoir exécutif réglera le cérémonial et ordonnera les mesures qu'il trouvera convenables pour que l'armée de son côté rende également les honneurs funèbres.

7. Dès la veille des obsèques les troupes de ligne et les milices de la garnison ainsi que les employés de tous les départements se vêtiront d'habits de deuil pour trois jours consécutifs. — »

L'histoire universelle nous apprend que les plus grands capitaines, lorsqu'ils cessaient de combattre, faisaient hommage de leur épée à l'une ou à l'autre divinité. Don Manuel Rosas, qui n'avait aucun courage, ne voulut pas faire moins que les grands hommes de l'antiquité. Aussi, à son retour de l'expédition ou plutôt de la promenade qu'il fit dans le Sud, en 1833, il entra dans le petit village *del Azul*, fit appeler le desservant et lui dit : « Monsieur le curé je désire faire cadeau de mon épée au patron de votre village afin qu'avec son aide, je défende

(1) Copié textuellement du registre officiel, livre 17, imprimé en 1841, page 1547. —

ses enfants contre les invasions des Indiens. » Et détachant de son ceinturon son épée vierge, il la présenta au curé qui en ceignit St Laurent, martyr et patron du village d'Azul. Cette épée est encore entre les mains du dit desservant qui la garde comme une curiosité.

L'un des jeux les plus cruels, inventé par le féroce Rosas, et que l'on nommait le jeu du poulain (1), consistait à faire obliger des malheureux à prendre la position d'un quadrupède, après quoi on les sellait et les bridait : ainsi harnachés, ils devaient, d'abord, se livrer à la course, puis imiter dans tous ses mouvements le cheval le plus indocile. Après quoi Rosas enfourchait ces montures d'un nouveau genre. — Mais cela ne suffisait point. Ordre était bientôt donné à l'un ou à l'autre gaucho de se mettre en selle, à son tour, et d'exciter énergiquement de l'éperon ces pauvres martyrs. Leur sang coulait ; ils avaient le corps cruellement déchiré et ils se jetaient aux pieds du tyran pour le supplier, au nom de Dieu, de mettre fin à leurs douleurs. Mais le tigre riait de leurs souffrances et s'en réjouissait avec des amis qu'il invitait à ces cruels spectacles.

On se rappelle aussi, avec épouvante, le massacre de plusieurs centaines d'Indiens, qui eut lieu à Buenos-Ayres, en 1839, par ordre du dictateur, sur la place del Retiro. La population était attérée, et l'évêque Medrano, n'écoutant que l'impulsion de son cœur, osa adresser des remontrances à Rosas. Celui-ci le renvoya, après l'avoir injurié et menacé et le dictateur s'empressa de faire assassiner les derniers Indiens qui étaient encore détenus dans la prison.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce fut au mois de février 1852 que le général Urquiza battit Rosas, à Monte-Caseros. — Comme presque tous les hommes cruels, le dictateur vaincu était lâche ; il abandonna ses troupes et chercha un refuge à bord d'un navire de guerre anglais, qui le conduisit à Southampton. A partir de ce moment, les populations de la Confédération argentine, que vingt-ans de tyrannie avaient abruties, purent respirer et reprendre leur liberté que Rosas avait entièrement confisquée à son profit. Le commerce rétablit ses relations ; l'industrie pastorale vit renaître ses jours de prospérité et l'émigration reprit en foule la route de la Plata. On peut dire que, depuis 1852, cette magnifique contrée n'a cessé de faire d'immenses progrès et qu'elle est destinée à remplir un jour dans l'Amérique méridionale le rôle qu'ont joué et que jouent encore dans l'hémisphère boréal les États-Unis.

Jusqu'à présent, l'industrie s'y est péniblement développée, mais les

(1) El Peludon ó potro.

grandes lignes de chemins de fer que l'on y a commencées et que l'on s'efforce de compléter ne manqueront point de modifier avantageusement et promptement une situation encore défectueuse.

L'introduction de l'élément étranger dans les Provinces Argentines aura pour résultat de faire disparaître complétement les anciennes et malheureuses rivalités politiques qui les divisaient encore il n'y a pas vingt-cinq ans — et dont la récente tentative, heureusement avortée, de Mitre semble être comme le dernier effort. Des troubles pourront s'y produire encore; peut-être un ambitieux essayera-t-il vainement de raviver de vieilles querelles éteintes; mais ce que l'on peut certifier, c'est qu'à cette heure les provinces de la Plata sont entrées trop avant dans la voie de la civilisation et du progrès pour qu'elles aient jamais à craindre qu'un nouveau Rosas réussisse encore à les déshonorer aux yeux du monde entier, en leur imposant un gouvernement qui serait, comme il l'a été sous le joug de Don Manuel, la honte de l'humanité !

Nous aurons à nous occuper un jour du magnifique rôle que pourrait jouer notre Belgique dans ces contrées favorisées. Nation essentiellement agricole, elle aurait tout à gagner à diriger une nombreuse émigration vers les rives de la Plata. En effet, la Confédération argentine, qui a une superficie générale de 75,000 lieues carrées de 20 au degré, ne produit que le tiers environ du blé nécessaire à sa consommation. C'est assez dire que l'agriculture y est complétement dans l'enfance. Or, cette base de la prospérité des États ne tardera pas à prendre un grand et inévitable développement. Heureux ceux qui, dès à présent, songeront à aller y établir de grandes exploitations rurales. Ce sera pour eux une source inépuisable de richesses. Nous faisons des vœux ardents pour que notre pays ne se laisse pas devancer par d'autres nations et pour qu'il se décide enfin à étudier sérieusement, alors qu'il en est temps encore, la question de l'émigration et de la colonisation. Elle s'imposera un jour d'une façon qui ne permettra plus de se livrer à cette étude préliminaire; et nos compatriotes seront, une fois de plus, les victimes de l'esprit d'initiation et de l'énergie que d'autres peuples auront mis à prendre possession d'une immense contrée qui, de tous les pays de la terre, est celui qui convient le mieux aux Belges.

CH. D'HANE-STEENHUYSE,

Ancien Représentant.

DE CONSTANTINOPLE A TAURIS.

Après un séjour de trente et un ans à Constantinople où j'avais représenté les intérêts commerciaux et économiques de la Belgique, je fus appelé au poste nouvellement créé de consul général en Perse et invité à me rendre à Tauris, dans un délai aussi rapproché que possible. J'obtins pourtant l'autorisation de passer quelques mois encore à Péra. Après ce délai je fis mes préparatifs et le vingt-et-un août 1869, jour de samedi, à quatre heures de l'après-midi, je m'embarquai avec ma famille sur le bateau à vapeur russe « l'Alexandre II » commandé par le capitaine Soutkovoy, de la marine Impériale.

Nous descendîmes de Péra à Top-hané comme si nous allions à une fête. Un essaim d'environ trente dames et demoiselles des plus jolies du faubourg européen (ce qui n'est pas peu dire) nous accompagna jusqu'à bord, précédé et suivi de deux *Cavas* ou gardes des consulats, car nous devions traverser des ruelles habitées la plupart par des Circassiens, la grande rue qui mène à Top-hané étant barrée pour y faire des travaux destinés à la réception de l'impératrice Eugénie.

Ce fut donc en caquetant et en devisant que nous quittâmes Constantinople — la bien gardée — au séjour de laquelle nous nous étions un peu trop habitués, surtout moi que des fonctions multiples avaient mis chaque jour en contact avec tous les habitants de Stamboul. Officier de l'état-civil depuis que l'on y avait établi une légation, il n'y avait pas un Belge demeurant dans cette capitale que je n'eusse marié, pas un de leurs enfants dont je n'eusse inscrit l'acte de naissance, pas un de ceux que la mort avait moissonnés que je n'eusse suivis à leur dernière demeure. Je pouvais donc me considérer moralement un peu comme leur père à tous, et j'avais le cœur serré quand je quittai une partie de la colonie belge, avec laquelle j'avais entretenu les relations les plus affectueuses.

Le steamer l'Alexandre II prit beaucoup de marchandises. Nous n'en avions pas encore fini à minuit, et l'on ne leva l'ancre qu'une heure après, par un clair de lune superbe qui prêtait le plus magnifique aspect aux rives enchantées du Bosphore. Nous atteignimes bientôt les châteaux d'Europe et d'Asie (*Roumeli Hissar* et *Anadolu Hissar*) élevés dans la

partie la plus resserrée dominant le détroit, au lieu même où Xerxès, le satrape Persan, établit un pont de bateaux, que les vents et le courant emportèrent; les eaux du Bosphore furent, par ses ordres, rudement châtiées, mais les fouets des Persans n'y laissèrent d'autres traces que celles que l'histoire a conservées, comme un souvenir impérissable de l'orgueil contrarié d'un despote stupide.

Les tours et les murs du château d'Europe imitent le monogramme de Mahomet II le conquérant, et c'est sur les lieux mêmes où ils s'élèvent que ce sultan fit couper la tête à l'un de ses généraux qui ne pressait point assez vite, à son gré, le siège de la ville.

Aujourd'hui, près de ces fortifications qui ne sont plus qu'une défense illusoire, s'élève le magnifique *Robert-college*, créé par un américain, et où les études sont dirigées par le savant docteur Hamelin, et son gendre M. Walshburn, tous deux missionnaires évangéliques, qui se sont consacrés à l'éducation des jeunes gens de toutes les nationalités et de presque toutes les religions vivant côte à côte dans la capitale de l'Empire Ottoman.

Avant d'arriver aux châteaux, à peu de distance en face, sur la côte asiatique, s'élève le joli palais de Beylerbey résidence d'été que le sultan Ab-dul-Aziz a fait reconstruire et qui conserve le souvenir du court séjour qu'y fit l'impératrice Eugénie lorsqu'elle passa par Constantinople pour aller assister à l'inauguration du canal de Suez.

A deux heures après minuit le steamer stoppa devant le beau village de *Buyuk-Déré* (Grand vallon) renommé par l'abondance des rossignols qui peuplent ses ombrages, et par son large et beau quai, où l'on se promène le soir. L'ambassade russe y possède une jolie villa, avec un très-grand parc. Le bateau à vapeur russe s'y arrête toujours, pendant la belle saison, pour y prendre la correspondance de l'ambassade.

M. le baron de Staël, qui faisait l'intérim pendant l'absence de S. E. le général Ignatew, m'avait promis des lettres de recommandation pour les gouverneurs de Poti et de Tiflis. Malheureusement, nous arrivâmes un peu tard à Buyuk-déré; le *cavas* ou garde chargé de me les remettre à bord, s'était apparemment endormi, car je les attendis en vain, et ce ne fut qu'à Tauris qu'elles me parvinrent. Après une demi-heure d'arrêt nous continuâmes notre route et ne tardâmes pas à entrer dans cette Mer Noire, ainsi nommée à cause des mauvais temps qui y régnent habituellement, et autrefois si redoutée de la marine marchande à voiles, mais que la vapeur a rendue peu dangereuse à notre époque. L'entrée du véritable Bosphore est signalée la nuit par un excellent système de phares.

Nous touchâmes successivement à Bartan, Inéboli, Sinope, Samsoun, Orclou, Kerassunda, Trébizonde, et finalement à Batoum.

Sinope, c'était là que, seize ans auparavant, une flotte russe, sortie du port de Sévastopol, surprit, en pleine paix et détruisit entièrement l'escadrille turque. Victoire facile, car la plus grande partie des équipages se trouvait à terre, et les gros canons des vaisseaux russes firent promptement taire l'artillerie bien inférieure des Osmanlis. Boucherie sans lauriers qui n'eut d'autre résultat que de précipiter la guerre suscitée par le Prince Mentchikoff ambassadeur à Constantinople. On sait qu'elle amena l'invasion de la Crimée et la prise de Sévastopol par les troupes alliées de l'Angleterre, de la France, de l'Italie, de la Turquie, de l'Égypte.

Trébizonde est la ville la plus importante du littoral et de la Turquie d'Asie. Malheureusement le choix de son emplacement n'a pas été des plus judicieux. Adossée à un rocher stérile, sa rade est ouverte à tous les vents, dès qu'ils soufflent avec un peu d'impétuosité, les navires sont obligés de lever l'ancre et d'aller à environ une heure de distance mouiller à Platano, charmant village, où ils se trouvent parfaitement en sûreté.

Trébizonde est le port d'où l'on expédie les marchandises pour l'Asie-Mineure, et en transit, voie d'Erzeroum, pour la Perse et les pays avoisinants. Elle peut contenir environ vingt-cinq mille habitants, mais la colonie persane, qui était autrefois très-nombreuse, émigre tous les jours et passe dans le Caucase. Bientôt tout le transit de la Perse va quitter la voie d'Erzeroum dont la route, en mauvais état, est complétement négligée et mal gardée. En outre, le gouvernement ottoman s'obstine à prélever un pour cent sur les marchandises en transit, taxe inconnue dans le Caucase, où les relations sont facilitées par de nombreux bateaux à vapeur qui sillonnent la mer Caspienne, par le chemin de fer de Poti à Tiflis et par la belle route qui, de cette ville aboutit à Djoulfa et n'est séparée de la Perse que par la rivière de l'Araxe.

Il est vrai que la ville de Poti est fort malsaine et que son port ne vaut rien ; mais après avoir cherché à l'améliorer, et vainement essayé d'acheter du gouvernement turc celui de Batoum, qui est à l'extrémité orientale de la côte turco-asiatique et qui ne lui est d'aucune utilité, on va installer le port de Poti dans une baie avoisinante, et bientôt l'on n'aura plus besoin de faire transporter à Batoum les colis et les passagers.

Le consul de Belgique à Trébizonde, M. Reboul, vint avec son cavas et son drogman, me prendre à bord pour visiter la ville. J'avoue

que je n'en fus pas enchanté et qu'elle ne présente rien d'intéressant. A l'exception du bazar, qui a une certaine largeur, mais qui est fort sale, presque toutes les rues sont tellement étroites qu'il s'en trouve où deux hommes un peu gros, comme des Pachas par exemple, auraient peine à passer de front. En outre, elles ne sont jamais balayées et sont encombrées d'immondices. On voit que là aussi la municipalité ottomane ne s'occupe que du soin de prélever de l'argent et de remplir les poches de ses employés.

Après y être resté deux jours, le steamer chauffa le mercredi au soir, ayant à son bord M. Machnine consul général de Russie, qui allait à la rencontre de S. A. Impériale le grand duc Michel, frère et lieutenant de Sa Majesté le Czar dans le Caucase.

Nous ancrâmes le jeudi au matin dans le port de Batoum. Cette ville, qui est à l'extrême frontière Est de la Turquie d'Asie compte environ trois mille habitants, et une centaine de maisons dignes de ce nom, dont la principale est celle de M. Giudici, consul de Russie et en même temps directeur de la Compagnie de Navigation à vapeur et du Commerce.

La vie y est aussi triste que dans un couvent, et le consul de Russie, à peu près seul Européen qui s'y trouve, avec ses deux employés, n'a d'autres distractions, ainsi que sa famille, que l'arrivée, une fois par semaine, du steamer russe, et la société des passagers qui se trouvent à bord, allant au Caucase ou en revenant. Aussi exerce-t-il la plus large hospitalité.

Pour son amusement, il a créé derrière sa demeure un très-beau jardin qu'il a doté d'arbres fruitiers de toute espèce et de fleurs rares. Il me fit voir, avec orgueil, des plantes qu'il avait fait venir du cap de Bonne-Espérance. Si la Russie vient un jour à acheter la ville et le port de Batoum, qui lui sont nécessaires pour le commerce avec le Caucase, tandis qu'ils ne sont d'aucune utilité à la Turquie, le gouverneur que l'on y nommera, y trouvera tous prêts une résidence commode et un beau jardin.

Ce fut à Batoum que nous dûmes quitter le magnifique steamer l'Alexandre II, les eaux du port de Poti étant trop basses pour lui permettre d'y aborder.

Nous nous dirigeâmes vers ce dernier sur un petit bateau à vapeur qui prend à son bord passagers et marchandises, et qui parfois remorque un immense chaland lorsqu'il y a trop de colis. Cette ville a un phare immense, bien nécessaire pour signaler son triste port. Le fleuve Rion, qui y a son embouchure, charrie une telle quantité de sable et de branches

d'arbres, que leur amoncellement forme une barre très-forte où les flots se brisent et forment un obstacle sérieux surtout quand le vent vient du large. Il arrive donc que les navires, même d'un tonnage fort ordinaire, ne peuvent y mouiller qu'à deux milles au loin du rivage, en pleine mer. Cet ancrage est peu sûr, et l'on doit s'en éloigner dès que le temps devient mauvais.

Grâce à M. Lazzarevitch, commandant militaire et civil de la place, et directeur de la compagnie russe de la navigation, nous échappâmes aux formalités de la douane et autres, et nous nous empressâmes de nous rendre à l'hôtel de France, tenu par M. Jacquot. Il était rempli de voyageurs et l'on nous mit dans une sale maison du voisinage, en nous donnant une seule chambre n'ayant que deux lits pour trois femmes et mon plus jeune fils; mes autres enfants et moi, nous fûmes installés dans un couloir que l'on sépara par un grand rideau, et sur le plancher duquel on étendit des matelas. Cet agréable gîte fut accompagné d'un souper composé d'un potage assez clair, d'un roti, et d'une poire cuite au four. Les domestiques ne portaient pas de gants blancs mais nous crûmes d'abord qu'ils en avaient de noirs, tant leurs mains étaient crasseuses. Il est vrai que la note fut très-modeste! Cent francs pour toutes ces bonnes choses, y compris quelques insectes fort désagréables. Ce n'était pas trop!

Poti est très-malsaine. Elle est bâtie sur un sol tellement marécageux que les maisons sont posées sur de grosses poutres qui les séparent du sol. L'humidité pénètre tout; et il s'en exhale une odeur d'herbes pourries; les gouvernements qui y entretiennent des consuls, ne devraient pas les y laisser plus de trois ans, car il y règne des fièvres périodiques, quelquefois très-dangereuses, mais qui minent toujours les constitutions les plus robustes, avec l'aide du sulfate de quinine, remède quasiment pire que le mal, et dont les conséquences sont toujours nuisibles. Les étrangers doivent éviter d'y passer plus de deux ou trois jours, et surtout s'abstenir soigneusement d'y boire sa mauvaise eau, sans la couper fortement avec du vin.

Nous nous levâmes de très-grand matin, et après avoir secoué, non la poussière mais l'humidité de nos pieds, nous nous embarquâmes sur un joli petit steamer russe disposé seulement pour les passagers, qui y sont très-commodément installés, et nous remontâmes le fleuve Rion, lequel, à cette époque, n'était pas trop rapide. On avait annoncé la venue de S. A. I. le grand duc Michel qui devait aller assister à l'ouverture d'un chemin de fer au nord de la mer Caspienne, et les populations riveraines accouraient à droite et à gauche en habits de gala. Elles s'en re-

tournaient désappointées, car S. A. I. la grande duchesse s'étant sentie indisposée, la cour s'était arrêtée à Bojhorm.

Le consul général de Russie à Trébizonde, M. Machnine, déçu comme les autres, voulut alors nous accompagner jusqu'à Marani, en guise de promenade. Nous rencontrâmes aussi à bord un jeune officier russe du génie, M. Schobert (mort depuis cette époque) portant sur sa poitrine le signe distinctif des élèves de l'Académie, une aigle en argent. Nous fûmes charmés de l'entendre parler la langue française avec l'accent le plus pur, comme aussi de l'étendue des connaissances qu'il possédait. Mais, notre étonnement fut de courte durée quand il nous apprit qu'il était d'origine française, et descendant de ces protestants que la révocation de l'édit de Nantes et les persécutions religieuses forcèrent à abandonner leur patrie.

MM. Machnine et Schobert nous firent trouver les heures courtes pendant notre traversée sur le Rion qui dura jusqu'à cinq heures du soir, et pendant laquelle nous dûmes changer de steamer, le nôtre devant être tenu à la disposition de S. A. Impériale.

Nous débarquâmes à Marani avec tous nos bagages. C'est un petit village qui forme la première station, et où ne voulant pas passer la nuit dans la seule mauvaise auberge que l'on y trouve, nous nous procurâmes de suite, grâce à l'intervention de M. Schobert, deux fourgons sur lesquels nous nous installâmes de notre mieux avec nos effets que nous plaçâmes dans le bas, en ayant soin de recouvrir le tout de matelas que nous avions apportés avec nous dans ce but.

J'avoue que la vue de ces deux véhicules me fit faire une fort laide grimace. Ce fut un premier mécompte, qui devait être suivi de bien d'autres. On nous avait fortement conseillé à Constantinople de ne voyager qu'en fourgon, et d'aller tout droit de Marani à Tauris, où nous aurions fait une entrée triomphale. Or, le fourgon n'est qu'une lourde charrette, un peu moins bonne que les nôtres, non suspendue et montée sur quatre roues grossières, qui devraient être rondes, mais qui sont carrées, sans doute pour faire éprouver des secousses plus accentuées aux voyageurs qui sont obligés de s'en servir. Aussi pendant toute la nuit et une partie de la matinée du lendemain, nous fûmes tellement ballotés que personne ne put fermer l'œil ; nos os étaient comme broyés et nos cerveaux martelés lorsque nos chariots s'arrêtèrent à l'entrée de la petite ville de Coutaïs, jadis capitale du royaume de Mingrélie.

Une sentinelle et deux employés abaissèrent une longue poutre bariolée de rouge et de noir qui barrait toute la route, et se hâtèrent de rentrer dans leur logis en nous laissant dans l'incertitude.

Fatigué d'appeler et d'attendre en vain, je mis pied à terre et courbé comme un arc je pénétrai dans le bureau de ces agents et leur présentai les deux lettres de recommandation que j'avais pour le comte Levachew et le Baron Osten-Sacken, le premier gouverneur militaire et civil de la ville et le second sous-gouverneur. Elles produisirent un effet magique, et se levant précipitamment, ils coururent hisser la poutre avec force *sélam-alecks* que nous leur rendîmes avec usure. Mais le retard d'une demi-heure occasionné par cet incident avait été mis à profit par les éléments. Nous arrivions de Constantinople où il n'avait pas plu depuis huit mois et où une caraffe d'une eau à peine potable se payait à peu près vingt centimes, grâce à la sollicitude intéressée d'une municipalité que l'on a imposé au faubourg privilégié de Péra, laquelle municipalité s'occupe beaucoup plus de ses intérêts que du bien-être des Européens. De grands nuages noirs s'étaient amoncelés, les cataractes du ciel s'ouvrirent, et les toiles qui recouvraient nos fourgons déversèrent sur nous leur trop-plein. Nous nous aperçumes alors, mais un peu tard, que nos conducteurs nous avaient trompés et que, malgré nos conventions, ils n'avaient pas compris dans le prix du transport la fourniture des toiles cirées destinées à recouvrir leurs véhicules. Nous fûmes bientôt transpercés jusqu'à la peau; nos charretiers, qui étaient des Tartares, la pire de toutes les engeances, paresseux, voleurs, assassins même, nous conduisirent dans une grande cour carrée entourée de mauvaises écuries publiques, et là, malgré tout ce que nous tâchâmes de leur faire comprendre par signes (car nous ne parlions pas leur langue sauvage), ils dételèrent leurs chevaux, se sauvèrent je ne sais où, et nous laissèrent au milieu de ce déluge, qui ne discontinuait pas. Les femmes avaient ôté leurs robes qui étaient comme des éponges, et fatiguées de recevoir cette averse, elles prirent leur courage à deux mains, descendirent des fourgons, traversèrent toutes les flaques qui sillonnaient la cour, et je les conduisis dans une chambre infecte, vestibule d'une écurie où se trouvaient nos conducteurs avec bien d'autres. J'avais une grande envie de leur donner une rude correction manuelle, mais les voies de fait sont sévèrement interdites sur le territoire russe, et je pensai qu'il valait beaucoup mieux faire intervenir la police, contre des gens qui, outre leur mauvaise foi, s'étaient montrés tellement grossiers et insolents, qu'un de nous avait dû leur faire voir un revolver.

Au bout d'une heure, mes fils qui étaient à la recherche d'un hôtel, vinrent nous annoncer qu'ils en avaient trouvé un. Ils avaient amené deux fiacres avec eux, et nous nous empressâmes de nous rendre à l'hôtel d'Italie, dont nous trouvâmes toutes les chambres pleines; mais le te-

nancier, M. Campo-Casso, homme très-complaisant, nous voyant dans ce piteux état, nous céda sa propre chambre, où nous pûmes nous débarrasser du reste de nos vêtements, nous réchauffer un peu dans de chaudes couvertures, et prendre deux ou trois tasses de thé au rhum qui nous firent grand bien. Ces petits soins n'empêchèrent pas ma fille ainée de contracter le germe de la fièvre typhoïde qui devait se manifester plus tard et nous jeter dans des inquiétudes mortelles.

Nous demeurâmes cinq jours entiers à Coutaïs, petite ville assez gaie, et qui semblait à peine naissante. Mon premier soin avait été de me rendre chez S. E. le comte Levachew, qui me donna de suite un commissaire de police, lequel après avoir mis fin à ma convention avec les charretiers tartares, les renvoya en les menaçant de la prison. Nous nous mîmes aussitôt à chercher des *tarantaches* ou voitures suspendues, louées par l'administration de la Poste.

Malheureusement, nous eûmes des tiraillements avec un sous-employé qui voulait nous soutirer quelque roubles. Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation et tâché d'avoir des voitures convenables, au lieu de celles qu'il voulait nous imposer, le comte Levachew étant allé à Bojhorm faire sa cour à LL. AA. Impériales, nous eûmes recours au baron d'Osten-Sacken, qui non seulement nous accorda une *padarowjna* à deux cachets, mais ordonna en même temps au sous-employé de nous délivrer les voitures que nous avions choisies, et lui administra une verte semonce.

La *padarowjna* à deux cachets vaut mieux que celle à un cachet, et celle de courrier mieux que les deux autres. On ne doit pas refuser de donner immédiatement des chevaux à celui qui voyage en courrier, et les deux cachets vous assurent la préférence s'il n'y en a en ce moment à l'écurie que pour un voyageur. Il ne faut pas perdre ce détail de vue.

L'hôtel d'Italie était situé vis à vis d'une église russe. Un matin, nous entendîmes une marche funèbre exécutée par un orchestre militaire. Nous courûmes au balcon et nous vîmes que c'était le convoi d'un officier russe. Le défunt était découvert dans son cercueil, selon les coutumes de la religion orthodoxe. Quoique son visage fût garanti des mouches par une gaze, on vit de suite qu'il était jeune et beau. Mais nous remarquâmes avec tristesse que sa vieille mère marchait à pied derrière les restes de son fils, et plus loin sa jeune veuve le suivait en calèche, avec deux petits orphelins; et tous ne devaient quitter le mort, d'après l'usage, qu'après avoir vu recouvrir sa fosse de la noire poussière du cimetière. Cette infortunée était évanouie; une de ses compagnes tâchait de la ramener au sentiment de son irréparable malheur.

Il était sans remède parce que l'officier avait son épée pour toute fortune.

C'est à Kontaïs, que nous fîmes, par hasard, la connaissance de M. Michel, vétéran de l'armée française de Crimée. Il habitait une grande maison tout près d'un beau parc qui sert de promenade à tous les habitants de la ville. Il y demeurait seul, avec un domestique, jeune homme de vingt-deux ans, et qu'il me dit être un prince mingrélien authentique. Ce gars, robuste et bien taillé, faisait le service sans se soucier de ses quartiers de noblesse, et sans trop songer à sa Principauté, qui se réduisait à la profondeur de ses poches. Son Altesse était bon prince, et ses nombreux vassaux, qui consistaient en une vache, six brebis, un coq, neuf poules, et huit canards, ne se plaignaient pas trop de lui.

A bord du steamer l'Alexandre II se trouvaient deux princes mingréliens. Dans la chambre à côté de la mienne, à l'hôtel d'Italie, logeait une jeune femme, d'une figure assez avenante quoique commune. On me dit que c'était aussi une princesse, et qu'elle avait abandonné son mari pour suivre un jeune officier.

Si je demandais : Qui est M. un tel? On me répondait : C'est un prince mingrélien. Et madame? C'est une princesse mingrélienne !!! Bref, je fus étonné de me trouver au milieu de tant de nobles, et je me hasardai à demander d'où venait cette multitude de princes dans un si petit pays ! Un ancien de la ville me répondit gravement : « Les premiers rois en » Mingrélie étaient de pauvres sires. Lorsqu'un de leurs sujets bourgeois » ou vilain, venait faire la cour à son souverain et lui apportait en » cadeau un petit miroir, un verre, un couteau, une fourchette, un » mouchoir de coton, ou bien un casque à mèche, Sa Majesté appelait » son chancelier, lui ordonnait d'inscrire sur le registre, le donateur, » en qualité de prince, et lui entérinait ses titres de noblesse. Il en est » résulté cette grande quantité d'Altesses qui ont crû et multiplié. »

Si cette explication, un peu fantaisiste, ne contente pas tout le monde, je n'y puis rien faire.

Il serait nécessaire pourtant que le gouvernement intervînt pour faire un triage et épurer cette noblesse. Ceux qui sont tombés dans la misère devraient renoncer à leurs titres, moyennant une somme convenue que les nobles riches leur donneraient, et alors ces derniers seraient exempts du ridicule qui rejaillit quelquefois sur eux.

Nous fûmes donc contraints par les embarras que nous suscita l'employé de la poste russe de demeurer pendant cinq jours entiers à Kontaïs, à l'hôtel d'Italie. Mais l'hôte, M. Campo-Casso, eut toujours les plus grandes attentions pour nous, et je le recommande spécialement à tous les voyageurs qui passeront par là.

Puis nous nous mîmes en route pour Tiflis, traversant rapidement les magnifiques défilés du Caucase. Le soleil ne pénétrait qu'à de certaines heures dans ces gorges qui serpentent entre deux hautes montagnes, et au milieu desquelles se trouvent encaissées, d'un côté la grande route qui est assez unie et régulière, de l'autre, les eaux rapides d'une petite rivière et quelquefois d'un torrent descendant avec impétuosité.

Cette partie du voyage nous intéressa vivement par son aspect pittoresque, animé par les terrassements du chemin de fer auxquels travaillent des escouades de soldats. Lorsque tous ces tronçons seront réunis un jour, ils formeront l'artère qui vivifiera ces contrées, et avec de sages mesures, attirera dans le Causase tout le travail de la Perse et des autres pays de l'Asie.

Plus on étudie le système suivi par les Russes et les immenses progrès qu'ils ont faits et en si peu de temps, plus il devient évident que cette nation est appelée à jouer un grand rôle dans les destinées du monde. Son étendue, son immense population, l'admirable organisation de ses armées dont les soldats meurent inébranlables au poste qui leur a été assigné, les travaux, qu'à l'instar des anciens, elle fait exécuter par ses troupes, pratiquant des routes et établissant des voies commodes de communication dans tout les pays qu'elle soumet à sa domination, tout concourt à lui assurer un grand avenir, surtout à mesure que l'instruction et la civilisation continueront à y marcher d'un pas assuré, et qu'aucun obstacle ne rebutera.

C'est une chose digne d'être remarquée et imitée que ce travail que l'on fait exécuter par l'armée. Le soldat qui s'ennuie dans les garnisons et qui y contracte les vices qu'engendre l'oisiveté, est charmé de trouver une occasion d'y échapper, tout en améliorant son bien-être. On l'encourage par un supplément de ration et de paye qui lui permet de se procurer quelques douceurs. Dirigé militairement, il travaille plus qu'un ouvrier mercenaire.

En approchant du grand village de Souran, nous joufmes tout-à-coup d'un spectacle aussi beau qu'inattendu. C'était un bataillon d'infanterie qui descendait péniblement de la montagne, en suivant les contours et imitant les ondulations d'un énorme *boa constrictor*. Il revenait d'une *razzia* opérée contre une tribu de Circassiens qui avait tenté de se révolter, et qui demanda l'*aman* à l'aspect terrifiant des baïonnettes. A sa tête, marchaient plusieurs officiers, du groupe desquels il s'en détacha un pour me serrer la main. C'était le capitaine G. Civinis, que j'avais connu à Constantinople quelque vingt ans auparavant, et qui avait été prévenu par son père de mon passage par le Caucase. Il me conduisit

au village chez sa femme malade d'une fièvre dont lui-même souffrait depuis six mois, et qu'il combattait par des doses excessives de quinine. Je lui fis comprendre que le remède était pire que le mal, et qu'il fallait essayer d'une autre thérapeutique, par exemple, le chardon épineux, qui est efficace et ne laisse point de suites. On le fait bouillir dans un litre d'eau jusqu'à réduction d'un verre. Puis, le jour qui suit l'accès, on avale d'un trait le contenu d'un verre et rarement il est nécessaire de doubler la dose.

Toute secousse, toute révolution dans l'organisme, a ordinairement des suites salutaires; une course violente à cheval, un excès de table, surtout de boisson, un écart quelconque qui puisse amener une forte transpiration et l'on est guéri.

Je me souviens d'un certain docteur en poissons salés qui avait établi domicile à Vathi de Samos, la patrie de ma femme, où mon frère aîné était consul des Pays-Bas, et où je fus le voir. Cet Esculape d'un nouveau genre, se tenait dans ce qu'il appelait sa pharmacie, où figuraient au premier plan, un énorme baril d'un vin généreux et un autre petit baril de maqueraux en saumure. Lorsqu'un des nombreux malades de la fièvre venait le consulter, il lui tâtait gravement le pouls, lui faisait tirer une langue de caméléon, prenait un air méditatif, puis tout-à-coup lui faisait avaler un poisson du baril, et boire sans désemparer deux ou trois grands verres de vin, selon l'âge et la constitution. Le patient ainsi lesté, était envoyé ensuite dans son lit, où une abondante transpiration venait presque toujours le rendre à la santé.

Le capitaine Civinis est, depuis au moins vingt-cinq ans, dans le Caucase, où il a pris part à toutes les campagnes contre les farouches Circassiens et assisté à la prise de l'*aoul* de l'Emir Schamyl. C'est dire qu'il mène depuis assez longtemps une vie semée de dangers, de privations et de maladies.

Le surlendemain nous fîmes notre entrée à Tiflis, en passant devant le monument élevé en l'honneur du Prince Woronzow, qui fut le bienfaiteur de ces contrées, et nous nous arrêtâmes sur la place d'Erivan, devant l'hôtel de l'Europe, tenu par un Français, M. Arsène Barberon. Il était tout-à-fait dépourvu d'hôtes, car tout le beau monde était à la campagne, ce qui rendait la ville triste et sans animation.

M. Barberon en profitait pour faire réparer l'hôtel; mais il n'eut garde de le dire et nous assura au contraire que nous y serions bien mieux et plus tranquilles que partout ailleurs. Je pense qu'il voulait faire allusion à la synagogue, car depuis quatre heures du matin jusqu'à sept heures du soir on entendait les cris des maçons et des menuisiers qui mon-

taient et descendaient, arrangeant la toiture et équarissant les planches du corridor.

Je fus obligé de m'arrêter sept jours à Tiflis, car on avait découvert qu'une des roues de la grande voiture était fort avariée. L'atelier des forges de la poste était surchargé de besogne et je dus attendre mon tour.

Tiflis est une jolie ville construite à l'européenne avec ses rues tirées au cordeau, des trottoirs, de grandes et élégantes maisons, un beau théâtre, des colléges, des églises, des séminaires, des casernes, des jardins publics et des places où stationnent de nombreuses voitures de louage. La chaleur y est très-intense pendant environ trois mois, juin, juillet et août, mais on a la ressource d'aller à la campagne. Le village de Bojkorm, entre autres, est très-beau et possède des sources d'eaux minérales sulfureuses très-renommées.

Le frère cadet de S. M. le Czar, S. A. le grand-duc Michel, lieutenant de l'Empereur et gouverneur général du Caucase, réside à Tiflis, chef-lieu de la province. Il a épousé une grande-duchesse de Bade, et séjourne dans un palais construit à l'extrémité du boulevard. Ce prince est très-affable et généralement aimé.

S. E. le baron Nicolaï est le gouverneur de Tiflis. Il a sous ses ordres le général Pribil, chef du service, homme très-aimable et très-serviable.

Tiflis possède trois beaux hôtels : ceux de St-Pétersbourg, du Caucase et de France, ce dernier situé sur la place d'Erivan et tenu par un Français, Antoine Barberon. C'est le meilleur des trois ; on y déjeune et on y dîne à la carte, et la cuisine y est excellente.

Quand on va à la promenade, on rencontre beaucoup de voitures, remplies de femmes d'une grande beauté, que rehausse encore le costume national et surtout le béret brodé d'or et de perles qu'elles portent coquettement sur la tête. Malheureusement, ce costume disparaît de jour en jour depuis qu'une nuée de modistes françaises est venue fondre sur la ville. Lorsque le pays appartenait aux Turcs, les belles Géorgiennes, ainsi que les Circassiennes à la taille souple et élancée, avaient le privilége de peupler les harems des Sultans et des Pachas. Leurs parents en faisaient le trafic, mais la Russie y met obstacle aujourd'hui, et l'on ne peut les vendre qu'en contrebande à Constantinople où l'autorité ferme les yeux.

Le moment arriva enfin de nous mettre en route, après nous être assuré d'un bon conducteur, précaution qu'il ne faut pas négliger, surtout lorsqu'on voyage en famille. Le nôtre était un brave Allemand, très-patient et plein de soins.

C'est ici le moment de faire une petite digression à l'usage de ceux qui seront forcés de se diriger vers le centre de l'Asie. Nous pensions être en Europe et trouver tout en abondance sur la route. Quand on a fait le voyage de la Perse, soit à cheval par Trébizonde et Erzeroum, soit par Poti et le Caucase, on peut dire hardiment qu'on a voyagé.

Nous étions tout-à-fait novices, et l'on ne nous avait donné à Constantinople que de faux renseignements. Or donc, lorsqu'on voyage dans le Caucase, après Tiflis, et surtout sur le sol persan, on ne trouve dans les stations, qui sont fort sales, que des bois de lits d'une propreté douteuse, et pour toute nourriture des œufs et des poulets, ou bien au choix des poulets et des œufs (la carte n'est pas trop variée) et l'on ne rencontre pas même du pain, car on ne peut donner ce nom à une espèce de brouet liquide et noirâtre, dont l'aspect soulève le cœur.

Mais, je recommande chaudement à ceux qui veulent faire ce voyage d'avoir avec eux :

1° Quelques doses de dix grains de sulfate de quinine l'une.

2° Une provision de vin rouge pour couper l'eau, toujours mauvaise et malsaine.

3° Des matelas piqués, légers, et pouvant se replier si on ne veut pas se coucher sur des bois de lits ou sur les bancs de la voiture.

4° Du pain frais pris à Tiflis, et que l'on renouvelle à Erivan et à Naktchichivan.

5° Surtout des conserves de toutes sortes et pas trop salées, telles que jambon cuit, paté de foie gras, langues fumées, un peu de caviar, du riz, du sucre en pain et du thé, ainsi qu'un vase de beurre de cuisine, sel, poivre, vinaigre, une casserole et une poêle à frire. Dans toutes les stations, on trouve toujours des poules, des œufs et un somavar pour préparer le thé, la meilleure boisson en voyage. Presque jamais on ne peut avoir du lait. Avec le riz, une poule et du beurre, on fait tantôt un *prilaf* ou pilau, plat fort agréable et nourrissant, tantôt un potage au verjus. Il faut avoir avec soi un bon domestique faisant la cuisine.

On rencontre quelquefois des voleurs sur la route. Ceux de la Perse ne sont pas redoutables, si ce n'est lorsqu'ils attaquent en traitres derrière un arbre, un mur ou un rocher. En face, ils fuient à l'aspect d'un revolver! Ceux du Caucase sont très-dangereux. Ce sont toujours des contrebandiers armés de pied en cap, et qui massacrent impitoyablement les voyageurs qui font résistance.

Le voyage à partir de Tiflis, fut des plus monotones, et rendu plus pénible par le régime que nous infligèrent notre peu de connaissance du pays, et le manque total de ressources culinaires tout le long de la

route. Nous fûmes contraints de nous rejeter sur le saucisson, dont les effets furent des plus pernicieux.

Nous arrivâmes, le quatrième jour, à l'entrée de la nuit, à une station, au bas de la montagne de Dilidjan, dont l'aspect et la malpropreté m'engagèrent à ne pas m'y arrêter et à passer outre. Ce fut en vain que le chef de la station, le bonnet à la main, me supplia de ne pas m'aventurer la nuit, que la route était très-mauvaise, la montagne fort escarpée et toujours bordée de précipices; je n'y prêtai point l'oreille, et le contraignis de me livrer des chevaux et des postillons. Je croyais que c'était un conseil intéressé qu'il me donnait, et qu'il n'avait d'autre but que de me soutirer quelques roubles en échange de ses œufs, de ses poulets et du concours de son somavar.

Nous fûmes bien punis d'avoir été aussi incrédules. Nous commençâmes une assez rude ascension, et lorsque passé minuit nous nous trouvâmes sur un chemin très-étroit, nous nous aperçûmes que nous longions un précipice incommensurable. On voyait au loin, au fond de la vallée, les feux d'un village, à une profondeur vertigineuse. Pour comble de malheur, nous étions enveloppés dans un nuage stationnaire. L'eau dégouttait sur nous; l'humidité nous faisait frissonner et l'obscurité d'une nuit sans lune et sans étoiles, contribuait à exalter notre imagination, et à nous faire croire que nous courions un danger sérieux. Nous fîmes arrêter les voitures; nous tirâmes des bougies de la cambuse (nous donnions ce nom à la malle à compartiments qui renfermait les provisions et la vaisselle); nous en mîmes deux dans les fanaux de la plus grande voiture, et mon fils Eugène, qui montra constamment le plus grand courage et la plus grande activité, en alluma une troisième qu'il tint à la main en dehors du char-à-banc afin d'éclairer un peu le chemin que nous suivions. En même temps, nous dévouant pour sauver au moins les femmes, nous fîmes prendre les devants à la petite voiture, afin que si nous venions à rouler dans l'abîme, celle qui nous suivait avec ma famille, mût s'arrêter à temps et attendre le jour.

Il parut enfin et mit un terme à nos angoisses; nous nous arrêtâmes à l'aurore, devant la plus petite, la plus sale et la plus misérable des stations que nous eussions rencontrées jusque-là. Trois ans après, lorsque nous repassâmes sur cette route, en l'arrosant de nos pleurs, l'un de nous étant resté pour toujours à Tauris, nous trouvâmes que les Russes y avaient accompli un travail d'art magnifique. Ils ont fait des coupures qui contournent toute la montagne du haut en bas, et qui permettent de descendre par des pentes douces sans le moindre danger.

Nous restâmes une heure pour nous reposer et prendre le thé à la

station. Elle était infecte, et c'était bien fâcheux, car le lever du soleil éclaira un splendide spectacle. Devant nous se déroulait le lac Gotitchka ou d'Erivan avec ses eaux miroitantes, réfléchissant un ciel bleu, sans nuages, ni vapeurs. A une portée de fusil de la rive la plus rapprochée, se montrait un petit îlot sur lequel on avait élevé un couvent arménien avec son église, entourés d'arbres et du plus riant effet. Nous regrettâmes qu'il n'y eût pas là un logement un peu confortable, car certainement nous y serions restés avec plaisir un ou deux jours, les habitants du village voisin ayant apporté du poisson frais et du pain de bonne qualité; mais la station était trop malpropre, et nous nous remîmes en route après avoir légèrement déjeuné.

Je ne pus suivre la grande route car on la réparait, et des monceaux de cailloux obstruaient le passage. Je côtoyais les hauteurs escarpées du lac et plus d'une fois j'eus la chair de poule en me voyant presque suspendu au-dessus de l'abîme argenté.

J'avais passé toute la nuit à monter; la journée fut employée à descendre et vers le soir j'abordais la ville d'Erivan, autrefois place forte, aujourd'hui l'une des principales du Caucase, auquel le feld-maréchal Paskevitch l'annexa, ce qui lui valut le titre d'Erivansky. Il y reste encore des vestiges de ses fortifications et vue de loin elle a un air coquet qu'elle perd de près. On y entre par un long cimetière ouvert; on en sort par un autre tout aussi long; faubourgs de funeste aspect et qui exhalaient la fièvre.

Le conducteur nous fit remiser dans la cour d'un petit hôtel d'apparence assez confortable et gai, mais dont les propriétaire étaient malheureusement pour nous en *villegiatura*. Deux domestiques gardaient le logis, dont on avait rangé et recouvert tous les meubles. Je leur demandai des lits, et ces gens qui s'étaient mis en tête de m'exploiter et rançonner, m'apportèrent les leurs qui étaient tellement hantés par la vermine que nous ne pûmes fermer l'œil de la nuit, c'est-à-dire la section mâle, car les femmes préféraient toujours coucher sur leurs matelas dans la grande voiture, dont elles laissaient ouvert le châssis d'une des portières. De la sorte, elles savaient à quoi s'en tenir.

J'appelai préalablement l'un des garçons et lui dis de nous donner à manger. Monsieur, me répondit-il, il n'y a pas grand'chose à cette heure! — Donnez-nous alors du fromage et du pain pour tremper notre appétit. — Monsieur, on ne saurait trouver du fromage à cette heure. — Eh! bon Dieu! apportez ce que vous avez, afin que nous ne nous couchions pas avec l'estomac creux.

Après deux heures d'attente, nous eûmes un potage à l'eau claire que le docteur Sangrado aurait approuvé, et des côtelettes qui auraient fort bien adhéré au mur; comme il y a des consolations pour tout avec un peu de bonne volonté, nous nous couchâmes en nous disant que : « *qui dort dîne.* »

Dès que le jour parut, je donnai l'ordre d'atteler. Les domestiques vinrent alors en se frottant les mains, me présenter un modeste compte de quatorze roubles d'argent (60 francs). Mais j'étais de fort mauvaise humeur et je leur jetai au nez seulement huit roubles, somme qui payait largement leurs mensonges, leur méchant souper, leur collection d'insectes et la nuit blanche que nous avions passée. Ils eurent alors l'audace d'aller quérir un commissaire de police qui, dès qu'il nous vit, leur tourna le dos, comprenant bien que nous n'étions pas les voleurs, mais les volés.

La route d'Erivan à Naktchichivan est la plus unie et la moins caillouteuse de toutes celles du Caucase. A mi-chemin on commence à apercevoir le célèbre mont Ararat, sur lequel s'arrêta l'arche de Noë pendant le déluge, et que je n'avais jamais espéré de voir. C'est une très-haute montagne, ayant deux cîmes dont l'une plus élevée que l'autre, et toutes deux toujours recouvertes de neiges éternelles. Des Anglais ont entrepris d'en faire l'ascension, mais ils n'ont jamais pu dépasser la zône des neiges.

Je mis plusieurs heures à traverser la magnifique plaine qni longe sa base. Un moment avant le coucher du soleil notre attention fut attirée tout à coup par un cri d'admiration que poussa l'un de mes fils. Nous avions laissé derrière nous le mont Ararat. L'astre du jour, en s'abaissant à l'horizon, éclairait de mille feux et revêtait de mille couleurs ses sommets neigeux au haut desquels flottaient des nuages revêtus de tous les prismes. et des formes les plus fantastiques. C'était un spectacle sublime!!! La grande ombre de Noë semblait planer au-dessus de la montagne et la dominer. Nous ne pouvions nous rassasier de contempler ces effets de lumière, et ce ne fut que lorsque tout eut disparu que, ramenant mes regards vers le bas du colosse, je me souvins que Noë, outre la tâche agréable qu'il eut de repeupler la terre avec ses enfants, dans la profonde horreur qu'il conçut pour l'eau, planta la première vigne et devint un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, en convertissant ses fruits en cette liqueur traîtresse qui fait les délices de la presque totalité du genre humain.

Nous fûmes tirés de nos rêveries par des légions de moustiques et de moucherons qui nous entraient dans le nez, dans la bouche, dans les

oreilles et les yeux; les marais pestilentiels qui précèdent Naktchichivan nous envoyaient ces hôtes incommodes, dont nous ne fûmes débarassés qu'au bout d'une heure en arrivant à cette triste ville où, comme à Erivan, on entre par un cimetière et on sort par un autre.

Naktchichivan (le lieu du repos de la colombe) nous rappelle le lieu où s'arrêta la colombe que Noë lâcha de l'arche, afin de s'assurer de la baisse des eaux. C'est une petite et triste ville, infestée par des tarentules, que l'on appelle là phalanges, et par des scorpions très-dangereux. Je ne m'y arrêtais que pour y prendre un peu de pain du pays, qui est plat et ressemble beaucoup à l'azyme des Hébreux. Il a un goût très-fade et est fort peu nourrissant, ce qui ne nous empêcha pas de le savourer avec délices, car il valait encore beaucoup mieux que l'atroce pain noir des stations.

J'ai omis de raconter qu'entre Érivan et Naktchichivan nous rencontrâmes tout-à-coup une troupe de femmes lesguines à cheval. Elles faisaient partie d'une tribu nomade qui campe toujours sous des tentes et qui a beaucoup d'analogie avec les Bohémiens. Celles-ci paraissaient appartenir aux familles des chefs, et changeaient de campement (nous étions en août) pour des ombrages plus frais et le voisinage d'un cours d'eau. Leur costume était des plus riches et des plus pittoresques. Elles portaient sur la tête comme une espèce de corne se recourbant en avant, terminée par une pointe, brodée en or et parsemée de perles et de petites pièces de monnaies d'or; un voile transparent cachait leur visage, mais la plupart d'entre elles l'avaient écarté; une espèce de spencer dessinait leur taille, et de larges pantalons bouffants recouvraient le bas de la ceinture jusqu'aux pieds.chaussés de bottines de maroquin jaune. Les étoffes étaient en soie rose, bleu de ciel, blanche, jaune et verte, revêtues de passementeries en or et en argent, du meilleur goût. Presque toutes ces femmes étaient d'une beauté remarquable, avec de grands yeux noirs et des cheveux noirs comme l'aile du corbeau, réunis en petites tresses semées de pièces d'or. Elles cheminaient à califourchon sur de magnifiques chevaux qu'elles conduisaient comme le meilleur cavalier, et escortées par quelques domestiques, elles faisaient retentir l'air de leurs cris et de leur babil joyeux.

Nous arrivâmes enfin le lendemain à Djoulfa, la dernière station russe du Caucase, village placé à l'extrême frontière russo-persane, séparée du royaume persan par la rivière l'Araxe qui donne son nom à la station de la poste, du télégraphe et de la douane, située en face, de l'autre côté. De Djoulfa nous pouvions discerner les lions brandissant un sabre sous un soleil, blason de la Perse, et les soldats armés,

peints les uns et les autres sur les murs blanchis du corps de garde, afin d'effrayer l'ennemi par la perspective de guerriers simulés rangés en bataille.

Djoulfa a la meilleure et la plus vaste station de toutes celles du Caucase. On y passe le fleuve sur trois bacs qui ne doivent être mis en activité que le jour. Des deux rives, on ferait feu sur ceux qui tenteraient de passer l'eau pendant la nuit. Le commissaire russe était le prince mingrélien Baratoff, excellent homme, qui nous combla de soins et de prévenances. Il nous fit les honneurs de son triste domaine où pullulaient les tarentules, et nous dûmes y attendre pendant sept grands jours les moyens de locomotion que j'avais demandés par le télégraphe à Tauris. Il y avait eu un malentendu provenant du consul général de Perse à Tiflis, qui m'avait promis que je trouverais le tout prêt à la station persane et que je n'aurais à m'occuper de rien. Il avait oublié de le faire; mais il m'avait donné, pour être à mon service, en qualité de *cavas* ou garde de consulat, un jeune Persan nommé Féréze, qu'il avait avec lui à Tiflis depuis dix ans, qui parlait bien la langue russe. Il était très courageux, ce qui est une exception chez les Persans, connaissait bien la route, et était doué d'une grande activité.

J'envoyai alors un télégramme à M. P. Fachiri, directeur de la maison Ralli, la plus importante et la plus ancienne de toutes les maisons établies en Perse. Ce personnage s'adressa, à son tour, à S. E. le *Naïb-el-Vouzaré*, substitut du ministre des affaires étrangères de Téhéran, et nous vîmes, un beau matin, arriver l'introducteur des consuls et de tous les étrangers de distinction, Kouli-Khan, chamarré de décorations, et un grand nombre de domestiques.

Les Persans ont huit différents grands cordons, qui ont plus ou moins d'importance suivant leur couleur et le grade qu'ils conférent. Ce sont, d'abord, le grand cordon bleu de ciel, que portent seulement et exclusivement le schah et les membres de la famille royale; puis vient le vert avec liserés rouges que l'on donne aux ministres et aux ambassadeurs ou chefs de légation; puis le rouge; puis le mi-parti rouge et blanc; puis le rouge des deux côtés avec le milieu blanc; le blanc des deux côtés avec une bande rouge au milieu; puis le blanc; enfin le jaune qui est le moins estimé de tous, et que l'on accorde à profusion.

S. A. Royale le *Valiat* (Prince Héréditaire), gouverneur général de l'Aderbidjan, et qui doit toujours résider à Tauris jusqu'à la mort de son père, avait chargé Kouli-Khan de me recevoir et de m'accompagner jusqu'à Tauris, en me faisant l'honneur de m'envoyer deux des chevaux

de son écurie et un takhtaravan portant le lion et le soleil peints sur le devant (1).

Les deux chevaux de selle du prince, l'un pour moi, l'autre pour mon second fils Eugène, avaient le signe distinctif de ceux montés par les membres de la famille royale, la queue teinte en rouge vif. Nul autre ne peut imiter cet usage.

En quittant Djoulfa, nous nous arrêtâmes, la première nuit, dans la chaumière d'un paysan, sans fenêtres, le sol pour plancher, avec un grand trou rond au milieu de la chambre pour y cuire de mauvais pain et pour y faire du feu en hiver.

Kouli-Khan avait amené un cuisinier persan qui nous régalait des mets en usage dans le pays, parmi lesquels le *pilaf agem* et le *kébab* ou rôti, figuraient au premier rang.

(*A continuer.*)

---

(1) « Le *takhtaravan* est une espèce de litière fermée, et ayant des portières. Elle est » excessivement lourde et portée par deux chevaux attelés en flèche. On y place des mate- » las et des coussins, et l'on s'y étend. Lorsqu'il n'y entre qu'une seule personne, elle se » met au milieu, et alors le mouvement en est supportable ; mais s'il y en a deux, l'une » plus pesante que l'autre, il s'établit un va et vient, une sorte de roulis, des plus désa- » gréables, en même temps qu'il fatigue beaucoup l'attelage. »

MÉLANGES.

GODEFROID DE BOUILLON ET L'ÉPIGRAPHIE.

J'ai publié dans ce recueil, en 1865 (voy. t. II, p. 529), une *Étude épigraphique* sur les inscriptions que devait recevoir le piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon, à Bruxelles.

Le 25 décembre dernier, on y a placé deux plaques, l'une vers la Montagne de la Cour, l'autre vers l'église de St-Jacques, et on trouve, à ce sujet, dans le *Moniteur belge* du 30 décembre, n° 364, *partie non-officielle*, l'entre-filet suivant : « Voici le texte de l'inscrip- » tion qui vient d'être placée sur le piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon, ornant » la Place royale : »

GODEFROID DE BOUILLON, PREMIER ROI DE JÉRUSALEM,
NÉ A BAISY (BRABANT), MORT EN PALESTINE LE 17 JUILLET 1100.
DÉCRÉTÉ LE 2 NOVEMBRE 1843,
INAUGURÉ LE 24 AOUT 1848, SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD Ier.

La même inscription est reproduite, en langue flamande, sans que le *Moniteur* en dise un mot, vers l'église de St-Jacques, mais l'organe officiel n'en daigne pas donner le texte.

Le gouvernement n'a donc adopté, ni les propositions de l'Académie royale de Belgique, ni celles que j'avais demandé d'adopter provisoirement dans le but de consulter l'opinion publique, et de faire au moins *quelque chose* pour faire disparaître l'omission bizarre qui remontait à 1848.

Il faut convenir qu'en appliquant des plaques, apparemment provisoires, sur le piédestal de la statue, le Département de l'intérieur n'a pas eu la main heureuse.

Fallait-il réfléchir un quart de siècle, pour préférer aux propositions de l'Académie, des inscriptions composées sans doute par un commis de 3e classe, et pour en confier l'exécution à quelque ferblantier de Schaerbeek ?

Sont-ce là des inscriptions en style lapidaire, en beaux caractères de l'époque du monument dans lequel feu notre estimable architecte Suys s'était attaché à rappeler le style du siècle de Godefroid de Bouillon, le style roman ?

On dirait en vérité des enseignes de foire, fabriquées à la hâte en caractères étiques, bien lisibles du reste, et appliquées, à la sourdine, sur le piédestal, comme on applique des *adresses* sur des *colis* de voyage !

Reprenons, mot à mot, le texte français de l'inscription ; disons d'abord que l'épigraphe flamande méritait bien d'avoir le pas et de faire face à la Montagne de la Cour.

Godefroid de Bouillon.

Puisqu'on parle au vulgaire, n'était-il pas bon de rappeler ce qu'il fut pour nous ? Duc de Lothier, il régnait à Bruxelles, bien qu'il n'y eût pas de résidence officielle.

Premier roi de Jérusalem.

Erreur : il fallait dire *élu roi de Jérusalem*. Notre illustre compatriote n'accepta que le titre d'*avoué du Saint Sépulcre*.

Né à Baisy, mort en Palestine, le 17 juillet 1100.

Les mots *en Palestine* semblent superflus. La date de la mort est également hors de propos.

Décrété le 2 novembre 1843; inauguré le 24 août 1848.

A qui ou à quoi se rapportent ces mots : *décrété, inauguré?* à Godefroid? Pourquoi rappeler ces dates qui n'attestent qu'une trop longue ingratitude?

Sous le règne de Léopold Ier.

O courtisans! n'avez-vous pas compris que c'était dire fort maladroitement aux générations futures : 9 ans après la mort du roi qui inaugura le monument, le piédestal en restait encore privé de ses inscriptions et de ses bas-reliefs?

Espérons que ces vilaines plaques placées, *en catimini*, vers la fin de l'année 1874, sous les pieds du cheval indigné de Godefroid de Bouillon n'ont été posées qu'à titre très-provisoire, et que les deux inscriptions risibles, doublement piètres par la rédaction et par l'exécution matérielle, ne tarderont pas à être remplacées, en beaux caractères du XIe siècle, et uniquement par l'inscription latine suivante qui entoure en partie le sceau de notre illustre compatriote :

GODEFRIDUS
DEI GRATIA, DUX ET MARCHIO
SANCTI SEPULCHI NUNC ADVOCATUS
REX HIERUSALEM ELECTUS
MXCIX.

H.

JOURNAL HISTORIQUE.

ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

15 JANVIER. — 15 FÉVRIER.

Janvier.

12. — Mort de l'empereur de la Chine. Son successeur est un prince âgé de 5 ans.

15. — Mort de M. d'Omalius-D'Halloy, sénateur de l'arrondissement de Dinant, grand-officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, membre de l'Académie royale des lettres, des sciences et des beaux-arts de Belgique, né à Liége en 1783, l'un des hommes les plus considérables par les services qu'il a rendus à la science (la géologie notamment) et que son érudition, ses vertus, son patriotisme et son noble caractère avaient entouré d'une vénération universelle.

16. — La direction du parti libéral, abandonnée par M. Gladstone, est reprise par le marquis Harlington et par lord Grandville.

— Ouverture de la Diète prussienne.

17. — Le Congrès mexicain décrète l'expulsion des sœurs de charité. Cet arrêté ferme 43 établissements et abandonne à la merci publique 20,145 pauvres et infirmes dont ces saintes femmes prenaient un soin pieux.

18. — Ouverture du Rigsdag suédois.

21. — L'Assemblée de Versailles entame la discussion relative aux lois constitutionnelles.

24. — Garibaldi arrive à Rome.

25. — Réunion de la Fédération des cercles catholiques, à Bruxelles, où l'on décide la création du *Denier de la Lutte catholique*.

26. — Mort de M. Raikem. (J.-J.), ancien vice-président du Congrès national, ancien président de la Chambre, ancien ministre de la justice, etc., né à Liége en 1787.

— Le froid extrême qui règne en Suède force à suspendre le service des chemins de fer : le thermomètre descend à 36° c. au dessous de zéro, température arctique.

30. — Clôture du Reichstag allemand.

Février.

4. — Mariage de la princesse Louise-Marie-Amélie, fille de Léopold II, avec le prince Philippe de Saxe-Cobourg.

5. — Ouverture du Parlement d'Angleterre.

6. — L'emprunt de Paris a été souscrit environ cinquante fois.

— Incendie du théâtre d'Édimbourg.

10. — Mort de M. Ch. de Savigny, ancien ministre de Prusse à Bruxelles. C'était un conservateur éminent et un fervent catholique ; il fit partie du Reichstag et fut président de la fraction du *Centre*.

BIBLIOGRAPHIE.

RÈGLEMENT ECCLÉSIASTIQUE DE PIERRE-LE-GRAND, *traduit en français sur le russe avec introduction et notes par le* R. P. C. TONDINI, *barnabite*. — Édition accompagnée de la traduction latine imprimée à Saint-Pétersbourg, en 1783, par les soins du prince Grégoire Potemkin, du texte russe original et de l'instruction du procureur suprême du Synode. — Paris, librairie de la Société Bibliographique, 1874. Prix 10 francs.

Le P. Tondini n'est pas un inconnu pour beaucoup de nos lecteurs. Il prononça au Congrès de Malines en 1867 une allocution dans le but de demander à l'auditoire des prières pour la *solution heureuse de la question religieuse en Russie*. Cette demande fut appuyée par un beau discours de Mgr l'évêque de Namur, aujourd'hui métropolitain de Belgique. Le pieux et zélé barnabite qui s'est fait l'exécuteur testamentaire du célèbre P. Schouwaloff n'a jamais oublié la mission dont il était chargé. Après avoir publié, en 1874 également, une bonne brochure sur l'*Avenir de l'Église russe*, il vient d'éditer le fameux *Règlement ecclésiastique de Pierre-le-Grand*, un beau volume in-8°, avec quarante pages d'introduction, 236 pages comprenant le texte latin du Règlement avec traduction française, nombreuses annotations, et une table analytique des matières. Un appendice renferme le texte intégral en langue russe du *Règlement* de Pierre-le-Grand et l'Introduction du Procureur suprême du très-saint Synode.

Si l'on veut voir à quel degré d'avilissement peut descendre une Église qui rompt avec l'unité romaine pour tomber sous le bras séculier, on n'a qu'à parcourir l'œuvre éditée par le P. Tondini. Après avoir parcouru ces pages tristement éloquentes, on sera renseigné sur l'indépendance laissée au clergé schismatique de Russie. Quoique imprimé en latin, ayant eu, au siècle dernier, l'honneur d'une traduction française plus ou moins exacte, le *Règlement ecclésiastique* est devenu peut-on dire étranger à la plupart des historiens dont les ouvrages sont entre nos mains. En vain avons-nous feuilleté Blanc, Wouters, Möhler, des abrégés d'une belle étendue; ils n'en font pas mention; Rohrbacher au tome XXVIII de son *Histoire Universelle*, se contente de quelques généralités. Mais voici mieux encore. Des ouvrages spéciaux, *l'Église Schismatique russe*, par Theiner, *Persécutions et souffrances de l'Église catholique en Russie* gardent sur le *Règlement ecclésiastique* le même mutisme que les auteurs cités à l'instant. Nous avons en conséquence tout lieu de croire que nos lecteurs, à quelque exception près, feront connaissance avec une chose tout à fait nouvelle.

Ah! ils méritent nos applaudissements les plus sympathiques et les plus chaleureux tout autant que nos prières, ces intrépides champions de la foi qui, soit en prison comme NN. SS. de Posen, de Paderborn et d'Olinda, soit dans l'exil, à l'instar de NN. SS. de Bâle et de Genève, défendent l'Église universelle ou catholique contre les églises particularisées, contre les usurpations et les envahissements de *catholiques d'État*. Les *maiades* prussiennes, si odieuses cependant, sont une merveille de tolérance, en comparaison du *Règlement* de Pierre-le-Grand.

L'ukase rendant le *Règlement* obligatoire porte la date du 25 mars 1721. Il est suivi de la formule du serment que prêtent les membres du Collège ecclésiastique (plus connu sous le nom de Saint-Synode). La première partie expose la nature du Collège ecclésiastique et et les graves raisons d'un tel gouvernement. La seconde partie fait connaître les affaires générales et spéciales qui doivent être soumises à cette administration; les devoirs des évêques et incidemment les prescriptions relatives à l'anathème, à l'interdit et à la visite pastorale; les établissements d'instruction, les maîtres, les élèves, les devoirs des prédicateurs; un dernier paragraphe concerne les personnes du monde, en tant qu'elles sont

atteintes par la discipline ecclésiastique. La troisième partie traite en trois numéros distincts des devoirs de ceux qui gouvernent, du mode d'action du Collège ecclésiastique et enfin de son pouvoir. Le tout est couronné par les *Points sur lesquels Sa Majesté Sérénissime, de sa propre main monarchique daigna donner une résolution.*

Comme éloge, nous nous bornerons à dire que la traduction française, si nous la comparons au texte latin, nous semble tout à la fois élégante et fidèle; quant aux notes, elles témoignent d'une connaissance approfondie de la matière.

Le sujet étant si peu connu, nous dérogerons aux habitudes d'un bulletin bibliographique pour donner quelques extraits du *Règlement ecclésiastique.*

IIe partie. — *Du séminaire.*

« 4. Chaque chambrée, quelqu'en soit le nombre, aura son Préfet ou surveillant. Ce sera un homme d'une vie honorable; peu importe qu'il n'ait pas d'instruction, pourvu qu'il ne soit ni trop farouche ni mélancolique; son âge sera entre 30 et 50 ans.

Règles pour obvier à l'ennui [textuel].

« 15. On assignera aux séminaristes deux heures de récréation par jour, et nommément après le dîner et le souper. Pendant ces heures, nul ne pourra étudier ni même garder un livre entre les mains, mais la récréation, qui aura lieu l'été au jardin et l'hiver dans le salles, consistera en des jeux honnêtes et propres à donner de l'exercice au corps, car cela est avantageux pour la santé et éloigne la mélancolie.

« 16. On pourra, une ou deux fois par mois, surtout en été promener les élèves dans les îles, les champs et autres lieux agréables; leur faire visiter les palais du souverain aux environs de la ville, et au moins une fois par an les conduire à Saint-Pétersbourg.

« 17. A table on fera une lecture dont le sujet sera l'histoire soit militaire soit ecclésiastique.

IIe partie, § 4. *Des prédicateurs.*

« 2. Les prédicateurs doivent prêcher avec solidité en s'aidant des témoignages de la Sainte Écriture, sur la pénitence, sur la réforme de la vie, sur le respect dû aux autorités, et *principalement à la toute-suprême autorité* du Tsar, et sur le devoir de chaque état.

« 5. Il sied fort mal à un prédicateur, surtout s'il est jeune, de parler des péchés *de ceux qui gouvernent*, ou de prendre un ton de reproche vis-à-vis des auditeurs.

« 6. Chaque prédicateur doit avoir chez lui les œuvres de saint Chrysostôme, et les lire assidûment. De cette manière, il se mettra à même de composer des sermons d'une diction à la fois très-pure et très-claire, bien qu'inférieurs à ceux de Chrysostôme. Mais quant à ces auteurs superficiels, comme sont *souvent les Polonais*, il n'en lira point.

« 9. Il ne faut pas qu'un prédicateur s'agite beaucoup, comme s'il ramait dans une barque, ni qu'il frappe des mains, ni qu'il les appuie sur les flancs, ni qu'il se trémousse, ni qu'il éclate de rire; il ne faut pas non plus qu'il sanglotte, mais quand même son âme serait fortement émue, il doit, autant que possible, retenir les larmes. Tout cela est superflu, malséant et propre à *troubler les auditeurs.* »

Le *Règlement* renferme le paragraphe suivant, immédiatement avant les signatures :

« Sa très-sacrée Majesté Tsarienne le Monarque de toutes les Russies DAIGNA entendre d'abord lui-même la lecture, faite en sa présence, de toutes les choses ci-écrites, les examiner et les corriger, le 11 février de cette année 1720. Après quoi, sur l'ordre de Sa Majesté, Leurs Éminences les évêques, réunis avec les Archimandrites et les Seigneurs dirigeants, les ont entendues, examinées et corrigées, le 23 février de la même année. — Et pour leur confirmation et invariable exécution, après la propre signature du clergé et des Sénateurs présents, Sa Majesté Tsarienne elle-même daigna apposer sa signature de sa propre main. »

Des citations aussi pertinentes nous dispensent de tout commentaire; il serait au moin superflu.

AD. D.

EXPOSITION DES FONDEMENTS DE LA FOI OU DÉMONSTRATION DE LA RELIGION, *à l'usage des classes supérieures de l'enseignement moyen par* P. CLAESSENS, *chanoine de l'église métropolitaine de Malines*. Un volume in-8°, de XIII et 270 pages. Malines, chez Dessain, 1874.

Dans les jours mauvais que nous traversons, il importe de prémunir la jeunesse contre les sophismes et les erreurs dont les apôtres de l'incrédulité essayeront de l'assaillir. Il est assez connu en effet que l'incroyance n'a souvent d'autre excuse que des malentendus; on ne connaît pas suffisamment notre foi ; aussi trouve-t-on commode de l'accuser de ne pas être raisonnable.

L'apologétique est née du besoin de répondre aux objections qui se sont fait jour à toutes les époques de l'histoire chrétienne. Un de nos quatre Évangiles même, celui de S. Jean, est dirigé contre Ebion et autres hérétiques. On connaît, de nom au moins, les célèbres traités de Tertullien, la *Somme* de S. Thomas *contre les Gentils* c'est-à-dire contre les philosophes arabes de l'Espagne, les *Controverses* de Bellarmin, l'*Exposition de la foi catholique* de Bossuet qui convertit Turenne, le *Génie du christianisme* dont la publication au début de ce siècle fut un véritable évènement. En d'autres termes, chacun de ces livres, venu à son heure, était une démonstration de la vérité de notre sainte religion, démonstration adaptée aux nécessités du temps.

Aujourd'hui que l'erreur fondamentale chez beaucoup d'hommes n'est autre que la négation de toute autorité surnaturelle, on comprend que c'est vers ce point que converge toute l'attention des apologistes de notre foi. La question ne porte pas de nos jours sur tel dogme particulier, mais bien sur l'ensemble de la Révélation surnaturelle. La controverse roule sur des questions aussi capitales que l'existence de Dieu, l'immortalité de notre âme, l'intervention de la Divinité indiquant aux hommes le moyen de l'adorer et de la servir.

On ne recherchera donc pas dans le livre de M. le chanoine Claessens, livre écrit en vue des besoins de l'apologétique contemporaine, de savantes dissertations sur tel point particulier de la foi, sur la sainte Trinité ou l'incarnation du Verbe, par exemple. On trouvera cela savamment traité dans les *Dogmes catholiques* de Mgr Laforet. Nous sommes en présence d'une *Exposition des fondements de la foi*. Il nous faut donc voir si, comme on le prétend, le christianisme est, avant tout, un grand fait, si son divin Fondateur, né sous Auguste et mort sous Tibère, a laissé après lui une autorité doctrinale, chargée de maintenir dans toute leur intégrité les vérités qu'il était venu annoncer aux hommes.

M. le chanoine Claessens est parvenu, pensons-nous, par la publication du nouvel ouvrage que nous annonçons, à combler une lacune. Ce n'est pas qu'il manque de livres analogues; tous cependant ne sauraient convenir aux classes supérieures, — seconde et rhétorique, — de l'enseignement moyen. C'est à cette catégorie de jeunes gens qu'est destinée l'*Exposition des fondements de la foi*; les gens du monde liront aussi le nouveau volume avec profit. Nous allons en donner une courte analyse.

L'ouvrage se divise en cinq livres principaux. Après une courte *Introduction*, l'auteur aborde les *définitions et principes*. Il y détermine la signification des termes *ordre naturel*, *ordre surnaturel*, *certitude religieuse*, *révélation* et autres notions qui se rattachent à ce dernier mot. Le deuxième livre est consacré aux *préambules* de la foi. Ce mot que S. Thomas jette au hasard dans la réponse une objection de sa *Somme* théologique (I, quæst. 2) a été repris par les controversistes pour désigner les préliminaires qui précèdent *logiquement* la foi, bien qu'eux-mêmes aient été révélés : l'existence d'un seul Dieu, la Providence, la distinction du bien et du mal moral, la liberté de l'homme, l'immortalité de l'âme, la nécessité d'un culte religieux retrouvée chez toutes les nations du globe.

Le troisième livre traite de la révélation divine en général, de sa possibilité, de sa nécessité, des marques auxquelles on reconnaît le sceau divin, c'est-à-dire les miracles et les prophéties.

Mais est-il bien sûr que Dieu, après avoir parlé autrefois par le moyen des prophètes,

s'est exprimé en ces derniers temps par l'organe de son Fils, qu'il a établi héritier en toutes choses, comme dit l'Apôtre S. Paul, au début de son épître aux Hébreux? La réponse affirmative n'est pas même douteuse; et M. le chanoine Claessens emploie son quatrième livre tout entier au développement de cette thèse fondamentale.

Toutefois, ce n'était point assez pour Jésus-Christ d'être apparu sur la terre pour compléter les révélations primordiale et mosaïque; il voulut assurer la perpétuité de son œuvre surnaturelle. Dans l'ordre humain, tout chef d'école vient nécessairement se heurter contre certaine spontanéité qui nous est innée. On ne fera pas un crime à Aristote, qui durant vingt ans entendit Platon, de n'avoir pas suivi toutes les opinions de l'Académie; Van Dyck n'est pas tenu, sans peine de forfaire, d'accepter toutes les théories de son maître Rubens. Il en va tout autrement du domaine religieux.

Puisque notre Seigneur devait, le jour de son Ascension triomphante, occuper à la droite de son Père un trône qui lui appartenait, et par droit de naissance et par droit de conquête, il laissait ici-bas un corps de docteurs appelé l'Église enseignante. Cette Église reçut de son Fondateur des promesses d'indéfectibilité; phare lumineux, chargé d'éclairer la nuit obscure de ce monde, elle devait être visible pour tous. L'Église, établie par Jésus-Christ a donc, pour réaliser sa mission, toutes les qualités inhérentes à une société parfaite; de plus, le Pape son chef visible, a le privilége de l'infaillibilité doctrinale.

Le sixième livre, qui forme une sorte d'appendice, est un résumé succinct de la *démonstration catholique de la révélation chrétienne*. Ce nom, désormais populaire parmi les apologistes chrétiens, a été donné par Monseigneur l'Archevêque de Malines à la première, par ordre de date, des grandes œuvres qu'à publiées Sa Grandeur pour venger notre foi contre les attaques du rationalisme contemporain. Cette puissante démonstration, condensée en vingt pages, saisit vivement les jeunes intelligences et contribuera par une large part, nous osons l'espérer, à maintenir dans le chemin de la vérité tous ceux qui en auront compris la portée.

Le livre de M. le chanoine Claessens nous semble destiné à faire beaucoup de bien et nous nous permettrons de le recommander hautement. Il est parfaitement superflu de signaler ici quelques légères inexactitudes, quelques fautes typographiques ou autres; elles disparaîtront dans une révision plus sévère du texte. Nous aimons à croire également que les *éclaircissements et corrections*, qui occupent huit pages d'impression, seront fondus dans l'ensemble, lors d'une deuxième édition. Avant de déposer la plume, nous croyons acquitter à l'égard de l'estimable et savant auteur une dette d'affectueuse gratitude en souhaitant à *l'Exposition des fondements de la foi* tout le succès dont elle est digne. Ce succès viendra: et il sera mérité.

AD. D.

DIVUM HIERONYMUM OPPIDO STRIDONIS IN REGIONE INTERAMNA [MARAKÖZ] HUNGARIÆ ANNO CCCXXXI P. CHR NATUM ESSE PROPUGNAT JOSEPHUS DANKÓ *Ecclesiæ Metropolitanæ Strigoniensis canonicus, théologus. Accedit tabula Veteris Pannoniæ.* — Un volume in-4°, de 87 pages avec index alphabétique. Mayenne, Kircheim, 1874.

Saint Jérome est l'un des plus grands hommes de l'Église. Tout ce qui se rattache à lui doit nous intéresser naturellement. Ouvrons toutefois les hagiographes, et nous ne tarderons pas à nous convaincre que les historiens du célèbre interprète de nos Saintes Écritures avaient quelques points à élucider.

Ribadeneira dit que Saint Jérôme est né en un lieu nommé Estridon, à présent Strigue sur les confins de la Dalmatie et de la Pannonie; il ajoute ne rien savoir de certain relativement à son âge quand il mourut. Le P. Giry le fait naître dans la ville de Strido, en Hongrie, et s'en tenant au comput de Baronius, admet l'année 420, date de la mort du saint docteur, pour la quatre-vingt-unième de son âge. Butler parle de Strinonium, voisine d'Aquilée. Tillemont place la naissance de saint Jérôme en 342.

M. Dankó, très-avantageusement connu dans le monde théologique par ses travaux sur l'Écriture Sainte, vient de reprendre la question à nouveau. C'est en vain, selon le savant chanoine théologal de la métropole de Gran, que la Croatie, l'Istrie ou l'Italie revendiqueraient l'honneur d'avoir vu naître saint Jérôme; les prétentions de la Dalmatie sont également écartées; puis se rangeant à l'avis d'un certain nombre d'auteurs graves, parmi lesquels nous nommerons tout au moins le bollandiste Stilting, M. le chanoine Dankó se prononce pour Muraköz, en Hongrie. Il joint à sa démonstration un commentaire spécial (chap. V) sur les divers passages des œuvres du saint docteur, dans lesquels celui-ci fait allusion à sa patrie ou s'y exprime catégoriquement à ce sujet; par exemple, quand saint Jérôme affirme que son endroit natal fut détruit par les Goths.

La controverse est encore plus vive relativement à la date de la naissance du saint docteur. Saint Prosper est le seul des anciens écrivains qui ait annoté l'année où naquit saint Jérôme et celle où il mourut; pour comble d'infortune, ses calculs doivent être contrôlés; car, après l'avoir fait naître en 331, il lui donne quatre-vingt-onze ans de vie, ce qui reporterait la date de naissance deux ans plus haut, c'est-à-dire en 329 et non 331. C'est à l'aide de quelques témoignages, personnels à saint Jérôme où il parle lui-même de son âge, combinés avec d'autres synchronismes, que M. Dankó nous paraît avoir victorieusement prouvé que l'an 331 est bien l'année de naissance du grand docteur, qui mourut en 419, le 29 septembre.

Ce travail, qui atteste une lecture considérable, s'adresse par son contenu, non seulement aux amateurs d'études patristiques, mais encore à tous ceux que des recherches géographiques amèneraient dans l'ancienne Pannonie. M. le chanoine Dankó sera pour tous un excellent guide.

Ad. D.

Les Pagi de la Belgique et leur subdivision pendant le moyen-âge; *par M. Charles Piot, archiviste adjoint du royaume.* — Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique, le 8 mai 1871. — Un volume in-4° de XVIII et 258 pages, avec table bibliographique des ouvrages imprimés et manuscrits cités dans le mémoire, et une table alphabétique des noms de lieux.

Voilà au moins de la bonne et sérieuse érudition! Telle est la réflexion que fera, à première vue, tout homme quelque peu au courant des travaux historiques et qui se donnera la peine d'ouvrir le mémoire de M. Piot sur les *Pagi* de la Belgique.

Qu'entend-on par un *Pagus*?

Pagus, au pluriel *Pagi*, est un mot latin, d'où dérive le français *pays*.

La Gaule-Belgique, pour parler avec Wastelain, était divisée en provinces et les provinces en cités. Les Romains appelaient *cité* toute l'étendue du pays qu'un peuple habitait. Ainsi le pays des Trévirions, par exemple, était appelé la cité des Trévériens. Chaque cité à son tour, était divisée en plusieurs districts, cantons, dénommés *Pagi*. Ces *pagi*, après être tombés dans une espèce d'oubli au temps de la décadence romaine, reparurent dans l'usage ordinaire à l'arrivée des Francs et s'y maintinrent au temps de la première et de la seconde race de leurs rois.

Pour faciliter l'administration des ouailles confiées à ses soins, l'Église accepta, généralement parlant, les délimitations assignées par le pouvoir civil. Dès le XVIIe siècle, M. Piot le constate avec raison, les études géographiques du haut moyen-âge avaient démontré l'assimilation des circonscriptions ecclésiastiques et des divisions territoriales établies par l'autorité civile. Le mot *métropole*, qui ne reçoit plus dans notre langage usuel qu'une signification figurée, a passé dans la langue de l'Église, parce qu'il était usité comme terme administratif. Les archevêques eurent leur siége dans les métropoles civiles, et les évêques dans la capitale des *cités*. Notons même que les circonscriptions ecclésiastiques maintenues, durant des siècles après que le territoire politique avait subi toute espèce de remaniements, ont aidé les érudits à reconstruire les anciennes délimitations civiles. R.

Guérard s'est fait à ce propos une grande réputation de science par son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule* : et l'on voudra bien se rappeler que jusqu'en 1559, les évêchés de Belgique ressortissaient à l'une des deux métropoles de Reims ou de Cologne. Ces dernières villes, pour le dire encore une fois, doivent à l'administration romaine ce titre qu'elles portent depuis des siècles et dont la valeur, en langage rigoureux, est inconnue en dehors du clergé et des fidèles catholiques.

L'Académie royale de Belgique avait donc obéi à une heureuse inspiration, en mettant au concours un mémoire sur les *Pagi* de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen-âge. Notre premier corps savant a dû s'applaudir de sa résolution en voyant que son intelligente initiative nous a valu le travail de M. Charles Piot.

L'auteur divise son mémoire en neuf sections. Il décrit successivement le grand *pagus* de la Ménapie, ceux de la Taxandrie, du Brabant, de la Hesbaye, des Ardennes, de Woivre, de Reims, de Lomme, et du Hainaut. Le tout est ramené aux limites de la Belgique actuelle. C'est assez dire en passant, que le *pagus* de Reims n'est pas l'objet d'un examen détaillé ; on n'y rencontre que neuf localités de notre pays tel qu'il est aujourd'hui.

Chacune des IX sections du mémoire couronné contient un tableau sur lequel nous attirons l'attention des amateurs de recherches historiques.

Une première colonne contient le nom actuel des localités nommées dans les anciens diplômes, chartes, pouillés, actes de tout genre ; la seconde est réservée aux dénominations anciennes correspondant au nom actuel ; la troisième colonne donne la date de la plus ancienne pièce connue où figure le nom cité soit dans la première et la deuxième colonne, soit seulement dans la seconde colonne, quand l'auteur, ainsi qu'il arrive, n'a pu rétablir, quelle qu'en puisse être la cause, l'identité d'un nom ancien avec celui d'une localité existante ; la quatrième et cinquième colonne donnent l'évêché et le doyenné respectifs auxquels ressortissent les endroits énumérés par ordre alphabétique ; la sixième colonne est réservée à l'indication de la situation actuelle, c'est-à-dire la province belge du temps présent ; enfin la septième colonne renvoie le lecteur désireux de s'instruire et de contrôler les assertions de l'écrivain aux ouvrages assignés comme *sources*. Ces citations sont toutes faites avec le plus grand soin ; l'ouvrage, le nom de l'auteur, le tome, la page sont indiqués.

M. Piot, qui a beaucoup pratiqué les publications allemandes, n'a pas omis de nous faire la *littérature* de la question. Nous trouvons en conséquence un appendice, contenant la table alphabétique et bibliographique des ouvrages cités dans le mémoire, tant imprimés que manuscrits. Un index onomastique des noms de lieux était de toute rigueur ; il occupe trente-huit pages. Le texte du mémoire est consacré à la description de chaque pagus et de ses subdivisions, à la justification du tableau synoptique que l'auteur en a fait, à la discussion des questions controversées.

Ce mémoire, nous le savons, ne s'adresse par sa nature même, qu'à un public restreint. Si nous en avons entretenu les lecteurs de la *Revue Générale*, c'est pour leur apprendre que la haute érudition n'est, heureusement, pas encore morte parmi nous. Il faut un amour sincère du vrai, un ardent désir de pousser aux découvertes scientifiques, une patience que rien ne lasse, une sagacité développée par une grande habitude des archives et des livres, pour aller retrouver sous une enveloppe ancienne la dénomination actuelle de la plupart de nos villages, hameaux, communes et villes belges. Quand on est soi-même un peu du métier, on sait ce qu'il en coûte de labeurs, souvent dépensés inutilement, pour collationner une citation fautive ou mal faite ; et si l'on veut songer que M. Charles Piot est arrivé de cette façon à QUATRE MILLE citations, on devra avouer que son mémoire n'est pas l'œuvre d'un jour et n'a rien de commun avec cette littérature facile à laquelle notre public léger ne réserve que trop ses encouragements.

Les études de topographie tant civile qu'ecclésiastique de Belgique viennent donc de s'enrichir d'un livre qui marquera dans les annales de la science. Que M. Piot, l'auteur du mémoire si bien accueilli par le suffrage approbateur de l'Académie royale, veuille bien agréer ici l'hommage public de notre sincère estime et de notre sympathique admiration.

AD. D.

ANNONCES DE LA REVUE GÉNÉRALE.

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser à L'ADMINISTRATION de la REVUE GÉNÉRALE, chez MM. Closson et Cie, 26, rue Saint-Jean, à Bruxelles.

Librairie catholique de H. GOEMAERE,

IMPRIMEUR PONTIFICAL,

52, Rue de la Montagne, à Bruxelles.

SOUS PRESSE ET EN SOUSCRIPTION.

LES OEUVRES COMPLÈTES

DU FEU MONSIEUR

LE BARON DE GERLACHE

PRÉSIDENT DU CONGRÈS NATIONAL,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION, ETC., ETC.,

Nouvelle édition considérablement augmentée

ET PRÉCÉDÉE D'UNE

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR PAR M. THONISSEN

Membre de la Chambre des Représentants, Professeur à l'Université catholique de Louvain ;

CONSISTANT EN :

1° **L'histoire du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Belgique,** 3 volumes.

2° **L'Histoire de Liége depuis César jusqu'à la conquête française,** 1 volume.

3° **Étude sur les principaux historiens de l'antiquité. — Quelques observations critiques sur l'histoire de Jules César par Napoléon III,** etc., 1 volume.

4° **Essais sur les grandes époques de notre nationalité :** augmentés des Biographies de **Marguerite de Parme,** de **Don Juan d'Autriche,** d'**Alexandre Farnèse** et de quelques autres pièces inédites, 1 volume.

Ensemble 6 volumes petit in-8°, ornés d'un beaux portrait de l'auteur, gravé sur acier.

PRIX : 20 FRANCS.

☞ Déjà deux volumes sont en vente. Le 3me paraîtra en février et les autres suivront rapidement.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des Neuf Provinces est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure ; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des Neuf Provinces, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les Neuf Provinces préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,

M. CLOSSON ET Cie,

Bruxelles, rue Saint-Jean, 26.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES EN VENTE :

P. De Haulleville. La définition du droit, beau vol. in-12. fr. 3,50

H. Wallon. Saint Louis et son siècle, 2 vol. in-8°. fr. 15,00

Claire. Les livres saints vengés ou la vérité historique et divine de l'Ancien et du Nouveau Testament, défendue contre les principales attaques des incrédules modernes, etc. 3 vol. in-8°. fr. 15,00

Calmet. La Bible sans la Bible ou histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, 2 forts vol. gr. in-8°. fr. 20,00

A. Bellynck, de la Compagnie de Jésus. Cours élémentaire de botanique. 1 beau vol. in-8°, avec près de 900 figures dans le texte. fr. 8,00

Le P. Lacordaire. Lettres inédites, 1 vol. in-8°. fr. 7,00

Monsoul (Ignazio). Tavole cronologiche critiche della storia della chiesa universale; 12 fascicules in-4°, représentant les 12 premiers siècles, ont paru.
Prix de chaque fascicule, fr. 8,00
L'ouvrage est illustré de gravures, de plans, de cartes, etc.

J. Brouwers. Hartelust; Gedichten. fr. 4,50

Rohling. Louise Lateau la stigmatisée de Bois-d'Haine, trad. de l'allemand par A. de Noue. fr. 1,50

Cornet, l'abbé. Louise Lateau et la science allemande fr. 0,60

Un amour entre deux cercueils, par Aimé Rick. fr. 2,00

J. Camauër, At. Du célibat des prêtres au 19e siècle et de quelques questions qui s'y rattachent. fr. 1,00

Collection des grands écrivains belges ayant écrit en français, publiée par l'Académie royale de Belgique :

Froissart. Chroniques, publiées avec les variantes des divers manuscrits, par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Beaux vol. gr. in-8°, papier vergé; 21 volumes ont paru.
Prix du volume fr. 6,00

Adenès li Roi. Li roumans des Enfantes Ogier, publié par par M. Aug. Scheler fr. 6,00

Id. Li roumans de Berte aus grans piés, publié par le même. fr. 3,00

Id. Bueves de Commarchis, publié par le même. fr. 3,00

Phil. de Commines. Lettres et négociations, publiées par M. Kervyn de Lettenhove. 3 vol. in-8°. fr. 12,50

GRANDS MAGASINS.

AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J. E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambres à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies. Couvertures de laine, Édredons, etc. Étoffes en tous genres. Velours, Reps, Soieries, Tapis de table, Nattes. Grand choix de tapis. Meubles chêne sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

Parti Ouvrier
SECRETARIAT
CONSEIL GÉNÉRAL

DE CONSTANTINOPLE A TAURIS.

(Suite et fin.)

Le lendemain nous continuâmes notre route jusqu'au village de *Merreni*, la mère (on dit que ce fut là que naquit la mère de Noë), où nous passâmes la nuit chez un prêtre Persan (Chéïk-ul-Islam). Celui-ci y possède une très-jolie maison, dans laquelle il y avait une aile séparée pour les étrangers. Nous y reçûmes l'hospitalité, moyennant trois ou quatre napoléons. Il était minuit, quand nous nous y installâmes dans un grand salon, attenant à une chambre à coucher qu'occupèrent les dames. C'était propre et coquet: les plafonds ornés d'arabesques; les murailles revêtues d'un stuc blanc, peintes de couleurs éclatantes, ou parsemées de dorures. Le sol était caché par des nattes recouvertes de ces tapis aux tissus serrés et bariolés dans la fabrication desquels les Persans excellent. Les fenêtres étaient construites à l'européenne, avec des chassis et des carreaux. Nous possédions même une table et une douzaine de chaises.

Quant à nous, du sexe masculin, nous nous couchâmes par terre, sur les tapis du salon.

Le lendemain, je partis pour le village de Sofian, où nous rencontrâmes une grande caravane de *hadjis* ou pèlerins, hommes et femmes, qui transportaient à Kerbellah, leur ville sainte, située sur le territoire Ottoman, à l'ouest de Bagdad (1), les cadavres de leurs parents, dont ils avaient conservé à la maison, pendant des mois entiers, les restes mortels renfermés dans de légères caisses en bois, entourées de tapis bien ficelés. Ce voyage devait durer plus de soixante jours. On ne doit pas s'étonner, après cela, si le choléra et le typhus font de si fréquentes apparitions dans le pays. Les Persans tiennent à confier leurs morts à la terre où dort leur prophète.

A Sofian, vint au devant de nous M. P. Fachiri, directeur de la grande maison de commerce J. E. Ralli, qui a des succursales dans toute la Perse, au Caucase, dans l'Empire Ottoman, aux Indes, en Amérique, dans le monde entier. Nous lui étions recommandés. Avec une grande

(1) A Kerbellah se trouve le tombeau d'un de leurs deux prophètes, le lieutenant du fondateur de l'Islamisme, Hussein, qui fut mis à mort par un autre lieutenant, Omar, dans une guerre civile.

sollicitude, M. Fachiri, abandonnant ses importantes affaires, était venu à notre rencontre pour avoir plus tôt des nouvelles de la santé de ma fille, que l'on disait à Tauris être morte, et qui, heureusement, allait beaucoup mieux. Il nous invita courtoisement à loger chez lui; mais je le remerciai, et, vers le soir, après nous être lavés, reposés, restaurés, je continuai mon voyage.

Pour l'intelligence de mon récit, on ne doit pas oublier, que, dans aucune ville de la Perse, on ne trouve ni hôtel, ni restaurant, ni chambres garnies, pas même le plus petit café, en un mot pas le moindre endroit oú l'on puisse se faire héberger. Aussi, dès qu'il y arrive quelque étranger de distinction, tous les consuls, tous les Européens, qui y résident, s'empressent de lui offrir l'hospitalité, dans la plus large acception du mot. C'est à qui aura la préférence, même quand on ne le connaît pas. Coutume fort louable, sans laquelle le voyageur serait abandonné au milieu de la rue, car le *Khan* ou caravansérail Oriental n'y existe pas, les mœurs du pays s'y opposant.

La dernière étape est la plus longue. Nous mîmes sept heures à la parcourir, le *takhtaravane* ne pouvant aller que pas à pas : d'ailleurs ma fille n'était pas en état de soutenir de trop fortes secousses. Il était trois heures du matin, quand nous entrâmes dans la ville, à travers de longues rues, des deux côtés desquelles s'élèvent deux murailles en terre, de quatorze à quinze pieds de hauteur, sans éclairage d'aucune espèce, sans la plus petite fenêtre ou jalousie : de distance en distance (cinquante pas), on remarque des portes basses qui semblent conduire dans un caveau, et des trous profonds de deux ou trois pieds, où coulent à la fois les eaux naturelles et les eaux ménagères : une affreuse poussière en été, une boue ou une neige épaisse en hiver, voilà Tauris; et toutes les villes de la Perse, même Téhéran, sa capitale, lui ressemblent.

J'étais plus que contrarié : ma fille commençait à se plaindre de la fatigue, et les chevaux du *takhtaravane* s'abattaient fréquemment, et menaçaient de ne pas aller plus loin.

Plus d'une fois j'apostrophai Kouli-Khan. « C'est là, lui disais-je, la » ville la plus importante de l'Empire par son commerce et sa population, » ce séjour que vous m'avez tant vanté ? Elle n'est pas mal, en effet.

» — Monsieur le Consul, me répondait-il (car il baragouinait le » français), vous êtes fatigué.

» — Ma foi, oui, répliquai-je, mais cela ne m'empêche pas de trou- » ver votre ville charmante : Je vous en fais mon compliment. »

A la fin, après avoir parcouru des vignes pendant une demi-heure encore, et avoir traversé une avant-cour et un petit jardin, quel ne fut

pas mon étonnement de me trouver tout à coup devant une très-jolie maison de campagne, bâtie symétriquement, aux murs récrépis et blanchis, avec balcon, terrasse et un grand bassin d'eau courante. Mais, lorsque je fus introduit dans le salon, que je me trouvai dans une chambre tapissée, meublée à l'européenne, avec une table sur laquelle le thé tout chaud et des gâteaux nous attendaient, avec de bonnes chambres, avec des lits moëlleux, oh! alors je crus un moment être dans la réalité d'un conte arabe des Mille et une Nuits!

MM. Fachiri et Vlastos nous donnèrent pendant un mois l'hospitalité la plus cordiale, nous accablant de soins et de prévenances. Les nombreux employés de la maison Ralli réunissaient chez eux, à leur maison de campagne, toute la société européenne de Tauris, qui pouvait s'élever de soixante à quatre-vingts personnes tout au plus; consuls, hommes, femmes et enfants compris. Ce n'était pas beaucoup, mais l'union régna pendant la première année et l'on se divertissait en commun. Tantôt l'un, tantôt l'autre donnait de petits dîners appétissants, où figuraient les conserves et les vins fins de l'Europe. Les cuisiniers Persans, très-intelligents, saisissent immédiatement tout ce qu'on leur enseigne et deviennent bien vite des disciples de Carême. Chacun fait chez soi son vin : on obtient souvent un breuvage exquis et généreux. Le mien avait tout le bouquet et la saveur du vin de Bourgogne, et les amateurs venaient fréquemment en déguster une bouteille.

Outre la distraction de la table, il y avait aussi des soirées où l'on se livrait, soit au charme de la danse, réglée par les sons harmonieux de l'unique piano que l'on se prêtait mutuellement, soit au passe-temps moins innocent du whist ou du lansquenet. Le consul général Britannique avait fait venir, à grands frais, un billard, autour duquel on se réunissait ordinairement l'après-midi et quelquefois le soir.

Tauris est située sur un plateau, élevé de six mille pieds au-dessus du niveau de la mer : l'on y arrive de Tiflis par une pente, tantôt douce, tantôt fort raide. Il y tombe tous les hivers une neige très-abondante, et chacun est obligé, presque tous les jours, pendant trois mois, de la faire jeter dans la rue ou dans la cour, afin que la terrasse qui recouvre les maisons et qui est toujours en terre battue ne finisse pas par crouler sous son poids ou par suite des infiltrations de l'humidité.

Voici comment les maisons sont construites, toutes invariablement, même les mosquées, les palais, etc. Elles sont en terre : les murs sont reliés par des traverses. Comme on ne connaît pas les tuiles, on y supplée en recouvrant les bâtiments d'une immense terrasse en terre mouillée, puis battue. Ce système à beaucoup d'inconvénients, mais

n'attire pas la foudre qui tombe fréquemment, mais jamais sur les édifices. Pour retenir cette terre, on pose d'abord sur les quatre murs une charpente formée de troncs d'arbres non équarris, puis on la recouvre de grosses nattes, de branches d'arbres avec leurs feuilles, et finalement de terre. Heureusement que l'air est très-vif et très-sec.

Le climat est excellent à Tauris. Les étrangers, s'ils ne souffrent pas de la poitrine, s'y habituent de suite et jouissent d'une santé de fer. Mais pour peu qu'ils aient les voies respiratoires affectées, il n'ont qu'à choisir entre le cimetière ou un prompt départ. Les jeunes gens y sont sujets au typhus; cette maladie n'y est pas sérieuse et rarement mortelle, si, au début du mal, on soumet le malade à une forte application de sangsues sur le ventre. Tauris, ou *Tabreez* en Persan, signifie: « Qui ne connaît pas la fièvre. »

Après la première cour d'une maison, se présente le logis proprement dit qui est percé d'une multitude de fenêtres et qui a toujours, d'un seul côté, une sorte de *veranda* ou grand balcon couvert, sur lequel on se promène en hiver et en été. Les chambres sont spacieuses, bien aérées. Les Européens recouvrent leurs murailles de tentures et posent sur la terre, qui sert de plancher, des nattes, puis des tapis Persans, qui sont très-solides et à dessins originaux. Les plafonds, dans les maisons aisées, sont semés d'arabesques et d'ornements en reliefs, travaillés avec un simple couteau, et imitant l'ivoire à s'y méprendre.

Le corps de logis donne, par derrière, sur un jardin plus ou moins grand, avec un ou plusieurs grands bassins, de petits jets d'eau, des arbres et des fleurs qui embaument l'air au printemps. Il s'y trouve toujours une grande citerne ou réservoir pour l'eau courante que l'on obtient abondamment moyennant une légère rétribution. Il y a aussi des caves pour les vins et les provisions, et des écuries pour les chevaux.

Pour en finir avec les maisons, elles n'ont point, comme je l'ai dit plus haut, de fenêtres à l'extérieur: lorsqu'on entre, la vue est masquée par une muraille qui donne sur une avant-cour. Ces deux précautions sont la suite naturelle de la jalousie effrénée avec laquelle les indigènes cachent soigneusement leurs femmes à tous les yeux. Ne touchez jamais à leur religion; ne vous occupez pas de leur beau sexe; ayez la main ouverte pour les *bakchichs* ou pourboires; vous faites ensuite tout ce que vous voulez des Persans. Ils voyent de bon œil les Européens, d'abord parce que ceux-ci les font vivre et puis parce qu'il y a une légende qui veut qu'un Franc, qu'ils qualifient d'ambassadeur ou de consul, intercéda longtemps auprès du *Khalife* Omar pour qu'il ne mit pas à mort leur prophète Hussein. Frappé du calme et de la

résignation avec lesquels mourut ce dernier, ajoute la légende, le Franc embrassa l'Islamisme.

Tous les domestiques mâles des Européens sont Persans. Ils entrent volontiers à notre service, sont très-propres et très-adroits, se mettent vite au courant de la vie de l'Occident, et sont très-respectueux, mais il faut les surveiller, car ils sont enclins à surcharger les comptes. En Turquie, tout au contraire, jamais un musulman ne s'engagera au service d'un chrétien, si ce n'est comme *Cavas* ou garde des ambassades et des consulats.

Les Persans sont très-intelligents et saisissent tout avec une facilité surprenante. Bien dirigés, ils accompliraient des choses extraordinaires. Malheureusement on ne leur donne aucune instruction, et les jeunes gens de bonne famille qui ont habité l'Europe sont considérés, à leur retour, comme des infidèles, *ghiaours*, et le vide se fait autour d'eux. Leurs ouvriers sont fort habiles. Avec un simple foret ils gravent sur des pierres dures ou sur du métal des pages entières. Avec un petit couteau ils exécutent aux plafonds des chambres de charmantes arabesques. Leurs tissus sont inimitables. Quelqu'un leur ayant donné à réparer un coffre-fort *Charf*, qu'ils voyaient pour la première fois, ils en fabriquèrent un avec le même système de serrure compliquée.

Tauris était autrefois une ville très-commerçante, très-riche, et avec une populatoin que Chardin exagère singulièrement en l'évaluant à 700,000 habitants. Jamais il y en a eu plus de 400,000; et aujourd'hui que le commerce y est presque nul, qu'il y règne une grande misère, que presque tous les fléaux ont passé par là, famine, choléra, typhus, épizootie, maladie charbonneuse, inondation, oppression et tyrannie, etc., etc., on ne se tromperait pas, en évaluant le chiffre de la population à 130 ou 150 mille habitants. Il faut ajouter à cette hideuse énumération de maux les tremblements de terre qui (il y a une trentaine d'années) détruisirent deux ou trois fois la ville, en faisant crouler ses maisons peu solides. Le sol s'entr'ouvrit, vomissant des torrents d'eau bouillante, et engloutissant des centaines d'hommes éperdus. Récemment aussi il a jailli, dans plusieurs endroits, le long de la mer Caspienne, des sources très-chaudes et très-abondantes de pétrole. On a remarqué que ces sources ont rendu les tremblements de terre moins fréquents et moins violents.

Tauris est le chef-lieu de la province de l'Aderbidjan, l'une des plus fertiles de l'Empire et la première par son commerce. Toutes les maisons européennes qui trafiquent avec la Perse y ont établi des comptoirs, avec des succursales à Rechte, chef-lieu du Ghilan. Cette dernière

province produit la plus grande partie de la soie qui faisait autrefois la richesse du pays, et qui n'est plus recherchée depuis que l'on a changé la graine par suite de la maladie des vers à soie.

Tauris est la ville la plus commerçante de la Perse. Elle possède des bazars si longs qu'on peut y circuler pendant une ou deux heures sans en voir la fin. Mais ils sont, comme toute la ville, construits en terre, étroits et bordés de boutiques petites et mesquines. Ce qu'il y a de vraiment beau, ce sont les caravansérails, où sont installés les comptoirs, bâtis avec des briques, et formant un carré, avec quatre magnifiques portes d'entrée et une vaste cour ornée d'arbres et d'un grand bassin d'eau courante.

Aujourd'hui, la Perse demandant de plus en plus l'importation et ne donnant que peu de produits à l'exportation, a épuisé presque tout son numéraire. Le *toman* frappé avec un or très-pur (valant dix francs environ) a totalement disparu et n'existe qu'à l'état de souvenir, ou seulement dans le trésor particulier du Schah. Quant au *cran*, monnaie d'argent de bon aloi, mais d'un type tout-à-fait irrégulier, il diminue sensiblement de jour en jour et finira par disparaître aussi de la circulation. Ces deux monnaies sont remplacées par le pol impérial russe en or (21 francs), par les pièces de mauvais aloi de vingt, quinze et dix copeks (cent copeks font un rouble et celui-ci quatre francs environ) et, en outre, par le papier-monnaie russe. Cette différence entre toutes les monnaies (le rouble argent vaut plus que le rouble papier, que l'on ne prend que pour trois francs et dix à quinze centimes) a provoqué la spéculation et l'agiotage : l'on perd actuellement 8 à 10 pour cent sur les traites, selon qu'on paye en copeks ou en cran.

Quelques jours après mon arrivée, j'eus l'honneur d'être reçu en audience solennelle par S. A. Royale *Noussafereddin Mirza, Valiat* (prince héréditaire) qui, d'après l'usage adopté, ne doit pas résider dans la même ville que son père, mais à Tauris, où il a sa cour, à l'instar de Téhéran, avec maréchal du palais, chambellans, aides de camp, ministre de l'extérieur, gardes du corps, etc., etc. Ce prince avait alors (en 1869) environ dix-sept ans. Il a une très-jolie figure et un air intelligent, mais son entourage étouffe ce qu'il a de bon en lui, en lui recommandant sans cesse de se donner un air majestueux, c'est-à-dire de parler peu et par monosyllabes; d'avoir un air fier et hautain et de congédier vite les auditeurs. Il ignorent, à ce qu'il paraît, que les manières polies et affables sont l'apanage de ceux qui sont haut placés et leur gagnent tous les cœurs.

Je ne vous décrirai pas la *magnificence* du palais, et celle du grand

salon de réception. On y entre en passant par une multitude de cours, les dernières ayant plusieurs grands bassins avec des jets d'eau d'un mètre de hauteur. Les escaliers qui mènent aux appartements supérieurs sont en spirale et si étroits que deux personnes ne peuvent y passer de front. Quant à la salle d'audience, les murs en sont revêtus de peintures très-ordinaires représentant des batailles. Des tapis recouvrent le sol; aucun ameublement, pas même une chaise. On doit se présenter la tête couverte; celle des Persans est rasée mais coiffée d'un chapeau en astrakan (peau de chevreau que l'on retire du sein de sa mère) ou en drap, ayant en raccourci la forme d'un tuyau de poêle. Se débarrasser de sa coiffure est considéré comme un manque de convenance.

Après quelques paroles échangées, le prince salue et se retire. On passe alors dans un autre salon, où l'on présente de nouveau avec le thé le *calioun* (sorte de *narguilé* fort incommode, car il a un tuyau en bois et on doit le tenir à la main) : finalement on offre le café, qui est le signal que l'invité doit se retirer.

J'échangeai ensuite des visites avec mes collègues, les consuls généraux de Russie et d'Angleterre et le consul de France, le consul général de Turquie étant en congé.

Pour achever mon installation, je me composai un ameublement complet en bois de noyer, le seul que l'on trouve en Perse. Les tapis dont on devait recouvrir toutes les chambres, les pas perdus et même les offices étaient d'un prix élevé. J'en fus quitte pour environ dix mille francs, dont à mon départ je n'ai pas récupéré le quart.

Tous les consuls doivent tenir des chevaux et avoir des soldats à leur porte; ils sont précédés dans leurs promenades de soldats et d'un nombre égal de domestiques. Comme les troupes de la ligne ont plutôt l'air de mendiants en guenilles et qu'avec leurs mauvais souliers ils soulèvent des tourbillons de poussière, je leur commandais de se tenir à l'arrière. La première fois qu'on m'en envoya j'eus tant de répugnance à sortir avec eux que je dépensai trois cents francs pour leur faire confectionner un uniforme, un bonnet à poil ou plutôt à peau d'agneau et des chaussures, croyant qu'ils ne me quitteraient pas de sitôt. Mais comme on me donnait d'autres hommes tous les deux mois et qu'en s'en allant les premiers m'avaient supplié, les larmes aux yeux, de ne pas leur enlever leur beau plumage, je fus bien vite guéri de l'envie de rendre présentables mes gardes du corps, qui ne me gardaient pas du tout. L'un avait un fusil à piston attaché avec des ficelles; l'autre une arme sans bayonnette; le troisième un fusil sans le chien de la batterie. Jamais je ne vis de cartouches.

Les officiers n'ont aucune instruction; les généraux encore moins. On les choisit parmi les membres des premières familles, qui étudient le moins, parce qu'on ne les contraint pas au travail.

L'effectif de l'armée régulière peut s'élever à quarante ou cinquante mille hommes; l'artillerie comme partout est composée d'hommes de choix et peut mettre en ligne deux cent cinquante à trois cents pièces mal attelées, de petit calibre et se chargeant par la bouche. La poudre fabriquée dans les arseneaux est de très-mauvaise qualité.

Il y a encore des irréguliers armés de longues lances. Ce sont des guerriers propres à semer le désordre et surtout bons pour piller. Un de nos soldats en mettrait une centaine en fuite.

La cavalerie constitue la force de l'armée. Les Persans sont les premiers cavaliers du monde. Ils ramassent un objet, leur cheval étant lancé à toute bride; ils se courbent jusque sous le ventre de leur bête pour éviter les coups; lancent en l'air leurs fusils, les attrappent, les déchargent, les rechargent, sans s'arrêter un instant. Je crois qu'ils peuvent mettre en bataille cinquante mille cavaliers, dont l'impétuosité constitue la seule tactique.

Il n'existe aucune administration, ni pour le transport des vivres et des munitions, ni pour le service des ambulances. Des chameaux suivent l'armée avec les tentes et l'eau, mais ces animaux vont lentement et ce n'est pas avec eux que l'on peut faire des marches rapides, ni tenter un coup de main.

A en juger par la superficie que le royaume Persan occupe sur la carte, on serait tenté de lui donner une forte population. Mais comme les villes et les villages sont très-éloignés les uns des autres, la terre peu cultivée, le pays soumis à l'arbitraire et à l'oppression des hommes qui ont le pouvoir, et affligé, en outre, par des maladies et des fléaux périodiques, on peut hardiment dire que la monarchie ne renferme pas plus de six à sept millions d'habitants.

Le Gouvernement est une monarchie absolue. Le Schah actuel, Nasreddin Schah, de la dynastie des Kadgiards, a droit de vie et de mort sur tous ses sujets, grands et petits. Tous tremblent devant lui. Ses propres ministres, lorsqu'ils se sont enrichis, sont aussitôt rançonnés et, s'ils ne s'empressent d'obéir, sont condamnés à la prison, chargés de chaînes, soumis même quelquefois au bâton. Depuis quelque temps cependant, cette situation se modifie. Le Schah a rappelé auprès de lui son ambassadeur à Constantinople, Mirza Hussein Khan, marié avec une princesse du sang royal et l'a élevé au rang de Grand Vizir, en le chargeant de mettre un terme aux abus, de reformer le pays, d'en civi-

liser les habitants, et d'améliorer l'administration. On espère beaucoup de l'initiative du Grand Vizir qui a voyagé en Europe et qui est pénétré de la nécessité de relever la Perse et de la mettre au rang qu'elle aurait dû occuper depuis longtemps. Son premier soin a été de négocier avec une compagnie anglaise pour doter le pays d'un réseau de chemins de fer se reliant à la mer Caspienne, au Caucase, peut-être à la Turquie d'Asie, par laquelle se fait une partie du commerce de l'Iran. C'est par les chemins de fer et par le contact avec les autres peuples, que ce pays obtiendra les bienfaits de notre civilisation, de nos arts, de nos sciences et le confort de la vie européenne.

Mais il faudra aussi changer radicalement la condition des femmes, qui est la plus misérable, la plus dégradante, la plus avilissante, que l'on puisse s'imaginer. En Perse on ne doit point se servir de la qualification de *beau sexe*, mais de *malheureux sexe*. La femme peut être assimilée à une bête de somme pour les travaux auxquels son mari l'assujettit et à un meuble pour son rôle dans le mariage. En Turquie, la polygamie n'est plus qu'un mythe. Les gens du peuple n'ont pas les moyens d'avoir plus d'une femme; les riches et les grands, les pachas, le Grand Vizir n'en ont jamais qu'une et ne recourent que rarement à la facilité qu'ils ont de divorcer. Ils traitent même fort bien leurs compagnes et leur sont ordinairement très-attachés. Mais en Perse, le plus misérable des balayeurs, le plus pauvre des prolétaires en a trois, quatre et même cinq, dont la plus âgée n'a pas vingt ans, et ils les répudient moyennant une pièce de cinq francs donnée au prêtre et la restitution de la dot modique que la malheureuse a apporté avec elle, un brasier, une ou deux casseroles, un tapis ou une pièce de toile. Les femmes ne peuvent jamais obtenir le divorce, si le mari prouve qu'il leur donne tous les jours un pain noir et une chandelle de mauvais suif. Mariées au sortir de l'enfance, à douze, treize, quatorze ans, elles sont flétries à trente et alors ordinairement renvoyées par leurs époux qui se croient toujours jeunes parce que la teinture a donné à leurs cheveux une nuance rouge ou foncée, à volonté.

Pourtant, les cheveux blancs sont très-respectés, vénérés même dans toute la Perse. Un homme âgé est considéré comme très-expérimenté et jouit d'un grand ascendant.

Par une bizarre contradiction, personne ne veut faire voir qu'il a dit adieu à la jeunesse. Hommes et femmes s'épilent et se teignent les cheveux et les poils, soit en rouge, soit en noir très-foncé, avec du *héné* que l'on mêle avec l'orpiment (sulfure d'arsenic jaune). Le *héné* est un végétal que l'on réduit en poudre et qui teint parfaitement en noir.

Le Schah thésaurise. Il a dans ses caves près de cent millions de francs, des joyaux, des bijoux de toutes espèces. Aux jours de gala, il porte des vêtements d'une richesse inouïe, brodés de perles, de diamants et de pierres précieuses. L'aigrette de son bonnet, son grand cordon, son ceinturon, son sabre, ses décorations étincellent et vous éblouissent. Il a un *harem* peuplé de femmes. Mais son palais est construit avec de la terre, muni d'escaliers étroits et tortueux, de fenêtres mal jointes et de murs sans tapisseries. Lorsqu'il se rend d'une ville à une autre de son empire, il est toujours escorté de quinze à vingt mille hommes, soldats et domestiques. Partout où il passe, il fait l'effet d'une trombe. Ses chevaux et ceux de son escorte foulent les moissons, ses soldats et ses domestiques pillent les paysans, et on lui rend hommage en lui faisant don d'une forte somme d'argent, de sorte que sa présence fait trembler ses sujets, loin de les combler de joie.

La royauté est héréditaire dans la famille impériale, en ce sens qu'elle passe à un des fils légitimes, mais non point par ordre de primogéniture. Le Schah peut, au gré de son caprice, faire choix de celui de ses enfants qu'il préfère aux autres. C'est ainsi qu'il a résolu de faire passer la couronne par dessus la tête de ses fils aînés pour qu'elle soit posée après sa mort sur celle du troisième, Noussaredin Mirza, qu'il a eu de la sultane favorite. L'aîné des princes en est fort irrité, et ne se gêne pas pour manifester sa haine. Il a fait graver sur la lame de son sabre : « Avec ce fer j'abattrai la tête de mon frère, le Valiat. » — Le Schah en rit : cependant une guerre civile peut éclater après la mort de Nasser-Eddin.

Le souverain vend les charges aux gouverneurs, ceux-ci aux autres autorités et ainsi de suite ; chacun de ceux qui ont payé veulent se refaire sur les commerçants et le pauvre peuple. Il en résulte que l'on prélève, surtout sur les paysans, des impôts excessifs. Il en résulte encore que la culture est fort loin d'être encouragée et que les contribuables emploient tous les moyens pour cacher ce qu'ils possèdent ou pour se soustraire aux agents du fisc. Par exemple, à Tauris, j'avais pour cuisinier un jeune homme de bonne famille, dont les parents étaient dans l'aisance et possédaient une maison et un magasin de détail en ville, plusieurs fermes, vignes et jardins à la campagne. Quoiqu'il aurait pu vivre de son petit commerce, il préférait entrer au service d'un consul, parce qu'alors lui et sa famille, protégés par le consultat, ne payaient plus aucun impôt et ne pouvaient être molestés.

Il règne une grande confusion dans les attributions des autorités qui empiètent les unes sur les autres, sans que celles-ci réclament ou

s'émeuvent le moins du monde. Ainsi, à Tauris, il y avait d'abord le *Valiat* ou prince héréditaire, gouverneur général de la province d'Aderbidjan, chef suprême après S. M. le Schah; puis un second gouverneur général de la même province, chargé des détails; le gouverneur de la ville, *Beylérbédji*; l'*Emin-Asker* ou subsitut du ministre de la guerre; le *Naïb El Vluzaré*, directeur des affaires politiques et étrangères; la *Mustéik* ou grand-prêtre; le *Carabeldji* ou chef de la police de la ville; le grand douanier; cinq à six généraux, etc. Chacun, à l'exception du Valiat, s'immiscait dans toutes les affaires, condamnait à l'amende, à la prison, aux fers, à la bastonnade, donnait tort ou raison, le plus souvent d'après le chiffre du pot de vin qu'on lui offrait. Le *Valiat* seul et le second gouverneur général ont le droit de vie et de mort, d'aveugler, de mutiler, ou de faire subir la torture. Car il existe en Perse des supplices de tous les genres, variés, raffinés.

Depuis que l'on a établi des consultats à Tauris, ils ont exercé une heureuse influence sur les mœurs et les usages. Le genre de mort usité est maintenant, je ne dirai pas la décapitation, car on ne sépare pas la tête du corps, mais l'égorgement. Le patient, accroupi et la tête nue, fume préalablement le *calioun* ou *narguilé*, dernière jouissance qu'on lui accorde, puis tout-à-coup le bourreau lui crie à haute voix : « *Yah Allah*, « à la garde de Dieu, » et lui enfonce dans la gorge, sous le larynx, un petit couteau effilé et très-pointu qu'il ramène rapidement en avant, entr'ouvrant ainsi une plaie béante d'où la vie s'échappe avec des flots de sang.

Autrefois, on cherchait à effrayer le peuple par le spectacle d'affreux supplices. Il y avait un gouverneur général, *Serdar* ou généralissime, qui était d'une férocité sans exemple et qui, chaque jour, inventait un nouveau genre. Tantôt, on pratiquait un trou dans un mur, puis on y introduisait la tête du condamné, dont on avait entouré le col avec de fortes cordes attachées de l'autre côté à des chevaux fougueux que l'on excitait jusqu'à ce que, séparée du tronc, la tête était traînée à terre. Supplice plus horrible que douloureux, car on conçoit que le patient était étranglé immédiatement.

Une autre fois, on creusait dans la terre un trou, où l'on plaçait le coupable en lui laissant la tête dehors, puis on versait autour de lui du plâtre qui, en se desséchant, serrait le malheureux comme dans un étau, et lui faisait craquer tous les os, en les brisant jusqu'à ce que mort s'ensuivait. On exécuta, un jour, deux de ces malheureux dans le quartier Franc (dit Arménistan) où je demeurais. A l'un on ouvrit le ventre du haut en bas : il tomba et toutes ses entrailles s'épanchèrent;

mais de ses mains et avec des mouvements convulsifs, il chercha à les réunir et à les faire rentrer dans la plaie entr'ouverte; ses efforts furent inutiles; il expira au bout d'une heure.

L'autre fut suspendu en l'air par les pieds. Vous croyez qu'il mourut de congestion et que sa figure était cramoisie. Loin de là, il était pâle et ses yeux égarés roulaient dans leurs orbites. Ce malheureux mit dix-sept heures à rendre le dernier soufle. C'était horrible.

Le Serdar susdit avait imaginé de faire une espèce de plantation de corps humains dans un certain endroit en dehors de la ville. On la désignait sous le nom d'allée des voleurs. On pratiquait un trou en terre, suffisant pour y placer la tête renversée du condamné; on recouvrait le tout avec de la poussière fine; plusieurs hommes tenaient le condamné droit jusqu'à ce que la mort eut raidi le cadavre qu'on laissait ensuite s'agiter au gré des vents. Puis les jours suivants on en plaçait un autre à ses côtés, en observant un alignement propre à former cette agréable allée, dont le parfum était loin de flatter l'odorat, et l'aspect de récréer la vue.

Allant un jour rendre visite au Valiat, je vis un rassemblement sur la place qui précède son palais. Je m'approchai et j'aperçus un condamné qui fumait son dernier *calioun*, suivant l'usage. En me voyant, il espéra que j'intercéderais pour lui et il fit signe aux spectateurs de s'ouvrir pour me faire place. Il tenait une conversation très-animée avec le bourreau qui était habillé de rouge, et possédait de grands yeux de bœuf, et un assortiment de couteaux à sa ceinture. « Finissez donc, « disait le bourreau; j'ai affaire.

« — Mais non, répondait le patient, je n'ai fumé que la moitié du *ca-* « *lioun* ; voyez.

« — Eh bien, faites vite et terminons-en, on m'attend.

« — Je vous dis que je ne suis pas pressé.

« — Mais moi, je le suis.

« — Un moment donc de patience.

« — Ah! vous m'ennuyez. » etc., etc.

Je m'éloignai précipitamment de cette triste scène.

Une ou deux fois par semaine, on voit dans les rues des processions de cinq ou six individus, les bras liés, escortés du bourreau et de quelques soldats. A ces misérables on va, dans différents quartiers de la ville, couper les doigts, la main, le pied, quelquefois crever les yeux, suivant la gravité du crime ou du délit. Le bourreau désarticule ces membres avec une adresse et une dextérité qui feraient honneur à nos plus fameux chirurgiens! On voit qu'il en a l'habitude.

Les marchands qui usent de faux poids ou de fausses mesures sont cloués par une oreille à une porte, après qu'on les a forcés à se dresser sur la pointe des pieds. Dans cette position, ils font une piteuse grimace comme on peut le penser : lorsqu'ils ne savent plus se soutenir, ils sont forcés de se laisser choir en se déchirant l'oreille; alors ils peuvent s'éloigner.

Autant les femmes sont vêtues lorsqu'elles sortent, autant elles le sont peu à la maison, où elles se débarassent de l'attirail gênant qui les cache à tous les yeux. Dans la rue, elles ont un large pantalon de toile bleue qui couvre même le pied afin qu'on ne puisse l'apercevoir. Par dessus la tête, tombant presque jusqu'en bas, elles portent un grand manteau également en toile bleue, retenu au-dessus de la nuque par une agrafe plus ou moins riche. La figure est recouverte d'un long voile blanc, percé à l'endroit des yeux de petits trous comme ceux d'un arrosoir. Dans ce costume, qui égalise tous les rangs, on ne peut deviner si la femme est jeune ou vieille, estropiée ou bien faite, laide ou jolie, blonde ou brune. Mais chez elles, les Persanes ont sur la tête un petit bonnet brodé plus ou moins richement et sur le corps un spencer dessinant la taille et une chemise en soie fort décolletée, puis une robe en forme d'éventail qui ne va que jusqu'aux genoux, avec trois ou quatre jupons bien empesés, à l'instar des jupes des danseuses de l'Opéra.

Les jambes sont ordinairement nues et les pieds jouent dans des pantoufles ouvertes par derrière et, à talons hauts, en cuir de couleur violette. Hommes et femmes se teignent les ongles des mains et des pieds et les talons en rouge vif; et les femmes, la plante des pieds en noir. En outre les deux sexes s'épilent tout le corps, et se teignent tous les mois les cheveux et les sourcils; les Persans se teignent aussi la barbe et la moustache, quel que soit leur âge. Les dames riches et celles d'un certain rang portent des bas longs en soie rouge et beaucoup de bijoux. Leurs cheveux, ordinairement fort longs, sont réunis en une foule de petites tresses entremêlées de perles et de petites pièces en or. Elles sont très-intelligentes et d'une politesse exquise. Elles fument le *calioun* comme les hommes et mangent beaucoup de bonbons.

Elles s'accroupissent toujours les jambes repliées sur les tapis ou sur des matelas posés sur le sol, mais de façon que leurs jupons empésés et leurs robes forment une espèce de cloche qui cache leur nudité. En hiver, au-dessus d'un trou pratiqué au milieu de la chambre et que l'on remplit de charbons ardents, on place le *tandour*, sorte de table carrée à quatre pieds et doublée avec de la tôle; on le revet d'une grande couverture ouatée et on se place à l'entour sur des matelas, avec

des coussins moëlleux, qui soutiennent le dos et les bras. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que tout en étant chauffées de la sorte, ces dames tiennent les fenêtres ouvertes, ce qui n'est pas agréable lorsqu'il fait froid. Quand hommes et femmes circulent dans la maison, ils revêtent un long manteau en drap doublé d'une bonne fourrure.

Chez les deux sexes, riches et pauvres aiment passionnément le thé et savent très-bien le préparer. Ils font toujours bouillir l'eau dans le *somavar* qu'ils ont emprunté aux Russes, et la laisse couler bouillante dans la théière; puis ils ôtent la cheminée, mettent à sa place la dite théière et laissent bien infuser le thé. Ils sucrent ensuite et versent l'infusion, toujours dans de jolis verres, jamais dans des tasses, jusqu'à la moitié du récipient. Le reste du verre est rempli avec de l'eau bouillante. Cette boisson est délicieuse, mais échauffante, agace les nerfs et donne quelquefois des insomnies.

Les Persans n'emploient que du sucre en pain, très-blanc et très-cristallisé. Il y a en Perse quatre manières de faire usage du sucre, d'après le plus ou moins d'argent dont on dispose. Les riches en usent comme nous. La classe bourgeoise emploie le sucre *dicheléri*, entre les dents, serrent légèrement le morceau dans leur mâchoire et avalent ensuite des gorgées qui en prennent un léger goût. Les pauvres se mettent en rond autour d'un grand plateau en cuivre, puis lèchent le morceau et boivent une gorgée de thé dans un verre commun qu'ils se passent successivement. Quant aux familles qui ont à peine du pain, mais qui s'en passeraient plutôt que de thé et de *calioun*, elles placent le morceau de sucre au milieu des plateaux, et chacun le fixant attentivement s'imagine en donner la douceur au thé qu'il boit. L'opération terminée, on remet soigneusement le sucre dans la boîte d'où on l'a tiré, pour le faire figurer de nouveau plus tard. Ce moyen est très-ingénieux et surtout fort économique. Il n'y a que les fabricants de sucre qui le trouvent mauvais.

La religion des Persans est l'islamisme, mais il en est sorti des sectes qui sont devenues ennemies mortelles les unes des autres. On reconnaît pour prophètes Ali et Hussein, lieutenants de Mahomet, qui furent persécutés; le dernier fut mis à mort par deux de ses propres lieutenants, Omar et Aboubékre. Les Persans sont des Chiites et détestent les Turcs qui sont des Sunnites.

Le mois de *Moharem* est le mois du deuil, car c'est celui pendant lequel Hussein fut pris et décapité par Omar. Le jour anniversaire de ce triste événement, il se forme des processions montant quelquefois à deux mille personnes, vêtues d'une chemise blanche par dessus leurs habits, armées d'un large coutelas ou d'un sabre, la tête nue et rasée et

placées sur deux files en face l'une de l'autre. Elles traversent toute la ville, précédées de trompettes et de cornemuses, de drapeaux noirs et de petits enfants à cheval représentant les orphelins du prophète Hussein. Les *canlis*, hommes de sang, se font sur la tête de larges entailles d'où le sang jaillit et couvre leurs chemises et leurs visages. Ils se rendent d'abord devant le palais du Valiat et lui demandent la mise en liberté de vingt à vingt-cinq des prisonniers coupables des plus grands crimes. C'est un droit qu'ils ont et qu'on ne peut leur refuser, mais on a eu soin de faire disparaître quelques jours auparavant ceux qu'il serait dangereux de relâcher.

La ville a un aspect sinistre pendant cette journée, et le vacarme des instruments à vent joués sur une note unique et discordante contribue à la tristesse générale. La première fois que j'assistai à ce lugubre spectacle il m'inspira d'abord du dégoût et de la compassion, mais bientôt ce sentiment fit place à la plus complète indifférence, lorsque je réfléchis que ces fanatiques pratiquent leurs cérémonies volontairement. Il y en a qui sont nus jusqu'à la ceinture, se passent une baguette de fusil à travers les têtons, ou se frappent la poitrine avec de grosses chaînes ou des pierres. Les enfants de un à deux ans sont portés à bras, la figure taillladée avec des rasoirs et barbouillée de sang.

La religion des Persans contient une foule de rites empruntés au Christianisme (on sait que le prophète Mahomet habita pendant quelque temps un monastère Cophte, pour étudier la Bible.) Ils connaissent le déluge et le patriarche Noë; le sacrifice d'Abraham; les Pâques; la Vierge Marie; le Christ qu'ils disent venir après Mahomet; les apôtres, surtout saint Pierre et saint Paul. Ils considèrent le nombre treize comme funeste. Quand ils comptent, ils ne prononcent ce chiffre qu'avec une restriction; dix, onze, douze, *treize ce n'est pas*.

Leur prière pour les morts ressemble beaucoup à la nôtre. Il y est dit entr'autres : « *Poussière tu étais, retourne donc à la poussière* et reste » couché dans ta tombe jusqu'au jour de la résurrection universelle et » éternelle, où viendront les prophètes Mahomet et Jésus-Christ, pour » juger les vivants et les morts! » etc., etc.

Ils sont très-superstitieux, consultent les astres, portent des amulettes, considèrent les chiens comme des animaux immondes et impurs, mettent un porc dans leur écurie pour attirer le *mauvais œil*, rompent un marché si l'on éternue une seule fois à côté d'eux, ou si, en pesant une marchandise, un chien, un chat, une poule ou tout autre bête vient à passer sous l'objet suspendu que l'on pèse.

Ils circulent avec des armes cachées dans leurs vêtements. Depuis

quelques temps les mauvais sujets s'enivrent avec de l'*arack*, mauvaise eau de vie : aussi la facilité avec laquelle ils mettent coutelas, pistolet ou tromblon à la main, rend quelquefois très-dangereuse la rencontre des ivrognes.

Pendant le mois du deuil, ils élèvent un théâtre en plein vent et y représentent les dernières années de leur prophète Hussein, comme autrefois on représentait chez nous la passion du Christ. J'y assistai une ou deux fois, et fus étonné en voyant les beaux costumes des acteurs, et en entendant des voix de ténor et de baryton très-agréables, chantant dans cette belle et sonore langue arabe pure. On débuta par Joseph vendu par ses frères et descendu dans le puits. Lorsqu'ils furent sur le point de mettre à mort le prophète, parut le prétendu ambassadeur ou consul européen, qui fit tout ce qu'il put pour obtenir d'Omar qu'il ne lui otât pas la vie. Ils empruntent, chaque année, pour ce personnage, des habits à quelqu'un des Européens établis à Tauris et une fois, entr'autres, comme on ne put lui donner un chapeau d'homme on le coiffa d'un vieux chapeau de femme. Ce fut dans ce costume qu'il se présenta gravement et qu'il eut un succès immense.

Après l'ambassadeur, vinrent deux lions qui intercédèrent aussi, mais Omar fut inexorable. Aussi sa mémoire est exécrée et on brûle publiquement un mannequin qui le représente.

Pendant le jour du sang, les Francs sortent dans les rues et circulent librement. Il n'en est pas de même des Arméniens qui ne jouissent d'un peu de liberté et de sécurité que depuis la création des consultats dans la ville. Auparavant ils étaient molestés et méprisés. La plus forte injure qu'un Persan puisse dire à son enfant, ou à un âne récalcitrant c'est : « Je te vendrai à un Arménien. »

Vers la fin de l'année, un phénomène inconnu jusqu'alors en Perse, vint jeter la terreur et la consternation parmi la population de Tauris. Une splendide aurore boréale illumina la voûte éthérée dans la nuit du 25 octobre 1870. Le ciel, d'un rouge ardent, était silonné de distance en distance de longues lignes blanches. Je montai sur ma terrasse et assistai pendant longtemps à ce magnifique spectacle, mon attention en étant de temps en temps détournée par l'épouvantable vacarme et les clameurs qui retentissaient dans toute la ville. Tous les habitants étaient sur les terrasses et perçaient l'air de cris effrayants. Les uns frappaient sur de grands tambours, des marmites, des casseroles, ou sonnaient de la trompette ; les autres appelaient Allah à leur secours, se prosternaient la face contre terre, se relevaient pour se jeter de nouveau à genoux ; les mollahs ou prêtres invoquaient Dieu et invitaient les fidèles du haut des

minarets à se rendre aux mosquées. Les chiens hurlaient, les coqs chantaient; c'était en un mot quelque chose de terrifiant. Il était à craindre qu'il n'y eût quelque émeute, ou un soulèvement contre les chrétiens qu'on aurait accusés d'avoir excité le courroux céleste. Heureusement qu'il n'en était rien !

Quelques mois après, la famine se répandit dans toute la Perse. Secondée par l'incurie et l'insousciance du Gouvernement, augmentée par la difficulté et la longueur des transports sur des routes accessibles seulement aux chevaux et aux chameaux et par l'avidité des riches qui, au lieu de venir en aide au peuple, accaparèrent les céréales pour les revendre, en détail, à des prix très-élevés, cette disette fit une multitude de victimes. La misère, les privations, la mauvaise nourriture amenèrent naturellement des maladies, telles que le choléra, le typhus, la petite vérole, une maladie charbonneuse avec des taches noirâtres et des antrax que l'on qualifia immédiatement sans beaucoup d'examen de peste noire. Heureusement celle-ci a disparu depuis trente ans : ce qui prouve que la maladie régnante n'était pas ce cruel fléau, c'est que pendant près de dix-huit mois qu'elle sévit dans quelques provinces de la Perse, elle ne fit pas de progrès, bien que l'on n'eût pris aucune précaution, tandis qu'elle aurait dû infecter non-seulement l'Asie-Mineure, le Caucase, la Russie, mais encore l'Europe tout entière.

Le bétail et les chevaux furent atteints par une épizootie, ou périrent de faim, les hommes mêmes n'ayant rien à manger. De toutes les provinces du Sud, l'on émigra vers le Nord. L'Aderbidjan et Tauris, son chef-lieu, où l'eau est très-abondante, le terroir fertile, où les céréales du Caucase et de la Turquie d'Asie affluaient, eurent le triste privilége d'attirer des bandes d'affamés dont la misère et l'aspect sont indescriptibles. Les routes et les campagnes étaient jonchées de cadavres qu'on ne se donnait pas la peine d'enterrer, et qu'on se contentait de mettre de côté, les laissant se décomposer en plein air.

Bientôt, Tauris fut inondée de ces fugitifs qui apportèrent avec eux un typhus des plus violents. On les logea dans les cours des mosquées, dans les écuries, sur les places, mais ils finirent par lasser la charité publique, qui n'était pas très-grande. Beaucoup couchaient la nuit dans les rues, par un hiver des plus rigoureux et une neige épaisse. Chaque matin on relevait quelque cadavre. Souvent on s'arrêtait pour considérer ces malheureux, pâles, haves, décharnés, la bouche entr'ouverte, les bras et les jambes amaigris. On devait les regarder longtemps avant de discerner s'ils étaient morts ou s'ils respiraient encore. Si, par compassion, on tirait sa bourse pour les secourir, on

était à l'instant même assailli par des centaines de pauvres déguenillés.

Le choléra-morbus, qui fait régulièrement son appariton tous les cinq ans à Tauris, vint aussi nous visiter l'été suivant. Tous les consuls, tous les Européens, les Persans et les Arméniens tant soit peu aisés désertèrent la ville, se réfugièrent dans les villages environnants ou campèrent au loin sous des tentes. C'est ce que je fis aussi : au milieu de la nuit, je partis avec toute ma famille, à cheval et précédé d'une vingtaine d'ânes portant nos bagages. Après sept heures de marche sur des chemins pierreux et à travers des montagnes abruptes, nous arrivâmes dans le petit vallon, nommé *Djandjinap*, l'eau qui fuit, à cause d'un torrent qui le traverse.

Nous y dressâmes nos tentes à côté de celles des consuls, mes collègues, et nous y fîmes un séjour de deux mois, en attendant que le choléra, qui faisait de nombreuses victimes, eut entièrement disparu de la ville.

Quinze jours après notre installation, le ciel se couvrit de nuages et une pluie mêlée à une grêle épouvantable vint fondre sur nous pendant deux heures consécutives. En peu de temps, la toile de notre tente fut imbibée; bientôt les eaux, descendant avec impétuosité des hauteurs environnantes, l'envahirent, couvrirent nos tapis et détruisirent toutes nos provisions. Chacun de nous se réfugia sur un meuble : ma femme sur un lit, ma fille sur un fauteuil, mes autres enfants sur des chaises, moi sur une table, tous recouverts de manteaux ou de couvertures pour nous garantir de l'eau qui traversait la toile au-dessus de nos têtes. Un ami qui habitait le village nous envoya des chevaux, à l'aide desquels nous nous transportâmes dans l'unique chambre qu'il occupait et où nous logeâmes pêle-mêle, avec beaucoup d'autres inondés. Nous y demeurâmes trois jours et trois nuits, en attendant que l'on eût tout fait sécher sous les tentes et réparé autant que possible les dégâts.

Mais ce cataclysme eut un bien autre effet dans la ville et dans les environs. A une heure de distance de notre campement, un petit village fut emporté par les eaux ; d'autres furent dévastés ; des troupeaux noyés ; les récoltes perdues.

A Tauris, plusieurs torrents grossis se réunirent et envahirent une partie de la ville. Ils n'eurent pas de peine à renverser des maisons en terre et firent deux ou trois cents victimes.

L'hiver suivant fut terrible. Tauris, située à six mille pieds au-dessus du niveau de la mer et bâtie dans une immense vallée entourée de hautes montagnes de tous les côtés, a parfois des saisons sibériennes. Il en fut ainsi à la fin de 1871 et au commencement de 1872. L'eau

gelait dans les chambres; les œufs devenaient des morceaux de glace. La cherté était très-grande. Toutes les denrées avaient quintuplé de prix. Les riches payaient tant bien que mal, mais les classes nécessiteuses souffraient beaucoup, tandis que certains Persans, qui spéculaient sans vergogne et librement sur la misère publique, amassaient de grandes fortunes, et le Gouvernement n'y trouvait rien à redire!

Au printemps, le gouvernement belge avait constaté que nos commerçants ne se décideraient jamais à importer leurs marchandises dans une contrée aussi éloignée, où il leur faudrait avant tout établir, à grands frais, des succursales qui inspirassent confiance. Un différend s'étant élevé entre les deux cabinets, je reçus l'ordre de partir pour un port de la mer Noire. Je quittai Tauris dans les derniers jours de mai, en laissant dans le modeste cimetière arménien de Léïlava, jusqu'au jour de la résurrection, les restes mortels d'un de mes chers enfants.

E. Keun,

Consul général de Belgique à Trébisonde.

LA NOUVELLE CONSTITUTION FRANÇAISE

& LE MINISTÈRE BUFFET.

Au moment où j'esquissais, dans la livraison de janvier, la situation politique de la France, la discussion des lois constitutionnelles s'engageait.

On sait quel en était l'objet. Le maréchal de Mac-Mahon, s'adressant à l'Assemblée, lui avait dit : « Vous m'avez confié le pouvoir suprême pour sept ans; je le conserverai pendant ce temps comme un dépôt sacré. Mais je ne suis qu'un homme, non une institution. Il faut donc que mon pouvoir soit organisé et consolidé : c'est dans ce but que je fais appel à votre concours et que je vous prie de voter une Constitution. Dans ma pensée, deux Chambres sont indispensables : la Chambre élue d'abord, émanation du suffrage universel, et puis le Sénat qui lui servira, tantôt d'appui, tantôt de frein et de contrepoids. »

Le maréchal tenait ce langage à toutes les fractions conservatrices de l'Assemblée, c'est-à-dire, à l'extrême droite, à la droite, au centre droit et au groupe non classé qui, sans trahir les intérêts conservateurs, ne s'était jamais ouvertement rangé sous la bannière monarchique. En face de l'effectif croissant des gauches, le concours de ces quatre fractions était nécessaire, pour conserver au pouvoir existant, tout en l'organisant, son véritable caractère, celui d'une trève, ou plutôt d'une étape vers la monarchie. Aussi le gouvernement se contentait-il de la consolidation du septennat *personnel* : il ne demandait pas l'établissement du septennat *impersonnel*; il repoussait nettement la proclamation de la république.

Cette attitude était rigoureusement correcte. Elle était conforme au programme de la fameuse journée du 24 mai, en même temps qu'aux sentiments personnels et désintéressés du maréchal.

Mais, pour que la politique que je viens d'exposer pût triompher, l'accord des quatre groupes indiqués ci-dessus était, je le répète, indispensable : c'est à cette condition seule qu'une majorité de droite était réalisable pour la confection des lois constitutionnelles dans le sens limité que préconisaient, avec le duc de Magenta, les royalistes modérés et clairvoyants. Malheureusement, l'extrême droite refusa son adhésion;

l'organisation du septennat personnel devenait donc impossible, car le centre gauche, le groupe le moins exigeant de l'opposition, demandait comme minimum la proclamation du septennat impersonnel. On se trouva alors en face de cette alternative cruelle : ne rien faire du tout, c'est-à-dire, laisser la France livrée à tous les hasards de l'inconnu, ou chercher dans les hommes les moins avancés du centre gauche, en leur faisant quelques concessions, l'appoint nécessaire au vote des lois constitutionnelles, appoint que l'extrême droite ne consentait décidément pas à fournir.

Ici, arrêtons-nous un instant, et rappelons les vœux et les prétentions de l'extrême droite. Ce sera le meilleur moyen de laver la droite et le centre droit du reproche de ne s'y être pas ralliés.

L'extrême droite voulait le rétablissement de la monarchie, et je suis loin de lui en faire un grief. Mais quelle monarchie entendait-elle imposer à la France? Écoutons M. Laurentie dans l'*Union* du 30 janvier : « Au mois d'octobre 1873, la monarchie était faite, disons mieux, la » monarchie était... Là dessus, une ambassade va trouver le monarque. » Le fait tout seul d'une ambassade suffisait à la consommation de la » monarchie. Mais il arriva que l'ambassade se changea *en négociation.* » *Par le fait encore, la monarchie disparaissait.* Il le fallait, disent les » formalistes, parce qu'il s'agissait d'une *monarchie de contrat. En ce* » *cas, pourquoi aller au monarque?* » Puis, revenant sur le même sujet le 5 février, l'*Union* ajoutait : « Il est des royalistes qui regardent comme » un devoir de bannir de la politique *ce qu'ils nomment l'absolu...* En » vérité, ces politiques, égarés par l'esprit de la Révolution qui a » pénétré dans notre société, nous causent une profonde tristesse » ; et, parlant des quelques membres de l'extrême droite, les moins disposés à une transaction quelconque sur rien, elle s'écriait : « Dans ce petit » groupe sont précisément les seuls chefs qui aient autorité et dont les » *royalistes ne devraient jamais se séparer, même sur une question de* » *tactique....* Il pourrait plaire à la *Gazette (de France)* de désigner elle-» même à la droite les notabilités royalistes qui doivent la diriger; mais » elle n'a ni mission ni qualité pour remplir cette tâche. *Le roi seul a* » *le droit de déléguer une partie de son autorité.* »

Voilà qui est bien clair. La monarchie ne doit pas être un contrat entre le pays et le roi. Toute autorité réside dans le roi; il la délègue ou non en partie, suivant son bon vouloir.

Chose étrange, L'*Union* rompait en même temps une lance en faveur du suffrage universel, et raillait ceux qu'il effrayait : « Quant aux li-» bertés, disait-elle, nous avons défié et nous défierons toujours le centre

» droit de les défendre avec une ardeur égale à la nôtre. Il fait beau, en » vérité, voir ces parlementaires, invoquer contre nous les libertés pu- » bliques, eux qui maudissent le suffrage universel, qui complotent en » permanence de le supprimer, et pour qui le régime du cens, le suf- » frage considéré comme un privilége de la richesse, est l'idéal politique » toujours regretté et toujours poursuivi. *Oui, nous ne sommes pas » d'accord avec eux sur le terrain des libertés, parce que le suffrage » universel est inscrit sur notre programme et qu'ils en ont peur.* »

Puis, se moquant de toute constitution, l'organe de l'extrême droite écrivait le 14 février : « Hier, nous inclinions à rire des pygmées, *créa- » teurs de constitutions*. Aujourd'hui, la compassion nous gagne. »

Ainsi, le programme était celui-ci : le roi seul, le roi tout de suite, le roi sans constitution, à moins qu'il ne lui plût d'en promulguer une.

Faut-il le répéter encore ? C'était le programme, non pas des monarchies du moyen-âge, mais des plus mauvais temps de la royauté française, le programme repoussé par saint Thomas d'Aquin, formulé par les légistes, en honneur sous Louis XIV et qui a abouti à la Révolution française. Ce programme allait plus loin que Charles X et le prince de Polignac, puisque ceux-ci, en promulguant les fameuses ordonnances de 1830, s'appuyaient sur l'art. 14 de la Charte. Pour l'extrême droite de 1875, il ne pouvait être question de Charte : toute l'autorité réside dans le roi seul ! L'État, c'est moi, avait dit Louis XIV : le mot était maintenu ; c'est aussi celui de M. de Bismarck en Allemagne.

De telles prétentions ne pouvaient provoquer en France qu'une répulsion profonde. Le *Monde* le sentit et il écrivit avec un grand sens : « La » royauté est certes le salut de la France, mais la France ne le com- » prendra que si la royauté vient à elle dans la douceur, la confiance et » le dévouement. »

Est-ce à dire que l'extrême droite avait quelque espoir de faire la royauté ou plutôt *sa* royauté ? Nullement ; aucun de ses membres n'a même tenté cette aventure pendant le long mois qu'a duré le vote des lois constitutionnelles ; aucun de ses membres n'a osé proposer le rétablissement actuel de la monarchie. M. Wallon en a pris acte le 30 janvier : « La monarchie est-elle possible ? a-t-il dit. Si elle l'avait été en » octobre 1873, pourquoi M. Lucien Brun et ses amis ont-ils voté la loi » du 20 novembre ? Si elle l'était actuellement, pourquoi M. de Carayon- » Latour et ses amis n'ont-ils pas exposé leurs programmes ? » Le gant ne fut pas relevé ; et s'il fallait chercher, en dehors de l'Assemblée, une preuve de l'impopularité des extravagances de l'extrême droite, je rappellerais que l'amiral de Kerjégu, candidat royaliste et candidat heureux

dans les Côtes du Nord, crut devoir les repousser implicitement dans sa circulaire électorale : « Depuis 44 ans, s'écria-t-il, que j'ai l'honneur de » servir mon pays, j'ai combattu, j'ai versé mon sang *pour la défense du* » *drapeau tricolore*. Je suis celui des trois concurrents qui a seul le » droit de revendiquer l'honneur d'avoir le mieux défendu *le drapeau de* » *la France*. »

Mais si l'extrême droite ne pouvait rien, ni dans l'Assemblée ni en dehors que voulait-elle donc? Écoutons encore l'*Union* du 1er février : « La Constitution qu'on discute à Versailles sera républicaine *ou elle ne* » *sera pas*. Et la République, c'est l'empire à courte échéance. Quoi » qu'on fasse, la question est posée entre le Césarisme et la Royauté » française, entre le fils de Napoléon III et Henri V. Il faut choisir. »

Tel était le dilemme posé par l'extrême droite. Mais, comme elle ne méconnaissait pas qu'Henri V était actuellement impossible, à tel point qu'elle ne proposait pas sa restauration ; comme, d'autre part, elle était résolue à s'opposer de tous ses moyens à l'organisation d'un septennat monarchique, il s'en suit que sa politique ne pouvait avoir d'autre résultat, — et ce résultat, elle le prévoyait, — que le rétablissement de la dynastie bonapartiste. En vérité, les hommes extrêmes ne réussissent qu'à gâter les meilleures situations : on dirait qu'ils se donnent pour mission de substituer les plus effroyables crises aux réalités les plus heureuses.

Mais reprenons le conflit parlementaire au point où je l'ai laissé tout à l'heure. J'ai dit que l'extrême droite rendait impossible la consolidation, par les fractions conservatrices seules de l'Assemblée, du pouvoir intérimaire que la France possède depuis deux ans et dont le maintien est si intimement lié à son salut. La droite et le centre droit restaient, à la vérité, unis ; mais leurs groupes, si compactes qu'ils fussent, ne formaient qu'une minorité, et dès lors il devenait nécessaire d'opter entre l'un de ces deux partis : renoncer à toute organisation politique du pays, ou chercher des alliés dans le centre gauche.

La position du centre droit était difficile. Devait-il confesser, à la face de la France souffrant profondément de l'incertitude de ses destinées, l'impuissance des conservateurs à établir un gouvernement stable et laisser la direction du mouvement politique passer aux mains de l'opposition? ou bien devait-il se séparer d'une partie de ses alliés du 24 mai, de ceux qui s'étaient faits *intransigeants*, et se rapprocher du centre gauche, en lui donnant à cet effet certaines satisfactions?

Le centre droit résista jusqu'au bout à la tentation, et, le 29 janvier, uni aux autres droites, il repousse l'amendement de M. Laboulaye,

portant : « *Le gouvernement de la République française* se compose d'un Président et de deux Chambres. » Cet amendement échoua par 359 voix contre 336 : il consacrait l'établissement définitif de la République.

Mais le lendemain, la situation se modifiait. Tandis que le centre droit restait uni à la droite et à l'extrême droite, les membres flottants, se tenant sur les frontières des deux centres, firent passer, de concert avec toutes les gauches, à une voix de majorité, l'amendement suivant de M. Wallon : « Le président de la République est élu à la pluralité » des suffrages, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en » Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans ; *il est rééligible.* »

Il y avait entre l'amendement Laboulaye et l'amendement Wallon une différence notable. Le premier proclamait le gouvernement de la République comme le gouvernement définitif de la France ; le second n'avait pas ce caractère doctrinal : il avait simplement ce sens, que la trêve décrétée à Bordeaux et renouvelée lors de la nomination du maréchal de Mac-Mahon, ne se terminerait pas en 1880, mais se prolongerait au-delà, à moins que le pouvoir législatif n'en jugeât autrement. C'est dans cette pensée que M. Wallon proposa et fit adopter une seconde disposition par laquelle les Chambres auraient le droit de réviser la constitution, d'une manière absolue après 1880, et jusque-là sur la proposition du maréchal de Mac-Mahon seul. L'amendement Wallon n'allait donc pas aussi loin, je le répète, que l'amendement Laboulaye. Toutefois il n'est pas possible de méconnaître qu'en perpétuant la République, bien qu'à titre de régime provisoire, il tendait à l'élever, dans l'opinion commune, au rang du gouvernement définitif du pays.

Le vote de l'amendement Wallon excita dans les rangs des légitimistes extrêmes une très-vive irritation. Le centre droit ne s'y était pas associé. Pourtant, il comprit que cet amendement créait une situation nouvelle, et que s'il n'intervenait pas désormais dans l'organisation, sur les bases du projet Wallon, des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, les bénéfices et les résultats de la campagne allaient passer aux mains du centre gauche et bientôt peut-être à celles de la gauche.

Il prit donc la résolution de poursuivre, de concert avec les gauches, la solution des questions constitutionnelles encore en suspens. Cette résolution fut pour lui, je n'en doute pas, particulièrement pénible. Mais, à bien prendre les choses, elle était dans l'intérêt de la France et de la société ; elle était dans tous les cas le fruit des fautes obstinées de l'extrême droite. Celle-ci s'était refusée à toute entente ; elle avait énergiquement résisté aux exhortations patriotiques du maréchal et de

ses alliés du 24 mai : à elle, et à elle seule, la responsabilité de ce qui suivit !

C'est ainsi que fut votée la Constitution dont la France est actuellement dotée et qu'on trouvera à la fin de cette livraison. Ce n'est pas la perfection politique. Mais, en somme, bien qu'elle ait obtenu, — et je le regrette, — l'appui des diverses fractions radicales et révolutionnaires, elle ne fait aucun sacrifice aux doctrines anti-conservatrices, sauf peut-être en maintenant le suffrage universel auquel du reste nul en France, à l'heure actuelle, pas plus sur les bancs de l'extrême droite qu'ailleurs, n'oserait toucher. Le régime qu'elle organise est une véritable monarchie constitutionnelle, avec cette différence que le chef du pouvoir exécutif, au lieu d'être un roi héréditaire, est un président élu pour sept ans : il serait dès lors téméraire de désespérer de la double cause de l'ordre et de la liberté. Sans doute il eût mieux valu que cette cause fût placée sous l'égide tutélaire de la vieille dynastie bourbonienne ; mais puisque le comte de Chambord faisait défaut à la France, il fallait bien se résigner à une autre solution, peut-être précaire, mais autorisant cependant de sérieuses espérances.

Ce qui me permet surtout d'émettre cette appréciation, c'est que le pouvoir exécutif demeure confié au maréchal de Mac-Mahon, et celui-ci reste ce qu'il était au 24 mai, ce qu'il a été toute sa vie. Le lendemain du vote des lois constitutionnelles, il fit insérer au *Journal officiel* une note disant : « M. le président de la république est fermement résolu à » maintenir les principes conservateurs qui ont fait la base de sa poli- » tique, depuis qu'il a reçu le pouvoir des mains de l'Assemblée. Le » nouveau cabinet devra s'inspirer de ces principes. » Cette déclaration si nette et si loyale n'étonna ni la droite ni le centre droit, mais elle déconcerta les radicaux qui s'aperçurent une fois de plus que l'accès du gouvernement leur resterait fermé, aussi longtemps que la France conserverait à sa tête le vaillant soldat pour qui l'attachement aux principes sociaux est une profonde conviction autant qu'un apanage de famille.

Un autre motif d'espoir, c'est que l'Assemblée a fixé à Versailles le siége définitif des pouvoirs publics : ainsi le sort de la France a été mis à l'abri d'un coup de main de la populace ; de telle sorte que, si même l'émeute triomphait momentanément à Paris, le gouvernement de Versailles resterait le gouvernement de la France.

Cependant, on ne doit pas se dissimuler que l'axe de la majorité s'est déplacé à l'Assemblée, et que pour ce motif il y a un point noir à l'horizon. La plus forte partie des 400 voix qui ont voté les lois constitutionnelles

s'est formée des gauches, et il est douteux qu'après les derniers résultats électoraux et en présence de la politique excessive des ultra-légitimistes, une majorité puisse encore se reconstituer à l'aide des droites seules. Le centre gauche a profité de la crise pour grossir son importance et obliger les conservateurs modérés à compter avec lui. Ce n'est pas qu'il ait des tendances anarchiques; il est composé presqu'entièrement d'hommes sincèrement religieux, comme MM. Dufaure, Betlmont, de Marcère et Rampon, qui à Bordeaux votaient avec les droites. Mais il paraît avoir pris des engagements avec la gauche. Pourra-t-il s'en affranchir, résister à la pression de M. Thiers, et se placer résolûment dans la ligne si conservatrice et patriotique de l'ancien cabinet Broglie? Là est la question, et au si la difficulté du moment.

Malheureusement, ce qui favorise les exigences du centre gauche, c'est qu'il se sent nécessaire, et il se sent nécessaire, parce que l'extrême droite continue à s'isoler. Après le vote des lois constitutionnelles, la droite a envoyé une députation au maréchal de Mac-Mahon, pour l'assurer de son dévouement. L'extrême droite n'a rien fait de semblable, et le 20 février, l'*Union* écrivait ces lignes blessantes à l'adresse de la plus haute personnalité du pays : « L'honneur d'avoir été choisi par la » droite est un fardeau qu'il (le maréchal) dépose sur l'autel de la répu- » blique. Il pouvait marcher à notre tête; il préfère *suivre* les troupes » que dirigent MM. Thiers et Gambetta. *Dans l'armée révolutionnaire*, » le chef ne commande pas aux soldats, il les suit. *Le maréchal vient* » *de prendre la place que lui assigne sa nouvelle attitude : cette place* » *n'est plus celle d'un maréchal de France.* » Si je reproduis ces paroles du moniteur de l'ultra-légitimisme, c'est afin d'inspirer à mes lecteurs un éloignement profond et réfléchi pour les égarements de ce parti.

Quoi qu'il en soit, la scission de l'extrême droite laissant la droite et le centre droit en minorité, le centre gauche sait qu'il tient en mains les clefs de la situation. La gauche le sait aussi, et elle ne se fait pas faute d'agir sur lui pour l'entraîner à réclamer de dangereuses concessions.

Tel est le péril et il est sérieux. Il ne sera écarté que s'il se forme une nouvelle majorité conservatrice au moyen de la droite, du centre droit et du centre gauche. Le ministère qui vient de se constituer semble avoir pour tâche de grouper les éléments de cette majorité. Trois faits dominent en effet sa composition. Le premier, c'est que la gauche et l'extrême gauche, quoiqu'ayant formé ensemble la plus forte fraction peut-être de la majorité qui a voté les lois constitutionnelles, en sont totalement exclues; le second, c'est qu'un portefeuille a été donné à la droite dans la personne de M. de Meaux, qui n'a accepté ces lois

fonctions qu'avec l'adhésion de ses amis politiques ; le troisième enfin, c'est que le centre gauche est en minorité dans le cabinet, qu'il y est représenté par celui de ses chefs, M. Dufaure, dont les tendances conservatrices se sont accentuées en maintes circonstances, et que la vice-présidence du conseil et le portefeuille de l'intérieur ont été confiés à M. Buffet, l'organe autorisé et toujours fidèle des droites avant comme depuis le 24 mai. Du reste, le programme du nouveau ministère est pleinement rassurant. Parlant de la politique qu'il suivrait, M. Buffet a dit : « Très-nettement conservatrice, elle sera dénuée de tout caractère » de provocation et de faiblesse. » Puis, s'adressant à la droite, il l'a conviée en ces termes à l'appuyer : « Quant à ceux, s'est-il écrié, qui » eussent voulu résoudre différemment la question constitutionnelle, le » patriotisme ne leur conseillera-t-il pas d'unir leurs efforts aux nôtres » pour défendre les principes d'ordre et de conservation sociale? »

Dans ces circonstances, on peut avoir confiance, et compter que les deux centres et la droite, en soutenant résolûment le cabinet, lui imprimeront le caractère qu'avait le ministère Broglie. Je me garde bien de penser néanmoins que sa tâche soit aisée. Il aura contre lui *le feu d'en haut et le feu d'en bas*. Réussira-t-il ? Ce doit être le vœu de tous les hommes d'ordre. D'ailleurs, il ne paraît pas destiné à vivre longtemps avec la Chambre actuelle. Tout fait présumer qu'après le vote de la loi sur l'enseignement supérieur et de la loi électorale, l'Assemblée nationale se dissoudra.

La France aura alors une nouvelle et redoutable crise à traverser. Qu'en sortira-t-il? c'est le secret de Dieu. Au cours de la discussion des lois constitutionnelles, M. de Castellane disait : « Il y a urgence à ne pas » placer le pays en face de l'effroyable mêlée politique qui suivrait la » dissolution. » Oui, la mêlée sera effroyable. Espérons cependant que le pays, rassuré par l'établissement d'un gouvernement stable, et confiant dans le prestige du maréchal de Mac-Mahon et la direction de M. Buffet, fera des élections en majorité conservatrices. L'extrême droite aura de la peine à ne pas être décimée; mais, avec de la modération et de l'entente, la droite et le centre droit peuvent sortir victorieux de la bataille.

Est-ce à dire, en mettant même les choses au mieux, que la République puisse se perpétuer en France? Je ne le pense pas. Elle se maintiendra, selon moi, à moins d'événements extérieurs imprévus, aussi longtemps qu'elle sera présidée par le duc de Magenta. Mais au-delà, elle ne me paraît pas viable. J'ai à peine besoin d'indiquer de quel côté sont mes sympathies. Je crois toujours qu'il appartenait à la maison de Bourbon de restaurer à l'heure actuelle la fortune de la France et de réconcilier

ses glorieuses traditions avec ses aspirations modernes. Je crois aussi que si le comte de Chambord l'avait voulu, cette solution eût prévalu. L'histoire appréciera les scrupules du prince; je me suis permis, dans mes articles antérieurs, de devancer son jugement; je ne rétracte pas ce que j'ai écrit; mais je souhaite qu'un avenir prochain ne confirme pas, en appelant au trône le fils de Napoléon III, mes craintes et mes alarmes.

CH. WOESTE.

UNE COLONIE DE COMMUNARDS AU BRÉSIL.

L'empereur Pierre II disait dans son dernier discours du trône : « la » tranquillité n'a été troublée nulle part, si ce n'est dans la province de » Rio-Grande, par quelques fanatiques ; mais la force armée a aussitôt » rétabli l'ordre. » Dans ces paisibles paroles, l'empereur a fait allusion à un horrible drame, qui projette une lumière sinistre sur l'histoire de la civilisation moderne. La *Koelnische Volkszeitung* en a rassemblé les éléments, en les empruntant en partie au *Deutsche Volksblatt* de San-Léopoldo, en partie à des lettres particulières. Nous traduisons en grande partie le récit de l'excellent journal catholique de Cologne.

La plus florissante des colonies allemandes, dans le sud du Brésil, est San-Léopoldo. La prospérité de cette localité a été favorisée de diverses manières : par la proximité du port de mer Porto-Allegro, par la fertilité du terrain, par la douceur du climat. La cité possède un fleuve profond et naviguable, le Rio do Sinos, et aussi depuis peu un chemin de fer qui l'a reliée à la station maritime ci-dessus désignée et seulement éloignée de quatre milles. On y a ouvert aussi un lycée allemand. Dans les environs, se trouvent différents villages de colons et de plus petits établissements, qui tous ensemble, avec la ville capitale, occupent environ cinq milles carrés d'étendue. Les noms des principales localités sont : Hamburgerberg, Leonerhof, Ferrabraz, Baumschneiz, Neue-Schneiz, Portugieser-Schneiz, Campo-Bom, Lomba-Grande. Dans ces colonies, il s'était formé, avec la coopération d'un ci-devant prédicateur protestant, une communauté de *Muckers*, secte de piétistes protestants.

Le centre de cette secte était la maison de «Christussin» Jacobina, femme de Jean Jœrg Maurer, nommé vulgairement « dragon de Ferrabraz. » Jacobina avait choisi douze apôtres et un plus grand nombre de disciples, pour répandre ses prétendues révélations. Ici, comme dans d'autres histoires de *Muckers*, les extravageances immorales ne faisaient pas défaut. Les horreurs qui se commettaient décidèrent même quelques néophites à quitter la secte. Cette retraite fut pour les autres le signal des scènes de meurtre que nous avons à raconter. La première victime fut Haubert, qui, après avoir quitté ces fanatiques, fut trouvé assassiné dans sa demeure. Un *mucker* du nom d'Einsfeld, appelé ordinairement Judas, fut soupçonné de ce crime, mais on ne put en donner la preuve. Les atro-

cités commises sur la famille Cassel levèrent tous les doutes à l'égard du sauvage fanatisme des *Muckers*.

Martin Cassel, qui avait appartenu pendant un certain temps à la secte avec sa femme ci-devant catholique et son enfant, quitta les *Muckers*, à cause de l'immoralité prêchée par le prophète Jean Jœrg Maurer. Celui-ci avait, le jour de la Pentecôte, désigné son épouse, la fameuse Jacobina, devant toute la communauté des *Muckers*, à Rodolphe Sehn, parce que, disait-il, Sehn avait plus d'esprit; mais en revanche, le prophète avait pris la femme de Sehn.

Le 12 juin, pendant que Martin Cassel était absent, trois assassins, envoyés par la secte, pénétrèrent dans sa maison. Le fils de Martin Cassel, qui n'avait que 16 ans, se défendit avec un revolver et parvint à sortir de la maison à laquelle on avait mis le feu. La malheureuse mère essaya aussi d'échapper, mais elle fut reprise par un des cannibales et, après avoir subi un traitement inhumain, fut poignardée et jetée au feu. Une jeune fille de 18 ans se jeta aux pieds d'un des meurtriers, parmi lesquels elle avait reconnu un proche parent, et implora grâce; mais elle fut impitoyablement abattue. Les quatre plus jeunes enfants furent égorgés de la même façon et leurs cadavres livrés aux flammes. Après avoir achevé leur sauvage besogne, les malfaiteurs s'enfuirent avant que les voisins aient pu venir au secours de cette habitation isolée, dont ils ne pouvaient soupçonner le désastre; accourus enfin, aux cris du fils, ils trouvèrent la maison presque détruite et les cadavres des victimes à moitié consumés sous les poutres brûlantes. C'est seulement huit jours plus tard qu'arriva à San-Léopoldo le chef de police, Dr Abilio, suivi le lendemain de quarante agents de police venus de Porto Allegre. Aussitôt commença l'instruction du crime. Les deux Cassel, père et fils, firent des dépositions accablantes pour les *Muckers*; les voisins désignèrent les *Muckers* de Leonerhof comme les coupables.

Une servante, qui avait été longtemps en service chez un *Mucker*, avait fui pour rapporter au chef de police qu'elle avait entendu dire dans la maison de ses maîtres que seize familles encore étaient destinées à subir le sort des Cassel. Comme il est facile de le comprendre, la peur et l'horreur que ces sanguinaires fanatiques inspiraient devinrent générales dans le voisinage.

Environ cinquante habitants de Campo-Bom, de Leonerhof et de d'autres endroits comparurent devant le chef de police et lui déclarèrent, que si on ne mettait pas un terme à ces infamies, ils se feraient justice à eux-mêmes. Le chef de police avait trouvé en effet la maison de Martin Cassel réduite en un monceau de cendres, sous lesquelles gisaient les

restes méconnaissables des assassinés. Outre quelques parties des corps à demi brulés de la femme et de la fille, on trouva six crânes et des os à moitié carbonisés. A quelques pas de la maison, on découvrit des traces nombreuses de sang, à l'endroit où la malheureuse mère avait été atteinte et égorgée par les meurtriers. En remuant les cendres, on trouva encore un autre crâne et des débris d'ossements, provenant, comme on présumait, d'un jeune garçon arrivé avec les trois *muckers;* il avait été présent aux meurtres, avait ri des lamentations des petits enfants. Après avoir été tué à son tour, sans doute par un coup de revolver du jeune Cassel, il avait été jeté dans les flammes par ses dignes compagnons. Les membres carbonisés des victimes furent placés dans un cercueil, puis enterrés à Loma-Grande. La femme de Martin Cassel avait été catholique (le mari est protestant), et huit jours auparavant se repentant de son apostasie elle avait fait des démarches auprès d'un prêtre du voisinage pour se reconcilier avec l'Église universelle. Le Dieu de miséricorde acceptera son martyre et le sang innocent de ses enfants comme un holocauste pour ses anciennes fautes.

Ce crime atroce ne resta pas isolé. Quand, le mercredi, 24 juin, on cerna la maison de Jacob Menz, sur le Hamburgerberg, parce qu'on soupçonnait quelques *Muckers*, spécialement le ci-devant prédicateur protestant Klein et un certain Robinson, de s'y tenir cachés, Menz refusa d'ouvrir. Les gendarmes enfoncèrent la porte d'entrée. Menz, pour s'échapper plus facilement, profita de ce moment pour tirer sur les gendarmes, dont l'un fut grièvement blessé. Plusieurs balles déchargées sur lui l'atteignirent, mais il réussit néanmoins à se sauver. Les *Muckers* qu'on cherchait n'étaient pas dans la maison. Le 25 juin, au soir, vers 7 heures, les fanatiques cannibales recommencèrent leurs féroces incursions à Campo-Bom et à Leonerhof. Six coups de fusil furent tirés sur M. le capitaine Philippe Dreier, qui, protégé par un arbre, ne fut pas atteint. En même temps les coquins tombèrent sur la maison du vieux Feltes, qui, plus prévoyant, se tenait sur ses gardes et riposta énergiquement à coups de fusil. M. l'inspecteur Lehn et M. Philippe Klein eurent à peine le temps de se sauver avec leurs familles, mais leurs maisons furent incendiées. D'autres furent moins heureux. Dans l'attaque de la maison de Jean Hoffmeister, qui était absent précisément pour porter secours à d'autres colons, sa femme sexagénaire fut percée d'un coup de feu et mourut trois jours plus tard à San-Léopoldo, munie des saints sacrements. Trois autres personnes qui étaient dans la maison de M. Hoffmeister furent aussi blessées. Sa fille mariée reçut un coup de feu en pleine poitrine; son enfant, agé de 8 mois seulement, fut ateint dans le dos et son petit garçon,

agé de six ans, fut grièvement blessé au cou et à la jambe. Tous trois furent transportés à San-Léopoldo avec le cadavre de la vieille mère, pour ne pas être brulés vifs dans leur maison de Campo-Bom. Même deux frères ou cousins de Hans Jœrg Maurer, qui n'avaient pas voulu entrer dans la secte, furent impitoyablement massacrés. M. Jacob Schmitt, qui possédait une grande *Venda* à Leonerhof, fut tué d'un coup de lance en pleine poitrine et enterré le lendemain au Hamburgerberg. Sa maison de commerce fut complètement incendiée. La femme de Philippe Sehn devint aussi la proie de ces scélérats. Pierre Schmitt, nommé Serrano-Pierre, passait par hasard avec deux vaches, au moment de l'attaque de la maison de M. Hoffmeister. Saisissant sa carabine, il tira sur les assassins et les obligea à la fuite. S'il n'était pas venu à temps, les *Muckers* auraient certainement tué les femmes et les enfants déja grièvement blessés et les auraient jetés dans le feu, comme ils l'avaient fait avec d'autres victimes. Pierre Schmitt, abandonnant ses vaches à elles-mêmes, courut à Hamburgerberg, pour avertir les habitants qui ne se doutaient de rien. Il sauta ensuite sur un cheval et courut à franc étrier à San-Léopoldo, y requit la force militaire et le lendemain, au point du jour, il était déjà de retour à Leonerhof, où sa maison de commerce et sa famille couraient le plus grand danger. Regardé comme le plus grand ennemi des *Muckers*, il avait déja pris toutes ses mesures pour le cas d'une attaque. Dans ces terribles journées, il donnait refuge et des moyens d'existence à tous ceux qui étaient tombés dans le malheur et il était aussi le premier, avec quelques soldats, à poursuivre les plus dangereux *Muckers*, à travers les bois et les marais, les contraignant de descendre de cheval et fuir à pied à travers la forêt.

A San-José de Hortensio, dans la Portugieser-Schneiz, les habitants étaient assiégés depuis le 26 Juin. Le sous-délégué (Subdelegado), Jean Colling, apporta précisément à cette date les premières nouvelles des horreurs, auxquelles les *Muckers* se livraient. Arrivé le soir de San-Léopoldo, M. Colling, négligeant d'aller visiter sa propre maison, se hâta d'avertir une famille voisine qu'il croyait particulièrement menacée et lui demanda de prévenir à son tour les autres habitants de se tenir sur leurs gardes.

Les trois vaillants fils de la veuve Bender s'élancèrent immédiatement dans trois directions différentes : ils n'avaient pas encore donné l'alarme dans toutes les maisons, quand l'un d'eux entendit des coups de feu dans la direction de leur propre demeure. Revenant aussitôt sur ses pas, il rencontra sur son chemin une bande de *Muckers* composée de dix hommes qui tirèrent sur lui, mais sans l'atteindre. Arrivé chez lui, il

trouva sa pauvre mère percée de six coups et baignée dans son sang. L'infortunée mourut quelques jours après. Cependant, les assassins voyant la Schneiz entière sur pied, s'arrêtèrent dans la voie de leurs forfaits et se retirèrent, parait-il, dans la forêt et vers Leonerhof. Sans l'activité courageuse de M. Colling, quatre familles sans aucun doute seraient tombées sous la rage des fanatiques sectaires.

Depuis cette terrible nuit, presqu'aucune famille de la Portugieser-Schneiz n'osait rester seule à la maison. Les habitants se réunissaient par groupes de trois à quatre familles ensemble, mais on cherchait particulièrement du secours dans les trois grandes Vendas du voisinage et dans la maison de M. Colling, qui ressemblait à un petit arsenal de guerre. Jour et nuit, on faisait sentinelle ; la nuit, de fortes patrouilles parcouraient les alentours; en un mot, rien n'était négligé pour mettre les habitants en mesure de repousser une attaque subite. M. Colling, qui, au péril de sa vie, s'était rendu seul de San-Léopoldo à Porto-Allegro, obtint du président, des armes et des munitions pour les colons : c'est ainsi que s'était formée une garnison suffisante pour repousser les *Muckers*, qui auraient pu arriver de Leonerhof. Un jour après l'attentat que nous avons raconté, les habitations des cinq adeptes de Maurer restèrent fermées; on s'avança prudemment pour les reconnaître. On fit prisonniers deux femmes et leurs enfants, les autres, qui étaient réunis ensemble dans une même maison, s'enfuirent à l'approche des hommes armés; mais deux jours plus tard, ils furent tous pris; on avait alors 29 prisonniers, comprenant seulement des femmes et des enfants. Les hommes avaient pris, dans la nuit du vendredi au samedi, le chemin de Leonerhof, abandonnant lâchement femmes et enfants. Le même vendredi, au soir, environ une heure plus tard, dans la Neuschneiz voisine, on avait tiré sur la maison de Michel Fritsch qui fut atteint par quatre balles. De là les sectaires s'étaient retirés aussi vers Leonerhof. La fureur du peuple était si grande que les cinq habitations des *Muckers* dans le Portugieser-Schneiz furent incendiées sans aucun ménagement : dans le Neuschneiz, toutes les maisons des *Muckers* furent détruites aussi.

En tout, les *Muckers* ont incendié jusqu'ici treize fermes dont les habitants ont été assassinés. Même à San-Léopoldo, on entendit un jour sonner le tocsin parce que le bruit s'était répandu que quelques maisons avaient été incendiées. Heureusement cette fois-ci on en était quitte pour la peur. Néanmoins plusieurs *Muckers* avaient réellement essayé de mettre le feu aux maisons, mais les cris du peuple les avaient fait fuir vers le Spiegelberg.

Il n'est pas étonnant que la ville et les environs de San-Léopoldo ne furent pas seuls mis en émoi ; la province toute entière était dans un état de surexitation indescriptible. Dans la journée, tout le monde était dans l'attente des nouvelles sur les horreurs commises par les *Muckers*, nouvelles qui tous les jours étaient plus horribles. On n'était pas moins avide de renseignements apportés sur les excursions des militaires qui étaient à la poursuite des meurtriers. La nuit, de fortes patrouilles circulaient dans les rues de la ville; cent hommes étaient postés aux différents points de la cité du côté de Lomba-Grande ainsi que dans le voisinage pour repousser toute surprise nocturne. Maintes familles délaissèrent leurs habitations de campagne pour se refugier avec tout leur avoir dans la ville quoique le trouble et la peur n'y fussent pas moindres qu'ailleurs. Aussi plusieurs habitants quittèrent même San-Leopoldo. Les écoles furent fermées, mais les religieuses institutrices restèrent, quoique leur maison, située au bord du fleuve, fût exposée la première au danger. Le gouvernement, qui d'abord avait trop méprisé les menaces des *Muckers* et ensuite n'avait pas attaché assez d'importance à leurs incursions et à leurs crimes, reconnaissait maintenant tout le danger de la situation. Plusieurs centaines de soldats des différentes armes, même de l'artillerie, sous le commandement du colonel Genuino, furent dirigées vers Campo-Bom, Leonerhof et Ferrabraz, le principal repaire des brigands. Un grand nombre de colons montés et bien équippés s'étaient joints au gros des troupes, et l'on attendait avec impatience l'issue de cette campagne : on disait de tous côtés que les *Muckers* s'étaient tous réfugiés dans les bois. Mais cela était tout-à-fait invraisemblable, car la fanatique Jacobina avait assuré à tous ses adeptes qu'ils étaient invulnérables et tous destinés à faire ensemble une céleste ascension. Nous allons savoir ce qu'était cette ascension.

Voici d'abord le résumé du rapport du colonel Genuino sur la première et malheureuse rencontre des troupes avec les *Muckers*.

Le 28 juin au soir, le colonel sortit de Campo-Bom avec deux cents hommes et deux canons, pour attaquer la maison de Maurer à Ferrabraz. En vain quelques hommes expérimentés et dignes de confiance lui avaient représenté le danger de cette entreprise et lui avaient conseillé d'attendre jusqu'au lendemain matin : le brave colonel céda à l'ardeur de ses soldats surexcités et donna vers la brune l'ordre de marcher en avant. Mal lui en prit. Arrivés dans une plaine, dans les environs du *Blockhaus*, de front, de droite et de derrière les troupes furent accueilies par un feu bien nourri, partant de solides retranchements habilement construits par les *Muckers*, postés dans d'invisibles embuscades et

éclairant les assaillants par des fusées adroitement lancées. Les soldats, eux, avancèrent en aveugles et ne savaient pas même d'où partaient les coups. Néanmoins la lutte fut continuée sans interruption jusqu'à ce que toutes les munitions (soixante cartouches par homme) furent épuisées. Les canons avaient été inutiles dans l'obscurité. Après deux heures de combat, le colonel Genuino dut se retirer : les *Muckers* n'osèrent pas le poursuivre ; c'est à cette circonstance qu'il dut de pouvoir emporter ses quarante blessés et ses cinq morts. Après une retraite difficile, il prit position à Campo-Bom, en attendant de nouveaux renforts. Les *Muckers* étaient nombreux et bien retranchés : bien armés, ils tiraient avec beaucoup d'assurance. L'extermination de ces coquins n'était pas aussi facile à accomplir qu'on l'avait cru d'abord. Le colonel Genuino disposait de plus de deux cents hommes et il en attendait autant pour renforcer la petite troupe avec laquelle il devait attaquer les coquins dans leur repaire et les détruire, car il ne s'agissait plus de châtier des rebelles ordinaires, il importait de réduire des rebelles qui bravaient le gouvernement et qui ne devaient plus s'attendre à obtenir quartier.

Mais déja le 30 juin au soir, donc le lendemain du premier combat que nous venons de raconter, un courrier arrivait de Farrabraz avec la nouvelle que les soldats de renfort, campés dans les bois, avaient été surpris à l'improviste par les *Muckers* et taillés en pièces. Quand les *Muckers* se seraient retirés, le terrain aurait été trouvé jonché de plusieurs morts, de trente blessés, parmi lesquels le major et quatre officiers. Puisque les *Muckers* osaient se battre dans les bois, où ils étaient mieux orientés que les soldats, il devenait évident qu'on ne se saisirait de leurs personnes que très-difficilement.

Après une longue attente, les renforts arrivèrent enfin. Il fut décidé qu'on donnerait un nouvel assaut au repaire des brigands. C'est avec un sentiment de contentement et d'espoir que des milliers de colons des environs de Leonerhof jusqu'à San-Léopoldo écoutèrent le bruit sourd du canon et de la mousqueterie. C'était le 19 Juillet, un dimanche matin, entre 8 et 9 heures. Le combat contre les *Muckers* avait enfin recommencé.

« Maintenant, disait-on, ces gredins vont enfin être exterminés ou tout au moins pris par la force supérieure des troupes et des colons mobilisés et bien armés qui entourent Ferrabraz. » Quand, vers 11 heures, les coups de feu diminuaient d'intensité et que d'immenses colonnes de fumée s'élevaient dans le lointain, il était naturel de croire que cette Sodome, fortifiée dans les marais et habitée par un ramassis de fanatiques, était enfin réduite en un brasier solitaire.

Les premières nouvelles qui arrivèrent à San-Léopoldo, le dimanche avant 2 heures de l'après midi, concernaient seulement le commencement de l'action et la position favorable prise par les troupes. Le colonel Genuino avait enfin dû céder aux sollicitations pressantes des principaux colons allemands et avait déclaré qu'il attaquerait sans faute le dimanche matin, quelque fut le temps. Cette résolution du commandant était sage, car, après trois semaines de campagne, les colons étaient tellement épuisés par de vaines marches et contremarches, par le froid et par la pluie et tellement fatigués de leur inaction réelle, qu'ils voulaient aller combattre pour leur propre compte, ou bien retourner chez eux pour laisser entièrement à la régence la responsabilité de la situation. Heureusement donc, le dimanche matin, le commandant avait donné l'ordre d'avancer et l'attaque commença avec énergie de tous les côtés. Vers le soir un officier supérieur accompagné de plusieurs colons volontaires, arriva à San-Léopoldo avec la nouvelle que les *Muckers* étaient complètement battus, que la maison de la prophétesse Jacobina était en cendres, que plusieurs *Muckers* étaient tués, leurs femmes et leurs enfants prisonniers, que d'autres étaient brûlés, mais qu'une partie de la bande s'était refugiée dans les bois. On n'avait trouvé aucune trace de Jacobina et de Jean Jœrg Maurer; mais on croyait que l'un des chefs principaux, Robinson, avait eu la tête tranchée. Bientôt après M. Joao Wolffenbüttel arriva sur le Hamburgerberg et raconta d'intéressantes particularités sur l'assaut de la maison principale. Tandis que les hauteurs des environs étaient fortement occupées, un passage situé à vingt pas derrière l'habitation de Maurer était resté libre, parceque les canons tiraient précisément dans cette direction. Beaucoup de *Muckers* s'étaient échappés par là. L'artillerie avait été presqu'inutile, car les projectiles lancés des hauteurs avaient pour ainsi dire manqué le but. Seulement quelques boulets avaient traversé le toit de la maison. Celle-ci n'avait été mise en feu qu'après l'assaut et après l'expulsion des *Muckers*. M. Wolffenbüttel s'était frayé avec un soldat un chemin jusqu'au centre de la maison dont il avait enfoncé la porte à coups de hache. Il s'était trouvé en face de la femme de Jean Sehn, de sa fille Marie, mariée sur parole avec Goelzer, et de son autre fille, Berthe, âgée de dix ans, pour la jeunesse desquelles il avait demandé grâce. Reconnu par les trois femmes, la fille Marie, qui se tenait derrière la mère, avait ajusté son revolver sur M. Wolffenbüttel, qui détourna la direction de l'arme d'un coup de sabre et la balle se logea dans le mur. Presque au même moment cette mégère recevait du dehors un coup de fusil qui l'étendait raide morte. Sa mère, qui se tenait un peu de côté, tomba à son tour : une seconde balle mit fin à ses jours, pendant que

M. Joao tenait fortement enlacée dans ses bras la petite fille qui se débattait avec force pour mourir avec sa mère : il s'élança avec son fardeau récalcitrant loin de cette scène de carnage. Mais avant de sortir, il avait ramassé le revolver de Marie, comme un souvenir de cette terrible journée, et il l'emporta. La petite fille sauvée mais prisonière criait avec rage: « N'êtes vous pas honteux de venir en aussi grand nombre sur nous qui sommes peu nombreux? » M. Joao confia plus tard la malheureuse à son beau frère Benkenstein, qui promit de prendre soin d'elle. Plusieurs *Muckers* qui s'étaient cachés dans les étages supérieurs de la maison, ont dû être brûlés quand s'effronda la toiture, d'où, un instant auparavant, avaient été tirés sur les soldats plusieurs coups meurtriers. C'est ainsi que la femme de Charles Sehn, sortant d'une lucarne du toit, armée d'une carabine et visant un soldat fut tuée par une balle de celui-ci. Bientôt après cet incident, le feu des *Muckers* cessait et la toiture s'enfonçait. On espérait que plusieurs *Muckers*, qui s'étaient enfuis dans le bois, blessés déjà par les soldats ou poursuivis par les colons armés, avaient péri. Sur la prophétesse, la misérable Jacobina, tous les renseignements manquaient : on ne savait pas si elle avait été brûlée dans la maison ou si elle avait pris la fuite. Une femme faite prisonnière raconta que Jacobina et son nouveau consort, Rodolphe Sehn, étaient cachés dans un Blochhause, au fond du bois. Quelques colons prétendaient que Jean Jœrg Maurer avait été trouvé mort dans la forêt et qu'ils l'avaient reconnu à sa barbe. Il est probable que ce bruit était fondé, car dans les derniers combats, on ne trouvait plus aucune trace de lui. Sur le lieu du combat, aux environs de la maison, il gisait ving-trois cadavres de *Muckers :* on ne parle pas de ceux qui ont été brûlés.

Dans la nuit suivante, du dimanche au lundi, la jubilation des soldats qui à San-Léopoldo et à Porto-Allegro éclatait, comme ailleurs, en festivités improvisées fut étrangement interrompue par une surprise des *Muckers*, qui étaient cachés dans les taillis des environs et qui ne respiraient que la vengeance. Les troupes, même la garde du commandant, épuisées de fatigue par les longues courses des derniers jours ou endormies dans une fausse sécurité basée sur la victoire acquise, se livraient à un profond sommeil. Les terribles *Muckers*, réduits au désespoir par la grandeur des pertes subies, s'avancèrent en rampant jusqu'à une porté de fusil du campement du commandant et de son escorte, et, à la faveur de la nuit, dirigeaient sur eux un feu meurtrier qui causa la perte de beaucoup de soldats, d'officiers et même du colonel Genuino. Ce dernier, atteint mortellement par une balle, mourut dans la nuit. Déjà le lendemain son corps fut porté à San-Léopoldo et de là à Porto-

Allegro. Cinquante soldats qui à l'aube avaient entrepris une battue dans le bois furent repoussés par les *Muckers* et perdirent quinze hommes.

Les *Muckers* échappés paraissaient être encore en force respectable. Quoiqu'il en fut, ils étaient assez nombreux et assez téméraires pour continuer à effrayer les colons. D'ailleurs les attaques contre les troupes ne cessaient pas. Dans cette situation, il devenait nécessaire d'exterminer à tout prix le restant de la bande meurtrière, et de délivrer les pauvres colons allemands de la terreur et des périls incessants qui les assiégeaient. Ce but fut enfin atteint.

Après les avoir laissés en repos pendant environ quinze jours, on prépara, pour le 2 août, une nouvelle attaque contre la retraite des *Muckers* dans le bois. Pas un seul n'échappa à la mort. Le Dr Francisco de Santiago Dantas, officier d'artillerie ferme et brave, dirigea l'attaque. Il s'était offert au chef de police pour réduire la bande avec le concours de quarante hommes seulement et il avait juré de mourir sur place ou de revenir victorieux. Il tint promesse. Au lieu de quarante hommes, on lui donna cent bien armés. Un prisonnier, ex *Mucker* trahissant ses ci-devant corréligionnaires, avait consenti à conduire les soldats vers le repaire de brigands qui, le matin de bonne heure, avant l'aube, fut entouré de tous côtés. Vers six heures, on tira les premiers coups : les sentinelles des *Muckers* avaient été surprises et massacrées. Quoique avertis trop tard, les *Muckers* se défendirent avec force, mais leurs coups de feu manquaient le but. Cette fois, les soldats bien commandés, avancèrent lentement, s'abritant pas à pas derrière les arbres. Déjà au commencement de l'action le brave capitaine d'artillerie fut blessé, mais, appuyé sur un bâton, il continua de commander et d'animer le courage des soldats. Les *Muckers* se défendirent en désespérés dans leur forteresse faite de troncs d'arbre et de peaux de bœufs. Mais ce fut en vain; trois des leurs sortirent, cherchant à échapper, en s'abritant derrière des troncs d'arbres, mais ils furent bientôt tués. Les assaillants étaient arrivés devant la hutte fortifiée. L'officier demanda aux meurtriers de se rendre. « Nous ne nous rendrons pas », fut la réponse, suivie d'un coup de fusil, dirigé contre le vaillant capitaine, qui tomba atteint d'une seconde blessure : on fut obligé, cette fois, de le transporter loin du lieu du combat. Les soldats entrèrent alors dans une fureur, que rien ne pouvait arrêter. Ils attaquèrent à la bayonnette la maison dont la porte fut bientôt enfoncée. Ici commença un court et terrible massacre. Il y avait encore dans la place vingt *Muckers*, véritables bêtes féroces, dont la rage et le désespoir multipliaient la force. Plusieurs pauvres soldats eurent la tête fendue par des coups de hache, mais les bayonnettes

faisaient un jeu terrible. En dix minutes tout était fini, un monceau de cadavres mutilés était enfoncé dans une mare épaisse de sang. L'horrible Jacobina, l'auteur maudit de toutes ces atrocités, fut trouvée déchiquetée par les bayonnettes dans les bras de son consort, qui avait cherché à lui faire un rempart de son propre corps. Cette horrible femme avait ordonné, le 20 juin, de couper la tête à tous les enfants appartenant à la bande. Elle exécuta elle-même cet ordre cruel sur son unique enfant, âgé de trois mois, dont le petit cadavre avec la gorge coupée fut trouvé près de sa hutte. Les autres enfants furent heureusement sauvés, parce que les *Muckers* furent, comme il a été dit, surpris, et que les femmes et les enfants furent faits prisonniers. Quand tout sembla perdu, Jacobina ordonna au restant de ses partisans de se défendre jusqu'à la dernière extrémité et de la tuer plutôt que de la laisser tomber vivante dans les mains des soldats.

Telle fut la fin de ces sanguinaires et fanatiques sectaires et de leurs atrocités. Le Muckérisme et ses ténébreux exploits ne sont pas neufs dans l'histoire. Au commencement du XVIIIe siècle, il était né du piétisme, comme celui-ci était né du protestantisme. De même que le principe protestant conduit, par la libre interprétation de la Bible, au rationalisme et, par celui-ci, à l'incroyance, de même, le Piétisme, par le mépris de l'autorité ecclésiastique et un faux sentimentalisme, mène souvent à la plus scandaleuse immoralité, à celle du Muckérisme, par exemple. L'Allemagne a déjà vu plusieurs communautés de muckers ; ainsi la *Rotte de Buttler* qui, au commencement du XVIIe siècle, peu après la naissance du piétisme, sortait du sein de celui-ci, manifesta une aberration, presqu'inconnue dans l'histoire du monde. Le Muckérisme et ses excès ne sont donc pas nouveaux. Mais la dernière manifestation de cette secte au Brésil est neuve, en ce sens que jamais on n'avait vu des piétistes s'adonner au meurtre, au brigandage et à l'assassinat, comme certaines sociétés secrètes ou la commune parisienne. Depuis que les loges maçonniques avaient exigé de leurs néophites le serment de se couper la gorge, de s'arracher le cœur de la poitrine ou de se laisser réduire leur corps en cendres plutôt que de trahir leur compagnie, les nombreuses sociétés secrètes qui se sont formées à l'exemple ou des débris de la franc-maçonnerie ont requis de leurs membres ces serments, qui font frémir. Il ne faut pas s'étonner non plus que le sauvage fanatisme des Muckers se soit modelé sur le type de la commune de Paris. En effet, l'exemple a une puissance terrible, comme il est facile de l'observer dans diverses contrées incroyantes, où le suicide est presque épidémique.

L'impureté, plus que tout autre vice, rend l'homme cruel jusqu'à la sauvagerie : à Paris les cocottes sont devenues des pétroleuses; au Brésil les concubines des *Muckers* se sont transformées en incendiaires. Ceux qui avaient juré de massacrer les camarades qui étaient sortis de la secte, ne pouvaient pas tenir leur serment sans en appeler à une révolte ouverte et publique : ils n'avaient plus d'autre ressource morale qu'une résistance désespérée à la police civile. Ces fanatiques s'y étaient d'ailleurs préparés depuis longtemps, car dans les maisons des principaux membres de la bande on trouva de grandes provisions d'armes et de munitions; l'ex-prédicateur protestant Klein, l'un des chefs de la secte des Muckers, heureusement fait prisonnier dans les premiers jours de la lutte, portait même sur lui des valeurs pécuniaires d'une grande importance.

Le gouvernement brésilien, fidèle à ses principes de libéralisme maçonnique, avait laissé grandir ces sectaires, pendant qu'il s'ingéniait à vinculer la sainte Église catholique. Pour le tirer de son erreur, un moment, il a fallu les lueurs sinistres du Muckérisme, qui épouvantèrent toute la population de l'Empire, mais qui déjà sont oubliées à Rio-de-Janeiro.

Pour les hommes d'État éclairés de cet empire, l'évêque d'Olinda est beaucoup plus dangereux que les causes génératrices du Muckérisme. Cet aveuglement ne doit pas trop nous étonner, et il ne faut pas aller dans l'Amérique du Sud pour l'étudier. Les Muckers du Brésil viennent d'Europe, où l'on se permet de dire du mal des Peaux-Rouges.

VITAL AUBERT.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL RAIKEM.

Une noble existence devant Dieu et devant la patrie vient de s'éteindre, s'écriait, le 25 janvier dernier, la *Gazette de Liége*, en annonçant la mort de l'homme éminent dont le nom figure en tête de cet article.

« Jean-Joseph Raikem, procureur général honoraire, ancien ministre de la justice, premier vice-président du congrès national, président de la chambre des députés pendant de longues années, fut, en effet, dans l'acception la plus haute des mots, un grand patriote et un grand chrétien. Au citoyen que la Belgique a perdu, au catholique toujours fidèle à l'Église, nous venons rendre un modeste hommage, en attendant qu'une plume autorisée et digne de l'illustre défunt retrace sa vie et consacre à une mémoire aussi précieuse des pages destinées à durer. En approchant de cette noble figure, qui contraste tant avec la banalité des physionomies du temps, nous avons éprouvé un profond sentiment de respect et d'admiration, et nous voudrions faire passer chez tous ceux qui aiment la patrie et l'Église et qui apprécient les hommes consacrés à leur service, ce respect et cette admiration.

La patrie et l'Église ! Jamais M. Raikem ne sépara ces institutions sorties de la main de Dieu ; il a voué à toutes deux son admirable intelligence, son dévouement, sa puissance au travail, sa vie entière. Il est mort comme il avait vécu, comme il avait été à sa première comunion, comme il avait été avocat ou ministre : *Qualis ab incepto !* Magistrat de l'ordre le plus éminent, élevant encore ses hautes fonctions par son savoir, son intégrité, son intelligence, son amour passionné du vrai et du bien, il cherchait toujours la justice dans sa source première, en Dieu, et il apprenait à la lumière des enseignements divins, qu'aimer et défendre son pays, qu'aimer et servir l'Église, la grande et immortelle patrie des âmes, c'est aimer et servir l'œuvre de Dieu et pratiquer la justice. Ce fut toute sa vie, vie admirablement une, admirablement remplie, jusqu'au dernier souffle, de labeurs prodigieux et de mérites immenses.

Il faisait le bien, il ne faisait que le bien et il cherchait l'obscurité, le silence, voulant pour toute récompense l'approbation de la conscience et l'espérance dans les miséricordes divines. Il avait peur de la gloire et le moindre bruit autour de son nom le faisait trembler. A des âmes aussi hautes qu'importe un peu de renommée, poussière bientôt balayée par le

vent sur les chemins de la vie! Le mérite supérieur, l'intelligence d'élite ont-ils besoin de louanges et d'applaudissements? Ils les estiment à leur valeur. M. Raikem n'a pas figuré et ne figurera pas parmi ces personnalités retentissantes, resplendissantes de fausses clartés et si nombreuses en ce siècle. La Révolution les met en relief; au besoin, elle leur élèvera des statues pour mieux cacher son œuvre, l'aplatissement des âmes et des caractères. Elles ne laissent après elles cependant qu'un peu de fumée et un peu de bruit, bientôt emportés dans l'oubli. La mémoire de M. Raikem ne périra pas, elle grandira au fur et à mesure que l'histoire s'emparera de ce siècle et de notre Belgique de 1830. L'historien devient ainsi l'instrument de la justice divine envers les morts, pour l'instruction des vivants; et son jugement, pour ne pas venir subitement, comme celui qui était prescrit par la législation égyptienne, n'en est que plus sûr.

Cette modestie poussée peut-être jusqu'à l'exagération, cette appréhension de la louange et cette détestation du moi rendent notre tâche difficile. M. Raikem a tant caché de ses œuvres, de ses mérites, de sa science, de son existence en un mot, qu'il faudrait, pour les découvrir et les mettre en lumière, de longues et minutieuses investigations, et nous sommes au lendemain de sa mort!

Sa longue carrière — elle compte presque tout un siècle — s'écoula au milieu des événements les plus considérables.

Né en 1787, au déclin du XVIIIe siècle, siècle d'iniquités et d'impiétés, d'abaissements, de convulsions et de décadences, M. Raikem mourut en 1875, à l'aurore d'une restauration catholique et d'une ère nouvelle. Ainsi il a vu parvenir à sa hideuse maturité et mettre au cercueil, toute décomposée déjà, la Révolution française. Il a vu le dernier déchirement du XVIIIe siècle, la grande révolte contre Dieu, l'apostasie sociale et le blasphème général, commencés au milieu des rêves, des illusions, des enthousiasmes, se poursuivre dans les crimes les plus horribles, entraîner des catastrophes sans nombre, sans mesure, sans précédents, des dictatures de fer, des révoltes insensées et réellement satanïques, des corruptions immondes et finir par une fin digne de leur origine, aux pieds du Césarisme païen restauré. Mais, Dieu en soit loué, il a vu aussi la force chrétienne, à laquelle il tenait par le fond de ses entrailles, ne jamais perdre courage et relever les ruines, au lendemain de la catastrophe; il a vu la vie religieuse s'épanouir dans le sang et s'étendre au milieu des persécutions, pour amener bientôt la restauration chrétienne dont il a pu saluer la radieuse aurore. Arraché à cette vie mortelle, placé hors du temps, il voit, sans doute, cette restauration comme achevée et terminant glorieusement un siècle misérablement commencé.

M. Raikem n'éprouva jamais ni doute, ni défaillance à l'endroit de l'issue de la lutte formidable à laquelle il prit part. Il savait, que, lorsque la terre s'est couverte de ronces et d'épines, il faut le fer et le feu pour la purifier et la rendre à sa beauté et à sa fécondité premières. La Révolution a été et est encore, de nos jours, le fer et le feu, qui doivent régénérer l'humanité, en la purifiant.

A peine la raison de M. Raikem s'était-elle développée au point de se rendre compte des premières choses de la vie, qu'elle put voir les misères et les hontes de l'invasion française abattue sur notre Belgique, comme une meute affamée sur la curée. Les libéraux du XVIIIe siècle, ceux de Liége surtout, dignes précurseurs de tant de libéraux d'aujourd'hui, que ravit la politique de M. de Bismarck, avaient été lâchement convier l'étranger à la destruction de nos admirables institutions civiles et de nos foyers chrétiens. Que leur importait la patrie : l'étranger allait se faire l'instrument de leurs haines anti-chrétiennes : c'était assez. M. Raikem, ainsi qu'il le rappelait un jour au congrès national, vit les révolutionnaires français se précipiter sur notre pays, vendre les propriétés religieuses pour plus de deux milliards, enlever les objets d'art et nous traiter en peuple vaincu. Honte, honte éternelle aux Belges et aux Liégeois, indignes de ces noms si chers, qui ont appelé l'étranger. Le mal qu'ils ont commis produit encore ses effets. Ce spectacle développa chez M. Raikem, dès le plus jeune âge, un ardent patriotisme. S'il voyait tant de misères, d'indignités, de malheurs, il avait aussi appris par son père, un excellent jurisconsulte et un excellent catholique, à respecter ce régime déchu qui avait donné à son pays tant de bonnes années, sous la protection des institutions les plus utiles et les plus vénérables. Aussi fut-il toujours fidèle au culte du passé; c'est en reconstituant les traditions brisées qu'il est mort. Il terminait un monument, le recueil des coutumes du pays de Liége, lorsque la mort l'a appelé au séjour éternel du droit. Le culte du passé, la haine de la domination étrangère furent pour lui deux grands maîtres ; il n'oublia jamais leurs leçons. La Révolution française n'était pas seulement l'ennemie de la patrie, c'était aussi et surtout l'ennemie de l'Église, de la patrie des âmes. Elle voulut renverser le catholicisme, comme elle avait précipité de leurs trônes les souverains. L'âme profondément religieuse de M. Raikem en éprouva, dès son jeune âge, une profonde horreur qu'il reporta, arrivé à la plus extrême vieillesse, sur les efforts de ceux qui s'en font les continuateurs et qui redoublent d'acharnement, au moment où ils vont disparaître pour toujours.

Ces lignes suffisent pour faire pressentir ce que fut Jean-Joseph

Raikem, comme politique, comme magistrat et comme catholique. C'est en étudiant sa vie, à ce triple point de vue, en le montrant comme politique, comme jurisconsulte et comme chrétien que nous voulons le faire connaître.

I.

Homme politique, M. Raikem vit immédiatement apprécier au congrès national toute sa science de jurisconsulte, son ardent patriotisme, sa prudence, son tact, son calme et son ardeur au travail. En parcourant les annales de cette mémorable assemblée, on est surpris de la place considérable qu'il y a occupée, des travaux nombreux qu'il y a accomplis. Ne le cherchez pas dans les discussions bruyantes, recourant aux éclats de l'éloquence, recherchant la popularité. Il y intervenait cependant, mais pour calmer l'agitation, pour ramener la clarté dans les ténèbres, pour donner une impulsion décisive au moment favorable, pour hâter la solution. Il était surtout l'homme des travaux utiles, des rapports difficiles, le jurisconsulte érudit et jamais pris en défaut, le président habile qui sait prévenir les orages et ramener le calme au milieu de la tempête. C'est ainsi qu'il va nous apparaître.

1830 fut pour la Belgique une grande époque, qui conservera ce caractère de grandeur. Je ne dis rien de la révolution qui entraîna la rupture violente et ensanglantée de la Belgique et de la Hollande, je parle surtout de la période qui suivit immédiatement et qui vit relever, en si peu de temps, tant de ruines et constituer, au milieu de l'agitation, un ordre de choses approprié aux besoins du temps et qui fait et fera longtemps encore, il faut l'espérer, notre sécurité. En prononçant les dernières paroles qui retentirent aux oreilles du congrès, dans son discours de clôture, M. de Gerlache, s'écriait : « Comment se fait une » révolution pacifique? Quand devient-elle nécessaire et illégitime? Com- » bien de malheurs peut-elle entraîner? Comment, alors qu'on cherche la » liberté, compromet-on l'ordre intérieur et la paix publique? L'histoire, » en parlant de vous et de vos mémorables travaux, soulèvera peut-être » ces questions, mais je ne sais si les annales des peuples lui offriront » beaucoup d'exemples d'une révolution aussi promptement, aussi com- » plètement, aussi heureusement opérée. » A la lumière des principes théologiques, dans le calme qu'amène enfin le temps, on peut porter, sur une révolution violente, une appréciation murie et juger de sa légitimité ou de son illégitimité. 1830 ne fut pas une révolution préparée de longue main, savamment agencée, audacieusement exécutée. Ce fut un coup de foudre ou, si l'on veut, un coup de main. Les vainqueurs furent tout

aussi étonnés de leur triomphe que les vaincus de leur défaite. La Belgique se sentit libre sans avoir vu tomber ses chaînes. L'enthousiasme patriotique et religieux, la haine de l'oppression orangiste furent les grands acteurs, les principaux moteurs. Nos pères avaient souffert, horriblement souffert de la Terreur et de l'Empire; à peine délivrés de la tyrannie du nouveau César, ils avaient senti le joug retomber sur leurs épaules encore endolories. Sous la domination hollandaise, ils furent attaqués dans leurs droits et leurs intérêts, dans leur religion, dans leur patrie, jusqu'au foyer domestique. Un moment vint ou le vase de la colère déborda. Quel homme, quel événement représente cette goutte d'eau qui amena le débordement populaire? il est bien difficile de le dire. Sous le régime de la persécution, — les persécuteurs l'oublient tous, — les ressentiments, les colères, les haines s'amassent jusqu'au moment où elles se précipitent et renversent tout. Impossible, au premier moment, de les calmer, de les diriger. Il faut qu'elles s'apaisent, en s'étendant et en triomphant. Le triomphe fut prompt et prompt aussi fut le rétablissement de l'ordre et la fondation d'un gouvernement stable. Loin de moi la pensée que la révolution de 1830 fut sans reproche: elle fut peut-être une faute, mais une heureuse faute, dont nous recueillons les fruits.

M. Raikem était peu révolutionnaire de sa nature : à peine les premiers événements de septembre eurent-ils éclaté, quand déjà les autorités légales étaient renversées, à Liége, à Bruxelles et dans d'autres villes, il se rendit à la Haye, en compagnie de M. Deleuw et de M. Dechamps, conseiller à la cour de Liége, pour engager le roi à faire des concessions et pour lui montrer la situation sous son vrai jour. Ces hommes sages comprenaient les dangers d'une révolution violente. Mais le roi ne voulut rien entendre : son siége était fait, il donnait la parole aux événements et croyait que ses canons parleraient plus haut que la voix du peuple. Il se trompait grossièrement. Les événements marchèrent vite, tellement vite que les mandataires de la nation belge purent se réunir en Congrès, le 10 novembre 1830, pour donner à la Belgique une Constitution et organiser un nouveau gouvernement.

Il nous faut jeter un regard sur cette assemblée, avant d'envisager le rôle important que la personnalité déjà fort remarquée de M. Raikem y joua.

Jamais le Congrès ne serait parvenu à doter la Belgique d'un pouvoir stable et d'une Constitution, qui reste debout presque entièrement intacte après quarante-quatre ans d'existence, si un traité de paix n'avait été signé et si une grande alliance n'avait été conçue dans les dernières

années de la domination hollandaise. Je veux parler de l'alliance entre les catholiques et les libéraux, entre les catholiques qui représentaient les vieilles et excellentes traditions du pays et les libéraux, fils de Voltaire, imbus des idées de Jean-Jacques Rousseau et de la Révolution française. Les dissentiments de deux groupes de citoyens tombèrent aux pieds du patriotisme. Il y a peu d'exemples dans l'histoire d'une alliance aussi complète entre des partis aussi opposés. Le roi Guillaume n'en avait pas admis la possibilité. Si Richelieu avait fait essuyer à la maison d'Autriche de sanglantes défaites, en appuyant les protestants, malgré ses devoirs de prince de l'Église et de catholique, le roi Guillaume espérait, lui, triompher de l'Église, c'est-à-dire, lui ravir la liberté qu'elle tient de Jésus-Christ, avec l'appui des libéraux, nonobstant les dangers qu'offrait le libéralisme pour l'autorité. Il aurait volontiers conclu avec les adversaires naturels de la royauté un traité d'alliance offensive contre l'Église. L'*Union* avait été proclamée, dès 1827, entre les deux partis nationaux. La Constitution en provient; le pacte écrit naquit du pacte verbal. De là le caractère, profondément, nous dirons même, essentiellement transactionnel, de la charte sortie des délibérations du Congrès, auxquelles les députés aux États Généraux de 1827, 1828, 1829, auteurs du pacte d'*Union*, prirent une si grande part. Les libéraux du temps sacrifièrent, il faut le reconnaître, leurs passions, en reconnaissant le droit de l'Église de s'administrer librement, la liberté d'enseignement et la liberté d'association, qui devaient surtout profiter aux catholiques. Les libéraux, sous l'Empire et jusqu'à la trève de 1827, étaient « autoritaires », comme ils le sont redevenus depuis, comme ils le sont naturellement. Il fallut les mesures oppressives de Guillaume, frappant tous les citoyens et ne se bornant pas à blesser les catholiques, pour leur ouvrir les yeux. Napoléon Ier, qui fut un révolutionnaire à tous les titres, pendant la majeure partie de sa vie, comme M. de Bismarck l'est aujourd'hui, comme l'avaient été Mirabeau et Robespierre, Napoléon voulait un État omnipotent, dominant tout, se mêlant de tout. C'est bien là l'idée commune aux libéraux. L'Église est l'ennemie, et l'Église ne peut être vaincue que par l'État : voilà pourquoi l'État doit être puissant, absolu. Ce n'étaient pas d'ailleurs tant ces tendances autoritaires qui blessaient les libéraux que l'exploitation de nos provinces au détriment des Belges par l'étranger. Ils acceptèrent la main que nous leurs tendions. Et c'est grâce aux idées catholiques que les Belges doivent la décentralisation historique et la limitation du pouvoir central : deux principes chers en tout temps à la politique catholique et qu'elle s'est toujours efforcée de faire régner, tandis que la Révolution

et le libéralisme les ont toujours repoussés. La décentralisation et la juste délimitation du pouvoir central sont les bases de notre constitution. Elles s'appuyaient sur un passé lointain. Les catholiques naturellement durent, à leur tour, faire des concessions, c'est-à-dire accorder des libertés qui, non sans raison, leur inspiraient de la frayeur : la liberté de la presse et la liberté presque absolue des cultes. Ils renoncèrent à l'unité religieuse, qui n'existait plus, hélas, mais que l'épiscopat avait encore, en 1815, défendue avec beaucoup d'énergie. La Révolution avait introduit l'impiété au sein de nos provinces et la réunion à la Hollande nous avait mis en contact avec la réformation. Au Congrès, les libertés d'association, des cultes, de la presse, d'enseignement passèrent presque sans débats. On est surpris, quand on relit les discussions et les rapports, du peu d'importance des délibérations à cet endroit. Tous, si ce n'est le petit groupe que dirigeait M. Defacqz, restaient fidèles à l'Union conclue. On avait été si heureux de trouver un *modus vivendi et liberandi*. Les querelles sur le caractère des libertés que nous venons d'énumérer, sur les principes de 1789, sur le libéralisme envisagé comme système philosophique et politique n'avaient pas, en 1830, l'importance qu'elles prirent depuis. Les libéraux étaient alors plus près de la vérité et parlaient moins de libertés de droit naturel. Il est vrai que les condamnations si clairement formulées par l'Église, comme aussi, à un autre point de vue, les événements de ces cinq dernières années (la persécution dirigée contre l'Église, contre les associations, contre la presse, contre la conscience) ont montré assez que personne, ni catholique, ni révolutionnaire, ne considère comme étant de droit naturel les libertés données à la presse et à tous les cultes. Les catholiques de 1830 connaissaient parfaitement la distinction de la thèse et de l'hypothèse, mais ils n'en aimaient pas moins le concret, laissant l'abstrait de côté. Je ne veux toutefois pas contester, qu'à cette époque, les études théologiques et philosophiques laissaient à désirer. Aujourd'hui nous assistons à une grande restauration catholique, qui se poursuit aussi bien dans le monde réel que dans le monde des idées, dans l'art et dans la théologie, par exemple. Je ne contesterai pas non plus l'influence de M. de Lamenais sur le clergé. Cependant la portée de cette influence a été exagérée : M. de Lamenais venait à peine d'accomplir son mouvement de perversion, de se faire révolutionnaire, de catholique qu'il avait été. Les événements ne se précipitaient pas alors, comme aujourd'hui, et les idées pas plus que les hommes n'avaient les chemins de fer et l'électricité à leur disposition. Le pacte d'Union, voilà la grande cause qui fit inscrire toutes les libertés dans la charte fondamentale.

Mais bien loin de moi de dire et même de penser, que, depuis cette époque, les encycliques de 1832 et de 1864 furent pour nous sans utilité ou sans avantage pratique. Autant et plus peut-être que qui que se fût nous avions besoin d'être avertis et d'être arrêtés sur la pente sur laquelle nous glissions. Il ne faut pas seulement proclamer ce que les encyliques ne disent pas, il faut aussi affirmer courageusement et loyalement ce qu'elles condamnent. Or elles condamnent nettement le libéralisme, c'est-à-dire, cette doctrine politique qui met Dieu hors les lois et ne veut considérer l'Église, cette œuvre de Dieu, que comme une de ces sectes inventées par l'orgueil ou par la haine. Nous étions engagés au milieu des plus dangereuses erreurs; la voix de la Papauté nous empêcha de nous perdre. Un jour, par sa puissance, Jésus fit marcher St-Pierre sur la mer; la grâce de Dieu, seule, nous a empêchés de nous enfoncer dans les flots du libéralisme.

M. Raikem prit une part considérable dans les négociations préliminaires au pacte d'Union. Toujours modeste, il prenait soin de cacher son intervention qui n'en était que plus grande. Longtemps avant la révolution, il s'était lié d'une étroite amitié à M. de Gerlache, l'illustre président du Congrès national. Ils se retrouvèrent au Congrès et s'y prêtèrent un mutuel appui. La direction des travaux du Congrès ne quitta momentanément les mains de M. de Gerlache que pour passer dans celles de M. Raikem. M. le Comte de Theux s'unit aussi d'une profonde amitié avec les deux députés liégeois. Cette intimité ne s'éteignit qu'avec la vie. A M. Raikem échut la triste mission d'assister à la mort des deux autres et de les pleurer. Le baron de Gerlache, le Comte de Theux, le procureur général Raikem, trois figures admirables, trois hommes de principe, de patriotisme, de dévouement, que la Belgique ne doit pas séparer dans ses souvenirs reconnaissants.

Le caractère du Congrès fut, dès le principe, mis en relief par la manière même dont les députés se groupaient. A la première séance on pouvait voir au premier banc de la gauche MM. Ch. Rogier et de Gerlache et au dessus d'eux MM. Lebeau, Devaux et Raikem. M. de Gerlache était l'organe des deux opinions, lorsqu'il s'écriait, le 18 mai 1831, six mois après l'ouverture du Congrès : « Oui, nous voulons être » libres, mais non pas à la manière de ceux de nos voisins, chez lesquels » il n'y a pas de liberté, de tolérance, de justice même, que pour le parti » qui est au pouvoir. J'en conclus que la Belgique ne peut devenir l'acces- » soir d'un autre pays, sans un affreux suicide. C'est l'union qui nous a » faits ce que nous sommes, la désunion seule peut nous perdre. Tout ce » qui tend à nous désunir n'est pas belge. » Tous alors étaient dans ces

pensées. Nul ne les pratiquait mieux que M. Raikem. Il ne cherchait pas à attirer l'attention sur lui par l'éloquence des phrases ou par l'empressement à prendre part aux discussions publiques. Il préférait la peine à l'honneur. Que de fois n'écrivit-il pas des discours que d'autres prononcèrent! On ne sait généralement pas qu'il fut l'auteur des trois quarts des rapports dont le Congrès entendit la lecture. Il faut en donner la liste éloquente :

Rapport sur le mode de publication des actes du Congrès.

Rapport sur le titre 1er de la Constitution : du territoire et de ses divisions.

Titre III, rapport sur le chapitre 1er des chambres législatives.

Rapport spécial sur la chambre des représentants.

Titre III, rapport sur le chapitre 1er : Du chef de l'État.

Rapport sur le chapitre II, des ministres, sur le chapitre III, des institutions provinciales et communales.

Titre VI. Dispositions générales. Rapport sur la révision de la Constitution.

Titre VIII. Rapport sur les dispositions transitoires.

Rapport sur la promulgation de la Constitution.

Rapport sur l'expulsion des Nassau et sur la déchéance du roi Guillaume.

Rapport sur l'admission d'officiers étrangers dans l'armée belge.

Rapport sur les négociations relatives au choix du chef de l'État.

Rapport sur l'urgence du choix du chef de l'État.

Rapport sur l'élection du duc de Leuchtenberg.

Rapport sur le mode de proclamation et d'acceptation du chef de l'État.

Rapport sur la déclaration de guerre, sur les mesures repressives pour assurer l'exécution du décret sur l'exclusion des Nassau, sur les poursuites contre les pillards, sur la dissolution du Congrès.

Rapport sur l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, sur les négociations préalables, sur l'évaluation du territoire de la Belgique.

Rapport sur les négociations à ouvrir avec les puissances pour conserver le Limbourg et le Luxembourg.

Rapport sur la nomination d'un Régent, etc.

M. Raikem fut donc le grand rapporteur du congrès. Tous ses rapports sont marqués au même coin: Grande clarté, science profonde, pas de mots, pas de phrases. Il va toujours droit au but. Il ne recherche que les choses. Il résume les discussions, groupe les opinions et donne nettement la conclusion. Il en sort de la lumière. En dehors des assem-

blées officielles, des séances des sections, il était l'âme de toutes les conférences, des réunions confidentielles. Aussi ne compterons-nous pas les nuits qu'il enleva à son sommeil pour les donner à son pays.

Cet homme laborieux, nuit et jour à la tâche, avait un éloignement instinctif pour les orateurs oiseux et les théoriciens. Il avait hâte de marcher, d'agir, de se rapprocher du but : telle est l'impatience que ressentent tous les vrais travailleurs. Il voyait la Belgique se débattre dans les situations révolutionnaires, au milieu des intrigues diplomatiques et il criait à ses concitoyens : « A l'œuvre, à l'œuvre, dépêchons-nous, il n'y a pas un moment à perdre, travaillons. » Et il donnait l'exemple. Aux débuts du Congrès, le 18 novembre 1830, on discutait à perte de vue sur un manifeste justificatif de la révolution à adresser à l'Europe. M. Raikem prit la parole et demanda l'ordre du jour. « Notre temps est précieux, dit-il ; la nation est dans l'attente. »

Et le lendemain :

« Le rapport de toutes les sections doit être terminé. L'exclusion de la dynastie des Nassau doit être immédiatement prononcée. Une section ne peut retarder cette question vitale. Songez-y, de ce retard peut naître l'anarchie. C'est avec peine que j'ai vu objecter à cet égard la situation d'Anvers et de Maestricht. Faut-il pour conserver nos extrémités, nous voir déchirer les entrailles? » « Prenons-y garde, disait-il une autre fois, l'air trop vif donne la mort, ainsi que l'air corrompu. La vie se conserve dans un juste milieu..... C'est comme par instinct qu'en section on a adopté un Sénat presque à l'unanimité, c'était le bon sens qui décidait *et le bon sens est excellent publiciste*... » Et un autre jour : « Ne soyons pas trop exigeants tout d'un coup, c'est souvent le moyen de faire tout manquer et alors le cas de dire que le mieux est l'ennemi du bien. » Il disait encore : consultons les intérêts du peuple plutôt que ses sentiments.

Le 19 novembre 1830, il intervint dans la discussion sur la forme du gouvernement, pour hâter la solution. « Ce qui est important surtout, c'est qu'un gouvernement stable soit promptement établi. De toutes parts, on attend avec impatience le résultat des opérations du Congrès national. Le retard paraît funeste. Hâtons donc nos travaux. Unissons nos efforts, nous n'avons tous qu'un seul désir, le bonheur de la patrie. »

Écoutons ces paroles si admirablement modestes : « Je n'en dirai pas davantage, je me reproche en quelque sorte d'avoir parlé en cette enceinte, tant je me sens pressé de voir décréter les institutions qui doivent régir la Belgique et mes paroles me semblent un retard. » Voilà le vrai patriotisme, le vrai civisme et la vraie éloquence ; grandeur de la pensée et simplicité de la phrase, quoi de plus beau? Un des plus redou-

tables dangers de ce temps semé de périls, n'est-ce pas la prédominance du *moi*. Le *moi* inspire trop les gouvernants et les gouvernés, et le *moi* est ennemi du bien public. Voyez ce qui se passe en France depuis cinq ans. Ce triste gouvernement dit de la défense nationale est dominé par le *moi*; le *moi*, M. Jules Favre le voit dans ses négociations avec l'autorité prussienne. Le *moi* inspire ses généraux. M. Thiers, voilà le *moi* par excellence et l'homme type de tant de politiques! Je pourrai emprunter à la Belgique, à son histoire toute récente, des exemples de la domination du *moi*. J'aime mieux éloigner de cette étude toute personnalité, tout incident. La politique du moi est à l'antipode de la politique chrétienne, que M. Raikem pratiquait à un degré si élevé et qui se compose de dévouement, de renoncement, d'abnégation, d'humilité. Le *moi* n'est pas seulement en haut, il est à tous les degrés de l'échelle sociale; s'il est orgueilleux en haut, il est farouche en bas. La vie publique en est gangrenée. Le mal est considérable et demande un remède immédiat. L'esprit chrétien seul peut tuer le moi, étant le contraire de l'égoïsme qui est le moi à la plus haute puissance. Les paroles et la conduite de M. Raikem sont bonnes à méditer. Que de leçons en sortent! Nous avons à en faire notre profit en les considérant comme des règles, comme des modèles.

Avec sa science, son sens pratique et gouvernemental, M. Raikem était naturellement en politique de la grande école historique des Maistre et des Bonald. Il était l'homme de la tradition. Rien d'étonnant si la constitution, qui fut en bonne partie son œuvre, porte ce grand caractère traditionnaliste. Ses dispositions principales ne sont pas simplement écrites sur du parchemin ou sur la pierre d'un monument, elles vivent dans les mœurs, elles sont nées dans la plus lointaine histoire de notre pays. Ce ne sont pas des philosophes, ce sont des hommes pratiques, ce sont des appréciateurs du passé qui ont dicté notre charte fondamentale. Voilà pourquoi elle n'a pas été entraînée comme tant d'autres par les tempêtes : elle est restée debout parce qu'elle plongeait ses racines dans le cœur du pays, autour des rochers séculaires. Ce ne sont pas les droits fantaisistes de l'homme (1), ce sont les droits des Belges que le Congrès a proclamés. Nous les trouvons dans la *Paix de Fexhe* de 1316 comme dans la *Joyeuse Entrée*. Liberté individuelle, respect du domicile, respect de la propriété, magistrature indépendante, intervention du peuple dans les lois, vote des impôts, consentement aux

(1) Détail curieux : le 2 décembre 1830, un français du nom de Lessère avait adressé au Congrès un projet de déclaration des droits naturels, civils et politiques, à mettre en tête de la Constitution : le Congrès envoya la pétition au panier.

levées de milice, franchises municipales, responsabilité des agents du souverain, tout ce qui est de l'essence de la liberté, tout ce qui est le régime représentatif, nos pères en ont joui dès le moyen-âge et si l'ancien régime, la réforme, la renaissance avaient singulièrement diminué les libertés populaires, ce qui en restait faisait encore l'admiration du monde et forme un contraste singulièrement instructif avec le régime issu de 1789. L'Église nous avait donné la liberté chrétienne, la France de 1789 nous donna l'État sans Dieu, sous lequel s'abrite le plus abominable despotisme. Aussi M. de Gerlache, en prononçant les dernières paroles qui retentirent dans la salle du Congrès, pouvait-il affirmer : « quand les membres de l'assemblée proclamaient dans la Constitution tant de dispositions tutélaires, ils ne faisaient en réalité que reconstruire sur ses fondements primitifs l'édifice social élévé par nos aïeux. »

M. Schollaert, l'éloquent député de Louvain, l'a admirablement démontré, un jour, à la Chambre. Ce qui est Belge est bon, parce qu'il est catholique et libre, ce qui est étranger est mauvais, parce qu'il n'est ni catholique ni libre. Le parti libéral belge qui, en 1789, appelait l'invasion française de ses vœux, qui envoyait ses députés à la barre de l'assemblée républicaine pour réclamer d'elle « l'affranchissement » de leur pays, a sur la conscience une faute non encore expiée. Même après la triste expérience du dernier siècle, on ne comprend pas, qu'en ce moment, il jette des regards d'envie au-delà des fontières de l'Est et admire l'Allemagne occupée à donner une répétition du drame joué, en France, en 1789. Un historien liégeois s'étonne que les grands principes de la paix de Fexhe soient restés intacts jusqu'à l'invasion française. C'est, lui répondrons-nous avec M. Faider, que la justice ne meurt pas et que ce qui est juste perdure et se fortifie. La justice reprit ses droits.

M. Raikem avait approfondi le vieux droit liégeois, spécialement le droit public de l'antique principauté. Ce droit était un des plus libres qui ait régi un peuple; bien que depuis le XVIe siècle il eût perdu de son ancienne vigueur, Mirabeau l'admirait encore dans un voyage qu'il fit à Liége, peu de temps avant la Révolution. S'adressant aux révolutionnaires liégeois, entichés de la France et des nouveautés, le tribun s'écriait : « De quoi vous plaignez-vous, Messieurs les Liégeois, vous jouissez, depuis des siècles, des libertés pour la conquête desquelles nous devons combattre. » M. Raikem aimait nos vieilles libertés liégeoises et il fit plus d'une fois partager cette admiration aux membres du Congrès. Il citait souvent le droit historique liégeois. S'agissait-il de défendre l'ins-

titution du sénat, il rappelait que dans toute la Belgique, nous avions partout division ou pouvoir populaire, « que dans la principauté de Liége, il y avait plusieurs ordres ? »

Le Congrès allait proclamer l'expulsion des Nassau, M. Raikem pressait le vote, et disait : « Au XVIe siècle lorsque Jean d'Arkele était prince de Liége, un bourgmestre de Thuin, Jean de Harchées, se montra le zélé defenseur des droits du peuple. Il fut mis à mort comme séditieux ; de là, l'émeute dans tout le pays. Le prince écouta le peuple. Le prince et le peuple déclarèrent de commun accord que les officiers de justice seraient bannis. Un tribunal fut établi pour juger les officiers du prince. C'est le tribunal des XXII de l'an 1373. Le prince ne pouvait mal faire. Les actes mauvais étant censés faits par les ministres. Telle est la responsabilité ministérielle que nos ancêtres avaient compris, et pendant plus de quatre siècles elle produisit les plus heureux effets. Le peuble aima les institutions qui garantissaient sa liberté. » Que l'on juge, par ce fait, de l'étendue de la liberté donnée à nos pères et de son antique origine. Nous aimons à citer les franchises liégeoises, parce qu'elles sont la plus éloquente réfutation de ces affirmations mi-protestantes, mi-libérales et absolument ignorantes qui voudraient représenter l'Église comme contraire à la liberté des peuples, au progrès, à la vraie civilisation. La principauté de Liége a été une principauté ecclésiastique toujours gouvernée par des princes-évêques, toujours en parfaite communion avec Rome, ayant eu le bonheur de conserver, au XVIe siècle, l'unité religieuse par l'effort des magistrats et du clergé.

C'était précisément parce qu'il détestait la Révolution française qu'il avait vue à l'œuvre dans notre pays, accomplissant ses exploits et ses conquêtes par la terreur et au détriment du peuple, et parce qu'il aimait l'ancien régime liégeois si éminemment populaire, que, M. Raikem fut un libéral dans le sens vrai, dans le sens élevé et propre du mot. On pourrait presque dire de lui qu'il poussa l'amour de la liberté populaire et des garanties jusqu'à une défiance exagérée du pouvoir royal. Il prononça au Congrès de fières paroles, échos des déclarations des théologiens de la grande école de Saint Thomas. Il s'agissait de proclamer la déchéance du roi Guillaume. « La leçon la meilleure, c'est l'exemple. Les princes auront sans doute compris qu'ils ne peuvent impunément conserver un ministère qui déplait à la nation. *Que les rois se souviennent qu'ils ne sont que les serviteurs des peuples et lorsqu'ils l'oublient ceux-ci savent les en faire souvenir.* »

Mâle et digne langage à coup sur que celui-là ; il prouve que l'adulation et la flatterie ne se trouvent pas dans nos rangs. Et ces autres paroles

ne sont-elles pas dignes aussi d'être conservées : « Je veux rappeler ce qui s'est passé à Liége lorsque nos volontaires marchèrent au secours de Bruxelles. Le général Van Baecop menaça aussi d'incendier la ville, mais nous lui répondîmes : Vous pouvez nous incendier, nous enlever tout ce que nous possédons, la vie s'il le faut, mais le peuple veut marcher au secours de Bruxelles, il veut la liberté, il saura la conquérir quelque prix qu'elle doive lui coûter. »

Voilà du patriotisme ! En présence de ces paroles et de la mémoire de Raikem, qu'ils viennent donc ces écrivains de la Révolution nous dire « les catholiques ne sont pas des patriotes, leur patrie n'est pas dans le pays qui a porté leur berceau. » Nous leur répondrons en citant les noms de Raikem, de Gerlache, de Mérode et de tant de patriotes illustres entre tous.

Quand il s'agissait de donner des garanties à la nation M. Raikem ne refusait rien. Au congrès national nul n'insistait autant que lui pour protéger les libertés populaires, pour prévenir les abus du pouvoir central. L'exemple funeste mais instructif des actes du roi Guillaume était sous ses yeux. Il voyait la liberté individuelle violée, le jury refusé aux plus légitimes réclamations, l'indépendance de la magistrature supprimée. « Les lois, disait-il, étaient alors des règles de plomb que l'on pouvait faire fléchir à son gré. » Sa crainte, sa frayeur, dirons-nous, à l'endroit des empiètements et des vexations du pouvoir central, présentent quelque chose de prophétique. Il prévoyait ce qu'un gouvernement de parti et de violence pourrait tenter pour placer la magistrature sous sa main, au milieu de ses haines, pour en faire un instrument de domination et de vengeance. Il avait vu l'État envahissant la sphère de l'activité individuelle et des droits nécessaires. Hélas, avant de mourir, il a pu revoir plus d'un excès gouvernemental. La justification de ses appréhensions lui fut ainsi donnée. Cet homme si doux et si bon, la charité même, n'était vraiment sévère qu'à l'endroit de la politique libérale personnifiée dans les ministères. Frère-Bara. On causait, en 1868, devant lui, de la Constitution, il interrompit les interlocuteurs et leur dit : vaut autant discourir des assises de Jérusalem. Le sentiment de la paternité s'indignait chez lui, à la vue des auteurs de la dégradation de l'enfant !

Au Congrès il voulait la monarchie, une monarchie tempérée, limitée, presque républicaine, mais une monarchie sérieuse, vivante, agissante.

Ce n'est pas lui qui aurait admis cet axiome : le roi règne et ne gouverne pas, le plus destructeur des principes. « Un point sur lequel nous sommes tous d'accord, disait-il, le 19 novembre 1830, c'est que l'on peut

vivre sous le régime de lois, et non sous l'arbitraire de l'homme. On veut que le peuple soit représenté et que, par ses mandataires, il participe au pouvoir législatif. Les lois ne sont que de vains écrits, si elles ne sont ponctuellement exécutées. Le pouvoir exécutif est de toute nécessité; son action doit être continuelle. Elle doit être ramenée à l'unité. Il faut donc un chef de l'État. »

Il est inutile de faire remarquer la précision et la haute partie philosophique de ces quelques paroles.

Il repoussait un chef électif. « S'il est ambitieux, il cherchera à donner à son pouvoir une stabilité que nous lui aurons refusée. S'il est faible, il sera le jouet de toutes les ambitions. Et l'on finira par voir le pouvoir envahi, ou bien, ce qui serait encore plus déplorable, par voir l'État sans pouvoir réglé. » Il ne voulait cependant pas que la déchéance du roi fut prévue dans la Constitution. « Un ancien législateur, disait-il, n'a pas voulu porter de peines contre le parricide, parce que, selon lui, le parricide ne devait pas être prévu, cependant ce crime existe : Ne prévoyons pas dans la Constitution les cas de déchéance : la responsabilité ministérielle bien établie doit nous suffire : si la Constitution est violée, les ministres seront punis, sans que le chef de l'État puisse être atteint, à moins qu'il ne sorte lui-même de ses pouvoirs constitutifs; mais alors, il ne serait qu'un simple particulier et ce que nous aurions pu prévoir dans la Constitution serait inutile. »

S'il stipulait des garanties contre les abus possibles du pouvoir central, il en réclamait aussi contre les abus du pouvoir judiciaire et surtout en faveur de l'indépendance de la magistrature. C'est lui qui a dicté les principes constitutionnels qui règlent l'organisation judiciaire. Il eût voulu aller plus loin encore et admettre l'élection des juges, en une certaine mesure, par les justiciables. Ici encore, il prévoyait ce qui est devenu une triste réalité : la tentative de constituer une magistrature exclusivement de parti, toute à la discrétion d'une action gouvernementale déterminée, rendant des services politiques et non des arrêts, privée du calme que donne l'impartialité, de la sagesse qu'inspire l'esprit de justice, de la science qui chasse la passion. « Nous avons admis, disait M. Raikem, investi déjà des hautes fonctions de procureur général près la cour de Liége, nous avons admis dans la Constitution, une combinaison des principes monarchiques et des principes républicains. Il faut encore cette combinaison dans l'organisation judiciaire. On parviendra à ce but, en abandonnant aux électeurs le choix des juges de paix et des juges de première instance. Que l'on ne craigne pas que le peuple fasse de mauvais choix, il est trop intéressé à avoir de bons juges, et puisqu'on

lui suppose assez de lumière pour élire de bons députés, on peut lui supposer également assez de lumière pour choisir de bons juges. »

Cette opinion paraît téméraire : les événements n'ont pas en tous points confirmé la haute opinion qu'avait M. Raikem du corps électoral. L'élection des magistrats n'était possible qu'avec le régime de l'union.

M. Raikem réclamait énergiquement l'institution du jury. Cédant à ses pressantes et réitérées sollicitations, le Congrès ne se sépara point, sans avoir porté une loi sur le jury et une autre sur la presse.

Son amour pour le jury témoigne de la largeur de ses idées. En général, la magistrature n'aime pas cette vieille et, à notre avis, éminemment salutaire institution. Les pouvoirs, les autorités sont presque toujours exclusifs et voient d'un œil jaloux le partage de leurs attributions. Ces sentiments sont forts répandus et la magistrature n'y échappe pas. N'est-elle pas composée d'hommes? Ajoutons que certaines décisions du jury ont pu être sévèrement appréciées. Les jurés penchent un peu trop facilement à droite ou à gauche, je veux dire pour la sévérité ou l'indulgence, l'acquittement ou la condamnation suivant la direction d'où souffle le vent. Ils vont trop loin parfois dans un sens ou dans un autre. Mais n'en est-il pas ainsi de la magistrature elle-même? Les variations de la jurisprudence ne sont-elles pas très-souvent expliquées par des changements politiques? Nos voisins nous offrent, sous ce rapport, des exemples trop concluants pour que le fait soit nié. Avec M. Raikem il faut défendre la grande institution du jury en pensant qu'elle seule, si l'asservissement de la magistrature eût été obtenue, eût pu contenir l'arbitraire. Les jours mauvais peuvent revenir, il est bon de prendre des précautions. Pour notre part, nous verrions sans crainte l'intervention des jurés dans la procédure criminelle à titre de jury d'accusation, renvoyant l'accusé devant le jury de jugement. M. Raikem jugeait l'institution du jury si nécessaire qu'il ne voulait pas en ajourner l'organisation à quelques mois. « Vous me direz que la nouvelle organisation ne peut plus tarder.... quelques mois encore.... Je ne puis pas attendre. Les lois dont je vous parle dans l'état actuel des choses, peuvent trop prêter à l'arbitraire quelque courte que soit sa durée. »

Il se faisait de la magistrature une idée si élevée qu'il aurait voulu la placer à l'abri de toute influence étrangère et de ses propres passions.

« L'influence du pouvoir judiciaire est grande. Organe de la puissance législative, c'est le pouvoir judiciaire qui lui donne la vie, et qui la met en action. Son objet est étendu : c'est le droit de punir les crimes et de régler les intérêts privés pour l'application des lois civiles et criminelles.....

« Les éléments constitutifs du pouvoir judiciaire ont deux objets :

l'un, d'établir l'ordre des juridictions; l'autre, d'appeler à l'exercice de ce pouvoir *des hommes qui réunissent à la probité la plus sévère et à la plus stricte impartialité, une profonde connaissance des lois.* « Les citoyens, disait-il encore, ont une forte garantie dans le jury, considéré sous le rapport politique. Ils ont une autre garantie dans la publicité des audiences. Mais ce n'est pas encore assez; il faut assurer l'indépendance des juges, et établir un mode de nomination propre à donner à la magistrature des hommes qui réunissent *les vertus et les connaissances* que leur état exige. »

Appelé en 1831, comme ministre de la justice, à présider à la réorganisation judiciaire, il avait pour ainsi dire dans les mains toutes les nominations : il fit de ce pouvoir un admirable usage. L'esprit de parti ne dicta pas ses choix. Il fut si peu exclusif que les libéraux purent à bon droit se vanter, peu de temps après, d'être en majorité dans les cours et les tribunaux. Les temps ont bien changé depuis et nous avons pu voir, de 1857 à 1870, si l'exemple donné par M. Raikem fut suivi.

Si M. Raikem était si enclin à favoriser les libertés populaires, il était aussi très-conservateur. Chez lui, comme chez tous les hommes éminents, ces deux qualités s'alliaient admirablement. Ainsi M. Raikem défendit énergiquement l'institution du Sénat et vota l'amendement de M. Lebeau accordant au roi le droit de nommer les membres de la haute assemblée. La discussion sur le Sénat fut une des plus longues et des plus sérieuses qui se produisirent au sein de l'assemblée constituante de 1830. D'interminables discours furent prononcés sur ce sujet. Comme toujours et comme tous les hommes laborieux qui connaissent le prix du temps. M. Raikem fut aussi bref que net. Sa parole ne marchait pas, elle courait droit au but.

« En adoptant à l'unanimite l'institution du Sénat, disait-il, les sections ont écouté le bon sens. Une Chambre unique conduira ou au despotisme d'un seul, ou au despotisme de plusieurs. La république serait mille fois préférable.... Je regarderai une Chambre uniqeu comme un essai dangereux d'un genre particulier de république. Dès lors l'hérédité dans le chef de l'État ne serait plus rien. Si l'on n'adopte qu'une seule Chambre, je me regarderai comme républicain; je demanderai que toutes les institutions soient dirigées vers le système républicain le plus large. Fort heureusement l'institution du Sénat fut votée par 128 voix contre 62. Ici encore on doit rendre hommage à la perspicacité de M. Raikem. Les services que le Sénat a rendus à la Belgique depuis 1830, sont inappréciables. Ils sont, à la vérité, plus négatifs que positifs; ils passent inaperçus sous les yeux du vulgaire qui ne s'attache qu'aux

choses bruyantes et éclatantes. Le Sénat, s'il ne contient pas toujours l'esprit révolutionnaire, d'agitation et de domination, l'empêche du moins d'aller aux extrêmes. Sans lui que n'eussions-nous pas vu en 1848, en 1857? Avec la royauté, le Sénat joue, dans nos institutions, le rôle indispensable dans tout État et plus indispensable encore dans l'État libre que dans les autres de pouvoir modérateur. La machine qui s'appelle Etat ressemble au corps humain qui a plusieurs organes se complétant, se modérant, s'achevant les uns les autres. Le Sénat doit-être admiré pour ce qu'il a fait depuis 1830 et surtout pour ce qu'il a empêché de faire. Il a été un modèle de sagesse, de là vient qu'il a déplu à certaine école (1).

Autre preuve de la prévoyance de M. Raikem. Malgré lui, la Constitution fixa au cens électoral une limite en dessous de laquelle le législateur ordinaire ne pourrait descendre. M. Raikem voulait laisser au contraire au législateur le soin de décider suivant les circonstances et le temps. Malheureusement cette sage idée ne fut pas suivie et la Constitution inscrivit une stipulation qui, à un moment donné, peut empêcher une solution pacifique et constitutionnelle d'un conflit possible.

Après avoir mis en bas les libertés populaires et les droits des citoyens, au milieu les pouvoirs, il fallait placer au sommet de l'édifice constitutionnel la royauté et donner la vie à celle-ci en élisant un chef. M. Raikem ne fut pas de ceux qui jetèrent les yeux sur une de nos grandes familles belges pour y rencontrer un roi. Un prince étranger lui semblait devoir exciter moins de jalousie et apporter plus de prestige.

Le 19 janvier, après la lecture du rapport de M. Raikem demandant la fixation au lendemain du choix du souverain, M. Lebeau proposa au Congrès d'appeler au trône de Belgique le duc Auguste de Leuchtemberg fils d'Eugène de Beauharnais. M. Raikem se montra partisan de ce candidat de la famille de Napoléon Ier. M. Raikem avait été l'admirateur du Consulat, de Napoléon auteur du Concordat et restaurateur des autels. S'il avait jugé ensuite sévèrement le persécuteur du pape, le despote et le général affolé se précipitant sur la Russie, il avait cependant conservé de la reconnaissance pour celui qui avait contenu, puis brisé

(1) M. de Lafayette se trouvait à Bruxelles, lors des discussions. Il critiqua vivement le projet de Constitution de MM. Forgeur, Barbanson, Fleussu et Liedts qui voulait l'unité législative et le veto simplement suspensif. Si ces dispositions étaient adoptées, disait-il, ce serait un grand malheur. » Dit s bien à vos amis qu'il faut deux Chambres : la royauté ne peut se maintenir en présence d'une Chambre unique. Je ne sais même qui pourrait en vouloir. Nous avons fait cette faute en 1791. Sans les deux Chambres je ne répends pas de la monarchie belge ni de la tranquillité de votre pays.

les ministres ou les complices de la Terreur. Ces sympathies et cette reconnaissance trouveront peut-être des critiques. Il est aujourd'hui de bon ton, dirait-on, en histoire, en littérature, en politique, de contester toute gloire, toute intelligence à Napoléon Ier. L'effondrement de 1870 semble avoir englouti l'honneur des Napoléon. Sédan paraît comme le tombeau des deux empires. L'histoire nous présente des exemples de ces réactions. Béranger, le libéral Béranger, faisait de Napoléon un Dieu, et les libéraux, sous la Restauration étaient tous Napoléoniens, tout comme ils sont actuellement prussophiles. Les voici aujourd'hui occupés à défigurer le fondateur du premier empire, à le rabaisser au niveau d'un fou furieux. Il y a là un excès de réaction, une véritable injustice. Celui qui a restauré l'ordre en France, signé le concordat, promulgué le code civil, n'est pas un homme ordinaire. Il faut lui reconnaître cette faculté rare qui s'appelle le génie. Il y eut dans le règne de Napoléon Ier deux périodes, la période de restauration et la période de destruction. L'orgueil le précipita du trône, mais le génie l'y avait fait monter.

Le choix de M. Raikem était d'ailleurs inspiré par d'autres considérations. Le duc de Nemours lui paraissait un candidat impossible pour nous. Nommer ce prince c'était voter l'annexion à la France, sans honneur et sans avantage.

« Le choix du duc de Nemours nous placera, disait-il sagement, dans la plus fausse position. Mieux et mille fois mieux vaudrait la réunion pure et simple à la France; alors elle ne pourrait fermer notre territoire à notre commerce, à notre industrie. Et si j'étais circonscrit entre le choix du duc de Nemours et la réunion pure et simple, mon choix ne serait pas douteux. Je voterais en faveur de la réunion à la France. Et ce vote me paraît dicté par le bien du pays. »

La majorité moins prévoyante ne partagea pas ces vues. Le duc de Nemours fut élu et le roi Louis-Philippe, trompant l'attente du Congrès, refusa pour son fils la Couronne de Belgique. La providence heureusement nous ménageait dans le prince de Saxe-Cobourg un souverain capable de conduire la Belgique à travers les écueils qu'elle rencontra dès les premiers moments de sa liberté. M. Raikem fit tous ses efforts, usa de toute son influence, pour assurer l'élection de ce prince à une grande majorité. Léopold Ier ne cessa d'apprécier la haute intelligence, la simplicité antique, le dévouement de M. Raikem. La *Gazette de Liége*, dans la nécrologie qu'elle a consacrée à M. Raikem, a raconté un beau trait de la vie de Léopold Ier. Après 1857, sous le ministère de MM. Frère-Rogier, le gouvernement soumit au roi un arrêté de mise à la retraite de M. Raikem déjà plus que septuagénaire, mais aussi actif, aussi

laborieux et aussi savant encore qu'aux plus beaux jours de sa carrière. Indigné de ce qu'il considérait, à bon droit, comme un acte de rancune politique, Léopold Ier déchira en mille pièces le malencontreux arrêté. Ce trait honore et le prince Léopold et le procureur général Raikem.

Le prince élu ne pouvait accepter définitivement la Couronne, si la Belgique n'était reconnue par les puissances européennes. Or, ces puissances nous imposaient le traité dit des XVIII articles, c'est-à-dire l'abandon du Luxembourg et certainement l'abandon sans espoir d'une grande partie du Limbourg. Le patriotisme se soulevait, s'indignait de voir une diplomatie sans entrailles nous arracher ces belles provinces, leurs admirables populations aux flancs ensanglantés de la Belgique. La prudence n'était peut-être pas du côté des adversaires de ce traité, à coup sûr, le courage et le civisme étaient avec eux. On ne jette pas un regard sur les parties cédées de ces provinces, sur ces populations pleines de foi et de patriotisme du Limbourg et du Luxembourg, sans sentir naître en soi de poignants regrets qui deviennent une véritable torture, lorsque l'on pénètre dans ces régions sœurs de nos provinces. Catholiques flamands du Limbourg, catholiques du grand-duché, les catgoliques Belges voient toujours en vous des frères et ne vous oublient pas.

Les Liégeois avaient vu à l'œuvre leurs frères de Maesrticht, de Ruremonde, de Venloo, et ils ne pouvaient se résigner à la séparation de Liége. M. Raikem vota contre le traité des XVIII articles avec ses collègues, MM. Doreye, Fleussu, Dreze, Destriviaux, de Thier, Lardinois, Forgeur, Collet, Davignon.

La discussion fut longue, ardente, passionnée, parfois orageuse, mais au fond magnifique, d'un côté par la sagesse, de l'autre, par le patriotisme, de tous côtés, par l'élévation des pensées et par la plus mâle éloquence. M. Raikem eut l'honneur de présider (1) le Congrès pendant cette mémorable délibération. Il fit preuve d'un tact, d'une impartialité, d'une fermeté qui lui valurent de présider plus tard la Chambre des représentants pendant de longues d'années.

Les tribunes surexitées prirent part aux débats par leurs cris ou leurs applaudissements. A un moment donné, la discussion cessa d'être libre pour les partisans du traité des XVIII articles. Le 2 juillet, les choses en vinrent á ce point de désordre que M, Raikem dut user de toute sa fermeté et donner un exemple. L'intervention des tribunes publiques ayant été plus tapageuse et plus inconvenante que jamais, le président fit

(1) M. Raikem second vice-président fut élu premier vice-président le 18 mai 1831. Il présida le Congrés depuis le 13 juin jusqu'à la séance de cloture exclusivement.

chercher le commandant du poste occupé par la garde civique. Les tribunes criaient « à bas les baionnettes ». Le tumulte était au comble. Un officier supérieur de la garde civique fut introduit. M. le président lui dit d'une voix solennelle : « Ici le Congrès représente la nation, chaque député est libre d'exprimer son opinion comme il l'entend. Malheur à une assemblée dont les discussions ne seraient pas libres. *Malheur à une nation qui ne saurait pas respecter ses représentants.* Les bons citoyens qui sont dans les tribunes comprendront, je l'espère, qu'il est de leur devoir et de leur honneur, et de l'intérêt de la nation, que les députés du Congrès soient libres lorsqu'ils discutent les plus graves intérêts du pays. » Et s'adressant à l'officier : « Nous avons toute confiance dans la garde civique : vous, monsieur, si le tumulte recommence, je vous invite, au nom de la nation, à faire évacuer leurs tribunes. « L'officier en s'inclinant : la garde civique répondra aux vœux de la nation.

Le discours et l'attitude énergique du président furent couverts d'applaudissements. La majorité se prononça après cette formidable lutte pour l'adoption du traité. Aujourd'hui encore, bien que le temps soit venu cicatriser des plaies si longtemps saignantes, nous ne pouvons penser au Limbourg cédé, au grand-duché du Luxembourg, sans nous sentir émus.

En 1868, lorsque le sort du grand-duché fut mis en question et que les liens qui l'unissaient à l'Allemagne furent coupés par la diplomatie, l'espérance de voir réparer en partie le traité des XVIII articles, naquit parmi nous. Il faut le reconnaître, le gouvernement d'alors fut loin d'être à la hauteur de la situation. Les populations du Grand-duché sont catholiques, admirablement attachées à l'Église ; peut-être eût-il peur d'elles et des préoccupations électorales vinrent-elles se jeter au travers des idées patriotiques et dissiper nos espérances.

Peu de temps après ces discussions, le Congrès fut dissous ; l'inauguration du premier roi des Belges avait été le couronnement magnifique des travaux de cette grande assemblée.

La carrière politique de M. Raikem n'était pas fermée. Il resta à la Chambre jusqu'en 1848, c'est-à-dire jusqu'à la loi sur les incompatibilités parlementaires. Il opta alors pour les fonctions de procureur général, dont il avait été investi par le gouvernement provisoire.

Du 24 juillet 1831 au 21 octobre 1832 et du 8 juin 1839 au 18 avril 1840, Jean-Joseph Raikem remplit les hautes fonctions de ministre de la justice. En cette qualité, il fut encore, il fut toujours, pouvons-nous dire, magistrat, le chef de la magistrature, ne donnant rien à l'esprit de parti, rien à la politique. Les nombreuses nominations qu'il porta furent

toutes marquées au coin de la prudence, de la sagesse et de l'amour de la justice. Les libéraux en eurent une bonne part, la plus grande part d'après M. Devaux. Lorsque nous montrerons le magistrat en M. Raikem nous aurons peint du même coup le ministre de la justice, le grand juge.

Entre ses deux ministères et encore dans la session de 1842-1843 il fut désigné pour présider la Chambre des représentants. Tel il avait été au Congrès, soit comme simple membre, soit comme vice-président, tel il fut à la Chambre et comme député et comme président. C'était toujours l'homme modeste, évitant les débats tapageurs, les discours pompeux pour se livrer aux travaux difficiles de jurisconsulte, à la préparation des lois, aux rapports. Il lui fallait être au milieu des choses; *in medias res*, aurait pu être sa devise. Par là évidemment il éloignait de lui la vaine popularité, l'éclat passager et trompeur pour rester entouré de l'admiration des connaisseurs en matière politique et juridique, des hommes d'État dignes de ce nom.

Nous pourrions rappeler ici les luttes électorales auxquelles il fut mêlé, l'échec qu'il subit en 1847, les violences politiques qui s'acharnèrent contre lui : Liége lui fut infidèle, Liége fut ingrate. La politique, hélas! n'a pas d'entrailles : elle ne connaît pas la reconnaissance. Nous plaignons ceux qui se livrent à elle, sans être conduits par des idées supérieures à l'intérêt, à l'ambition, à la vanité. M. Raikem était descendu dans l'arène pour y remplir son devoir, parce qu'il croyait qu'un chrétien, de nos jours surtout, n'a pas le droit de se retrancher dans la vie privée, comme dans une forteresse imprenable. Il savait qu'il avait des obligations à remplir envers la société, et que défendre l'Église sur le champ de bataille de la politique, c'est, de nos jours, remplir la plus noble mission qui puisse échoir à un laïque.

Il nous reste à montrer en M. Raikem le magistrat, le jurisconsulte et par-dessus tout le chrétien.

LÉON COLLINET.

(A continuer.)

LA COUR DE L'OURS D'OR.

NOUVELLE FLAMANDE (1).

I.

C'était pendant une chaude journée d'août, dans une belle et vieille ville de Flandres. Le soleil dardait largement sur la cour de l'*Ours d'Or*.

De bonne heure, le roi du jour avait vainement essayé de percer de ses rayons l'arche surbaissée, qui de la petite place publique extérieure conduisait à l'auberge; mais son ardeur ne dépassait pas la moitié de la longueur de ce passage voûté, le long duquel se trouvaient, à gauche, le parloir de Clémence et la boutique de son père, à droite, la cuisine. Le soleil, néanmoins, ne se laissait pas arrêter par les caprices des vieilles pierres grises: bientôt il s'éleva assez haut pour dominer la gracieuse toiture du bâtiment irrégulier et projeter d'épaisses gerbes de chaleur dorée dans la cour, à l'extrémité du passage voûté.

La chute murmurante d'une petite fontaine résonnait gaîment dans cette splendeur soudaine, des poissons rouges montaient à la surface de l'eau pour jouir de la chaleur, et le feuillage des fuchsias plantés tout autour reflétait les couleurs du prisme à travers les gouttes d'eau étincelantes.

La cour n'était qu'un étroit square, planté comme un jardin, sur lequel donnaient, de trois côtés, les fenêtres de l'hôtel. Elle était bordée d'arbres rustiques, au-dessus desquels grimpaient des vignes formant des berceaux de feuillage, où des Belges à la mine réjouie venaient fumer la pipe et boire du café ou de la bière. Tout était frais et rangé, comme si un jardinier seul avait accès en ce lieu. Des cages à canaris étaient suspendues dans les arbres, et leurs prisonniers chantaient avec entrain sous l'action du soleil.

Pendant que les oiseaux et quelques papillons aux ailes chatoyantes animaient le petit parterre de fuchsias, la cour s'échauffait insensiblement et l'étroite bande de terre pavée qui l'entourait se séchait au point d'absorber immédiatement les gouttes d'eau que lui envoyait la fontaine jaillissante.

(1) Traduite de l'anglais pour la *Revue générale*, avec l'autorisation de l'auteur, par René de Lamouilly.

On eût dit que cette scène avait été préparée pour le jeu d'un acteur.

Il y avait une porte vitrée entre les deux arbres plantés en face du passage voûté. Elle s'ouvrit, et la vieille Mme de Vos s'avança dans la cour.

— Mais il fait une chaleur à suffoquer!

En ce disant, elle se dirigea vers le passage ombreux aussi vite que possible, en tirant le capuchon de sa raide mantille noire sur son bonnet coquettement gauffré, dont elle ne laissa visible que les brides de blanche mousseline.

— Élodie, Élodie, où donc est Mademoiselle?

Ne recevant pas de réponse, Mme de Vos s'approcha de la porte ouverte de la cuisine, d'où s'échappait une épaisse et rougeâtre chaleur, plus insupportable que celle de la cour, car elle était augmentée par la réverbération de la batterie de cuisine.

Dans l'intérieur de celle-ci tout brillait en effet, excepté la figure d'Élodie, pâle et maigre, surmontant un corps étroit et coiffée d'un bonnet semblable à celui de Mme de Vos et noué sous son malingre menton. Mais là s'arrêtait la ressemblance. La corpulente matrone, qui remplissait l'ouverture de la porte de sa plantureuse personne, représentait quatre fois le volume de la chétive mais active cuisinière de l'*Ours d'Or*.

— Ouf, y eut-il jamais une pareille chaleur, s'écria Mme de Vos, dont la figure rubiconde et plate faisait mieux ressortir l'expression de souffrance de ses yeux bleus.

— Mais Madame n'a pas besoin d'entrer, répliqua Élodie sans se retourner, et tout en continuant à vider des volailles.

— Où est Mademoiselle Clémence? J'ai à lui parler.

— Me voici, Bonne-maman. Que me veux-tu ?

En face de la cuisine, il y avait trois portes: la plus large, au centre, conduisait dans l'auberge; de chaque côté de cette ouverture principale il y avait une entrée plus étroite: l'une donnait accès à la boutique de Monsieur, et l'autre au parloir de Mademoiselle. La voix de Clémence sortait de cette dernière place.

— Viens ici, mon enfant: Élodie pourra alors entendre en même temps les nouvelles. Toutes les affaires de la famille ne reposent-elles pas sur mes épaules ?

Aux mots « nouvelles », Élodie se retourna précipitamment. Ses yeux gris profondément encaissés se remplirent d'une expression de vif intérêt. Quand Clémence approcha, une légère rougeur couvrait son visage : sa physionomie manifestait à la fois de la joie et des pensées sérieuses.

Une minute plus tôt, vous n'auriez pas trouvé Clémence jolie : elle était trop pâle, et son regard manquait ordinairement d'animation.

— La sœur Marie, la tante de Bruges, est malade, et la Révérende supérieure désire que l'un de ses proches arrive de suite à l'hospice. Tu sais, Clémence, que je mourrais en voyageant par une telle chaleur : en outre, comment pourrais-je quitter l'*Ours d'Or*, pendant l'absence de ton père? C'est toi, ma chère, qui dois te mettre en route.

Les yeux humides de Clémence se remplirent de tristesse ; le coloris de ses joues se dissipa : silencieuse et les lèvres entr'ouvertes, elle joignit les mains.

— Eh bien? fit impatiemment Mme de Vos.

— Bonne-maman!... le sang rougit de nouveau la figure de Clémence et les paroles s'échappaient vivement de ses lèvres... Je ne puis pas. Vous savez pourquoi je dois rester à la maison. Louis a dit qu'il arriverait aujourd'hui ou demain, et je ne l'ai pas vu depuis si longtemps. Pourquoi Rosalie ne pourrait-elle pas aller à Bruges?

— Rosalie! Mais Rosalie est une enfant! A quoi bon l'envoyer?

— Mais on ne nous appelle pas pour être utile, répliqua Clémence, en dirigeant sur la figure béate de la grand'mère des regards suppliants. Les bonnes sœurs aiment trop la tante, pour la confier aux soins d'étrangers. Ce que l'on désire seulement, c'est de voir à son chevet quelqu'un des siens. Chère Bonne-maman, je n'ai pas vu la tante Marie depuis si longtemps ; elle ne me reconnaîtra plus. Tandis que Rosalie ne l'a pas quittée pendant ces ceux dernières années — elle aime Rosalie — envoyez-la, Bonne-maman ; comment pourrais-je être absente, quand arrivera Louis?

La douce et suppliante voix de Clémence aurait touché le cœur de Mme de Vos, malgré la graisse rose qui l'entourait, si elle n'avait pas détesté la contradiction ; et si, justement, en ce moment, Clémence n'avait pas ressemblé, plus que jamais, à feu sa mère. Elle avait cette même figure délicate, la même peau transparente et les mêmes cheveux foncés, mais par-dessus tout cette même sérénité étrange dans les yeux et cet aspect résolu qui autrefois embarrassait tant Mme de Vos, lorsqu'elle regardait la femme de son fils. Quant à Mme de Vos, elle était de pure race flamande, solide au physique et solide au moral. Dans sa famille personne n'avait jamais été délicat, pauvre ou possédant des cheveux foncés ; et elle avait été blessée lorsque Auguste de Vos, son fils aîné, le propiétaire de la florissante auberge de l'*Ours d'Or*, épousa Clémence de Trudin, orpheline d'un pauvre gentilhomme français.

Que pouvait-il espérer d'une personne si diaphane, si peu semblable aux autres créatures ?

Depuis un an la jeune Mme de Vos était morte de langueur, d'une

maladie principalement causée, à en croire sa belle-mère, par un dégoût du manger et du boire et d'un amour pour les livres. Elle mourut, en laissant son mari qui l'idolatrait et quatre enfants.

Clémence avait vingt-deux ans. Auguste de Vos pensa qu'elle pouvait remplacer sa mère dans l'œuvre de l'éducation de ses petits frères ; mais avant qu'il eut pris ses dispositions, il reçut l'invitation impérative de se rendre auprès de sa mère, à Louvain.

— A quoi peux-tu donc penser, Auguste ? avait-elle demandé. Clémence n'est-elle point fiancée au lieutenant Louis Scherer ? Qui sait si bientôt il ne demandera pas son congé, pour l'épouser ? Et puis, alors qu'arrivera-t-il ? Et Rosalie, si belle et âgée de seize ans seulement, que deviendra-t-elle ? Est-t-il convenable, je te le demande, mon fils, d'amener une telle enfant à l'*Ours d'Or*, sans autre mentor qu'Élodie ?... Ah voilà ce que c'est qu'un homme !

Quand un homme a tendrement aimé sa femme, si tendrement que la vie et tout ce qui s'y rattache ont perdu tout intérêt pour lui, sans cet être chéri, il se laisse facilement conduire. Auguste de Vos, après quelques autres admonitions maternelles, commença à croire qu'il y aurait un grand avantage pour ses filles, si leur grand-mère venait habiter avec eux à l'*Ours d'Or*. Naturellement, il ne se souvenait plus guère des reproches qu'on pouvait adresser à sa mère, avec laquelle le jeune ménage s'était rencontré rarement depuis le mariage : la femme d'Auguste, il est vrai, l'avait rarement peiné en lui racontant les basses méchancetés qu'elle avait endurées pendant les visites de sa belle-mère. Mme de Vos n'avait jamais pardonné à sa gentille bru aux yeux foncés son manque de fortune. Maintenant, en regardant Clémence, son ancienne aversion s'était rajeunie et devenait encore plus profonde, grâce au souvenir de l'aveugle dévouement qu'Auguste avait professé pour sa femme.

— Elle est justement comme sa mère, murmura-t-elle ! puis, à haute voix et sévèrement : Clémence, vous parlez follement ; vous êtes l'aînée, et vous devez aller à Bruges.

— Et pourquoi partirait-on ? dit tout-à-coup Élodie, raide comme un piquet et les mains derrière le dos. Le patron sera de retour ce soir ; il ira demain matin à Bruges avec Mam'selle Rosalie, laquelle pourra demeurer avec la sœur Marie.... Voilà, qui est arrangé....

— Mais non ; tu n'es pas une mère, Élodie ; tu ne sais pas comprendre les sentiments d'une mère.. La sœur Marie ne doit pas attendre, à cause de l'égoïsme d'une petite fille amoureuse. Fi donc, Clémence, quand j'étais jeune, moi, mes amoureux me poursuivaient ; ils attendaient mon bon plaisir ; je ne les attendais pas. Tu me fais honte....

Clémence étouffa une réponse hardie ; mais ses yeux étincelaient.

La vieille dame s'en alla du côté du parloir.

— C'est trop injuste, c'est trop dur !.. si mon père était à la maison !..

Ces paroles furent dites à voix basse, mais Élodie les lut sur la figure de Clémence, tout en plaçant tendrement sa main maigre et calleuse sur l'épaule de la jeune fille.

— Pars, mon enfant, cela vaut mieux peut-être... la bonne-maman pourrait aller elle-même, quant à ça ; nous pouvons nous passer d'elle ; mais si la sœur Marie devenait plus gravement malade, tu regretterais peut-être d'avoir désobéi à l'appel. Pars de suite ; qui sait si tu ne pourras pas déjà être de retour, ce soir.

Mais l'odeur des diverses terrines rangées sur le poêle averti Élodie qu'elle devait retourner à ses devoirs ; d'ailleurs, dans le secret de son cœur, la cuisinière tenait l'anxiété de sa jeune maîtresse pour excessive.

— Allons, lui dit-elle affectueusement, M. Louis n'arrivera pas aujourd'hui, j'en suis sûre ; au plus vite que tu seras partie, mon enfant, au plus vite aussi tu reviendras à la maison. Et ce disant, elle retourna à ses terrines.

Les gouttes mignonnes de la fontaine tombaient comme des perles de cristal et les canaris chantaient bruyamment ; les poissons rouges semblaient écouter, car ils venaient au bord de l'eau et ouvraient leurs bouches comme pour dire « Bravo ! »

La porte vitrée s'ouvrit de nouveau, mais cette fois ce n'était pas pour Mme de Vos. C'était pour une jeune fille blonde, rondelette et bien bâtie, dont les cheveux d'une teinte dorée formaient sur sa tête une couronne d'abondantes tresses ; une belle créature et à la fleur de l'âge, de cette douceur et de cette fraîcheur de dix-sept ans, dont le charme indescriptible passe si vite ; de cette jeunesse que quelques heures passées au soleil fanent comme les fleurs du printemps. Ses tendres et doux yeux bleus, la délicate teinte veloutée de ses joues, le tissu fin et uni de son cou blanc, ses lèvres fermes et roses, tout indiquait la jeunesse dans son premier épanouissement. Rosalie de Vos avait le sentiment de sa beauté et elle était avide d'en essayer la puissance.

— Qu'on est heureux d'être chez soi pour de bon, dit-elle, en prenant place sous un des berceaux. Je n'avais que douze ans, lorsque je partis pour Bruges ; notre maison n'est pas si triste que le couvent. Mais elle pourrait être moins triste encore. Pourquoi nos chambres doivent-elles être séparées du reste de la maison, et pourquoi Clémence dit-elle que je ne puis jamais venir ici après une heure ; n'est-il pas triste d'être si près

de la vie et de fraîches figures, et d'être enfermée à tout jamais avec Bonne-maman et Clémence ?

Elle se mit à bailler. S'il n'avait pas fait si chaud, elle aurait quitté le berceau pour traverser le passage vouté et regarder sur la place.

— Au couvent j'avais au moins mes devoirs qui remplissaient le temps. Tout cela est bel et bon pour Clémence qui a un amoureux et qui a vingt-trois ans !... Je suis curieuse de savoir quel est cet amoureux, qui consent à prendre une fiancée si vieille ? Il doit être laid ou sot.

La salle à manger se trouvait au-delà de la cuisine, détachée du reste de la maison : on ne pouvait y entrer que par la cour.

L'horloge sonna une heure et un son de voix se fit entendre du côté du passage voûté.

— Qu'est-ce que cela fait, se dit Rosalie, Clémence est partie et mon père aussi ; je m'amuserai aujourd'hui ; bonne-maman ne *me* gronde jamais ; les treilles me cachent et me laissent cependant voir ce qui se passe.

La cloche du dîner tinta avec force et une troupe d'hôtes à l'air affamé, les uns sortant de l'auberge, les autres venant de la ville, entrèrent dans la salle à manger de l'*Ours d'Or*. La table d'hôte de l'auberge jouissait d'une grande réputation.

Alphonse, le gros maître d'hôtel, demanda au plus vieux des habitués de présider pendant l'absence de son maître, puis procéda à l'assaisonnement de la salade avec une calme solennité. Les fenêtres de la salle donnaient sur la cour et Alphonse se trouvait en face d'elles. Au moment où il allait achever sa sauce, il se leva si précipitamment qu'une cuillérée superflue tomba dans l'épaisse crême jaune dont il était si fier.

Ce mouvement subit d'Alphonse ne doit pas nous étonner. Avec le menu du jour et une renommée culinaire dont aucune auberge autre que l'*Ours d'Or* ne pouvait se vanter, Alphonse avait l'ambition de gonfler le nombre des hôtes.

Il venait d'apercevoir un individu, dont l'extérieur indiquait un militaire et qui, au lieu de venir dans la salle aussi vite que possible (le premier service était déjà sur la table), avait traversé délibérément la cour pour entrer sous un des berceaux.

C'était étrange... mais en attendant la salade était gâtée.

Rosalie aussi avait vu l'étranger : elle rougit. Mais elle se réjouissait d'être pour l'inconnu un attrait plus puissant que les vapeurs savoureuses qui sortaient des fenêtres de la salle. Lorsque le visiteur s'approcha d'elle, il la salua et s'excusa.

— Je ne pouvais distinguer à travers les feuilles, Mademoiselle, je vous ai pris pour Mlle de Vos.

Il s'inclina, s'excusa de nouveau et s'éloigna.

Rosalie était vexée.

— Comment peut-il connaître Clémence? cela m'intrigue. Comme il est distingué! Il est venu sans doute pour parler affaires avec notre père et Élodie l'aura envoyé chez Clémence... cependant, dit-elle en fronçant ses beaux sourcils, Élodie sait que ma sœur est allée à Bruges. Je dois rapporter cela à Bonne-maman.

N'étant pas assez hardie pour traverser la cour, en pleine vue de la salle, elle passa par la porte vitrée et par un escalier dérobé menant aux chambres à coucher de la famille, et puis par un autre qui la conduisit au parloir.

— Bonne-maman!... elle s'arrêta : le gentil étranger était assis causant avec sa grand'mère.

— Ah! ah! M. Louis, voici notre Rosalie, la fleur de notre maison... Ma chère Rosalie, je te présente M. Scherer.

Et la vieille dame regarda alternativement le soldat distingué et la timide jeune fille. Ma foi, quel beau couple ils feraient, se dit-elle tout bas. — Louis Scherer trouva sa future belle-sœur très-jolie; ses regards le disaient. Mme de Vos sourit d'une manière approbative, tout en carressant la douce main de Rosalie, debout à côté d'elle et rougissant de surprise et de confusion.

— Vous pensez, Monsieur, qu'elle ne ressemble guère à Clémence et vous avez raison. Clémence est une Trudin, tandis que celle-ci est une de Vos pur sang, je devrais dire plutôt une Van Rooms, car elle tient absolument de ma famille, à moi; nous avons toujours été blonds et nous possédons tous des yeux bleus. Ah! c'est triste, quand une race dégénère!

M. Louis Scherer continua de fixer Rosalie comme s'il ne pouvait se lasser de contempler sa figure.

— Bonne-maman, interrompit doucement la jeune fille, as-tu dit à Monsieur où se trouve Clémence?

— Oui, oui, mon ange, j'ai tout dit à Monsieur. Ton père arrangera tout quand il sera de retour; maintenant nous dînerons, si le dîner est servi.

Pendant le repas, M. Louis commença à parler à Rosalie.

— Et pourquoi ne vous ai-je pas vue plutôt, demanda-t-il?

— J'étais au couvent, et lorsque arrivèrent les vacances votre régiment partit. Avez-vous séjourné ici longtemps?

Elle le regarda, mais l'attention admirative du soldat fit rougir de nouveau Rosalie.

— Trois mois ou à peu près, dit-il négligemment; il avait perdu le sentiment de la durée, depuis qu'il avait vu Rosalie.

— Écrivez-vous souvent à Clémence, demanda-t-elle avec une certaine roideur de ton?... Clémence sera ici demain, se disait-elle, et alors il n'aura plus le temps de parler avec moi : je profiterai donc de l'occasion, autant que je le puis.

— Souvent? Oh! oui, je pense, repondit-il d'un air indifférent, tout en tirant sa blonde moustache et en regardant Rosalie.

La jeune fille jeta un coup d'œil sur sa grand' mère. La chaleur et le dîner avaient été accablants. Mme de Vos commençait à sommeiller sur sa chaise. Rosalie regarda alors franchement dans les yeux de Louis et rit.

— Pourquoi riez-vous?

Il approcha sa chaise de la sienne.

— Vous me faites rire; je n'en puis rien.

Louis était troublé : il réitéra sa question plus sérieusement.

— Mademoiselle ne me dira-t-elle point pourquoi?

Rosalie rougit et Scherer se dit qu'il n'avait jamais vu quelqu'un d'une beauté si attrayante.

— Vous me croirez sotte, Monsieur, dit-elle, mais il y avait à Bruges une vieille sœur, la sœur Marthe, qui avait l'habitude, en parlant d'hommes, de nous dire qu'ils étaient tous des ogres et que nous devions nous en méfier.....

— Et vous pensez que je suis un ogre? Je vous en remercie, Mademoiselle.

— Non, non, non, je n'ai pas dit cela, répliqua-t-elle en donnant à ses lèvres une expression de bouderie pleine de coquetterie : elle craignait de l'avoir fâché et elle désirait que Louis continuât à lui parler. Je me demandais seulement, reprit-elle avec espiéglerie, si tous les hommes regardent les gens comme vous me regardiez, il y a un moment, et je me disais que c'était à cause de cela que sœur Marthe prétendait qu'ils étaient des ogres. Puis elle rit de si bon cœur, qu'il ne pouvait se sentir blessé.

— Mille pardons! Puis se penchant vers elle, il murmura : c'est votre faute si je vous regardais trop.

Le regard ou le ton qui accompagnait cette phrase colora encore plus fort qu'auparavant les joues de Rosalie; ses yeux se baissèrent; son espiéglerie la quitta; mais ce ne fut que pour une minute.

— Mais vous ne devez pas me nommer Mademoiselle, dit-elle. C'est ridicule, puisque nous devons devenir frère et sœur.

Louis Scherer se leva brusquement et regarda par la fenêtre dans la cour.

— Venez, dit-il, nous irons nous asseoir sous le berceau.

— Impossible, répliqua Rosalie; je ne puis m'asseoir là que les matins.

— Tous les matins?

— Oui, tous les matins.

— Je voudrais qu'il soit déjà matin, alors. Vous ririez de moi si vous saviez ce que je pensais de vous lorsque, tantôt vous étiez assise là.

— Tantôt, je ne savais deviner qui vous étiez; ma foi, je croyais que le fiancé de Clémence était un tout autre homme.

— Quelle espèce d'hommes le croyiez-vous?

— C'est justement ce que je ne vous dirai pas, Monsieur, fit-elle, en secouant sa gentille tête — car vous sauriez alors ce que je pense de vous, maintenant.

Ils étaient encore debout ensemble près de la fenêtre, Rosalie reposant ses bras légers sur le bord du coussin et Scherer s'inclinant vers elle, au point de toucher pour ainsi dire sa figure.

— Hein? cria une voix rauque, et ils tressaillirent.

Élodie venait vers Mme de Vos, qui, à moitié endormie et baillant, restait assise toute roide.

— J'ai apporté ces gâteaux, dit la vieille cuisinière d'un air rechigné; je les avais donnés à Alphonse et l'imbécile les a oubliés. Ce sont les gâteaux que Mlle Clémence avait commandés pour le jour de sa fête. Je les ai donc apprêtés aujourd'hui pour M. Louis.

— Oui, oui, Élodie, tu es prévenante. Vous vous souvenez d'Élodie, M. Louis?

Le jeune soldat la salua, mais la cuisinière retourna à sa cuisine, en murmurant.... Quelque chose avait mis Élodie de mauvaise humeur....

M. de Vos revint le soir, enchanté de revoir le fiancé de Clémence.

Lorsque Rosalie et sa grand' mère allèrent coucher, les deux hommes s'assirent et fumèrent en silence.... Enfin, de M. Vos se leva.

—Nous sommes tous deux fatigués ce soir, mon ami : nous parlerons affaire demain. Dans la lettre que vous m'avez adressée, vous proposiez de célébrer le mariage quinze jours après votre retour. Eh bien! Vous et Clémence, vous devez fixer le jour entre vous et me laisser le soin du reste. J'irai la reprendre demain.

Il attendait une réponse, mais Louis resta silencieux : on eût dit qu'il était très-occupé à remettre sa pipe dans son écrin.

— Bonsoir, Louis, dit M. de Vos : Je vous ai donné la meilleure chose que j'aie à donner; et si, il y a deux ans, j'avais su ce qui arriverait, peut-être n'auriez-vous pas eu mon consentement si facilement.

Le tremblement de la forte voix de M. de Vos remua le jeune soldat.

— Je tâcherai de la mériter, dit-il en lui tendant la main : Bonsoir !

Mais au déjeuner l'honnête et viril visage de M. de Vos parut rembruni : dès que Louis parut, il lui dit :

— Ma foi ! mon garçon, j'ai de mauvaises nouvelles pour vous ; j'ai une lettre de Clémence qui demande à rester chez sa tante jusqu'à la fin de la semaine. Il est possible que ma sœur recouvre la santé, et que la présence de ma bonne enfant lui fasse du bien. Cependant, — il sourit en ce disant — je ne dis pas ce qui pourrait arriver, si Clémence apprenait que vous êtes véritablement à l'*Ours d'Or*.

— Bah ! bah !... Les yeux fades et ronds de Mme de Vos s'ouvrirent pour manifester sa supérieure sagesse : Pourquoi le saurait-elle ? Clémence ne doit pas être dérangée. Elle a promis, et elle ne se rétractera pas. Pourquoi donc serait-elle dérangée ? Si elle apprenait que M. Louis est ici, elle voudrait revenir.

M. de Vos regarda Scherer. A sa grande surprise, le jeune soldat ne donnait aucune réponse. Entra alors Rosalie, fraîche, pétulante et la main pleine de jolies excuses, parce qu'elle était en retard.

Tout en se baissant pour embrasser sa grand'mère : Paresseuse, lui dit la vieille affectueusement ; Allons, toi et moi, nous devons amuser M. Scherer jusqu'au retour de Clémence.

M. de Vos se leva de table et les salua tous trois en souriant.

— Arrangez cela comme vous l'entendez. Quant à moi, je vais à ma besogne, je vous laisse, indolentes, à votre jeu. Au revoir.

Scherer le regarda d'un air irrésolu. En ce moment arrivait Elodie pour desservir la table. Mme de Vos s'installa dans son fauteuil et prit son éternel tricot.

Le jeune homme simula une toux nerveuse. Mme de Vos le regarda. Il voulait parler, mais ses paroles sortaient avec hésitation :

— Je me propose de vous quitter aujourd'hui, Madame ; Clémence est absente ; ma présence est donc inutile ici. Je vais à Alost, pour rendre visite à mon père et à ma mère...

Il y eut alors une petite pause, pendant laquelle les trois auditeurs interprétèrent, chacun à sa manière, les paroles de Louis.

Élodie fit un signe de tête approbateur ; elle se disait à elle-même : Ce jeune homme, il ne trouve aucun plaisir à la maison, quand Clémence n'y est pas. Et elle sourit de satisfaction, tout en emportant la cafetière et la nappe.

Rosalie fit une petite moue. Il ne partira pas, se dit-elle ; j'ai compté sur ces quatre jours, et je ne veux pas perdre l'occasion de m'amuser un peu. Les yeux de la grand'mère s'ouvrirent grands et larges, comme

ceux du loup au temps du petit chaperon rouge : Nous quitter, pensait-elle, parce que Clémence est absente ! Le jeune farceur ne sait pas ce qu'il dit. Ma Rosalie doit lui ouvrir les yeux. Puis tout haut à Louis : Partir, disiez-vous ? mais ce serait trop déraisonnable, mon cher Louis, fit-elle en appuyant ses grosses mains sur les manches de son paletot. Vous ne devez pas partir; mon fils croirait que vous êtes blessé, que sais-je? Il est possible que Clémence revienne plus tôt, et alors comment expliquerais-je votre départ? Voyons, qu'avez-vous à répondre à cela?

La figure blonde et réjouie du jeune soldat était troublée, et ce trouble était un sentiment nouveau et désagréable pour lui. Jusqu'à ce jour, il était parvenu à traverser la vie sans éprouver cette amère impression. Il avait eu des dettes, mais son père les avaient payées ; les amis ne lui manquaient pas; les femmes même l'avaient gâté.

Avant de connaître Clémence, il s'était reposé, comme un papillon, sur les fleurs de tous ses succès, n'attachant aucun prix à l'importance qui pouvait se rattacher aux paroles flatteuses qu'il prodiguait à ses interlocuteurs. Mais il y avait quelque chose de plus qu'une jolie figure dans la fille de l'aubergiste. Peut-être que le secret de la puissance, qu'elle exerçait sur le soldat, provenait-il de la nonchalance avec laquelle elle accueillait les flatteries, à l'aide desquelles Louis se faisait gloire d'avoir si souvent triomphé. Son capitaine était parent éloigné de feu Mme de Vos la jeune et avait amené avec lui le jeune homme à l'*Ours d'Or* ; et peu de temps après l'arrivée de sa compagnie dans la bonne vieille ville flamande, Louis Scherer avait engagé Mme de Vos à prier son mari de consentir à ses fiançailles avec Clémence. Le jeune soldat avait une manière franche et gracieuse de traiter avec les femmes. Ce qui lui valait des succès de bon aloi. Auguste de Vos avait trouvé Scherer trop jeune et trop frivole pour devenir le mari de sa fille favorite, mais il acquiesça pourtant au désir de sa femme et consentit à contre-cœur à cet engagement à longue échéance.

Jusqu'alors la foi de Scherer avait résisté à l'épreuve.

Les deux années s'étaient écoulées. Il venait enfin pour réclamer sa fiancée, mais il était étrangement troublé. L'image de Rosalie ne l'avait pas quittée de toute la nuit, et lorsqu'elle descendit pour déjeuner, elle était encore plus belle qu'il ne se l'était représentée, plus fraîche qu'un rayon de soleil.

Son trouble en fut encore augmenté, et lorsque Mme de Vos pria Rosalie de l'aider à entretenir le jeune homme, il lui sembla que le seul refuge contre une si dangereuse épreuve pour sa constance était

dans la fuite. Tout serait de nouveau dans l'ordre, pensait-il, quand Clémence reviendrait. Clémence lui avait toujours inspiré le calme et la paix. Il leva les yeux. La blonde tête de Rosalie était inclinée sur quelques fleurs qu'elle examinait; il lui sembla tout à coup qu'il n'était plus troublé et qu'il pouvait désormais sans péril attendre le retour de Clémence à l'*Ours d'Or*...

Alphonse! Élodie! cria Mme de Vos, la chèvre! la voleuse!.... Puis elle se dirigea avec fracas du parloir vers la cour et chassa, à l'aide de son tricot, une chèvre occupée diligemment à brouter les feuilles de la vigne.

II.

Quatre jours se passèrent. Le soir du cinquième jour, Clémence était de retour à l'*Ours d'Or*. Sa figure sérieuse exprimait le recueillement. Dans la paisible maison de Bruges, elle avait contemplé la beauté réelle de la vie: la patience, la douceur, l'abnégation de soi-même et surtout une aimable résignation à la souffrance. Elle se demandait maintenant, au moment de goûter de nouveau les distractions du monde extérieur, où était le vrai bonheur; dans la plénitude de la jouissance des bonnes choses de ce monde ou dans l'ineffable paix qui brillait dans les yeux souffrants de la sœur Marie?...

Le soleil avait diminué et déjà la chaleur languissait. Tout était tranquille au-delà du passage voûté. Élodie n'était pas dans la cuisine; de l'autre côté, la porte du parloir était ouverte; personne ne s'y trouvait. Clémence respira librement. Elle voulut se reposer quelques instants de plus et s'en alla dans la cour. Il faisait encore clair, mais les oiseaux avaient cessé de chanter, la petite fontaine murmurait doucement dans le bassin de pierre et les moucherons bourdonnaient de tous côtés: dans le calme de cette scène elle éprouvait un sentiment de bien-être inexprimable.

Mais cette tranquillité fut troublée tout-à-coup par un léger murmure de voix venant du point le plus éloigné de la cour. Clémence regarda autour d'elle; la masse des feuilles de vigne cachaient les figures de ceux qui parlaient, mais elle aperçut distinctement la jupe bleue de Rosalie.

Clémence pensa que son père était à l'autre bout du berceau et une pensée enfantine lui vint à l'esprit: Je les surprendrai, se dit-elle. Elle se glissa donc doucement vers le berceau et regarda entre les feuilles de vigne. La tête de Rosalie était tournée, cachée par l'épaule de son compagnon, mais le regard de ce dernier rencontra celui de Clémence; ce n'était pas son père, mais Louis Scherer.

Clémence jeta un petit cri, puis un plus grand et, en moins d'une seconde, Louis était à ses côtés, la tenant contre son cœur et l'embrassant tendrement....

Lorsque Auguste de Vos rentra pour souper, Rosalie manquait.

— La pauvre enfant à une migraine, dit la grand'mère, elle est allée se coucher. Mais Clémence est revenue.

Le bon père s'était rendu dans la cour pour rappeler les amoureux. La lune avait argenté la fontaine, pour le moment silencieuse.

M. de Vos retint sa fille dans un long embrassement. Il savait qu'à l'avenir il ne serait plus pour elle ce qu'il avait été autrefois, et le souvenir de la longue tendresse que Clémence lui avait montrée depuis le profond chagrin qui l'avait frappé, semblait vibrer ce soir dans sa voix, quoiqu'il tâchât de paraître gai.

— Eh bien! mes jeunes amis, le jour est-il fixé?

Clémence passa son bras sous celui de son père.

— Nous n'en avons point encore parlé, dit Louis.

— Pour autant que cela me concerne, je trouve qu'il n'y a pas de raison pour se dépêcher, mon garçon. Ne pensez pas que nous désirons perdre notre Clémence.

Il serra le bras de sa fille contre le sien.

— Mais si Clémence y consent (Louis parlait très-précipitamment, car il semblait proférer ces paroles à contre cœur) — il vaudrait mieux de nous en tenir à notre premier engagement et de célébrer notre mariage dans quinze jours.

— Voilà qui est bien, très-bien! Les premiers plans ne doivent jamais être brisés; c'est faiblesse et frivolité que de les changer.

Le brave bon père avait fait des efforts pour mettre de la bonne volonté dans sa voix; mais la petite main qui reposait sur son cœur le sentait battre comme s'il cachait un soupir long et comprimé, dont il désirait se débarrasser.....

Rosalie descendit pour le repas, pâle et les yeux battus.

— Vous allez trop au soleil, lui dit son père, puis il reprit son journal favori. Élodie était rentrée dans la chambre; il y avait quelque chose d'étrange et de fâché dans les regards qu'elle lançait à Mme de Vos.

La plénitude de la joie rendait Clémence égoïste. Elle ne pensait à personne qu'à Louis qu'elle suivit dans la cour sans regarder Rosalie.

Les premiers fruits ont toujours une saveur sans pareille. Quelle seconde joie peut égaler la première? La première vue du paysage, de la montagne, de la mer, la joie annuelle du premier jour de printemps, ou le plus intense de tous, le premier jour de retour après une

longue séparation, toutes ces extases passent rapidement comme le souffle sur un miroir, comme la gloire de l'arc-en-ciel.

Clémence semblait traverser les airs. Quand elle mit les pieds au soleil, les oiseaux se mirent à chanter de concert et l'on eût dit que chaque goutte de la fontaine lui souhaitait la bien-venue.

— Irions-nous du côté de la vieille abbaye? dit Louis.

Elle approuva et courut au plus vite en haut. A peine avait-elle la patience de mettre son chapeau et son manteau, car, dans sa joie, chaque moment qui la privait de la présence de Louis lui paraissait du temps perdu.

Elle se hâtait de descendre, quand la porte de la chambre de sa grand'mère s'ouvrit.

— Viens ici, Clémence; je n'ai de laine que pour aujourd'hui et il faut que tu m'en achètes encore; tu passeras par le magasin Schmelger, marché aux grains; ne l'oublie pas. Attends, je vais chercher les modèles dans mon sac à ouvrage. Tiens, tiens, où sont-ils?

Clémence répondit avec humeur : Louis attend, bonne-maman, et si vous en avez assez pour aujourd'hui, je vous procurerai de la laine ce soir pour demain. Adieu! et elle s'enfuit.

Un sourire désagréable s'empara de la figure de Mme de Vos.

— Louis attend! Ma foi, le pauvre garçon serait heureux d'attendre toute une journée, s'il pouvait parler à Rosalie. Comment cela finira-t-il? Je vais voir combien loin sont allées les choses qui concernent mon cher ange, et puis je dois rendre heureuses ces sottes enfants, chacune selon la manière dont je l'entends pour le mieux; je suis le meilleur juge, dit-elle, tout en continuant rapidement son tricot.

Un nuage avait assombri le bonheur de Clémence, lorsqu'elle revint de sa promenade; et cependant elle ne sut dire de quand cela datait.

Debout dans sa petite chambre et ôtant son chapeau: Est-ce bien vrai, se demanda-t-elle? est-ce que j'espère trop de joies de la vie humaine? Que veut dire tout ce trouble? puis vint une pause, pendant laquelle sa pensée cherchait plus profondément; ensuite avec un léger soupir: Est-ce que j'exagère? Pendant ces longs mois d'absence, ai-je rêvé sur ses paroles et ses regards jusqu'à ce qu'ils m'aient paru plus tendres, plus.... je ne sais plus ce que je veux y trouver. Je ne sais ce qui me manque, mais quelque chose a disparu. Elle cacha sa figure dans ses petites mains: Je suis ingrate de murmurer, car il est si aimable et si prévenant pour moi! Qu'est-il survenu en moi pour que je devienne si méchante? Un regard de terreur se glissa dans ses yeux si purs, comme elle levait brusquement la tête pour rejeter ses cheveux de son front. Il m'a semblé, il y

a peu d'instants, qu'il s'était fait un prétexte de ma fatigue, pour abréger notre promenade, car il était lassé de ma personne. Serait-ce cela... un regard plus calme couvrit son beau visage, si troublé.... toutes les joies de la terre sont imparfaites.... est-ce que ce sentiment m'accable au point de m'empêcher de les désirer ? Elle soupira de nouveau : Non, la sœur Marie m'a dit de penser beaucoup à Louis et à son affection, et je le dois. Il me semble qu'il est mon tout, le soleil de ma vie, et qu'ai-je fait? Je l'ai accusé de manquer d'affection pour moi, car je suppose que c'est cela que je veux dire.

Elle descendit; son trouble semblait plutôt augmenter, à mesure qu'elle faisait des efforts pour le dominer. Tout le monde parut grave et préoccupé, excepté Rosalie qui avait recouvré son esprit et ne discontinuait pas son bavardage.

Clémence essaya de se mettre à son aise; mais la figure baissée de son fiancé l'en empêchait : une sorte d'embarras s'emparait de sa personne, lorsqu'elle lui adressait la parole.

— C'est une illusion, pensa-t-elle... Cependant mon père est silencieux aussi; ils songent sans doute tous deux à notre avenir. Combien ne devrais-je pas être reconnaissante d'occuper une place dans les pensées de deux hommes pareils. Je dois triompher de cette inquiétude, sinon Louis s'en apercevra.

La nuit suivante, la couche des deux sœurs se remplissait de larmes.

Pour Rosalie, c'étaient des larmes amères. La pensée que Louis la préférait et cependant épousait Clémence lui brisait le cœur.

Le soir où Clémence les avait surpris sous le berceau, Scherer, sans faire lui-même aucune déclaration expresse, avait arraché à l'indiscrète Rosalie un demi aveu d'une inclination que la pauvre et ardente enfant, dans son humiliation, se plaisait à représenter comme réciproque. Toutes les femmes ne seraient pas arrivées à une telle conclusion, mais l'indomptable vanité de Rosalie la sauvait, à ses propres yeux, du reproche d'avoir provoqué Louis.

— Je mourrai de chagrin, dit-elle en sanglotant au clair de la lune; et alors peut-être lui et Clémence seront-ils tristes et viendront-ils pleurer sur ma tombe.

Demeurée seule dans sa chambre, Clémence aussi resta les yeux larges ouverts et tâchant vainement de recouvrer la paix qu'elle avait perdue. Que lui était-il arrivé? Aurait-elle aussi ce caractère méfiant et jaloux, qu'elle avait si souvent pris en aversion chez d'autres femmes!... Cependant Clémence n'était point jalouse. Jamais elle n'aurait rêvé que l'amour de son fiancé avait passé à une autre; elle sentait seulement que

l'affection qu'elle prodiguait n'était point payée de retour et elle aspirait ardemment à ce quelque chose qui lui manquait.

Pendant toute la durée de cette longue nuit, elle s'accabla elle-même de durs reproches.

Ce n'est point sa faute, se dit-elle; il n'a pas changé; c'est moi qui l'aime trop. Il a parcouru le monde, rencontrant partout des distractions nouvelles, quand moi, je suis restée ici, vivant d'une seule pensée, dont je m'étais fait une idole.

Les larmes ne donnèrent aucun soulagement à la torture qu'elle endurait : je n'en puis rien, murmura-t-elle.... Je dois aimer comme je l'aime maintenant pour toujours... Le matin amena avec lui l'espérance... Il se peut que c'est justement l'ardeur de son amour, qui l'aura changé ainsi. Ah! lorsque nous serons mariés, ces accès boudeurs du silence disparaîtront, et sa franche nature prendra le dessus. Je n'y penserai donc plus, dit-elle.

Elle trouva Louis seul dans son petit parloir. Son salut fut plus chaud qu'il n'avait été depuis son arrivée.

—Je vais à Alost, chère Clémence, mais je reviendrai bientôt, j'amènerai mes parents avec moi.

Il était dur de penser au départ, mais c'était un soulagement. Cette séparation pouvait être favorable à tous deux et cependant des larmes humectèrent les paupières de Clémence, lorsqu'elle regarda Louis.

— Seulement pour quelques jours, dit-il, sans sourire et tout en regardant la porte qui faisait face à Clémence.

Une impulsion soudaine maîtrisa Clémence.

— Louis, dit-elle, en serrant ses mains avec force l'une dans l'autre, ne soyez pas fâché, c'est l'affection qui me fait parler. Êtes-vous certain que vous désirez être mon mari?

Il la regarda, et une légère rougeur lui monta au front.

—Vous plaisantez, dit-il, en essayant de rire, je ne serais point venu vous réclamer, si je n'avais désiré cela.

Entra alors Mme de Vos avec Rosalie : ce furent les dernières paroles qu'ils échangèrent entre eux.

Lorsqu'il partit pour Alost, il sembla à Clémence qu'elle sortait d'un rêve cruel. Quelle foule de pensées maladives étaient venues l'assaillir? Si Mme de Vos n'était pas entrée à ce moment, elle aurait peut-être avoué à Louis ses doutes et ses pressentiments.... Puis son ancienne énergie lui revint. Tous les articles importants de son trousseau étaient achevés depuis longtemps, sauf quelques petites bagatelles qui captivèrent son attention et pour lesquelles elle désirait l'aide et l'avis de Rosalie.

Elle entra dans la chambre de sa grand'mère pour y chercher sa sœur.

— Où est Rosalie ?

— Rosalie ne doit pas être dérangée, répondit madame de Vos.

Il y avait de la tristesse dans sa voix et de la colère aussi, mais Clémence ne s'en aperçut point.

— Bonne-maman, j'ai desoin d'elle pour m'accompagner chez Mme Grégoire. Elle doit y choisir sa propre robe et m'aider dans le choix de la mienne; personne n'a meilleur goût qu'elle.

— Elle n'ira pas, je vous dis... il y avait un flot de colère dans la voix rauque et brisée de la vieille grand'mère.... Clémence, continua-t-elle, tu es un monstre d'égoïsme. Quoi, je te le demande, n'est-ce point assez que le bonheur de ces deux cœurs soit à jamais sacrifié pour le tien ? Pourquoi veux-tu encore faire consacrer à ta vanité le temps que cette pauvre innocente donne à ses larmes ?

Clémence tremblante se sentit mal : la colère de sa grand'mère avait fait naître en son timide cœur la conviction de sa culpabilité; et cependant elle ignorait encore la grandeur de la faute de Mme de Vos. L'ombre redoutée de ces derniers jours s'était approchée d'elle sous une forme de plus en plus réelle, mais elle ne sut ni parler, ni bouger. Elle put simplement lancer sur Mme de Vos ce regard sévère et interrogateur, qui avait le pouvoir de tant irriter la vieille mégère.

— Mais, Clémence, il est inutile de me regarder si innocemment. Tu as été bien aveugle, si tu n'as rien vu.

— Aveugle ! répéta Clémence, d'une voix éteinte et pleine d'angoisse.

— Bah ! bah ! bah ! dit la vieille, en se laissant aller à une plus grande colère encore, de manière à étouffer en son cœur le changement que ce mot plaintif venait d'opérer en la pauvre Clémence. Si tu n'es pas aveugle, tu es égoïste. Comment en peut-il être autrement Clémence ? Ces deux jeunes gens sont faits l'un pour l'autre. La robe de Rosalie pour *ton* mariage avec Louis ! Son cercueil plus tôt ! car la douce enfant en mourra de désespoir.

Clémence se leva brusquement et saisit le bras de sa grand'mère.

— Parlez plus clairement, dit-elle d'une voix dure et forcée, qui effraya Mme de Vos. Vous voulez me dire que Rosalie aime Louis ? Une rougeur d'indignation s'empara de ses joues.

— Pas plus qu'il ne l'aime. Et pourquoi ne te le dirais-je pas ? C'est le plus aimable et le meilleur service que je puisse te rendre, Clémence. Sa voix se calma et elle posa sa main sur les doigts agités de la jeune fille. Je te préviens à temps, afin que tu ne te confies pas à un mari qui ne te veux pas.

Clémence pour un moment devint cramoisie et fut presque suffoquée par une horrible crainte. Louis ne l'avait-il jamais aimée? Puis son sang se retira aussi vite qu'il était monté à son visage. Une fois encore elle était prête à parler.

— Comment savez-vous cela ? dit-elle avec autorité.

Mme de Vos était atterrée.

— Je le sais de l'enfant elle-même. A part cela, n'était-ce pas assez pour toi de voir le changement qui s'est emparé de Louis depuis ton retour.

— Ah !... Les lèvres de Clémence étaient pâles, mais il n'y eut pas d'autre réponse. La voix de la grand'mère ne fut plus si ferme, lorsqu'elle parla encore.

— Ce pauvre jeune homme n'était plus le même. Il n'est pas possible que tu l'aies cru heureux? Mais, Clémence, je te demande de te convaincre toi-même. Demande à Élodie, demande à tout le monde dans la maison : il te diront tous combien il était heureux avec Rosalie, il ne pouvait la perdre de vue un seul instant.

Madame de Vos attendait une réponse, mais Clémence leva simplement la tête d'un air de défiance, comme pour repousser toute sympathie, puis s'en alla.

Dans cette bonne ville flamande, dans une des chapelles latérales d'une petite église se trouve un superbe tableau du crucifiement. A midi une femme entra dans l'église et s'agenouilla devant l'autel. A trois heures, elle se trouvait là encore, toujours à genoux.

Le sacristain avait observé cette femme, comme il allait et venait dans l'église : au premier abord, elle se tenait agenouillée roide, sans mouvement comme les statues qui l'entouraient, la figure cachée sous un grand capuce. Lorsqu'il repassa encore, la tête était fortement baissée sur les mains que la femme serrait et tout son corps semblait agité par un mouvement de profonde douleur. Le sacristain se sentit touché et disparut. A trois heures, il revint une troisième fois, la femme était encore à genoux, mais la douleur l'avait quittée. Ses mains étaient entrelacées l'une dans l'autre, sa tête jetée en derrière et le sacristain put distinguer une figure jeune, où la source des larmes avait tari, mais où la tristesse régnait encore; ses yeux étaient fixés sur le tableau placé devant elle.

Quand le sacristain vint pour la quatrième fois, la chapelle était vide.

Clémence avait un esprit élevé et fier, qui s'était rarement manifesté sous la bienfaisante règle de son père et de sa mère. Mais les paroles de sa grand'mère, le matin, avaient soulevé en elle une indignation profonde qu'elle maîtrisait à peine.

Clémence avait quitté Mme de Vos pour s'enfermer dans sa chambre.

— C'est une conspiration, dit-elle, un complot ourdi par Bonne-maman elle-même pour me dérober Louis.... Elle se jeta à genoux au pied de son lit, cacha son visage dans ses mains et donna un libre cours à la tempête de son âme. Ce ne fut pas pour longtemps. Elle sentit bientôt comme une main froide toucher son cœur et lui montrer à l'évidence et l'amabilité irrésistible de Rosalie et sa propre infériorité.

La jalousie ne demeura pas longtemps dans sa souffrance : il n'y a pas de jalousie sans espoir. Quelque chose lui disait que l'espérance n'existait plus pour elle.

Cependant l'emportement du premier moment revint encore : sa passion l'effrayait elle-même ; ne trouvant aucun moyen assez puissant pour la combattre, elle se dirigea presque machinalement vers l'église St-Michel. Encore enfant, on la conduisait là pour contempler le fameux tableau du crucifiement. L'espoir ou peut-être la certitude qu'elle avait de n'être reconnue de personne dans cette petite église éloignée, l'y attirait aujourd'hui. Elle y resta jusqu'à ce que le mauvais esprit eût quitté son âme, jusqu'à ce qu'une lumière belle et calme brillât dans son pauvre cœur troublé, jusqu'à ce qu'elle se fût repentie de sa colère et eut résolu de faire le sacrifice du respect humain, advienne que voudrait de sa peine.

Comme elle quittait l'église, quelqu'un semblait lui souffler à l'oreille de ne pas mettre de délai entre sa résolution et l'action. Elle dirigea ses pas vers la station. Ce fut un grand soulagement pour elle de trouver un train prêt à partir précisément pour Alost ; elle tira son capuce sur la tête et entra dans une voiture du convoi.

Aussi longtemps que le train fut en mouvement, elle resta ferme dans la résolution qu'elle venait de prendre. Mais à Alost, il lui fallut traverser les rues de cette ville qui lui était étrangère. Elle éprouva alors un sentiment d'impuissance ; il lui semblait qu'elle serait incapable d'accomplir son projet et elle ressentit une sorte de défaillance.

— N'ai-je pas été trop hardie ou trop romantique ? pensa-t-elle. Et si toute cette histoire était fausse ?... Que pensera Louis de moi, en me voyant le suivre jusqu'à sa demeure ? Mais bientôt elle reprit son assurance. Et puis, si elle ne le trouvait pas, comment se présenterait-elle chez ses parents ? Comme la fiancée de leur fils, la fiancée qu'il n'aimait plus ? Elle s'arrêta et regarda attentivement derrière elle, du côté de la station. A ce moment le carillon d'Alost commençait à tinter ; ces sons joyeux l'encouragèrent. Elle entra dans un petit magasin ; les deux côtés de la porte étaient tapissés de chapelets d'éponges, enfilées comme des oignons.

— Pouvez-vous me dire où demeure M. Scherer, demanda-t-elle ?

— M. Scherer?... Un vieillard à la mine encore fraîche et vêtu d'une blouse se plaça devant son fils au sot regard.... Dame, il y a beaucoup de Scherer dans la ville d'Alost; c'est peut-être le Scherer dont le fils, le militaire, est revenu ce matin? Tenez, le voilà, Mademoiselle, voilà M. Scherer fils.

Oui, en face de la maison se trouvait Louis. Le cœur de Clémence semblait lui être monté dans la gorge; pour un moment elle ne put bouger; elle sortit cependant du petit magasin. Louis l'avait vue; en un instant, il se trouva à ses côtés.

— Qu'y a-t-il, Clémence? Qu'est-il arrivé?

Le courage de Clémence l'abandonnait sensiblement. Face à face, les paroles ne lui vinrent plus. A la fin: Louis, lui dit-elle, mais toutefois sans le regarder, Louis, j'ai besoin de vous parler, mais pas chez vous.

Il la considéra avec surprise; il lui sembla qu'elle avait perdu la raison; mais les douces paroles de la jeune fille le forcèrent à obéir à son appel. Il lui montra le chemin dans une rue déserte, comme un homme surpris au milieu d'un rêve, puis une pensée lui vint subitement à l'esprit.

— Nous avons un verger dans les environs, j'en ai la clef, je m'y rendais précisément pour ma mère.

Après une courte marche, ils arrivèrent devant une haute muraille. Louis Scherer ouvrit une petite porte et Clémence se trouva dans une sorte de jardin entouré de quatre murs et ombragé par des poiriers. Leur entrée occasionna la fuite d'une troupe de papillons; tous deux en face l'un de l'autre, la conversation s'engagea à côté de la porte.

— Louis, dit-elle simplement et tranquillement, pourquoi ne me répondiez-vous pas avec franchise? Pourquoi ne m'avez-vous pas dit: J'aime Rosalie?

Les yeux de Louis se baissèrent et le cœur de Clémence s'abattit en même temps. Jusque-là, elle avait ignoré que l'espérance pouvait languir.

— Quelles causes de jalousie vous ai-je données, dit-il d'un air chagrin? Vous nous rendez tous deux malheureux, Clémence.

Elle posa légèrement sa main sur son bras.

— Ne soyez pas fâché, et vous ne le serez pas davantage quand vous m'aurez écoutée: J'étais agitée tantôt, je vous ai rencontré si subitement, et je me suis peut-être mal exprimée. Je ne suis point venue ici pour vous irriter, mon cher Louis, c'est la dernière fois que je vous appelle de ce nom, je suis simplement venue pour vous rendre la liberté. Je désire votre bonheur..... non, ne m'arrêtez pas; personne ne vous blâmera jamais. Je dirai à mon père que j'ai rompu avec vous, que.... que.... je ne désire point être... votre femme.

— Et vous ne le désirez réellement pas, Clémence?

Une grande lutte se fit dans le cœur du jeune soldat; la mémoire lui revenait; il retint ses deux mains pendant qu'il attendait une réponse. Une profonde rougeur monta au visage de Clémence et ses yeux se baissèrent. Il était si dur de parler!

— Non, je ne le désire pas, dit-elle à la fin, et ses fidèles et beaux yeux le regardèrent encore une fois. Vous ne m'aimez pas comme je dois être aimée. Vous pensiez m'aimer, il y a deux ans.... Elle eût voulu entendre une dénégation impétueuse de Louis... Elle sourit tristement : Eh bien donc! vous m'aimiez alors, mais maintenant vous avez trouvé quelqu'un qui vous convient mieux et votre amour a changé. Je ne vous en blâme pas.... Seulement.... si vous me l'aviez dit tout d'un coup... au commencement.... — elle s'arrêta, car elle avait résolu de ne pas lui adresser de reproches. Jusque-là son courage s'était soutenu, mais maintenant la faiblesse de la voix de Clémence vainquit Louis.

Il tomba à genoux à côté d'elle, tenant encore toujours ses petites mains qu'il couvrit de baisers. Clémence, dit-il d'une voix brisée et confuse, j'étais aveugle, fou, cruel. Je m'abandonnai à la pensée d'un moment; il n'en sera plus rien. Pardonnez-moi, oh! pardonnez-moi, et rendez-moi votre amour. Et comme il prononçait ces mots, il les pensait réellement au fond de son cœur.

Elle retira ses mains, n'ayant point compté sur cette épreuve, la plus grande de toutes; et cependant il ne devait pas s'en douter, car elle ne voulait pas reculer dans ses résolutions...

— Louis, dit-elle d'une voix tremblante, quoiqu'elle tachât de l'affermir, c'est votre bon cœur seul qui parle en ce moment. Écoutez : Rosalie vous aime et vous devez l'épouser; vous apprendrez dans quelques jours que vous l'aimez, car il n'est pas en votre pouvoir de me rendre heureuse. Je serais bien malheureuse avec un mari qui ne m'aimerait pas de tout son cœur; et puis, que serait la vie pour vous et pour moi? Maintenant, laissez-moi partir.

Il semblait qu'un puissant changement était survenu dans ces deux cœurs.

L'affectueuse et humble Clémence méritait d'être révérée autant qu'aimée. Louis se sentait si profondément abaissé devant elle, qu'il ne comprenait même plus comment il avait eu la hardiesse, il y a quelques courts instants, d'embrasser ses mains. Si seulement elle voulait m'écouter! murmurait son faible cœur; mais ce fut en vain. Elle répondit simplement : Non, Louis, laissez-moi partir.

Doucement, la figure baissée, il ouvrit la porte pour la laisser sortir.

— Quand retournerez-vous à l'*Ours d'Or*? dit Clémence.

— Je n'ai pas l'intention d'y retourner.

Elle lui lança un regard, moitié triste, moitié souriant, un regard qui revint bien souvent à la mémoire de Louis dans l'avenir; puis, tirant son capuce sur la tête, elle se dirigea précipitamment vers la station.

Voici de nouveau le soir dans la cour de l'*Ours d'Or;* le murmure de la fontaine est presque plaintif dans le silence, qui, peu de temps auparavant, avait été troublé par des paroles dures et sévères, sorties du berceau. Les larmes seules de Clémence eurent le pouvoir d'apaiser l'indignation de son père...

Il y eut une longue pause, puis Auguste de Vos reprit : Si ce n'était pour toi, ma chérie, cet hypocrite jeune homme n'aurait jamais remis les pieds ici, car je vois bien, en dépit de ton tendre artifice, ce qui s'est passé, et comment tout cela est arrivé. Élodie n'a point été tranquille depuis ton départ, et elle n'a pas été aveugle comme moi je l'ai été. Si cela doit être, eh bien, qu'il prenne Rosalie de suite, et puis tu reviendras de Bruges, ma bonne petite Clémence, pour être la consolation et la joie de ton père...

Clémence dirige actuellement l'*Ours d'Or* pour son père, car la «bonne-maman» est retournée à Louvain, le jour du mariage de Rosalie.

CATHERINE S. MACQUOID.

M. GLADSTONE ET LA LOYAUTÉ CIVILE
DES CATHOLIQUES.

Dans un précédent article sur la polémique, provoquée par M. Gladstone, je me suis montré disposé à attribuer l'hostilité inattendue de ce dernier à l'attitude des députés catholiques irlandais dans la grande discussion parlementaire qui précéda la chûte du parti libéral. Les nouveaux écrits de l'ancien *leader* de ce parti ont ôté à cette interprétation ses principaux fondements. Je crois qu'il faut rendre à M. Gladstone la justice, qu'il s'est laissé guider dans sa campagne théologique par des motifs moins mesquins. Il ressort de ses deux derniers essais, que, si la politique n'est pas restée étrangère à ses déterminations, du moins les préoccupations religieuses y tiennent une place considérable. J'ai entendu affirmer par des hommes politiques anglais, que, M. Gladstone, en soulevant cette grande discussion, avait donné une nouvelle preuve de l'ancienne inconsistance de son caractère et de la légèreté bien connue de ses jugements sur les hommes, et que d'ailleurs sa conduite actuelle était tout-à-fait conforme aux tendances « gallicanes » de sa religiosité. J'accepterais peut-être la première partie de cette appréciation : mais la seconde partie ne s'applique avec exactitude ni aux tendances morales de sa studieuse jeunesse, ni aux manifestations si honorables de sa carrière politique. A Oxford, M. Gladstone appartenait à cette forte génération qui a donné à l'Église des hommes tels que le P. Newman, MM. Wilberforce, le chanoine Oakeley, M. Froude, le Dr Manning et tant d'autres hommes d'élite, avec lesquels le futur *premier* frayait et sympathisait, tellement que jusqu'en ces derniers temps beaucoup de personnes croyaient à sa conversion prochaine. A la Chambre des Communes, dans les Conseils de la Couronne, dans ses anciens écrits, M. Gladstone s'est montré en général très-bienveillant, sinon directement favorable, aux catholiques, et dans ses efforts publics, on remarquait plutôt une tendance à dégager même l'Église anglicane des entraves, que lui imposent l'État et les traditions administratives du pays. En se séparant du parti tory, il avait, il est vrai, brisé avec les opinions politiques de la première partie de sa carrière, mais il n'avait pas donné, au moins au public, le droit de lui appliquer cette opinion du Dr Johnson sur le premier

whig : le diable a été le premier whig, puisque le premier il s'est révolté contre l'autorité légitime. Les agitations de l'ambition parlementaire et l'enivrement des succès du monde ont certainement empêché M. Gladstone de suivre dans leur recueillement libérateur tant de ses chers camarades d'Oxford, mais ces obstacles de la grâce ne l'avaient pas empêché d'entourer les catholiques d'une protection intelligente. Pour toutes ces raisons, j'aime mieux accepter une autre explication.

M. Gladstone faisait partie, en Angleterre, d'une petite école de chrétiens, qui a des adeptes sur le continent, même en Russie, et qui caressait le rêve d'une union universelle, une sorte de monarchie constitutionnelle et parlementaire, dans laquelle même les catholiques auraient pu entrer. Je n'ai pas besoin de dire qu'un tel projet est la négation des principes sur lesquels reposent la hiérarchie et la constitution divine de l'Église catholique ou universelle; mais il révèle tout un monde d'illusions, qu'il est permis d'appeler généreuses, qui ont régné même en France et que les décrets du concile du Vatican ont ruiné plus que jamais, en définissant avec plus de précision les attributs de la monarchie pontificale. Après avoir abandonné la route royale, sur laquelle il avait cheminé avec le Dr Newman et ses autres condisciples d'Oxford, M. Gladstone n'est pas retourné sur ses pas vers le Dr Pusey : en quittant le parti tory, il s'éloignait de la Haute-Église, et en devenant le chef du parti libéral, il fut pendant longtemps le représentant public et même officiel d'une tolérance universelle, qui servait les desseins de sa politique et qui s'accomodait admirablement avec les tendances de l'Union chrétienne. Le concile du Vatican, étudié par M. Gladstone à la lumière jaunâtre de la « science allemande », aurait renversé tout l'édifice spirituel, dont il avait entrevu la possibilité, et, sa propre chûte politique lui ayant laissé des loisirs, il serait retourné aux chères études d'autrefois avec une sorte de colère désespérée, dont nous verrions aujourd'hui les manifestations répétées.

« Trois fois dans l'histoire, dit M. Gladstone (*Vatican decrees*, p. 27, éd. 142e mille), il sembla que ce que nous pouvons appeler le parti constitutionnel dans l'Église fut sur le point de triompher : au concile de Constance ; pendant le conflit de l'épiscopat français avec Innocent XI ; enfin quand Clément XIV fit mordre la poussière aux ennemis les plus mortels que la liberté intellectuelle et morale ait jamais connus. Mais depuis juillet 1870, cet état de choses a disparu et l'arrêt de mort de ce parti constitutionnel a été signé, scellé et promulgué. »

L'amer regret exprimé ici jette un grand jour sur le trouble, qui agite les idées religieuses de l'auteur ; car les exemples qu'il cite sont la condamnation même de son idéal. Mais ne nous arrêtons pas à une longue discussion historique.

L'essai sur le *Ritualisme* n'a été qu'une entrée en matière. M. Gladstone ne pouvait se déclarer le partisan des ritualistes actuels, dont les tendances politiques ont été depuis longtemps abandonnées par lui; mais il ne veut pas se ranger parmi leurs adversaires du moment, dans l'Église anglicane, parce qu'il serait naturellement amené alors à renier plusieurs des résultats les plus louables de sa carrière politique. Son véritable objectif étant l'Église catholique, M. Gladstone a su d'ailleurs se tirer facilement d'embarras, en détournant l'attention publique. Son deuxième essai sur la *loyauté civile des catholiques* dans ses rapports avec les décrets du Vatican a eu certainement cette conséquence, qui dure encore. Le troisième essai, publié dans la *Quarterly Review*, sur *les Discours du Souverain-Pontife adressés du Vatican aux fidèles urbi et orbi*, est une preuve de cette colère de désespoir dont je parlais plus haut. Une simple citation du *Times* me permettra de ne pas entretenir le lecteur davantage de cet écrit, qui décidément ne fait pas honneur à l'illustre orateur anglais.

« Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le regret que nous éprouvons, on voyant le travail et l'intelligence dépensés dans l'article de la *Quarterly*. C'est une perte de temps et de pensées considérable, pour un résultat bien faible, sinon nuisible, tendant à provoquer et à répandre parmi nous cet esprit de désunion qui domine en Allemagne au sujet du catholicisme romain.

On dit, à la défense de M. Gladstone, qu'il est libre d'employer comme il veut son temps et ses facultés; qu'il a pendant assez longtemps servi son pays pour qu'il lui soit permis de poursuivre ses goûts, quelque indigne qu'en soit le résultat. Cette défence n'est ni favorable ni flatteuse pour l'ex-premier ministre.

M. Gladstone est et a toujours été libre d'employer ses facultés à ce qu'il croit bon, mais il serait le premier à reconnaître qu'il est et doit être de son devoir de préférer un travail utile à l'humanité. Nous ne sommes pas en présence d'une cessation de travail, mais bien d'un changement d'occupation, et si M. Gladstone analyse les discours d'un Pape de préférence à d'autres travaux, c'est parce qu'il se croit en état d'entreprendre cette tâche. Il est certainement un bon juge lui-même; mais, comme dans la littérature aussi bien qu'au Parlement, il travaille encore pour le public, nous avons le droit, dans l'intérêt du public, de déplorer une préférence qui nous paraît fort mal choisie. »

Dans son essai sur les *Décrets du Concile du Vatican dans leurs rapports avec la Loyauté civile des catholiques*, M. Gladstone avait très-habilement choisi son terrain d'attaque. C'est celui sur lequel nos libéraux belges se sont placés si souvent, avec d'autant plus de force qu'ils se sont armés plus d'une fois d'arguments, fournis par des catholiques, très-dévoués comme chrétiens, très-respectables comme individus, mais tellement extravagants dans leurs déductions qu'ils ont mérité d'être appelés la croix des Évêques. Si, en Belgique, il était possible de démontrer qu'un catholique fidèle ne peut pas être un citoyen honorable, c'est-à-dire, s'il était prouvé que la doctrine catho-

lique et la Constitution belge sont inconciliables, on comprend que nos libéraux seraient les hommes les plus heureux et les plus logiques de la création et que le gouvernement parlementaire de la Belgique serait grandement simplifié : en effet, la Constitution n'existerait plus que pour les libéraux et le *seul* obstacle qui s'oppose à leur omnipotence disparaîtrait. Je ne prétends pas qu'ils feraient de celle-ci un usage sanguinaire; non, je suis persuadé que si, alors, les catholiques voulaient reconnaître la suprématie de l'État et les curés se montrer « bons », il n'y aurait pas de meilleurs princes que nos libéraux.

Mais en Angleterre une telle démonstration n'aurait pas des conséquences aussi pacifiques et aussi bourgeoises. Jamais on ne fera comprendre à un Anglais de ce siècle qu'il pourrait vivre un seul jour sans les « quatre libertés » civiles; et si, par impossible, on parvenait à faire croire aux compatriotes du duc de Norfolk qu'il existe chez eux une Église qui préconise l'incompatibilité de ses principes avec l'existence des « quatre libertés » civiles, à l'instant même cette Église serait exterminée, comme les Peaux-Rouges dans les prairies de l'Ouest ou les cannibales de la Nouvelle-Zélande. En d'autres termes, la liberté civile est pour l'Anglais l'atmosphère naturelle de sa vie quotidienne, et il en porte le sentiment tellement haut que l'homme qui la conteste est pour lui un fou ou un méchant. Comprenez-vous l'intérêt que les anti-papistes ont à appliquer un pareil dilemme au chef de l'Église catholique?

M. Gladstone a prouvé, pendant sa longue carrière, qu'il est doux, tolérant, généreux même envers ses adversaires ; on ne peut donc pas l'accuser d'avoir cherché à soulever contre les catholiques les passions brutales. Il dit même, quelque part dans son dernier essai que nous citerons tantôt, qu'il ne redoute pas la propagation de la foi catholique dans les classes populaires, que les conversions se manifestent exclusivement dans les classes « élevées et éclairées » de la société. Cet aveu, dont je n'approfondirai pas la sincérité, étonnera nos libéraux du continent, qui n'ont pas assez de mépris pour la « canaille cléricale » ; mais il ne me rassure pas sur la conclusion qu'un Parlement anglais, aux préjugés enracinés, pourrait tirer d'une démonstration apparente de l'incompatibilité de la foi catholique avec le serment d'allégeance civile. Je laisse de côté toutes les autres critiques de M. Gladstone et toutes ses digressions théologiques, qui n'ont pas, je pense, grande valeur scientifique et n'ont à coup sûr aucune importance pratique.

Le point culminant du débat, sa partie importante en Europe et souverainement délicate en Angleterre, c'est la question de savoir, si les ca-

tholiques peuvent, en conscience, prêter serment de fidélité à un régime politique, qui n'est pas en harmonie absolue avec les principes absolus de l'Église universelle. Pour un catholique instruit ou pour les hommes « de bonne volonté », cette question est simple et facile à resoudre ; mais il en est autrement pour la foule ignorante ou hostile, pour cette masse indifférente qui se laisse imposer chaque jour ses opinions par le journal qui arrive à l'heure du déjeûner, pour les lettrés mêmes qui ne sont pas accoutumés à ce genre de discussion ou dont les connaissances techniques n'ont pas perfectionné l'entendement, pour les hommes « pratiques » qui se piquent de « judiciaire » ou pour les hommes de loi qui s'imaginent volontiers qu'ils savent tout parce qu'ils ont gagné un diplôme écrit sur une peau d'âne, en un mot pour tous ceux qui ne sont pas versés dans les choses religieuses ou qui n'ont pas une simplicité de cœur plus perspicace que la science dans les choses du monde morale. Il fut un temps où M. Gladstone était de cet avis, à l'époque, par exemple, où il écrivait la lettre suivante, que j'ai eu la bonne fortune de trouver dernièrement et qui fut adressée par lui en 1852 au Dr Skinnen, évêque de l'Église épiscopalienne, à Aberdeen, en Écosse :

« La discipline ecclésiastique et la théologie, représentant des systèmes organisés et historiques, sont remplies de termes techniques qu'on ne peut apprendre autrement que les termes techniques des autres sciences ou arts. Les hommes de loi n'ont pas de ces termes une connaissance innée ou spontanée, pas plus que du calcul différentiel et intégral. En vertu de leur profession, ils n'ont pas non plus la culture théologique d'esprit, sans laquelle, en bien des cas, ces termes peuvent être mal compris. Nous pouvons observer fréquemment que mal compris, ces termes, quand ils passent par la bouche du peuple, ne sont que des instruments d'erreur pour ceux qui les emploient ou pour ceux qui les écoutent.... En résumé, très-révérend seigneur, pour vous parler sans circonlocution et vous exprimer tout droit le mot qui s'impose à mon esprit, il est à craindre que les juges, qui draguent *pro re nata* dans la théologie, ne disent, au détriment de l'un ou de l'autre, qu'un non-sens. »

Déjà en 1863, avant l'encyclique *Quanta cura*, j'ai publié, sur l'encyclique *Mirari vos* dans ses rapports avec la loyauté civile des catholiques belges, une brochure, (1) qui a eu l'honneur d'être approuvée par le cardinal Wiseman, d'illustre mémoire. L'encyclique *Quanta cura*, le *catalogue* ou resumé des principales erreurs de notre temps, qui a été annexé à ce document vénérable (2), et la lettre du Pape à M. Périn,

(1) *Les Catholiques et les libertés constitutionnelles*. Paris, 1863, chez Jacques Lecoffre.

(2) Ces documents sont souvent cités, mais rarement lus. Ils ont été réunis en un volume in-8° de 573 pages par la maison Adrien Leclere et Cie de Paris, en 1865. — Les Pères Jésuites de Maria Laach en ont publié un savant commentaire qui a paru (en allemand) en deux gros volumes in-8°, 1869, chez Herder, à Fribourg. — Je ne saurais trop recommander à nos lecteurs l'étude de ces ouvrages. Je profite de cette occasion pour leur signaler l'œuvre magistrale du professeur Hergenroether, de Wurzbourg, *Katholische Kirche und Christlicher Staat* (chez Herder, 1872), véritable arsenal où ils trouveront des armes de choix, pour combattre les erreurs libérales de notre temps.

que nous publions aujourd'hui même, ne disent pas, au fond, autre chose que l'encyclique *Mirari vos*. Ils proclament les anciennes doctrines de l'Église, contenues dans le dépôt de la foi catholique, *semper eadem*. Mes raisonnements de 1863 n'ayant pas été écrits pour les besoins de la cause actuelle, il n'est pas inutile de les reproduire ici :

Quittons un moment le terrain positif du christianisme et adressons-nous à la raison naturelle. Que dit-elle à tout homme simple et droit, qui l'interroge en esprit et en vérité? Il n'y a qu'une vérité, un bien, la vérité universelle, le bien universel; et l'homme est créé pour connaître la vérité et pour vouloir le bien. Voilà pourquoi il est libre; sa liberté est la condition de son être.

Mais l'essence de cette liberté ne consiste pas, comme on le croit trop souvent, dans le *choix* entre le bien et le mal. Beaucoup d'hommes, aveuglés par une ou plusieurs des diverses formes de l'erreur ou du mal, et se trouvant placés en présence de deux partis à prendre, dont l'un est bon et l'autre mauvais, choisissent ce dernier, puis cherchent à se justifier en prétendant que leur choix est la conséquence nécessaire de leur liberté. Nous sommes libres, disent-ils, par conséquent nous avons le droit de prendre le parti « qui nous convient. » Cette erreur est une des plus graves que puisse décrire la philosophie naturelle, car l'homme n'a pas *le droit* de faire le mal; il n'en a que la redoutable *faculté*.

Non, l'essence de la liberté ne consiste pas dans le choix entre le bien et le mal : la vraie liberté, au contraire, c'est de vouloir le bien et rien que le bien. Si l'essence de la liberté consistait dans le choix entre le bien et le mal, on arriverait à cette conséquence absurde que l'homme vertueux par excellence serait le moins libre des hommes, et que Dieu, le type absolu de l'infinie perfection, serait le moins libre des êtres. Or, l'homme vertueux ne se livre pas à ce choix d'équilibre entre le bien et le mal, il va droit au bien, et Dieu, qui est la sainteté absolue, s'attache invariablement et de toute éternité par un acte toujours identique au bien absolu. Est libre tout être doué d'intelligence et de volonté, et cette liberté n'est pas distincte de cette intelligence et de cette volonté.

Le choix entre le bien et le mal existe réellement; mais, loin de former l'essence de la liberté, il est précisément la cause de l'imperfection de cette liberté. Un tel choix prouve chez l'agent une division de sa nature; il est la conséquence de ce fait, que l'agent est dominé à la fois par deux puissances ennemies et que l'esprit ne domine pas la matière.

Dussent les mots hurler ensemble, est libre l'homme, fort de lui-même et de Dieu, qui est esclave de la vérité et du bien.

Toutefois, en excluant totalement de l'essence de la liberté morale le choix entre le bien et le mal, il importe d'observer que, dans un autre sens, le choix entre plusieurs biens de même valeur est de l'essence de la liberté humaine. Absolument parlant, devant Dieu, il n'y a qu'une manière parfaite de réaliser le bien, et cette manière parfaite est absolue.

L'homme, être relatif, ne peut atteindre cette manière que par approximation; et comme la liberté n'est que la faculté de vouloir par soi, chaque homme choisira pour aller au bien la route qui convient le mieux à sa nature, éclairée par la vérité. Voilà le principe de l'individualité humaine.

Vous n'êtes donc pas moralement libre de choisir entre plusieurs religions : vous avez la *faculté* de choisir, mais vous n'en avez pas le *droit*. Vous devez embrasser la religion qui est vraie, qui est bonne ; et celle-là est unique. Si vous ne la connaissez pas, cherchez-là avec simplicité et droiture. Arrière donc la théorie immorale de *l'indifférentisme*! Vous pouvez douter passagèrement; pratiquement, vous pouvez hésiter un moment; mais rationnellement, ne pouvez soutenir qu'en principe il y a plusieurs religions également vraies également bonnes Le soutenir, serait nier la raison naturelle.

Parlez, fille du Ciel, que dites-vous encore?

1° Vous n'êtes pas moralement libre de soutenir en principe absolu qu'il faut assurer et

garantir à qui que ce soit la liberté illimitée de *conscience*, c'est-à-dire le droit moral absolu de penser, de désirer tout ce que bon lui semble. Cette thèse irrationnelle découle d'une autre erreur philosophique, en vertu de laquelle l'homme aurait le droit moral absolu d'avoir *l'opinion* qui lui plaît. Non, votre conscience ne sera vraiment libre que lorsqu'elle pensera et désirera la vérité et le bien ; vos opinions ne seront vraiment libres que lorsqu'elles seront l'expression de la vérité et du bien.

2° Il résulte de ces prémisses que, devant Dieu et votre conscience, vous n'avez pas le droit moral d'écrire et de publier tout ce qui vous passe par la tête. Vos actes rationels doivent être d'accord avec vos pensées, et vous ne devez penser que la vérité et le bien. Vous ne serez donc vraiment libre que lorsque vous écrirez et publierez la vérité et le bien.

3° Vous n'avez pas le droit moral de n'obéir à l'autorité que selon vos convenances particulières ; car le principe de l'autorité, en quelques mains qu'elle se trouve, dérive du principe du bien absolu.

4° Vous ne pouvez soutenir en principe absolu que la *séparation* (dans le sens philosophique du mot), donc l'hostilité possible de la morale (Église) et du droit civil (État), est la loi éternelle des sociétés humaines. Les membres de l'une sont membres de l'autre : l'État a pour fin la réalisation du bien ; l'Église a pour fin la réalisation du bien. Vous ne pouvez donc *diviser* en principe ce qui est naturellement *uni*. Mais il vous est ordonné en même temps par la raison de *distinguer* l'Église et l'État, c'est-à-dire, de les laisser librement concourir à la fin identique (quoique variable dans les degrés), dans une indépendance réciproque, car ces deux puissances sont les deux manifestations nécessaires et éternelles de l'unité sociale.

Voilà ce que nous dit la raison naturelle. Voilà ce que nous proclame l'encyclique *Mirari vos*, en précisant les termes avec autorité.

Cette doctrine est professée dans les chaires d'anthropologie et de métaphhsique des deux universités de l'État. Pourquoi voudrait-on empêcher le chef de l'Église catholique de la proclamer ?

La seule différence entre la doctrine philosophique que j'ai dévoloppée et la doctrine de l'Église réside, ai-je dit, dans la précision des termes. En effet, la raison naturelle s'est demandé et se demande encore, comme Pilate : Qu'est-ce que la vérité et le bien ? *Quid est veritas ?* L'Église catholique répond : C'est Jésus-Christ, quiconque appartient à la vérité écoute ma voix. *Omnis qui est ex veritate audit vocem meam*. Connaissez la vérité, et la vérité vous rendra libre. *Cognoscetis veritatem et veritas liberabi vos.*

Franchement, l'Église catholique ne se taxerait-elle pas elle-même d'erreur, si elle parlait autrement ? Quoi ! elle professe une doctrine dont la source est *divine*, et vous voudriez qu'elle permît à ses propres fidèles de professer l'indifférentisme en matière religieuse ? Son culte lui a été imposé par Dieu lui-même, et vous voudriez qu'elle admît la possibilité morale de choisir entre plusieurs cultes ? Sa morale, conforme à la morale naturelle, a été complétée, transfigurée par le Verbe divin fait chair, et vous voudriez qu'elle admît pour la conscience de ses membres le *droit moral* de penser et de désirer ce qui serait contraire à cette morale éternelle ? Son institution est divine, et vous voudriez qu'elle proclamât cette œuvre de Dieu naturellement séparable de l'autorité humaine, réalisée dans l'État ? Évidemment non.

L'Église catholique a donc maintenu, dans l'encyclique *Mirari vos*, l'éternelle pureté de sa doctrine absolue. Pour cela elle n'a eu qu'à emprunter le langage de la raison naturelle, en le complétant par la parole de son fondateur, qui est pour elle le Verbe même de Dieu. Elle a ainsi défendu encore une fois et contre les plus illustres de ses enfants, M. de Lamennais et ses disciples, la véritable doctrine de la liberté morale.

Elle a fait la distinction qui se trouve dans les mystérieuses profondeurs de l'esprit humain, entre le *droit* moral et la *faculté* humaine. Vous avez, a-t-elle répété, la terrible faculté de faire le mal, mais vous n'en avez pas le droit.

L'encyclique *Mirari vos* ne dit pas autre chose. Elle ne pouvait pas dire plus, elle ne

pouvait pas dire moins. S'adressant à la raison de l'homme et à la foi des catholiques, par des voies purement morales, nulle part elle ne prétend qu'il faut *forcer*, *matériellement forcer*, les hommes à penser comme l'Église. Elle expose; puis elle dit: Voilà la vérité. Vous avez la *faculté* de ne pas vouloir reconnaître, mais vous n'en avez pas le *droit*. « Suis-je donc devenu votre ennemi parce que je vous ai dit la vérité ? »

Elle déclare à tous ceux qui ne partagent pas la foi positive de l'Église catholique, aux protestants, aux juifs, aux musulmans, aux bonzes, aux brahmines, aux déistes, aux matérialistes, etc.: Vous avez la faculté de ne pas professer la religion catholique, mais vous n'en avez pas le droit.

Dans son essai *sur les décrets du Vatican* (1), M. Gladstone a cherché à prouvé l'exactitude de diverses assertions de son premier travail sur le *Ritualisme* (*Contemporary Review* d'octobre 1874):

I. « Rome a abandonné sa fière devise *Semper Eadem*, pour inaugurer une politique de violence et de changement en matière de Foi. »

II. « Elle a aiguisé et brandi de nouveau tous les glaives rouillés dont on s'était plu à la croire désaccoutumée. »

III. « Nul ne peut se convertir au *Credo* romain sans renoncer à sa liberté morale et intellectuelle, et sans placer sa loyauté et ses devoirs civils à la merci d'autrui. »

IV. « Rome a répudié à la fois l'esprit moderne et l'histoire ancienne. »

Cette tentative de démonstration ne renferme aucun argument nouveau pour ceux de nos lecteurs qui observent avec attention le développement brutal de son erreur en Allemagne ou qui ont suivi les diverses phases de la polémique sur la thèse et l'hypothèse, à partir de la condamnation de l'*Avenir* par l'encyclique *Mirari vos*. Les esprits littéraires trouveront dans l'écrit de M. Gladstone tous les anciens mérites de son style sobre, élégant et clair; mais les amateurs de logique politique éprouveront des déceptions. Après que l'auteur croit avoir démontré ses quatre assertions, à l'aide des arguments qui traînent dans nos journaux libéraux depuis bien des années, il jette un coup d'œil de satisfaction sur les actes publics de sa politique libérale et il proclame qu'il n'en regrette pas un iota. Ainsi, voilà un homme d'État anglais qui prétend être convaincu, que, les catholiques ne peuvent pas en conscience prêter le serment d'allégeance civile, ont aliéné leur liberté morale et sont théoriquement capables de renouveler toutes les violences du « règne sanguinaire de la reine Marie », et il proteste néanmoins de sa ferme résolution de ne pas les empêcher dans l'avenir, autant qu'il peut dépendre de lui, par des mesures légales, de causer un tort aussi considérable au peuple anglais. Il est permis de se demander pourquoi donc alors l'auteur se livre à d'aussi violents efforts de dialectique.

(1) La brochure de M. Gladstone sur *Décrets du Vatican* a été traduite en français, par M. V. Oger, 1 br. in-8°., Office de Publicité, à Bruxelles. Ne traduira-t-on par les brochures de S. E. le cardinal Manning et du P. Newman ?

Quoi qu'il en soit, son essai a eu un immense retentissement, puisqu'il a été vendu à cent cinquante mille exemplaires. Il a préoccupé pendant plusieurs mois et il préoccupe encore tous les organes de la publicité, en Angleterre, en Europe et même en Amérique. Les contradicteurs ne lui ont pas manqué : j'ai vu chez les libraires anglais des piles de brochures, écrites en réponse à cette attaque si bruyante. Dans l'appendice de son dernier essai, M. Gladstone donne lui-même une liste abrégée de ces réponses, parmi lesquelles je citerai celles des évêques catholiques Ullathorne, Clifford et Vaughan. de Mgr Capel, des PP. Coleridge et Parkinson, S. J., du chanoine Oakeley, de Lord Robert Montagu, de M. A. P. de Lisle, et enfin celle du Cardinal Manning et du Dr Newman, dont nous devons maintenant entretenir nos lecteurs.

Si j'ai bien compris le mouvement considérable qui se produit en Angleterre, et qui va sans cesse grandissant, quoi qu'en pense ou désire M. Gladstone, il existe, dans les rangs des catholiques anglais, un double courant de zèle. Les uns, considérant dans leur intelligente piété l'histoire moderne de leur patrie et la situation actuelle de l'Église établie, se font un devoir d'éviter toute parole ou tout acte, dont la manifestation n'est pas nécessaire et qui pourrait soit effrayer, soit éloigner de l'enceinte des vérités catholiques tous les hommes de bonne volonté et toutes les âmes sincères, dont le nombre est si grand dans les rangs des protestants anglais. Mgr Gaume a écrit récemment une brochure qu'il a institulée *la peur du Pape*, qui est pour cet écrivain distingué le *mot de la situation*. Les catholiques anglais, auxquels je fais allusion, cherchent à éviter avec une tendre et généreuse sollicitude tout ce qui pourrait inspirer la *peur du Pape*. *To believe in a Church is to believe in the Pope*, disent-ils avec le P. Newman (1); mais en même temps, ils font tous leurs efforts pour rendre la Papauté aimable, ce qui n'est pas difficile, sous le Pape actuel. La vérité ne doit pas être un épouvantail; et quand on parle du Pape, comme le P. Faber, qu'elle est l'âme bien née qui ne se sentira pas attirée vers une doctrine qui inspire de pareils hommes? *No Popery* est un cri populaire en Angleterre. Détruire les préjugés séculaires dont il est la manifestation, n'est-ce pas une œuvre méritoire, et quand on l'accomplit avec une « science charitable », cette œuvre ne devient-elle pas sainte? En France, plus rarement chez nous, plus rarement encore en Angleterre, on rencontre des catholiques, qui tendent avec excès les cordes de la lyre, avec laquelle ils chantent

(1) A Letter adressed to his grace the duke of Norfolk on occasion of *M. Gladstone's recent expostulation by John Henry Newman D. D. of the Oratory*. London, chez Pickering, in-8°, pp 131. — Voy. p. 27.

la vérité : quand on abuse de cet instrument, les sons deviennent faux et parfois même les cordes se cassent. N'oublions pas, que,l'élite des catholiques anglais se compose de convertis. Sied-il à des convertis, auxquels Dieu a fait la grâce de vivre enfin dans la lumière, de reprocher aux autres, en paroles superbes ou amères, de croupir dans les ténèbres? Évidemment non: il est de leur devoir de prier pour les incroyants et avec eux, s'il est possible, de les éclairer, de les aimer; et une pareille action n'est réalisable que par la modestie des convertis, dans la modération de leurs polémiques et dans l'humilité patiente de leurs cœurs. On n'est pas « minimiste », quand on cherche à imiter saint François de Sales.

Le deuxième courant de zèle, auquel je faisais allusion plus haut, ne ne ressemble pas au chœur de certains apologistes tapageurs ou grincheux du continent. Un petit groupe de catholiques anglais croit mieux servir les intérêts de l'Église, en exposant ses doctrines dans toutes leur rigueur logique, sans aucune considération humaine et sans se préoccuper des préjugés du peuple anglais. Il y a certainement, dans la vie des hommes et des peuples, des situations où il faut dire la vérité dans toute sa délicieuse crudité, qu'elle plaise ou qu'elle déplaise; mais ce ne sont pas là des situations normales. Certainement aussi, la vérité est toujours bonne à dire, mais elle gagne, humainement parlant, à être dite avec mesure, prudence, grâce et douceur. D'ailleurs la prédication de la vérité est un acte d'amour; et, pour poser un tel acte, il n'est pas nécessaire de blesser celui à qui il s'adresse. Avec les gens de mauvaise foi, ceux que St-François de Sales appelait les mécréants et que, suivant ce grand saint, on peut « décrier », il y a d'autres procédés de polémique. Mais ici il ne s'agit pas de ceux-là; nous parlons du peuple anglais, dans son ensemble, de ce grand peuple qui habite l'ancienne île des Saints, qui a conservé tant de traditions de son antique vocation et qui en général, à notre époque, montre tant de bonne volonté pour les vérités religieuses. Il me paraît évident qu'à ce peuple on ne peut pas prêcher la foi comme à des Italiens ou à des Espagnols. C'est tout ce que je désire démontrer ici.

On a voulu en ces derniers temps dépeindre le P. Newman ou le Dr Newman, ainsi qu'on dit généralement en Angleterre, comme le représentant de la première de ces deux tendances, et le Dr Manning comme le partisan de la seconde; mais à tort. Quand on a lu les écrits si dignes de l'archevêque de Westminster, écouté ses discours si mésurés et observé de près les actes si charitables de son ministère sacerdotal et les fruits si nombreux de son infatiguable apostolat, il est impossible de

ranger cet éminent prélat dans la catégorie des apologistes, auxquels M. de Montalembert attribuait la manie de l'impopularité. Entre le cardinal Manning et le P. Newman, j'aperçois une seule nuance; le célèbre oratorien est peut-être plus foncièrement anglais que l'illustre cardinal Dans son apologie, le P. Newman a écrit ces mots: « Je considère les Anglais comme les plus soupçonneux et les plus susceptibles des hommes. Je les crois déraisonnables et injustes dans leurs moments d'excitation; mais j'aime mieux être Anglais, comme je le suis réellement, que d'appartenir à aucune autre race d'hommes sous le ciel. » Certains théologiens, comme le P. Ramière, par exemple, dans un article récent des *Études religieuses*, prétendent qu'il y a encore d'autres nuances, moins légitimes, qui distinguent le P. Newman des catholiques « rigoureusement » orthodoxes. Je ne les aperçois pas; il est vrai que ma courte vue ne constitue pas un argument. Quoi qu'il en soit, le Dr Newman est une des personnalités les plus populaires de l'Angleterre et il passe, même chez les protestants, pour un des premiers écrivains de son pays. A Oxford, il était l'ami de M. Gladstone, qui a conservé pour lui une grande tendresse littéraire et une administration respectueuse. En rompant le silence qu'il gardait depuis quelques années et en saisissant sa redoutable plume pour répondre à son célèbre condisciple, il a provoqué un frisson de curiosité dans toutes les couches de la société anglaise; sa brochure est tombée comme un éclair de la vérité dans bien des âmes irréfléchies ou indifférentes. Ce n'est pas un des signes les moins remarquables de la situation morale de l'Angleterre que cette avidité avec laquelle le public s'y jette pacifiquement mais ardemment sur les productions du génie « clérical ».

Il serait bien difficile de résumer la réplique du savant et éloquent oratorien de Birmingham. Elle est écrite sous forme de lettre au comte-maréchal héréditaire d'Angleterre, le duc de Norfolk, chef actuel de cette noble maison Howard, dont l'histoire séculaire est la preuve vivante de l'erreur fondamentale de M. Gladstone. Qui mieux que les Howards a démontré en Angleterre comment se concilie la fidélité à la foi catholique et la loyauté civile? Le « premier duc d'Angleterre » méritait à tous égards de recevoir cette lettre de son plus grand écrivain vivant. Elle se divise en dix paragraphes :

Remarques préliminaires; l'Ancienne Église; l'Église Papale; l'allégeance divisée; la Conscience; l'Encyclique de 1864; la Syllabus; le concile du Vatican; la définition du Vatican; Conclusion.

La science théologique du P. Newman et ses profondes connaissances historiques lui donnaient sur M. Gladstone un avantage, dont il use avec

une grande modestie d'esprit et une exquise modération de langage, qu'on pourra citer comme exemplaires.

Pour démontrer que l'Église actuelle est la même que la vieille Église catholique d'Angleterre, il se sert d'une érudition toute anglaise, à la fois saisissante de vérité et flatteuse pour le caractère national des Anglais; quand il affirme, au nom de la foi catholique, la loyauté civile de ses corréligionnaires, le théologien et le citoyen sont si harmonieusement unis qu'on sait à peine les distinguer. Les considérations auxquelles il se livre sont tellement élevées qu'accuser l'Église d'un tel écrivain rigoureusement orthodoxe « d'inaugurer une politique de violence », « d'aiguiser les glaives rouillés » d'un âge oublié et « d'étouffer la liberté intellectuelle et morale » de ses enfants, c'est vraiment s'exposer aux plus graves critiques. Le P. Newman a toujours professé la doctrine du magistère infaillible du Saint-Siége apostolique, mais avant le concile, il était inopportuniste, à cause de la situation particulière dans laquelle se trouve son pays, celui qui l'intéresse le plus, après la sollicitude filiale dont il entoure l'Église universelle. Ces antécédents lui donnaient un avantage particulier pour répondre catégoriquement aux accusations si légèrement portées par M. Gladstone contre les décisions du concile du Vatican. Dans ma modeste érudition, je trouve une analogie très-grande entre la manière dont le P. Newman décrit les attributs de la Papauté et les arguments dont se servait, de son temps, Saint Bernard : même vénération pleine de dignité pour cette clef de voûte de l'édifice catholique, même intelligente ardeur pour l'unité romaine, même indépendance de l'esprit dans la soumission du cœur.

Les paragraphes intitulés *Papal Church* et *Conscience* sont des modèles d'apologétique pour notre temps et surtout pour l'Angleterre. Le commentaire des décrets du concile du Vatican est conçu sur le plan du livre de Mgr Fessler et de la célèbre pastorale des évêques suisses, deux documents qui ont été approuvés par le Saint-Siége. Pour nous, cette partie de la réponse du P. Newman offre moins d'intérêt que les deux paragraphes relatifs à l'Encyclique *Quanta curá* et au *Syllabus*. Son exposé magistral, qu'il faudrait traduire en entier, restitue à ces deux documents célèbres la signification et la portée, dont les libéraux et certains catholiques extravagants voudraient les dépouiller. Un jour, qui n'est pas éloigné, quand les encycliques *Mirari vos* et *Quanta Cura* seront universellement comprises et quand le *Syllabus* sera étudié comme le cardinal Antonelli l'a indiqué lui-même en envoyant ce catalogue aux évêques de la chrétienté, on bénira plus que jamais la mémoire de Grégoire XVI et de Pie IX et on citera la publication et la promulgation de

ces lettres doctrinales parmi les plus grands événements de ce siècle, auquel ils sont destinés à enseigner la vérité sur la source de la liberté et de l'autorité en ce monde. Quand on dégage les encycliques de 1832-1864 des formules de la chancellerie pontificale et qu'on les élève au-dessus des clameurs des uns et des extravagances des autres, quand on considère toutes les erreurs des philosophes et les horreurs de la politique de notre temps, quand on se rappelle les puissants préjugés qui régnaient même dans les rangs des catholiques, quand on se représente la situation politique de l'Europe depuis un siècle et le cours des idées sociales dans les centres de la civilisation du monde, on regarde avec admiration le Siége de Pierre, d'où descendent de pareils enseignements sur la liberté morale, et l'on se dit : ce seul fait démontre que ce siége est taillé dans le roc éternel de la Vérité.

Le cardinal Manning a publié sa réponse quelques jours après la lettre du P. Newman au duc de Norfolk. Son style est moins « saxon », que celui du savant oratorien, mais ses démonstrations ont plus d'analogie avec nos polémiques du continent. Son anglais se lit plus aisément, et ses déductions ont un cadre moins érudit et par conséquent plus facile à parcourir pour un lecteur français. L'archevêque de Westminster suit M. Gladstone pas à pas dans son attaque. Son livre se divise en cinq chapitres précédés d'une introduction et suivis d'une conclusion.

Il démontre successivement :

1. Que les décrets du Vatican n'ont pas changé une syllabe aux obligations ou aux conditions de l'allégeance civile;

2. Que les rapports de l'Église catholique avec les pouvoirs civils du monde ont été déterminés d'une manière immuable depuis le commencement du christianisme, en tant que basés sur la divine constitution de l'Église et sur la société civile de l'ordre naturel ;

3. Que certaines collisions actuelles ont été provoquées par des changements, provenant non de l'Église catholique, encore moins du concile du Vatican, mais des pouvoirs civils, par suite d'une conspiration systématique contre le Saint-Siége ;

4. Que par ces changements et ces collisions les pouvoirs civils de l'Europe détruisent leur propre stabilité ;

5. Que le motif du concile en définissant l'infaillibilité du Pontife romain n'a eu aucun but de politique temporelle, ni aucune fin temporelle ; mais que le concile a défini la vérité en face de tous les dangers temporels, pour sauvegarder le dépôt divin de la chrétienté et pour revendiquer la certitude divine de la foi.

Dans les essais de M. Gladstone, les arguments tirés par lui direc-

tement des décrets du concile du Vatican, le prétexte avoué de sa polémique, sont très-faibles; il est plus sérieux, quand il fait des emprunts à l'histoire du droit civil ecclésiastique, telle qu'elle est enseignée dans les écoles libérales d'autrefois ou dans les convents vieux-catholiques de nos jours. Le cardinal Manning, lui, a fait, au contraire, du concile du Vatican le centre de la doctrine qu'il développe dans son livre d'une manière lumineuse. J'ai été particulièrement frappé par son apologie de la Bulle *Unam Sanctam* de Boniface VIII, le pont aux ânes des libéraux depuis près de six siècles. Je n'avais jamais lu ailleurs une exposition aussi claire et aussi précise de cet acte considérable. L'éloquent cardinal ne recule devant aucune des conséquences des prémisses posées par le Pontife romain et il en décrit la portée avec une logique impitoyable dans sa force, mais souverainement aimable dans son expression. Il est piquant de le voir s'appuyer fréquemment sur le Dr Doellinger, dont la défection lamentable a évidemment inspiré M. Gladstone. Ainsi, s'était écrié celui-ci, vous admettrez désormais pour le Pape l'ancien pouvoir d'excommunier et de déposer les princes et les souverains? Le cardinal Manning jette des flots de lumière sur cette conséquence qu'il admet parfaitement en principe et justifie dans l'histoire. Tout en montrant, pour ainsi dire avec des arguments démocratiques, quelle fut la signification morale de ce *privilége* politique des Papes au moyen-âge et quel est son rapport avec les temps modernes, il s'appuie sur une lettre de Pie VI, du 23 juin 1791, à l'épiscopat irlandais et sur le discours prononcé par Pie IX, le 20 juin 1871, devant les membres d'une société littéraire romaine, pour affirmer qu'une déposition prononcée, par exemple, contre la reine Victoria, ne serait ni légitime, ni juste, ni légale (*légitimate, nor right, nor lawful*). Les extraits suivants de son livre méritent d'être traduits textuellement. (Voyez p. 90 sq.)

« Je déplore la légèreté, et même la passion, qui a entraîné un si grand esprit (M. Gladstone) à affirmer que l'Église de nos jours, si elle le pouvait, emploirait la torture, la force ou la coercition dans les matières de foi religieuse. Je sais bien que des hommes d'un esprit et d'un caractère tellement différents de ceux de M. Gladstone qu'ils forment une classe à part, ont parfois essayé de soulever contre les catholiques des soupçons et l'animosité publique, en affirmant que si nous obtenions la majorité en Angleterre (danger qui n'est pas proche), nous userions de notre pouvoir pour contraindre les dissidents à se conformer à la foi catholique. En 1830, les catholiques, belges possédaient une immense majorité, et cependant ils n'ont pas usé de leur puissance pour contraindre la conscience de qui que ce fût. Les « Quatre libertés » de la Belgique sont l'œuvre des catholiques. Tel est le plus récent exemple de ce que feraient les catholiques, s'ils avaient le pouvoir. Mais il en est un plus ancien et plus national pour nous. Il date d'une époque où les traditions de l'Église catholique étaient encore vivantes dans le souvenir des hommes de ce pays. Il montre qu'en cela au moins nous ne devons rien au progrès moderne, ni à l'indifférence du

libéralisme. Si l'esprit moderne a une part dans la rédaction de la Constitution belge, il n'en a certes aucune dans la création de la charte du Maryland. Lord Baltimore, qui avait été sécretaire d'État sous Jacques I, en 1633, émigra dans les Plantations américaines, où, grâce à l'influence de Lord Strafford, il avait obtenu une concession de terres. Il était accompagné d'hommes de toutes sortes d'opinions, unis dans l'unique désir de laisser derrière eux les misérables luttes religieuses qui tourmentaient alors l'Angleterre. Ils appelèrent leur nouvelle contrée Terre de Marie (Maryland), et s'y installèrent. Le serment du gouverneur était conçu en ces termes : « Je ne veux pas, par moi-même ou par quelqu'un « d'autre, directement ou indirectement, molester, pour cause de religion, celui qui croit » en Jésus-Christ. » Lord Baltimore invita les Puritains du Massachusetts qui, comme lui-même, avaient renoncé à leur pays par acquit de conscience, à venir dans le Maryland. En 1649, lorsqu'une active persécution s'éleva de nouveau en Angleterre, le conseil du Maryland, le 21 avril, prit la résolution suivante : « parce que la contrainte en matière de » religion a provoqué fréquemment de dangereuses conséquences dans la république, et » pour maintenir la paix et la tranquillité de la province et, mieux encore, pour maintenir » l'affection mutuelle et la charité parmi les habitants, nulle personne qui croira en » Jésus-Christ ne sera troublé, molesté ou recherché, en quelque manière que ce soit, soit » pour sa religion, soit pour l'exercice de son culte. » Les Épiscopaliens et les Protestants émigrèrent de la Virginie dans le Maryland. Telle était la république fondée par un catholique sur la loi morale si large dont j'ai fait mention, à savoir, que, la foi est un acte de la volonté, que, forcer les hommes à professer ce qu'ils ne croient pas est contraire à la loi de Dieu, et que créer la foi par la force est moralement impossible. Ce fut par une conviction de la raison et par la persuasion de la volonté qu'autrefois cette unité universelle de la foi et de la communion fut insensiblement introduite parmi les nations. Une fois détruite, rien, sauf la conviction et la persuasion, ne peut la restaurer. Lord Baltimore était entouré par une multitude d'hommes qui avaient été dispersés par les grandes persécutions de l'époque des Tudors. Il savait que Dieu seul pouvait les replacer dans l'unité, mais que l'équité de la charité pourrait allumer en eux le désir de se protéger et de s'aider les uns les autres, et de promouvoir le bien commun.

Je ne puis m'empêcher de continuer cette histoire. La République des Puritains en Angleterre provoqua une révolution puritaine dans le Maryland. Les Puritains y reconnurent Cromwell et otèrent ses franchises à toute la population catholique. La « liberté de conscience » fut proclamée, sauf pour « le papisme, la prélature et la licence d'opinions. » Des lois pénales furent édictées. Les Quakers du Massachusetts, pour la première offense, devaient perdre une oreille, pour la seconde une deuxième oreille; pour la troisième, on leur brûlait la langue avec un fer rouge. Les femmes furent battues, les hommes pendus, pour cause de religion.

Si les catholiques avaient demain le pouvoir en Angleterre, pas une loi pénale ne serait proposée, ni l'ombre de contrainte ne serait imposée à la foi d'aucun homme. Nous voudrions que tous les hommes crussent à la vérité; mais une foi imposée est une hypocrisie, haïe de Dieu et des hommes. Si les catholiques avaient la puissance demain, non seulement il n'y aurait point de lois pénales de contrainte, mais pas de lois pénales de privation. Si les Iles Ioniennes avaient résolu, il y a quelques années, de se donner à la souveraineté de Pie IX, les statuts de l'Église grecque séparée de l'Unité catholique auraient été tolérés et respectés. Leurs églises, leur culte public, leur clergé, et leurs rites religieux seraient restés libres comme auparavant. Ils auraient été en possession de ce qui avait été confirmé par la tradition des siècles. Ils avaient acquis des droits civils qui entrent dans les lois de la justice, et comme tels, ils auraient été à l'abri de toute molestation.

J'ai parlé de tout ceci, parce qu'une question absolument chimérique a été soulevée, pour ébranler la confiance du peuple anglais dans leurs compatriotes catholiques. J'ai donné la raison et le principe, en vertu desquels, si les catholiques devenaient demain la « race impériale » dans ces royaumes, ils n'emploieraient pas la puissance politique pour molester

l'état divisé et héréditaire de notre peuple. Nous ne fermerions aucune de leurs églises, aucune de leurs colléges, aucune de leurs écoles. Ils auraient les mêmes libertés dont nous jouissons actuellement comme minorité. J'espère que les non-conformistes, en Angleterre, sont prêts à dire la même chose. Comme nous sommes dans un temps, où les uns sont « invités », les autres, « requis » de parler haut, où et l'on « attend » la parole d'une troisième catégorie de personnes (1), je demande à mes compatriotes de toutes les opinions religieuses d'être aussi francs que moi. »

Cette citation engagera le lecteur a prendre connaissance du livre tout entier. Toutes les autres thèses de l'éminent écrivain sont traitées avec cette même largeur de vue, avec une pureté de doctrine et une orthodoxie que la récente élévation de l'auteur à la pourpre romaine démontre d'ailleurs surabondamment. Je recommande particulièrement au lecteur les chapitres, intitulés *le vrai et le faux progrès* et *le motif de la définition* de l'infaillibilité.

Malgré l'intérêt de cette grande et salutaire polémique, il est temps de conclure. D'ailleurs le sujet est tellement vaste, qu'on peut à peine l'effleurer dans un article de revue. Nous en avons dit assez pour en faire ressortir la suprême signification. Mais il nous est impossible de dépeindre l'émotion profonde que cette discussion extraordinaire entre l'ex-premier ministre de la reine d'Angleteterre et deux des amis de sa jeunesse, poussés par la grâce de Dieu dans la barque de Pierre, a provoqué de l'autre côté de la Manche. Il faut avoir assisté à « l'enlèvement » des brochures du P. Newman chez les libraires anglais ou dans les stations des chemins de fer ou aux prévenances dont l'archevêque de Westminster est entouré dans un des principaux clubs libéraux de Londres l'*Athœneum club* (un archevêque catholique membre d'un *club*, et en Angleterre, quel trait de mœurs et quel signe du temps!), pour comprendre l'importance qu'attache le peuple anglais à un événement de ce genre. A travers les réticences bien naturelles des grands journaux anglais, on sent que les honneurs de la discussion n'ont pas été pour M. Gladstone. Ce dernier a répondu dans un nouvel essai, dont il a emprunté le titre aux vieux-catholiques de M. de Bismarck, *le Vaticanisme* (2); mais l'accueil, qui a été réservé dans la presse anglaise à ce nouvel effort d'une pensée qui dévie, prouve que les arguments de ses contradicteurs ont porté juste et que leurs brochures ont produit dans tous les esprits des réflexions qui feront germer des semences de salut. Au plus fort de la mêlée, l'archevêque de Westminster publiait

(1) Allusion à la polémique Gladstone.

(2) *Vaticanism : an Answer to Replies and Reproofs.* London, chez Murray. in-8°, 128 pp..

précisément un livre sur le Saint-Esprit. En voyant les fruits de la discussion soulevée par M. Gladstone et la tournure naguère inespérée qu'elle a prise, on se demande si ce différend, apporté sur les ailes de la tempête qui ravage l'Allemagne prusienne, n'ouvre pas une nouvelle ère pour l'Angleterre, et si ce noble et grand pays n'est pas visiblement l'objet des faveurs particulières de l'Esprit-Saint.

P. DE HAULLEVILLE.

LA MAJESTÉ DE LA LOI EN ALLEMAGNE.

Depuis un an, c'est-à-dire, depuis l'incarcération de l'archevêque de de Posen, nous n'avons pas entretenu nos lecteurs du développement de la politique intérieure de l'Allemagne nouvelle. A vrai dire, cette politique est concentrée autour des prisons et des bureaux de la police judiciaire, depuis que les actes de puissance, qui ont été légalisés en mai 1873, produisent leurs conséquences naturelles. Cependant ces conséquences semblent ne pas se manifester d'une manière efficace, puisqu'il ne se passe pas de trimestre sans qu'une nouvelle loi ne soit édictée pour accélérer ce que la majorité parlementaire appelle la « pacification des esprits » et ce que la minorité nomme tout simplement « persécution ».

Il nous est impossible de tracer un tableau complet de cette situation inouïe: la presse quotidienne elle-même ne parvient plus à tenir ses lecteurs au courant des innombrables faits, qui manifestent la responsabilité des uns et la gloire des autres. Nous nous bornerons à jeter un coup d'œil sur l'ensemble des événements, qu'agite le gouvernement prussien.

Quand on considère l'état actuel des deux nations qui sont, quoi qu'en pensent MM. les professeurs Gneist, de Sybel, Virchow, etc., etc., à la tête du mouvement civilisateur de notre siècle, la France et l'Angleterre, et qu'on observe la liberté religieuse, qui y règne, à divers degrés, et la tranquillité « confessionnelle » dont on y jouit relativemeut, on se demande avec étonnement pourquoi les Allemands, qui aspirent maintenant à régenter le monde et qui ont depuis un siècle la prétention d'être un « peuple de philosophes », donnent seuls le spectacle de luttes, considérées naguères comme des anachronismes. Les lecteurs, qui ne suivent pas avec une attention soutenue les faits de la politique contemporaine, doivent certainement se poser cette question, à laquelle je me propose de répondre brièvement.

Au grand scandale de plusieurs, je dirai qu'un des principaux motifs de cette situation anormale réside dans la médiocrité des conceptions politiques du prince de Bismark, considéré comme homme d'État. Certes, le célèbre chancelier jouit d'une énergie de volonté peu commune, il a fait preuve d'une intelligence vive et prompte quand il a mis par exemple dehors M. de Beust ou dedans M. Benedetti, on peut même admirer

l'habileté avec laquelle il a déçu les espérances coupables de Napoléon III; d'ailleurs, il a réussi, et ceux qui réussissent ont raison, jusqu'à ce qu'ils ne réussissent plus. Sans M. de Moltke, tout l'échafaudage du nouvel empire croulerait comme un château de cartes. Tout ce qui a été réalisé par M. de Bismark jusqu'à ce jour l'a été par la force matérielle. Aucun triomphe n'a été obtenu par la seule force qui soit durable, l'autorité morale. L'œuvre politique, que nous voyons pivoter autour de l'armée prussienne, ressemble à une colossale aventure, qui ne tiendrait pas un mois devant un parlement anglais. On a beaucoup créé à Berlin, mais rien n'a été fondé. Je me permets d'affirmer que le chanceller de l'Empire allemand est entraîné par sa propre politique. Il domine les instruments subalternes de cette politique, mais il est dominé lui-même par l'impitoyable logique des faits qu'il a volontairement provoqués. Sa carrière ressemble à celle de tant de financiers heureux, dont les valeurs font des primes énormes et que le public salue comme des génies jusqu'au jour de la liquidation forcée. On construit des empires par la force, c'est un fait historique; mais on ne les fonde que par la justice. *Justitia fundamentum Regnorum.*

Après les succès inouis de la campagne de France, M. de Bismark, je n'en doute pas, a désiré contenter tous les Allemands, pour réunir toutes les forces germaniques en un seul faisceau moral. Il ne faut pas posséder un génie transcendant, pour comprendre, qu'après une commotion aussi considérable, l'équilibre des forces nationales ne pouvait être rétabli que par une souveraine impartialité envers toutes les opinions respectables. Mais c'est dans l'accomplissement même de cette œuvre de pacification que se révèle l'homme vraiment supérieur et sa pensée créatrice. Les partisans de la grande Allemagne, les anciens adversaires de l'hégémonie prussienne, les Bavarois et surtout la masse des catholiques allemands ne demandaient pas mieux que de prendre paisiblement leur place dans ce nouvel ordre de choses. Leur adhésion n'était pas généralement enthousiaste, mais elle était d'autant plus sérieuse qu'elle était plus réfléchie. J'affirme qu'après la paix de Francfort les Allemands étaient politiquement unis. Ils ne le sont plus : c'est trop évident. Pourquoi ? Je vais le dire.

M. de Bismark, malgré l'appareil formidable de puissance qui l'entoure, a été impuissant à diriger la tempête politique qu'il avait déchaînée. De 1863 à 1870 et surtout à 1866, il semblait dominer les Libéraux-Nationaux : en réalité, il était dominé par eux, tellement et si fort qu'après 1870, il aurait été débordé s'il n'avait pas suivi le courant qu'il avait lui-même tracé. Jusqu'en 1872, M. de Bismark n'avait pas

songé à molester les catholiques. Que lui faisaient, à lui, la foi catholique, l'organisation de l'Église Romaine, les décrets du concile du Vatican? Aussi longtemps qu'il ne se trouvait qu'en présence de l'armée et qu'il n'avait qu'à se préoccuper des victoires militaires de M. de Moltke et des conséquences de ces victoires, son audace heureuse avait beau jeu; mais le jour où, dans la paix, l'ordre et le calme, il s'agit d'organiser les résultats obtenus, et se rencontra dans les Chambres avec les véritables soutiens de ses entreprises, il ne sut plus distinguer la fin morale de son œuvre ou il n'eut pas la force morale nécessaire pour dominer le parti qui l'avait secondé. Sans les libéraux-nationaux, la Prusse n'aurait pas joué en Allemagne, le rôle prépondérant que nous savons. Les véritables créateurs du nouvel empire sont donc les libéraux-nationaux, servis par l'ambition de M. de Bismark. Un moment, celui-ci a paru douter de cette vérité et il refusa de se laisser entraîner dans une guerre parlementaire contre les intérêts de l'Église. Nous nous souvenons encore des dédaigneux sourires qu'il adressait à ceux qui cherchaient à lui démontrer le danger créé pour l'État par les décrets du concile du Vatican. En se laissant entraîner par la logique de la politique libérale-nationale, M. de Bismark a manqué soit d'intelligence politique, soit de courage moral. Il a subi, si j'ose m'exprimer ainsi, le joug des principes de M. de Hartmann, l'auteur de la *philosophie de l'Inconscient*.

A partir de ce moment, l'histoire de la politique intérieure de l'Empire nouveau est le tableau du triomphe du Libéralisme anti-catholique. Ce triomphe est basé sur l'inobservation avouée d'un contrat bilatéral, décrit dans la bulle *de Salute Animarum*; sur la revision violente de la constitution prussienne; et sur la proclamation du principe de la toute-puissance du Dieu-État.

Les rapports de l'Église catholique avec la monarchie prussienne étaient réglés par un accord régulier intervenu entre le gouvernement du Roi et le Saint-Siége apostolique. Unilatéralement, cet accord a été rompu, sous prétexte que le concile du Vatican avait changé la nature de l'autorité pontificale et l'essence de l'Église catholique et que le Roi avait accepté cette bulle conditionnellement, c'est-à-dire, que pour autant qu'elle n'offensait pas les droits imprescriptibles *de l'État*. On comprend aisément qu'avec de pareils raisonnements, il est possible de violer tous les traités imaginables.

Quant à la revision de la constitution, laquelle ne permettait pas une oppression des droits des catholiques, elle a été obtenue à l'aide d'une violence qui restera célèbre dans les annales des institutions parlementaires. Une assemblée existait en vertu d'une constitution, qui réglait,

tant bien que mal, les droits de tous et qui sauvegardait plus ou moins la liberté de la minorité. La majorité de cette assemblée, usant de sa puissance, décide de changer cette constitution pour supprimer les droits de la minorité qui la gêne. Puis, quand celle-ci proteste, on lui répond : Vous êtes des rebelles, vous outragez la majesté de la loi. En d'autres termes, on lui récite la fable du Loup et l'Agneau. Le Loup, c'est l'État Prussien, dans lequel on ne distigue plus l'ancien régime du XVIIIe siècle des préceptes de Hegel ou des doctrines du Libéralisme.

C'est Schiller, je crois, qui a dit : est la malédiction d'une action mauvaise est qu'elle engendre sans cesse des actions mauvaises. Les États, comme les individus, ne quittent pas impunément le sentier de la justice ; et l'on n'y rentre que par le repentir et l'expiation.

Quand on résume l'histoire des mesures, imposées par la majorité parlementaire et le cabinet de M. de Bismark, depuis trois ans, on se demande avec surprise comment une telle politique a pu être réalisée chez une nation policée, qui a produit Leibnitz et Kant. Écoutez.

Pour s'emparer des esprits des enfants, on a vicié l'ancienne organisation chrétienne des écoles. La liberté d'enseigner, c'est-à-dire, la faculté d'ouvrir des écoles libres, n'existe pas. L'enseignement moyen est un monopole de l'État, du Dieu-État. L'enseignement universitaire, idem. Systématiquement, on ne nomme dans l'enseignement supérieur et l'enseignement moyen que les admirateurs de la politique du jour. Le bon vieux maître d'école allemand, qu'a popularisé dans les deux-mondes le génie paternel du chanoine Schmidt, le maître de l'enfance que MM. Cousin et Rendu enviaient à l'Allemagne pour la France, il va disparaître. Tous les nouveaux instituteurs seront forcément les ennemis-nés du curé, quand il y aura encore un curé dans la commune.

En effet, tous les efforts du ministère tendent à créer des curés à son image ou à les supprimer. Les séminaires sont placés sous la férule du gouvernement, autant que les écoles régimentaires. Ne peuvent y entrer que les jeunes gens qui auront subi des épreuves prescrites par le Dieu-État et qui y recevront un enseignement estampillé par le Dieu-État. Les livres d'enseignement eux-mêmes doivent être approuvés par le gouvernement de « ce peuple de philosophes. »

Quand les jeunes lévites auront traversé toutes ces embûches officielles, ils ne seront admis à pratiquer le ministère pastoral qu'en passant de nouveau par des épreuves « laïques », aux formes multiples, et en recevant l'*exequatur* du pouvoir séculier. Des lois pénales nombreuses assurent à ce dernier, il le croit au moins, une autorité sans limites appréciables en ces matières. Pour connaître de toutes ces

choses, on a créé une cour spéciale, une Haute Cour ecclésiastique, qui « dépose » les évêques. Création originale dans les annales du Césarisme ou du libéralisme statolâtre. On avait vu des évêques soumis à la torture ou envoyés à la mort par des tribunaux extraordinaires; mais il faut l'avouer, une cour des Hégeliens ou de Libéraux-Nationaux « déposant » des évêques, c'est un spectacle inattendu, qui dépasse les bornes de notre science. Malheur aux prêtres, aux chanoines, aux évêques qui ne courberont pas le front devant cet absolutisme. Depuis plus d'un an Son Em. le cardinal Ledochowski est dans une prison d'où les gardiens n'ont pu éloigner la pourpre romaine. L'archevêque de Cologne a édifié son diocèse pendant près de six mois dans un cachot. L'évêque de Trèves y est malade depuis le 6 mars 1874. L'évêque de Paterborn vient d'en sortir. L'évêque de Munster y est entré la semaine passée. Les Jésuites et tous les ordres « apparentés » (jamais on n'a pu comprendre ce que cela voulait dire) sont expulsés. Des centaines de prêtres sont poursuivis, arrêtés, emprisonnés, relachés, repris, déposés, tourmentés, internés, expulsés, exilés. Les laïques fidèles sont surveillés par une police jalouse.

La presse catholique est devenue une école de martyrs et les bureaux des journaux catholiques sont les antichambres des prisons. Bientôt il faudra construire des baraquements pour les prisonniers trop nombreux, comme à l'époque de la guerre de France!

Autour de quelques demi-savants, de malheureux prêtres infidèles se sont constitués en Église sous la protection du Gouvernement, et se sont choisis un évêque, qui s'est fait sacrer par l'archevêque janséniste d'Utrecht et renter par le Dieu-État. M. le Dr Reinkens, un ancien professeur médiocre par la science, a consenti à jouer ce rôle d'évêque intrus *in partibus infidelium Borussorum*, et c'est l'autorité de ce singulier pasteur que l'on considère officiellement en Prusse, comme le représentant de la « vraie » église catholique. Pendant que les vénérables évêques, qui avaient reçu son serment de fidélité, sont poursuivis et emprisonnés, lui promène sa houlette d'emprunt au milieu d'un troupeau égaré et mérite seul les faveurs d'un gouvernement qui n'est pas même protestant et auquel il a prêté le même serment.

Ces mesures furent jugées insuffisantes. Il était resté en place, par des prodiges de prudence et de résignation, un certain nombre de curés fidèles. Pour les empêcher de maintenir l'unité de leurs paroisses, une loi, copiée de la constitution civile du clergé français, institua un nouveau mode « laïque » d'administration pour le temporel du culte. En même temps, on rédigea une loi sur le mariage et sur l'organisation des

registres de l'état-civil. Cette dernière loi, sur laquelle il y a une foule de réserves à faire, au point de vue des principes, n'atteint pas actuellement les intérêts essentiels des catholiques, comme l'expérience le prouve en Belgique et en France. Il n'en est pas moins vrai qu'elle n'a pas été portée pour être agréable aux catholiques. Son plus grand défaut est de ruiner ce qui restait de l'édifice protestant. Nous ne sommes pas chargés de prendre en main la défense de l'Église protestante. Cependant nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître les protestants comme des chrétiens et de gémir par conséquent sur toutes les mesures qui tendent à affaiblir ce qu'il y a de bienfaisant dans leur influence. Il y a en Allemagne beaucoup de protestants sincères, et nous n'avons pas intérêt à voir stériliser les conséquences fécondes de cette sincérité. En enlevant au clergé protestant la tenue des registres de l'état-civil et en proclamant la légalité du mariage civil, le gouvernement prussien, dont la raison d'être historique est essentiellement protestante, a porté un coup fatal à la vitalité du protestanisme positif. Dans le Nord de l'Allemagne, un très-grand nombre de « fidèles » protestant, ne fréquentaient les temples que pour faire enregistrer les naissances, les mariages et les décès. La nouvelle législation leur permettra désormais d'échapper à cette contrainte plus ou moins salutaire. Déjà il y avait des pasteurs qui ne croyaient pas à l'incarnation du Verbe. A l'avenir, il y aura une foule de protestants. qui ne croiront plus à leurs pasteurs. L'expérience, cependant très-récente, a démontré que cette dernière barrière de la foi positive des protestants est franchie insensiblement. Les temples commencent à être désertés. On se marie chez l'officier de l'état-civil et on se passe du pasteur. Et les hommes d'état prussien, qui consacrent de pareilles révolutions, mériteraient d'être cités comme des génies politiques? Je le nie hautement.

Mais revenons aux autres « savantes » combinaisons législatives des professeurs allemands, dont le renom usurpé commence à pâlir même chez leurs plus anciens admirateurs, à l'étranger. Toutes leurs inventions ou plutôt toutes leurs restaurations surannées de règlementations arbitraires n'ont eu d'autre effet que de stimuler le zèle des fidèles, de réchauffer celui des tièdes et de faire naître celui des indifférents. L'encyclique du Pape aux évêques de Prusse, que nous publions plus loin, a traversé toutes ces lourdes obscurités germaniques comme un éclair de la vérité éternelle. C'est une grande consolation pour les âmes fidèles, pour les petits, pour les humbles, pour ces masses profondes de pauvres et de travailleurs dont se compose l'humanité, qui ont l'intelligence des choses spirituelles parce qu'elles n'ont pas d'ambition, c'est

un spectacle fortifiant pour toutes les âmes libres et fières, de contempler ce vénérable vieillard proclamant la justice, le droit et la liberté, en face d'un parti ivre de victoires matérielles. Le ministère prussien appelle cet auguste spectacle un outrage à la majesté de la loi. Quelle loi ?

Pour comprendre cette question, il suffit de lire le projet que le parlement de Berlin (*Landtag*) discute en ce moment même et qui est, a-t-on dit, la première réponse à cet « outrage. » Il s'agit de « couper les vivres » au clergé prussien et de prendre « par l'estomac » les prêtres qu'on n'a pas pu réduire par l'intimidation ou par la prison. Tous ceux qui se prêteront par serment « de respecter des lois » seront rayés du budget des cultes. C'est une réminiscence du *Test* anglais. Est-il besoin d'ajouter que cette nouvelle injustice fera briller d'un nouvel éclat la foi des catholiques prussiens? Je dis injustice, car la « loi » proposée est une violation audacieuse de la Bulle *de salute Animarum* et des solennelles garanties du concordat de 1802 (pour les provinces rhénanse) et une mesure d'exception qu'aucun principe de droit ne peut justifier.

Il faut s'attendre à une série d'autres tentatives du même genre. Toutes prouveront la courte vue des hommes politiques prussiens : ils croient qu'on peut combattre la foi religieuse avec des armes matérielles et qu'on fait capituler l'Église catholique comme le maréchal Bazaine. Il faut être un « savant allemand » pour nourrir de pareilles chimères.

Cependant, avec beaucoup de persévérance, c'est-à-dire, avec une majorité parlementaire servile et une police puissante, il est possible de faire taire matériellement les catholiques et ainsi de renouveler les phénomènes dont parlait déjà Tacite : là où ils ont fait une solitude, ils disent qu'ils ont fait règner la liberté. On prévoit donc la « possibilité » de réaliser cette « liberté » et de faire briller « la majesté de la loi » dans un vaste désert d'hommes. Alors il restera à faire taire le Pape. Mais comment?

Depuis que les Allemands ont commencé cette lutte insensée, le lecteur a-t-il réfléchi à la résistance opposée par les Papes du moyen-âge aux entreprises liberticides des empereurs germaniques, à la querelle des investitures, aux « lois de mai » des Hohenstaufen, au libéralisme de Henri de Luxembourg, etc ? Quand on analyse les violences des « savants allemands » de nos jours, et qu'on se reporte par la pensée aux violences d'autrefois, on comprend d'une manière saisissante le rôle salutaire des Pontifes romains et, mieux que jamais, on sent que l'Église catholique, qui a triomphé de ces entreprises brutales d'autrefois, est véritablement la mère des Nations. Faire taire le Pape a été le rêve de

tous les despotes depuis dix-huit siècles. Pour y parvenir sûrement, il y a un moyen qu'employait Domitien et Dioclétien, c'est de couper la tête à ce vieillard. Mais le moyen est un peu usé. D'ailleurs il est insuffisant : il est certain que la Papauté élective ne meurt pas, comme une monarchie héréditaire. Faudra-t-il persécuter le Pape, l'enfermer, le proscrire, lui intenter un bon « procès de presse », faire étudier les « candidats à la Papauté » dans une université « allemande » placée sous la surveillance de M. Reinkens, imposer à ces candidats des examens *more Borussica*, faire prêter à l'élu un serment de « vieux-catholique »? Je crois qu'il y a des Allemands qui songent savamment à de pareilles billevesées.

M. le prince de Bismark ne donne pas une preuve de grande sagacité politique, en cherchant ses inspirations dans la politique brutale des empereurs germaniques de la maison de Saxe. La dépêche sur le futur conclave, révélée à l'occasion du procès Arnim, a jeté un jour inattendu sur la médiocrité de ses combinaisons. La réponse des Évêques allemands que nous publions plus loin et que le Pape a hautement et publiquement approuvée ne peut laisser aucun doute à cet égard dans les esprits, que la « science allemande » n'a pas aveuglés. On dit maintenant que ces nobles, intelligentes et éloquentes protestations du bon sens et de la foi n'ont pas encore convaincu le chef du ministère prussien, et qu'il cherche en ce moment à peser sur les chancelleries européennes pour provoquer une sorte de concert diplomatique contre la liberté du Saint-Siége apostolique. Le gouvernement Italien, dont nous ne sommes pas chargés de faire l'éloge, déploie dans sa politique une bien autre habileté: on prétend qu'il a positivement refusé de faire à son allié de 1870 le plaisir de fermer la bouche au Pape. Ce n'est pas en Angleterre que la diplomatie prussienne trouvera l'appui qu'elle cherche : la récente polémique soulevée par M. Gladstone, avec des arguments souvent trop prussiens, n'a pas eu beaucoup de succès, à ce point de vue. Certes, ni l'Espagne, ni surtout la France n'iront de gaîté de cœur, uniquement pour être agréables à M. de Bismark, se jeter dans une telle aventure, où les peuples ne les suivraient pas. Restent la Russie et l'Autriche. La Russie pense avec raison qu'elle a fait assez pour la gloire et la grandeur de la politique libérale-nationale. Je ne puis admettre que l'Autriche commette cette dernière faute, car son intérêt, qui est de vivre en bonne intelligence avec le nouvel empire allemand, ne va pas jusqu'à l'abnégation de soi-même : le comte Andrassy a été très-prussien jusqu'ici dans sa politique, mais il est incapable de pousser l'aveuglement jusqu'à concourir à l'élection d'un Pape « prussien ». On ne voit comme alliés

posibles de M. de Bismark dans cette entreprise que M. Carteret, la République Suisse et le dio cèse de M. Reinkens. Ces puissances ne parviendront pas, je crois, à faire triompher une politique condamnée par l'histoire et par la raison, une politique dont la banalité apparaîtra à tous les yeux quand elle sera dépouillée de la cuirasse militaire qui l'entoure.

Qui se souvient des soldats qui ont décapité S. Paul ou crucifié S. Pierre la tête en bas? Le soufflet donné à Boniface VIII par un certain colonel de cuirassiers, nommé Nogaret, a-t-il empêché la publication de la bulle *unam sanctam?*

Quant aux allemands, nos corréligionnaires si éprouvé, nous leur rappelons ces paroles de S. Luc : « Ne fallait-il pas que le Christ souffrit, » et qu'il entrât dans sa gloire par le chemin de la souffrance? » Le Christ est ressuscité; il ne mourra plus; et cette immortalité, il l'a communiquée à son épouse, l'Église, notre Mère commune. *Alleluia, Alleluia.*

L. DE BREUX.

MÉLANGES.

LA NOUVELLE CONSTITUTION DE LA FRANCE.

1. — Loi constitutionnelle.

Article 1er. — Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées : la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat seront réglés par une loi spéciale.

Art. 2. — Le président de la République est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale.

Il est nommé pour sept ans, il est rééligible.

Art. 3. Le président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les deux Chambres.

Il promulgue des lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres. Il en surveille et en assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce ; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée, il nomme à tous les emplois civils et militaires. Chacun des actes du président de la République doit être contresigné par un ministre.

Il préside aux solennités nationales ; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Art. 4. — Au fur et à mesure des vacances qui se produiront à partir de la promulgation de la présente loi, le président de la République nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'État en service ordinaire. Les conseillers d'État ainsi nommés ne pourront être révoqués que par décret rendu en conseils des ministres. Les conseillers d'État nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne pourront, jusqu'à l'expiration de leurs pouvoirs, être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi. Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par une résolution du Sénat.

Art. 5. — Il peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat.

En ce cas, les colléges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois.

Art. 6. — Les ministres sont solidairement responsables, devant les Chambres, de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

Le président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. — En cas de vacance par décès ou pour toute autre cause, les deux Chambres réunies procèdent immédiatement à l'élection d'un nouveau président.

Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. — Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du président de la République, de déclarer qu'il y a lieu à réviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Ses délibérations portant révision des lois constitutionnelles en tout ou en partie devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la République.

Art. 9. — Le siége du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

2. — Loi du Sénat.

Art. 1er. — Le Sénat se compose de 300 membres, dont 225 élus par les départements et les colonies, et 75 élus par l'Assemblée nationale.

Art. 2. — Les départements de la Seine et du Nord éliront chacun cinq sénateurs.

Les départements de la Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

La Loire inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Somme, Bouches-du-Rhône, Aisne, Loire, Manche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements, chacun deux sénateurs.

L'arrondissement de Belfort, les trois départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises, éliront chacun un sénateur.

Art. 3. — Nul ne peut être sénateur s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 4. — Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collége réunis au chef-lieu du département ou de la colonie et composé : 1° de députés, de conseillers généraux, de conseillers d'arrondissement ; 2° de délégués élus par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Art. 5. — Les sénateurs nommés par l'Assemblée sont élus au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. — Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries, contenant chacune un nombre égal de sénateurs. Il sera procédé par la voie du tirage au sort à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la seconde période triennales.

Art. 7. — Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois. Toutes les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Art. 8. — Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger soit le président de la République, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'État.

Art. 9. — Il sera procédé à l'élection du Sénat un mois avant l'époque fixée par l'Assemblée nationale pour sa séparation. Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour même où l'Assemblée se séparera.

BREF DU PAPE ADRESSÉ A M. PÉRIN.

PIE IX, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique,

En ces temps où la société civile se persuade que le progrès de la civilisation, qu'elle croit avoir conquis, lui commande de se constituer, de se diriger et de se gouverner par elle-même sans aucune assistance de Dieu ni de la religion instituée de Dieu; lorsqu'elle prépare ainsi sa ruine en détruisant les bases mêmes de la vie sociale, vous lui rappelez, avec une très-grande opportunité, dans votre beau travail sur les *Lois de la société chrétienne*, que la religion et la société humaine procèdent du même auteur, que la loi de la justice est une et éternelle, que cette loi unique a été portée aussi bien pour les hommes réunis en société que pour les hommes pris individuellement, que c'est de l'obéissance à cette loi que les nations doivent attendre l'ordre, la prospérité et tous les progrès.

Certes, l'œuvre que vous avez entreprise était difficile, et elle a exigé un rude labeur. Mais, pour l'accomplir, vous avez trouvé des ressources, d'abord dans les sciences spéciales que vous enseignez depuis longtemps avec tant de succès, puis dans la force, la pénétration et la justesse de votre esprit; enfin, et surtout, dans votre foi religieuse, dans votre fermeté qu'aucune difficulté n'ébranle, dans votre amour de la justice et dans votre obéissance absolue aux lois de l'Église et au magistère de cette chaire de vérité.

Aussi, bien que Nous n'ayons pu lire que peu de chose de vos deux volumes, Nous avons jugé qu'il y a lieu de louer la rectitude et la franchise avec lesquelles vous exposez, expliquez et défendez les vrais principes, avec lesquelles vous condamnez tout ce qui, dans les lois civiles, s'écarte de ces principes, et avec lesquelles vous enseignez comment, si les circonstances l'exigent, on peut tolérer les déviations de la règle lorsqu'elles ont été introduites en vue d'éviter de plus grands maux, sans toutefois les élever à la dignité de droits, vu qu'il ne peut y avoir aucun droit contre les éternelles lois de la justice.

Plût à Dieu que ces vérités fussent comprises de ceux qui se vantent d'être catholiques, tout en adhérant obstinément à la liberté de la presse et à d'autres libertés de la même espèce décrétées à la fin du siècle dernier par les révolutionnaires, et constamment réprouvées par l'Église; de ceux qui adhèrent à ces libertés, non-seulement en tant qu'elles peuvent être tolérées, mais en tant qu'il faut les considérer comme des droits, qu'il faut les favoriser et les défendre comme nécessaires à la condition présente des choses et à la marche du progrès, comme si tout ce qui est opposé à la vraie religion, tout ce qui attribue à l'homme l'autonomie et tout ce qui l'affranchit de l'autorité divine, tout ce qui ouvre la voie large à toutes les erreurs et à la corruption des mœurs pouvait donner aux peuples la prospérité, le progrès et la gloire.

Si ces hommes n'avaient mis leur sens propre au-dessus des enseignements de l'Église: s'ils n'avaient, peut-être sans le savoir, offert une main amie à ceux qui poursuivent de leur haine l'autorité religieuse et l'autorité civile; s'ils n'avaient ainsi divisé les forces unies de la famille catholique, les audacieuses machinations des perturbateurs auraient été contenues et nous n'en serions pas venus à ce point que nous avons à redouter la subversion de tout ordre.

Bien qu'il n'y ait absolument rien à espérer de ces hommes qui ne veulent pas écouter l'Église, notre ouvrage fournira néanmoins des forces et des armes à ceux qui suivent les bonnes doctrines; il pourra éclairer ceux qui hésitent, relever et raffermir ceux qui chancellent. Quant à vous qui, sans vous laisser arrêter par la contradiction des opinions adverses, et méprisant les séductions de la faveur, avez librement écrit pour la vérité, vous ne pouvez manquer de recevoir de Dieu la récompense que vous méritez. Nous le prions de vous combler de ses secours et de ses dons. Nous voulons que la bénédiction apostolique,

que Nous vous accordons, cher fils, avec grande affection et comme témoignage de Notre bienveillance paternelle, soit pour vous le présage de ces faveurs divines.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er février 1875, de notre pontificat la vingt-neuvième année.

PIE IX, PAPE.

DÉCLARATION DES ÉVÊQUES ALLEMANDS.

Le *Moniteur de l'Empire* a publié dernièrement une dépêche circulaire de M. le chancelier de l'empire, datée du 14 mai 1872, relative au futur conclave. L'organe officiel a expressément ajouté que cette dépêche était la base de tous les documents relatifs au conflit ecclésiastique, mentionnés dans le courant du procès d'Arnim, et qui ont été lus en audience à huis clos.

Cette dépêche prétend que le concile du Vatican, dans ses deux plus importantes décisions, l'infaillibilité et la juridiction papales, avait changé entièrement la situation du Pape vis-à-vis des puissances. Elle conclut que l'intérêt que les gouvernements avaient à un conclave s'était par là singulièrement accru, et avait donné à leur droit d'immixtion une base bien plus solide.

Cette prétention, ainsi que cette conclusion, ne sont nullement justifiées. La haute importance de cette dépêche et la conclusion qu'on peut en tirer, en tant qu'elle concerne les principes qui guident la chancellerie allemande dans la direction des affaires ecclésiastiques, donnent à l'épiscopat allemand le droit et lui font un devoir d'opposer, dans l'intérêt de la vérité, une déclaration publique aux données erronées contenues dans cette dépêche.

Cette dépêche prétendait que les décisions du concile du Vatican entraînaient les conséquences suivantes :

« Que le Pape pouvait s'arroger dans chaque diocèse les droits épiscopaux et substituer son pouvoir papal au pouvoir épiscopal.

» Que la juridiction papale était substituée à la juridiction épiscopale.

» Que le Pape n'exerçait plus, comme par le passé, certains droits réservés déterminés, mais qu'il était dépositaire du pouvoir épiscopal plein et entier.

» Que le Pape avait remplacé en principe individuellement tout évêque.

» Qu'il ne dépendait que du Pape de se comporter comme évêque vis-à-vis des gouvernements, à tel moment qu'il lui plairait.

» Que les évêques n'étaient plus que des instruments du Pape, sans posséder une responsabilité personnelle.

» Que les évêques étaient devenus, vis-à-vis de leurs gouvernements, des fonctionnaires d'un souverain étranger qui, par suite de son infaillibilité, était un souverain absolu, plus absolu que n'importe quel souverain du monde. »

Toutes ces thèses sont en contradiction ouverte avec le texte et le sens des décisions du concile du Vatican, texte et sens publiés et enseignés par le Pape, l'épiscopat et les représentants de la science catholique.

Il est vrai que les décisions du concile portent que le pouvoir de juridiction ecclésiastique du Pape est une *potestas suprema, ordinaria et immediata*, pouvoir donné au Pape par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la personne de saint Pierre. Ce pouvoir s'étend sur l'Église tout entière, par conséquent sur chaque diocèse et sur tous les fidèles, afin de conserver l'unité de la foi, de la discipline et du gouvernement de l'Église, et ne se rapporte nullement à quelques droits réservés.

Ce n'est pas là une nouvelle doctrine, mais une vérité reconnue de la foi catholique et un principe connu du droit canonique, une doctrine expliquée et confirmée par le concile du Vatican, lequel a suivi en cela les autres conciles œcuméniques, qui ont refuté les

erreurs des gallicans, des jansénistes et des fébroniens. D'après cette doctrine, le Pape est évêque de Rome, mais non d'un autre diocèse ni d'une autre ville; il n'est ni évêque de Breslau, ni évêque de Cologne, etc. Mais dans sa qualité d'évêque de Rome, il est Pape, c'est-à-dire le pasteur et chef suprême de l'Église universelle, chef de tous les évêques et fidèles, et son pouvoir papal doit être respecté et écouté partout et toujours, et non pas seulement dans des cas spéciaux.

Dans cette position, le Pape doit veiller à ce que chaque évêque remplisse tous ses devoirs. Si un évêque en est empêché par n'importe quelle circonstance, ou si le besoin s'en fait sentir, le Pape a le droit et le devoir, non en sa qualité d'évêque du diocèse, mais en celle de Pape, d'ordonner tout ce qui est nécessaire pour l'administration du diocèse.

Tous les États européens ont, jusqu'à présent reconnu ces droits comme faisant partie du système de l'Église catholique. Dans les négociations avec le Saint-Siége, ils ont toujours reconnu le Pape comme le véritable chef de l'Église universelle, de l'épiscopat et de tous les fidèles, et non comme le titulaire de certains droits réservés déterminés.

Les décisions du concile du Vatican ne fournissent pas l'ombre d'un prétexte à prétendre que le Pape était devenu, à leur suite, un souverain absolu, plus absolu que n'importe quel souverain du monde.

D'abord, le terrain de la juridiction ecclésiastique du Pape est foncièrement différent de celui sur lequel s'étend la souveraineté des monarques; aussi les catholiques ne contestent nullement l'entière souveraineté de leur prince sur le terrain laïque. Abstraction faite de tout cela, on ne peut pas non plus qualifier le Pape de monarque absolu en matière ecclésiastique; n'est-il pas soumis au droit divin, et n'est-il pas lié aux ordres dictés par Jésus-Christ à son Église? Il ne peut pas modifier la constitution donnée à l'Église par son divin fondateur, comme un législateur laïque pourrait modifier la constitution de l'État. La constitution de l'Église est basée, dans ses points capitaux, sur des ordres émanant de Dieu, et demeure hors de l'atteinte de l'arbitraire humain.

Comme la papauté est une institution divine, l'épiscopat en est une aussi. Lui aussi a ses droits et ses devoirs en vertu de cette institution, que le Pape n'a ni le droit ni le pouvoir de changer.

C'est donc une erreur capitale de croire qu'à la suite des décisions du concile du Vatican la juridiction papale était substituée à la juridiction épiscopale, que le Pape avait remplacé en principe individuellement chaque évêque, que les évêques n'étaient plus que des instruments du Pape, que des fonctionnaires sans aucune responsabilité.

D'après l'éternelle doctrine de l'Église, comme le concile du Vatican l'a du reste déclaré, les évêques ne sont pas de simples instruments du Pape et ne sont pas des fonctionnaires pontificaux sans responsabilité personnelle, mais *nommés par le Saint-Esprit à la place des apôtres pour veiller, en leur qualité de seuls vrais pasteurs, sur les troupeaux qui leur ont été confiés.*

Le Pape restera, comme par les dix-huit siècles passés, le compagnon et le chef de l'épiscopat, existant dans l'organisme de l'Église en vertu des ordres émanant de Dieu.

Jusqu'à présent, le droit qu'a eu le Pape d'exercer son pouvoir ecclésiastique dans le monde entier, droit qui a toujours existé, n'a jamais rendu illusoire l'autorité des évêques; on ne peut donc pas dire que cette ancienne doctrine, déclarée et expliquée de nouveau, peut amener un changement.

N'est-il pas notoire que, depuis le concile, tous les diocèses du monde ont été gouvernés et administrés par leurs évêques comme par le passé?

En ce qui concerne le fait que les évêques étaient devenus, par suite des décisions du concile du Vatican, des fonctionnaires pontificaux sans responsabilité personnelle, nous pouvons hardiment le démentir. Ce n'est pas l'Église catholique qui prêchera la thèse immorale et despotique que l'ordre d'un supérieur dégage la responsabilité personnelle.

C'est, finalement, une erreur complète que de croire que le Pape était devenu, à la suite de son infaillibilité, un souverain complétement absolu. Le concile du Vatican a claire-

ment déclaré et spécifié que l'infaillibilité papale n'avait rapport qu'à l'enseignement *ex cathedrâ* (hoechste Lehramt). Cet enseignement est le même que celui de l'Église, et est tiré du texte des saintes écritures, de la tradition ainsi que des décisions déjà prises.

Le pouvoir du Pape n'a donc été nullement changé. Comme sa position vis-à-vis de l'épiscopat est restée la même à la suite des décisions du concile, il ne peut donc pas être question d'un changement vis-à-vis des gouvernements.

Nous ne pouvons pas nous empêcher d'exprimer nos regrets de voir que, dans la dépêche circulaire, la chancellerie impériale a uniquement formé son jugement sur des affaires catholiques d'après les affirmations et les hypothèses de quelques ex-catholiques ouvertement rebelles à l'autorité de l'épiscopat tout entier et au Saint-Siége, ainsi que d'après celle d'un certain nombre de docteurs protestants. Ces affirmations et ces hypothèses ont été expressément repoussées et refutées à mainte reprise par le Pape, les évêques, les théologiens et les canonistes catholiques.

En notre qualité d'évêques légitimes de nos diocèses, nous avons le droit de demander que l'on nous écoute, du moment qu'il s'agit d'une appréciation de principes et de doctrines de notre Église, et, tant que nous nous conformons à ces principes et doctrines, on doit nous accorder croyance.

En refutant par la présente déclaration des prétentions et conclusions erronées, relatives à la doctrine catholique, contenues dans la dépêche circulaire de M. le chancelier, nous ne sommes nullement disposés à discuter d'une manière plus précise les autres déductions qu'il plaît à M. le chancelier de tirer relativement au futur conclave.

Nous croyons de notre devoir de protester hautement et solennellement contre l'atteinte à la liberté et à l'indépendance de l'élection du futur chef de notre église, atteinte contenue dans la dépêche en question. Nous ajoutons qu'il n'appartient qu'à l'autorité de l'Église de se prononcer sur la validité d'une élection papale, autorité à laquelle, dans le monde entier tout fidèle doit se soumettre entièrement, et par conséquent les Allemands aussi.

Janvier 1875.

† Paul, archevêque de Cologne.
† Henri, prince-évêque de Breslau.
† André, évêque de Strasbourg.
† Pierre-Joseph, évêque de Limbourg.
† Guillaume-Emmanuel, évêque de Mayence.
† Conrad, évêque de Paderborn.
† Jean, évêque de Choulm.
† Mathieu, évêque de Trèves.
† Jean-Henri, évêque d'Osnabruck.
† Lothaire, coadjuteur de Fribourg en Brisgau.
† Philippe, évêque de l'Ermeland.
† Charles-Joseph, évêque de Rottenbourg.
† Jean-Bernard, évêque de Munster.
† Guillaume, évêque de Hildesheim.
† Hahné, coadjuteur de Fulda.

Février 1875.

† Grégoire, archevêque de Munich.
† Henri, évêque de Passau.
† Ignace, évêque de Ratisbonne.
† Panorace évêque d'Augsbourg.
† Léopold, évêque d'Eichstacedt.
† Jean-Valentin, évêque de Wurzbourg.
† Daniel Boniface, évêque de Spire.
† Fellner, coadjuteur de Demberg.

LETTRE ENCYCLIQUE DE PIE IX AUX ÉVÊQUES DE PRUSSE.

« Vénérables frères !

» Salut et bénédiction apostolique,

» Ce que nous n'aurions jamais cru possible après les conventions conclues par le Saint-Siége apostolique avec le gouvernement prussien, dans la 21e année de ce siècle, pour le bien et le développement des intérêts catholiques, cela s'est produit dans vos contrées, vénérables frères, de la façon la plus déplorable. A la paix et au repos dont l'Église de Dieu jouissait chez vous a succédé un orage violent, inattendu. Aux lois qu'on avait faites peu auparavant contre les droits de l'Église, et qui ont déjà frappé tant de ses fidèles et consciencieux serviteurs, aussi bien dans le clergé que dans les rangs du peuple fidèle, on en a ajouté de nouvelles qui bouleversent complétement la constitution divine de l'Église et anéantissent tout à fait les droits inviolables des évêques. Ces lois ont conféré à des juges laïques le droit de dépouiller les évêques et autres supérieurs ecclésiastiques de leur dignité et de leurs fonctions officielles. Ces lois ont opposé de graves et nombreux obstacles à ceux qui, en l'absence des évêques, sont appelés à exercer leur juriduction légitime. En vertu de ces lois, les chapitres des cathédrales ont été invités à élire, contrairement aux canons, des vicaires capitulaires, lorsque le siége épiscopal n'est pas encore vacant. Enfin, pour ne pas mentionner le reste, ces lois ont donné aux gouverneurs des provinces le droit de confier même à des hommes non catholiques, à la place des évêques et avec des droits égaux aux leurs, l'administration des biens de l'Église, destinés aux personnes ecclésiastiques ou à l'entretien des maisons de Dieu. Vous ne savez que trop bien, vénérables frères, combien ces lois et leur dure exécution ont entraîné de maux, de vexations et de mauvais traitements. Nous gardons à dessein le silence là-dessus, pour ne pas accroître la douleur générale par le récit de toutes ces tristes choses. Mais nous ne pouvons point nous taire sur les maux qui ont frappé les diocèses de Posen et Gnesen et le diocèse de Paderborn. Car, depuis que nos vénérables frères Mucislaus, archevêque de Gnesen et Posen, et Conrad, évêque de Paderborn, ont été jetés en prison; depuis qu'un jugement les a — avec la plus grande injustice — dépouillés du siége épiscopal, déclarés déchus de leurs fonctions, ces diocèses ont perdu la direction bienfaisante de leurs excellents pasteurs et ont été précipités dans un abîme de persécution et de misère.

» Néanmoins, nous ne croyons pas devoir plaindre nos vénérables frères, mais plutôt les féliciter, parce que, se souvenant de la parole du Seigneur : Vous serez heureux si les hommes vous haïssent, vous bannissent et vous maudissent, et flétrissent votre nom, à cause du Fils de Dieu (Saint Luc VI, 23), non-seulement ils n'ont pas faibli devant le danger ni cessé, devant les peines édictées par ces lois, de maintenir selon leur mission, les droits et les principes de l'Église, mais se sont plutôt fait un honneur et une gloire, comme les autres excellents évêques de ce pays, de subir des condamnations injustes et des peines dues aux coupables, à cause de la justice, pour donner un brillant exemple de vertu et pour édifier l'Église tout entière. Mais s'ils méritent plutôt d'éclatants éloges que les larmes de la compassion, toutefois l'humiliation infligée à la dignité épiscopale, la violation de la liberté et des droits de l'Église, les persécutions qui sévissent contre les diocèses ci-dessus nommés et les autres diocèses de Prusse, exigent qu'en conformité avec les devoirs des fonctions apostoliques qui nous ont été confiées par Dieu, malgré notre indignité, nous élevions la voix du blâme contre ces lois iniques, source de maux déjà survenus et de beaucoup d'autres qui sont à redouter; exigent que nous prenions avec résolution et avec l'autorité du droit divin *la défense de la liberté de l'Église foulée au pied par une puissance impie*. Afin de remplir ce devoir de notre charge, nous déclarons ouvertement, par la présente lettre, *à tous ceux que cela concerne* et au monde catholique tout entier, *que ces lois sont nulles*, parce qu'elles sont absolument contraires à la constitution divine de l'Église. Car Dieu n'a pas donné aux puissants de la terre autorité sur les évêques

de son Église, dans les choses qui regardent le service divin. Il a placé au-dessus d'eux saint Pierre, qu'il a chargé de paître non-seulement ses agneaux, mais aussi ses brebis (Saint Jean, 21, 16, 17), et, partant, aucun pouvoir temporel, si élevé qu'il soit, ne peut déposer de leurs fonctions épiscopales ceux que le Saint-Esprit a établis pour gouverner l'Église de Dieu.

» A cela vient s'ajouter cette particularité indigne d'un peuple noble, qui doit, à notre avis, être condamnée par tous les hommes, même non catholiques, mais impartiaux. Ces lois, qui dans leurs dispositions rigoureuses menacent les désobéissants de châtiments sévères, et dont la force armée est prête à appliquer les pénalités, mettent des citoyens paisibles et désarmés, que leur conscience oblige de réprouver ces lois, — comme les législateurs eux-mêmes ne pouvaient l'ignorer et devaient en tenir compte, — les mettent dans la situation malheureuse et pénible de gens qui, écrasés par la force, n'ont aucun moyen de défense. D'après cela, il semble que ces lois *n'ont point été faites pour des hommes libres*, pour obtenir une obéissance raisonnable, mais *imposées à des esclaves*, pour arracher la soumission par l'empire de la crainte. Ces paroles ne doivent point être comprises comme si nous croyions qu'on puisse légitimement excuser ceux qui, cédant à la crainte, ont mieux aimé obéir aux hommes qu'à Dieu. Nous croyons encore moins que le juge divin doive laisser impunis les hommes impies, s'il s'en trouve, qui, appuyés sur la protection du pouvoir civil, ont osé prendre témérairement possession d'églises paroissiales et y célébrer le service divin (comme les apostats Kubezack et Kick dans la Posnanie. — *Note de la Rédaction*). Au contraire, nous déclarons que ces impies et tous ceux qui, à l'avenir, se seront, par un crime semblable, introduits en intrus dans le gouvernement de l'Église, sont, en vertu des saints Canons, frappés de droit et de fait d'excommunication majeure, et nous avertissons les fidèles de se tenir éloignés de leurs services religieux, de ne pas recevoir les sacrements de leurs mains, de s'abstenir soigneusement de tout commerce avec eux, afin que le mauvais levain ne gâte pas toute la masse.

» Au milieu de ces persécutions, vénérables frères, votre fermeté inébranlable et votre fidélité que le clergé et les fidèles ont aussi imitées en soutenant cette pénible lutte, ont été une consolation pour notre douleur. Car, si grande a été votre fermeté pour maintenir les devoirs de l'Église, si louable a été l'attitude de chacun dans sa sphère, que vous avez attiré les regards et mérité l'admiration de tous, même des lieux les plus éloignés. Il ne pouvait pas en être autrement, car si grand est le mal fait par la chute du supérieur qui entraîne après lui ceux qui le suivent, autant est grand et salutaire le bien produit par l'exemple de l'évêque, quand il sert de modèle à ses frères par la fermeté de sa foi. (Saint-Cyrille, épître 4).

» Oh ! que nous voudrions pouvoir vous apporter quelque soulagement dans ces persécutions !

» Tout en renouvelant et confirmant notre protestation contre tout ce qui est contraire aux institutions de l'Église de Dieu et à ses lois, et contre l'injuste violence qui vous est faite, nous vous assurons que ni nos conseils, ni nos instructions, selon les circonstances, ne vous feront défaut.

» Que ceux qui sont animés contre vous de sentiments hostiles apprennent qu'en refusant de donner à César ce qui appartient à Dieu, vous ne faites aucun tort à l'autorité royale et ne lui retirez rien. Car il est écrit : « Il faut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Mais qu'ils sachent aussi que chacun de vous est prêt à payer les impôts et à rendre obéissance à l'empereur, non par force, mais par conscience, dans toutes les choses qui dépendent du pouvoir civil. En remplissant ainsi ce double devoir, et en obéissant aux préceptes de Dieu, conservez un cœur joyeux et *continuez comme vous avez commencé*, car notre mérite n'est pas médiocre, parce que vous avez eu patience, que vous souffrez pour le nom de Jésus et que vous n'avez point perdu courage. Contemplez celui qui vous a précédé dans les souffrances plus cruelles, qui s'est soumis aux tourments d'une mort honteuse, afin que ses disciples apprissent à fuir la faveur du monde, à ne pas craindre les choses

terribles, à aimer les souffrances, à craindre, à éviter les choses agréables, lorsqu'il s'agit de la vérité. Celui qui vous a placés dans le combat vous donnera aussi la force nécessaire pour soutenir la lutte. En lui est notre espérance, c'est à lui que nous devons nous soumettre en implorant sa miséricorde. Ce qu'il a prédit s'est déjà réalisé, vous le voyez. Ainsi, ayez confiance, il vous accordera sans aucun doute ce qu'il a promis : « Vous serez persécutés dans le monde, mais consolez-vous, car j'ai vaincu le monde. » Confiant dans cette victoire, nous implorons humblement pour vous la paix et la grâce du Saint-Esprit, et en signe de notre particulière affection, nous vous donnons du fond du cœur, à vous et à tous les fidèles confiés à votre garde, la bénédiction apostolique. Donné à Saint-Pierre de Rome, le 5 février 1875, la 29e année de notre pontificat.

« Pie IX. »

JOURNAL HISTORIQUE.

ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

15 FÉVRIER. — 15 MARS.

Février.

15. — Mort, à Liége, de M. Borgnet, professeur d'histoire à l'Université.

16. — La Chambre des députés de Prusse aborde la première discussion du projet de loi relatif à l'administration des biens ecclésiastiques des communes catholiques.

18. — Mort de M. Ubaghs, professeur émérite à l'Université de Louvain, un des derniers survivants du corps professoral qui assista en 1834 à l'inauguration de la nouvelle Université catholique. Un de nos collaborateurs parlera prochainement de cet excellent prêtre et de ce savant philosophe. — Nous tâcherons de faire le même travail sur la vie et les œuvres de M. le baron Hyp. della Faille, décédé à Gand.

22. — L'évêque auxiliaire de Posen, Mgr Jansizewski, est mis en liberté. Par ordre du président supérieur, il est expulsé de la province de Posen, de la Prusse est-ouest, de la Saxe et du district de Francfort ; il a déjà été transporté au-delà des frontières de ces divers districts.

23. — Mort de sir Charles Lyell, le célèbre géologue anglais.

24. — L'Assemblée de Versailles adopte l'ensemble de la loi sur le Sénat par 448 voix contre 241.

— Mort du peintre Corot, né à Paris en 1796. Élève de Bertin, il exposa pour la première fois en 1827. Son talent, très-personnel, a toujours été discuté, mais depuis longtemps le grand peintre était considéré à juste titre par l'élite des artistes et des amateurs et par les maîtres de la critique comme une des individualités les plus brillantes et les plus sympathiques du paysage moderne, comme une des gloires de l'école française contemporaine. Corot était par excellence le peintre et le poëte du printemps.

25. — L'Assemblée de Versailles adopte par 436 voix contre 262 la loi sur l'organisation des pouvoirs publics.

— Mort du lieutenant-général baron Greindl, à l'âge de 76 ans. Léonard-Jean-Charles Greindl appartenait à l'opinion conservatrice et avait fait partie, en qualité de ministre de la guerre, du cabinet Vilain XIIII-de Decker. Les souvenirs, qu'il laissa dans l'armée, sont vivants encore : une députation du 6e de ligne, son ancien régiment, est venue en témoigner, au jour de l'enterrement. Le général Greindl était un type d'homme comme il faut, d'une exquise politique, causeur charmant et de joviale humeur quand il n'était pas en grande tenue. Sa grande prétention, c'était de savoir jouer au *Whist*. Il aurait pu en professer de plus hautes, si sa modestie n'avait pas été de si bon aloi. C'était un homme d'une grande intégrité. A ceux qui ne l'ont pas connu, ses enfants parleront pour lui : le baron Jules Greindl notre ministre à Madrid et un de nos plus éminents agents diplomatiques ; le capitaine Charles Greindl, un officier de cavalerie instruit ; le capitaine Gustave Greindl, dont le génie inventif est connu de tous nos compatriotes ; enfin le gendre du défunt, M. Ch. Woeste, l'éloquent député d'Alost et notre excellent collaborateur.

Mars.

1er Mars. — Le nouveau cabinet hongrois est constitué comme suit: Le baron de Wenckheim président, et ministre de la cour ; M. Tisza, intérieur ; Szell, finances ; Pechy, ministre des voies de communication et des travaux publics: M. Simonyi, commerce; M. Szende, défense du pays; M. Trefort, instruction publique; M. Pejacevics, ministre pour la Croatie et l'Esclavonie; M. Bela Perczel, justice.

— Première réunion au ministère des affaires étrangères, à Paris, de la conférence internationale pour le mètre.

8. — Le maréchal Serrano présente ses hommages au roi Alphonse XII d'Espagne.

9. — Le Pape reçoit M Benavides, ambassadeur du roi Alphonse XII d'Espagne.

10. — Le premier ministère de la troisième république française est constitué sous la vice-présidence de M. Buffet

— Mort à Liége, M. L. J. Daussoigne-Méhul, directeur honoraire du Conservatoire royal de musique de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'institut de France, né à Givet le 10 juin 1790.

11. — On télégraphie d'Ottawa que le Parlement canadien a rejeté la proposition tendant à demander au Parlement anglais de modifier l'acte anglo-américain, en faveur de l'enseignement confessionnel dans la province du Nouveau Brunswick. — Il a adopté à une majorité de 59 voix un amendement portant qu'il est inadmissible d'invoquer le Parlement anglais et de violer les droits d'aucune province canadienne. — L'amendement sollicite, par contre, la Reine d'exercer son influence au Nouveau-Brunswick en faveur d'une modification des lois actuelles, dans un sens favorable à la minorité catholique.

15. — Dans le consistoire d'aujourd'hui, le Pape a nommé cardinaux: NN. SS. Giannelli, Ledochowsky, Mac-Coskey, Manning, Dechamps, Bartolini. — Sa Sainteté a réservé *in petto* cinq autres cardinaux et a nommé plusieurs évêques, dont deux Italiens et quatre *in partibus infidelium*. — Le Pape a érigé ensuite par bref plusieurs églises des États-Unis en églises métropolitaines.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Éducation. *Hygiène première du corps et de l'âme par le docteur A. Sovet : (Paris, V. Palmé, — Namur, Wesmael-Charlier.)*

La réputation du docteur Sovet n'est plus à faire auprès des mères chrétiennes, vraiment dévouées à leurs enfants. Son beau livre leur sert de manuel et de guide. C'est un métier qu'il faut apprendre, que celui de mère de famille; l'instinct de l'amour maternel et son dévouement ne suffisent pas; et cependant la mère, même ignorante, même d'une intelligence incomplète, reçoit de son cœur, pour la première éducation des enfants, des leçons que l'homme ne peut trouver que dans l'étude, l'expérience et la réflexion. Les deux époux doivent concourir à la direction d'une jeune famille; et si les enseignements du docteur Sovet me semblent utiles à la mère, je les crois pour ainsi dire indispensables au père, non seulement pour seconder sa femme dans cette grande mission d'élever ses enfants, mais j'oserai dire pour ne point l'entraver par des imprudences et des interventions maladroites.

C'est aux hommes surtout que s'adresse l'auteur dans ces paroles si justes :

« On veut bien s'instruire pour remplir une carrière; on se prépare par de longues études à être avocat, ingénieur, médecin; on fait de grands sacrifices pour devenir musicien, mécanicien, architecte, et on ne paraît pas soupçonner que la mission de l'éducation a des principes qu'il faut se donner la peine de connaître..... s'il faut une préparation pour toute mission importante, comment s'en passerait-on pour celle-ci ? »

Quand on tente de le faire, on tâtonne en aveugle et on s'éloigne bien souvent du but que l'on veut atteindre; voyez ces jeunes époux; ils ont passé, dans les fêtes, dans les affaires, les premiers mois de leur mariage; il leur naît un enfant, les voilà livrés sans guide aux préjugés de tout ce qui les entoure, forcés, le plus souvent, de confier à une mercenaire ignorante le soin de veiller à ce qu'ils ont de plus cher, ou obligés d'apprendre péniblement par l'expérience ce qu'ils auraient dû étudier tout d'abord. Combien de fois la vie et le caractère de leur premier né ne sont-ils pas compromis par leur ignorance ?

Tout le monde reconnait les défauts de la première éducation des enfants, telle qu'elle est trop généralement pratiquée de nos jours ; cette éducation qui sacrifie trop souvent la santé à un développement précoce, je ne dirai pas de l'intelligence, mais de la mémoire; qui exalte la sensibilité nerveuse, cet auxiliaire dangereux de toutes les passions; qui diminue l'énergie et la résistance vitale, et qui produit en foule de ces natures inquiètes, inconstantes, à la fois ardentes et molles, promptes aux entreprises les plus téméraires et non moins promptes au découragement de la lassitude.

C'est surtout par la faiblesse que pèchent les parents de nos jours. Tous les pouvoirs, et même l'autorité paternelle, paraissent douter de leurs droits, et font volontiers, si je puis m'exprimer ainsi, de la popularité. Cela ne réussit pas mieux dans les familles que dans les états : les enfants et les peuples savent distinguer la faiblesse de la bonté. *Un fils que ses parents tolèrent dans ses écarts, voit dans leur faiblesse un sentiment d'égoïsme plutôt qu'un désir sincère de son bonheur, et il n'est plus susceptible d'une affection véritable.* Rien de plus vrai que ces paroles de Mgr Gravez, citées par M. le docteur Sovet. Le père qui veut être aimé de ses enfants doit avant tout s'en faire estimer. Il faut que le fils qui a mal fait craigne le regard de ses parents, et qu'ils lui tiennent l'un et l'autre, le père avec plus de sévérité peut-être et la mère avec plus de tristesse, le langage de sa conscience

offensée Ils peuvent pardonner même de grandes fautes au repentir sincère; ils ne doivent rien tolérer de vicieux. Pardonner, c'est de l'amour paternel; tolérer, c'est de l'indifférence.

M. le docteur Sovet entre dans les détails les plus minutieux sur l'hygiène : la nourriture, la propreté, les vêtements, l'exercice; il n'est pas de petit détail quand il s'agit de la santé des enfants.

Les choses les plus précieuses, les plus utiles à la santé de l'homme, les sources fécondes de la vie, ne sont pas des trésors qui n'appartiennent qu'aux riches; ce sont au contraire des biens communs à tous, repandus partout, et trop souvent dédaignés : l'air, l'eau, l'exercice, la lumière.

Mais l'âme de l'enfant a besoin aussi d'exercice et de lumière. L'instituteur chrétien ne se borne pas a de soins matériels : il fait aussi la part de l'éducation morale, qui commence dès que l'intelligence enfantine entrevoit quelques lueurs. Le sentiment du bien et du mal est une des premières impressions distinctes que saisissent les enfants. L'idée de la justice s'éveille en même temps. Que de fois, par des imprudences, par des distractions, des caprices d'humeur, des négligences, on risque de blesser et de fausser la droiture et l'équité naturelle de l'enfance!

Ce qu'on oublie trop, dit M. Sovet, c'est la puissance de l'exemple. L'influence du sang, les dispositions héréditaires sont peu de chose, comparées à cette autre influence, à l'imitation, à la contagion de l'exemple. L'enfant ressemble à ceux qui l'entourent, son âme est un miroir où se gravent les images qu'il réfléchit d'ordinaire; et qu'on ne dise pas : l'enfant ne peut comprendre; il ne voit pas nos défauts. L'enfant sent et pénètre confusément ce qu'il ne comprend pas : l'accent, la voix, sinon les paroles, lui dénoncent la colère et la discorde, l'ironie, le sarcasme; le geste, l'attitude, lui révèlent la mollesse, l'indifférence et l'ennui.

« Les vertus ne s'ordonnent pas, elles s'inspirent... Nous disons donc aux parents et aux » maîtres : c'est en vain que vous prêcherez la morale, si vous ne la pratiquez pas; ne » démentez jamais vos leçons par votre conduite, car les mauvais exemples sont mille fois » plus puissants que les préceptes les plus salutaires. »

Il est impossible, au reste, de séparer l'hygiène de la morale.

La source des maladies, leur première origine, surtout quand on remonte aux influences héréditaires, est plus souvent morale que purement physiologique. Le vice est la grande cause des souffrances de l'humanité, et l'influence des dispositions de l'âme sur la santé du corps est profonde, même dans la première enfance.

Le médecin chrétien et le prêtre se complètent; ils sont dignes de se comprendre; c'est ainsi que M. Sovet cite avec éloge le bel ouvrage de M. l'abbé Nouwen sur les *jardins d'enfants*.

Mais indiquons rapidement quel est le plan et la division du livre de M. Sovet.

La première partie, *soins maternels, crèches et salles d'asile*, convient certainement surtout aux femmes; pour la première éducation de l'enfant, rien ne peut suppléer les qualités de la mère. Parmi les hommes d'un grand et noble caractère, il en est parfois dont le père était un homme de peu d'élévation d'âme : je ne pense pas en avoir rencontré, ni dans la vie, ni dans l'histoire, dont la mère ait été une femme dépravée ou simplement frivole.

Du choix que nous faisons, en nous mariant, ne dépend pas seulement notre bonheur, mais souvent la santé, la moralité de nos enfants, les dispositions heureuses ou funestes qu'ils apporteront à leur entrée dans la vie, et l'avenir, la destinée de notre race pendant de longues générations : il suffit parfois d'une seule femme pour jeter une famille dans une décadence qui se poursuit jusqu'à sa ruine.

Le tome II traite de la *seconde enfance et de l'adolescence*. On y trouve d'abord des conseils précieux sur la manière d'utiliser les ressources et de cultiver les avantages du tempéraments divers, sanguins, nerveux, lymphatiques, de combattre leurs défauts et leurs dangers et sur les précautions de toute nature à prendre dans la crise qui termine l'enfance.

L'auteur s'occupe ensuite de tout ce qui regarde l'installation matérielle des écoles; si-

tuation, construction des bâtiments, grandeur des salles et des dortoirs, éclairage, chauffage, ventilation ; puis l'hygiène des pensionnats, soins de propreté, bains, vêtements ; de l'alimentation, des exercices corporels, du maintien, des précautions à prendre pour éviter tout ce qui pourrait arrêter ou troubler le développement régulier des organes du sens.

Tel est le sommaire de la première partie du tome II. La seconde partie est consacrée à *l'éducation intellectuelle, morale et religieuse*. Nous n'entrons pas dans le détail des méthodes d'enseignement que M. le docteur Sovet a parfaitement étudiées, et qu'il expose d'une façon claire et précise ; son principal mérite est de condenser, dans un résumé substantiel, ce que l'on a écrit de mieux sur cette matière, où notre siècle a fait de véritables progrès.

L'auteur apparaît davantage lui-même, avec son caractère propre, dans les chapitres de l'*Éducation morale et religieuse*.

Le docteur Sovet aborde hardiment et traite, d'une façon souvent originale et profonde, les questions les plus brûlantes de notre temps : par exemple : *La loi naturelle permet-elle à un père de priver ses enfants d'éducation religieuse ? Peut-on faire une éducation complète sans enseigner une religion positive ?* Je citerai, pour donner une idée de la méthode et du style de notre auteur le passage suivant :

« Il est un fait qui nous a souvent frappé, c'est que beaucoup de pères sceptiques ou incrédules placent leurs enfants dans les écoles tenues par les communautés religieuses ou dirigées par des ecclésiastiques. Nous en faisions un jour la remarque à un de ces pères beaucoup plus soigneux des intérêts spirituels de leurs fils que des leurs propres ; et voici ce qu'il nous répondit : »

« Je tiens, autant qu'un autre, à avoir un fils obéissant, chaste et rangé ; j'ai remarqué » que les élèves du collége épiscopal contractent et conservent plus que tous les autres ces » précieuses qualités ; pourquoi la question politique viendrait-elle m'entraver dans mon » choix ? Croyez-vous que je craigne l'étude religieuse ? Nullement. Mon fils va consacrer » sa jeunesse à étudier l'histoire des grands hommes de l'antiquité, les législations an- » ciennes et modernes ; pourquoi n'étudierait-il pas tout aussi bien Moïse, le Christ et son » évangile ? L'établissement du christianisme est un fait trop considérable pour être » ignoré ; sans lui, on ne comprendrait pas l'histoire du genre humain. Quand mon fils » aura étudié ces grandes choses, il sera à même de choisir sa voie : S'il entend vivre en » chrétien, je n'ai garde de l'en détourner ; s'il ne veut pas l'être, il sera libre, il ne » pourra pas m'accuser de l'avoir fait agir sans connaissance de cause. »

Le père qui expose son fils à croire à une religion à laquelle il ne croit pas lui-même, semble tomber dans une singulière contradiction ; c'est ainsi qu'il est jugé par les esprits superficiels. Nous avouons que nous avons longtemps partagé cette appréciation ; mais en y réfléchissant sérieusement nous trouvons qu'il n'y a pas lieu ici de s'en étonner. C'est une grave question, en effet, de savoir « si la loi naturelle permet à un père de priver ses enfants de l'instruction religieuse. » Voici comment, à mon avis, le bon sens la résout :

Il n'est pas d'homme sensé qui, arrivé à l'âge mûr, ne soit irrésistiblement porté à se dire : « de deux choses l'une : ou je suis sorti du néant et je rentrerai dans le néant, ou j'ai une âme immortelle qui retournera vers Dieu et qui recevra de lui une récompense ou une punition, selon ses œuvres ; en d'autres termes : ou la religion est basée sur la vérité, ou elle est fondée sur l'erreur. Si elle est fausse et que j'en fasse la règle de ma vie, elle m'éloignera du vice, elle me consolera ; elle m'imposera, il est vrai, quelque gêne, mais à coup sûr, elle ne m'exposera pas à des châtiments éternels. Si la religion est vraie, au contraire, je vais droit, en ne la pratiquant pas, à un malheur sans fin ; donc toutes les chances sont pour celui qui croit et qui conforme ses actions à sa croyance. »

Eh bien, l'homme qui raisonne ainsi peut être assez faible, assez dominé par ses passions et par ses habitudes pour rester dans la voie de l'indifférence ou du scepticisme. En prenant le parti le plus chanceux, il ne dispose que de lui ; il ne risque que son propre bonheur, et non celui d'autrui. Mais qu'il applique ce raisonnement aux destinées de son

fils, d'un être qu'il est porté à aimer plus que lui-même, n'est-il pas contraint, par une obligation évidente, à prendre pour ce fils la voie la plus sûre, celle qui, dans aucune hypothèse, ne peut le conduire à sa perte? Pour tout homme qui pense et qui aime, la question se résout d'elle-même.

M. Sovet a étudié l'éducation non seulement en Belgique et en France, mais dans l'Europe tout entière et même dans le nouveau monde : L'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, les États-Unis lui fournissent tour-à-tour des renseignements, des exemples à suivre, des écueils à éviter.

Les problèmes sociaux qui se rattachent à l'éducation doivent naturellement être abordés dans ce livre : c'est l'objet de la troisième partie : *des modifications que le sexe et la condition impriment à l'éducation*. L'auteur y traite de l'éducation des enfants pauvres, de l'instruction obligatoire, de l'éducation des femmes.

La mission particulière des femmes, dans la famille et dans le monde, exige une instruction toute différente de celles des hommes; il est bien plus important encore pour elles que pour nous de proportionner l'éducation à la condition : le contraste, l'opposition des goûts avec la situation de fortune, avec les relations habituelles et le genre de vie des parents, est une source funeste de souffrances, de désordres. L'homme peut chercher le milieu qui lui convient : la femme ne sort guère que pour son malheur de celui où la providence l'a placée.

Le beau livre du docteur Sovet est à la fois attrayant et solide. L'ordre lumineux et l'enchaînement naturel des idées en rend l'intelligence facile ; il s'adresse au cœur en même temps qu'à l'esprit ; le style même, reflet d'une âme généreuse et dévouée, est chaud, coloré et comme animé par l'ardeur des sentiments et des convictions.

L. DE MONGE.

ANTHOLOGIE BELGE *publiée sous le patronnage du* ROI par Amélie Struman-Picard et Godefroid Kurth, professeur à l'université de Liége. Bruxelles, Bruylant-Christophe. Paris, Reinwald, 1874, un vol. in-8° de VIII-399 pp.

MORCEAUX CHOISIS DE POÈTES BELGES recueillis par B. van Hollebeke, professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Liége. Namur, Wesmael-Charlier, 1874. Un vol. bel in-8° de VIII-568 pp.

Les éditeurs des ouvrages dont les titres précèdent ont obéi chacun à une pensée patriotique, que nous aimons à signaler, en aidant à répandre la connaissance de nos littérateurs nationaux.

« L'Anthologie belge, dit M. Kurth, tient à être fidèle à son titre qui signifie choix de fleurs. Nous n'avons point voulu reproduire indistinctement les noms et les vers de tous ceux qui se sont essayés dans l'art de la poésie; nous avons simplement tâché de glaner dans ce vaste champ littéraire et de composer un bouquet poétique digne d'être offert à nos compatriotes... Un pareil travail nous semble présenter une double utilité : d'un côté, il comble une lacune véritable; de l'autre, il montre que la poésie est loin d'être négligée dans notre pays et que son infériorité ne s'explique nullement par le petit nombre de ceux qui s'y adonnent, encore moins s'expliquerait-elle par le manque de talent chez les poètes; nous espérons que le présent volume prouvera victorieusement le contraire.... »

« Le but de cette publication, dit de son côté M. van Hollebeke, est de contribuer à répandre le goût de la lecture des poètes belges. Nous avons voulu rendre hommage aux écrivains qui ont honoré leur pays et, en reproduisant quelques unes de leurs belles pages, rappeler, une fois de plus, leurs titres à l'estime et à l'admiration de leurs compatriotes. Notre recueil commence avec les premières années de ce siècle, et le fonds nous a semblé assez riche pour ne pas escompter l'avenir ».

Mais si le but suivi par les trois honorables éditeurs est, au fonds, identique, les moyens qu'ils employent pour l'atteindre diffèrent assez sensiblement.

Tandis que Mme Picard et M. Kurth donnent l'hospitalité dans leur recueil à un assez grand nombre de pièces inédites, M. van Hollebeke les rejette d'une manière absolue, ne voulant, dit-il, « tenir compte que des efforts de ceux, qui ont déjà vaillamment apporté eur pierre à l'édifice ».

Les premiers divisent leur publication en deux parties, l'une consacrée aux poètes *morts*, l'autre aux *vivants*. M. van Hollebeke a adopté la classification en genres, bien que dans certains cas, elle soit souvent d'une application difficile, pour ne pas dire impossible.

On comprend qu'il soit difficile d'analyser autrement les volumes qui nous occupent. Tous les deux ont droit à nos éloges. Il nous a paru que des deux côtés on s'est efforcé de ne blesser, ni les convictions religieuses du lecteur, ni les bienséances. Mme Picard et M. Kurth ont cru devoir, nous ne savons pourquoi, brûler un grain d'encens en l'honneur de la *Revue trimestrielle* et de la *Revue de Belgique*. Le recueil des *Morceaux Choisis* est incontestablement plus complet que l'*Anthologie*.

Nous croyons, somme toute, que les deux publications ont leur place marquée dans toutes les bibliothèques, pour ne pas dire dans tous les salons; ils sont élégants et soignés et font honneur aux imprimeurs, MM. Bruylant et Charlier.

M. E.

L'ÉPITAPHIER WASIEN. *Collection d'inscriptions tombales recueillies dans les églises et cimetières de l'ancien pays de Waes, par le Chevalier de* SCHOUTEETE DE TERVARENT. — St-Nicolas, Edom, 1875. (1re livraison, de 68 pp., gr. in-8°, avec deux planches de blasons lithographiés.)

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler, dans la *Revue générale*, les ouvrages de M. le chevalier de Schouteete de Tervarent. Nous croyons leur être agréable, en leur signalant une nouvelle publication de l'honorable écrivain.

M. de Schouteete explique dans une courte préface le but qu'il s'est proposé. L'utilité, dit-il, au point de vue de l'histoire de la vulgarisation des inscriptions funéraires et monumentales a constamment été reconnue Des auteurs et des sociétés archéologiques en ont dressé ou publié des recueils. Plusieurs comités se sont formés en Belgique, notamment dans les provinces d'Anvers et des deux Flandres, pour la mise en lumière de ces documents du passé. Le gouvernement, agissant dans cet ordre d'idées, a fait procéder à la confection de tables alphabétiques des anciens registres statistiques des provinces, tels que les livres de baptême et de décès, souvent tenus avec assez de négligence. Pourquoi tous ces efforts? Parce que non-seulement il y a un intérêt historique et social à rappeler les noms et les actes de nos devanciers, mais que, dans les litiges possessoires, comme dans les partages de successions, il est souvent d'une haute importance de retrouver exactement les alliances, les filiations et les descendances, c'est-à-dire, de pouvoir dresser le décès généalogique des familles, pour reconnaître le droit de chacun. En outre, les inscriptions tombales renferment parfois des détails biographiques curieux et dignes d'être conservés; et il importe de s'y prendre à temps; et si l'on veut conserver ou parfois sauver des souvenirs prêts à disparaître par la négligence des hommes ou sous la main impitoyable du temps.

L'œuvre, entreprise par le Comité des inscriptions de la Province d'Anvers, commencée en 1855, n'a produit jusqu'à présent que quatre volumes complets; celle de Gand, datant de 1857, trois volumes; Bruges n'a fourni, depuis 1866, qu'un seul volume en état d'être relié. A ce compte il est au moins douteux que la génération présente puisse voir la fin de ces publications si utiles, mais que nous croyons trop peu encouragées par les deniers publics.

Ces considérations ont engagé M. de Schouteete à lever toutes les inscriptions du doyenné de Waes, travail qu'il étendra plus tard aux paroisses du doyenné de Lokeren, situées dans la circonscription de l'ancien pays de Waes.

La première livraison, qui vient de paraître, contient les inscriptions trouvées dans les paroisses de St-Gilles, Kemseke, St-Paul et La Clinge.

E. B.

Histoire d'Oudenbourg, par E. Feys et D. Van de Castecle, tome I, deuxième livraison ; tome II, deuxième livraison. Bruges, Aimé Dezuttere, 1875.

Nous avons rendu compte (*Revue Générale*, avril 1874) de la première partie de cette importante monographie.

Les deux livraisons qui viennent de paraître n'offrent pas moins d'intérêt que les premières. Elles renferment l'histoire de la commune d'Oudenbourg depuis son origine, vers 1128, jusqu'à l'expédition de Calais, en 1436.

Cette période comprend trois chapitres, qui traitent de la Commune 1° sous les seigneurs d'Oudenbourg, 2° pendant la seigneurie immédiate des Comtes de Flandres, 3° sous les princes ducs de Bourgogne.

Le premier chapitre expose comment et à quelle époque la commune se constitua, quelles en étaient la circonscription et la topographie. Localité d'abord exclusivement agricole, elle devient peu à peu commerçante et industrielle, à tel point qu'elle fait partie de la hanse de Londres. Elle s'affranchit ensuite des seigneurs et s'unit à Bruges par les nombreux rapports de subordination qui reliaient les petites villes à leur *chef de sens*.

Ces points généraux traités, les auteurs passent en revue les faits accomplis à Oudenbourg ou ceux auxquels la commune prit part en 1330, année à laquelle la ville fut vendue au Comte de Flandre. Ils fixent le rang qu'elle occupait alors entre les petites villes du ressort de Bruges.

Les deux chapitres suivants continuent cette revue historique sous les Comtes de Flandre et sous les ducs de Bourgogne. Cette revue embrasse la charte et les priviléges obtenus par la commune, les expéditions auxquelles elle s'associa, — telles que celles de Roosebeke et de la Somme — les incendies dont la ville fut le théâtre en 1418, les grands procès qu'elle soutint contre le sire de Ghistelles, contre le prévôt de St-Donatien, contre les couvents d'Oudenbourg ; elle contient également ses longs démêlés avec Bruges et avec la France, ainsi qu'une quantité de détails de tous genres.

Les auteurs ne négligent pas de rectifier, à l'occasion, les inexactitudes qui ont pu se glisser dans les travaux de leurs devanciers. A partir de 1382, ils s'appuient presque exclusivement sur les comptes de la ville.

La deuxième livraison du tome II renferme 240 pages d'extraits de ces comptes, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire générale des Flandres.

Un chapitre spécial traitera de tout ce qui concerne les mœurs et coutumes locales, l'administration des *Gildes*, l'art dramatique, l'instruction et autres points analogues.

E. B.

ANNONCES DE LA REVUE GÉNÉRALE.

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser à L'ADMINISTRATION de la REVUE GÉNÉRALE, chez MM. Closson et Cie, 26, rue Saint-Jean, à Bruxelles.

Librairie catholique de H. GOEMAERE,

IMPRIMEUR PONTIFICAL,

52, Rue de la Montagne, à Bruxelles.

SOUS PRESSE ET EN SOUSCRIPTION.

LES ŒUVRES COMPLÈTES

DU FEU MONSIEUR

LE BARON DE GERLACHE

PRÉSIDENT DU CONGRÈS NATIONAL,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION, ETC., ETC.,

Nouvelle édition considérablement augmentée

ET PRÉCÉDÉE D'UNE

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR PAR M. THONISSEN

Membre de la Chambre des Représentants, Professeur à l'Université catholique de Louvain;

CONSISTANT EN :

1° **L'histoire du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Belgique**, 3 volumes.

2° **L'Histoire de Liége depuis César jusqu'à la conquête française**, 1 volume.

3° **Étude sur les principaux historiens de l'antiquité. — Quelques observations critiques sur l'histoire de Jules César par Napoléon III**, etc., 1 volume.

4° **Essais sur les grandes époques de notre nationalité**: augmentés des Biographies de **Marguerite de Parme**, de **Don Juan d'Autriche**, d'**Alexandre Farnèse** et de quelques autres pièces inédites, 1 volume.

Ensemble 6 volumes petit in-8°, ornés d'un beaux portrait de l'auteur, gravé sur acier.

PRIX : 20 FRANCS.

☞ Déjà deux volumes sont en vente. Le 3me paraîtra en février et les autres suivront rapidement.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des Neuf Provinces est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des Neuf Provinces, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les Neuf Provinces préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,

MM. CLOSSON ET Cie,

Bruxelles, rue Saint-Jean, 26.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES EN VENTE :

Kervyn de Rettenhove. Histoire de Flandre, 3e édit., 4 vol. in-8°. fr. 12,00

M. Guizot historien. Lettre au directeur de la collection des *Précis historiques*, par un professeur d'histoire. fr. 1,00

Revue des questions historiques, 3 vol. in-8° par an. L'abonnement annuel. fr. 25,00

Collection de précis historiques, 12 livraisons in-8° par an. L'abonnement annuel. fr. 5,50

Association pour la publication de brochures destinées à la défense et à la diffusion des principes religieux et moraux et des saines notions d'économie politique et sociale. L'abonnement annuel. fr. 2,50

Feyens, prof. à l'Institut St-Louis. Histoire politique de la Grèce, 2e éd. fr. 1,25

Holzwarth. La St-Barthélemy, trad. de Rallemand. fr. 0,75

Ch. Daremberg et E. Saglio. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments. L'ouvrage se composera d'environ 20 fascicules in-4°, 2 col., illustré de nombreuses gravures sur bois dans le texte. Prix de chaque fascicule. fr. 5,00

Trois fascicules ont paru.

Malengreau (Aug.) Les origines et les constitutions de La Trappe. Les monastères du pays de Chimay. La Trappe de Notre-Dame de Scourmont, 1 vol. in-8°. fr. 1,50

Don Guéranger, L'année liturgique : L'Avent. 1 vol. — Le temps de Noël, 2 vol. — La Septuagésime, 1 vol. — Le Carême, 1 vol. — La Passion, 1 vol. — Prix de chaque volume. fr. 3,75

Sous presse : Le Temps Pascal, 3 vol.

Mgr l'évêque de Poitiers. Oraison funèbre du P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, prononcée le 4 mars 1875. fr. 1,00

Mgr Dupanloup. Nouvelles œuvres choisies, 7 beaux vol. in-8°. fr. 6,50

I. Œuvres oratoires. II. Défense de la Religion. III. De l'éducation des filles. IV. Défense de Rome et du Saint-Siége. V, VI et VII. Œuvres pastorales.

Schoeppe, F. X., S. J. Prolegomena in S. Scripturam. fr. 0,80

Gay, (l'abbé ch.) De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux, 2 beaux vol. in-8°. fr. 12,00

Swolfs, prof. au Petit Séminaire de Malines. La création et l'œuvre des six jours. Étude sur le premier chapitre de la Genèse. fr. 0,75

Chavée (le docteur). Étude médicale sur la stigmatisée de Bois-d'Haine. fr. 0,25

GRANDS MAGASINS.

AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J. E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambres à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies. Couvertures de laine, Édredons, etc. Étoffes en tous genres. Velours, Reps, Soieries, Tapis de table, Nattes. Grand choix de tapis. Meubles chêne sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

SECRÉTARIAT
CONSEIL GÉNÉRAL

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE,

ÉTUDE SUR LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES DE LA TERREUR.

CAMPARDON. *Histoire du tribunal révolutionnaire*, 2 vol. in-8°, Paris, 1867. — DAUBAN. *La démagogie à Paris en* 1793, 1 vol. in-8°, Paris, 1868. — DAUBAN. *Les prisons de Paris sous la Révolution*. Paris, 1870. — WALLON. *La Terreur*, 2 vol. in-12, Paris, 1873. — BERRIAT SAINT-PRIX. *La Justice révolutionnaire*, 1 vol. in-12, Paris, 1861.

La haine des Jacobins, la déplorable faiblesse des députés de la Gironde décidèrent du sort de Louis XVI. Une majorité illusoire dicta à Vergniaud le fatal verdict du 17 janvier 1793. L'union semblait alors régner au sein de la Convention, mais, au lendemain de l'exécution du roi, les deux grandes factions, qui se partagaient cette assemblée, reprirent leurs anciennes rivalités et, réduites bientôt à se livrer de terribles combats, elles s'engagèrent dans une lutte qui devait ensanglanter l'enceinte législative et entraîner successivement la chute des Girondins et la proscription de Robespierre, de Carrier et de leurs farouches séides.

Forts de l'appui des sections de Paris, soutenus par ce concours nombreux d'aventuriers et de gens sans aveu, qui parcourent le monde comme les forbans et les pirates infestent les mers, les Jacobins aspiraient à la domination exclusive, à l'exercice d'un pouvoir absolu. Disciples fidèles de la philosophie du XVIIIe siècle, ils voulaient introduire dans le code politique de la France les vaines abstractions et les dangereux sophismes de ces nouveaux apôtres de l'humanité : absorber la vie privée dans la vie sociale, substituer la puissance de l'État à l'indépendance de la famille, le génie de l'organisme à celui de l'émancipation, le culte du pouvoir à celui de la liberté ; tel était le but que se proposaient les Jacobins. Leurs moyens étaient l'impôt progressif, la création d'un papier-monnaie à cours forcé, l'absorption des industries par l'État devenu suprême régulateur de la production et des prix, enfin un système d'éducation, qui, en faisant passer tous les citoyens par les mêmes écoles, aussi bien que par les mêmes casernes, rendait possibles

l'égalité des salaires et la communauté des existences, dernier mot de la doctrine socialiste. Or, pour faire prévaloir ces principes et régner ces idées, il fallait abattre tous les obstacles, briser toutes les résistances, voiler la statue de la Liberté et couvrir d'un crêpe funèbre la Déclaration des droits de l'homme. Ces mesures tyranniques n'arrêtèrent pas la fureur aveugle de la Montagne. De plus en plus enivrés par le succès, qui semblait favoriser leurs entreprises audacieuses, les dictateurs de 1793 songèrent à rendre permanente une domination éphémère : ils rêvèrent d'élever leurs dangereuses doctrines au rang de système politique, en réalisant leurs utopies économiques et sociales.

Plus modérés, mais moins rompus à la pratique de cet art si difficile de conduire les masses, Vergniaud et ses amis s'élevaient avec violence contre les tendances anarchiques de leurs redoutables adversaires. Dans leurs discours à la Convention, dans les journaux, qui servaient d'organes à cette pléiade d'esprits cultivés et diserts, les Girondins flétrissaient mais en vain les visées ambitieuses des coryphées de la Montagne. Redoutable logique que celle qui règle la destinée des révolutions. Aux plaidoyers justificatifs de certains hommes politiques, la voix de la postérité répond toujours par les graves paroles, qu'adressait au chancelier Poyet l'un de ses juges : *Patere legem quam fecisti*. La Gironde dépose, en faveur de l'existence de cette loi sociale, un témoignage précieux. Les hommes, qui à l'assemblée législative avaient laissé tomber le trône, afin de ménager leur popularité, laissèrent à la Convention tomber la tête du roi pour le même motif. Le résultat de ces deux actes fut identique : après avoir reculé devant la défense d'un droit social, ils furent atteints d'une impuissance irrémédiable, quand ils eurent à se défendre eux-mêmes. Le 21 janvier assura le succès du 31 mai et la majorité qui avait versé le sang du juste le vit bientôt retomber sur sa tête. Du jour où Vergniaud eut prononcé la funèbre parole, qui décida du sort de Louis XVI, la Gironde disparut comme parti, car elle cessa de représenter une idée et d'offrir à la bourgeoisie une garantie pour ses intérêts, un point d'appui dans la lutte où celle-ci se trouvait si profondément engagée.

Cependant, accomplissant courageusement la tâche qu'elle s'était imposée, cette réunion d'esprits d'élite ne cessait de démasquer le but secret que se proposaient ses adversaires. Dès le mois de février 1793, Fauchet traçait dans l'*Écho du Calvados* le tableau désolant qu'offrirait la France, le jour où elle se trouverait livrée sans défense au despotisme de Carrier et à la tyrannie de Collot d'Herbois. « Nous sommes au moment le plus terrible de crise de l'humanité. Nous touchons à l'extrémité des choses humaines. Regardez, s'il vous est possible, ces hommes qui

s'appellent amis de la sagesse et reculez d'horreur, ce sont des monstres d'une violence effrénée, d'une immoralité infâme, une insatiable fureur de domination les possède, ils ont faim de toutes les tyrannies et soif de tous les crimes. Voilà les pères de la liberté. » Ces pressentiments étaient justes, mais fallait-il s'épuiser en protestations stériles? Lorsque l'invasion ennemie menaçait la France d'un démembrement prochain, lorsque le drapeau blanc ralliait autour des Cathelineau et des Larochejacquelein des légions de héros, prêts à mourir pour leur Dieu et pour leur roi, le gouvernement n'appartenait plus qu'aux hommes des résolutions désespérées. Il était nécessaire de créer et le comité de salut public et le tribunal révolutionnaire, car un pouvoir, rapide comme la foudre et terrible comme elle, pouvait seul prévenir les résistances dont on n'aurait pu triompher, si on les avait laissées naître. En élevant contre ces exigences des objections constitutionnelles, les Girondins prouvèrent qu'ils n'avaient pas même soupçonné la portée politique du grand acte, dont la conséquence immédiate était la dictature. Aussi, la majorité, à laquelle ils avaient dicté des lois, les délaissa-t-elle sur leurs bancs solitaires, en proie à toutes les angoisses de leurs âmes et à toutes les fureurs de leurs ennemis.

Lorsqu'ils vinrent demander à l'Assemblée de conserver au moins, dans Paris, les bataillons départementaux, qui seuls disputaient encore la vie des députés aux bandes de l'ivrogne Henriot, lorsque la Convention, passant à l'ordre du jour, prescrivit le départ immédiate de ces bataillons pour la frontière, les Girondins durent comprendre que c'en était fait de leur vie comme de leur rôle, et, sans prolonger une lutte désormais inutile, Vergniaud aurait pu, dès cet instant, livrer sa tête à Robespierre, comme Cicéron, à Formies, tendait la gorge sans résistance au glaive des soldats d'Antoine.

La faiblesse des Girondins servit donc l'audace de la Montagne : La création d'une juridiction extraordinaire, à laquelle étaient confiés des pouvoirs illimités, fut l'un des premiers triomphes, que remportèrent les Jacobins sur leurs adversaires indécis et timorés.

Cet épisode des fureurs terroristes dans la séance du 9 mars 1793, si pleine d'orages et d'incidents, ne s'est pas révélé d'abord dans tous ses détails. Il semble que le orateurs se soient étudiés à déguiser leurs sentiments dans la version que nous a transmise le *Moniteur*; nous pourrions même aller jusqu'à supposer que des interpolations fréquentes et intéressées ont eu pour but de dérober, à la curiosité inquiète de l'historien, les phases nombreuses de ces importants débats.

Avant de rapporter le récit, que nous a laissé un écrivain éminent

dans un ouvrage de premier ordre, recherchons l'idée inspiratrice de cette politique monstrueuse et ces mesures illégales : L'influence de Danton, du sinistre chef des massacres de septembre, se manifeste d'une manière évidente dans les événements qui précédèrent les débats. Alors, comme au lendemain de la prise de Verdun, les succès de l'invasion furent invoqués comme une cause de justification. Ce fut au nom du salut public que se commirent tous les attentats, ce fut l'intérêt général, qui dut excuser toutes les lâchetés. Dans la bouche de tous les orateurs, se place la devise de Maillard et des bourreaux de l'Abbaye : Ne se rendre à la frontière pour combattre les coalisés qu'après avoir exterminé l'ennemi de l'intérieur, ne repousser Brunswick et Cobourg, qu'après avoir fait justice des conspirateurs et des traîtres. Or ces termes de réprobation pouvaient s'appliquer à tous les citoyens que voulaient frapper la haine et la vengeance.

Résumons le compte-rendu de la séance du 9 mars, pendant laquelle fut décrété le principe du tribunal révolutionnaire : Il faut balayer les traîtres, il faut tenir le glaive de la loi levé sur la tête des conspirateurs puissants et des généraux perfides, avait dit Robespierre. Cette parole du maître avait été entendue par les disciples. Ils la commentèrent sur tous les tons, dans les assemblées de section. Ils cherchèrent à échauffer les esprits en débitant les bruits les plus exgérés sur la situation des affaires extérieures et sur les fautes commises par les généraux. Ils ont bien soin de ne pas parler du dénument complet dans lequel a été laissée l'armée, du peu de sollicitude qu'a montré Pache pour la préserver du froid et de la faim, pour lui faire parvenir les renforts, qui lui étaient indispensables. Le mot de trahison fait le fond de tous les discours. « Il faut voler au secours de l'armée de Dumouriez, mais il faut être sûr qu'on ne laissera pas derrière soi des conspirateurs, prêts à égorger les femmes, les sœurs, les enfants des défenseurs de la patrie. » C'était la répétition des propos qui se tenaient autour des prisons, le 2 septembre. Mais l'horreur, que les massacres de cette époque avaient inspirée à la France entière, ne permettait pas de recourir aux mêmes moyens. Les chefs des Jacobins avaient résolu de remplacer les égorgements en masse par des meurtres juridiques et le poignard des sicaires de la Commune par la guillotine en permanence. Dans les diverses assemblées de quartier, les démagogues proposent de déclarer aux députés qu'ils vont se rendre à la Convention, que le peuple exige, avant tout, l'établissement d'un tribunal extraordinaire chargé de juger les contre-révolutionnaires et les ennemis du repos public.

Mais cette motion ne trouve d'écho que dans quelques sections. Géné-

ralement les conventionnels sont reçus avec enthousiasme, on leur promet un concours sans restriction et sans limites.

Au fur et à mesure que les assemblées lèvent leurs séances, les affidés des Jacobins s'empressent d'aller rendre compte au Comité central de l'état des esprits dans leurs quartiers respectifs.

Le club Saint-Honoré avait espéré que les sections prendraient l'initiative des mesures révolutionnaires, dont il avait arrêté le programme. Mais puisque la plupart d'entre elles ont manqué de courage et d'initiative, il n'hésite pas à lancer le manifeste suivant :

« Les membres, composant le Comité de surveillance des défenseurs de la République une et indivisible, vivement affectés des dangers qui menaçent la chose publique et notamment la ville de Paris, étant en permanence, ont pris un arrêté qu'ils ont cru devoir vous communiquer. Cet arrêté porte que toutes les sections de Paris qu'ils ont cru composées de sans-culottes sont invités à se joindre aux défenseurs de la patrie pour opérer une insurrection, de laquelle doit résulter un bien général pour la République. Le point de ralliement est fixé aux Jacobins Saint-Honoré. Ils vous préviennent que le tocsin sonnera à cinq heures très-précises du matin, ils vous invitent à suivre leur exemple afin d'arriver à réunir un grand nombre de sans-culottes, pour qu'ils puissent arriver à imposer silence aux factieux, qui siègent dans la convention et pour se transporter dans toutes les maisons où s'impriment les journaux de Buissot, de Gorsas, et d'autres de même nature. Le salut de la République nous impose cette tâche, secondez-nous en bons frères; tous les intriguants et malveillants capitalistes frémiront, en voyant notre réunion et la patrie sera sauvée.

Aux ci-devants Jacobins de la rue Saint-Honoré, à deux heures du matin, le 9 mars 1793, an II de la République. Champagnat, président. André Gadet fils secrétaire. »

Malgré un ordre aussi formel, le tocsin ne sonna pas. Les affidés qui ont été chargés de répandre à travers les faubourgs les ordres du Comité central, ne trouvent parmi les quelques individus réunis à cette heure avancée de la nuit, ni assez d'entrain, ni assez de bonne volonté pour espérer que le mouvement ait la moindre apparence d'une insurrection générale. Les meneurs se décidèrent alors à concentrer autour de la Convention toutes les forces dont ils peuvent disposer.

Dès l'aube du jour, les abords de l'Assemblée sont envahis. Les émeutiers remplissent les cafés du voisinage, ils occupent toutes les issues et osent même intimer leurs ordres aux sentinelles, qui veillent aux portes. Ils leur prescrivent de refuser l'entrée aux femmes, qui se

présenteront et disent tout haut que cette mesure est prise, parce qu'il s'agit de faire un coup. On colporte, on amplifie, on commente les objurgations du journal de la Montagne, qui vient de paraître et qui porte en tête ces mots : « *Grande trahison de nos généraux.* » Les propos les plus atroces circulent, les excitations les plus violentes sont lancées dans chaque groupe. « Il faut sonner le tocsin, il faut couper le cou aux votants de l'appel au peuple, il faut qu'on amène Dumouriez, pieds et mains liés à Paris et là on lui fera son affaire. »

Mais déjà les députés arrivent isolément et sont obligés de traverser la foule frémissante. Pétion est reconnu et poursuivi par des huées sauvages, par des menaces terribles. Le ministre de la guerre, Beurnonville, est désigné spécialement à la colère des Jacobins ; n'occupe-t-il pas la place de leur ami, Pache? En se rendant à l'Assemblée, il court plusieurs fois risque de perdre la vie et échappe à grande peine aux coupe-jarrets, qui veulent l'écharper.

Cependant la séance s'ouvre devant un petit nombre de députés. Gamon, l'un des inspecteurs de la salle, demande la parole pour constater la pression que semblent vouloir exercer sur l'Assemblée les émeutiers du dehors et les émeutiers du dedans. Ceux-ci garnissent toutes les tribunes; ceux-là, fidèles au mot d'ordre qu'on leur a donné, n'ont laissé pénétrer dans la salle aucune femme. Par deux fois, la Montagne réussit à réduire Gamon au silence : Pétion se plaint des insultes, dont il a été l'objet, et demande que la Convention se fasse informer de l'état de Paris.

« L'Assemblée doit être instruite, ajoute-t-il, de la situation où elle est elle-même; elle doit savoir si elle est libre ou non. Il y va de son autorité et de sa dignité. »

Les vociférations de la Montagne empêchent Pétion de continuer. Elles forcent également Barbaroux, qui s'était précipité à la tribune, d'en descendre, sans avoir pu prononcer une parole. Le président Gensonné se couvre, mais ce moyen suprême ne rétablit le silence que pour un instant. Les énergumènes de l'extrême gauche, qui ont leur plan, demandent à grands cris qu'avant tout on entende le rapport des commissaires, qui avaient été chargés la veille d'aller fraterniser avec les sections. Prieur (de la Marne), Ruhl, Lamarque, Bentabolle, Jean Bon Saint-André se présentent successivement à la tribune. Ces deux derniers hasardent quelques mots sur la création du tribunal, réclamé par les deux sections, qu'ils ont été chargés de visiter. Aussitôt, obéissant à un mot d'ordre, un député encore fort peu connu se lève, déclare qu'il convertit en motion la demande de ces sections et propose à la Convention de décréter sans

plus délibérer le principe de la création du tribunal révolutionnaire. Ce député c'était Carrier (1).

Cette proposition est saluée par les applaudissements de la Montagne. Lanjuinais se lève pour la combattre. Il n'est pas possible, dit-il, que l'on décrète pareil principe, sans discussion et dans un pareil moment. Tout à l'heure on a voulu vous dénoncer un projet prémédité de massacre, vous n'avez rien voulu entendre, vous avez passé à l'ordre du jour. Si vous faites de même de cette proposition, vous montrerez que vous êtes libres, sinon... » Les cris redoublent, mais Lanjuinais les brave et déclare protester de toute l'énergie de son âme contre l'infâme décrêt. Il viole, s'écrie-t-il, tous les principes, il « viole les droits de l'homme, il rappelle la mémoire de tristes événements, il inspirera l'horreur et l'effroi à tous les citoyens. Il comblera de joie tous ceux qui n'ont d'autre désir que de voir régner le désordre et l'anarchie dans la République.»

A cette magnifique imprécation la Montagne ne répond que par des cris prolongés : « Aux voix, aux voix ! »

L'ami de Danton, Lacroix, domine le tumulte avec ses poumons de stentor et s'écrie : « Nos armées manquent de tout, votons immédiatement ». En vain Biroteau, Valazé, Guadet demandent-ils que l'on permette de discuter le principe, les démagogues ne laissent à l'Assemblée ni trève ni merci. Gensonné essaye de profiter de son autorité pour obtenir le silence, en faveur de ses amis. Bourdon (de l'Oise) lui lance cette apostrophe : « Celui qui nous préside transigeait le 10 août avec la cour, il veut aujourd'hui transiger avec les principes. »

Enfin la Montagne l'emporte et l'Assemblée vote la rédaction proposée par Levasseur (de la Sarthe) : « La Convention nationale décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, pour juger sans appel et sans recours en cassation, les conspirateurs et les contre-revolutionnaires. »

Le principe adopté, le Comité de législation est chargé du détail de l'organisation du Tribunal.

Dans la séance du lendemain 10 mars, divers projets d'organisation de ce tribunal furent discutés vivement (2). Le plus radical de tous fut celui de Lindet : neuf juges dispensés de toute espèce de formalités. C'était, comme on le voit, fort simple et fort sommaire, c'est ce que Vergniaud

(1) Il était si peu connu que le *Journal des Débats et Décrets* l'appelle Carlier.

(2) Le Diurnal de la révolution française « nous apprend que la demande des sectionnaires du Panthéon fut renouvelée à la barre par l'organe du fameux Chaumette, procureur de la Commune. Des hommes armés de poignards étaient répandus dans les tribunes ; enfin toutes les issues de la salle étaient remplies d'assassins; la résistance eût été inutile. — Dauban. *La démagogie à Paris*, p. 92.

fit observer à l'Assemblée et le projet Lindet fut repoussé avec perte.

Fatigués de ces débats, qui duraient depuis longtemps, la plupart des membres se disposaient à quitter la séance lorsque Danton monte à la tribune. « Je somme, s'écria-t-il, tous les bons citoyens de rester » à leur place, c'est pour les contre-révolutionnaires, que ce tribunal est » nécessaire, il doit remplacer pour eux le tribunal suprême de la ven- » geance du peuple

» Rien n'est plus difficile que de définir un crime politique. Il est né- » cessaire que les lois extraordinaires, prises hors du corps social, » épouvantent les rebelles et atteignent les coupables ; le salut du peuple » exige de grands moyens et des mesures terribles. Pas de milieu entre » les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire.

» Faisons ce que n'a pas fait la législature, soyons terribles pour » éviter au peuple de l'être, organisons un tribunal, non pas bien, c'est » impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la » loi pèse sur tous les coupables.

» Je demande que, séance tenante, le tribunal révolutionnaire soit » organisé et que le pouvoir exécutif reçoive les moyens d'action qui » lui sont nécessaires. »

Enfin, après de longues discussions, fut rendu le décret suivant :

« La Convention nationale après avoir entendu le rapport du comité de législation décrète ce qui suit : Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire, qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, de tous les complots tendant à rétablir la Royauté ou à établir tout autre pouvoir, autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires ou simples citoyens » (1).

Suivent les mesures d'exécution, dans le détail desquelles nous entrerons plus loin.

Avant de signaler à la réprobation de nos lecteurs les procédés iniques, qui acquirent force de loi dans les sentences de ce tribunal de bourreaux, il convient d'examiner l'étendue du pouvoir qui fut confié aux membres de cette commission. Rien de plus contraire aux principes d'une législation, qui répute le prévenu innocent jusqu'au moment de la condamnation, rien de plus manifestement odieux que cette déléguation du pouvoir judiciaire à un petit nombre de jurés choisis par la majorité d'une assemblée politique, rien de plus opposé à l'impar-

(1) Mortimer Ternaux. *Histoire de la Terreur*, tome VII.

tialité, qui doit régner dans un tribunal, que cette prohibition absolue de récuser un juge, dans lequel l'accusé découvre le dénonciateur de son crime? Quoi de plus monstrueux, dans l'ancienne procédure, que cette prohibition de se pourvoir en cassation contre un jugement rendu hors des formes légales? A ces dix hommes, ignorant les principes du droit, révocables à la moindre faiblesse qu'aurait pu leur reprocher la haine d'un ennemi secret, se trouve confié le redoutable pouvoir de se prononcer sur la liberté, sur l'existence d'une multitude d'accusés, je devrais dire d'innocents!

Dans le premier article du décret du 10 mars, il est facile de reconnaître l'inspiration de Robespierre. Son style toujours obscur semble s'obscurcir davantage. Chacun des termes est susceptible d'une interprétation extensive : sans forcer le sens de la loi, Fouquier Tinville pourra s'appuyer sur le texte du décret, pour convaincre de haute trahison les nombreux accusés qui seront traînés à la barre de ce tribunal.

Quoi de plus vague d'ailleurs qu'une entreprise contre-révolutionnaire? Le contrôleur général Laverdy fut accusé d'avoir voulu introduire la disette en France en faisant jeter du grain, dans un des bassins de son parc. Le fait est, que, lors de la récolte, le vent avait poussé une très-petite portion du grain dans le bassin, que ce grain avait germé et que les membres du Comité révolutionnaire en firent contre Laverdy un chef d'accusation qui le fit condamner à mort. (1)

Quoi de plus indéterminé que la prévention d'avoir ourdi un complot tendant à porter atteinte à la liberté et à la souveraineté du peuple? L'invalide Saint-Prix était prévenu de relations avec les émigrés. Pour être averti des visites, qu'il pouvait avoir à craindre, il avait dressé son chien à aboyer d'une certaine manière, lorsque des inconnus se présentaient; plusieurs fois le chien avait mordu le porteur des billets de garde. Cet homme se plaignit et une visite fut faite chez Saint-Prix : toute sa correspondance fut trouvée.

L'invalide fut traduit devant le tribunal, condamné à mort comme convaincu de recrutement pour les émigrés et de propos révolutionnaires tendant à l'avilissement des autorités constituées, et exécuté le jour même sur la place de la Révolution. (2)

Tous les vices de cette organisation ne se révélèrent toutefois pas dès

(1) On disait autour de nous, écrivait un observateur de police au ministre de la justice le 13 juin 1793, que ce mot de contre-révolutionnaire avait une furieuse latitude, que l'on n'avait point fait connaître au public la mesure dans laquelle on l'avait restreinte et que probablement toutes les arrestations avaient encore mieux servi les haines particulières que l'intérêt de la patrie. — Schmidt. *Tableaux de la révolution française*, II. 39.

(2) Campardon. Histoire du tribunal révolutionnaire, I. 180.

l'origine. Il eut été difficile de prévoir, dès le mois de mars 1793, les mesures que prendrait une institution sans précédents dans les mœurs de la nation française.

Après l'acquittement de Marat, Robespierre put se féliciter de voir réussir le projet qu'il avait conçu : Ce fut alors cependant que de singulières rumeurs commencèrent à s'accréditer dans le peuple : Les affaires se succédaient au tribunal criminel et dans toutes il montrait une sévérité, qui n'était pas encore à la hauteur des espérances, car des bruits sourds circulaient dans le public et révoquaient en doute la probité de ses membres : on prétendait que les jurés s'étaient laissés corrompre par l'or des accusés.

Dans la séance du 9 mai, Dumont, premier juré, crut devoir repousser pour lui et ses collègues, ces bruits mensongers. Il fit l'éloge du patriotisme de ses amis : « Ces hommes, qui ont eu le courage d'accepter les pénibles fonctions qu'ils remplissent, n'ont pu écouter que l'amour de la patrie, ils sont inacessibles à la séduction comme à la crainte... »

Un autre juré, Leroy, surnommé dix Août, prit la parole et renouvela son apologie et celle de ses collègues, il parla surtout de lui : il avait le cœur pur et brûlant du saint amour de la liberté....

Pour donner une application immédiate à d'aussi belles maximes, les deux accusés, dont l'affaire se jugeait ce jour là, furent condamnés à mort comme convaincus d'émigration.

La surveillance, que pouvait encore exercer la Gironde, prévenait encore dans une certaine mesure toute décision arbitraire; bientôt la Montagne comprit, que, pour accomplir son programme, pour faire régner la terreur dans la France entière, il fallait proscrire en masse ces implacables adversaires : Sans attendre davantage, les Jacobins résolurent de conquérir le pouvoir, en faisant décréter l'accusation de trente-quatre membres de la Convention nationale. Dès lors, plus d'opposition aux projets de Robespierre. L'audace de Danton était couronnée de succès. Le joug de la faction de Collot d'Herbois allait peser d'un poids égal sur tous les citoyens. Ces imprudents législateurs devaient parcourir la voie dangereuse qu'ils s'étaient tracée. La loi du 22 prairial an II devait encore permettre de nouveaux forfaits : Troublée, inquiète, plongée dans je ne sais quel hébètement stupide, la France de 1794 assistait à ces scènes de barbarie, à ces orgies sanguinaires, sans oser réclamer le libre exercice des droits garantis à tous les citoyens par les nombreuses constitutions de l'époque

L'œuvre machiavélique de Robespierre et de Couthon, la loi de prairial, qui vint aggraver la position des accusés, en leur déniant la faculté

de se défendre, divise en deux époques l'histoire des institutions judiciaires de la Convention.

Pour traiter complètement le sujet, je devrais même poursuivre mon récit au-delà de la réaction thermidorienne, signaler à la réprobation générale les excès des représentants envoyés en mission à Lyon, à Nantes, à Bordeaux et à Brest. Après la chûte du redoutable despote, l'histoire du tribunal révolutionnaire de Paris se résume en quelques causes célèbres, tel que le procès dirigé par l'accusateur public contre Carrier et Fouquier Tinville.

Dans les départements, de nombreuses commissions militaires furent instituées avec ordre de seconder les efforts des délégués de la Convention; or les fonctions de ces émissaires consistaient à épouvanter les populations, à provoquer les délations, à faire régner partout l'effroi et la terreur. Le récit détaillé des mesures tyranniques, que prirent loin de Paris les féroces mandataires de la Montagne, me paraît appartenir à l'histoire de chaque province. Le caractère odieux de ces mœurs barbares se manifeste encore plus ouvertement à Lyon qu'à Paris. Car ce fut dans les départements que la justice révolutionnaire éclate dans toute sa hideur, ici (à Nantes), par le nombre de ses victimes, bien plus grand qu'à Paris même où il y eut tant d'immolations, là (à Lyon), par l'horreur inouïe des exécutions, presque partout par l'absence de toute défense, par la suppression des jurys, par le petit nombre de juges, par la personnalité étrange des ministres de la loi ignorant ses plus vulgaires principes, en un mot, par la rapidité des jugements, rapidité qui à Lyon, à Strasbourg et ailleurs, dépassa de beaucoup celle des meilleures journées de Fouquier Tinville, sous la loi de Couthon.

Je ne me propose toutefois pas d'entrer dans les développements qu'exigerait un examen aussi détaillé : pour être exactes, ces études demanderaient des recherches fort longues, car les fragments de ce travail serait la biographie de chacun de ces tyrans, nouveaux Verrès qui vendirent la justice et plongèrent la France dans un abîme de maux.

Œuvre informe, conception bizarre, qui avait été adoptée par la Convention, sans avoir été soumise à un examen approfondi, le projet de loi devenu décret n'avait aucun caractère de précision, ni d'exactitude.

La compétence de ce tribunal était illimitée, puisqu'aucune disposition n'avait encore défini les termes employés dans le décret du 10 mars 1793. Ce caractère est d'ailleurs constant : Nous le retrouvons dans tous les tribunaux d'exception, créés au cours d'une crise sociale ou au lendemain d'une commotion politique. De même que les *bills d'attainder* et les sentences de la Chambre étoilée avaient, en Angleterre, frappé les

adversaires de la maison régnante, ainsi la mission dévolue aux féroces satellites de Robespierre comprenait l'extermination complète de ces classes que le langage du temps flétrissait de l'épithète de contre-révolutionnaires (1). Respect envers d'augustes bienfaiteurs, attachement inspiré par les liens du sang, dévouement aux malheureux, profession franche et loyale des sentiments philanthropiques ou des croyances religieuses au sein d'une société corrompue et dégradée, en un mot tout sentiment honnête dont l'expression froissait la susceptibilité ombrageuse du despote pouvait motiver un mandat de comparution devant ce redoutable tribunal.

Aussi la commission eut-elle à juger successivement Danton, Marie-Antoinette, Mme Elisabeth, les Girondins, tous accusés d'avoir fomenté des troubles à l'intérieur ou d'avoir noué de coupables intelligences avec les ennemis de la république. Ils n'étaient pas bien redoutables, les ennemis que les comités de salut public et de sureté générale envoyaient chaque matin, à Fouquier Tinville et à Sanson ; la mort de Mme Elisabeth, celle du vieux Bailly, celle de l'illustre Malesherbes (que Carlyle a pu comparer à un rocher, qui disparaît soudainement dans les eaux), celle du jeune Chénier, si elles ajoutaient quelque chose à l'opprobre du gouvernement révolutionnaire, n'ajoutaient rien, à coup sûr, à sa sûreté : sur cinq mille personnes juridiquement guillotinées, la plupart avaient été saisies dans l'obscurité de la vie privée, en dehors de la lutte armée des partis. Il fallait chaque jour au minotaure révolutionnaire, pour sustenter sa vie, un contingent et comme une catégorie déterminée de victimes; il dévorait aujourd'hui les parlementaires, demain les fermiers généraux, une autre fois les savants et les poètes, tout ce qui avait enfin respiré le souffle de la vieille société à laquelle Dieu envoyait une aussi terrible expiation (2).

Bientôt après l'établissement de ce tribunal, des lois spéciales multiplièrent les crimes capitaux. Dès lors furent réputés entreprises contre-révolutionnaires : La présence sur le territoire de la République, des émigrés ou des prêtres sujets à la déportation (décret du 18 mars 1793); — La publication, la vente ou la distribuiton d'écrits et d'ouvrages provoquant la dissolution de l'Assemblée, le rétablissement de la royauté (décret du 29 mars 1793);— Les émeutes contre-révolutionnaires (décret du 5 juillet

(1) A Nantes, le boulanger Benoist fut condamné à mort pour vente de pain à faux poids. Pierre Poiron pour avoir offert un canard à un poste, qui lui refusait l'entrée de la ville sans passe-port. D'autres le furent sur une des notes suivantes: Avoir eu un gilet à fleurs de lis — être taré. — Austocrate fieffé. — Proneur des Girondins — Accapareur de navets.

(2) Cte de Carné. La bourgeoisie et la révolution française.

1793);—L'accaparement (décret du 26 juillet 1793);—Le commerce des assignats pour favoriser l'ennemi (décret du 5 septembre 1793); — Le faux témoignage à décharge dans les accusations capitales pour crimes contre-révolutionnaires (décret du 5 pluviose an II.); etc.

On vit même le tribunal s'ériger en cour militaire, en conseil de guerre et traduire à sa barre le général de Custines, qui fut condamné, pour avoir cessé d'être heureux. Car, à cette époque agitée, la Convention ne tarissait pas en décrets contre les généraux, qui se trouvaient à la tête des armées de la République : le moindre insuccès était regardé comme une trahison, et celui à qui la fortune des armes n'avait pas été propice était jugé et condamné comme traître. Ce noble vétéran des guerres de Louis XV fut prévenu d'avoir trahi la République, d'avoir, par ses criminelles manœuvres, livré les villes de Francfort, de Mayence, de Condé et de Valenciennes. L'accusateur public lui reprocha d'avoir toujours opposé des forces inférieures à celles de l'ennemi, d'avoir fait une retraite précipitée, de s'être entouré d'officiers convaincus d'aristocratie. La déclaration du jury porte qu'à son avis : il y a eu, dans le courant de la guerre, des manœuvres et des intelligences avec les ennemis, tendant, soit à faciliter leur entrée dans les dépendances de la République, soit à leur livrer des villes forteresses et magasins qui en dépendent. (1)

L'ancienne magistrature avait disparu de la scène politique, depuis la suppression des Parlements, et depuis la promulguation de la loi du 16-24 août 1790. Après avoir rédigé une protestation énergique contre les mesures spoliatrices qui leur enlevaient des charges achetées à prix d'argent, les conseillers de Paris s'étaient séparés et s'étaient retirés dans leurs terres, loin du tumulte des affaires publiques. L'envie et la haine les poursuivirent jusque dans leur retraite : les 1er floréal an II, vingt-un magistrats furent condamnés à mort, pour avoir protesté contre les décrets de l'Assemblée. Les Lepeletier Rosambo, les Bourrée Corberon, les Bochart de Saron, les Molé Champlatreux, les Lefevre d'Amesson, les Pasquier eurent à répondre de leurs actions devant quelques laquais et devant quelques vils artisans.

Le surlendemain, l'illustre Malesherbes fut traduit devant le tribunal

(1) Il ne semblait pas étrange à cette époque, de voir des hommes, tout-à-fait étrangers à l'état militaire, s'ériger en juges et en accusateurs d'hommes, dont la vie tout entière s'était passée dans les camps et qui avaient souvent fait preuve des plus grandes capacités militaires. Le patriotisme d'alors suppléait à toutes les connaissances et l'amour de la patrie, dont le tribunal était enflammé, donnait à ses membres les notions, nécessaires pour contrôler et pour juger les contre-marches d'une armée et les plans d'un général tel que Custines. — Campardon, I. 89.

avec d'Espréménil, Thouret, Lechapellier. Soixante-douze années de vertus, son dévouement à la cause du peuple et de ses libertés, ses luttes glorieuses avec les fermiers généraux ne le sauvèrent pas. L'interrogatoire avant les débats se borna à deux questions : N'avez-vous pas conspiré contre la sûreté et la liberté du peuple français et n'avez-vous pas dit que vous emploieriez tous vos moyens, pour anéantir la République? — Je n'ai jamais dit cela. — Avez-vous un défenseur? — Non, — En conséquence lui avons nommé. Le citoyen... Dans l'acte d'accusation on lit ces mots : « Malesherbes présente tous les caractères d'un conspirateur et d'un contre-révolutionnaire. Il ne cessait de s'occuper de l'ancien ordre de choses. La conduite qu'il a tenue, lors du procès Capet, a été l'effet d'une intrigue ourdie dans le cabinet de Pitt (1).

Cependant la compétence du tribunal s'étendait chaque jour davantage et, avant même que la loi du 22 prairial eut autorisé tant d'assassinats juridiques, les membres du tribunal eurent à connaître des accusations portées contre les nombreux prisonniers, qui se trouvaient en état de détention préventive.

Chaque journée de la Révolution fournissait une catégorie de victimes : après les royalistes (les chevaliers du poignard et les conspirateurs du 10 août, comme on disait), ce furent les modérés et les feuillants; puis les fédéralistes et les brissotins; puis à peu près tout le monde, quand parut la loi, qui fut la Charte de la Terreur, la loi du 17 septembre 1793 dite *Loi des Suspects*.

Tous les suspects doivent être immédiatement mis en état d'arrestation (art. 1) : Sont réputés suspects :

1° Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos et leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie du fédéralisme ou ennemis de la liberté;

2° Ceux qui ne pourront pas justifier, conformément à la loi, de leurs moyens d'existence et de l'acquit de leurs devoirs civiques;

3° Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme;

4° Les fonctionnaires publics suspendus de leurs fonctions par la convention nationale ou par ses commissaires;

(1) Un meurtre, qui étonne autant qu'il fait horreur, c'est celui de Malesherbes. S'il était un homme que la révolution dût respecter, c'était lui, le correspondant et le protecteur de Rousseau, l'ami constant des philosophes, lui, sans qui, au témoignage de Grimm, l'Encyclopédie n'aurait pas paru. Il n'avait rien rétracté d'ailleurs, ne s'était mêlé à aucune espèce d'intrigues et son admirable conduite, lors du procès de Louis XVI, n'était qu'un titre de plus à la sympathie des âmes généreuses. Tant de vertige consterne et épouvante. — Louis Blanc. *Histoire de la révolution*, tome X.

5° Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, les femmes, les pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement pour la Révolution;

6° Ceux qui ont émigré dans l'intervalle de la loi du 1er juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par la loi ou précédemment (1).

Dans cette période de vingt-un à vingt-deux mois, le prétoire du Tribunal fut le théâtre des scènes les plus émouvantes. On y voyait passer, les uns après le autres, les personnages les plus divers. D'abord Marat; mais celui-là se sent chez lui, il y est reçu comme le maître de la maison, il en sort en triomphateur; puis celle qui mit un terme à ce triomphe, Charlotte Corday, âme « antique », qui se croyait le droit de sauver sa patrie des mains d'un scélérat, en donnant vie pour vie. Elle avait horreur du crime. Quand le président lui demanda : Ne vous êtes-vous pas essayée, avant de porter le coup à Marat? Elle s'écria : Ah! le

(1) Le 17 septembre l'arrestation, de tous les suspects fut autorisée jusqu'à la paix. Il n'y eut plus d'obstacle, ni de frein aux dénonciations. Un général d'armée coupable de n'avoir pas remporté la victoire devenait suspect; un député à la Convention, qui osait émettre une opinion tant soit peu contraire aux desseins de la faction gouvernante, était suspect. Plusieurs individus périrent, seulement parce qu'ils étaient suspects. Aussi dans le troisième numéro de son *Vieux Cordelier*, Camille Desmoulins, feignant de parler de l'ancienne Rome, écrivait-il : « Il fallait montrer de la joie de la perte de son parent, de son ami, si l'on ne voulait périr soi-même. Sous Néron, plusieurs, dont il avait fait mourir les proches, allaient en rendre grâces aux dieux, ils illuminaient. Du moins, il fallait avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur ne rendit coupable. Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival dangereux, qui pouvait susciter une guerre civile : *Studia civium in se verteret et si multi, idem audeant, bellum esse. Suspect.*—Fuyait-on, au contraire, la popularité et se tenait-on au coin de son feu, cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait fait donner de la considération. *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus. Suspect.* — Étiez-vous riche, il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Auri vim atque opes Plauti principi infensus. Suspect.*— Étiez-vous pauvre, comment donc! il faut surveiller de près cet homme. *Syllam inopem, inde præcipuam audaciam. Suspect.* — Étiez-vous d'un caractère mélancolique, ce qui vous affligeait, c'était que les affaires publiques allaient bien. *Hominem bonis publicis mœstum. Suspect.* — Si, au contraire, un citoyen se donnait du bon temps, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu une attaque de goutte, il fallait lui faire sentir que Sa Majesté était encore dans la vigueur de l'âge. *Reddendam pro intempestivâ licentiâ mœstum et funebrem noctem, quâ sentiat vivere Vitellium et imperare. Suspect.* — Était-il vertueux et austère dans ses mœurs, nouveau Brutus il prétendait, par sa pâleur et sa perruque de Jacobin, faire la censure d'une cour aimable. *Gliscere æmulos Brutorum vultus rigidi et tristis quo tibi lascivium exprobent. Suspect.*— Était-ce un philosophe, un orateur, un poète, il ne lui convenait d'avoir plus de réputation que ceux qui gouvernaient : *Virginum et Rufum claritudo nominis. Suspect.*— Enfin s'était-on acquis de la réputation à la guerre, on n'en était que plus dangereux par son talent. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux est de s'en défaire. *Multa militari fama, metum fecerat. Suspect.* »— Challemel, *Les Français de la Révolution.*

monstre il me prend pour un assassin! Charlotte Corday ne mit pas fin au despotisme sanglant, dont elle voulait délivrer la patrie : elle dérobait Marat à l'échafaud, elle y entraînait les Girondins.

Un peu plus tard, comparut Marie-Antoinette, poursuivie par toutes les haines de la Révolution (16 octobre 1793). Elle fut remplacée sur bancs infâmes par les partisans mêmes de la Révolution du 10 août, ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI, les Girondins et Philippe Égalité. Puis vinrent Mme Rolland, Bailly, le maire du 14 juillet 1789, et Manuel le procureur de la Commune du 10 août, un des complices secrets du 2 septembre (le tribunal révolutionnaire osa le lui reprocher). Ensuite, apparurent deux grands noms de l'Assemblée constituante, Barnave et Duport-Dutertre, et un nom trop fameux de l'ancien régime, Mme Dubarry; à leur tour, voici les âmes damnées de la Terreur, Hébert ou le Père Duchesne avec Ronsin, le général de l'armée révolutionnaire, Anarcharsis Clootz, l'apôtre du genre humain, tous suspects de vouloir « exagérer » la Révolution, et bientôt Danton et Camille Desmoulins, suspects de ne pas vouloir la suivre; voici Chaumette, l'agent national de la Commune avec Gobel, l'évêque constitutionnel et apostat de Paris; voici le vénérable Malesherbes, mis en jugement pour avoir défendu Louis XVI, et M. de Nicolaï, pour s'être offert à défendre Marie-Antoinette, voici les vierges de Verdun, Mme Elisabeth et cette longue chaîne de victimes dont les anneaux vont se multipliant et se resserrant jusqu'à la chûte de Robespierre.

Les hommes politiques, les chefs de tous les partis, n'étaient donc pas hors de l'atteinte des coups que portait souvent au hasard le pouvoir occulte et irresponsable. Si Marat fut renvoyé absous de l'accusation d'avoir provoqué au meurtre et au pillage dans son abject journal, Danton fut condamné en des circonstances dignes de mémoire. Arrêté par ordre du comité de salut public, ce conventionnel luttait avec énergie contre les sophismes de l'accusateur public, il rappelait avec complaisance les nombreux services qu'il avait rendus aux fauteurs de désordre. L'éloquence du tribun avait déjà gagné la foule des auditeurs, qui se pressaient dans l'enceinte du tribunal. Pour perdre plus sûrement l'ennemi de Robespierre, Fouquier Tinville saisit la Convention d'un incident d'audience. L'Assemblée lui répondit par un décret, qui autorisait le président à mettre hors des débats tout prévenu de conspiration, qui insulterait ou qui résisterait à la justice nationale (1).

(1) Lors du procès d'Hebert et de ses co-accusés, le président Dumas avait méconnu la dignité des débats, au point de prononcer, avant la délibération du jury, un discours véhément, véritable réquisitoire dans lequel nous lisons ces lignes : « infâmes, dit-il en

Ce fut ainsi, que, dans la capitale de la France, s'établit un tribunal, dont le nom seul fait horreur. De faiblesse en faiblesse, d'erreur en erreur, la politique de 1789 en était venue à ne pouvoir plus s'opposer à la tyrannie de quelques vulgaires despotes.

En songeant aux dissensions qui empêchèrent l'union des royalistes, en me rappelant les déplorables rivalités qui divisèrent les chefs de ce parti et en paralysèrent l'action, en est tenté d'adresser, aux défenseurs de la royauté, cette énergique imprécation de l'auteur du *Paradis perdu :*

Honte aux hommes ! le démon s'unit au démon damné dans une ferme concorde; les hommes, seuls de toutes les créatures raisonnables, ne peuvent s'entendre. Dieu proclamant la paix, ils vivent néanmoins entre eux dans la haine, dans l'inimitié et dans les querelles.

> O shame to men : devil with devil damn'd
> Firm concords holds; men only disagree
> Of creatures rational, through under hope
> Of heavenly grâce and, God proclaiming peace,
> Yet live in hatred enmity and strife
> Among themselves. (1)

Le Tribunal Révolutionnaire était composé de la manière suivante : cinq juges pouvant siéger au nombre de trois; un accusateur public avec des substituts, tous nommés par la Convention; dix jurés avec quatre suppléants pris par l'Assemblée dans le département de la Seine et dans les quatre départements voisins. — Le nombre substantiel était d'abord douze; mais sur les jurés désignés dix seulement ayant accepté, un décret du 28 mars 1793 autorisa le Tribunal à siéger avec dix jurés; plus tard (décret du 24 mai) seize jurés titulaires ou suppléants furent choisis par la Convention, dans seize départements tirés au sort.

Cette organisation fut souvent modifiée, car, dès le 30 juillet, deux mois à peine après la promulgation du décret précédent, le nombre des jurés fut doublé, de manière à permettre la création d'une nouvelle sec-

s'adressant aux prévenus, vous périrez, c'est trop longtemps retarder votre supplice, l'étranger ne regrettera en vous que les instruments méprisables de ses crimes, l'aristocratie, vaincue encore une fois, désespèrera du succès de ses complots, lorsqu'elle verra que le voile du civisme n'est pas un voile sous lequel la conspiration puisse se dérober à la surveillance, à l'activité du gouvernement à la sévérité de la justice. Ils trembleront tous, les traîtres, en voyant que vous les devancez à l'échafaud et le peuple, le peuple que vous avez trompé, trahi, applaudissant à votre chatiment, sentira plus que jamais qu'il doit être en garde contre vos semblables, qu'il accélèrera son bonheur en environnant de sa force et de sa confiance la Convention nationale et les comités, qui sont le centre du gouvernement révolutionnaire. » — Campardon. *Histoire du tribunal révolutionnaire*, I. 244.

(1) Milton. *Paradis perdu*, livre II.

tion. Ce régime lui-même ne fut que transitoire, car dès les premiers jours du mois de septembre, Robespierre entendit gronder, au loin, la voix menaçante des clubs. Les orateurs de ces assemblées tumultueuses se plaignaient de la lenteur des débats, soupçonnaient la probité des juges et prétendaient même que le tribunal pactisait avec les conspirateurs et les traîtres. Le tribunal fut divisé en quatre sections, ayant chacune la même compétence. Tous les jours, alternativement, deux de ces sections tenaient audience pour juger publiquement les accusés et les deux autres faisaient en la chambre du conseil les actes d'instruction, qui devaient précéder le débat et l'examen public de chaque procès. Le nombre des juges fut porté à seize, y compris le président et trois vice-présidents; celui des jurés, à soixante. Les substituts de l'accusateur public étaient portés à cinq; les commis greffiers et les commis expéditionnaires, à huit.

Le sort répartissait les juges et les jurés dans chacune des sections et tous les mois un nouveau tirage au sort avait lieu, à moins cependant qu'un procès ne fût entamé. On devait en ce cas attendre que le procès fut terminé. Les juges, jurés et officiers d'une section pouvaient suppléer ceux d'une autre. Dans chaque affaire, le président du tribunal ou un juge délégué par lui procédait au premier interrogatoire de l'accusé et recevait les déclarations écrites des témoins; cela fait, le sort décidait quelle devait être la section, devant laquelle le procès devait être porté.

Le 29 mars 1793, le tribunal fut mis en activité, et le 6 avril il tint sa première séance. Il siégeait dans l'ancienne grande chambre du Parlement, dite salle de l'Égalité (détruite par l'incendie des 22 et 23 mai 1871). Lorsqu'il y eut deux sections, il siégea aussi dans la salle de Saint Louis, dite salle de la Liberté (ancienne salle des requêtes). Ce fut là que fut jugé Danton.

La disposition de la salle nous est indiquée par une gravure du temps, publiée en tête du répertoire du Tribunal révolutionnaire : En face des spectateurs, au mur du fond de la salle, sur des socles le buste de Socrate, placé entre ceux de Lepeletier et de Marat. Sur une estrade, plusieurs tables : celle du milieu, pour le président; celle de gauche, pour les juges; celle de droite, pour l'accusateur public; devant le président et un peu au-dessous, la table du greffier. Devant les gradins, il il y avait une longue table pour les défenseurs; à droite, en face des gradins, deux autres tables pour les jurés.

Les juges et l'accusateur public avaient pour costume l'habit noir, le chapeau relevé à la Henri IV, avec cocarde tricolore et panache de

plumes noires; au cou et sur la poitrine, un ruban tricolore, auquel pendait une médaille.

Les présidents du Tribunal furent successivement Montani, Herman et Dumas. Magistrat relativement humain et bienveillant, le premier fit d'inutiles efforts pour sauver Charlotte Corday. Les fréquentes discussions qu'il eut à soutenir contre Fouquier Tinville et d'imprudentes altérations dans les pièces du dossier de Bourdon (de l'Oise) le firent arrêter et traduire devant son propre tribunal, le 27 fructidor an II. Il fut absous de tous les chefs d'accusation.

Amand-Martial Herman succéda à Montani. Il avait été président du tribunal criminel du Pas-de-Calais. L'amitié qu'il portait à Robespierre lui valut plus tard le portefeuille de l'intérieur. Mais, par un juste retour des choses révolutionnaires, il fut condamné à mort, le 13 floréal an III, et exécuté le lendemain avec ses complices. Herman dirigea les procès les plus célèbres : ceux de Marie-Antoinette, des Girondins, du duc d'Orléans il interrogea Danton, qui lui fit les réponses sonores que l'on sait.

René-François Dumas, homme de loi à Lons-le-Saulnier, succéda à Herman, en germinal an II. Il présidait le 9 thermidor. Il fut ce jour même arrêté sur son siége et guillotiné le lendemain. Pour caractériser d'un mot le rôle de cet individu, il suffit de dire qu'il partagea avec Fouquier la honte des assassinats juridiques perpétrés au nom du salut public.

En un sens, l'histoire du tribunal révolutionnaire n'est autre chose que le relevé des charges qui pèsent sur la mémoire de Dumas. Je ne citerai pas les nombreux traits du cruauté de ce bourreau; je ne rappelerai que l'histoire du jeune Saint-Pern. Saint-Pern et sa femme avaient été renvoyés devant le tribunal, le 1er thermidor. Par une erreur d'huissier au lieu de Saint-Pern le père, c'est son fils qui comparut. Il avait dix-sept ans. Pour démontrer l'erreur de la procédure, il allègue son jeune âge et sa mère, qui était là et ne pouvait être prise pour sa femme. Mais Dumas s'écrie : « Citoyens jurés, vous voyez bien que dans ce moment il conspire, car il a plus de dix-sept ans. » Ce fut en vain, ajoute un témoin, que ce pauvre enfant voulut montrer son extrait de baptême: il fut jugé, condamné et exécuté, sans qu'il y eut une accusation portée contre lui (1).

Ancien directeur du jury d'accusation près le tribunal extraordinaire du 17 août 1792, Fouquier Tinville dût, à l'appui de Camille Desmoulins, d'être admis à remplir les fonctions d'accusateur public. Il avait alors près de quarante-huit ans. Ce monstre à figure humaine, dit un con-

(1) Mercier. *Paris pendant la Révolution*, II. 128. Cité par Campardon, I. 24.

temporain, avait la tête ronde, les cheveux noirs et unis, le front étroit et blême, les yeux chatoyants ronds et petits, le visage plein et grêle, le regard tantôt fixe, tantôt oblique, la taille moyenne, la jambe assez forte. Il avait, ajoute M. Charles Monselet, quelque chose de dur et d'effronté dans l'expression. Son regard, quand il le rendait fixe, faisait baisser tous les yeux. Au moment de parler, il plissait le front, fronçait les sourcils qu'il avait plus noirs que ne le veulent les mélodrames. Sa voix était haute et impérieuse; simplement retors et bourru au commencement de ses terribles fonctions, il devint par la suite expéditif et insolent. L'odeur du sang le grisa comme grise l'odeur de la poudre. Mais son ivresse était farouche. Sans pitié, il avait l'air de poursuivre une vengeance personnelle. Dès qu'il fut admis à exercer ses fonctions il se livra avec ardeur à la poursuite de tous les citoyens que sa vengeance ou sa haine voulait atteindre. Les passions les plus viles animaient le féroce pourvoyeur de la guillotine, titre qu'il aimait à se donner. Dans le mémorable procès, qui fut dirigé contre Fouquier Tinville, après la chute de Robespierre, son protecteur et son ami, l'organe de l'accusation recueillit les dépositions des hommes qui avaient été aux ordres du tyran. L'ancien greffier en chef du tribunal de Paris, Fabricius, un des commis du greffe, et l'ancien président Dobsent vinrent donner aux juges des preuves manifestes de la férocité que mettait Fouquier à s'acquitter de ses fonctions; on sut par eux pour quelles raisons les actes d'accusation étaient pleins de ratures et de lacunes, pourquoi ils n'étaient notifiés aux prévenus que le jour où on les mettait en jugement et pourquoi il y avait dans ces mêmes actes des vides de trois et quatre lignes, dans lesquels on inscrivait les prétendus délits. On faisait dresser au greffe, dit un témoin, autant d'actes d'accusation qu'il y avait de jurés; on passait parfois la nuit à ce travail; les noms et les prénoms étaient souvent en blanc; on attendait pour les remplir qu'on eût découvert les victimes dans les différentes prisons. Un homme était payé pour ces sortes de découvertes, et à mesure qu'elles se faisaient, les actes d'accusation étaient remplis (1). Fouquier, dit le réquisitoire de l'accusateur public, s'arrogeait un empire absolu sur tous ceux qu'il avait sous ses ordres. « Si vous n'allez pas, leur disait-il, je saurai vous mettre au pas. » Doué d'un caractère aussi brusque que féroce, il les injuriait pour des riens. Il privait presque toujours les accusés du droit de communiquer avec leurs défenseurs officieux. Il conte des interrogatoires que la femme Pepin des Grouettes était venue prévenir Fouquier que certains papiers, utiles à la défense

(1) Campardon, II. 196 et 303.

des accusés Lede et Labattu, se trouvaient sous les scellés apposés chez son mari ; néanmoins ces accusés furent, le jour même, mis en jugement et condamnés à mort, sans qu'ils pussent produire de témoins à décharge. Lors du jugement des Orléanais, il osa dire à un défenseur officieux, qui demandait la parole : « F... vous n'y gagnerez rien. »

La cruauté de Fouquier dépassait celle de Tibère et de Caligula. Le réquisitoire de Gambon nous rapporte le fait suivant : Un nommé Maurin est traduit à l'audience du tribunal, au lieu de tout autre, portant le même nom ; ce malheureux fait observer à ses juges, au public, que ce n'est pas lui qu'on cherche et que ce fait résulte de la non-conformité de ses prénoms, de la qualité noble dont on l'a gratifié. Fouquier répondit : « C'est la vérité, mais je cherche celui-ci depuis longtemps, je le garde. » Bientôt le véritable Maurin fut conduit à la même audience et tous deux furent jugés et condamnés. Une autre fois, Fouquier ayant donné l'ordre d'extraire la femme Biron, l'huissier fit observer qu'elles étaient deux. « C'est égal, répond Fouquier, amenez-les moi toutes deux, elles y passeront. » Le lendemain, en effet, les deux femmes Biron furent accusées, traduites en jugement, condamnées et exécutées. Je pourrais multiplier ces citations et indiquer un grand nombre d'actes aussi odieux que posa Fouquier pendant la durée de son règne, car le procureur était un souverain véritable, investi du droit de vie et de mort sur tous ses sujets. Rappelons cependant l'outrage qu'il voulut faire essuyer à la dépouille mortelle de Valazé? Ce député girondin s'étant suicidé, au moment où le président Herman prononçait la sentence, Fouquier fit l'atroce réquisitoire de porter son cadavre à la guillotine.

Comme tous les fléaux de l'humanité, il professait le plus grand mépris pour l'existence de ses semblables. Je ne citerai que ce fait plus brutal et plus barbare que la sommation du brigand italien : le hasard, dit Gambon, fit qu'à certaine époque, Ducray, commis au greffe, déclara sans penser à mal, en présence de Fouquier, qu'il venait de voir la ci-devant princesse de Chimay dans la commune d'Issy. Aussitôt le sanguinaire Fouquier s'écrie : « Depuis trois mois je la cherche, il faut au plus tôt courrir après elle. » Quelques jours plus tard, cette infortunée tombait sous le glaive. Lors du supplice d'Admiral et ses complices, Fouquier se mit à l'une des fenêtres qui donnaient sur le guichet et là, apercevant Mme de Ste-Amaranthe et Mme de Sartine, sa fille, dont la fermeté n'était nullement abattue par la crainte de la mort : « Voyez comme elles sont effrontées, il faut que j'aille les voir monter sur l'échafaud, pour savoir si elles conserveront ce caractère. »

Dociles aux ordres du président, livrés tout entiers à la discrétion du

procureur, les jurés et les juges n'avaient à remplir qu'un rôle fort effacé dans un tribunal, où la condamnation des accusés était certaine avant l'audience. Trinchard, l'un des jurés, auxquels le langage du temps accordait la qualification élogieuse de « juré solide », nous a indiqué les conditions d'aptitude, que devait réunir les tyrans de la salle de la Liberté. « Un juré révolutionnaire, dit-il, n'est pas un juré ordinaire : nous n'étions pas des hommes de loi, nous étions de bons sans-culottes, des hommes purs, des hommes de la nature! (1) » Dans une affaire capitale, Girard, l'un des jurés, ne pouvant parvenir à séduire son collègue, finit par lui dire : « Tu es bien difficile à persuader : ne sais-tu pas que cet homme jouit de soixante mille livres de rente. » Vilate pensait et disait, qu'en temps de révolution, il était de la plus saine politique de condamner indistinctement tous ceux qui seraient traduits au tribunal révolutionnaire. Lorsqu'il était appelé à siéger, il ne prenait pas la peine de suivre ses collègues dans la salle des délibérations, il se promenait dans les différentes salles du tribunal, de manière qu'on délibérait presque toujours en son absence.

Telle était la composition de ce tribunal, si nous pouvons donner ce nom à une réunion de bourreaux et de meurtriers. Certes, en parcourant ces pages sanglantes de l'histoire de France, il n'est aucun homme impartial qui ne partage l'indignation de l'accusateur public, lorsqu'il pressait les juges de l'an II de traiter sans pitié ni miséricorde ces magistrats prévaricateurs. Gambon nous paraît même clément, lorsqu'il propose de condamner à la peine de mort par décapitation simple cet accusateur public, qui, méconnaissant ses devoirs et les droits de l'humanité, s'étudiait encore à renchérir sur les ordres atroces, qu'il recevait des chefs des conjurés; les juges coupables, qui servirent d'instrument à la méchanceté et à la scélératesse décemvirale des Robespierre et des Saint-Just; ces ex-jurés enfin, que la loi avait appelés à rendre la justice et qui, abusant de leur puissance, condamnaient ou plutôt assassinaient, dans le cours de trois à quatre heures de temps, jusqu'à soixante victimes par jour, sans les entendre, leur interdisant la parole, les inculpant, les injuriant; êtres immoraux et barbares, joignant l'ironie à la cruauté, déshonorant le caractère de juré et celui d'homme, donnant à croire à l'univers que les Français n'étaient plus qu'une horde d'antropophages et la France un repaire de tigres et de vautours.

(1) Voici comment ce juré motiva son vote dans l'affaire Custine : Les crimes de Brown ne furent pas prouvés, mais son supplice fut utile à l'Angleterre; ainsi dans mon âme et conscience, je déclare Custine convaincu.

(*La fin au prochain numéro.*) AL. MATTHIEU.

LES DERNIERS EFFORTS

DE LA PHILOSOPHIE ALLEMANDE. (1)

En 1774, le 27 janvier, Frédéric Guillaume Joseph Schelling naquit à Leonberg, dans une petite ville de la Souabe, qui, deux siècles plus tôt, avait donné à l'astronomie l'illustre Kepler. A peine âgé de vingt ans, le jeune Schelling publiait ses premiers travaux philosophiques : ils attirèrent sur lui les regards du monde savant et montrèrent dans l'étudiant de Tubingen le digne successeur de Kant et de Fichte. Bientôt une foule de disciples, tous remplis d'un noble enthousiasme, se pressa autour de la chaire du professeur d'Iena et de Würzbourg. Non seulement les philosophes, mais encore les médecins et les naturalistes s'inspirèrent de ses idées et les propagèrent par leurs écrits. Telle fut l'origine de l'école, qui, en Allemagne, porte spécialement le nom d'école de philosophie naturelle (*Naturphilosophie*). Point de mystère de la nature, qu'on ne se crût en état de découvrir, à l'aide de cette nouvelle philosophie. Schelling en était le grand-prêtre.

En 1875, quelques professeurs allemands se souvinrent de ces jours passés. Ça et là, à Munich, à Iena, à Bonn, on organisa une cérémonie universitaire, dans laquelle on prononça des discours, pour célébrer le centenaire du grand philosophe; mais la grande majorité des savants resta indifférente: point d'intérêt de la part des étudiants, point d'enthousiasme commun. C'est en vain que les orateurs s'efforcèrent de résusciter l'ombre d'un homme presque entièrement oublié.

Comment expliquer ce changement étonnant? Faudra-t-il croire à la fameuse palinodie de M. Renan? Les idéalistes allemands, les fils des Fichte et des Schelling, se sont-ils tous transformés en guerriers brutaux, en politiques dont le réalisme ne connait plus de scrupules? — Disons la vérité : l'intérêt général, qu'au commencement de ce siècle l'Allemagne lettrée portait aux questions philosophiques se trouve aujourd'hui restreint à un cercle beaucoup plus étroit. Les sciences natu-

(1) Cette belle étude a été composée pour nous directement en français par un écrivain allemand. M. le Baron Georges de Hertling est privat-docent à l'université de Bonn. Il pense clairement en allemand, et il écrit correctement en français. En lisant son travail, on se réconcilie avec les professeurs allemands.

(*Note de la Rédaction*).

relles ont pris la place de la philosophie. Qui d'entre nous, si ce n'est un philosophe de profession, lit aujourd'hui la *Wissenschaftslehre* de Fichte ou la *Phénoménologie* de Hegel? Dans les universités, l'étude de la philosophie ne forme plus une condition *sine qua non* pour tous ceux qui veulent passer un examen-d'état; ce ne sont ordinairement que les théologiens et les philologues qui en suivent les cours. Parmi les professeurs actuels, aucun n'exerce une influence, comparable à celle dont jouirent Schelling, à Iena, et Hegel, à Berlin.

De même que les universités ont cessé de faire de la philosophie le pivot de leur enseignement, de même le public de son côté paraît se désintéresser complètement des systèmes qui lui viennent de ces régions autrefois sereines. J'ai dit tout à l'heure que les sciences naturelles prennent maintenant la première place dans l'engouement public. Et pourtant la connaissance des faits et des lois, l'investigation de jour en jour plus développée des propriétés de la matière et des transformations des forces physiques ne sauront jamais satisfaire le besoin le plus intime de l'âme humaine. D'où viennent ces lois? Quel est le but de ces transformations perpétuelles? Ce vaste spectacle que nous offre le monde matériel avec ses éléments se groupant ensemble d'une manière toujours différente et produisant ainsi cette immense variété d'êtres, quel en est le sens? Et moi-même qui vis sur cette planète, qui suis, en partie du moins, composé des mêmes éléments, soutenu par les mêmes forces, pourquoi suis-je ici? Quelle est la tâche que j'ai à y remplir? Ou n'en aurais-je aucune, que de manger et de boire comme les brutes et de mourir comme elles? Voilà des questions qui viennent sans cesse se présenter à notre âme. On peut essayer de les écarter pour quelque temps, de les oublier dans les distractions ou les soucis de la vie quotidienne, mais, à l'heure déterminée, elles reviendront et elles demanderont impérieusement une réponse.

Lorsque ce n'est pas de la religion que l'on accepte cette réponse, c'est dans la philosophie qu'il faut la chercher. Mais on ne se fie plus à ces systèmes idéalistes qui ont trouvé autrefois un accueil chaleureux. Ni la philosophie du *moi* (Ich) inaugurée par Fichte, ni l'identité des contraires dans laquelle Schelling avait vu l'essence de l'*Absolu*, ni l'*Idée pure*, source de toute réalité selon Hegel, ne comptent aujourd'hui de nombreux adhérents. Où donc alors trouver la vérité, tout aussi indispensable pour la vie de l'âme que le pain l'est pour la vie du corps?

Pendant quelque temps les œuvres d'Arthur Schopenhauer furent beaucoup lues chez nous. Né à Danzig en 1788, Schopenhauer avait fait à Berlin les premiers pas dans la carrière universitaire, à l'époque où

Hegel était à l'apogée de sa gloire. Comme il ne réussissait pas et que le monde ne voulait pas croire à sa mission philosophique, il rentra dans la vie privée, rempli d'amertume et de haine contre l'humanité, contre les professeurs de philosophie surtout, particulièrement contre Hegel. Quelques années avant sa mort, qui eut lieu en 1860, l'hermite de Francfort vit enfin l'attention publique se tourner vers lui. Ses œuvres publiées depuis longtemps furent réimprimées. Comme elles étaient écrites avec beaucoup d'esprit, d'un style facile et sans cette terminologie dite philosophique qui couvre les pensées plus ou moins claires sous des expressions inintelligibles, elles rencontrèrent des lecteurs là où Hegel ne les avait pas pu trouver. Pour un instant, le système Schopenhauérien fut à la mode. Signalons en brièvement les bases essentielles.

Si nous voulons en croire le philosophe, c'est lui qui, le premier, aurait compris le sens intime du système de Kant. On connait le résultat des spéculations du vieux professeur de Koenigsberg, exposées dans la *Critique de la raison pure*. D'après lui nous ne savons rien d'un monde objectif et réel, nous ne connaissons jamais la chose en elle-même (Ding-an-sich), mais seulement la manière dont elle se montre à nos sens ou à notre intelligence. Ce qui est du domaine de notre connaissance, ce sont exclusivement nos propres idées, formées d'après des lois antérieures à toute expérience. Si tout ce qui tombe sous nos sens montre une certaine étendue, c'est que l'étendue ou l'espace est une des formes *a-priori* de notre faculté sensitive, comme la totalité, l'unité, la substantialité sont les formes *a-priori* de notre faculté intellective. Nous ne pouvons former une seule idée qui ne soit pas moulée dans une de ces formes, et voilà précisément pourquoi nous ne saurions jamais parvenir jusqu'aux êtres eux-mêmes. Si nous avions devant les yeux, dès notre naissance, des lunettes à verres colorés, nous ne saurions jamais reconnaître quelle est la véritable couleur des choses. — Mais qui ne voit les contradictions pernicieuses auxquelles une pareille doctrine est exposée? Si nous ne savons absolument rien de l'être-en-soi, comment prétendre, qu'il existe? Si dans l'acte de connaître nous imprimons les formes *a-priori* à une matière qui nous est donnée (et il faut bien qu'elle nous soit donnée, puisque l'acquisition des connaissances ne dépend nullement de notre faculté toute seule, mais tout aussi bien des circonstances extérieures), d'où recevons-nous cette matière? Vous direz que les choses opèrent sur nos sens et y produisent des changements matériels et que, selon la diversité des choses, l'effet produit par leur opération diffère. Mais Kant nous défend de parler de choses, il n'y a que des apparences de choses; il nous défend de même de parler d'une

opération comme d'un fait extérieur et réel ; il n'admet que notre idée d'opération.

Jusqu'à un certain point, Schopenhauer marche sur les traces de Kant. Il est idéaliste comme lui, c'est-à-dire, comme lui il refuse à notre connaissance le pouvoir de nous conduire vers les choses elles-mêmes. Selon lui, ce monde que l'opinion vulgaire croit réel, objectif, extérieur, n'est rien que notre propre idée, notre conception, le produit de notre intellect allié à nos sens. Mais Schopenhauer n'en reste pas là. Il nous mène par un détour où nous ne saurions jamais arriver par le chemin direct. Il a découvert la porte secrète par laquelle nous entrerons au cœur même de la forteresse de l'être-en-soi qui reste pour toujours inaccessible aux moyens ordinaires. Réfléchissons un instant sur nous-mêmes. Quelle est la connaissance que nous avons de notre propre personne? Voilà d'abord l'idée que nous nous sommes formée de notre corps. Mais ce n'est pas tout. Il y a un principe qui régit ce corps, qui s'en sert comme d'un instrument adapté à ses desseins ; au centre intime de moi-même je trouve *ma volonté*. Du côté extérieur je suis un corps organisé ou, pour m'exprimer plus exactement, l'idée d'un corps organisé formée dans mon propre cerveau : du côté extérieur je suis volonté et rien que cela, puisque l'intellect n'est autre chose qu'une fonction de mon cerveau. Mais considérons cette volonté. Elle se montre à nous (Schopenhauer nous le dit) sans ces formes *a-priori* qui pourraient troubler notre idée et lui imprimer le cachet de notre subjectivité, notre volonté nous est connue immédiatement, nous nous en apercevons sans lunette colorée. Et maintenant que de conséquences importantes au plus haut degré en découlent! Si nous connaissons la volonté sans les formes *a-priori*, ce n'est pas seulement l'apparence de l'être, c'est l'être lui-même que nous connaissons. Voilà donc enfin cet être-en-soi derrière l'apparence. Kant n'en savait rien, Schopenhauer l'a découvert, c'est la volonté. Les actes de la volonté et les mouvements du corps ne sont pas deux choses, deux faits différents et joints entre eux par le lien de la cause et de l'effet, c'est une seule et même chose, mais regardée de différents côtés. L'opération du corps c'est l'acte de la volonté objectivé, phénoménalement manifesté; et le corps tout entier, c'est la manifestation phénoménale de la volonté. Dire alors que le monde est mon idée, ce n'est pas dire la vérité entière, puisqu'en même temps il est volonté. C'est pourquoi l'œuvre principale de Schopenhauer porte pour titre : *Le monde regardé comme volonté et idée*. — Il s'entend que cette volonté, qui forme la substance de tout l'univers, n'est qu'une seule volonté et que la pluralité d'êtres que nous croyons apercevoir est purement phénomé-

nale. Elle n'existe que dans notre idée, elle y est produite par les formes subjectives du temps et de l'espace, ces véritables *principia individuationis*. Autrefois on expliquait la volonté par la force; il faut faire le contraire expliquer la force par la volonté. Toutes les forces, physiques, chimiques, organiques, l'attraction moléculaire, le magnétisme, l'électricité, la force vitale dans les plantes comme dans les animaux, ne sont que les diverses manières dont la volonté se montre à nous. On ne pourrait nier la finesse d'observation, avec laquelle Schopenhauer analyse ce qu'il croit être les manifestations de la volonté dans la nature. Il se trouve chez lui des pages d'une grande beauté, des descriptions d'un charme poétique. Mais dès qu'on s'occupa publiquement de ses œuvres et qu'on commença à discuter sa philosophie, les contradictions fondamentales qu'elle implique furent signalées. Comment? La multitude des êtres doit être regardée comme un phénomène purement subjectif, et en même temps ce phénomène ne peut avoir lieu qu'à l'aide de mon cerveau qui lui-même forme un membre de cette multitude, qui lui-même est un phénomène comme les autres? Et quant à cette volonté,— qui, selon Schopenhauer représente la seule et véritable réalité, mais qui n'est nullement la volonté de quelqu'un, par exemple la volonté de Dieu, mais la volonté en elle-même, le vouloir purement et simplement, qui n'est pas non plus la volonté de quelque chose, mais, comme nous le dit expressément le philosophe, une volonté bête et aveugle, — il faut dire que nous ne pouvons nous en former aucune idée, et que précisément la volonté que nous apercevons en nous-même ne lui ressemble guère.

L'autorité que le monde bruyant avait enfin accordée au vieillard morose ne fut pas de longue durée. Il entra aussi vite dans un demi oubli, une année avant la guerre contre la France, apparut la *Philosophie de l'inconscient* de *M. de Hartmann*. S'annonçant tout d'abord comme le développement et la réforme nécessaire du système Schopenhauérien et prétendant concilier celui-ci avec le système de Schelling et de Hegel, cette philosophie se propagea avec une rapidité inouie et produisit dès le premier moment une grande sensation. En cinq ans il a fallu six fois réimprimer le gros volume. Les journaux s'efforcèrent à l'envi d'en faire l'éloge. Une des feuilles les plus importantes de Vienne proclama même que désormais aucun homme bien élevé ne pourrait se dispenser d'étudier la nouvelle doctrine. On affirme que cette ville a fourni à M. de Hartmann la plus grande partie de ses lecteurs; était-ce avant ou après la fameuse catastrophe financière, voilà ce qu'il serait intéressant de savoir.

Disons d'abord deux mots de l'auteur. Charles-Robert-Édouard de

Hartmann, fils d'un général prussien, est né à Berlin en 1842. Il embrassa la carrière militaire et fut nommé lieutenant d'artillerie en 1860. Mais en 1865, une maladie l'ayant forçé de quitter le service militaire, il se dévoua entièrement aux études philosophiques.

On parle quelquefois de l'esprit berlinois comme d'un trait significatif de la population de la capitale prussienne. Pour moi, pendant un séjour de deux ans dans cette ville, au lieu de cet esprit, je n'ai jamais trouvé qu'une certaine mobilité intellectuelle, un grand penchant pour la causticité et une frivolité qui touche au cynisme. On reconnaîtra facilement ce caractère dans les écrits de M. de Hartmann. Il philosophe « à la hussarde »; voilà comment la *Revue des deux Mondes* dépeignait dernièrement sa façon de traiter les questions les plus sérieuses. Cette expression me paraît assez juste.

Comme ses devanciers M. de Hartmann est panthéiste, mais pas plus qu'eux, il ne se sert pour son principe du nom de Dieu; il a inventé pour lui une nouvelle dénomination, il l'appelle *l'inconscient*. Ce n'est plus la pure volonté de Schopenhauer ; *l'inconscient* veut quelque chose et pour cela il lui faut des idées représentatives. Mais s'il veut quelque chose il ne sait cependant ce qu'il veut, il n'a ni conscience de lui-même, ni conscience de ses propres idées. L'auteur de la nouvelle philosophie ne s'attribue pas l'honneur d'avoir inventé la notion d'une idée qui n'est pas accompagnée de conscience. Les *petites perceptions*, dont l'âme elle-même ne s'aperçoit pas, jouèrent jadis un rôle important dans le système de Leibniz. M. de Hartmann en a fait le fondement du sien. Ici il ne s'agit pas d'entrer dans la critique de cette notion. Voyons plutôt comment l'auteur veut nous faire croire que ce à quoi il donne le nom d'inconscient forme l'essence de toute réalité et la véritable substance du monde entier.

Comme Schopenhauer, notre philosophe voit en chaque opération, dans l'attraction mutuelle des atomes comme dans les actions des animaux, l'effet d'une volonté ou plutôt d'une appétence. Tel est, selon lui, le seul moyen pour nous former une idée juste de ce que signifie le nom d'opération. Mais comme toute appétence doit nécessairement être dirigée vers un but et par ce but, et que ce but ne peut diriger l'appétence et l'action qu'en existant à l'état d'idée, il faut bien que chaque opération soit précédée d'une idée représentative et que chaque principe opérateur agisse en vertu d'une de ces idées. Si cela vous choque, si vous ne voulez pas croire qu'un atome ou un organe, soustrait à l'influence directe de l'âme, agisse d'après ces idées directrices, rappelez-vous qu'il y a des idées sans conscience. Voilà maintenant le chemin de l'argumentation

suffisamment fondé. Dans tous les cas, où il y a action et où cette action ne provient pas d'une âme consciente, il faut voir l'opération de l'inconscient.

Vous pensez que l'acte de votre volonté est la cause suffisante du mouvement de votre bras? Vous vous trompez : sans l'intervention de l'inconscient ce mouvement n'aurait jamais lieu. Pour exécuter un mouvement quelconque, il faut que des ressorts infiniment petits et infiniment compliqués entrent en jeu. La plupart des hommes ignorent complètement ce mécanisme merveilleux, mais ceux-mêmes qui en connaissent ce que les efforts de la science moderne ont réussi à expliquer ne pourraient profiter de cette connaissance en se servant de leurs organes. Leur conscience ne leur montre pas tous ces centres nerveux qui correspondent aux divers mouvements, ils ne peuvent pas choisir tel ou tel d'entre eux et lui donner l'impulsion nécessaire pour qu'il la transmette au système musculaire. S'il faut la connaissance d'un mécanisme pour le mettre en jeu, cette connaissance dans le cas présent ne peut être qu'une connaissance inconsciente.

Mais l'existence d'idées et d'appétences inconscientes (que M. de Hartmann confond partout avec les idées et les appétences de l'inconscient) se manifeste particulièrement dans les actions des animaux Nous les attribuons ordinairement à l'instinct. Ce qui concerne en effet la marque distinctive de cette sorte d'action, c'est qu'elles sont précisément dirigées vers un but sans qu'il existe conscience de ce but, que le choix des moyens est adapté aussi exactement que possible au but à atteindre et que la réalisation de la tâche prescrite se fait sans erreur ni déviation d'aucune sorte, sans que rien puisse y mettre un obstacle insurmontable. Aussi M. de Hartmann nous parle-t-il quelque part de la clairvoyance de l'inconscient. — Regardez la chenille de l'Oeil de paon (Bombix carpini) ; elle mange les feuilles de l'arbrisseau où elle vient d'éclore ; s'il pleut, elle va se cacher de l'autre côté de la feuille ; plusieurs fois elle change de peau : voilà toute sa vie. Aucune marque d'intelligence, même la plus bornée, ne s'y manifeste. Mais à un certain moment, elle fera sa coque, elle se bâtira une voûte de soies raides dont les bouts convergent, de sorte qu'il est facile d'ouvrir la voûte en venant de l'intérieur, tandis que pour y pénétrer de l'extérieur on a à vaincre une résistance assez forte. Mais assurément ce n'est pas la connaissance de ce qu'elle va devenir et des dangers qu'elle va courir, qui fait prendre à la chenille ces préparatifs si bien choisis. — On sait que les animaux ne mangent jamais des plantes vénéneuses, qu'ils connaissent leurs ennemis avant d'avoir éprouvé leur inimitié. Qu'on se souvienne enfin des soins variés qu'ils

prennent pour assurer à la génération future, dont ils ne peuvent rien savoir, les conditions de son existence et de son développement!

Nous ne parlerons ni des *mouvements réflexes*, comme les nomme la physiologie et dans lesquels M. de Hartmann voit encore l'opération d'une volonté inconsciente, ni de la force réparatrice du corps vivant. Mais ce n'est pas seulement dans la vie du corps, c'est même dans la vie de l'âme que l'auteur trouve son hypothèse. Le dégoût et la pudeur, la crainte de la mort, l'amour, la propreté, la compassion, l'amour maternel, la gratitude, enfin la moralité, le génie artistique, la langue, la religion ne sont, selon lui, qu'autant de manifestations de l'inconscient. Je craindrais de blesser mes lecteurs en leur décrivant en détail les sentiments de l'ancien officier d'artillerie. Bornons-nous à dire que la conscience même n'est qu'un fait dérivé, l'effet d'une certaine réaction de la volonté inconsciente contre l'idée qui vient y entrer et se présenter à elle. Comment elle fait cela, d'où elle vient, l'auteur ne nous le dit pas. Il me paraît complètement superflu de perdre une seule minute de plus sur ce point de sa théorie.

Vient, en troisième lieu, ce que M. de Hartmann nomme la métaphysique de l'inconscient. Trois choses doivent principalement y trouver leur démonstration. D'abord ce qui est nommé le *monisme* du système, puis la nature et les attributs de l'inconscient, enfin l'origine du monde et ce qui s'en suit. Quant à la première, il est vrai que ce qui est démontré jusqu'à présent, c'est tout au plus l'existence d'une quantité de faits appartenant soit à la nature corporelle soit à la nature incorporelle, dans lesquels il faut reconnaître quelque action inconsciente. Mais d'où savons-nous que c'est toujours un seul et unique principe qui s'y manifeste? Le philosophe nous dit que la condition primaire pour toute multiplicité et toute diversité, c'est l'espace, et l'espace n'étant lui-même que l'effet de l'opération de l'inconscient, celui-ci est exempt des relations de l'espace et par cela même exempt de toute multiplicité. Argument insuffisant et fondé sur une proposition arbitraire, puisque la diversité des êtres pensants, diversité qu'une expérience continuelle nous met devant les yeux, n'est nullement le produit d'une division locale, c'est un fait originaire. Il n'est pas nécessaire de citer deux autres arguments fabriqués pour le même but, mais ne valant pas mieux que le premier. Pour l'auteur lui-même, la valeur de ces arguments est petite et sa conviction panthéiste ou *moniste* est extérieure à eux. Ils n'ont été inventés que plus tard pour compléter les systèmes. L'identité substantielle de l'inconscient étant concédée, comment alors expliquer la pluralité des êtres? Ici l'auteur nous offre un amas de

mots mais pas même la moindre tentative sérieuse de résoudre ce problème, funeste à tout système panthéiste.

Il n'est guère plus heureux en nous démontrant la nature intime de son principe. Qu'y aurait-il à dériver de ces attributs purement négatifs de l'inconscient? Ce que la philosophie moderne nous a dit mille fois, M. de Hartmann le répète encore, à savoir, que, la conscience est une limitation; il en conclut qu'elle serait indigne de la sphère divine. Il nous dit d'ailleurs que l'inconscient en soi est une force reposant sur elle-même, une essence inactive et dépourvue d'existence, une puissance vide mais douée des attributs ou des perfections de volonté et d'idée, qui ne vient à l'existence que dans ses manifestations phénoménales. Voilà donc le néant proclamé comme source première du tout. Du reste, je doute que la plupart des lecteurs aient lu ce passage de l'œuvre. Le talent particulier de M. de Hartmann se montre plutôt là où il raconte, où il rapporte des traits intéressants de l'histoire naturelle, où il suit son inclination pour le piquant.

Reste encore à nous dire comment et pourquoi du sein de l'inconscient devait sortir le monde. — Tout d'abord, la volonté inconsciente n'était pas volonté proprement dite, elle n'était qu'une appétence confuse, qu'un désir sans objet. « Un élan continuel qui ne parvient jamais à sauter », voilà son état primitif, état, comme on le conçoit, rempli de peine et de désagrément. Pour en finir, la volonté se « jette » sur l'idée, qui (ce sont les mots du philosophe berlinois) se trouve devant son nez, pour réaliser le monde idéal qu'elle contient. De là deux principes coopérants dans le monde, l'un créateur doué d'une puissance sans bornes mais absolument déraisonable, l'autre source de tout ce que le monde contient de sage et d'harmonieux. Et il y en a beaucoup, en vérité, le monde est fabriqué et se trouve dirigé de la manière la plus sage et la plus excellente possible. La seule chose dont on puisse encore se plaindre, *c'est de son existence*. Sans doute le monde existant est le meilleur de tous les mondes possibles, mais mieux vaudrait encore qu'il n'existât pas. Son existence elle-même est un mal, son origine un acte déraisonnable de la volonté, voilà le véritable péché originel.

A l'aide de ce paradoxe le chemin est tracé pour introduire ce qui forme un autre élément caractéristique du nouveau système, le pessimisme philosophique. M. de Hartmann n'en est pas l'inventeur, c'est encore à Schopenhauer qu'il l'emprunte, pour le développer à sa manière. Souvenons-nous d'abord que la moralité, comme l'auteur ne cesse de le répéter, n'a rien d'absolu, qu'elle n'a aucun rapport avec l'inconscient, que ce n'est donc pas elle qu'il faudra envisager en fixant la valeur de

l'univers. Le plaisir, voilà la seule échelle dont nous pourrions nous servir. Voyons quel en sera le résultat.

Que tout plaisir soit de courte durée, c'est ce que nous savons depuis longtemps, cela est constaté par l'expérience universelle du genre humain. Que de fois le génie poétique s'en est-il inspiré, que de plaintes touchantes, mais aussi combien d'élans vigoureux vers un bonheur plus élevé le sentiment profond de la caducité du monde terreste n'a-t-il pas fait jaillir! Mais le philosophe de l'inconscient a le regard plus perçant. Non seulement le moment fugitif du plaisir est ordinairement précédé de longs ennuis, mais le plaisir même nous lasse. La fatigue des nerfs qui suit le plaisir le diminue, tandis que dans un cas analogue elle augmente la peine. Et quelque agrément que nous cause la cessation d'une douleur, ce plaisir indirect ne saurait être comparé au vif déplaisir que nous cause un désir longtemps inassouvi. Qui voudra regarder ce monde sans préjugé, qui prisera en toute impartialité ce qu'il nous offre de plaisir et de peine, ne pourra nier, selon M. de Hartmann, l'énorme prépondérance de cette dernière. Mais que voulez-vous? De quoi vous plaignez-vous? Quel est le titre qui vous autorise à réclamer le bonheur? Vous n'en avez aucun. Et ce qui est pire, dans cette chasse passionnée, dans cette poursuite du bonheur sans cesse et sans relâche, vous n'êtes que la dupe de la volonté primitive qui agit en vous. Vouloir, voilà sa nature: elle ne cessera donc de vouloir qu'en cessant d'être. Illusion que de croire, qu'aucun objet, aucune jouissance pourrait jamais apaiser son désir impétueux! Vain espoir que d'aspirer à un bonheur positif! Un état sans souffrances, voilà le véritable paradis ne plus exister, voilà la rédemption. Sorti du néant, l'univers n'a d'autre but que d'y rentrer aussitôt que possible. Cependant le chemin est long, il faut passer, comme dit notre philosophe, par les trois degrés de l'illusion.

Le premier c'est lorsqu'on croit pouvoir atteindre le bonheur dans cette vie même : c'était là l'opinion des temps anciens et des peuples payens. Alors la volonté irraisonnable, agissant dans l'individu, demande la santé, l'indépendance, le bien-être. Mais ce qu'il veut, il ne le reçoit que rarement et après avoir vaincu les plus grandes difficultés, et si enfin il l'a atteint, quel en est le fruit? L'annullation du sentiment, la cessation de l'ennui. M. de Hartmann se plaît à mettre l'amour en parallèle avec la faim, pour nous montrer que dans les deux cas ce qu'il y a à gagner ne vaut pas les frais d'un effort. Nous ne reproduirons pas plus ici qu'auparavant les boutades grossières dont il émaille un objet délicat entre tous. — Trompé par l'amour, vous cherchez votre bonheur dans la compassion, l'amitié, la vie de famille, ou bien dans la gloire,

dans le plaisir de dominer. Mais mon Dieu, quelle disproportion entre le peu de joie que vous en allez tirer et les fatigues, les soucis, les mortifications inévitables que vous éprouverez ! Il ne faut pas non plus attendre quelque chose de l'édification religieuse et des jouissances spirituelles qu'elle pourrait promettre. Notre philosophe ne croit pas qu'on puisse les acquérir autrement que par le moyen d'une longue macération de la chair ; d'ailleurs cet élan religieux est originairement malheureux, puisqu'il implique une contradiction. L'homme veut alors s'apercevoir de l'identité de l'inconscient tout-et-un avec l'âme, remplir de la Divinité la conscience et jouir d'elle, mais jamais elle n'atteindra ce qui est absolument soustrait à sa lumière. Reste enfin le plaisir qui est produit par l'occupation artistique ou scientifique. Certes, c'est une grande jouissance, la seule probablement qui mérite ce nom, mais elle n'existe que pour un très-petit nombre d'êtres privilégiés et pour eux encore la sensibilité augmentée est la source d'une augmentation de peines. Avec le génie, avec la culture de l'humanité les maux vont en croissant.

Quand l'homme a passé par ce premier degré, quand il a été déçu dans son vain espoir de trouver ici bas quelque bonheur réel, il va le chercher dans une vie future. Il s'attache à la croyance de l'immortalité de l'âme ; ce que le monde terrestre lui a refusé, il l'attend du ciel. Le christianisme a prêché cette doctrine, mais M. de Hartmann ne veut pas qu'elle soit soutenable. Il y voit seulement la marche d'une transition entre le premier degré et le troisième, l'égoïsme n'étant pas encore assez brisé pour ne pas saisir passionnément ce vain espoir d'un bonheur futur.

Le troisième degré de l'illusion est caractérisé par l'idée d'un progrès commun, d'un développement général. Mais l'expérience vient encore, comme au premier degré, renverser tous ces rêves. Toujours la peine d'un désir non-satisfait sera ressentie dans toute sa force, tandis que maintes circonstances affaibliront le plaisir né d'une satisfaction. Jamais le mal physique, la faim, les maladies ne cesseront, jamais non plus le mal moral ne sera banni du monde. Eu égard à ce dernier, l'auteur ne se montre nullement aveuglé par la civilisation trop souvent vantée de notre époque. En lisant ce qu'il en dit, on croirait entendre un moraliste assez mélancolique. Pour lui, il aurait préféré vivre parmi les vieux Germains où l'on risquait tous les jours de recevoir un bon coup mortel, plutôt qu'à notre époque où nous sommes obligés de prendre chaque individu pour un fripon jusqu'à ce qu'il nous ait donné des preuves suffisantes de sa probité. Dans la vie intellectuelle, une honnête médiocrité tend de plus en plus à remplacer les génies isolés, et les découvertes de l'industrie ne font qu'augmenter la misère. Si un véritable progrès

social parvenait un jour à amoindrir les maux, il lui serait toujours impossible d'augmenter le bonheur positif. Les besoins s'accroissent avec les moyens de les satisfaire : un mécontentement croissant, tel est donc le résultat du mouvement civilisateur. Et comme un fardeau semble d'autant plus pesant que le temps pendant lequel on doit le porter devient plus long, ainsi les souffrances de l'humanité et le sentiment de sa misère s'accroitront jusqu'à devenir absolument insupportables. Un vieillard qui ne soupire plus qu'après le repos, la paix et un sommeil sans rêves, voilà l'humanité à la fin du développement universel.

Mais s'il en est ainsi, si vivre et être malheureux ne sont qu'une seule et même chose, si l'anéantissement est seul à désirer, pourquoi ne pas en finir au plus vite ! A la philosophie de l'inconscient conviendrait la morale du suicide? Mais M. de Hartmann la condamne. Il ne veut pas que l'individu ne songe qu'à lui seul et que, déserteur, lâche et égoïste, il se soustraie à la tâche commune. Tous nous avons la vocation de nous dévouer entièrement au développement général, pour contribuer chacun selon nos forces, à la rédemption commune. Bien que la conscience ne soit elle-même qu'un produit de l'inconscient, c'est par elle que cette rédemption finale se fera. Le but suprême de toute culture intellectuelle, c'est d'établir comme conviction générale, que tout ce qui promet d'apaiser les ardeurs de la volonté impétueuse n'est qu'illusion et qu'il faut par conséquent anéantir la volonté elle-même. Alors arrivera le moment où ce que l'individu à lui seul ne pourrait exécuter, l'humanité l'accomplira. Aidés par des moyens de communication encore plus développés qu'ils ne le sont aujourd'hui, les hommes s'entendront. Comme ils représentent la plus grande partie de l'esprit universel agissant dans le monde, ils voteront, à la majorité des voix, qu'il faut cesser de vouloir, et par cette résolution même ils rejetteront l'univers dans le néant. — On ne peut le nier, cette scène finale porte un cachet absolument moderne. Une assemblée générale, votant de son plein gré son anéantissement et achevant ainsi une tragédie moitié ennuyeuse, moitié pénible, tel est le dernier mot de cette doctrine; pensée sublime et tout à fait digne d'une philosophie, dont le principe est l'inconscient et le but le néant, d'une philosophie qui préconise les instincts et ne connaît d'autre bien que le plaisir. — Malheureusement M. de Hartmann ne saurait nous dire si la fin de l'univers, décrétée par le vote unanime de la population sera définitive. L'inconscient n'ayant point de mémoire, il se pourrait que la *volonté en puissance* s'actualisât encore une fois, il se pourrait même que ce monde dont nous faisons partie eût été précédé d'un autre, engendré comme lui dans les profondeurs de l'inconscient.

Mais laissons-là ces possibilités. Qu'un tel système soit absolument incompatible avec la religion, c'est ce qu'il n'est point nécessaire de démontrer expressément. Il est clair aussi qu'il lui manque à peu près tout ce qui constitue en général le caractère scientifique d'une théorie. Au lieu de définitions précises, on y rencontre des expressions vagues et ambiguës; au lieu de démonstrations nettes et bien enchaînées entre elles, des sophismes grossiers, une rhétorique assez vulgaire et un amas confus de faits tirés çà et là du grand magasin des sciences positives, surtout des sciences naturelles.

Si donc il est assez étonnant que la philosophie de l'inconscient ait pu, comme elle l'a fait réellement, attirer l'attention d'une multitude de personnes qui se vantent d'être éclairées, il n'est nullement surprenant qu'elle n'ait pu trouver aucun adhérent parmi les hommes lettrés et que même son ascendant sur la foule n'ait pas été de longue durée et qu'elle se soit vue bientôt remplacée, comme il était trop facile de le prévoir, par une autre doctrine d'un caractère non moins déplorable

M. de Hartmann est-il spiritualiste ou matérialiste? On ne pourrait guère décider la question d'une manière positive. Car si la matière dans son système n'est pas le fondement de tout ce qui existe, si elle est au contraire le produit d'une des opérations de l'inconscient, la notion de l'inconscient est tellement confuse, sa réalité avant la création du monde tellement douteuse, qu'on ne pourrait attribuer beaucoup d'importance à sa priorité vis-à-vis de la matière. De même si la volonté et l'idée y jouent un grand rôle, il leur manque cependant ce qui seul en elles pourrait faire reconnaître l'activité d'un principe spiritualiste, la liberté et la conscience. En résumé, ce qui distingue la philosophie de l'inconscient du matérialisme, c'est précisément sa partie la plus obscure, celle ou règnent les mots dépourvus de sens précis et les affirmations arbitraires. Si nous en faisons abstraction, c'est le matérialisme qui reste, seulement il faut, comme l'a dit dernièrement un matérialiste allemand, « ajouter aux attributs hypothétiques de la matière celui de pouvoir éprouver des sensations ». Et alors il faut avouer que le matérialisme offre un grand avantage. Comme la philosophie de l'inconscient, il ne connaît point de morale proprement dite, point de loi divine et immuable à laquelle l'homme se trouve soumis, point de bonheur d'une sphère plus élevée que la jouissance. Mais le matérialisme ne prend pas, comme le fait la philosophie de l'inconscient, le désespoir pour son point de départ. Il ne se voit point obligé de nous ôter l'illusion bienfaisante qu'il existe un bonheur réel et qu'il nous soit possible de le saisir. M. de Hartmann nous apprend quelque part que l'amour de la vie est un des ins-

tincts les plus forts dont se serve la volonté primitive pour nous tromper, pour nous enchaîner à cette vie misérable. Eh bien, s'il s'agit de choisir entre la philosophie de l'inconscient et le matérialisme, cet instinct lui-même fera accepter celui-ci et repousser celle-là,

En effet la philosophie matérialiste devait seule profiter du succès purement éphémère, qu'avait remporté le système de M. de Hartmann. Le triomphe passager de la philosophie de l'inconscient avait précédé la guerre franco-prussienne; le matérialisme inaugura l'ère du nouvel empire allemand. Il faut avouer que le héraut en était bien choisi. C'était David Strauss, l'ancien disciple de Hegel, l'auteur de la fameuse *Vie de Jésus*. Il avait commencé par combattre la foi religieuse et les vérités de la révélation. Sa vaste érudition avait rempli l'arsenal, où plus tard une longue suite de successeurs, spécialement M. Renan, allèrent chercher leurs armes. La critique rationaliste et les applaudissements de nombreux adeptes avaient réussi à faire passer Strauss comme un des premiers représentants de ce qu'on aimait à appeler, « la science allemande. »

Après une vie de combat et de fatigue littéraire, Strauss croyait que le moment était venu de faire ce qu'il nommait lui-même sa confession, c'est-à-dire, la déclaration définitive de ses opinions philosophiques. En 1872, il publia un livre auquel il avait donné le titre : *l'Ancienne et la Nouvelle Foi*, et dont la propagation rapide surpassa de beaucoup celle, déjà si extraordinaire, du livre de M. de Hartmann. Il y avait posé ces quatre questions : sommes-nous encore des chrétiens? avons-nous encore de la religion ? quelle est l'idée que nous avons de l'univers? qu'elle est la règle d'après laquelle nous disposons notre vie? — De ces questions il résout la première d'une manière absolument négative. Plus sincère que la foule des rationalistes, Strauss ne veut pas qu'on se glorifie du nom de chrétien après avoir rejeté ce qui forme, comme il l'avoue franchement, le fondement essentiel et indispensable du christianisme, à savoir, la divinité de son auteur. Ici les arguments du vieux critique sont irréfutables : aussi cette partie de son livre fut celle qui, dans l'Allemagne protestante, divisée en un grand nombre de fractions plus ou moins rationalistes, fit la plus grande impression.

La deuxième question n'a pas reçu de réponse aussi nette que la première. Il va sans dire que Strauss ne veut plus d'une religion à la vieille manière, puisqu'il ne veut plus d'un Dieu personnel. Mais les athées allemands ont rarement l'énergie effrayante de leurs confrères de langue latine. La nouvelle foi, telle que l'auteur l'entend, implique le *culte de l'univers*. C'est pourquoi la réponse exigée par la deuxième

question dépend de celle que recevra la troisième. Celle-ci, nous l'avons déjà signalée d'avance : l'univers c'est la matière en mouvement, ce sont les éléments matériels, variant sans cesse dans leurs combinaisons et donnant ainsi naissance à cet ensemble de substances, de propriétés, d'actions que l'expérience nous fait connaître. Point de distance infranchissable entre le monde vivant et le monde inorganique, mais une transition continuelle comme le démontre, selon Strauss, la découverte récente du *Bathybius*, être vivant sans la moindre organisation. Point de traces d'une sagesse divine dans la nature ; mais, comme l'hypothèse Darwinienne l'explique, partout l'effet d'un mécanisme aveugle, opérant par des lois nécessaires et immuables. Point de barrière enfin entre l'activité des forces physiques et la vie de l'âme ; si notre science a découvert une loi, d'après laquelle le mouvement mécanique est transformé en chaleur, pourquoi une nouvelle découverte ne pourrait-elle pas nous révéler la loi, d'après laquelle le mouvement se trouve transformé en sensation ?

Voilà donc le matérialisme sans phrases. Strauss lui-même est loin de le nier. Il n'y, a selon lui, une véritable opposition qu'entre la philosophie *dualiste*, représentée surtout par le christianisme, et la philosophie *moniste*, représentée tout aussi bien par l'idéalisme de Hegel que par le matérialisme de Démocrite. Entre ces derniers la discussion n'est qu'une querelle de mots. Le but qu'ils poursuivent tous les deux, c'est d'expliquer tout ce qui existe par un seul principe, de faire sortir l'univers entier d'une seule racine, de fonder ainsi un système d'un seul jet. Ils ont donc pour adversaire commun tout système qui distingue dans la nature humaine le corps de l'âme, dans son existence le temps de l'éternité, dans la totalité des êtres le monde créé et périssable d'un Dieu éternel et créateur.

Il faut avouer que la question est parfaitement posée ici. Cependant les voix approbatrices restèrent fort isolées : ce fut surtout dans la presse autrichienne qu'elles se firent entendre. En Allemagne presque tous les journaux protestants furent d'accord sur la méprise du célèbre critique. Ou le christianisme, mais le christianisme historique, le christianisme de la vieille Église, y compris l'Homme-Dieu comme fondateur, y compris les miracles et le culte des mystères — ou le matérialisme, telle est l'alternative qu'avait posée Strauss. Certes, on ne voulait pas du premier, mais si on n'était pas tout aussi décidé en rejetant l'autre, du moins on fit semblant de l'être. On craignait le triomphe des orthodoxes ; de tout temps ceux-ci s'étaient écriés qu'abandonner les dogmes de l'église, c'était courir au matérialisme. Il apparut même une foule de réfutations ex-

presses du livre de Strauss, excellentes lorsqu'elles combattaient le matérialisme, mais extrêmement insignifiantes lorqu'elles discutaient la question religieuse. Il fallait bien que Strauss restât vainqueur. C'était lui qui raisonnait le plus logiquement. Si le Christ ne fut pas ce que l'Évangile le fait paraître en rapportant ses propres paroles, qu'était-il alors? Il faudrait blasphémer pour répondre à cette demande. Vous dites, avec la critique moderne, que l'état suspect des sources historiques ne nous permet pas de former sur la personne de Jésus un jugement juste et complet, comment alors cette figure indécise, dont l'image est obscurcie par le temps, les passions et les préjugés, pourra-t-elle être plus longtemps pour vous un objet de culte ou même le modèle de la vie morale?

Mais s'il n'y a pas de révélation divine, si le christianisme n'est qu'une colossale erreur, si par conséquent l'histoire de l'humanité depuis deux mille ans ne nous montre qu'une déviation épouvantable du chemin de la vérité, déviation signalée en même temps par les crimes du fanatisme et les passions les plus hideuses, il est impossible de croire que dans cette histoire se manifeste la volonté d'un Dieu, impossible d'admettre plus longtemps que les événements du monde soient soumis à la prévoyance d'un être sage et tout-puissant. Voilà en vérité où doit aboutir toute critique qui commence par attaquer les dogmes du christianisme historique. L'auteur de la *Vie de Jésus* est assez sincère pour l'avouer franchement. Et tous ses adversaires rationalistes ne réussiront jamais à nier qu'il n'ait agi avec conséquence. Eux-mêmes avaient autrefois glorifié cette critique destructive; ils reconnaissent tous que le christianisme est mort pour toujours puisqu'il n'est pas d'origine divine, maintenant ils ne parviendront pas à arrêter les flots du matérialisme, submergant de plus en plus la foule séparée de la religion positive.

Ce qui accélère encore la propagation du matérialisme, c'est le grand nombre d'adhérents que cette doctrine a trouvé parmi les naturalistes, fait d'autant plus funeste que les sciences naturelles, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, jouissent à l'époque actuelle d'une popularité sans précédent. Nulle part, pas même en Angleterre, sa patrie, la théorie Darwinienne ne trouva des apôtres aussi zélés qu'en Allemagne. Ce que l'inventeur de l'hypothèse n'avait pas osé prétendre tout d'abord, ses disciples allemands le proclamèrent hardiment. Je me borne à citer ici M. E. Haeckel, professeur de zoologie à l'université d'Iena et auteur d'un livre très-répandu, intitulé *Histoire de la création naturelle*, dans lequel il cherche à expliquer la formation des êtres et particulièrement des êtres organiques sans l'intervention d'aucun principe surnaturel.

Maintenant revenons pour un instant à notre point de départ, à la fête séculaire du philosophe Schelling. L'orateur qui, à Iena, célébra dans son discours la mémoire du professeur, jadis si renommé, de cette université, ne manqua pas de faire quelques réflexions sur l'état actuel de la philosophie en Allemagne. Il ne put aucunement s'en féliciter. Les progrès rapides du matérialisme l'effrayèrent. Alors il se demanda, s'il ne faudrait pas pour ralentir ce progrès, adopter de nouveau les idées de Schelling et reprendre le chemin abandonné de la philosophie idéaliste?

Vaine illusion! Le système de Schopenhauer, la philosophie de l'inconscient, le matérialisme des Strauss et des Haeckel, voilà où ce chemin nous a conduits. Bien que les écrits de Schopenhauer soient parsemés d'invectives contre Schelling on a souvent remarqué les emprunts fréquents qu'il lui a faits. E. de Hartmann se glorifie lui-même de la liaison intime qui existe entre son système et les opinions de ses devanciers, et quant à David Strauss, hégélien lorsqu'il était jeune et matérialiste dans sa vieillesse, nous l'avons déjà entendu décréter sérieusement, qu'entre ces deux manières de regarder le monde, il n'y a point de différence essentielle. La vérité c'est que la raison *autonome*, telle que la proclamait la philosophie allemande, la raison humaine affranchie de toute loi supérieure à elle et ne cherchant qu'en elle-même les principes de la connaissance aussi bien que de la moralité, conduira toujours à sa propre défaite.

Une des erreurs les plus funestes, c'était de croire qu'en philosophie il fallait suivre une méthode différente de celle des autres sciences, ou bien que le génie philosophique pouvait remplacer toute méthode scientifique. De là le mépris de l'histoire qui cependant bien des fois aurait pu empêcher les philosophes de renouveler de vieilles erreurs; de là le mépris non moins pernicieux des sciences exactes; de là enfin cette passion pour les systèmes, dans lesquels on fait jaillir toute réalité d'un même principe. Mais de tous ces systèmes qui depuis un siècle se sont succédés d'un pas rapide aucun n'a pu maintenir son autorité. Assurément ce n'est pas de la rénovation de l'un deux qu'il faut attendre la restauration des études philosophiques.

Heureusement, la conviction en est assez répandue. A Berlin même, où régnait jadis le système de Hegel, le professeur Trendelenburg, mort en 1872, parvint à fonder une école, dont l'étude principale était la doctrine d'Aristote: de même qu'au XIIIe siècle, les écrits du vieux philosophe de Stagire exercèrent encore au XIXe une influence salutaire sur les idées spéculatives. Sans doute, c'est à lui et à ses grands successeurs

du moyen-âge qu'il faut rattacher le fil rompu de la philosophie. Je ne dis pas qu'il faille adopter en détail toutes leurs opinions. Certes, elles renferment beaucoup de choses surannées et insoutenables, mais apprenons d'eux comment il faut mettre d'accord les résultats des sciences positives avec la spéculation, les vérités révélées avec le droit de la raison. Voilà la tâche d'une philosophie saine et féconde.

GEORGES DE HERTLING.

L'ANCIEN RÉGIME EN BELGIQUE.

UNE PRINCIPAUTÉ ECCLÉSIASTIQUE.

Essai sur l'histoire du droit pénal dans l'ancienne principauté de Liége, par M. Edmond Poullet, professeur à l'université de Louvain. — Hayez, imprimeur de l'académie royale de Belgique, 1874.

I.

Le beau traité de M. Poullet sur l'*Histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liége*, qu'il appelle, avec trop de modestie, un *essai*, nous semble une œuvre accomplie d'érudition et de sagacité critique. C'est dorénavant un des livres nécessaires à tous ceux qui veulent étudier d'une façon sérieuse le développement progressif des lois pénales, cette partie la plus importante peut-être de l'histoire du droit.

L'ensemble des mesures répressives en usage indique, à notre avis, mieux que toutes les autres institutions, l'état moral, religieux, intellectuel d'un peuple, la somme de violence, d'injustice et d'oppression qui existe dans la vie sociale. L'examen des moyens de preuves employés dans la procédure criminelle fournit des inductions pleines d'intérêt sur ce qu'il y a dans les mœurs de mensonge ou de sincérité, de lâcheté ou de courage, de passion ou de calme, d'indépendance ou de servilité: l'organisation des tribunaux même porte la trace des entraves que l'équitable application des lois rencontre dans la constitution des classes et des partis.

Souvent les historiens et les moralistes ont leurs tendances personnelles et leur esprit de corps ; ils sont engagés dans les luttes de leurs temps; ils sont d'un parti, d'une coterie ou d'une école; ils ne jugent pas leurs amis comme leurs adversaires: ils font de l'apologie ou de la satire. Les prédicateurs et les théologiens jugent la société d'après les règles de la vertu chrétienne, qui, même aux âges de foi, ne répondent pas exactement aux règles de l'honnêteté profane, de la morale vulgaire et mondaine admise par l'opinion publique. Les variations de l'échelle des peines sont peut-être dans l'histoire ce qui nous donne l'idée la plus juste des sentiments réels d'un peuple et d'un temps sur la gravité relative et le danger social des vices et des crimes.

A tous ces points de vue, l'étude, non-seulement du droit pénal, mais

de la procédure criminelle est une des branches les plus importantes de l'histoire morale de l'humanité. Cette étude est précieuse à un autre point de vue encore: c'est une de celles où, grâce à l'abondance des documents, on peut le mieux se rendre compte de la formation progressive des institutions et des lois. C'est ainsi que le lecteur peut suivre, dans le mémoire de M. Poullet, ce travail qui tend à régulariser l'action sociale par l'équilibre des forces qui se combattent.

Le pouvoir législatif en matière criminelle, de même que le pouvoir judiciaire, tend à se centraliser, et les garanties publiques destinées à prévenir les abus de ce pouvoir se centralisent de même par un mouvement parallèle.

L'initiative séparée des *Communes*, *du Chapitre* et *des Seigneurs féodaux* dans l'ordre législatif, passe progressivement à l'Évêque et aux États du pays, qui sont chargés de défendre ses libertés.

Au commencement du XIVe siècle, la *paix de Fexhe* établit que si les lois ou les coutumes du pays sont trouvées défectueuses, trop indulgentes ou trop sévères, le prince ne pourra les modifier seul: il devra recourir au *sens du Pays*, c'est-à-dire, se mettre d'accord avec les *trois membres de l'État:* Le Chapitre Cathédral, le Baronage Liégeois, et les Bonnes Villes (Ce qui correspondait à la division des États de la vieille monarchie française: le Clergé, la Noblesse et le Tiers). Il fallut un siècle encore de tâtonnements et de conflits pour fixer l'interprétation de la *paix de Fexhe*; mais le principe était posé d'une façon très-nette, dès 1316, dans cette « base célèbre de la constitution Liégeoise. »

M. Poullet s'occupe surtout de l'ordre judiciaire; c'est l'objet de son livre; les questions de puissance législative l'eussent entraîné sur le terrain de l'histoire politique. Il ne les aborde que pour autant que son dessein principal l'exige: il a raison, bien qu'il se prive par là d'un élément d'intérêt aux yeux d'un grand nombre de lecteurs: mais pour ceux qui *savent lire*, c'est toujours un grand mérite pour un historien de s'enfermer consciencieusement dans le sujet qu'il a choisi. Pour un lecteur sérieux, d'ailleurs, l'intérêt du livre n'a rien à y perdre. L'exposé des modifications subies par l'ordre judiciaire, malgré la complication de ses éléments, est lumineux, simple et d'une lecture vraiment attrayante pour tous ceux qui aiment à vérifier les lois sociales dans l'étude impartiale et sincère des faits.

M. Poullet ne porte dans l'histoire aucune théorie préconçue. Il cherche le vrai et il expose franchement aux lecteurs ce que lui apprennent les documents du passé, ce que lui font supposer comme vraisemblable et ce qu'ils lui laissent ignorer.

On retrouve d'abord dans les lois et dans la procédure criminelle de la Principauté de Liége les traits généraux de la justice au moyen-âge. M. Poullet a parfaitement établi les périodes successives que la législation Liégeoise a traversées; ce sont les mêmes que dans toute l'Europe, du moins dans leurs grandes lignes. Au commencement du XIIIe siècle, la force et la violence avaient encore une large part. Le droit de vengeance était reconnu; la guerre privée était dans les habitudes et dans les mœurs de la noblesse et de la bourgeoisie Liégeoises. La Sauvenière était un champ de bataille où les lignages de la cité se livraient des combats furieux et sanglants. Un assassinat en provoquait cent autres; la vengeance était un devoir d'honneur qui s'étendait de proche en proche, entraînant dans ces luttes implacables toute la parenté de la victime et toute celle du meurtrier. La guerre des *Awans* et des *Waroux* dura quarante ans, et décima la chevalerie liégeoise. Le droit de vengeance n'appartenait qu'aux hommes libres, aux nobles et aux bourgeois; de sorte qu'à mesure que le servage se restreint et que les affranchissements sont plus nombreux, les luttes se multiplient dans la même proportion, et l'anarchie devient de plus en plus intolérable.

« Le besoin de la paix publique, dit M. Poullet, s'était fait sentir beaucoup plus tôt dans les endroits populeux que dans le plat pays. Cela s'explique, d'un côté, par les nécessités de l'industrie et du commerce qui florissait dans les villes; d'un autre, par les ravages même qu'auraient faits dans ces dernières les vengeances individuelles et les guerres privées, s'exerçant entre gens vivant côte-à-côte et se voyant nécessairement tous les jours. »

Cependant aucun acte ne prouve qu'on aît osé *abolir* expressément le droit de vengeance, même des bourgeois de Liége entre eux. L'entreprise eût été difficile; il eut fallu l'abolir du même coup pour la noblesse, car le fier bourgeois de Liége était gentilhomme et prétendait, comme tel, au droit de défendre lui-même son honneur et ses biens de toute insulte. Ce droit était entré profondément dans les habitudes et pour ainsi dire dans le sang de nos aïeux. Le pouvoir met des entraves à la guerre privée; il entoure de difficultés l'exercice du droit de vengeance; il cherche à l'atteindre par des moyens détournés plutôt qu'il ne l'attaque de front. Pour mettre fin aux guerres privées, il fallut que l'adoucissement progressif des mœurs, la richesse publique, l'affranchissement civil et la complication croissante de la vie sociale eussent fait de la sécurité dans les relations habituelles au besoin général, une aspiration vraiment universelle, assez forte pour imposer silence à cet esprit d'orgueil indomptable, d'indépendance anarchique et farouche,

à cette soif de bataille, à cette folie de l'épée dont l'Europe féodale a longtemps subi les violences.

En étudiant l'influence de l'Église sur les mœurs et les lois, on retrouve partout cette action patiente, habile et ferme, pleine de prudence et de courage, qui tend sans cesse à réprimer la violence ou du moins à la restreindre dans des limites de temps et de lieux de plus en plus étroites, en attendant qu'on puisse la proscrire tout à fait. Alors qu'on se battait tous les jours, ce fut un grand progrès, un soulagement immense pour les gens paisibles, de respirer quelques jours par semaine: alors que ceux qui se contestaient un héritage, se déclaraient une guerre où ils engageaient de part et d'autre toute leur lignée, leurs vasseaux et leurs tenanciers, dévastaient, brûlaient, pillaient même parfois (bien que le pillage fut ignoble et défendu par les lois), se tuaient le plus de monde possible; alors que celui qui était engagé dans une de ces luttes, souvent bien malgré lui, courait le danger de tomber dans quelque guet-à-pens aux carrefours des chemins, ce fut un grand progrès que de se battre loyalement, seul à seul, en présence de ses pairs.

En attendant la *thèse* de la sécurité générale, l'Église, avec une habileté diplomatique vraiment admirable, profitait de toutes les occasions possibles pour étendre les *hypothèses* de la paix relative, des répressions partielles, des *droits d'asile*, des *trèves de Dieu*. Ces faits sont trop connus pour y insister : mais ce qui frappe dans l'histoire de Liége, c'est que cette action pacificatrice de l'Église y fut moins puissante qu'ailleurs; ce que l'on peut attribuer, je pense, à la confusion des deux pouvoirs. Je crois que c'est ainsi qu'il faut expliquer les mœurs de la noblesse et de la bourgeoisie Liégeoises, exceptionnellement guerroyantes même dans ces siècles de guerre continuelle. L'Évêque, seigneur féodal de l'empire, prince temporel, devait seconder son suzerain dans ses entreprises militaires, protéger ses sujets, repousser la violence par la violence. Comme les autres prélats possesseurs de fiefs en Allemagne, les évêques de Liége étaient souvent remplis eux-mêmes des passions belliqueuses qui dominaient le monde et leur entourage ecclésiastique subissait leur influence. Ces passions manquaient donc à Liége, au moins dans une certaine mesure, du contre-poids qu'elles trouvaient ailleurs dans l'action des hommes d'Église.

La guerre, comme on sait, était entrée dans le sanctuaire de la justice avec le duel judiciaire. Au début du moyen-âge, les modes le plus habituels de preuves étaient le *combat*, le *serment* et l'*ordalie*, ou *l'épreuve judiciaire* par le fer chaud, l'eau bouillante, etc. Je crois avec

Montesquieu (1) que « ces lois produisirent moins d'injustices qu'elles ne furent injustes; qu'elles choquèrent plus l'équité qu'elles n'en violèrent les droits. » Aux raisons que donne l'auteur de *l'esprit des lois*, la foi d'un chrétien peut en ajouter d'autres plus solides; mais quelle idée se faire d'un état social, où ce que le juge peut faire de plus sage et de plus sûr, c'est de renoncer à chercher la vérité dans une enquête qui serait impossible et de donner gain de cause au plus brave, au plus adroit de son corps ou au plus robuste?

L'épreuve judiciaire, l'*ordalie* disparaît la première dans la principauté de Liége. Dès le XIIIe siècle, elle est tombée en désuétude.

La justification d'un accusé par le simple serment, à Liége comme dans toute l'Europe féodale, a été l'occasion d'une inégalité révoltante entre les nobles et les roturiers, inégalité qui disparut, grâce à l'appui donné par l'Évêque aux réclamations populaires. Ce droit exorbitant qui portait le nom *d'escondit*, et qui permettait au *lignager*, dans un grand nombre de cas, de faire tomber une action criminelle sans enquête, en jurant qu'il était innocent, fut pour la première fois battu en brèche par Adolphe de la Marck, en 1315, sur la demande du peuple, suppliant « que tous les malfaiteurs fussent également corrigés, » et justement chacun selon son méfait, en faisant *enquête* sur le » noble, aussi bien qu'on faisait sur le pauvre peuple. » L'Évêque décida que désormais on pourrait entendre des témoins dans tous les cas et contre tout le monde. Dès cette époque, la *loi d'escondit* est frappée à mort. « Nous en trouvons encore des traces, dit M. Poullet, dans les monuments postérieurs à l'année 1315, mais ses caractères sont transformés. D'une part, le serment justificatif du gentilhomme n'est plus admis, en thèse générale, que lorsqu'il est corroboré par le serment de deux autres nobles, affirmant non la *crédibilité* de celui auquel il servait de parrain, mais la *réalité du fait* sur lequel jure celui-ci.... D'autre part, le gentilhomme n'est plus admis à se justifier par le serment que s'il n'y a pas de témoins produits contre lui, ou si l'accusation porte non sur un fait matériel, mais sur un fait de complicité morale, un fait interne, dont il est presqu'impossible de fournir une preuve directe. » Il semble que lorsque la justification par le serment était admise, nos tribunaux modernes acquitteraient; en effet, c'est uniquement pour les cas où la preuve du crime était impossible, que le serment d'innocence fut conservé jusqu'au temps de l'invasion française. Au XVIIIe siècle, toute trace des anciennes « *preuves négatives* » du moyen-âge a disparu. Le serment n'existe plus que dans un intérêt

(1) Liv XXVIII, chap. XVIII.

purement moral, celui de la réputation de l'accusé qu'on n'avait pu convaincre. On lui permettait alors d'y recourir « pour se laver entièrement de quelques faibles indices de culpabilité. » Il me semble que, dans cette mesure et compris de cette façon, le serment aurait pu se conserver dans les lois d'un peuple chrétien, et qu'il aurait, par exemple, sa place marquée dans les procès de réhabilitation; ce serait un moyen de rendre publiquement *l'honneur* aux victimes d'une condamnation injuste.

Le duel judiciaire, qui d'abord domine tous les autres modes de preuves, disparaît lentement sous l'action des mœurs publiques, sans être expressement aboli; on peut dire qu'il n'existe plus en fait dès le xve siècle.

Les vices principaux de l'organisation judiciaire, pendant la première partie du moyen-âge, avaient été le défaut de répression, l'absence d'enquête sérieuse, et les priviléges exorbitants de certains accusés : au quatorzième siècle, nous voyons commencer un mouvement de réaction qui ne tarda guère à dépasser la mesure.

C'est presque toujours ainsi que procède le pauvre esprit humain; il oscille, comme un pendule, d'une erreur à l'erreur opposée; il ne se corrige d'un excès qu'en se jetant dans un autre. La modération dans la vie des peuples comme dans le caractère privé de chacun de nous, est presque toujours un fruit tardif de l'expérience.

Afin qu'on ne put corrompre les témoins ou les intimider, l'instruction devint secrète. Pour abréger les lenteurs des procès criminels, on ferma la bouche aux avocats. Par défiance des preuves négatives, on alla jusqu'à refuser à un accusé le droit d'établir son *alibi*, confondant ainsi la preuve à décharge qui tend à démontrer l'impossibilité du fait coupable, avec la preuve négative, qui atteste directement l'innocence de l'accusé; on alla chercher, dans les anciennes lois romaines la torture qui n'apparaît à Liége qu'au xve siècle : là, comme à peu près partout, cet abus de la procédure d'enquête coïncide avec la chute du serment et du combat judiciaire. Cette iniquité de la justice moderne, qui me paraît bien plus révoltante que le combat judiciaire du moyen-âge, exista dans le pays de Liége, de même que dans presque tousles États de l'Europe, jusqu'au xviiie siècle.

II.

Ce qui distingue l'organisation judiciaire de la principauté de Liége, entre toutes celles du moyen-âge, ce sont deux institutions curieuses : la

Rencharge et le *Tribunal des XXII*. Je vais essayer d'en donner une idée rapide : mais c'est dans le mémoire de M. Poullet qu'il faut en étudier l'origine et les développements.

La *Rencharge* est le droit que possède le juge supérieur de dicter au juge inférieur la sentence qu'il doit rendre. Cette coutume existait, pour certaines causes, dans d'autres provinces Belges : mais nulle part elle n'avait un caractère aussi général qu'au pays de Liége. La Rencharge paraît avoir, au XIIIe siècle, complètement remplacé ou plutôt *éludé* l'appel à une juridiction supérieure. En effet, la jurisprudence du temps nous montre les *cours basses* se faisant à l'envi *rencharger*, c'est-à-dire invoquant les lumières de leurs *chiefs*, la cour échevinale de Liége, lui demandant de les *doctriner*, de prononcer les jugements à leur place, attendu, comme le disent eux-mêmes ces magistrats modestes, qu'ils ne sont « *mie saiges* » et qu'ils ne se considèrent pas comme suffisamment instruits du droit pour juger en connaissance de cause. Les cours basses, les échevinages locaux instruisaient l'affaire; mais c'était la cour échevinale de Liége qui, après avoir pris connaissance de la procédure, dictait le jugement. Il semble qu'à l'origine, la rencharge était volontaire de la part des juges inférieurs; mais elle devint bientôt obligatoire.

Au XIIIe siècle, la procédure par écrit n'était en usage que devant les tribunaux ecclésiastiques; l'instruction était purement orale devant les autres, et les juges inférieurs allaient eux-même exposer aux échevins de Liége les faits et les preuves sur lesquels ils demandaient une décision.

Jusqu'au XVIe siècle, la cour sabalterne se transportait à Liége tout entière; en 1538, une ordonnance élaborée, dit le préambule, par des délégués de l'Évêque et des trois États du pays, décide que « dorsénavant ne deveront comparoir que quatre des échevins avec leur clercq ou greffier seulement. »

La réforme de 1551 fut plus complète. Elle est due à l'initiative des États. Un premier projet semble avoir été formulé par un comité nommé par la représentation nationale, pris dans son sein, et composé de membres des trois ordres. Ce premier travail fut ensuite révisé par quelques membres du Conseil privé de l'Évêque, soumis derechef aux observations des députés, qui proposèrent divers amendements, puis adopté et promulgué par le prince avec toutes les modifications demandées par les États du pays. Cette ordonnance décide qu'à l'avenir, les cours basses, quand elles viendront en rencharge, n'enverront à Liége qu'un seul échevin ou le *clerc de justice*. Ce mandataire apportera toute l'ins-

l'instruction *écrite, close et scellée;* ou lui remettra la sentence de rencharge, de même écrite, close et scellée.

En 1716, encore sur l'initiative des États, les cours inférieures sont dispensées de la rencharge, mais soumises à l'appel, pour les causes criminelles ou l'accusateur ne conclut qu'à une amende de cinq florins d'or au plus. Cette dispense est simplement une faculté : les cours locales peuvent continuer à réclamer la rencharge pour tous les cas, si elles le préfèrent.

Les échevinages de certaines villes avaient, par privilége, le droit de juger sans rencharge; quelquefois, la cour de Liége contestait cette immunité. C'est ainsi qu'une longue compétition qui, dès 1727, était l'occasion d'un litige entre les échevins de Tongres et ceux de Liége, ne fut terminée qu'en 1784, par une sorte de traité de paix, ratifié par l'Évêque.

« Cet arrangement stipulait que, tant en matière d'infractions » passibles d'amendes que d'infraction touchant le haut criminel, on » mettrait, par acte authenthique, l'accusé en demeure de choisir dans » les trois jours s'il voulait être jugé avec ou sans rencharge; que les » sentences rendues par l'échevinage de Tongres *sans rencharge* avec le » consentement formel de l'accusé, seraient définitives, mais que si » l'accusé n'avait pas été consulté, les sentences rendues sans rencharge » seraient appelables à l'échevinage de la cité de Liége. »

Ce que l'on remarque avant tout dans ces conflits judiciaires si nombreux dans l'histoire de Liége, c'est l'intervention constante des *États*. En fait, ils sont législateurs. On est aussi frappé du profond respect de la tradition qui pénètre la nation tout entière jusqu'à la veille de la conquête. On ne raisonne jamais sur des abstractions philosophiques, mais sur des titres, des coutumes, des précédents. L'évêque intervient dans ces conflits, mais presque toujours pour consacrer les conventions, les arrangements faits entre les parties : en général cette intervention de de l'autorité du prince est provoquée par les adversaires, et ne s'impose point.

L'institution la plus remarquable de l'ancien pays de Liége est assurément le célèbre *Tribunal des XXII*. Son origine remonte au milieu du XIVe siècle; mais ce ne fut que dans la seconde moitié du XVe, à la suite de longues luttes, de plusieurs abrogations et de plusieurs rétablissements successifs, qu'il se trouva régulièrement et définitivement organisé.

Le Tribunal des XXII était la cour suprême chargée de juger toutes les

prévarications commises par les magistrats et les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

C'était un corps électif. Il se composait de quatre délégués ou députés du *Chapitre*, de quatre députés de la Noblesse, et de quatorze députés des Communes : cette proportion, établie dès l'origine entre les ordres privilégiés et le tiers, est caractéristique.

Voici comment se répartissaient les quatorze délégations appartenant aux Communes :

Liége nommait quatre membres du tribunal de XXII.		4
Huy, deux	»	2
Dinant, deux	»	2
Tongres, St-Trond, Thuin, Fosses, Hasselt et Bouillon, chacune un	»	6
TOTAL. . . .		14

Tous les députés étaient nommés pour un an, ceux des chanoines dans une assemblée capitulaire, ceux de la noblesse dans une journée d'état, ceux des communes de diverses façons qui variaient selon les coutumes particulières et locales.

A Liége, par exemple, ces coutumes changèrent plusieurs fois. D'abord, sous le règne de Jean d'Arckel, les membres des XXII furent élus par chacun des *trente deux métiers* successivement à tour de rôle; de sorte qu'à raison de quatre députés par an, le roulement durait huit années. Ensuite, ils furent nommés par l'assemblée plénière de tous les métiers réunis; mais en 1420, on revint au mode primitif d'élection.

Les XXII à leur entrée en fonction, juraient à l'Évêque, au chapitre, à la noblesse, à la cité de Liége, aux bonnes villes et à tout le pays, d'être bons et loyaux pour tous, sans acception de personnes, « sans porter faveur outre raison aux grands, aux moyens et aux petits ». Depuis 1420 ils affirmèrent, dans leur serment, n'avoir pas obtenu leur charge par vénalité.

Tous les actes des magistrats, de quelque juridiction que ce fût, à la réserve des *sentences ecclésiastiques*, pouvaient être déférés aux XXII. Les clercs, prêtres ou religieux, remplissant l'office de juge séculier n'en étaient point exempts. On pouvait traduire devant les XXII « tous officiers, jugeurs, ou autres sujets de l'Évêque qui *allaient contre la loi* ou *menaient quelqu'un hors loi;* qui prenaient loyer pour faire jugement ou pour remplir leur devoir; qui abusaient de leur pouvoir pour extorquer indûment de l'argent ou des valeurs aux justiciables; c'est-à-dire, en résumé, tous ceux qui commettaient des actes de violence dans l'exercice de

leur charge, ou qui commettaient un abus de pouvoir, des concussions, ou un deni de justice ».

Les actes de l'Évêque lui-même n'échappaient point au contrôle des XXII.

« Le prince, comme de raison, n'était pas soumis à leur juridiction; mais ses ordonnances devaient être vidimées par son chancelier. Si le prince, sous la signature de son chancelier, rendait une ordonnance contraire aux libertés du pays et aux lois portées d'accord avec les États du pays, les XXII citaient le chancelier devant eux, et forçaient ainsi le prince à retirer son ordonnance. En effet, un prince de Liége ne pouvait *traire à lui* les excès et les fautes de ses officiers.

C'était à l'Évêque de faire exécuter les sentences des XXII; il n'avait pas le droit de s'y refuser. Lorsque l'Évêque et ses officiers mettaient de la négligence ou de la mauvaise volonté dans l'accomplissement de ce mandat, les États du pays avaient le droit de se substituer à eux, de prendre en main une portion du pouvoir exécutif et d'appliquer en leur nom les décisions de la cour suprême.

Au dessus du tribunal des XXII, il n'y avait que les États généraux. On ne pourrait en appeler de leur sentence qu'au pays tout entier représenteé par ses mandataires légaux. Une personne qui se prétendait injustement condammée par les XXII, « contre droit, loi, paix, franchise » pouvait appeler de la sentence devant les « *membres et États de Liége et de Looz*, » que l'Évêque, soit à la requête du demandeur, soit à la requête des XXII eux-même, était obligé de convoquer.

L'introduction de ce droit d'appel dans la législation fut assez tardive: elle date de la paix de St-Jacques, à la fin du xve siècle.

Les États devaient juger et terminer l'affaire dans les six semaines. L'appel n'était suspensif que pour ce laps de temps. D'abord c'était l'assemblée tout entière qui délibérait sur la revision des sentences; mais ensuite, peu à peu, cette attribution des États fut transférée à leurs *délégués*, sorte de *députation permanente* qui s'assemblait chaque semaine pour expédier les affaires courantes. Quand ces délégués siégeaient comme dernier degré d'appel dans l'ordre judiciaire, ils portaient le nom *d'États Réviseurs*.

III.

On le voit, l'ancienne principauté de Liége était une véritable monarchie constitutionnelle, un *self-government* dans le sens anglais. Rien n'y manquait : ni le vote de l'impôt, ni la représentation hiérarchique des

intérêts sociaux, ni l'intervention des États, dominante dans l'ordre législatif, considérable encore, beaucoup plus considérable que de nos jours, dans l'ordre administratif et dans l'ordre judiciaire; — en effet, les XXII, juges suprêmes de tous les fonctionnaires, quels qu'ils fussent, étaient un corps électif. La *responsabilité ministérielle* vis-à-vis des mandataires de la nation n'était point bornée aux ministres immédiats du prince, mais elle s'étendait à tous les fonctionnaires.

La vieille constitution du pays de Liége, dans les garanties qu'elle accordait à la nation, allait bien plus loin que les constitutions modernes les plus libres.

La principauté de Liége, à l'origine, paraît un état aristocratique: les influences de la noblesse et du clergé sont dominantes. Le *Chapitre de St-Lambert* constituait un ordre nombreux et puissant. — Au XIIe siècle, dit un historien de la Belgique, on compte à la fois parmi les chanoines deux fils d'empereurs, sept fils de rois, et quarante-trois fils de ducs ou de comte (1). Cette splendeur ne se soutint pas; mais au XIVe siècle encore, le chapitre de Liége était un patriciat dont l'influence et la clientèle s'étendait au loin. Le livre de M. Poullet nous montre que les « valets des Canones » formaient une sorte de peuple, participant à leurs privilèges, et prompts à les réclamer en toute occasion.

La chevalerie féodale, décimée par les guerres privées dont l'épouvantable lutte des *Awans* et des *Waroux* donne un terrible exemple, affaiblie par le service militaire de l'Empire et l'émigration, perd de plus en plus son importance dans l'état.

Pendant le cours du XIIIe et du XIVe siècles, la noblesse, ruinée par la guerre et par le luxe, vend ses droits politiques pour des immunités purement pécuniaires, des revenus en argent qu'elle ne tarde pas à céder eux-mêmes contre un capital une fois donné; telle est l'histoire de l'aliénation d'une foule *d'avoueries* et de justices seigneuriales.

Les communes, au contraire, grandissent sans cesse; l'Évêque les protége de tout son pouvoir, non seulement contre la noblesse, mais contre le clergé; car leur cause s'identifie avec celle du prince et les institutions communales finissent par devenir véritablement les institutions nationales. C'est ainsi que les *cours échevinales*, en se fédérant dans une hiérarchie régulière, ont fondé l'unité de la justice et son devenues les tribunaux de l'État.

Quand on étudie l'histoire de Liége dans ses institutions, on est frappé

(1) Moke.

du progrès constant, et, semble-t-il, régulier, qui assure de plus en plus, par des garanties et des lois pleines de sagesse, les libertés utiles et le respect des autorités légitimes. Mais il faut se mettre en garde contre une illusion qui pourrait nous rendre injustes envers notre temps lorsque nous lui comparons le temps de nos pères. Cette constitution de Liége, brutalement renversée par la conquête, s'était formée par des améliorations et des retouches successives, sans aucune de ces révolutions radicales à la façon moderne, qui bouleversent tout, font table rase et remettent en question les bases même de la société. Au contraire, les changements apportés, selon les exigences des temps, à la vieille constitution Liégeoise montrent à quel point l'amour du progrès s'alliait chez nos aïeux aux respect de la tradition.

Oui; c'est vrai. Mais il ne faut pas oublier pourtant la quantité moyenne de désordres et de violences qui est si longtemps restée dans les mœurs publiques avec la tolérance et parfois la consécration des lois. Cette moyenne ordinaire d'anarchie, cet état de fièvre habituelle avait des recrudescences terribles, et comme des accès périodiques. Il faut reconnaître que chacune de ces crises amenait un pas de plus dans la voie de la sécurité, de la justice et de la vraie liberté : sans doute; mais il ne faut pas oublier que ces *paix de Fexhe*, *paix des XVI*, *paix des XII*, *paix de St-Jacques* et tant d'autres, ces admirables monuments de la sagesse de nos ancêtres, sont des transactions, des *traités de paix* qui mettent fin à des guerres civiles, et que chacun de ces progrès a coûté des flots de sang.

LÉON DE MONGE.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN SUISSE.

I.

Il y a sept mois (1) que nous n'avons pas entretenu nos lecteurs des événements religieux de la Suisse. Ce n'est pas que pendant cet intervalle la rage des persécuteurs se soit calmée: loin de là; mais le spectacle qu'ils donnent révolte tellement la conscience, que la plume tombe de dégoût en racontant leurs exploits. Cependant, nous croyons utile de retracer dans ce recueil l'histoire complète, quoique succincte, des violences et des hypocrisies du libéralisme suisse : c'est pourquoi nous nous décidons à reprendre aujourd'hui notre récit.

Jusqu'à présent, la persécution ne sévit que dans deux diocèses, le plus petit, Genève, et le plus grand, Bâle. Mais ailleurs le feu couve sous la cendre, et tout concourt à établir que, si les libéraux réussissent à terrasser le catholicisme dans les cantons où ils ont inauguré leur règne barbare et intolérant, ils porteront leurs efforts jusqu'au cœur du pays. Au surplus, déjà çà et là, en dehors des deux diocèses précités, ils révèlent leurs projets par des mesures isolées. C'est ainsi qu'à St-Gall, le conseil cantonal, formé en majorité de protestants et de libres-penseurs, a interdit au clergé catholique d'enseigner le Syllabus et le dogme de l'infaillibilité papale; et comme le clergé a refusé d'obtempérer à cet ordre, le conseil de l'instruction publique lui a retiré l'enseignement du catéchisme pendant le carême, pour le confier aux maîtres d'école placés dans la dépendance complète de l'État.

Cet exemple trahit la volonté du libéralisme de ne plus tolérer, au nom de la liberté, que les religions façonnées de ses mains. Du reste, cette volonté s'accuse dès maintenant ouvertement dans les deux diocèses de Genève et de Bâle. Qu'on ne parle pas des droits des catholiques, consacrés par les traités ; qu'on n'invoque pas le respect dû à leur conscience; qu'on n'allègue pas en leur faveur l'égalité confessionnelle qu'ils maintiennent scrupuleusement dans les cantons où ils sont les maîtres, comme à Lucerne et à Fribourg; qu'on ne s'autorise pas de leur patriotisme et de leur loyale soumission aux lois qui n'empiètent pas sur le domaine religieux: non, les catholiques n'ont pas de droits ! il n'y a

(1) Voir la livraison d'août 1874.

pas de justice pour eux! et quand il s'agit de leur courir sus, la fin justifie les moyens.

Oh! je n'invente rien. Voici quelques preuves. On le sait: M. Teuscher dans le canton de Berne, M. Carteret à Genève ont fondé des églises officielles soi-disant catholiques, qu'ils soutiennent avec une ardeur peu commune. Or, le journal de ces églises, la *Démocratie catholique*, qui se publie à Berne, écrivait le 2 janvier: « Les ultramontains sont » *des malfaiteurs, et il n'y a pas de liberté pour les malfaiteurs.* » Dira-t-on que ces paroles sont l'expression d'une opinion tout individuelle? Écoutons M. Carteret parlant à la même époque devant le Grand-Conseil de Genève: « L'ultramontanisme est dangereux; il faut le combattre par » tous les moyens possibles, lui faire une guerre à outrance et sans » merci, car *c'est duperie que de se soucier d'être juste et équitable avec* » *un tel adversaire.* » Un peu plus tard, dans la même assemblée, on votait un crédit destiné à permettre au gouvernement d'entretenir des candidats aux cures catholiques arbitrairement vacantes, et, comme M. Vogt s'étonnait de ce que le canton « tînt auberge publique pour des « abbés libéraux», un député s'écria: «*Nous ferons ce que nous voudrons!*»

Il est impossible, semble-t-il, d'être plus cynique. Eh bien, qu'on se détrompe. La brutalité des despotes va plus loin, et, au moment où dans le canton de Soleure le peuple était appelé à voter la suppression de fondations séculaires dont nous parlerons bientôt, un de leurs journaux disait: « Si nous étions vaincus et si les *noirs* devaient l'emporter, *nous* » *jouerions du couteau.* » On croirait entendre un sinistre écho de 1793.

Quel peut être le plan des persécuteurs? Est-ce la substitution du protestantisme au catholicisme? Il est permis d'en douter: les protestants vraiment croyants réprouvent les iniquités qui se commettent. Le plan se rattache plutôt, croyons-nous, à cette idée exprimée dernièrement par le pasteur Lang de Zurich: « Nous approchons lentement mais sû- » rement du but vers lequel nous pousse le développement de notre vie » intellectuelle, à savoir *la suppression et l'évanouissement de toutes les* » *Églises.* » La même idée avait été émise lors des débats sur la révision fédérale par M. Welti: « Celui qui veut être libre doit pouvoir n'appar- » tenir à aucune église; aucune église ne donne la liberté; *l'État seul* » *la donne.* » En d'autres termes, l'idéal à poursuivre, c'est le règne de l'État sur les âmes comme sur les corps.

Faut-il s'étonner, après cela, du cri d'alarme poussé par la voix peu suspecte d'un journal protestant, *l'Union jurassienne?* « L'étoile de la » liberté pâlit, a-t-il dit; l'ombre du despotisme spirituel s'allonge. »

Mais ce cri s'est perdu dans ls désert. Le despotisme communique à ceux qui l'exercent une sorte d'enivrement; chacune des violences auxquelles il se livre devient la source de violences nouvelles : son dernier mot est la proscription, quand ce n'est pas l'échafaud.

Telle est, caractérisée dans son ensemble, la situation au sein des deux diocèses de Bâle et de Genève. Entrons maintenant dans quelques détails et reprenons les événements où nous les avons laissés.

II.

Dans le diocèse de Bâle, les attentats du libéralisme se sont produits principalement à Soleure, dans le Jura et à Berne. Nous les passerons successivement en revue.

A Soleure, on a fait disparaître du même coup le monastère des bénédictins de Mariastein, la collégiale de Schoenwerth et celle de St-Urs et St-Victor.

Le monastère de Mariastein avait été fondé en 1085, il avait défriché le pays. Mais l'Église ne saurait pas plus compter sur la reconnaissance de ses ennemis que sur leur justice; ceux-ci résolurent donc de s'emparer des biens du couvent et de consacrer ses bâtiments à un hospice d'aliénés en jetant une maigre aumône aux religieux injustement dépossédés. A la première nouvelle de ce projet, l'ex-père Hyacinthe s'indigna comme il l'eût fait jadis, et il envoya à l'abbé du monastère une protestation contre « cette atteinte à la propriété et à la religion. »

La collégiale de Schoenwerth, située près d'Olten, datait du xe siècle; elle n'avait plus que cinq chanoines qui desservaient quatre paroisses et donnaient l'instruction dans les écoles. Celle de St-Urs et St-Victor remontait au viie siècle; elle avait été érigée en cathédrale en 1828, quand la résidence de l'évêque de Bâle eut été transférée à Soleure; son chapitre veillait depuis près de mille ans à la garde des sépulcres des martyrs thébéens. Ces souvenirs vénérables n'arrêtèrent pas le bras des spoliateurs. On voulait tout à la fois punir les chanoines de Schoenwerth et de Soleure de leur fidélité à l'évêque, et s'emparer des fondations qu'ils administraient.

En conséquence, la suppression des deux collégiales ainsi que du monastère de Mariastein fut soumise à la votation populaire. Elle fut adoptée par 8,356 voix contre 5,896; mais si l'on considère que le premier chiffre comprend environ 3,000 protestants et en outre la population ouvrière d'Olten, courbée sous la pression de maîtres de fabrique francs-maçons; que plus de 3,000 catholiques peureux se sont abstenus, et

que les femmes et les enfants n'ont pas été consultés, on doit demeurer convaincu qu'une fois de plus une majorité de catholiques a été sacrifiée par une coalition de protestants et de libres-penseurs.

Quoi qu'il en soit, ce vote facilita singulièrement le projet que les libéraux nourrissaient depuis quelque temps d'anéantir le chapitre de Bâle. Ce chapitre était formé des chanoines des 7 États du diocèse (1); l'État de Soleure ayant supprimé les siens, les États d'Argovie et de Berne s'étant empressés d'en faire autant pour les leurs, la conférence des États diocésains décréta le 21 décembre la suppression du chapitre même et ordonna la liquidation de ses biens : 5 de ces États s'étaient ralliés à la décision; on n'avait tenu aucun compte de l'opposition de Lucerne et de Zug.

Et dire, que c'est au nom de la liberté religieuse, que le libéralisme suisse a enlevé au diocèse de Bâle son évêque et son chapitre! Mais quel souci le libéralisme a-t-il jamais eu des droits des consciences catholiques? Du reste, en décapitant ainsi le diocèse, il poursuivait un dessein mûrement arrêté; depuis longtemps déjà, il s'était résolu à créer une église soi-disant catholique nationale, et il se berce de l'illusion que la suppression des évêchés catholiques aidera au succès de ce dessein : c'est dans le même but qu'il a ouvert à Berne au mois d'octobre une faculté de théologie vieille-catholique,

On remarquera dans ces faits un changement complet de tactique de la part de l'incrédulité. Au siècle dernier, Voltaire et ses acolytes cherchaient à battre en brèche l'Église, sans se soucier de rien mettre à sa place. Ils ont échoué. Leurs successeurs essaient aujourd'hui d'un autre système; c'est de créer des Églises anticatholiques, auxquelles ils n'adhèrent pas, dont ils répudient les dogmes et dont ils méprisent les prêtres! Ils espèrent ainsi satisfaire le peuple, tout en conservant pour eux les bénéfices de l'incrédulité.

Donc, au mois d'octobre, le gouvernement de Berne ouvrit dans la capitale fédérale une faculté de théologie, qu'il appela « faculté de théologie catholique », et il fit appel, pour en occuper les chaires, principalement à des étrangers. Il nomma doyen de la faculté un allemand, ce malheureux Dr Friedrich, de Munich, qui, l'un des premiers, avait suivi Doellinger dans sa triste évolution, et il lui donna pour acolytes quelques apostats recrutés un peu partout : huit étudiants, presque tous du canton de Soleure, le foyer actuel du radicalisme suisse, s'étaient fait inscrire. Ce n'est pas à coup sûr avec un pareil contingent qu'on réalisera le rêve de l'église nationale. Mais le gouvernement de Berne se

(1) Berne, Bâle, Thurgovie, Argovie, Soleure, Zug, Lucerne.

flatte qu'à la longue les étudiants deviendront plus nombreux et qu'il aura ainsi sous la main des agents soumis, prêts à le seconder dans l'œuvre détestable de la perversion du Jura.

Le Jura! Il est impossible de jeter les yeux sur cette contrée infortunée sans se sentir ému de reconnaissance envers Dieu pour l'héroïsme religieux dont elle ne cesse de faire preuve en face de l'ennemi puissant et perfide qui cherche à la terrasser.

On sait que les 97 paroisses du Jura ont été refondues arbitrairement par le gouvernement de Berne, et qu'après les avoir réduites au chiffre de 25, il en a définitivement porté le nombre à 42. Il n'a rien négligé pour mettre à la tête de chacune de celles-ci un prêtre apostat. Mais, malgré ses démarches, il n'a pu en trouver que dix-sept. Et encore, que de tracas lui apportent les recrues qu'il a ramassées sur tous les chemins de l'Europe! Quelques-uns ont déjà donné leur démission : c'est le cas de Giaut, curé de Bonfol, qui, dans une lettre publique, a déclaré abandonner la mission qu'il avait assumée, « parce qu'il ne pouvait croire à la réalisation prochaine dans le Jura de ses aspirations et de ses idées »; le cas aussi d'Omer Camerle qui, en se retirant, a avoué que le nouveau clergé, « profondément méprisé par les libéraux et exécré par les ultramontains, poursuivait une œuvre vaine, sinon méprisable. » D'autres ont été obligés de prendre la fuite ou ont eu maille à partir avec la justice: nous avons raconté précédemment les mésaventures de Rupplin; son émule Naudot, arrêté pour rapt de mineure, a été condamné à six mois de prison; en présentant lui-même sa défense, il s'est écrié : « Suis-je plus coupable qu'un » Giaut, curé de Bonfol, qui s'appelle Guiot, qu'un Choisel, curé de » Courgenay, dont le véritable nom est Chastel, qu'un Déramey qui » s'appelle Pipy? » Constatons cependant, à sa louange, qu'il a déclaré, en terminant ses observations, qu'il abjurait ses erreurs et rentrait dans le sein de l'Église.

A Bienne, l'intrus St-Ange Lièvre a jeté le masque et épousé une protestante, du nom de Tsantré-Boll; l'union a été bénie par M. Saintes, pasteur protestant, à la suite d'une allocution de M. Hurtault, venu de Genève, qui a félicité son collègue « d'avoir eu le courage de rompre avec l'esclavage imposé par la Papauté romaine. » Pour le coup, c'était trop fort. Que les intrus commettent tous les écarts du monde, on fermera les yeux; mais qu'ils se marient, on ne saurait le permettre, car c'est dévoiler trop tôt le programme des libres penseurs de Berne qui, pour gagner les populations du Jura, affirment qu'ils ne veulent toucher ni aux dogmes ni à la discipline de l'Église. Aussi, « la commision

synodale catholique provisoire », dans une lettre adressée à « MM. les curés de Jura », a-t-elle « énergiquement blâmé l'exemple déplorable » donné par M. St-Ange Lièvre, et promis de demander à l'autorité « une répression qui ne saurait lui être refusée, *si un autre membre du clergé tentait de violer à son tour les règles vénérables de l'Église.* » Oh! la ridicule impuissance! on cherchera à prévenir dans l'avenir le renouvellement de ces équipées amoureuses, mais on respecte le fait accompli : M. Lièvre ainsi que son épouse protestante restent à la tête de la paroisse de Bienne!

Au moins, quelques intrus obtiennent-ils du succès dans leur propagande? Point! A Alle, Salis sonne des messes qu'il ne dit pas. A Bienne, vingt à trente personnes seulement assistent au service de St-Ange-Lièvre. A Delémont, chef-lieu de district, possédant un prêtre radical, un président de tribunal radical, des fonctionnaires radicaux, le vide est tellement grand dans l'église usurpée par Portaz-Grassis, que le conseil de paroisse a jeté le 7 janvier le cri de détresse que voici, dans un circulaire « aux catholiques libéraux » :

« La question religieuse dans le Jura étant intimement liée avec la question politique, il importe, maintenant que notre église nationale est constituée sur des bases solides et légales, que tous les libéraux appuient cette église et soutiennent la majorité du peuple bernois dans les mesures qu'il a prises. (Il faut remarquer que la majorité du peuple bernois est protestante.)

» Et cependant notre culte est peu fréquenté et nos ennemis s'en vont partout répétant que notre église est déserte.

» En présence de ce laisser-aller, nous dirons même de cette indifférence coupable, nous venons faire un dernier appel aux sentiments patriotiques des catholiques libéraux de Delémont, les prier d'assister plus régulièrement à la messe du dimanche et d'engager les femmes et les enfants surtout d'y aller.

» Si les catholiques (!) ne veulent pas montrer plus de zèle à appuyer le curé libéral et le conseil de paroisse, celui-ci déposera *in globo* le mandat que l'assemblée lui a confié.

Rien pourtant ne décourage le gouvernement de Berne, et, conformément à la loi des cultes, votée il y a quelques mois, il a fait procéder par les nouvelles paroisses du Jura à la formation des conseils paroissiaux et à la nomination ou plutôt à la confirmation des curés intrus. Mais, ici encore, quelle déception! Sur 12,000 électeurs, le dixième seulement a été voter. Dans 28 communes, aucun électeur ne s'est présenté au scrutin; dans les autres, le nombre à été partout dérisoire : à St Imier, par exemple, sur 1,933 électeurs, 8 ont répondu à l'appel; à Moustier, sur 1,429, 24 seulement! D'autres chiffres, non moins significatifs, sont ceux qu'ont obtenus les curés élus :

Fontenais : M. d'Abbadie (français) a eu 77 voix sur 1,681 électeurs.
Courtemaiche : M. Coffignal (français) » 15 » 1,683 »

Undervelier : M. Salis (italien)	a eu	13	voix sur	1,046	électeurs.
Courroux : M. Maestrelli (italien)	»	60	»	1,557	»
Reggenburg : M. Oser (allemand)	»	40	»	465	»
Bislach : M. Schoenberger (allemand)	»	33	»	669	»
Dittingen : M. Fuchs (autrichien)	»	33	»	667	»
Bienne : M. St-Ange-Lièvre (français)	»	50	»	1,040	»

Et dire que le gouvernement bernois s'est empressé de confirmer des nominations faites dans de pareilles conditions!

Quant aux catholiques, ils continuent à se réunir dans des granges ou des hangards, à y lever avec foi les mains vers le ciel et à demeurer inébranlables dans leur fidélité. Cette attitude ne fait qu'accroître la fureur des persécuteurs. Nous avons parlé précédemment de la suppression des Ursulines de Porrentruy. La dernière congrégation religieuse de cette ville ne devait pas tarder à subir le même sort : il s'agit des sœurs de charité de Ste-Ursanne qui desservaient depuis vingt ans l'hospice des pauvres du chef-lieu du Jura bernois. On commença par s'emparer de leur chapelle pour la livrer au schisme; puis on jeta sans motif la supérieure et deux religieuses en prison où elles restèrent quatre jours; enfin, un beau matin, on leur signifia qu'elles devaient partir dans un délai de quatre heures, passé lequel il serait procédé à leur expulsion « par la force. » L'exécution suivit bientôt la menace, et les religieuses, qui ne signalaient leur présence que par de bonnes œuvres, durent prendre à leur tour le chemin de l'exil!

Malgré l'implacable intolérance de leurs ennemis, les Jurassiens ne cessent de pétitionner auprès des autorités fédérales, et, au nombre de plus de neuf mille, ils leur ont demandé la restitution de leurs églises et des biens ecclésiastiques, le rétablissement du culte catholique et le rappel des 97 prêtres injustement expulsés. La restitution des églises et le rétablissement du culte catholique comme culte public ont été nettement refusés, par le motif qu'il ne peut exister dans le canton d'autre culte public « catholique », que celui établi par la loi du 18 janvier 1874! Mais le conseil fédéral, malgré son hostilité connue, a reculé devant une approbation pure et simple de l'ostracisme lancé contre les prêtres fidèles, et il a invité le gouvernement de Berne à lui exposer les motifs qui, d'après lui, justifieraient le maintien de cette mesure de rigueur, se réservant de statuer ultérieurement sur le recours dont il était saisi. Les avis sont partagés au sujet des intentions réelles du Conseil fédéral, et, au moment où nous écrivons, la décision définitive n'est pas encore intervenue. Mais quel que soit le sort du

recours, la situation de l'Église dans le Jura n'en restera pas moins lamentable.

Pendant que les populations jurassiennes donnaient ainsi l'exemple d'une fidélité digne des premiers siècle de l'ère chrétienne, la tempête s'étendait à la paroisse catholique de la ville de Berne.

Cette paroisse possède une église bâtie par feu Mgr. Baud, prédécesseur du curé actuel, M. Perroulaz, et cela avec les deniers des catholiques de tous les pays. Les schismatiques jetèrent les yeux sur elle, mais leurs desseins furent pendant quelque temps entravés par la crainte de déplaire aux ambassadeurs. Cette crainte était vaine, car, depuis les bouleversements engendrés par la détestable politique de Napoléon III, il n'y a plus d'Europe, et partout la violence et l'injustice, n'ayant rien à redouter de l'influence, jadis tutélaire, des grandes puissances, se donnent libre carrière.

Voici donc comment on s'y prit pour aboutir:

On convoqua d'abord l'assemblée de paroisse à l'effet d'élire un conseil paroissial. Mais comme cette assemblée n'existe qu'en vertu de la dernière loi sur les cultes et que dès lors les catholiques fidèles ne peuvent y prendre part, le conseil fut nommé par une centaine d'électeurs sur 360 inscrits. A peine installé, il reçut une requête des professeurs de la faculté vieille-catholique de Berne, tendant à obtenir l'autorisation de disposer de l'église pour leur culte, messes et prédications. Il s'empressa de déférer à cette requête, et il invita M. Perroulaz à ouvrir les portes du temple aux prêtres schismatiques de l'Université. Le curé s'y refusa; on le somma de livrer les clefs; il n'en fit rien; on alla s'en emparer chez lui, et le dimanche 28 février, le Dr Friedrich et ses complices prirent possession du sanctuaire. M. Perroulaz, prévenu du scandale qui devait se produire, s'abstint de se rendre à son église et convoqua ses paroissiens, pour célébrer leur culte, dans la grande salle du Musée. Ceux-ci s'y réunirent en foule; au premier rang des assistants figurèrent les ambassadeurs de France, d'Autriche, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, du Brésil, etc. Il y a trente ans, cette démonstration des ministres étrangers ne fut pas restée sans conséquences. Mais en l'an de grâce 1874, la force prime le droit et les tyranneaux de Berne, sûrs de l'appui de certains cabinets étrangers, assouvissent impunément la haine qu'ils ont vouée au catholicisme.

Ce n'est pas tout. On jugea qu'il ne suffisait pas de prendre aux catholiques leur église; on voulut encore forcer M. Perroulaz d'y célébrer la messe de concert avec les apostats. Le Conseil d'État imagina donc de le mettre en demeure de reprendre ses fonctions; et sur le refus qu'il en

reçut, il décida qu'on le poursuivrait en révocation et qu'en attendant l'issue du procès, on le suspendrait! Puis on le chassa du presbytère et on y installa à sa place un apostat bavarois. Quoi! après avoir enlevé aux fidèles le sanctuaire bâti de leurs mains et de leurs deniers, on leur enjoint encore de s'allier avec des renégats et on fait à leur pasteur un crime de les réunir dans un autre lieu, pour adorer Dieu suivant leur conscience! A Rome, sous les empereurs païens, les chrétiens avaient la liberté des catacombes; à Berne, en 1875, cette liberté offusquerait les ingrats dont le berceau a été illuminé des clartés de la vérité révélée.

III.

A Genève, la situation est aussi sombre que dans le canton de Berne.

Au moment où nous retracions les hauts faits de son gouvernement en août dernier, M. Loyson venait de se séparer avec éclat des chefs laïques du schisme: « Je n'engagerai point, avait-il dit, de discussions « inutiles avec des hommes qui confondent le libéralisme avec le radi- « calisme, le catholicisme avec la *Profession de foi* du Vicaire savoyard. » Le pauvre apostat aurait bien voulu, croyons-nous, rentrer dans l'Église vénérable qui avait reçu ses premiers serments. Mais que faire de Mme Loyson et du petit Emmanuel? Il resta donc schismatique, et il déclara qu'il demeurerait à Genève, « en attendant l'élection de l'évêque qui « avec son synode est la seule autorité, qu'il pouvait, ajouta-t-il, recon- « naître dans l'ordre religieux. » A la suite de cette scission, il fonda un culte libre, qui est suivi par un petit nombre de sectaires.

Quant à l'église officielle, ses mésaventures ne se comptent plus. On se rappelle que dans la ville même de Genève, elle fut dotée de trois curés touchant chacun de 4 à 5,000 fr., et de quelques vicaires. Or, après la retraite de M. Loyson, le second des trois curés, M. Hurtault, partit à son tour pour aller occuper une des chaires de la faculté vieille-catholique de Berne. C'est sans doute pour consoler la nouvelle église, qu'un des vicaires, le sieur Vergoin, imitant ses complices, prit femme dans la personne d'une fille fribourgeoise.

Cependant la loi sur l'organisation des cultes prescrivait à tous les curés et vicaires du canton le serment de fidélité aux lois. Le Conseil d'Etat recula longtemps devant l'application de cette disposition aux communes rurales. Enfin, cédant aux impatients du « Conseil supérieur catholique », il arrêta que le serment serait prêté le 4 septembre par les 17 curés et les 2 vicaires en fonctions dans les campagnes.

Le jour fixé, une foule considérable stationnait aux abords de l'Hôtel-de-ville. Mais aucun des prêtres appelés ne se présenta. Eux aussi, ils étaient fiers de porter la devise de Mgr Lachat : « *Potius mori quam foedari*, plutôt la mort que la honte ! »

Immédiatement après, le Conseil d'État déclara les dites cures vacantes et supprima le traitement de leurs desservants à partir du 31 octobre. Cette mesure fut communiquée au « Conseil supérieur catholique » à l'effet de pourvoir aux vacances.

Grand fut l'embarras de celui-ci. Il demanda, pour commencer, au Conseil d'État la faculté de disposer des églises des campagnes à partir du 31 octobre. On lui répondit qu'il n'avait qu'à s'adresser aux autorités municipales. Il imagina alors de publier dans les journaux, aux annonces, un avis disant que « l'inscription était ouverte au bureau du Conseil supérieur pour les fonctions de curé et de vicaire dans 22 paroisses du canton, ces paroisses étant devenues vacantes par suite de décès, de démission et de révocation »; et, après qu'il eût mis la main sur un candidat, il résolut de le présenter à la paroisse du Grand-Saconnex, l'une des plus voisines de Genève, et qui, à ce titre, lui paraissait mûre pour le schisme. Mais 33 électeurs seulement sur 166 répondirent à l'appel : c'était moins que le quart, et dès lors l'élection ne put aboutir.

Un tel échec fit réfléchir. On ne donna pas suite à la mesure décrétée le 4 septembre, si ce n'est que le traitement des curés fidèles resta supprimé ; mais on se vengea en tracassant les catholiques de toutes façons.

Citons deux faits :

Un enterrement vieux-catholique ayant eu lieu à Hermance, après diverses provocations, la population jeta quelques pierres sur le cercueil du défunt. Aussitôt on s'en prit au curé, et on l'expulsa du canton, sous le prétexte qu'il troublait, disait l'arrêté, la paix publique par ses prédications et excitait à la haine des citoyens les uns contre les autres. Rien de plus grave que ce reproche ; car enfin, si le curé était coupable, c'était devant les tribunaux qu'il aurait fallu l'attraire. Mais on voulait punir ses paroissiens de ce que, quelques jours avant, ils avaient fait un très-mauvais accueil à deux intrus qui avaient cherché à pervertir le village.

Le second fait est plus triste encore à relater. Un beau jour, un citoyen vieux-catholique de Genève, nommé Maurice, demeurant dans cette cité près de l'église vieille-catholique, se mit dans la tête de faire baptiser son nouveau-né par l'intrus Marchal dans l'église catholique de Compesières, servant à deux communes, Bardonnex et Plan-les-

Ouates. A l'arrivée du cortége, les maires de ces communes, ceints de leurs écharpes et entourés de leurs administrés, s'opposèrent à son entrée dans l'église et le firent battre en retraite. A cette nouvelle, grand émoi à Genève.

La fantaisie du sieur Maurice était non-seulement contraire à la liberté des cultes; elle était une vraie vexation, puisqu'il appartenait à la commune de Genève et qu'il pouvait y faire baptiser son enfant dans l'église St-Germain dont le schisme s'était emparé. N'importe: le Conseil d'État se saisit de l'incident et enjoignit aux maires de Compesières de tenir ouverte l'église paroissiale pour le baptême du jeune Maurice; en même temps il expédia sur les lieux des escouades de gendarmes et de carabiniers, et grâce à ce déploiement de force publique, un serrurier put forcer les portes du temple: elles avaient été scellées du sceau des municipalités, et un grand écriteau portant ces mots : « La propriété est inviolable », y avait été attaché. Avant la profanation, un délégué des autorités communales de Bardonnex et de Plan-les-Ouates avait signifié aux envahisseurs une dernière protestation.

Tout commentaire est superflu. Bornons-nous à reproduire ces paroles du *Journal de Genève:* « Ce qui s'est passé à Compesières n'adonné que « trop tôt raison aux funestes pressentiments que nous inspirait la *poli-* « *tique violente* qui tend de plus en plus à prévaloir dans nos régions « officielles. Nous persistons à demander qu'on cesse enfin de semer « le vent au risque de récolter la tempête. » Mais le but était atteint : on avait froissé les catholiques et l'on s'était donné un prétexte pour destituer M. de Montfalcon, maire de Plan-les-Ouates et président de l'*Union des Campagnes*.

Il semble pourtant que ce ne soit pas encore assez. Au sein du « Conseil supérieur catholique », M. Héridier s'écria : « Nous devons adopter la marche du gouvernement bernois. » Tant de haine ne peut s'expliquer que par les résultats négatifs de la campagne entreprise. La fermeté des catholiques croît en effet au lieu de s'affaiblir, et ils sont unanimes à partager les sentiments de cet orateur de l'*Union des campagnes* qui s'écriait naguère: « Quoi qu'il advienne, nous ne faillirons » pas. Si l'on nous ravit nos églises, l'on ne prendra que des murs, » mais on ne prendra pas nos âmes; nous suivrons nos autels proscrits » et dépouillés jusque dans la pauvreté d'une grange ou l'obscurité d'une » cave. Si l'on chasse nos prêtres de leurs presbytères, nous leur offri- » rons un asile sous nos toits modestes et amis. Si on les prive de leur » traitement, nous partagerons avec eux le salaire de notre travail et le » pain de nos tables. »

Les radicaux et les libres-penseurs avaient été surtout irrités de ce qu'à peine dépouillés de l'église St-Germain, les catholiques eussent acheté, pour la remplacer, le *Temple unique*, jadis occupé par la franc-maçonnerie, et qu'ils l'eussent dédié au Sacré-Cœur. Aussi, après que les élections pour le renouvellement du Grand-Conseil eurent donné la majorité à la liste de M. Carteret, celui-ci s'occupa de porter un nouveau coup aux catholiques en leur enlevant l'église Notre-Dame.

Cette magnifique église avait été bâtie en 1857 à l'aide des souscriptions recueillies dans toute la chrétienté catholique par Mgr. Mermillod et M. Dunoyer, curé révoqué de Genève. Les souscriptions avaient été données en vue d'assurer dans la nouvelle église le service du culte catholique-romain, et pendant 17 ans, c'était ce culte qui y avait été célébré sans intermittence.

Depuis longtemps, M. Carteret et les libres-penseurs radicaux avaient jeté les yeux sur cette proie. Ils avaient été arrêtés dans leurs desseins par des résistances énergiques, et entr'autres par celle de l'ex-père Hyacinthe. Mais ils finirent par perdre patience, et, à leur instigation, sous la pression d'une populace exaltée par les plus mauvaises passions, le Grand-Conseil, au commencement de janvier, adopta un ordre du jour réclamant la prompte exécution de la loi du 2 novembre 1850.

Cette loi, qui avait donné gratuitement aux catholiques le terrain sur lequel s'élève l'édifice, portait que l'administration de celui-ci serait confiée à une commission de 5 membres, élus par les catholiques de la paroisse de Genève. En réclamant l'exécution de cette disposition, on espérait former une commission de vieux-catholiques qui livrerait l'église aux radicaux affublés d'un masque schismatique.

Nous n'avons pas l'intention de discuter ici la question de droit, bien qu'il nous paraisse clair que l'on ne pouvait retourner contre les catholiques une stipulation portée en leur faveur. L'équité devait suffire pour empêcher, dans les circonstances actuelles, l'application de cette disposition. C'est ce que firent ressortir deux protestants distingués qui n'ont pas brisé avec les sentiments de justice, M. Naville et M. de la Rive. Ce dernier, dans un écrit remarquable, s'écria : « En se plaçant, pour juger » cette affaire, au point de vue de la simple équité, tout esprit impartial » donnera, je crois, gain de cause à celle des deux Églises qui a sup- » porté la totalité de la dépense considérable par laquelle la valeur du » don octroyé a été plus que décuplée. L'emplacement sur lequel s'élève » aujourd'hui un des plus beaux monuments de notre ville serait encore » un terrain vague sans les sommes recueillies et fournies par ceux-là » précisément à qui la possession en est maintenant contestée. Notre-

» Dame est tout entière l'œuvre des prêtres et des fidèles de l'Église » catholique. C'est là un fait notoire, incontesté. »

Il n'y avait rien à répondre à ce langage si vrai et si saisissant. Du reste, l'un de ceux qui avaient recueilli les dons, M. Dunoyer, dans une lettre publique, avait écrit que « la plus grande partie des sommes em- » ployées dans cet édifice avaient été souscrites par des catholiques-ro- » mains du monde entier, et qu'il pouvait affirmer et prouver que ceux » qui sont séparés de l'Église catholique, avaient été étrangers à cette » construction. »

Mais ces protestations restèrent sans effet. Au moins, les sectaires pouvaient-ils prétendre qu'ils formaient la majorité de Genève et qu'ils avaient besoin de Notre-Dame? Point; et la *Chronique radicale* le fit remarquer en leur demandant: « Que ferez-vous de l'église Notre-Dame? » Pouvez-vous la remplir? » Eh! non, ils ne pourront la remplir; mais il s'agit de l'enlever aux fidèles qui s'y pressent en foule, qui y ont fourni, en 1874, 260 baptêmes, 170 sépultures, 60 mariages, 174 premières communions et 30,000 communions d'adultes, et pour qui 5 messes sont célébrées tous les dimanches. Ici, encore une fois, la fin justifiait les moyens.

Donc, le Conseil d'État, mis en demeure de faire exécuter la loi de 1850, convoqua le corps électoral, en décidant au préalable que les citoyens génevois seuls prendraient part à l'élection. Pour comprendre la valeur de cette réserve, il suffit de remarquer qu'il y a dans le canton de Genève 25,000 catholiques étrangers (1), et qu'en les écartant du scrutin, on affaiblissait notablement les forces catholiques.

Malgré ce subterfuge, tout promettait une victoire aux catholiques fidèles, lorsqu'à la veille des élections, le 6 février, dans l'après-midi, le nombre des électeurs qui le matin n'était sur les tableaux électoraux que de 1,500, fut porté à 1,924. On devine où ces recrues de la dernière heure avaient été cherchées; et le *Courrier de Genève* constata qu'on vit arriver au scrutin « une masse d'individus de figure inconnue et qui paraissaient embrigadés. » Grâce à ce renfort, la liste libre-penseuse passa à 187 voix de majorité.

La commission nommée se constitua aussitôt, et sans enlever immédiatement l'église aux catholiques romains, elle s'empressa de décider que « les habitants de la rive droite du Rhône et du Lac qui appar- » tiennent au culte reconnu par l'État, pourraient faire dans le temple

(1) Il y a dans le canton 47,868 catholiques dont 25,000 étrangers, et 43,639 protestants dont 9,000 étrangers seulement. De là vient que les protestants comptent 16,000 électeurs sur 16,000.

» les cérémonies de baptême, de mariage et d'ensevelissement », et qu'elle se réservait de prendre les dispositions qu'elle jugerait convenables contre les ecclésiastiques qui donneraient lieu à des plaintes fondées, notamment en ce qui concerne la paix publique, l'obéissance aux lois et le respect dû aux magistrats.

Ces résolutions allaient être exécutées, lorsque Mgr Mermillod, M. Dunoyer, comme représentant des donateurs, et M. Lany, recteur de Notre-Dame, réclamèrent devant les tribunaux la propriété de l'édifice.

Y a-t-il encore des juges à Genève? C'est ce que nous saurons bientôt.

Ce n'est pas tout: le 6 avril, à 5 heures du matin, la commission récemment élue, fit crocheter les portes de l'église par un serrurier dont une escouade de gendarmes et d'agents de police protégeait le travail; après quoi, les scellés furent opposés, et tout exercice du culte fut interdit!

On le voit : la situation se tend de plus en plus. M. Carteret envie à M. de Bismarck ses lauriers, et, soutenu par tous les plus mauvais éléments de Genève, il faut s'attendre à le voir aller jusqu'aux dernières extrémités.

IV.

Le temps, hélas! est loin où l'on parlait de la liberté suisse, comme de la liberté belge. Les violences de tout genre qui se multiplient sur la vieille terre helvétique prouvent que le despotisme peut sévir sous le régime républicain comme sous tout autre, et que ceux qui crient le plus contre la tyrannie des rois, sont eux-mêmes des tyrans de la pire espèce, lorsqu'ils ont la puissance en mains.

Il est manifeste que, dans la voie qu'ils suivent, les radicaux suisses ne veulent se laisser devancer par personne. Ils ont formé une vaste association, appelée le *Volksverein*, et dans une réunion de celle-ci, tenue l'automne dernier à Olten, on a voté un programme contenant cet article: « Le moment est venu d'appliquer les principes qui sont la base du » nouveau parti fédéral. Pour briser à jamais l'influence de l'ultramon- » tanisme, il ne suffit pas que l'on émancipe de l'Église l'individu comme » tel, *il faut que les Églises elles-mêmes soient régies démocratiquement* » *et nationalement, et que toute institution hiérarchique soit supprimée* » *comme dangereuse pour l'État et pour la liberté, et qu'en vertu de* » *l'art. 50 de la nouvelle constitution, les évêchés existant encore soient* » *supprimés par l'Assemblée fédérale* ». Les hypocrites! ils osent parler de liberté! Il est vrai que la Convention nationale et la Commune de Paris inscrivaient, elles aussi, ce mot partout!

Les démonstrations dont nous venons d'indiquer la principale, doivent aboutir à la constitution définitive de l'église nationale projetée et devant laquelle on cherchera à faire plier le genou à tout le monde, comme les païens de l'église primitive exigeaient qu'on adorât les faux dieux. Aussi des négociations actives se poursuivent dans ce but entre 5 des États de l'ancien diocèse de Bâle et les cantons de Zurich, de Schaffouse, du Tessin, de Genève, etc. On a décidé en principe qu'il y aurait un évêque. Tout le monde devra se soumettre à cet évêque; mais il aura pour supérieur un synode composé de sectaires de toutes les couleurs, et ceux-ci jouiront à son égard du droit de révocation. On assure que le sieur Reinkens viendra sacrer le nouvel évêque: c'est bien le moins que les apostats se prêtent ces bons offices.

Quoi qu'il en soit, les vieux-catholiques ne réussiront pas à élever un édifice sérieux. Pour fonder une Église, il faut la foi, le zèle, le dévouement, la conviction religieuse. Les radicaux et les libres-penseurs n'ont rien de tout cela; ils n'ont pas de croyances et ils se tiennent systématiquement à l'écart de tout culte. Qu'ils prennent donc nos églises et qu'ils décrètent la formation d'une hiérarchie ecclésiastique: les églises profanées resteront désertes; leurs prêtres seront méprisés, et l'on se convaincra une fois de plus que le Dieu vivant ne règne pas sur les schismatiques et les hérétiques.

CH. WOESTE.

CLÉMENCE. (1)

NOUVELLE FLAMANDE.

(SUITE DE LA COUR DE L'OURS D'OR.)

La vieille Cour de *l'Ours d'or* est remplie de lumière, mais ce n'est plus le brillant soleil d'août.

Les grands fuchsias qui bordent la cour ont à peine atteint leur floraison; il n'y a point de fleurs sur les myrtes, quoique de tendres et belles feuilles en avaient fait espérer une quantité. La petite fontaine murmure toujours, mais les poissons ne gambadent plus gaîment dans le bassin: ils sont paisiblement enfermés dans un globe de verre placé dans le parloir de Clémence.

Les rayons du soleil se jouent dans les rosiers et les lilas, dont le luxuriant feuillage ne laisse pas encore supposer le sombre et triste étalage qu'ils feront en automne; ça et là on voit des massifs blancs comme la neige et un peu de gazon entremêlé d'ombres grisâtres.

Nous sommes en mai et cependant un vent âpre comme celui de mars souffle de manière à tenir Elodie, la cuisinière (il n'y a pas de « chef » mâle dans cette vieile auberge flamande), en garde contre ses rhumatismes, et de manière aussi à l'empêcher de s'aventurer hors du chaud abri de sa cuisine.

Elodie est une femme petite et maigre; elle a une figure intelligente et des yeux noirs; ces derniers indiquent qu'elle est vexée. Assise près d'une petite table, elle épluche de la jeune salade de laitue.

—C'est insupportable, grommelait-elle, en laissant tomber rapidement les feuilles vertes dans le bassin de cuivre placé à ses pieds. « Mam'selle Clémence brise toute raison : si sa sœur, Mme Scherer, lui demandait la robe qu'elle a sur le dos, elle la lui donnerait. C'est elle qui a procuré à Mme Scherer un mari, quoique cela lui ait presque brisé le cœur, et c'est assez, beaucoup trop; c'est folie que de continuer à verser du vin dans une bouteille pleine!

Elodie haussa les épaules et éplucha de plus belle et plus précipitamment encore que jamais les feuilles de laitue; elle avait une bonne tête

(1) Traduit de l'anglais par René de Lamouilly avec l'autorisation de l'auteur.

et un cœur ardent, mais son caractère réclamait une surveillance soutenue. Celle-ci était exercée avec excès, du temps où Mme de Vos, la mère du propriétaire de l'*Ours d'or*, était venue elle-même diriger la maison de son fils.

De prime abord Elodie n'avait ressenti aucune sympathie pour la grosse et rouge dame; premièrement à cause des durs traitements qu'elle avait fait subir à la femme de son fils, la chère et aimée maîtresse d'Elodie; mais surtout à cause du sans-gêne, avec lequel elle était venue s'installer à l'*Ours d'or*, après la mort de sa belle-fille.

Clémence avait, à cette époque, éprouvé de grands chagrins : son fiancé, Louis Scherer, était venu la réclamer au temps convenu; mais, Clémence étant accidentellement absente, l'extrême beauté de sa jeune sœur, Rosalie, et, comme Elodie persistait à l'affirmer, les habiles manœuvres de Mme de Vos avaient tourné la tête du jeune soldat. Clémence crut devoir le délivrer volontairement de ses engagements. Scherer et Rosalie se marièrent.

Mais le père de Clémence ne parvenait pas à oublier le chagrin infligé à sa bien-aimée fille, et au jour du mariage de Rosalie, Madame sa grand'mère retourna dans sa propre maison à Louvain.

— Ah! quel bonheur, quelle délivrance! avait dit Elodie. Mais je suis sûre que Mam'selle Clémence ne prendra pas encore la place qui lui revient de droit. Quel ange que Mam'selle Clémence!

Un léger bruit fit lever la tête à Elodie. Une personne encapuchonnée était debout à côté de la porte, vis-à-vis du corridor voûté qui donne entrée à la cour de l'*Ours d'or*. Elodie s'avança jusqu'à la porte de la cuisine.

— Mam'selle Clémence, fit-elle aigrement.

— Oui, oui, Elodie, j'arrive : la voix qui s'était fait entendre était si douce qu'on était avide de voir la figure d'où elle sortait. Mais Clémence s'était retournée pour écouter les dernières paroles de son père.

Auguste de Vos est un flamand de haute stature et bien portant, au teint vermeil; mais il est noir et a une figure intelligente. Il a rajeuni. Il est plus heureux depuis qu'il vit seul avec Clémence: celle-ci a l'art de montrer à son père le beau côté de la vie. Il n'avait pas même l'occasion de remarquer l'humeur querelleuse d'Elodie. Auguste de Vos n'a jamais été un homme démonstratif; mais depuis le soir, où le mariage de Rosalie avait été décidé, on remarquait une certaine gravité dans l'affection qu'il témoignait à sa fille aînée, un sentiment qui ne se dépeint pas et qui souvent fait naître à la fois et un soupir et un sourire.

— Eh bien! mon enfant, dit Auguste de Vos, si tu dis que c'est utile,

je cèderai; mais souviens-toi toujours que Rosalie à trois servantes et seulement deux enfants. Il est pour moi inconcevable qu'après tout ce que sa grand'mère a fait pour elle et pour Louis aussi, ils ne consentent pas même à la soigner pendant sa maladie et qu'ils réclament l'aide de ta personne.

Clémence souriait; elle a une figure douce et pensive, mais ses yeux noirs rehaussent la candeur de ce sourire et brillent à travers ses beaux et longs cils.

— Pauvre Rosalie! Tu es sévère, mon père; tu oublies que c'est, pour ainsi dire, le premier désir qu'elle m'a exprimé depuis son mariage. Cela semble être le commencement... Clémence s'arrêta et rougit, puis regarda franchement Auguste de Vos, qui est pour elle à la fois son père et sa mère... Tu sais que Rosalie n'a plus été la même pour moi depuis qu'elle nous a quittés... Les yeux de son père se remplirent d'une vive tendresse :

— La faute n'est pas de ton côté, Clémence.

— Je dois absolument aller parler à Elodie : je te quitte... Pauvre Rosalie, murmurait-elle, il ne lui a pas encore pardonné!

— Lorsque Mam'selle entra dans la cuisine : Hein, fit Elodie en tournant la tête d'un côté, comme un moineau prêt à combattre. Belle manière d'agir, ma foi; est-ce vrai que Mam'selle s'en va demain à Bruges, afin de soigner la bonne-maman qui jamais n'a été bonne pour elle?

— Silence, Elodie! Vous ne devez pas parler ainsi de ma grand'mère, dit Clémence dont les yeux devenaient presque sévères. Elodie se tourna vers la table placée derrière elle.

— Je parle comme je pense, Mam'selle. Le devoir est le devoir partout; et, pour moi, Monsieur m'est bien plus cher que Madame sa mère; et il sera bien triste sans Mam'selle Clémence. Quant à Mme de Vos, elle sera un peu négligée, que voulez-vous? Mme Scherer est jeune, et elle aime ses aises; mais elle sera obligée de prendre soin de sa grand'mère, si Mlle Clémence ne s'en va pas.

— Certainement, je m'en vais, dit Clémence, qui parlait avec décision et tout en souriant, ce qui calma quelque peu Elodie.

— Il me faudrait du bouillon, un peu de poulet froid, si vous pouvez m'en procurer, et quelques œufs. Je vais rendre visite à votre amie, la femme du sacristain de St-Michel.

Elodie rechignait; mais elle prépara les mets demandés et les mit soigneusement dans un panier.

— Tout cela est bel et bon, dit-elle : je n'envie pas la nourriture et la boisson que Mam'selle donne, mais je me demande, lorsque Mam'selle

Clémence se mariera et s'en ira (elle se mariera bien un jour, je suppose, et le mari qui l'aura sera heureux!), que deviendront donc la femme du sacristain et tous les autres malades de notre paroisse? Elle les a tant accoutumés aux friandises.

Louis Scherer, qui à son mariage avait quitté l'armée, avait cherché une place à Bruges. Rosalie avait trouvé l'administration du ménage si peu à sa guise que, les premiers mois écoulés, elle avait persuadé à son mari de laisser venir Mme de Vos habiter avec eux.

Pendant un certain temps cet arrangement eut du succès. Mme de Vos était parvenu à plaire au jeune couple; elle dirigait les servantes, et contribuait largement aux dépenses du ménage. Mais quand les bébés arrivèrent, deux en moins d'un an d'intervalle, des discussions s'élevèrent et le désaccord qui régnait dans la maison dégoûta bientôt Louis Scherer de son foyer. C'est au milieu de ces difficultés que Rosalie écrivit à Clémence, pour lui demander de venir soigner Mme de Vos pendant sa maladie.

II.

Louis rencontra la sœur de sa femme à la station. Clémence ne l'avait plus vu depuis plus d'un an; elle le trouva vieilli; sa figure distinguée et blonde semblait exprimer des tourments.

Ils s'étaient revus après le mariage, mais tous les souvenirs de cœur des anciennes relations s'étaient effacés. Seulement Louis observait une certaine réserve, lorsqu'il se trouvait en présence de la femme qui l'avait tant aimé : du côté de Clémence, on pouvait constater un certain aveuglement délibéré, pour couvrir les fautes qui paraissaient évidentes aux autres. Dailleurs Clémence était indulgente pour tout le monde, sauf pour elle-même.

Elle s'informa de la famille.

— Comment va la sœur Marie? demanda-t-elle? Rosalie la voit-elle souvent?

Ma foi, je n'en sais rien, fit Louis en tordant ses moustaches, quoiqu'il semblât instruit du fait. Rosalie voit ou elle ne voit pas votre tante, la sœur Marie; mais elle ne m'en dit rien. Je n'ai point d'affection particulière pour les religieuses, spécialement quand elles ne sont plus jeunes ou jolies... mais voilà votre petite filleule qui montre sa petite tête à la fenêtre.

Ils avaient longé une rue qui aboutissait au quai d'un canal bordé, du côté où ils marchaient, d'une ligne serrée de jeunes peupliers. Les feuilles

nouvellement épanouies brillaient sous l'action des doux rayons du soleil : celui-ci donnait aussi à l'eau un reflet rougeâtre, provoqué par les hauts pignons des maisons qui bordaient immédiatement le canal, et qui semblaient se pencher vers l'eau.

Derrière les maisons s'élevaient les gracieuses tourelles de l'Hôtel-de-Ville, et bien au-delà on apercevait le beffroi. Il était juste trois heures. Tout à coup le carillon fit entendre dans les hautes tours des sons mélodieux, qui traversaient l'air, comme si les anges avaient tenu une fête musicale et répétaient des mélodies d'une cadence surhumaine.

Louis était trop habitué au carillon pour s'en préoccuper. Voilà votre filleule, Clémence, dit-il.

Clémence s'arracha à cette extase : il lui semblait avoir entendu la voix de sa mère au milieu du chœur des anges...

Louis Scherer habitait une maison en briques rouges et avec un pignon à gradins : dans le pignon était pratiqué une fenêtre ogivale surmontée d'un arc boutant en pierre grise; les meneaux fenêtre étaient en pierre aussi. En dessous de cette fenêtre, se voyaient deux croisées parallèles; à l'une d'elles on apercevait une petite figure enfantine, une vraie miniature, qui rappelait Rosalie.

Quand Clémence traversa la porte située en dessous des fenêtres, des petits pas se firent entendre, de même que le murmure de voix chétives et faibles; puis deux riants bébés sortirent d'une chambre à demi-ouverte, à droite dans le corridor dallé.

Clémence oublia où elle était, oublia même la maladie de la bonne maman, et s'arrêta avec les deux charmants bijoux déjà abrités dans ses bras comme dans un nid.

Le plus jeune des deux, la petite Clémence, s'agitait hardiment dans son baragouin doux et incohérent; mais le petit Louis feignait une certaine timidité, se cachant sous le manteau noir de sa tante en la regardant avec ses yeux ronds, bleus et brillants et tout en mettant ses doigts entre ses lèvres boudeuses.

— Tiens, tiens... La voix de Rosalie était si aigre que Clémence déposa de suite les enfants. Les deux sœurs s'embrassèrent en se lançant des regards interrogateurs.

— Ma foi, se dit Rosalie, chaque fois que je vois Clémence, je la trouve rajeunie.

Rosalie était troublée. Clémence la suivit en faisant tout bas le vœu de la voir enfin devenir plus aimable et plus simple. Elle était encore une jolie blonde; mais sa beauté n'était plus celle d'autrefois. Sa simplicité

était remplacée par une tête frisée. Rosalie était devenue une dame d'une élégance ridicule, au sourire rare et forcé. Pendant le petit instant qui suivit leur salut, Clémence avait vu le petit Loulou passer des joues de sa mère aux genoux de son père.

La chambre à coucher de Mme de Vos se trouvait en haut au bout du corridor. Les murs, les rideaux du lit et les housses des meubles étaient blancs Toute cette blancheur semblait faire ressortir davantage la figure rouge de Mme de Vos. Elle tendit une main à Clémence, tandis que l'autre à jamais impuissante reposait sous la couverture.

— Eh bien! mon enfant, te voilà à la fin venue, pour contempler ce qui reste de ta grand'mère. Ah! Clémence, n'est-il pas incroyable que, moi, si active, d'une constitution si parfaite, je sois contrainte d'être étendue ici, comme une sotte vieille femme? et dire qu'à la mère Borot, cette vieille imbécile, qui a au moins dix ans de plus que moi, il ne manque rien? Je ne sais pas comprendre cela.

Clémence embrassa la figure acariâtre de la vieille dame et s'assit à ses côtés.

— Tu peux rester quelques minutes, vint lui dire Rosalie, mais pas davantage; car j'ai beaucoup à te raconter.

— Rosalie, tu es si égoïste, reprit Mme de Vos; tu as Louis et les enfants. Laisse-moi Clémence; car je n'ai personne, moi.

Elle ferma les yeux, en soupirant profondément. Rosalie fit une grimace significative à sa sœur et s'esquiva de la chambre. Clémence soupira à son tour. A l'*Ours d'or*, son père et elle vivaient tous deux en une si parfaite harmonie, que la discorde qui régnait ici lui semblait doublement triste. C'était seulement sa seconde visite à Bruges, et lorsque Rosalie venait faire de courtes apparitions à l'*Ours d'or*, elle était toujours joyeuse et gaie. Mais la grand'mère attira bientôt l'attention de Clémence en lui parlant des souffrances qu'elle endurait, puis de la négligence, de la vanité et de la mauvaise humeur de Rosalie.

— Rosalie est jalouse, dit-elle. Elle ne veut pas te laisser ici, de peur que tu ne me préfères à elle. C'est la même chose avec les enfants : ils aiment leur bonne-maman, pauvres chéris! et ils ne peuvent point arriver jusqu'à ce corridor. Et moi qui ai tant fait pour Rosalie!

— Est-ce que la tante, la sœur Marie, vient te voir?

— Non; personne ne se souvient de moi, à présent. Je suis inutile, souffrante et oubliée. J'avais assez d'amis, comme tu le sais, lorsque j'avais une maison à moi et que je ne dépensais pas mon argent pour d'ingrats enfants. Pourquoi la sœur Marie viendrait-elle? Rosalie m'a dit

que Louis n'aimait pas à la voir, de sorte que j'ai dit à ma pauvre Marie de rester dans son couvent. Il est vrai, Clémence, que Marie est une compagne assez ennuyeuse.

C'était un tel plaisir pour la malade que celui de se savoir écoutée par une personne si douce et si prévenante, que la grand'mère se décida avec peine de laisser partir Clémence, lorsque l'heure du souper arriva.

Un son de voix fâchées sortait de la salle à manger. Quand Clémence ouvrit la porte, elle rencontra Louis qui s'en allait, le chapeau à la main et la figure rouge.

— Bonsoir, ma sœur, lui dit-il. Vous et Rosalie, vous aurez le temps de jaser à votre aise.

Il partit. Clémence regarda sa sœur, dont la figure était brûlante et pleine de colère. Rosalie s'assit en silence, puis passa les plats à Clémence sans faire aucune remarque.

— Je trouve bonne-maman mieux que je ne le supposais, dit enfin Clémence. Les attaques qu'elle subit ne semblent pas faire tort à sa langue.

Rosalie haussa les épaules.

— Tu peux bien dire cela, lui dit-elle, tout en balançant sa tête frisée. Elle t'aura probablement raconté de belles histoires sur mon compte. Ah! je sais! C'est toujours moi qui ai tous les torts; les autres peuvent faire ce qu'ils veulent; ils sont toujours dans leur droit, selon bonne-maman.

Le cœur de Clémence souffrait. Elle se disait qu'aucune union ne régnait dans ce ménage. Mais le désir tendre et presque maternel, de voir sa jeune sœur heureuse, lui donna le courage de parler.

— Mais comment cela se fait-il? Tu as toujours été la préférée de bonne-maman? Quand on est malade, il est vrai, l'on devient difficile, acariâtre et l'on voit des défauts dans ceux qui vous sont le plus chers.

Rosalie fit un signe de tête négatif.

— Il est inutile de parler de cela, Clémence; cette situation n'a pas commencé avec sa maladie. La grand'mère est naturellement injuste et égoïste, et je ne désire plus en parler.

Clémence s'aperçut qu'il n'était pas facile de parler de quoi que ce soit à Rosalie, qui ne disait rien non plus, ni de son mari, ni de ses enfants. Le seul sujet qu'elle abordât avec intérêt était celui d'une nouvelle toilette, d'une robe et d'un chapeau qu'elle s'était choisis pour une fête qui devait avoir lieu au jardin botanique.

— Tu t'y amuseras, Clémence. Il y aura de la musique et tous les officiers y seront. Clémence crut remarquer que Rosalie rougissait.

— Je n'irai pas, dit Clémence; car comme bonne-maman ne sait pas s'aider elle-même, quoiqu'elle sache parler, je trouve qu'il ne serait pas prudent de la laisser seule.

— C'est comme tu voudras... l'air boudeur de Rosalie reparut, et Clémence pensa qu'il valait mieux la laisser seule.

III.

La fête du jardin botanique commença à deux heures. On eut juste le temps de servir à déjeuner aux deux enfants. Quant à Rosalie, elle se hâta de mettre sa toilette nouvelle, immédiatement après son retour de la messe. Quand elle sortit de sa chambre, sa figure était toute empreinte d'anxiété. Clémence, depuis son arrivée à Bruges, n'avait pas encore remarqué une telle agitation chez sa sœur.

— Viens Loulou, dépêche-toi... Rosalie parlait doucement, mais non sans agiter avec fracas la sonnette, ce à quoi Clémence était déjà habituée... Nous arriverons trop tard, si tu ne te dépêches pas... En ce disant, elle s'approcha de la fenêtre, pendant que Clémence se plaçait entre les deux enfants pour leur servir leur dîner.

— Oh! quel beau temps, dit Rosalie d'une voix remplie de gaieté enfantine, et moi qui craignais tant qu'il ferait froid!

La porte s'ouvrit et son mari rentra tout étonné du changement opéré dans les regards de sa femme. Comme nous sommes gaie, dans notre nouveau chapeau, dit-il à Clémence. Je reviens juste à temps, Rosalie, pour t'accompagner au jardin botanique.

— Merci.... Clémence tressaillit à ce changement de voix et tout en voyant un sourire forcé s'éteindre sur les lèvres de sa sœur... Je n'ai aucune envie de t'être à charge, Louis; je suis certaine que tu pourras trouver une compagnie plus amusante, plus agréable, car je dois m'occuper de Loulou et de la petite Clémence.

— Comme cela te convient,.... mais je suppose que nous pouvons bien partir ensemble.

Louis parlait précipitamment, mais il sembla à Clémence qu'il était blessé; il fredonnait, les mains dans les poches, tout en assistant à la toilette des enfants.

Lorsqu'ils furent tous hors de la maison, Clémence soupira. Il était dur pour elle d'assister à la désunion qui régnait entre la grand'mère et Rosalie, mais ce qu'elle venait de remarquer était pour elle beaucoup plus triste encore. Louis était-il réellement un mari désobligeant? et fallait-il lui attribuer la responsabilité du changement opéré en Rosalie?...

La sonnette de la grand'mère se fit entendre avec force : en un instant, Clémence fut auprès du lit de la malade, écoutant de nouveau la nomenclature de ses souffrances, la description de l'opulence et de l'importance de la famille Van Rooms, et la peinture de l'affection de Mme de Vos pour ses petits enfants.

— Je suis heureuse qu'il fasse beau aujourd'hui, dit Clémence .. Mme de Vos se retourna en murmurant et en montrant le mécontentement qui régnait sur sa figure rubiconde.

— Tu es contente que Rosalie puisse faire la roue comme un paon! Ah! Clémence, si tu étais la femme de Louis, éprouverais-tu le besoin de bavarder avec tous les officiers de la garnison?... Clémence fit un léger mouvement et parla d'autre chose, car elle n'entendait pas penser mal de Rosalie. Louis revint bien longtemps avant Rosalie et ramenait Loulou. Clémence trouva le petit garçon pleurant dans la chambre d'enfants.

— Papa m'a renvoyé, dit-il en sanglottant, et maman m'a appelé un méchant garçon. Mais je ne suis pas méchant, ma tante.

Clémence dérobait chaque jour quelques courts instants à la malade, pour jouer avec les enfants. Mais ce jour là elle resta auprès d'eux un peu plus longtemps que d'habitude. La chambre d'enfants était une vaste place, située à l'extrémité de la maison, de sorte qu'aucun bruit ne parvenait à la chambre de Mme de Vos. Clémence joua et rit jusqu'à la fatigue, car elle aimait de tout cœur le petit Louis, à cause de ses manières caressantes et affectueuses.

— Tu es une bonne fée, ma tante, lui dit l'enfant, comme il l'accompagnait jusqu'à la chambre de sa grand'mère. La maison est toujours gaie depuis que tu es ici, je ne suis jamais triste... En ce disant, il l'embrassa si fort que la figure de Clémence était toute cachée dans ses belles boucles enfantines. A ce moment apparut, à l'autre bout du corridor, Rosalie, dont le regard était irrité: elle rentra dans sa chambre sans dire mot.

Lorsque Clémence descendit pour souper, Louis était seul.

— Je ne sors pas ce soir, dit-il: nous n'avons pas besoin d'attendre Rosalie pour souper, elle est allée se coucher.

— Qu'est-ce que cela veut dire, se demanda Clémence; il y a une atmosphère épaisse dans cette maison. Je n'ose faire une question, de peur de commettre une bévue ou d'exciter les querelles. Louis et Rosalie sont-ils vraiment malheureux ou se montrent-ils simplement si froids devant les autres?

Le mariage apparaissait à Clémence sous un jour tout autre qu'elle ne se l'était imaginé, et cependant lorsqu'elle reportait ses souvenirs à son

père et à sa mère, elle se disait qu'il devait y avoir quelque chose de désordonné entre Louis et Rosalie. Le lendemain matin, au déjeuner, Loulou était à côté de sa mère.

— La tante Clémence est une bonne fée, dit-il ; quand je pleure, elle me console : elle est comme le rayon du soleil, la chambre est noire et triste lorsqu'elle s'en va. Maman, tâche aussi d'obtenir un rayon de soleil de tante Clémence.

Rosalie versait le café; comme sa main tremblait, la nappe fut souillée.

Elle se tourna, la figure rouge de colère, vers le pauvre petit, le frappa et l'envoya dans sa chambre en disant: va-t'en, méchant bavard, cela t'apprendra encore à commettre de semblables bévues.

Louis Scherer regarda au-dessus de son journal. Généralement il prenait son déjeuner sans faire de remarques sur quoi que ce soit; mais Loulou était son petit préféré.

— Tu es injuste, dit-il à sa femme, ce n'est point Loulou qui a renversé le café.

Les yeux de Rosalie brillèrent de colère.

— Non, comme de juste, c'est toujours moi qui doit être blâmée, j'ai tort envers tout le monde.

Elle se leva et quitta la salle. Louis murmura une exclamation, puis regarda Clémence, en souriant tristement.

— Voulez-vous verser le café ou dois-je le verser moi-même, dit-il?

Clémence se sentait mal à son aise.

— Allez la retrouver, lui dit doucement Clémence.

Louis fronça les sourcils :

— Vous n'êtes point encore habituée à Rosalie : elle a besoin d'être jalouse. Aujourd'hui, c'est votre tour et celui des enfants ; ce sera au tour d'un autre demain ; il vaut mieux la laisser tranquille.

Et cependant, pensa Clémence, dès qu'elle fut assise dans la chambre de sa grand'mère, à quoi aboutira ce « laisser tranquille » ? Chacune de ces petites querelles ne doit-elle pas diminuer de plus en plus l'affection? Et combien ne s'aimaient-ils pas jadis? ah! que ne ferai-je pas pour les voir heureux encore!

Elle entendit un bruit sourd à la porte : en ouvrant doucement, elle vit le petit Louis sanglotant à terre.

Clémence lui tendit la main, mais le petit enfant se retira.

— Qu'y a-t-il, mon chéri? elle le suivit et l'attrappa dans ses bras.

— C'est ta faute maintenant, pas la mienne, dit l'enfant, dont la figure semblait délivrée d'un grand trouble. Maman dit que je suis bien mé-

chant de tant t'aimer; et maintenant c'est toi qui m'aimes, tante Clémence, dit-il en l'embrassant : c'est toi que j'aime le mieux au monde.

La tante Clémence était heureuse de pouvoir cacher ses yeux humides dans les boucles dorées du cher enfant. Mais elle était indignée de ce que Rosalie apprenait déjà le mal à son enfant; et cependant que pouvait-elle faire? Si elle parlait à Rosalie, elle provoquerait peut-être la discorde entre elles.

L'enfant s'accrochait précisément à elle, lorsque la porte s'ouvrit et que Rosalie entra.

Clémence se sentit comme coupable devant la figure sérieuse de sa sœur, mais ce ne fut que pour un instant. Elle déposa le petit Loulou à terre. Monte là-haut, lui dit-elle doucement, va jouer avec ta sœur.

Le petit, en regardant alternativement les deux femmes placées devant lui, hésitait. Va, Loulou, lui répéta Clémence, et il obéit sur le champ.

— Pourquoi le renvois-tu, Clémence? Je t'ai demandé de venir ici pour soigner la grand'maman malade et non pas pour que tu fasses de mes enfants et de ma maison ce que bon te semble... Clémence se dirigea vers la porte de sa chambre à coucher.

— Viens par ici, lui dit-elle... Rosalie commençait à répondre à sa sœur d'une voix haute mais gênée, quand une des domestiques parut au fond du corridor.

Rosalie suivit sa sœur, tout en continuant de parler:

— Cela m'est égal, on peut m'entendre: je n'ai point tort cette fois-ci. Aucune mère ne peut souffrir en silence de se voir arracher l'affection de ses enfants.

— Écoute-moi, dit Clémence avec fermeté — Rosalie, tu n'es pas heureuse, et ta mauvaise humeur te rend injuste aux yeux de tous ceux qui t'entourent. Les enfants aiment souvent les nouvelles figures et si j'étais toujours ici, Loulou ne s'occuperait point de moi. C'est la même chose pour bonne-maman. — Les yeux de Clémence se remplirent d'une douce tendresse et un sourire s'échappa de sa triste figure — tu sais, tu as toujours été la favorite de tous, on ne pouvait s'empêcher de t'aimer, voilà pourquoi aussi la jalousie ne devrait jamais t'être connue. — Les yeux de Rosalie s'enflèrent de colère.

— Tu es aussi injuste que Louis. Je ne suis ni jalouse, ni vaniteuse; mais, franchement, quand on voit tout le monde préféré à soi et que le mari et les enfants vous abandonnent, il est juste que je commence à sentir la jalousie. Je ne suis pas insensible, moi : les gens froids et indifférents ne sentent pas ce que des cœurs ardents souffrent... Des larmes

de colère s'échappèrent de ses yeux. Puis, après s'être calmée un peu : Il est inutile, d'ailleurs, que je cherche à convaincre les autres.

Clémence jeta les bras autour du cou de sa sœur et l'embrassa sur ses joues rouges et brûlantes.

— Je n'ai point voulu prétendre que tu étais exempte de souffrances morales, chère Rosalie, mais je dis qu'il ne faut pas en exagérer la portée. Pourquoi ne vas-tu point jouer avec les enfants, cela te ferait du bien !

— Les femmes simples parlent volontiers de ce qu'elles ne comprennent pas, répliqua Rosalie. En vérité, l'on me dictera bientôt les règles de conduite à tenir envers Louis. Bien obligée... Elle se courba profondément et sortit fièrement de la chambre, en ajoutant : Clémence, une autre fois, quand j'aurai besoin d'avis pour régler ma conduite, j'aurai soin de te les demander.

IV.

M. de Vos va et vient lentement dans la cour de *l'Ours d'or*, la tête baisée, les mains derrière le dos : il tient une lettre ouverte. Il s'est promené de cette manière depuis dix minutes déjà, dans un morne silence, interrompu seulement de temps à autre par le chant bruyant des canaris de Clémence, prisonniers dans une cage verte et dorée suspendue sous un des berceaux.

Elodie est à la porte de la cuisine ; le vent du sud souffle doucement ; Elodie a oublié ses rhumatismes ; elle est debout, la main gauche posée sur sa ceinture, les doigts de la main droite sont portés à la hauteur de ses lèvres comme pour retenir ses paroles : quoique silencieuse, sa figure est pourtant remplie de défiance. Elle se rappelait avoir contredit une fois son maître avec véhémence, et on lui avait répondu de se taire ; mais le reste de ses objections retenues sur sa langue lui échapperont certainement.

La lettre que son maître tenait entre les mains était de Clémence ; elle disait en simples termes que la santé de Mme de Vos était améliorée, mais qu'il lui fallait un changement d'air et qu'elle désirait amener sa grand'mère à l'*Ours d'or*. Au fond de son cœur, M. de Vos sentait la vérité des paroles que sa vieille servante lui avait adressées : que Mme de Vos avait toujours maltraité Clémence et qu'il y aurait encore une fois des difficultés et des disputes, à son retour. Cependant Auguste de Vos était trop consciencieux pour permettre à la langue d'Elodie une telle liberté : aussi lui avait-il répondu avec fermeté, de se mêler de ses affaires.

— C'est mon affaire, murmura la cuisinière, et ce devrait être celle du maître.

Il s'arrêta dans sa promenade et vint auprès d'Elodie.

— Ils seront ici demain, dit-il ; vous feriez bien de voir si les chambres sont prêtes.

— Monsieur, fit Elodie, la face aussi décomposée qu'une des figures peintes de la cour, j'aime Mamselle, mais je ne pourrai obéir à une nouvelle maîtresse; Monsieur fera donc bien d'engager une nouvelle cuisinière pour *l'Ours d'or*.

— Elodie! fit le maître, aussi bouleversé que la servante, vous êtes bonne, mais vous êtes une imbécile. Ne savez-vous pas que vous ne sauriez vivre sans Mamselle Clémence? Ne savez-vous pas aussi qu'une autre soupe que la vôtre me donnerait une indigestion?... Voilà; tout est arrangé, j'espère; et je n'entendrai plus parler de tout cela.

Clémence ne se plaignait pas à son père, et cependant le ton de sa lettre troublait M. de Vos. Comme beaucoup d'hommes silencieux et qui semblent indifférents ou absorbés dans leurs propres pensées, Auguste de Vos était fort sensible aux joies et aux peines de ceux qu'il aimait et la sympathie entre Clémence et lui était si parfaite qu'il devinait d'avance que son voyage à Bruges avait été malheureux; mais il était bien résolu à ne pas la questionner. Elle me dira elle-même ce que je dois savoir, pensait-il. Clémence est bonne, mais elle à une qualité qui est plus rare encore parmi les femmes que la bonté: elle sait quand elle doit parler et quand elle doit se taire. Après le retour de Clémence, M. de Vos fut bientôt informé, par la réserve même de sa fille, de la désunion qui régnait dans le ménage Scherer.

Madame de Vos n'avait point recouvré l'usage de sa main gauche, mais elle n'était plus alitée et sa langue frétillait avec autant de liberté que jamais. Elle dit à son fils que bien certainement la jalousie et la mauvaise humeur de Rosalie étaient causes du retour de Clémence. M. de Vos fut indigné des mauvais traitements qu'on avait fait subir à la patiente et bonne Clémence. Il lui était insupportable d'apprendre qu'on avait fait du chagrin à sa fille chérie. Et l'idée que Rosalie, à laquelle Clémence avait si généreusement sacrifié sa jeunesse, avait été dure pour sa sœur aînée, lui apparaissait comme le comble de l'ingratitude.

— Et Louis, comment se conduit-il?

— Je ne me suis pas disputée avec Louis, il n'est peut-être pas chez lui autant que d'habitude, mais que veux-tu, Auguste? Quand une femme est jalouse et qu'elle chicane tout le monde, tu ne peux pas attendre d'un homme qu'il soit toujours patient et résigné.

— Quand deux individus s'aiment si follement, au point que tous les autres soient exclus et sacrifiés, il me semble, ma mère (Ici, M. de Vos, sentant qu'il fronçait les sourcils et que sa voix était irritée, lança un regard plus humble) — il me semble, qu'un tel couple devrait s'aimer et être plus heureux maintenant que jamais. Mais il est vrai que bien mal acquis ne donne jamais bonheur.

Mme de Vos porta son mouchoir à ses yeux ronds et petits; elle ne pleurait pas; mais il lui sembla que les paroles de son fils s'adressaient elle.

— Tu oublies que j'ai approuvé ce mariage, Auguste, et que j'ai trop d'expérience pour me tromper. Louis convenait beaucoup plus à Rosalie qu'à Clémence.

— J'ai approuvé aussi.... Ainsi se termina cette discussion, mais non pas l'indignation de M. de Vos.

V.

Entretemps la discorde avait augmenté à Bruges. Jusqu'au moment de sa maladie, Mme de Vos s'était occupée pour Rosalie de tout ce qui regardait le ménage, et maintenant que la jeune femme était seule, sans aide et sans conseil, elle trouvait sa tâche trop pénible. Son caractère emporté mécontenta ses servantes et les rendit désobligeantes. Louis Scherer se plaignait amèrement du peu de comfort qui régnait dans son intérieur.

— Si tu voulais un peu plus t'occuper de la maison et des enfants, au lieu de parader comme un paon sur le *Kauter*, jasant avec des perroquets, dit-il, on pourrait au moins avoir un dîner ou un souper convenable.

A cette remarque, Rosalie s'emporta jusqu'à la rebellion : elle avait été élevée pour être servie; elle n'avait jamais fait l'ouvrage des servantes, et certes, elle n'allait pas commencer maintenant.

— Et pour ce qui est du *Kauter*, dit-elle avec passion, c'est trop fort. Je peux parler au capitaine Delabre, ou je ne le dois pas, si cela me plaît; mais je ne vais au *Kauter* que pour entendre la musique, pas pour rechercher ce capitaine. C'est bien différent pour toi, qui sors tous les soirs, pour rendre visite à Eugénie Legros.

Louis haussa les épaules...

— Ma foi, dit-il résolument, je commence à me fatiguer de tout ceci, Rosalie. Tu es toujours fâchée, quand je vais chez Legros; mais il ne m'est jamais arrivé, quand je vais fumer un cigare avec lui, de parler à sa fille. Comme tu m'en inspires l'idée, peut-être essayerais-je de le faire. Au revoir, je te conseille de te garder de bonne humeur.

Mais Louis Scherer n'alla pas voir son vieil ami comme d'habitude. L'humeur de Rosalie ne l'avait jamais frappé si défavorablement que ce soir. Elle avait parlé ouvertement. Rosalie avait quitté sa sœur, en lui disant avec humeur que sa visite avait été la cause de toutes ses brouilles avec son mari. Cette observation, injuste dans le sens où la pauvre femme jalouse l'entendait, ne manquait pas d'une certaine vérité : Louis avait constaté la dureté de sa femme, par suite du contraste qu'elle offrait avec Clémence. Elle avait pris la manie de faire des reproches à son mari sur tout ce qu'il faisait, et néanmoins elle se plaignait de son manque de tendresse. Louis Scherer, ce soir, ne se donna pas même la jouissance d'un cigare ; il était profondément malheureux.

L'humeur des femmes ne s'améliore nullement avec l'âge, pensa-t-il. Qui aurait pu croire qu'une douce et fraîche jeune fille comme Rosalie pourrait changer à ce point-là?...

Il se promenait en long et en large, le long du canal. Des lumières brillaient au loin entre les feuilles des arbres, et se réfléchissaient faiblement dans l'eau. Quelques personnes s'étaient arrêtées au pont le plus voisin et riaient de bon cœur.

Pourquoi enduré-je cette existence, se dit-il. Mon cousin Jacques, à Bruxelles, m'a souvent dit qu'il changerait volontiers sa position avec la mienne: j'en ai assez de Rosalie. C'est dur de quitter les enfants, mais cela vaudra mieux, pour quelque temps du moins. Au bout du compte, tout sera préférable à cette éternelle discorde: je ne veux plus la souffrir. Je ferai part de mes intentions à Rosalie, puis, la première fois qu'elle m'ennuiera, j'écrirai à Jacques.

Louis Scherer avait un bon caractère, il était doux et faible, mais il était égoïste... Il se dit que Rosalie n'était pas la jeune fille qu'il avait cru épouser. Il avait bien plus de raison qu'elle d'être vexé ; car il n'avait jamais commencé une querelle, bien que sa femme fut si vaine en paroles et si extravagante dans sa toilette. Il n'y a pas de doutes, dit Scherer, en se dirigeant lentement vers sa maison : je suis un mari trop maltraité.... Sa dernière remarque n'était pas conforme à la vérité: j'ai eu tort d'avoir pris tout cela si tranquillement; je vais mettre fin à tout cela.

Il retourna chez lui et trouva Rosalie assise où il l'avait laissée: elle avait vraiment pleuré, et amèrement. Mais elle ne voulait pas en faire mine devant Louis et écouta en silence l'exposé de la détermination qu'il avait prise. Louis, après avoir vainement attendu une réponse, sortit de nouveau et se rendit chez Legros.

Rosalie recommença à pleurer. On frappa à la porte et le capitaine Delabre fit son entrée dans la chambre.

C'était un bel homme, beaucoup plus grand que Louis, à l'extérieur audacieux et satisfait. Il parut déconcerté, quand il vit Mme Scherer sangloter.

Madame est dans la peine, dit-il avec intérêt, tout en soupirant.

Il sembla aussitôt à Rosalie qu'elle ne s'était pas montrée assez méchante envers son mari. Louis, à qui elle avait donné les trésors de son affection, l'avait abandonnée et voici que ce bel officier, plus avancé d'un grade dans l'armée, se trouble rien qu'à la vue de sa peine. Son cœur débordait; elle l'allégea, en donnant un nouveau cours à ses larmes et à ses sanglots. Le capitaine la regarda encore avec plus de sympathie et d'affection, se montrant disposé à étrangler au besoin l'ingrat Louis Scherer.

— Pardonnez-moi, Madame, m'est-il permis de vous demander la cause de votre chagrin?

Les sanglots de Rosalie diminuèrent peu à peu.

— Je ne puis pas vous le dire, Monsieur.... Elle soupira doucement, puis s'essuya les yeux, car elle était honteuse de se montrer la figure mouillée de pleurs... Mais, mais je suis la plus malheureuse femme de la terre...

— Oh! ne dites pas cela, Madame, car cela me rend trop triste. Ne puis-je pas vous rendre plus heureuse? dit le capitaine d'une voix tendre et affectueuse. — Ah! si Louis pouvait seulement me parler de cette manière-là, pensa-t-elle...

— Non, monsieur, personne ne peut me rendre heureuse. Mon mari m'en veut et... ici elle recommença à pleurer. Le capitaine Delabre prit la main de Mme Scherer.

— L'homme qui peut faire de la peine à une si angélique personne... il s'arrêta tout court. La porte s'ouvrit; Louis, debout sur le seuil, contemplait ce tableau inattendu.

Le capitaine Delabre ne lâcha pas immédiatement la main qu'il tenait. Il se leva avec une parfaite aisance et en simulant la froideur.

— Bonsoir, Madame, dit-il. Je suis bien heureux d'apprendre de meilleures nouvelles de Mme de Vos. Ah! ça, Scherer, d'où sortez-vous? si je n'étais pas si pressé, je resterais avec vous pour fumer un cigrae. Au revoir... il était parti avant que Scherer eut eu le temps de revenir à lui. Les yeux de Rosalie séchèrent tout d'un coup; elle regarda son mari d'un air fâché, mêlé d'une certaine crainte.

— C'est ainsi, dit-il, que tu passes tes soirées solitaires, dont j'entends

tant parler ?... Louis s'avança jusqu'en face de sa femme. En réalité, cette visite du capitaine Delabre n'était que la seconde ; mais Rosalie se sentait trop outragée du soupçon de son mari, pour lui répondre doucement. Elle se leva, se mit en face de lui, pâle et tremblante de colère :

— C'est trop. Depuis six mois, au moins, tu m'as quittée tous les soirs. Ne dois-je avoir aucune société, aucune sympathie ! Même le jour de la fête, parce que j'avais parlé à quelques-uns de mes amis, tu te fâchas et j'eus à me rendre à la maison comme je le pus.

Louis avait repris son sang-froid ; il parlait d'une voix calme et sévère, ce qui effraya un peu sa femme :

— Tu as tort de rappeler cette journée, Rosalie. Depuis que nous sommes en froid, j'ai tâché d'éviter des reproches, peut-être parce que j'étais si las des tiens ; mais, sache-le, je n'étais point aveugle, à la fête. J'ai parfaitement vu ta vanité, ta folie, et pas seulement avec Delabre. Si j'ai quitté la fête seul, c'est après que tu avais refusé deux fois de revenir avec moi. Ce jour-là, Rosalie, ton choix était entre moi et ta coquetterie et maintenant je choisis entre toi et la paix. Il est inutile de penser que je suis encore nécessaire au bonheur d'une femme, vaine et inconstante.

Elle s'était d'abord radoucie ; mais les dernières paroles de Louis ramenèrent tous ses emportements.

— C'est trop méchant, dit-elle avec passion, se parlant plus à elle-même qu'à son mari. Il lui est permis de passer tout son temps avec d'autres, et moi, je ne puis bouger, je ne puis pas même écouter une simple politesse d'un autre homme. Oui, cela est vrai ; tu n'es pas nécessaire à mon bonheur. Il me serait impossible d'être moins heureuse que je ne le suis avec toi.

— C'est donc décidé, dit-il ; nous nous séparons..., mais Louis faiblissait déjà et regardait sa femme qui lui tournait dédaigneusement le dos.

Rosalie haussa les épaules et sortit brusquement de la chambre, pour aller s'enfermer en haut dans celle de Mme de Vos.

VI.

La grosse portière aux joues roses frappa à la porte de l'atelier des religieuses, au couvent de la nouvelle Jérusalem.

— Un billet pour la sœur Marie, dit-elle, en rentrant.

— Pour la sœur Marie... — fit la paisible et bonne sœur avec étonnement et d'un air de douce raillerie ; elle était très-occupée à racommoder une robe de dentelle, qui devait servir pour le mois de Marie.

La révérende mère est au parloir, dit la portière, pendant qu'elle tenait la porte ouverte avec grand respect.

La sœur Marie, en dépit de sa modestie et de son humilité, était parvenue à inspirer une grande vénération à tous ceux avec lesquels elle vivait. Elle trouva la supérieure du couvent occupée à lire dans une chambre blanchie à la chaux, comme toutes celles de la maison, mais plus riche que ces dernières en images, statuettes et autres objets religieux, souvenirs d'affection offerts par les élèves qui avaient terminé leur éducation. La supérieure leva les yeux; elle avait une figure pleine de calme et de paix, mais pas aussi douce que celle de la sœur Marie; pourtant elle avait un air plus intelligent que celle-ci. Elle prit le billet des mains de la sœur et le parcourut à la hâte.

— Tu dois te rendre chez elle, ma fille. La sœur essayait de sourire mais elle était troublée... Tu sais que j'ai toujours craint pour notre pauvre Rosalie. Je pense toutefois que ce M. Scherer doit être plus que cruel pour déserter de cette façon sa femme et ses enfants.

— Bien, ma mère.... et la sœur se couvrit de son voile noir pour sortir. Elle fut bientôt en route pour la maison sise près du canal.

Le billet de Rosalie avait été écrit dans un premier moment de remords, car elle croyait vraiment avoir été la cause du départ de son mari. Toute son ancienne affection pour Louis semblait être revenue. Mais bientôt elle avait changé d'humeur, et lorsque la sœur Marie embrassa tendrement sa nièce, elle la trouva souriante et en apparence indifférente, et nullement désespérée, comme elle se l'était imaginé. Mais la sœur avait trop longtemps vécu parmi les jeunes filles, pour se laisser tromper facilement.

— Tu as du chagrin, dit-elle, Rosalie, qui rougit sous le regard doux et franc que lui lançait sa tante. Que puis-je faire pour t'aider?

Rosalie se tortilla les doigts les uns dans les autres; elle était mécontente de sa propre personne, devant la sœur Marie, devant tout le monde en un mot.

— Je n'en sais rien, dit-elle d'un air acariâtre. Je ne sais pas ce que j'ai écrit; mais je devais dévoiler à quelqu'un le tort qu'on avait eu envers moi. Je ne peux me décider à en faire part à papa ni à bonne-maman, car ils diront que c'est ma faute. J'ai toujours tort, à en croire certaines personnes.

Elle balança la tête et se mit à rire avec dédain.

— Quand j'ai reçu ta lettre, je me suis dit que quelque chose te tracassait beaucoup... Ici la sœur fit une petite pause... Qu'est-il donc arrivé, pour que tu aies fait partir ton mari?

— Tu ferais bien de le lui demander.... mais le regard piteux et tendre qui rencontra le sien arracha un soupir inattendu à la pauvre femme; bientôt la tête de Rosalie reposait sur l'épaule de la sœur, elle sanglottait comme si son cœur allait se rompre. Ce n'est pas ma faute, que Louis soit si froid, si égoïste; ces manières froides et indifférentes briseraient le cœur de toute femme; et puis parce que je permets à d'autres de me parler, si peu que ce soit, uniquement pour l'enflammer d'un peu plus d'affection à mon égard, il m'accuse de coquetterie.... et puis il m'a quittée.

Ces paroles sortirent entrecoupées d'amers et profonds sanglots. La sœur Marie ne l'interrompit point; elle savait que la plaie ne pouvait se cicatriser tant que le poison y était renfermé. Et cependant sa pure âme était tourmentée. Elle avait cru que Rosalie était encore un des agneaux sans tache appartenant au troupeau du couvent, et la pensée que sa jeune nièce avait pu seulement avoir l'idée de se faire admirer par d'autres hommes que par son mari, l'affligeait beaucoup.

— Ce n'est point ma faute, répéta encore une fois Rosalie.

La bonne sœur souriait.

— Mon enfant, la chose la plus pénible à supporter en cette vie est notre propre blâme; nous sommes si paresseux que nous tâchons toujours de faire porter à d'autres les défauts qui nous sont attribués et cependant, Rosalie, continua-t-elle gravement, le propre de l'amour, n'est-ce pas de supporter tout pour l'amour de celui qu'on aime?

Rosalie ne comprenait pas, mais elle n'était pas à son aise.

— Tu vois, mon enfant, dit la sœur d'une voix affectueuse et confiante, comme si elle causait tranquillement, nous qui nous appelons des chrétiens, nous avons tous notre croix à porter, n'est-ce pas? Il ne tient qu'à nous; mais il est injuste de remettre son fardeau à d'autres, d'en alléger le fardeau car chacun a le sien.

— Il est inutile, ma tante, de me dire tout cela: même quand j'étais au couvent, je ne me souciais guère de conversations de ce genre, et encore moins maintenant. Je n'y comprends rien; je ne suis pas Clémence. Elle n'a pas de croix, je suppose, sinon elle ne serait pas si heureuse. Ah! il y a des gens qui n'ont pas seulement le sentiment du malheur!

Elle parlait avec amertume et sœur Marie soupirait.

— Je crois que Clémence porte sa croix de bon cœur, volontiers et voilà pourquoi elle paraît si joyeuse, si heureuse.

— Quand nous pensons au fardeau que nous portons, il devient plus lourd, plus pesant.

— Mais j'ai ma part de fardeau; voyez donc ce que j'ai supporté.

La colère de Rosalie s'enflamma avec impétuosité tant était ardent le désir qu'elle avait de se justifier. Louis m'a quitté tous les soirs et je ne me suis pas plaint.

— Mais as-tu été affectueuse envers lui, as-tu essayé de supporter les petites contrariétés, Rosalie? Lui as-tu prouvé que faire son bonheur était le principal mobile de ta vie?

Les yeux bleus de Rosalie s'ouvrirent tout large.

Qu'une simple religieuse comme sa tante Marie lui fasse des instructions sur la manière d'aimer son mari, était pour elle chose risible et ridicule.

— Il est certain que je l'aime, dit-elle en donnant un léger coup de tête, en signe d'impatience; mais je n'aurais pas le moindre amour-propre, si je continuais à être pour lui comme auparavant, quand lui, de son côté, ne fait rien pour me rendre heureuse.

La sœur Marie souriait encore d'un air de doute.

Si toi ou Louis, vous vous rencontriez au bord du canal, ne feriez-vous pas chacun un pas, l'un vers l'autre? En définitive, l'un des deux doit nécessairement traverser le pont, pour aller à la rencontre de l'autre, n'est-il pas vrai?

— Je n'ai point envie de vous manquer de respect, ma tante; mais j'ai dit la même chose à Clémence. Des femmes simples comme vous ne peuvent porter aucun jugement sur celles qui sont mariées. Bien certainement, tu ne voudrais pas me voir courir à la poursuite de Louis jusqu'à Bruxelles, pour lui demander pardon de ses propres fautes?

— Oui, je voudrais te voir faire cela. Recherche bien dans ton propre cœur, tu sais ce que je veux dire, Rosalie, si tous les torts sont du côté de Louis. S'il en était ainsi, souviens-toi que ceux qui sont dans leur droit sont bien plus portés à la conciliation que ceux qui ont tort. Je te dis que si tu n'écris pas à ton mari, ou si tu ne cours pas à sa recherche, tu seras coupable, et, par dessus le marché, malheureuse.

— C'est trop fort, trop fort!.... s'écria Rosalie en frappant du pied, tellement elle était vexée en voyant la figure sérieuse de sa tante. Tout le monde est injuste envers moi: c'est moi qui ai toujours tort. C'est trop fort.

La sœur Marie ne répondit plus rien; elle s'informa de la santé des enfants et se leva pour partir.

— Je reviendrai encore si tu le désires, ma chère enfant, dit-elle, mais je crains de n'avoir point réussi à te consoler aujourd'hui.

— Du moins je puis t'assurer d'une chose, répliqua Rosalie, c'est que

j'aime Louis. Je ne le lui ai peut-être pas dit, mais je le ressens en moi, quoique je sois bien fâchée contre lui.

— Mais comment peut-il en avoir connaissance? Je ne puis croire en l'affection d'une personne qui me parlerait d'un air fâché. L'amitié doit se prouver par des actes, ou elle n'existe point. Au revoir, ma chère enfant.

Elle embrassa tendrement Rosalie et s'en retourna au couvent de la nouvelle Jérusalem.

— C'est bien heureux qu'elle soit partie, pensa Rosalie, et je ne suis pas pressée de la rappeler; puis elle sortit pour faire une petite promenade. Mais bientôt elle remarqua que les voisins la regardaient, entre autres deux femmes qui chuchotaient entre elles et la considéraient d'un air moqueur.

Que me veulent ces impertinentes, dit-elle sérieusement, au moment même où elle se trouvait face à face avec le capitaine Delabre. Elle rougit en lui rendant son salut et s'esquiva si vite qu'il ne put trouver le moyen de lui parler.

Chose étrange, Rosalie savait que sa tante, la sœur Marie, était une simple religieuse, une femme, comme le disait Louis, habituée à mener une vie bigotte et recluse, ce qui lui ôtait, croyait-il, la puissance du jugement, et cependant les dernières paroles de la bonne sœur résonnaient encore à ses oreilles. Elle les méditait, même après s'être couchée, dans le silence de la nuit. Qu'a-t-elle dit: l'amitié se prouve par les actes?...

L'amitié, l'amour... Qu'est-ce donc que cette amitié et cet amour, pensait encore Rosalie à moitié endormie. J'aime Louis, n'est-ce pas assez? Mais que veut-elle dire par prouver l'amour?

VII.

Il pleut à verse. Louis est assis dans un café, déjeunant et écoutant le bruit des gouttes qui tombaient sur la veranda.

Il jouissait enfin, à Bruxelles, de la tranquillité tant désirée, et pourtant il n'était pas heureux; son cœur éprouvait un vide qu'il n'avait jamais ressenti pendant ses jours de célibat.

Il s'adressait sans cesse cette question: n'eut-il pas mieux valu de passer au moins quelques soirées avec Rosalie? La grande cause de nos disputes, c'était mon assiduité chez Legros. J'aurais dû rester davantage à la maison. Que pense-t-elle de mon absence?

Puis tout-à-coup sa figure prit un air sombre: il pensait au capitaine Delabre.

Après tout, le cousin Jacques n'avait point paru si content de le revoir. Il avait procuré à Louis une position temporaire, mais pas aussi avantageuse que celle qu'il occupait à Bruges. Scherer s'étendit, bailla, puis partit. En se rendant dans son bureau, il fut arrêté par le concierge, qui lui dit :

Une dame a été ici pour vous ; elle semblait très pressée. Il regarda la carte avec surprise. Elle contenait simplement ce nom : Clémence de Vos et l'adresse d'un hôtel voisin. La main de Louis tremblait, en mettant cette carte dans sa poche. Pourquoi Clémence est-elle venue? Quelle nouvelle aurait-elle apportée? Il n'osait faire aucune supposition. En toute hâte, il se rendit à l'hôtel indiqué. Clémence vint au-devant de lui, en lui tendant les mains.

— Je suis venue, dit-elle, pour vous chercher, Louis ; j'ai de mauvaises nouvelles à vous apprendre.

Incapable de parler, il se contenta de regarder : sa physionomie trahissait la honte et l'anxiété.

— Il ne s'agit point de Rosalie ; elle a été malade, mais elle va mieux. Elle serait venue ; mais elle ne peut quitter la maison. Loulou est malade, oui, très-malade.

— Dites-moi, de grâce, il n'est pas mort ! Il parlait d'une voix rauque ; et la vue de la pâle figure de Clémence ne faisait qu'augmenter ses angoisses. Il y lisait le présage d'une crainte plus amère encore. Sa folle équipée devait-elle donc avoir un si triste dénouement?

— Non, il vivait encore ce matin, lorsque je le quittai, pour courir à votre recherche. Mais il n'y a pas de temps à perdre. L'attaque a été subite, et le médecin m'a dit de me hâter.

Louis la suivait machinalement, pendant qu'elle montrait le chemin de la station ; il la laissa même prendre son billet pendant qu'il restait absorbé dans ses pensées. Jusqu'alors il ne s'était pas aperçu jusqu'à quel point cet enfant absorbait les sentiments de son cœur. Il lui semblait qu'une chaîne irrésistible l'attirait vivement vers Bruges.

— Oh ! que ne donnerais-je point pour ne l'avoir jamais quitté !

Bien, bien souvent lui venaient des pensées de ce genre, mais point de paroles. Il se penchait du côté de Clémence, pour écouter attentivement tout ce qu'elle disait, bien qu'au commencement presque aucune syllabe n'arrivât jusqu'à ses oreilles.

— Rosalie a été bien malade, dit encore la douce et généreuse voix, ah ! si, si malade... Lorsqu'on apprit sa maladie au couvent, on m'envoya chercher. Elle est encore bien faible maintenant et savez-vous pourquoi elle désirait avoir de la force?

Cette question si directe le fit tressaillir, il regarda Clémence avec inquiétude. — Elle désirait se rendre chez vous, pour vous demander de revenir, Louis; elle a été très triste; je crois que c'est le chagrin qui l'a rendue malade.

Il ne répondit pas. Un instant ses pensées furent auprès de Rosalie, mais le sentiment dominant dans le cœur de Louis était son amour pour ses enfants. Il lui semblait que le train n'atteindrait jamais Bruges et lorsqu'il eut enfin gagné la rue qui conduisait chez lui, son effroi grandit si fort qu'il cacha sa tête dans ses mains.

La porte était ouverte. Clémence entra et lui fit signe de le suivre sur les escaliers jusqu'à la chambre de sa femme. Rosalie était à genoux aux pieds du lit, tenant l'enfant du bras droit. Les yeux de Loulou étaient fermés. Il les ouvrit et regarda sa mère.

Il était pâle et calme; mais Louis aperçut des cercles rouges sous ses beaux yeux noirs, fixés sur sa mère.

— Embrasse-moi, disait la faible et frêle petite voix, dont l'écho résonna bien souvent plus tard aux oreilles des auditeurs actuels; et embrasse pour moi papa, quand il viendra; car il reviendra chère, chère maman.

Les petits yeux se fermaient et s'ouvraient alternativement. Puis, après un léger tressaillement, Loulou fut bien loin des larmes de sa mère et de la navrante douleur de son père, et cependant bien près d'eux, priant pour eux, dans leur cruelle épreuve..... Clémence s'esquiva doucement de la chambre. Il y eut un moment de silence, puis la douleur de Louis éclata en profonds sanglots.

Rosalie se retourna : elle ne pouvait croire que son mari était réellement à ses côtés. La joie inattendue qu'elle en ressentit diminua un instant son amer chagrin. Elle se leva, prit la main de son mari, l'embrassa, puis le retint dans une douce étreinte. Louis, mon cher Louis, murmura-t-elle, ne veux-tu point me pardonner? Je tâcherai de t'aimer comme Loulou aimait.

VIII.

La pluie avait cessé; le ciel s'était rassérené; mais la voûte bleue était parsemée encore de quelques légers nuages grisâtres. Les pluies continuelles avaient empêché les lilas de fleurir et avaient flétri les roses épanouies. Les oiseaux dans les cages chantaient gaiement, une chaleur bienfaisante régnait dans la vieille cour de l'*Ours d'or*. Les vignes fécondées par une chaleur humide grimpaient le long des murs avec une vigueur nouvelle. La fontaine, elle aussi, avait repris son murmure au

milieu des rayons du soleil et semblait inviter ses amis, les poissons dorés, à se divertir dans leur bocal.

Clémence attend au milieu de la cour; son costume de deuil forme un triste contraste avec l'éclat qui l'entoure, mais il n'y a pas de tristesse dans ses yeux sevères mais doux qui sont constamment tournés du côté du passage voûté, comme si elle attendait quelqu'un.

Elle ne regarde point Elodie qui est debout devant la fenêtre du petit parloir, les bras croisés causant avec Mme de Vos. La cuisinière de l'*Ours d'or* a évidemment fait sa paix avec la vieille mère; elle est en train de lui apprendre quelle est la meilleure méthode pour faire rôtir les pinsons. Un bruit de roue passant sur les pierres rondes de la Place se fit entendre et Elodie rentra précipitamment dans sa cuisine. Elle a trop d'amour-propre pour souffrir que son maître la trouve causant avec son ancienne ennemi. Mme de Vos, elle aussi, ferma la fenêtre, pour conserver son air d'invalide.

Clémence est allée à la rencontre de son père sous le chemin voûté; il attire tendrement la main de sa fille sous son bras et tous deux s'en vont ensemble dans la cour. Clémence est remplie d'espérance. Tout est arrangé. M. de Vos sourit en rencontrant les yeux questionneurs de sa fille.

— J'ai eu, dit-il, un long entretien avec Louis et avec Rosalie, ils semblent très-heureux; mais maintenant, ce qui me fait espérer davantage, c'est la profonde reconnaissance de Rosalie envers toi, Clémence: elle dit que si elle est heureuse dans la nouvelle vie qui s'ouvre pour elle, avec Louis, elle le devra uniquement à ton amour désintéressé.

— Chut! Mon père..... et les yeux de Clémence se remplirent de larmes.

Je n'ai pas peur de te gâter, ma chérie, dit-il en l'embrassant sur le front, mais je voudrais connaître ton secret, Clémence. Il n'était point facile de faire sentir à la pauvre Rosalie ce qu'elle sent maintenant, c'est-à-dire, que, la femme est faite pour son mari et non le mari pour sa femme.

— Je n'ai point de secret, dit doucement Clémence, j'aime seulement Rosalie de tout mon cœur et je crois qu'elle en est persuadée maintenant.

CATH. S. MACQUOID.

MÉLANGES.

UN NOUVEL EMPEREUR EN CHINE.

Le chef du « Pays des Fleurs », l'empereur de Chine, Toai-Schoun-Ai-Sin-Kioh-Lo-T'oung-Schih est mort le 12 janvier de cette année. Né le 21 avril 1858, il n'avait pas encore dix-neuf ans. Et cependant il régnait depuis près de quatorze ans (depuis le 24 août 1861). Il est vrai qu'il ne *gouvernait* (si l'on ose s'exprimer ainsi) que depuis le 23 février 1873 l'empire du milieu. Il avait à peine seize ans, quand on lui fit épouser A-lou-té, fille de Kh'oung-Kh'i, co-recteur à l'académie de Pékin, élevé à cette occasion au rang de duc. Cet événement a été le plus important de la vie de ce jeune autocrate d'une nation d'un demi-milliard d'hommes, le tiers de l'humanité. On sait qu'il était hostile aux chrétiens et aux occidentaux. Il s'est éteint comme une tache de graisse sur un tapis d'Orient et le sillon qu'il a tracé dans l'histoire des hommes est déjà oublié.

La *Gazette de Pékin* annonçait, le 14 décembre 1874, à tous les fonctionnaires de l'empire, qu'un décret désignait le prince Koung, oncle de l'empereur, pour offrir dans le temple du ciel, le sacrifice en usage au solstice d'hiver ; et, le 18, elle leur apprenait que Sa Majesté était atteinte de la petite vérole. Le 28 décembre, les deux journaux chinois de Shang-hai, le *Wei-pao* et le *Sen-pao*, annonçaient au peuple que « l'empereur T'oung-Schih la Fleur du Ciel, le Parent du Ciel n'était pas content. » C'est le style usité pour parler d'une maladie impériale. La *Gazette de Pekin* indiquait même la raison de ce mécontentement. « Fleur du Ciel » et visage fouillé par la petite vérole, voilà deux choses qui auront de la peine à s'accorder. Le 14 janvier, on annonçait que l'Empereur n'était plus « mécontent. » En langage vulgaire, cela voulait dire qu'il était guéri. Cependant la durée de la convalescence était fixée à trois mois. Ce n'est qu'à l'expiration de cette date qu'il devait se montrer aux courtisans. On attribuait la cause de la maladie au passage du Vénus sur le disque du soleil. Le *Sen-pao* de Shang-hai donnait cette grande nouvelle au peuple chinois. Malgré sa parenté avec le Ciel, la Cour de Pékin était peu rassurée sur l'issue de la maladie de T'oung-Schih. On se demandait s'il allait quitter la terre ; et, pour retenir S. M. plus longtemps, on s'est empressé, à l'instar des simples mortels, d'invoquer humblement « Deu-tse-gnang-gnang, » l'idole qui guérit de la petite vérole. Depuis ce moment tout mécontement a cessé entre le Ciel et la cour. Toutefois, en Mandchourie, patrie de la dynastie actuelle, on disait hautement que l'empereur était mort. Mais à Pékin rien ne transpirait sur ce grand évènement. C'est seulement le 25 janvier, que, le *North-China-Daily-News*, journal de Shang-hai, publia un supplément dans lequel on lisait : « La malle de » Pékin, du 13 courant, vient d'arriver ; elle annonce, sans qu'il soit permis d'en douter, » une triste nouvelle : Sa Majesté est morte le mardi 12 janvier, à la suite d'une rechute » arrivée le 5. »

En Chine, la nouvelle de la mort d'un empereur n'est officiellement proclamée que par son successeur. Cet usage a pour motif que la population doit ignorer l'existence de l'interègne, afin de n'avoir pas l'occasion de provoquer des agitations à propos de la nomination d'un successeur au trône. Telle est la théorie, mais jamais le secret n'est gardé d'une façon absolue. En province la mort de l'Empereur n'a été généralement connue que par le changement de couleur des sceaux officiels, qui tout-à-coup circulèrent en bleu, couleur de deuil porté pour la mort de l'Empereur.

Le nouvel empereur, — un enfant de trois à quatre ans, — a été transporté au palais

après avoir été séparé de sa mère pour toujours. Le changement ne semble pas lui avoir plu, car il passe la plus grande partie de la journée à pleurer. Tous les édits ont été immédiatement proclamés en son nom, et c'est lui-même qui est censé avoir fixé l'heure et le jour de son couronnement au 25 février, à cinq heures du matin. Ce *parvulus* empereur se nomme Tsai Tien; c'est un des enfants du prince Kh'oun, septième fils de l'empereur Tao-Kwang. Le nouvel occupant du trône du Dragon doit sa nomination à une intrigue des deux veuves de l'ancien empereur Hsien-Fêng, qui ont réussi à fixer le choix de la cour du Céleste empire sur un marmot qu'elles ont adopté afin de le faire entrer dans la ligne directe. L'empereur Tsai-Tien monte ainsi sur le trône comme fils de Hsien-Fêng et en vertu d'un acte d'adoption attribué par lesdites impératrices à leur défunt mari. L'une d'elles, Tz'ou-an, est véritablement la veuve de l'empereur Hsien-Fêng; l'autre, Tz'ou-hsi, est l'impératrice-mère, la « maîtresse » en titre de ce même souverain et la mère du jeune empereur qui vient de mourir. C'est elle surtout qui a dirigé l'intrigue d'où devait sortir le choix du nouveau titulaire. La mère de l'enfant qui vient d'être nommé est, en outre, sa sœur. Elle avait donc un double intérêt à faire nommer Tsai Tien: d'abord un étroit intérêt de famille; ensuite la possibilité de revenir toute-puissante dans l'état, au détriment de l'influence de la jeune veuve de l'empereur défunt, A-lou-té.

L'édit a été promulgué par les princes impériaux et les principaux ministres de l'État au nombre de vingt-neuf personnes. Voici ce document:

« DÉCRET. Les princes, ducs, hauts dignitaires, etc., etc., ont reçu respectueuse-
» ment l'ordre suivant des deux impératrices Tzeu-Ngan et Tzeu-Ti : L'empereur étant
» mort sans laisser d'enfants, nous n'avons d'autre ressource que celle d'appeler Tsai-Tien,
» fils du prince de 1re classe J'houan, fils adoptif de l'empereur Ouen-Tsoung-Hien-
» Houang Ti (l'empereur Hien-Feung) pour lui succéder au trône. Si l'empereur appelé à
» succéder a un fils, ce fils sera donné en adoption à l'empereur défunt, afin de lui servir
» de postérité RESPECTEZ CECI. »

Le conseil d'État a publié en même temps une adresse au peuple qui est censée avoir été écrite par le dernier empereur défunt sur son lit de mort. En voici le texte:

« Pékin, 13 janvier 1875 (date de la publication).

TESTAMENT DE L'EMPEREUR T'OUNG-SCHIH.

« L'empereur Hsien-Fêng me combla de ses bontés en me désignant pour le trône, malgré mon extrême jeunesse. Je priai les impératrices de gouverner comme régentes (derrière le rideau), et, du matin au soir, elles vécurent dans les préoccupations et les fatigues jusqu'au moment où elles m'obligèrent à prendre moi-même les rênes du gouvernement. On m'apprit les traditions et les devoirs de la dynastie: vénérer le Ciel, imiter les ancêtres, s'appliquer sans relâche aux soins du gouvernement, aimer le peuple. Je sentis moi-même combien mon mérite était petit; j'ai dû y suppléer par les veilles, et, de jour en jour, je pouvais me mêler davantage aux affaires. Après dix ans, la régence cessa; mais cependant je continuai à suivre les conseils de ma mère, et bien que mes armées aient apaisé les rébellions des Yueifei et celle des Nienfei; bien que dans le Yunnan, le Kouei-Tcheou, le Chan-Si, le Kan-Sou, elles aient exterminé ou soumis les rebelles Miao-Tzeu et Hoei-Tzeu, et pacifié toutes ces provinces, je ne pouvais prendre un instant de repos pendant la durée de ces guerres, tant j'avais hâte de voir le peuple délivré de ces fléaux.

« Soit à la cour, soit dans les provinces, mes sujets ont pu voir combien, du fond du palais, je me préoccupais de leur bien-être. Chaque fois que survenaient dans l'Empire des calamités telles que des inondations, des sécheresses, toutes les autorités me demandaient des remises d'impôts et des secours, et il n'y a pas de province à laquelle je n'aie immédiatement fait sentir les effets de ma bienfaisance. Je possédais une bonne santé, mais, dans la 11e lune, je fus atteint de la petite vérole et obligé de me soigner; je sens la faiblesse me gagner et mon souffle est prêt de s'éteindre.

» Telle est la volonté du Ciel !

» Le fardeau du commandement est si lourd, que je ne puis le laisser qu'à un homme de bien. Aussi ai-je accepté respectueusement l'ordre des deux impératrices donnant à l'empereur (Hsien-Fêng), mon père comme fils d'adoption avec droit de succession au trône. Tsai-Tien, fils du prince Tcheun (7e prince).

» Mon successeur est animé des sentiments d'humanité et de respect filial, il est intelligent et acceptera avec respect la tâche que je lui laisse. Le Ciel, qui fait le peuple, lui doit un empereur pour le gouverner et veiller sur lui. Mon successeur se montrera soucieux de ses devoirs et cherchera à connaître la valeur de ses sujets, à calmer le peuple et à assurer pour jamais la stabilité du trône que je lui laisse. Qu'il obéisse aux deux impératrices et veille sur elles ! Qu'ils se rende digne de leur affection maternelle !

» Quant aux officiers civils et militaires de la capitale et des provinces, ils seconderont l'empereur dans son œuvre de pacification par leur zèle, leur esprit de justice, leur application à leurs devoirs. Si ce vœu est exaucé, je mourrai tranquille. Mon successeur, suivant la coutume établie par nos prédécesseurs, quittera le deuil au bout de vingt-sept jours.

« *Respectez mes paroles, faites-les connaître à tous.* »

La désignation de Tsai Tien a donc reçu hyperboliquement la sanction du défunt empereur lui-même dans cet écrit *in extremis*.

La série de pièces publiées à l'occasion de son avénement au trône est complétée par un édit du nouvel Empereur en bourrelet, déclarant lui-même que les deux Impératrices ont accepté sa tutelle. Voici le texte de ce document extraordinaire.

« Pékin, le 13 janvier 1875.

« DÉCRET. L'empereur étant mort le 5 de cette lune (12 janvier), j'ai reçu respectueusement des deux impératrices T'zou-an et T'zou-hsi, l'ordre de monter sur le trône. Dans la douleur que m'a causée cette cruelle séparation, je me suis prosterné la face contre terre, et mes lamentations se sont élevées jusqu'au ciel. L'empereur défunt, durant les treize années de son règne, s'est inspiré des traditions de la dynastie ; il a exalté la piété filiale et le sentiment du devoir. Tous les jours il implorait le ciel, et il suivait les exemples donnés par ses ancêtres ne s'occupant avec zèle du gouvernement et en manifestant son amour pour le peuple. Il choisissait avec discernement les hommes de talent parmi ceux qui l'entouraient Sa politique et ses vœux avaient pour but la pacification de l'État et la prospérité de la nation. Vous tous qui êtes de ce monde, vous serez, en apprenant la perte de l'empereur, plongés dans l'affliction et la désolation, et votre deuil sera sincère. Quant à moi, je verse des larmes de sang, et les paroles me manquent pour exprimer ma douleur. Le fardeau qui m'est échu est bien lourd pour mes faibles épaules ; aussi les officiers civils et militaires de la capitale et des provinces devront-ils tous me prêter leurs concours afin de m'aider, par leur franchise et leur esprit de justice, à gouverner sagement. Les vices-rois et gouverneurs s'inspireront des mêmes sentiments ; ils aimeront le peuple, exauceront ainsi le vœu suprême de mon défenseur, dont l'âme est au ciel. Oui c'est sur vous tous que je fonde mes espérances. Quant au deuil, il me faut respecter les dernières volontés de l'Empereur défunt, et, suivant l'exemple donné antérieurement, je devrais le quitter au bout de vingt-sept jours. Mais je ne puis me résoudre à me soumettre à cette règle, et, pour bien marquer mes regrets et ma douleur, je veux, suivant les rites antiques, porter un deuil de trois ans. Comme il est défendu, durant une période de deuil, de procéder aux adorations dans les temples et d'offrir des sacrifices, je déléguerai des fonctionnaires pour me remplacer dans ces occasions. J'enjoins aux diverses administrations de se concerter et de me présenter un rapport à ce sujet.

« Que tous prennent le deuil en observant les rites fixés, et que ceci soit connu partout, tant à la capitale que dans les provinces. RESPECTEZ CECI.

Les droits de la jeune veuve du dernier Empereur ont été méconnus dans les arrangements qui viennent d'être pris; c'est pour ce motif qu'on avait recueilli assez facilement dans le public la rumeur que S. M. A-lou-té s'était suicidée. Il n'en est rien cependant. C'est le 1er février que les dix-huit provinces de l'empire et les divers royaumes tributaires ont été officiellement informés de la mort du souverain. Les fonctionnaires de l'État et le peuple ont pris le deuil pour vingt-sept jours et devaient s'abstenir, pendant cent jours, de se raser. Les salles de concert et les théâtres ne pouvaient se rouvrir qu'après trente jours. Une conséquence plus dure de la mort de l'Empereur, c'est qu'aucun fonctionnaire de l'État ne pourra contracter mariage avant douze mois révolus depuis la date du décès. L'interdiction ne devait atteindre les autres habitants de l'empire que pendant un mois. Les timbres de l'État n'étaient plus frappés qu'en bleu et pendant vingt-sept jours toute visite officielle était interdite. Il avait été décidé, en outre, que pendant trois jours de suite les fonctionnaires de l'empire se rendraient dans les temples pour y pleurer la mort du souverain.

Cette solution de la crise est des plus inatendues. On savait bien que la Chine était le pays des surprises, mais celle-ci est des plus fortes. Le singulier de l'affaire, c'est que tout cela est, au fond, l'œuvre du prince Koung, qui reprendra, dit-on, par ce moyen, son ancienne situation de chef du gouvernement. C'est lui qui va régner sous le nom de deux femmes et d'un enfant. Par le choix qu'il a dicté ou inspiré, il s'est débarrassé de son concurrent le plus sérieux, le septième prince. Celui-ci, en effet, aussitôt après l'élévation de son fils à l'empire, a dû se démettre de toutes ses fonctions, places et dignités et s'éloigner de la cour; car ses droits de père sont absolument incompatibles avec ses devoirs de magistrat et de sujet. Un magistrat refusant le *ko-tou* (prostration) à un empereur serait chose inouïe, scandaleuse, énorme; d'autre part, un père le rendant à son fils, ce n'est rien moins que le renversement des rites les plus sacrés. Donc l'empereur et son père ne peuvent ni vivre sous le même toit, ni avoir ensemble aucune relation.

Aussi Kh'oun, le prince-père, a-t-il publié une adresse au peuple dans laquelle il dit que lorsque la nouvelle de la nomination de son fils est arrivée jusqu'à lui, il lui a semblé un instant qu'il perdait la raison. Il n'en a pas moins approuvé le choix, et il demande en même temps qu'on lui retire le traitement auquel il a droit comme prince de l'empire. La publication de cette adresse semble être de pure forme et devoir s'expliquer par la circonstance que le père, ne pouvant, comme nous venons de le dire, être appelé à rendre des hommages à son fils, renonce à toutes ses fonctions à la cour. Les deux impératrices ont déjà répondu à l'adresse, en accordant au prince un mois de congé et en lui maintenant son traitement de prince de l'empire, à titre de récompense pour services rendus antérieurement.

Le prince Kh'oun est le 7e fils (Koung est le 6e) de l'empereur Tao-Kwang (1821 † 25 février 1850), qui eut pour successeur son fils Hsien-Fêng (1850 † 17 août 1861), sous le règne duquel furent signés les traités de Tien-Tsin. Kh'oun a été pendant quelque temps commandant en chef des troupes Mandchoues qui tiennent garnison à Pékin. Il passait pour un homme énergique, batailleur, opposé aux vues plus européennes de son frère, le prince Koung.

Celui-ci passait pour être l'objet de la haine de l'impératrice-mère, Tz'ou-Hsi. On n'a pas oublié qu'à la mort de Hsien-Fêng, il s'empara du pouvoir, après être entré de force dans le palais impérial et avoir fait périr ses deux rivaux les plus puissants. C'est un homme de 40 à 45 ans, intelligent, poli, fin comme tous les chinois, et porté à l'étude. Il favorise les missionnaires catholiques et aime la civilisation européenne.

On se demande pourquoi, parmi tant d'autres princes adolescents ou adultes de la famille impériale, le choix est tombé sur un enfant. La réponse est aisée. D'après les us et coutumes de la Chine, il faut que le nouvel empereur soit plus jeune que son prédécesseur qu'il doit appeler son père et honorer comme tel. Or, le dernier empereur n'avait pas dix-neuf ans au jour de sa mort, et tous les autres membres de la dynastie sont plus

âgés. Il n'y avait donc de choix possible qu'entre le petit-fils du prince Koung âgé de trois mois, et le fils du septième prince. Aussi, Koung s'est-il hâté de faire proclamer celui-ci, pour ne pas être exclu de la cour et des affaires.

Tout est tranquille à Pékin. Le retour du prince Koung a fait déjà disparaître en grande partie l'esprit d'hostilité contre les Européens, qui régnait dans les hautes sphères gouvernementales. Le Va-mên *(Foreign-Office)* se montre aujourd'hui aussi courtois avec les représentants des puissances occidentales que naguère il l'était peu. Entre la situation présente et celle d'il y a trois mois, la différence est notable.

Cependant, on annonce que la charge de premier ministre n'a pas été donnée au prince Koung. Le titulaire de ce poste serait Li-Hung-Chang, gouverneur général de la province métropolitaine de Chi-Li. Il est bien connu des étrangers sous le nom de Li-Futai. Gouverneur de Kiangsoo, il réussit, avec l'aide du colonel Gordon, à chasser les rebelles de cette province et donna le coup de grâce à l'insurrection des Taëpings.

Li-Hung-Chang est le plus intelligent et le plus ambitieux des vices-rois ou gouverneurs généraux des provinces. Depuis longtemps il est l'objet de la jalousie du gouvernement de Pékin. Il est Chinois et non Tartare, et, à ce titre, suspect à tout le parti tartare dans la capitale. Pendant une série d'années, il s'est occupé de la création d'arsenaux et a beaucoup contribué à introduire dans l'armée chinoise l'armement et la discipline européennes. On l'a longtemps soupçonné de comploter le renversement de la dynastie.

Il est douteux que le prince Koung, appuyé par un parti capable et intelligent, se résigne, sans opposition violente, à l'effacement dont nous entretiennent les dernières nouvelles.

Les cérémonies qui accompagnent l'avènement au trône d'un empereur en Chine n'ont rien de commun avec le couronnement des souverains de l'Europe. En Chine, d'abord, il n'y a pas de couronne. Le symbole officiel et extérieur de la souveraineté est un trône, « le trône du dragon ». L'installation du prince sur ce trône est la partie principale de la cérémonie. Le dragon à cinq griffes peut être considéré comme une autre personnification de l'empereur ou de son pouvoir.

Un des plus importants départements ministériels, à Pékin, est le *Li-poo* ou ministère des cérémonies. Un code volumineux de lois et d'usages antiques règle sa conduite. Le bureau astronomique est une des principales divisions du *Li-poo*, bien qu'on ne voie pas tout de suite clairement ce que l'astronomie a de commun avec la maison de l'empereur. Mais le bureau astronomique de Pékin est en réalité un comité d'astrologues; car, comme Pharaon en Egypte et Balthasar à Babylone, l'empereur de Chine est entouré de *voyants*, de devins et de magiciens.

La mission du bureau astronomique est de calculer les jours heureux, les heures et les minutes favorables, afin de guider dans leurs actes l'empereur et son gouvernement. Pourquoi la Chine a-t-elle pris un temps aussi long pour déclarer la guerre au Japon? C'est, vous répondront le plus souvent les Chinois, parce que le bureau astronomique ne parvenait pas à découvrir le moment propice pour faire la déclaration.

Les cérémonies célébrées à l'occasion de l'*intronisation* ne sont pas très-compliquées: elle ont un caractère plutôt officiel que religieux. Le texte de la proclamation est suspendu, pendant la cérémonie, au bec d'un phénix d'or; au dessous est placé un vase de même métal pour recevoir le précieux papier. Sur une table particulière se trouve le sceau impérial, qui va être appliqué à la proclamation. Les musiciens et les porteurs d'encens attendent. Quand tout est prêt, le ministre des cérémonies fait sortir l'empereur de ses appartements privés et le conduit vers un char d'or. Le cortége s'ébranle; le char impérial est entouré de porteurs de bannières et d'insignes de toute sorte, au milieu desquels se distingue tout particulièrement le Parasol jaune du Dragon. Une escorte de gardes du corps chevauche de chaque côté, en avant et en arrière du cortége.

D'après le règlement, des éléphants doivent faire partie de la procession; mais, cette fois-ci, on sera obligé de s'en passer: tous sont morts. Dans la salle du trône, le ministre des cérémonies annonce que le moment favorable est venu de monter sur le trône du

Tai-ching-Kouo, c'est-à-dire « l'empire de grande pureté ». L'empereur alors monte sur l'estrade et s'assied, le visage tourné vers le couchant.

L'encens brûle, la musique retentit, tous les assistants se courbent jusqu'à terre en applaudissant la formalité du *Kan-tau*, qui consiste à frapper neuf fois le front contre le sol en signe d'obéissance. On prend alors la proclamation suspendue au bec du phénix, et, quand le sceau impérial y est apposé, la cérémonie est achevée.

Un empereur vient, par une évolution mystérieuse, d'entrer dans l'existence visible. Il est non-seulement le « Fils du Ciel », mais aussi le « Représentant de tout ce qui est sous le Ciel ». La façon dont on forme un tel être semble très-simple ; c'est le résultat qui est la chose la plus merveilleuse. De la manière que nous avons décrite, un homme, et cette fois-ci c'est un petit garçon, est transformé en un demi-dieu, du moins il semble tel aux Chinois. Que de Chinois il y a en Europe.

La proclamation est imprimée et envoyée dans toutes les parties de l'empire, où elle est reçue avec les mêmes marques de respect que si c'était la personne de l'empereur elle-même. Partout où elle est lue, les auditeurs tombent à genoux. On informe en même temps le ciel de l'événement qui vient de s'accomplir ; la cérémonie a lieu dans le grand Temple du ciel. Elle consiste à faire des sacrifices et à brûler de l'encens. Mais on ne connaît pas exactement la manière dont le monde supérieur est soit-disant informé de la nouvelle. On brûle probablement un exemplaire de la proclamation ; car, dans l'opinion des Chinois, la fumée de tout ce qu'on brûle monte au ciel. Des cérémonies analogues ont lieu au temple des ancêtres et au temple de la terre. Elles sont célébrées non par des prêtres, mais par des princes qui sont censés représenter l'empereur.

LE DUC D'ARENBERG.

Le jour même de la fête de la Résurrection, le 28 mars, mourait, au château d'Héverlé près Louvain, un grand homme de bien, dont la mémoire continuera à vivre parmi nos populations bien longtemps. La mémoire du juste sera éternelle.

Engelbert-Auguste-Antoine, duc d'Arenberg, d'Aerschot, de Croy et de Meppen, prince de Recklinghausen, etc, etc, était né le 11 mai 1826. Fils d'un prince médiatisé du Saint-Empire et d'une princesse Lobkowitz, descendant d'une race antique et illustre, que les événements politiques de la fin du siècle dernier et les révolutions du nôtre ont pour ainsi dire réduit à n'occuper qu'un siége héréditaire à la chambre des Seigneurs du royaume de Prusse, le duc Engelbert n'était, comme il l'a dit un jour, ni un savant, ni un homme de guerre, ni même un homme politique. Possesseur d'une immense fortune, dont il se regardait comme le dépositaire, il vivait sans faste et traversait la vie plutôt en noble citoyen belge qu'en grand seigneur allemand. Aucun bruit ne se faisait autour de ses équipages et on ne le vit jamais en public entouré des vaines magnificences, qu'il avait le moyen de se payer. Il faisait le bien obscurément et quand, dans sa trop courte carrière, les feuilles quotidiennes s'occupèrent de sa personne, elles ne répétèrent que l'écho des concerts de reconnaissance provoqués par ses éclatantes vertus au milieu de la foule désintéressée. Il apparaissait rarement devant l'opinion, si ce n'est pour l'accomplissement d'un devoir. En Allemagne, à Berlin, il se montrait aux grands jours de vaillance morale : la dernière fois qu'on l'y vit, il était venu expressément de Naples pour voter contre je ne plus quelle loi-Falk. En Belgique, la simplicité de son existence était telle qu'elle passait pour ainsi dire inaperçue dans la foule tapageuse de nos hobereaux à 50 milles de rentes et dans le déploiement d'un luxe qui indique peut-être une grande prospérité matérielle, mais trop souvent aussi un mauvais goût de première qualité. On savait vaguement dans le monde bruyant du jour que ce grand seigneur vivait chez lui avec une dignité, aussi simple que gracieuse. Ce chevalier de la Toison d'Or allait à la procession du Saint-Sacrement, comme il sied à un prince qui connaît les égards dus au Roi des Rois. Le jour de

l'inauguration du nouveau Béguinage de Gand, dotée par sa royale munificence, j'étais dans la foule au pied de la colline de St-Amand : je n'oublierai jamais la profonde impression que fit sur moi l'apparition de ce grand gentilhomme, vêtu d'un simple frac noir comme tout le monde. Il ne se distinguait de son entourage que par un grand cordon romain et une noble physionomie déjà voilée par les teintes de la cruelle maladie qui a emporté cet homme robuste de corps et de cœur.

Il y a tant de gens chez nous qui sont riches, qui se croient de grands seigneurs et dont les noms enviés sont répétés chaque jour avec honneur par les milles échos de publicité. D'où vient qu'ils meurent dans le tapage où ils ont vécu, sans que les masses indifférentes fassent plus attention à leur enterrement qu'à une représentation du *Tour du monde* ou aux triomphes financiers de M. Siméon Philippart? D'où vient que leur mémoire ne survit pas à leur vanité ou à leur luxe? D'où vient que le duc Engelbert, après avoir vécu dans la simplicité, dans la retraite, dans la modestie, sans caractère officiel, au sein d'une société démocratique, sans revendiquer aucun privilége de fortune ou de rang, et n'acceptant publiquement des traditions de sa race que le devoir de faire le bien, d'où vient que cet homme, dépouillé de la puissance politique, meurt plein de jours et plein de gloire?

L'orateur sacré et de cœur, qui a prononcé son oraison funèbre devant un auditoire de grands et de petits, de riches et de pauvres, a donné dans un langage éloquent l'explication naturelle de ce phénomène moral. *Viriliter agite in lege et in ipsa gloriosi eritis.* Suivez avec virilité les règles de votre foi, et dans l'accomplissement de ce devoir vous trouverez la gloire. Soyez homme de cœur et mettez votre énergie au service du droit. Marchez, la tête haute et le cœur humble, dans cette grande voie : c'est la route royale. *Confortamini.* Prenez donc courage, vous tous qui êtes animés de cette virilité féconde. Il n'est pas nécessaire que vous possédiez une longue suite d'aïeux illustres, vous n'avez pas besoin du prestige illusoire d'une grande fortune, travaillez, *viriliter agite*, et vous mourrez comme meurt un gentilhomme chrétien. Les parchemins et l'argent ne font pas le gentilhomme; ils peuvent procurer un rang dans la société du moment; mais ils ne donnent pas la noblesse, que respecte le peuple, dont la source est dans la loi, *in ipsa lege*, et qui survit dans les légendes nationales.

Christus protector meus est la devise de la maison d'Arenberg. Dans les tournois de notre siècle, le duc Engelbert l'a portée fièrement, et il a vaincu, comme l'atteste la voix du peuple. Nous souhaitons que ses enfants lui ressemblent. Notre siècle a besoin de grandes races, qui donnent de grands exemples et dont le rayonnement moral nous protége contre la bannalité des gens riches, contre l'insolence des hommes de luxe et contre les envahissements des gentilshommes sans noblesse.

LE CARDINAL DECHAMPS.

Le 21 de ce mois, a eu lieu à Malines la rentrée solennelle du nouveau cardinal-archevêque, dans l'Église métropolitaine. La plupart de nos collaborateurs étaient là, mêlés à la foule des fidèles, qui, de tous les points de la Belgique, étaient venus, pour renouveler à notre Primat l'hommage de leur filial respect. Afin qu'il reste une trace de ce pèlerinage, nous exprimons ici la reconnaissance que nous inspire l'acte par lequel le Saint-Siége a donné à l'Église belge un nouveau témoignage de son affection apostolique. Après avoir reçu l'adresse du chapitre métropolitain, le successeur du cardinal Sterckx s'est exprimé ainsi :

« La dignité à laquelle le Vicaire de Jésus-Christ a voulu élever votre archevêque en l'appelant dans le Sacré-Collége et toujours est partout difficile à porter. Il suffit pour le comprendre, de se rappeler la nature d'une charge qui associe ceux qui en sont revêtus à la plus haute et à la plus redoutable responsabilité de la terre. Mais si cette dignité est par-

tout et toujours difficile à porter, elle l'est particulièrement ici, j'ose le dire, par des raisons toutes spéciales. La métropole de Malines, depuis son origine primatiale, au XVIe siècle, a vu cinq de ses archevêques, honorés de la pourpre romaine. Le cardinal Granvelle fut un grand homme ; le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace fut un saint ; le cardinal de Frankenberg, un gardien héroïquement fidèle de la foi et des droits du Saint-Siége dans les temps les plus troublés, dans les épreuves les plus dures ; le cardinal Sterckx, un autre Frankenberg, avant même d'être élevé à l'épiscopat, et depuis sa double élévation et comme archevêque et comme cardinal, fut un père dont il suffit de prononcer le nom, pour réveiller dans les cœurs des prêtres et des fidèles qui l'ont connu les sentiments de vénération et d'affection qu'il a su leur inspirer.

» N'est-il pas difficile, Messeigneurs et Messieurs, de succéder à la grandeur, à la sainteté, à la force, à la fermeté et à la bonté ?

» Mais ce qui est difficile à l'homme ne l'est pas à Dieu. Quand c'est lui qui impose un fardeau, c'est aussi lui qui aide à le porter. Il proportionne ses grâces aux devoirs, chez tous ceux qui lui demandent fidèlement sa divine assistance. Je compte sur vous, Messieurs, pour l'obtenir. J'en ai besoin pour moi, pour vous, pour le diocèse, pour le service de la sainte Église notre mère. Mais je compte surtout, avec vous, sur l'intercession de notre glorieux patron, saint Rombaut, revêtu, lui, de la pourpre de son sang. Oui, si vous l'en priez avec moi, qui occupe aujourd'hui son siége, malgré mon indignité, il m'obtiendra de ne pas rester trop indigne de lui, et il me l'obtiendra par les mérites de Jésus-Christ et par les puissantes supplications de Marie, notre douce espérance auprès de Dieu : *Vita, dulcedo et spes nostra !*

» Je ne saurais cependant, Messieurs, me faire l'illusion de pouvoir ressembler, sous un certain rapport, à plusieurs de mes vénérés prédécesseurs que je viens de nommer. Le cardinal d'Alsace et le cardinal de Frankenberg ont gouverné ce diocèse, chacun d'eux pendant près d'un demi-siècle, et l'épiscopat du cardinal Sterckx n'a guère eu moins de durée. Mais si je ne puis leur ressembler en cela, je puis du moins, à l'aide de vos prières, obtenir de réaliser cette parole : *Consumatus in brevi, explevit tempora multa.* On peut faire beaucoup de bien en peu de temps, et en semer plus encore, quand Dieu y met la main. Suppliez-le donc de l'y mettre, *et qui cœpit perficiet. Amen.* »

Dans notre modeste sphère d'action, nous ne manquerons pas de répondre à l'appel paternel de notre premier pasteur, et nous supplions le maître des empires et du temps de bénir et notre patrie, et l'église belge et son archevêque.

L'Église universelle célébrait, en ce jour même, la fête de S. Anselme, archevêque de Cantorbéry, docteur de l'église et ami de S. Grégoire VII. Les antiennes de cette fête résonnaient encore dans tous les cœurs, dans ceux des simples comme dans ceux dont « la foi cherche l'intelligence de ce qu'ils croient (*Fides quærens intellectum*) » :

» Les tribulations m'attendent ; cependant je n'en crains aucune, pourvu que je con-
» somme ma course. Et votre joie d'aujourd'hui se changera promptement en tristesse,
» *alleluia.*

» Les pères étant réunis dans le concile, le pontife Urbain s'écria : Anselme, archevêque
» des Anglais, notre Père et notre Maître, où es-tu ? Monte jusqu'à nous, viens nous aider,
» et combats pour ta mère et la nôtre, *alleluia.*

» Bénie soit ta sagesse, et bénies les paroles de ta bouche ! Monte jusqu'à nous, viens
» nous aider, et combats pour ta mère et la nôtre, *alleluia.*

» Anselme, agneau par la douceur, lion par le courage, comblé de la doctrine céleste, a
» éclairé les âmes, *alleluia.*

» Le bienheureux Anselme instruisait les princes du siècle : Dieu, disait-il, n'aime rien
» plus en ce monde que la liberté de son église, *alleluia.* »

JOURNAL HISTORIQUE.

ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

15 Mars. — 15 avril.

Mars.

15. — M. le duc d'Audiffret-Pasquier est élu président de l'assemblée de Versailles par 418 voix sur 598 votants.

16. — Mort à Londres du feldmaréchal sir William Gomm, un des derniers survivants de l'armée de Waterloo.

18. — Arrestation de Mgr. Brinkmann, évêque de Munster.

19. — M. Wendt, rédacteur du *Mercur*, à Munster, a été condamné à un an de prison pour publication de l'Encyclique du Pape. Le procureur du roi avait demandé deux ans. M. Wendt a été arrêté immédiatement.

20. — Dans le procès contre les démocrates-socialistes, relativement à la fermeture de la Société générale des travailleurs allemands, de l'Union générale des maçons, de la Société des charpentiers allemands, ces sociétés sont reconnues à Berlin comme étant des sociétés politiques. — La cour d'appel de Paderborn a condamné l'évêque de Paderborn à trois mois d'internement dans une forteresse pour sa lettre pastorale de 14 mars 1874.

22. — Inauguration à Venise du monument élevé à la mémoire de Manin. La statue est du sculpteur Borro.

23. — M. von Nathusius, rédacteur en chef de la *Gazette de la Croix*, est condamné à six cents marcs d'amende, et éventuellement à quatorze jours de prison, pour un article de la *Gazette* contenant une « offense » au « conseil supérieure ecclésiastique. »

28. — Mort du duc d'Arenberg, à Heverlé, près Louvain.

29. — Le prince-évêque, Mgr Fœrster, est sommé par le président supérieur de Breslau de se démettre de ses fonctions épiscopales, parce que, dans un document officiel, le digne prélat s'en est référé expressément à l'Encyclique du pape.

30. — Ouverture des conférences des évêques allemands non emprisonnés, à Fulda.

31. — Les Chambres de Montevideo ont décidé la suspension du paiement des intérêts ainsi que l'amortissement de la dette publique, qui sera remboursée en papier-monnaie ayant cours forcé. Le corps diplomatique a protesté. La situation commerciale et financière est excessivement tendue.

Avril.

1. — Le maréchal de Mac-Mahon est investi de l'ordre de la Toison d'or, à Versailles.

3. — Inauguration à Trieste du monument de l'archiduc Maximilien, empereur du Mexique.

5. — L'Empereur d'Autriche arrive à Venise, pour rendre visite au roi d'Italie.

7. — Le roi de Prusse malade renonce à son voyage en Italie. Le prince héritier exprime par le télégraphe le désir d'aller rendre visite au roi d'Italie.

7. — Mort à Baden du poète Georges Herwegh, qui, en 1848, à la tête d'une colonne

d'ouvriers, avait tenté un mouvement républicain dans le grand-duché de Bade. Il fut battu par les Wurtembergeois, et avait vécu depuis en Suisse dans une profonde retraite.

8. — Arrivée à St-Pétersbourg d'une députation de catholiques grecs-unis. Le chef de la députation a insisté dans un discours sur la réunion avec l'Église russe. L'Empereur a répondu de la manière la plus bienveillante et a dit qu'il accueillait les uniates les bras ouverts.

10. — Lord Derby et sir Northcote ont reçu une grande députation d'importateurs et de raffineurs de sucre demandant que le gouvernement anglais se mette de nouveau en rapport avec les gouvernements français, belge et hollandais au sujet d'une prime d'exportation. Au cas où la réponse de ces gouvernements serait négative, la députation demande que le gouvernement anglais adopte des mesures de représailles. Lord Derby a répondu que le gouvernement ne peut nullement user de représailles, mais il espère que ces pays reconnaîtront bientôt qu'il est d'une fausse politique de subventionner une classe d'industriels aux dépens de tous les autres. M. Northcote a répondu d'une manière semblable.

10. — Inauguration de l'université catholique de Kensington. Après la bénédiction, une adresse a été présentée à Mgr Manning. Dans sa réponse le prélat a dit qu'il se considère comme un homme chargé d'une commission de guerre, car il croit que l'Église et le Saint-Siége se rapprochent de la crise la plus violente qu'on ait vue depuis trois siècles.

11. — La Chambre des députés de Berlin reçoit un projet de loi concernant l'abrogation de l'article 15 de la Constitution (administration indépendante des affaires ecclésiastiques), de l'art. 16 (liberté de rapports des communautés religieuses avec leurs chefs) et de l'art. 18 (suppression du droit de l'État de confirmer les nominations des fonctionnaires ecclésiastiques). — D'après ce projet, les affaires des Églises évangélique, catholique et des autres communautés devront se régler d'après « les lois de l'État. »

13. — Inauguration de l'Église de St-Tomas Becket à Canterbury. Le cardinal Manning fait un discours où il compare saint Thomas aux évêques allemands actuels. Il dénonce le gouvernement allemand comme ayant violé la liberté de l'Église. Il dit, comme conclusion, que l'homme qui obéit inconditionnellement à la législation humaine est un apostat.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

BELGIQUE.

Notes relatives à l'incident Prusso-Belge.

NOTE DU GOUVERNEMENT PRUSSIEN.

(*Traduite de l'allemand.*)

« Bruxelles, le 3 février 1875.

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, a reçu l'ordre de rappeler amicalement à Son Excellence le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le roi des Belges, M. le comte d'Aspremont-Lynden, les entretiens confidentiels que lui-même ainsi que son remplaçant et son prédécesseur ont eu l'honneur d'avoir avec Son Excellence, au sujet des influences que peuvent exercer sur les affaires intérieures d'États voisins, les actes de sujets belges et de l'appréciation en droit de ces mêmes actes.

» Ces entretiens furent provoqués jadis par les lettres pastorales et autres publications émanées dans les années 1872 et 1873 de certains évêques belges et récemment par une

adresse envoyée par le Comité des Œuvres pontificales à Bruxelles à l'évêque de Paderbor et publiée le 25 décembre de l'année dernière dans le *Bien Public*.

» Ces manifestations exprimaient des sympathies et contenaient des encouragements pour les ecclésiastiques insurgés en Prusse contre les lois et l'autorité de l'État, sur un ton plus ou moins excitant et dans un langage plus ou moins offensant pour le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur et Roi, l'auguste souverain du soussigné.

» Dans chaque cas particulier, il résultait de l'entretien que le gouvernement du Roi des Belges ne croit pas trouver dans la législation et l'organisation judiciaire du pays des moyens suffisants pour prévenir ou réprimer de telles manifestations dirigées contre la paix intérieure d'un État voisin.

» Un incident d'ailleurs qui était, à la vérité, d'une autre nature, mais qui n'était pas sans connexité morale avec les manifestations susdites, avait déjà donné lieu à des explications sur la législation belge. Il s'agit de l'offre faite à un archevêque français et dénoncée par lui aux autorités, par un sujet belge et domicilié en Belgique, le chaudronnier Duchesne, d'assassiner, moyennant une somme déterminée d'argent, le chancelier de l'empire, prince de Bismarck. Cette offre a été livrée à l'appréciation de l'opinion publique dans tous ses détails et avec les preuves, non contestées, à l'appui. Même, à propos de ce fait, l'avis des jurisconsultes fut que ce qu'avait fait ou projeté Duchesne ne donnait pas lieu à poursuite d'après les lois belges.

» Le soussigné est chargé de renouveler les considérations qu'il a eu l'honneur de présenter verbalement au sujet de ces incidents à M. le ministre des affaires étrangères. Ce sont des principes incontestés du droit des gens qu'un État ne peut permettre à ses nationaux de troubler la paix intérieure d'un autre État et qu'il est tenu de veiller à ce que ses lois le mettent en mesure de satisfaire à cette obligation internationale. Les plus puissants empires ont réglé leur législation en ce sens et l'ont complétée si le besoin s'en faisait sentir. L'obligation commune à tous les États de ne pas tolérer que leur territoire devienne un foyer d'agressions dirigées contre le repos des États voisins et la sécurité des nationaux de ceux-ci, incombe à plus forte raison à un État qui jouit du privilége de la neutralité. Le respect rigoureux de cette obligation fait partie des conditions tacites mises d'avance à sa neutralité.

» Il convient de rappeler que par les lois du 20 décembre 1852 et du 22 mars 1856 concernants les délits de presse et les tentatives de meurtre contre les chefs d'autres États, la Belgique s'est appliquée à combler les lacunes de son droit municipal et que, si des scrupules, au sujet desquels le soussigné ne se permet pas d'exprimer une opinion, s'opposent à l'application de l'article 123 du code pénal belge, la Suisse également neutre échappe aux difficultés de l'espèce en punissant, en vertu du code pénal fédéral, de dix ans de réclusion au moins, le citoyen ou habitant de la Suisse qui provoque une puissance étrangère à une immixtion dangereuse dans les affaires intérieures de la Suisse.

» Le gouvernement de S. M. le Roi des Belges, à son tour, ne voudra pas méconnaître que la législation existante aurait besoin d'être complétée, s'il était vrai que les lois actuelles de la Belgique ne fournissent pas les moyens de garantir contre les atteintes portées par des sujets belges, la paix intérieure et la sûreté des personnes dans des États voisins et amis. La conviction que le gouvernement du Roi des Belges partage cette manière de voir n'est pas ébranlée par cette circonstance que la désapprobation qu'a manifestée personnellement M. le ministre des affaires étrangères à l'occasion des susdits incidents n'a pas reçu jusqu'ici d'expression officielle et publique.

» Le soussigné à l'honneur de réitérer à Son Excellence M. le comte d'Aspremont-Lynden l'assurance de sa considération la plus distinguée.

« (*Signé*) PERPONCHER. »

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT BELGE.

« Bruxelles, le 26 février 1875.

» *A S. Exc. M. le comte de Perponcher Sedlnitzky.*

» Le soussigné, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le Roi des Belges, a eu l'honneur de recevoir la Note qui lui a été adressée le 3 février par Son Excellence Monsieur l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

» Cette communication énumère quelques faits qui seraient contraires aux obligations internationales de la Belgique, et qui, aux yeux du cabinet de Berlin, paraîtraient appeler des modifications aux lois en vigueur en Belgique.

» Les faits sont au nombre de trois :

» Par des lettres pastorales et d'autres publications, les évêques belges ont encouragé la résistance d'ecclésiastiques allemands aux lois de l'État.

» Une adresse conçue dans le même sens a été envoyée à l'évêque de Paderborn par le Comité des Œuvres pontificales siégeant en Belgique.

» Un chaudronnier, appelé Duchesne-Poncelet, sujet belge et habitant Seraing, a demandé à l'archevêque de Paris une somme d'argent moyennant laquelle il manifestait l'intention d'assassiner le chancelier de l'empire, prince de Bismarck, et cette proposition n'a pas été l'objet de poursuites judiciaires.

» Le soussigné se permettra de revenir sur chacun de ces faits.

» Il est vrai que les évêques belges ont témoigné des sympathies à leurs collègues allemands, mais les publications dont il s'agit remontent à l'ouverture de la lutte engagée en Allemagne, elles donnèrent lieu alors à des échanges d'explications, qui n'ont pas été suivis d'observations nouvelles.

» Un temps déjà long a passé sur ces incidents, qui, à la connaissance du gouvernement du Roi, ne se sont pas reproduits, et on n'en retrouve point de trace dans les mandements de carême qui viennent de paraître dans les divers diocèses de la Belgique.

» L'adresse envoyée à l'évêque de Paderborn n'émane pas du comité des Œuvres pontificales; des dix membres qui composent ce Comité, qui n'a d'ailleurs aucun caractère public, huit y sont restés étrangers. L'adresse est du 30 novembre 1874, et le Comité s'est réuni au mois de mai précédent; il décline la responsabilité de toute publication autre que son rapport annuel. C'est ce que le président, rendant hommage à la vérité, a attesté à la demande du gouvernement. Deux membres seulement ont signé l'adresse, et ils l'ont fait sans mandat. Il ne put donc être question que d'un acte de quelques particuliers agissant en leur nom individuel.

» Enfin, quant à l'affaire Duchesne, l'exposé ci-joint en retrace toutes les phases. A l'origine la proposition de simuler une réponse de l'archevêque de Paris, proposition que l'administration belge avait cru devoir écarter et que S. Exc. M. de Balan condamna énergiquement à son retour à Bruxelles, la légation d'Allemagne n'indiqua pas une mesure qui ne fût aussitôt prise, elle ne formula pas une demande à laquelle il ne fût immédiatement satisfait. La question de savoir s'il serait possible d'attraire le sieur Duchesne devant les tribunaux belges, en supposant que le projet eût un caractère sérieux, fut examinée, et quand on exprima l'avis qu'on ne pouvait procéder autrement qu'on l'avait fait jusque-là aucune observation ne fut faite, personne ne manifesta ni étonnement, ni mécontentement. C'est par l'administration belge que la légation d'Allemagne fut avertie de l'intention du sieur Duchesne de se rendre à Aix-la-Chapelle. S. Exc. M. de Balan, à cette occasion, remerciait par écrit M. l'administrateur de la sûreté publique de ses renseignements et de sa prévenance constante, et cette gratitude était exprimée, naguère encore, par S. Exc. M. le comte de Perponcher-Sedlnitzky. Les mesures de surveillance prises par l'administration belge ont été continuées depuis, et il est ainsi avéré que le gouvernement du Roi, avec une

sollicitude et une persistance reconnues par les représentants de l'empire d'Allemagne, s'est mis en mesures de déjouer une tentative insensée pour le cas où elle serait sortie du domaine des intentions,

» Des faits ainsi établis, il sera plus facile de juger la situation et, un esprit de mutuelle conciliation aidant, d'apprécier ce qu'elle comporte.

» La Belgique, indépendante et neutre, n'a jamais perdu de vue ses obligations internationales et elle continuera de les remplir dans toute leur étendue. Pour s'acquitter de cette tâche, elle trouve l'appui le plus sûr dans ses institutions qui, sorties, si l'on peut dire ainsi, des entrailles de son passé et appropriées au caractère du pays, ont subi depuis bientôt un demi-siècle l'épreuve des événements et sont devenues des conditions indispensables de son existence. Ce sont ces institutions qui, au dedans, lui ont permis de résoudre toutes les difficultés que suscite le gouvernement d'un peuple libre et ont assis la monarchie constitutionnelle sur une base inébranlable. Leur influence n'a pas été moins bienfaisante au dehors. Le soussigné doit laisser à d'autres le soin de rechercher jusqu'à quel point la Belgique a aidé à l'affermissement du principe monarchique, au développement du système parlementaire aujourd'hui universellement accepté, à la solution enfin du problème fondamental de tout gouvernement moderne : la conciliation de l'ordre et de la liberté; mais il exprimera la ferme conviction que, malgré des écarts individuels et des abus toujours et partout possibles, la nation belge ne pouvait prendre de meilleure voie pour arriver à occuper dignement et utilement la place qui lui est assignée dans l'ordre européen. Les libertés garanties par sa Constitution, loin d'être une cause de faiblesse pour le gouvernement, sont pour lui un élément de force et lui donnent sur un peuple habitué dès les temps les plus reculés à faire lui-même ses affaires, une action persuasive mille fois plus écoutée et plus efficace que ne le serait celle de lois restrictives. C'est à ce système que la Belgique doit d'avoir gardé, à des moments de commotion révolutionnaire, une attitude dont l'Europe a semblé lui savoir gré; c'est grâce à lui que, dans un autre ordre d'intérêts et en paralysant les desseins de l'Internationale, dont les doctrines produites au grand jour ont succombé devant le bon sens des populations, elle a contribué pour sa part à conjurer les périls qui menacent les fondements mêmes de la société; et c'est encore à l'aide de ce système qu'elle a pu résister chez elle à tous les entraînements, à toutes les exagérations.

» Ces considérations placent sous leur vrai jour les questions soulevées dans la Note du 3 février.

» Entre deux États appelés, comme la Belgique et l'Allemagne, à vivre côte à côte, il n'est pas surprenant qu'il surgisse de loin en loin des sujets de discussion sur lesquels les appréciations ne sont pas unanimes ; mais les pouvoirs publics belges n'ont pas hésité à exercer une influence modératrice pour prévenir ou faire disparaître toute cause légitime de griefs. Il y a un an, pour ne rappeler ici qu'un seul cas, le ministre des affaires étrangères, du haut de la tribune nationale, s'adressait au patriotisme de tous ceux qui, dans des sphères diverses, portent leur attention sur la politique intérieure des États étrangers et, parlant de l'Allemagne, il signalait les justes égards que la Belgique doit à une nation voisine, amie et garante de l'indépendance belge.

» Cet appel, qui a reçu l'assentiment des Chambres législatives, n'est pas demeuré sans écho, et le gouvernement du Roi sera prêt à faire entendre encore sa voix, si cela est nécessaire, pour sauvegarder ou resserrer les liens qui unissent la Belgique à l'Allemagne.

» Au milieu du calme actuel des esprits, des mesures répressives viendraient d'autant plus surprendre le pays qu'à côté des critiques, les actes et la politique du gouvernement allemand sont vigoureusement défendu par un très-grand nombre des organes de la publicité.

» L'adresse à l'évêque de Paderborn, outre qu'elle n'a été qu'un acte isolé contre lequel le gouvernement a réagi dans la mesure du possible, est restée sans retentissement dans l'opinion publique. Un projet de loi proposé sur une telle base n'aurait aucune chance

d'être adopté. On aurait peine, au surplus, à trouver dans les législations étrangères des définitions claires et précises du délit qu'il s'agirait d'atteindre.

» Après les explications dans lesquelles le soussigné est entré concernant l'affaire Duchesne, il paraîtra superflu de rien ajouter ici quant au passé. L'autorité judiciaire procède aujourd'hui à de nouvelles investigations sur les points qui seraient restés plus ou moins obscurs. Soit qu'elles puissent aboutir ou non à des poursuites, le soussigné se fera un devoir de communiquer à M. le ministre d'Allemagne ce que ces recherches pourraient révéler d'intéressant pour Son Excellence.

» La législation belge, quant à la tentative et à la complicité, est en harmonie avec les législations modernes, comme avec les progrès de la science, les règles de la raison naturelle et les mœurs de notre temps. La tentative n'est punissable que si elle a été manifestée par des actes extérieurs qui forment un commencement d'exécution. La simple pensée est hors de l'atteinte de la loi.

» Le soussigné ne connaît aucune loi aujourd'hui en vigueur dans un pays étranger d'après laquelle le fait de Duchesne-Poncelet serait qualifié de crime ou de délit.

» Assurément, si la plupart des nations européennes ou du moins quelques-unes modifiaient leurs lois pénales de manière à atteindre et à punir la proposition verbale ou écrite tendant à trouver un complice en vue d'un crime ou d'un délit à commettre, même lorsque cette proposition, loin d'être agréée, aurait été repoussée avec indignation, la Belgique aurait à examiner ce grave problème de droit pénal, et probablement elle suivrait un mouvement dont il ne peut lui appartenir, semble-t-il, de prendre l'initiative.

» Le soussigné a l'entière confiance que ces éclaircissements et ces considérations ne laisseront dans l'esprit du cabinet de Berlin aucun doute, non-seulement sur la portée réelle des faits qui ont été signalés, mais encore sur le caractère droit, loyal et sympathique des dispositions qui animent et ne cesseront d'animer le gouvernement du Roi à l'égard de l'Allemagne, dispositions qui s'inspirent à la fois d'une appréciation vraie de la position de la Belgique et du haut prix que celle-ci attache et doit attacher à ses bonnes relations avec un pays auquel elle est liée par de puissants intérêts non moins que par les sentiments d'une amitié ancienne et éprouvée.

» En priant Son Excellence Monsieur le comte de Perponcher Sedlnitzky de vouloir bien porter ce qui précède à la connaissance de son gouvernement, le soussigné.....

» *(Signé :)* COMTE D'ASPREMONT-LYNDEN. »

PRUSSE.

Bref apostolique à l'Épiscopat allemand à l'occasion de sa déclaration sur la liberté du futur conclave.

PIE IX, PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Cette admirable énergie qui, dans la lutte pour la défense de la vérité, de la justice et des droits ecclésiastiques, ne craint ni la colère des puissants, ni leurs menaces, ni la perte de la fortune, ni même l'exil, la prison et la mort, fut dans les premiers siècles, et a toujours été depuis l'insigne honneur de l'Église de Jésus-Christ. C'est là la preuve évidente qu'en elle seule demeure la vraie et la plus noble liberté : liberté, mot vide qui retentit partout, mais dont la réalité ne se trouve nulle part ailleurs.

Cette énergie de l'Église, vous l'avez derechef montrée, vénérables frères, en entreprenant d'éclaircir pleinement le véritable sens des décisions du Concile du Vatican, sens qui a été faussement donné dans une dépêche circulaire rendue publique. En agissant ainsi, vous avez fait en sorte que les fidèles n'ont pas pu être trompés par des conceptions erronées,

ni égarés par d'odieuses déclarations, en ce qui concerne la liberté de l'élection du Pape futur.

Votre déclaration collective se distingue, en effet, tellement par la clarté et la précision, qu'elle ne laisse non-seulement plus rien à désirer, mais nous fournirait à Nous-même l'occasion de vous en témoigner la plus grande reconnaissance, si la prétention de certaine presse, comptant sur l'adoption de l'erreur, n'exigeait de Nous un témoignage encore plus explicite. Cette presse, afin de remettre en vogue la dépêche que vous avez si nettement refutée par votre déclaration, s'efforce d'affaiblir la vérité de votre protestation, sous le prétexte que dans cette pièce vous émettez une opinion adoucie et nullement en accord avec la doctrine de ce Siége apostolique sur les décisions conciliaires du Concile du Vatican. Nous rejetons cette interprétation pleine de ruse et cette suspicion calomnieuse de la manière la plus formelle. Votre explication donne la véritable doctrine catholique, et par conséquent la doctrine du Saint Concile et du Saint-Siége apostolique, et elle l'établit par des arguments irréfragables, absolument fondés et clairement développés, si bien qu'il apparait à tout homme sensé que les décisions attaquées du Concile ne contiennent absolument rien soit nouveau ou qui change quoique ce soit dans les rapports établis, ou qui fournisse un motif quelconque pour opprimer davantage l'Église et pour susciter des embarras ou des difficultés dans une future élection pontificale. Vous avez (et Nous ne voulons pas passer ce témoignage sous silence), vous avez, à l'occasion de ce dernier point, agi avec une netteté toute particulière, sans entrer dans aucune considération, en déclarant solennellement que dès maintenant vous rejetiez tout ce qui pourrait être un obstacle à la libre élection du Chef suprême de l'Église, et que vous n'admettiez que la seule autorité de l'Église pour prononcer sur la validité de l'élection pontificale.

Il ne faut rechercher aucun autre motif à cette épouvantable tempête qui a assailli de toutes parts l'Église, cette institutrice de la vérité, et qui a remué tout l'univers, que ces erreurs semées par l'antique ennemi de Dieu et des hommes, afin de jeter le genre humain dans l'égarement. Comme il faut donc diriger vos armes contre l'erreur, source de tous les maux, continuez, Vénérables Frères, à la dévoiler et à la combattre sous quelque masque qu'elle se présente, comme vous l'avez fait par votre admirable *Déclaration*. Il est impossible que ceux qui ont le sens droit ne soient pas touchés par les rayons de la vérité, d'autant plus que cette vérité brille davantage par votre noble constance; et l'erreur une fois éclairée et combattue avec la vigueur que vous y mettez, ne pourra manquer de succomber et d'être vaincue.

Puisse la miséricorde de Dieu accorder bientôt cette joie à l'Église persécutée et au monde étonné! Puisse la bénédiction apostolique vous être un avant-coureur de ce triomphe! Nous vous l'accordons en prévision de cette grâce, et comme un témoignage de notre particulière bienveillance, du fond de Notre cœur à chacun de vous, Vénérables Frères, et à tous vos diocèses avec la plus entière libéralité.

Rome, près Saint-Pierre, le 2 mars 1875, dans la 29e année de Notre pontificat.

PIE P. P. IX.

Pétition des Evêques prussiens au Roi contre le projet de loi sur la dotation du clergé catholique.

« Très-illustre et puissant Empereur,

» Gracieux Roi et Seigneur,

» Le ministère d'Etat de V. M. Impériale et Royale a présenté aux Chambres de la Diète un projet de loi qui fait dépendre la continuation de la dotation allouée par l'Etat aux évêchés et aux ecclésiastiques catholiques, d'une déclaration préalable, dans laquelle les chefs et ecclésiastiques des diocèses devraient faire soumission de se conformer sans condition aux lois de l'Etat.

» Pareille déclaration faite sans condition est incompatible avec la conscience d'un chrétien. Les innombrables apôtres et martyrs chrétiens n'ont-ils pas préféré la mort plutôt que de se soumettre à des lois et à des ordonnances autoritaires qui leur interdisaient de proclamer la vérité divine ou qui pouvaient les contraindre à renier la foi chrétienne?

» Nous ne pouvons donc faire ladite déclaration sans agir contrairement à notre conscience et sans rompre avec les principes du christianisme.

» Le fait qu'on veut nous y forcer en supprimant nos ressources matérielles ne pourra jamais être considéré comme légal au point de vue chrétien.

» Au reste, la dotation en question, faite par l'Etat aux évêchés, résulte d'un engagement légal pris par l'Etat lorsqu'il est entré en possession des biens sécularisés de l'Eglise; engagement pris conformément à des stipulations formelles, engagement enfin dont, ainsi que le disait un ministre prussien, l'honneur de la Prusse garantit la sûreté.

» Pour ce qui concerne les autres subsides alloués par le trésor au clergé, ce ne sont pas de pures libéralités de l'Etat envers l'Eglise, mais des allocations ayant aussi une base légale soit dans la sécularisation des couvents et des fondations pieuses, soit dans des droits de bénéfice, soit dans des promesses seigneuriales.

» La suppression de ces dotations, surtout en ce moment, fera naître dans les cœurs catholiques des sentiments douloureux, alors que l'Etat, avec une bienveillante libéralité, accorde sur le produit général des impôts, des augmentations d'honoraires considérables en faveur du clergé des autres confessions chrétiennes.

» Le retrait des dotations dont nous sommes menacés nous frappe plus douloureusement encore, parce qu'on lui donne la signification d'un châtiment infligé à la conduite que les évêques et les ecclésiastiques catholiques ont tenue vis-à-vis des lois de mai, bien que les évêques ne puissent concourir à la mise à exécution de ces lois sans violer leurs plus saints devoirs et la constitution de l'Eglise catholique, donnée par Dieu lui-même.

» Si nous avions pu présumer qu'il soit dans les intentions de Votre Majesté d'exiger de nous une pareille infidélité et un semblable manque à tous nos devoirs de gardiens de l'Eglise, nous n'aurions pas osé nous adresser à Votre Majesté.

» Pour ce motif, nous ne nous adressons pas aux Chambres de la Diète, dans laquelle le sentiment chrétien commence à disparaître de plus en plus.

» Nous avons préféré nous adresser directement à Votre Majesté elle-même, protecteur de l'Eglise chrétienne reconnue en Prusse, à la Couronne que les catholiques ont soutenue dans des tourmentes politiques et toujours avec fidélité et loyauté.

» Nous adressons à Votre Majesté l'humble prière de refuser sa sanction aux lois projetées, comme étant une violation de droits acquis légalement, comme étant la source d'un deuil indescriptible et d'une confusion pleine de périls.

» Avec le plus profond respect, etc., etc.

» Fulda, 2 avril. »

Réponse du ministère d'Etat :

« Berlin, 9 avril.

» Nous informons Votre Grandeur que Sa Majesté le Roi a daigné charger le ministère d'Etat de répondre à la pétition des Evêques allemands réunis à Fulda le 2 de mois.

» En nous acquittant de cette mission, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner et de regretter que des ecclésiastiques aussi haut placés que les évêques puissent se faire l'organe d'une assertion d'après laquelle promettre soumission à des lois en Prusse reviendrait à une renonciation à la foi catholique, tandis que dans d'autres pays allemands et étrangers ces mêmes lois sont acceptées, depuis des siècles et encore aujourd'hui, par le clergé catholique et par ses chefs, et que ce clergé promet de s'y soumettre inconditionnellement et par les serments les plus sacrés, avec le plus grand empressement.

» Il n'est pas moins étonnant et contraire à la vérité de prétendre que ces lois, aux-

quelles, en Prusse seulement, les évêques désobéissent, défendraient la proclamation des vérités divines.

» Les évêques insinuent qu'il a été alloué depuis peu à des ecclésiastiques appartenant à d'autres confessions des augmentations d'appointements qui n'ont pas été accordées en même temps aux ecclésiastiques catholiques; un regard jeté sur les projets et sur les discussions de la Diète aurait suffi pour convaincre MM. les évêques eux-mêmes de la fausseté de cette allégation. MM. les évêques ne peuvent pas davantage ignorer que le projet dont ils réclament auprès de Sa Majesté la suppression en se servant de paroles blessantes sur son contenu a dû arriver à la Diète revêtu de l'approbation du souverain.

» Il est d'autant plus étrange de voir MM. les évêques prier Sa Majesté de refuser sa sanction au projet, après son adoption par la Diète, que MM. les évêques n'ont pu croire un seul instant qu'on leur aurait jamais accordé les dotations du retrait desquelles il s'agit, si, lors de l'allocation, ils s'étaient réservé le droit de promettre ou de refuser l'obéissance aux lois de l'Etat, selon la volonté du Pape.

» La pétition voit dans le projet de loi une source de deuil indescriptible et de troubles inquiétants; c'est aux évêques, qui, en 1870, avant la proclamation des décisions du Vatican, prévoyait cette situation comme une conséquence fatale de ces décisions, à se demander s'ils n'auraient pas pu préserver notre patrie de ces troubles et de ces périls, en tenant fidèlement et fermement aux conditions d'alors: ils ont eux-mêmes prédit ces troubles, et nous les déplorons avec eux.

» Nous prions Votre Grandeur de vouloir bien communiquer notre réponse aux évêques qui ont signés la pétition conjointement avec elle.

» LE MINISTÈRE D'ETAT. »

(Suivent les Signatures.)

BIBLIOGRAPHIE.

La vie urbaine de M. Alfred Nicolas. Second supplément du Congrès de Spa, par Justin ***. — Liége et Bruxelles, Decq, 1875. 1 vol. in-18, 172 pp.

La *Revue* a déjà eu l'occasion de s'occuper — il n'y a pas bien longtemps encore — d'un autre livre du spirituel et fin causeur *Justin* dont le pseudonyme n'est plus un mystère. C'est le dernier épisode de la vie si bigarrée de M. Alfred Nicolas. De l'analyser, il ne peut en être question; comme dans la *Vie champêtre*, l'auteur insère dans son livre des morceaux qu'on avait déjà pu lire ailleurs, tels que le fragment de poëme consacré à la botanique, la lettre (fort modifiée, à la vérité) sur le duel, les deux descriptions des grottes de Tilf et d'autres auxquels en passant on sourit avec sympathie, comme à de vieilles connaissances. Tout cela manque bien un peu d'élévation; et la forme, toujours si correcte cependant, n'est pas toujours aussi sérieuse que le comporterait le fonds qu'elle recouvre. Quoi qu'il en soit, le nouveau roman de M. Grandgagnage offre une lecture agréable et il y règne un ton de modération et d'honnêteté qui fait regretter que l'auteur n'ait pas toujours su se résigner a dissimuler les erreurs du bel âge de M. Alfred Nicolas. Peut-être cette idée et ce regret traversaient-ils sa pensée, lorsqu'il écrivait ce mélancolique *Épisode* en deux lignes : « Vie champêtre, vie urbaine... Nous ferons peut-être bien à présent de penser à une autre vie. » O.

Corn. Taciti. *De vita et moribus J. Agricolae liber.* — Nouvelle édition avec une introduction littéraire, un sommaire, des notes en français, une table des noms propres, une carte de la Bretagne et un appendice critique par J. Gantrelle. — Paris, Garnier, 1875 1 vol. in-18, 72 pp. et une carte.

Contributions à la critique et à l'explication de Tacite, par J. Gantrelle. Fascicule 1. Paris, Garnier, 1875, in-8°, 75 pp.

Le savant professeur de l'Université de Gand, à qui nous devions déjà la *Grammaire* de Tacite, rend un nouveau service au monde érudit, en même temps qu'il fait honneur à la science de notre pays, en publiant une édition critique de la *Vie d'Agricola*, « de tous les ouvrages le plus lu et le moins compris », dit M. Burnouf. Cette entreprise pouvait paraître ambitieuse après les travaux de Nipperdey, de Hirzel, d'Andresen — qui n'a fait d'ailleurs que s'approprier — *more germanico* — les idées neuves que lui avait fournies une dissertation française — et surtout après les travaux de Draeger. M. Gantrelle en a néanmoins abordé la tâche, et non-seulement il l'a abordée, mais menée à fin avec une supériorité d'érudition et une sûreté d'interprétation qui lui ont rallié les suffrages de tous les humanistes. Il s'est bien gardé d'étonner les yeux par une orthographe étrange et de troubler ainsi l'attention des lecteurs; il a préféré aux puériles bizarreries le commentaire utile des faits et des idées, les comparaisons et les rapprochements méthodiques, clairs, qui mettent en relief la force, la richesse, l'originalité de l'écrivain, le tout accompagné d'observations grammaticales, esthétiques, historiques et autres, dont l'ensemble constitue pour l'élève l'explication philologique ou approfondie d'un auteur. — Dans le second opuscule que cite notre sommaire, il a réuni six notes ou dissertations, la plupart relatives à la nouvelle édition de l'*Agricola*. La première est consacrée à l'exposition et à la discussion de l'origine, du caractère et de la tendance de la *Vie d'Agricola*. Les critiques ne

sont pas d'accord sur le genre littéraire auquel appartient cet écrit de Tacite: les uns en font une biographie, les autres hésitent entre un récit historique ou une œuvre oratoire. M. Gantrelle démontre que, d'après sa forme et son contenu, c'est une *laus*, *laudatio*, plus exactement encore, un éloge historique. Les trois notes suivantes roulent sur des problèmes philologiques; l'auteur a suggéré et fait admettre des leçons et des corrections fort ingénieuses dont les érudits se sont plu à reconnaître la justesse. La cinquième intitulée: *Les Suèves des bouches de l'Escaut et leur déesse Nehalennia* renferme des aperçus forts intéressants sur l'origine de ces peuplades errantes [*Schweben*], sur leurs migrations et sur le culte de leur déesse, l'Isis germanique, culte dont on retrouve des réminiscences jusqu'au XVIe siècle. — La sixième note enfin, due à M le professeur Wagener, développe et démontre clairement l'excellence d'une correction de Gronovius dans un passage de l'*Agricola* dont l'obscurité grammaticale a soulevé les plus vives controverses, les mots *jam tum* du msc. L (*Agr.* 45). — Ces deux opuscules de M. Gantrelle seront, à n'en pas douter, accueillies avec la faveur qu'ils méritent à tous égards.

P.

Mémoires sur les relations qui existèrent autrefois entre les Flamands de Flandre — particulièrement ceux de Bruges, — et les Portugais, par Em. Van den Russche, — Bruges chez De Moor.

Placés sur les rives de l'Océan, les Flamands et les Portugais donnèrent de bonne heure libre carrière à leur esprit d'aventure; ils parcoururent toutes les mers et s'y rencontrèrent non pour se combattre, mais pour nouer au contraire des relations multiples, toutes d'amitié, relations politiques et commerciales, qui contribuèrent puissamment à leur rapide et précoce développement.

Nous ne nous arrêterons pas aux légendes qui disent que Charlemagne, maître de toutes les Espagnes, donna le Portugal en partage aux Flamands et aux Danois. Interrogeons plutôt les historiens qui s'accordent à affirmer qu'en 1147 des seigneurs flamands partant pour la seconde croisade aidèrent le roi de Portugal Alphonse-Henri à prendre Lisbonne sur les Maures. Ces hauts faits d'armes chantés par le Camoëns valurent au chef de l'expédition plus qu'une brillante renommée: Philippe d'Alsace obtint du roi la main de sa fille, Thérèse qui prit le nom de Mathilde. Ferrand de Portugal parvint ainsi après la mort de Philippe à la souveraineté de la Flandre.

De leur côté les Flamands fondèrent des colonies en Portugal. Ces alliances de famille, ces établissements coloniaux se multiplièrent bientôt de telle sorte qu'un courant régulier et important d'affaires se forma entre les deux pays. Aussi les premières factoreries ou comptoirs de commerce établis à Bruges au XIIIe au plutôt à la fin du XIIe siècle et qui exercèrent une si grande influence sur les destinées de cette ville furent-ils fondés par des Portugais que l'on a trop longtemps confondus avec les Espagnols.

Tous les peuples maritines de l'Europe ne tardèrent pas à suivre l'exemple des Portugais. Bruges devint ainsi le trait d'union entre les villes hanséatiques du Nord et les nombreux états, monarchies ou républiques, du Midi.

Les îles Açores ou Azores, qui portèrent longtemps le nom d'*Iles flamandes* ou *Flamengues* et dont l'une d'elles, l'île de Fayal, se nommait dans le principe *Nouvelle Flandre*, furent-elles découvertes vers le milieu du XVe siècle par des marins flamands sous la conduite d'un marchand de Bruges Josué Van den Berg? Ce point était assez généralement admis, surtout par les écrivains étrangers. M. Van den Russche soulève des doutes à ce sujet et estime qu'il n'existe aucune preuve constatant qu'un marin du nom de Van den Berg ait été le premier aux Açores et que le nom donné à ce groupe d'îles n'est point dû à leur découverte par un Brugeois, mais simplement à leur colonisation par des Flamands. Ce dernier point ne peut être révoqué en doute; les archives de Bruges en font foi.

Le court aperçu que vous venons de donner des *Memoires* de M. Van den Bussche suffit pour indiquer quels riches matériaux il apporte à notre histoire nationale.

L'auteur ne s'est pas borné à mettre à contribution les précieux documents qu'en sa qualité d'archiviste de l'État à Bruges, il avait sous la main et à poursuivre ses recherches dans les autres dépôts ou archives du pays et même de l'étranger, dans ceux du Nord, de Lille, du *State papers office* de Londres, etc. Il a consulté quantité de documents, des manuscr.ts inédits, des ouvrages rares. Par de nombreuses citations et des extraits étendus qu'il ajoute comme pièces justificatives, il a fait un ouvrage d'une grande exactitude.

On est heureux de rencontrer des travailleurs consciencieux qui ne s'appuient que sur des documents authentiques, qui indiquent scrupuleusement les sources et permettent de peser la valeur de leurs assertions.

En 1841 déjà, le Baron de Reiffenberg avait fait paraître dans les mémoires de l'Académie royale de Belgique une étude sur le sujet traité par M. Van den Busche. Elle était intitulée : « Un coup d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et le Portugal. » Ce mémoire a été un guide utile pour l'archiviste brugeois; mais que de précieuses découvertes, que d'intéressants renseignements, que de judicieuses rectifications même apportées au travail primitif donnent à ces nouveaux mémoires un caractère propre et une incontestable originalité ?

A. R.

ANNONCES DE LA REVUE GÉNÉRALE.

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser à L'ADMINISTRATION de la REVUE GÉNÉRALE, chez MM. Closson et Cie, 26, rue Saint-Jean, à Bruxelles.

Librairie catholique de H. GOEMAERE,

IMPRIMEUR PONTIFICAL,

52, Rue de la Montagne, à Bruxelles.

SOUS PRESSE ET EN SOUSCRIPTION.

LES OEUVRES COMPLÈTES

DU FEU MONSIEUR

LE BARON DE GERLACHE

PRÉSIDENT DU CONGRÈS NATIONAL,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION, ETC., ETC.,

Nouvelle édition considérablement augmentée

ET PRÉCÉDÉE D'UNE

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR PAR M. THONISSEN

Membre de la Chambre des Représentants, Professeur à l'Université catholique de Louvain;

CONSISTANT EN :

1° **L'histoire du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Belgique**, 3 volumes.

2° **L'Histoire de Liége depuis César jusqu'à la conquête française**, 1 volume.

3° **Étude sur les principaux historiens de l'antiquité. — Quelques observations critiques sur l'histoire de Jules César par Napoléon III**, etc., 1 volume.

4° **Essais sur les grandes époques de notre nationalité**: augmentés des Biographies de **Marguerite de Parme**, de **Don Juan d'Autriche**, d'**Alexandre Farnèse** et de quelques autres pièces inédites, 1 volume.

Ensemble 6 volumes petit in-8°, ornés d'un beaux portrait de l'auteur, gravé sur acier.

PRIX : 20 FRANCS.

☞ Déjà deux volumes sont en vente. Le 3me paraîtra en février et les autres suivront rapidement.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des Neuf Provinces est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des Neuf Provinces, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les Neuf Provinces préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,

MM. CLOSSON ET Cie,

Bruxelles, rue Saint-Jean, 26.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES EN VENTE :

Kervyn de Lettenhove. Histoire de Flandre, 3e édit., 4 vol. in-8°. fr. 12,00

M. Guizot *historien*. Lettre au directeur de la collection des *Précis historiques*, par un professeur d'histoire. fr. 1,00

Revue des questions historiques, 3 vol. in-8° par an. L'abonnement annuel. fr. 25,00

Collection de précis historiques, 12 livraisons in-8° par an. L'abonnement annuel. fr. 5,50

Association pour la publication de brochures destinées à la défense et à la diffusion des principes religieux et moraux et des saines notions d'économie politique et sociale. L'abonnement annuel. fr. 2,50

Feyens, prof. à l'Institut St-Louis. Histoire politique de la Grèce, 2e éd. fr. 1,25

Holzwarth. La St-Barthélemy, trad. de l'allemand. fr. 0,75

Ch. Daremberg et E. Saglio. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments. L'ouvrage se composera d'environ 20 fascicules in-4°, 2 col., illustré de nombreuses gravures sur bois dans le texte. Prix de chaque fascicule. fr. 5,00

Trois fascicules ont paru.

Malengreau (Aug.) Les origines et les constitutions de La Trappe. Les monastères du pays de Chimay. La Trappe de Notre-Dame de Scourmont, 1 vol. in-8°. fr. 1,50

Don Guéranger, L'année liturgique : L'Avent. 1 vol. — Le temps de Noël, 2 vol. — La Septuagésime, 1 vol. — Le Carême, 1 vol. — La Passion, 1 vol. — Prix de chaque volume. fr. 3,75

Sous presse : Le Temps Pascal, 5 vol.

Mgr L'évêque de Poitiers. Oraison funèbre du P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, prononcée le 4 mars 1875. fr. 1,00

Mgr Dupanloup. Nouvelles œuvres choisies, 7 beaux vol. in-8°. fr. 6.50

I. Œuvres oratoires. II. Défense de la Religion. III. De l'éducation des filles. IV. Défense de Rome et du Saint-Siége. V, VI et VII. Œuvres pastorales.

Schauppe, F. X., S. J. Prolegomena in S. Scripturam. fr. 0,80

Gay, (l'abbé ch.) De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux, 2 beaux vol. in-8°. fr. 12,00

Swolfs, prof. au Petit Séminaire de Malines. La création et l'œuvre des six jours. Étude sur le premier chapitre de la Genèse. fr. 0,75

Chavée (le docteur). Étude médicale sur la stigmatisée de Bois-d'Haine. fr. 0,25

GRANDS MAGASINS.

AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J. E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambres à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies. Couvertures de laine, Édredons, etc. Étoffes en tous genres. Velours, Reps, Soieries, Tapis de table, Nattes. Grand choix de tapis. Meubles chêne sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL RAIKEM.

Suite et fin. (1)

Bibl. Courrier Belge
SECRÉTARIAT
CONSEIL GÉNÉRAL

II.

« Il y a, dit Toullier, une alliance réelle et nécessaire entre le droit civil, la morale et la religion. C'est de leur accord que dépendent la bonté des institutions d'un Etat, la paix de la société et le bonheur de ses membres en particulier. »

M. Raikem était de cette puissante race de jurisconsultes, dont Domat est le type et dont les rangs s'éclaircissent, hélas! tous les jours. Le matérialisme envahit la science juridique; l'homme d'affaires a succédé à l'homme du droit. N'en accusons pas seulement les études, celles-ci sont un miroir fidèle de la société. Que voyons-nous autour de nous? Le culte de César et le culte de l'or, l'amour du bien-être, la recherche du plaisir et l'adoration de l'Etat. La raison d'Etat a pris la place de l'idée de Dieu. Les hommes de loi qui ne savent pas être chrétiens peuvent connaître la loi positive, mais cette science est leur dernier mot. A leurs yeux, la loi ne peut mal faire; elle est toujours l'expression de la justice. C'est ainsi qu'ils enseignent l'absolutisme, et qu'ils justifient toutes les tyrannies, en les élevant au suprême honneur d'être les organes de la justice.

Le procureur général Raikem était un chrétien sans peur. Pour lui il y avait des lois justes, des lois injustes, et des lois exécrables. Les cris des victimes de la Terreur massacrées au nom des lois d'alors, avaient frappé ses jeunes oreilles. L'écho de ces cris déchirants retentissait toujours en son âme. A ses yeux il y avait un ordre providentiel, supérieur à toute volonté, à tout contrat social. Il ne s'était incliné ni devant les doctrines matérialistes et athées de la Révolution française, ni devant les idées de son théoricien Jean-Jacques Rousseau. Dès son entrée dans la carrière du droit, il avait considéré le contrat social, cette charte du libéralisme révolutionnaire et cette antithèse du droit chrétien, comme une grande erreur philosophique et comme la négation des vieilles traditions juridiques et catholiques liégeoises, auxquelles il tenait par

(1) Voir la livraison de mars.

les entrailles. Pour lui comme pour tout chrétien, Dieu a créé la société et institué l'Eglise; et Dieu ne peut être mis, ni hors la société, ni hors les lois, sans apostasie. Dieu l'avait admirablement préservé de la contagion des idées du XVIIIe siècle, en le faisant naître dans une de ces vieilles familles liégeoises, en qui se perpétuent les traditions religieuses les plus pures et qui transmettent la foi catholique, de génération en génération, avec le sang. Le culte du passé lui avait été enseigné dès sa plus tendre enfance. Son père était un profond jurisconsulte et un parfait chrétien. Dans son discours de rentrée à la Cour du 15 octobre 1845, le procureur général Raikem s'exprimait ainsi: « J'ai ouï dire à mon père, *qui était fort versé dans le droit Liégeois*, etc. » Avant la Révolution française Raikem père avait accompli le voyage alors fort pénible de Rome et avait achevé de s'initier, dans la ville éternelle, à la science du droit canon, nulle part mieux enseigné que sous la protection de la Papauté. Raikem, père, avait communiqué à son fils ce goût pour cette branche du droit si étudié autrefois. Le futur magistrat et homme d'état belge avait à son tour trouvé dans cette étude une lumière supérieure, à la clarté de laquelle il contemplait toute la sphère des sciences juridiques. Il est profondément regrettable que la science du droit canon soit pour ainsi dire fermée aux hommes de loi de notre temps et soit devenue la propriété presqu'exclusive des ecclésiastiques. Le divorce du droit civil et du droit canon est, nous le voulons bien, la conséquence logique de la Révolution française. En se séparant de l'Eglise, de Dieu, il fallait bien rompre avec la législation catholique. Mais nous, pour qui la Révolution française a été et reste le plus grand des fléaux qui aient ravagé la société moderne, nous qui voulons réagir contre elle pour préparer une restauration sociale, il doit nous être permis de regretter une innovation funeste. Tout devrait être union, solidarité dans la société; et la Révolution a mis partout la division et la haine. Les programmes universitaires se gonflent de matières vagues et superficielles, et nul ne songe à y ramener l'étude la plus féconde et la plus lumineuse. Le droit canon, c'est le droit de Dieu à côté de celui de César, c'est la législation de l'Eglise en tant que société visible, sa législation organique et administrative; et comme la constitution de l'Eglise est de forme essentiellement monarchique, il peut être défini, « la science des lois portées ou approuvées par la monarchie pontificale pour le bon gouvernement de l'Eglise et le bien spirituel des fidèles. »

M. Raikem ne partageait pas les répugnances du public contemporain à l'endroit du droit canon: sa bibliothèque est restée comme le témoin vivant de son admiration pour la théologie en général et pour le droit

canon en particulier. Elle comptait dans ses rayons la collection complète de la patrologie latine et grecque et son propriétaire y recourait souvent. M. Raikem était quelque peu théologien et c'est pourquoi il fut un si judicieux et si profond jurisconsulte. La théologie est comme le fil qui nous permet de nous aventurer sans crainte dans le labyrinthe des lois, comme le flambeau qui illumine les obscurités de la législation moderne.

Tous nos anciens jurisconsultes liégeois, et il y en eut de bien grands, étaient théologiens et vivaient en communion étroite avec l'Eglise romaine. Telle fut la cause de ce voyage du père de Jean-Joseph Raikem *ad limina Apostolorum*. La principauté de Liége avait été singulièrement favorisée. Pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, l'Eglise vit avec douleur une sorte d'insurrection éclater dans une notable partie du corps épiscopal, et celui-ci, sous l'inspiration et avec la complicité de l'absolutisme princier, chercher à s'isoler de la Papauté, à se rendre indépendant d'Elle, sauf à accepter les chaînes blessantes et déshonorantes des rois; Liége, au contraire, resta en communion assidue, journalière avec Rome. Le gallicanisme y était jugé comme une odieuse hérésie; et n'eût été le jansénisme qui finit par y pénétrer quelque peu, Liége aurait pu s'appeler la fille immaculée de Rome.

Jean-Joseph Raikem, à l'instar de son père, admirait la Papauté et il lui était fidèle. Il vénérait Pie IX, en qui il voyait le plus auguste représentant du droit sur la terre. Le denier de St-Pierre était une des œuvres qu'il aimait à recommander et il la soutint jusqu'à son dernier jour, avec générosité.

Il faut au jurisconsulte une science vaste, un horizon étendu, l'air des sommets. Que serait-il s'il se bornait au droit civil ou au droit pénal? Les lois politiques, le droit public, principalement le droit naturel, doivent être l'objet de ses méditations. Le passé surtout ne doit pas être pour lui une nuit obscure. Il doit y pénétrer pour y retrouver l'origine des institutions qu'il voit fonctionner, des lois qu'il faut appliquer. Le jurisconsulte doit être traditionaliste. Le procureur général Raikem le fut à un degré éminent. Il vivait vraiment au milieu de l'ancien droit qui n'avait pour lui aucune obscurité. Avons-nous besoin de dire qu'aucune branche du droit ne lui était étrangère? Son activité au Congrès national et hors du Congrès, sa participation cachée mais active aux négociations diplomatiques du temps, l'attestent assez.

Aujourd'hui la vogue est aux spécialistes, un peu partout et plus peut-être encore dans la médecine et la science du droit qu'ailleurs. Cette tendance de l'esprit a spécialiser les connaissances, à les diviser, n'est pas destinée

à élever le niveau de la science. Cet avocat se tiendra au droit civil, que disons-nous? à telle ou à telle partie du droit civil — celui-ci aux testaments, celui-là aux hypothèques, cet autre aux brevets d'invention, cet autre encore à la législation des mines — et il s'y confinera comme un religieux dans sa cellule.

En Amérique, aux Etats-Unis, ces choses en sont venues à un point extrême; les avocats ont leurs petits domaines réservés à la culture d'une seule plante; aussi n'y a-t-il pas de juriconsultes ni dans les rangs de la magistrature, ni dans les rangs du barreau. Là-bas la science du droit se meurt.

L'esprit de lucre profite de cet isolement, mais la science y succombera. Cet esprit de spéculation matérielle qui a tout envahi, la magistrature même n'en a pas été préservée, M. Raikem ne le connut jamais ni comme avocat, ni comme ministre, ni comme magistrat. On rapporte de lui des traits dignes d'être conservés à l'honneur de son nom et du barreau liégeois qu'il illustra au commencement et à la fin de sa carrière, comme avocat et comme bâtonnier. Il n'y avait guère de procès important qui ne le vit intervenir et travailler à sa solution. On frappait sans cesse à sa porte pour le consulter. Bien des consultations longues, savantes, laborieuses existent encore au bas desquelles se trouvent ces mots dignes du désintéressement antique: « *coût dix francs.* » Ces dix francs sont depuis longtemps relégués parmi les abus du passé.

La science du procureur général Raikem était prodigieuse. Comme le disait son successeur, M. le procureur général Ernts, un seul des discours de rentrée qu'il prononça sans interruption, devant la Cour, depuis 1841 jusqu'à sa retraite forcée en 1867, ferait l'honneur d'un homme. On est comme ébloui par son érudition de bon aloi. M. Raikem multipliait les notes, mais elles sont toutes empruntées à des manuscrits, ou à des livres que l'on ne consulte plus et que lui seul ouvrait. Qui donc possédait comme lui la jurisprudence? Il avait d'énormes registres dans lesquels, sous des divisions nombreuses, il enregistrait les décisions remarquables. Il était grand admirateur de la magistrature française et les arrêts de la Cour de cassation de France faisaient souvent ses délices. Il n'avait pas tort. La magistrature est la grande force laïque restée debout au milieu des écroulements de la France. Elle est spiritualiste, traditionaliste, patriotique et chrétienne, et M. Raikem avait été d'une manière éminente tout cela. Elle oppose à la révolution qui la hait un puissant obstacle. A la rentrée d'octobre 1874, le procureur général de la Cour de Lyon le rappelait en un superbe langage:

« Non! nous ne périrons pas! Je dis aux pusillanimes: N'ayez pas peur! — à tous: Ayez confiance!

« Ayez confiance surtout dans cette grande ville de Lyon, où les trois biens essentiels dont je viens de parler sont représentés comme dans une vivante incarnation, la foi chrétienne, par un prélat respecté qui appelle sur l'activité laborieuse de son diocèse, — qui voudra bien appeler sur nos travaux, — les bénédictions de la Vierge-Immaculée de Fourvière;

« Le principe d'autorité, par un administrateur vigilant dont l'énergie a été, le lendemain de nos désastres, une de nos premières lueurs d'espérances, et qui n'a pas oublié, lui, comment il lui a fallu, dans Saint-Etienne terrifié, relever le drapeau de l'ordre sur le cadavre ensanglanté de son prédécesseur; l'amour de la patrie, par un chef militaire, qui n'a jamais désespéré de son pays, et dont le nom, populaire déjà dans la prospérité, s'est illustré plus encore pendant les mauvais jours.

« L'amour de la patrie! C'est à lui que je ferai appel, si, malgré vos exemples, — les funestes divisions dont nous gémissons menaçaient de troubler l'accord de notre magistrature.

« Ensemble, Messieurs, nous aimerons la France, si malheureuse hier, si inquiète aujourd'hui, si féconde et si généreuse toujours. Que ce grand amour nous éclaire et nous guide! Il nous montrera où sont les véritables ennemis de notre pays. Combattons-les sans relâche, dédaignons le reste. Nous les trouverons, à l'extérieur comme à l'intérieur, inspirés du même esprit, conduits par la même haine, animés des mêmes convoitises. Arrachons-leur le masque; nous verrons partout le même visage. Ils ont un nom commun: la Révolution! »

Ce langage est celui que parlait M. Raikem, c'était celui d'un homme de caractère. Le caractère seul rend le magistrat digne de sa mission. Le caractère! c'est ce qui nous fait tenir la ligne droite et nous la fait parcourir debout, le front haut, les yeux largement ouverts, la démarche ferme. L'honneur a sa source dans le caractère et la vertu puise en lui des forces invincibles. Que serait donc un magistrat qui ne serait pas homme de devoir, et qui peut sans caractère être l'homme du devoir envers et contre tous! Sans caractère, le magistrat est un fétu de paille à la discrétion de la pluie ou du vent. Il s'en va ou l'appellent l'intérêt ou la gloriole, le respect humain ou la vaine popularité. Sans caractère, le magistrat ne fera respecter ni lui, ni sa robe ni le corps auquel il appartient. A quoi faut-il attribuer la gloire des magistrats dont la Belgique pleure la perte? Ils étaient des hommes de caractère, des hommes droits et debout toujours. Le caractère, il le faut à tous,

mais il le faut surtout aux hommes chargés d'une mission sociale, et ils en ont besoin d'autant plus qu'ils sont appelés à une plus haute fonction.

Quand le caractère nous fait défaut, nous manquons de dignité et d'honneur; voilà pourquoi la médiocrité est si répandue et pourquoi l'indifférence à l'endroit des magistrats et des fonctionnaires devient parfois générale. L'autorité n'est plus respectée, le respect s'en va, et il s'en va parce que la respectabilité des hommes et des choses diminuent en haut et qu'en bas l'esprit d'insubordination et de révolte grandit. N'est-ce pas là le spectacle que nous présente en ce moment la France légale, la France officielle livrée aux empyriques? Où sont les hommes de caractère? Où sont les sommets? Tout est plaine, tout est sable.

M. Raikem ne se confinait pas dans la science du droit, même entendue dans le sens le plus large. Nous aurons tantôt l'occasion de dire un mot de ses travaux historiques, indiquons en passant son goût pour la politique et la diplomatie. Il recevait un très grand nombre de journaux, parmi lesquels l'*Univers*. Sa correspondance avec les hommes politiques qu'il avait connus et auxquels il s'était lié a été fort étendue. Il faut espérer que son futur biographe pourra la retrouver et, en la mettant au jour, révéler une source précieuse de l'histoire contemporaine de la Belgique.

Pour tracer le portrait du jurisconsulte d'une manière digne de lui, je veux emprunte à lui-même ses pinceaux et ses couleurs. M. Raikem s'est peint lui-même, et sans le savoir, en peignant Louvrex et Charles de Mean, nos deux grands jurisconsultes liégeois, le dernier mort en 1674, le premier soixante ans plus tard, en 1734.

Le discours de rentrée prononcé par M. Raikem en 1845 est consacré à Charles de Mean. Né en 1604, Mean a grandi au milieu des agitations, des violences et des ruines provoquées par le protestantisme, comme Raikem naquit et s'éleva au milieu des horreurs de la Révolution française, conséquence de la réforme du XVIe siècle.

M. Raikem avait été membre du conseil de régence de la ville et des états-députés de la province, puis des états-généraux; Charles de Mean, élève de l'université de Louvain, fut membre du conseil ordinaire, commissaire déciseur à Maestricht et membre du conseil privé du prince-évêque. Comme Raikem, il était animé du plus pur dévouement au bien public; pas plus que Raikem, il ne connaissait l'ambition sordide. Aussi, pour éviter une lutte sanglante, se démit-il de ses fonctions de premier magistrat de la ville, en prononçant ces paroles dignes de la vie politique

et magistrale de Raikem : « Je ne veux pas sacrifier à mon ambition ni la vie des bourgeois, ni l'intérêt de l'état. »

« Mean raffermit, dit M. Raikem, l'autorité des coutumes un moment ébranlée. Il fait plus : en même temps qu'il remonte jusqu'aux sources de nos anciens usages, il en développe les principes ; il trouve dans les lois romaines, un guide pour les interpréter ; il approprie à nos mœurs l'esprit de ces lois ; et, par une voie toute logique, il amène la solution des questions que fait naître notre droit coutumier ; non-seulement ce droit lui était familier, il possédait encore une connaissance approfondie de la jurisprudence des différents peuples de l'Europe. Il y joignait des qualités précieuses pour un jurisconsulte : beaucoup de pénétration et de finesse dans l'esprit, un jugement droit, une éloquence facile et naturelle, une grande mémoire où venait se retracer fidèlement les saines maximes de la jurisprudence.

« Ces qualités étaient aussi une garantie de la justice des décisions auxquelles il concourait dans l'exercice des fonctions dont il était revêtu. Mais notre jurisconsulte, auquel aucune branche de la législation n'était étrangère, n'en appréciait pas moins les avantages de ramener les plaideurs dans les voies de la conciliation ; il les appréciait surtout lorsque l'affaire était de nature à porter atteinte à la réputation de l'une des parties. »

Quiconque a connu de près M. Raikem dira qu'il est impossible de mieux le peindre qu'en reproduisant ce portrait de Charles de Mean. Ce trait-ci ne lui est-il pas encore parfaitement applicable ? « Charles de Mean embrasse, dans ses vastes travaux, tout le domaine de notre ancienne législation ; et l'on peut dire que le droit liégeois ne lui est pas moins redevable que la jurisprudence romaine ne l'avait été à Papinien. »

Et Raikem aussi fut le Papinien liégeois ! Ecoutons le raconter par avance son admirable vieillesse, sa propre mort, en rapportant les dernières années et la fin de Charles de Mean. La ressemblance est parfaite.

« Charles de Mean ne ralentissait pas ses travaux : il continuait à recueillir les décisions du Conseil ordinaire, monuments précieux de notre ancienne jurisprudence, sur lesquels il savait répandre une si vive lumière. Nous le voyons encore occupé de ce soin, au commencement de l'année 1674. Ce fut dans le cours de cette année qu'il paya le tribut à la nature Il mourut le 6 avril 1674. L'âge n'avait pas refroidi l'ardeur de ses travaux. La mort seule y mit un terme. Il nous retrace l'image de ce romain, ami de la science, qui, presque octogénaire, ayant déjà un pied dans la tombe, cherchait encore à s'instruire : *Et si alterum pedem in tumulo haberem, non pigeret aliquid addiscere.*

Le procureur général Raikem est mort le dimanche 24 janvier 1875, à l'âge de 88 ans : la veille de sa mort, le samedi, il s'entretenait encore du grand ouvrage, digne des bénédictins, dont il poursuivait la publication, du troisième volume des *Coutumes du pays de Liége*, sur lequel nous nous étendrons tantôt. Avec sa grande résignation et sa foi en la providence il disait : « Si Dieu m'avait encore donné un mois de vie, j'aurais terminé cette œuvre. Mais c'est fini, je le sens, le troi-

sième volume ne paraîtra pas. » Le jeudi soir il avait encore dicté des notes, de son lit d'agonie sur lequel son corps seul était couché, car pour son âme, elle resta debout jusqu'à la fin. Jusqu'à la dernière minute son intelligence demeura sereine et brillante, la vie animale seule s'éteignit en lui; la vie intellectuelle ne cessa pour ainsi dire pas: de ce monde elle passa dans l'autre vie.

Ce grand ouvrage, M. Raikem l'avait entrepris dans sa retraite; âgé de 83 ans, il n'avait pas reculé devant cet immense labeur. Il avait les deux pieds dans la tombe, qu'il travaillait encore. Il mourut donc comme Méan était mort deux siècles auparavant : absorbé par un travail ardent. Tous deux tombent sur le champ de bataille de la science, quittant le siége du travail pour la vie éternelle.

A cette race glorieuse appartient encore Mathias Guillaume de Louvrex, dont M. Raikem a décrit la vie, devant la cour d'appel de Liége, dans la séance de rentrée de 1846.

Comme Raikem, Louvrex débuta, dans la vie active, par la noble carrière du barreau, vivace pépinière de citoyens pour les fonctions les plus diverses et les plus élevées. Il ne tarda pas, comme le fit plus tard notre procureur général, à entrer dans les emplois publics. M. Raikem l'a peint en deux lignes: « Fonctionnaire public, il a constamment donné des preuves de dévouement à sa patrie ; jurisconsulte, il s'est attaché à faire connaître et à éclairer ses lois, ses institutions, ses coutumes. Telle est la double face sous laquelle nous envisagerons cette existence grave et sérieuse. » N'est-ce pas le résumé de la vie de l'illustre citoyen et jurisconsulte dont nous esquissons la vie? Avec quel bonheur M. Raikem faisait remonter à Saint-Hubert, l'illustre évêque de Liége, l'organisation du tribunal des échevins, cette institution si sainement populaire et qui comprenait la juridiction ordinaire du pays, embrassant à la fois les matières civiles et les matières criminelles. Disons en passant que la juridiction temporelle de l'official, quoiqu'elle fût fort ancienne, ne s'étendait pas à Liége jusqu'à connaître des actions réelles. Ce n'était que pour les actions personnelles que sa compétence était un concours avec celle des échevins.

Il constate avec fierté encore l'abolition, dans toute la principauté épiscopale, de la servitude personnelle connue sous le nom de *Mortemain*, par l'évêque Alberon, en 1125. Mais il faut l'entendre parler lui-même de la première charte du pays de Liége, concédée à la fin du douzième siècle par Albert de Cuyck et sanctionnée en 1208 par Philippe, roi des Romains.

« Cette charte proclame les droits que l'on se plait à retrouver dans les constitutions

modernes : la liberté des citoyens, celle du sol ; le serf y termine ses jours en homme libre. Le citoyen de Liége ne peut être distrait, contre son gré, de ses juges naturels. Il ne peut être saisi ni détenu que d'autorité du juge. Pour lui, le combat judiciaire n'est plus le mode de décider des contestations : qu'on s'adresse à la justice des échevins. Son domicile est inviolable La peine de la confiscation des biens est repoussée ; la succession du condamné est deférée d'après les règles ordinaires. »

Cette constitution catholique, cette charte épiscopale sous les yeux, Raikem rédigea la Constitution belge. A ceux qui aiment à parler de la barbarie du moyen-âge catholique, de l'esprit tyrannique de l'église on peut conseiller de lire la charte liégeoise de l'an 1208 ! Nous n'avions pas besoin de 1789 pour apprendre à connaître la liberté; nous jouissons depuis des siècles de la vraie liberté politique, dont les constitutions filles de 1789 n'ont jamais su approcher.

Nos chartes, nos lois, nos institutions ont été recueillies par Louvrex. L'autorité de son recueil ne fut pas moins grande que son utilité. Il était le guide des magistrats des dicastères de l'empire. M. Raikem cite un exemple remarquable de l'influence exercé par Louvrex en dehors du territoire du pays de Liége; il mérite d'être rapporté ici :

« Les vastes connaissances de notre profond jurisconsulte embrassaient une sphère encore plus étendue. Il possédait également la science du droit canonique, dont l'application était si fréquente à cette époque

Dans cette branche de la jurisprudence, Louvrex était l'oracle de son temps. Ce n'était pas seulement dans le pays qu'on recourrait à ses lumières : les barreaux des nations voisines en invoquaient aussi le secours, surtout dans les matières bénéficiales; et nous rappellerons à cette occasion, qu'un éclatant hommage a été rendu au jurisconsulte liégeois par l'illustre archevêque de Cambrai.

Fénélon avait nommé à un bénéfice dont il croyait que la collation lui appartenait. Louvrex entreprit de défendre les droits de la partie adverse de ce prélat. Celui-ci veut juger par lui-même de la justice de sa cause. Il lit le mémoire rédigé par Louvrex. Ce mémoire porte la conviction dans son esprit. Il ne s'arrête pas à ce sentiment d'amour-propre intéressé, en vertu duquel l'homme s'attache si souvent au maintien d'un acte qu'il a posé lors même qu'il peut en suspecter la justice. Non-seulement le vertueux prélat se désiste de sa prétention; il donne encore à Louvrex des marques de la plus haute estime : il en fait son ami, son conseil. Ce sont ses écrits qui lui servent de guide à l'avenir dans les matières canoniques. »

C'est à bon droit que Louvrex a mérité d'être loué par Raikem et celui-ci ne se doutait pas, dans son humilité, qu'en traçant le portrait du jurisconsulte liégeois du XVIIIe siècle, il se peignait lui-même. Continuons ces citations instructives :

« La science de Louvrex, dont il nous a laissé tant de preuves, était depuis longtemps appréciée. Sa haute réputation lui avait attiré, en 1718, la visite des savants bénédictins Durand et Martène Ils l'appellent l'un des plus beaux esprits et des plus savants qui soient dans le pays Cette science profonde était rehaussée par les vertus qu'il ne cessait de pratiquer. Sa modestie égalait son talent. Son désintéressement pouvait être comparé à

son amour du bien public. Sa bienfaisance envers l'infortune n'était pas moindre que son dévouement à sa patrie. »

Coïncidence touchante : Louvrex mourut en 1734 comme était mort en 1674 Mean, comme devait mourir Raikem en 1875.

Louvrex, quoique frappé de cécité et atteint de graves infirmités, avait conservé toute la force de sa vive intelligence. Son heureuse mémoire suppléait à l'organe dont il était privé. Il continuait de puiser aux sources de la science, en indiquant jusqu'au passage de l'auteur dont il voulait faire usage. M. Raikem conserva jusqu'à la fin toutes ses facultés physiques, une excellente santé ; lui aussi n'avait pas besoin de faire de longues recherches. Sa prodigieuse mémoire suppléait à tout et connaissait jusqu'à la pagination des principaux ouvrages. Telle décision, disait-il souvent à ses interlocuteurs stupéfaits, se trouve à telle page de tel ouvrage, et il ne se trompait pas.

Louvrex était encore présent à la séance du conseil privé du Prince, le 26 août 1734. Le 13 septembre suivant, il était mort.

« Vous savez, dit M. Raikem, en terminant son éloge de Louvrex, ce que dit l'orateur romain d'un jurisconsulte de son époque : *Probiorem hominem, meliorem virum, prudentiorem, esse neminem.* Personne n'a mieux mérité que Louvrex que ces paroles lui fussent appliquées : et en terminant nous aimons à les rattacher à la mémoire de cet homme vertueux, qui fut tout à la fois un savant jurisconsulte et le meilleur des citoyens. »

Ces paroles s'appliquent à M. Raikem lui-même.

Autre coïncidence frappante : Raikem entreprend dans la plus extrême vieillesse la publication des *Coutumes du pays de Liége* ; le premier volume paraît en 1870, le second en 1873 et la mort interrompt la publication du troisième. Louvrex édite le premier volume de son *Recueil des édits* en 1714, le second en 1730 et le troisième ne voit le jour qu'après sa mort et est resté incomplet. (1).

Ce qui frappe d'admiration dans ces trois grands jurisconsultes, Mean, Louvrex, Raikem, c'est l'épanouissement de leurs facultés et de leurs talents dans une énergique vieillesse. C'est là dirait-on un privilége commun presque à tous les grands jurisconsultes. Aguesseau écrit jusqu'au dernier jour et meurt à quatre-vingts ans.

La vieillesse apporte ainsi au jurisconsulte le couronnement de l'édifice intellectuel qu'il a élevé à force de labeurs et de veilles. La passion n'obscurcit plus sa vue. L'expérience lui fait voir toutes

(1) En 1730, lorsqu'il publiait le second volume de son *Recueil*, Louvrex disait : « J'espère que le lecteur voudra bien se contenter des efforts que j'ai fait, quoique presque devenu aveugle, pour mettre cet ouvrage au jour. »

choses sous leur vrai jour. Il en arrive de même du magistrat qui doit être jurisconsulte.

Les auteurs de la loi de 1867 sur la mise à la retraite des magistrats à un âge déterminé pensaient autrement. Un jurisconsulte à cheveux blancs sur un siége de magistrat leur paraissait comme l'image à peine vivante de l'imbécilité. A chacun son goût; mais nous n'envierons pas celui-là. Notre temps manque de respect. La vieillesse que l'antiquité vénérait et exaltait n'a pas trouvé grâce devant lui. Qu'est-ce qu'un vieillard peut apprendre à des hommes de progrès et de lumière? A ceux-là la noble figure de Jean-Joseph Raikem n'inspire ni la sympathie, ni l'admiration. Ce mépris de la vieillesse naît de la même source que le mépris de la tradition, c'est-à-dire de l'orgueil. Les générations affolées de libéralisme se suffisent à elles-mêmes et encore au-delà; elles surabondent en mérites; qu'ont-elles à recevoir des hommes qui ont survécu à leur génération? Rien. L'histoire nous dira si elles sont dans le vrai.

M. Raikem se plaisait, lui, à faire revivre les nobles figures des vieux jurisconsultes liégeois, et à faire connaître le passé qu'ils ont illustré. Dans le discours de rentrée de 1849 il fit connaître les jurisconsultes dont la patrie liégeoise est fière. La liste en est imposante. Au XIIIe siècle Liége possédait Thomas de Hemricourt, au siècle suivant Jean Gilhar et Hocsem l'historien. Le XIVe siècle avait vu les œuvres de Jacques de Hemricourt, et son *Patron de la temporalité*. Aux XVIe et XVIIe siècles, François d'Uwé et plus tard son fils, Jérôme de Puitz, Wamès, illustrèrent la cité liégeoise. Plus tard l'illustration de la science juridique lui fut donnée par Érasme de Chokier, Jean de Chokier, Étienne Bausen, Jean d'Omalius, Demalte, Etienne de Bastin, Van Heesvik, Semarion, Sahel qui survécut aux institutions qu'il avait aimé et mourut en 1811.

De 1847 a 1867 chacun des discours prononcés par le procureur-général à la rentrée de la Cour est un véritable traité semi-juridique, semi-historique, sur l'un ou l'autre point de la législation du pays de Liége. Ces discours échappent réellement à l'analyse, tant ils sont remplis de faits et de citations. Rien ne semble difficile ou obscur pour l'auteur. Toutes les questions les plus ardues sont résolues nettement, tant son érudition est sûre. Il faut parcourir un de ces discours et les notes qui en accompagnent l'impression, pour avoir une faible idée du grand savoir et de la mémoire incomparable de l'auteur. Les journaux faisaient chaque année un juste éloge de ces vastes travaux. Ainsi, au lendemain de 1848 et de la chute électorale de M. Raikem

dans l'arrondissement de Liége, un journal radical rendit hommage à l'illustre magistrat en parlant du discours de 1849, dans lequel l'auteur avait envisagé le droit coutumier et notamment le *Paweilhars*.

« Nous ne sommes pas suspect, disait-il, en reconnaissant le mérite et l'intérêt de cette publication : les sentiments politiques de M. le procureur général ne sont pas les nôtres; mais nous nous attachons à la gloire antique de la ville de Liége et surtout de la vérité. Il ne nous en coûte donc rien de le publier : l'œuvre nouvelle de M. Raikem est excellente, elle éclaire merveilleusement certaines parties du plus ancien droit coutumier. L'auteur parcourant les points curieux que le Pawillart présente, les explique soit à l'aide des codes barbares, soit avec le secours des jurisconsultes originaux, telles que Pierre Des Fontaines, Philippe de Beaumanoir ou Jean d'Ibelin, soit encore par l'étude des monuments législatifs qui appartiennent aux derniers siècles du moyen-âge.

« Analyser un travail de cette nature ne nous serait possible qu'à la condition de prendre largement espace : il faut y renoncer. Au surplus la curiosité du lecteur suppléera. On lira le discours même de M. Raikem. Aucune étude ne peut être plus profitable. »

Les vingt discours sur le vieux droit liégeois ont eu pour couronnement le vaste ouvrage intitulé les *Coutumes du pays de Liége*. Avant d'en parler, nous dirons un mot du discours de 1844 sur le serment judiciaire. Les idées nobles, élevées et chrétiennes du magistrat s'y manifestent partout. En faisant ressortir le caractère essentiel du serment, il se hâte de déclarer que le serment est l'affirmation de la divinité, une invocation à la souveraine puissance, une cérémonie religieuse. Prêter serment, écrit-il, c'est prendre la divinité même à témoin de l'engagement que l'on contracte, du fait même que l'on affirme; et l'on a toujours attaché à cet acte un caractère religieux : on l'a toujours considéré comme une affirmation religieuse, *adfirmatio religiosa*, suivant l'expression de l'orateur romain. Ne dirait-on pas que le procureur général prévoyait les tentatives de la libre-pensée pour enlever au serment son caractère religieux, pour obliger en quelque manière la justice à proclamer l'athéisme? Aussi lorsque ces tentatives se produisirent sur le terrain des cours et tribunaux, il descendit dans l'arène et écrivit une remarquable dissertation dans *la jurisprudence des tribunaux* de MM. Cloes et Bonjean, contre ces prétentions réellement barbares. Il cherchait à la fois à proclamer Dieu et à défendre l'intérêt public. Mais s'il voulait que le citoyen s'inclinât devant Dieu, son âme élevée et libérale, dans le sens vrai du mot, répugnait à le voir prosterné devant César. L'orateur du Congrès national, l'adversaire du pouvoir absolu se retrouve tout entier dans le magistrat de 1844. Écoutons-le flétrir les bassesses des adulateurs du Césarisme, culte auquel l'école libérale voudrait ramener l'humanité. « Lorsque l'adulation des courtisans eût remplacé le mâle esprit de la république, à cette époque de décadence où l'on faisait l'apothéose des empereurs, même les plus indignes, on jura par le

génie de César. » Aujourd'hui le génie de César s'appelle le génie de l'État.

Le procureur général se livre à la critique des abus commis par le pouvoir en cette matière. Son amour pour le droit liégeois ne l'empêche pas de proclamer ses fautes. Ainsi il réprouve le serment, *jusjurandum de calumnia*, exigé des plaideurs dès le principe de l'action, et dans lequel ils exprimaient l'opinion qu'ils avaient de la justice de leur cause. Ce serment d'origine romaine fut introduit dans la législation liégeoise. Il critique plus vivement encore le serment que le prévenu d'un crime ou d'un délit devait prêter. Il signale avec bonheur les efforts inutiles du duc d'Albe pour l'introduire dans les lois belges et l'impuissance de l'ordonnance de Philippe II sur cette matière. Avec bonheur aussi il rappelle l'opposition des magistrats français à cette mesure. C. de Thou, le célèbre premier président du XVIe siècle, poussa la résistance jusqu'au refus d'appliquer la loi. L'histoire garde le souvenir de cette opposition. « Et est une chose fort notable et digne d'être trompetée à une postérité, que Messire Christophe De Thou, premier président de la Cour du parlement de Paris, interrogeant un homme prévenu d'un crime, ne voulut jamais prendre de lui serment, sachant que, pour sauver sa vie, il serait mal aisé qu'il ne se parjurât. »

Le serment qui paraissait à M. Raikem le plus odieux était celui qu'on exigeait des contribuables en matière d'impôt. L'université de Louvain avait autrefois déclaré immorale et irréligieuse la loi ordonnant un tel serment. Le gouvernement hollandais l'avait établi et ce ne fut pas un des moindres griefs des Belges. « Voudrait-on, disait le procureur général, dans l'impuissance de se procurer des preuves, employer le serment pour faire impression sur les consciences ? Ce serait proclamer l'impunité du parjure, ce serait donner une prime à la profanation de l'acte le plus saint et le plus solennel qui puisse lier la conscience de l'homme. » Les uns, disait Ulpien, ne sont pas contenus par la religion, et ils prêtent facilement un serment, tandis que la crainte de la Divinité rend les autres timides jusqu'à la superstition. Sous le gouvernement hollandais le serment n'était prescrit qu'en matière de droits de succession. « Encore, par une pensée toute morale, la loi n'imposait-elle pas la transmission des biens qui *sont en quelque sorte regardés comme le patrimoine des enfants, du vivant même de leur père.* » Un des premiers actes du gouvernement provisoire fut de l'abolir.

M. Raikem ne se trompait pas en s'écriant que nous n'avions pas à craindre le retour d'une législation dont les vestiges, dans les lois plus anciennes encore, avaient soulevé les réclamations des hommes les

plus instruits, des jurisconsultes les plus intègres, penétrés du respect le plus profond pour la sainteté du serment. Loin de donner plus d'étendue à l'obligation de cet acte, nos mœurs nous portent plutôt à en restreindre l'usage.

En effet, malgré les tentatives de M. Frère-Orban lors de son premier ministère, le serment en matière d'impôts ne fut pas rétabli. La répugnance du pays fut plus forte que le goût du ministre pour les mesures de ce genre. Et nos mœurs tendent à restreindre le serment, surtout en matière politique. La cause de cette tendance réside moins dans le relâchement religieux que dans la crainte du parjure. Oui, nous avons vu les mêmes hommes prêter serment à tant de gouvernements usurpateurs les uns des autres, nous avons entendu tant d'étranges théories sur le droit d'insurrection, que nous nous demandons si, par respect pour la divinité, le serment politique ne devrait pas être supprimé.

Le grand ouvrage de M. Raikem resté inachevé, comme nous l'avons déjà dit, est intitulé: *Coutumes du pays de Liége* (1). Il l'entreprit à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Il est le fruit de sa vieillesse, il fut écrit dans ces clartés calmes et pures du soleil couchant, qui recherchent les sommets et illuminent les cîmes.

Le jurisconsulte et l'historien s'y montrent entourés d'une science, d'une perspicacité, d'une sûreté de jugement réellement admirables. Entre les discours sur le droit liégeois, les préfaces, les commentaires et les notes des *Coutumes* il y a une grande distance, ou mieux une ascencion considérable; Jean-Joseph Raikem n'a cessé de s'élever et nulle part il ne parut aussi grand que dans les 180 pages in-folio de la préface du second volume. Cette préface est un monument historique que le monde savant de l'Europe admirerait, si l'excessive humilité de l'auteur lui avait donné plus de publicité. Nous sommes presque tenté de dire que les *Coutumes du pays de Liége* ne sont pas un ouvrage de notre époque, tant elles ont demandé de recherches, de labeurs incessants, d'expérience, de trésors de science.

Les coutumes de Liége n'ont pas été homologuées. Vaines sont restées les tentatives faites à plusieurs siècles d'intervalle pour les rassembler en un corps de lois obligatoires. Gérard de Groisbeck (1572) ne put codifier que les règles de la procédure. Ernest (1582) vit rester infructueux ses vœux et ses ordonnances en vue de compléter l'œuvre commencée. Infructueux encore furent les efforts de Ferdinand de Bavière (1615), alors

(1) M. Raikem eu pour collaborateur dans cette œuvre considérable d'abord M. Polain, administrateur-inspecteur de l'université de Liége, et après la mort de celui-ci, M. Stanislas Bormans, archiviste à Namur.

cependant que ce prince décréta les coutumes du pays de Stavelot et celles du duché de Bouillon. Pierre de Mean, le père de Charles de Mean, avait été chargé de l'œuvre de la révision des coutumes de Liége. Ce travail fut achevé en 1642, mais ne vit le jour qu'en 1650, après la mort de l'auteur, grâce aux soins pieux de son fils.

Ce recueil sans caractère officiel, avait une grande autorité et presque force de loi, tant les dispositions qu'il renfermait étaient considérées comme certaines.

Le recueil de Mean fut révisé sous l'épiscopat de Georges-Louis de Berghes (1724-1743) et grâce à Louvrex il reçut une nouvelle rédaction. Le manuscrit en est déposé aux archives de l'État à Liége; c'est un énorme in-folio intitulé : *Projet de compilation nouvelle des statuts et coutumes du pays de Liége, avec leurs modérations, ampliations et corrections, émanées à l'ordonnance de son Altesse Monseigneur Georges-Louis, par la grâce de Dieu, évêque et prince de Liége.*

Ce projet n'obtint pas davantage la sanction des États.

Le recueil de Pierre de Mean avait été rédigé, nous dit M. Raikem, d'après les monuments juridiques conservés dans les archives du tribunal des échevins, tels que chartes, paix, statuts, records et traités particuliers. Un grand nombre sont restés inédits. Ce sont ces documents, sources du vieux droit liégeois, que M. Raikem s'était chargé de mettre au jour.

Le premier volume contient les documents les plus anciens, de l'an 1107 à l'an 1350. Ces documents portent le cachet indéniable des lois gallo-romaines, franques et des capitulaires. L'influence de la législation justinienne se fit sentir à Liége au XIVe siècle seulement.

Les documents les plus importants publiés dans le premier volume sont le *Paweilhars* et le *Patron de la temporalité* de Hemricourt. L'auteur ou les auteurs du *Paweilhars* sont restés inconnus. Il forme un recueil de décisions judiciaires rendues par les échevins qui, à Liége, jugeaient au civil et au criminel. Il paraît que la rédaction en fut commencée après la Mal-Saint-Martin, cette journée terrible où la plupart des échevins et des nobles périrent pour faire place au pouvoir populaire.

La publication, il serait plus juste de dire la rédaction, de cet ouvrage a demandé des soins, des connaissances considérables. Les nombreux manucrits qui le reproduisent ne sont pas d'accord entre eux et des interpolations nombreuses s'y sont glissées.

En résumé, le *Paweilhars* retrace les traditions conservées par les échevins de Liége et les décisions émanées de ce tribunal, investi, dans les anciens temps, d'une juridiction souveraine. Les échevins de Liége

étaient au nombre de quatorze, primitivement ils jugeaient sans appel, à moins qu'on ne désigne sous le nom d'appel le défi porté au juge de justifier sa sentence en champ clos. Les nations ne vivent pas isolées les unes les autres; il n'y a pas de séparation entre les âges; siècles et peuples se pressent et se donnent la main. Les usages d'une principauté ne sont pas isolés. Ils se ressentent des mœurs du siècle. M. Raikem l'a admirablement mis en lumière dans son commentaire sur le Paweilhars, vrai traité sur le droit coutumier au moyen âge, dans nos provinces, en Allemagne et en France. Il suit les traces laissées par les diverses législations sur nos coutumes. Ainsi le droit canonique avait exercé sur le droit criminel liégeois une influence considérable. Aussi ne punissait-il pas le vol commis dans un cas de nécessité pressante, ainsi que l'atteste le Paweilhars. S'il nous était permis d'user d'une comparaison, nous établirions un rapprochement entre l'habileté des sauvages pour suivre et retrouver une piste, un vestige quelconque du passage d'un homme et la perspicacité de M. Raikem à remonter à l'origine des institutions, à retrouver la marque première d'une législation à travers les siècles. Tous les usages rapportés dans le Paweilhars sont expliqués et leur filiation démontrée. Nous signalerons surtout les passages sur le duel judiciaire, les conjurateurs, les records ou déclarations par les échevins des décisions verbales portées par eux ou des conventions intervenues en leur présence, les distinctions entre la propriété mobilière et la propriété immobilière, les testaments, le contrat de mariage ou régime entre époux, la législation sur les mines de houille confiée à une juridiction spéciale dite des *voirs jurés*.

Le patron de la temporalité de Jacques de Hemricourt n'est pas, tant s'en faut, aussi important que le Paweilhars. Il nous est parvenu très-incomplet. Il devait avoir trois parties, il n'en reste qu'une, celle dans laquelle sont exposées les prérogatives temporelles des évêques de Liége, ainsi que les institutions politiques, administratives et judiciaires du pays, avant les changements qui y furent introduits à partir de la seconde moitié du quatorzième siècle. Jacques de Hemricourt se proposait de retracer dans la seconde partie la loi et les coutumes. Tel qu'il nous est parvenu, le *Patron de la temporalité* est un ouvrage précieux pour l'histoire du droit et des institutions politiques. L'auteur était demeuré quarante ans à le composer.

Le premier volume des *Coutumes* contient encore seize autres documents importants, tous accompagnés de notes précieuses de l'auteur. Nous n'en signalerons que deux : le diplôme de Philippe, roi des

Romains, confirmant les coutumes, les franchises et tous les privilèges octroyés aux bourgeois de Liége par l'évêque Albert, diplôme de 1208, et les statuts synodaux publiés par Jean de Flandre, évêque de Liége. Ces documents sont d'excellentes réfutations de calomnies sans cesse répétées : l'Église est hostile à la liberté, l'Église a changé sa doctrine, son culte, suivant ses intérêts et ses passions.

L'Église est hostile à la liberté! un de ses évêques, Albert de Cuyck, l'an 1206, octroyait à ses sujets le plus large des constitutions ! Citons-en quelques dispositions nouvelles :

Les maisons de la cité jouissaient de la *franchise*. Le domicile était inviolable, à tel point que ni le mayeur, ni les échevins ne pouvaient entrer dans une maison pour y rechercher un voleur, sans le consentement de celui qui l'habitait « se chu n'est pas la volonteit de cely qui maint en la mainson; »

Les échevins de Liége, élus par les métiers, étaient les juges naturels des citoyens de cette ville. Ceux-ci avaient le droit de se refuser à comparaître devant une juridiction plus élevée;

Nul citoyen ne pouvait être saisi ni détenu qu'en vertu d'un jugement des échevins;

A Liége, comme dans les assises de Jérusalem, nul ne pouvait être contraint de subir l'épreuve judiciaire, c'est-à-dire par l'eau froide, l'eau bouillante, le feu ardent et le duel;

La peine de mort ne devait pas entraîner comme ailleurs la peine de la confiscation;

La charte stipulait que les détenus pour dettes ne seraient pas confondus avec les autres détenus.

Les statuts synodaux de Jean de Flandre sont du XIIIe siècle; en les parcourant, on croit lire le catéchisme de ce temps-ci : la doctrine, le culte, la discipline sont les mêmes. L'Église a reçu en dépôt la doctrine de Jésus-Christ; gardée et conduite par Lui, éclairée par l'Esprit-Saint, elle le conserve intact et en fait jouir toutes les générations. Dix-huit générations se sont succédées depuis ces statuts synodaux et toutes ont appris le même *credo*, ont reçu les mêmes sacrements, ont goûté le même enseignement. Nous voudrions pouvoir reproduire ces pages admirables de piété et de précision théologique; qu'il nous suffise de citer le chapitre VIII sur les cimetières et les sépultures, en raison de l'intérêt soulevé par cette importante question de liberté religieuse. Quelle sollicitude pour l'enterrement des pauvres!

« *Sacerdotes audito obitu parochianorum suorum, absolvant eos statim cum psalmo* De profundis *et collecta et dicant vigilias et alia quæ pro defunctis debentur....*

« *Item statuimus quod omnes portantes corpora pauperum mortuorum ad ecclesiam et ad fossam, et omnes qui intererunt sepulturæ eorum dem habeant XX dies, et qui extremæ-unctioni intererunt habeant decem dies similiter indulgentiæ.*

« *Nullus presbyter pro sepultura vel pro quocumque ecclesiastico sacramento conferendo aliquid exigat vel petat, sed si sibi postea datum fuerit, illud presbyteri recipere possunt* »

Le second volume des coutumes prend la législation liégeoise au milieu du XIVe siècle et la conduit jusqu'à la codification de Pierre de Mean. Il est important et par les 69 documents qu'il renferme et par la savante préface qui les précède et dont nous avons parlé déjà. Ces documents se rapportent à trois périodes :

La première va de 1355 à 1495, date de l'établissement de la chambre impériale;

La seconde de 1495 à 1572, lors de la Réformation du prince-évêque Gérard de Groesbeeck;

La triosième va de 1572 à Pierre de Mean.

Chacune de ces époques est supérieurement décrite au point de vue des institutions judiciaires, de la législation, de la propriété. Ces aperçus historiques établissent à la dernière évidence l'excellent état social et politique de nos pères. Ils n'étaient pas des barbares, les bourgeois de Liége du XIIe siècle! Dans la préface de cet écrit M. Raikem, arrivé au point culminant de la science, a déployé une qualité qui manquait à ses autres écrits. L'ordre est parfait et la division simple et naturelle. Le lecteur n'est pas fatigué par l'aridité du sujet, il est plutôt entraîné par lui, seulement il reste confondu à la vue de tant de connaisances. Comment un seul homme, s'écrie-t-il à tout moment, a-t-il pu tant lire, tant apprendre, tant retenir? Dans cette préface se trouve tout un traité sur la *main plevie*, institution de droit civil des plus remarquables et restée jusqu'à la publication des *Coutumes* dans une espèce de faux jour, il n'est pas oiseux de s'y arrêter un peu. Au moment où la liberté testamentaire, le régime matrimonial, le droit du conjoint survivant sont discutés, la gloire de M. Raikem qui a jeté tant de lumière sur cette institution n'en deviendra que plus éclatante. La *main plevie* était, en l'absence de conventions, le régime de l'association conjugale. Son origine se perd dans la nuit des temps. M. Raikem établit parfaitement que la faire découler de la législation romaine, c'est commettre une erreur radicale. Il prouve à l'évidence que le main plevie a sa source dans une pensée chrétienne : l'union intime des époux. Cette pensée, mère de l'institution, a dicté à Henri II (l'an 1019) la constitution par laquelle il dispose que le mari succéderait à sa femme en cas de décès de celle-ci sans enfants. Le mari, disent les assises de Jéru-

salem, n'a personne qui lui soit aussi proche que son épouse. La réciprocité existait. Avec le chritianisme, la femme avait cessé d'être la chose du mari ; elle était devenue sa compagne, son associée.

M. Raikem — et ce trait suffira à prouver l'étendue de sa science de jurisconsulte et d'historien — démontre l'existence d'une étroite analogie sur ce point capital de la législation entre les coutunes de Liége et celles de Fribourg en Brisgau de l'an 1120. Le coutume de Fribourg à son tour est analogne à celle de Cologne. A Liége, à Cologne, à Fribourg, les époux sont respectivement les plus proches, ils succèdent mutuellement l'un à l'autre. Si cependant l'un des époux vient à mourir en laissant des enfants, le survivant ne peut aliéner les biens du défunt, à moins de nécessité absolue.

« Omnis mulier est genus viri sui in hac civitate, et vir mulieris similiter. Omnis quoque mulier erit heres viri sui, et vir similiter erit heres illius. »

A Liége comme à Fribourg, après la mort de l'un des époux laissant des enfants, l'un de ceux-ci venant à mourir, l'autre enfant lui succède, à moins qu'il n'y ait eu partage des biens, auquel cas l'hérédité de l'enfant mort appartient à l'enfant survivant.

M. Raikem a retrouvé dans les coutumes de Chimay homologuées l'an 1612 et dans les coutumes de plusieurs localités du Luxembourg des institutions analogues à la main plevie ; il est vrai que Chimay et plusieurs villages luxembourgeois faisaient partie du diocèse de Liége.

« Le dernier vivant de deux conjoints, dit un record de 1533, gaigne à son corps et par sa main plevie les biens héritaubles, censalles relinqués et procédant du premier devié (mort).

Le mari n'était donc pas pendant le mariage propriétaire des biens de sa femme, il pouvait cependant les aliéner. Examinons rapidement la main plevie pendant le mariage et après le mariage.

Pendant le mariage. La communauté se composait *activement* de tout le mobilier des époux, y compris les revenus des immeubles, passivement de toutes les dettes des époux antérieures au mariage, ce qui rendait le mari personnellement responsable des dettes de la femme. Celui qui épousait une veuve devenait aussi débiteur des dettes laissées par le premier mari auquel il avait succédé. La femme ne pouvait disposer seule de ses biens, même par acte entre vifs ou testament. Le mari pouvait donner en dot à son enfant des biens de sa femme, même sans son consentement. Mais le pouvoir du mari cessait dès que la femme était atteinte d'une maladie mortelle.

Le père pouvait, en son mariage, a son lit mortel, faire, par testa-

ment, le partage de ses biens entre ses enfants, en spécifiant les immeubles qu'il assignait à chacun d'eux; alors les enfants avaient une propriété cessible et transmissible, sauf l'usufruit réservé à la mère. « Lorsqu'il y a enfants, le supervivant demeure usufructuaire des mêmes biens toute sa vie, la propriété demeurant affectée à ses enfants. »

Après le mariage. S'il n'y avait d'enfants le survivant héritait de tous les biens à l'exception des plein-fiefs stipaux (provenant des ascendants) et dont il n'avait pas l'usufruit. L'époux survivant gagnait, par le droit de main plevie, les biens du prédécédé.

La femme noble pouvait renoncer aux dettes, en abandonnant les meubles : ce privilège remonte aux croisades et son but s'explique.

Si le mariage était dissous sans enfants l'époux survivant héritait du mobilier, mais il devait les dettes personnelles du prémourant à concurrence du meuble. Il avait l'usufruit des immeubles, mais l'enfant pouvait réclamer la jouissance à concurrence d'un tiers.

Citons encore comme fort remarquable la dissertation sur le conflit des coutumes.

Parmi les documents les plus importants reproduits dans le second volume des coutumes, il faut indiquer les coutumes de Mean de 1650, les nouveaux statuts d'Ernest de Bavière de 1592, les statuts du même de 1582, la réformation de Groisbeeck de 1572, les ordonnances de Georges d'Autriche de 1551, la paix de Saint-Jacques de 1487, la paix des seize et sa modération de 1403, lesquatre paix des XXII.

Cependant il a encore étudié de très près les coutumes du comté de Looz et de la principauté monastique de Stavelot, dans deux discours adressés à la cour de Liége.

Cependant il ne fut pas exclusivement occupé par les travaux du jurisconsulte.

L'histoire politique du pays liégeois avait toujours eu pour lui un attrait particulier : ne trouvait-il pas encore dans l'étude de ces vieilles annales politiques et sociales une satisfaction à tous les nobles et grands sentiments qui avaient rempli sa carrière d'homme de robe et d'homme d'état, de citoyen chrétiennement fidèle aux traditions nationales, aux libertés populaires et à la religion, leur principe et leur modérateur?

Lisant sans cesse ses chers vieux auteurs, annotant toujours et toujours furetant dans les manuscrits des légistes et des chroniqueurs, il avait réuni les éléments d'un ouvrage complet sur les célèbres écoles de Liége et l'état de l'instruction dans notre pays aux beaux siècles du moyen-âge; il amassait les matériaux de diverses notices sur d'autres

questions non moins dignes d'intérêt; malheureusement, il ne lui a été donné d'achever, en ce genre, qu'un travail modestement intitulé : *Quelques événements du temps de Notger, évêque de Liége*. Ce sujet méritait d'être traité par un historien de cette valeur, et puisqu'il s'agit de la réhabilitation d'un homme, qui fut à la fois un grand évêque et un grand prince, on me permettra de m'y arrêter un instant.

Inutile sans doute de rappeler ici qui fut ce Notger, dont l'image a si justement pris place, au premier rang des illustrations de la patrie, dans la salle des délibérations du Sénat belge.

Après les évêques qui, maintenant portés sur nos autels, ont fondé Liége par leurs travaux apostoliques ou leur martyre, après S. Lambert et S. Hubert, nul dans notre histoire n'a le droit de marcher avant Notger : la vieille principauté existait avant lui, comme avant Charlemagne à Rome existait le domaine temporel des Papes, mais Notger l'accrut tellement, il en établit si fortement l'autonomie, qu'il passera toujours pour son fondateur véritable. Précepteur et premier ministre de plusieurs empereurs, homme d'état, homme de guerre, diplomate et administrateur également habile, propagateur zélé de l'instruction, restaurateur de l'ordre public, Notger fut le grand constituant du pays liégeois et l'on a pu sans flatterie proposer pour sa tombe cette inscription fameuse : *Notgerum cœlo debes, cætera Notgero:*

Liége au ciel doit Notger, à Notger tout le reste!

Deux tâches cependant défiguraient ce nom illustre aux yeux de la postérité; elle semblaient même si grandes que lorsqu'il fut question de poursuivre, il y a trois siècles, la canonisation du héros, le projet fut abandonné par ses propres auteurs.

La première est la destruction de Chèvremont. Autrefois — qui ne le sait? — la montagne abrupte, maintenant ornée d'une pauvre chapelle de la Vierge, chère à la piété liégeoise, était couronnée d'une imprenable citadelle; un bandit en avait fait son repaire et de là, dominant le pays entier, il répandait à plaisir l'épouvante et les pillages jusque dans la ville même de Liége. Notger mit fin à ces déprédations, et c'est ici que depuis des siècles la légende s'est donné carrière en imaginant que pour s'emparer de Chèvremont Notger aurait usé d'un stratagème odieux. Profitant, suivant ceux-ci, de la solennité de Pâques, suivant ceux-là, de l'invitation que le redoutable Seigneur avait faite à l'évêque d'y venir baptiser un nouveau-né, Notger, s'achemine vers Chèvremont; il est précédé d'un immense cortège de prêtres et de moines, tous psalmodiant pieusement, tous saintement drapés dans les vêtements liturgiques : la porte de la forteresse s'ouvre sans défiance devant cette

procession dévote, mais voilà qu'aussitôt tombent de toutes parts habits sacrés, frocs, pieux insignes : ces moines et ces prêtres ne se trouvent plus être que de farouches soldats, et sous leurs coups la garnison meurt égorgée avec son chef.

Telle est la légende que sa dramatique allure a rendue populaire entre toutes et que la plupart de nos historiens relataient, en s'efforçant seulement d'excuser ce stratagème sacrilège par les *mœurs du temps*, comme si pour justifier un homme du reproche de fourberie, il y avait profit à le faire peser sur toute une époque! « Le décalogue est d'hier, » comme d'aujourd'hui, nos aïeux l'ont connu pour le moins autant » que nous. Avons-nous donc tellement raffiné en morale que nous » soyons en droit d'octroyer à nos pères l'indulgence de notre pitié? »

C'est à propos de cet incident même que s'exprimait en ces termes le plus docte peut-être des religieux contemporains, le savant sur lequel la science et la piété tout ensemble ont attiré l'attention de Pie IX et les honneurs de la pourpre cardinaline : dom Pitra.

De passage à Liége, en 1848, le futur cardinal s'attachait dans une lettre pleine d'érudition à montrer l'invraisemblance de l'accusation portée contre une des plus pures illustrations du siége épiscopal de Liége et de l'ordre de S. Benoît; rendre très suspecte la version populaire n'était pas encore en démontrer l'entière fausseté : cet honneur ne devait appartenir qu'à M. Raikem.

Introduisant dans ce débat les procédés d'enquête de la magistrature, le procureur général soumit le fait à une instruction complète, appela, pour les confronter, tous les écrivains qui auraient pu et dû comme contemporains parler du stratagème ou qui l'ont fait, n'importe à quel titre, dans les siècles suivants; il entendit leurs dépositions, les compara, s'assura de l'origine de chacune, et conclut à l'acquittement complet de l'accusé séculaire.

De cette instruction minutieuse, il résulte en effet que pas un écrivain contemporain ne fait mention du stratagème; que pas un chroniqueur de l'époque ne relate seulement la prise de Chèvremont; il n'est parlé de celle-ci que dans la correspondance d'un personnage des plus célèbres de ce siècle, Gerbert qui devint Pape sous le nom de Sylvestre II.

En 986, Gerbert remplissait encore les fonctions de directeur des écoles de Rheims, et c'est à l'archevêque de cette ville, qu'il écrit à propos de la guerre faite par l'impératrice Théophanie d'Allemagne à la reine Emma de France, soutenue par les comtes Eudes et Heribert : « Songez aux précautions, aux garanties qu'il vous faut prendre avant » d'avoir des entrevues avec Eudes et Heribert, dans la crainte qu'à

» cause du *siège actuel de Chèvremont* de nouvelles conspirations ne » dressent contre vous de nouvelles embûches. »

Une autre lettre de Gerbert à la belliqueuse impératrice l'avertit que ses ennemis « rassemblent en secret des troupes choisies dans le but de se jeter sur vous, si vous êtes auprès de Chèvremont. » Une troisième, plus explicite, est adressée à Notger même : « Qui traite » une affaire avec un sage n'a pas besoin de longs discours. Ce qui a » été enlevé par la violence aux vôtres leur sera rendu... Nous avions » dicté ces lignes quand nous avons reçu les ôtages du château assiégé » qui sera rendu demain, et nous vous le faisons savoir. » Chèvremont, on le voit, n'est pas nommé, mais le texte des lettres précédentes, la date de celle-ci, son adresse, le fait que la seule forteresse de Chèvremont pouvait intéresser ainsi Notger et valoir aux siens la restitution de *ce qui leur avait été enlevé* par la violence, tout indique de quel château il est question.

Aussi, M. Raikem en conclut-il que Chèvremont a été pris par un siége en règle, ou plutôt par un étroit blocus, en 986 — et de fait, les ruines mêmes où l'on ne trouve aucune trace d'un sanglant massacre confirment cette conclusion. Ce qui la confirme encore, c'est le véritable texte de l'historien liégeois, — le plus rapproché de ce temps, Anselme, qui écrivit au siècle suivant; débarrassé des interpolations qu'y ont reconnu à la fois la science française et le savoir allemand, les Bénédictins et Pertz, l'illustre éditeur des *Monumenta* germaniques, Anselme, ne relate point que Notger se serait emparé par surprise de Chèvremont, ni même que l'évêque aurait attaqué la redoutable citadelle : il atteste seulement que ce prince s'efforça de délivrer ses liégeois de cette tyrannie : *liberare studuit*, et qu'il y réussit.

Après cela, veut-on savoir quand a paru pour la première fois la légende du stratagème sacrilège? M. Raikem l'établit à l'évidence : trois siècles après l'événement, dans les chroniques de Gilles d'Orval.

Telles sont les voies de cette démonstration : elles mènent si invinciblement à la réhabilitation de Notger, que celle-ci semble, n'est-il pas vrai, chose toute naturelle : toute la sagacité, toute l'érudition du savant procureur général, sa connaissance parfaite de tous les auteurs du temps, étaient cependant nécessaires pour tirer enfin justice du préjugé traditionnel.

Le danger dont Notger avait délivré sa capitale, en obtenant de l'impératrice la destruction de Chèvremont, faillit renaître pour Liége plus menaçant encore; il se serait même reproduit, très-réel, très-sérieux, d'après les mêmes légendes, et Notger, pour le conjurer, aurait eu

recours à une nouvelle et non moins coupable ruse. A les croire, un seigneur très-puissant possédait au-dessus de la cité, dans la position dominante qu'occupe aujourd'hui la belle église de Ste-Croix, un château dont il eut pu faire aisément un second Chevremont. Notger pria ce seigneur de l'accompagner dans un voyage en Allemagne; au retour, après bon temps, grand fut, raconte-t-on, l'émoi du sire dupé quand il reconnut de loin, au lieu de son castel démoli, le clocher et la croix d'un très dévot moustier.

La narration n'est point dépourvue d'un côté plaisant; mais elle manque tout-à-fait de vérité, comme l'établit M. Raikem. Cette supposition de la fondation de Ste-Croix dans les premières années du onzième siècle, date elle-même de la fin du... quatorzième: elle ne mérite aucune créance. La saine chronologie ne peut l'admettre, parceque l'état des lieux à cette époque ne le permet pas, et que les divers personnages qu'on cite n'ont pu jouer un pareil rôle. Ainsi, on fait du seigneur joué, un membre de la famille des Prez: or le seul Lambert, comte de Louvain pouvait alors inspirer à Notger une certaine inquiétude. Enfin l'historien le plus rapproché des évènements rapporte l'incident d'une toute autre façon.

D'après lui, point de château sur l'emplacement de Ste-Croix; seulement un personnage puissant et redoutable demanda la faculté d'ériger là une résidence agréable.

Le prince pénétra ses desseins, mais, ne pouvant refuser sans danger, il l'amusa par de belles paroles, tandis que sous main il pressait un dignitaire de son clergé d'entreprendre la construction d'une église sur le lieu indiqué. On devine si le premier solliciteur se plaignit, quand il vit surgir l'édifice. Notger cacha qu'on avait agi à son instigation, manda devant lui et interpella rudement le constructeur. Toutefois quand celui-ci eut allégué la sainteté du but de son entreprise, l'évêque parut ne plus hésiter et se crut obligé de laisser achever l'œuvre: on ajoute que le seigneur ne lui garda pas rancune et que rarement l'habileté de Notger le tira d'un plus mauvais pas.

Quoiqu'il en soit, cette petite comédie est le trait d'un diplomate un peu trop cauteleux peut-être : elle a pour excuse les périls de la situation, l'embarras du prince et la nécessité pour lui de ménager un redoutable adversaire. M. Raikem, malgré l'autorité de sa morale, n'hésite pas à justifier Notger dans l'aventure réelle, après en avoir établi l'exactitude par la confrontation des dates, des circonstances, des versions diverses.

Ainsi la mémoire du grand évêque se trouve complètement vengée

des deux actes de trahrise dont on la souillait; ainsi, grâce au savant procureur général, l'auréole de Notger resplendira désormais pure de toute tache dans le ciel de notre vieille histoire.

Peut-être me suis-je trop arrêté sur cette brochure de moins d'une centaine de pages, écrite en 1870, alors que l'auteur était âgé de 83 ans. Ce travail, semble être peu de chose, quand on le compare aux volumineuses publications, de rapports, consultations, travaux manuscrits de M. Raikem; en vérité on éprouve un vif plaisir à voir ce vieillard incliné vers la tombe consacrer ainsi ses dernières veilles et les derniers écrits d'une main tremblante à rendre un dernier rayon de gloire, injustement enlevé, à une des illustrations de son pays. J'aime même à le voir apporter dans cette réhabilitation, je ne sais quelle apparente absence de chaleur, quelle partialité froide; les conclusions de l'auteur sont d'autant moins suspectées qu'il ne plaide pas (il expose) et qu'il ne s'efforce pas de séduire par les artifices du style : il se contente de dire la vérité. Sans doute, il ne veut laisser se perdre dans l'ombre aucun détail; il tient même à justifier la moindre allégation, et ce n'est pas le moyen d'éviter la sécheresse et de certaines confusions. Peu lui importe; en lui, l'historien sert la vérité, comme le chrétien fait le bien : simplement, bonnement, sans réserves, sans calculs et sans phrases.

III.

Le procureur général Raikem jouit d'une autre grandeur, à nulle autre comparable : il fut un modèle de chrétien. Il le fut partout, à tout âge et à toute heure, en toute position et en toute circonstance. L'homme d'état était catholique, comme le jurisconsulte, comme le magistrat, comme le bâtonnier de l'ordre des avocats. Et sa piété communiqua à toute sa vie un caractère de grandeur. « Si l'on veut apprendre ce que c'est qu'un homme, dit Channing, il faut s'enquérir de ses pensées et de ses sentiments prédominants, essentiels, de ceux qui donnent une signification et une impulsion aux actes ordinaires de son intelligence. Quelles sont ses grandes idées? Ce sont elles qui constituent l'homme, et c'est d'après leur vérité et leur élévation qu'il doit surtout être jugé. »

M. Raikem fut catholique avec la simplicité de l'enfant, la confiance du pauvre, l'humilité d'un fils de St François d'Asisse, la charité d'une fille de St Vincent de Paul.

Au doute et à la raillerie qui éloignent de l'Eglise les hésitants, il faut opposer les affirmations et les déclarations d'une vie illustre entre toutes.

La vie des chrétiens est une prédication perpétuelle; elle doit être une sorte d'apostolat pour les indécis et les égarés; c'est d'un tel homme qu'il faut dire que mort il parle encore, il parle plus éloquemment que vivant.

Raikem était l'homme de la prière, qui ne cesse pas, ne se cache pas, ne s'étale pas. Il sentait le besoin de prier, comme le besoin de respirer; la prière est-elle, en effet, autre chose que la respiration de l'âme?

Tous les jours de l'année, il entendait la sainte messe. Le premier, il venait frapper à la porte de l'église de sa paroisse, dès que l'aube blanchissait la terre et lui permettait de sortir. Avant le jour il était levé; il avait déjà travaillé lorsque ses premières lueurs, précédant le son de la cloche, l'avertissaient d'aller saluer le soleil qui ne s'éteint pas. Rien, absolument rien, ne fut pour lui un obstacle à cette pieuse coutume. Au milieu des immenses labeurs du Congrès, au milieu des soins incessants que lui demandait la réorganisation de la justice à laquelle il présidait comme ministre, au sein des occupations innombrables du parquet de la cour d'appel de Liége, il trouvait toujours le temps d'assister au sacrifice divin. A quatre-vingt-huit ans il remplissait encore ce devoir qu'il s'était imposé. L'infirmité des derniers jours, seule, le força d'interrompre une sainte pratique fidèlement remplie pendant presque tout un siècle.

Le respect humain, ce fléau si terrible aux âmes, n'avait aucune prise sur lui. Il en ignorait l'existence; ministre, procureur général ou bâtonnier de l'ordre des avocats, il ne lui vint jamais à l'esprit que des incroyants pourraient sourire à la vue de sa piété, de sa bigoterie, pour employer leur langage. Il était au-dessus de ces misérables sarcasmes. Il faisait haut, dirons-nous avec un vieil écrivain religieux, et ses oreilles ouvertes aux choses élevées n'entendaient pas le rire de l'incroyance, ses yeux dirigés vers les grands sommets ne rencontraient pas la poussière ou la boue de la route. Sa piété, était de granit comme sa foi, le flot souillé de la négation ne l'entama pas. Il était naturellement courageux, naturellement fort dans sa piété et peut-être mourut-il sans comprendre qu'un catholique peut rougir de ses devoirs et de son Dieu. Admirable exemple qu'il laisse à notre génération.

Il est facile de prononcer de beaux et solennels discours remplis d'affirmations catégoriques, de fières déclarations de foi; il est facile encore d'écrire des maximes vraies et de se poser en catholique fidèle et intrépide — il est infiniment plus difficile de remplir tous les devoirs du catholique, envers et contre tous, sans hésitation, sans faiblesse, purement et simplement, comme le dernier des chrétiens, comme le manouvrier ou le paysan.

Le duc d'Arenberg, suivant le Saint Sacrement, au milieu de la foule et confondu dans ses rangs, la tête nue, le chapelet à la main, m'apparaît plus grand encore qu'assis sur le trône élevé à sa royale charité ou présidant à l'inauguration du béguinage de Mont-St-Amand. Et peut-être la justice divine a-t-elle récompensé plus glorieusement le chrétien qui accompagnait le Dieu de l'Eucharistie dans les rues de Louvain que le royal bienfaiteur des béguines gantoises.

Jean-Joseph Raikem ne nous paraît-il pas plus noble, plus vénérable, prosterné à cinq heures du matin, dans cette stalle du chœur de l'Eglise de St Jean que ses genoux ont usée et dans laquelle il a prié Dieu pendant sa vie, qu'assis au fauteuil de la présidence du Congrès ou de la Chambre, ou debout devant la table du procureur général? Les paroissiens de St Jean savent avec qu'elle piété il assistait aux augustes cérémonies de la messe. Il suivait attentivement toutes les péripéties du saint sacrifice. Il disait avec le prêtre les prières du jour; parfois il s'approchait de l'autel et le prêtre lui indiquait l'épître ou l'évangile qu'il fallait lire. Il faisait tout cela avec une telle simplicité et une telle dévotion qu'il ne parût jamais étrange ou incommode à personne.

Le dimanche, écoutant les conseils de l'Eglise, il assistait à la grand'-messe. Qu'il fût à la campagne ou en ville, il ne manquait pas à ce qu'il considérait comme un devoir. Le vénérable comte de Theux lui ressemblait sous ce rapport, comme sous tant d'autres. Je me rappelle avec une véritable édification avoir vu cet homme d'état, dans une pauvre église d'un village de la province de Liége, écouter toujours à genoux, avec une piété jamais distraite, sans lever un instant les yeux de son livre de prières, la grand'messe paroissiale. Le comte de Theux ignorait, lui aussi, le respect humain! Quand il était devant Dieu, il oubliait les hommes et les vaines préoccupations de la terre. La piété de MM. de Theux et Raikem était ardente et profonde: elle dérivait d'une foi inébranlable en Jésus-Christ et en l'Eglise qui perpétue le Sauveur parmi nous.

Il est un objet de piété livré plus que d'autres, de nos jours, au sarcasme et à la haine et qui doit être d'autant plus précieux pour tous les catholiques et qui cependant les fait parfois hésiter nous voulons parler du chapelet. Dans les classes élevées, les hommes rougissent trop souvent du chapelet donné par la Vierge Immaculée à l'humanité, dans la personne de Saint Dominique. Oui, nous rougissons du don de Dieu et nous avons trop souvent peur de le réciter à l'Eglise, en face de tous. Passe le livre de prières dans le temple, passe le chapelet en famille, mais le chapelet à la main, dans une Eglise, au milieu

d'un auditoire peut-être incrédule, comme celui que l'on rencontre aux services funèbres, non. Il ne faut pas passer pour bigot et un homme intelligent doit savoir se distinguer du vulgaire, même dans l'Eglise. N'est-ce pas le langage que tiennent quelques-uns? Le procureur général Raikem savait réciter son chapelet sans rougir, sans hésiter, sans craindre les exclamations de ses voisins. Quand on est chrétien, rien de ce qui est chrétien ne nous doit faire rougir; et quoi de plus chrétien que le chapelet? En rougir, c'est rougir de la Mère de la grande famille catholique, c'est rougir de notre immortel patrimoine, de nos aïeux, de notre dignité, de notre baptême. Il y a trois vies en nous: la vie animale, la vie raisonnable et la vie surnaturelle; la vie du corps, la vie de la raison, la vie de l'âme baptisée. Ce siècle veut exclure la vie surnaturelle de la société, de la famille, de l'individu, et voilà pourquoi il a organisé une grande conspiration autour de tout ce qui porte le sceau divin, qui rappelle les choses célestes, Dieu, en un mot. La Sainte Eucharistie, la Ste Vierge font horreur à la Révolution, fille de ce Luther qui s'écriait qu'il ne haïssait rien tant que la fête du corps de Jésus-Christ. La société ne veut plus du Rédempteur; comment aimerait-elle sa Mère? La Révolution n'est que la philosophie du XVIIIe siècle mise en action. Après les railleries des philosophes, les sacrilèges des modernes iconoclastes; c'est dans l'ordre.

La légende rapporte que Roland avait mis une parcelle d'un vêtement de la Vierge dans le pommeau de son épée. M. Raikem avait son chapelet dans sa bibliothèque, sur sa table de travail.

Peu de temps avant de mourir, à l'âge de 85 ou de 86 ans, Jean-Joseph Raikem, au moment de terminer le pèlerinage de la vie terrestre, pour entrer dans l'éternelle vie, entreprit le voyage de Lourdes et de Ste-Anne d'Auray. A la veille de déposer le bâton de sa vieillesse pour jouir de la perpétuelle jeunesse des élus, il se fit pèlerin, pèlerinard comme dit la presse libérale avec tant d'atticisme. Prosterné sur ce sol béni, sur cette poussière vénérable foulée par les genoux de millions de chrétiens, il pria devant la grotte de Lourdes, la Vierge Immaculée, avec une dévotion admirée de ceux qui eurent le bonheur de le contempler. Avec l'eau de la source sortie de terre à l'ordre de Marie, il lava ses yeux fatigués à la recherche de la vérité, ses mains vouées au service de la justice, sa bouche qui n'avait été ouverte que pour le service des grandes causes.

A Lourdes, à Auray, le procureur général Raikem, l'ancien ministre, l'ancien président du Congrès priait avec la même piété qu'enfant il avait prié à Notre-Dame de Chèvrement, à Liége, au jour de sa

première communion. Dieu lui avait envoyé l'esprit de prière, qui le soutint toute sa vie et l'éleva si haut dans l'estime de tous.

Ah! il nous faut saluer ici la sainte fièvre des pèlerinages, qui s'est emparée de l'humanité chrétienne.

A la veille des suprêmes catastrophes, nous avons besoin de nous retremper dans l'affirmation publique, éclatante et retentissante de la foi.

Le pèlerinage est le prélude de la croisade contre la révolution. Elle veut chasser Dieu du monde et le pèlérinage l'y retient. Elle veut faire tomber sur la société le joug abrutissant de l'athéisme et le pèlerinage crie: Je crois en Dieu et en Jésus-Christ. Le pèlerinage vaincra la Révolution parce que lui est une éclatante affirmation et elle une triste négation. Toute une génération de chrétiens peut être sacrifiée à sa tyrannie; mais elle ne tombera pas sans crier à la face de tous : *credo*. Les martyrs n'infectent pas le monde, ils le parfument. Saint Louis s'en allait pieds nus en pèlerinage, de Nogent l'Erambert à Notre-Dame de Chartres, donnant ainsi à tous ses sujets l'exemple de la piété la plus vive. Quoi d'étonnant si les Français vivaient heureux sous son règne, comme le rapporte M. Guizot, tout historien protestant qu'il ait été. Les rois pèlerins n'ont pas imposé à leurs peuples les misères et les hontes des rois voltairiens et des princes de la Révolution.

A vrai dire, M. Raikem ne passait pas un jour sans accomplir un petit pèlerinage. Tous les jours après-midi il se dirigeait régulièrement vers la Chapelle du paradis, le long de la Meuse. Lorsque ses forces ou la température ne lui permettaient pas d'aller aussi loin, il s'arrêtait, soit devant l'ancienne église des Augustins, heureusement rendue au culte, soit devant l'église des dames Bénédictines. Arrivé près de l'un ou de l'autre de ces temples, il saluait le Dieu de l'Eucharistie; il restait plongé quelques instants dans la méditation. C'est en vain qu'en ce moment vous lui auriez adressé la parole, il n'aurait pas répondu, il s'entretenait avec Dieu.

Il avait d'ailleurs l'usage de la méditation. Chaque matin il lisait l'évangile du jour et le méditait. Qui pourrait apprécier ce qu'un tel exercice pratiqué quotidiennement lui a donné de clarté dans la vie, d'élévation dans les pensées, de rectitude dans le jugement et d'avancement dans la piété et l'amendement de l'âme? Il m'a été donné de parcourir les deux ouvrages qui servirent chaque jour à ces pieux exercices. Il sont tous deux du même auteur, l'abbé Duquesne. Le premier en douze volumes est intitulé: *l'Année apostolique ou méditations pour tous les jours de l'année, tirées des Epîtres des Apôtres,*

de leurs actes, et de l'apocalypse de St Jean. L'édition en possession de M. Raikem avait été revue par le savant jésuite de Feller, qui habita Liége pendant de longues années. Le second est l'*Evangile médité et distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre évangélistes;* il est divisé en huit volumes.

J'ai parcouru, avec une profonde émotion, les dernières pages de l'*Année apostolique* que ses mains ont touchée si souvent et qui a donné à son âme l'aliment quotidien. Ces pages forment la méditation du 20 janvier et s'occupent du séjour de Saint Paul à Ephèse, d'après les actes des Apôtres au chapitre 19e.

« Ai-je jamais bien médité, y lisons-nous, ce que c'est que d'être baptisé au nom de Jésus-Christ. C'est contracter avec lui une alliance par laquelle l'homme entre en participation de ses mérites; c'est s'engager solennellement à professer sa doctrine, et à pratiquer ses maximes. *Je les ratifie avec reconnaissance, ô mon Dieu! ces engagements de mon baptême; les avantages qu'ils me procurent sont trop grands pour ne pas remplir fidèlement les obligations qu'ils m'imposent.* »

Ces dernières paroles, cher maître, vous avez pu les prononcer en toute sincérité, en toute vérité. Les engagements de votre baptême, qui mieux que vous les a tenus dans la vie privée et dans la vie publique, à la face de tous. Vous n'avez pas rougi du divin Rédempteur, vous avez affirmé vos croyances, pratiqué votre foi en toutes circonstances, vous lui avez été fidèle jusqu'à la fin. Quelle ratification des engagements du baptême qu'une telle vie, quel sceau au pacte du chrétien! Elle peut se résumer dans le précepte de l'apôtre: *Nihil Christo præponere.*

M. Raikem put encore lire, ce jour-là ces lignes d'une continuelle application et qui caractérisent si bien les ennemis de l'Eglise : « S'endurcir dans son péché, en venir jusqu'à ne plus rien croire, blasphémer contre la religion; ces différents effets naissent presque toujours l'un de l'autre. Pour être tranquille dans le libertinage, on devient incrédule, et pour se rassurer contre les remords de l'incrédulité, on tâche par ses blasphêmes d'y engager les autres. » Il avait vu à l'œuvre les antichrétiens et sa conduite contrastait en tous points avec la leur. Jamais une piété plus vive ne s'allia avec une raison plus haute et un cœur plus pur. La foi et la chasteté s'unissaient étroitement en lui.

De ces deux vertus en sortait une troisième : le feu de la charité. Il fut charitable parce qu'il croyait, parce qu'il rapportait tout à Dieu et parce qu'il était chaste. Sa charité n'avait d'autre limite que ses revenus. La société de St Vincent de Paul de Liége a perdu en lui le plus généreux de ses bienfaiteurs. La conférence de Saint-Nicolas, Outre-Meuse,

recevait régulièrement cent francs par mois. Il aimait à assister Pie IX, le grand spolié pour Jésus-Christ, la grande victime de la Révolution. Le denier de St Pierre, nous l'avons déjà dit, le comptait parmi ses souscripteurs les plus fidèles et les plus dévoués. Le clergé de sa paroisse sait que sa charité se plaisait à faire le bien en secret. Que de fois ne vint-il pas au secours de familles malheureuses par des prêts qui n'étaient que des aumônes ingénieusement déguisées par la plus tendre délicatesse. Avec quel fin sourire il accueillait les observations de ses amis critiquant ces placements téméraires et lui en montrant les dangers. Il prêtait en réalité à l'auteur de tout bien et il comptait retrouver là-haut, en la miséricorde divine, les sommes perdues ici-bas.

En qualité de procureur général, il aimait à adoucir les condamnations trop sévères, à atténuer la dureté des lois. Ainsi un pauvre diable, pour quelque gibier braconné, avait été condamné à 300 francs d'amende. Il y avait récidive, circonstances aggravantes de tous genres. Dans l'impossibilité de payer, il dût se rendre en prison. M. Raikem l'apprend, il verse la somme, en recommandant le plus grand secret, et fait délivrer le braconnier. Le protégé de M. Raikem ignora toujours le nom de son bienfaiteur. Il était, soit dit en passant et sans réflexion, l'ennemi des lois sur la chasse; elles lui semblaient peu en rapport avec le droit naturel.

Il ne fut dûr qu'envers lui-même et ne manqua de charité que pour son corps. Jamais un plus persévérant travailleur honora l'humanité. Levé à quatre heures du matin en hiver et en été, à dix heures il était encore debout, devant ses manuscrits, devant ses livres, lisant, annotant toujours. Cette ardeur au travail si rares de nos jours, lui donnait, de concert avec la piété, cette sérénité de l'âme, ce calme de l'esprit qui ne se démentirent jamais en lui. Il fut ainsi un irrécusable témoin de cette parole des livres saints : *Ecce labora et noli contristari.* Comment aurait-il été triste, anxieux? tout au travail, il n'avait pas le temps de s'attrister.

Sa vie chrétienne n'eut qu'un léger défaut, commun malheureusement aux hommes de sa génération. Une légère teinte de rigorisme, de jansénisme, cette terrible hérésie qui affaiblit tant la constitution catholique, s'était étendue sur elle. Le coté redoutable de la religion lui apparaissait trop souvent. C'est ainsi qu'il se jugeait indigne d'approcher plus de cinq ou six fois l'année de la divine Eucharistie, dans laquelle le chrétien trouve le Dieu de toute bonté.

Il mourut le dimanche, 24 janvier, à sept heures du matin. La veille, au soir, il avait exigé que son médecin l'exemptât de l'obligation d'entendre la sainte messe. Je sens bien, disait-il, que je ne puis y assister,

mais je n'ai pas moi-même le droit de prononcer. C'était là un acte de scrupule, sans doute; mais aussi un acte d'une soumission complète.

La mort ne vint pas le surprendre. Au divin Maître qui l'appelait, il put répondre: *Adsum*. Me voilà, le serviteur est préparé. Lorsque ses parents pénétrèrent dans sa chambre de travail, ils trouvèrent tous les livres fermés et rangés. L'ouvrier au moment de quitter l'ouvrage avait remis ses outils à leur place. Un seul livre était ouvert sur la cheminée: c'était son livre de prières que ses mains vénérables avaient tant de fois pressé et qui avait fourni à ses lèvres ses supplications au divin Maître. Le livre de la vie terrestre allait être fermé; le livre de prières, symbole du livre éternel, devait seul rester ouvert.

La mort l'effleura à peine de son aile. Il s'éteignit presque sans maladie et sans agonie. Il ne fut couché que trois jours et il ne cessa de travailler que le dernier. Le samedi encore, la veille de sa mort, il parla du troisième volume des *Coutumes du pays de Liége*. La mort lui avait dit: courbe ton corps et il obéit; mais l'âme, sans entrer pour ainsi dire dans la nuit, resta debout et passa des pâles clartés de la vie à l'éternelle lumière.

Si toute sa vie fut une grande leçon donnée à tous ses contemporains sa mort fut à la fois et un exemple admirable et une convaincante démonstration de la vérité chrétienne. Les fidèles chrétiens seuls savent mourir, parce que seuls ils ont eu le front dans la lumière et qu'ils comprennent l'immortalité. Ils peuvent jeter un regard tranquille sur toute leur vie et par delà. Les autres n'entrevoient, à la dernière heure, que les fossés du paganisme, où sont misérablement enfouies les grandeurs de l'homme. Quel contraste! Nous catholiques nous sommes les seuls vivants, les seuls immortels, et voilà pourquoi nous savons mourir.

Le jeudi avant sa mort une crise imprévue survint et la vie semblait devoir s'éteindre. On courut à la paroisse; en l'absence de M. le curé, son confesseur habituel, un vicaire se présenta. — « Me connaissez-vous bien, lui demanda le mourant. » — Ah! M. le procureur général, répondit le prêtre, qui ne vous connaît pas? » — « Je ne vous parle pas, répliqua M. Raikem, de l'homme extérieur, mais de l'homme intérieur. Priez, priez beaucoup pour moi, M. le vicaire, je ne puis rien espérer en mes œuvres, je ne compte que sur la miséricorde divine. » Et il se confessa ensuite avec le plus grand calme, comme il avait accompli toutes choses. Lorsque le Dieu caché dans l'Eucharistie entra dans sa chambre d'agonie, il tint à affirmer de nouveau publiquement sa foi. « J'espère en vous, ô mon Dieu, s'écriait-il, je n'espère qu'en vous. » Et il répétait

souvent : « si je considère mes mérites, je désespère ; mais si je considère vos miséricordes, je suis plein de confiance. »

La brebis perdue allait retrouver le bon pasteur, l'âme retournait vers son divin ami. Sa pensée ne cessait de revenir à Dieu, comme la vague au rivage; sa dernière parole, son dernier soupir, son dernier regard disaient : je crois.

La majesté de l'âme, en ces derniers moments, se déployait sur son front plus sereine que jamais. Cette belle vieillesse, cette mort sans effroi et sans agitation étaient la récompense de ses vertus et de ses labeurs.

Il s'éteignit ainsi le dimanche, 24 janvier, à l'aurore. La voix de ses parents répétait ces admirables paroles de la liturgie catholique :

« Accourez, accourez, saints de Dieu; venez, venez à sa rencontre, anges du Seigneur, et prenez cette âme entre vos invisibles mains, pour l'offrir au Très-Haut. Chère âme, le Christ t'a appelée : que le Christ te fasse accueil. Et que les troupes angéliques te conduisent au sein d'Abraham, pour t'offrir au Très-Haut. »

Ainsi finit, après avoir travaillé presque tout un siècle, pour sa patrie et pour l'Église, Jean-Joseph Raikem. Son corps repose, suivant ses vœux, en terre bénite, dans le cimetière catholique de la petite ville de Ciney, près de son épouse, à l'ombre de la croix.

La Belgique n'élèvera-t-elle pas un monument à ce grand citoyen? La ville de Liége n'aura-t-elle pas un souvenir pour son illustre enfant? Nous l'ignorons. A vrai dire, la mémoire d'un tel homme est un sommet vers lequel les gens de bien tournent les yeux. Pas n'est besoin d'un monument pour en perpétuer le souvenir dans les générations. La vie de cet illustre serviteur de Jésus-Christ, de ce grand humble, voilà le seul monument digne de lui!

LÉON COLLINET.

HENRI HEINE.

S'il est une faculté intellectuelle qui se concilie si peu avec le génie poétique qu'il semble que les deux ne puissent se rencontrer, c'est, à coup sûr, l'esprit. Cette proposition n'a rien qui soit paradoxal. Nous entendons, d'une part, cette poésie élevée qui rêve, pleure ou s'indigne; de l'autre, cet esprit mordant, à la pointe comique, au trait bouffon, qui nous provoque irrésistiblement au rire. Il serait hors de sens en effet de prétendre que Juvénal, en écrivant ses sanglantes satires, et Molière, en composant *Tartuffe*, ne fussent pas poëtes. Mais de même qu'il ne viendra à l'idée de personne d'appeler *Tartuffe* une pièce « spirituelle » on pourrait à propos des œuvres de Juvénal, retourner le mot du poète lui-même, et dire: *Indignationem faciunt versus*. C'est l'indignation qui a produit ces vers, et par réciprocité, c'est de l'indignation que ces vers produisent en nous. L'esprit que nous avons en vue ne provoque point un pareil sentiment, mais seulement l'éclat de rire auquel nous pousse une plaisanterie joyeuse, ou la silhouette reconnaissable d'un grotesque quelconque. Or, un seul homme, croyons-nous, au moins dans la littérature moderne, a réuni, confondu ces deux élements disparates, l'esprit et la poésie, à un degré si extraordinaire, qu'il est et restera longtemps encore pour le critique un sujet d'étude des plus intéressants. Cet homme, c'est Henri Heine, et c'est sur lui, ses poëmes, ses satires, et son caractère, que nous croyons intéressant de faire connaître les idées qui ont résulté pour nous de leur étude aussi consciencieuse que possible.

Heine naquit à Dusseldorf, de parents juifs, en 1799. On le destina d'abord au commerce, mais comme on reconnut bientôt sans doute son peu d'aptitude pour cette profession, il passa promptement de cette étude à celle de la philosophie et du droit dont il suivit des cours aux universités de Berlin, de Bonn, et de Goettingue. Cette étude même ne fut poussée que jusqu'au point où Heine, promu docteur en sciences juridiques, put enfin se lancer librement dans la carrière vers laquelle le portaient toutes ses aspirations. Il n'avait pas du reste attendu cette époque pour révéler à ses compatriotes son organisation de poëte. Il est dans la nature des génies poétiques d'être précoces. Goethe, Schiller, Byron, Lamartine et Musset en sont d'assez probants exemples.

Heine ne fit pas exception à la règle générale. Dès l'âge de seize ans, il avait fait paraître à Berlin la poésie napoléonienne « les deux Grenadiers » qui fut, à quelque temps de là, mise en musique par Joseph Klein. Dans les dernières années de Heine, des jeunes gens de Cologne vinrent chanter devant lui ce lied qui dut retentir à l'oreille du poëte malade comme un écho lointain de sa première jeunesse. Plus tard, alors qu'il étudiait encore à l'université de Goettingue, Heine écrivit deux drames : Almanzor et William Ratcliff, dont le premier seul obtint l'honneur d'être mis au théâtre. Mais le génie de Heine était essentiellement lyrique, et ne s'entendait guère à dérouler sur la scène les péripéties d'une action dramatique. La naïveté et l'inexpérience se trahissent à chaque pas dans ces œuvres à tendances, où, parmi des passages vraiment beaux, se remarque la préoccupation d'un esprit fataliste, et dès lors voué au culte exclusif des jouissances matérielles. Almanzor échoua donc « magnifiquement », comme l'écrit Henri Heine à l'un de ses amis, et dès lors ne reparut plus jamais sur la scène. L'orgueil du jeune auteur en souffrit, mais il dut se consoler de cette humiliation lorsque la publication de ses poésies, rassemblées plus tard en 1827 dons son « Livre des Chants », attira sur lui l'attention de tous les écrivains les plus en renom de l'Allemagne et le consacra définitivement, suivant l'expression de Goethe, comme un génie original qui avait sa place au soleil.

C'est dans ce recueil de poésies diverses, rêveries, élégies et ballades, qu'à pris place, entre ses plus beaux poëmes, celui que l'auteur intitule: *Le Retour*. Nous croyons devoir nous arrêter un moment à cette œuvre, qui, au mérite d'appartenir aux temps les plus heureux de l'inspiration de Heine, joint celui de jeter une vive lumière sur une des faces le les plus intéressantes de son génie. Le sujet du *Retour* est simple, et presque naïf. Le poëte a aimé, son amour est né dans l'enfance, et de loin datent les serments que la destinée s'est chargée de rendre inutiles. Les chants du *Retour* sont le *Miserere* de cet amour déçu. De cette donnée si simple qu'à peine elle fournirait matière à deux pages de roman, l'auteur fait tout un drame, mais un drame dont les péripéties sont toutes morales. Nul besoin n'est pour lui de recourir à ces procédés, en quelque sorte artificiels, d'où maint poëte, même des plus grands, tire ses plus puissants effets. Chez lui, aucune situation spéciale, aucun amour coupable ou déclassé, entraînant à sa suite de ces obstacles dont le dénouement tragique et violent est d'avance calculé dans l'imagination de l'auteur. Sa poésie à lui, est prise dans le fond même du cœur humain. Ce qu'il nous présente, c'est l'analyse patiente et maladive d'un amour ordinaire,

tirant de sa propre substance ce qui doit le rendre doux, sombre, amer ou passionné ; et c'est par la fidélité scrupuleuse qu'il met à nous reproduire ses différentes impressions qu'il nous émeut et nous surprend tout à la fois. Tristesse, ironie, passion, doux retour vers le passé, c'est toute l'âme humaine qui vibre dans ces *lieder* mélancoliques qu'aucun lien apparent ne relie entre eux, mais dont la liaison se trouve entière dans la pensée de l'auteur. Car Henri Heine est bien en cela le troubadour d'autrefois, celui qui le mieux a su faire revivre, dans toute son originalité, la tradition du lied du minnesinger, ou du chanteur d'amour, le lai du ménestrel, comme on disait dans la poétique Provence. Nous savons tout ce qu'une poésie perd à passer de la langue dans laquelle elle a été écrite, dans une langue étrangère. Heine lui-même disait de ses poésies traduites qu'elles n'étaient que du clair de lune empaillé. Mais tel qu'il est, empaillé par les soins de l'auteur, ce clair de lune nous paraît encore assez présentable, et nous croyons que le lecteur sera de notre avis. Ce que nous voulons, ce qui rentre du reste dans le cadre de cette étude, c'est faire voir, par des extraits pris çà et là, avec quelle grâce, quelle force, et quelle délicatesse infinies, Heine savait tirer des nombreuses cordes de sa lyre les accents les plus variés. Entre toutes les notes différentes qui font, par leur diversité même, le charme particulier de sa poésie, nous n'en choisirons que quatre qui suffiront à donner une idée générale de l'œuvre à laquelle nous les empruntons. Voici d'abord la note d'une morne tristesse, mise en opposition avec la gaîté et l'animation du paysage que le poëte à sous les yeux.

« Mon cœur, mon cœur est triste ; le mois de mai cependant brille de son joyeux éclat. Appuyé contre un tilleul, je suis là, sur la vieille esplanade.

» En bas coule bleue, paisible et silencieuse, la rivière de la ville ; un enfant y glisse sur sa barque, et sifflotte une chanson.

» Au delà du courant, s'élèvent et se mêlent, dans une confusion pittoresque, villas, jardins, et les hommes et les bœufs, et les prairies et la forêt.

» De jeunes servantes étendent du linge et courent sur le gazon. Le moulin à eau fait danser sa poussière de diamant ; son lointain murmure vient jusqu'à moi.

» Sur une vieille tour est une guérite ; un jeune gars en habit rouge va et vient sur le rempart.

» Il joue avec son fusil qui étincelle au soleil ; il présente l'arme, il couche en joue... Je voudrais que d'un coup de feu, il m'étendit raide mort. »

Quel effet sinistre ne fait pas ce souhait désespéré après le riant tableau qui le précède ! Et comme on pénètre naturellement l'accumulation des pensées orageuses d'où il naît, comme l'éclair jaillit d'un ciel sombre et chargé d'électricité. On imagine aisément, en effet, une situation de l'âme telle que, tandis que les yeux du corps assistent aux scènes en apparence les plus indifférentes, l'esprit, par un lien invisible, les rattache

à l'objet constant de sa préoccupation. Les paysages changent; ainsi que des tableaux fondants, ils se succèdent l'un à l'autre, mais le spectateur est là, qui reste absorbé dans son insurmontable mélancolie. Cependant le caractère de sa rêverie ne tarde pas à se modifier. Il se reporte vers le passé, et c'est avec une ironie amère qu'il en retrace les souvenirs en disant:

« Lorsqu'en voyage, je rencontrais par hasard la famille de ma bien aimée, sa petite sœur, son père, sa mère, ils me reconnaissaient avec joie.

» Ils me demandaient de mes nouvelles, et me disaient eux-mêmes aussitôt que je n'avais pas du tout changé; que mon visage seulement était plus pâle.

» Je m'informais des tantes, des cousines, et de maint ennuyeux compagnon, et du petit chien qui aboyait d'une manière si douce.

» Je m'informais aussi de ma bien aimée, mariée depuis, et l'on me répondait amicalement qu'elle était en couches.

» Et amicalement je leur adressais mes félicitations, et j'ajoutais avec un sourire aimable qu'on *voulût* bien la saluer mille et mille fois de ma part.

» La petite sœur s'écriait tout-à-coup: Le petit chien si doux, si gentil, il a grandi, et il est devenu enragé; on l'a noyé dans le Rhin.

» La petite ressemble à ma bien aimée, surtout quand elle rit; elle a les mêmes yeux qui m'ont rendu misérable. »

Plus loin son imagination s'exalte, et va jusqu'à le transporter dans le domaine du fantastique. Il menace, car il se représente comme venant, après sa mort, réclamer de la belle infidèle l'exécution de ses promesses:

» La jeune fille dort dans sa chambre; la lune y regarde en tremblant. Au dehors, des voix et des instruments chantent des airs de valse.

» Elle veut voir par la fenêtre qui peut ainsi troubler son repos. — Un squelette est là qui joue du violon, et qui danse.

» Tu m'as promis naguère de danser avec moi, dit le squelette; et tu as manqué à ta parole. Aujourd'hui il y a bal au cimetière. Viens, nous y danserons ensemble.

» Un désir effroyable saisit la jeune fille, et l'entraîne hors de la maison. Elle suit le squelette, qui marche devant elle, chantant et jouant du violon.

» Il joue du violon le squelette, il danse, et sautille, et fait cliqueter ses os, et deça delà avec son crâne, fait maintes révérences sinistres au clair de la lune. »

Enfin toutes ces teintes sombres s'adoucissent. Revenu aux lieux de son enfance, dans le cadre patriarcal et paisible d'une petite ville de province, le cœur du poëte se remplit peu à peu de plus douces émotions, et il peint alors en quelques traits ce petit tableau ravissant des jeux naïfs qui précédèrent dans sa vie le jeu plus dangereux de l'amour.

« Mon enfant, nous étions enfants, deux enfants petits et joyeux; nous nous glissions dans le poulailler, et nous nous cachions sous la paille.

» Nous chantions cocerico, et lorsque des gens venaient à passer, ils croyaient que c'était le cri du coq.

» Il y avait des caisses dans la cour, nous les couvrions de tapisseries, et nous nous installions là dedans, nous y faisions une grande maison, et nous recevions.

» La vieille chatte du voisin venait souvent nous faire visite ; nous lui faisions toutes sortes de courbettes et de compliments.

» Nous lui demandions de ses nouvelles avec une sollicitude affectueuse; depuis, dans le monde, nous avons fait de même avec plus d'une vieille chatte.

» Puis nous nous asseyions, nous parlions raisonnablement comme des gens graves ; nous nous plaignions : combien tout allait mieux de notre temps !

» L'amour, la loyauté, la foi, comme tout cela a disparu de la terre! et que le café est cher! et que l'argent est rare!

» Les jeux de l'enfance sont passés, et tout roule et s'en va, l'argent, le monde, le temps et la loyauté, et l'amour.

Ce thème si simple de l'amour heureux ou déçu est du reste pour le poëte un sujet inépuisable d'inspirations. C'est celui de beaucoup de ses lieder détachés, comme il l'est encore de ces œuvres plus considérables qui s'appellent l'*Intermezzo*, et le *Nouveau Printemps*. Cette dernière créée peu après *le Retour* est celle où le poëte célèbre le réveil de l'amour dans son âme qu'il croyait vouée à la négation perpétuelle. Nous avons dit du poëme le *Retour* qu'il était le miserere de l'amour. Nous pourrions par opposition dire que celui-ci, en est l'alleluia, alleluia enthousiaste, et dans lequel le poëte, sous une forme toujours originale, rend si bien la joie et l'enivrement de son âme régénérée :

» Le mal presse, dit-il, les cloches sonnent ; j'ai perdu la tête. Le printemps et deux beaux yeux ont de nouveau conspiré contre mon cœur.

» Le printemps et deux beaux yeux entraînent mon cœur dans une nouvelle folie. Je crois que les roses et les rossignols sont profondément impliqués dans cette conspiration. »

C'est là Henri Heine sous un de ses aspects, mais multiples sont ses transformations. C'est ainsi que d'autres fois le poëte s'égare dans la forêt des vieilles légendes. Il rencontre une ruine, il s'y assied méditatif, et, le front, dans la main, aux bleus rayons du clair de lune allemand, il soupire des accents mélodieux. Sous sa parole évocatrice, les murs écroulés sortent de terre, le vieux castel se reconstruit, et dans les découpures sombres des fenêtres ogivales réapparaissent les vitraux coloriés. De jeunes seigneurs aux propos galants, de nobles dames, aux traînes longues et aux fraises empesées, des damoiselles aux corselets de velours se pressent dans les vastes salles étincelantes de lumières. Tout ce monde circule, jase, coquète, salue, pirouette, et finit par se confondre dans une ronde éblouissante et fantastique. Au dehors, mêlé aux claquements des fouets, aux hennissements des chevaux, aux aboiements des chiens, retentit le cor harmonieux du piqueur. C'est la chasse maudite qui passe, lancée dans sa course furibonde à travers le Ravin des Esprits. Tout-à-coup, un éclat de rire retentit, et comme à l'aube du jour s'enfuient les fantômes, l'apparition magique s'évanouit. Vous n'avez plus en face de vous que Henri Heine le juif, le sceptique,

le fils du dix-neuvième siècle, qui raille et se vante de vous avoir mystyfié. Mais ne le croyez pas. Alors même qu'il prétend n'avoir fait que tendre un piége à votre sentimentalité, lui-même y est tombé le premier, lui-même a été la première dupe de son émotion. Car rien de bizarre comme cette nature si complexe et formée de tant d'éléments hétérogènes, à la fois rêveuse et enjouée, naïve et sceptique, tendre et cruelle, romanesque et prosaïque. Qu'elle pleure ou qu'elle rie, tout en elle est sincère. Seulement le sanglot vient de l'âme, et l'éclat de rire du corps, ou plutôt de cet esprit façonné à un matérialisme systématique.

Et c'est encore là un sujet de nature à intéresser vivement la sagacité du critique que d'examiner comment est venue s'élever et croître, à côté de la vaporeuse nature germanique, la sémillante nature gauloise qui lui paraît si opposée. Heine, en cela, a subi en grande partie l'influence de son temps. Alfred de Musset a dit de la génération à laquelle il appartenait qu'elle avait été précipitée dans l'abîme universel du doute. Et, en effet, il en est peu, de cette époque si féconde en génies poétiques, qui n'aient fait preuve durant tout le cours de leur vie d'une déplorable incertitude d'opinions. C'était là tout à la fois le legs de l'école philosophique du dix-huitième siècle, et le résultat du trouble que le gigantesque ébranlement de la révolution française semblait avoir jeté dans tous les esprits. A l'aube naissante du dix-neuvième siècle, au sortir de cette longue nuit d'orages et d'épouvantements qui l'avait précédée, le rire de Voltaire ne venait que de s'éteindre. Il s'était éteint, mais dans les larmes et dans le sang, et les échos en retentissaient encore dans l'Europe entière, mêlés à des échos de plaintes et de gémissements. Ce sont eux qui sont venus réveiller dans les paisibles contrées rhénanes, les chansons impies et les refrains licencieux apportés par les Français poursuivant le cours de leurs victoires. Le jeune barde qui, assis de l'autre côté du Rhin, conversait familièrement avec les fleurs et les étoiles, les a entendues, ces chansons, et malheureusement pour lui, les a trop retenues. Son esprit brillant et léger s'est laissé tromper par cette fausse révélation qu'il a d'autant plus vite accueillie qu'il était plus naturellement sympathique aux Français. Il a trouvé beau dès lors de rire, et de douter de tout, et de là vient cette sorte de lutte qui s'est engagée entre sa nature primitive, son âme croyante et rêveuse, et son esprit, qu'avaient achevé de corrompre les détestables doctrines panthéistiques de Hegel.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que pour beaucoup d'esprits sincères, il ne résulte de la lecture de Heine qu'une sensation désagréable, ana-

logue à celle qu'on éprouverait en s'aventurant dans une prairie émaillée de fleurs à ne marcher que sur des pétards qui éclateraient sous les pieds. L'esprit, balloté entre ces oppositions continuelles d'ironie et d'émotion, demeure interdit, ne sait plus que croire, et de cette incertitude où le plongent les brusques métamorphoses de l'auteur ne retire très souvent qu'une impression d'agacement. Que penser en effet de celui qui, au milieu d'une salutation émue à la patrie depuis longtemps quittée, s'écrie : « à tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère! J'aime aussi d'un beau brun doré les harengs saurs aux œufs! » Qui ne serait tenté de prendre cette burlesque opposition pour une raillerie déplacée d'un des sentiments les plus nobles du cœur humain? Et cependant il n'en est pas ainsi. Heine, lui-même, dans sa correspondance, se charge de nous apprendre que pour lui, l'amour de la patrie est un mal incurable, et qu'il ne peut qu'y penser toujours. Il a ailleurs des accents plus doux, plus convaincants encore, c'est lorsque, cloué sur son lit de souffrance par la maladie dont il ne devait pas guérir, il écrit en ces termes touchants à l'un de ses amis :

« Tu avais pris la fuite vers le soleil et le bonheur; tu retournes au pays nu et pauvre. Les vertus allemandes, les chemises allemandes s'usent et se déchirent en pays étranger.

» Tu es pâle comme la mort. Console-toi; tu es au pays. On est couché chaudement sur la terre allemande comme au coin de son bon vieux foyer.

» Plus d'un, hélas! est estropié, et n'y reviendra plus. J'en sais un qui tend les bras vers elle, et soupire. Que Dieu ait pitié de lui! »

Mais voulez-vous avoir le secret de ces apparentes contradictions. Parcourez son poëme *Germania*, et arrêtez-vous à ce passage où il dit : « Je crois qu'on nomme amour de la patrie ce fou désir que j'ai de revoir les lieux où j'ai aimé, où j'ai souffert. Mais je n'aime pas à en parler, et ce n'est au fond qu'une maladie. » Voilà l'homme! Voilà bien Heine toujours disposé à se gourmander de sa propre émotion, et qui, lorsqu'il se prend en flagrant délit de sentimentalité en est dépité, et le dit.

Quelquefois cependant le sentiment de la poésie l'emporte tout-à-fait. Cela est rare, il est vrai, et ne lui arrive guère qu'à cette première époque de sa vie où existaient encore chez lui quelques sources cachées d'un enthousiasme plus généreux. C'est alors que « les parfums de son cœur lui montent à la tête » et que, délibérément, il jette son bonnet de fou par dessus les moulins. « C'est aujourd'hui le premier mai, s'écrie-t-il; le premier courtaud de boutique a le droit d'être sentimental, et ce droit tu le refuserais au poëte? » Rien de plus frais, de plus gracieux, de plus charmant que les idylles échappés à de telles inspirations. Heine comprend la nature au point de s'identifier avec elle. Il prête une physionomie aux pierres, des regards aux fleurs, des voix aux oiseaux,

des gestes aux arbres, la vie à tout ce qui l'entoure. Pour lui, le soleil sourit, les oiseaux jasent, la source bruissante murmure à son oreille mille chansons inconnues, la fleur se penche vers lui, langoureuse, et lui confie maint secret, et les sapins avec leurs grands bras verts qu'ils balancent en haut et en bas, semblent applaudir aux poésies suaves que ces révélations inspirent au cœur ennivré du poète.

Un autre des traits particuliers du caractère de Heine, c'est l'amour et le sentiment profond qu'il avait de la mer. La mer a toujours inspiré les grands poëtes à qui il a été donné de la contempler. Mais elle a réservé pour quelques intimes les trésors tout entiers de sa prestigieuse et puissante poésie. Nul mieux que Heine ne s'entend à nous rendre, en des strophes d'un rhythme admirablement cadencé, le balancement mélodieux des vagues se déroulant dans l'immensité, les aspects du calme et de l'orage, les effets du soleil sur les flots écumants. Ses descriptions, à cet égard, sont de véritables petites marines. Magicien habile et expert en sciences mythologiques, il ne s'entend pas moins à évoquer du fond de la mer, soit le dieu de l'océan lui-même, soit, ce qui est moins solennel, les gracieuses ondines qui viennent à la surface de l'eau, étendant leurs bras blancs pour saisir au passage les feuillets de poésie que le poëte abandonne au vent de la mer. Munies de leur précieux butin, elles regagnent en hâte leurs grottes humides, et le communiquent à leurs compagnes qui s'étonnent (c'est du moins Heine qui nous l'assure) que les humains puissent produire de si belles choses. Il est vrai que l'orgueil du poëte n'était pas délicat, et que s'il était souvent méchant pour les autres, il ne s'épargnait guère les éloges dont il jugeait digne son talent.

Henri Heine a joué un double rôle en Allemagne. Poëte, il l'a bercée de ses chants les plus doux, polémiste, il l'a flagellée dans ses pamphlets tour à tour ironiques et courroucés. Mais, de même que dans la genèse des facultés humaines, le développement de l'imagination précède celui du jugement, ainsi, dans la vie de Heine, les poétiques rêveries de la jeunesse ont du logiquement précéder les discussions passionnées de l'âge mûr. Les Reisebilder, parus de 1827 à 1830, marquent la fin de cette première étape, où il était encore donné au poëte, jeune et plein d'enthousiasme, d'avoir des inspirations pures de tout alliage. A dater de ce moment, son ironie, d'abord douce et amicale, se fait de plus en plus amère et sarcastique, et c'est de plus en plus souvent que le lecteur déconcerté voit, au coin de la bouche du divin chantre Apollon, frétiller le petit serpent de la polémique railleuse et méchante. Heine le sait, et il en prévient obligeamment son public, lorsque, dans un passage plein

d'humour, il se compare au peintre barbouilleur d'enseignes disant à l'aubergiste :

« Compère, je vous conseille de ne pas me faire peindre un ange d'or sur votre enseigne, mais bien plutôt un lion rouge. J'y suis habitué, et vous verrez que si je vous peins un ange d'or, il aura tout de même l'air d'un lion rouge. »

C'est qu'en effet, les couleurs d'or de l'ange qui avaient d'abord couvert sa palette s'étaient depuis ce temps presque entièrement désséchées et qu'il n'était plus resté qu'un rouge de plus en plus vif qui lui servit à peindre ses belliqueux lions.

Ce curieux ouvrage qui s'appelle Reisebilder, et n'est qu'un chatoyant mélange de pensées fantaisistes, philosophiques, religieuses, morales et politiques, en contient beaucoup qui, sous une forme plaisante et légère, révèlent une étonnante sagacité d'esprit. Ainsi que l'indique le titre de l'ouvrage, l'auteur voyage, et des diverses contrées qu'il parcourt, il rapporte des observations, ingénieuses toujours, et quelquefois profondes. Il saisit et reproduit la nature de chaque peuple dans un style imagé dont le tour incisif et piquant n'appartient véritablement qu'à lui. C'est ainsi qu'après avoir remarqué dans un de ses articles que la liberté en France est plutôt née d'un désir de l'égalité que de la liberté même, tandis que le contraire est vrai pour l'Angleterre, il passe à la façon différente dont chaque peuple en conçoit et pratique l'amour :

« L'Anglais aime la liberté comme sa femme légitime ; il la possède, et quoiqu'il ne la traite pas avec une tendresse particulière, il sait pourtant au besoin la défendre comme un homme, et malheur à l'habit rouge qui pénètre dans le sanctuaire de sa chambre à coucher, qu'il soit galant ou sergent. Le Français aime la liberté comme la fiancée de son choix ; il brûle pour elle, il s'enflamme, il se jette à ses pieds avec les protestations les plus exagérées, il se bat pour elle à mort, et pour elle il fait mille folies L'Allemand aime la liberté comme il aime sa vieille grand'mère. »

N'est-ce pas que voilà une façon assez pittoresque de faire saisir sa pensée au lecteur? L'image est ingénieuse, et tout autre que Heine s'en serait contenté; mais il n'y a que lui pour donner à cette idée tout le développement qu'elle comporte, dans les termes que voici :

» Personne ne peut prévoir la tournure des choses. Peut-être que l'Anglais spleenique, dégouté de sa femme, lui mettra un jour une corde au col, et l'ira vendre au marché de Smithfield. Le léger Français deviendra peut-être infidèle à sa fiancée, et s'en ira, chantant et dansant, faire la cour aux dames de son Palais-Royal. Mais l'Allemand ne poussera jamais tout à fait à la porte sa vieille grand'mère, il lui donnera toujours une petite place au foyer, où elle pourra conter aux enfants attentifs ses contes de fée. »

On s'est souvent moqué de la philosophie nuageuse des Allemands. Mais personne aussi bien que Heine n'a su la présenter sous des aspects divertissants et comiques. Il y a, dans son voyage du Hartz, sous forme de récit fantastique, une de ces satires étourdissantes d'esprit et de

gaieté. Heine avait connu à Berlin, un certain Saül Asher, docteur en philosophie. Il nous en fait un amusant portrait qui fait revivre devant nous, cet analyste abstrait, sec et froid comme un problème de géométrie, rapportant tout à la raison, ne laissant aucune part, ni à l'imagination, ni au cœur, et s'appliquant, par exemple, à démontrer que la peur n'est pas un résultat de l'imagination, mais une simple conclusion de la raison qui nous fait reconnaître que quelque chose est effrayant. Ses discours du reste se terminaient invariablement par cette même déclaration : « La raison est le premier de tous les principes. » Or, depuis quelques années, Saül Asher était mort, et une nuit que Henri Heine, sous l'impression de contes fantastiques qu'il avait lus avant de se coucher, cherchait vainement dans le sommeil un refuge contre la peur, il entend, dans le corridor sur lequel donnait sa chambre, traîner et chanceler quelque chose comme le pas d'un vieillard. La porte s'ouvre, et le fantôme de Saül Asher entre qui, avec la même raideur automatique, les mêmes jambes anguleuses, la même figure ratatinée qu'autrefois, se place devant le lit du poète, et lui dit :

« Ne craignez rien, et ne croyez pas que je sois un revenant. C'est une illusion de votre imagination quand vous croyez ne voir que mon spectre. Qu'est ce qu'un spectre? Donnez-m'en une définition! Déduisez-moi les conditions de la possibilité d'un spectre! Dans quel rapport raisonnable une telle apparition pourrait-elle se trouver avec la raison? La raison, je dis la raison... » Et alors, dit Heine, le fantôme commença une analyse de la raison, cita Kant, Critique de la raison pure, 2e partie, 1re division, 2e livre, 3e paragraphe, la différence des phénomènes et des noumènes, construisit alors la croyance problématique aux fantômes, entassa syllogismes sur syllogismes, et conclut par la preuve logique qu'il n'existe pas de spectre du tout. Cependant la sueur froide me coulait le long du dos, mes dents claquaient comme des castagnettes; par terreur, je faisais de la tête un signe d'assentiment absolu à chaque passage par lequel le docteur revenant me démontrait l'absurdité de la peur des revenants, et il démontrait avec tant de chaleur qu'à la fin, par distraction, au lieu de sa montre d'or, il tira de son gousset une poignée de vers qu'il y remit avec une inquiète et grotesque précipitation, et en répétant plus vivement : « La raison est le premier... » L'horloge sonna une heure, et le fantôme disparut.

C'est à cette époque de la vie de Heine que se place un incident qui eut sur le reste de sa carrière une influence décisive. Nous voulons parler de ses démêlés avec le comte de Platen, pour l'intelligence desquels il est nécessaire de faire ici un rapide exposé de la situation des partis littéraires en Allemagne à ce moment. En littérature comme en politique, Heine s'était d'abord placé à la tête d'une école révolutionnaire qui s'intitulait l'école romantique. On ferait une singulière erreur en partant de cette identité de noms pour assimiler les tendances de l'école allemande à celles de cette école, dite chevelue, qui ne fit que plus tard son apparition en France. Elle en était plutôt l'opposé. L'école littéraire française demandait au réalisme positif, à l'accentuation de la couleur, et même

à la crudité des mots des effets souvent faux. L'école allemande au contraire s'adressait à tout ce qu'il y a dans l'homme d'aspirations à un monde surnaturel et invisible : « Dans l'antiquité, chez les Grecs et les Romains surtout, dit Heine, prédominait la faculté de sentir. Les hommes vivaient principalement dans la contemplation des objets sensibles, et la poésie s'attachait de préférence aux choses extérieures, objectives, qui étaient à la fois le but et le moyen de ses glorifications fictives. » Cet état de choses changea quand apparut le christianisme. Les hommes alors soupçonnant qu'il y avait quelque chose au dessus de l'ivresse des sens, éprouvèrent le besoin d'exprimer des émotions inconnues, et de l'impuissance des anciennes images à traduire les sentiments nouveaux naquit la poésie romantique. C'était cette poésie qui, après avoir brillé au moyen âge de tout son éclat, avait été momentanément étouffée par le souffle destructeur des guerres religieuses, que Heine avait tenté de faire renaître de ses cendres. Elle devait, selon son désir, plutôt éveiller les idées que les fixer avec précision. Cela fait bien comprendre sa tendance, et explique qu'il ait pu faire à Goethe ce singulier reproche d'avoir si fidèlement peint la nature qu'il en était comme le miroir, donnant à entendre par là qu'il ne laissait pas assez le champ libre à l'imagination individuelle du lecteur, ou manquait lui-même de la spontanéité créatrice qui aurait dû faire naître chez lui des pensées, des impressions autres encore que celles résultant nécessairement de l'objet qu'il avait sous les yeux. Goethe, il est vrai, se vengeait de cette appréciation de ses œuvres en appelant dédaigneusement « poésie de lazaret » celle dont le caractère maladif et souffrant blessait son immuable sérénité. Mais on comprend que placée sur le terrain vague du classique et du romantique, la lutte pût devenir chaude et ardente, et donner lieu à maintes polémiques comme aussi à maints changements de front. Aussi la division s'accentua-t-elle bien vite dans le groupe des jeunes poètes qui, concurremment avec Heine, s'étaient élancés dans la carrière où lui-même avait si brillamment débuté. Il en résulte deux classifications principales à établir entre eux. Les uns, comme Tieck, Uhland et Schlegel continuèrent, à la suite de Novalis, d'Arnim et Brentano la tradition des vieilles légendes exhumées du passé, des récits mystiques et fabuleux empruntés aux croyances populaires. Heine, Immerman, Mullner et quelques autres furent ceux qu'on appela plus tard les néo-skakespeariens, c'est-à-dire ceux qui, tout en admirant vivement Skakespeare, dont le culte était alors général, aimaient moins encore en lui les sources où il avait puisé, que l'esprit moderne dont ils le considéraient comme un des plus puissants interprètes. En un mot, quand les uns voulaient, avec la *forme*,

ressusciter les *idées* moyen âge, Heine rejetant celles-ci prétendait ne recourir à la forme qui comme un moyen de mieux exprimer des idées de son siècle.

Le comte de Platen avait joué son rôle dans cette grande lutte littéraire. C'était un esprit fécond, d'une remarquable facilité poétique, quoique manquant, à proprement parler, de la faculté vraiment créatrice. C'était du moins là l'opinion de Heine qui jugeait qu'on n'est véritablement poëte qu'à la condition d'avoir son caractère propre et original. Or, le grand talent d'assimilation de Platen l'avait porté à s'essayer dans tous les genres, même les plus différents. C'est ainsi qu'après avoir marché d'abord sur les traces de Tieck dont il imita les procédés dans *la Tour aux sept portes*, et *la Pantouffle de verre*, il devint, en passant dans le camp opposé, un des plus fervents disciples de Goethe dont le caractère de beauté antique attirait surtout son admiration. Il semble qu'un sentiment d'amertume jalouse ait animé Platen contre Heine dont la jeune gloire lui portait sans doute ombrage. Toujours est-il qu'il le prit plus d'une fois pour point de mire de ses attaques, qui s'élevèrent à un ton plus vif dans sa dernière grande comédie aristophanesque : l'Oedipe Romantique. Platen y représentait Heine comme se posant en continuateur de Byron et de Pétrarque. Heine qui était essentiellement du « genus irritabile vatum » dont parle Horace, ressentit ce trait d'une façon d'autant plus vive qu'il ne portait pas à faux. Nous trouvons en effet dans sa correspondance la trace de cette opinion qu'il avait de lui-même, quand il écrit à un de ses amis :

« La mort de Byron a fait une grande impression sur moi. C'était le seul homme avec qui je me sentisse apparenté, et nous avons dû nous ressembler en bien des choses. Raille tant que tu voudras. Je le lisais rarement depuis quelques années : on converse plus volontiers avec ceux dont le caractère est différent du nôtre. Mais toujours avec Byron, je me suis senti à l'aise comme avec un camarade de régiment dont on est tout à fait l'égal »

Malgré la susceptibilité de Heine, et si juste que tombât l'innocente malice de Platen, nous ne comprendrions pas qu'elle pût à un bien haut degré exciter le courroux du poëte. Mais Platen avait touché, d'une main imprudente, à la jeunesse, à la naissance, et à la nationalité du poëte. C'étaient là des points sur lesquels le juif de Dusseldorf n'entendait pas raillerie. Un terrible flot d'amertume se fit jour en son âme, et d'une main fiévreuse il écrivit ces pages violentes : *les bains de Lucques*. Heine eût été dans son droit s'il se fût borné à esquisser la charge du poëte. Il eut le tort grave de s'attaquer à l'homme d'une façon d'autant plus odieuse, que Platen était, paraît-il, un caractère des plus estimables. Aussi une indignation générale s'éleva-t-elle contre lui dans le public

allemand. On trouva qu'il s'était servi pour la satisfaction d'une misérable rancune littéraire, d'armes honteuses et discourtoises, et plusieurs de ses amis même se détachèrent de lui à cette occasion. Dès lors la vie ne fut plus possible pour lui en Allemagne. Heine comprit qu'il avait froissé le sentiment public, et dit un adieu volontaire à son pays pour se réfugier en France qu'il appelait la terre promise de la liberté.

C'est de Paris, la citadelle de cette terre promise où il trouvait à la fois la liberté et l'occasion d'exercer son esprit caustique qu'il dirigea désormais ses éternelles attaques contre le philistinisme. Ce mot se retrouve souvent dans les écrits de Heine. Il importe donc de faire connaître le sens qu'y attachaient ceux qui l'employèrent pour la première fois. A l'origine, et dans l'esprit de ses créateurs, l'épithète de philistins s'adressait à tous ceux qui par routine, inertie, ou intérêt, demeuraient opposés à toute innovation, ou bien encore à ceux qui faisant abstraction du mérite d'une idée en elle-même, considéraient comme suffisante la jouissance des avantages pratiques qui pouvaient en résulter. Voilà pourquoi, malgré sa possession de la liberté, l'Angleterre était pour Heine un objet de profonde antipathie et le vrai pays du philistinisme. Les Anglais, gens éminemment positifs, sont arrivés à la liberté par une sorte de méthode empirique qui consistait à supprimer un abus, non parce que c'était uu abus, mais parce qu'il était devenu intolérable, et à cause de ses inconvénients pratiques. Ils n'en appelaient pas pour cela à la raison, mais s'appuyaient de préférence sur un texte ou sur un fait qui leur épargnait la peine d'énoncer et de discuter des principes plus élevés dont l'abstraction les effrayait. On s'explique donc que Heine se demandant où il pourrait se réfugier ait pu dire « qu'il irait bien s'établir en Angleterre s'il n'était sûr d'y rencontrer deux choses qui lui sont également désagréables, la fumée de charbon et les Anglais. » Il détestait ces esprits, selon lui étroits, exclusivement occupés au développement de leur bien-être matériel, et hostiles à toute idée généreuse dont ils n'auraient pas cru devoir retirer une utilité bien appréciable. Lui qui se considérait comme l'apôtre d'une religion nouvelle, entendait autrement le culte des idées de liberté et de progrès, et c'est parce qu'il prétendait partir d'un point de vue plus élevé qu'il a eu à soutenir avec ses compatriotes une si longue suite de discussions et de polémiques. Nous ne savons cependant si, malgré tout son zèle, Heine a rendu un bien grand service à la cause de la liberté, et nous sommes plutôt porté à croire que non. Sa manière, un peu turbulente de la défendre, était pour la rêveuse Allemagne, un sujet d'inquiétude autant que d'étonnement. Mais nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'en politique comme en littérature, Heine était révo-

lutionnaire. Aimant la liberté à la façon des Français, c'est-à-dire comme une maîtresse, il devait dans la vie politique, comme dans la vie privée, préférer les orages d'une passion irrégulière à la placidité anglaise d'une union légitime.

Ce qualificatif de philistin reçut par la suite un sens plus étendu que celui que nous venons d'indiquer. Il s'appliquait encore indifféremment dans la pensée de Heine à tout ce qui n'était ni artiste ni poète, ou à toute cette classe de gens aux vues étroites, aux calculs mesquins, à qui des préoccupations constantes d'intérêts matériels rendent impossible le maniement de la clef d'or qui ouvre le palais des songes. Il n'est pas d'expression qui rende mieux ce sens en français que le mot : épicier. On conçoit que cette espèce de philistins fût nombreuse. Aussi Heine en voit-il partout; le philistin est son cauchemar. Les Prussiens sont ceux qui lui fournissent à cet égard ses plus fréquents modèles. Heine ne les aimait guère à cause de leur grossièreté, de leur morgue, et de leur brutalité. C'est aussi pour eux qu'il tire de son carquois les traits les plus acérés, et qu'il taille ses meilleurs crayons. Il les prend sur le vif et en fait des croquis admirablement réussis. En rencontre-t-il un en voyage? Il le dessine, il le peint, et si, dans les figures qu'il nous présente, nous retrouvons presque toujours le même type du Teutomane à la tenue débraillée, au verbe emphatique, parlant haut, gesticulant fort, il sait chaque fois, par quelque trait nouveau, changer ou ajouter quelque chose à la charge du personnage. Les écrivains que le gouvernement prussien élevait en serre chaude pour la plus grande gloire de la patrie, ne pouvaient naturellement échapper à l'ardeur que ce brillant railleur avait de viser et d'atteindre tous les ridicules. C'est contre eux qu'il écrivit en 1841, alors qu'il était allé prendre les eaux à Cauterets, dans les Pyrénées, Atta Troll, ce singulier poëme dont le héros est un ours, allusion peu déguisée aux armes de Berlin. Dans un des plus amusants passages de cette œuvre, Heine qui, dans la chaumière de la sorcière Uraka, assiste de la fenêtre au défilé nocturne de la chasse maudite, nous décrit quelques-unes des figures qui passent devant lui:

« Je vis aussi dans les rangs plus d'un héros de la pensée. Je reconnus notre Wolfgang Goethe à l'éclat de son regard tranquille.

» Car, anathématisé par Hengstenberg, le grand païen ne peut se reposer dans la tombe, et il continue en société impie à chasser gaiement pendant sa vie.

» Je reconnus aussi le divin William, je le reconnus au doux sourire de ses lèvres. Les puritains d'Angleterre l'ont aussi damné pour ses péchés.

» Il lui faut suivre la bande infernale toute la nuit, monté sur un noir coursier. A ses côtés sur un âne, trotte un petit homme... Dieu du ciel!...

» A sa plate mine de dévot, à son pieux bonnet de coton blanc, à sa frayeur mortelle, je reconnus le poète berlinois Franz Horn !

» Parce qu'il a écrit cinq volumes de commentaires sur le profane Shakespeare, le malheureux est forcé, après sa mort, de chevaucher avec lui dans le brouhaha de la chasse maudite.

» Hélas ! mon bénin et languissant Franz Horn est obligé de galoper, lui qui osait à peine marcher à pied, et qui ne savait que s'agenouiller à son prie-Dieu et boire du thé.

» Les vieilles filles qui dorlotaient son indolence ne vont-elles pas être saisies d'horreur quand elles apprendront que leur Franz est devenu un compagnon des chasseurs maudits?

» Quand on se met au galop le grand Willam jette un regard ironique sur son pauvre commentateur qui le suit douloureusement, au trot de son grison,

» Presque sans connaissance et cramponné à l'arçon de la selle, mais, après sa mort comme pendant sa vie, suivant fidèlement pas à pas son auteur ».

Toutes ces fantaisies n'étaient, à vrai dire, que des manifestations de ses antipathies de poëte. La polémique prend un caractère plus vif quand elle s'attaque aux différents gouvernements de l'Allemagne, et il est à propos de donner ici la raison de la vive opposition que Heine leur fit longtemps. Pour déterminer leurs peuples à ce gigantesque et suprême effort qui devait aboutir au désastre de Waterloo et à l'écroulement du premier empire, les princes allemands leur avaient fait espérer que non-seulement ils seraient remis en possession de certaines libertés locales abolies sous le régime impérial, mais qu'en outre on les doterait de celles qu'avaient amenées la Révolution française. La guerre faite, les princes éludèrent leur promesses, et les Allemands rentrés chez eux victorieux s'aperçurent avec consternation qu'ils n'avaient pas plus recouvré leurs anciennes libertés qu'ils n'en avaient conquis de nouvelles. C'est là la grande rancune de Heine, et le motif de ses relations avec ce qui s'appelait alors la jeune Allemagne qui, à raison de ses croyances hégeliennes tenait d'autant plus à trouver son paradis sur cette terre qu'elle ne croyait pas à l'existence d'un monde au-delà de celui-ci. C'est en cette humeur agressive et inquiète que Heine diffère encore essentiellement de Goethe. Celui-ci, aux faits établis qu'on cherchait à lui faire accepter comme une autorité souveraine, opposait avec tranquillité le principe de sa liberté d'opinions individuelle. Heine, à cause de sa nature impressionnable et nerveuse, ne pouvait s'accomoder d'une telle impassibilité apparente. Il voulut la lutte, et il l'eut. Toute sa vie ne fut qu'une bataille, mais une bataille sans succès qui fut pour lui la cause de bien des déboires où il lui échappe de s'écrier dans un de ses moments de découragement:

« Quel démon m'a poussé à écrire mes Reisebilder à éditer un journal, à m'inquiéter et à me tourmenter des intérêts de mon siècle, à secouer le pauvre Michel et à le réveiller de son sommeil de mille ans au fond de son antre? Qu'est-ce que j'y ai gagné? Quel bien ai-je fait? Maître Michel n'a entrouvert les yeux que pour les refermer aussitôt. Il a fait un effort pour bailler puis il s'est aussitôt remis à ronfler plus fort qu'auparavant. Il n'a allongé un moment ses jambes raides et gauches que pour retomber aussitôt et pour s'étendre comme

un mort dans le vieux lit de ses habitudes prises. Et moi aussi je n'ai plus qu'à me reposer. Mais où trouver une asile? Je ne puis plus rester en Allemagne.

En effet, de 1831 à 1856, c'est-à-dire depuis son établissement en France jusqu'à l'année de sa mort, Heine ne fit plus qu'une seule fois un voyage en Allemagne. Ce fut en 1843. Il y était poussé pur un irrésistible désir de revoir sa famille à laquelle il était resté attaché, et peut-être aussi, quoiqu'il ne nous en dise rien, par une curiosité assez naturelle à cet esprit orgueilleux de savoir ce qu'on disait et pensait de lui là-bas, de l'autre côté du Rhin. Les observations qu'il fit à cette occasion sur son pays et ses compatriôtes furent le sujet de son fameux pamphet poétique « Germania » qu'il publia une année plus tard, et qui devait à tout jamais lui enlever l'espoir d'un retour définitif dans sa patrie. De même que dans le « Voyage sentimental de Sterne » l'itinéraire n'est ici pour l'auteur qu'un prétexte à des réflexions dont il n'est pas une qui n'ait sa portée satirique. Seulement, tandis que l'ironie de Sterne est toujours douce, riante, et bonne enfant, celle de Heine se montre d'une amertume impitoyable à l'égard du pays qu'il prétendait tant aimer. Car ce n'est pas seulement au gouvernement de l'Allemagne qu'il s'en prend, c'est à la masse de ses compatriotes dont il ridiculise le patriotisme sincère et convaincu, celui qui avait fait à la chanson de Nicolas Becker une réputation méritée. On éprouve même une pénible impression, en voyant, dans une prétendue conversation avec le Rhin, cet Allemand qui dit aimer l'Allemagne, aller jusqu'à mettre dans la bouche du vieux fleuve des paroles telles que celle-ci:

« Quel sot rimeur que ce Nicolas Becker avec son Rhin libre! Il m'a affiché de honteuse façon. Il m'a même en quelque sorte compromis politiquement. Car quand un jour les Français reviendront, il me faudra rougir de honte devant eux, moi qui tant de fois, pour leur retour, ai prié le ciel avec des larmes!

Du reste, et quoiqu'on puisse penser des opinions politiques de Henri Heine, ce qu'on ne peut lui contester, c'est une vue très-nette du résultat auquel devait aboutir le patient travail d'unification qui se faisait dès lors en Allemagne au profit de la Prusse. Il semble doué à cet égard d'un véritable instinct prophétique. Ainsi, il est prophète quand il nous montre les petites monarchies constitutionnelles allemandes comme fatalement destinées à être médiatisées par l'Autriche et par la Prusse; il est prophète encore, quand faisant allusion à l'aigle de Prusse, il nous parle du crapaud ailé de Brandebourg pondant un œuf dans la perruque du bourgmestre de Hambourg. Cet œuf à été couvé, il est éclos; qui ne connaît l'oiseau qui en est sorti?

Quelquefois aussi sa colère contre la Prusse s'élève au ton d'une indi-

gnation véritablement éloquente. Rien n'est plus terrible que le fouet aux lanières sifflantes qui s'agite alors entre ses mains, et qui tombe, sanglant, sur les épaules qu'il déchire. La préface de son livre : la France, contient un de ces passages où l'énergie du style et la force des images viennent prêter leur appui à des pensées d'une incontestable justesse.

« Il est vrai, dit-il, que naguère encore beaucoup d'amis de la patrie ont souhaité l'agrandissement de la Prusse, et espéré voir dans ses rois les chefs d'une Allemagne une et indivisible ; qu'on a vu amorcer le patriotisme, et qu'il y a eu un libéralisme de Prusse, et que les amis de la liberté tournaient déjà des regards confiants vers les tilleuls de Berlin. Pour moi, je n'ai jamais voulu consentir à partager cette confiance. J'observais bien plutôt avec inquiétude cet aigle prussien, et pendant que d'autres vantaient sa hardiesse à regarder le soleil, moi, je n'étais que plus attentif à ses serres. Je ne pouvais me fier à cette Prusse, à ce long héros en guêtres, glouton, vantard, avec son bâton de caporal qu'il trempe dans l'eau bénite avant de frapper. Elle me déplaisait cette nature à la fois philosophe, chrétienne, et soldatesque, cette mixture de bierre blanche, de mensonge, et de sable de Brandebourg Elle me répugnait, mais au plus haut degré, cette Prusse hypocrite avec ses semblants de sainteté, ce Tartuffe entre les états.

« Enfin quand Varsovie tomba, tomba aussi le tendre et pieux manteau dont la Prusse avait si bien su se draper, et les plus myopes aperçurent l'armure de fer du despotisme qui était restée cachée. Cette salutaire révélation, c'est au malheur des Polonais que l'Allemagne en a été redevable.

» Les Polonais !.. Le sang tremble dans mes veines quand j'écris ce mot, quand je pense à la conduite que la Prusse a tenue vis-à-vis de ces nobles enfants du malheur. Combien elle s'est montrée petite, lâche, assassine ! L'historien ému d'horreur ne trouvera pas de paroles s'il veut raconter ce qui s'est passé à Fischau ; c'est plutôt au bourreau à écrire ces déshonorants hauts faits.

» J'entends déjà le fer rouge siffler sur le maigre dos de la Prusse. »

L'indignation qui s'exhalait en ces termes vigoureux ne devait cependant pas se soutenir pendant toute la carrière de Heine. Elle baissa peu à peu de ton, depuis le temps où, dans son désir d'obtenir pour ses écrits l'entrée libre en Allemagne, Heine fit faire à la Prusse des propositions de conciliation qui, du reste, furent rejetées, jusqu'au jour où la révolution de 1848 ayant été pour lui la cause d'un immense désenchantement il renia décidément, à cause de ses excès, le parti dont lui-même avait provoqué la naissance. Il se désintéressa à cette époque de la politique militante, en dehors de laquelle il s'abandonna librement à son esprit d'observation à l'égard des choses et des hommes qui s'agitaient autour de lui.

Le fâcheux résultat qu'avait eu pour Heine sa polémique avec le comte de Platen, ne l'avait malheureusement pas corrigé. Son irrésistible penchant à la médisance et au persiflage amena dans sa vie un de ces évènements dont l'amour-propre du poëte reçut une rude atteinte. Ce fut lorsque, poussé par le désir de faire un livre qui se vendît bien, il

écrivit sur le compte d'un ami, mort depuis peu, les mémoires qui ont paru dans l'édition complète de ses œuvres sous le titre : Satires et portraits. Cet ami était Louis Bœrne qui, comme Heine, était venu à Paris après la révolution de 1830. Heine s'était d'abord lié avec lui, avec lui il avait combattu sous le même drapeau politique, mais le peu de conformité de leurs natures ne devait pas rendre cette liaison plus durable que le furent presque toutes celles du poëte. Leur rupture qui de leur vivant n'était plus un secret, fut divulguée avec éclat par la publication des Satires. Maintes protestations s'élevèrent alors contre l'écrivain qui pour attaquer un ancien ami avait attendu qu'il ne fût plus, et ne craignait pas de fouiller d'une main sacrilége le tombeau du mort dont il monnayait les cendres. Tous les journaux du temps ont rapporté l'incident du soufflet qu'un certain Strauss de Francfort, personnellement outragé dans ce livre, aurait donné a l'auteur en pleine rue, à sa sortie de l'Opéra-Comique. Heine, il est vrai, protesta toujours avec énergie contre la vérité de cette histoire, mais il fut contraint pour donner satisfaction à l'opinion publique de revenir de Cauterets, où il était allé prendre les bains, et de provoquer en duel l'homme qui prétendait l'avoir ainsi offensé. Le duel eut lieu, et se termina par une balle que Heine reçut à la hanche. L'écrivain duelliste se guérit vite de cette blessure ; elle était légère. Mais il ne se remit jamais de cette blessure plus grave qui, à l'apparition de l'ouvrage, l'atteignit dans son honneur, dans sa considération, et qui lui fut d'autant plus cuisante que lui-même en était la cause.

Il y a, dans le premier volume des Reisebilder, le récit d'un songe qu'eut alors le poète. Il se voit descendant dans un puits profond et obscur, des crevasses duquel jaillisent tout à coup des nains grimaçants et courroucés contre lesquels il est obligé de lutter, et qui finissent par disparaître effrayés. Il arrive alors dans une salle brillante et splendide, au milieu de laquelle se tient, couverte d'un voile blanc, mais raide et immobile, la bien aimée de son cœur :

« Je lui baisai la bouche, dit-il, et, par le Dieu vivant ! je sentis le souffle vivifiant de son âme, et le doux tressaillement de ses lèvres. Ce fut pour moi comme si j'eusse entendu Dieu dire : Que la lumière soit !.... Un rayon éblouissant de la lumière éternelle vint me frapper ; mais au même instant, il fit nuit de nouveau, et tout se précipita avec le pêle-mêle du chaos, dans une mer furieuse et désordonnée Quelle furie ! quel désordre ! Sur l'eau bouillonnante volaient avec terreur les fantômes des morts, leurs blancs suaires flottant au gré du vent. Derrière eux se précipitait avec colère un arlequin à casaque bariolée, qui les excitait avec un fouet retentissant, et l'arlequin, c'était encore moi... Mais tout d'un coup, des flots sombres sortirent avec leurs têtes difformes, les monstres marins qui allongeaient sur moi leurs griffes ouvertes, et de frayeur, je m'éveillai. »

Ce songe incohérent et qui semble ne se rapporter à rien de réel ni de vraisemblable disparut bientôt sans doute de la mémoire du rêveur.

Mais pour nous qui venons de suivre le poëte dans ses différentes transformations, ne pouvons-nous pas y voir comme une image prophétique de sa propre destinée ? Lui aussi, en descendant cette vie, enveloppé dans les ténèbres de son incrédulité eut à combattre des nains qui finirent par disparaître effrayés. Lui aussi a vu devant lui, sous son voile blanc, la poésie, la bien-aimée de son cœur, et il lui a baisé la bouche, et la lumière éblouissante s'est faite, qui aussitôt s'est changée en nuit, parce qu'il a été impuissant à retenir sur son cœur la muse virginale. Lui aussi enfin, nous venons de le voir, arlequin bariolé a frappé sur les morts avec son fouet retentissant, jusqu'à ce que des flots sombres sont sortis les monstres de l'abîme qui l'ont emporté avec eux....

Nous avons suivi jusqu'ici pour le développement de cette étude, le procédé qui nous était indiqué par Heine lui-même lorsqu'il dit que ses œuvres prises dans l'ordre où elles ont été créées constituent en quelque sorte comme l'image psychologique de leur auteur. Nous l'avons examiné comme poëte, et puis comme polémiste. Il nous resterait pour être complet, ou du moins pour nous conformer à une méthode assez en cours à disséquer l'homme afin de mieux connaître l'écrivain. Mais nous avouons notre répugnance à risquer de faire tomber par un si dangereux examen quelques feuilles de ces lauriers que le poëte avait conquis, somme toute, à travers assez de luttes et de souffrances. Nous nous bornons donc à cet égard à quelques observations générales qui découlent beaucoup moins d'un examen minutieux de sa vie privée, que de l'étude de son caractère, en tant que l'influence s'en manifeste dans ses œuvres d'une façon bien sensible. Or, les deux impressions qui en ressortent le plus sont précisément celles qui proviennent de ses deux plus grands défauts, l'égoïsme et l'orgueil. Ce sont là les deux traits dominants, l'égoïsme, de sa poésie, l'orgueil, de sa polémique. Quoiqu'il fasse ou qu'il écrive, le poëte ramène toujours tout à lui-même. Il est à la fois le point de départ et le centre de ses productions. Ses plus belles pages même ne proviennent au fond que d'un sentiment tout personnel. En cela se révèle son égoïsme. Voyez toutes ses œuvres. Il n'en est pas une où le poëte qui trouve des accents si touchants pour nous apitoyer sur son propre sort, s'attendrisse jamais sus celui des autres. Aussi en arriva-t-il à force de s'absorber dans sa personnalité, et de ne vouloir trouver le bonheur que dans la satisfaction de ses instincts égoïstes et sensuels, à tomber dans un morne désespoir quand le temps des plaisirs fut passé. Un tel sentiment n'était pas propre non plus à grouper beaucoup d'amitiés autour de lui, et l'on comprend que dès l'âge de vingt-deux ans, à cet âge où le cœur s'ouvre à toutes

les sympathies, Heine ait pu se plaindre qu'ils fussent nombreux déjà ceux qu'il pouvait appeler fen ses amis. C'était ce que pressentait Goethe en lui reprochant de manquer du cœur, et en annonçant que par suite il n'exercerait pas l'influence qui aurait dû appartenir à son talent. Heine, mourant en 1856, après huit ans d'une douloureuse agonie, réalisa les prévisions de Goethe en ne laissant ni amis, ni disciples, et l'on ne peut s'empêcher de se rappeler, en songeant à l'enterrement solitaire du poëte, ces paroles si vraies de M. Paul Foucher: « Toute la vie peut nous servir à voir combien l'on nous admire; la mort seule et ses approches font voir à quel point nous sommes aimés.

Son orgueil ne fut pas pour lui une moindre source de mécomptes. Incapable de supporter la critique, même sous sa force la plus amicale, il se créa par sa susceptilité un tourment continuel. Pas plus que ses ennemis, ses amis ne sont exempts de cette formelle prescription de blâme à son égard. Un d'eux, Moses Moser, le plus dévoué, le meilleur que Heine eut jamais, s'en avise-t-il à propos de ces démêlés avec le comte de Platen? Heine dans une lettre froissée, regrette d'être resté si longtemps dans l'erreur sur la manière de son ami de comprendre sa vie et ses ambitions: « Tu ne comprends pas encore, écrit-il, tu n'as jamais compris ma vie et mes aspirations, et c'est pourquoi notre amitié n'a pas cessé d'être, mais plutôt n'a jamais existé. » Bref il rompt, pour sa petite blessure d'amour-propre, avec un ami qui l'avait soutenu dès ses débuts dans la carrière, et auquel nous ne sommes pas bien sûr qu'il ne dût pas encore de l'argent à cette époque. Il est vrai que c'eût été là la moindre des préoccupations de Heine à qui il arrivait si rarement de rendre ce qu'il empruntait de droite et de gauche, que, lorsque le cas se présentait, il prévenait prudemment son créancier qu'il n'était toutefois ni fou ni à la mort. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner que cinq ans après sa rupture avec Moser, se trouvant dans une situation financière un peu difficile, il écrive à ce dernier une lettre de réconciliation attendrie et qui serait extrêmement touchante, si elle ne se terminait par un post-scriptum où l'auteur demande de l'argent. Moser ne répondit pas à cette proposition délicate, et nous ne pouvons pour notre part nous empêcher de l'approuver.

Ce fut son orgueil aussi qui le détermina à passer sans conviction de la religion juive à la religion protestante. Il a à cet égard une singulière manière de se justifier vis-à-vis de ses correligionnaires:

« En Allemagne, dit-il, on n'en est pas encore venu à comprendre qu'un homme qui par la parole et l'action, veut contribuer au triomphe des plus nobles idées, peut bien parfois, par plaisanterie ou dans l'intérêt même de sa cause, se rendre coupable de quelques pecca-

dilles, pourvu que ces pecadilles, (c'est-à-dire par des actions qui au fond sont ignobles), il ne nuise en rien à la grande pensée de sa vie; il peut même arriver souvent que ces méfaits soient dignes de louanges, quand ils nous permettent de travailler plus dignement pour cette grande pensée. »

Si Machiavel fût sorti de sa tombe, il n'eût sans doute pas renié comme un élève digne de lui, celui qui exposait si allègrement cette doctrine un peu facile. Mais Heine n'avait jamais pu se réconcilier avec le sort qui l'avait fait naître juif, et souvent il fait porter à ses correligionnaires la peine de l'irritation qu'il en éprouve. Parfois cette irritation s'exhale en injures; il appelle les juifs une misérable clique de sales et insupportables brocanteurs. D'autres fois, la même idée se représente à lui sous une forme plus légère et badine. Il parodie alors le célèbre chant d'Israël, et s'écrie:

« Lorsqu'un jour Ganstown sera bâtie, quand une génération plus heureuse, sur les bords du Mississipi bénira les palmes en grignotant du pain azyme, et que fleurira une littérature néo-juive, alors nos expressions mercantiles et boursicotières d'aujourd'hui appartiendront à la langue poétique, et on poétique arrière-neveu du petit Marcus, en manteau et phylactère, chantera devant toute la congrégation de Ganstown : « Il étaient assis près des rives de la Sprée, et ils comptaient des bons du Trésor; alors vinrent leurs ennemis qui dirent: « Donnez-nous du papier sur Londres; le cours est en hausse. »

Au fond, Heine, ennemi de toutes les religions positives, n'avait d'autre culte que celui de la matière, et il le poussa jusqu'à la déification. Il a adoré le beau dans la forme partout où il l'a trouvé, et n'a jamais aimé le vrai ni le bien que lorsqu'ils se présentaient à lui sous les formes extérieures du beau. Il les comprenait bien, mais seulement à la façon antique et païenne. La vérité n'est pas toujours belle, le bien n'est pas toujours séduisant, du moins au point de vue purement humain, et c'est pour cela que les douloureux mystères de la religion catholique, la sublimité des martyrs obscurs, l'héroïsme caché du chrétien luttant contre ses mauvais instincts pour obéir à des préceptes d'en haut, échappent complétement à Heine. Ce qu'il lui faut pour qu'il soit saisi d'un fait, c'est que ce fait soit entouré de circonstances propres à lui donner un caractère grandiose, c'est la mise en scène, et toujours il sera plus impressionné par celle-ci que par le fait lui-même quelque beau qu'il soit dans son essence. Au fond, il n'était que poëte, et quoiqu'en outre de ses facultés poétiques, la nature se soit plu à le douer de l'esprit le plus brillant peut-être qu'il y ait eu depuis Voltaire, elle ne lui avait aucunement dévolu le véritable sens politique et moral auquel il a semblé prétendre. Amant enthousiaste de la forme, matérialiste de parti pris, il aurait dû ne jamais chercher à franchir les bornes en dehors desquelles son mérite devenait contestable, et ne pas commettre cette grossière

erreur de se croire appelé à un autre rôle que celui de poëte, au lieu de ne considérer la poésie que comme un instrument de politique. C'est par là qu'il s'est si souvent perdu. A ce jeu dangereux de vouloir mêler deux éléments aussi hétérogènes que la poésie et la politique, en opposant à sa propre nature délicate, distinguée, aristocratique, la rancune qu'il avait d'être né dans les classes inférieures, il n'a gagné que de rester l'homme des contraires, une sorte de produit hybride de la rêvasserie allemande et de la turbulence française, un phénomène d'éclectisme intellectuel et moral, que le critique étudiera toujours avec intérêt, quoiqu'en y mêlant un douloureux regret. Ce qui lui a fait défaut pour mériter de notre part une plus sérieuse estime, c'est la pureté dans les convictions, la générosité dans la lutte, la dignité dans la vie; et lorsqu'il veut se représenter à nous comme ayant été « un brave soldat dans la guerre de délivrance de l'humanité, » il ne lui a guère manqué pour être digne de ce rôle héroïque que d'avoir donné par sa propre vie l'exemple de ces qualités de noblesse et de désintéressement qui seules font l'homme fort et le bon citoyen. Voilà pourquoi, malgré tout son talent, tout son génie même, Heine ne sera jamais pour personne ni un grand caractère, ni une grande âme, ayant également manqué de la foi qui fait l'une, et de la vertu qui fait l'autre. Voilà aussi pourquoi certains passages de ses œuvres, en apparence les plus gaies, sont empreints d'une vague teinte de mélancolie. C'est surtout dans sa correspondance que se retrouve la trace de cette douleur aux ailes noires qui, planant sur toute sa carrière, étendit une ombre froide jusque sur les plus douces heures de sa vie. Voyez-le quand il touche au terme de son existence, quand, victime d'une maladie qui n'était que le résultat des trop nombreux plaisirs qu'il avait « extorqués » à son corps, Heine n'étant plus que l'ombre de lui-même, dictait encore les étranges imprécations qu'il intitule: le Livre de Lazare. Les poétiques rêveries, les douces inspirations l'abandonnent alors tout-à-fait. La petite fleur bleue qui, dans ses autres œuvres, étoile ses plus sombres pensées, semble avoir disparu de son cœur, consumée par le vent aride du scepticisme. C'est alors que, tourmenté par une curiosité bien naturelle à celui qui touche au seuil redouté d'un autre monde, il se pose ces effrayantes questions de la vie future. Mais le voile sacré qu'il veut soulever est devenu trop lourd pour ses mains débiles. Il ne peut y parvenir, découragé, il y renonce, et quand alors il n'éclate pas dans un sombre désespoir, il ricane.

« Un ange paré même des ailes les plus fines, ne vaut pas pour moi une femme, s'écrie-t-il. Chanter des psaumes, assis sur un siége de nuages, ne serait pas non plus précisément le passe-temps qui me con-

vînt. » Vous voyez que de son idéalisme à celui de Lamartine il y a quelque distance. Mais ne vous y trompez pas. Ce n'est plus le dédain, c'est l'impuissance de l'idée spiritualiste qui l'empêche d'envisager autrement que sous des aspects grimaçants et bouffons, le sort de l'âme au-delà de ce monde. Il y avait au fond de lui-même une voix qui criait : *Sursum corda !* Mais le cœur retenu par les pensées matérialistes auxquelles il s'était livré retombait au premier effort. Quand, fatigué de frapper à ces portes mystérieuses de l'avenir, il comprend que pour lui, profane, elles ne s'ouvriront pas, il se rejette dans le passé, il s'y cramponne avec désespoir, et tout à la fois le regret des voluptés impossibles, et le souvenir des haines qu'il a accumulées contre lui dans ses jours de combat viennent torturer son cœur. Il faut lire ces bizarres élucubrations d'un cerveau enfiévré pour se faire une idée de l'épouvantable agonie morale de cet homme autrefois si superbe contempteur de toute idée spiritualiste. Aussi croyons-nous ne pouvoir mieux terminer cette étude qu'en citant à l'appui de notre dire, deux des dernières poésies de Heine. Écoutez d'abord le cri de souffrance et d'amertume qui éclate du cœur du poëte au souvenir des attaques, calomnieuses ou non, dont il a été l'objet dans le cours de sa vie, cette poésie désolée qu'il intitule :

LE CHATEAU DES AFFRONTS.

« Le temps s'écoule, mais le château, le vieux château avec ses créneaux et ses tours, avec ses hôtes sinistres, rien ne peut l'effacer de mon souvenir.

» Je vois encore la girouette qui tournait en criant sur le toit. Chacun regardait prudemment de ce côté avant d'ouvrir la bouche.

» Quiconque voulait parler consultait d'abord le vent, de crainte que Boréas le vieux grogneur ne vînt toup-à-coup le rudoyer d'une façon peu agréable.

» Les mieux avisés, il est vrai, gardaient toujours prudemment le silence. Ah ! je m'en souviens, il y avait là un écho qui, en répétant les paroles, méchamment les falsifiait toutes.

» Au milieu du jardin était un bassin de marbre orné de sphinxs, et jamais on n'y voyait une goutte d'eau quoique mainte larme y eût coulé.

» Jardin maudit ! Ah ! il n'y avait pas là une seule place où mon cœur n'eût été torturé, où mes yeux n'eussent versé des pleurs.

» Non, en vérité, il n'y avait pas un seul arbre à l'ombre duquel je n'eusse essuyé des outrages tantôt d'une bouche délicate, et tantôt d'une bouche grossière.

» Le crapaud aux aguets dans l'herbe, a tout raconté à la taupe qui aussitôt a rapporté à sa tante la vipère ce qu'elle venait d'apprendre.

» La vipère l'a dit à sa belle-sœur la grenouille et c'est ainsi que toute la sale engeance a pu savoir immédiatement les affronts que j'avais reçus.

Les roses du jardin étaient belles, et il y avait dans leurs parfums des séductions charmantes ; mais elles se flétrirent vite, et elles moururent rongées par un poison étrange.

» Depuis lors une maladie mortelle a aussi frappé le rossignol, le noble chanteur de la nuit, qui chantait son amour à ces roses. Je crois qu'il a pris du même poison

» Jardin maudit ! Oui, c'était comme si une malédiction eût pesé sur lui Maintes fois en plein soleil, j'avais peur de voir apparaître des fantômes.

» Le jardin lui-même était comme un sceptre vert qui me regardait en ricanant; il se moquait de moi d'un air cruel, et du sein des buissons d'ifs, j'entendais s'exhaler un soupir, un gémissement, un râle de mort.

» Au bout de l'allée s'élevait la terrasse sur laquelle là-bas, tout au fond, les vagues de la mer Baltique à l'heure du flux viennent se briser avec fracas.

» De là, la vue s'étend au loin sur la mer. J'y restais souvent plongé dans de sauvages rêveries. La tempête était aussi dans mon cœur. Quels grondements! quelles colères! quelles écumes de rages!

» Oui, c'étaient des grondements, c'étaient des colères, c'étaient des écumes de rage au fond de mon cœur; mais tout cela était impuissant comme les vagues elles-mêmes qui venaient, malgré leurs fières allures, se briser en gémissant sur le dur rocher.

« Je voyais avec envie passer les navires voguant vers les contrées heureuses; mais le château ténébreux me tenait enchaîné dans ses liens maudits. »

Dans cette autre pièce, le poëte se révolte avec une farouche colère contre la nature qui lui semble insulter à sa douleur.

» Les amis que j'ai embrassés, que j'ai aimés, m'ont fait subir les plus indignes traitements. Mon cœur se brise; là-haut cependant, le soleil salue en riant le mois de la volupté

» Le printemps est en fleurs. Dans la verte forêt résonne le chant joyeux des oiseaux et fleurs et jeunes filles sourient d'un sourire virginal; — O monde charmant, tu es hideux!

» Je serais vraiment tenté de louer l'Orcus; là, jamais de contraste impertinent qui nous mortifie. Pour les cœurs souffrants, la place est bien meilleure là-bas, aux bords des eaux nocturnes du Styx

» Son bruissement mélancolique, le cri rauque et désolé des stymphalides, le chant des Furies si aigu, si strident, et au milieu de tout cela, les aboiements de Cerbère.

» Tout cela forme une lugubre harmonie avec le malheur et la tristesse. Dans la sombre vallée de l'empire des ombres, dans le domaine de Proserpine, tout est d'accord avec nos larmes.

» Mais ici, en haut, que le soleil et les roses me torturent cruellement! Le ciel se raille de moi, le bleu ciel, le ciel de mai... O monde charmant, tu es hideux!

Ah! les serpents! Hélas! Lamotte Fouqué n'avait-il pas raison d'écrire au poëte presque adolescent?

» Poëte aimé, chantre au cœur saignant, ah! cesse de faire retentir ces accents sauvages. Surtout, ne prends pas plaisir à jouer avec les serpents; car, celui qui joue avec les serpents, jusque sur le bord de la tombe, jusque dans le sein même de la tombe, les serpents le suivent, ils l'enlacent, ils l'enserrent, et quand son cœur veut s'envoler au ciel, ils le retiennent dans la fange! »

Nous n'avons rien à ajouter aux paroles prophétiques par lesquelles le vieux maître a si bien marqué, dès les débuts de Heine, la caractéristique d'un talent, à coup sûr original, mais dont on regrette que l'heureux possesseur ne se soit pas plus appliqué à développer, à l'exclusion des autres, les germes brillants qui s'y trouvaient répandus.

G. Rolin.

DE CRESSY.

CHAPITRE Ier.

— Quoi ! c'est vous, De Cressy !.... Je veux être pendu, si je m'attendais à vous rencontrer !

— Eh ! bonjour, Enmore !

Ainsi venaient de s'accoster, par une belle journée de juin, à l'endroit le plus fréquenté de New-Bond-Street, deux jeunes gens, dont l'aspect et la tournure avaient ce cachet particulier qui distingue les anglais bien nés.

— Il m'avait semblé vous reconnaître, ou plutôt j'avais reconnu votre chien, poursuivit celui des deux interlocuteurs qui portait le nom d'Enmore. Nettle vous suit pied à talon avec autant de fidélité et aussi peu d'encouragement que de coutume.... En vérité, vous mériteriez de le perdre !

— Vous renversez le proverbe, répliqua sèchement Lord de Cressy. « Qui aime mon chien, m'aime. » Voilà sans doute la manière dont vous l'interprétez.

— Pas le moins du monde ; mais avouez, qu'au milieu de cette foule affairée, la race canine est plus aisée à reconnaître que l'espèce humaine... D'ailleurs, je vous croyais parti pour faire le tour du monde... Aux Indes tout au moins ou dans quelque autre région aussi éloignée de Bond-Street.... Tombez-vous du ciel ?... Vous me semblez être encore dans les nuages...

— J'ai débarqué à Douvres hier au soir.

— Voilà qui est bien prosaïque !... mais vous ne répondez qu'imparfaitement à ma question... Je ne m'étonne pas du reste que ce tapage vous assourdisse... Venez au club, nous y causerons en liberté...

Mais Lord de Cressy, sous prétexte qu'il avait un rendez-vous d'affaires, se débarrassa de son ami d'une façon assez leste, et, suivi de Nettle, qui ne le quittait point, continua de se frayer un chemin à travers la foule. Sorti de Grosvenor-Square, il s'arrêta devant l'étroit passage qui donne accès aux écuries d'Audley Street. Il paraissait indécis, consulta l'adresse écrite d'une main de femme qu'il gardait dans son portefeuille, et l'y replaça ensuite avec le plus grand soin. La maison qu'il avait sous

les yeux était une petite boutique d'épiceries, faisant le coin d'Audley-Street, mais s'ouvrant du côté des écuries d'Adam.

Lord de Cressy franchit le seuil du magasin.

— Est-ce ici qu'habite Mrs Lisle? — demanda-t-il avec hésitation, s'attendant presque à une réponse négative.

— Oui, monsieur; veuillez monter, s'il vous plaît, répondit l'épicière, et, appelant une servante assez malpropre, elle lui enjoignit de conduire l'étranger chez le locataire du premier étage.

Ils gravirent ensemble quelques marches d'un escalier fort étroit et atteignirent le premier palier.

— Qui aurai-je l'honneur d'annoncer? — demanda la servante en se tournant vers le jeune homme.

Lord de Cressy tira une carte de visite de son portefeuille.

— Ayez la bonté de remettre cette carte à Mrs Lisle, dit-il, et informez vous si elle peut me recevoir.

— Monsieur.... Mylord.... reprit la servante du ton le plus respectueux, Mrs Lisle est sortie ainsi que son mari; mais on m'a donné l'ordre d'introduire auprès de M. Walter tous ceux qui se présenteraient.... C'est lui qui se charge des messages pour ses parents.

— Fort bien, dit Lord de Cressy, reprenant possession de sa carte; en ce cas, je m'annoncerai moi-même. Et il ouvrit la porte sans cérémonie.

Quoique le mobilier de la pièce où il s'introduisait ainsi fût très pauvre, il y régnait un air de goût et de propreté, auquel l'aspect général de l'habitation n'avait point préparé le jeune visiteur. Quelques livres.... rares mais élégamment reliés, étaient rangés le long de la muraille sur les tablettes de palissandre qui garnissent tout appartement à louer. Des caisses de résédas embellissaient les croisées, et un pot de géranium rouge, évidemment très apprécié de ses propriétaires, s'élevait au centre d'une table couverte de livres et de papiers. Un sopha avait été roulé près de la table dans le voisinage de la fenêtre ouverte, et sur ce sopha était couché un enfant.... un petit garçon d'une dizaine d'années, le seul occupant de la pièce pour le moment. Une paire de béquilles se trouvait près de lui; mais il n'était pas besoin de les voir pour comprendre l'histoire écrite sur ce jeune front. Cette expression surnaturelle, presque céleste, est habituellement l'apanage des personnes contrefaites, ou de celles qui ont beaucoup et longtemps souffert. Le teint du pauvre petit était d'une grande délicatesse; on lisait dans ses yeux une intelligence et une sensibilité bien au dessus de son âge. Il se souleva à l'approche de l'étranger, et, avec un sourire aussi doux que le son de sa voix :

— Mon père est absent, dit-il à Lord de Cressy; il ne revient jamais de son bureau avant cinq heures... Repasserez-vous, ou préférez-vous peut-être me charger de votre message?

— Je désirais surtout voir Mrs Lisle, répondit Lord de Cressy.

— Maman sera bientôt de retour : elle est sortie avec les enfants.

— Cette solitude doit vous peser et vous rendre triste, fit observer Lord de Cressy jetant un regard de compassion sur les membres débiles de son jeune interlocuteur.

Le petit garçon rougit.

— Oh! je suis rarement seul, répliqua-t-il, et jamais je ne suis triste.... J'ai tant à faire!

— Que faites-vous donc?

— Je donne des leçons aux enfants; je copie, ou quand je n'ai rien à mettre au net, je m'exerce à copier... Papa m'assure que j'écrirai bientôt comme un clerc, ajouta le petit garçon avec une vanité tout enfantine.

— Cela doit vous fatiguer d'écrire dans cette position?

— Non, j'y suis accoutumé... D'ailleurs quand cela me fatigue, maman s'en aperçoit tout de suite.

— Et vous passez ainsi étendu toutes vos journées? — reprit Lord de Cressy.

— Non pas. Les dimanches quand il fait beau temps, je vais quelquefois à l'église et l'on me conduit deux fois par semaine chez le médecin qui habite Audley-Street. C'est afin de nous rapprocher de lui que nous sommes venus nous établir ici... Mais je marche difficilement sur le pavé, et les jours ordinaires, je me promène dans cette chambre...

La pièce désignée avait environ douze pieds carrés.

Il y eut un silence. Walter se demandait avec un peu d'étonnement si la visite de l'étranger n'avait pour but que de connaître ses faits et gestes personnels, lorsque le terrier à poil rude, qui faisait un voyage de découverte autour de la chambre, fut tout-à-coup rappelé à l'ordre par son maître.

— Ici, Nettle, ici! — criait Lord de Cressy d'un ton impérieux.

Au nom de Nettle l'enfant releva vivement la tête.

— Votre chien s'appelle Nettle? — demanda-t-il avec curiosité.

— Oui, répondit en souriant Lord de Cressy. Auriez-vous entendu parler de lui ou de son maître?

— Ma tante Catherine, dans ses lettres, mentionnait un terrier fort intelligent du nom de Nettle, répliqua le petit garçon.

— Et du maître de Nettle, elle ne vous disait rien?

— Elle ne m'en parlait pas à moi, répondit Walter, devinant avec sa

pénétration instinctive qu'une réponse plus directe mortifierait son nouvel ami; mais j'ignore ce qu'elle écrivait à maman, car je ne lisais pas toutes ses lettres.

— Puisque votre tante a été si discrète, dit Lord de Cressy, c'est à moi de me présenter. Je suis cousin de ses amies, les Miss Wilmot; nous avons voyagé de compagnie depuis le jour que nous nous sommes rencontrés à Vérone, et nous avons débarqué à Douvres hier au soir. Je venais informer Mme Lisle du retour de sa sœur, lui dire que, très fatiguée du voyage, elle avait consenti sur les instances de Lady Harriet à prendre un peu de repos; mais qu'elle viendrait certainement vous voir dans la soirée.

— Je suis bien aise de la savoir de retour, fit Walter; maman l'a attendue toute la matinée, s'étonnant de ne pas la voir, et elle n'est sortie que pour distraire un peu les enfants. Ils étaient si las de rester à la maison !

— C'est donc une tante favorite?

— C'est la seule tante que nous ayons. Je ne me souviens guère de son visage car elle est déjà depuis quatre ans à l'étranger; mais elle m'écrivait fréquemment et maman l'aime beaucoup... Faites-moi donc son portrait...

Lord de Cressy se mit à rire pour cacher une nuance d'embarras.

— Je n'ai pas le temps de vous en faire une description détaillée, répondit-il. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'elle ne vous ressemble pas.

— Je le sais, dit Walter, car je ressemble à maman.

— Comment cela? reprit vivement Lord de Cressy; Mme Lisle et Miss Mortimer ne sont-elles pas sœurs ?

— Demi-sœurs seulement : ma tante Catherine a presque douze ans de moins que maman, et sa mère était Irlandaise.

— Tandis que vous vous glorifiez d'être un pur Saxon, fit observer Lord de Cressy, passant une main caressante sur les blonds cheveux de l'enfant.

Walter, peu versé dans l'ethnologie, répondit d'un air assez mécontent qu'il était Anglais.

Il commençait à se faire tard; Lord de Cressy prit congé de l'enfant en lui recommandant de ne pas oublier son message. Il descendit rapidement Audley-Street, gesticulant avec sa canne d'une façon assez périlleuse pour les passants, et absorbé dans une méditation dont il était aisé de deviner la nature, aux phrases entrecoupées qui s'échappaient de ses lèvres.

— Demi-sœurs, murmurait-il; il sera plus facile de rompre les relations.... C'est de la misère vraiment.... Peut-être y aurait-il moyen de procurer au père de ce pauvre petit un secrétariat dans les colonies...

Quelques heures plus tard, nous retrouvons Walter entouré de toute sa famille. Quatre enfants, dont les âges s'échelonnaient au dessous du sien, se traînaient sur le parquet, obéissant de fort mauvaise grâce aux admonitions réitérées de leur frère aîné et de leur mère, qui leur enjoignaient de ne pas troubler leur père dans son travail. Mr Lisle, le front plissé, les traits pâles et fatigués, était assis à quelque distance de là? Il additionnait une colonne de chiffres avec toute l'attention que lui permettait le bruit qui se faisait autour de lui.

— Ma chère, dit-il enfin sans impatience, mais avec cet accent de résignation forcée si pénible aux oreilles d'une femme aimante; ma chère, ne pourriez-vous servir le thé et mettre coucher les enfants?.. Peut-être Catherine ne viendra-t-elle pas ce soir; en tous cas, elle ne sera pas ici avant deux heures.

— Oh! papa! s'écrièrent à la fois plusieurs voix enfantines; vous nous aviez permis de prolonger la veillée!

— Nous goûterons aux *muffins*, papa, n'est-il pas vrai, lors même que tante Catherine ne viendrait pas? — ajouta d'un ton insinuant Cécil, un robuste garçon de six ans.

— Certainement, mon garçon, ce n'est que justice. Descendez à la cuisine; vous aiderez Anna à les rôtir.

— Moi aussi! moi aussi! — s'écrièrent aussitôt Franck et Mary, oubliant la fatigue qu'ils avaient alléguée pour s'étendre sur le plancher, et se redressant tous deux avec vivacité.

— Moi aussi! vociféra le bébé d'une voix de Stentor. Il se levait en chancelant pour rejoindre les autres, mais sa mère le retint par la robe et ferma la porte derrière le reste de la bande.

— Oh! Édouard, dit-elle en se tournant vers son mari d'un doux air de reproche. Ce n'est que justice, dites-vous?... Trouvez-vous raisonnable que ces petites bouches voraces dévorent les *muffins* expressément achetés pour Catherine?

— J'en suis fâché, Agnès; mais les marmots apprécieront ces friandises beaucoup mieux que Catherine. D'ailleurs, elle en aurait sa part si elle l'avait voulu et il fallait à tout prix faire taire ces enfants... Mon travail doit être achevé pour cinq heures; d'un moment à l'autre Dawson peut venir le prendre.

M. Lisle se remit à ses caculs avec un soupir de soulagement; le calme dont il jouissait n'était néanmoins que relatif, car la dignité

offensée du bébé ne s'apaisa pas sur l'heure, et Walter dut essayer une succession des cris les plus bizarres pour lui faire oublier l'absence de ses camarades.

— Après tout, maman, fit observer Walter, s'interrompant tout à coup au milieu d'un « coquerico ! » qu'il imitait dans la perfection ; après tout, ce monsieur ne nous a annoncé la visite de tante Catherine que pour ce soir, et les équipages rentrent seulement de la promenade !

— Sans doute, répondit Agnès ; j'avais tort de l'attendre plus tôt, mais j'oubliais les heures du grand monde.

— Il me semble, qu'après une absence de quatre ans, Catherine aurait également pu ne pas en tenir compte, fit observer M. Lisle levant les yeux de dessus son travail.

— Catherine serait ici depuis longtemps si elle ne dépendait du bon plaisir des autres, répliqua Mrs Lisle avec vivacité... Il ne convenait probablement pas à Lady Harriet de faire atteler cette après-midi.

— A merveille, Agnès ! vous allez recommencer à gâter Catherine tout comme vous le faisiez il y a quatre ans, et il ne me sera pas permis de lui trouver un défaut !

— Effectivement, je ne vous le permettrai jamais en son absence... Convenez, Edouard, que vous étiez le premier à gâter Catherine quand elle habitait avec nous... C'est seulement depuis que vous la soupçonnez sans cause de nous délaisser pour ses amies titrées.... Mais n'interrompez pas votre travail : les enfants vont rentrer.

— J'ai fini, dit Édouard, marquant d'un trait de plume sa dernière colonne de chiffres. A moins que Dawson ne m'apporte un surcroît de besogne, je ne travaillerai plus ce soir.... Walter, mon enfant, tandis que votre mère mettra coucher les petits, nous lirons ensemble un peu de grec pour nous distraire.

Les enfants venaient de s'endormir, assise entre son mari et son fils qui, leur lecture achevée, discutaient encore sur la langue grecque, Agnès s'occupait à réparer les vêtements de la famille, quand la porte s'ouvrit tout à coup avec fracas.... Mrs. Lisle se leva précipitamment.... On entendit les noms étouffés de « Catherine ! » d' « Agnès ! », et les deux sœurs tombèrent dans les bras l'une de l'autre.

Le premier moment d'émotion passé, Agnès ne put s'empêcher d'admirer la transformation que le temps avait opérée chez sa sœur cadette. Elle eut peine de reconnaître, dans cette belle jeune fille, l'enfant gauche et timide dont elle s'était séparée quatre ans auparavant, Catherine était maintenant grande et svelte, avec une tête charmante posée sur le cou le plus gracieux et un profil d'une pureté classique. L'éclat éblouissant

de son teint, le regard humide et voilé de ses yeux gris-bruns, dont la nuance trahissait une origine Irlandaise, mitigeaient seuls la régularité un peu sévère de ses traits. Ses beaux cheveux noirs à reflets bleuâtres descendaient sur ses tempes, et s'enroulaient en nattes épaises autour de sa tête. Elle portait une simple robe de mousseline blanche, serrée à la taille par une écharpe romaine.

Agnès, en sœur prudente, n'eut garde de laisser voir à la jeune fille l'admiration qu'elle lui inspirait.

— Comme vous voilà grandie et changée, Catherine! lui dit-elle; j'ai eu peine à vous reconnaître lorsque vous êtes entrée.

— Et moi je vous aurais reconnue partout, repartit Catherine. Depuis mon départ, je n'ai rien vu qui pût me faire oublier votre doux visage... Walter vous ressemble beaucoup.

— N'avez-vous rien à me dire? — fit à son tour M. Lisle. Il m'est dur de n'avoir point ma part de tant de paroles aimables....

Catherine le regarda en souriant; mais son joli visage s'assombrit aussitôt.

— Ce que j'aurais à vous dire ne serait pas flatteur, je le crains dit-elle d'un ton sérieux. Édouard a-t-il été malade, Agnès, ou bien est-ce seulement qu'il vieillit?

Mrs. Lisle interrogea d'un regard inquiet les traits de son mari; mais elle se rassura promptement.

— Nous vieillissons tous, ma chérie, répondit-elle avec un sourire. Édouard me paraît comme de coutume.

— Et comment se porte Walter? dit Catherine, se penchant pour déposer un baiser sur le front de l'enfant; il n'a pas gagné à ce que je vois...

— Mais il n'a pas perdu, ma tante, repartit vivement le petit garçon qui voulut prévenir la réponse de sa mère. Je marche beaucoup mieux à l'aide de mes béquilles que je ne le faisais autrefois.

Agnès prit tendrement dans les siennes la main amaigrie de son fils.

— Walter n'a pas très bonne mine en ce moment, dit-elle; la chaleur le fatigue cruellement et l'air est si rare dans cette chambre.

— C'est la réflexion qu'on m'a faite, repartit Catherine.

— *On*.... De qui donc parlez-vous, Catherine? demanda malicieusement M. Lisle. Walter m'a dit avoir reçu ce matin une visite qui lui a fait grand honneur; mais il est trop bien élevé pour demander son nom à un étranger, et Anna, aussi étourdie qu'elle est lente ne s'en souvient pas... *Creamcheese* (1), voilà tout ce qu'elle a retenu... —

(1) Fromage à la crème.

Catherine se mit à rire avec un peu d'embarras.

— Que les Wilmot seraient scandalisées si elles pouvaient vous entendre! dit-elle. C'était leur cousin, Lord de Cressy... il porte un vieux nom Normand fort ancien... —

— Laissons sa généalogie, interrompit Édouard ; nous la débrouillerons à loisir. C'est le personnage que je voudrais connaître. Comment se fait-il, qu'ayant voyagé ensemble, et étant assez liée avec lui pour le charger de vos messages, vous ne nous en ayez jamais parlé?

— Notre intimité n'est pas grande, répondit Catherine en rougissant. Il se trouvait là ce matin par hasard, comme je demandais à Lady Harriet la permission de venir vous voir... Il passait dans vos environs et s'est chargé de mon message... Je croyais vous avoir écrit qu'il nous avait rejointes à Vérone.... Il est vrai que j'avais tant à vous dire que mon papier ne suffisait jamais...

— C'est pour cela que vous laissiez le plus intéressant, objecta M. Lisle.

Agnès intervint, devinant qu'il n'y avait pas là matière à plaisanterie.

— Vous le voyez, Catherine, dit-elle, Édouard n'a pas changé. Il est aussi disposé à vous taquiner aujourd'hui qu'autrefois, lorsqu'il soulevait votre indignation en attaquant l'Irlande.... La guerre qu'il vous fait ici est des plus injustes, car son impatience à lire vos lettres égalait la mienne.

— Je lui permets de me taquiner, c'est une distraction ajoutée au plaisir de vous revoir. Mais il faut que je vous quitte... la voiture m'attend et l'on s'en est servi toute la journée... Je reviendrai demain le plus tôt que je pourrai. Lady Harriet s'oppose à ce que je fasse seule la route de Lowndes Square ici... Y voyez-vous aussi quelque inconvénient?

— Pas pour moi du moins, répondit Agnès, mais il faut vous conformer aux usages de la maison, et jouer pour le moment votre rôle de femme du grand monde.

— Ah! fit Catherine en jetant un regard sur sa robe blanche; je craignais en effet de vous paraître trop élégante.... Mais nous avons eu quelques personnes à dîner et cette écharpe est un présent de Lady Harriet.

— Votre robe est charmante dit Agnès. N'êtes-vous pas de mon avis, Édouard?... Cette fraîche toilette me reporte agréablement au temps de nos belles années.

— Agréablement?... oui, sans doute, c'est une nouveauté pour nous, fit M. Lisle avec un peu d'amertume. Au revoir Catherine, revenez-nous bientôt et faites en sorte de nous rester plus longtemps quand vous

arrivez à cette heure.... Dans la journée, je ne suis jamais chez moi.

— Je reviendrai, n'en doutez pas, répondit la jeune fille; mon vœu le plus cher serait d'être toujours auprès de vous.... Il me faudrait dix ans pour épuiser tout ce que j'ai à vous dire.

M. Lisle escorta sa belle-sœur jusqu'à la voiture. Lorsqu'il rentra, il trouva sa femme prêtant une oreille complaisante aux remarques enthousiastes de Walter sur la beauté de sa jeune tante.

— Eh bien! Édouard, commença Agnès, d'un air de triomphe; ne vous avais-je pas dit qu'elle ne serait pas changée?

— Pas encore, c'est vrai... Elle est restée simple comme jadis.... Tout à l'heure, elle descendait l'escalier sans souci de sa jolie toilette qui balayait les marches, et elles a failli se rompre le cou sur un échafaudage de boîtes à thé qu'Anna semblait avoir mis là à dessein. Elle a causé le plus naturellement du monde et n'a pas remarqué j'en suis sûr, si nous habitions une étable ou un palais... Pourvu que Lord de Cressy ne lui ouvre pas les yeux!

Agnès allait répliquer, mais elle rencontra les yeux de Walter qui l'interrogeaient avec curiosité.

— Mon cher enfant, dit-elle, il faut vous retirer ou vous ne dormirez pas de la nuit... Faisons ensemble la prière, puis votre père vous mettra au lit.

Walter, couché, les deux époux reprirent la conversation interrompue.

— Qu'alliez-vous dire, Agnès, demanda M. Lisle.

— Mon ami je vous conseille de ne point parler de Lord de Cressy à Catherine. Si, comme je le crains, il a déjà fait impression sur son cœur trop sensible, vos railleries ne feront que l'y enraciner davantage. Dans le cas contraire, il faut nous garder de lui mettre en tête des rêves inutiles.

— Bref, reprit Édouard, vous n'êtes pas ambitieuse d'une alliance avec cette ancienne famille Normande?

— Je ne sais encore ce que je désire; mais ne relevez pas ainsi les paroles de Catherine... S'il lui arrive de l'aimer, ce sera pour lui-même et non pour son rang ou sa fortune.

J'en dirai autant de Lord de Cressy s'il lui arrive d'épouser Catherine, rétorqua M. Lisle. Leur mariage serait donc un vrai mariage d'amour, et cela vaudrait mieux pour Catherine que de rester toute sa vie humble dame de compagnie chez Lady Harriet ou de se faire institutrice d'une demi-douzaine d'enfants... A part cette alternative, elle n'en a pas d'autre que de partager notre pauvreté... Que pensez-vous de mon raisonnement, Agnès?

— Je préfère ne pas raisonner du tout à ce sujet.... Malgré ses avantages, l'offre de Lady Harriet m'a toujours fait craindre un résultat semblable. Mes inquiétudes se seraient encore accrues si j'avais pu prévoir ce que deviendraient les charmes de Catherine.... Mais après tout, nous ignorons ce qu'en pense Lord de Cressy. Nous ne savons même pas s'il est digne d'elle.

— Walter nous a fait son portrait et j'ai confiance dans le jugement de cet enfant. Il nous a dépeint Lord Cressy comme un beau garçon, aimable et distingué... Les Wilmot, en leur qualité de parentes, n'ont pas le droit de s'opposer à cette alliance, car Lady Harriot savait, je suppose, ce qu'elle faisait en permettant au jeune homme de voyager en leur compagnie... Tout naturellement, il devait s'éprendre de Catherine.

— En vérité, Edouard, vous n'êtes guère conséquent. Tout à l'heure vous accusiez Catherine de nous délaisser pour les Wilmot; nous la perdrions bien davantage si elle contractait une pareille union... Avez-vous oublié certaine conversation que nous avons eue ensemble avant notre mariage?... Nous discutions les tristes conséquences résultant de l'inégalité du rang, et nous convenions tous deux que la pauvreté était mille fois préférable à un mariage fait dans de semblables conditions...

— Il nous était aisé alors de tomber d'accord sur un sujet que nous ne connaissions pas, et d'arborer des principes que le temps seul peut démentir, répliqua M. Lisle. Jamais, Agnès, je n'ai senti aussi vivement que ce soir, tous les maux que je vous ai causés. Catherine, fraîche et joyeuse, libre de tout souci, m'a rappelé ce que vous étiez lorsque je vous ai vue pour la première fois... Depuis que votre destinée est unie à la mienne, chaque année nous apporte un surcroît de peines, de travail et d'inquiétudes, chaque jour ajoute à notre misère et redouble votre esclavage!

— Édouard, répondit Agnès d'une voix tremblante, pourquoi parler ainsi et nous affliger mutuellement?... C'est mal!... Nous avons eu nos épreuves, c'est vrai, mais les plus cruelles sont passées... Elles ne venaient pas de nous-mêmes, mais de Dieu; il fallait donc les accepter.... Vous parlez de mon esclavage.... Que sont mes fatigues auprès des vôtres?... Est-il besoin d'ailleurs de les compter?... Nous avons travaillé tous deux dans la mesure de nos forces... Nous en ferions bien davantage s'il le fallait, par affection l'un pour l'autre et par amour pour nos enfants.

— Vous avez raison, Agnès, répondit M. Lisle, d'un ton sérieux qui ne conservait plus rien d'amer. Votre courage, votre dévouement doivent trouver leur récompense; oui vous avez su me rendre heureux malgré tout au milieu des épreuves de notre vie de labeur.

Il y eut un silence, puis Agnès, revenant au sens pratique qui ne l'abandonnait jamais.

— Il faut nous retirer, dit-elle, si nous ne voulons veiller dans l'obscurité. Je viens d'achever ma tâche, et nous avons épuisé pour aujourd'hui notre provision de chandelle.

CHAPITRE II.

Mr Lisle ne s'était pas trompé. Le contraste de leurs positions respectives avait passé inaperçu aux yeux de Catherine; mais il n'en fut pas de même le jour suivant, lorsque Lady Harriet et ses filles lui demandèrent compte de sa visite. Lady Harriet surtout la pressa de questions faites de ce ton vif et brusque auquel Catherine était maintenant trop accoutumée pour s'en blesser. Adélaïde et Sophie exprimèrent hautement leur commisération pour la famille Lisle.

— Ainsi donc, poursuivit Lady Harriet, Mr et Mme Lisle sont maintenant logés au premier étage chez un épicier, dans le voisinage de ces horribles écuries!... Comment font-ils pour caser là tous leurs enfants.

— Je l'ignore, répondit Catherine; les enfants étaient couchés, à l'exception de Walter et je ne les ai pas vus. Le salon m'a paru confortable.

— De Cressy ne partage pas votre opinion fit observer Adélaïde. Il m'a peint sous des couleurs très vives la triste situation de l'appartement, son exiguité et l'odeur nauséabonde qu'exhalait le magasin.

— Assurément, dit Lady Harriet; les idées grandioses de De Cressy ne cadrent guère avec celles des Lisle; mais à part sa délicatesse, c'est une mauvaise économie, à mon avis, que de se loger en appartement. Il vaudrait mieux, avec une famille aussi nombreuse, louer une petite maison.

— C'est ce qu'ils faisaient avant mon départ, dit Catherine. Depuis un an ou deux, ils ont quitté leur maison et jamais Agnès ne m'en a dit le pourquoi.

— Je crains que ce pourquoi ne soit bien facile à deviner, repartit Lady Harriet. Comme d'autres jeunes ménages, ils auront été imprudents... Les enfants sont venus en grand nombre.... On a fait de mauvaises affaires, sans pouvoir reprendre son équilibre.... Voilà l'inconvénient de ces mariages sans fortune.

Lady Harriet se plaisait souvent à faire de la morale; il y avait en ce moment quelque chose de provoquant dans le son de sa voix. La physionomie mobile de Catherine s'assombrit à ce blâme jeté sur sa sœur.

et le visage habituellement pâle de Sophie se colora d'une rougeur fugitive.

— L'axiome que vous citez, maman, peut être fort sage, dit-elle ; je ne le discuterai point. Mais il ne s'applique pas au cas dont nous parlons. Le mariage d'Agnès était ce qu'on appelle un parti très-sortable, lorsqu'il a été décidé. J'étais une pensionnaire alors, avide de nouvelles comme toutes les pensionnaires, et je me souviens encore des marques de satisfaction que vous avez données à cette occasion.

— Effectivement, répondit Lady Harriet ; c'était un fort joli mariage pour Agnès. Mr Lisle était employé du gouvernement, ce qu'il est encore, je crois, et Agnès n'avait rien.... C'est le manque d'ordre sans doute qui les aura fait tomber si bas.

— Permettez-moi de vous contredire, repartit Catherine dont les yeux étincelaient. Agnès a toujours eu beaucoup d'ordre.... Mon père se plaisait à le répéter dans le temps où il n'avait plus que les pauvres pour clientèle... Quand venait la Noël et qu'il s'agissait de payer les comptes du ménage, c'est Agnès qui s'en chargeait.... D'ailleurs ni elle, ni son mari ne sont à plaindre ; ils paraissent fort heureux et j'ai retrouvé ma sœur, ayant l'air aussi jeune, aussi gaie que lorsque je l'ai quittée.

En achevant ces mots, Catherine sortit du salon pour mettre son chapeau et se diriger ensuite vers Audley-Street sous l'escorte d'une femme de chambre. Lady Harriet alla faire son ménage et les deux sœurs restèrent seules ensemble.

Adélaïde, l'aînée, et la plus favorisée de la nature sous le rapport des dons extérieurs, regarda Sophie avec un sourire sarcastique.

— A entendre cet éloquent panégyrique de la pauvreté dans la bouche de Catherine, dit-elle, on ne s'imaginerait point qu'elle a donné son cœur à notre noble cousin, avec ses vastes propriétés et ses quinze mille livres de rente.

— S'il est vrai qu'elle l'aime, répondit Sophie, cette dernière considération n'y est pour rien.

— C'est seulement une heureuse coïncidence, fit observer Adélaïde.

— Dites plutôt une malheureuse coïncidence pour Catherine, répliqua Sophie. Ma seule consolation, s'il renonce maintenant à elle, sera de me dire qu'il n'était pas digne de la posséder.

— Dans le cas où un mariage viendrait à se conclure entre Lord de Cressy et la fille d'un pauvre médecin de village, tenant le milieu entre l'institutrice et la demoiselle de compagnie, vous croyez donc que l'avantage serait tout entier du côté de notre cousin !

— Je ne vous dirai pas ce que j'en pense, Addy; mais je bénis le ciel de ne point envisager les choses à votre point de vue bas et sordide... Maman, elle-même, qui ne cesse d'admonester De Cressy, n'a pas le courage d'en parler à Catherine.

— J'admire la prudence de maman, sans la comprendre, reprit Adélaïde. Au fond, je la crois assez fière de Catherine pour désirer que ce mariage se fasse, tout en redoutant l'impression qu'il produira sur la famille de Cressy. Pour ma part, dans l'intérêt même de Catherine, je me garderais d'encourager des espérances qui ne peuvent amener qu'une amère déception. La passion de notre cousin ne résistera pas à la découverte d'un beau-frère, habitant les écuries d'Adam.

— J'ai meilleure opinion de lui, repartit Sophie. La certitude d'être aimé de Catherine brisera, j'espère, son orgueil... Quoiqu'il en soit, nous sommes libres de toute responsabilité à cet égard, car Sa Grandeur ne nous consultera pas.

Sans se douter que des sentiments qu'elle s'avouait à peine, les plus doux, les plus intimes de son cœur, faisaient en ce moment l'objet d'une discussion, Catherine poursuivait sa route vers Audley-Street. Lady Harriet lui avait offert son équipage pour toute l'après-midi, l'engageant à conduire Agnès et sa jeune famille à Kensington-Gardens. C'était une excellente femme au fond que Lady Harriet, toujours prête à réparer par un acte de bienveillance la vivacité un peu acerbe de ses jugements sur autrui.

— Vivant dans un appartement si exigü, votre sœur et ses enfants doivent avoir besoin de prendre l'air, avait-elle dit à Catherine. Une promenade en voiture leur fera du bien.

La reconnaissance fit perdre à Catherine tout souvenir de ses pénibles impressions de la matinée, et elle se mit en chemin d'un pas aussi léger que son cœur.

Vue en plein jour, et peut-être au reflet des impressions de Lord de Cressy, la rue qu'habitait Agnès avait effectivement l'aspect le moins encourageant. L'escalier qui conduisait à l'appartement de Mrs Lisle était étroit et sombre ; la boutique d'épiceries exhalait une odeur des plus désagréables. Mais Catherine oublia tout quand elle se trouva dans les bras de sa sœur. Les enfants, groupés autour de leur mère, reçurent l'ordre d'avancer pour faire connaissance avec leur jeune tante; vint ensuite le tour du Bébé qui, accablé par la chaleur, s'ètait couché tout de son long sur le plancher. Il ressentit si vivement l'offense qu'on lui fit en le secouant, que les vociférations réunies de Frank et de Mary eurent beaucoup de peine à l'apaiser.

— Qu'ils sont tous forts et bien portants! s'écria Catherine.

Agnès poussa un soupir et regarda involontairement son premier-né, auquel personne ne paraissait songer.

— En effet, dit-elle, les petits ne sont jamais malades. On ne les prendrait point à les voir, pour des enfants élevés en ville.

Catherine eut le cœur serré de son oubli.

— Il faut que nous tâchions de rendre un peu de couleur aux joues de Walter, reprit-elle. Il a besoin d'air. Lady Harriet me prête aujourd'hui sa voiture pour vous mener tous au parc de Kensington. Le domestique portera Walter à l'ombre; nous nous assiérons auprès de lui et nous causerons paisiblement.

Cécil se mit à battre des mains et à exprimer sa joie d'une façon qui promettait peu de repos à son entourage.

— Quel bonheur! s'écria-t-il; pourrai-je monter sur le siége et conduire moi-même? J'ai déjà été en omnibus, mais jamais en voiture...

— Doucement, Cécil, interrompit la mère; vous n'atteindrez pas encore aujourd'hui l'objet de votre ambition... En vérité, Catherine, poursuivit-elle en se tournant vers sa sœur, je crains que la toilette des enfants ne dépare singulièrement le brillant équipage de Lady Harriet. A part Walter, qui n'use rien, et dont la tenue est toujours celle d'un gentleman, qu'il soit vêtu de serge ou de futaine, les autres ne sont vraiment pas présentables.

— Oh! maman! s'écria la petite Mary avec indignation, et mon paletot de taffetas?

— Paletot taillé dans mon ancienne jupe des dimanches, poursuivit Agnès s'adressant à sa sœur. L'étoffe en a été teinte et retournée jusqu'à ne pouvoir plus me servir; j'en ai fait alors un vêtement pour ma fille.

— Il est fort joli, garni de la frange du manteau de Bébé, fit observer Mary avec complaisance

— Bébé n'a plus son manteau, ajouta Cécil; maman en a fait une pelisse pour Frank, ce qui est grand dommage.

Agnès regarda Catherine en riant.

— Vous voilà initiée aux mystères de notre garde-robe, lui dit-elle. Il serait trop long de vous énumérer tous les articles; mais vous pouvez juger si nous sommes dignes de figurer, ainsi vêtus dans la calèche de Lady Harriet.

— Je romprais pour toujours avec Lady Harriet, fit Catherine, le sang lui montant au visage, si je pouvais la croire un seul instant capable de rougir de ma sœur et de ses enfants!

— Ce serait de votre part une folie et une ingratitude, Catherine; je n'ai pas supposé que Lady Harriet rougisse de nous, mais bien de notre toilette, et franchement j'en ai honte moi-même, tout appropriée qu'elle soit à notre condition.

Les scrupules d'Agnès cédèrent enfin, moins aux arguments de sa sœur qu'aux regards suppliants de Walter. Sentant le besoin qu'il avait de changer d'air et de milieu, sa mère n'eut pas le courage de le désappointer.

— Ce que fait Walter, il faut que nous le fassions tous, dit-elle, car je ne puis ni vous le confier, ni laisser les enfants seuls à la maison.

Le reste de la matinée se passa pour Catherine à causer de choses et d'autres et à jouer avec les enfants. Elle les caressa, s'informa de leurs noms, de leur âge, loua les petits trésors qu'ils exposaient à son admiration et leur montra à son tour les bijoux de lave qu'elle avait reçus des Wilmot.

L'équipage de Lady Harriet vint enfin et toute la bande partit pour Kensington. On s'installa dans un pavillon faisant face à l'allée des cavaliers, et ce fut seulement assez tard dans l'après-midi que Catherine put jouir du doux tête-à-tête tant désiré avec sa sœur.

Elles s'étaient assises toutes deux à l'écart, dans la crainte que leur causerie à voix basse n'arrivât aux oreilles proverbialement fines des enfants. Walter, installé à quelque distance de là, avait entrepris la fabrication d'une chaîne de marguerites d'une longueur sans précédent. Il y travaillait avec zèle à l'aide des renforts cueillis par Frank, et s'efforçait de faire entendre raison au Bébé, qui lui apportait des fleurs sans tige, exigeant que Walter les fit entrer dans sa guirlande. Cécil courait ça et là, tantôt se suspendant aux barreaux de la grille et se pâmant devant tous les chevaux à queue longue; tantôt épris de chaque fillette qu'il voyait passer sur un poney; tantôt enviant les petits garçons, et se persuadant qu'il monterait lui-même à cheval beaucoup mieux qu'eux. Mary avait trouvé ces distractions enfantines incompatibles avec son chapeau des dimanches et son paletot de taffetas ; elle s'était emparée du parasol de sa tante, et paradait gravement de long en large avec toute la dignité d'une jeune personne.

— Avant de vous parler de moi, ce qui sera long, dit Catherine à sa sœur, je désire apprendre tout ce qui vous concerne. Édouard n'a pas renoncé à son emploi, que je sache? Comment peut-il avoir tant de besogne chez lui, après qu'il a achevé sa journée?

— Le travail qu'il fait à la maison est en surplus, répondit Agnès;

ce sont des calculs ou des écritures dont il s'acquitte pour les marchands. Il a lié connaissance avec deux ou trois des grands fabricants de la Cité. Le goût qu'il avait jadis pour l'algèbre lui est devenu bien utile aujourd'hui.

— C'est une triste besogne que celle-là pour un homme intelligent, repartit Catherine.

— La besogne en elle-même n'a rien de répugnant si elle était fixe et mieux rétribuée.

— Oh ! Agnès ! vous n'avez donc aucune ambition ?

— Ma chérie, j'ai cinq enfants à élever, répondit Agnès, regardant avec un sourire la petite troupe qui s'ébattait dans leur voisinage.

Mais Catherine ne souriait pas.

— J'ai une seconde question à vous adresser, reprit-elle après une pause ; ne m'accusez pas d'indiscrétion. Lady Harriet, qui aime assez à faire de la morale, a paru très-surprise quand je lui ai dit que vous viviez maintenant en appartement... Elle prétend que c'est une mauvaise économie lorsqu'on habite Londres toute l'année...

— En effet, ma chère Catherine, c'est une mauvaise économie pour ceux qui ont un mobilier et des domestiques.

— Mais vous aviez tout cela quand je vous ai quittée...

— C'est vrai, répondit Agnès. Elle hésita un instant, puis elle poursuivit.

— Mieux vaut que je vous dise aujourd'hui toute la vérité. Je vous l'avais cachée jusqu'à présent pour ne pas vous affliger..... Voici les faits tels qu'ils se sont passés : Edouard, poussé par la bonté de son cœur et négligeant tous les avertissements, s'était rendu caution un beau jour d'un de ses amis qui avait fait des spéculations hasardeuses dans les chemins de fer. Cet ami, complètement ruiné, prit la fuite, nous laissant redevables de cinq cents livres. Pour nous acquitter, il fallut vendre nos meubles, abandonner notre maison et lutter tant bien que mal contre la misère qui se faisait cruellement sentir.... La naissance de cet enfant nous coûta entr'autres bien cher. — En parlant ainsi, Agnès désignait le Bébé, — huit semaines s'écoulèrent avant que je fusse suffisamment rétablie pour me passer de la garde. Ensuite, nous avions Walter qu'il fallait soigner... auquel nous procurions tous les adoucissements en notre pouvoir!. hélas ! bien peu de chose !... Mais le plus cruel pour moi, c'étaient les reproches que se faisait Edouard.... L'air pâle et défait que vous lui avez trouvé n'est que le résultat de ses angoisses morales.

Catherine écoutait sa sœur, les yeux remplis de larmes.

— Ainsi, Agnès, dit-elle, tandis que je vivais dans l'abondance, gas-

pillant mon argent en toilettes et autres futilités, vous enduriez ici toutes ces privations.?.. Que ne conserviez-vous au moins pour votre usage cette pension payée si régulièrement et qui alimentait mes folles dépenses?

— Folles dépenses! le mot est bien fort, Catherine; la modeste pension que vous recevez ne vous en permet point. D'ailleurs, j'étais heureuse de vous savoir à l'abri du besoin, jouissant de votre jeunesse et acquérant une instruction solide dont vous tirerez parti quelque jour.... Edouard n'eût jamais consenti à vous laisser partager notre pauvreté. Ce n'est pas que les offres de service nous aient manqué : le monde, quoiqu'on en dise, renferme encore bon nombre de cœurs généreux. Plusieurs de ses amis, et des moins riches, exigèrent qu'il leur transférât sa dette; Edouard les rembourserait, disaient-ils, à loisir. Mon mari ne voulut jamais y consentir, et je crois qu'il a eu raison. Il soutient que dans notre position, il faut savoir rester indépendant, sous peine de ne plus se relever quand on a fait une chute.

— Cette observation s'applique à ma position comme à la vôtre, Agnès, repartit Catherine, dont les traits mobiles se couvrirent d'un nuage. Est-il au monde une jeune fille plus dépendante que moi, en dépit de toutes les bontés de Lady Harriet?.... Et pourtant, mon existence jusqu'à présent n'a été qu'un long jour de fête, trop agréable pour m'être bien salutaire.

— Qui donc, ma chérie, songerait à vous faire un reproche du bonheur que vous avez su goûter dans votre position? — D'autres, moins sensibles que vous au bon côté des choses, n'en eussent pas joui comme vous. Lady Harriet, vous connaissant aujourd'hui, vous aime pour vous-même; mais ne croyez pas quelle ait été tout à fait désintéressée quand elle vous a prise chez elle. Cet arrangement lui convenait mieux que de choisir pour ses filles une véritable institutrice. C'est elle-même qui me l'a dit, et elle m'a confié depuis que le succès avait dépassé son attente. Votre soif de lecture, votre facilité et votre ardeur pour l'étude des langues étrangères ont enflammé le zèle d'Adélaïde et de Sophie. Elles ont appris davantage pendant les six mois de votre séjour à Nice que pendant tout le cours des années précédentes.

— Il est vrai, dit Catherine, que nous étudiâmes assidûment pendant deux ans. Adélaïde avait une santé faible; Sophie était trop jeune pour aller dans le monde, de sorte que nous ne fréquentions guère la société qui nous entourait. Puis, j'avais le mal du pays, et je ne parvenais à l'oublier qu'en étudiant de toutes mes forces. Mais depuis quelque temps nous menons une existence passablement décousue; l'hiver dernier

surtout, les distractions se sont multipliées autour de nous. Les anglais, établis comme nous à Rome, se réunissaient pour monter à cheval, pour faire de la musique et l'on se voyait régulièrement une ou deux fois par jour.

— Vous suiviez partout les Wilmot?

— Oui. J'avais bien quelques scrupules au commencement, et Lady Harriet elle-même n'en était pas exempte; mais Sophie refusait toutes les parties de plaisir dont je ne voulais pas être, et je m'accoutumai par degrés à l'accompagner partout..... Je ne pense pas que ces distractions m'ait gâtée : aucune ne m'a fait éprouver une joie aussi pure que celle de mon retour en Angleterre.

— Calmez vos inquiétudes à ce sujet, ma chère Catherine, dit Agnès en souriant. La dissipation quelle qu'elle soit ne vous a certainement pas nui.

— Qui sait? Les uns se dissipent d'une façon et les autres d'une autre... Ce n'était pas la perspective du retour qui me charmait, puisque j'ai senti un vif regret quand j'ai posé le pied à Ostende sur le bateau à vapeur....

— C'est tout naturel : on ne tourne pas sans regret une page de son existence et surtout une page aussi séduisante que celle dont vous venez de me faire la description..... Je gage néanmoins que vous avez été heureuse de revoir mon vieux visage fané?..

Catherine leva sur sa sœur un regard mouillé de larmes.

— Je vois qu'il est inutile, reprit-elle, que je vous dise du mal de moi. J'attendrai qu'Edouard soit ici.

— Vain espoir, Catherine! Edouard s'est déclaré parfaitement satisfait de sa belle-sœur, telle qu'il l'a retrouvée, et vous savez qu'il dit toujours ce qu'il pense.

— Maman! maman! s'écria en ce moment Cécil qui se précipita dans le pavillon comme un écervelé; regardez donc ce cheval bai!... Jamais, je n'en ai vu de plus beau!

Tous les yeux se tournèrent aussitôt dans la direction qu'indiquait l'enfant; mais Catherine baissa les siens aussi promptement qu'elle les avait levés, en reconnaissant le cavalier qui lui ôtait respectueusement son chapeau. Elle lui rendit son salut en rougissant.

— Mais c'est mon visiteur, je crois! — s'écria tout à coup Walter.

— En effet, c'est Lord de Cressy, répondit Catherine.

— Vous le connaissez, ma tante? — Pourquoi donc ne s'arrête-t-il pas?... Je vais l'appeler.... De cette façon j'admirerai son cheval de plus près... — Et Cécil s'élançait déjà à la poursuite du cavalier; mais les

appels réitérés de sa mère et de sa tante le ramenèrent à sa place. Catherine s'empara de sa petite main frémissante et ne lui rendit la liberté que lorsque cheval et cavalier eurent disparu dans le lointain.

Jusque là, Agnès avait évité de prononcer le nom de Lord de Cressy; mais elle comprit cette fois que son silence serait trop significatif. Elle détourna la tête afin de ne point rencontrer les yeux de Catherine, et, du ton le plus naturel.

— Est-ce à Rome que vous avez lié connaissance avec Lord de Cressy? — lui demanda-t-elle.

— Nous l'avons rencontré à Vérone, répondit Catherine; il est le neveu de Lady Harriet, de sorte que la connaissance était à moitié faite. Lady Harriet paraissait ravie de l'avoir auprès d'elle : c'était à l'époque des troubles politiques. L'idée de traverser le Tyrol sous la seule escorte de son courrier, déjà fou de terreur, ne lui souriait guère. Lord de Cressy partait pour l'Orient; il consentit de bonne grâce a nous accompagner au delà des frontières. Après nous avoir guidées saines et sauves loin de tout danger, il renonça à son grand voyage et reprit avec nous le chemin de l'Angleterre.

Ce récit n'offrait en lui-même rien d'extraordinaire et Agnès se garda de demander si la présence de ce compagnon n'était pour rien dans le charme du retour. Elle ne voulait provoquer aucune confidence.

— Cécil nous a interrompues tout-à-l'heure, reprit-elle; pour en revenir à notre conversation, me direz-vous, ma chérie, ce que vous comptez faire maintenant que vous voilà de retour?

— Mais, je suppose, chercher une place d'institutrice, répondit Catherine d'un air découragé qui éveilla aussitôt la tendre sympathie de sa sœur.

— Ce changement d'existence vous effraie, ma chère Catherine; je n'en suis pas surprise, dit Agnès avec douceur. Lady Harriet vous en a-t-elle déjà parlé?

— Non, pas encore; dois-je attendre qu'elle entame ce sujet la première?

Agnès hésita.

— Je ne le crois pas, répondit-elle avec une répugnance visible. Chère Catherine, ne m'accusez pas de dureté : votre position actuelle a mille inconvénients surtout au commencement de la saison des fêtes. D'ailleurs, si vous songez sérieusement à vous faire institutrice, il vaut mieux ne pas laisser aux talents que vous avez acquis le temps de se rouiller....

— Sans doute, fit Catherine d'un ton douteux, et elle ajouta presque

aussitôt : je vous ai dit que j'étais gâtée, Agnès ; mais vous ne saurez jamais ce que je souffre à la pensée d'être mise en contact avec des étrangers..... Quand je songe que toute ma vie se passera à rompre d'anciennes relations pour en former de nouvelles!

— Toute votre vie, c'est bien long Catherine.... Vous apprendrez à vivre au jour le jour sans regarder si loin. « A chaque jour suffit son mal ». Je vous ai fait un lugubre tableau de notre existence depuis quelques années..... En jetant un coup d'œil sur le passé, j'y trouve cependant plus de joies que de peines, et la souffrance elle-même y est mêlée d'une certaine douceur. Néanmoins, comment eussé-je pu la supporter si je ne m'étais résolue tout d'abord à accepter le jour présent sans songer au lendemain?

— Vous avez raison, Agnès, mais je ne vous ressemble pas.

— Vous valez mieux que moi, ma chérie : vous entreprenez le voyage de la vie avec plus d'énergie et de santé que je n'en ai jamais eu. Les épreuves nous viennent par degrés, au fur et à mesure que nous devenons plus forts pour les supporter.... Vous serez courageuse, je le sais... D'ailleurs trouverez-vous beaucoup de personnes moins sympathiques à votre caractère que ne l'étaient les Wilmot quand vous êtes entrée chez elles?

— Ce n'est pas que nous sympathisions beaucoup aujourd'hui même, repartit Catherine, mais nous sommes faites les unes aux autres. Lady Harriet est toujours brusque, froissant sans y prendre garde les plus chers sentiments de son entourage, puis réparant ses torts par son excellent cœur. Addy envisage la vie d'une façon misanthropique qui m'agace outre mesure, bien qu'elle l'affecte souvent pour me tracasser lorsque je vais trop loin. Je pâtis un peu pour le moment de l'exagération poétique des sentiments de Sophie, car Adélaïde nous place sur la même ligne. Il y a néanmoins bon nombre de sujets sur lesquels je me garderais de me prononcer, lors même que je penserais comme Sophie.

— Bref, dit Agnès, il y a autant de caractères différents que de membres dans une même famille; cela a toujours été et cela sera toujours, sans nuire heureusement à l'affection qu'on se doit les uns aux autres.

— Je vous concède que je suis chagrine et déraisonnable, Agnès; aussi vais-je parler dès ce soir à Lady Harriet.

— Ma chérie, il n'est pas nécessaire de vous tant presser. Attendez quelques jours, cela vaudra mieux. Peut-être Lady Harriet a-t-elle l'intention de vous parler la première, et moi, je voudrais en causer d'abord avec Edouard.

Le soulagement qui se peignit sur les traits de Catherine à l'idée de ce répit n'échappa point à l'œil clairvoyant d'Agnès et la douce causerie, dont elles s'étaient fait une fête toutes les deux, laissa dans l'esprit de chacune un sentiment pénible.

— Cela se comprend, pensa Agnès; sa répugnance à quitter les Wilmot et mon désir de lui voir rompre avec elles procèdent de la même cause; sans que nous ayons le courage de nous l'avouer mutuellement... Espérons que tout ira bien.

CHAPITRE III.

Rentrée à Lowndes-Square, Catherine tout le temps du dîner eut à parer les questions indiscrètes des Wilmot au sujet de sa sœur. Enfin l'interrogatoire cessa. Lady Harriet se dirigea vers sa table à écrire, placée dans la pièce voisine. Adélaïde s'assit au piano et Sophie, blottie dans un fauteuil, ne tarda pas à s'endormir sur les pages d'un roman. Rien n'empêchait Catherine de se livrer tout entière à son penchant pour la rêverie. Elle prit son ouvrage et s'installa au milieu des plantes qui garnissaient le devant de la fenêtre. La croisée était ouverte; le mouvement des passants, le roulement des voitures berçaient plutôt qu'ils ne troublaient la méditation de la jeune fille, car les sons du piano, accompagnés de la belle voix d'Adelaïde, étouffaient les bruits du dehors. Adélaïde chantait cette délicieuse complainte de Longfellow :

« Le jour est triste et sombre,
» Il pleut et l'ouragan ne cesse de mugir;
» La vigne au vieux portail se crampone dans l'ombre
» Et ses feuilles s'en vont de tous côtés mourir.
» Le jour est triste et sombre.

» Ma vie est triste et sombre,
» Il pleut et l'ouragan ne cesse de mugir.
» Je tâche de garder mes doux rêves dans l'ombre...
» L'un et l'autre s'en vont pour ne plus revenir.
» Ma vie et triste et sombre.

» Sois calme en tes orages,
» O mon cœur, ton destin n'est pas si rigoureux,
» Le soleil brille encore derrière les nuages.
» Et comme toi chaque être à ses jours nébuleux,
» Chaque âme a ses orages. (1) » —

(1) Longfellow : le Jour de Pluie, traduit par Marmier.

La profonde mélancolie de ces vers trouve aisément un écho dans le cœur de la jeunesse. Nous goûtons un certain charme à savourer ses noires pensées, tant que la rude école de la vie ne nous a pas appris à garder nos larmes pour d'autres maux que des peines imaginaires. Catherine ne connaissait encore ni la souffrance ni la déception, pourtant son cœur se gonflait et des pleurs involontaires mouillaient ses paupières.

— Par pitié, Addy ! — interrompit en ce moment une voix familière qui fit tressaillir Catherine de surprise et de joie. Par pitié! chantez-nous donc quelque chose de moins lugubre... de mieux, approprié à la délicieuse soirée que nous avons aujourd'hui !... Enmore et moi nous passions sous vos fenêtres quand ces lamentables accents nous ont frappés. Enmore a insisté pour que nous entrions, dans le dessein chevaleresque d'arracher l'infortunée chanteuse de la prison où elle gémit...

Adélaïde, qui n'avait pas même tourné la tête à cette apostrophe de son cousin, condescendit enfin à se déranger pour saluer le nouveau venu. Sophie ferma son livre avec une vivacité destinée à démentir toute accusation d'avoir sommeillé ; elle tendit cordialement la main aux deux jeunes gens, tandis que Lady Harriet, élevant la voix de la pièce voisine, s'informait si le visiteur n'était « que son neveu. »

Ses filles lui ayant répondu que de Cressy n'était pas seul, elle se confondit en excuses sans quitter sa table à écrire, pendant qu'Enmore lui-même demandait humblement pardon de se présenter si cavalièrement. Un peu gêné du diapason élevé qu'il lui fallait prendre pour converser avec Lady Harriet, il se tourna vers Sophie.

— Vous me rendrez, j'espère, la justice de croire, lui dit-il, que de Cressy est seul coupable de notre invasion chez vous, à pareille heure?...

— Maman sera ravie de vous voir, répondit Sophie, elle tient beaucoup à conserver les habitudes sociables que nous avions prises à l'étranger.

— Certainement, ajouta très-haut, Lady Harriet, et pour vous prouver que je vous considère déjà comme un ami de la maison, je vais achever cette lettre avant de vous rejoindre.

Catherine, abritée derrière son rideau de feuillage, n'avait pris aucune part à la conversation; mais au sourire qui entr'ouvrit ses lèvres et qui rayonna dans ses yeux lorsque Lord de Cressy s'approcha d'elle, on devinait assez que sa réserve n'était pas de l'indifférence.

— Que pensez-vous de cette soirée. Miss Mortimer, lui dit-il, la trouvez-vous aussi agréable que certaine soirée passée à Gand à con-

templer la lune, se mirant dans l'eau, au Quai des Bateliers ? Vous souvient-il encore de ce beau coucher de soleil, auquel nous assistâmes sur la rive de Brühl... Ma tante et mes cousines étaient fatiguées. Elles mouraient de faim, maudissaient le retard du bateau à vapeur, et tandis que nous admirions la belle nature, elles n'avaient qu'un désir, celui d'arriver à Bonn le plus tôt possible....

— Oui, tout cela était bien beau, dit avec lenteur Catherine, qui semblait ne s'arracher qu'avec peine à ces doux souvenirs.

— Je suis heureux de vous l'entendre dire, reprit Lord de Cressy. A cette époque, vous vous faisiez un devoir de désirer l'heure du retour et vous gâtiez ainsi nos jouissances.... Si j'étais méchant, je triompherais aujourd'hui de voir comme « vous tâchez de garder vos doux rêves dans l'ombre », selon la romance d'Adélaïde...

— Je ne les garde pas dans l'ombre ; ils sont là devant moi bien récents et bien vifs, répliqua Catherine. D'ailleurs le retour ne m'a causé aucun désappointement : je viens de passer la journée avec Agnès.

— En effet, je vous ai aperçue à Kensington ce matin. L'idée m'est venue de renvoyer mon cheval et d'aller vous rejoindre : mais vous m'avez paru tellement inaccessible au milieu de cette troupe d'enfants, que le courage m'a manqué.

Un nuage passa sur le front de Catherine et Lord de Cressy s'en aperçut.

— J'ai été surpris de voir là votre pauvre neveu, ajouta-t-il aussitôt. Il me disait qu'il quittait rarement sa chaise longue....

— Parce qu'il n'en a pas l'occasion, reprit Catherine. Mais Lady Harriet avait eu la bonté de mettre sa calèche à notre disposition. Walter a pu s'y étendre tout de son long, et il a fait à pied le trajet des portes du parc jusqu'au pavillon.... Il était si heureux, que je n'ai pu m'empêcher de penser combien nous apprécions peu nous-même ces distractions qui lui font tant de plaisir.

— Pauvre enfant ! fit Lord de Cressy, les jardins de Kensington sont pour lui un paradis, comparés à l'atmosphère enfumée et malsaine qu'il respire dans Audley-Street... Mais j'y songe !.. croyez-vous qu'il pourrait se servir d'une boîte d'outils à sculpter qui ont fait les délices de mon enfance ?... Je les ai trouvés aujourd'hui, couverts de poussière, au fond d'une armoire où ils dorment depuis quinze ans, et je me suis senti bien vieux en examinant une guirlande de feuilles de chêne restée là inachevée comme une relique du temps passé... Je donnerai ce trésor au petit Lisle, si vous jugez que cela puisse lui faire plaisir.... Il s'appelle Walter, n'est-il pas vrai ?

Catherine releva sur son interlocuteur, un regard plein de reconnaissance.

— Walter sera ravi, dit-elle; il est vraiment très-adroit et confectionne déjà pour les enfants, au moyen de noyaux de cerises, une foule de jolis objets qui annoncent les plus heureuses dispositions.

— Pour les enfants, répéta Lord de Cressy avec un sourire. J'ai entendu Walter lui-même faire cette distinction... On dirait qu'il appartient à une autre génération.

— Son esprit sérieux et réfléchi le rend plus âgé qu'il n'est en réalité, Agnès et lui semblent ne vivre que l'un pour l'autre. Ma sœur lui confie tout ce qu'elle pense ; ce qu'elle ne lui dit pas dans la crainte de l'affliger, il le devine... Son regard attentif épie les moindres mouvements de sa mère.... C'est un enfant si doux, si patient, si raisonnable que je ne puis me défendre de le croire destiné à une mort prématurée... Je tremble lorsque j'y songe..... L'existence d'Agnès paraît indissolublement liée à celle de son frêle trésor.

Lord de Cressy appuyé contre la jalousie, les yeux fixés sur Catherine ne perdit pas un mouvement de sa physionomie ; mais il était sans doute trop absorbé dans cette contemplation pour faire attention à ses paroles, car lorsqu'elle eut achevé, il répondit d'un air distrait:

— C'est cela, je lui enverrai mes outils.

Catherine fut froissée.

— Ou plutôt, je les lui porterai moi-même, s'empressa d'ajouter Lord de Cressy, s'apercevant de son étourderie. De cette facon, j'aurai peut-être le plaisir de rencontrer Mrs Lisle.

L'accent contraint de cette dernière phrase échappa à Catherine et la timidité seule l'empêcha de laisser voir toute la joie qu'elle éprouvait.

— Ma chère Catherine ! s'écria tout-à-coup Lady Harriet, apparaissant sur le seuil du salon, une lettre à la main ; vous êtes encore assise à la croisée !,.. Bien certainement vous prendrez froid !

Lord de Cressy se contenta de fermer la croisée de l'air le plus calme, mais Catherine se leva en rougissant beaucoup et alla s'installer sur une ottomane au milieu de l'appartement.

M. Enmore s'indignait de l'abandon où le laissait son ami en présence de deux jeunes filles inconnues, dont la conversation n'avait rien de bien neuf, et qui revenaient trop récemment de voyage pour être au courant des nouvelles de Londres. Aussi fut-il charmé du mouvement qui s'opérait dans le salon. Ses yeux s'attachèrent avec admiration sur le visage de Catherine qu'éclairait en plein la lumière d'une lampe posée près de l'ottomane. Il se souvint que Lord de Cressy avait mentionné

d'une façon très-brève une Miss Mortimer qui habitait chez sa tante et la beauté de la jeune fille lui donna des soupçons. Mais Lady Harriet venait de rentrer et il n'eut pas le loisir le pousser plus loin ses investigations.

Lady Harriet se laissa tomber sur un siége de l'air d'une personne qui a bien mérité de se reposer.

— En comptant, dit-elle, mes devoirs de maîtresse de maison, ma correspondance et mes visites, je n'ai pas eu aujourd'hui un instant à moi.

— Je vous en félicite, répondit Lord de Cressy, c'est en ayant de la besogne par dessus la tête, que vous remplissez le but de votre existence. Il y a trois classes d'ouvriers en ce monde; ceux qui imposent le travail, ceux qui l'exécutent et ceux qui s'en dispensent... On ne vous accusera pas de faire partie de cette dernière classe.

— Assurément, vous vous l'êtes réservée tout entière, rétorqua Lady Harriet. J'espérais apprendre que vous étiez à Holdinghame surveillant vos propriétés, mettant ordre à vos affaires; cela vaudrait mieux que de repartir pour de lointains voyages.... beaucoup mieux que de passer à Londres la saison des fêtes.

— Voilà la reconnaissance! s'écria Lord de Cressy en se tournant vers son ami. Depuis que j'ai bouleversé mes projets en faveur de ma tante, elle ne cesse de me reprocher ma complaisance!

— Je ne vous demandais votre escorte que jusqu'à la frontière autrichienne, repartit Lady Harriet. Mon intention n'était pas de vous ramener en Angleterre, loin de là.

— Mais puisqu'il nous sacrifie l'Inde et l'Egypte, jouissons au moins de sa présence, dit à son tour M. Enmore. Les Pyramides ne s'envoleront point; rien ne l'empêche de se fixer à Holdinghame pendant la chasse et même de m'y inviter si cela lui plaît... Quel moyen d'ailleurs de vivre à la campagne à cette époque de l'année?

— Comment pouvez-vous parler ainsi, s'écria Sophie; n'est-ce pas la saison des foins, des roses et de mille autres choses charmantes!

— Qui s'envoleront contrairement aux Pyramides, ajouta Catherine en riant.

— Oui, mais elles reviendront.... reprit M. Enmore... C'est là pour moi un des désagréments de la campagne. Les mêmes choses s'y représentent à époques fixes... On va voir des expositions agricoles; on s'occupe de drainage, de l'engraissement des porcs et des bestiaux, on lit les journaux de la province, on dîne chez ses voisins quand il fait clair de lune; on meurt, on se marie...

— J'ignorais que ces deux derniers articles fussent des priviléges exclusivement réservés à la campagne, fit observer Lord de Cressy, et Catherine partit d'un frais éclat de rire.

— Tout cela s'y remarque davantage, poursuivit M. Enmore. En ville les événements se succèdent sans attirer l'attention et le dernier qui survient fait oublier les autres. Je mourrais, par exemple, deux ou trois fois rue Jermyn, sans que ma mort produise grande impression. L'un demanderait si le pauvre Enmore a réellement cessé de vivre, l'autre répondrait qu'il l'a entendu dire, puis calculerait immédiatement si Lord Fitzéverard a quelque chance d'épouser Miss Trois-Étoiles... Mais supposons que cet événement se passe au château de mon père dans le comté d'Hertford... Ce seront des condoléances sans fin, des discussions à perte de vue sur l'origine de ma maladie et sur les moyens employés pour la combattre.... On blâmera mes folies de jeunesse; on ira chercher chacune des indispositions de mon enfance: on remontera jusqu'à la constitution de mes ancêtres, et, de cette façon l'intérêt du voisinage sera tenu longtemps en éveil.

— Cela ne prouverait qu'une chose, il me semble, repartit Sophie, dont l'esprit naturellement sérieux saisissait difficilement la plaisanterie; c'est que toutes ces personnes ont un excellent cœur.

— Je vous demande pardon, Miss Wilmot. Les habitants de la campagne ne valent pas mieux que ceux de la ville; seulement ils sont plus désœuvrés et fondent comme des oiseaux de proie sur tout ce qui fournit pâture à leur curiosité.

— Bref, fit Lord de Cressy, Enmore, contrairement au reste des humains, veut mourir sans être « pleuré, honoré ou chanté. »

— Je trouve très-peu convenable de parler aussi légèrement de pareilles choses fit observer Lady Harriet.

Catherine était au fond de son avis, mais elle ne put s'empêcher de rire.

— Il fallait donner un exemple un peu fort à l'appui de ce que j'avançais, reprit M. Enmore. Du reste, ce qui est vrai pour les choses sérieuses ne l'est pas moins pour celles qui ont peu d'importance: l'hiver dernier, il m'arriva, étant à la chasse, de faire une chute de cheval qui produisit la plus absurde sensation... Toutes les dames du voisinage prétendirent être en possession de remèdes infaillibles.... les emplâtres, les lotions tombèrent comme la grêle sur ma pauvre épaule malade.... Les hommes mirent Diamant à la question, décidèrent qu'il était ombrageux, vicieux, firent tant et si bien que mon père songea un instant à le vendre..... Supposons que cet accident me fut arrivé en ville, c'eût

été un agréable passe-temps pour mes amis de venir me voir; ils se seraient réunis chez moi pour causer et fumer sans s'inquiéter le moins du monde de mon état, et ma chute de cheval n'aurait fait aucun bruit.

— D'où il suit que j'avais raison tout-à-l'heure, repartit Sophie, et que les personnes engagées dans le tourbillon du grand monde, y perdent inévitablement cette chaleur de cœur, cette vivacité d'impressions qu'elles avaient en y entrant.

— La triste perspective pour nous! — dit sèchement Adelaïde.

— Pour celles d'entre nous, Addy, qui ont quelque chose à perdre, rétorqua vivement Sophie. Il va sans dire que la fréquentation du monde ne gâte rien chez les personnes vouées d'avance au scepticisme et à l'esprit de calcul....

— Trève, je vous en supplie, à vos éternelles discussions sur le sentiment et la raison, interrompit Lady Harriet. Nous n'avons déjà que trop prouvé à M. Enmore, je le crains bien, que la paix et l'harmonie ne règnent pas toujours entre les membres d'une même famille.

— J'aime la discussion, reprit M. Enmore, j'y retrouve pour un instant cette vivacité d'impressions à laquelle Miss Wilmot faisait allusion tout à l'heure. Néanmoins, après l'opinion qu'elle vient d'émettre devant nous, j'ose à peine vous transmettre l'invitation de ma mère au bal qu'elle donne le 21 de ce mois pour l'entrée dans le monde de ma sœur Hélène... Mon Dieu, oui, Hélène va se lancer à son tour dans ce vilain monde si décrié, si calomié!.. Ma mère, à cette occasion serait ravie de renouer connaissance avec vous, mesdames, et elle accueillera avec le plus grand plaisir les personnes que vous voudrez bien lui amener.

M. Enmore, en achevant ces mots, jeta un regard sur Catherine, dont la position dans la famille Wilmot ne lui semblait pas bien définie.

Lady Harriet remercia en termes généreux et les deux jeunes gens prirent congé.

— Quelle crécelle! s'écria Adélaïde lorsque la porte se fut refermée derrière M. Enmore.

— Cela ne l'empêche pas d'être bien amusant, fit observer Catherine et Lady Harriet ajouta avec un sourire.

— Je voudrais que mes filles partageassent votre humeur sociable.

— Nous sommes sociables pour les personnes qui valent la peine d'être écoutées, dit Sophie. Mais ces personnes mêmes se divisent pour Addy et pour moi en deux catégories différentes.... Celles qui plaisent à Adélaïdes sont pour moi trop prosaïques, trop raisonnables.... Et je n'aurais jamais cru M. Enmore capable de plaire à Catherine.

— Je ne partage pas ses opinions, si c'est là ce que vous appelez me plaire, répondit Catherine; néanmoins il a l'esprit gai, léger, et sa conversation renouvelle les idées.

— Je serai curieuse de revoir Lady Hélène, reprit Lady Harriet. Quand j'ai quitté l'Angleterre, c'était une jolie enfant blonde qui, aujourd'hui, ne doit pas avoir plus de dix-sept ans.... Mais à propos de cette invitation, Catherine, qu'allons-nous répondre pour vous? — ajouta-t-elle d'un air songeur en se tournant vers la jeune fille.

— Il n'est pas convenable que je l'accepte, et je n'irai pas, répondit Catherine d'un ton calme.

— Pourquoi donc? — fit Sophie. A Rome, vous sortiez toujours avec nous.... —

— Catherine n'a pas tort, reprit Lady Harriet. Il y aurait pour elle certains inconvénients à fréquenter la société de Londres.... Je voudrais néanmoins qu'elle pût voir un bal et M. Enmore l'a invitée d'une façon si marquée qu'il serait peut-être désobligeant de refuser.... Vous n'auriez pas grande dépense de toilette à faire, Catherine, poursuivit-elle; la robe que vous avez portée à une *conversazione* du Comte Bellini conviendra parfaitement pour l'occasion.... D'ailleurs, nous avons encore le temps d'y songer.

Catherine acquiesça sans rien dire, tout en se reprochant sa faiblesse. Un intervalle de quinze jours la séparait encore du vingt-et-un. Lady Harriet ne prévoyait donc d'ici là aucun changement dans la position de la jeune fille.... et tant de choses peuvent se passer en quinze jours! —

Traduit de l'anglais, par Mlle L. L'Estrive.

(*A continuer.*)

L'INCIDENT GERMANO-BELGE.

Depuis dix ans, la Belgique a été plusieurs fois l'objet des calculs plus ou moins intéressés de la diplomatie. Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié les révélations inouïes qui nous ont été faites, au milieu de la guerre de 1870, sur certaines « conversations » de MM. de Bismarck et Benedetti, en 1866, au sujet de l'avenir de notre pays. Bien que de ce débat le chancelier allemand soit sorti, pour la galerie, blanc comme son habit de cuirassier, *un po piu di luce* ne serait pas inutile, pour éclairer l'étude de ces machinations ténébreuses. Elles retentissent encore à nos oreilles, les paroles prononcées, à cette occasion, à la chambre des lords par le vieux comte Russell : « C'est une découverte » extraordinaire que d'apprendre qu'un pays tel que la Belgique ait » fait l'objet de telles combinaisons entre d'autres puissances. Pour ma » part, j'en ai ressenti une pénible impression, — comme si un fonction- » naire de la police détective était venu me dire qu'il avait surpris une » conversation de deux de mes respectables amis, ayant pour objet un » vol de nuit et avec effraction dans une maison habitée par un troi- » sième ami, que j'avais promis de protéger contre tout acte de brigan- » dage. Une telle circonstance m'étonnerait beaucoup, et je n'aurais » certainement plus, à l'avenir, grande confiance dans mes deux amis. » L'un de ces deux « amis » est mort, après avoir cruellement expié ses péchés politiques. *De mortuis nihil nisi bene.* L'autre est au faîte de la puissance civile et des honneurs de ce bas monde. Nous ne manquerons pas de courtoisie, en écrivant ce que disent tout haut ceux qui ont l'honneur de connaître l'heureux homme d'état allemand : il n'a aucune sympathie personnelle pour la Belgique. Je sais pertinemment qu'avant la guerre franco-allemande il détestait cordialement les libéraux belges. Aujourd'hui il est trop évident qu'il n'aime pas les catholiques de ce pays. A son retour de l'exposition de Paris, M. de Bismarck fut sifflé par des groupes de libéraux à Bruxelles et hué, à Liége, par une procession de « miliciens de l'avenir. » Certes aujourd'hui ces inconvenances ne seraient plus répétées par les mêmes acteurs, que l'âge et l'expérience ont instruits et amendés. Malheureusement pour nous, qui ne huons personne et ne sifflons que les mauvaises comédies, nous constatons que le temps n'a pas détruit les préventions du puissant ministre prus-

sien contre la Belgique, ce ci-devant « nid de démagogues, » dans lequel gouverne maintenant « l'internationale noire. » Pour justifier l'inconcevable complaisance, avec laquelle l'ancien ambassadeur prussien à Paris écouta, de 1862 à 1867, les « offres » séductrices des diplomates français de l'école de M. Benedetti, il répondait naguères au public anglais qu'il n'avait entendu, lui, que se livrer à des « négociations dilatoires, » en d'autres termes, amuser le cabinet des Tuileries, faire semblant de l'écouter pour mieux pouvoir contrecarrer ses coupables projets.

Les négociations actuelles ne sont plus « dilatoires. » Mais il est remarquable qu'elles ont commencé en Angleterre, où sont venus expirer les projets Benedetti. La *Gazette de la Croix*, dans une correspondance anglaise (du 9 avril dernier), confirmée dans ses lignes générales par les récentes discussions soulevées au sein du Parlement, nous a appris que le comte de Münster-Ledenburg, ambassadeur allemand à Londres, avait, il y a un an déjà, essayé, à deux reprises différentes, de gagner le cabinet britannique, pour exercer une pression commune à Bruxelles.

« En janvier 1874, dit le journal conservateur protestant de Berlin, il expliqua à lord Granville la nécessité de décider le gouvernement belge à faire une loi qui mit un terme à l'agitation cléricale. Le ministre anglais refusa de la façon la plus formelle de s'associer à une pareille démarche, la Belgique ayant fait, dit-il, sous ce rapport, tout ce qu'on pouvait attendre d'elle Non-seulement le Roi, mais aussi le gouvernement avaient personnellement et d'une manière pressante invité les évêques à la modération ; mais on ne pouvait pas les empêcher d'exprimer, comme catholiques, leurs sympathies pour le clergé allemand. Après la retraite du ministère Gladstone, le comte de Münster renouvela sa tentative auprès de lord Derby, en faisant remarquer que le clergé belge conspirait avec les légitimistes français et voulait apporter la Belgique en dot *(sic)* au comte de Chambord. Lord Derby, avec la froide sécheresse qui lui est propre, relégua cette supposition dans le royaume des fables et refusa également d'une manière formelle d'appuyer une démarche de l'Allemagne dans ce sens auprès du cabinet de Bruxelles.

M. de Münster, sans doute fils de cet homme d'État hanovrien qui eut tant de peine en 1815 de sauver la souveraineté Welfe des convoitises des plénipotentiaires prussiens, ayant échoué à Londres, le cabinet de Berlin eut recours à des moyens plus directs. Ils se résumèrent d'abord en quelques entretiens confidentiels, qu'eurent avec M. le comte d'Aspremont-Lynden, feu M. de Balan, M. le comte de Perponcher-Sedlnitzky, accrédité à Bruxelles le 18 juin dernier, et le chargé d'affaires *ad interim* de la Légation allemande. Ces entretiens eurent lieu dans les formes habituelles. La note allemande du 3 février 1875 nous a appris qu'ils avaient pour objet les « influences que peuvent exercer, sur les » affaires intérieures d'États voisins, les actes de sujets belges et

» l'appréciation juridique *(Rechtliche Beurtheilung)* de ces mêmes » actes. »

Bien que notoirement connu comme favorable aux prétentions de notre parti libéral, M. de Balan, qui n'était pas tous les jours également aimable, donna à ses communications une portée courtoise et même aussi amicale que le comportait son tempérament. Quant à son successeur, il suffit de considérer la distinction de sa personne et d'entendre sa parole séduisante pour rester convaincu que, passant par sa bouche, les observations les plus désagréables conserveront encore une apparence grâcieuse. Il semble ressortir de toutes les pièces de ce débat, que la diplomatie prussienne cherchait péniblement des cas d'accusation plus directe.

I.

Voici comment l'*Echo du Parlement*, qui parait avoir été parfaitement informé, a raconté la naissance de l'incident. On lui écrivit de Berlin :

« Au mois de février (le 3), le comte de Perponcher donna lecture dans le cabinet du comte d'Aspremont d'une dépêche de son gouvernement, rédigée en allemand, et renfermant trois griefs accompagnés des réclamations connues. Le comte d'Aspremont demanda et obtint copie de la pièce.

» Ce document produisit dans les cercles officiels belges une vive émotion. Le Roi fut averti et les ministres se réunirent en conseil. Il fut décidé d'envoyer M. de Borchgrave, chef de cabinet aux affaires étrangères, à Berlin afin de montrer la pièce au baron Nothomb, et de tâcher, avec lui, de donner au gouvernement allemand des explications verbales qui puissent le satisfaire. Le motif du voyage de M. de Borchgrave fut soigneusement tenu secret. On voulait absolument, à Bruxelles, éviter que l'affaire transpirât. Les journaux d'ici apprirent que l'honorable fonctionnaire belge était venu à Berlin pour faire l'étude de certaines archives du ministères des affaires étrangères. Cette étude faisait l'objet tout à fait accessoire du voyage.

» Le baron Nothomb et M. de Borchgrave se rendirent au ministère des affaires étrangères et cherchèrent sans doute à faire comprendre à M. de Bulow que ni les mandements des évêques belges, ni l'affaire Duchesne, ni l'adresse de quelques têtes chaudes à l'évêque de Paderborn ne constituaient des faits suffisamment graves pour décider le gouvernement à sévir ou à changer la législation. M. de Bulow, répondit-il *stante pede*, ou alla-t-il d'abord consulter le prince de Bismarck, c'est ce que j'ignore; toujours est-il que nos compatriotes ne parvinrent pas à convaincre le secrétaire d'Etat, puisque l'incident a eu des suites. M. de Borchgrave resta ici, je m'en souviens fort bien, une huitaine de jours, ce qui fait supposer que le baron Nothomb et lui sont retournés à la charge et qu'ils ont épuisé tous les moyens de persuasion.

» Mais entretemps, soit par M. de Bulow, soit par l'un de nos ministres à l'étranger, on apprit ici ou à Bruxelles que le gouvernement allemand avait cru devoir, sans attendre la réponse de la Belgique, faire part de la dépêche adressée au comte de Perponcher, aux cabinets de Londres, de Paris, de Saint-Pétersbourg, de Vienne et... de La Haye. Pourquoi de La Haye? Il serait intéressant de le savoir.

» Le prince de Hohenlohe donna lecture de la pièce au duc Decazes, qui lui demanda dans quel but cette communication lui était faite? Le prince répondit qu'il exécutait un

ordre de son gouvernement. Et les deux hommes d'État se saluèrent. Il résulte de là qu'*aucune pièce n'accompagnait la dépêche, qu'aucun désir n'était particulièrement exprimé aux puissances.*

» La même formalité eut lieu chez le prince Gortschakoff, chez le comte Andrassy, à La Haye et chez lord Derby. Aucun de ces gouvernements, hormis celui de Londres, n'a fait une réponse quelconque à la plainte. Il fallait en tout cas d'abord attendre la réponse belge avant de se prononcer dans l'un ou l'autre sens. Lord Derby, pourtant, déclara du coup que la Belgique étant un pays libre il était à prévoir que son gouvernement se trouverait dans l'impuissance d'offrir à l'Allemagne la satisfaction qu'elle réclamait.

» Quand on eut connaissance à Bruxelles de la démarche multiple de l'Allemagne, on prit la résolution de répondre par écrit, droit incontestable, et de procéder de la même manière que l'Allemagne. Le 26 février, le comte d'Aspremont-Lynden adressa au comte de Perponcher une longue dépêche, qui fut également lue aux cabinets susnommés, par nos ministres respectifs.

» A la dépêche du gouvernement belge est jointe une annexe concernant l'affaire Duchesne. Il y est dit comment M. de Balan correspondit avec la police belge au sujet de ce déplorable « farceur. » Il est constaté par cette annexe, qui contient une lettre de remerciement de M. de Balan, que l'on a fait en Belgique ce qu'on a pu dans cette circonstance pour obliger l'Allemagne. »

Voici en quoi consiste l'affaire Duchesne. Dans une lettre adressé à Mgr l'archevêque de Paris, le 9 septembre 1873, l'auteur s'offrait d'assassiner le prince de Bismarck moyennant une somme de 60,000 fr. Il transmettait en même temps un alphabet chiffré afin que personne ne pût deviner la correspondance. Une deuxième lettre, sans date, fut adressée au même prélat. L'auteur y joignait une photographie qu'il disait être la sienne et donnait son adresse : *Duchesne-Poncelet*, rue Léopold, à Seraing (Belgique). Le 21 septembre, Duchesne adressa au même archevêque une dépêche chiffrée, dans laquelle il confirmait la lettre précédente et se déclarait prêt à agir. Cette lettre portait l'empreinte d'un cachet marqué H. P. On sait que Mgr Guibert communiqua immédiatement cette correspondance au gouvernement français, qui en fit part au gouvernement belge. Duchesne a avoué, dans les différents interrogatoires qu'il a subis, avoir écrit ces lettres, le même jour, se trouvant en état d'ivresse, et sous la dictée d'un ami qu'il a persisté à ne pas vouloir faire connaître, pour lui éviter, a-t-il dit, des désagréments. On sait que ce chaudronnier, qui a travaillé en France, est plein de chauvinisme et qu'il a sur la pratique de la religion catholique des idées libérales. A-t-il été réellement le jouet d'abominables farceurs, quelque serpent a-t-il séduit son âme candide ou sordide, a-t-il le vin mauvais, est-il un dangereux plaisant ou un grand coupable? Le résultat prochain de l'instruction judiciaire nous l'apprendra. Quoiqu'il en puisse être, débarassons la discussion de ce personnage, en le livrant à sa destinée et en reconnaissant que le gouvernement prussien a eu

cent fois raison de se plaindre hautement du cas Duchesne, même s'il se résume en une plaisanterie détestable.

Il est plus intéressant et plus consolant d'examiner les autres « corps de délit. » Ils sont au nombre de trois. Le premier est l'adresse collective des évêques de la province ecclésiastique de Belgique, envoyée, le 2 février 1873, aux archevêques et évêques qui se trouvaient réunis à Fulda le 20 septembre 1872; le second est le mandement de l'archevêque de Malines, du 25 mai 1873, prescrivant la célébration d'un *triduum* de prières en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, à l'occasion du grand pèlerinage à Paray-le-Monial; enfin le troisième est une lettre soi disant émanée, le 30 novembre 1874, du *Comité des œuvres pontificales*, et envoyée par M. le comte de Villermont à l'évêque de Paderborn, dans sa prison.

Voici le texte du premier de ces documents :

« Révérendissimes Seigneurs, Vénérés Frères en Jésus-Christ. Tout le corps de l'Église souffre quand l'un de ses membres est en souffrance, et depuis longtemps déjà nous nous sentions pressés de vous dire combien nous partagions la douleur que vous causaient les actes inattendus posés chez vous par la puissance civile contre la liberté des âmes. Mais après avoir lu le Mémoire de Fulda, où vous exposez la vérité avec autant de modération que de fermeté, avec autant de clarté que de grandeur, nous avons cru que sans aucun doute, justice allait vous être rendue.

» Cependant, voilà que notre tristesse se renouvelle et s'augmente avec la vôtre en présence des projets de lois qui menacent l'Église catholique en Allemagne d'une *nouvelle Constitution civile du clergé*. En parcourant cette législation de servitude, nous nous sommes souvenus de cette parole prononcée autrefois au milieu d'une grande réunion, par Léopold de Saxe-Cobourg, premier roi des Belges : « *Ceux qui ont l'honneur de gouverner » des nations libres doivent assez connaître la foi de l'Église pour ne jamais vouloir » d'elle ce qu'elle ne peut pas accorder.* » Et c'est là, cependant, Vénérés Seigneurs, ce que l'on veut aujourd'hui de vous! Et sous quel prétexte? Sous l'incroyable prétexte que la définition de l'infaillibilité a changé la situation intérieure de l'Église, et ainsi modifié les rapports de l'Église et de l'État.

» On ne peut pourtant ignorer, dans la savante Allemagne, et surtout dans les régions supérieures de son gouvernement, que l'infaillibilité n'est rien de tout ce que disent les lettrés du journalisme; qu'en la définissant, le dernier Concile général a simplement défini la doctrine universellement pratiquée par les évêques du monde catholique, et qui appartenait incontestablement à la vie de l'Église que cette définition n'a donc rien changé, ni rien pu changer à la conduite de l'épiscopat et des fidèles et qu'elle n'a rien modifié, ni rien pu modifier, aux anciennes relations de l'Église et des États.

» C'est justement, il est vrai, parce que l'on ne peut ignorer en Allemagne une chose aussi manifeste, que la supposition du contraire n'y a jamais été qu un prétexte pour déclarer la guerre à l'Église Mais cette guerre à l'Église, comment l'expliquer? Quel motif peut donc pousser le gouvernement à jeter dans le trouble le plus profond quatorze millions de catholiques? Les catholiques allemands ont-ils donc manqué de patriotisme? Ont-ils marchandé leur sang dans la dernière guerre? Les évêques y ont-ils célébré les victoires avec moins de fierté, moins de joie, moins d'espérance que les fidèles? Leurs actes et leurs écrits ne sont-ils pas là? Et n'est-ce pas en apprenant à leurs ouailles à *rendre à Dieu ce qui est à Dieu*, qu'ils leurs apprennent, par là même, à *rendre à César ce qui est à César*.

» Quel est donc le secret de cette guerre contre l'Église? On dit qu'il faut le chercher dans la peur de la révolution, et dans l'espoir où l'on est de l'assouvir pour longtemps si on lui livre l'Église, l'objet principal de sa haine. S'il en était ainsi, l'Allemagne serait bien à plaindre. Mais nous voulons espérer que le nouvel Empereur, fidèle à ses royales traditions, ne mettra pas sa confiance dans d'aussi odieux calculs et qu'il s'appuiera plutôt sur cette divine parole : *Justitia elevat gentes*, c'est la justice qui élève les nations.

» Oui, c'est là notre espoir et le vôtre, Vénérés Seigneurs, et nous ne cesserons de joindre nos prières à vos prières, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de rendre la paix et la liberté à nos frères du nouvel empire.

» Veuillez agréer l'hommage de nos sentiments de vénération et de fraternel attachement en Jésus-Christ.

» † Victor-Auguste, archev. de Malines, primat en Belgique.
† Théodore, évêque de Liége ;
† J. J. év. de Bruges ;
† Henri, év. de Gand ;
† Th. J. év. de Namur ;
† Edm. J. év. de Tournay ;

Tournay, le 2 février, Fête de la Purification de la T.-S. Vierge, 1873.

Pour faire apprécier le mandement incriminé de l'archevêque de Malines, il suffira d'en citer les passages principaux :

Notre chère patrie a été préservée des calamités qui ont atteint presque toutes les nations européennes, et, par un fait signalé de la Providence, la formidable guerre qui a fait verser tant de sang et répandre tant de larmes autour de nous, n'a provoqué autour de nous d'autre mouvement que la charité pour les victimes de ce grand désastre.

Cependant, nos très-chers frères, dans la situation actuelle du monde, il serait peu sage de nous flatter d'une paix assurée. Un fléau plus redoutable que celui de la guerre de peuple à peuple, le fléau des révolutions où les peuples se déchirent eux-mêmes de leurs propres mains est levé sur l'Europe et frappe déjà plusieurs nations : la Suisse où les fils de Guillaume Tell, reniant l'esprit de leur père, séparent violemment les pasteurs de leurs ouailles en larmes, enlèvent à leurs diocèses des évêques magnanimes, et tyrannisent brusquement les âmes, au nom de la liberté ; l'Espagne où les foules qui veulent être conduites sont si ravies d'être appelées à conduire, qu'elles en perdent la tête, et choisissent pour exécuteurs de leur volonté souveraine des noms creux, mais sonores, des hommes très-capables de tout détruire, mais radicalement incapables de rien édifier ; la France livrée au même sort, quoiqu'elle cherche à y échapper ; l'Allemagne où un puissant homme d'état, séduit par ses victoires politiques et militaires, entraîne le parlement, désole la moitié de l'empire, en foulant aux pieds les droits les plus sacrés de quinze millions de catholiques et, la main sur la garde de son épée, se rit de la liberté de conscience, et s'imagine triompher de la foi, comme il a triomphé du reste ; l'Italie, où l'on arrache à l'union, pour les confondre dans l'unité, des peuples plus réellement distincts les uns des autres, du nord au sud de la péninsule, que les Belges ne sont distincts des Français et des Hollandais, que les Suisses ne le sont des Allemands, des Français et des Italiens, et cela au nom du principe de l'unité de langue, principe suffisant à bouleverser le monde, et qui exigerait, par exemple, la division des Belges en deux et des Suisses en trois, pour les partager entre les deux puissances, l'Italie encore et surtout, l'Italie que de grands coupables veulent rendre veuve de sa principale grandeur, de la Papauté qui fait de Rome la capitale du monde chrétien, et dont l'incomparable action civilisatrice ne peut être méconnue que par l'ignorance ou la mauvaise foi ; oui, le fléau des révolutions est levé sur l'Europe, ou plutôt le fléau de la révolution, car la révolution commencée il y a près d'un siècle, et qui n'a cessé de grandir depuis est partout la même au fond, malgré la diversité de ses formes.

Elle est, en effet, partout marquée du même signe de la révolte contre le christianisme. Elle est partout animée d'un même esprit, d'un esprit de haine vraiment surhumain contre l'Église que le Christ a édifiée de ses mains, sur la *pierre* fondamentale de l'unité catholique. *Super hanc petram*. Démagogique ou Césarienne, elle a pour caractère distinctif de rejeter la distinction des deux puissances, de n'admettre aucune limite à son pauvre pouvoir, de ne vouloir d'autres lois que celles qu'elle se fait elle-même, et de repousser ainsi la loi divine à laquelle nulle puissance ne peut toucher, pas même celle qui en est dépositaire. Le sceptre quand il est révolutionnaire et le bonnet rouge de la démagogie ont tous les deux horreur de la liberté chrétienne appuyée sur cette loi divine, ils ne rêvent tous les deux que l'asservissement des consciences par le moyen de la force ou de la violence, et ils prétendent tous les deux élever l'édifice de leur tyrannie sur la base du monopole de l'enseignement laïc et *obligatoire*, c'est-à-dire sur la propagation de leur foi nouvelle par le sabre, comme s'ils avaient à cœur de prouver que pas plus que le mahométisme la révolution ne veut de la liberté. Rien donc de plus capable d'ouvrir les yeux aux plus aveugles que l'identité, manifeste aujourd'hui, des projets du césarisme et du radicalisme contre l'Église. Ils ne tendent évidemment, l'un et l'autre, qu'à la restauration du vieil empire idolâtre, dont la devise était : Je puis sur tous et en toutes choses. *Omnia licent mihi in omnes*. Cette tentative de retour à l'état de l'ancien monde se généralise, autour de nous, nos très-chers frères, et il ne manque pas de voix, dans les assemblées et dans la presse, pour nous avertir qu'on est prêt à seconder cette tentative aussi chez nous.

La justice de Dieu le permettra-t-elle?

Les mêmes causes produisant partout les mêmes effets, nos très-chers frères, et les mensonges des doctrines révolutionnaires ou anti-chrétiennes se répandant à pleines mains chez nous comme ailleurs nous devons nous attendre, chez nous comme ailleurs, à ce que le trouble des idées passe dans les faits, et le désordre des esprits dans la vie sociale. C'est ainsi que le mal devient son châtiment à lui-même.

L'Église, nos très-chers frères, a subi des épreuves plus terribles encore que celle dont nous sommes et dont nous allons être témoins, peut-être les victimes, mais aucune de ces épreuves n'a pu l'abattre, appuyée qu'elle était sur d'infaillibles promesses. Souvenez-vous de la tempête de la fin du dernier siècle, et même du commencement du nôtre : elle a fait sombrer les puissances comme sombrent les navires soulevés et engloutis par les flots d'une mer furieuse, mais elle n'a rien pu sur la barque de Pierre, sinon la déposer à Rome, d'où la persécution avait cru l'éloigner pour toujours. Il en sera de même, cette fois encore, vous le verrez, nos très-chers frères, et plus vous prierez, plus vous le verrez vite. *Adhuc modicum, et videbitis*. N'oublions pas cependant, que nous sommes pressés parce que nous ne vivons qu'un jour et que ce n'est pas à nos courtes vues qu'il faut mesurer la conduite de la sagesse éternelle.

Le troisième « corps de délit » est une lettre adressée à l'évêque de Paderborn *in carcere*. Je vais le reproduire ici, après avoir renouvelé l'expression des sentiments d'affection et de respect, que m'a inspirés le Dr C. Martin à Bonn, quand il y était professeur, et moi étudiant.

Bruxelles, le 30 novembre 1874.

« Monseigneur, si les douloureuses circonstances que traverse l'Église d'Allemagne nous font un devoir de l'aider de nos faibles prières et de lui offrir humblement les témoignages de notre ardente sympathie, les grands exemples de courage, de fermeté et d'intrépide persévérance que nos frères d'Allemagne, et à leur tête l'épiscopat tout entier de ce noble pays, présentent à notre admiration, excitent dans nos cœurs un trop profond sentiment de respect et de vénération pour que nous ne sentions par le besoin de l'exprimer.

» C'est à vos pieds, Monseigneur, que nous aimons à venir déposer le double hommage de ces sentiments et de nos respectueuses félicitations, parce que nous voyons en ce moment dans Votre Grandeur un des confesseurs les plus énergiques et les plus illustres de la foi de Notre Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Église.

» Crucifié comme l'auguste successeur de Saint Pierre, Votre Grandeur lutte avec lui pour sauver la liberté de l'âme chrétienne, devenue l'objet des plus violentes attaques de la conspiration libérale, et menacée partout où elle n'est pas encore, soit brisée, soit opprimée. Elle combat contre la force pour le droit, unique garantie des faibles et des pauvres; elle souffre pour la défense de la vérité contre les ténébreuses entreprises du paganisme rationaliste.

» A titre de petits et de faibles, nous recueillons donc une large part des fruits que produit en Allemagne l'héroïsme catholique, et nous nous croirions coupables d'une lâche ingratitude si nous n'éprouvions pas la plus tendre reconnaissance pour les illustres chefs de la légion chrétienne qui renouvelle aujourd'hui en Allemagne le spectacle magnifique qu'offrirent aux premiers chrétiens Maurice et ses vaillants compagnons.

» Une faveur spéciale de la miséricorde divine nous a seule protégés jusqu'ici contre l'oppression de nos consciences. Un parti puissant et passionné appelle avec impatience le jour où il lui sera donné d'étendre sur ce pays la persécution de ses haines et envie les lauriers des Juliens allemands. Nous espérons que sa tentative sera vaine; mais s'il plaît à Dieu de nous soumettre aussi aux épreuves, nous puiserions dans les exemples héroïques de nos frères d'Allemagne, dans l'ardeur de notre émulation à être dignes d'eux, la patience et le courage de souffrir et de vaincre comme eux.

» Que votre bénédiction, Monseigneur, descende sur nous et sur nos frères dans la foi, tous unis d'un seul cœur pour vous honorer, vous aimer et vous vénérer. Nous sollicitons cette bénédiction à genoux, comme le gage de la persévérance que nous espérons de Dieu.

» Daigne Votre Grandeur accueillir la prière de ceux qui se glorifient d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, vos très-humbles et très-dévoués serviteurs.

D'après la réponse du gouvernement belge, en date du 26 février, cette adresse, qui a paru dans le *Bien Public* du 25 déc. 1874, n'émane pas du *Comité des œuvres pontificales*, comme tel. Son président, à la demande du gouvernement du Roi, a attesté que l'association décline la responsabilité de ce document : des dix membres qui composent le comité, *qui n'a d'ailleurs*, ajoute la réponse du 26 février, *aucun caractère public*, huit y sont restés étrangers.

Puisque le cabinet de Berlin s'est montré satisfait de cette explication, il est étrange qu'il maintienne les deux autres chefs d'accusation. En effet, les évêques n'ont en Belgique aucun *caractère public*, dans le sens constitutionnel de ces mots. MM. le ministre Malou et le professeur Thonissen n'ont pas manqué de faire ressortir ce principe de légalité, dans la récente discussion, à laquelle cet incident a donné lieu à la chambre des représentants. Suivant l'art. 14 de la Constitution Belge, la liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.

Selon l'article 16, l'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination, ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs et de publier leurs actes, sauf, en ce dernier cas, la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publication. D'après l'art. 117, les traitements et les pensions des ministres des cultes sont à la charge de l'État, et les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget : ces traitements ne sont pas une renumération de fonctionnaire, mais une indemnité pour les biens incamérés par les révolutionnaires français. Le Pape nomme librement les évêques et les évêques nomment librement les membres du clergé inférieur. La hiérarchie religieuse existe, se recrute, se forme, se maintient et se meut en dehors de l'action de l'État. Le droit de présentation, le droit de patronage, le *placet*, l'appel comme d'abus, toutes les restrictions, toutes les entraves qu'on rencontre ailleurs n'existent pas sur le sol belge. Les évêques publient librement les encycliques et les brefs du souverain pontife, comme ils publient librement leurs propres mandements, leurs propres décisions. L'État ne peut ni les nommer, ni les révoquer, ni les contrôler, ni les censurer; il ne peut pas même supprimer leurs traitements. La seule responsabilité que les ministres des cultes puissent encourir en Belgique, c'est d'être justifiables des tribunaux criminels quand ils commettent un crime ou un délit à l'occasion de l'exercice des libertés religieuses. (1).

Les cultes, a dit M. Malou, sont en Belgique des faits, que l'État reconnaît comme tels, abstraction faite de la vérité dogmatique et sans s'en occuper; ce sont des *faits reconnus*; et la liberté des cultes existant en vertu de la Constitution, ces faits doivent être reconnus tels qu'ils sont, et non point tels qu'il plairait de les qualifier. « Je crois, comme » ministre du Roi, être parfaitement incompétent pour donner des » ordres aux évêques, en ce qui concerne leurs attributions, comme je » les crois incompétents pour agir sur moi, pour déterminer mes réso- » lutions ou pour me blâmer. » Toutes les administrations libérales, qui se sont succédé au pouvoir, ont raisonné de même depuis 1830 : si les ministres des cultes étaient des fonctionnaires publics, au lieu de négocier avec eux, pour les prier de concourir à telle ou telle loi, elles leur auraient donné des ordres et les auraient révoqués en cas de désobéissance.

Donc, quand en Belgique un ministre d'un culte quelconque parle ou écrit, c'est en vertu de la liberté religieuse ou de la liberté de la presse,

(1) Voy. *Annales parlementaires*, Ch. des représ., an. 1875, p. 776.

garanties toutes deux par la constitution. En principe, un évêque blâmant dans un écrit la législation ecclésiastique prussienne engage moins la Belgique officielle et constitutionnelle que M. Frère, député de Liége, faisant l'apologie de cette même législation à la tribune de la chambre des représentants. Pour le cabinet de Berlin, qui ne croit pas à la mission divine de l'Église catholique et de sa hiérarchie, pour un « empire protestant », les écrits d'un évêque catholique ne doivent pas avoir, dans le système de nos lois, plus d'importance que les mandements d'un maître de la franc-maçonnerie : ils en ont même moins, puisque les franc-maçons belges, dont on connaît l'étroite liaison avec nos libéraux, fraternisent avec les libéraux-nationaux de la nouvelle Allemagne. En effet on lit dans la *Gazette des Francs-Maçons (Freimaurer Zeitung)* du 17 avril 1875 :

« Le suprême conseil de Belgique communique un extrait de la séance du 3 avril 1875 : Le grand-maître fait connaître les motifs pour lesquels, à la suite des événements qui ont eu lieu à nos frontières, le suprême conseil n'a pu depuis si longtemps se réunir, et il ajoute : Aujourd'hui, cette agitation étant passée, il nous faut redoubler d'ardeur, reprendre nos travaux intellectuels et renouveler nos relations avec les Grandes Loges extérieures ; car leur appui moral nous est nécessaire, et nous sommes assurés de leurs sympathies. Ces Grandes Loges savent très-bien à quel point est difficile notre situation au milieu d'un pays catholique excité et dominé par le fanatisme ultramontain d'un clergé passionné qui exerce un pouvoir presque illimité sur des masses ignorantes, principalement sur les femmes et les enfants. Nos Frères allemands ont vu comment leur patrie sortit victorieuse d'une lutte aigrie contre un clergé ambitieux : ils ne savent pas que chez nous l'influence de ce même parti, ennemi de tout développement de la liberté de penser et de l'indépendance des consciences, surpasse de loin les bornes qu'ils peuvent s'imaginer. »

Si la « savante Allemagne » se contente d'informations de ce genre, nous pouvons la plaindre, mais nous avons le droit de signaler le V:. F.: grand-maître du suprême conseil de Belgique à M. le ministre des affaires étrangères.

Quand on compare cette ridicule communication du chef des augures maçonniques belges au grand langage parlé dans la lettre collective du 2 février 1873 et dans le mandement du 25 mai de la même année, il est impossible d'hésiter dans l'appréciation. Qui pense le plus librement, quelles consciences sont le plus indépendantes, où sont les âmes les plus fières, de quelles bouches la vérité tombe-t-elle avec le plus de noblesse, où sont les véritables fanatiques? Où est l'ambition, chez ceux qui consolent les prisonniers et implorent les geôliers, où chez ceux qui injurient les faibles et flattent les forts? Qui enfin respecte le mieux, je ne dis pas les lois morales de la modération, mais même les règles les plus élémentaires de la plus vulgaire convenance sociale?

Je ne prétends pas que toutes les paroles des deux documents cités

plus haut aient le don de plaire aux ministres allemands qui ont provoqué les mesures extraordinaires dont souffre l'Église catholique en Allemagne; mais, après les avoir lues et relues, et en me plaçant à un point de vue objectif, comme disent les allemands, je cherche vainement, dans les énergiques affirmations du droit, de la vérité, de la justice et de la liberté, une intention malveillante pour les choses légitimes ou des assertions injurieuses pour les personnes. Est-ce que son Altesse Sérénissime le prince de Bismarck parle du Pape en termes aussi respectueux que le langage adressé par nos évêques à S. M. le Roi de Prusse, empereur allemand? Les dernières discussions qui ont eu lieu au *Landtag* de Berlin et à la chambre des Seigneurs de Prusse répondent suffisamment à cette question. M. Frère, qui a « connu le conflit » avec l'Allemagne avant que le fait fut livré à la publicité (*An. parl.*, » p. 781), » s'est associé aux plaintes du cabinet de Berlin, en venant lire à la tribune un passage du mandement de l'archevêque de Malines du 25 mai 1873, sur la dévotion au Sacré-Cœur, laquelle a pris naissance, comme on sait à Paray-le-Monial, en France. Le député de Liége, où l'on n'aime par les processions même jubilaires, a insinué que, par ce mandement, le primat de Belgique, en recommandant le pèlerinage de Paray, a provoqué ses diocésains « au lendemain de la guerre entre » la France et l'Allemagne, à faire des manifestations chez la nation » qu'on nomma jadis la fille aînée de l'Église. » Mgr Dechamps, ce prélat si aimable, si doux, si tolérant, si littéraire, est représenté par M. Frère comme « fanatisant les masses, en faveur de ce qu'on repré» sente comme étant la cause sainte à défendre contre les gouverne» ments étrangers. » Et pourquoi? Parceque l'archevêque de Malines, usant de la liberté de la presse, se permet de jeter un coup d'œil, devant les fidèles qui l'écoutent librement, sur la situation générale de l'Europe libérale. Mgr Dechamps est un fanatique, parcequ'il accomplit son devoir dans les limites de ses droits civils, tandis que M. Frère est un agneau de mansuétude, de charité et de prudence patriotique, parcequ'il use de son privilège parlementaire pour vitupérer les catholiques de son pays et ceux du monde, pour les signaler à l'animadversion de l'Europe « intelligente » et pour glorifier la sollicitude des libéraux de Prusse et d'ailleurs envers la liberté de conscience, le droit d'association et les autres libertés « modernes. » Voilà donc l'archevêque de Malines convaincu d'entraîner ses diocésains à contribuer à la prochaine guerre de revanche. Mgr Dechamps se livre à des « menées » coupables, il viole notre neutralité. « Les honneurs accordés à des personnages, » qui sont précisément les agents actifs des menées dont on se plaint

» (Disc de M. Frère, *An. parl.* p. 784) », sont devenus un danger international. Comment qualifier de pareils excès de pensée et de langage?

M. Orts, qui, à la chambre des représentants, avait déployé, avec son habileté bien connue, toutes les ressources de la modération parlementaire, s'est démasqué, le 14 mai, dans la réunion de la *Société Constitutionnelle des Électeurs libéraux*, dont il est le grand maître ou le Primat Voici un extrait de la pastorale, qu'il a adressée aux fidèles qui croient en sa doctrine :

» Le plus illustre de nos amis politiques disait naguère une prophétique parole: La présence du parti clérical au pouvoir est un danger pour la Belgique! (Applaudissements.) On riait alors, comme les Troyens riaient aux prédictions de Cassandre, pendant que les Grecs étreignaient les remparts d'Ilion. Mais nous ne sommes plus aux temps héroïques chantés par Homère. Nous vivons au XIXe siècle, et nous faisons de la prose. C'est pourquoi, grâces au ciel et au traditionnel bon sens belge, nos yeux et nos oreilles s'ouvrent à l'heure propice. Nous ne serons ni aveugles ni sourds, comme le furent les Troyens, au grand détriment de la patrie. Oui, nous le comprenons aujourd'hui, le parti clérical au pouvoir est un danger.

» Ne voyons-nous pas ce parti, malgré la modération officielle de ceux qui le personnifient dans les hautes régions politiques, ne le voyons-nous pas railler tour à tour nos libertés constitutionnelles les plus chères, ou les condamner? Ne le voyons-nous pas honnir ou excommunier ces libertés, selon le tempérament plus ou moins atrabilaire de ceux qui s'arrogent la parole au nom du même parti?

» Ne le voyons-nous pas, outrer l'usage de la liberté jusqu'au défi, comme si l'on se proposait de dégoûter le pays de la liberté en montrant l'abus que l'on peut en faire?

» Ne voyons-nous pas ce régime, après quatre années qu'il fonctionne, aboutir à jeter la Belgique dans les périlleux hasards des difficultés internationales? Dans des difficultés telles que pour en sortir le cléricalisme brûle ce qu'il adorait, et se résigne à adorer ce qu'il brûlerait si volontiers, s'il le pouvait, la page de notre Constitution où le Congrès a inscrit le droit pour tous les Belges de manifester librement leurs pensées et leurs opinions?

» Ne voyons-nous pas ce même régime enfin ressusciter, sous prétexte de liberté des cultes, des pratiques que la sage piété de nos pères avait laissé tomber dans un juste oubli?

» Ne le voyons-nous pas provoquer par cette exhumation, au moins inutile, le désordre sur nos places publiques et semer la discorde entre les citoyens?

» Ces choses sont graves.

» On isole le pays au dehors, on le divise au dedans; l'effort des gouvernants reste impuissant pour enrayer cette marche dissolvante, que mènent des chefs irresponsables et dont la patrie vraie est par delà nos frontières.

» Au temps jadis (?) où l'État absorbait toute initiative individuelle, le peuple craignant pour son bien-être s'écriait: Que les consuls veillent au salut de la chose publique. *Caveant consules!* »

Si, à deux pas de Malines, des citoyens, des députés, qui sont rangés parmi l'élite des « penseurs » de ce pays, osent porter de tels jugements, si des hommes comme MM. Frère et Orts ont la témérité, d'abriter leur opposition politique dans la pénombre du terrorisme qu'inspire aujourd'hui à toute l'Europe la puissance triomphante du cabinet de Berlin,

je reconnais volontiers que les accusations contenues dans les notes de Son Excellence le comte de Perponcher sont non-seulement justifiées, mais encore exprimées avec une modération dont nous devons savoir gré à M. le prince de Bismarck.

Les évêques Belges, dans leur liberté apostolique et de par leurs droits de citoyens belges, ont porté sur les mesures religieuses qui affectent l'Eglise d'Allemagne des jugements très incolores, quand on les compare aux paroles de réprobation dont les lois prussiennes sur la constitution civile du clergé ont été l'objet chez les évêques des autres pays de la terre. On voudrait, aujourd'hui, non seulement en Allemagne, mais encore chez nous, ranger les choses de la religion chrétienne dans le domaine des faits purement nationaux ou régionaux et les soumettre comme la douane, le régime des Wateringues, la police, etc., aux étroites règles qui expirent à la frontière d'un pays. C'est la forme moderne de la tyrannie du XVIe siècle : *Cujus regio illius religio.* Il n'y a que pour la Franc-maçonnerie et le libéralisme anti-chrétien qu'il n'y a pas de frontières. L'Eglise de Jésus-Christ, bâtie sur Pierre, est seule bannie de l'*Humanisme* à la mode. Un journal de Gand, la *Flandre Libérale*, inspirée par M. Laurent, professeur de droit civil à l'université de l'Etat et honorée de la collaboration d'une des plus bruyantes personnalités du droit international en Allemagne, M. Bluntschli, disait le 17 mai : « Le catholicisme » d'aujourd'hui n'a pas droit au respect et à la tolérance qui pour- » raient être accordés à d'autres religions. » Cette pensée brutale est l'expression dernière des idées des plus « savants » hommes de la majorité parlementaire à Berlin : MM. Virchow, Gneist, Sybel, Treischke, etc., etc.

Qu'ils semblent éloignés de nous ces jours bénis, où dans l'ordre et dans la paix, on discutait, dans les chaires universitaires, dans les journaux quotidiens, dans des congrès annuels et internationaux, sur la liberté commerciale, sur la suppression des douanes, sur la propriété littéraire, en un mot sur tous les moyens capables d'abaisser les barrières politiques qui séparent les peuples et les empêchent de vivre comme la famille de Dieu. A la fraternité universelle on substitue l'armement général et la conception payenne des nationalités reparaît : l'étranger est un ennemi (hostis). Et tous ces « savants » n'ont retenu de leurs anciennes phraséologies internationales qu'une seule pensée, celle qui peut les aider à bâtir en commun une Tour de Babel. Ils reviennent à la confusion des langues, ces « savants » hommes. Quelle pitié ! Pour nous, qui avons fréquenté les universités allemandes, où, il y a vingt ans à peine, régnait, dans le domaine de la science, cette grande et illustre école

historique des Stein, des Grimm, des Savigny, des Schlegel, des Goerres, des Raumer, des Eichhorn, des Walter, etc., etc., et où l'on restaurait avec un soin pieux et un art admirable l'idéal du vieil empire germanique, le Saint Empire Romain de Nation Teutonique, œuvre grandiose, qu'ébaucha Charlemagne, que dégradèrent les Césars de la maison de Hohenstaufen, dont les Habsbourg maintinrent au moins le principe et dont en 1806 le Pape fut le dernier courtisan, pour nous, dont la jeunesse studieuse a été bercée sur les genoux de la docte Germanie et nourrie de ces fortes doctrines qui nous montraient, dans l'empire germanique, une confédération universelle des peuples, distincte de l'Eglise universelle, mais s'harmonisant avec celle-ci pour le salut des âmes et pour le perfectionnement de l'humanité; pour nous tous, dont les pensées ont été enbaumées par l'air vivifiant de ces vastes horizons du genre humain et qui avons appris en même temps comment les traditions historiques particulières des diverses tribus de cette confédération universelle en étaient comme le ciment; pour nous, dont l'âge viril a conservé la trace indélébile de cette philosophie de l'humanité; pour nous, qui, tout en restant attachés par le cœur à notre patrie restreinte, avons, pendant des années, étudié les langues antiques, appris à parler les langues romanes, l'allemand, l'anglais, afin de nous rendre dignes de figurer un jour dans cette confraternité universelle; pour nous enfin, dont les années ont avec la grâce de Dieu fortifié la foi et n'ont pas refroidi l'enthousiasme pour toutes les grandes causes, pour nous ils n'est pas de spectacle plus triste et plus désolant que celui d'une Allemagne petite, égoïste, fermée par une muraille chinoise, stérilisée par la sécheresse subjective de quelques professeurs, gangrenée par le militarisme et abritant toutes ses entreprises de particularisme moral et de sordide ambition sous la majesté des souvenirs du vieil empire germanique.

Otton de Freisingen, en Bavière, venait, au XIIe siècle, étudier à Laon, en France. S. Thomas, un descendant des Hohenstaufen, né dans le royaume de Naples, allait professer à Paris, puis en Allemagne. S. Anselme, un savoisien, de la famille du roi Victor Emmanuel, devenait archevêque de Canterbury et professait la science en Allemagne, après avoir créé une école célèbre en France. Que nous sommes loin de ces temps « barbares », où les peuples de l'Europe se considéraient comme appartenant à une seule famille. Les évêques catholiques semblent être aujourd'hui les seuls citoyens qui s'en souviennent. Et ce sont les Allemands, ceux qui se croient être les héritiers de la gloire du vieil empire teutonique, ce sont les Allemands de Berlin qui s'en plaignent,

dans la ville « des mœurs pieuses et de la crainte de Dieu », dans le pays de la « science créatrice et de la pensée libre. » « Ce n'est pas de » l'Allemagne, je l'espère, ce n'est pas de l'Allemagne où la pensée a » toujours eu un si libre essor (?), que pourront nous venir les tenta- » tives d'en arrêter le développement. Le libre échange des idées, » quoique l'expression en soit même parfois violente, injuste, passion- » née, contribue au progrès de la civilisation. » Cette espérance, exprimée par M. Frère (An. parl., p. 787), part d'un libéralisme robuste : elle ne se réalisera pour lui que le jour où il sera bien compris et légiféré que tout le monde jouira de la liberté de penser, excepté les catholiques.

L'expression violente, injuste et passionnée des idées ne contribue qu'à semer le trouble ; non, la vérité n'a besoin ni de violence, ni d'injustice, ni de passion. Mais j'ose dire que la vérité a besoin de prudence. Il n'y a que la vérité qui blesse ; c'est en politique surtout que ce vieux proverbe mérite d'être médité. Le temps où l'homme prudent sera réduit au silence, dit le prophète Amos, est un temps de calamité. Le livre de la sapience affirme, que, « la sagesse vaut mieux que la force et l'homme prudent vaut mieux que le fort ». Mais qu'est-ce que la prudence ? C'est, dit Hugues de S. Victor, le discernement prévoyant et pénétrant du bien et du mal pour la sauvegarde de ses propres intérêts.

Tout le monde sait que la prudence est une vertu cardinale, que l'on pourrait même appeler épiscopale, tellement elle est dans les habitudes de l'épiscopat catholique, dans son ensemble, à toutes les époques et dans tous les pays. Le Pape recommandait la prudence, il y a quelques semaines, à une députation de fidèles français. Ce n'est pas en face de la diplomatie de notre âge qu'on peut oublier cette recommandation de S. Mathieu : soyez prudents comme les serpents et simples comme les colombes. Dans la lettre collective du 2 février et le mandement du 25 mai 1873, il y a certes l'expression de sympathies vives et bien naturelles ; on n'y trouve pas la moindre trace d'excitations à la révolte matérielle. Cependant je suis persuadé que si les vénérables auteurs de ces lettres avaient pu prévoir que, sous cette forme, la manifestation de leurs légitimes sentiments serait le prétexte d'un incident diplomatique d'une nature délicate pour leur patrie, ils auraient certainement choisi une autre voie pour affirmer la catholicité, c'est-à-dire, l'universalité de l'Église romaine. Je trouve la preuve de ce que j'avance dans le discours prononcé à la chambre par M. Malou :

A l'origine de la lutte ouverte en Allemagne, quelques évêques ont fait ou des mandements ou des lettres exprimant des sympathies et j'ajouterai — d'après l'observation de l'hono-

rable M. Bergé — des encouragements. Dès que nous avons pu apercevoir que ces faits causaient quelque ombrage, pouvaient engendrer quelque difficulté, nous sommes intervenus par la seule force réelle que le gouvernement possède en cette matière, par voie de conseils, en faisant appel au patriotisme, à la prudence, à la sagesse des évêques. (Interruption) Laissez-moi donc parler librement ! Et, sauf un seul cas, malheureux, je n'hésite pas à le dire, nous avons réussi. On nous disait : Il faut répudier ! Nous avons fait mieux que répudier. On nous dit : Vous devriez blâmer ! Nous n'en n'avions pas le droit, constitutionnellement. Nous avons fait mieux : nous avons prévenu. Et dans d'autres pays, et récemment encore en Angleterre et en Autriche, n'avons nous pas vu se manifester et les mêmes sympathies et les mêmes encouragements? Et au lieu de jeter ici des reproches à l'épiscopat belge, ne faudrait-il pas, — sauf l'exception que je vais qualifier tout à l'heure, — ne faudrait-il pas plutôt lui savoir gré de son silence ? »

Nous parlerons plus loin de l'exception, à laquelle a fait allusion M. le ministre des finances. Bornons-nous ici à constater que les évêques Belges ont, depuis une certaine époque, fait violence au sentiment qui déborde de tous les cœurs catholiques dans l'univers : sans renoncer au devoir qui incombe aux bons pasteurs, ils ont évité de livrer des armes aux ennemis de leur foi. Le jour où dans des pays voisins l'on supprimera les loges maçonniques et d'autres institutions chères à nos libéraux, le jour où l'on emprisonnera leurs chefs de file et l'on vendra leurs meubles à l'encan pour payer au fisc des amendes écrasantes, nous verrons si nos libéraux indigènes déploieront la même modération. Notons seulement dès aujourd'hui, qu'ils ne peuvent pas même supporter, à Liége ou à Oostaekere, la simple vue de l'usage que leurs « adversaires » font de la liberté des cultes et qu'ils placent à Bruxelles sous l'égide de la police communale des mascarades de mi-carême outrageantes pour les catholiques, qui cependant ne demandent rien que la liberté de droit commun.

Dans sa première note, son Excellence le comte de Perponcher conclut des entretiens qu'il a eus avec M. le comte d'Aspremont-Lynden « que » le gouvernement du Roi des Belges ne croit pas trouver, dans la légis- » lation et l'organisation judiciaire du pays des moyens suffisants pour » prévenir ou réprimer de telles manifestations dirigées contre la paix » intérieure d'un État voisin (il s'agit de la lettre collective du 3 février » et du mandement du 25 mai 1873). » Dans la note du 15 Avril, le ministre allemand insiste sur l'urgence qu'il y a, pour *tous* les gouvernements, de rechercher les moyens juridiques, capables de resserrer les relations amicales entre les divers pays de l'Europe. Le gouvernement allemand est occupé déjà à rechercher ces moyens. Que le gouvernement belge en fasse autant. Puis, visiblement préoccupée du qu'en dira-t-on des libéraux, son Excellence ajoute :

» Si le gouvernement belge, en suivant cette voie, arrive à discuter publiquement le con—

tenu de la présente correspondance, il saisira certainement volontiers cette occasion de dissiper les appréciations erronées, qui se sont fait jour et d'après lesquelles l'Allemagne aurait en vue de porter atteinte à la liberté de la presse de la Belgique. L'Allemagne n'a en vue, en général, aucune immixtion dans les affaires intérieures de la Belgique; mais elle élève des plaintes au sujet des immixtions de certains sujets belges dans la politique ecclésiastique intérieure de l'Allemagne, immixtions qui se sont produites par des actes qui n'ont aucun rapport avec la liberté de la presse en Belgique. »

Ces citations provoquent deux observations. On se demande vainement comment la législation belge pourrait, sans entamer la liberté de la presse, interdire et punir l'expression de pensées comme celles qui sont contenues dans la lettre collective du 2 février et dans le mandement du 25 mai 1873. Que le comte de Perponcher ne donne sur ce sujet aucune explication, on le comprend sans peine; mais nos libéraux, qui approuvent plus ou moins hautement la politique religieuse du gouvernement prussien et qui déplorent avec éloquence les difficultés inévitables que nous suscite la catholicité nécessaire de l'Église, devraient eux, en bons citoyens, montrer moins de réserve. Si M. Frère, qui semble se croire de nouveau possible, revenait demain au pouvoir, que ferait-il? S'associerait-il, comme son ami, M. de Cavour, le lendemain du congrès de Paris, à la réprobation, exprimée au sein de cette réunion diplomatique, contre la liberté de la presse, telle qu'elle était pratiquée alors en Belgique? Ou aurait-il recours de nouveau à une tactique qui n'a pas accru sa gloire, de 1856 à 1858, alors qu'il a été moralement contraint, après les mémorables journées de la « spontanéité foudroyante », d'aggraver au pouvoir une loi qu'il avait critiquée avec acharnement dans l'opposition. On se rappelle, en effet, qu'après avoir, avec sa raideur habituelle, attaqué la loi du 25 mars 1856, parcequ'elle était présentée par le cabinet Ch. Vilain XIIII-A. Nothomb-de Decker, il revint au pouvoir, à la suite des émeutes de 1857 et présenta aux chambres, sous l'impulsion de la diplomatie française, le projet qui est devenu la loi du 12 mai 1858. Je ne prétends pas que le vote de cette dernière loi ne fut pas un acte de sagesse; mais j'affirme que, présentée par M. Frère, elle était la preuve irrécusable d'une rare palinodie parlementaire. Assisterons-nous de nouveau à un pareil spectacle? *Chi lo sa?* En attendant, personne, je dis personne, ne nous a démontré comment il serait possible de concilier la liberté de la presse, je ne parle pas de la liberté des cultes (on s'en préoccupe peu, en dehors des rangs catholiques, chez nous), avec l'interdiction et la punition d'écrits, tels que les deux documents épiscopaux incriminés par le cabinet de Berlin. La sollicitude, que celui-ci exprime, dans la note du 15 avril, pour la liberté de la presse, n'a donc aucune valeur

juridique, à moins qu'il ne soit entendu une bonne fois que la liberté de la presse existe pour tout le monde, excepté pour les catholiques.

Telle est au fond l'opinion des journaux et des députés libéraux-nationaux de l'Allemagne nouvelle. Se gênent-ils, eux, pour outrager l'Église catholique, sa hiérarchie et ses institutions? Ne dépassent-ils pas toute mesure, quand ils parlent de notre ministère actuel, de la majorité parlementaire, de l'Église catholique en Belgique, des évêques belges? Un seul journal catholique belge ou une seule personnalité autorisée parmi les catholiques belges a-t-il jamais parlé des choses allemandes actuelles dans les termes employés naguères par la *Gazette de Cologne*, une des trompettes du jugement dernier des Nationaux-libéraux? Que dirait-on en Allemagne, si un professeur de l'université de Louvain se permettait d'écrire à un journal catholique allemand des lettres comme celle qu'adressait l'autre jour, à une feuille Nationale-libérale de Gand, M. Bluntschli, que, l'an passé, nos hommes d'Etat catholiques ont accueilli à la conférence de Bruxelles avec tant de courtoisie et de déférence? Condamné à lire chaque jour un fatras de journaux belges et allemands, je porte le jugement suivant : certes les journaux belges ne se distinguent pas tous par une exquise politesse; mais aucun d'eux, en parlant de l'Allemagne et des Nationaux-libéraux de ce pays n'est aussi franchement grossier et aussi haineux que la *Gazette de Cologne*, la *Post*, la *Nord deutsche Allgemeine Zeitung*, etc, écrivant sur l'Église, sur le gouvernement belge et sur les catholiques de la Belgique. Il n'y a pas, en Belgique, une personnalité catholique de quelque importance, qui, dans ses discours ou ses écrits, puisse rivaliser de violence et de haine avec les coryphées du parti national-libéral, quand ils parlent de l'Église catholique. Qui jamais en Belgique s'est exprimé avec autant d'ignorance et aussi peu de décorum, que ne le faisait, la semaine dernière, au *National Club*, de Londres, l'ambassadeur allemand, le même comte de Münster, dont il a été question plus haut et qui n'était connu jusqu'ici dans la littérature contemporaine que par un *Manuel de Cuisine* :

« La lutte dans laquelle est engagé l'empire protestant n'est pas, comme nos ennemis le disent et veulent le faire croire, une série d'actes tyranniques, la suppression de l'Église catholique, la guerre contre cette Église. Vous avez compris, au contraire, que l'État s'est trouvé obligé de protéger ses sujets qu'il est obligé de protéger la conscience, la liberté, la religion, obligé de protéger et de développer une éducation vraiment chrétienne. (Applaudissements.)

» Messieurs vous connaissez tous l'histoire d'Allemagne. Vous savez les luttes qui ont éclaté entre les papes et les empereurs allemands. Vous savez qu'un empereur d'Allemagne a dû aller comme pénitent à Canossa et vous savez que le prince de Bismarck, dans un de ses

grands discours, a dit : « Ce qui met les Romains si fort en colère, c'est qu'ils savent que notre empereur allemand n'ira jamais à Canossa. » (Applaudissements.)

» Vous savez ce qui a amené la guerre de Trente ans et les misères que cette guerre a causées à l'Allemagne. Vous savez comment l'Allemagne était divisée, et qu'il a fallu des siècles pour qu'elle pût se refaire, ressusciter et devenir ce qu'elle est maintenant : un grand empire protestant (Applaudissements.).

» Messieurs, c'est l'empire protestant que les hommes noirs de Rome n'aiment pas. C'est l'unité de l'Allemagne, c'est l'unité de l'Italie qu'ils n'aiment pas. (Écoutez ! écoutez !) C'est la crainte qu'ils ont que dans les pays où le sentiment national se renforce, où la moralité et l'instruction s'accroissent avec le sentiment national, le résultat ne doive être la fondation d'une Église nationale. (Applaudissements.)

» Vous voyez, messieurs, que dans tous les pays de l'Europe la même lutte s'engage plus ou moins. Il y a des pays qui se croient à l'abri, mais je crains qu'ils ne soient pas aussi à l'abri qu'ils le pensent. (Écoutez ! écoutez !) Vous voyez la Suisse, la libre république suisse, engagée dans la même lutte. J'espère que cette lutte sera épargnée à l'Angleterre pour quelque temps ; (On crie : Écoutez !) mais je pense que vous ferez bien d'avoir à temps l'œil ouvert. (Grands applaudissements.) Je pense que vous voyez ce qui se passe en Irlande ; je pense que vous n'avez pas besoin de regarder bien loin pour voir ce qui se prépare et ce qui arrivera dans ce pays. (Écoutez ! écoutez !)

» Tout ce que je puis vous dire, messieurs, c'est que mon impérial maître et le prince de Bismarck rempliront la tâche qu'ils ont entreprise. (Grands applaudissements.) Vous pouvez être convaincus qu'ils ne s'arrêteront pas avant que la liberté de conscience soit à l'abri du danger. Vous pouvez être convaincus que toutes les lois nécessaires pour atteindre ce but seront menées à bien, car la totalité de l'Allemagne libérale et instruite leur est favorable (Grands applaudissements.) J'espère, messieurs, que le moment peut venir où nous vivrons en paix avec nos compatriotes catholiques romains. (Écoutez ! écoutez !)...

Si M. de Münster, ancien ministre du Roi George de Hanovre à St-Pétersbourg, n'est pas rappelé de Londres, après un pareil abus de la liberté de la parole et de la presse, en vérité, que faudra-t-il penser des réclamations du cabinet de Berlin contre les affirmations « doctrinales » des évêques belges.

II.

Il est au moins extraordinaire que le cabinet de Berlin se soit précisément adressé à la Belgique pour se plaindre de l'insuffisance de la législation pénale en matière de délits internationaux. M. Thonissen a rendu à son pays le service de prouver, en pleine chambre, que, de tous les peuples de l'Europe, c'est précisément le peuple belge qui, non-seulement pour les infractions commises sur son territoire, mais même pour les infractions commises sur le territoire étranger, a le mieux compris le devoir et le plus largement accompli l'obligation de garantir, par une législation pénale convenablement ordonnée, le maintien des bonnes relations internationales, la conservation de la paix et la sécurité des états voisins. Il ne sera pas inutile de résumer ici, d'après les indications du savant professeur de droit criminel de l'Université de

Louvain, quel est l'état actuel de cette législation. Sa démonstration est si péremptoire qu'il suffit de la reproduire.

A la chambre et dans la presse, elle a passé presque inaperçue, au milieu des éclats de voix de M. Frère, parcequ'en Belgique malheureusement le dada du libéral-clérical l'emporte toujours sur les raisons les plus sérieuses. L'opinion publique a compris, il est vrai, que les notes prussiennes avaient un autre but que notre législation pénale : aussi s'est-elle intéressée plus vivement au côté politique et déclamatoire de la question soulevée. Mais, puisque le cabinet de Berlin ne parle que de notre législation pénale et qu'il a le droit de traiter de jugements téméraires toutes autres argumentations, il est de la plus haute importance de le suivre sur ce terrain et de lui démontrer qu'il a tort.

Dans la note du 15 avril, M. le comte de Perponcher disait:

« De nos jours, il ne paraît pas qu'il soit encore possible, en présence des exigences internationales, de se placer, comme précédemment, au point de vue exclusif de la souveraineté particulière et de ses intérêts isolés. L'enchevêtrement des intérêts matériels, les facilités des relations individuelles et de l'échange des idées, ont produit, dans une mesure que l'on ne soupçonnait pas, il y a une génération, entre les États européens, une connexion intime et délicate de tous les intérêts pacifiques, et aucun État ne demeure à l'abri du contre coup de tout trouble qui serait apporté à ces rapports réguliers. Ce même développement a donné aux éléments de la population qui spéculent sur le trouble de l'ordre légal et de la paix, des facilités et des moyens d'action qui ne leur étaient pas offerts anciennement. Ces phénomènes plaident pour le renforcement plutôt que pour l'affaiblissement de la protection réciproque ou du moins pour les égards bienveillants de la paix et de l'ordre publics dans les États voisins. »

Depuis plus de quarante ans, le législateur belge suit la marche traçée par le cabinet de Berlin. Notre législation a été constamment étendue et fortifiée, à mesure que les relations internationales sont devenues plus nombreuses et plus faciles. Dans toutes les sphères de la législation en rapport avec les intérêts internationaux, en matière d'extradition, de délits commis en pays étranger par des Belges, de délits commis en Belgique au détriment de souverains, d'États ou de citoyens étrangers, nous nous sommes constamment souvenus que le système d'isolement et d'abstention, bon peut-être il y a un siècle, devait être abandonné dans un pays sillonné de chemins de fer et entretenant des relations incessantes avec les nations voisines.

Immédiatement après la fondation de notre royaume, nous avons compris cette vérité, non seulement en matière d'infractions commises sur notre territoire, mais encore en ce qui concerne les infractions perpétrées au delà de nos frontières.

Notre première loi d'extradition, qui date de 1833, n'autorisait cette mesure que pour un très petit nombre d'infractions, pour celles qui figurent

en quelque sorte au haut de l'échelle pénale, telles que l'assassinat, l'incendie, la fausse monnaie, la banqueroute frauduleuse et quelques autres. Cette loi a été plusieurs fois modifiée, et, en dernier lieu, le 15 mars 1874. A chaque modification, la série des infractions autorisant l'extradition a été agrandie, parce que les relations internationales s'étendaient sans cesse et que cette extension croissante réclamait des mesures plus larges et plus promptes. Aujourd'hui, la loi d'extradition comprend peut-être la moitié des actes incriminés par le Code pénal. De l'assassinat et de l'empoisonnement, on est descendu jusqu'aux coups volontaires, jusqu'aux simples menaces, jusqu'à la destruction d'un instrument d'agriculture. Ce n'est pas tout : la loi du 1er octobre 1833 exigeait la production d'un jugement ou, au moins, la production d'un arrêt de la chambre des mises en accusation, tandis que la loi du 15 mars 1874 se contente de la production d'un simple mandat d'arrêt. Cette dernière loi supprime même toutes les formalités pour l'extradition par voie de transit. Tellement on a compris que le système devait être étendu et simplifié, à mesure que les rapports avec les peuples voisins devenaient plus nombreux et plus faciles.

L'importante matière des extraditions était, en somme, dès 1833, convenablement réglée; mais une autre lacune devait être comblée. On pouvait nous dire : « Vous avez réglé la matière des extraditions, mais les Belges ne peuvent pas être extradés; quel que soit le lieu où ils aient délinqué, ils doivent être traduits devant des juges belges. Que comptez-vous faire de vos propres malfaiteurs, qui ont délinqué, sur le territoire étranger, contre les citoyens étrangers? » Cette lacune fut comblée par la loi du 30 décembre 1836, qui est incontestablement l'une des plus sévères qui existent en cette matière : tout Belge qui, hors du territoire du royaume, commet un crime ou un délit contre un citoyen étranger, peut être poursuivi et puni chez nous, de la même manière que s'il avait délinqué en Belgique. La loi n'exige pas que les Codes étrangers consacrent le principe de la réciprocité au bénéfice des Belges. Elle ne demande pas même que l'étranger offensé ou sa famille portent plainte : il suffit que l'autorité étrangère donne un avis officiel à l'autorité belge. Il est vrai que le délit commis doit, en thèse générale, rentrer dans la catégorie de ceux qui sont prévus par la loi d'extradition; mais cette règle, qui pouvait, à la rigueur, suffire, puisque la série des infractions autorisant l'extradition est aujourd'hui excessivement longue, a été élargie et complétée par des lois postérieures. La loi du 8 janvier 1874 punit chez nous le Belge qui, sur le sol étranger, s'est battu en duel avec un citoyen étranger; la loi du 9 avril 1874 punit, comme si

elles étaient commises en Belgique, toutes les infractions rurales, forestières ou de pêche, que les Belges commettent en pays étranger. Il faut avouer qu'il serait difficile d'aller plus loin. Le Belge qui, sur le territoire allemand arrache quelques touffes d'herbe ou de broussailles, qui pêche à la ligne dans une eau où cette pêche n'est pas autorisée, qui commet un simple acte de maraudage, est puni, comme s'il avait délinqué en Belgique.

Dans d'autres directions, continue M. Thonissen, nous n'avons cessé de nous préoccuper de nos devoirs internationaux. Ainsi, en 1852, après le coup d'état de Napoléon III, il s'imprimait à Bruxelles une foule de publications, plus ou moins outrageantes pour des souverains étrangers. Aussitôt que le gouvernement belge eut acquis la conviction que les dispositions ordinaires du code pénal sur la répression des injures étaient insuffisantes, il présenta aux chambres une loi sur la punition des offenses dirigées contre les chefs des gouvernements étrangers. Les deux premiers articles de cette loi sont ainsi conçus :

« Quiconque, par des écrits, des imprimés, des images ou emblèmes quelconques, qui auront été affichés, distribués ou vendus, mis en vente ou exposés aux regards du public, se sera rendu coupable d'offense envers la personne des souverains ou chefs des gouvernements étrangers, ou aura méchamment attaqué leur autorité, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de cent francs à deux mille francs. — Dans le cas de récidive... le coupable pourra, de plus, être interdit de l'exercice de tout ou partie des droits mentionnés à l'article 42 du Code pénal, pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. — Nul ne pourra alléguer, comme moyen d'excuse ou de justification, que les écrits, imprimés, images ou emblèmes ne sont que la reproduction de publications faites en Belgique ou en pays étranger. »

Jusqu'en 1856, cette loi fut considérée comme suffisante.

Dans toutes nos lois d'extradition règne la pensée d'une salutaire distinction entre les délinquants politiques et les criminels ordinaires : aucune extradition ne peut avoir lieu, ni en matière politique, ni pour des délits ou des crimes ordinaires connexes à des crimes politiques. Les haines révolutionnaires prouvèrent que cette règle, très sage en principe, offrait, dans certains cas, de graves inconvénients et conduisait même à des conséquences odieuses. Ainsi l'assassin d'un prolétaire pouvait être extradé, tandis que l'assassin d'un souverain ne devait pas être livré, sous prétexte que ce malfaiteur avait agi dans un but politique.

Plusieurs mois avant la rédaction du XXIIe protocole du congrès de Paris, où le gouvernement français dénonça aux puissances la législation belge sur la presse, le ministère Ch. Vilain XIIII- A. Nothomb-de Decker présenta (le 18 décembre 1855) aux chambres le projet qui est devenu la loi du 25 mars 1856.

D'après celle-ci « on ne réputera jamais délit politique, ni fait connexe à un délit politique, l'attentat contre la personne du chef d'un gouvernement étranger ou contre celle des membres de sa famille, lorsque cet attentat constitue le fait soit de meurtre, soit d'assassinat, soit d'empoisonnement. »

Il n'est pas inutile de rappeler ici avec quelle dignité et quelle noblesse le ministère catholique, qui présenta cette loi, défendit, à cette époque, la liberté de la presse, derrière laquelle s'abritaient alors ses adversaires implacables des « glorieuses » de 1857 et d'aujourd'hui et s'embusquaient même les plus détestables passions. Il est juste aussi de remarquer que la loi du 25 mars 1856, après de nouvelles réflexions venues de Paris, a été, sous le ministère Frère-Tesch, complétée, sinon rendue plus sévère, par la loi du 12 mai 1858, qui prévoit l'attentat contre la personne des chefs des gouvernements étrangers, le complot contre la personne ou contre la vie des chefs des gouvernements étrangers, le complot contre les gouvernements étrangers, et enfin les outrages dirigés contre les membres du corps diplomatique. La tendance et la portée de cette loi sont clairement définies dans les articles suivants :

« Art. 1er. L'attentat contre la personne du chef d'un gouvernement étranger est puni de la peine des travaux forcés à temps, sans préjudice des peines plus fortes, s'il y a lieu, d'après les dispositions du Code pénal.

» L'attentat existe dès que la résolution criminelle a été manifestée par des actes extérieurs qui forment un commencement d'exécution, et qui n'ont été suspendus ou n'ont manqué leur effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur.

» Art. 2. Le complot contre la vie ou contre la personne du chef d'un gouvernement étranger sera puni de la reclusion, s'il a été suivi d'un acte commis pour en préparer l'exécution.

« Art. 3. Sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et d'une amende de 200 francs à 2,000 francs, le complot suivi d'un acte préparatoire, et ayant pour but soit de détruire ou de changer la forme d'un gouvernement étranger, soit d'exciter les habitants d'un pays étranger à s'armer contre l'autorité du chef du gouvernement de ce pays.

» Les coupables pourront, de plus, être placés sous la surveillance spéciale de la police pendant cinq à dix ans.

» Art. 4. Dans les cas prévus par les articles précédents, le complot existe dès que la résolution d'agir a été concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes.

« Art. 6. Sera puni d'un emprisonnement de deux mois à dix-huit mois et d'une amende de 50 francs à 1,000 francs, celui qui, soit par des faits, soit par des écrits, des imprimés, des images ou emblèmes quelconques qui auront été affichés, distribués ou vendus, mis en vente ou exposés aux regards du public, aura outragé, à raison de leurs fonctions, des agents diplomatiques accrédités près du gouvernement belge.

» L'outrage adressé par paroles, gestes ou menaces, aux agents désignés au paragraphe précédent, sera puni des mêmes peines.

» Art. 7. Quiconque aura frappé ces agents à raison de leurs fonctions, sera puni d'un emprisonnement de six mois a trois ans.

» Si les coups ont été la cause d'effusion de sang, blessures ou maladies, la peine sera la reclusion.

» Dans l'un ou l'autre cas, le coupable pourra être placé, pendant cinq à dix ans, sous la surveillance spéciale de la police. »

Il est important de remarquer que la loi belge ne requiert pas la plainte, soit du souverain étranger, soit du gouvernement étranger. Elle ne requiert pas davantage la réciprocité de la législation étrangère au bénéfice du Roi des Belges, du gouvernement belge ou des diplomates belges. Elle n'exige pas même que les intérêts belges aient été lésés : elle ne demande qu'une seule condition, la perpétration de l'infraction sur le sol belge.

Après cette solide démonstration, l'honorable député de Hasselt s'est écrié :

« Je demande, messieurs, très humblement, très sincèrement si, en présence de tous ces faits indéniables, il est possible de dire que les Belges ne se sont pas assez préoccupés des infractions qui, commises sur leur territoire, ou même au delà de leurs frontières, seraient de nature à troubler la sécurité ou la paix des États voisins ?

Les législations étrangères sont loin d'être aussi scrupuleuses des devoirs internationaux. Ainsi, en Allemagne, le § 102 du Code pénal de l'empire dit que l'attentat contre la personne des chefs des gouvernements étrangers ou contre ces gouvernements eux-mêmes ne seront pas poursuivis en Allemagne, à moins que le gouvernement intéressé n'ait porté plainte et que la législation étrangère ne proclame le principe de la réciprocité au bénéfice des princes allemands. Il en est de même pour l'offensé envers les chefs des gouvernements étrangers. Le § 103 du Code allemand requiert la réciprocité de législation et la plainte de l'offensé, tandis que ni l'une ni l'autre de ces conditions ne sont requises par la loi belge. Il en est de même encore pour les outrages dirigés contre les agents diplomatiques. Chez nous on poursuit les coupables d'office. En Allemagne, le § 101 du Code pénal requiert une plainte préalable. Nous sommes donc allés dans cette voie plus loin que l'Allemagne, qui se plaint. Notre système est plus généreux et plus large que le sien. Nous protégeons les souverains et les gouvernements étrangers même dans l'hypothèse où, dans un cas analogue, la loi étrangère ne protége ni le Roi des Belges ni le gouvernement belge, et nous n'exigeons pas que des gouvernements étrangers viennent implorer l'intervention de nos tribunaux.

Nous sommes en droit de tenir le même langage quand nous comparons les lois belges à d'autres législations contemporaines. Pour tous les cas prévus par les lois de 1852 et de 1858, le Code pénal autrichien de 1852 exige, comme condition préalable, la réciprocité de législation et la

plainte de la partie lésée. Le Code fédéral suisse de 1853 réclame, lui aussi, l'existence de ces deux conditions pour que la poursuite devienne possible sur le territoire des cantons. Le Code pénal français, allant plus loin encore, ne punit les crimes ou les délits contre le droit international que pour autant qu'il en résulte un dommage pour la France ou pour des citoyens français.

Les lois anglaises ne punissent que les délits dirigés contre les agents diplomatiques, et la législation pénale de l'Amérique du Nord, a conservé sous ce rapport, les traditions juridiques de la mère patrie.

De ces rapprochements, où pour mieux dire, de ces contrastes, il faut conclure avec un éminent professeur de Genève, « que la législation belge est, de toutes celles de l'Europe, la plus explicite et la plus complète, en ce qui concerne les délits contre le droit des gens. » Je n'ajouterai, a dit M. Thouissen, qu'un seul mot : A l'Europe, je joindrai l'Amérique.

« On peut donc se demander, dit l'honorable député de Hasselt, pourquoi le gouvernement allemand cherchant à compléter la législation, relative aux délits contre le droit des gens, s'adresse précisément d'abord à un pays où cette répression a été poussée plus loin que partout ailleurs? Si nous étions en arrière des autres peuples, je comprendrai ces démarches. Mais, sans vouloir me livrer à des soupçons déplacés, sans me permettre la moindre insinuation blessante, je dois déclarer que je n'aperçois nulle part les raisons qui nous ont mérité, sur le terrain du droit, les prémices de cette campagne diplomatique. »

Quant à notre Code pénal de 1865, il est impossible qu'il ait attiré l'attention des gouvernements étrangers sur les imperfections et les lacunes de notre législation criminelle? Il serait par trop absurde de nous faire un grief de ce chef. Il est vrai que notre législation sur la tentative ne frappe qu'au moment où il y a un acte d'exécution, interrompu par un fait indépendant de la volonté de l'auteur. Mais les articles 51 et 52 du Code pénal belge ne sont que la reproduction, en d'autres termes, des règles consacrées par les §§ 43 et 46 du Code germanique.

Il est vrai que le Code pénal belge ne renferme pas de peine contre celui qui fait la simple proposition d'assassiner une personne déterminée, quand cette proposition a été immédiatement repoussée. Mais le Code pénal allemand se trouve, à cet égard, absolument dans la même position que le Code belge : lui aussi a gardé sur ce fait spécial un silence absolu. Une telle proposition ne pourrait être punie en Allemagne, quand même il s'agirait de la personne de l'empereur. Il n'y a pas de crimina-

liste qui puisse voir dans ce fait un complot, une tentative, un acte préparatoire, une menace dans le sens juridique des termes.

Il est vrai encore que le Code pénal belge ne punit pas de simples excitations vagues et indéfinies à la désobéissance. Mais cette incrimination ne se rencontre pas davantage dans le Code allemand.

Il est vrai enfin que l'article 66 du Code pénal belge ne place au nombre des auteurs de l'infraction que les seuls provocateurs qui joignent à leurs instigations des dons, des promesses, des abus de pouvoirs, des machinations ou des artifices coupables. Mais la même règle se trouve, à peu près, mot pour mot, formulée dans le texte du § 48 du Code allemand.

M. Thonissen affirme qu'en réalité, le Code pénal belge est une œuvre digne de la science moderne. Il est sans doute susceptible d'être étendu et perfectionné; mais, en le considérant dans son ensemble, on ne peut, sans une injustice manifeste, lui adresser le reproche de ne pas avoir tenu compte des obligations internationales. Les principes généraux qui lui servent de base, aussi bien que le texte d'une foule de ses articles, protestent hautement contre cette accusation imméritée.

Ainsi, par exemple, en matière de menaces, la jurisprudence anglaise a pour principe, que, la loi pénale de l'Angleterre, à moins d'un texte contraire, ne protége que les sujets britanniques et les étrangers qui se trouvent dans un pays soumis à la juridiction de la couronne britannique. Il en résulte que les menaces de mort, avec ou sans condition, adressées d'Angleterre à un étranger, résidant en un pays étranger, ne sont pas punissables. Il n'en est pas de même en Belgique, où les infractions dirigées contre les étrangers, même résidant en pays étranger, sont punies de la même manière que les infractions commises contre les Belges. Il en résulte, que, si l'on adressait de l'une de nos provinces des menaces de mort à Berlin, l'auteur de ces menaces tomberait incontestablement sous l'application des articles 327 et suivants du Code pénal.

Assurément, c'est déjà une grande règle que celle qui, sans exception aucune, punit, en Belgique, les infractions contre des personnes qui ne sont pas soumises à la juridiction nationale. L'exemple que nous venons de citer suffirait seul, au besoin, pour en donner la mesure. Mais les garanties que notre législation offre aux nations voisines sont plus grandes encore. Lorsque, sortant des principes généraux, on entre dans les détails du Code, dans l'appréciation des diverses infractions, on trouve partout, d'une manière évidente, la pensée, de tenir largement compte des obligations dérivant de la solidarité chaque jour croissante des intérêts internationaux. A l'article 116, le Code met sur la même ligne les

crimes commis contre la sûreté extérieure de l'État et les crimes de même nature commis contre les alliés de la Belgique, engagés dans une action commune. A l'article 123, il prononce une peine sévère contre ceux qui, par des actes, non approuvés par le gouvernement, exposent l'État à des hostilités de la part d'une puissance étrangère. A l'article 164, il frappe de la reclusion la contrefaçon des monnaies étrangères n'ayant pas cours en Belgique. A l'article 174, il punit de travaux forcés ceux qui contrefont ou qui falsifient des titres d'une dette étrangère ou des billets de banque étrangers. A l'article 186 il incrimine la conduite de ceux qui contrefont des sceaux, des timbres, des poinçons appartenant à des pays étrangers.

Le savant professeur de Louvain a terminé ainsi sa lumineuse démonstration:

« Je pourrais, messieurs, pousser cette énumération plus loin, mais je crois en avoir dit assez pour prouver, à la dernière évidence, que le législateur criminel belge, plus que tout autre, doit échapper au reproche de s'être placé en dehors du courant de fraternité et de solidarité qui tend à rapprocher les peuples. Il est incontestable que, dans la protection des intérêts étrangers, le Code pénal belge est le plus explicite, le plus complet de tous les Codes contemporains. Est-ce à dire qu'il n'aura plus rien à faire, quelles que soient les circonstances qui peuvent survenir ; que, si les nations étrangères donnant l'exemple d'une répression plus énergique des faits attentatoires au droit international, introduisaient dans leur législation des délits qui n'y figurent pas à cette heure, la Belgique seule devrait y mettre obstacle? Non assurément, messieurs, le rôle ne serait ni raisonnable, ni prudent, ni digne. La Belgique devrait suivre le mouvement, mais à une condition: c'est que notre dignité soit sauvegardée et que nos libertés constitutionnelles ne soient pas méconnues !

A la suite de M. Thonissen, nous venons de démontrer que notre législation est, au point de vue où se place le cabinet de Berlin, plus scrupuleuse, plus précise, plus large que la législation allemande et que toutes les législations des deux mondes. D'autre part, M. le comte de Perponcher a été chargé expressément de nous informer que l'Allemagne n'a pas la moindre intention « de porter atteinte à la liberté de la presse » de la Belgique. »

Mais alors qu'exige-t-on de nous et où veut-on en venir? Aussi ne saurait-on trop louer la réponse qu'a faite notre gouvernement, le 30 avril :

« Lorsque le gouvernement du Roi aura été instruit des dispositions qui auront été adoptées en Allemagne et ailleurs, pour amener des changements dans le système de législation universelle, il s'attachera à les étudier dans leurs rapports tant avec les mœurs et avec les traditions de la Belgique qu'avec les libertés garanties par sa Constitution, et il apportera dans cet examen le plus sincère désir de concourir au maintien des bonnes relations internationales. »

Entre la politique générale du malheureux Napoléon III et celle de M. le prince de Bismarck, il existe des ressemblances remarquables et

trop réelles. Elles ont les mêmes principes, les mêmes tendances et sont manifestées par des moyens identiques. Qu'il me soit permis cependant de dire, avec tout le respect que méritent les personnes, que les procédés du César français étaient plus gracieux que l'action du chancelier allemand. Un détail inédit et intéressant le démontrera. Quand, sous le ministère catholique Vilain XIIII - A. Nothomb - de Decker, le ministre de France transmit au gouvernement du roi Léopold Ier les plaintes si connues contre la liberté de la presse en Belgique, feu M. Ad. Barrot donna à sa dernière démarche la forme d'un *ultimatum*: le ministre des affaires étrangères de France, le comte Walewski, lui avait ordonné de quitter Bruxelles, si, dans la huitaine, il n'obtenait pas satisfaction. D'accord avec le roi, M. le vicomte Ch. Vilain XIIII partit immédiatement pour Paris, dans le but d'exposer verbalement au gouvernement impérial qu'il était absolument impossible aux ministres belges de conseiller à la couronne de souscrire aux exigences anti-constitutionnelles transmises par M. Barrot, que les ministres belges et la majorité parlementaire souffraient plus que le gouvernement français des excès de la liberté de la presse, mais que jamais ils ne voudraient consentir à en restreindre l'exercice constitutionnel. Notre ministre des affaires étrangères, après avoir exposé toute la situation au comte Walewski, fut reçu par Napoléon III. Celui-ci écouta silencieusement, comme d'habitude et avec ce regard terne et impassible qui lui était propre, les longues explications de M. le vicomte Vilain XIIII, puis lui dit ces simples paroles: « j'ai compris tout ce que vous m'avez » dit; eh bien, n'en parlons plus; dites à Walewski qu'il s'entende avec » vous. » Il se leva ensuite et alla prendre deux journaux français, qu'il montra à son interlocuteur. « Tenez, dit-il, voici des journaux qu'ignore » mon ministre des affaires étrangères. Vous y trouverez des arguments » pour combattre ses prétentions. » Dans l'un, il était question de l'assassinat de l'archevêque de Paris, Mgr. Sibour, tué à l'aide d'un poignard: le folliculaire faisait ressortir avec une intention infâme que décidément l'arme blanche valait mieux que les balles pour une telle besogne (on se rappelle qu'elle avait été vainement essayée, à diverses reprises, sur l'empereur, à l'aide d'armes à feu). Dans l'autre journal, il était rendu compte d'un bal masqué donné aux Tuileries; l'auteur de l'article faisait une allusion ignoble au roi de Suède, Gustave III, assassiné, comme on le sait, dans une fête de ce genre.....

Un an plus tard, l'honorable vicomte Vilain XIII était renversé du pouvoir par les émeutes de 1857 : le cabinet catholique, dont il faisait partie et dont la politique éclairée, large, généreuse, patriotique et éner-

giquement constitutionnelle forme une des gloires de la Belgique nouvelle, était remplacé par le ministère de M. Frère.

III.

Le 7 mai de cette année, nous retrouvons à la tête de l'opposition parlementaire, le même M. Frère que nous avons suivi dans les pourparlers qui ont précédé la loi du 12 mai 1858 et dans les négociations parisiennes qui ont précédé la guerre franco-allemande et qui portaient sur la délicate affaire du chemin de fer Guillaume-Luxembourg. Nous ne doutons nullement de la patriotique loyauté et de la dignité naturelle déployées en ces deux occasions par l'ancien tribun de 1857, qui se redresse aujourd'hui comme le vengeur de l'ordre à l'intérieur et de la paix à l'extérieur; mais nous aurions désiré qu'un « peu plus de lumière » fut versée sur ce sujet, à l'occasion du débat actuel.

Nos libéraux comptaient évidemment sur ce débat pour galvaniser leur parti. Sous le ministère actuel comme sous le cabinet de 1856, leur *seul* moyen d'action étant de *crier au clérical*, il faut avouer que l'occasion était superbe. En 1857, ils étaient réduits à invoquer le fantôme de la main-morte, la trop paternelle réprimande appliquée au cas de M. Brasseur, leur ami politique, et la condamnation spirituelle prononcée en 1832, dans l'encyclique *Mirari vos*, contre Lamennais, mort dans l'apostasie et le radicalisme. Mais en 1875 les sujets de déclamation et d'agitation étaient bien autrement abondants : l'encyclique *Quanta cura*, une des plus mémorables proclamations théologiques et philosophiques de ce siècle ; le *Syllabus*, que le zèle de certains catholiques s'est obstiné, aux applaudissements des incroyants, à appliquer à tort et à travers, sans remonter aux intentions exprimées dans les lettres d'envoi de la chancellerie pontificale ; la creuse phraséologie, les erreurs préméditées, les ignorants commentaires ou les accusations intéressées, auxquels donne lieu, chaque jour, la définition dogmatique du magistère infaillible du Saint-Siége apostolique ; la polémique de l'inopportunisme, arsenal inépuisable pour les « modérés » ou les ennemis mielleux ou habiles ; les coupables extravagances de polémistes catholiques, tels que les rédacteurs de la *Croix*, tellement répudiée qu'on l'a appelée dans des lieux bien connus, *crux episcoporum* ; les perpétuels débats sur la thèse et l'hypothèse, par lesquels il est si facile de dérouter la masse indifférente et ignorante et à l'aide desquels l'esprit de mensonge et de haine peut si aisément faire prendre le change, puisque la philosophie et la métaphysique sont aujourd'hui des sciences généralement

délaissées et qu'il est pour ainsi dire impossible de faire comprendre à la foule politique les préceptes abstraits sur l'origine, les limites et la fin de la liberté morale; le légitimisme français et le carlisme espagnol, qu'un grand nombre de catholiques des deux mondes, usant de leur droit incontestable et de leur liberté civile, défendent avec plus ou moins d'enthousiasme, mais qu'un petit nombre d'entre eux ont eu le tort de confondre avec la cause de l'Église universelle et que, pour notre part, nous nous permettons d'apprécier, absolumement avec la même indépendance d'esprit que s'il s'agissait de la république des États-Unis, de l'empire du Micado ou des *Home Rulers* d'Irlande; le libéralisme-catholique, une secte justement condamnée par le S. Siége, mais dont une petite école d'écrivains catholiques, plus zélés qu'instruits, a voulu coller le nom sur la porte de tous les chrétiens qui repoussent leurs inintelligentes attaques contre les institutions parlementaires, ne partagent pas leurs opinions personnelles sur l'attitude du comte de Chambord ou les proclamations de don Carlos ou refusent d'adopter le rôle de rodomonts d'orthodoxie; les *Vieux-Catholiques*, les « victimes de l'intolérance et de l'ineptie romaines », se consolant de l'excommunication spirituelle du Pape, en se plaçant sous la protection budgétaire de l'empire d'Allemagne et de la république Suisse, etc., etc. Et puis, brochant sur le tout, les notes prussiennes. Quel champ fertile à exploiter pour les hommes austères du libéralisme, quels admirables prétextes pour les perpétuelles négations de certaines bouches infaillibles quoiqu'elles ne soient pas ouvertes par l'Église, quels textes délicieux pour les pourfendeurs de Jésuites qui ne répondent pas et pour les voraces mangeurs de petits frères qui se taisent, quelle belle occasion pour renverser un gouvernement en excitant les passions anti-religieuses de la foule brutale, les plus détestables de toutes, puisqu'elles reposent sur la haine de tout frein surnaturel et de toute règle objective! Le malheur des libéraux est celui-ci : si le fait chrétien n'existait pas, le libéralisme n'aurait aucune raison d'être. Ce qu'il y a de vrai dans le libéralisme ne lui appartient pas : car la revendication de la liberté civile est due à un principe chrétien. Avant la révélation chrétienne, il n'y avait aucune distinction entre la religion et l'État; et ce principe est inconnu à *toutes* les sociétés qui ne sont pas chrétiennes, à toutes sans exception.

Mais parlons de la séance parlementaire du 7 mai. Depuis le jour où le vénérable M. B. du Mortier avait interpellé le gouvernement, on se disait assez haut à Bruxelles : le jour de la discussion publique, il y aura « quelque chose ». Le langage de la presse libérale et les indiscrétions

des imprudents de l'opposition ne laissaient, à Bruxelles, aucun doute sur le thème qu'on allait développer. Il n'y avait vraiment pas moyen de blâmer la conduite tenue par les ministres du Roi dans ces délicates circonstances et il eut été trop absurde de leur faire un grief de leur respect pour la constitution, les libertés publiques et les traditions nationales. On avait donc résolu d'opérer comme en 1857, c'est-à-dire, de battre le ministère sur les mitres avec des crosses, mais cette fois sous la protection des canons *Krupp*.

M. Frère commandait en personne les deux divisions de l'armée libérale. Si l'on veut se placer au point de vue des passions qui agitent les adversaires de l'Église catholique, on peut dire qu'il a très habilement tiré parti de la situation. Mais pour nous, citoyens inébranlables dans notre attachement à la loi fondamentale de 1831 et dévoués corps et âme, aux institutions parlementaires, pour nous, catholiques, fidèles *perinde ac cadaver* à tous les enseignements de l'Église et fidèles jusqu'au sacrifice à sa divine constitution, il doit nous être permis de n'admirer ni l'attitude, ni les pensées du député de Liége. Son argument constant et favori à la chambre, quand il parle contre les catholiques, peut se traduire brutalement par ce dilemme invariable : ou vous êtes des sots ou vous êtes des hypocrites. Cette fois encore ce dilemme a été le fond de son discours. Il a dit en résumé au ministère et à la majorité parlementaire : ou vous êtes des sots, qui vous laissez mener par quelques évêques et quelques énergumènes, ou vous êtes des hypocrites qui gouvernent sous le pavillon libéral. Le compliment n'est pas aimable, mais le lecteur se consolera, en se rappelant que je traduis les pensers des Dieux en langue vulgaire.

« L'heure est grave et solennelle, s'est écrié le Moltke de la gauche, plus peut-être que beaucoup de personnes ne le pensent. » Puis il a ajouté, par une étrange contradiction : « les appréhensions qui pouvaient » nous imposer silence sont *dissipées*. Il est désormais *avéré*, que, l'in- » dépendance du pays n'est pas en question, que pas un mot dans les » notes diplomatiques qui nous ont été adressées n'impliquait le moindre » changement à nos institutions, qu'on ne réclame aucune modifica- » tion, *aucune atteinte* à la liberté de la presse. Il ne reste donc, dans » le débat qui vous est soumis que des *représentations amicales*. » Après cet exorde, il semble qu'il n'y avait plus rien à dire, puisque tout est pour le mieux dans la meilleure des Allemagnes possibles. Mais détrompez-vous. Le gouvernement s'est bien conduit, c'est vrai. Il a fait un éloge mérité de nos institutions, c'est encore vrai. « La position du » gouvernement est délicate, très difficile, je le reconnais; le parti qu'il

» représente, par lequel il existe, sans lequel il ne durerait pas pendant » une heure (sic), est précisément celui qu'il doit combattre. A l'intérieur, ce parti nous place sur la pente de la guerre civile; à l'extérieur, il nous met en conflit avec tous les gouvernements étrangers. » La politique de ce parti est telle, elle apparaît aux yeux du gouvernement lui-même comme un danger si grand qu'il est obligé, à l'intérieur » de la répudier, à l'extérieur de la désavouer. Situation étrange et » inouïe! » Ce qui est étrange et inoui, c'est d'entendre le député de Liége proclamer, quelques jours après les violences faites par la canaille de sa ville natale aux catholiques qui se permettent d'assister à une procession et quelques jours avant les assomantes manifestations de la radicaille libérale de Gand contre l'exercice de la liberté des cultes, proclamer, dis-je, que le parti qui appuie le gouvernement place le pays sur la pente de la guerre civile: évidemment, Pierre Schoepe est mort d'un coup de soleil de plomb, après avoir glissé sur cette pente. Ce qui est étrange et inouï, c'est d'entendre M. Frère railler le gouvernement de faire dans ces graves circonstances, ce que lui, l'homme d'État infaillible et peut-être nécessaire, aurait fait ou ferait. La conclusion qu'il tire de cette situation est claire: le ministère « ne garde que les avenues du pouvoir »; contenus par les sages qui siégent à gauche, le côté sinistre, « les ministres ne peuvent livrer le pouvoir tout entier à leur propre parti. » On a appliqué à la presse libérale, composée d'agneaux, comme on sait, « un système d'intimidation »; les journaux libéraux les plus respectés ont été, ô horreur, représentés comme vendus à la Prusse; et cependant « c'est derrière la presse libérale que le gouvernement est » contraint de se réfugier, pour mieux défendre le pays. » Et pourquoi? Je vous le donne en cent: parce que le comte d'Aspremont-Lynden, en répondant au comte de Perponcher, qui se plaignait de la violence des attaques de certains journaux catholiques contre la Prusse, a dit à son Excellence qu'en revanche il y avait en Belgique des journaux qui se distinguaient par la violence de leur amour pour les œuvres des Nationaux-libéraux et du prince de Bismarck. Il va sans dire que cette dernière presse a seule une attitude patriotique. Le *Journal de Bruxelles*, le *Bien public*, l'*Ami de l'ordre*, la *Patrie*, la *Gazette de Liége*, le *Journal d'Anvers*, etc., sont vendus à la Prusse : cela est de notoriété publique. Si ce n'est pas à la Prusse, c'est à coup sûr aux Jésuites, qui ont beaucoup d'argent, depuis que le fils unique de M. le ministre des finances est entré dans la Compagnie. Vous riez? Mais vous ne savez donc pas que le P. Beckx, notre compatriote, fait diriger l'Église par le Pape Pie IX, et qu'il conduit la main du capitaine Mousty, le rédacteur de la *Croix*,

journal très répandu et jouissant d'un crédit illimité dans l'Église universelle. La conclusion à tirer de tout ce qui se passe est donc la suivante : ou le ministère est composé de mannequins, qui gardent les avenues du pouvoir, ou il gouverne hypocritement sous le pavillon libéral. C'est une grande consolation pour ceux que les « hasards du scrutin » ont condamné à se résigner au « soulagement universel » que l'on sait. Citons textuellement cette péroraison :

« J'ai servi ainsi, dans la mesure de mes forces, avant tout la cause nationale, et, en même temps, comme s'identifiant avec elle, cette grande cause libérale à laquelle j'ai voué ma vie.

Les hasards du scrutin ont donné le pouvoir à nos adversaires politiques.

A voir ce qui est arrivé depuis qu'ils l'occupent, à considérer ce qui se passe en ce moment, c'est, en un certain sens, un évènement heureux dont nous pouvons nous réjouir aujourd'hui.

Nos adversaires au pouvoir ont été condamnés à maintenir et à pratiquer toutes les réformes politiques que nous avons accomplies et qui naguère avaient soulevé de leur part les plus formidables tempêtes d'opposition. Pour les relations extérieures, ils sont obligés de se placer sur le même terrain que nous et de désavouer encore leur parti.

Ainsi doivent tomber bien des erreurs, ainsi beaucoup d'illusions sont dissipées. Le pays apprendra chaque jour davantage, d'une manière plus frappante qu'il ne l'eût pu faire par notre propre action dans le gouvernement, que, sur cette terre de Belgique, où l'esprit d'indépendance et de liberté a enfanté tant de merveilles, il y a pour notre tranquillité intérieure et pour notre sécurité au dehors, il n'y a qu'une seule politique qui soit viable, une seule qui puisse être pratiquée : c'est la politique libérale. »

Si M. Frère appelle « politique libérale » celle que pratique le ministère présidé par M. Malou, nous sommes d'accord ; mais alors il faudra nous entendre sur les termes ; car si la politique de M. Malou est « libérale », celle de M. Frère ne l'a jamais été. Selon mon humble avis, M. Frère a commis dans son discours deux grandes fautes contre l'habileté qu'on peut lui prêter : il a fait ressortir, malgré lui, la modération, la loyauté et la stricte constitutionalité du gouvernement actuel de la Belgique, *appuyé par l'unanimité des députés catholiques de la Chambre*, et il conduit à avouer que des hommes d'état catholiques peuvent gouverner avec honneur et bonheur sous le plus large régime de liberté politique qu'il y ait en Europe ; nous le savions ; mais il était bon que cette vérité salutaire fut démontrée par une bouche « qui n'a pas été ouverte par l'Église. » Je sais parfaitement que tel n'a pas été le but de M. Frère. Pour lui et pour son parti, le pouvoir est le lieu mathématique du libéralisme. Quand les libéraux n'occupent pas le pouvoir, toutes les pendules sont dérangées et les aiguilles des boussoles s'agitent sur leurs axes d'une manière insolite. Si M. Malou réussit, une fois, en passant, c'est qu'il imite M. Frère ou..... Josué. Quand les hôtels de la rue de la Loi ne sont pas habités par les amis de M. Bara, nous sommes menacés à l'intérieur de la guerre civile et, à l'extérieur, nous sommes exposés à

l'anéantissement. Pour les libéraux, il existe une incomptabilité radicale entre le gouvernement constitutionnel de la Belgique et la fidélité scrupuleuse des gouvernants catholiques à leur foi religieuse. Tout le discours de M. Frère repose sur ce paradoxe ou cette hérésie que le capitaine Mousty, lui aussi aime à développer. Tant il est vrai que les extrêmes se touchant. J'ose dire que M. Frère n'accomplit pas l'œuvre d'un homme d'état, en exagérant à ce point les remèdes par lesquels il cherche à guérir sa nostalgie du pouvoir. Car si M. Frère ou le capitaine Mousty pouvait avoir raison, la constitution belge œuvre d'une majorité catholique, serait un monument d'erreur et la Belgique n'aurait pas d'avenir. En effet, l'Église catholique ayant 1830 ans de plus que la Constitution belge, il n'est pas probable qu'elle modifiera sa doctrine pour reconnaître l'infaillibilité personnelle de M. Frère ou de M. Mousty.

La seconde faute qu'on peut reprocher à M. Frère, c'est de ne pas avoir saisi cette occasion solennelle pour dégager la responsabilité des libéraux belges de la cause véreuse des nationaux-libéraux d'Allemagne. M. le prince de Bismarck est le prisonnier du parti national-libéral, sans lequel il n'aurait plus d'autre appui que le militarisme. La politique du chancelier et la politique bien connue des nationaux libéraux sont maintenant tellement unies qu'on ne saurait plus distinguer laquelle des deux compromet l'autre. Une chose est certaine : la politique libérale qui triomphe actuellement en Allemagne, est la négation radicale de tous les programmes *officiels* des libéraux belges. N'allons pas par quatre chemins: reconnaissons hautement que pour l'immense majorité des ignorants, des indifférents, des tièdes ou des timorés qui votent, en Belgique, pour le parti libéral, la justification de l'existence de celui-ci se trouve précisément dans les excès et les extravagances dont M. Frère a cité avec orgueil quelques exemples, que M. Malou a condamnées dans sa réplique et que son ministère, *appuyé par l'unanimité des députés catholiques*, répudie dans sa politique pratique. Quand les « hasards du scrutin » ont donné la majorité électorale aux libéraux, ils ne peuvent se maintenir au pouvoir que par la modération de leurs actes: de temps en temps, on fulmine, à la tribune, contre *le clérical*, mais « à la cantonade »: en pratique, ils n'oseraient pas être logiques. Normalement, dans le calme, dans la paix, dans l'ordre, comme il convient à des hommes libres et fiers, je défie les libéraux de gouverner la Belgique, sans respecter les bases essentielles de nos institutions constitutionnelles et de nos traditions nationales. Particulièrement, je les défie de gouverner régulièrement en enlevant aux catholiques belges leur libertés religieuses. Aussi ont-ils

soin, partout et toujours, de faire les protestations les plus solennelles en faveur de ces dernières : je parle bien entendu des libéraux parlementaires, les seuls qui soient possibles chez nous. Je le répète, voilà la raison d'être, et jusqu'à un certain point la justification de l'existence du parti dit libéral en Belgique.

L'occasion était belle pour nos libéraux de montrer la sincérité de leurs programmes politiques et de séparer ostensiblement leur cause de celle que compromet les Gneist, les Sybel, les Wehrenphennig, les Virchow, etc. Ils pouvaient plaider, pour leurs amis politiques d'autrefois, les circonstances atténuantes; mais au moins nous devaient-ils, à nous, électeurs, non pas des protestations retentissantes et peut-être compromettantes, mais des affirmations capables de nous rassurer pour le jour où ils reprendront le pouvoir conformément à leurs espérances. J'ai le regret de constater que les libéraux belges ont trompé notre attente, et qu'ils sacrifient à leurs préjugés religieux ou à leur haine contre l'Église catholique tout leur ancien bagage politique. Un de leurs publicistes les plus distingués disait naguère: « le cri de haine de Voltaire, *écrasons l'infâme*, devient « logiquement et partout le mot d'ordre avoué ou inavoué du libéralisme. » Hier encore, nous lisions dans leur recueil le plus sérieux, la *Revue de Belgique*, (n° du 15 mai, p. 24) : « Entre la société moderne et » l'ultramontanisme, c'est un combat à mort. La coexistence de l'état » moderne et de l'église romaine, telle que l'a faite le dernier concile » est impossible. L'une de ces institutions est la négation de l'autre. La » théorie si séduisante de la séparation de l'Église et de l'État devient » une utopie... c'est ce qui a été compris en Allemagne. » La même *Revue* publiait le mois dernier la déclaration suivante :

» Nous croyons salutaire de crier sans relâche à ces nombreux catholiques, que seule la force de l'habitude retient sous le joug de Rome, comme à ces libéraux imprévoyants, plus nombreux encore, qui livrent si allégrement à l'ennemi les avenues de leur foyer domestique : *Soyez luthériens, soyez calvinistes, soyez unitairiens, soyez vieux catholiques, soyez israélites, soyez rationalistes, soyez bien autre chose encore : vous pourrez rester de bons citoyens, d'excellents libéraux, de sincères progressistes.* Mais sachez que, logiquement, *nul ne peut être à la fois libéral en politique et catholique romain en religion* — pas plus que le même citoyen ne peut appartenir à deux États, pas plus que deux corps ne peuvent occuper le même espace. — Comme l'a dit Pie IX, en donnant à sa citation le même sens que nous : *Nemo potest duobus dominis servire.* Il est grand temps de choisir lequel des deux maîtres vous voulez servir ! »

J'ai là devant moi un grand nombre d'extraits de l'*Écho du Parlement*, du *Précurseur*, du *Journal de Gand*, du *Journal de Liége*, etc. qui tous expriment les mêmes tendances. Le document le plus curieux en ce genre est la lettre que le Dr. Bluntschli a adressée, dit-on, à M. le

professeur Laurent, de Gand, et qu'ont réproduit *con amore* la *Flandre libérale* et l'*Echo du Parlement*. Mais à quoi nous serviraient désormais ces citations? M. Frère parlant à la chambre, au nom de la division doctrinaire de son parti, suffit à notre instruction et à notre gloire.

Quand on a dépouillé son discours de toutes les précautions oratoires, on y trouve une apologie de la nouvelle législation prussienne. M. Frère n'est « pas de ceux qui proclament la toute puissance de l'État, pas » plus que l'infaillibilité du Pape » : cet homme d'état ne croit qu'à l'infaillibilité de la raison humaine. « Il peut être glorieux, dit-il, de » refuser de se soumettre à la loi; mais il peut être aussi ridicule et » odieux de le faire. » Quand le fourbe prince d'Orange se révolta contre les édits du libéralisme-catholique du duc d'Albe et de Philippe II (ces deux personnages trop vantés n'étaient au fonds que des Césariens de la renaissance, dont on a cherché à justifier les mesures despotiques, parcequ'ils étaient catholiques. Cette observation est de moi, et j'en prends la responsabilité), quand le prince d'Orange se révolta contre l'autorité légitime et pêcha en eau trouble une souveraineté pour sa famille, « il a conquis l'admiration de la postérité. » Mais si le noble cardinal Ledochowski gémit en prison depuis bientôt deux ans, si le doux et aimable archevêque de Cologne y a passé sept mois et va y retourner demain, si les savants évêques de Trèves, de Paderborn et de Münster ont subi hier une captivité qui demain se changera en ostracisme, si plus de *trois mille* prêtres, ou religieux catholiques sont poursuivis, incarcerés, ruinés, internés, traqués par la police, repris, condamnés de nouveau, puis bannis de leur patrie, si *tous* les journaux catholiques sont harcelés par la police de telle façon que les bureaux de rédaction sont devenus les antichambres des prisons, si, comme le disait dernièrement M. Windhorst, bientôt on ne traitera plus d'hommes comme il faut que ceux qui auront subis une condamnation, qu'est-ce que tout cela? Des misères, méritées par tous ces hommes ambitieux et pervers. « Quand on se révolte contre la loi, extrémité qu'il faut toujours » déplorer, on le fait à ses risques et périls, et l'on est condamné ou » absous par la conscience du genre humain. » Vous, prêtres prussiens, vous êtes condamnés. Eh bien, tant pis pour vous. Vous l'avez voulu. « Il ne s'agit pas en Allemagne d'une cause qui intéresse les consciences. » La constitution civile du clergé, en France, interéssait-elle les consciences? Evidemment non. Est-ce que la religion catholique, comme telle, est proscrite? Mais non. On la prive de prêtres ambitieux. Où le mal? Est-ce que moi, je ne suis pas un homme religieux? Et cependant je n'ai pas besoin de prêtre. Du reste « les lois contre

» lesquelles on proteste peuvent être bonnes ou mauvaises, je n'en » sais rien, je ne les juge pas. Mais (il y a un mais) lorsqu'on les » a exécutées pendant des siècles dans les divers États de l'Alle- » magne, lorsqu'elles sont encore en pleine vigueur en divers pays où » l'Église catholique les exécute aujourd'hui, on est fort mal venu à » représenter l'obligation de se soumettre à de telles lois, comme » constituant une persécution contre laquelle tout libéral dans le » monde serait tenu de protester. C'est ce qui rend d'autant plus con- » damnables les encouragements à la révolte *(sic)*, si compromettants » pour le pays qui ont été envoyés de chez nous par des évêques im- » prudents, des prêtres et des fidèles fanatisés, soutenus par une presse » sacerdotale sans retenue. » Tout l'univers sait que la presse anti-sacerdotale est, en Belgique, surtout un modèle de civilité, de courtoisie, de distinction et de tolérance. Quant aux députés anti-sacerdotaux, n'attendez pas d'eux un concours quelconque. Ils sont pleins de retenue. « Cette révolte à laquelle on voudrait nous associer, au » nom des droits sacrés de la conscience, souffrez que je le dise, » elle tombe dans la bouffonnerie. » Oui, le mot est lâché, mais vous en entendrez d'autres plus forts encore. Quand les premiers chrétiens ont subi le martyre, en revendiquant la liberté de conscience, ils ont bien mérité de l'humanité. Je respecte les cléricaux qui se font couper la tête, mais ceux qui la conservent assez pour trouver un moyen d'échapper à la prison, sont des bouffons. « Voyez-vous d'ici ce personnage (il s'agit de Mgr Foerster, prélat savant et tolérant, jouissant ci-devant de l'amitié personnelle de l'empéreur Guillaume, il s'agit d'un vieillard profondément respectable, qui célébrait naguères son jubilé de 50 années de prêtise), « Voyez-vous d'ici ce personnage qui se dédouble, qui est serviteur » fidèle de la loi d'un côté de la frontière et martyr de l'autre, parce qu'il » lui prend la fantaisie de violer la même loi! Cette fois, ce n'est pas » glorieux; on est à la fois ridicule et odieux! » *Et nunc erudimini.* Et vous voulez que nous, hommes courageux, polis et sérieux, nous nous échauffions pour des gens ridicules et odieux. Ne l'espérez pas. La législation prussienne dont on se plaint, voulez-vous que je vous fasse toucher du doigt son insignifiance au point de vue des libertés religieuses? Écoutez. Quand j'étais chancelier de ce royaume, j'ai présenté et fait voter la loi sur les Bourses d'études. Les cléricaux belges ont crié comme des martyrs prussiens, c'est-à-dire comme des pelicans. Il y en a même qui ont résisté. « Les récalcitrants ont été condamnés à des dommages- » intérêts. Ce premier martyre a paru fort désagréable et absolument » sans gloire. Les dommages-intérêts fixés pour chaque jour de résis-

» tance devaient finir par épuiser les caisses. On prit la sage révolution » de se soumettre à la loi et d'exécuter les décisions judiciaires. Et on » en est resté là. » Retenez ce que je vous dis; il en sera de même en Prusse : quand les caises seront vides et que les prêtres prussiens et ambitieux auront goûté le pain de la prison, ils reconnaîtront que le gouvernement « a consacré de bons principes d'administration », et tout rentrera dans l'ordre. D'ailleurs « lorsque l'on est en présence de lois de » ce genre, on en provoque la réformation par les voies légales, si on » les trouve mauvaises. » Ma conclusion est celle ci : « En Allemagne » le clergé refuse obéissance à la loi, par cela seul qu'il a déclaré que » telle loi ne lui convient pas ou même ne lui convient plus. Non, il n'y » aura pas de protestation du libéralisme belge, autre que celle que » soulèvent les doctrines pernicieuses qui feraient de la caste sacerdo- » tale la maîtresse absolue des états, doctrines qu'on propage, qu'on » essaie de faire prévaloir et qui sont au fond du conflit, dans lequel » nous sommes actuellement engagés. » Les persécuteurs ce sont les prêtres ambitieux qu'on emprisonne; les persécutés, ce sont nos amis les nationaux-libéraux, qui se défendent par des lois anodines et salutaires.

Je n'affaiblirai pas ce résumé par de longs commentaires. Je ne ferai qu'une rectification historique, puis je raconterai un petit apologue que cette philosophie politique m'a inspiré. M. Frère, avec l'assurance qui est une de ses principales qualités oratoires, a dit que les lois prussiennes sont appliquées ailleurs depuis des siècles avec le concours de l'Église et qu'elles le sont notamment en Autriche. Il a pris cet argument dans un rescrit du ministère d'État prussien, commenté par M. le Dr Falk dans un discours prononcé au *Landtag*. M. Windhorst a immédiatement détruit cette illusion dans un discours serré qu'il serait trop long de résumer ici; et le lendemain l'évêque de Lintz a télégraphié à M. P. Reichensperger de démentir absolument, en ce qui le concerne, les affirmations téméraires de M. le Dr Falk, répétées chez nous par M. Frère avec trop d'empressement.

Voici mon apologue. Il y avait une fois, il y a bien longtemps, un petit royaume, qui jouissait d'une paix profonde, sous des lois justes et tutélaires. Le parlement était divisé en deux partis de force très-inégale, le parti du centre, et le parti national-libéral; mais pendant bien des années nul n'avait songé à changer la constitution. Le parti du centre, grâce aux hasards du scrutin et à des circonstances particulières de temps et de lieux, avait les cinq sixièmes des voix, tandis que l'autre parti ne possédait qu'environ un sixième des suffrages. Grâce aux

circonstances citées, ces proportions répondaient en général aux divisions du corps électoral à ce moment. Les nationaux-libéraux étaient fort gênants. Un jour quelqu'un du centre proposa d'en débarrasser le parlement ou au moins de les réduire à l'impuissance, en revisant la constitution, conformément à l'art. 131. Ainsi proposé, ainsi fait. Le centre était sûr de sa majorité et appuyé par le chef du gouvernement, homme excellent, mais faible. Il fallait, dans la nouvelle chambre, les deux tiers des voix (le centre possédaient les cinq sixièmes) et il fallait le consentement du chef du gouvernement : on l'obtint facilement. De la nouvelle constitution on retrancha lestement (*kurz und bündig*, disait-on, en ce temps-là) toutes les libertés de droit commun qui appartenaient précédemment aux nationaux-libéraux; puis, sous l'égide de cette législation imposée par la force et inspirée par l'arbitraire, on fit de bonnes petites lois spéciales, dites d'application. Parmi ces lois, il y en avait une qui offre aux Jurisconsultes un intéressant sujet d'études : cette loi constituait une haute cour spéciale, devant laquelle on pouvait traduire les vénérables des loges maçonniques, les présidents des associations spirituelles, littéraires, philosophiques et politiques et même les chefs de parti : cette cour avait le droit de les destituer des fonctions, conférées cependant par une autorité sur laquelle l'Etat n'a aucune action directe. Les amendes et les emprisonnements pleuvaient. Les nationaux-libéraux eurent beau protester; on les traita, avec hauteur, d'ambitieux, de bouffons, de gens odieux et ridicules, de rebelles à la loi. Un certain Van Damme, chef d'une église doctrinaire, qui avait joui précédemment de la liberté commune, ayant refusé d'obéir à cette tyrannie, fut jugé, condamné, enfermé dans un donjon pendant plusieurs années : quand ses amis, dans un pays voisin, essayèrent de lui témoigner leur admiration pour sa constance dans l'adversité et pour sa fidélité aux lois de sa conscience, quelqu'un leur répondit : « ce n'est ni l'amende, ni la prison, ni l'exil, ni l'échafaud qui fait la gloire ou l'infamie; c'est la cause pour laquelle il subit la peine. » Sa cause est mauvaise. Cet ambitieux ne veut pas que l'on consacre de bons principes d'administration. Il a été comdamné. Il n'a que ce qu'il mérite. Il était par trop insolent. « Non, Messieurs, s'écria un autre, il n'y aura pas de protestation de notre part, autre que celle que soulèvent les doctrines pernicieuses qui feraient de la caste doctrinaire la maîtresse absolue des États. « Un troisième ajouta ces désolantes paroles : « quand on est en présence de lois de ce genre, on en provoque la réformation par les voies légales. » Il ne s'agit pas ici d'une cause qui intéresse les consciences. Laissez M. Van Damme achever ses années d'emprisonnement. Quand il

sortira de son donjon, il deviendra doux comme un mouton. Je m'y connais....

Un autre jour, je raconterai la fin de cet apologue.

La réponse du chef du cabinet à la catilinaire de M. Frère a été pleine de dignité, de mesure et de calme. M. Malou a parlé comme un homme d'état chrétien doit le faire dans les conseils suprêmes d'une nation libre. Ce n'est pas l'heure des récriminations, a-t-il dit. Quant à moi, j'ai beaucoup appris, mais je sais aussi beaucoup oublier; et il ne me convient pas de suivre le député de Liége dans sa charge à fond contre le parti catholique extérieur. Je ne m'occupe que de mes propres actes et je ne me préoccupe que de l'opinion des élus de la nation, auquels je dois compte de notre conduite. La politique « libérale » seule est possible, dit-on. Lorsque naissent des questions comme celles-ci, la politique à suivre n'emprunte pas un nom de parti. Une seule politique est en harmonie avec les devoirs du gouvernement et les sentiments du pays. Lorsque les adversaires du cabinet actuel seront ramenés au pouvoir par les hasards du scrutin, ils appliqueront cette politique comme le ministère actuel : c'est la politique nationale. M. le ministre des finances après avoir brièvement commenté les notes de M. le comte d'Aspremont-Lynden a pris acte de l'approbation donnée par M. Frère à la conduite du cabinet dans l'incident prussien, puis a fait au nom du gouvernement actuel plusieurs autres déclarations, importantes à noter ici :

1° Il a stigmasé, comme il convenait, l'odieuse plaisanterie Duchesne, si plaisanterie il y a;

2° Il a répudié les doctrines irrationnelles ou extravagantes de certains politiciens catholiques, qui, comme ceux de *La Croix*, font de la propagation de la vérité chrétienne une perpétuelle rodomontade et de l'exaltation de l'Église un épouvantail;

3° Il a proclamé que les déclarations de la note belge du 26 février, sur les libertés traditionnelles et constitutionnelles du pays, étaient non seulement opportunes, mais nécessaires, parce qu'il « fallait dire hautement et fermement quelle est notre foi politique, inébranlable, unanime.» Les catholiques ont eu « l'honneur d'avoir concouru à fonder et à défendre nos institutions; c'est la gloire de leur passé, c'est la raison de leur force actuelle et c'est aussi la raison de sa force dans l'avenir;

4° Il a revendiqué pour le gouvernement du Roi une indépendance logique dans l'ordre politique et civil; et, pour répondre catégoriquement aux clameurs intéressées du parti libéral, il a exprimé en pleine chambre les regrets dont il avait, quelques jours auparavant, dans une séance de la droite parlementaire, entretenu ses amis, au sujet de certain passage

d'une lettre récente publiée par Mgr l'évêque de Namur. Après la lecture de la première note prussienne, le gouvernement, imitant la conduite sage et prudente tenue sous le ministère de M. de Fourtou par le gouvernement français, avait averti patriotiquement tous ceux qui, dans une situation éminente, auraient pu désormais, à l'aide d'une certaine forme donnée aux pensées les plus légitimes et les plus respectables, compromettre les bonnes relations de notre gouvernement avec le cabinet de Berlin. Mgr l'évêque de Namur, usant de son droit constitutionnel, n'a pas cru devoir écouter ses avis. Le gouvernement n'avait pas légalement le pouvoir de le blâmer; mais, dans la situation diplomatique où il se trouvait vis-à-vis du gouvernement prussien, il devait ou se retirer ou refuser hautement de s'associer aux paroles de l'évêque. Les cris de joie que l'expression de ces regrets politiques a arraché à certains libéraux prouvent, une fois de plus, leur ignorance invincible des choses religieuses. Les évêques et le Pape sont-ils impeccables, et les actes civils qu'ils posent échappent-ils au droit commun d'une critique sincère et loyale? Le *rationabile obsequium* n'est-il pas un précepte évangélique? En vérité, il faut être aveuglé par l'infaillibilité de sa raison humaine, pour admettre qu'un successeur des apôtres serait capable de se plaindre de ce qu'un fidèle aurait eu la charité de l'avertir qu'il fait fausse route dans la cité. Saint Bernard n'a pas ménagé la vérité aux Papes de son temps: cette indépendance apostolique ne l'a pas empêché d'être canonisé.

M. Orts, usant de l'adresse incontestable qui caractérise son action parlementaire, a-t-il voulu avec préméditation compromettre le ministère en provoquant dans la chambre une division sur la quatrième de ces déclarations ministérielles ou a-t-il été mu par une pensée plus haute et plus désintéressée. Je ne sais. Toujours est-il certain que l'ordre du jour, qu'il a présenté, spontanément, dit-on, sans consulter les Dieux majeurs, a considérablement fortifié la position politique du cabinet. Est-il regrettable que, dans sa réunion préparatoire, la droite n'ait pas élaboré elle-même les termes d'une motion finale. En voyant les heureuses conséquences de l'adoption de la proposition — Orts, on est presque tenté de répondre négativement à cette question.

La presse libérale a essayé, le premier jour, de faire passer le vote unanime de cette proposition : *La Chambre, approuvant complètement les explications données par le gouvernement et s'associant à ses regrets, passe à l'ordre du jour*, comme un échec pour le ministère; mais elle n'a pas tardé à renoncer à cette illusion. L'histoire du parlement belge mentionne peu de votes de ce genre, proclamés à l'unanimité des voix.

Le vote du 8 mai, avec la portée qui lui a été attribuée, donne à la conduite du gouvernement à l'extérieur une force incontestable, et à l'intérieur une signification qui ne sera pas oubliée de longtemps et que depuis vingt-deux ans les libéraux refusaient au patriotisme des catholiques constitutionnels. Dans les efforts que le gouvernement actuel du roi fait pour maintenir nos relations amicales avec le cabinet de Berlin, il ne s'appuie pas sur un parti, il parle au nom de l'unanimité des Belges légalement représentés au Parlement national.

IV.

L'incident diplomatique qui nous préoccupe n'étant pas clos, peut-être avons-nous trop raison jusqu'ici dans la discussion. Si nous connaissions avec précision quels sont les véritables motifs qui ont fait agir le cabinet de Berlin, peut-être aussi parviendrions-nous à nous rassurer un peu. Essayons de résumer les diverses suppositions auxquels on s'est livré, à ce sujet.

Nous avons exposé plus haut les motifs qui nous permettent d'affirmer que, dans le passé, M. le prince de Bismarck a fait peu de cas de l'existence de la Belgique, « indépendante et neutre. » Si la Belgique lui avait paru *nécessaire*, il n'aurait pas écouté une seule minute les discours tentateurs de M. Benedetti. Aujourd'hui, il est naturel que le puissant chancelier, devenu le chef des Nationaux-libéraux d'Allemagne, ne voie pas d'un œil favorable l'existence d'un gouvernement catholique à quelques kilomètres d'Aix-la-Chapelle. Cette « oasis cléricale » appelée la Belgique, qui, malgré les institutions les plus libres, a constitué une majorité parlementaire « catholique, » est pour les Nationaux-libéraux un véritable scandale.

C'est, comme dit le proverbe allemand, une épine dans leur œil. Que les Nationaux-libéraux désirent voir renverser notre ministère le plus vite possible, cela ne peut être douteux pour personne. Les citations faites récemment par le *Journal d'Anvers* doivent convaincre de cette vérité les esprits les plus obstinés. La *Tribune*, un des journaux les plus répandus de Berlin, écrivait dernièrement :

« Le dissentiment actuel ne cessera jamais complétement *tant qu'il y aura un cabinet clérical en Belgique*.... L'Allemagne, en cas de guerre, respectera la neutralité de la Belgique, *si le gouvernement belge* remplit aussi en temps de paix les devoirs de la neutralité, au lieu d'encourager et de soutenir les attaques hostiles dirigées contre l'Allemagne, une des puissances garantes ; mais elle ne tiendra aucun compte de la neutralité belge, si ses réclamations *actuelles* restent sans effet. »

La *Gazette nationale* exprime la même idée :

« Les griefs formulés par l'Allemagne, dit-elle, peuvent, si l'on prend chacun isolément, ne pas paraître assez importants pour motiver une action diplomatique. Mais c'est un secret connu de tout le monde que de tels faits ne sont que les symptômes accidentels, et non voulus d'un état d'opinion entretenu systématiquement par les meneurs de la campagne romano-jésuitique contre l'empire allemand, dans les États voisins moins puissants, dans le but d'en faire un camp sûr et comme un point d'appui pour les hostilités. Nous devons savoir gré à la vigilance de notre gouvernement de n'avoir pas attendu que ces manœuvres pussent nous faire un mal sérieux, d'avoir saisi la première bonne occasion pour prévenir le danger. *Le gouvernement belge*, lui aussi, *bien qu'il soit ultramontain* (*sic*), s'il tient sérieusement à maintenir de bons rapports avec l'Allemagne, doit se féliciter de ce qu'il a été réveillé avec tant de ménagement et tiré ainsi d'une dangereuse insouciance. »

La *Post*, va plus loin encore :

« ... De hautes autorités en France, dit-il, ont déclaré que la France ne pouvait plus diriger que par la Belgique une attaque contre l'Allemagne. Si partant, il y a danger pour l'indépendance de la Belgique, ce danger ne vient que d'un côté. Il est vrai que l'indépendance de la Belgique est garantie par la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie. Mais il est clair que la charge principale de cette garantie incombe à l'Allemagne, par la simple raison que parmi les puissances garantes, les unes sont trop éloignées et que la plus rapprochée est précisément celle qui peut être tentée d'annexer la Belgique. Maintenant, s'il était prouvé que les sympathies de la nation belge sont en grande majorité du côté de la France, *par conséquent non du côté de sa propre indépendance*, alors l'Allemagne aurait évidemment un motif grave d'examiner quels sont les devoirs que lui impose sa part de garantie de l'indépendance belge. Ce devoir semblerait alors consister dans la protection de la nation belge, non seulement contre une autre puissance, *mais aussi contre elle-même*. Ce devoir de protection serait alors entouré de difficultés qu'on n'avait pas prévues jusqu'ici. »

Les articles qui précédent ne font allusion que d'une manière assez transparente, il est vrai, au renversement du ministère belge; celles qui suivent formulent le *desideratum* dans les termes les plus explicites. La *Tribune*, déjà citée, dit encore :

« Comme les autres grandes puissances ont reconnu fondées en principe les réclamations de l'Allemagne, il suffira de l'initiative prise par celle-ci en matière législative pour forcer son petit voisin la Belgique, qui s'est faite le foyer de l'agitation ultramontaine contre l'Allemagne, à prendre aussi des mesures répressives. Nous connaîtrons bientôt la réponse de la Belgique à la seconde note allemande; mais elle ne saurait rien changer au cours indiqué de l'affaire La Belgique fera ce qu'elle a fait il y a quelque dix ans; elle cédera aux conseils bienveillants des grandes puissances et devra exercer une surveillance plus sévère sur la citadelle fortifiée qu'elle a ouverte dans son territoire aux jésuites indigènes ou expulsés. A vrai dire, *cette tâche peut devenir pénible à un ministère clérical* : mais *la partie vraiment patriotique* de la population belge, qui a plus à cœur l'indépendance de l'État que les intérêts de la cour de Rome, *comprendra*, il faut l'espérer, *qu'un pareil gouvernement constitue le danger le plus sérieux pour l'indépendance de l'État*. »

Le *Nouvelliste de Hambourg*, après avoir développé cette idée que « le ministère Malou, quoique moins fanatiquement clérical que le ministère d'Anethan, n'est pas moins ultramontain, » termine en ces termes :

« L'échange de notes avec la Belgique vise à faire comprendre au peuple belge *et à sa dynastie* qu'il est impossible de faire en même temps de la politique cléricale et de compter, en cas de danger pour sa propre existence, sur l'appui obligé des armes allemandes. Nous sommes en état de guerre avec Rome et la Belgique est un des avant-postes de Rome : c'est une des faces de la question. Nous sommes garants de l'existence et de l'indépendance de la Belgique et cette existence disparaît dès que nous cessons de la défendre au prix de notre sang : c'est l'autre face de la question. Ces deux aspects de nos rapports politiques ne marchent pas d'accord, c'est clair. La correspondance de Bismarck veut rendre cette contradiction patente *aux yeux des Belges intelligents. Il reste à voir si l'opposition s'agitera et parviendra à secouer la domination du part clérical.* »

Je ne sais si ces citations plairont aux « Belges intelligents ». Pour moi, j'en trouve les idées bien grossières pour nous tous et assez injurieuses pour nos libéraux. Puisqu'on ose les exprimer de cette façon, je ne vois pas pourquoi je ne répéterai pas un propos, qu'à Berlin, j'ai entendu il y a plus d'un an, prêter au chancelier, lequel on le sait n'a pas l'habitude de mettre sa langue en poche. Comme on parlait devant lui de la situation de la Belgique, il aurait dit que l'Allemagne avait le droit de nous demander des garanties. Mais lesquelles? Je ne serais pas bien exigeant, aurait répondu M. de Bismarck: un changement de ministère suffirait; par exemple, un ministère-Frère nous rassurerait davantage sur les menées de nos ennemis (Reichsfeinde). — Le lecteur comprendra que je ne puis pas me porter garant de semblables histoires. Cependant il reconnaîtra facilement que le sens n'en est pas plus extraordinaire que celui des articles des journaux nationaux-libéraux cités plus haut. Quoi qu'il en soit, et sans déprécier l'intérêt que le cabinet de Berlin peut avoir à la chute de notre ministère et à son remplacement par des libéraux, on ne peut pas admettre qu'au milieu des épouvantables responsabilités qui l'entourent, le prince de Bismarck trouve encore le temps de s'occuper d'un si mince objet.

L'incident dont nous sommes la matière n'est-il qu'un détail d'un plan plus considérable tracé par M. le prince de Bismarck et a accomplir par lui, ou est-il l'application régulière d'une idée générale conçue par le chancelier allemand et confiée au zèle et à l'intelligence des ouvriers de ses ateliers politiques : MM. de Bulow, Bunsen, de Radovitz, Aegidi, etc. Dans le livre des révélations du général de La Marmora, nous avons appris qu'elle est une des ressources du célèbre homme d'état allemand, quand il cherche une issue : troubler de sang-froid tout le monde et, à la faveur du tohu-bohu général, étudier tranquillement par quelle porte il serait le plus avantageux de sortir.

D'autres « politiciens » prétendent que le cabinet de Berlin a voulu lancer un ballon d'essai, pour « reconnaître aérostatiquement » les autres puissances, et pressentir ainsi quelle seraient, dans certaines

éventualités, l'attitude de tel et tel gouvernement. La situation créée en Europe depuis 1859, depuis la guerre d'Italie, provoquée par la France impériale, est telle, que certains rêveurs se mettent parfois à désirer une guerre de seize ans, rien que pour rétablir les « détestables » traités de 1815, qui avaient donné à l'Europe 44 années de paix. Les deux plus puissants états du continent se regardent comme des chiens de faïence armés jusques aux dents. Du côté de l'empire allemand, que ses victoires semblent avoir économiquement appauvrie, on parle toujours de l'existence d'une alliance des Trois-Empereurs, destinée à maintenir une paix générale, à laquelle personne ne croit. La France battue, humiliée, mutilée, panse ses plaies dans un morne silence et au milieu d'une étonnante prospérité matérielle. Elle est placée dans une sorte d'isolement entre la bienveillance naguère stérile de l'Angleterre, l'ingratitude actuellement neutre de l'Italie et les nouveaux canons des forteresses de Metz et de Strasbourg, préparées comme si la Champagne devait être envahie ce soir. En cas de guerre nouvelle, que se passera-t-il en Europe? Il est utile de le prévoir.

Surprise en 1870, par l'inepte déclaration de guerre faite par le gouvernement de Napoléon III à la confédération de l'Allemagne du Nord, qu'il avait aidé à constituer, l'Angleterre rendit à l'Europe un service trop peu apprécié: elle intervint pour raffermir la valeur des traités qui avaient créé la neutralité de la Belgique. Depuis la guerre de Crimée, il est de mode chez certains politiques, de déprécier la puissance militaire de la Grande-Bretagne. C'est un peuple de millionnaires, répète-t-on sur divers tons, une nation de manufacturiers amollie par les doctrines de l'école de Manchester, un empire de marins plus préoccupés du prix des cotons et des laines que de la valeur des traités internationaux et de l'équilibre européen. Retranchés dans leur île, jouissant d'une prospérité matérielle sans exemple dans l'histoire, les Anglais n'entrent plus en ligne de compte dans les grandes combinaisons de la grande politique des grands empires. Cependant on n'est pas bien certain de l'exactitude de ces appréciations et on redoute plus qu'on ne le dit la mise en action de la puissance de l'Angleterre, qui, selon mon humble avis, est plus formidable que jamais.

Le prince royal de Prusse ayant obtenu récemment, dit-on, la neutralité « bienveillante » du gouvernement du roi Victor-Emmanuel pour le cas d'une guerre nouvelle entre la France et l'empire allemand, et l'Autriche étant contenue par la Russie et contenant à son tour celle-ci, que ferait éventuellement l'Angleterre? La presse anglaise, le parlement et M. Disraeli, sans engager en aucune manière l'avenir, ont suffisam-

ment laissé entrevoir les sentiments du peuple anglais, au moins en ce qui concerne la neutralité et l'indépendance de la Belgique. Il s'agirait donc d'une « déneutralisation » préventive de la Belgique... Quand on veut tuer son chien, on dit à tous ses voisins qu'il est enragé.

On prétend aussi que, par suite des nouveaux progrès de la science militaire et des dispositions tactiques qui pourraient être prises, la base d'opérations, qui résulte pour les Allemands de leurs dernières conquêtes, n'est pas favorable à ces derniers, et que l'armée française, appuyée par la marine, pourrait faire courir à l'Allemagne les plus grands dangers, en traversant la Belgique. « L'État-major allemand », après avoir passé tout son temps à étudier ces choses, aurait décidé que, n'étant pas mathématiquement sûr de voir la neutralité belge respectée par les Français, il était prudent de prendre dès maintenant ses précautions. Le cabinet de Berlin chercherait donc d'avance à justifier l'entrée éventuelle des troupes allemandes en Belgique, en démontrant, dès maintenant, qu'en pleine paix notre pays n'accomplit pas les devoirs que lui impose le « privilége » de la neutralité. Qu'y a-t-il de vrai ou de vraisemblable dans ces suppositions? Je l'ignore. Cependant il apparaît qu'il y a déjà un mauvais symptôme dans la facilité avec laquelle circulent ces bruits, qu'on voudrait traiter d'absurdes et que l'incident prusso-belge a fait naître.

Dans le même ordre d'idées on a fait une autre supposition, encore plus radicale. « L'état-major prussien » aurait étudié à fond les terrains qui séparent le Rhin de la Meuse et aurait conquis une conviction qui animait déjà les fils de Louis-le-Débonnaire : le Rhin ne peut-être défendu que sur la Meuse. Le général de Moltke n'a-t-il pas dit, en pleine chambre, que la nouvelle Allemagne aurait à défendre ses récentes conquêtes pendant un demi siècle encore? Les stratégistes prussiens voudraient donc s'emparer de la rive droite de la Meuse, et le cabinet de Berlin se serait préoccupé des moyens capables de préparer les voies à l'exécution de plans semblables. Il me semble que j'entends d'ici M. Frère, qui ainsi deviendrait prussien, s'écrier: c'est une bouffonnerie, ce sont des suppositions odieuses et ridicules, ce sont des inventions de la caste sacerdotale (cela a été dit déjà). Je désire de tout mon cœur qu'il en soit ainsi.

Je me rappelle cependant qu'il y a un siècle, sous Frédéric II, les Prussiens sont déjà venus à Liége, ou ils furent accueillis avec amabilité par les « patriotes », les libéraux de l'époque et il est certain que jusqu'au 10 mai, jour de l'arrivée à Berlin de l'empereur de Russie, toute l'Europe était dans l'inquiétude la plus profonde. L'extrait suivant d'un journal « anti-sacerdotal », l'*Indépendance Belge* (du 16 mai), qui, soit

dit en passant, s'est conduit avec beaucoup de dignité et a mérité son titre dans la polémique dont nous nous occupons, l'extrait suivant, dis-je, suffira pour faire toucher du doigt la gravité des circonstances auxquelles nous faisons allusion :

« Un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, consacré au séjour de l'empereur Alexandre à Berlin, n'est pas moins digne d'attention que celui du *Times*. Après avoir établi qu'à Saint-Pétersbourg on n'a jamais cru aux projets belliqueux de l'Allemagne, ce qui doit être interprété comme un témoignage d'amitié, la feuille ministérielle reconnaît que cette confiance dans la modération de la politique du nouvel empire germanique n'a pas été universellement partagée. « Jamais, dit-elle, la mise en suspicion de l'Allemagne » n'a obtenu un pareil succès. » L'opinion publique s'efforce de découvrir pourquoi, cette fois, le mensonge a trouvé créance surtout en Angleterre. C'est la question que nous venons de poser. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* répond « que le soupçon semblait avoir pour » garants des personnes qui par leur position méritait toute confiance. On oublie aussi » que des personnes haut placées ont, de notoriété publique, des relations avec l'ultramon- » tanisme. » En d'autres termes, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'efforce d'établir que M. de Bismarck et le cabinet de Berlin auraient été les victimes d'un complot des ultramontains pour les noircir aux yeux de l'Europe.

» Que les cléricaux aient eu la main dans le jeu, c'est probable; mais la genèse des faits ne les met pas seuls en cause, et s'ils sont coupables, ils ont eu la malice de faire des nationaux-libéraux leurs premiers complices. Ce fut, en effet, une correspondance adressée de Vienne à la *Gazette de Cologne*, et probablement écrite à Berlin, qui donna le signal des alarmes. La *Post* de Berlin reprit le même thème, en l'accentuant. A l'entendre, la guerre était imminente. Sous prétexte de la rectifier, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, elle-même versa de l'huile sur le feu, en déclarant que les faits sur lesquels la *Post* basait ses appréciations étaient fondés. Nous ne voulons pas parler des attaques concordantes que toute la presse nationale continuait à diriger contre la Belgique, solidairement accusée de sympathies ultramontaines et françaises, et pressée de se prononcer pour ou contre l'Allemagne dans l'intérêt de son indépendance. Bref toute cette campagne, qu'elle qu'ait été son origine, fut poursuivie avec beaucoup de vigueur, jusqu'au jour où la presse anglaise finit par s'en émouvoir.

» L'article du *Times*, précédant de quelques jours l'arrivée de l'empereur Alexandre à Berlin, donna le signal d'un revirement qui finit par cette déclaration péremptoire : qu'il n'était survenu entre l'Allemagne et la France aucun incident de nature à justifier le malentendu. Voilà les faits tels qu'ils se sont passés.

» Quant à leur explication, nous le répétons, elle manque encore et il faut attendre que l'avenir nous la donne pour faire la part des responsabilités. »

Que vous disais-je? « Les cléricaux ont eu la main dans le jeu ! » Pourquoi ne pas dire, tout d'un coup, qu'il est de notoriété politique, à Bruxelles, que les notes remises par M. de Perponcher ont été rédigées par le cardinal Ledochowski, que les rédacteurs de la *Gazette de Cologne*, de *la Post* et de *la Gazette générale de l'Allemagne du Nord* sont des catholiques « provocateurs » et que le parti militaire à Berlin est composé de jésuites et de rédemptoristes déguisés en soldats. La *Gazette de Voss* a répondu de bonne encre :

« Nos officieux ne nous ont pas gâté jusqu'ici par leur délicatesse, mais cette impudence dépasse toutes les bornes de la permission. Tout le monde se rappelle encore comment l'ar-

ticle de la *Post* vint effrayer l'Europe tout entière et la livrer en proie à une émotion fiévreuse, qui ne cessa qu'après l'arrivée de l'empereur de Russie et les assurances pacifiques données ensuite par la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord*, et la *Correspondance Provinciale*. Est-ce que la *Post* appartient par hasard à la « presse ennemie », est-elle inspirée « à l'ombre de cotillons et par des prêtres » ou est-elle atteinte du virus appelé *polonisme ?* N'était-ce pas toute la sequelle des officieux de l'Empire, avec la fidèle assistance de la *Gaz. gén. de l'Allemagne du Nord*, qui a fait tout ce tapage guerrier et qui a tant alarmé l'opinion publique? Certes, c'est une « presse ennemie » qui a jeté l'alarme dans l'Europe, car cette presse est celle des *reptiles*, qui est si nuisible au bien-être et à la bonne renommée de l'Allemagne. Le *fonds des reptiles* est un malheur et un chancre pour l'Allemagne : il ruine le crédit de toute la presse allemande à l'étranger et nuit à la vocation et à l'honneur de l'empire allemand. Une telle presse devrait avoir maintenant la pudeur de se taire. »

Vous savez que *tante Voss* n'est pas du tout « cléricale. » Vous savez aussi que le *fonds des reptiles*, qui s'élève à un million de thalers, est à la disposition de la chancellerie de l'empire, qui n'a pas en rendre à compte.

Grâce à l'attitude sérieuse du cabinet Disraeli, qui sera, s'il le veut, l'arbitre de la guerre prochaine, et à la volonté de l'empereur Alexandre, qui est en ce moment le dictateur de la paix en Europe, car sans son concours, direct ou indirect, l'Empire allemand jouerait gros jeu, en entreprenant une nouvelle guerre, grâce à l'Angleterre et à la Russie, nous assisterons donc en paix aux vendanges prochaines en Champagne et sur le Rhin. Dieu soit loué, c'est au moins une année de gagnée pour la civilisation chrétienne.

Mais ne nous faisons pas illusion : ce n'est qu'un répit. On dit que le prince de Bismarck, le puissant, *der Gewaltige*, aurait répondu à quelqu'un, qui lui parlait de l'éventualité épouvantable d'une brusque et subite inondation militaire de la France, au moyen d'un million d'allemands, tombant dans ce pays comme une nuée de sauterelles bardées de fer : « que diriez-vous, si j'entrais brusquement dans la prison de » Kullmann pour .'étrangler, afin de ne pas être étranglé par lui, dans » treize ans, quand il sera mis en liberté ? » S'il m'était permis de répondre, sur le même ton, je dirais : « cela ne m'étonnerait pas. » En effet, la situation que la politique de Napoléon III et celle M. le prince de Bismarck, qui lui a succédé, ont créée à l'Europe est telle qu'il est permis de prévoir les plus colossales catastrophes. Quelque fiers que nous soyions de notre civilisation, nous sommes en plein dans la barbarie diplomatique.

M. de Bismarck a avoué, dit-on, qu'il s'est trompé deux fois sur le compte de la France : la première fois, en 1870, en s'exagérant sa puissance militaire; le seconde fois, en 1871, en n'appréciant pas à sa juste

valeur sa richesse matérielle. S'il allait se tromper une troisième fois, en calculant inexactement les effets de la restauration militaire de la France? Avec les principes qui règnent aujourd'hui en Europe, en matière de droit, pourquoi l'Empire allemand, menacé jusque dans ses fondements par une guerre de revanche, que le temps seul rendra de plus en plus possible, ne se précipiterait-il pas comme une panthère sur la France, pour la ruiner militairement et financièrement et pour l'empêcher d'en faire autant contre lui-même? Quand la France a déclaré la guerre à l'Autriche en 1859, y a-t-elle mis beaucoup de formes, a-t-elle eu souci de la justice? Quand la Prusse s'est jetée, en 1866, sur la même Autriche avec les moyens que l'on sait, est-ce que la France s'est pratiquement indignée? Qui en Europe a empêché la violente destruction de la plus ancienne monarchie du monde, la monarchie pontificale, le principat civil de l'Église romaine, gouverné par l'homme le plus honnête et le plus vénérable de la chrétienté, le vicaire de Jésus-Christ? La guerre, provoquée subitement, d'un « cœur léger », par la France, en 1870, était la conséquence logique d'une complicité politique entre Napoléon III et M. le prince de Bismarck, je l'accorde; mais le peuple français et l'Europe l'ont-ils empêchée? Une guerre, déclarée aujourd'hui à la France, sans rime ni raison, par l'empire allemand, ne serait donc pas un événement si anormal. Cela est atroce à penser et doulouleux à écrire; mais c'est une vérité « pratique »; elle révolte la conscience humaine; elle fait honte au nom chrétien. Mais à qui la faute?

D'un autre côté, la politique intérieure de l'Empire allemand a créé un état de choses qui ne peut pas durer : la corde de l'arc national-libéral est tellement tendue qu'elle finira par se casser.

Les Allemands, vainqueurs des Français, seront vaincus par la révolution française, dont ils se sont inoculé le *virus*. Ils en sont déjà à la *constitution civile du clergé*, sans la foi de Luther et sans l'enthousiasme des « héros » de la convention. On ne fonde pas des empires avec la philosophie de Hegel et les plus brillantes et les plus nombreuses armées n'ont pas, à la longue, la force de la justice, qui élève les peuples. M. le prince de Bismarck est prisonnier des Nationaux-libéraux. Il les suivra jusqu'au bout ou il se retournera contre eux : dans les deux cas, ce sera une révolution. Et puis l'Allemagne s'est montée, comme on dit vulgairement, sur un trop grand pied. Les cinq milliards, par un phénomène économique, que « l'école de Manchester » si dépréciée par les « savants » allemands explique fort naturellement, ont appauvri la nation. L'organisation militaire absorbe toutes les forces vives des contribuables. Les ressources naturelles de l'empire allemand

sont insuffisantes pour résister longtemps à cette absorption. La proclamation de l'omnipotence de l'État, la glorification de la force, les excès de la métaphysique rationaliste, l'appauvrissement économique, la décadence de la foi positive des protestants, la compression de l'Église catholiqne favoriseront de plus en plus l'insurrection chez les masses. L'Allemagne du Nord surtout sera bientôt mûre pour le socialisme. Quand une révolution « sociale » éclatera dans ces parages, elle sera terrible, car elle ne sera pas simplement déclamatoire, comme les révolutions d'Athènes et de Paris : elle aura la prétention d'être savante. Or, il n'est pas de folie, dont ne soit pas capable un savant qui s'égare. Les Allemands ne peuvent pas compter non plus sur une perpétuelle supériorité militaire. L'armée de Fréderic II passait pour invincible : elle aussi avait battu les Autrichiens, les Français et même les Russes; et en 1806 cette « machinerie », comme l'appelait le grand baron de Stein, s'écroula comme un chateau de cartes, en une seule journée. Qui garantit l'armée prussienne contre l'emploi d'une nouvelle tactique ou contre l'invention de nouvelles armes? Qui la protégera contre l'indiscipline, l'insubordination et la décadence du sentiment national, lequel s'use et s'étiole dans des luttes stériles ou insensées. On entend sans cesse les Allemands parler de la guerre de trente ans, et depuis cette époque ils n'ont rien appris...

Je ne fais qu'indiquer ici rapidement les raisons de la crise que traverse l'Empire allemand. Il est visible que M. le prince de Bismarck ne l'avait pas prévue, et il n'est que trop évident qu'il ne sait pas comment en sortir. Voilà pourquoi il est naturel que, de l'autre côté du Rhin on aperçoive dans la guerre un remède violent et suprême.

Je raisonne, qu'on veuille bien ne pas l'oublier, en présence des faits qui sont devant nous, en ce moment. Demain, de nouveaux faits pourront venir changer la situation. Une petite pierre tombera peut-être de la montagne, provoquera un éboulement inattendu et transformera ainsi tout le paysage de la politique actuelle. Le rôle de la Providence se manifeste souvent ainsi : l'homme s'agite et Dieu le mène. La seule politique durable est celle qui repose sur l'accomplissement du devoir. *Laboremus...*

L. DE BREUX.

JOURNAL HISTORIQUE.

ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

—

15 AVRIL. — 15 MAI.

—

Avril.

15. — M. le comte de Perponcher remet au comte d'Aspremont-Lynden une nouvelle note diplomatique, que nous publions plus loin.

16. — La chambre des députés de Berlin aborde le même jour, la première et la deuxième lecture du projet de loi portant abrogation de plusieurs articles de la constitution prussienne qui était trop favorables aux catholiques.

— M. le comte d'Aspremont-Lynden lit à la Chambre des représentants la note prussienne du 3 février.

— Catastrophe du ballon *le Zénith*, descendu à Ciron, Indre, France.

17. — Mort de Just Paget, en religion Frère Jean Olympe, qui avait succédé au très-honoré frère Philippe, supérieur-général de l'institut du vénérable de la Salle.

19. — Interpellation du major O'Reilly, à la chambre des communes d'Angleterre, sur l'incident Prusso-Belge — Même interpellation à la chambre des Lords par le comte Russell. — Réponses de MM. Disraeli et le comte Derby, très amicales pour la Belgique.

21. — Entrée solennelle du cardinal Deschamps, à Malines.

22. — Mgr Chybischowsky, coadjuteur de Gnesen, est condamné à Posen à neuf mois de prison, pour avoir consacré le Saint Chrême sans l'autorisation du gouvernement prussien.

23. — Déposition du *Guicowar* de Baroda.

25. — Arrivée du prince royal de Prusse, à Naples, où il est reçu par le roi Victor-Emmanuel.

28. — Installation du prince de Galles, en qualité de grand-maître de la franc-maçonnerie anglaise.

29. — Inauguration de l'église catholique de Pendelton par le cardinal de Manning.

30. — Réponse du comte d'Aspremont-Lynden à la note prussienne du 15.

—

Mai.

1. — Le Storthing de Norwège a rejeté toutes les propositions relatives à l'introduction du mariage civil, aussi bien celles qui concernent le mariage civil obligatoire ou facultatif que celles relatives au mariage des conjoints appartenant à diverses croyances.

— La Chambre des députés de Prusse adopte en troisième lecture, par 238 voix contre 82, le projet de loi sur l'administration des biens des fabriques d'églises catholiques. — Le projet de loi sur la suppression des couvents a été introduit à la Chambre.

2. — L'évêque coadjuteur de Gnesen, Mgr Cybischowsky, condamné pour exercice illégal des droits épiscopaux et contre lequel le jugement prononcé n'était pas encore exécutoire, a été expulsé aujourd'hui de la province et conduit par la police de Posen en dehors des frontières de la province.

3. — Mgr Simeoni, nonce du S. Siége à Madrid, présente au roi Alphonse XII ses lettres de créance.

4. — M. le comte d'Aspremont-Lynden lit à la Chambre des représentants les notes des 15 et 30 avril.

6. — Clôture de la session extraordinaire des Chambres, à Rio de Janeiro. L'empereur constate que le conflit religieux n'est pas terminé.

7. — Discussion à la Chambre des représentants de Belgique sur l'incident Prusso-Belge.

— Naufrage du vapeur le *Schiller* près des îles Scilly.

8. — La Chambre des députés de Prusse a adopté, par 202 voix contre 75, en troisième délibération, le projet de loi sur les droits conférés aux vieux-catholiques et relatif aux biens de l'Église catholique, présenté par M. Petri.

9. — L'Empereur de Russie a signé un traité par lequel le Japon cède à la Russie l'île de Sachalin, dont la partie nord appartenait jusqu'ici à la Russie et la partie sud au Japon. Les vastes mines de cette île vont être exploitées par des ingénieurs russes, et un grand nombre de criminels déportés en Sibérie y seront employés.

10. — Arrivée à Berlin de l'empereur Alexandre de Russie.

12. — La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, répondant à ce qu'elle appelle « la ligue des menteurs, composés d'ultramontains, de politiciens de revanche et de baissiers de Bourse », déclare que jamais, depuis 1870, les rapports officiels du gouvernement allemand avec le gouvernement français n'ont été aussi amicaux et aussi satisfaisants que dans ces derniers temps. — La *Correspondance provinciale* publie un article dans lequel elle insiste sur la signification essentiellement pacifique de la visite de l'empereur de Russie.

13. — Élection de M. John Lemoine à l'Académie française.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

INCIDENT PRUSSO-BELGE.

Nouvelle note du gouvernement prussien.

Bruxelles, le 15 avril 1875.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, a reçu l'ordre de faire à Son Excellence le ministre des affaires étrangères, comte d'Aspremont Lynden, la communication suivant en réponse à sa Note du 26 février.

Le chancelier de l'Empire regrette que le gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges ait crut devoir décliner la demande formulée dans la note du soussigné en date du 3 février, concernant le complément qu'il y aurait à apporter à la législation belge.

Bien qu'il reconnaisse volontiers que le gouvernement royal belge est mieux que personne en position d'apprécier ses difficultés parlementaires, il ne s'agit pas tant dans le cas actuel des difficultés de ce genre que du point de savoir si le gouvernement belge peut se convaincre avec nous qu'il existe une situation fâcheuse à laquelle il y a lieu de remédier. Dans toutes les questions législatives, il s'agit en première ligne de trouver ce qui est matériellement fondé, raisonnable et désirable. En second lieu seulement, il faut examiner les difficultés qui entravent l'exécution de ce qui a été reconnu comme juste, et comment ces difficultés doivent être surmontées. L'examen du point de savoir comment en pratique on doit remplir l'obligation internationale qui incombe à tout État d'empêcher ses sujets de troubler la paix intérieure des voisins et de porter atteinte

aux bonnes relations internationales, est une question qui ne s'applique pas seulement aux rapports de l'Allemagne et de la Belgique, mais intéressant tous les États qui se font un devoir de veiller à la paix commune et particulièrement à leurs bons rapports avec leurs voisins.

Chaque époque a dû résoudre cette question d'après les besoins du temps et d'après la possibilité qu'il y avait d'empêcher les influences étrangères sur la sécurité d'un État donné. De nos jours, il ne paraît pas qu'il soit encore possible, en présence des exigences internationales, de se placer, comme précédemment, au point de vue exclusif de la souveraineté particulière et de ses intérêts isolés. L'enchevêtrement des intérêts matériels, les facilités des relations individuelles et de l'échange des idées ont produit, dans une mesure que l'on ne soupçonnait pas il y a une génération, entre les États européens une connexion intime et délicate de tous les intérêts pacifiques, et aucun États ne demeure à l'abri du contre-coup de tout trouble qui serait apporté à ces rapports réguliers. Ce même développement a donné aux éléments de la population qui spéculent sur le trouble de l'ordre légal et de la paix des facilités et des moyens d'action qui ne leur étaient pas offerts anciennement. Ces phénomènes plaident pour le renforcement plutôt pour que l'affaiblissement de la protection réciproque, ou du moins pour les égards bienveillants de la paix et de l'ordre public dans les États voisins. Si la réalisation de cette pensée rencontre de nombreux obstacles, ceux-ci peuvent être discutés et examinés dans un pacifique échange d'opinions. Tout ce qui porte atteinte aux relations amicales des peuples ne résistera pas à la longue à la pression de l'opinion publique des pays civilisés, pourvu que l'attention soit dirigée là-dessus et maintenue par une discussion continuée dans ce sens. A la grande satisfaction du gouvernement impérial, cela s'est déjà produit dans une large mesure, et la continuation d'une discusion publique des questions dont il s'agit dégagera d'une manière de plus en plus indépendante les opinions préconçues et les interprétations inexactes. En Allemagne même, les commencements de la discussion ont également attiré l'attention des autorités sur les lacunes de la législation semblables à celles qui existent en Belgique, en ce qui concerne la protection des autres États contre les entreprises de sujets allemands, bien que jusqu'à présent des réclamations de gouvernements étrangers contre des menées hostiles de citoyens allemands n'aient pas été produites, parce qu'il n'y a pas eu d'immixtion de sujets allemands dans les affaires intérieures d'autres États. Cependant le chancelier de l'empire n'a pas perdu de temps pour inviter les autorités de l'empire à examiner par quelles mesures législatives on pourrait assurer la protection de l'étranger et de la paix intérieure des États voisins contre le trouble éventuel qu'y apporteraient des sujets allemands.

On ne peut apprécier encore l'accueil que cette invitation recevra en Allemagne même auprès des divers pouvoirs législatifs

Le soussigné est chargé d'exprimer de nouveau le désir que le gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges suive cet exemple et essaie également de son côté de donner une plus forte garantie de la conservation des rapports amicaux, auxquels il attache, d'après ses affirmations réitérées; une aussi grande valeur que l'empire d'Allemagne; par cet essai, dût-il échouer, il contribuera à éclairer l'opinion publique qui s'occupe de cette question et à établir une entente qui intéresse au même degré tous les États.

Si le gouvernement belge, en suivant cette voie, arrive à discuter publiquement le contenu de la présente correspondance, il saisira certainement volontiers cette occasion de dissiper les appréciations erronées qui se sont fait jour et d'après lesquelles l'Allemagne aurait en vue de porter atteinte à la liberté de la presse de la Belgique. L'Allemagne n'a en vue en général aucune immixtion dans les affaires intérieures de la Belgique ; mais elle élève des plaintes aux sujets des immixtions de sujets belges dans la politique ecclésiastique intérieure de l'Allemagne, immixtions qui se sont produites par des actes qui n'ont aucun rapport avec la liberté de la presse en Belgique. En même temps le gouvernement impérial allemand maintient l'opinion que la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve la Belgique en vertu du privilége de la neutralité autorise à attendre de ce pays un

soin particulier en tout ce qui concerne ses obligations internationales et particulièrement envers les puissances qui garantissent cette neutralité. Dans cet ordre d'idées, le gouvernement impérial a considéré également comme de son devoir de provoquer et de mener l'échange d'idées dans lequel il se trouve avec le gouvernement belge en le portant à la connaissance des autres puissances garantes. Le gouvernement belge tirera certainement avec plaisir de tout cela la conséquence que les réclamations allemandes ne poursuivent aucun but qui serait de nature à effaroucher le jugement de autres puissances garantes.

Le soussigné etc. (*Signé*) PERPONCHER.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT BELGE.

» *A S. Exc. M. le comte de Perponcher Sedlnitzky.*

« Bruxelles, le 30 avril 1875.

Le soussigné, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le Roi des Belges, a l'honneur de répondre à la Note que S. Exc. Monsieur l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, a bien voulu lui faire parvenir le 15 avril.

Le chancelier de l'empire a vu avec regret le gouvernement du Roi décliner les demandes formulées dans la Note allemande du 3 février.

Le soussigné croit pouvoir faire remarquer que cette conclusion va au-delà des termes de sa première réponse. Le gouvernement du Roi a déclaré que si quelques puissances modifiaient le droit pénal commun de manière à ériger en délit la simple intention ou la proposition non agréée, il aurait à examiner ce problème de droit pénal et probablement suivrait le mouvement.

L'instruction de l'affaire Duchesne, confiée à la magistrature et poursuivie aussi activement que possible, n'est pas terminée, et le soussigné n'hésite pas à renouveler les assurances qu'il a données dans la Note du 26 février.

Le cabinet de Berlin, se plaçant à un point de vue plus général, convie le gouvernement du Roi à rechercher comment chaque État doit remplir, en pratique, l'obligation qui lui incombe d'empêcher ses sujets de troubler la paix intérieure des voisins et de porter atteinte aux bonnes relations internationales. Cette question ne s'applique pas seulement aux rapports entre la Belgique et l'Allemagne, mais elle touche toutes les nations qui se font un devoir de veiller à la paix commune. La législation allemande présentant les lacunes qu'il signale dans les lois belges, le chancelier a invité les autorités impériales à préparer de nouvelles mesures à ce sujet, sans pouvoir toutefois apprécier dès maintenant l'accueil qu'elles recevront de la part des divers pouvoirs législatifs de l'Allemagne, et en même temps qu'il engage la Belgique à suivre cet exemple, il exprime le désir de voir s'établir une entente qui intéresse au même degré tous les États.

Lorsque le gouvernement du Roi aura été instruit des dispositions qui seront adoptées en Allemagne et ailleurs pour amener ces changements dans le système de la législation universelle, il s'attachera à les étudier dans leurs rapports, tant avec les mœurs et les traditions de la Belgique qu'avec les libertés garanties par sa Constitution, et il apportera dans cet examen le plus sincère désir de concourir au maintien des bonnes relations internationales.

Le soussigné s'est empressé, selon le désir exprimé par le chancelier de l'empire, de faire connaître à la législature le passage de la Note du 15 avril relatif à la liberté de la presse.

La Belgique est bien résolue à remplir ses devoirs d'État neutre dans un esprit amical et dans l'étendue que leur assigne le droit international.

Le gouvernement du Roi, il est à peine besoin de le dire, n'a jamais douté des intentions

qui ont dirigé le cabinet de Berlin dans les communications qu'il a faites aux autres puissances garantes de la neutralité belge. De son côté, le soussigné ne serait pas l'organe des sentiments de son pays, s'il ne protestait, une fois de plus, du haut intérêt que la Belgique attache aux excellents rapports qu'elle n'a cessé d'entretenir avec l'Allemagne et de sa volonté sincère de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour les sauvegarder.

Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à Son Exc. Monsieur l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, les assurances de sa haute considération. »

(*Signé*) Comte D'ASPREMONT LYNDEN.

PRUSSE.

Texte de la loi sur la suspension du paiement des dotations de l'État aux diocèses et prêtres catholiques romains :

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, arrêtons, avec l'assentiment des deux Chambres de la Diète, pour toute l'étendue de la monarchie, ce qui suit :

Art. 1er. Dans les archidiocèses de Cologne, de Gnesen et Posen, dans les diocèses de Clum, Ermeland, Bresleau, Hildesheim, Osnabrück, Paderborn, Munster, Trèves, Fulda, Limbourg, dans les districts de délégation de ces diocèses, ainsi que les parties des archidiocèses de Prague, Ollmütz, Fribourg, et du diocèse de Mayence, situés sur le territoire prussien, toutes les subventions prises sur les fonds de l'État et accordées aux diocèses, aux institutions qui en relèvent et aux prêtres, seront supprimées à partir du jour de la promulgation de la présente loi. Sont exceptées de cette mesure les subventions accordées aux aumôniers. Sous le nom de fonds d'État sont aussi entendus les fonds spéciaux qui sont perpétuellement administrés par l'État.

Art. 2. Les subventions supprimées seront accordées de rechef pour toute l'étendue du diocèse aussitôt que l'évêque (l'archevêque ou prince évêque) ou l'administrateur du diocèse se sera engagé par écrit, envers le gouvernement, à observer les lois de l'État.

Art. 3. Dans l'archidiocèse de Gnesen et Posen et dans le diocèse de Paderborn, la subvention sera rendue pour l'étendue du diocèse aussitôt qu'un admistrateur ou un nouvel évêque aura été nommé d'une façon conforme aux lois.

Art. 4. S'il survient une vacance d'un siége actuellement occupé, ou si l'administrateur actuel du diocèse de Fulda quitte sa charge avant que les subventions soient rendues conformément à l'article 2, la suppression desdites subventions continuera, pour la circonscription diocésaine, jusqu'à ce que la nomination d'un administrateur ou d'un nouvel évêque ait eu lieu conformément aux lois.

Art. 5. Quand les subventions seront rendues à la circonscription d'un diocèse, s'il arrive que certains individus en droit de les toucher refusent l'obéissance aux lois de l'État, malgré les engagements de l'évêque ou de l'administrateur, le gouvernement est autorisé à supprimer les subventions de l'État.

Art. 6. Les subventions supprimées seront rendues à des personnes isolées, en dehors des articles, 2, 3 et 4, quand celles qui y ont droit s'engageront envers le gouvernement conformément à l'article 2, à observer les lois de l'État. En outre, le gouvernement est autorisé à rendre les subventions supprimées à des ayants droit isolés quand ils prouvent par leurs actes qu'ils sont disposés à obéir aux lois de l'État ; mais s'ils refusent ensuite cette obéissance, les subventions sur les fonds de l'État seront réetirées.

Art. 7. Les décisions des autorités ecclésiastiques qui prononcent une peine disciplinaire contre un ecclésiastique auquel le gouvernement a rendu les conventions conforment à l'article 6 pourront être attaqués soit par cet ecclésiastique, soit par le président supérieur de la province, par la voie de l'appel à la cour royale pour les affaires ecclésias-

tiques, sans la restriction de l'article 12 de la loi du 12 mai 1873. Dans ces cas, l'appel pourra être motivé par de nouveaux faits et de nouvelles preuves.

Art. 8. Le rétablissement des subventions supprimées commencera, dans tous les cas, à compter du premier jour du trimestre où il aura été légalement autorisé.

Art. 9. Une loi disposera des sommes recueillies pour retrait de paiement des subventions, à moins que ces sommes ne soient considérées comme des économies qui, en raison de la nature de leur origine, doivent rentrer dans la caisse des fonds généraux de l'État ou qu'elle ne puissent être autrement employées. Le ministre des affaires ecclésiastiques est autorisé, dans le cas d'une administration commissariale des biens diocésains, à prélever, conformément à la loi du 20 mai 1874, sur les subventions destinées à la dotation des diocèses, autant d'argent qu'il sera besoin pour parer aux dépenses provenant de l'administration commissariale.

Art. 10. Le recouvrement par voie administrative n'aura pas lieu pour les impôts et contributions accordés aux diocèses, aux institutions qui y appartiennent et aux prêtres dans toute la circonscription du diocèse, aussi longtemps que durera pour elle le retrait des subventions provenant des fonds de l'État.

Pendant la durée de la suspension des paiements, il ne sera pas permis aux receveurs des contributions de l'État et de la commune de percevoir les contributions susdites et de les verser entre les mains des ayants droits.

Art. 11. Si les subventions sur les fonds de l'État sont rendues à un ayant droit en raison de l'art. 6, il faudra lui accorder la coopération de l'administration pour le recouvrement des impôts et contributions auquels il a droit. Ceci concerne également la perception des contributions auxquelles ont droit les prêtres qui n'ont aucun traitement sur les fonds de l'État, si ces prêtres s'obligent publiquement ou tacitement (art. 6) à obéir aux lois de l'État, et pour aussi longtemps qu'ils obéiront.

Art. 12. Celui qui retire, dans le cas des articles 2 et 6, l'engagement pris par écrit, ou qui viole l'engagement contracté par lui dans les prescriptions légales qui touchent à sa charge ou à ses fonctions, ou qui transgresse les ordonnances de l'autorité faites en vertu de son pouvoir légal, doit être déposé de sa charge par une sentence judiciaire.

Art. 13. La déposition de la charge entraîne l'incapacité de remplir cette charge, la perte du traitement qui y est affecté et la vacance de la dite charge. En outre, le retrait de subvention sur les fonds de l'État, ainsi que de l'exécution administrative, sont rétablis. Le ministre des affaires ecclésiastiques est autorisé à ordonner le retrait des subventions dès l'origine de l'instruction. Si le procès se termine par l'acquittement, le ministre ordonnera le paiement des subventions retenues.

Art. 14. Le tribunal royal pour les affaires ecclésiastiques est compétent pour instruire et juger. Le mode de procédure devant ce tribunal se règle d'après les dispositions de la troisième partie de la loi du 12 mai 1873 sur le pouvoir disciplinaire ecclésiastique et l'institution du tribunal royal pour les affaires ecclésiastiques.

Art. 15. Celui qui exercera des fonctions ecclésiastiques après qu'il aura été déposé de sa charge, conformément à l'article 11 de la présente loi, sera puni d'une amende qui pourra aller jusqu'à 300 marcs. En cas de récidive, l'amende pourra monter jusqu'à 3,000 marcs.

Art. 16. Le ministre des affaires ecclésiastiques est chargée de l'exécution de la présente loi, conforme à l'original, etc.

Fait à Wiesbade, le 22 avril 1875.

Signé : WILHELM.

(Suivent les signatures de tous les ministres.)

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'abbaye de Flines *par l'abbé* E. Hautcoeur, *docteur en théologie, chanoine honoraire de Cambrai, aumonier des Dames de Flines.* Un fort volume in-8°, de 523 pages, avec pièces justificatives, index alphabétique des matières, et planches illustrées. Paris et Bruxelles 1874.

Cartulaire de l'abbaye de Flines publié par l'abbé E. Hautcoeur. — 2 volumes de XVI-1032 pages et 17 planches. Paris et Bruxelles, 1873-1874.

L'abbaye de Flines doit sa création à une pieuse comtesse de Flandre, célèbre dans nos annales, à Marguerite de Constantinople. Tout le monde connaît sa malheureuse union avec Bouchard d'Avesnes, et son second mariage avec Guillaume de Dampierre. Veuve une deuxième fois, elle ne contracta pas de nouveaux liens.

Marguerite séjournait souvent depuis l'époque de son second veuvage à Orchies. Déjà, de concert avec Guillaume de Dampierre, elle avait fondé une abbaye de Bernardines à Saint-Dizier dans leurs possessions de Champagne ; elle en voulut ensuite établir une autre dans son domaine de Pévèle. C'est à peu de distance d'Orchies, le long du ruisseau de l'Orque, que s'éleva le monastère de filles, de l'ordre de citeaux, en 1234, transféré, vingt ans plus tard, à Flines, par suites de diverses vexations.

Cette abbaye, fondée par une femme illustre, parvint promptement au plus haut point de splendeur. Elle se maintint à ce rang durant plusieurs siècles. Martène et Durand la qualifiaient dans leur *Voyage littéraire*, « la plus grande, la plus illustre, la plus magnifique » et en même temps la plus régulière des abbayes de filles de l'ordre de Citeaux dans les » Pays-Bas. »

On rencontre parmi les religieuses les noms les plus illustres : Jeanne de Flandre, Marie de Dampierre, de Wignacourt, de Lannoy. Ajoutons que beaucoup de détails nous intéressent encore présentement: Soleilmont, près de Charleroy, est une colonie de Flines ; au XIVe siècle, Guillaume de Bruxelles, moine de Clairvaux, chargé de la direction spirituelle des Dames de Flines, opéra quelques salutaires réformes.

Nous venons de prononcer le mot de *réformes*. Sans doute, l'homme est faible, il se relâche assez facilement s'il n'est rappelé à l'observance de la règle. Il est donc tout naturel que les supérieurs ecclésiastiques rappellent de temps en temps leurs obligations à ceux qu'ils ont mission de conduire. Pourquoi faut-il cependant ajouter qu'un des obstacles les plus sérieux à l'observance des règles se trouva, à partir de XVIIe siècle, dans la pression exercée par le gouvernement royal?

M. l'abbé Hautcœur écrit ce qui suit à l'adresse du gouvernement espagnol : « Les revendications les plus âpres et les plus persistantes émanaient des titulaires de pensions accordées par le gouvernement sur le temporel de l'abbaye. Dans les nombreux mémoires qu'ils rédigèrent et que nous avons sous les yeux, ils semblent persuadés que les biens ecclésiastiques ont pour destination principale de servir aux libéralités de la cour. Sans sourciller le moins du monde, ils vont jusqu'à dire qu'on aurait dû cesser d'admettre des religieuses, plutôt que de suspendre le paiement des pensions. »

Arriva la conquête française de 1667, ratifiée l'année suivante, par le traité d'Aix-la-Chapelle. Louis XIV, contrairement à la loi de la fondation, entendit exclure du titre d'abbesse toute personne qui n'aurait pas été noble. S'il céda une seule fois, ses successeurs montrèrent moins de tolérance, la royauté refusa systématiquement la crosse de Flines aux

religieuses d'origine bourgeoise. Comme sous le régime espagnol, le pouvoir disposait sans façon des biens de l'abbaye. A chaque vacance de la crosse, le roi conférait en régale une prébende à une personne de son choix, qui, selon les cas, recevait une pension ou était admise sans dot à la profession religieuse.

Il est superflu d'ajouter qu'à la fin du siècle dernier, la Révolution s'attaqua à l'antique monastère de Marguerite de Constantinople. Les religieuses demeurées noblement fidèles à leur vocation se virent brutalement dispersées; l'abbaye fut démolie.

Les pieuses filles de Saint-Bernard, qui avaient survécu au cataclysme, reconstituèrent plus tard leur communauté. Elles se sont établies à Douai, où elles ont un cours normal d'institutrices et un pensionnat de demoiselles. M. l'abbé Hautcœur est l'aumônier de cette florissante maison.

Deux autres volumes, de même format, forment les pièces justificatives de l'*histoire de l'abbaye de Flines*. Ces deux volumes s'adressent aux érudits; ceux-ci y trouveront matière à une ample récolte d'utiles renseignements.

AD. D.

RATIO NOVÆ COLLECTIONES OPERUM OMNIUM SIVE EDITORUM SIVE ANECDOTORUM SERAPHICI ECCL. DOCTORIS S. BONAVENTURÆ PROXIME IN LUCEM EDENDÆ MANUSCRIPTORUM BIBLIOTHECIS TOTIUS EUROPÆ PERLUSTRATIS. — Turin, 1874, Imprimerie du chevalier Marietti. — Un volume in-8°, de 320 pages.

En parlant du propectus justificatif d'une nouvelle édition projetée des œuvres complètes de Saint Bonaventure, le docteur Séraphique, nous n'avons d'autre but que celui d'intéresser les lecteurs de la *Revue Générale* aux progrès de la science contemporaine.

C'est à ce titre que les recherches du R. P. Fidèle de Fanna méritent toute notre attention.

Parmi les écrivains qui ont eu à se plaindre de leurs éditeurs, il faut faire figurer au premier rang Saint Bonaventure. Récemment encore une librairie parisienne publiait des textes fort défectueux. Une révision critique était indispensable.

L'ordre franciscain, tout le premier, appelait une édition vraiment *nouvelle* de tous ses vœux; c'est un de ses membres les plus distingués qui a mis la main à l'œuvre. Dans ce but, le R. P. de Fanna a parcouru toutes les grandes bibliothèques de l'Europe, a fait la comparaison des divers manuscrits et, par ce moyen, s'est assuré de la véritable lecture du texte. Faut-il ajouter qu'il a récolté bien des ouvrages du S. Docteur, qui étaient demeurés inédits jusqu'à présent? On en jugera par ce seul fait qu'il a retrouvé dans un recueil d'Italie le texte de *deux cent nonante-cinq* sermons inédits de S. Bonaventure, formant une suite complète de discours pour l'année liturgique entière; ces sermons d'écriture diverse, et rassemblés par des mains inconnues vont du premier dimanche de l'Avent au dernier dimanche après la Pentecôte. Puisse le ciel accorder au R. P. de Fanna la santé et les forces nécessaires pour mener à bonne fin sa laborieuse et sainte entreprise. C'est notre vœu le plus sincère.

AD. D.

LES THÈSES ET L'HYPOTHÈSE, *contradictions du libéralisme*, *par* JULES CAMAUER, Avocat. — Bruxelles, 1875.

L'opuscule dont nous venons de transcrire le titre fait partie de la collection de brochures, publiée annuellement par le *Comptoir universel d'imprimerie et de librairie*, M. Closson, et Cie, rue St. Jean, 26.

C'est un écrit substantiel de 63 pages qui nous semble bien répondre au but de l'auteur. L'honorable écrivain le dit avec raison dans son avant-propos: on ne lit guère les gros volumes aujourd'hui. Et pourtant il importe plus que jamais de répandre par flots la vérité civilisatrice, de combattre les sophistes, avec la persévérance d'un cœur patriotique et catholique, en face d'un péril imminent.

M. Camauër rencontre les objections de MM. Frère-Orban et de Laveleye et n'a pas de peine à en avoir raison. Cette brochure populaire dont le fond a été fourni par les doctrines exprimées dans la *Somme* de St. Thomas d'Aquin, dans les mandements et livres de NN. SS. les évêques Parisis, Sterckx, Dechamps et autres illustrations contemporaines, nous semble très propre à atteindre le but poursuivi par l'auteur; dissiper des préjugés, faire cesser des malentendus en éclairant les intelligences sur certains points obscurcis comme à plaisir par la presse contemporaine.

AD. D.

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-TROND PURLIÉ PAR CHARLES PIOT, *archiviste-adjoint aux archives générales du royaume.* — Deux gros volumes in-4°, d'environ 700 pages chacun. Bruxelles, 1870 et 1874.

Les hommes spéciaux parcourront avec intérêt le Cartulaire de la célèbre abbaye bénédictine de Saint-Trond. Si nous entretenons nos lecteurs de cette publication faite avec le plus grand soin par un estimable savant qui n'en est plus à ses premiers succès, c'est que nous avons de sincères remerciments à lui adresser pour l'érudite Introduction dont il a fait précéder le texte du Cartulaire. Cette introduction forme en quelque sorte un ouvrage à part, puisqu'elle n'a pas moins de 99 pages. On y trouve des détails assez curieux sur l'Avouerie de l'abbaye, dévolue soit aux comtes de Loos, soit aux ducs de Brabant; — sur la condition des serfs dans les établissements religieux, et l'auteur se voit obligé de combattre en ce point les assertions de M. Eugène Defacqz, naguère premier président de la Cour de cassation, auteur de l'*Ancien droit Belgique*; — Sur l'ancienne organisation communale de la ville de Saint-Trond, sur ses corporations de métiers, confréries et chambre de rhétorique. Les amateurs d'histoire ecclésiastique y trouveront de précieux renseignements sur les archidiaconés du diocèse de Liége, les processions de l'obole banale et sur l'origine des Béguinages. Il semblerait que sur cette dernière question, Saint-Trond obtient décidément la priorité. Cette préface marquée au coin d'une grande lucidité unie à une solide érudition, s'adresse à tous les amateurs d'histoire nationale.

AD. D.

LES PORTS BELGES. *Recherches historiques relatives à nos communications, avec la mer, par* ALFRED RONSE, 2e édition, br. in-8°, Bruges, Edw. Gailliard et Cie, pp. 84.

Nous avons rendu compte de la 1re édition de cette intéressante étude, dans notre n° de mars 1874. La question de Terneuzen donne au travail de M. Ronse une grande actualité. Le conseiller communal de Bruges exploite visiblement son érudition au profit de ses concitoyens du littoral; mais nous ne pouvons lui en vouloir de ce chef. Les anversois trouveront dans ses *recherches* des arguments auxquels ils répondront difficilement.

P.

Avant-projet d'un canal maritime à grande section de Gand à la mer avec embranchement par Bruges, par A. de Maere-Limnander, Gand, Annoot-Braeckman, br. in-8° avec plan. pp. 28.

Des communications directes du port de Gand à la mer. Canal de Terneuzen. Canal de Heyst. Conférence donnée au cercle commercial et industriel de Gand, le 15 février 1866, par A. de Maere-Limnander. Br. in-8° avec plans, Annoot-Braeckman 52 pages.

Ces deux brochures, nourries de chiffres et de bonnes idées, méritent une étude approfondie. M. de Maere n'avait pas attendu la naissance de la question de Terneuzen pour s'occuper de cette étude vraiment nationale. Sa conférence de 1866 est un arsenal, dans lequel les adversaires de l'égoïsme maritime des Anversois exclusifs pourront puiser de redoutables arguments: elle complète la brochure de M. Ronse, annoncée plus haut. M. de Maere, qui est un des hommes les plus distingués de la Flandre, quand il n'est pas fourvoyé dans le labyrinthe des erreurs libérales, se place à un point de vue technique. Les études de sa jeunesse, la pratique des affaires dans le scabinat des travaux publics à Gand et une grande aptitude à la fois « néerlandaise » et naturelle pour les travaux hydrauliques avaient préparé à ce rôle l'ancien député de Gand. Son but est de compléter le canal de Terneuzen par un canal à grande section sur Heyst, transformé en port de mer et relié à Bruges par un embranchement aussi à grande section. Il évalue le prix de cet immense travail national à 36,300,000 francs. S'il nous était démontré que ses conclusions sont rationnelles et pratiques, ce que nous ne pouvons pas examiner ici en détail, nous devrions avouer que l'idée de M. de Maere nous séduirait. Nous reviendrons sur ce sujet. En attendant nous recommandons vivement à l'attention publique l'étude sérieuse qu'a faite M. de Maere de ce sujet important.

P. H.

Fervent appel d'un républicain respectueux du droit d'autrui, d'un philosophe indépendant de toute consigne, d'un libre-penseur affranchi de tout esprit sectaire, en faveur de la liberté de conscience, odieusement violée par la plus intolérante des manifestations hostiles. Aux ouvriers et aux étudiants. Aux travailleurs des ateliers et des écoles. Par Jean Fontaine, Br. in-12°, chez Désiré, Liége. pp. 74.

Le titre de cette brochure, écrite avec chaleur, est bien long; mais on s'en console, en lisant les bonnes intentions de l'auteur, exprimées en un style correct et châtié. M. Fontaine, qui se vante d'être un « libre penseur » et qui dédie sa brochure à son « illustre maître M. Jules Simon » a été indigné en voyant de quelle façon originale les libéraux de Liége pratiquent la liberté constitutionnelle des cultes. De la chambre, où depuis 30 ans il est cloué par une incurable infirmité, il a assisté aux « rossades » administrées aux « cléricaux » Liégeois, qui faisaient processionnellement leur jubilé. Il y aurait bien de remarques à faire sur la logique des principes de M. Fontaine. Mais son évidente sincérité et la généreuse ardeur de ses opinions vraiment libres nous engage plutôt à faire ressortir l'équité avec laquelle il parle de ses compatriotes catholiques. Il donne aux libéraux « rosseurs » des conseils qui ne seront pas suivis et aux catholiques « rossés » des consolations qui partent d'un bon cœur. La force des libéraux, c'est d'être incorrigibles. J'ajoute que les catholiques seraient plus forts, s'ils se corrigeaient un peu, en matière de processions et de pèlerinages. Leur droit est constitutionnellement incontestable. Mais ils ne doivent pas le laisser contester dans la pratique. Leur but étant de prier, il n'est pas nécessaire, qu'ils s'exposent toujours et partout aux avanies de Messieurs les libéraux. Ils peuvent éviter les politesses de ces aimables citoyens, en supprimant les causes de ren-

contre. Mais s'ils croient devoir user de leur droit indéniable, et s'ils ne sont pas certains d'être convenablement défendus par l'autorité, ils ne doivent pas s'exposer à être « rossés », mais « rosser » ceux qui s'exposent à les attaquer.

R. G.

Système commercial de la Belgique et des principaux états de l'Europe et de l'Amérique, par Ch. Pety de Thozée, secrétaire de légation, Bruxelles, chez Bruylant-Christophe et Cie, in-8°, Tome Ier, pp. 330.

Dans notre n° de janvier dernier, nous avons déjà annoncé cet ouvrage, qui mérite une sérieuse attention. Quand le 2e volume aura paru, nous pourrons en reparler plus utilement. En attendant, nous félicitons le jeune écrivain sur son ardeur au travail, et l'engageons vivement à continuer dans cette voie si honorable.

F.

ANNONCES DE LA REVUE GÉNÉRALE.

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser à L'ADMINISTRATION de la REVUE GÉNÉRALE, chez MM. Closson et Cie, 26, rue Saint-Jean, à Bruxelles.

Librairie catholique de H. GOEMAERE,

IMPRIMEUR PONTIFICAL,

52, Rue de la Montagne, à Bruxelles.

SOUS PRESSE ET EN SOUSCRIPTION.

LES OEUVRES COMPLÈTES

DU FEU MONSIEUR

LE BARON DE GERLACHE

PRÉSIDENT DU CONGRÈS NATIONAL,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION, ETC., ETC.,

Nouvelle édition considérablement augmentée

ET PRÉCÉDÉE D'UNE

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR PAR M. THONISSEN

Membre de la Chambre des Représentants. Professeur à l'Université catholique de Louvain;

CONSISTANT EN :

1° **L'histoire du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Belgique,** 3 volumes.

2° **L'Histoire de Liége depuis César jusqu'à la conquête française,** 1 volume.

3° **Étude sur les principaux historiens de l'antiquité. — Quelques observations critiques sur l'histoire de Jules César par Napoléon III,** etc., 1 volume.

4° **Essais sur les grandes époques de notre nationalité:** augmentés des Biographies de **Marguerite de Parme,** de **Don Juan d'Autriche,** d'**Alexandre Farnèse** et de quelques autres pièces inédites, 1 volume.

Ensemble 6 volumes petit in-8°, ornés d'un beaux portrait de l'auteur, gravé sur acier.

PRIX : 20 FRANCS.

☞ Déjà deux volumes sont en vente. Le 3me paraîtra en février et les autres suivront rapidement.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des Neuf Provinces est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des Neuf Provinces, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les Neuf Provinces préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,

MM. CLOSSON ET Cie,

Bruxelles, rue Saint-Jean, 26.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES EN VENTE :

Kervyn de Lettenhove. Histoire de Flandre, 3e édit., 4 vol. in-8°. fr. 12,00

M. Guizot *historien*. Lettre au directeur de la collection des *Précis historiques*, par un professeur d'histoire. fr. 1,00

Revue des questions historiques, 3 vol. in-8° par an. L'abonnement annuel. fr. 25,00

Collection de précis historiques, 12 livraisons in-8° par an. L'abonnement annuel. fr. 5,50

Association pour la publication de brochures destinées à la défense et à la diffusion des principes religieux et moraux et des saines notions d'économie politique et sociale. L'abonnement annuel. fr. 2,50

Feyens, prof. à l'Institut St-Louis. Histoire politique de la Grèce, 2e éd. fr. 1,25

Holzwarth. La St-Barthélemy, trad. de l'allemand. fr. 0,75

Ch. Daremberg et E. Saglio. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments. L'ouvrage se composera d'environ 20 fascicules in-4°, 2 col., illustré de nombreuses gravures sur bois dans le texte. Prix de chaque fascicule. fr. 5,00

Trois fascicules ont paru.

Malengreau (Aug.) Les origines et les constitutions de La Trappe. Les monastères du pays de Chimay. La Trappe de Notre-Dame de Scourmont, 1 vol. in-8°. fr. 1,50

Dom Guéranger, L'année liturgique : L'Avent. 1 vol. — Le temps de Noël, 2 vol. — La Septuagésime, 1 vol. — Le Carême, 1 vol. — La Passion, 1 vol. — Prix de chaque volume. fr. 3,75

Sous presse : Le Temps Pascal, 3 vol.

Mgr L'évêque de Poitiers. Oraison funèbre du P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, prononcée le 4 mars 1875. fr. 1,10

Mgr Dupanloup. Nouvelles œuvres choisies, 7 beaux vol in-8°. fr. 6.50

I. Œuvres oratoires. II. Défense de la Religion. III. De l'éducation des filles. IV. Défense de Rome et du Saint-Siége. V, VI et VII. Œvres pastorales.

Schouppe, F. X., S. J. Prolegomena in S. Scripturam. fr. 0,80

Gay, (l'abbé ch.) De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux, 2 beaux vol. in-8°. fr. 12,00

Swolfs, prof. au Petit Séminaire de Malines. La création et l'œuvre des six jours. Étude sur le premier chapitre de la Genèse. fr. 0,75

Chavée (le docteur). Étude médicale sur la stigmatisée de Bois-d'Haine. fr. 0,25

GRANDS MAGASINS.

AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J. E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambres à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies. Couvertures de laine, Édredons, etc. Étoffes en tous genres. Velours, Reps, Soieries, Tapis de table, Nattes. Grand choix de tapis. Meubles chêne sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

GUÉRISON RADICALE

de l'épilepsie, hysterie, chorée, paralysie et autres maladies nerveuses, au moyen de la méthode découverte

par le DOCTEUR *DEL BOVIER*

de BRUXELLES, *rue des Moineaux*, 6.

Des faits nombreux, datant de plus de 25 ans, attestent l'efficacité de sa découverte.

BROCHURE in-8°. — PRIX : fr. 0,50.

SECRETARIAT
CONSEIL GÉNÉRAL

LA PRESSE ET L'OPINION PUBLIQUE EN ALLEMAGNE.

On a beaucoup parlé de la presse allemande dans ces derniers temps, et en des termes qui ne sont pas flatteurs pour elle. Voici un livre (1) qui traite le sujet à fond, avec le soin et l'étendue que les auteurs sérieux de ce pays aiment encore à apporter dans leurs publications. Une première édition parut en 1866, elle fit peu de bruit; dans sa préface, l'auteur avoue qu'au bout d'un an 303 exemplaires seulement s'étaient vendus. On ne parla guère de l'ouvrage. La presse quotidienne avait organisé autour de cet écrit accusateur la conspiration du silence, ce que les Allemands dans une expression plus énergique appellent le *todschweigen*. Peu à peu cependant la première édition s'écoula; vers 1872, l'auteur fut vivement sollicité d'en faire paraître une seconde. Les questions de presse prenaient en Allemagne une importance qu'elles n'ont peut-être eu dans aucun pays de l'Europe; le sujet était donc plus actuel que jamais. M. Wuttke sans refondre son écrit, le compléta de notes, de renseignements; il consacra de nouveaux chapitres à la situation de la presse de 1866 à 1872, années mémorables à tous égards pour l'histoire politique et sociale de l'Allemagne. Ces chapitres doublèrent à peu près l'étendue de l'ouvrage; d'une brochure, il devint un volume et ne perdit point en intérêt.

Dans la préface, M. Wuttke rapporte simplement une question qu'on lui adressa un jour : Tout ce que contient votre livre est-il donc vrai? — L'auteur y répond en citant des appréciations émanant soit de journaux, soit de publicistes, qui en raison de leurs tendances politiques ne pouvaient être animés d'intention trop bienveillantes envers lui. Ces témoignages ont une valeur directe et sérieuse. On peut ajouter que l'attitude de la presse allemande en général à l'égard de ce livre atteste la véracité de l'auteur. Une foule de journalistes et d'écrivains sont cités par lui d'une manière qui les recommande peu à l'estime publique. On préféra se taire et subir ces attaques plutôt que de les relever.

Il suffit, d'ailleurs, de parcourir le livre pour voir que ce n'est point un pamphlet. M. Wuttke est un vieux professeur de l'université de

(1) *Die deutschen Zeitschriften und die Entstehung der œffentlichen Meinung*, von *H. Wuttke*. — Leipsig 1874, in-8°.

Leipzig, connu par ses travaux historiques et littéraires, qui a vécu au milieu du monde de la presse et des publicistes, et recueilli pendant de longues années une foule de matériaux.

Il vrai qu'il est peu favorable à la Prusse. Politiquement, il appartient à l'ancien parti de la grande Allemagne, qui n'est plus guère aujourd'hui qu'une réminiscence historique. C'est dire que les événements de 1866 lui ont causé une blessure profonde, qui ne se cicatrisa point en 1870. La constitution de l'empire à la suite de la guerre de France ne paraît pas l'avoir reconcilié avec le nouvel ordre de choses. Mais est-ce là une raison pour suspecter la véracité d'allégations appuyées d'ailleurs sur des faits connus de tout le monde et irrécusables? Nous ne le pensons pas ; à ce compte là, il faudrait n'ajouter foi qu'aux partisans de M. de Bismarck et à tous ceux que le parti national libéral entraîne dans le mouvement politique actuel. Ce serait donner exclusivement créance à ceux dont l'intérêt évident est de cacher la vérité sur des faits qui dénotent un mal social étendu et profond. Il faut remarquer encore que M. Wuttke n'est pas un *ultramontain*, mais incline plutôt vers les idées radicales. Il est donc en dehors du *Kulturkampf*, et l'on ne peut alléguer ce prétexte pour suspecter ses appréciations et sa bonne foi.

Ceci dit, nous allons extraire du livre ce qui nous paraît devoir donner aux lecteurs de la *Revue* un aperçu succint de la situation et de la moralité de la presse dans l'empire « de la crainte de Dieu et des bonnes mœurs ».

I.

On a coutume d'appeler l'Allemagne le pays des penseurs, le domaine propre des travaux de l'intelligence et des fortes études. Tout le monde connaît l'immense production littéraire et scientifique de ce pays. Cette production ne date pas d'aujourd'hui, mais elle tend à se transformer, à sortir des régions sereines de la spéculation pour se plonger dans les ardeurs de la politique. L'Allemand de nos jours n'est plus le philosophe ou l'érudit d'il y a cinquante ans ; toutes ses facultés se tournent vers le côté pratique des choses ; il pense et il étudie moins, mais il agit et il bouleverse davantage.

A ce point de vue, l'état de la presse est une image fidèle de l'état des esprits. Pendant la première moitié du siècle, les productions littéraires et la critique des œuvres parues dominaient dans la presse périodique. Les goûts du public se portaient de ce côté. On voulait connaître les livres et les apprécier. Avant la fin du XVIIIe siècle, une société de

savants fondait à Jena la célèbre *Allgemeine Litteratur Zeitung*, recueil critique qui jouit fort longtemps d'une haute réputation, et exerça une sorte de magistrature suprême sur tous les travaux de l'esprit. Bientôt une foule de publications semblables virent le jour. Grâce à une heureuse décentralisation, il y avait de nombreux petits foyers scientifiques, qui s'entretenaient de leurs propres forces, rayonnaient librement et formaient un ensemble dont l'Allemagne était justement fière. C'était en eux qu'il fallait chercher la vie intellectuelle de la nation, qui, par des raisons diverses, trop longues à développer ici, ne se manifestait que faiblement sur le terrain politique proprement dit.

M. Wuttke rappelle les règles sévères et les précautions munitieuses que les directeurs de ces savants recueils imposaient à leurs collaborateurs afin d'obtenir d'eux des appréciations sérieuses, approfondies et impartiales. Ces détails paraissent étranges si on les compare aux procédés de la critique actuelle, devenue en général une affaire de réclame et de camaraderie, de boutique même, s'il est permis de se servir de cette expression. Mais les auteurs vivaient alors dans une atmosphère calme; ils avaient peu de besoins, et encore moins de prétentions. L'intérêt de la science les passionnait presqu'exclusivement; ils ne s'en faisaient pas encore, comme cela est arrivé plus tard, un marche-pied pour arriver à la scène politique, ou un moyen de gagner prosaïquement le plus d'argent possible.

Le gros du public réclamait cependant, à côté de ces aliments substantiels, mais lourds et souvent empreints de la pédanterie nationale, une nourriture plus légère et plus agréable A ce besoin répondirent les nombreux journaux appelés *Unterhaltungs-Blaetter*, que l'on ne peut mieux comparer qu'aux *magazines* anglais. Ils s'adressaient aux classes intelligentes, et leur servaient à petites doses, sous une forme plus accessible, des morceaux de littérature, d'art, d'histoire, surtout des poésies et des romans. Ces feuilles eurent leur temps de splendeur, de 1820 à 1830. Comparées aux productions des maîtres de l'art d'écrire du commencement du siècle, elles attestent une décadence irrécusable. Aux grands poètes et aux grands litérateurs succédaient les beaux-esprits et les romanciers de second ordre. Mais au moins les lecteurs trouvaient dans leurs productions une nourriture qui n'était pas malsaine, et qui, dépassait de loin ce que, dans le même genre, on nous offre aujourd'hui.

La presse politique vient, à cette époque, en troisième et dernière ligne. Elle était peu nombreuse. Pour s'en faire une idée exacte, il faut reprendre un journal de l'an de grâce 1825. Les nouvelles sont rares et

maigres. On les reproduit sans commentaires et sans passion. Elles sont puisées surtout dans les journaux français; la rubrique *Allemagne* est courte, dénuée d'intérêt. Quant aux articles de fond, à peine en trouve-t-on dans les journaux officiels et dans quelques feuilles rédigées à Francfort, où se trouvait alors le centre de l'activité politique de l'Allemagne.

La *gazette universelle d'Augsbourg* (*Allgemeine Zeitung*) faisait seule exception; seule, elle pouvait soutenir la comparaison avec la grande presse étrangère. Elle était même, à cette époque, l'un des meilleurs journaux de l'Europe, et elle mérita cette réputation jusque vers les temps de 1848, par la variété de ses nouvelles, le soin et l'originalité de sa rédaction, la modération de son attitude politique.

Pour donner une idée exacte de la presse quotidienne à cet âge reculé, M. Wuttke cite l'histoire curieuse d'une feuille importante de Breslau, la *Gazette Silesienne*. On rapportait, comme un fait extraordinaire, que cette gazette s'était procuré pendant la guerre des Turcs et des Russes en 1828 un correspondant spécial, attaché, disait-on, à l'une des ambassades de Constantinople, et qui envoyait un article tous les quinze jours, pour le prix énorme d'un ducat par lettre, qu'elle fût longue ou courte. Un peu plus tard, les rédacteurs se hasardèrent à donner des articles de fond, qui cependant furent bientôt suspendus. Mais une feuille concurrente ayant été créée ensuite, et ses attaques devenant déplaisantes, on la menaça de reprendre les articles de fond. La menace suffit pour faire cesser les attaques!

La presse était soumise alors à une censure gouvernementale sévère, dont la police usait fort arbitrairement, et que, par surcroît, les journaux devaient payer eux-mêmes. C'était une source perpétuelle de plaintes et de récriminations: on se figurait naïvement que l'abolition de cette entrave amènerait un progrès moral et intellectuel considérable. L'expérience a prouvé qu'il n'en était rien; d'autres maux surgirent et ce ne furent ni la moralité ni l'indépendance de la presse qui y gagnèrent.

Vers 1848, un vent chaud et violent souffla sur l'Europe entière. L'Allemagne fermentait, comme la France, comme l'Italie, comme l'Autriche. Avant que l'orage éclatât, l'agitation s'était manifestée lentement et progressivement. Les anciens journaux de critique littéraire disparaissaient successivement. La critique elle-même perdait en mérite et en impartialité pour devenir une affaire de coterie, de librairie surtout. Les anciens et respectables organes de la science indépendante et sérieuse végétèrent d'abord, pour mourir l'un après l'autre. Ceux qui survécurent, les nouveaux recueils qu'on a créées depuis lors ne sortent plus du cercle

étroit des savants et des spécialistes. Le grand public ne les lit plus; il a autre chose et mieux à faire que de s'occuper de la critique des livres qu'il n'ouvrira jamais. C'est dans la presse politique et les revues légères que la critique est tombée. C'est aux journaux que les auteurs et les libraires s'adressent pour faire connaître leurs livres. Ce sont donc les journaux ou plutôt leurs patrons et leurs propriétaires qui décident quels livres seront lus, et dans quel sens on en parlera. Le mérite intrinséque de l'ouvrage n'entre guère en ligne de compte. Quant aux auteurs chargés de cette besogne, ils ne sont plus que des instruments auxquels on impose un travail déterminé. Les *recensions*, pour se servir de l'expression allemande, sont trop courtes pour pouvoir être complètes, et sérieuses; rarement elles sont impartiales : une foule de bons livres demeurent dans l'ombre, tandis que l'on ne cesse d'exalter les productions médiocres de certains auteurs qui sont à la mode politique ou littéraire. Enfin les publicistes qui s'acquittent de ces travaux, qui rappellent si peu l'ancienne *Allgemeine Litteratur Zeitung*, sont moins payés que des manœuvres. M. Wuttke se livre sur ce point à des calculs pleins d'intérêt: il démontre, chiffres en mains, que certains de ces articles critiques valent à leur auteurs moins d'un thaler; la rénumération se compte quelquefois par *groschen*, c'est-à-dire par gros sous.

Les *Unterhaltungs-Blaetter* s'effondrèrent avec la critique littéraire proprement dite. Cependant, il ne s'agit ici que d'une transformation, moins sensible que celle de la presse politique. Déjà les journaux illustrés et satiriques avaient fait une large brèche dans cette littérature prétentieuse et maniérée. L'ancien genre fut abandonné lorsque les éditeurs voulurent étendre le cercle de leurs lecteurs et s'adressèrent davantage aux masses. On fit des recueils plus accessibles au public, moins littéraires, mais plus pratiques. La nouvelle et le roman, que la presse politique commençait à exploiter dans ses feuilletons, y eurent toujours la plus grande place; mais on y joignit de petits articles de science, d'art, des notions vulgarisatrices, des gravures. Le prix fut en général très-modique et l'on eut soin de traiter tout ce qui flattait le goût du jour. Le type du genre est la *Gartenlaube* de Leipzig fondée en 1853, qui dix ans plus tard comptait 160,000 abonnés. Le nombre des lecteurs, si on le compare à celui de l'ancienne presse amusante, était au moins décuplé. Mais la qualité ne s'était pas améliorée. Ces recueils n'ont plus d'autre but que de produire de fortes sommes à leurs propriétaires; ce sont des affaires de librairie et rien de plus. La plupart sont même fortement teintés de politique, car la politique se retrouve partout. C'est dire que la *Gartenlaube*, le premier de ces recueils, vogue

depuis longtemps dans les eaux du libéralisme prussien, avec une forte nuance rationaliste, sans aller cependant jusqu'au dévergondage dont cette espèce de production donne trop souvent l'exemple en France.

Vers 1848, la presse politique, agitée par le souffle révolutionnaire, prit des allures plus vives et plus hardies dans le centre et l'ouest de l'Allemagne, où les idées du temps pénétraient plus facilement que dans le nord, qu'en Prusse surtout. La révolution emporta la censure; les esprits se tournaient vers les affaires publiques. A Francfort, à Berlin, à Vienne, sur le Rhin, on vit des épisodes ou tragiques ou ridicules ou sanglants. Au milieu de la confusion immense qui régnait partout, la presse politique prit un certain essor. Mais déjà plusieurs causes plus anciennes avaient préparé une transformation profonde, radicale qui mérite d'être étudiée.

La presse politique proprement dite a toujours été en Allemagne, sauf de rares exceptions, dans des conditions d'existence assez précaires. La première cause de cette situation doit être cherchée dans le nombre immense de feuilles de tout format, de toute espèce qui paraissent dans ce pays. M. Wuttke fait des évaluations approximatives, d'où il résulte que vers 1864, il y avait de par le monde, environ 3,000 journaux écrits en allemand. A cette époque, Munich seul imprimait annuellement près de 31 millions de numéros de journaux et recueils périodiques.

Sans doute, il faut commencer par retrancher de ce chiffre élevé les journaux spéciaux de toute espèce sur lesquels j'aurai encore à revenir. Mais le nombre de ceux qui sont consacrés à la politique n'en est pas moins très considérable, depuis la *Gazette d'Augsbourg* et la *Gazette de Cologne* jusqu'aux petites feuilles locales, composées d'annonces et de faits divers, qui pillent quelques nouvelles dans la grande presse et qui sont l'unique lecture de l'immense majorité de la petite bourgeoisie. Il n'y a guère de petite ville qui n'ait une ou deux de ces feuilles. Elles opposent un obstacle sérieux à la diffusion des grands journaux. Il n'y a aujourd'hui en Allemagne que deux feuilles dont le tirage dépasse 30,000 exemplaires: la *Gazette de Cologne* et la *Gazette du Peuple* de Berlin ; six qui ont de 20 à 30,000 abonnés, treize à peine atteignent 10,000. La plupart doivent se contenter de 2 à 3,000. En Angleterre, au contraire, où le nombre des journaux est moins considérable, on en trouve qui s'impriment, comme le *Daily Telegraph*, à 170,000 exemplaires, à 140,000 comme le *Standard*, à 90,000 comme le *Daily News*, à 70,000 comme le *Times*.

S'il faut en croire M. Wuttke, on exploite la presse politique allemande comme les entreprises industrielles et commerciales; c'est un instrument de publicité et non un instrument de propagande politique, au moins pour la plupart des éditeurs de journaux. Il en résulte forcément qu'on y recherche les plus grands profits, et que les journaux s'offrent à celui qui veut les payer le plus cher. Les hommes d'argent sont devenus ainsi peu à peu les maîtres de la presse, et les publicistes, qui devraient y occuper le premier rang et y exercer une influence prépondérante, n'y tiennent plus qu'une place secondaire, celle d'instrument qu'on paie maigrement et dont on demande le plus de services possible.

La raison véritable de cet état de choses doit être cherchée, selon nous, dans la faiblesse de la vie politique. En Allemagne, les gouvernements ont toujours exercé sur les masses une action qui ne possédaient point les partis, dénués de vigueur et d'initiative. Il faut vraiment que la question politique soit posée sur le terrain religieux pour réveiller les esprits, et agir fortement sur eux. L'Allemand est né pour être gouverné et non pour se gouverner lui-même. La presse est donc, non pas une presse de parti, mais une presse d'affaires, de banquier, et en fin du compte du gouvernement.

Deux causes vinrent encore accentuer ce courant, et précipiter la centralisation qui en devait être la conséquence, comme cela arrive toujours dans le monde industriel et commercial. C'est la création des correspondances lithographiées d'abord et ensuite le développement des agences télégraphiques.

On sait que l'usage des correspondances particulières n'est pas fort ancien dans la presse. Peu à peu, tout journal de quelque importance dut avoir les siennes, et en offrir un assortiment varié à ses lecteurs. Il n'y a même pas, croyons-nous, de pays en Europe où la presse use aussi largement qu'en Allemagne de ce mode d'information, qui sert encore maintenant à remplir les colonnes de la plupart des feuilles politiques. Au début, ces correspondances étaient l'œuvre d'hommes indépendants. mais bientôt le métier se gâta ; on en fabriqua dans le bureau du journal. Il se créa des officines qui ne faisaient pas autre chose. C'est ainsi que Leipzig devint, pendant la guerre de 1849, une grande fabrique de nouvelles de Hongrie; on confectionna longtemps à Breslau celles de Pologne. Enfin, les gouvernements ne tardèrent pas à user de ce moyen, pour pénétrer dans les journaux de province qui jouissaient d'une certaine indépendance.

L'idée surgit bientôt de centraliser ces correspondances en envoyant

la même à plusieurs journaux différents. C'est ce qu'on appelle la *correspondance lithographiée*. La première en date, la *correspondance Garnier*, parut à Paris au commencement du règne de Louis-Philippe. Elle devint rapidement une agence de nouvelles de toute espèce et un instrument d'information trop influent pour que le gouvernement ne s'en emparât pas. Elle conserva même une couleur orléaniste pendant plusieurs années après le chute de la monarchie de juillet. Au début, ses abonnés la payaient 600 francs par an. Plus tard, elle se fondit avec la puissante entreprise Havas-Bullier, qui est encore aujourd'hui le grand pourvoyeur de nouvelles de la presse française.

La correspondance française ne tarda pas à pénétrer en Allemagne, et elle y eut un tel succès qu'on en fit une édition spéciale pour ce pays. Pendant fort longtemps, ce fut la source principale où les journaux allemands puisèrent les nouvelles étrangères. Après la révolution de 1848, on commença en Allemagne même des entreprises semblables. Pendant la réunion de la fameuse assemblée de Francfort en 1849, on y créa des correspondances parlementaires. L'agence Wolff se fonda la même année. L'emploi de ce mode d'information se répandit au point d'exercer une action profonde sur les destinées de la presse.

Les feuilles de second ordre surtout ne purent se soustraire à l'envahissement des correspondances lithographiées. Celles-ci remplacent avantageusement un ou plusieurs rédacteurs, en offrant à jour fixe un choix d'extraits de journaux importants, de correspondances, de nouvelles fraîches dans le cercle d'action que s'est tracé la correspondance. Pour plus de facilité on n'autographie ou n'imprime les feuilles que d'un seul côté, de sorte qu'un coup de ciseau suffit, après une lecture et un choix rapide, pour livrer à l'impression la *copie* toute préparée, sans correction, sans examen, sans même qu'on ait besoin de citer la source. Le journal est plus varié, plus complet ; les rédacteurs deviennent inutiles ; on ne doit plus acheter à grands frais, ni lire les journaux étrangers ; il en résulte une économie notable. Comment les propriétaires des journaux auraient-ils résisté à la tentation de satisfaire le public d'une manière aussi commode et aussi peu coûteuse ?

La presse quotidienne perdit rapidement en originalité et en indépendance. Les appréciations des correspondances lithographiées sont écrites par des commis de rédaction qui travaillent à tant la page, et reçoivent le mot d'ordre du directeur de l'agence, qui à son tour est payé par tel banquier ou tel ministre. Dix, vingt, trente journaux en même temps reproduisent ce premier travail, dans des termes identiques, sans y rien changer. Il serait difficile à une feuille disposant de ressources modestes

de s'affranchir de la correspondance lithographiée et de lutter encore avec succès contre des journaux concurrents qui la servent à leurs lecteurs. Le public exige du neuf et de la variété.

Sauf deux ou trois grands journaux qui ne se servent de ces correspondances que comme un moyen d'information accessoire, la presse quotidienne tomba successivement sous la domination de ces entreprises. Il s'établit aussitôt une centralisation de nouvelles et d'appréciations, que l'on débitait à tant la page, à un nombre énorme de journaux. Les feuilles locales cessèrent d'être la représentation fidèle des idées et des opinions du cercle où elles paraissaient; elles se bornaient à répéter les élucubrations de ces fabriques d'opinion publique frelatée, qui en réalité devinrent bientôt les seuls, les véritables journaux.

Un pouvoir occulte s'étendit ainsi sur la presse entière. Ces correspondances échappent en effet, entièrement au contrôle de la publicité ; elles sont adressées uniquement aux journaux, elles ne sont pas annoncées en librairie, la poste ne se charge pas de recueillir leurs abonnements; on ne les trouve nulle part sous leur vrai nom pour les apprécier et les juger, et cependant elles se glissent partout.

Il est vrai que de l'excès du mal est sorti un certain remède. On en est arrivé à citer l'agence qui donne la nouvelle, mais ceci se rencontre plus en France qu'en Allemagne. Chez nos voisins du midi, l'agence Havas travaille en quelque sorte à visage découvert. Il est vrai aussi que des correspondances rivales ont surgi, mais seulement en ce qui concerne les affaires intérieures; pour l'étranger, la masse des journaux reste tributaire des mêmes sources.

D'autres circonstances vinrent encore favoriser ce mouvement de centralisation. Je veux parler de l'influence du télégraphe sur la presse politique.

Ce ne fut guère qu'à partir de 1850 que certains journaux commencèrent à donner des dépêches télégraphiques. On était alors dans l'enfance de l'art. Les communications de cette espèce étaient rares, et l'Europe ne se couvrit que peu à peu du réseau électrique qui l'enlace aujourd'hui. Les bourses et les banquiers usèrent de ce moyen d'information avant les journaux, parce que les nouvelles précises avaient pour eux une valeur de spéculation qui justifiait de grands sacrifices. En 1850, un industriel du nom de Reuter établit pour eux une agence de dépêches à Aix-la-Chapelle; il complétait les lacunes du réseau entre Bruxelles et Aix par la poste aux pigeons. Bientôt après, il émigra à Berlin où il fournit également des nouvelles télégraphiques aux journaux, mais non

aux particuliers. De Berlin, son établissement fut transféré à Londres, et reçut une très-grande extension. Pendant la guerre d'Italie, il avait des correspondants dans tous les camps. En 1864, il parvint à savoir quelques heures plus tôt que le ministre d'Amérique à Londres, l'assassinat du président Lincoln. Peu à peu l'agence Reuter devint une puissance. En 1863, seulement, surgit à côté d'elle un premier concurrent: une agence autrichienne, très-bien servie d'ailleurs, se fonda à Londres.

A Paris, l'inévitable Havas s'empara dès l'abord de ce commerce nouveau. Pour prévenir la concurrence, il donna ses télégrammes aux journaux de Paris au prix de revient. Une entreprise rivale se forma cependant, mais sous le ministère de M. de Persigny, elle fut supprimée et Havas-Bullier conserva son monopole, en restant à l'entière dévotion du gouvernement impérial, inspirateur et contrôleur de toutes les nouvelles que l'agence lançait par le monde.

En Italie, se fonda l'agence Stefani, bureau officieux s'il en fût. Au dire de M. Wuttke, témoin impartial, elle se distingua par l'audace et l'effronterie de ses mensonges et des fausses nouvelles qu'elle mettait en circulation. Aujourd'hui cependant Havas l'a dépassé en ce qui concerne les nouvelles d'Espagne.

En Allemagne, le Dr Wolff, ancien membre du bureau de la presse et propriétaire de plusieurs journaux, établit un office de télégrammes de bourse d'abord, puis de dépêches politiques. L'affaire, menée avec un soin particulier et une rare entente de la situation, prospéra rapidement. On créa bientôt une succursale à Francfort (l'office Wagner), et en 1865, l'entreprise se transforma en une puissante société en commandite: *la compagnie télégraphique continentale Wimmel et Wenzel.* Parmi les commissaires on remarque le nom du célèbre banquier Bleichröder, qui, après la déconfiture du Dr Strousberg, devint l'homme de confiance de M. de Bismarck pour les affaires d'argent et de banque. Wolff, il est à peine besoin de le dire, travaillait sous le patronage et dans l'intérêt du gouvernement prussien.

Les grandes agences qui exploitaient le continent et les îles Britanniques s'entendirent bientôt pour ne plus se faire du tort en empiétant l'une sur l'autre. Elles doivent s'être partagé l'Europe dans une sorte de conférence tenue à Berlin en 1866, et à laquelle prirent part Reuter, Havas-Bullier, Wolff et le bureau de Vienne. Stefani qui avait le monopole en Italie se mit également en relations intimes avec Havas.

L'érection d'une agence exige une mise de fonds beaucoup plus considérable que la création d'un journal. La nature de ses travaux la met en relations continuelles avec les gouvernements, d'abord pour

l'usage des lignes télégraphiques, qu'on lui concède avec plus ou moins de facilité et avec plus ou moins de rabais; en second lieu, pour le racolement des nouvelles politiques. Or, on touche là aux conditions d'existence des entreprises de ce genre. Il en résulte que la dépendance ne se fait pas attendre. Elle est palpable, incontestée : toutes les nouvelles qui viennent de Berlin ou passent par Berlin prennent une couleur prussienne. Sous l'empire, tout télégramme de Paris avait une teinte bonapartiste. On ne savait à l'étranger que ce que ces diverses officines voulaient bien rapporter, donc seulement ce que chacun des gouvernements intéressés consentait à faire connaître au public.

Une fois en possession du privilége, rien n'est plus facile que de tuer la concurrence. Il suffit qu'une agence nouvelle ait un retard régulier dans l'expédition de ses télégrammes pour qu'elle soit perdue. Mais ce retard est inévitable puisque les agences privilégiées Havas, Wolff, etc, ont la priorité sur les télégrammes privés. La concurrence est donc impossible à moins d'arriver à partager les faveurs du gouvernement. Souvent on procéda beaucoup plus simplement encore, en supprimant, par mesure de police, les agences rivales. C'est ce qui se passa à Francfort en 1866; à Paris, comme je l'ai rapporté, en 1863.

Les journaux ne peuvent se passer de télégrammes, de sorte que les agences exercent sur eux un véritable despotisme. Si les feuilles de diverses nuances étaient traitées également, il y aurait moins à s'en plaindre; mais il n'en est rien. C'est ici le lieu de rapporter une histoire qui est bien propre à faire connaître la situation sous son vrai jour. La *Gazette de Cologne*, journal libéral, l'un des plus répandus du continent, en bonnes relations avec le gouvernement prussien, à la hauteur de tous les progrès, se plaignit vivement un jour de ce que les *Kœlnische Blaetter*, feuille catholique de la même localité, pillaient journellement ses télégrammes. Voici ce que répondit le journal attaqué : En 1865, il s'était abonné aux télégrammes de l'agence Wagner (de Francfort). Après très peu de temps, Wagner refusa de le servir davantage sous le prétexte qu'il ne pouvait empiéter dans la zône réservée à l'agence Wolff. Les *Kœlnische Blaetter* s'adressèrent alors à cette dernière agence, en demandant qu'on ne leur envoyât que des dépêches choisies, et non pas toujours les mêmes que celles de la *Gazette de Cologne*. Cela ne dura guère : Wolff répondit que le propriétaire de la *Gazette de Cologne* ne lui permettait pas d'envoyer les mêmes télégrammes dans cette ville sous plusieurs adresses différentes. Quelques jours après, Wolff cessa tout envoi et rendit l'argent aux *Kœlnische Blaetter*. Le journal catholique essaya alors d'organiser un service parti-

culier entre Berlin et Cologne, mais ses dépêches lui étaient régulièrement expédiées après toutes les autres. De guerre lasse, il se contenta désormais de copier les télégrammes de la *Gazette de Cologne*.

Ab uno disce omnes. L'épisode est caractéristique et il donne une fois de plus la mesure des dispositions équitables et généreuses du libéralisme gouvernemental envers les « cléricaux ». On peut ainsi se figurer aisément les difficultés sans nombre contre lesquelles ceux-ci ont à lutter.

Ces désagréments n'atteignent en général que les journaux vus de mauvais œil par le gouvernement ou le parti dominant. Il est vrai que l'usage commence à se répandre, même parmi les feuilles de second rang, de se faire adresser des télégrammes privés. Mais cela coûte fort cher. Et souvent, s'il s'agit d'une nouvelle importante, la dépêche est en retard ou n'arrive pas du tout. M. Wuttke cite tel journal allemand dont les télégrammes absorbent de 20 à 30,000 francs par an.

Depuis quelques années, l'emploi du télégraphe dans la presse a pris un développement inouï. Les agences, obligées de servir tous les jours quelques morceaux à leurs abonnés, et les morceaux leur étant habituellement payés à la pièce et non selon la qualité, elles n'hésitent pas à mettre en circulation des télégrammes relatant des faits insignifiants, puérils, sans aucun intérêt pour le public; elles signalent même des articles de journaux qui ne valent pas le prix du télégramme qu'ils coûtent.

Les éditeurs doivent donc réserver chaque jour une place notable à ce fatras sans aucune valeur. Vers 1866, l'abonnement annuel à une série de dépêches de Havas ou de Wolff coûtait près de 4,000 francs, chiffre qui grève singulièrement le budget des journaux modestes. Mais le voulussent-ils, ils ne sauraient s'affranchir de ce joug. Les grandes agences ont des rapports avec tous les coins du globe; seules, elles sont en mesure de fournir des nouvelles fraîches et variées. Le public veut des dépêches, et il faut bien le reconnaître, à côté des nouvelles sans intérêt, on en publie parfois de fort importantes; le télégraphe reproduit même des articles à sensation, des discours du trône, des morceaux de tout genre quelquefois, très étendus. On cite des journaux qui, en certaines circonstances importantes, ont reçu de quoi remplir des colonnes entières. Un discours de John Bright, prononcé à Birmingham, le 22 octobre 1873, parut le lendemain, in *extenso*, dans les principales feuilles de Londres avec un compte-rendu complet de l'assemblée. Un seul journal donna, cette fois, 12,000 mots, dit-on, de télégrammes. Des fils spéciaux sont employés uniquement à l'usage de la presse anglaise, qui peut s'en procurer la libre disposition chaque nuit, pour le prix de

500 livres par an. Le *Times* a loué pour une somme annuelle de 100,000 francs, l'usage depuis neuf heures du soir jusqu'à six heures du matin d'un fil qui part de Paris et aboutit dans ses bureaux.

Mais combien de journaux rencontre-t-on, qui possèdent les moyens de payer un pareil luxe? La masse est livrée à la merci des grandes agences. Que l'on songe seulement à l'effet immense que produit un discours, un article de journal, une nouvelle présentée sous de certaines couleurs, que le télégraphe transmet, que la presse de l'Europe entière reproduit au bout de quelques heures, qui est lue par des millions de lecteurs, sans contradiction, sans contrôle possible avant plusieurs jours.

Le télégraphe domine donc la presse, et en dernière analyse ce sont les gouvernements qui en tiennent les fils. La correspondance postale est secrète, et il y a des moyens d'échapper aux indiscrétions des cabinets noirs. La correspondance télégraphique est ouverte, soumise à mille restrictions : on peut arrêter les dépêches, ne donner cours qu'à celles qui plaisent, favoriser telles entreprises en rendre d'autres impossibles. Et toutes ces mesures préventives ne suffisent pas; on a eu soin de concentrer l'usage de cet instrument dangereux entre des mains complaisantes, qui en définitive sont celles des grands États. Mais la vérité, la justice y trouvait-elles leur compte?

Ce ne fut pas seulement par les télégraphes que les gouvernements, en Allemagne surtout, essayèrent de se rendre maîtres de la presse. Et les efforts que j'ai maintenant à décrire remontait à un temps où l'on ne soupçonnait pas encore l'avenir qui était réservé au fil électrique. Après 1848, la censure ayant été supprimée en Allemagne, les gouvernements n'avaient plus à leur disposition que les journaux officiels, peu lus à cette époque, et encore moins écoutés. Il fallut chercher d'autres moyens d'agir sur l'opinion. On créa une sorte d'armée, avec des cadres, un budget, qui fut bientôt en mesure de commencer le siége, et qui, en moins de vingt ans se rendit à peu près maîtresse de la place.

La Prusse, en ceci comme en beaucoup d'autres choses, prit l'avance sur les états voisins et rivaux. Vers 1849, on fonda à Berlin le *bureau de la presse,* destiné spécialement à agir sur les organes indépendants. Il fut divisé en deux sections, l'une pour les affaires intérieures, l'autre pour la politique étrangère. Dès les premiers temps, on lui consacra de 35 à 50,000 thalers pris sur l'allocation des fonds secrets. Une nuée d'écrivains pauvres s'engagèrent pour un salaire modique à écrire des articles dans un sens déterminé, et à les faire passer dans la presse. Il fut possible bientôt de remarquer dans beaucoup de journaux de

nuances très différentes, des appréciations semblables. On leur offrait gratuitement des travaux exposant la véritable situation politique, et beaucoup se laissèrent gagner. Ces communications se multiplièrent rapidement. Le bureau ne cessa d'étendre ses travaux, et il érigea une succursale à Francfort-sur-Mein.

Il va de soi que l'on ne négligea pas la création de grands journaux officieux, au tête desquels brilla bientôt la célèbre *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*.

En 1863, le bureau de la presse fit paraître la *Correspondance provinciale*. C'est l'organe officieux en titre du ministère de l'Intérieur, qui donne aux journaux et aux fonctionnaires prussiens, l'opinion du gouvernement sur les questions pendantes. Ses oracles sont signalés chaque semaine, par le télégraphe, à l'Europe entière. Les fonctionnaires étaient et sont certainement encore obligés de s'y abonner. L'un d'eux eut l'audace de la refuser un jour. Il fut condamné à trois thalers d'amende en première instance; en appel, on voulut bien lever la peine, mais en lui enjoignant de recevoir la feuille ministérielle, que les gendarmes colportent dans les campagnes et que les sous-préfets ordonnent aux maires de lire en public, sous peine d'amende disciplinaire.

La *Correspondance provinciale* n'était pourtant qu'un journal comme un autre. On y trouvait ce que le gouvernement pensait, et il ne cachait pas les attaches officielles de cette feuille. Faut-il s'étonner beaucoup s'il employait les moyens en son pouvoir, moyens quelques peu sommaires parfois, pour la répandre et la faire lire? C'est là ce qu'on appelle jouer de franc jeu. Mais le bureau de la presse avait bien autre chose à faire encore. Les employés supérieurs recueillaient auprès des ministres et des hauts fonctionnaires les nouvelles qu'il fallait répandre, avec la couleur qu'il fallait leur donner, puis ils les transmettaient sous forme de correspondances lithographiées à une foule d'agents subalternes, véritable commis-voyageurs chargés du placement de cette prose. Beaucoup de feuilles les accueillaient, les unes par conviction, les autres par intérêt, d'autres par crainte, et la prose officieuse faisait son chemin. La protection redoutable du gouvernement couvrait le bureau de la presse de son aile tutélaire: ce n'est pas peu de chose en Prusse! Un journal de Cologne s'étant hasardé un jour à reproduire certaines attaques contre lui, qu'avait publiées une feuille autrichienne, l'auteur de cette reproduction fut poursuivi du chef d'excitation à la haine et au mépris d'institutions publiques: l'institution publique en jeu ici était ni plus ni moins que le célèbre « bureau. »

Les journaux étrangers à la Prusse surtout ceux de l'Allemagne du Sud ne furent pas à l'abri de cette contagion. Qu'on le remarque bien, nous ne sommes encore arrivés ni à l'année mémorable de 1866, ni à celle, bien plus célèbre de 1870, et cependant on trouve déjà partout en Allemagne les traces de ces officieux. C'est ainsi que la *Gazette d'Augsbourg*, interdite en Prusse, n'obtint la levée de l'interdiction qu'en ouvrant ses colonnes, de son propre aveu, à l'une de ces correspondances, aussi chères, disait-elle alors sans détour, que superflues.

Ce travail de propagande se fit jusque en Amérique, à ce qu'on assure; les appréciations prussiennes avaient au dehors un écho, qui produisait le meilleur effet dans la mère patrie.

L'influence de cette institution fut énorme; elle créa dans toute l'Allemagne un courant favorable à la Prusse, et à ses projets de conquête. Le terrain fut ainsi préparé pour les évènements de 1866. Déjà, en 1864, des agents prussiens et une succursale du bureau de la presse établi à Kiel avaient manié la pâte politique dans le Schleswig-Holstein, et rendu facile l'annexion de ce pays à la Prusse grâce à des menées et à un zèle dont les meilleurs agents plébicistaires du second empire pouvaient être jaloux.

La Prusse, je l'ai dit, avait dévancé notablement le reste de l'Allemagne. Les états secondaires ne se hasardèrent que timidement à créer des « bureaux de la presse », et ils le firent avec des moyens insuffisants. Plusieurs se bornèrent à acheter et à entretenir de ces journaux que l'on désavoue quand c'est nécessaire mais qui servent à dire ce ce qu'on ne veut ou n'ose pas mettre dans les organes officiels; ici encore la Prusse avait pris les devants, et elle eut comme les autres, sa presse dévouée, prête à entonner tous les jours l'éloge de M. de Bismarck et de sa politique et même à recevoir des démentis, qui ne lui furent pas ménagés. Quant à l'Autriche, elle resta tout-à-fait en arrière. Ses tentatives avortées et maladroites, résumées en quelques pages par M. Wuttke, forment un chapitre instructif de l'histoire de la rivalité des deux états allemands. Après l'avoir lu, on ne s'étonne plus ni de la défaite rapide de de l'Autriche ni surtout la facilité avec laquelle l'opinion publique, dans l'Allemagne entière, se laissa imposer l'hégémonie de la Prusse.

II.

En résumé, dans toute la presse allemande, on trouverait à peine quelques grands journaux qui aient des appréciations, je ne dirai pas indépendantes, mais originales. Quant aux autres, à la masse, si on les

dépouille des télégrammes, des correspondances lithographiées, des extraits, des reproductions qui sont permises et dont on use très-largement, il ne reste rien de neuf, non pas seulement comme nouvelle, ce qui se comprendrait aisément, mais comme opinion.

La presse est donc tombée insensiblement sous la dépendance de quelques grands journaux et d'un petit nombre d'agences, qui dépendent à leur tour du gouvernement, ou servent certains intérêts financiers, et font souvent l'un et l'autre. La centralisation devient de plus en plus grande; elle empêche les convictions franches, honnêtes, indépendantes de se faire jour. On les remplace par les produits des officines qui fabriquent une opinion publique qu'on livre chaque matin au peuple allemand, comme l'écho fidèle de ce qu'il pense et ce qu'il veut, tandis que c'est l'expression exacte de ce que pensent surtout de ce que veulent certains banquiers ou certains ministres.

L'auteur, en écrivant la première édition de son livre en 1863, ne peut arriver à la conclusion sans manifester de sérieuses appréhensions pour le développement moral de son pays. Et cela devait être. On ne se rend peut-être pas toujours suffisamment compte de l'influence énorme qu'exerce la presse sur les masses, non-seulement en Allemagne, mais partout. Cette influence ne saurait être appréciée trop haut. Les journaux sont la nourriture intellectuelle quotidienne des hommes qui lisent. C'est même, à part des exceptions qui deviennent de plus en plus rares, leur seule nourriture: parmi les hommes qui passent pour intelligents et instruits, sans être des savants ou des spécialistes, combien en trouve-t-on qui prennent des livres entre les mains. Et combien en trouve-t-on, qui soient indépendants de leur journal, qui sachent réagir contre le poison lent s'infiltrant par une lecture quotidienne, où l'esprit sans défense rencontre des opinions toutes faites sur toutes les questions politiques et sociales?

M. Wuttke a repris la plume en 1873. Les événements de 1870 ne l'ont pas plus entraîné que ceux de 1866, et il commence par constater les conséquences des abus et de la centralisation qu'on l'avait accusé d'avoir exagéré dans son premier écrit. Il débute par une revue retrospective qui n'est pas sans amertume, des bienfaits du nouveau régime et de la domination prussienne. Il retrace d'une part les griefs incontestables, les gros impôts, les charges militaires de plus en plus écrasantes, la confiscation des libertés, la servilité des assemblées publiques; de l'autre, il rappelle les appréciations fausses, les dythirambes menteurs, les faits inexacts, les préjugés qu'une presse dont le lecteur connait maintenant l'origine et l'organisation, débite chaque matin à quarante

millions d'Allemands pour leur faire croire qu'ils sont les êtres les plus moraux, les plus civilisés, les plus intelligents de l'univers; que l'empire d'Allemagne est le paradis de la création, les jésuites, ses plus mortels ennemis, et M. de Bismarck son prophète immortel.

Je ne suivrai pas l'auteur dans cette digression essentiellement politique qui sortirait du cadre que je me suis tracé. Je me bornerai à recueillir les détails les plus intéressants sur les modifications que l'ère nouvelle a apportée dans la situation et le régime de la presse.

La création de l'empire, qui a donné un vigoureux élan aux spéculations de tout genre, surtout aux spéculations véreuses, a imprimé un essor également considérable à la diffusion de la presse. De 1866 à 1873, le nombre des publications périodiques s'est beaucoup accru non seulement en Allemagne, mais aussi à l'étranger. Je n'entends parler que des journaux écrits en langue allemande. Leur nombre total approche aujourd'hui de 5,000, s'il ne les dépasse point. La Suisse allemande, qui en 1828 n'avait que 29 journaux, en compte aujourd'hui 286; en 1873, les États-Unis seuls en possédaient 482; on en trouve dans tous les coins du globe, au cap de Bonne-Espérance, à Rio-Janeiro, à Valparaiso, en Australie. Pour rester dans l'empire germanique, rappelons seulement que la poste impériale a transmis 230 millions de numéros de journaux pendant l'année 1873; 55 1/2 millions, près du quart, venaient de Berlin.

La presse politique proprement dite ne tient pourtant pas, dans cet immense fouillis, une place aussi importante qu'on pourrait le croire. On crée en Allemagne des journaux pour tout; et tout le monde en écrit, jusqu'aux collégiens. Les francs-maçons, les hôteliers, les joueurs d'échecs, les volontaires d'un an, les sourds-muets, les sous-officiers, les pompiers, les *fiancés*, ont aussi leurs organes spéciaux, comme l'horticulture, la pharmacie, la brasserie, l'art culinaire, l'art de la coiffure. Je ne citerai pas la variété infinie des journaux de théâtre, de modes, d'art, de théologie, de sciences. Ce sont ces derniers peut-être qui accusent le plus la décadence intellectuelle. Ils sont nombreux mais n'ont guère de lecteurs: la plupart d'entre eux végètent péniblement. L'esprit allemand se détourne de plus en plus de la spéculation pour devenir essentiellement pratique et positif. Ce sont les feuilles littéraires et amusantes, ce que les Allemands appellent *Unterhaltungs-blaetter*, illustrées ou non, qui tiennent le premier rang. Le *Gartenlaube* de Leipzig, qui est, cela va de soi, à la hauteur de tous les progrès du jour,

tirait en 1873, à 460,000 exemplaires; le *Ueber Land und Meer*, à 150 ou 170,000; quelques autres dépassent 100,000, plusieurs arrivent à 30, 40, 80,000 exemplaires. On a même créé, pour les servir, des correspondances lithographiées spéciales, telles qu'on en fait pour les journaux politiques.

Depuis la création de l'empire, le nombre de ces derniers n'a pas diminué. Mais leur condition d'existence sont toujours les mêmes. Pour la plupart d'entre eux, les frais de papier seuls absorbent une grande partie des recettes d'abonnements. C'est grâce aux annonces que les grands journaux et les petits font leurs frais, avec plus ou moins de peine. C'est grâce aux réclames et aux subventions de toute nature, souvent les moins avouables, qu'ils parviennent à réaliser des bénéfices.

En 1863, la presse était sur une pente dont l'auteur signalait les dangers. Aujourd'hui ses prévisions se sont réalisées, et il n'est plus possible de l'accuser d'exagération. Tous les abus, toutes les causes de décadence subsistent encore et n'ont fait que grandir et se développer : prépondérance des intérêts financiers, destruction de l'indépendance et de l'originalité des feuilles locales, centralisation excessive, enfin et par dessus tout, asservissement à peu près complet. Après les résultats vraiment merveilleux de ses premiers efforts pour se gagner l'opinion publique, rendre l'Autriche odieuse, l'expulser de l'Allemagne, et s'emparer de l'hégémonie d'abord dans une confédération éphémère, puis du pouvoir suprême dans un empire centralisé, après ces efforts couronnés d'un succès qui a dépassé toutes les espérances, la Prusse n'eut garde d'abandonner des moyens d'action éprouvés et efficaces. L'influence du gouvernement sur la presse alla donc grandissant; elle atteint aujourd'hui des proportions dont aucun état européen sauf la Russie peut-être n'offre un second exemple.

Mais pour faire de bonne besogne en matière de presse, il faut avant tout disposer de très-larges ressources. Le génie inventif de M. de Bismarck ne pouvait se laisser arrêter par une aussi mince difficulté. C'est ici le lieu de parler du célèbre *fond des reptiles*, dont peu de nos lecteurs connaissent sans doute exactement l'origine et la nature.

Avant 1866, les deux ministères de l'intérieur et des affaires étrangères n'avaient à leur disposition que 70,000 thalers de fonds secrets destinés à la presse.

Au moment où la guerre de 1866 fut déclarée, le roi de Hanovre mit en lieu sûr en Angleterre avec l'assentiment de ses ministres, 19 millions de thalers. Lorsque un accord intervint à Langensalza et que le roi Georges capitula, on lui assura expressément la jouissance de sa

fortune privée, sans parler de ces 19 millions. Mais la Prusse ne s'en crut pas moins autorisée à mettre ensuite les revenus privés du Roi sous séquestre en réclamant la remise du dépôt fait à Londres. Des négociations furent nouées bientôt pour mettre fin à cet état de choses, et le gouvernement de la Grande-Bretagne, dont la maison souveraine est parente de la maison de Hanovre, intervint officieusement. Après de longs pourparlers, on écarta la question politique, et l'on fit une convention d'affaires. Le roi Georges s'engagea à rendre les 19 millions déposés à Londres ; il renonçait en même temps à la plupart de ses biens immobiliers contre le payement d'une somme de 16 millions de thalers. Lorsque le roi eut restitué le dépôt de Londres, et que le gouvernement prussien en eut palpé tous les titres, il déclara qu'il ne pouvait payer les 16 millions au prince dépossédé aussi longtemps que celui-ci continuerait à travailler secrètement à sa restauration. On mit une seconde fois les biens sous séquestre et cette fois définitivement. M. de Bismarck avait procédé de même pour les biens de l'électeur de Hesse, détrôné en 1866, biens dont les revenus montaient à 400,000 thalers. La Chambre prussienne sanctionna les deux séquestres et en laissa l'entière disposition au gouvernement pour combattre les menées des ennemis de la Prusse. Dans la discussion, M. de Bismarck déclara qu'il voulait poursuivre ces méchants reptiles jusque dans leurs repaires afin de connaître leurs agissements. Le mot resta, et les biens séquestrés devinrent « le fond des reptiles. »

Le bureau de la presse était désormais richement pourvu. On ne tarda pas à s'en apercevoir. Le nombre de ses agents augmenta considérablement, il devint une institution dans l'état, ayant son budget, sa hiérarchie, jusqu'à son argot. Cette organisation redoutable échappe à la publicité; personne n'en est responsable : les bureaux littéraires des deux ministères de l'intérieur et des affaires étrangères étant payés sur les fonds secrets, les ministres n'ont point à rendre compte de l'emploi de ces sommes, pas plus que la chancellerie impériale ne doit s'expliquer sur la manière dont elle dépense les revenus du roi Georges et de l'Électeur de Hesse.

Assuré de n'être dérangé par personne de ce côté, M. de Bismarck a pu se livrer à l'aise à la direction de ces travaux, qui semblent être l'objet de sa prédilection tant il leur a donné de l'importance et de l'extension. Les fils sont concentrés entre les mains de M. Aegidi, ancien conseiller de légation, directeur de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, l'un des familliers du prince, admis presque seul avec son secrétaire M. Lothar Bucher, à l'honneur de le voir fréquemment. On peut

donc dire que c'est le chancelier lui-même qui donne l'impulsion, décide tout, prescrit ce qu'il faut dire et ce qui doit être tû.

Sous les ordres de M. Aegidi travaillent une légion d'employés de toute nature depuis les fonctionnaires supérieurs qui cherchent dans le cabinet du chancelier les instructions journalières sur les questions pendantes, ou vont quêter les nouvelles dans les ministères, jusqu'au misérables valets de lettres, qui, pour un salaire modique — les plumes ne sont pas chères en Allemagne, dit M. Wuttke — écrivent des articles inspirés ou les colportent chez les éditeurs des journaux plus ou moins indépendants.

L'activité du bureau de la presse s'exerça sous des formes variées. On vit des publicistes sans fortune fonder de nouveaux journaux qui se donnaient des apparences d'indépendance, acheter à beaux deniers comptants des feuilles dont l'opposition devenait gênante, pour en faire d'ardents soutiens de la politique nouvelle. On alla jusqu'à rédiger un journal d'allures progressistes, et par conséquent moins suspect, que l'on imprimait à Berlin et qui était envoyé ensuite, dans plusieurs villes de province, où l'on y ajoutait un titre, des nouvelles et des annonces locales.

L'effort principal porta sur la presse existante de toutes les nuances accessibles; on n'épargna aucune tentative pour y faire insérer les communications officieuses: envoi d'annonces payées, restitution du cautionnement, avantages de toute nature offerts aux propriétaires et aux rédacteurs. Plusieurs journaux se plaignirent d'être assaillis de demandes réitérées avec une insistance intolérable. On essaya même de corrompre des feuilles de l'opposition; c'est ainsi que le rédacteur d'un journal catholique de la Posnanie déclara qu'on lui avait offert 7.500 thalers pour acheter son silence pendant la dernière période électorale.

L'activité de cette armée d'un nouveau genre se porta principalement vers les pays annexés après 1866 et 1870, et vers le midi de l'Allemagne, où la politique prussienne était peu populaire et avait besoin d'être constamment défendue. On réussit assez bien à y détruire toute presse indépendante. En Alsace-Lorraine, rien ne fut plus facile, car il n'y avait là, immédiatement après l'annexion, d'autre loi que le bon plaisir de la chancellerie de Berlin. Lorsque la constitution impériale fut mise en vigueur, on eut soin de dire qu'il ne s'agissait pas des dispositions relatives à la presse; aujourd'hui encore, on ne peut lire, dans ces provinces, que des journaux favorables à la politique de M. de Bismarck. La fondation des journaux catholiques y est interdite, et leur circulation également. A Strasbourg, un bureau littéraire fut créé avec la mission

de rédiger une *correspondance alsacienne*, destinée aux journaux allemands et qui devait leur servir de source principale sinon unique, pour toutes les nouvelles de cet intéressant pays.

M. de Bismarck doit avoir dit un jour : Tout ce que je demande, c'est que les journaux réservent une certaine place pour les communications venant de Berlin ; pour le reste, ils peuvent dire ce qu'ils veulent. C'est bien certainement le trait le plus remarquable de la politique du chancelier que cette liberté d'allure apparente laissée aux exécuteurs de ses basses œuvres de presse. Elle va même jusqu'à amener entre eux des démentis et des controverses. On vit un jour une feuille de province saisie par les autorités locales pour la publication d'une nouvelle que lui avait fournie un reptile. Le fait a été attesté en plein parlement. Les excès de zèle ne sont pas rares et les maladresses fréquentes ; mais, peu importe ; le but essentiel, c'est que la tendance générale soit harmonique, et que l'ensemble chante les louanges du prince chancelier, célèbre sa politique et crée une opinion publique à sa guise. Or, ce but là est pleinement atteint. L'effet n'en est même que plus grand, lorsque les appréciations favorables paraissent dans les feuilles qui ont un certain vernis d'indépendance. Un écrivain expérimenté disait qu'à sa connaissance, il y avait en Allemagne bien peu de feuilles dans les bureaux desquelles un reptile n'avait pas pénétré. Quant aux grands journaux, ils en ont tous un ou plusieurs attachés d'une manière permanente à leur rédaction.

Il va de soi que l'on ne négligea pas la presse étrangère. M. Wuttke déclare qu'il pourrait donner les noms des reptiles qui écrivent dans tel journal belge ou anglais, qu'il cite. Je n'aurai garde de le suivre sur ce terrain brûlant, afin de ne pas exposer la *Revue* à des procès en dommages intérêts. Il est vrai qu'en Allemagne on juge ces choses à une autre mesure. En 1873, la *Germania* accusa M. Wehrenpfennig, membre du parlement et directeur de la *Gazette de Spener*, l'un des principaux journaux de Berlin, d'être sous la dépendance secrète du *bureau de la presse*. M. Wehrenpfennig intenta un procès en calomnie à la *Germania*. Le journal fut acquitté cependant en première instance : le tribunal déclara que l'imputation était fausse, mais qu'elle n'avait rien de diffamatoire.

Les légations allemandes ont des hommes spéciaux qui leur sont attachés, et qui travaillent la presse du pays avec l'assistance des représentants de l'empereur. On dit que 50,000 thalers sont assignés de ce chef à la presse parisienne ; certaines allusions venues au jour dans le procès du comte d'Arnim donnent lieu de croire que plusieurs organes de la presse française ne dédaignent pas l'argent prussien.

Des correspondances lithographiées furent créées pour les besoins de l'étranger, en français, en anglais, en allemand. L'agence Wolff, en transmettant au dehors des nouvelles d'Allemagne rendit aussi d'utiles services. Sa prose revenait ensuite en Allemagne, où on la représentait comme étant l'écho fidèle de l'opinion publique dans le reste du monde.

Enfin, on noua des relations avec des hommes politiques et des publicistes influents de l'étranger, et il n'est pas douteux qu'un certain nombre d'entre eux « se laissa graisser la patte », comme dit M. Wuttke. D'autres refusèrent et divulguèrent ensuite les tentations de corruption dont ils avaient été l'objet. C'est ce que fit, entre autres, M. Katkoff, rédacteur de la *Gazette de Moscou*, organe russe important mais hostile à l'Allemagne. L'intermédiaire des offres d'achat fut ni plus ni moins que Son Excellence le général Schweinitz, ancien plénipotentiaire militaire à St-Pétersbourg. Lorsque tout eut échoué, et que l'affaire devint publique, la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* crut ne pouvoir mieux se tirer d'embarras qu'en accusant la *Gazette de Moscou* d'être vendue au roi Georges (de Hanovre). C'était peut-être l'argent du roi Georges que l'on avait offert à M. Kattkoff, mais il avait passé par des mains prussiennes.

En Angleterre, des agents spéciaux offrent *gratis* aux journaux de *bons* articles et des correspondances favorables à la politique prussienne. Le *Times*, ce parangon du journalisme, accueille dans ses colonnes des communications de ce genre. Un organe démocratique allemand l'a pris, dès 1869, en flagrant délit de publications de nouvelles qui ne pouvaient lui venir que de la légation allemande à Londres ou du bureau de la presse. Depuis la guerre de 1870, et surtout depuis le conflit ecclésiastique, cette action souterraine du bureau de la presse n'a fait que croître. Aujourd'hui, M. de Bismark est appuyé à l'étranger par une foule de publicistes de toute catégorie, de toute condition, qui défendent sa politique avec autant sinon plus de zèle que ses meilleurs valets de plume en Allemagne même.

Et que l'on ne croit pas que tout ceci soit allégué à la légère. Un grand nombre des faits que je viens de citer sont de notoriété publique. Toute l'Europe les connaît. M. Wuttke est prudent dans ses affirmations. Il cite les sources; ce sont très-souvent les aveux des intéressés eux-mêmes cueillis dans l'immense fatras des journaux allemands avec un soin et une patience toute germanique. Ce que je viens de rapporter, se trouve, d'ailleurs attesté en substance par les débats de la chambre prussienne. Pendant la session de 1872-73, les orateurs de l'opposition, entre autres, M. Windhorst, l'ancien ministre du roi Georges, dressèrent un acte d'accusation en règle contre le gouvernement, et citèrent plusieurs des

faits signalés plus haut. Le gouvernement ne leur donna aucun démenti; il se borna à refuser toute explication. Le sujet fut traité une seconde fois en 1874, dans la même assemblée. Il n'est pas d'année qui se passe, sans que l'on recueille de nouvelles révélations, soit en Allemagne, soit à l'étranger, sur les agissements du bureau de la presse, sans que l'on soulève, en Allemagne ou dans le reste de l'Europe, un coin du voile qui couvre ces manœuvres ténébreuses et malhonnêtes, qui ne tendent qu'à corrompre la presse et à fausser l'opinion.

Ce n'est certes pas exagérer que de dire que cette organisation funeste, servie par des hommes intelligents, adroits, actifs, cause des rivages irréparables à la moralité politique et sociale du peuple allemand. Le terrain, il faut l'avouer du reste, était merveilleusement préparé, et c'est là l'intérêt du livre de M. Wuttke de nous faire suivre, pas à pas, cette transformation graduelle de la presse allemande presqu'entière en un instrument de propagande prussienne, et actuellement de propagande anti-catholique.

Répétons-le encore, c'est à l'absence de vie politique dans la masse du peuple allemand qu'il faut attribuer le succès relativement facile de la campagne entreprise par le gouvernement prussien d'abord, puis par M. de Bismarck pour asservir la presse. Les organes entretenus par les partis politiques sont rares. La plupart des Allemands, dit M. Wuttke. s'abonnent à un journal, parce qu'il est à leur portée ou s'occupe de questions locales, sans s'inquiéter beaucoup de sa couleur. Combien en est-il autrement en France ou en Belgique?

Les grandes victoires de 1866, surtout de 1870, ont donné au parti national-libéral, avec lequel M. de Bismarck marche aujourd'hui d'accord, un prestige et un ascendant presque irrésistible sur les masses. Il a fallu que la question religieuse fût soulevée pour qu'il rencontrât un adversaire sérieux et persévérant.

En ce moment, l'immense majorité des feuilles politiques suit le courant et adore les dieux du jours. Les partis dissidents, qui ont conservés quelque indépendance, sont vite comptés. Dans ces dernières années, il faut signaler pourtant l'apparition de quelques journaux modestes, de petit format, soutenus par des hommes politiques de la fraction démocratique de l'ancien parti de la grande Allemagne, qui ne s'est pas donné corps et âme aux idées dominantes. L'organe principal de cette fraction est la *Gazette de Francfort*, feuille très-lue dans le centre et le midi de l'Allemagne, et qui est en polémique presque constante avec les journaux officieux à Berlin.

L'ancien parti conservateur et aristocratique, si puissant il y a peu

d'années encore qu'il semblait être le fondement de tout l'établissement prussien, s'est divisé et amoindri. Les intransigeants de cette catégorie ont conservé la fameuse *Gazette de la Croix*, principal auxiliaire de M. de Bismarck lorsqu'il était en conflit avec les chambres prussiennes, et qui aujourd'hui est dédaigneusement rangée par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* parmi les ennemis de l'empire *(Reichsfeinden)*.

Un fait qui ne peut être passé sous silence, c'est la création d'une presse socialiste. Elle compte aujourd'hui environ 25 journaux dans l'Allemagne entière; l'un deux doit avoir jusqu'à 7,500 abonnés.

Enfin, et c'est là certes l'événement le plus remarquable de ces dernières années, la presse catholique, ou ultramontaine comme disent les Allemands, a pris un grand développement. C'est le seul obstacle sérieux que rencontre le chancelier dans l'accomplissement de ses projets. Le jugement que porte sur elle un témoin désintéressé comme l'est M. Wuttke, mérite d'être relevé. Cette presse est puissante, dit-il, parce qu'elle est animée de convictions fortes, et qu'elle en déduit les conséquences avec une logique serrée. Elle n'est accessible à aucune autre influence que celle de ses intérêts religieux. Ses principaux organes sont la *Germania* de Berlin, les *Koelnische Volksblaetter*, la *Reichszeitung* de Bonn. Le conflit ecclésiastique lui a donné une vive impulsion. Le nombre des feuilles s'est accru dans des proportions étonnantes, et la plupart de celles qui existaient ont vu le chiffre de leurs abonnés augmenter considérablement. Bien qu'il n'y ait aucune de ces feuilles qui soit répandue comme les grands journaux libéraux, elles n'attirent pas moins les regards de l'Europe entière. La lutte est violente sans doute, mais la presse catholique, comme talent, énergie et persévérance est à la hauteur de la situation; elle défend la cause du droit et de la liberté; elle peut espérer dans l'avenir.

Si l'on prend l'ensemble de la presse libérale, il n'y a guère de distinction à faire. Sans doute, on peut constater des nuances; mais depuis que M. de Bismarck lui donne en pâture son aliment favori, le jésuite, Rome et les institutions catholiques, ces nuances tendent à s'effacer. Ces divers journaux se disent ou conservateurs, ou nationaux-libéraux ou progressistes; les uns inclinent un peu plus à droite, les autres un peu plus à gauche, mais la main puissante du chancelier se fait sentir partout; la tendance générale est la même chez tous: ils ont les mêmes admirations et des haines semblables et travaillent au triomphe de la même cause.

Après avoir décrit l'organisation du bureau de la presse et exposé ensuite l'état des partis politiques dans le nouvel empire, il faudrait

suivre M. Wuttke lorsqu'il montre l'armée des reptiles à l'œuvre exerçant son influence pernicieuse et démoralisatrice. C'est une revue retrospective complète des dernières années, où les événements sont présentés sous leur vrai jour, sans phrases et sans fard, et mis en regard des exposés incomplets, des appréciations haineuses et passionnées, des nouvelles sciemment fausses, répandues dans l'Allemagne entière avec une habileté et un ensemble qui trompent les simples et créent ces courants factices dont le gouvernement prussien a su, en toute circonstance, tirer si bien profit.

Il y a là bien des pages instructives. Que serait-ce si l'auteur avait continué cette étude et analysé le travail des reptiles, non plus dans le cours des événements qui ont précédé et suivi les années célèbres de 1866 et de 1870, mais dans le conflit religieux, dans le Kultur-Kampf, qui est le terrain de prédilection de la presse libérale et des agents du bureau littéraire de Berlin. Vraiment il serait à souhaiter que cette étude fût publiée un jour. On y trouverait l'explication du phénomène singulier qui s'est produit en Allemagne, où l'on a vu une nation vivant depuis deux siècles dans la paix religieuse, entrer tout-à-coup, à la suite d'un homme d'état puissant, dans la voie de la lutte, applaudir à tous les actes de violence légale commis contre une imposante minorité, donner son assentiment à une persécution qui, en plein dix-neuvième siècle, rappelle à certains égard, celles des premiers siècles de l'Église.

La raison de ce fait, c'est que, à côté du déchainement des hames libérales auxquelles on a donné libre carrière, il y a cette organisation redoutable qui centralise toutes les passions anti-religieuses et met la presse presque tout entière au service d'un homme et d'une idée.

En ce moment, on cherche la réaction, et on ne le voit poindre nulle part. Cependant une pensée consolante ne peut manquer de se faire jour. Après avoir sondé ces tristes mystères, on se dit qu'à côté de cette opinion publique factice, bruyante, intolérante, persécutrice, qui s'exhale dans les mille organes de la presse libérale, il y en a une autre silencieuse, hésitante; aussitôt qu'on l'aura délivrée des liens qui l'oppressent et des clameurs qui l'assourdissent, elle saura faire entendre, au milieu des consciences abaissées et des plumes vénales, la voie de l'honnêteté et de la justice.

A. Fahlant.

LA PROVIDENCE ET LES FAITS SCIENTIFIQUES.

L'incroyance s'est toujours emparée, avec un fiévreux empressement, de toutes les notions scientifiques dont elle espérait se faire une arme contre la Foi et, toujours, les progrès accomplis par suite même des recherches provoquées dans un but hostile, sont venus démontrer la merveilleuse exactitude des récits de nos Livres Saints. C'est ainsi que l'on a vu, récemment, la théorie des générations spontanées, si chère aux athées vrais ou faux, succomber devant les travaux de chimiste Pasteur. Les nombreuses hypothèses géologiques opposées au récit de la Genèse n'ont pas eu un meilleur sort et, déjà bien ébranlées par l'illustre Cuvier, elles se sont évanouïes devant les connaissances acquises de nos jours. De nombreux ouvrages, tels que ceux du Cardinal Wiseman, de Marcel de Serres, de Mgr Meignan, de M. l'abbé J. Fabre d'Envieu, de M. L. Gaussen, de M. Fr. de Rougemont, de M. F. Godet, de Hugh Miller, de M. Mac Causland, de M. B. Pozzy, etc., etc., ont établi surabondamment l'exactitude de cette assertion : qu'il n'y a pas aujourd'hui un seul fait scientifique démontré qui soit en opposition avec nos croyances chrétiennes, non-seulement dans les sciences naturelles, mais dans encore les autres branches des connaissances humaines. Cette preuve est trop bien faite pour qu'il soit utile de la renouveler ici. Mais il ne suffit pas de reconnaître que la Science et la Foi n'ont rien d'incompatible, nous devons constater aussi que celle-ci reçoit de celle-là des affirmations éclatantes et qu'il n'est pas d'âme généreuse dont ne s'échappent des élans d'amour et de reconnaissance envers Dieu, lorsqu'elle contemple les grandioses harmonies de la création, rendues de plus en plus visibles, à mesure que l'on en découvre mieux les sublimes lois.

Mais si la lyre des poètes est elle-même impuissante à chanter dignement les splendeurs de la création, ce n'est pas à de sèches descriptions scientifiques qu'il faudra demander de les faire apprécier. L'intelligence qui veut cultiver les vastes champs de la science doit rechercher d'elle-même les lois providentielles que l'on peut y admirer à chaque pas. Cependant il arrive trop souvent que l'étude des faits et de leurs lois purement naturelles absorbe l'esprit au point de ne pas lui laisser apercevoir les conséquences philosophiques, ou plutôt religieuses, qui en découlent et des faits connus de tout le monde sont parfois étudiés dans tous leurs détails, cités même comme remarquables, sans qu'on s'aperçoive de leur

immense portée au point de vue de la divine sollicitude qui a présidé à la création.

Ce que nous disons est trop prouvé par l'exemple de l'illustre Humboldt, qui n'a pas trouvé de place dans son *Cosmos* pour y parler de l'action divine.

Certes, il n'est personne qui puisse méconnaître la main Providentielle visible dans le fait même de la création; dans les lois sublimes du cours des astres, perpétuellement balancés entre la force centrifuge due à leur révolution autour d'un centre et la force d'attraction de ce centre lui-même; dans l'organisation des êtres vivant sur la terre, si bien constitués en vue du milieu où ils doivent passer leur existence; dans l'équilibre spontané qui s'établit entre les espèces vivantes, par les facilités ou les difficultés d'existence que rencontrent les races ennemies, chargées de s'équilibrer, lorsque l'une d'elles subit un accroissement ou une réduction accidentels de développement. Mais, à côté de ces grands faits frappants, il en est mille autres auxquels on ne s'arrête pas assez et qui sont, pourtant, tout aussi caractéristiques au point de vue spécial où nous nous plaçons. Il en est dont le caractère providentiel est d'autant plus visible qu'ils constituent en quelque sorte des exceptions aux lois générales, ou, qu'ils n'étaient pas imposés par elles. Tels sont, par exemple, et pour n'en citer que quelques-uns : l'obliquité de l'axe de la terre sur le plan de l'écliptique; la proportionnalité de notre énergie musculaire à la masse terrestre; la température de plus grande densité de l'eau; l'incompressibilité de ce liquide ; le calorique latent absorbé par l'évaporation; la composition du mélange atmosphérique; les milieux animés d'espèces différentes dans lesquels certains parasites subissent leurs métamorphoses successives, etc., etc. :

Chacun de ces faits considéré dans ses conséquences nous offrira des preuves remarquables, mais souvent trop peu remarquées de la divine sollicitude.

Si, au lieu de former avec le plan de l'écliptique un angle aigu, l'axe terrestre lui était perpendiculaire : c'est-à-dire, si la ligne idéale passant par les pôles et sur laquelle s'exécute la rotation diurne de la terre formait un angle droit avec le plan dans lequel notre globe parcourt son orbite autour du soleil, plan qui coïnciderait ainsi avec celui de l'équateur, on s'expliquerait beaucoup plus aisément le mode de formation et de rotation de notre globe dans la théorie généralement admise de Laplace (1);

(1) D'après cette théorie, que les expériences de Plateau confirment parfaitement, notre globe, comme toutes les planètes, aurait fait partie, au commencement des choses, d'une vaste nébuleuse animée d'un rapide mouvement de rotation et dont l'excessive température

mais il est facile de voir que cette régularité de formation aurait entraîné des conséquences fatales et que les conditions d'habitabilité de la terre en eussent été profondément affectées.

On voit de suite, notamment, que la coïncidence des plans de l'équateur et de l'écliptique aurait supprimé les saisons d'une façon à peu près absolue, les réduisant à la différence de température qui résulte de ce que la terre parcourt une orbite dont tous les points ne sont pas également distants du soleil (c'est une ellipse). Cette différence serait insensible et correspondrait simplement à la faible différence qui existe entre les saisons chaudes de l'hémisphère austral et de l'hémisphère boréal.

Les régions voisines de l'équateur, frappées normalement, pendant toute l'année, des rayons solaires, se transformeraient en un désert de feu que ne féconderaient jamais les saisons tièdes et sur lequel du reste aucune brise rafraîchissante n'apporterait jamais son souffle capricieux; car la cause principale, sinon la seule, des variations du vent est précisément l'irrégularité de l'échauffement terrestre.

Les mêmes contrées, soumises d'une façon constante aux mêmes températures et aux mêmes directions de courants atmosphériques, émettraient constamment les mêmes vapeurs qui s'en iraient au loin se condenser sur des lieux toujours les mêmes, laissant ainsi certains pays

maintenait tous les éléments à l'état gazeux. Le refroidissement lent de la masse ayant réduit son diamètre, tandis que la vitesse absolue de la périphérie restait la même en vertu de l'inertie, il en est résulté une augmentation de force centrifuge qui a provoqué successivement la formation, aux dépens de la masse, de plusieurs anneaux successifs. Ceux-ci, par suite de la continuation du refroidissement, se sont rompus et rassemblés en une ou plusieurs masses sphériques en vertu de l'attraction moléculaire. Les sphères ainsi formées se sont mises à tourner sur elles-mêmes sous l'empire de l'excès de vitesse des molécules les plus éloignées du centre et elles ont pu, à leur tour, donner naissance à des satellites. On comprend que tout le système solaire lui-même peut n'être qu'une partie détachée d'une nébuleuse centrale. La continuation du refroidissement a fait passer les astres naissants, successivement de l'état gazeux à l'état liquide, puis à l'état solide, du moins à la surface, car la solidification de la terre, par exemple, n'est encore que superficielle. La plupart des phénomènes astronomiques s'expliquent très-bien dans la théorie de Laplace, que l'on admet généralement; mais il est clair que, dans le mode de formation ainsi admis, tous les anneaux détachés successivement se trouvaient dans un même plan perpendiculaire à l'axe (à moins d'admettre un mouvement de libration de la nébuleuse centrale) et que tout au moins, les astres qui en sont résultés doivent se mouvoir dans un plan d'écliptique coïncidant exactement avec le plan de leur équateur. Or, les plans d'écliptique des diverses planètes se rapprochent, en effet, beaucoup les uns des autres, sans toutefois se confondre; mais on constate une inclinaison de 23° entre le plan de l'équateur de la terre et celui de son écliptique, inclinaison que l'on cherche vainement à expliquer par de nombreuses hypothèses dont aucune n'a reçu de confirmation vraiment scientifique. Nous signalons quelques-unes des conséquences fatales qui se produiraient sans cette providentielle inclinaison, ce qui l'explique beaucoup mieux qu'aucune hypothèse.

arides et désolés, tandis que d'autres seraient transformés en marais permanents.

Cependant les parties du globe situées vers les pôles, frappées très-obliquement par les rayons du soleil, ne recevraient qu'une chaleur insuffisante pour l'entretien de la vie animale ou végétale, qui s'éteindrait sur un vaste espace.

Seules, les parties moyennes des deux hémisphères recevraient, mais d'une façon permanente et avec les seules alternatives du jour et de la nuit, de 12 heures perpétuellement l'un et l'autre, une température supportable, mais sans l'hiver, qui détruit les germes parasites tout en reposant les plantes et le sol; sans l'été, qui liquéfie la sève et anime la végétation. Il serait téméraire d'affirmer que celle-ci subsisterait dans ces conditions. Les animaux, l'homme lui-même, prisonnier dans une partie étroite de son empire, n'y pourraient vivre qu'au prix de souffrances inimaginables dont la Providence divine a bien voulu nous épargner l'épreuve. Une légère inclinaison de l'axe de la terre, inclinaison que la science pure ne justifie pas, vient montrer ici le doigt de Dieu protégeant son œuvre avec une sollicitude infinie.

Parfois, en contemplant le monde stellaire, l'homme est tenté de prendre en pitié la modeste planète qu'il habite et se demande, dans son orgueil, pourquoi il ne lui a pas été donné d'être l'hôte d'une de ces étoiles brillantes dont l'éclat resplendit à travers les espaces infinis, tandis que notre pauvre Terre est à peine visible pour notre seul système solaire. Car, enfin, des astres plus importants peuvent se trouver dans un milieu dont la température et la nature soient appropriées à notre organisation et l'homme y eût possédé un empire plus vaste, où son développement se fût plus aisément étendu.

Rêve insensé! Tel qu'il est organisé, l'homme possède, sur la terre, une puissance musculaire si bien appropriée aux masses sur lesquelles doit s'exercer son travail, que les monuments les plus grandioses, comme les mécanismes les plus délicats, ont pu sortir de ses mains habiles. Que serait-il arrivé si, au lieu de la Terre, l'homme eût eu pour demeure l'un de ces astres dont il admire la grandeur? La physique et la mécanique vont répondre.

Tous les objets sur lesquels l'homme doit exercer son travail et le corps de l'homme lui-même sont soumis à la loi de la gravitation universelle, loi en vertu de laquelle tous les corps s'attirent en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leur distance. L'attraction exercée par la masse de la terre sur les objets de sa surface est telle qu'un ensemble de molécules, égal à celui qui constitue un

litre d'eau à 4° au-dessus de 0, est retenu vers le sol avec une force d'un kilogramme. Un homme ordinaire peut porter à bras tendu une masse de dix kilogrammes au moins et charger sur ses épaules un fardeau de cent kilogrammes et au-delà. Au moyen d'un harnais approprié on a pu, dans un but de recherches théoriques, faire porter à un homme des charges relativement énormes. En tous cas, on peut constater que les forces humaines sont proportionnées de telle façon aux efforts à faire pour manœuvrer les objets situés sur la terre qu'aucun des travaux utiles n'est au-dessus de leur puissance (1). Or, dans un astre deux fois plus gros que la terre, l'attraction étant proportionnelle à sa masse, les mêmes objets seraient deux fois plus lourds et nos travaux rendus deux fois plus difficiles. Que serait-ce donc dans un globe d'une masse égale à celle du soleil, par exemple (qui n'est qu'une fort petite étoile), où tous les poids seraient de 25 à 30 fois plus considérables que sur la terre? Non-seulement aucun travail ne nous serait plus possible, mais nous serions incapables de faire le moindre mouvement. Les machines elles-mêmes seraient sans force et un cheval-vapeur ne représenterait plus que trois kilogrammètres.

La difficulté serait autre si, pour alléger nos travaux, nous demandions à habiter un sphéroïde moins lourd que la terre: la lune, par exemple: nous y pèserions six fois moins que sur la terre. Mais si cette différence semble, au premier abord, de nature à permettre des travaux d'Hercule, la réflexion ne tarde pas à nous montrer quelle perturbation apporterait à notre manière de travailler, à nos outils, à nos machines, une pareille réduction de densité dans les corps. C'est comme si chaque objet en fer, par exemple, était transformé en bois dans nos mains. Il faudrait des marteaux d'un volume énorme pour donner un coup un peu efficace. L'eau se vaporiserait presque sans chaleur et refroidirait énergiquement le sol.

Mais, au-dessus de ces inconvénients secondaires, il y en aurait un bien plus grave, supprimant la possibilité de l'existence dans ces conditions, c'est la raréfaction de l'air, qui se dilaterait de six fois son volume sous l'influence d'une attraction six fois moindre; de même que dans l'hypothèse d'un astre plus gros que la terre, l'air se condenserait en proportion. Or, il est démontré par les expériences faites en ballon et

(1) A l'équateur, la force centrifuge due au mouvement de rotation de la terre, enlève aux objets une partie de leur poids, tandis qu'au pôle, où la force centrifuge est nulle, les masses sont retenues par l'attraction totale qui s'exerce sur elles. Un kilogramme ne représente donc pas la même valeur *absolue* au pôle et à l'équateur, mais la différence n'est pas sensible pour nos muscles.

par les travaux exécutés à l'aide de l'air comprimé, que notre atmosphère cesse de pouvoir entretenir la vie dès que sa densité est quelque peu augmentée ou diminuée. Dans les deux cas, il se produit rapidement dans l'organisme des désordres graves et la vie ne tarderait pas à s'éteindre si le séjour dans un air d'autre densité que le nôtre se prolongeait quelque temps,

Si donc l'aveugle *hasard*, — auquel certains faiseurs d'hypothèses, devenus heureusement plus rares, voudraient attribuer l'existence de l'univers — avait placé les premiers hommes dans un astre quelconque d'une masse différente de celle de la terre, il eût fallu qu'un autre *hasard*, venant réparer l'erreur du premier, modifiât leur organisation de façon à mettre leur énergie musculaire, leurs poumons et toute leur constitution en rapport avec la *masse* de leur séjour.

Rendons grâces à Dieu qui a bien voulu proportionner à notre faiblesse le globe qu'il nous a donné pour demeure et cessons d'ambitionner un empire que nous ne sommes pas de taille à posséder.

Si, des considérations astronomiques, on passe à l'étude des lois de la physique, les mêmes sollicitudes providentielles se retrouvent à chaque pas. L'un des faits qui ont le plus frappé les naturalistes, parce qu'il constitue une exception toute spéciale à la loi la plus générale, peut-être, des sciences naturelles et que cette exception était nécessaire à l'existence de l'homme, c'est la température à laquelle l'eau atteint son maximum de densité.

Dans tous les corps, l'eau seule exceptée, la densité est d'autant plus grande que la température du corps considéré est plus faible : c'est-à-dire que, pour chaque degré dont la température d'un corps s'accroît, celui-ci se dilate dans une certaine mesure et *vice-versa*, en passant par les états solide, liquide et gazeux, si on peut le soumettre à des températures suffisamment élevées et suffisamment basses.

Si l'eau obéissait rigoureusement à cette loi générale, il en résulterait nécessairement que la glace qui se forme à 0° centigrades et au-dessous — serait plus dense que l'eau encore liquide dans laquelle elle prend naissance et qu'au lieu d'y surnager, elle s'y enfoncerait. Les étangs, les rivières, la mer elle-même se glaceraient ainsi par le fond et, comme l'eau conduit mal la chaleur (autre propriété nécessaire sans laquelle, notamment, l'eau perdrait ses qualités rafraîchissantes), les rayons les plus chauds du soleil ne parviendraient pas à liquéfier l'eau congelée et la glace s'épaissirait d'hiver en hiver au fond de l'Océan. Peu d'années suffiraient à transformer notre globe en un bloc glacé sur lequel toute vie serait bientôt éteinte.

Mais une exception nécessaire a été faite ici à la loi générale (1) et, contrairement à tous les autres corps, l'eau, qui diminue de volume jusqu'à 4° au-dessus de 0°, possède en ce moment son maximum de densité et, si la température continue à décroître, elle se dilate de plus en plus à mesure qu'elle se refroidit davantage. La glace, qui se forme à 0° et en-dessous, est donc toujours plus légère que le milieu où elle se produit: elle y surnage même lorsque le trouble des eaux la fait naître au sein du liquide, et elle subit ainsi directement, dès ses premières effluves, l'action dissolvante de la chaleur, qui la ramène à l'état liquide.

Sans doute, il n'était pas plus difficile au Créateur d'assurer la durée de son œuvre au moyen d'une exception aux lois établies par lui-même, que de faire ces lois telles qu'elles assurassent, comme elles le font, l'existence du monde; mais peut-être a-t-il voulu frapper davantage, par un fait exceptionnel, l'esprit de ceux qui étudient la nature, afin de l'élever vers lui et de reporter vers le Créateur l'admiration, qui descendrait aisément vers la seule créature.

D'autres caractères remarquables de l'eau doivent provoquer des réflexions du même genre. Tandis que tous les gaz et même certains liquides sont compressibles, l'eau, quelle que soit la pression qu'elle subisse, conserve sensiblement le même volume et, par conséquent, la même densité. Il en résulte que, même aux plus grandes profondeurs de l'Océan, les corps plus denses que l'eau: les rochers, les galets, le sable, restent au fond des mers ou s'y précipitent s'ils sont projetés à leur surface. Si l'eau était compressible, soumise comme elle l'est dans les grands fonds océaniques à des pressions de 100, 200, 500 atmosphères et plus (dix mètres de hauteur d'eau équivalant à une atmosphère de pression), elle acquerrerait une densité telle que les matières qui constituent le fond des mers et qui sont plus ou moins meubles s'élèveraient comme dans un bain de mercure, creusant sans cesse des abîmes dans lesquels l'action s'accentuerait de plus en plus et amènerait bientôt la mer en contact avec les parties encore incandescentes du globe. Il en résulterait nécessairement des révolutions comparables à celles des premiers âges géologiques, révolutions qui se renouvelleraient sans cesse jusqu'au jour où la lutte entre l'eau et le feu cesserait par la disparition de l'un des

(1) Loi d'ailleurs nécessaire elle-même et sans laquelle la production de la vapeur d'eau, par exemple, serait impossible, puisqu'elle est le résultat de la dilatation de l'eau sous l'action de la chaleur. Sans elle nous serions donc privés de l'agent le plus puissant de l'industrie. Sans elle aussi on ne verrait pas l'air échauffé s'élever en vertu de sa dilatation et faire place à de l'air plus dense; c'est-à-dire plus froid, ce qui rend habitables les contrées équatoriales.

deux adversaires. Dans tous les cas, la terre serait absolument inhabitable.

L'eau présente encore un utile phénomène dans le calorique latent absorbé par son évaporation. On sait que l'eau, pour se transformer en vapeur, absorde environ cinq fois et demi autant de chaleur qu'il en faut pour élever sa température de 0 à 100 degrés. Toute transformation d'eau en vapeur est donc une cause efficace de refroidissement, puisqu'en se formant la vapeur absorbe une grande quantité de calorique qu'elle doit prendre, soit au foyer qui fait bouillir l'eau si l'évaporation est due à cette cause, soit aux corps environnants si l'évaporation est due à une dissolution de vapeur d'eau dans l'air ambiant. Or, comme l'air absorbe d'autant plus de vapeur d'eau qu'il est plus chaud, toutes choses étant égales d'ailleurs, l'élévation de la température produit elle-même une cause de refroidissement en provoquant une plus prompte évaporation de l'eau du sol, des ruisseaux, des rivières, des étangs, etc., et même de celle qui est renfermée dans les tissus des végétaux. Il y a là une cause d'équilibre sans laquelle les pays intertropicaux pourraient devenir inhabitables. Mais l'homme profite d'une façon plus personnelle encore de ce phénomène ; car, en vertu d'une loi physiologique bien remarquable, toute cause de chaleur excessive pour l'homme : température extérieure élevée ou mouvements violents, décompose en partie le sang et amène à la surface de la peau une sécrétion aqueuse : la transpiration. Or, quelle que soit la cause qui la produise, la transpiration est toujours accompagnée d'une évaporation rapide, occasionnée soit par le déplacement de l'air qui accompagne les mouvements auxquels la transpiration est due, soit par la haute température extérieure. Cette évaporation enlève forcément, sous forme de calorique latent, une quantité considérable de chaleur, prise, pour la plus grande partie, à la peau elle-même et rafraîchit d'autant l'individu qui transpire. Sans un tel soulagement, tout travail violent aurait bientôt épuisé ceux qui s'y soumettent (1).

Si l'étude de l'eau offre des sujets inépuisables d'admiration, on n'en trouverait pas moins dans l'étude de l'atmosphère qui nous entoure et nous fait vivre, nous, les animaux et les plantes. Sans rechercher tous les phénomèmes admirables qu'il présente, bornons-nous à remarquer avec quelle exacte appropriation à son objet cet air est formé par un

(1) Certaines personnes dont la peau rebelle ne permet pas une transpiration abondante, savent trop bien quel supplice leur occasionne une température un peu élevée ou des mouvements désordonnés.

Cependant une transpiration trop facile expose à des accidents graves ceux qui se placent dans des courants d'air, où l'évaporation, s'activant outre mesure, produit un refroidissement exagéré.

mélange de deux gaz : l'un actif, seul agissant et trop puissant pour nos organes s'il était pur ; l'autre inerte et inoffensif, servant uniquement à diluer le premier, comme dans un vin généreux, l'alcool qui, pur, serait un poison, devient bienfaisant mélangé à l'eau et aux arômes qui l'accompagnent.

Composé d'à peu près un cinquième d'oxygène et quatre cinquièmes d'azote, plus une faible proportion d'acide carbonique, l'air atmosphérique met en contact avec nos poumons l'élément nécessaire à la régénération du sang : l'oxygène, dont l'action vivifiante enlève l'excès de carbone dont le sang s'est chargé en parcourant nos organes, le rend propre à recommencer sa bienfaisante circulation et donne à notre corps, par la combustion qu'il opère, la chaleur et la vie. Dilué comme il l'est dans un gaz inerte, il suffit à remplir sa bienfaisante mission. Respiré pur, ou seulement en plus forte proportion, au lieu de purifier le sang, il le brûlerait entièrement et n'activerait la vie qu'en l'usant et la détruisant. Moins énergique de sa nature propre, il serait inapplicable aux usages auxquels il peut servir pur et que l'avenir développera peut-être dans une mesure immense. Mélangé comme il l'est dans l'atmosphère, non seulement il conserve la vie de l'homme et de tous les êtres vivants ; mais il est l'agent de la combustion, le producteur de toute chaleur et de toute puissance mécanique, le véhicule qui transporte aux plantes le carbone enlevé au sang des êtres animés sous forme d'acide carbonique et l'y abandonne en reprenant sa nature propre, maintenant ainsi l'admirable équilibre dans lequel les plantes et les animaux échangent constamment les éléments qui les constituent.

On doit remarquer que l'azote dans lequel l'oxygène est dilué dans l'atmosphère est le seul gaz absolument inerte que la chimie connaisse et celui qu'il est le plus difficile de faire entrer en combinaison avec d'autres corps. Aucun autre gaz n'eût pu servir à diluer l'oxygène sans agir lui-même d'une façon désastreuse sur les êtres placés à la surface du globe. L'hydrogène eût peut-être été sans action nuisible ; mais le mélange d'hydrogène et d'oxygène n'aurait subsisté que jusqu'à l'apparition de la première étincelle éclatant sur la terre ; il se serait alors résolu en eau en bouleversant la surface par une formidable explosion. Il est plus remarquable encore, peut-être, de voir que les proportions du mélange atmosphérique cesseraient d'être convenables si la pression de l'air à la surface du globe différait tant soit peu de ce qu'elle est, car, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de faibles différences dans la tension barométrique rendent l'air impropre à entretenir la vie : la proportion d'oxygène devient trop faible quand la pression baisse, trop forte quand la

pression augmente. Le mal des montagnes (que l'on éprouve aussi en ballon) est un résultat du premier de ces cas et le second, qui se produit, par exemple, dans les travaux effectués sous l'air comprimé, amène des douleurs immédiates dans les articulations, suivies bientôt de graves désordres dans les poumons et d'une mort plus ou moins prompte, mais presqu'inévitable, même lorsque la cause perturbatrice n'a agi sur l'homme que pendant peu d'heures.

Si la Providence divine a veillé avec une sollicitude aussi complète sur tous les détails de son œuvre, nous ne nous étonnerons pas de voir cette sollicitude s'étendre jusqu'aux infiniment petits, jusqu'aux êtres placés au dernier degré de l'échelle animale. On a longtemps cherché le mode de transformation et de reproduction de certains parasites qui vivent au détriment de nos animaux domestiques et dont on ne parvenait pas à suivre les métamorphoses diverses. Un savant professeur de l'Université catholique a démontré que, pour un grand nombre d'entre eux, les diverses métamorphoses qu'ils subissent avant d'atteindre leur entier développement n'ont pas lieu dans le corps d'un seul animal ni même dans des animaux de même espèce; mais quelles s'accomplissent successivement dans le corps d'animaux qui se nourrissent les uns des autres. Ainsi la souris sert de véhicule à un parasite qui n'est entièrement formé que dans le chat. De même, le lapin nourrit un ver intestinal que les viscères du chien amènent à sa dernière forme. Ici l'être créé devait être placé dans un milieu tel que, non seulement il pût y vivre, mais qu'il pût se transformer lui-même dans un autre milieu où le chétif objet des prévisions divines pût achever le cycle de ses transformations et la mission qui lui était dévolue. Pour être moins simple, le plan providentiel n'est ici que plus visible et l'excessive indignité des êtres qui ont provoqué d'aussi savantes combinaisons doit être un motif de plus d'admirer l'infinie Puissance.

Mais qu'est-il besoin d'aller fouiller les arcanes de la science pour y chercher des sujets de louer Dieu? Il a pourvu si libéralement à toutes les nécessités de l'homme que rechercher les faits où sa main n'est pas visible serait beaucoup plus difficile que de montrer cette main guidant nos pas en tous lieux. Et si quelques-uns de nos esprits *forts* affectent de fermer les yeux à la lumière, contentons-nous,

> Sans en chercher la preuve
> Dans tout cet univers et l'aller parcourant,

de les renvoyer au vieux Lafontaine et de leur souhaiter la sagesse de Garot, à qui avait suffi la modeste aventure du gland et de la citrouille pour reconnaître qu'en ce monde, le plus sage sera toujours de *louer Dieu de toutes choses.*

PAUL MARLIN.

DE CRESSY.

SUITE (1).

CHAPITRE IV.

Lord de Cressy, arrivant le lendemain chez sa tante, la trouva seule en train de goûter.

— Où sont donc ces demoiselles ? lui demanda-t-il.

— Addy a la migraine, répondit Lady Harriet, et Catherine a persuadé à Sophie de l'accompagner chez sa sœur. C'est un devoir dont il faudra que je m'acquitte aussi l'un de ses jours.

— Miss Mortimer paraît considérer cette course comme un plaisir, fit observer Lord de Cressy, d'un ton qui tenait le milieu entre le sarcasme et l'approbation.

— Oui, Catherine adore sa sœur et les enfants de sa sœur; mais je ne suis pas contrainte d'adopter toute sa famille. Je ferai visite à Mrs Lisle à titre d'ancienne connaissance; là se borneront nos relations et je compte la tenir à distance.

— Ces Lisle ont dérogé, je suppose ? — demanda Lord de Cressy.

— Non, pas précisément. Ils sont pauvres, mais leur position est honorable. Le père d'Agnès et de Catherine était médecin de village à Hedworth; il traitait aussi les habitants du château, dont je faisais partie: nous étions les seuls clients qui le payassent. Lorsqu'il mourut, ses économies furent partagées entre ses deux filles, chacune reçut à peine quarante livres de rente. Ce fut alors que je pris Catherine chez moi, avec l'intention de l'élever avec mes filles jusqu'à ce qu'elle fût en âge de se faire institutrice.

Lord de Cressy tressaillit.

— C'était peut-être votre intention, dit-il d'un air troublé; mais aujourd'hui sans doute; vous ne songez plus à abandonner cette jeune fille?

— En vérité, je ne sais que faire... Je crains, qu'en l'élevant ainsi parmi nous, je ne lui aie rendu un bien mauvais service.... La position d'institutrice lui coûtera.... Néanmoins, il y a dans son caractère quelque

(1) Voir la livraison de mai.

chose de si séduisant, tant de douceur et de souplesse qu'elle se fera partout des amis.

— Lui avez-vous parlé de vos projets?

— Je n'en ai pas eu le courage. La pauvre enfant elle-même m'a l'air inquiet... On voit qu'elle tremble devant l'avenir... A vous parler franchement, Lionel, poursuivit Lady Harriet d'un ton confidentiel, je lui aurais déjà parlé si je n'avais cru que vous lui parleriez le premier. Votre admiration pour Catherine est si peu déguisée; les attentions que vous lui prodiguez marquent un tel dédain de l'opinion du monde, que je n'ai pu m'empêcher de vous croire sérieusement épris : je vois mieux que personne les inconvénients d'une pareille alliance : Catherine n'a pas de fortune; cela ne signifie rien pour vous assurément... Mais sa famille, sa position sont de véritables obstacles qu'aggrave encore la bonté de son cœur : jamais elles n'abandonnera d'anciennes relations pour en former de nouvelles.... Il est vrai que les Lisle ne vous importuneront guère; je ne puis répondre du mari, mais je connais Agnès... Ça toujours été une femme très-modeste, très-réservée... Les cousins irlandais m'inquiètent davantage... Ils ont pu oublier l'existence d'une pauvre orpheline, ils se prévaudront jusqu'au dixième degré de leur parenté avec Lady de Cressy.... Ensuite, le monde entier m'accusera d'avoir fait ce mariage... à commencer par votre oncle, Mr de Cressy.... Je n'ai pourtant été coupable que d'étourderie en vous priant de nous accompagner... Dieu sait si je l'ai regretté depuis!

— Quand ce mariage sera fait, ou, pour mieux dire, s'il se fait, répliqua Lord de Cressy avec hauteur, mon oncle et la société de Londres me trouveront en état de me conduire moi-même.

A ces paroles, toute la sagesse mondaine de Lady Harriet s'évanouit pour faire place à un accès d'indignation sincère.

— Quoi! Lionel, vous êtes encore indécis?... En ce cas, je ne puis rien imaginer de moins généreux, de moins loyal que votre conduite!... c'est celle d'un homme égoïste et sans cœur!... Catherine vous aime, vous le savez, d'une affection pure et désintéressée... Vous avez fait tout ce qui dépendait de vous pour lui inspirer ce sentiment... Maintenant que vous y avez réussi, vous rejetez son amour comme un objet sans valeur, vous cherchez de nouvelles distractions, en vous persuadant qu'elle oubliera aussi aisément que vous.

Les reproches de sa tante ne laissèrent pas Lord de Cressy indifférent, mais il affecta de cacher son émotion sous une apparence d'ironie.

— Vous êtes résolue, je le vois bien, à devancer mes intentions quelles qu'elles soient, répondit-il ; après m'avoir ouvert deux chemins diffé-

rents, vous désapprouvez également que je choisisse l'un ou l'autre...

Un peu confuse de sa véhémence, Lady Harriet revint au sens pratique dont la nature ou l'éducation avait fait le fond de son caractère.

— Vous avez raison, Lionel, reprit-elle. Si vous vous sentez vraiment le courage de renoncer à Catherine, je ne puis que louer votre détermination; mais dites-moi franchement ce que vous comptez faire, afin que j'agisse de mon côté pour le mieux.

Lord de Cressy arpentait la chambre avec agitation.

— Si je savais moi-même ce qu'il convient de faire! — s'écria-t-il.... Certes, vous ne m'avez jamais trompé au sujet de sa position et Catherine elle-même a toujours été transparente comme la lumière; mais je n'avais pas calculé jusqu'à présent les nombreux inconvénients de cette position. Je ne supporte point la pensée d'avoir à rougir des parents de ma femme, et c'est ce qui arriverait indubitablement dans ce cas-ci... Ensuite, si j'épouse Catherine, je veux qu'elle soit à moi..... exclusivement à moi..... Son affection perdrait tout prix à mes yeux, s'il me fallait la partager avec tous les membres de sa famille...

— Assurément, Lionel, vous n'allez pas reprocher à Catherine la plus aimable de ses qualités, cette tendresse vive et sincère exempte d'égoïsme comme de fausse honte?.....

— Cette tendresse est très-flatteuse pour sa famille, très-admirable en elle-même sans doute... Mais elle suffit, paraît-il à Catherine; car à l'exception des quelques phrases échangées entre nous hier au soir, je n'ai pu lui parler depuis notre débarquement. On dirait qu'elle m'évite à dessein...

— Je le soupçonne .. Convenez pourtant qu'ayant passé auprès d'elle une soirée sur les deux jours qui se sont écoulés depuis notre arrivée, vous n'avez pas lieu de vous plaindre.... Mais j'ai remarqué comme vous ses efforts pour vous éviter.... Son air de distraction, sa rougeur et sa pâleur successives dénotent qu'elle a conscience de ses sentiments à votre égard et je voudrais que vous ne vous fissiez pas un jeu du bonheur de sa vie.

— Vous ne pensez qu'à elle, repartit Lord de Cressy avec un peu d'humeur. Vous ne faites point la part de ce que j'ai moi-même à souffrir, ni des difficultés où je me trouve...

— Je pense surtout à elle parce qu'une femme comprend mieux que vous les déchirements d'un cœur de femme, répliqua Lady Harriet. J'en ai vu assez dans ma famille pour en pouvoir juger.... D'ailleurs pour vous comme pour elle, il n'est point de meilleur remède qu'une prompte décision.

Au grand soulagement de Lord de Cressy, on annonça une visite, ce qui lui épargna la peine de répondre. Il saisit son chapeau et s'empressa de sortir malgré les efforts de Lady Harriet pour le retenir. Marchant d'un pas mesuré et saluant avec une courtoisie toute machinale les nombreuses connaissances qu'il rencontrait sur son passage, il avait déjà traversé le Mall, lorsqu'il s'arrêta tout à coup en se demandant où il allait... Un coup d'œil jeté autour de lui le rassura : il était près de Carlton-Gardens, à quelques pas de son domicile.

Il introduisit la clef dans la serrure, ouvrit une porte, traversa un petit jardin et se trouva dans l'appartement qu'il occupait au rez-de-chaussée. C'était le seul de toute la maison qui fût habité. Il y régnait un air de mélancolie et d'abandon, que les embellissements imaginés par son propriétaire n'étaient point parvenus à dissiper complètement. Des gravures de choix décoraient les murs: mais l'œil d'une femme n'eût pas manqué de voir qu'elles étaient suspendues de travers, et qu'une couche de poussière s'amoncelait le long des cadres. La table, recouverte de cuir, était maculée d'encre; on y voyait pêle-mêle des papiers, des pamplets, des brochures de toutes espèces, jetés sans ordre çà et là ... Un nombre de siéges beaucoup trop considérable pour l'étendue de la pièce se pressait le long des murs, interdisant l'accès de la bibliothèque.

Lord de Cressy s'installa dans son fauteuil favori et tomba dans une profonde rêverie. Il est rare que nous puissions suivre longtemps une même chaîne de réflexions: l'œil du jeune homme, rencontrant par hasard la boîte d'outils à sculpter dont il avait parlé la veille à Catherine, ses préoccupations présentes firent place aux souvenirs du passé. Il se revit enfant, l'idole de sœurs tendres, descendues prématurément dans la tombe, où les avait bientôt suivies leur mère inconsolable... Un immense désir d'être aimé de nouveau comme il l'avait été dans son enfance, s'empara du cœur de Lionel, il sentit qu'une seule image répondait à ce désir et pouvait lui rendre ce qu'il avait perdu.... la douce image de Catherine dans tout l'éclat de sa grâce et de sa beauté, telle que la conjurait son imagination... A quoi bon calculer? se dit-il avec impatience devant cette vision enchanteresse : laissons-nous guider par les circonstances.... Obéissons à l'impulsion du moment.

L'impulsion du moment le poussait à remplir sa promesse le plus tôt possible, en portant lui même à Walter le présent qu'il lui destinait. Il commanda donc sa voiture pour six heures. Catherine serait sans doute retournée à Lowndes-Square et il n'aurait point la mortification de lui voir jouer le rôle de tante et de camarade auprès de ces petits sauvages qui lui inspiraient une si dédaigneuse compassion.

Lord de Cressy avait calculé juste relativement à Catherine, mais le moment était mal choisi pour faire visite à Audley-Street. Ce ne fut pas sans un mélange considérable de gaucherie et d'hésitation, qu'Anna, la servante, se décida enfin à l'introduire dans le salon commun où toute la famille réunie prenait le thé. A part l'espace réservé au Bébé, que sa turbulence et son instinct de destruction forçaient à éloigner de tout objet fragile, la table était garnie de façon à ne pas admettre la présence d'un seul convive de plus. Bébé, brandissant d'une main une croûte de pain, tambourinait de l'autre devant lui pour attirer l'attention de son père qui avait oublié de le servir. M. Lisle, en tenue de bureau des plus râpées, coupait un gros pain par tranches et y étendait ensuite une mince couche de beurre; Agnès, de son côté, distribuait à chaque enfant sa ration de thé et de lait coupé. La tenue de Frank, de Cécil et de Mary eût fait honneur, il est vrai, au cercle le plus distingué ; mais ils ne paraissaient pas à leur avantage, la bouche pleine, dans leur petite blouse de cotonnette foncée. Autour du sopha de Walter, régnait seule cette atmosphère d'ordre et de paix, que Lord de Cressy avait déjà respirée une première fois. Une tasse de thé était posée auprès de lui sur une petite table, où s'étalaient encore d'autres friandises propres à exciter son maigre appétit; un petit pain blanc, un morceau de glace, quelques fraises rapportées par le père de famille, au retour de son bureau.

L'entrée de Lord de Cressy produisit une vive sensation. Les tasses et les assiettes cessèrent un instant de s'entrechoquer et les enfants ouvrirent bien grands leurs yeux bleus, tandis que Mr et Mrs Lisle maudissaient tout bas la maladresse de la servante.

Quelles que fussent les impressions de Lord de Cressy, il n'en laissa rien voir; s'excusant avec une politesse parfaite, d'être arrivé dans un pareil moment, il s'approcha de Walter dont les yeux expressifs rayonnaient de plaisir.

— Walter est tout disposé à renouer connaissance, fit observer Agnès souriant de la joie qui se peignait sur les traits de son fils. Vous êtes bien bon de ne l'avoir point oublié.

— Tante Catherine m'avait dit que vous viendriez peut-être, ajouta Walter; mais maman croyait qu'il était trop tard.

— Walter nous a consultées à ce sujet toutes les deux, reprit vivement Agnès, ne voulant pas que Lord de Cressy soupçonnât Catherine d'avoir parlé de lui la première; le cher enfant croit sans doute que vous n'avez rien de mieux à faire que de le venir voir.

— Il a raison, répondit Lord de Cressy, avec franchise; je n'ai rien de mieux à faire pour le moment. J'ai regretté dernièrement de ne pas

vous voir tous, c'est pourquoi j'ai pris la liberté de répéter ma visite.

— Vous ne pouviez mieux choisir pour nous trouver en force, dit à son tour Mr. Lisle ; mais en dépit des apparences, mon métier n'est pas de couper toujours des tranches de pain et mes enfants n'ont pas continuellement la bouche pleine.

Lord de Cressy se mit à rire, admirant tout bas une aisance qu'il lui eût été impossible d'imiter en pareilles circonstances et tout disposé à revenir de ses préventions : jusqu'alors, il avait considéré une fortune médiocre, un habit râpé et une nombreuse famille comme incompatibles avec les formes et l'éducation d'un *gentleman*. L'extérieur d'Agnès elle-même était fait pour charmer le goût le plus délicat, sa chevelure brune, qui paraissait dorée d'un perpétuel rayon de soleil, encadrait admirablement l'ovale de son doux visage, plus remarquable par l'expression que par la beauté. Rien dans les traits de Mrs Lisle ne rappelait ceux de Catherine, mais elle avait le même son de voix doux et musical.

Lord de Cressy expliqua l'objet de sa visite en offrant ses outils à Walter. L'enfant fut ravi. Agnès craignait bien un peu que les doigts amaigris de son fils ne fussent trop faibles pour une pareille besogne ; mais Lord de Cressy la rassura : c'était de l'adresse qu'il fallait, disait-il, bien plus que de la force. Il voulut voir les œuvres d'art que lui avait vantées Miss Mortimer, et quand Cécil eut exhibé une meute entière, taillée dans des noyaux de cerises et sortant d'un chenil de carton, le jeune homme s'extasia non moins que l'enfant devant ce triomphe du génie de Walter.

— Il faut vous exercer d'abord à travailler le bouleau ou quelque autre bois tendre, dit-il au petit artiste ; vous serez bientôt en état de sculpter ces morceaux de chêne qui m'ont semblé si précieux quand on me les a donnés. J'avais projeté d'en faire un jeu d'échecs et je n'eus le temps que d'ébaucher cette tour. C'était l'époque où l'on me mit au collége ; quand j'en sortis, cette occupation sédentaire me parut indigne d'un jeune homme auquel on venait de donner un cheval et un chien. Mes pauvres outils n'ont pas vu le jour depuis lors.

Tout en parlant ainsi, Lord de Cressy se mettait à l'œuvre avec toute l'ardeur d'un enfant. Il prépara un morceau de bouleau, fit les premières incisions et ne déposa ses outils qu'après avoir sculpté, avec l'aide de Walter, une feuille de chêne dont l'aspect leur faisait honneur à tous deux. Ils étaient l'un et l'autre si absorbés dans leur travail, que personne autour d'eux ne songeait à leur adresser la parole. Mary en avait bien envie ; mais elle n'osait pas. Enfin, elle n'y tint plus ; se glissant à

bas de sa chaise, et pliant soigneusement son tablier, elle s'approcha sur la pointe des pieds du sopha où était Walter. Là, baissant la tête, toute rougissante, elle exprima à demi-voix le désir d'avoir des nouvelles de Nettle. Ce qu'espérait la petite coquette arriva. Lord de Cressy entendit la question, répondit que Nettle se portait à merveille; et Mary confuse de son audace, courut se réfugier derrière la chaise de son père.

Sept heures sonnèrent. Lord de Cressy se rappela tout à coup qu'il avait un dîner à l'autre extrémité de la ville. Il prit congé à la hâte, promettant de rapporter un autre jour pour modèles quelques spécimens de sculptures anciennes.

— Quand je reviendrai, je n'oublierai pas d'amener Nettle, conclut-il en passant une main carressante sur la tête de la petite Mary.

A peine fût-il sorti que toutes les langues se délièrent, celle de Frank exceptée : le pauvre enfant avait si démesurément ouvert les yeux et la bouche tout le temps de la visite, qu'il devait éprouver un véritable soulagement à les fermer. Bébé annonça d'un ton solennel que le « monsieur était parti », et promena autour de lui un regard qui semblait défier toute contradiction. Mary consulta sérieusement son père au sujet de Nettle, et Cécil, courant à la croisée, fit une description enthousiaste du cheval et de la voiture de Lord de Cressy.

Quand le premier moment d'excitation fut un peu calmé, Walter se tourna vers sa mère.

— Lord de Cressy me plaît beaucoup, maman, dit-il à son tour avec un petit soupir de satisfaction, et à vous?

— Comment ne me plairait-il pas, mon chéri? il est si bon pour vous! répondit Agnès.

— Sa bonté n'a rien de commun avec celle d'autres personnes que j'aimerais peut-être si elles ne me mettaient si mal à l'aise, reprit Walter... Mr Dawson, par exemple, s'apitoye constamment sur mon sort... Il m'appelle « pauvre enfant! » et pose si lourdement sa grande main sur ma tête, qu'il me fait frissonner... Je me reproche mon peu de reconnaissance envers lui : il me témoigne tant d'affection!

Agnès sourit tristement; ces paroles de l'enfant révélaient une sensibilité trop exquise, hélas! pour le rude milieu où il serait un jour appelé à vivre.

— Qui sait, maman, continua Walter en posant tendrement la tête sur l'épaule de sa mère; qui sait si au lieu d'être un fardeau pour vous, je ne parviendrai pas quelque jour à faire argent de mon travail?... Peut-être la fortune nous viendrait-elle plus promptement de cette façon que par le moyen de nos copies?..

Mais cette brillante perspective était encore loin; Walter le savait. Aussi ferma-t-il résolument la boîte précieuse pour s'appliquer à son ingrate copie, et lorsque Mr Dawson entra dans la chambre, l'enfant ne tressaillit pas comme de coutume au contact de sa rude main, car cette main lui apportait de la besogne pour plusieurs jours.

CHAPITRE V.

Se souciant peu d'avoir avec sa tante une nouvelle conférence, Lord de Cressy prit soin de s'assurer que Lady Harriet n'était pas seule quand il reparut à Lowndes-Square. Il trouva sa tante et ses cousines, discutant une question importante, la forme de leurs chapeaux. L'entrée du jeune homme hâta la décision finale.

— J'arrive à l'instant! lui cria Lady Harriet du fond de la pièce voisine.

Lionel pria instamment sa tante de ne pas se déranger et s'approcha de Catherine qui brodait comme de coutume à la croisée.

— Votre esprit, Miss Mortimer, est sans doute au dessus de pareilles frivolités? lui dit-il.

— Hélas! répondit Catherine, de ce ton léger que l'on affecte quelquefois pour déguiser des pensées amères; si mon esprit vole si haut, c'est que le poids de ma bourse ne suffit pas à le retenir sur la terre!

Lord de Cressy fut vexé de cette allusion à une vérité désagréable.

— Est-ce à dire, reprit-il, que vous considériez l'opulence comme un obstacle à tout sentiment pur et désintéressé?

— Non, non, ce n'est pas là ce que je pense, repartit vivement Catherine. Mais, de ce que les richesses de ce monde sont hors de notre atteinte, il ne s'ensuit pas toujours que nous soyons désintéressés... Le véritable désintéressement, c'est de les posséder sans en être esclaves.

— Je n'aime pas l'abstrait, fit observer Lord de Cressy; spécifiez-moi donc clairement le genre de désintéressement que vous voulez que j'admire.

— Je ne songeais pas tant à ce qui excite l'admiration qu'à ce qui mérite le blâme, répliqua Catherine, et le ton découragé de cette réponse prouvait qu'elle croyait avoir certains reproches à se faire.

Lord de Cressy la regarda avec intérêt; il désirait poursuivre, mais l'approche de Lady Harriet vint interrompre leur entretien.

— Enfin, voilà cette grande question tranchée! dit-elle; il ne nous reste plus qu'à choisir la nuance des fleurs..... ces demoiselles décideront. Les liserons bleus vont aussi mal à Adélaïde que les roses à

Sophie; l'une des deux se résignera donc à être laide à faire peur..... Je vous félicite, ma chère Catherine, de n'avoir à consulter que votre goût personnel!

Catherine fit observer en riant que Lady Harriet critiquait généralement sa toilette avec beaucoup plus de sévérité que celle de ses filles.

— Eh! sans doute, répliqua Lady Harriet. On a plaisir à vous parer, tandis qu'Adélaïde et Sophie!... Remercions le ciel néanmoins de ce qu'elles sont tout simplement insignifiantes, sans être ni gauches ni vulgaires.

— Comment pouvez-vous parler ainsi? s'écria Catherine.

— Dites la même chose, Miss Mortimer, et ma tante changera de gamme, fit Lord de Cressy en souriant. Vous ne vous imaginez pas quel orage j'ai attiré sur ma tête en blâmant un jour le goût prononcé de Sophie pour certaines nuances que je ne puis pas souffrir!

Lady Harriet feignit de n'avoir rien entendu.

— Qu'avez-vous fait hier de votre après-midi, Lionel? — demanda-t-elle.

— J'ai donné une leçon de sculpture sur bois, répondit Lord de Cressy.

Catherine leva sur lui un regard brillant.

— Ah! vraiment! dit-elle; êtes-vous satisfait des dispositions de Walter?

L'entrée de Sophie empêcha Lionel de répondre.

— Vous êtes donc allé chez les Lisle? – demanda cette dernière à son cousin. J'espère que vous êtes épris comme moi des charmes de Cécil?

— Si vous en raffolez autant que Sophie cela deviendra bien ennuyeux, fit observer Adélaïde.

— A peine ai-je distingué un enfant de l'autre. Toute la famille prenait le thé. Si je me permettais une préférence ce serait en faveur de Walter avec lequel je suis déjà en excellentes relations.

— Je suis heureuse que vous préfériez Walter, dit vivement Catherine, puis, confuse de son animation :

— Agnès en sera si fière! — ajouta-t-elle aussitôt.

— Il ne me paraît pas sage de se faire ainsi un favori de l'un de ses enfants, fit observer Lady Harriet. Je croyais Mrs Lisle plus sensée.

— Agnès n'a point de favori, repartit Catherine, et la tendresse particulière qu'elle ne peut s'empêcher de témoigner à Walter n'excitera jamais la jalousie de ses autres enfants.

— L'amour de Catherine pour ses neveux ne connaît pas de bornes, dit Adélaïde de ce ton sarcastique qui blessait si fréquemment les susceptibilités de sa compagne. Le front de Lionel se rembrunit : il souffrait

de voir Catherine si profondément attachée à une parenté qu'il eût donné tout au monde pour qu'elle oubliât. Aussi fut-ce d'un ton bref et d'une manière évasive qu'il répondit aux questions multipliées de la jeune fille au sujet de sa visite à Audley Street. Catherine, qui ne s'était aperçue de rien, voulait en apprendre tous les détails.

— Vous saurez bientôt par cœur la route de Lowndes-Square à Audley Street, dit Lord de Cressy au bout d'un instant de silence; mais n'y a-t-il donc rien d'autre que vous vouliez voir?... N'avez-vous point de fêtes?... point de visites à rendre?... En vérité, ma tante, votre manque d'énergie m'étonne!

— Mon cher Lionel, répondit Lady Harriet, nous avons vu suffisamment de curiosités à l'étranger. Maintenant j'ai résolu de me reposer et je me contente de recevoir mes amis.

— Je suis de l'avis de maman et j'opine pour le repos, dit Adélaïde; non pas que je me soucie beaucoup de revoir mes amies, mais je ne ferais pas un pas pour admirer le plus beau tableau qu'il y eût au monde.

— Ma chère Addy, tout le monde n'a pas votre apathie, rétorqua Lord de Cressy, et, se tournant vers Catherine :

— Je me souviens, Miss Mortimer, poursuivit-il, que vous exprimiez le désir de comparer le Francia de la Galerie de Munich avec ceux que nous possédons à Londres... Pourquoi ne visiterions-nous pas aujourd'hui la Galerie Nationale?

Ce *nous*, familièrement prononcé, fit battre le cœur de Catherine, en lui rappelant des heures bien douces passées au bras de Lionel, à contempler les merveilles des musées d'Allemagne et d'Italie. La nécessité de refuser lui parut moins cruelle.

— Je ne demanderais pas mieux que d'y aller un de ces jours, répondit-elle d'une voix basse et tremblante; mais à présent, je suis comme Lady Harriet, je n'ai d'autre désir que celui de voir ma famille.

— En vérité, je ne sais comment vous ferez pour aller chez votre sœur, à moins que je ne vous y mène, dit Lady Harriet. Il n'est pas convenable que vous traversiez seule le Parc ce matin.... Je dois une visite à Mrs Lisle; autant vaut que je vous accompagne aujourd'hui.... Je présume, de Cressy, que vous ne vous attendez pas à ce que nous nous gênions avec vous?..... Catherine et moi, nous nous mettrons donc en route immédiatement.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait et Lord de Cressy resta en tête à tête avec ses cousines.

— J'admire chez Catherine cette absence complète de respect humain, dit Adélaïde, prenant la parole avec une vivacité qui ne lui était pas

habituelle. Avant notre retour, son enthousiasme pour sa famille me paraissait affecté, exagéré.... Je croyais qu'elle ne se rendait pas bien compte de sa situation.... Mais aujourd'hui je ne doute plus de sa parfaite sincérité.

— L'affection de Catherine pour sa sœur cesserait de vous surprendre si vous les aviez vues ensemble, repartit Sophie. Mrs Lisle n'est pas seulement une femme charmante, mais une femme distinguée, n'est-il pas vrai, Lionel?

— Très distinguée, répondit de Cressy d'un air un peu contraint. Ces éloges le blessaient : il se disait que le monde croirait faire preuve de condescendance en les prodiguant plus tard aux proches parents de sa femme.

Catherine fut sur les épines pendant tout le trajet de Lowndes-Square aux Écuries d'Adam. Il lui arrivait si rarement de se trouver seule avec Lady Harriet, qu'elle redoutait à chaque instant quelque question embarrassante. Lady Harriet s'arrêtait-elle pour admirer un cheval qui passait? Catherine s'imaginait que sa compagne allait lui parler de Lord de Cressy et lui interdire tout rapport avec lui. La moindre allusion aux jouissances de la vie de campagne lui semblait un avertissement de se préparer à l'exil qu'il lui faudrait subir un jour en qualité d'institutrice. Néanmoins, quand on approcha d'Audley Street sans avoir abordé aucun de ces sujets, Catherine se reprocha de n'avoir point parlé la première de son avenir. Elle fut très silencieuse pendant la visite de Lady Harriet chez Agnès, et se froissa plus que jamais des conseils impraticables donnés un peu rudement par sa protectrice à Mrs Lisle.

Il est difficile aux personnes riches de se rendre bien compte du peu de ressources que laisse la pauvreté à l'initiative et à la volonté; elles ne comprennent point la nature de certaines privations, ni ces mille tracas, ces mille expédients quotidiens dont la répétition brise l'énergie la plus robuste bien plus que ne le ferait une grande douleur. Le monde respecte les grandes douleurs et leur permet de s'afficher au-dehors; il n'a que du mépris pour l'indigence qui ne cache pas ses luttes et ses ennuis sous un visage souriant.

— Il me semble, disait Lady Harriet, qu'un été en ville doit être bien nuisible pour de jeunes enfants... Comme je le disais à Catherine, c'est une mauvaise économie que de vivre en appartement... Vous y êtes contraints, dites-vous? D'accord; mais qui vous empêche d'aller passer quelques semaines à Putney ou à Hampstead, à portée de tous les omnibus et des bateaux à vapeur à un sou?.. Mr Lisle ferait aisément chaque jour la route de Londres et le grand air fortifierait vos enfants.

— Sans doute, répondit Agnès, mais deux déménagements, vous le savez, valent un incendie; d'ailleurs Mr Lisle ne perdrait pas volontiers la chance de trouver quelque occupation dans ses heures de loisir.

Lady Harriet n'argumenta point, quoiqu'elle n'eût pas compris l'objection. Elle s'enquit du personnel que Mrs Lisle avait sous ses ordres et resta stupéfaite d'apprendre qu'Agnès soignait elle-même ses enfants, avec l'aide d'une servante attachée à la maison.

— Si vous continuez un pareil esclavage, vous vous tuerez, lui dit-elle aigrement. Croyez-vous qu'il y ait mérite à cela? Une servante ne vous coûterait pas plus de trois ou quatre livres... Qui est-ce qui ne peut pas économiser une pareille somme?

Agnès eût pu répondre qu'elle n'avait point d'économies et qu'il lui était impossible d'en faire. Elle se contenta de dire avec un véritable orgueil maternel :

— Mes enfants sont bons et faciles; ils ne me donnent aucune peine, surtout depuis que Walter et Mary me viennent en aide pour les instruire et les soigner.

— Mais Walter et Mary sont eux-mêmes des enfants! — s'écria Lady Harriet à la grande indignation de cette dernière. L'oreille fine de la petite fille avait saisi au passage les éloges que lui donnait sa mère, et elle venait d'asseoir le Bébé sur ses genoux avec toute la dignité d'une jeune matrone.

— Cette petite se déformera la taille, poursuivit Lady Harriet, et quant à ce pauvre enfant.... — Elle s'arrêta brusquement en rencontrant fixé sur elle le regard pénétrant de Walter.

— Avez-vous consulté pour lui? reprit-elle au bout d'un instant. Vous ne sauriez croire quelles merveilles la médecine peut produire à son âge... Un des petits Clinton, perclus depuis des années, s'est complétement rétabli après une cure de bains de mer chauds.

— Le docteur nous les avez recommandés pour Walter, mais nous ne les avons pas essayés, répondit Agnès.

— Ce serait inutile, maman, parfaitement inutile, repartit vivement Walter, les joues en feu et les yeux pleins de larmes.

— Vous vous croyez donc plus instruit que le Dr Eton? — lui demanda Lady Harriet.

En tout autre moment le regard qui accompagnait cette question eût intimidé le petit garçon, mais cette fois il répondit résolument.

— Le Dr Eton n'a parlé de bains de mer chauds qu'après avoir épuisé tous les autres moyens de me guérir... Il a dit de plus que le voyage pourrait me faire du mal, n'est-il pas vrai maman?

— Non, mon enfant, dit Agnès avec un faible sourire, c'est moi qui lui ai suggéré que le voyage serait fatiguant.... et.... coûteux.

Lady Harriet sentit qu'elle n'avait pas été heureuse dans ses observations et se leva pour prendre congé. Avant de partir, elle invita Cécil et Mary à venir dîner chez elle le lundi suivant, invitation qui remplit les deux enfants de la joie la plus vive.

Lorsque Lady Harriet fut sortie, Agnès passa dans la chambre voisine pour mettre coucher le Bébé, et pria sa sœur de venir la rejoindre au bout d'un quart d'heure.

Dans l'intervalle, Catherine obtint de Walter un récit détaillé de la leçon de sculpture de la veille. Les enfants s'aperçoivent bien vite qu'on les écoute avec plaisir : Walter ne tarissait point sur la douceur, la patience et l'habileté de son professeur; Cécil décrivit avec éloquence l'aspect de l'équipage qui était venu chercher Lord de Cressy; Mary répéta la promesse qu'il lui avait faite au sujet de Nettle, et Frank, qui compromettait rarement en paroles sa réputation de sagesse, déclara d'un ton grave que « Lord de Cressy était plus grand que Papa. »

Le cœur battant d'une joie qu'elle eût eu peine à définir, Catherine rejoignit sa sœur dans la pièce voisine, bien décidée à lui faire tout entière la confidence de ses sentiments et de ses espérances. L'occasion s'en présenta bientôt. Au bout de quelques instants d'une conversation insignifiante, Agnès lui demanda si Lady Harriet avait laissé percer quelque chose de ses intentions.

— Non, répondit Catherine, et vous m'aviez engagé à ne lui parler que lorsque vous auriez vous-même débattu la question avec Edouard....

— Edouard pense comme moi, dit Agnès, que vous êtes le meilleur juge de votre situation.

— Sans doute, Agnès, mais tout contribue à me rendre plus pénible encore le parti que vous me conseillez..... — Il y eut une pause.

— Agnès, reprit Catherine, cachant ses larmes et sa rougeur sur l'épaule de sa sœur; je crois..., je sais... qu'il m'aime !...

— Lord de Cressy? — demanda Agnès. La question était superflue et ne reçut pas de réponse. Agnès releva avec une douce violence le visage de Catherine.

— Ma chérie, lui dit-elle, puisque vous m'en avez dit autant, vous ne refuserez pas de me confier le reste... Êtes-vous fiancés?

— Non, non, répondit Catherine avec vivacité ; il ne m'a parlé de rien et peut-être aurais-je dû me taire. La joie de ce retour ensemble vers la patrie m'a tellement absorbée que c'est seulement à notre arrivée en Angleterre que j'ai compris ce que nous éprouvions tous les deux....

J'ai senti que nos relations étaient changées.... jusqu'alors il m'avait traitée comme une troisième cousine... Depuis quelques jours sa manière d'être envers moi est plus calme, plus grave, plus sérieuse.... Nous ne nous parlons guère et malgré cela, je sens qu'il ne m'oublie point.... Nous nous entendons sans nous être rien dit....

Cette confession sortait des lèvres de Catherine avec toute la candeur d'un cœur jeune et confiant, que le souffle du doute n'a jamais effleuré. Le silence de sa sœur lui fit craindre d'avoir été trop loin.

— Je m'aperçois, Agnès, que vous me trouvez présomptueuse, reprit-elle, d'un tout autre ton ; hélas ! je sens mieux que personne combien je suis indigne de lui !

— Ne croyez pas cela, ma chérie, répondit vivement Agnès ; je ne puis souhaiter à Lord de Cressy de plus grand bonheur que de vous obtenir ; mais je crains que vous ne vous fassiez illusion sur les obstacles qui pourront se présenter...

— Il m'aime, répéta Catherine.

— Je ne doute point de son affection puisque vous en êtes certaine, mais il ne vous l'a pas déclarée en termes formels... Il s'est trahi peut-être sans le vouloir et se croit maintenant obligé de céder à l'opposition que sa famille et ses amis ne manqueront point de faire à un pareil mariage.

— Parce que je ne suis qu'une pauvre demoiselle de compagnie sans doute?... J'ai toujours envisagé cela comme un obstacle et je trouvais humiliant d'accepter un rang et des richesses si prisés du monde, alors qu'on n'apporte rien en retour. Mais dans ces derniers temps le souvenir de ma position dépendante m'était un peu sorti de la tête... *Il* la connaissait dès le premier jour...

— Oui, chère Catherine, reprit doucement Agnès ; mais Lord de Cressy est encore jeune ; les désirs de sa famille peuvent et doivent l'influencer... Il est impossible qu'on ne lui fasse pas certaines objections..... moi-même je les prévois.

— Vous aussi, Agnès ?... C'est bien dur !.. J'espérais que vous vous réjouiriez avec moi.

— Je me réjouirais du fond du cœur si la chose était possible, répondit Mrs Lisle. Quoiqu'il arrive, je sais que vous me garderez votre confiance et votre affection... Mes craintes viennent peut-être d'une appréhension égoïste causée par le chagrin de vous perdre, et vous avez raison de me blâmer.

— Vous pouvez croire que je vous délaisserais ! s'écria Catherine. Agnès ! vous me parlez de confiance et vous m'en témoignez si peu !...

Lord de Cressy n'a point de sot orgueil : ses visites à Walter en sont la preuve. Lady Harriet elle-même, qui soupçonne je crois la vérité, se montre pour moi meilleure qu'elle ne l'a jamais été.... Elle ne s'oppose point à ce que je vienne vous voir... Ne la jugez pas d'après son écorce un peu rude : elle traite tout le monde de la même façon.

— J'ai remarqué en effet, dit Agnès, que Lady Harriet paraissait sanctionner votre attachement mutuel.... Cet attachement du reste est en quelque sorte son ouvrage.

— Ne l'en blâmez pas, interrompit Catherine avec un peu de hauteur, elle n'est pas plus coupable que je ne suis à plaindre... Je ne renoncerais pas à mon bonheur présent fût-ce même pour échapper aux maux que vous semblez prévoir... Quoiqu'il arrive, je ne regarderai en arrière qu'avec un sourire de triomphe et de joie.

Agnès sourit faiblement pour toute réponse.

— Néanmoins, Agnès, reprit Catherine, en me décidant à vous tout confier, j'ai pris la ferme résolution de me laisser guider par vos conseils.

Cet acte de soumission spontanée toucha profondément Mrs Lisle. Elle déposa un baiser sur le charmant visage de sa sœur, que son impression d'inquiète tendresse rendait plus séduisant encore.

— Chère Catherine, lui dit-elle affectueusement, j'ai eu tort d'assombrir vos joyeuses espérances par des prévisions que rien ne semble justifier à présent... Je ne désire pas que vous agissiez autrement que vous ne l'avez fait jusqu'ici... Il est juste que Lady Harriet vous parle la première.

Catherine ne demandait pas mieux que de vivre au jour le jour avec l'espoir de voir le présent devenir durable. Le passé lui rappelait mille doux souvenirs : les visites faites en compagnie de Lord de Cressy aux palais et aux musées de l'Italie ; leurs promenades à cheval sur les collines : leurs excursions le long de la rivière à l'heure du crépuscule, quand on se reposait ensemble des fatigues du jour. Catherine, en véritable enfant, n'avait pas songé à l'avenir ; à peine pouvait-elle répondre aux interrogations d'Agnès. Elle croyait à la vérité Lord de Cressy possesseur d'une belle fortune... Il avait quelque part une propriété du nom de Holdinghame, renfermant un ancien château, un beau parc et une vieille tour, plus ancienne que le château, vrai repaire de corneilles. Lord de Cressy avait beaucoup parlé à Catherine de son enfance ; il se rappelait encore le doux visage de sa mère encadré de son bonnet de veuve et flétri par les larmes. La mort prématurée de ses filles l'avait conduite au tombeau, et Lionel était resté bien jeune sous la tutelle d'un

oncle que Lady Harriet appelait M. de Cressy. Lady Harriet et la mère de Lionel étaient sœurs. La protectrice de Catherine ne parlait jamais des parents de son neveu du côté paternel. Evidemment elle ne connaissait point et n'avait jamais eu de rapports avec eux.

Le réveil du Bébé, qui réclamait à grands cris ses chaussures et son dîner, vint mettre un terme aux confidences des deux sœurs. Attirés par la voix du plus jeune, les autres enfants firent invasion dans la chambre, impatientés de la longue absence de leur mère et de leur tante. Ils demandaient instamment que « tante Catherine » leur contât une histoire; rappelée de ses rêves à la réalité, la jeune fille satisfit leur exigence en leur faisant le récit du conte des « Trois Ours. »

CHAPITRE VI.

Lord de Cressy ne parut pas ce jour-là chez les Lisle, au grand désappointement de Walter et à la satisfaction non moins grande de Catherine, qui redoutait l'embarras d'une entrevue sous les yeux de sa sœur, à présent qu'Agnès savait tout. D'ailleurs il n'oublia pas son jeune élève; et lui fit porter avec ses compliments, un assortiment de bois de diverses espèces et de dessins choisis, que l'enfant disposa autour de la chambre, de façon à lui donner un aspect tout artistique.

Dans le courant de la soirée, quand les enfants furent au lit, Agnès fit part à son mari de tout ce qui n'avait pas été strictement confidentiel dans son entretien avec sa sœur. Elle lui confia ses perplexités qu'Édouard ne partagea point. Lord de Cressy lui plaisait; il se réjouissait de voir élever Catherine à une position dont elle ferait l'ornement, et il ne voyait pas la nécessité d'intervenir. C'était le rôle de Lady Hariet, puisqu'il était impossible de supposer que l'attachement mutuel des deux jeunes gens eût échappé à sa perspicacité. Lord de Cressy était maître de ses actions, et M. Lisle ne comprenait pas d'où pourrait venir une opposition sérieuse à son mariage. Il usait du même argument que Catherine : le jeune homme était évidemment sincère, autrement il ne se fut pas unis en rapport avec des parents futurs, habitant les Écuries d'Adam, et si peu capables de lui faire honneur aux yeux du monde. Agnès se rendit aux raisonnements de son mari et s'endormit l'esprit plus tranquille.

Il n'en fut pas de même de Catherine: les inquiétudes éveillées en elle par les paroles de sa sœur; ne se calmèrent point aussi aisément. A partir de ce moment, elle resta pour ainsi dire sur le qui-vive, péniblement occupée à guetter ce qui, dans la manière d'être de Lord de Cressy, pouvait justifier ses appréhensions. Il dîna se soir-là à

Lowndes-Square avec plusieurs autres personnes, et manœuvra de façon à se placer auprès de Catherine. Tout le temps il ne s'occupa que d'elle, mais la jeune fille n'eût pas de peine à s'apercevoir de la répugnance qu'il avait à parler de sa visite chez les Lisle. Obligé de convenir de la distinction et de la gentillesse de Walter, il le fit avec contrainte et comme s'il eût considéré l'enfant d'un tout autre œil que le reste de la famille.

— Il a un caractère charmant, dit Catherine se mettant aussitôt sur la défensive; mais comment ne serait-il pas distingué, vivant constamment dans la compagnie d'Édouard et d'Agnès?

Lord de Cressy sourit d'un sourire indulgent; l'assertion ne lui paraissait pas convaincante. Mais il ne cacha point son mécontentement en apprenant que Catherine avait promis de passer auprès de sa sœur la journée du lendemain qui était un dimanche, et que M. Lisle devait venir la prendre pour la mener à l'église. Lionel s'était procuré une permission pour l'église du Temple, convaincu que Catherine et les Wilmot l'y accompagneraient volontiers. Il avait cru, disait-il, que ce projet sourirait à Miss Mortimer et qu'elle préférerait entendre le service divin au Temple plutôt qu'à la chapelle d'Audley-Street.

— Cela m'eût souri en effet tout autre dimanche, répondit Catherine; mais il m'est doux de passer auprès d'Agnès le premier dimanche de mon arrivée.

Lord de Cressy, quoique blessé, n'osa pas insister.

Le jour suivant, il pleuvait à verse. On plaignit Catherine; on essaya de quelques arguments pour la retenir au logis. Mr Lisle, fidèle au rendez-vous, fut introduit dans la pièce où la famille achevait de déjeuner. Il convint que les rues était boueuses, mais il assura que le temps était trop doux pour que l'on eût à craindre de s'enrhumer. Lord de Cressy adossé à la cheminée, paraissait attendre avec humeur la décision de Catherine. L'expression de sa physionomie détermina la jeune fille à braver le mauvais temps,

— Tout ira bien, dit-elle; j'ai mon costume de voyage, des galoches, un manteau. Edouard m'abritera sous son parapluie, et jamais je ne m'enrhume. Lady Harriet approuva la résolution de sa protégée; elle n'était pas fâchée de voir Catherine décourager les avances de Lord de Cressy. M. Lisle, ayant déclaré qu'il était trop trempé pour prendre un siége, nos deux voyageurs se mirent en route.

— Prenez au moins mon parapluie, dit Lord de Cressy à Catherine en l'accompagnant jusqu'à la porte. Le parapluie de Mr Lisle était

tout simplement de coton brun et l'on voyait qu'il avait fait du service.

— Mon vieil ami n'a pas peur du mauvais temps, répondit gaîment Édouard, en franchissant le seuil et déployant son parapluie au-dessus de la tête de Catherine avec autant de précaution que s'il eût été de la plus belle soie.

A peine tous deux furent-ils sortis que la langue des Wilmot, selon la coutume assez générale en pareil cas, s'exerça aux dépens de Mr Lisle. Lady Harriet, se déclara frappée du changement qui s'était opéré en lui... On voyait bien ajouta-t-elle, qu'il mourait de faim... Elle ne s'était abstenue de l'inviter à déjeuner que dans la crainte de le blesser, les pauvres étant toujours susceptibles... Adelaïde s'étendit sur le charme qu'il y aurait pour Catherine à passer un jour pluvieux dans la boutique d'un épicier, au milieu d'une troupe d'enfants rendus plus turbulents encore par l'impossibilité de sortir. Sophie prit la défense des enfants, loua l'affection désintéressée de Catherine pour sa famille et fit l'éloge de Mr Lisle. Lord de Cressy écouta le débat sans rien dire, avec cet air de profonde attention que nous affectons souvent pour les choses qui nous sont désagréables à entendre.

Il eût été moins satisfait encore s'il eût pu voir combien leur commisération était hors de saison. La jeune fille s'amusa comme un enfant de sa promenade à travers le parc par une pluie battante : on enfonçait dans la boue jusqu'à la cheville, et, en dépit des assertions d'Édouard, l'humidité la glaçait jusqu'aux os, mais tout fut oublié en arrivant chez sa sœur. Elle y fut accueillie avec une tendresse qui lui rappela les heureux jours de son enfance. Usant de ses droits de sœur aînée, Mrs Lisle fit bien vite quitter à Catherine ses chaussures et son manteau en la grondant de son imprudence.

Quand il faisait beau temps et que Walter se sentait bien, il accompagnait parfois ses parents à l'église; mais ce jour-là on avait décidé qu'il resterait à la maison. Le pauvre enfant avait souffert toute la nuit sans pouvoir fermer l'œil; il reposait en ce moment sur sa chaise longue, les traits plus altérés que de coutume. Catherine se pencha pour déposer un baiser sur ce front intelligent et pur; elle se souvint, en le regardant, d'un verset dont le sens l'avait souvent fait réfléchir : « Captifs de l'espérance, levez les yeux vers le refuge qui vous attend » Pauvre petit ! n'était-il pas, lui aussi, un captif de l'espérance? N'avait-il pas sans cesse les yeux tournés vers le seul refuge qui lui promît la fin de ses maux? Agnès arrangea les coussins où s'appuyait son fils et mit à sa portée les livres dont il se servait le dimanche. Elle l'embrassa en le plaignant de sa solitude; mais Walter répondit avec un sourire que les

heures s'envolaient pour lui ce jour-là plus promptement encore que pendant la semaine.

La conduite des autres enfants ne justifia pas davantage les suggestions malveillantes d'Adélaïde; il y eut bien entre eux quelque contestation à qui prendrait place sur les genoux de leur père; mais un mot d'Agnès les fit rentrer dans l'obéissance et il eût été difficile de voir une réunion de famille plus paisible. Le Bébé lui-même avait compris que son costume des dimanches lui imposait un certain décorum. Ce costume descendait en succession des aînés aux cadets; il avait passé depuis peu au dernier de la bande, qui, malgré l'ampleur des proportions, n'y était pas encore suffisamment accoutumé pour s'y trouver à l'aise.

On partit pour l'église; quoique celle d'Audley Street méritât à peine ce nom, Catherine fut heureuse d'assister à l'office divin dans sa patrie et de se sentir en communion de croyance avec ceux qui l'entouraient.

L'après-midi fut éclairée par un soleil radieux, Mr Lisle proposa à sa belle-sœur de la mener à l'office du soir à Westminster, proposition qu'elle accepta avec joie. La promenade lui parut charmante. Édouard fut causant sans aborder de sujet embarrassant. Il remarqua avec plaisir que les merveilles visitées par Catherine à l'étranger ne diminuaient en rien son enthousiasme pour les admirables proportions de l'édifice qu'ils avaient sous les yeux, et dont une musique suave emplissait les voûtes lorsqu'ils entrèrent.

Comme ils revenaient à travers Pall-Mall, Catherine parcourut des yeux les maisons de Carlton-Gardens avec le désir bien naturel de découvrir l'habitation de Lord de Cressy. Sa curiosité fut satisfaite par l'apparition de Lord de Cressy lui-même, qui sortait, accompagné d'un homme âgé, de l'un des petits jardins avoisinant le Square. Il se trouva presque face à face avec Mr Lisle et sa belle-sœur : Catherine baissa les yeux en rougissant et l'embarras de Lord de Cressy n'échappa point à Mr Lisle. Laissant tomber le bras de son compagnon, sous prétexte de fermer la porte derrière lui, Lionel se détourna, adressant à Catherine et à son beau-frère un salut à peine perceptible.

— C'est sans doute là qu'habite Lord de Cressy? — fit observer Édouard, lorsque Catherine et lui eurent fait quelques pas en silence.

— Je le suppose, répondit Catherine, regardant droit devant elle de façon à ne laisser voir que son profil.

— Connaissez-vous le personnage qui l'accompagne ?

— Non, je ne l'ai jamais vu... Regardez donc, je vous prie, ce petit chien maltais...

Édouard eut pitié de la confusion de sa belle-sœur; il admira le chien

en question et commença une longue dissertation sur les qualités respectives des chiens barbets et des lévriers d'Italie. Pendant ce temps, Lord de Cressy continuait sa route vers Spring-Gardens, maudissant tout bas l'impitoyable interrogatoire que lui faisait subir son compagnon. Ce compagnon n'était autre que son oncle, Mr de Cressy. Le salut précipité de Lionel ne lui ayant pas laissé le temps de dévisager les personnes auxquelles il s'adressait. Mr de Cressy, qui était myope, mit son lorgnon dans l'œil, et, sans remarquer l'impatience du jeune homme, examina avec la plus scrupuleuse attention Catherine qui s'éloignait au bras de Mr Lisle.

— Quels sont donc ces amis, Lionel? demanda-t-il enfin. Ils ne m'ont pas l'air d'un couple bien respectable...

Convenons, pour être justes, que la toilette de Catherine avait perdu sa fraîcheur tout autant que le malheureux parapluie de Mr Lisle.

— Ce n'est pas un couple, répliqua aigrement Lionel.

L'oncle leva les sourcils, un peu surpris du ton acerbe de cette réponse.

— Devant une pareille assertion, il ne me reste qu'à m'incliner, dit-il ; j'aurais trop de peine sans doute à réfuter les arguments abstraits par lesquels vous en êtes arrivé à conclure qu'un assemblage de deux personnes ne forme pas un couple... Oserais-je vous demander si c'est un trio ?.. un quatuor, peut-être ?

— Je veux dire simplement que ces deux personnes ne sont pas mari et femme comme le désigne habituellement le mot couple, répondit Lord de Cressy. C'est Mr Lisle et sa belle-sœur Miss Mortimer.

— Ah ! vraiment, c'est là Miss Mortimer ! — répéta Mr de Cressy d'un ton qui prouvait que le nom de Catherine ne lui était pas étranger. Lord de Cressy garda le silence.

— On me disait que ç'avait été une beauté, poursuivit l'oncle.

— Quelque opinion qu'on ait de ses charmes, on n'en saurait parler au passé, répliqua Lord de Cressy.

— Quoi ! n'est-elle pas institutrice ou quelque chose d'approchant dans la famille Wilmot ?.. En ce cas, il est impossible qu'elle soit bien jeune...

— Miss Mortimer a été élevée avec mes cousines comme faisant partie de la famille; repartit Lionel. Elle n'est ni institutrice ni dame de compagnie.

— Quelle absurdité ! s'écria Mr de Cressy promenant son lorgnon de côté et d'autre d'un air distrait. Les femmes qui se disent raisonnables, comme Lady Harriet, sont seules capables de pareilles folies. Sans doute

elle se pique d'avoir fait la chose du monde la plus généreuse... Fatiguée de sa protégée, elle la lancera quelque jour dans le monde au hasard, après avoir réussi à la dégoûter de la sphère où elle devait vivre et dont elle ne peut sortir.

Lord de Cressy fit un effort sur lui-même pour répondre avec calme.

— Vous êtes injuste envers Lady Harriet, mon oncle, dit-il; Miss Mortimer habite toujours sous son toit; elle revient d'avoir été passer la journée auprès de sa sœur.

— Pauvre fille! reprit Mr de Cressy. Je présume que Lady Harriet l'abandonnera graduellement... C'est ce qu'elle peut faire de mieux... Il n'est pas d'excentricité, je vous le répète, dont une femme sensée ne soit capable... Ne favorisait-elle pas, il y a quelques années, l'inclination du jeune Milton, mon pupille pour l'une de ses filles, alors que tous les deux n'étaient encore que des enfants?... J'eus vent de la chose, fort heureusement, par l'un de mes amis qui se trouvait en ce moment à Nice. Il m'écrivit ce qui se passait... J'arrêtai la passion du jeune homme et je le rappelai en Angleterre... Aujourd'hui, il vient de faire un excellent mariage: il a épousé l'héritière du domaine qui avoisinait le sien.

— C'est de la pauvre Addy qu'il s'agissait sans doute en premier lieu? fit observer Lord de Cressy, heureux de la digression. J'ai toujours supposé qu'elle avait souffert de quelque désappointement de ce genre.

— De deux ou trois très probablement, repartit l'oncle avec insouciance. Êtes-vous encore assez novice pour croire à la durée d'un seul et unique amour.

Lionel hâta le pas en se mordant les lèvres; mais ce fut en vain qu'il essaya de se débarrasser de son bourreau. Mr de Cressy déclara qu'il était venu en ville avec l'intention de passer le plus de temps possible dans la compagnie de son neveu. Il le suivit au Club, chez Lady Etherington où Lionel allait porter sa carte, et finalement, tous deux dînèrent ensemble à l'hôtel Clarendon.

Mr de Cressy était un de ces vieux garçons, comme on en voit flotter à Londres, à la surface de la bonne compagnie; très recherchés à table, où ils remplissent agréablement une place vacante, sachant parler cuisine française, politique, littérature, et profondément entichés de leur mérite personnel. « Fais-toi le plus de bien possible; l'on parlera de toi avantageusement », telle était la devise de Mr de Cressy. Fidèle à cette devise, il menait une existence de popularité et de bien-être faite pour accroître encore son orgueil. L'égoïsme chez lui ne connaissait pas de bornes. Son ton de persiflage, les répliques pleines de causticité qu'il adressait aux adversaires de ses opinions, lui avaient valu une réputation

d'esprit. On le trouvait perspicace parce qu'il attribuait à tout le monde les motifs bas et vulgaires qui dictaient sa propre conduite. Aux cœurs jeunes et purs, les hommes de cette trempe sont généralement odieux; mais les germes de ces mêmes défauts existaient déjà chez Lionel de Cressy. Ils y sommeillaient à la vérité sous des dehors qui promettaient mieux; cependant l'orgueil et l'égoïsme, qui faisaient aussi le fond de sa nature, l'avaient déjà mis en garde contre le genre humain et nul n'était plus sensible que lui à l'opinion du monde qu'il affectait de mépriser.

— On dira que j'ai été pris au piége, que je suis la dupe d'une folle passion, murmurait Lionel, tout en regagnant sa demeure après s'être séparé de son oncle. Mon oncle m'en accuse déjà... Je serai bafoué, tourné en ridicule... Et cependant, poursuivit-il, comme la douce image de Catherine flottait devant lui dans tout l'éclat de sa grâce et de sa beauté... cependant cela n'est pas vrai!... Elle est sincère... elle est sans artifice, si jamais femme l'a été !.. Elle m'aime d'une affection que je ne mérite point... Si elle m'appartenait, tous les soupçons tomberaient devant elle... Mon oncle lui-même subirait le charme de sa candeur et de sa distinction... Ah ! si l'on parvenait seulement à briser son intimité avec les Lisle !

Et Lord de Cressy passa la nuit à se demander comment une telle séparation pourrait s'effectuer.

CHAPITRE VII.

Le lundi matin, il y avait réunion nombreuse, chez les Wilmot. Lady Hélène Enmore avait persuadé à son frère de la mener goûter à Lowndes-Square. C'était le seul moment de la journée, disait-elle, où elle pût trouver Adélaïde et Sophie, et il lui tardait de renouer avec elles leur intimité d'autrefois. Hélène était une jolie blonde; quand elle ôta son chapeau pour mettre toute cérémonie de côté, selon son expression, une profusion de boucles soyeuses tombèrent sur ses épaules, encadrant son frais visage aux contours arrondis comme celui d'un enfant. Avec son sourire joyeux, sa grâce et sa vivacité, elle parut charmante à Catherine, qui la suivait des yeux de sa retraite habituelle dans l'embrasure de la croisée.

Les de Cressy y étaient aussi. Mr de Cressy avait trouvé poli d'aller rendre ses devoirs à Lady Harriet, et cette dernière, femme du monde jusqu'au bout des ongles, l'avait accueilli avec autant de cordialité apparente que s'il n'eût pas mis tout en œuvre pour ruiner l'avenir de sa

fille. Quand Lord de Cressy entra, précédé de son oncle, Catherine, sans en comprendre la raison, vit Adélaïde tressaillir et changer de couleur. Elle causait en ce moment avec Lady Hélène, et l'effort qu'elle dût faire pour se contenir fut si violent, que la raideur habituelle de son maintien devint plus apparente encore.

Sophie, pendant ce temps, faisait exécuter à Nettle une foule de tours d'adresse, qui divertissaient infiniment Cécil et Mary, invités à goûter ce jour-là par Lady Harriot. Catherine admirait de loin la grâce enfantine de ses petits neveux, l'intelligence qui brillait dans le regard de Cécil, la beauté plus fine et plus distinguée de sa sœur. Quelle mère, se disait-elle, n'eût pas été fière de posséder de tels enfants ? Ses yeux, en parcourant le salon, s'arrêtèrent un instant sur Lionel de Cressy; il causait avec M. Enmore et leur conversation très-animée paraissait les absorber tout entiers.

A l'annonce du goûter, tous les groupes disséminés dans le salon se confondirent. Cécil et Mary retombèrent dans un violent accès de timidité. Le nombre des domestiques et la profusion des mets leur causaient une sorte d'oppression; ils se prirent à regretter de n'être pas chez eux. La présence de Nettle eût été pour eux un puissant encouragement; mais Nettle s'était réfugié sous la table et les regards désespérés des deux enfants appelèrent Catherine à leur secours. Elle les prit par la main et les fit asseoir à ses côtés. Cécil, dans son émotion, faillit vérifier le proverbe : « En s'asseyant entre deux chaises, l'on risque de se trouver par terre. »

Au bout de quelques instants, le courage lui revint. Il s'aventura à faire quelques observations, d'une voix très-basse d'abord, mais qui s'éleva par degrés.

— Tante Catherine!

— Que voulez-vous, Cécil?

— J'ai vu de la gelée comme celle-là dans la boutique de Gunther... — En parlant ainsi, l'enfant désignait le mets en question.

— C'est possible, répondit Catherine avec un sourire; continuez votre repas.

L'admonition fit effet pour quelques minutes; mais l'enfant reprit bientôt d'un air de triomphe.

— Tante Catherine, ma cuiller et ma fourchette sont en argent!.. Je le sais, car Walter a précisément la marque que je vois ici sur le gobelet qui lui vient de grand papa!..

Catherine loua la finesse de cette remarque et le petit garçon, encouragé, poursuivit.

— Il y a des armoiries sur cette cuiller comme sur les voitures des Écuries d'Adam....

— *Où* dites-vous que vous habitez? — demanda d'un ton ironique Mr de Cressy qui était placé de l'autre côté de Cécil.

— Aux Écuries d'Adam, South Audley Street, répondit promptement le petit garçon, dans la mémoire duquel on avait imprimé cette adresse, comme on grave sur le collier d'un chien le nom et l'adresse de son maître.

— Ah! vraiment! fit observer le vieux gentilhomme; ce doit être un singulier local!

Le ton dédaigneux avec lequel ces paroles furent prononcées et le sourire qui les accompagna firent rougir Catherine d'indignation; Lord de Cressy lui-même changea de visage. Mais la plus déconcertée fut sans contredit Lady Harriet : elle savait mieux que personne combien l'orgueil de son neveu devait souffrir devant un pareil exposé de la situation des Lisle... Elle avait désiré plus d'une fois qu'on pût ainsi l'arracher à ses rêves d'amour. Mais à présent son cœur de femme saignait pour Catherine, dont les affections les plus intimes et les plus pures devaient être sacrifiées à de pareilles considérations... Dans le dessein d'épargner sa protégée autant que possible, elle pressa Cécil d'accepter une seconde aile de poulet et, se tournant vers Mr de Cressy, elle lui demanda si les bruits qui couraient au sujet d'une division dans le cabinet étaient fondés. Elle parvint ainsi à distraire momentanément l'enfant et le diplomate.

Mais la voix argentine de Cécil ne tarda pas à s'élever de nouveau.

— Tante Catherine, dit l'enfant; croyez-vous que papa soit jamais assez riche pour acheter un chien pareil à Nettle?

— Je l'ignore, Cécil, répondit Catherine.

— Son entretien ne coûterait pas cher, poursuivit le petit garçon; on le nourrirait avec des os... Nous avons tant d'os à la maison!

— Et puis vous en feriez de l'argent, interrompit vivement Mr de Cressy. Quand le commerce ne va pas, on convertit son chien en saucisses...

Cécil répondit avec indignation qu'il n'était pas un faiseur de saucisses, et le rire universel qui accueillit cette boutade serra douloureusement le cœur de Catherine, car Lord de Cressy riait comme les autres.

Lady Hélène ramena involontairement autour d'elle les plis de son châle qui touchaient la robe de la petite Mary. Il fallait, pensa-t-elle, que Lady Harriet eût contracté à l'étranger des notions bien singulières pour admettre à sa table les enfants de son palefrenier !.. M. Enmore,

mieux informé que sa sœur, s'étonna d'abord de l'engoûment de Lord de Cressy; puis, frappé de l'attitude de Catherine qui se tenait droite et immobile sur son siége, la tête légèrement inclinée en arrière, les yeux brillants, les lèvres frémissantes, il comprit qu'une beauté aussi merveilleuse était bien faite pour fasciner.

Lady Harriet, voulant faire taire Cécil, l'informa que s'il n'achevait promptement son goûter, il arriverait trop tard au jardin zoologique pour assister au repas des lions. L'enfant se le tint pour dit et ne leva plus les yeux de dessus son assiette. Bientôt les Enmore prirent congé. Au moment où Catherine, attendant la voiture qui devait les emmener, habillait Cécil et Mary, elle vit Mr de Cressy se pencher à l'oreille de son neveu :

— Enfant terrible! murmura-t-il à demi voix.

Catherine ne tourna point la tête, mais elle comprit que le terme s'appliquait au petit garçon. L'éclat de rire qui y répondit ne lui laissa aucun doute à cet égard. La main de la jeune fille trembla; elle laissa échapper le gant qu'elle tenait à la main; Lord de Cressy se précipita pour le lui rendre et leurs yeux se rencontrèrent. Ceux de Lionel se baissèrent aussitôt sous le regard plein de reproches qu'elle lui adressait.

— Lord de Cressy, dit Catherine d'une voix basse mais ferme, vous vous méprenez étrangement si vous croyez que Cécil ait divulgué aujourd'hui rien que nous désirions tenir secret... rien que vous ne sachiez depuis longtemps. Mr Lisle et ma sœur ne rougissent point de leur pauvreté : elle est plus honorable que la richesse!

Mr de Cressy, qui était à quelque distance de là, ne saisit pas peut-être les paroles de la jeune fille ; mais il la considérait d'un air d'intérêt si profond et si vrai que toute réplique s'arrêta sur les lèvres de Lionel. Il regagna sa place sans rien dire.

— La voiture vous attend, Catherine, dit Lady Harriet.

La pauvre enfant tressaillit comme si elle sortait d'un rêve. Mr de Cressy tendit la main à Sophie qui accompagnait Catherine et s'inclina légèrement devant cette dernière. Elle lui rendit son salut et passa sans se détourner auprès de Lionel qui avait fait un pas en avant. Elle se jeta plutôt qu'elle ne s'assit au fond de la calèche, laissant à Sophie le soin de faire causer les enfants; mais ceux-ci n'avaient qu'une idée, arriver le plus tôt possible au Jardin Zoologique. Après quelques tentatives infructueuses pour les distraire, Sophie se tourna vers Catherine.

— J'ai vu pour la première fois aujourd'hui Mr de Cressy, lui dit-elle avec hésitation. Maman le connaissait. Ses manières ne sont pas agréables, mais la popularité l'a gâté... C'est tout à fait un homme du monde.

— Vous ne pouviez rien dire de plus sévère à l'adresse des hommes du monde, ma chère Sophie, répondit Catherine avec un demi-sourire.

— J'espère, Catherine, reprit Sophie un peu inquiète, que vous n'allez pas le prendre en aversion... Mieux vaut croyez-moi, supporter son excentricité et lui pardonner ses préjugés... C'est le seul moyen de les dissiper...

— Je doute qu'une telle victoire vaille la peine d'être remportée, repartit Catherine du même ton de hauteur et de dédain.

Sophie n'avait jamais fait la moindre allusion à l'attachement qu'elle voyait naître entre Catherine et son cousin; mais cette fois elle poursuivit précipitamment :

— Les mêmes caractères se retrouvent souvent dans une famille... Mr de Cressy, m'a-t-on dit, a beaucoup d'influence sur son neveu...

Catherine changea de couleur :

— Je n'ai aucun désir de m'interposer entre eux, répondit-elle avec un calme forcé.

— Vous ne m'en voulez pas, chère Catherine? reprit encore Sophie. Catherine secoua la tête en souriant; mais il était évident que la sympathie de sa compagne n'était pas plus de son goût que les conseils qu'elle avait essayé de lui donner et Sophie regretta d'avoir abordé ce sujet.

Néanmoins, quand on atteignit le Jardin Zoologique, Catherine parut avoir repris toute sa gaîté. Elle s'amusa de l'enthousiasme de Cécil, et eut beaucoup à faire pour calmer les terreurs de la petite Mary, que cette partie de plaisir divertissait moins que son frère. Cécil adorait les animaux ; il se plaisait à leur chercher une foule de rapports avec les personnes qu'il connaissait. Les girafes, avec leurs yeux si doux et leurs mouvements pleins de grâce, lui rappelaient sa mère... L'ours lui paraissait avoir quelque similitude avec Frank et lorsqu'il vit l'hyène, il s'écria tout-à-coup.

— Voilà le monsieur qui était assis près de moi tout-à-l'heure!

Sophie se mit à rire et trouva en effet quelque ressemblance entre l'expression désagréable de l'animal et celle de Mr de Cressy.

— Pourquoi pas entre l'hyène et Lord de Cressy? — fit observer Catherine.

— Lord de Cressy! répéta Cécil indigné. Oh! ma tante!... Il a bien plus de rapports avec de jeune lion que nous avons vu là-bas!

Sophie comprit le sentiment d'amertume qui avait dicté cette remarque à Catherine... Douce et soumise comme s'était toujours montrée la jeune fille, sa fierté une fois en jeu pouvait la rendre plus indomptable encore que Lionel de Cressy.

(Traduit de l'anglais par Mlle L. L'ESTRIVE.)

(La suite à la prochaine livraison.)

L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME

ET LES MISSIONNAIRES FLAMANDS AU MEXIQUE

A L'ÉPOQUE DE LA CONQUÊTE.

Depuis un quart de siècle, les investigations scientifiques qui s'étaient dirigées presque exclusivement jusqu'alors du côté de l'Orient, se sont tournées avec avidité vers le « pays de l'Ouest » et ont abouti à des résultats considérables. Langues, races, antiquités, ruines, on a tout approfondi et il est avéré aujourd'hui que lorsque les conquérants espagnols arrivèrent au Mexique et au Pérou, ils y trouvèrent des populations parvenues à un état de civilisation qui peut soutenir la comparaison avec celui des peuples de l'antiquité orientale. Notre dessein n'est pas d'aborder ce sujet si vaste et si plein d'attrait; nous nous bornerons, dans les pages qui vont suivre, à mettre en lumière un fait qui n'a pas été suffisamment établi jusqu'à présent ou qui a été dénaturé à plaisir. Ce fait, c'est l'attitude de l'Église à l'égard de la conquête. Nous revendiquons pour le clergé catholique et pour les ordres religieux l'honneur d'avoir tenu haut et ferme le drapeau de la civilisation et de l'humanité en face de l'oppression et de la barbarie. L'histoire du Mexique nous fournira les preuves de notre thèse. Une réserve toutefois est nécessaire pour qu'on ne se méprenne pas sur la portée de nos paroles. Il y avait, au Mexique, comme ailleurs, une partie des membres du clergé, — partie minime à la vérité, — lesquels, par indolence, désir de plaire, ambition ou avidité, appuyaient le gouvernement colonial, quelques mesures qu'il pût prendre, se rangeaient invariablement de l'avis des vices-rois et s'efforçaient, d'être agréables, en toutes circonstances, au « pouvoir civil ». C'est à cette portion du clergé que font évidemment allusion, sans s'en douter, ceux qui accusent l'Église d'avoir travaillé, de concert avec les gouvernants, à l'esclavage et à la destruction des Indiens. De ceux-là nous n'avons rien à dire. Nous ne voulons nous occuper que des prêtres et religieux — c'était l'immense majorité — qui osaient soutenir la cause des faibles et des opprimés contre des persécuteurs insatiables, reprochaient vivement à ces derniers leur oubli des préceptes de la Religion et leur manque de charité et ne se faisaient pas

faute au besoin d'opposer une résistance passive aux « lois de l'autorité laïque ». De ceux-ci, certains vice-rois n'étaient pas éloignés de dire qu'ils étaient « hostiles à l'État ». Cette question mériterait de faire l'objet d'un livre spécial; l'espace dont nous disposons nous permet à peine d'en effleurer les faces principales; mais cela suffit pour la démonstration que nous avons en vue. Les sources où l'on peut puiser les éléments de cette intéressante étude sont trop nombreuses pour pouvoir être énumérées ici; nous nous bornerons à citer *l'Histoire des nations civilisées du Mexique* par l'abbé Brasseur de Bourbourg, qui résume et complète toutes les autres, sans épuiser la matière. Si l'article qu'on va lire offre quelque intérêt, c'est à ce savant ouvrage qu'en revient le principal mérite.

I.

Tandis que, les armes à la main, Cortès et ses lieutenants obligeaient les peuples du Mexique et de l'Amérique centrale à plier sous leur domination, l'Église s'apprêtait, par des voies plus douces et plus en harmonie avec les préceptes de son divin fondateur, à gagner l'obéissance des indigènes et à les soumettre aux lois d'une civilisation qu'ils n'entrevoyaient encore que sous les aspects lugubres de la violence et du brigandage. Les relations de Cortès à l'Empereur et les autres nouvelles de la conquête de Mexico avaient répandu l'étonnement dans toute l'Europe. Sur ses instances, le monarque avait réuni son conseil pour aviser aux meilleurs moyens à employer pour la conversion de tant de peuples et pour les introduire peu à peu dans le giron de l'Église; mais, en dépit des expressions pompeuses du Conquérant, les théologiens et les jurisconsultes, en présence de tout ce qui s'était passé, hésitaient à reconnaître la validité des droits que les Espagnols prétendaient avoir sur ces contrées; ces scrupules d'une conscience alarmée, qu'on ne saurait trop mettre en évidence en l'honneur de la religion catholique et des ministres de Charles-Quint, furent la cause qui retarda, pendant deux ans, l'envoi régulier des missionnaires destinés à travailler à la vigne du Seigneur et à être les instruments de la Providence pour protéger les indigènes contre la tyrannie des conquérants. Un grand nombre de religieux de mérite, espagnols, français, flamands et italiens, enthousiasmés au bruit des merveilles du Mexique et de la moisson qu'il y avait à faire parmi tant de nations idolâtres, demandaient à passer les mers.

En attendant que le Souverain Pontife eût expédié les bulles nécessaires pour l'établissement régulier des affaires ecclésiastiques, trois

franciscains flamands, également illustres par leur piété et leur savoir, obtinrent l'autorisation de s'embarquer. C'étaient les pères Jean du Toit et Jean de Aora (d'Aire?) ainsi qu'un frère nommé Pierre de Gand. Le premier, après avoir enseigné, pendant douze ans, la théologie à l'Université de Paris, était alors gardien du couvent des Récollets de Gand et confesseur de Charles-Quint, qui avait pour lui autant d'estime que d'affection. Le second, déjà fort âgé, était religieux du même monastère, et le troisième, après avoir fait des études d'un ordre supérieur, avait fait profession, dans le même couvent, sans vouloir jamais consentir à recevoir les ordres sacrés; quoique simple frère lai, il avait à la Cour une grande influence et il en usa constamment en faveur de l'Église et des Indiens du Mexique dont il fut le père et l'instituteur. Ils arrivèrent ensemble à Mexico dans les premiers jours de septembre 1523 et, après avoir visité le capitaine général à Coyohuacan, ils se rendirent à Tetzcuco.

Ce fut Ixtlilxochitl, un des rois de l'Anahuac, qui les reçut dans cette ville. Il mit à leur disposition quelques salles du palais de Nezahualcoyotl, mais en les priant de vivre recueillis dans leur demeure et de ne pas se montrer en public, dans la crainte d'indisposer contre eux les habitants. Pierre de Gand y érigea une petite chapelle et, ainsi que le père du Toit, il s'appliqua immédiatement à apprendre la langue du pays; il ne parlait l'espagnol qu'avec difficulté, mais il s'exprima bientôt dans la langue nahuatl de manière à se faire entendre admirablement des indigènes.

A peine installés ils travaillèrent à réunir autour d'eux quelques enfants fils des princes et des chefs alors résidant à Tetzcuco; mais ils ne réussirent guère qu'avec ceux de la maison d'Ixtlilxochitl, les autres n'éprouvant encore, pour tout ce qui venait d'Europe, qu'une répulsion trop naturelle : ceux-ci même n'y venaient qu'en petit nombre, à cause de la condition peu stable du pays, et parce que l'autorité leur manquait pour obliger les princes à leur confier leurs enfants. L'idolâtrie était encore debout partout et, quoique Cortès eût prohibé les sacrifices humains avec rigueur, il craignait de porter une défense absolue contre les rites et les cérémonies de l'antique religion qui continuaient à se pratiquer publiquement dans un grand nombre de temples. Le père du Toit ne laissait pas de se rendre fréquemment à Mexico où il cherchait à s'insinuer parmi les membres de la noblesse, les attirant à lui par ses manières pleines de douceur et leur enseignant à lire et à écrire à eux ainsi qu'à leurs enfants. Quoique réduit lui-même à un petit nombre d'auditeurs, Pierre de Gand tirait cependant plus de fruit de ses leçons.

Il fut le premier, ainsi que du Toit, à enseigner les lettres de l'alphabet latin aux indigènes. Mais en dehors de ses études universitaires, il possédait une foule de talents et de connaissances également utiles dans toutes les classes de la société. Avec une teinture assez complète des professions mécaniques, il était excellent musicien, chantait et jouait en perfection de plusieurs instruments et trouvait ainsi le moyen d'attirer à lui ceux que des leçons de lecture, d'écriture ou de doctrine chrétienne auraient plutôt éloignés de sa personne.

Les trois franciscains passèrent de cette manière une année dans l'Anahuac, sortant peu, faisant peu de progrès matériels, mais répandant déjà, malgré la profonde retraite où ils vécurent presque constamment, les semences d'une éducation nouvelle parmi les Mexicains et les Acolhuas et préparant la voie à leurs frères qui n'allaient pas tarder à les suivre. Deux hommes également zélés poursuivaient en Europe l'œuvre de la conversion des infidèles : c'étaient le père Jean Clapion, Flamand, qui, comme du Toit, avait été confesseur de Charles-Quint et le père Francisco de Quiñones. Par une bulle du Pape Adrien VI, datée du 9 mai 1522, les ordres mendiants et en particulier les frères mineurs furent autorisés à entreprendre les missions de la Nouvelle-Espagne et, l'année suivante, Francisco de Quiñones, ayant été élu général de son ordre, commissionna, à cet effet, le père Martin de Valencia, provincial de San-Gabriel, religieux austère et profondément versé dans les sciences de son état. Il partit avec le titre et les pouvoirs de vicaire du Saint Siége, accompagné de douze autres religieux du même ordre, chargés de travailler, de concert avec lui, à l'organisation du gouvernement ecclésiastique dans les contrées nouvellement conquises. Après une heureuse traversée, ils prirent terre à la Vera-Cruz, dans les derniers jours de mai 1524. Ayant appris leur débarquement, Cortès envoya ordre de les escorter avec honneur jusqu'à Tetzcuco, où il comptait les recevoir : il craignait avec raison que, dans l'état de fermentation où se trouvait encore le pays, les populations, excitées par leurs prêtres, ne commissent contre eux quelque violence en chemin.

Malgré le séjour humble et retiré des trois moines flamands au palais de Nezahualcoyotl, leurs travaux pour l'instruction de la jeunesse n'avaient pas laissé que de produire une certaine impression sur les esprits. En outre des enfants dont Pierre de Gand s'était occupé durant cette année, les princes de la famille de Nezahualpilli avaient fini par s'associer à Ixtlilxochitl, en cherchant à profiter, ainsi que lui, des instructions de ce religieux. Sur la nouvelle de l'arrivée prochaine du père de Valencia et de ses compagnons, les rois d'Acolhuacan, d'accord avec

Quauhtemozin (1) et les autres seigneurs de l'Anahuac, s'étaient empressés d'envoyer au devant d'eux leurs intendants pour les complimenter en leur nom et leur fournir toutes les choses dont ils auraient besoin durant la route. Instruites des pouvoirs dont ils étaient revêtus et de la vénération que Cortès professait d'avance pour leurs personnes, les populations accouraient partout au-devant d'eux et ne s'émerveillaient pas moins de leur affabilité que de leur austérité et de l'humilité de leur apparence.

Sur la demande de Pierre de Gand, Ixtlilxochitl avait ordonné à ses intendants de préparer de nouveaux appartements pour les religieux et une grande salle avait été somptueusement décorée pour servir de chapelle. Le jour même de leur arrivée, ils célébrèrent avec beaucoup de solennité les premières vêpres de la fête de St Antoine de Padoue, un des principaux saints de leur ordre. Le lendemain la messe fut chantée dans le même apparat, devant Cortès, réuni avec tous les princes de la famille d'Ixtlilxochitl. Ce dernier se montra particulièrement zélé dans toutes les choses de la religion, au point que les religieux en étaient dans l'étonnement. Ils passèrent quelques jours à Tetzcuco avant de se rendre à Mexico, où le vicaire apostolique avait le dessein de poser les fondements de la mission. C'est dans cet intervalle qu'eut lieu le baptême des fils de Nezahualpilli. Informé, par le frère Pierre de Gand, qu'ils étaient suffisamment instruits de la doctrine chrétienne, il leur conféra le sacrement avec toute la solennité accoutumée. Cortès servit de parrain à Ixtlilxochitl qui reçut le nom de Don Fernando Pimentel. D'autres princes, oncles, cousins et parents reçurent également le baptême.

A la suite des princes, vint le tour des princesses. La première, dans l'ordre de la préséance devait être naturellement la reine Xocotzincatl, sœur de Montezuma, mère d'Ixtlilxochitl et de Cohuanacoch, et l'épouse bien aimée du roi Nezahualpilli. Mais cette princesse, indignée de la lâcheté avec laquelle son fils, après avoir trahi son pays, se soumettait à toutes les volontés des Espagnols, s'était constamment révoltée à l'idée d'abandonner ses dieux et, en véritable Mexicaine, persévérait dans son idôlatrie avec toute l'énergie des défenseurs de sa patrie. Une scène violente eut lieu entre la mère et le fils, scène à la suite de laquelle la princesse se présenta pour recevoir le baptême. Le P. de Valencia, qui ignorait ce qui venait de se passer, la reçut dans l'Église avec les autres princesses et un grand nombre de personnes de classes diverses dans

(1) Appelé communément en Europe Guatemozin; le même qui répondit à un seigneur à qui la torture arrachait des gémissements : Et moi, suis-je donc dans un bain ou dans un lieu de délices?

Tetzcuco. Pendant que la cérémonie s'accomplissait, on mettait, par ordre d'Ixtlilxochitl, le feu au temple où sa mère avait précédemment cherché un refuge contre ses importunités, après quoi il le fit démolir et raser jusqu'aux fondements.

II.

Le vicaire apostolique se transporta ensuite à Mexico avec ses compagnons. Ils furent hébergés provisoirement dans le palais de Cortès; ils érigèrent une chapelle dans une salle basse en attendant qu'ils pussent se construire une église avec un monastère. C'est là que Valencia ayant réuni à ses compagnons les deux Franciscains venus au Mexique avant la prise de la métropole, ainsi que les trois religieux flamands, tint, au bout de quinze jours, un chapitre afin de régler définitivement avec eux l'ordre de la mission. C'était le 2 juillet 1524. Quoique investi des pouvoirs du St Siége, il refusa humblement de prendre leur direction jusqu'à ce qu'ils l'eussent régulièrement élu.

Tous ensemble se consultèrent ensuite sur l'opportunité des mesures à prendre pour le bien de la mission. Au milieu de ces débats, le vicaire apostolique déplorait avec douleur la condition des indigènes, plongés dans l'aveuglement de leur idolâtrie, occupés encore chaque jour à leurs rites antiques, et ne cessant d'offrir, dans leurs temples, des sacrifices impurs au démon sous la forme de tant d'idoles diverses. Ses compagnons remplis d'un zèle ardent, s'étonnaient que du Toit et ses deux confrères n'eussent pas fait davantage pour détruire la superstition et semblaient leur en faire un reproche : « Que faites-vous? s'écriaient-ils, non sans quelque amertume, de quoi vous occupez-vous, de quoi vous êtes-vous occupés jusqu'à ce moment? — Ce que nous faisons, répliqua avec douceur Jean du Toit, le voici : nous apprenons une théologie de tout point ignorée de St Augustin ». Appelant *théologie*, ajoute ici Torquemada (1), *la langue des Indiens* et leur donnant à entendre le grand profit qu'on devait tirer de la connaissance de la langue indigène. Et il disait bien, reprend le même auteur, St Augustin ayant ignoré l'existence de cette terre, ignorait par conséquent les langues qu'on y parlait et l'immense fruit qui devait provenir de cette nouvelle « théologie » pour le salut de tant d'âmes.

Les compagnons de Valencia ne tardèrent pas à comprendre la vérité de la réponse de du Toit; sans la connaissance des langues du Mexique, leur prédication, réduite à quelques signes ou à une traduction incom-

(1) *Monarq. Ind.* lib. XV, cap. 12. et lib. XX. cap. 18.

plète, était non seulement inutile, mais leur attirait même le mépris avec les railleries des indigènes déjà si naturellement enclins à la satire. Le seul moyen d'arriver à convertir les masses et d'obtenir un résultat sérieux de leurs travaux était de continuer l'œuvre entreprise par Pierre de Gand et ses compagnons; c'était de s'instruire des langues indigènes et d'entreprendre la génération naissante. Usant de l'autorité que leur donnaient les instructions royales, ils recommandèrent aux nobles et aux seigneurs de leur amener leurs enfants, afin de leur enseigner à lire et à écrire en espagnol et de leur apprendre la doctrine catholique. Ainsi commencèrent les écoles et les colléges indigènes qui depuis devinrent si florissants. A la vérité, les chefs de la noblesse ne mettaient guère de bonne volonté à leur obéir, retenus qu'ils étaient par leur antipathie pour les conquérants, non moins que par leur attachement à l'idolâtrie et les menaces de leurs prêtres. Pour éluder les ordres du capitaine-général, sans se mettre en contravention formelle avec les mandements de la couronne, la plupart, au lieu d'y conduire leur fils, prenaient les fils de leurs vassaux et de leurs serviteurs qu'ils confiaient, comme s'ils eussent été les leurs, aux soins des religieux; mais, en cherchant à les tromper, ils travaillèrent contre eux-mêmes et préparèrent, sans le vouloir, la ruine de l'aristocratie à laquelle ils appartenaient. Les jeunes plébéiens et les macéhuales, instruits dans les sciences et les arts des Espagnols, et éclairés par les préceptes du christianisme, qui leur montrait l'égalité des castes devant Dieu, s'en prévalurent plus tard pour s'élever aux emplois créés par la Cour pour le gouvernement des indigènes et finirent ainsi par supplanter leurs anciens maîtres.

Ces choses ne se firent pas tout d'un coup; mais le fruit que la conquête en tira par la suite fut immense. Les missionnaires n'étaient pas dupes, d'ailleurs, de l'obstination des chefs; mais, loin de chercher à les irriter par une rigueur intempestive, ils s'applaudissaint de voir arriver dans leurs écoles les enfants des classes inférieures à côté de ceux des nobles; ceux-ci, de leur côté, avec l'intelligence précoce qui distingue cette race, comprirent promptement eux-mêmes le rôle auquel ils allaient être appelés et, s'attachant à leurs nouveaux maîtres avec la ténacité de l'amour-propre et de la foi nouvelle dont ils étaient les prémices, ils devinrent entre leurs mains les instruments les plus ardents et les plus dévoués de la conversion. Ils en donnèrent un exemple remarquable dès les premiers mois de l'arrivée des misionnaires dans le Mexique. Malgré la violence qui avait présidé au baptême des chefs de la république tlaxcaltèque, les habitants de la cité de Tlaxcallan s'étaient

préparés d'avance au changement de coutumes et de religion par leur contact continu avec les Espagnols, et la violence même qu'ils avaient subie n'avait pas peu contribué à leur faire envisager, avec plus de tranquillité, ce nouvel ordre de choses. Les missionnaires y trouvèrent donc moins de difficulté à s'établir que dans d'autres villes, et, quoique le sacerdoce, uni au parti de Xicotencatl, continuât à faire sourdement de l'opposition, les nobles et les teuctlis, se croyant obligés par leur amitié avec Cortès, hésitaient moins qu'ailleurs à leur amener leurs enfants; ils furent les premiers à quitter les bijoux qu'ils portaient au nez et aux oreilles, et à adopter les habitudes castillanes.

Pendant qu'on s'occupait à leur bâtir un monastère, les religieux furent logés provisoirement au palais de Maxixcatzin, situé au quartier d'Ocotelolco. C'était le plus considérable de la ville; là était le tianquiz (marché), alors un des plus fameux de la nouvelle Espagne et des plus achalandés, surtout depuis (que les victoires des Tlaxcaltèques, unis à Cortès, avaient restauré son commerce en y apportant les dépouilles de tant de nations.

L'idolâtrie n'avait pas cessé cependant d'y avoir ses sanctuaires : ses autels continuaient à fumer de l'encens des sacrifices et à s'entourer de la pompe des solennités antiques et à la vue de la ruine suspendue sur leur tête, ses ministres ne négligeaient rien pour raviver la superstition au fond des cœurs et pour les exciter contre les rivaux qui venaient si hardiment leur disputer une puissance dont ils avaient jusque-là disposé sans conteste. Les religieux déploraient, avec vivacité, cet état de choses, et regrettaient d'être hors d'état d'y porter promptement remède; la prudence leur commandait de n'avancer qu'avec précaution dans cette voie difficile et de ne pas révolter les populations qu'un zèle exagéré pourrait exciter d'un moment à l'autre, à repousser leurs entreprises par les armes. Mais les enfants qui, depuis six mois étaient entre leurs mains, ne perdaient rien de leurs discours : leur imagination échauffée par leurs prédications journalières s'effrayait moins des obstacles; de retour dans leurs familles, ils répétaient avec enthousiasme ce qu'ils avaient entendu et étonnaient leurs parents par l'ardeur avec laquelle ils parlaient de détruire les idoles et les temples des dieux.

Retournant un jour à l'école après avoir été prendre un bain à la rivière, un bruit inaccoutumé attira leur attention sur la place du tianquiz. Un prêtre du dieu Ometochtli revêtu des ornements de cette divinité qu'il représentait, profitant de la fête, était sorti de son temple dans le dessein d'ameuter contre les chrétiens la multitude rassemblée au marché, et de réveiller ainsi les sentiments superstitieux de ses adorateurs. Il

était si peu ordinaire à ces ministres de se montrer en public dans cet attirail, que beaucoup de gens de la campagne, frappés d'une terreur respectueuse, crurent voir le dieu en personne, apparaissant au milieu d'eux pour leur reprocher leur froideur et leur abandon. Dans la bouche il avait deux couteaux d'obsidienne, qu'il remuait d'une façon singulière et il ajoutait à leur épouvante par des contorsions extraordinaires. Au murmure qui s'élevait de toutes parts, les écoliers demandèrent ce que c'était, on leur répondit que le dieu Ometochtli venait de se montrer. Mais déjà celui-ci reconnaissant les disciples de l'Église, s'avançait rapidement vers eux avec des gestes menaçants. Pour eux, ils ne demandaient pas mieux que de se signaler, et, persuadés que c'était une vision du démon, ils l'attendirent avec résolution. Arrivé près d'eux, le prêtre leur reprocha avec sévérité d'avoir abandonné son culte pour celui des chrétiens et leur annonça que la mort serait bientôt le châtiment de leur folie. Les plus âgés lui répondirent hardiment qu'ils n'avaient pas peur de lui ni de sa figure diabolique et que le Dieu qu'ils adoraient les mettrait fort bien à l'abri de ses menaces. Comme la foule s'amassait autour d'eux, pour voir quelle serait la fin de cette dispute, l'un deux s'écria : « Eh bien ! si tu es un dieu, voyons si tu sauras te défendre ». En même temps, il lui lança une pierre à la tête ajoutant: « A moi, mes amis, chassons ce démon et que Dieu nous soit en aide contre lui ! »

Les pierres volèrent aussitôt de toutes parts contre le malheureux ministre. Il voulut fuir; on le poursuivit, et bientôt il tomba accablé sous des projectiles, sans que les témoins de cette scène, épouvantés de son sort, et surtout du peu de défense que le dieu lui prêtait, osassent le protéger contre ses fougueux adversaires. Il périt lapidé, et son corps disparut sous le monceau de pierres dont ils le couvrirent. Ils rentrèrent ensuite gaîment au monastère, sans songer à se reprocher le meurtre qu'ils avaient commis, et dont ils se vantaient hautement en disant qu'ils avaient tué le démon. Les religieux encore trop peu au courant de la langue nahuatl, se perdaient en conjectures sur ce qui venait d'arriver, lorsqu'un indien, plus instruit, arrivant du marché en ce moment, leur en donna l'explication. Troublés de cet évènement tragique, ils commandèrent de châtier le coupable; tous à la fois répliquèrent alors qu'ils y avaient pris une part égale. Ne voulant pas toutefois laisser impuni un acte de cette nature, ils allaient battre de verges celui qui avait jeté la première pierre en lui reprochant d'avoir causé la mort d'un homme; mais ils répliquèrent que ce n'était pas un homme, mais le démon qu'ils avaient tué, et que, si les religieux ne le croyaient point, ils pouvaient y aller voir. Ils se rendirent effectivement au tianquiz;

ils trouvèrent le cadavre sanglant et défiguré, mais recouvert encore des ornements du dieu Ometochtli dont la vue leur donna l'explication complète de cette tragédie. Ils en profitèrent pour engager leurs jeunes auditeurs à être plus circonspects à l'avenir et à limiter l'excès de leur zèle.

Le dernier évènement mémorable des fastes chrétiens du Mexique, en cette année 1524, fut le synode qui s'assembla à Tetzcuco, sous la présidence de Martin de Valencia et qui avait pour objet de régler quelques points épineux du droit ecclésiastique. Cortès y assista ainsi que six autres juristes laïques, puis il acheva les préparatifs d'une expédition contre le Honduras, où Cristoval de Olid, après avoir assis pacifiquement la puissance espagnole, avait secoué toute dépendance de son ancien chef pour travailler, à son profit personnel, au nom de la Couronne.

Cette expédition, hérissée de difficultés, coûta la vie à des milliers d'indigènes que le conquérant avait amenés et qui succombèrent à des privations de tout genre. Les soldats et les compagnons de Cortès n'éprouvèrent pas moins de souffrances et plus d'un d'entre eux en fut victime. Le père Jean du Toit, qui était dans la suite de Cortès avec deux ou trois autres religieux, en qualité de chapelains, fut du nombre de ceux qui périrent dans ce pénible voyage. Épuisé par le besoin et la fatigue, et se sentant hors d'état d'aller plus longtemps, il s'assit le dos appuyé contre un arbre et rendit, sans agonie, son âme à Dieu, en le priant d'avoir pitié des infortunés qu'il voyait souffrir et mourir autour de lui, heureux de ne pas assister aux scènes cruelles dont le conquérant donna le spectacle quelques jours après et dont l'âme de ce saint religieux eût été navrée.

III.

Sous la direction des religieux qui s'étaient chargés de leur enseignement, les Indiens avaient bâti des palais, des églises et des monastères, élevé des voûtes superbes, sans que les Espagnols y eussent, pour ainsi dire, mis le doigt. Après la paroisse et l'Église de San-Francisco était venue celle de San-Jose, attenante au même couvent, un des plus vastes et des plus curieux édifices de l'époque, et construite par Pierre de Gand pour la doctrine des indigènes, dont elle fut la première paroisse, il leur en bâtit successivement quatre autres, San-Juan-Bautista, appelée la Moyoteca, du quartier de Moyotlan, San-Pablo, dans celui de Teopan, San Sebastian à Atzacualco, pour les Xochimilques, et Santa-Maria de la Assumcion à Cuepopan. Non content de la grande école qu'il avait fondée pour enseigner aux enfants à lire, à écrire et à chanter, il

avait établi, derrière l'église San-Jose, de vastes ateliers pour les travaux mécaniques où les plus grands allaient les apprendre : trois ans à peine s'étaient écoulés depuis son arrivée à Mexico, qu'on en vit sortir des tailleurs, des cordonniers, des charpentiers, des forgerons, des peintres et une foule d'autres, plus que les espagnols n'en avaient besoin. Les ouvriers, en venant d'Europe, étaient loin d'en être également satisfaits : s'imaginant être seuls de leur profession, ils comptaient sur d'immenses profits ; aussi était-ce pour eux un sujet égal de déplaisir et de déception, en voyant la concurrence qui s'ouvrait devant eux. Il n'était rien que les Indiens n'apprissent avec une rapidité surprenante et, s'il arrivait quelque nouveau métier dont ils n'eussent aucune connaissance, ils s'appliquaient à le voir faire avec tant d'intelligence que, malgré les soins de l'ouvrier à leur cacher son secret, ils le lui enlevaient au bout de quelques jours.

Un batteur d'or et un fabricant de cuir doré se virent ainsi dérober leurs méthodes en peu de temps. Ce dernier, instruit de leur malice, se gardait d'eux avec la plus grande attention ; mais ils trouvèrent moyen de lui soustraire un livret et quelques petites quantités des ingrédients dont il se servait. Ils les portèrent au frère Pierre, en disant : « Père, dites-nous donc où nous pouvons acheter ces choses ; car malgré tous les soins de l'Espagnol à nous cacher sa fabrication, nous en ferons de semblables, si seulement nous pouvons nous procurer les ingrédients ».

C'était pour Pierre de Gand un grand sujet de satisfaction de voir les progrès de ses élèves ; sur sa réponse, ils coururent acheter ce qu'il leur fallait ; et bientôt ils lui rapportèrent des cuirs dorés ou argentés aussi parfaits que ceux d'Europe. D'autres se firent selliers de la même manière et devinrent les meilleurs de la capitale ; il y en eut d'autres qui, pour vêtir les religieux, apprirent à fabriquer de la bure si cher que les franciscains en étaient réduits à s'habiller de coton, ce dont ils souffraient passablement. Entre les nobles qui leur étaient les plus affectionnés, était don Martin, seigneur de Quanhquechollan ; instruit de leur besoin et prenant pitié de leur peine, il commanda à plusieurs de ses vassaux d'aller espionner le tisserand, d'examiner son métier, de prendre les mesures des outils et des étoffes et de s'en revenir ensuite auprès de lui. Ces ordres furent ponctuellement exécutés : étant retournés à Quanhquechollan, ils fabriquèrent au palais du chef les étoffes tant désirées, que celui-ci s'empressa, quelque temps après, de porter lui-même aux religieux dont l'étonnement fut encore plus grand que la joie.

Du reste, tel était le génie des Indiens, qu'il leur suffisait de voir pour comprendre et savoir faire promptement, aussi bien que leurs maîtres,

et c'est ce dont on peut s'assurer encore aujourd'hui à Mexico et en tant d'autres lieux du Mexique et de l'Amérique centrale, où les indigènes forment la grande majorité de la population. La broderie leur fut enseignée par un frère lai italien, nommé Daniel. Mais ce qu'ils apprirent avec le plus de plaisir, ce fut à fondre les cloches, dont le carillon les amuse comme des enfants, ainsi que les instruments de musique et jusqu'aux orgues, auxquelles ils s'entendent encore parfaitement. Aussi dix ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis la conquête que déjà toutes les églises et chapelles étaient pourvues de musiciens, en grande partie formés par le frère Pierre, et qu'il ne se passait pas un baptême, un mariage ou même un enterrement d'Indien, qu'on n'y vît apparaître des bandes de violons, violoncelles, flûtes, trompettes, harpes, guitares, etc., jouant tour à tour des airs indigènes ou espagnols. La note et la musique furent pour eux l'affaire de peu de mois, tant ils avaient l'oreille juste et le penchant pour cet art, le chant ayant été, d'ailleurs, dès le commencement, une des premières choses qu'on leur eût enseignées. La première messe qu'ils chantèrent fut celle qui commence par ces paroles: « *Salve, sancta parens* », en l'honneur de la sainte Vierge; ils firent ensuite dans cet art des progrès si rapides qu'on ne tarda pas à trouver parmi eux des compositeurs dont plus d'un chant fait encore aujourd'hui les délices de l'Amérique espagnole.

Leur instruction ne se borna pas là. Bon gré, mal gré, un grand nombre de jeunes nobles avaient fréquenté leurs écoles avec les macéhuales; ils avaient appris, avec la doctrine chrétienne, à lire et à écrire en espagnol, et quoiqu'il ne manquât pas, parmi les conquérants et les autres laïques, de gens jaloux et inquiets qui trouvaient qu'on leur donnait trop d'instruction, les religieux, heureux de voir les grands fruits qu'ils tiraient de leur travail, avaient commencé à leur enseigner les règles de la grammaire, avec les éléments de la langue latine et de la plupart des sciences dont se vantaient alors les universités de l'Europe. Parmi leurs premiers élèves, se trouvèrent quinze nobles tarasques, envoyés par leur souverain ou Cazonzi. En apprenant le retour de Cortès, Tangaxoan, — c'était son nom — qui avait pour ce dernier une grande estime, s'était aussitôt disposé à lui rendre visite et il s'était mis avec un cortége brillant en route pour Mexico. Le conquérant le traita, comme il l'avait déjà fait antérieurement, avec beaucoup de distinction et le mena chez les franciscains, dont il lui fit beaucoup d'eloges. Satisfait des soins dont les jeunes Mexicains étaient l'objet dans les écoles du monastère, Tangaxoan promit d'y envoyer plusieurs jeunes gens de ses états, et emmena avec lui à Tzintzontzan le Père Martin de la

Coruña qui jeta dans cette ville les fondements du premier couvent de son ordre.

Grâce à l'instruction du clergé, un des premiers usages que les princes vaincus firent de l'art de l'écriture fut de recueillir les monuments historiques de leur pays et de les écrire dans leur langue avec les caractères latins, afin de les sauver d'une destruction presque certaine. C'est ainsi que l'on put conserver tant de documents sur la civilisation antique du Mexique, et l'un des plus précieux est le manuscrit écrit avec tant d'élégance dans la langue nahuatl, en 1528, par un des nobles guerriers restés des derniers auprès Quauhtemotzin pour la défense de sa patrie.

La Cour d'Espagne, instruite de tout le bien qui se faisait parmi les indigènes par les soins des religieux et surtout des Franciscains, travaillait à augmenter leur nombre et à les répandre dans toutes les provinces de la Nouvelle-Espagne, où ils pouvaient, par leur vigilance, mettre quelque frein au brigandage des conquérants et des colons. L'arrivée d'un grand nombre de moines espagnols, italiens et français, coïncida avec celle des membres de l'*Audience royale* que l'Empereur venait d'ériger pour le gouvernement de la Nouvelle Espagne. Elle était composée de quatre auditeurs et Nuño de Guzman qui tenait par le sang aux plus nobles familles de son pays devait la présider. C'était un homme intelligent et courageux, mais ambitieux, cupide, altier et cruel. Pour étendre sa fortune et celle de ses créatures, il dépeupla des provinces entières, afin d'en vendre les habitants au marchands de Cuba et de Saint-Domingue. Après avoir suspendu les répartitions faites à ses compatriotes, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens, il enleva l'or, les étoffes, les esclaves et les vivres des seigneurs du pays ; dans leur épouvante, ceux-ci ne pouvant fournir le nombre d'esclaves qu'on leur demandait, donnèrent jusqu'à leurs fils, leurs frères et leurs autres parents, qui furent marqués d'un fer chaud ; de désespoir les uns se pendirent ou se noyèrent, en se jetant du bord des navires dans la mer : abandonné à la terreur, le pays, se vit déserté par le reste des habitants qui allèrent chercher un asile parmi les Indiens sauvages des provinces septentrionales !..

En agissant d'une manière aussi barbare, Guzman contrevenait directement aux instructions qu'il avait reçues de son souverain. Celles-ci contenaient en premier lieu l'ordre, tant de fois réitéré sans succès, concernant le bon traitement des indigènes et la réforme prompte et consciencieuse de système des répartitions. Pour faciliter l'exécution de ces mesures à leur avantage, il était ordonné que les Indiens ne fussent donnés en commanderie qu'à des gens qu'on croirait capables

de les traiter « en hommes libres qu'ils étaient », et de préférence aux gens mariés comme à ceux dont on pouvait concevoir de plus grandes espérances, admettant naturellement à ce partage les conquérants, en récompense de leurs services. Enfin l'audience était chargée, en particulier, d'informer contre Cortés et Alvarado ainsi que contre les officiers royaux, pour les concussions et violences dont ils étaient accusés, la Cour se montrant hautement désireuse d'infliger à ces grands coupables un châtiment capable de restaurer la justice et la morale outragées dans les pays nouvellement conquis. Telle était la noble et haute mission confiée à la première audience. Malheureusement, ceux qui composèrent alors cette magistrature ne surent y correspondre qu'en vue de leurs intérêts personnels, bien plus que dans l'accomplissement des ordonnances royales et de la justice.

La grande autorité confiée à l'audience, loin donc d'être un instrument utile entre leurs mains pour la répression des délits, ne servit qu'à satisfaire les caprices des passions les plus violentes, l'envie et la cupidité; aussi Cortès et, en son absence, ses délégués et ses amis en furent-ils les premières victimes et l'on procéda contre eux avec une extrême rigueur.

Un des grands abus dont Guzman et les auditeurs se firent coupables, dès le début de leur pouvoir, fut d'intercepter les correspondances et les lettres adressées en Espagne, afin de les annuler avec les plaintes qu'elles pouvaient contenir contre leurs procédés. Les choses en vinrent au point, à cet égard, que l'évêque de Mexico se vit obligé, une fois, pour pouvoir faire parvenir les siennes à la Cour, de renfermer une lettre dans une boule de cire, jetée dans un tonneau d'huile, et, une autre fois, dans le creux d'une statue de bois, sculptée par les indigènes et qu'il envoyait comme un spécimen de leur industrie. Ces manœuvres du président et des auditeurs, non moins que leur impudente avidité, les entraînèrent à une suite d'excès pires milles fois que ceux de leurs prédécesseurs, Loin de mettre en pratique les dispositions humaines de l'Empereur en faveur des Indiens, Guzman aggrava leurs charges de toutes les manières, et les enlevait par centaines dans les villes et dans les campagnes, marquant les hommes libres du sceau de l'esclavage, soit pour trafiquer d'eux, soit pour les transporter dans les cantons de son gouvernement de Tanuco, qu'il avait dépeuplés auparavant, et déshonorant, dans ses orgies avec ses compagnons, leurs femmes et leurs filles. Dès les premiers jours de son administration, il envoya l'ordre aux chefs des principales seigneuries et des états de la Nouvelle-Espagne de comparaître devant lui sous prétexte de les connaître et de recevoir d'eux un

nouveau serment de fidélité, mais, en réalité, par en extorquer tout l'or possible par les menaces de la torture et de la mort.

IV.

Au milieu de tant d'horreurs, les Indiens n'avaient d'autre recours que de se plaindre à ceux qui dès le commencement, avaient embrassé leur cause, et dont le zèle ardent sauva certainement la Colonie d'une dépopulation entière. A l'arrivée du Père Juan de Zumanaga, nouvel évêque de Mexico, ils étaient accourus de toutes parts pour lui raconter leurs douleurs. Ils s'efforça de les consoler par la bouche de Pierre de Gand, qui lui servait d'interprète et leur promit de faire en leur faveur tous les efforts dont il serait capable, pour remplir les fonctions de protecteur des Indiens. L'évêque de Tlaxcallan avait reçu la même mission de l'Empereur. Ils se présentèrent ensemble à l'audience pour faire connaître leur nomination ; mais les bonnes relations ne tardèrent pas à s'aigrir entre les deux prélats et Guzman et ses collègues. La protection que les franciscains accordaient aux indigènes était, aux yeux de leurs adversaires un crime d'autant plus irrémissible qu'ils ne craignaient pas de montrer leur préférence pour Cortès, et qu'on les accusait tout haut de pousser les chefs du pays à la désobéissance et à la révolte et de conspirer eux-mêmes contre le gouvernement. Quelqu'invraisemblables que fussent de pareilles accusations, les auditeurs trouvaient suffisamment de prétextes dans la conduite des Franciscains pour les taxer de sujets rebelles. Irrités du zèle de l'évêque de Mexico, ils entourèrent sa maison d'espions, puis défendirent aux Espagnols qui avaient des Indiens en commanderie de lui parler de leurs affaires, sous peine de les perdre, et aux indigènes de recourir à lui, s'ils ne voulaient être pendus. Sans se décourager cependant, Zumanaga continuait comme il le pouvait à exercer son ministère de protecteur. La cause dont ses compagnons et lui avaient entreprise la défense était remplie de dangers et ils exposèrent plus d'une fois leurs jours en travaillant à mettre les indigènes à couvert de l'avide cruauté de leurs oppresseurs. De leurs côté les Indiens ne leur faisaient pas défaut : instruits que le fer des assassins avait déjà plus d'une fois menacé la vie de leurs pères, ils ne cessèrent, de jour et de nuit, pendant plus d'une année, d'avoir leurs sentinelles autour des lieux où ils devaient passer, pour exercer leur ministère, comme il auraient fait en temps de guerre.

Au point où en étaient les choses il était difficile de songer à un accommodement. Les auditeurs et leurs amis écrivaient à la Cour, se

plaignant avec amertume des évêques et des Franciscains et leur reprochant d'entraver l'administration séculière, sous prétexte de protéger les Indiens. Les religieux dénoncèrent à leur tour à l'Empereur Guzman et les autres membres de l'audience dont les concussions et les cruautés avaient déjà fait périr plus de *quatre cent mille* indigènes dans le peu de temps qu'ils avaient eu le pouvoir, sans compter ceux que le président marquait comme esclaves et dont il avait vendu *dix mille* pour sa part au marchands des Antilles. L'évêque de Mexico protestait hautement contre de pareilles horreurs. La lettre suivante des Franciscains est admirable de pensée et de sentiment : « Ce que le président et les auditeurs proposent à la suggestion des commandeurs de la Nouvelle-Espagne, c'est-à-dire d'inféoder les indigènes pour améliorer leur condition et les amener plus facilement à se convertir et à garder l'obéissance au Roi, n'est qu'un prétexte pour continuer à les tyranniser sous le masque de la religion, comme ils l'ont fait depuis qu'ils en ont la commandance. Quand est-ce que ces hommes sans pitié ont jamais songé à la conversion de ces peuples? Quand les ont-ils jamais traités avec humanité? Nous autres, nous sommes témoins depuis cinq ans de ce qu'ils ont fait et nous avons pu juger des cruautés qu'ils ont du commettre durant les trois premières années de la conquête. Ça été une providence de Dieu qu'avec tous les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour détruire les Mexicains ils n'y soient pas encore arrivés. Rendre esclaves les nations du Nouveau-Monde pour les réduire à la foi et à l'obéissance au Roi, est un moyen inique et Dieu défend aux hommes une telle abomination, dût-il en résulter les plus grands biens. Les sacrifices ne sont jamais agréables, si les mains qui les offrent sont impures. Il vaudrait mieux que jamais aucun habitant du Nouveau-Monde ne se convertît à notre sainte religion et que le roi perdît pour toujours son domaine sur ce pays que d'obliger à l'un et à l'autre ces peuples par l'esclavage. »

Nous ne nous étendrons pas ici sur les misères de tout genre qu'eut à endurer le clergé de la Nouvelle-Espagne et sur les vexations que lui firent subir le gouvernement vice-royal et les membres de l'audience. Il suffit de constater que prêtres et religieux étaient persécutés à cause de la protection qu'ils accordaient aux malheureux indigènes. La barbarie de leurs opresseurs dépassait du reste toutes bornes : le trait suivant épouvante l'imagination.

Parmi les princes mexicains qui avaient conservé une ombre d'indépendance au prix des plus douloureux sacrifices, était Tangaxoan II, roi de Michoagan. Instruit par les missionnaires, le Cazonzi — c'est

ainsi que l'appelaient ses sujets, — avait reçu le baptême avec ses deux fils et il se montra en toutes circonstances un vassal loyal et fidèle. Ce n'était pas assez pour Nuño de Guzman. Il fallait lui enlever le peu de biens qui lui restaient et le réduire peu à peu à l'état d'esclave. Les dons considérables que le Cazonzi envoya successivement à Guzman ne firent qu'exciter davantage la cruelle avidité de ce dernier. Guzman le fit arrêter, et, sous prétexte d'une expédition à organiser, lui enjoignit de chercher l'or qui lui restait. — Ce qui me reste, interrompit le Cazonzi avec stupeur, mais vous savez bien que j'ai tout donné et que Rapia, votre lieutenant, est venu m'en enlever une grande quantité avant son départ !

Mais il n'y avait pas à discuter. Tangaxoan, rempli d'angoisse, chargea Aquiza, un de ses parents, de retourner dans son pays et de faire des efforts pour obtenir qu'on lui abandonnât encore les trésors de quelques temples cachés jusque-là à l'avidité espagnole. Aquiza se mit aussitôt en chemin et réunit en peu de jours, six cents boucliers d'or et autant d'autres d'argent, sans compter une grande quantité de bijoux et d'autres objets précieux. Mais au moment où ce trésor arriva à Mexico, Guzman en détourna prestement une partie et, en présence du Cazonzi, il eut la mauvaise foi de lui faire un reproche d'oser lui en offrir si peu. Le prince interdit s'adressa de nouveau à ses sujets et, dans leur généreuse pitié pour leur roi, ils envoyèrent encore quatre cents boucliers d'or et autant d'argent. Cette fois, Pila l'interprête, d'accord avec le président, eut l'infamie d'en détourner encore une partie à leur arrivée, malgré les plaintes du Cazonzi, que des officiers avaient informé de ces manèges odieux. Guzman avec une feinte fureur, lui fit de nouveaux reproches, sur l'insuffisance du tribut et le prévint qu'il allait le faire mourir. — Ah! faites-moi mourir bien vite, répondit le Cazonzi, et mettez ainsi un terme à mes douleurs.

Le supplice du malheureux monarque dura six mois. A plusieurs reprises les sujets du Cazonzi avaient fourni des trésors ; mais il n'y en avait jamais assez au gré du rapace espagnol et de ses sicaires. Lorsque les vassaux de Cazonzi s'aperçurent que leur générosité ne servait qu'à exciter davantage la soif dévorante de ces tigres à faces humaines, ils cessèrent d'en apporter. On soumit le roi à la torture avec une telle cruauté que plusieurs Espagnols mêmes s'enfuirent pour ne pas en être témoins. Averti de ce qui se passait par des enfants, le Père Martin de la Coruña accourut de son couvent, un crucifix à la main : sa présence suffit pour mettre les bourreaux en fuite. Rempli d'indignation, il les accabla des plus durs reproches, et les menaça de la colère de l'Empereur. Ils s'ex-

cusèrent sur la mauvaise volonté du prince et sur les ordres de Guzman en promettant de le laisser tranquille. Mais celui-ci ne permettait à personne d'intervenir dans l'exécution de ses volontés. Pour se débarrasser de témoins incommodes, il donna le lendemain l'ordre de la marche et le Cazonzi fut emporté à demi-mort à la suite de l'armée, renfermé dans une cage de fer. A deux lieues de la ville les tortures recommencèrent; on le plongea dans de l'eau en lui demandant des trésors; on le renferma dans une natte qu'on attacha à la queue d'un cheval que l'on fit courir autour du camp, on l'attacha à un poteau et on l'étrangla. Puis on amassa du bois autour de son corps et on le brûla. Telle fut la fin de Tangaxoan II, dernier monarque de Michoagan. Elle fut d'autant plus cruelle qu'elle était moins méritée; nul parmi les princes indigènes ne s'était soumis d'une manière plus pacifique aux Espagnols et, après les avoir gorgés d'or, ne fut traité avec autant d'indignité et de barbarie. Nous n'avons pas dit la moitié de ses souffrances; néanmoins ce que nous avons raconté suffit amplement pour flétrir à jamais la mémoire de Nuño de Guzman. Mais le châtiment ne tarda pas à atteindre ce bourreau. Il fut arrêté à Mexico, par ordre du roi, en 1536, sur l'inculpation de tous les crimes dont il s'était rendu coupable et principalement de la mort du Cazonzi. Il y resta un an entier soumis à toutes les privations, à tous les dégoûts, à toutes les misères dont il avait fait souffrir ses propres victimes. Transféré ensuite en Espagne, il demeura prisonnier pendant six ans et mourut enfin privé de toutes les consolations en 1544. C'était à peine une expiation suffisante pour tant de forfaits; mais quiconque avait connu son orgueil implacable pouvait penser qu'il eut le temps de fléchir sous la main qui le frappait et d'expier sa conduite criminelle.

V

Dix ans s'étaient écoulés depuis que les défenseurs de Mexico, succombant sous les efforts des armes castillanes et de la haine de leurs voisins, avaient courbé la tête devant Cortès. Dans cette courte période, un tiers de la population indigène, dévoré par la guerre, les épidémies et les mauvais traitements des vainqueurs, avait disparu du sol de la Nouvelle-Espagne, et la moitié de ce qui restait allait périr par les mêmes causes dans l'espace d'un demi-siècle. La lutte n'était pas encore finie, les conquérants continuaient à se disputer les lambeaux de ces magnifiques contrées, et le gouvernement de la mère-patrie avait de la peine à faire entendre sa voix par dessus les mers qui l'en séparaient

et à arrêter leurs débordements. Au milieu de tant d'attentats qui font frémir la nature et qui compromirent si souvent l'existence de la colonie naissante, la sagesse royale, inspirée par le génie de Cortés et la modération des membres du clergé, tant séculier que régulier, obtint à cette époque, des résultats aussi grands qu'inespérés : opposée aux excès des colons et des officiers de la couronne qui, les premiers furent chargés de l'administration du Mexique, elle réussit enfin, par des mesures aussi prudentes qu'éclairées, sinon à cicatriser toutes les plaies de la race indigène, au moins à tempérer les maux dont elle avait souffert depuis la prise de Mexico. Touchée de tant de souffrances dont l'évêque Zumarraga avait fait à l'impératrice Isabelle de Portugal, épouse de Charles-Quint, un tableau si lamentable, cette princesse avait travaillé aussitôt à faire remplacer les membres de l'audience royale et avait commis à l'Évêque de Valladolid le soin de chercher des sujets intègres qui ne se laissassent pas influencer par des motifs d'ambition ni d'avarice, afin de trancher au vif dans les abus et les prévarications qui se commettaient journellement dans ces contrées. C'est dans ce dessein que fut instituée la vice-royauté de Mexico et que l'audience fut composée de nouveaux éléments. On doit dire à l'éloge de Cortès que s'il soigna ses intérêts durant son séjour, dans sa patrie il n'avait pas non plus négligé ceux des peuples qu'il avait conquis ou qui avaient recherché son alliance. Il obtint pour certaines villes et leurs territoires l'exemption de tout tribut et de toute imposition et, pendant deux ans, pour les royaumes du Zapotecapan et de Tehuantepec. La cour renouvela avec rigueur les défenses relativement à l'esclavage des Indiens ; les répartitions furent maintenues, mais seulement durant la vie des conquérants, et avec les conditions les plus favorables aux sujets qui en dépendaient de manière a rendre le servage le moins dur possible. Elle en fit l'objet des recommandations les plus vives aux nouveaux auditeurs qui devaient veiller sur les indigènes, en général, avec une sollicitude particulière.

Il était grand temps, en effet, que l'on pensât sérieusement à réparer les maux dont les Indiens étaient accablés et de leur donner les moyens de respirer. Malgré leur caractère pacifique et la patience avec laquelle ils les avaient supportés jusque-là, l'excès de la tyrannie les avait poussés à bout en une foule de provinces : ils s'enfuyaient dans les montagnes préférant les misères d'une vie vagabonde dans les forêts aux violences dont ils étaient victimes ; ceux que leurs intérêts ou une position supérieure empêchaient de suivre cet exemple étaient prêts à se révolter. La modération et les exhortations des religieux suffisaient à peine à contenir les populations et lorsque ceux-ci leur parlaient de la douceur de

la loi évangélique, des vieillards leur répondaient d'un ton de reproche : « Comment se fait-il que dans les temps que vous appelez cruels et barbares, nous étions plus heureux et plus nombreux que maintenant et que nous professons la religion chrétienne? »

La comparaison entre le régime passé et la période présente était certainement loin d'être en faveur du christianisme; car à l'exception d'un petit nombre d'Indiens plus éclairés que les autres, la plupart ne voyaient que les résultats matériels, habitués qu'ils étaient à se conduire, d'ordinaire, par crainte plutôt que par vertu et ce n'était qu'en leur faisant sentir ses bienfaits qu'on pouvait espérer de les y amener véritablement. Telle était, cependant, la confiance qu'ils avaient dans les religieux qu'on les voyait accourir par milliers pour recevoir le baptême durant les premières années qui suivirent leur arrivée, et il est constant que de l'an 1524 à l'an 1540, les Franciscains seuls administrèrent ce sacrement à plus de six millions d'indigènes, tant enfants qu'adultes, dans la seule vallée de l'Anahuac. Les religieux franciscains et dominicains étaient également accablés de supplications, princes et sujets les conjuraient de passer dans leurs villes et d'y bâtir des couvents; tous savaient que c'étaient autant d'asiles où l'on pouvait se réfugier au besoin, comme dans les monastères de l'Europe au moyen-âge. Ceux-là, de leur côté, s'y refusaient difficilement et ce qui explique la multitude des maisons religieuses et des églises, les unes debout, les autres en ruines, que l'on rencontre encore aujourd'hui dans les provinces du Mexique et de l'Amérique centrale.

Si les Indiens de l'Anahuac respiraient depuis quelque temps, grâce aux mesures sévères de la Cour de Madrid, ceux de Guatemala étaient victimes d'attentats sans nom. Le gouverneur de cette province, Alvarado, était le digne émule de Nuño de Guzman. Chaque jour par son ordre on accablait les indigènes de travaux plus durs les uns que les autres, sans compter les exactions cruelles dont ils étaient l'objet de la part des particuliers. Ceux qui, après la guerre, avaient échappé à l'esclavage, étaient, pendant la paix, soumis au tribut et les tributaires étaient donnés en commanderie aux conquérants sous le pouvoir desquels esclavage, tribut commanderie, confiscation, proscription, exil et mort étaient tout un, la paix ne valant pas mieux aux Indiens que la guerre. Sans autre délit que celui d'appartenir à leur répartition, les Espagnols les marquaient comme des esclaves; il n'y avait point de terme à cette oppression, et on les enlevait sans mesure ni examen de leurs villes et de leurs villages. Non content du tribut exorbitant payé par les gens mariés et les veufs on en transportait les habitants par troupes de deux

trois et quatre cents, dans les ravines profondes des fleuves, sans égard pour les jeunes filles à peine entrées dans l'adolescence qu'on y enfouissait, en les obligeant à recueillir le sable d'or, et qui périssaient bientôt de faim et de misère. On séparait sans pitié le mari de sa femme, les fils de leurs pères, les entraînant loin d'eux, comme des troupeaux de bétail. On battait de verges ou de nerfs de bœufs les hommes et les femmes pour la moindre vétille; on les exposait nus, pieds et mains liés, sur des fourmilières; on les brûlait après les avoir graissés, sans compter le nombre de jeunes filles qui étaient corrompues et violées chaque jour.

Cette exécrable tyrannie ne s'exerçait pas sans de virulentes protestations de la part des défenseurs nés des Indiens : les membres du clergé. A leur tête était le vénérable Francisco Manoquin, prélat non moins sage que prudent, instruit et éclairé. Il devint le père et le protecteur des Indiens à Guatemala, comme Zumarraga l'était à Mexico. Il ramena dans la cité épiscopale quatre religieux de la Merci qui y fondèrent un monastère de leur ordre. Déjà depuis deux ans, ceux de Saint-Dominique s'y étaient également établis : c'étaient les pères Bartholomé de Las Casas, Louis Cancer, Pedro de Angulo et Rodrigo de Ladrada, dont les noms, ainsi que les œuvres, sont restés en bénédiction dans les contrées qu'ils évangélisèrent. Bartholomé de Las Casas, déjà célèbre par ses travaux en faveur des Indiens de Saint-Domingue, était alors vicaire-général de son ordre à Guatemala. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les admirables ouvrages dans lesquels il revendiquait, au nom du Christianisme et de la dignité humaine, l'égalité complète des vaincus et des vainqueurs. Le licencié Alonso de Maldonado, un des membres de l'Audience de Mexico, qui fut nommé Gouverneur à la place d'Alvarado, seconda honorablement Fra Bartholomé dans sa tâche. Il remplit sa mission avec un zèle et un désintéressement qui lui valurent les bénédictions de tous les infortunés et des honnêtes gens. Il fit exécuter avec rigueur les ordonnances royales, relatives à l'esclavage et aux répartitions, et obligea autant qu'il fut possible, les réclcitrants à rentrer dans le devoir.

Une dernière région demeurait indépendante des Espagnols. C'était le Tetzulutlan, habité par une population active et belliqueuse, appartenant en majeure partie à la langue quichée. Plusieurs princes y régnaient, parmi lesquels ceux de Rabinal dont les descendants directs existent encore aujourd'hui (1), et c'est à Zamaneb, une de leurs villes que se

(1) M. l'abbé Brasseur de Bourbourg fut leur administrateur spirituel pendant deux ans.

passèrent les premières scènes de la conquête spirituelle dont les dominicains furent les auteurs.

Ils composèrent, dans la langue quichée, une suite de chants en vers, comprenant les mystères de la foi catholique, depuis la création du monde jusqu'à l'institution de l'Église, y adaptant différents airs qu'on pouvait également accompagner des instruments indigènes et européens. Ayant fait choix de quatre marchands indiens déjà chrétiens et suffisamment intelligents, Las casas leur fit apprendre à les chanter et les instruisit avec soin de ce qu'ils avaient à faire. Ils se mirent alors en chemin emportant avec des marchandises du pays, divers objets provenant d'Espagne, afin d'exciter davantage la curiosité des populations qu'ils allaient visiter. Ils se rendirent d'abord à Zamaneb, célèbre, dans la légende indigènes par ses neuf châteaux et résidence de l'Ahan de Rabinal. Admis devant le prince, ils lui offrirent, pour gagner ses bonnes grâces, quelques bagatelles européennes et se disposèrent ensuite à étaler leurs marchandises sous les galeries du tianquiz qui se tenait à côté du palais. Le soir venu, ils cessèrent la vente et ayant demandé un teponaztli, ils se mirent à chanter les couplets qu'on leur avait enseignés. La nouveauté du chant et de la musique attira promptement beaucoup de monde autour d'eux; l'Ahan en entendit avec étonnement les paroles qui, tout en lui révélant une foule d'idées nouvelles, condamnaient si visiblement le culte de ses dieux et surtout les sacrifices humains. Il parut y prendre goût et le lendemain, ayant fait venir les musiciens en sa présence, il ne cessa, durant huit jours de se le faire répéter. C'était pour lui un sujet de profonde méditation et pour toute la ville une merveille qu'elle ne pouvait assez entendre. Interrogés sur l'origine de cette musique extraordinaire, les marchands répondirent, en donnant le signalement des religieux, en parlant de leur enseignement, de leur vie continente, du peu de cas qu'ils faisaient de richesses, si recherchées par leurs compatriotes et surtout de l'affection paternelle qu'ils montraient pour les indigènes. Ils ajoutèrent qu'ils ne doutaient pas qu'à sa demande ils n'envoyassent l'un d'eux pour lui enseigner personnellement, ainsi qu'à son peuple, les choses qui faisaient le thème de leurs chants. L'Ahan ne connaissait des chrétiens que les cruautés qu'ils avaient commises en tous lieux; piqué d'une vive curiosité, il chargea son frère, le seigneur de Cakyng, qui était plus jeune que lui, de se rendre à Guatemala avec les quatre marchands et de s'enquérir avec soin de la véracité de leurs discours.

Son arrivée causa dans la ville de Guatemala la plus vive sensation et les plus incrédules, comme les dominicains, y virent la réussite du plan de Las casas. Ceux-ci en rendirent de sincères actions de grâce à

Dieu, ils comblèrent de prévenance le jeune rabinalien et le père Louis Cancer fut désigné pour l'accompagner à son retour dans ses montagnes. Il fut reçu de l'Ahan avec toutes les marques du plus profond respect. Les Indiens ne cessaient d'admirer sa douceur, ses manières affables et son costume, si différents en tout de ceux des autres Espagnols. Il entra dans Zemaneb sous des arcs de verdure et fut logé au palais du prince, qui fit construire aussitôt, au milieu de la Cour, une chapelle où il pût célébrer la messe aux regards de tous. La simplicité solennelle de ce rite nouveau pénétra tout le monde d'admiration, et malgré les représentations des prêtres de ses idoles, l'Ahan, instruit par son frère, de toutes les particularités qui concernaient les religieux, se détermina à se faire chrétien. Il fut le premier à détruire les images de ses dieux et plusieurs des plus distingués d'entre ses vassaux, devenus chrétiens, en écoutant les couplets composés à leur intention, imitèrent son exemple. Les nouveaux chrétiens fondèrent un village auquel ils donnèrent le nom de Rabinal, qui était celui de la nation. Les gouverneurs de Guatemala tinrent la main à ce que les Espagnols n'y fissent aucune entrée en armes et n'y formassent aucun établissement; les Indiens, se voyant ainsi délivrés de la crainte de la persécution, reçurent le baptême à l'exemple de leurs seigneurs et l'on vit, en petit nombre d'années, cette vaste province se soumettre, sans qu'il lui en coûtât une seule goutte de sang, à la couronne d'Espagne, qui changea alors son nom de Terre de guerre en celui de Vera-Paz (1537-1538).

Cette ydille religieuse ne reporte-t-elle pas notre imagination aux temps primitifs du christianisme ?

Hélas ! cette paix bienfaisante n'eut pas une longue durée. Les Indiens apprirent tout à coup qu'Alvarado, le féroce proconsul, revenait parmi eux et cette nouvelle sinistre alla répandre l'épouvante jusque dans les bourgades les plus reculées. Nous ne redirons pas les vexations sans nombre que l'adelantado infligea à ses malheureuses victimes ; nous n'avons déjà retracé que trop de scènes d'horreurs. Bornons-nous à dire que Alvarado éteignit la royauté, au milieu de flots de sang, dans les états Guatémaltiques et qu'ainsi disparurent les derniers vestiges de la souveraineté dans les régions mexicaines. Mais la justice divine ne tarda pas à appesantir à son tour son bras sur les auteurs de tant d'iniquités. Alvarado, blessé mortellement au siége d'une forteresse indienne, expira, rongé par le remords, dans un obscur village (1541) et sa mort fut célébrée par les indigènes comme l'aurore de leur délivrance. Ils ne se trompaient pas. Maldonado arriva, pour la seconde fois à Guatemala, en qualité de gouverneur, en 1542. Il travailla, de concert avec

l'Évêque — dont Alvarado avait systématiquement repoussé les exhortations — à restaurer la paix parmi les Espagnols et s'efforça d'organiser partout le gouvernement des indigènes en mettant à exécution les décrets bienveillants que la cour avait promulgués en leur faveur.

VI.

La hiérarchie ecclésiastique était la même en Amérique qu'en Espagne ; elle était composée d'archevêques, d'évêques, de chapitres, de collégiales avec leurs dignités. Le clergé inférieur était divisé en trois classes sous la dénomination de *Curas*, *Doctrineros* et *Misioneros* : la première, en grande partie appartenant à l'ordre séculier, desservait les paroisses plus spécialement composées d'Espagnols, la seconde, presque uniquement composée de réguliers, était chargée des districts habités par les Indiens soumis au gouvernement et vivant sous sa protection; la troisième était employée à la conversion des tribus à demi-civilisées ou sauvages qui vivaient dans les régions éloignées et que les armes Espagnoles n'avaient pas encore subjugées.

Pendant près d'un demi-siècle les franciscains et les dominicains furent à peu près les seuls à exercer d'une manière régulière les fonctions du ministère sacré; les Augustins, les religieux de la Merci, les jésuites et les autres corporations n'étant venus ou n'ayant pu donner de l'élan à leurs travaux qu'assez longtemps après eux. Aussi peut-on affirmer, sans craindre de se tromper, que ces deux ordres firent pour la consolidation du gouvernement espagnol, au Mexique et dans les États Guatémaliens, plus que les armes et la valeur des conquérants. On ne saurait rien comparer, dans l'histoire des territoires conquis par des nations chrétiennes, à la charité, au courage et à l'abnégation des franciscains, à la largeur de leurs vues, dans la pensée comme dans l'exécution des desseins qu'ils conçurent, à la gloire de l'Église, pour le salut matériel, moral et intellectuel des indigènes. On les accusa d'ambition, d'envahissement dans la juridiction séculière, de vouloir, à eux seuls, gouverner la Nouvelle-Espagne. On disait vrai; mais c'était l'ambition de sauver une race proscrite par la cupidité cruelle des conquérants et ces envahissements étaient nécessaires pour l'arracher à la perversité d'une magistrature qui n'usait de sa puissance que pour commettre les attentats les plus opposés à la justice et à l'humanité. En dépit de tous les obstacles, de toutes les fureurs et des malédictions de leurs adversaires, ils gouvernaient en réalité, du consentement tacite de la couronne, et ils constituèrent le Mexique comme les évêques constituèrent la France au sortir de la barbarie.

Les vice-rois Fuenleal, Mendoza et Velasco ne firent que continuer le plan suivi par les franciscains. Sous l'humble habit d'un frère lai, Pierre de Gand en était un des plus puissants moteurs et l'on peut dire que sur lui reposait presque en entier le gouvernement de la capitale et de ses environs en ce qui concernait les indigènes. C'était à lui qu'ils accouraient dans leurs tribulations, dans leurs nécessités ou le soin de leurs affaires et il les accueillait toujours avec une égale bonté. Telle était son influence, que Alonso de Montufar, qui avait succédé, en 1551, à Zumarraga sur le siége de Mexico, avait coutume de dire en parlant de lui : « Ce n'est pas moi qui suis l'Archevêque de Mexico, mais bien le frère Pierre, frère lai de San Francisco ». Du reste, il aurait pu l'être et, à plusieurs reprises, il refusa les ordres sacrés, pour éviter cette dignité dont Charles-Quint voulait le revêtir. Il n'en laissa pas moins la capitale toute remplie de ses œuvres ; il y bâtit plus de cent églises, érigeant à Dieu, disent les auteurs, autant de sanctuaires qu'il ruina de temples consacrés aux fausses divinités de l'idôlatrie. Il mourut à Mexico, dans un âge avancé, en 1572, et fut enterré, au milieu d'un concours immense d'Indiens, dans l'église de Saint Joseph, qu'il avait érigée pour eux dans son monastère. L'humble religieux flamand, qui avait refusé les plus hautes dignités de l'Église pour mieux se consacrer au soulagement de la race indigène, doit être considéré comme une des grandes figures de la conquête espagnole et de l'église Mexicaine. N'oublions pas d'ajouter que les savants lui doivent une juste reconnaissance. Initié à la principale langue des indigènes et appréciant leurs peintures, il comprit avec plusieurs de ses confrères qu'il fallait voir dans les manuscrits mexicains autre chose que des livres de magie et des images servant à perpétuer l'idôlatrie et on lui est redevable de la conservation de documents précieux pour l'histoire, la science et les arts mexicains. Le père Jean d'Aire, dont nous avons parlé plus haut était mort à Tetztuco dès 1525. Le Père Michel de Boulogne, autre Flamand, était également descendu dans la tombe depuis nombre d'années.

Les autres ordres religieux et les dominicains les premiers, n'avaient pas été sans prendre parfois ombrage de l'autorité et de l'influence des franciscains ; mais à peine avaient-ils le champ libre et se trouvaient-ils seuls sur le terrain, en face de la race persécutée et de ses oppresseurs, que, imitant à leur tour l'exemple généreux de leurs devanciers, ils s'élançaient dans la même voie et étonnaient leurs compatriotes par les vertus merveilleusee de leur apostolat. Le vice-roi Mendoza, accusé de n'avoir pas suivi à la rigueur les ordonnances de la couronne, qui lui avait recommandé d'ériger des fortèresses dans toutes les provinces, ré-

pondait que « ce royaume n'avait besoin pour sa défense que de maisons religieuses, et qu'elles seules suffiraient pour maintenir les naturels dans l'obéissance des rois de Castille ».

Il disait vrai ; la suite ne l'a que trop prouvé. Si les religieux des divers ordres, en ouvrant l'Église à des millions d'indigènes, n'avait pas fait de ceux-ci des chrétiens parfaits, ils avaient réussi, au moins, à les sauver de la destruction à laquelle ils étaient condamnés, à les arracher à la persécution et à l'esclavage, à établir avec solidité l'autorité de la mère-patrie, tout en détruisant ce que l'antique idolâtrie avait de plus odieux et de plus effroyable, l'anthropophagie et les sacrifices de sang humain.

On ne saurait assez rappeler de tels bienfaits. Ils seront l'honneur éternel de la religion qui les a enfantés. Quand, plus tard, par de causes qu'il serait trop long de dévolopper ici, l'influence du clergé et des ordres religieux diminua, l'autorité du pouvoir civil baissa dans la même proportion et lorqu'enfin, les gouvernements séculiers, égarés par les doctrines philosophiques du dernier siècle, eurent miné complètement le pouvoir ecclésiastique, les colonies espagnoles rompirent le faible lien qui les rattachait à la mère-patrie et se déclarèrent indépendantes, aimant mieux encore l'anarchie intérieure que l'oppression étrangère.

MAX ELMER.

MÉLANGES.

LE « VACHER » DE BARODA.

Le fait politique qui démontre avec le plus d'éloquence la puissance de l'Angleterre, c'est sa domination dans l'Inde, une des contrées les plus vastes et les plus peuplées de la terre. Cette domination, qui se maintient, à la fois, à l'aide d'un régime de fer et au moyen de prodigieux efforts industriels, repose plutôt sur l'intelligence des conquérants que sur la valeur réelle des forces qu'ils déploient. Une poignée d'Anglais gouverne comme un troupeau plusieurs centaines de millions d'Indous. On a souvent prédit la fin de cette domination étrange et à certains égards admirable.

En 1857, il semblait que les évènements allaient donner raison à ces sinistres prédictions. Les cris de joie presque sauvages qu'on entendit dans la presse anglaise à la fin de 1874, quand on crut que le « Tigre de Cownpore », Nana Sahib, avait été enfin arrêté, prouvent jusqu'à un certain point que les Anglais n'ont pas une foi entière dans la durée de leur empire asiatique. Les inquiétudes qui se manifestent périodiquement dans les journaux et au parlement, à propos des progrès de la Russie dans l'Asie centrale, et qui viennent encore d'être exprimées dans un livre de Sir Henri Rawlinson, indiquent que les Anglais ne sont pas trop rassurés par leurs dernières victoires. Leur joug n'est pas aimé ; les Anglais savent merveilleusement coloniser un pays désert ; mais ils ne parviennent pas, comme les Espagnols et même les Français, à s'implanter au milieu d'anciennes populations conquises. Dans toute l'histoire coloniale de l'Angleterre, on ne trouverait pas une œuvre d'assimilation comparable à l'annexion morale des îles Philippines à la couronne des rois catholiques.

Le lecteur se souvient sans doute de l'assassinat du vice-roi de l'Inde britannique, lord Mayo, il y a trois ans à peine. Voici un évènement, moins terrible par ses conséquences mais non moins significatif.

Baroda, ville de l'Hindoustan de plus de cent mille âmes, est la capitale d'un royaume Mahratte, qui a pris son nom et qui est situé dans la présidence de Bombay. Ce royaume, comme plusieurs autres enclavés dans les possessions anglaises, est indépendant. Il a une armée. une administration, un souverain, qui ne relèvent que de lui-même, et les seuls liens légaux qui l'attachent à la Grande-Bretagne sont des obligations prises en vertu de traités signés par les deux parties sur le pied d'égalité. La Grande-Bretagne néanmoins se considère comme ayant sur tous ces États les droits de suzeraineté que possédaient les empereurs Mogols, auxquels elle s'est substituée ; et dans certaines circonstances elle ne se fait pas faute d'en user.

Le souverain, qu'en vertu de ce droit elle vient de mettre en jugement, s'appelle Mulhar Rao (en toutes lettres, *Maharadjah Mulhar Rao Gaikwar Sena Khaskhel Schumscher Bahadur*-Altesse) et appartient à une famille qui depuis deux siècles règne sur le Baroda. Son titre de Gaikwar ou Gaikowar signifie littéralement « gardeur de vaches » ; il le porte, comme l'ont porté ses ancêtres, en l'honneur du fondateur de la dynastie, qui était un simple pasteur. Mulhar Rao, aujourd'hui âgé de quarante-trois ans, est le cinquième fils du Maharadja Sevaji Rao ; ses deux frères, Gunput Rao et Kandar Rao, ont successivement régné de 1856 à 1870. Ce dernier était une sorte d'Héliogabale, dont les extravagances et les cruautés indignaient les Mahrattes eux-mêmes, si remplis de vénération pour leurs rois. Il adorait les combats d'animaux féroces et se livrait à ce divertissement coûteux

avec une sorte de fureur. Entre autres traits de son caractère, il fit célébrer, un jour, avec une pompe royale, le mariage d'une de ses femmes avec un orang apprivoisé, et exigea des prêtres mahrattes que cette singulière union reçût la consécration religieuse.

C'était un passe-temps assez fréquent pour lui que de faire attacher un malheureux aux pieds de derrière d'un éléphant, qui, foulant de son poids énorme ce corps humain, le réduisait en quelques minutes en une horrible bouillie sanglante. Les combats entre tigres et rhinocéros ou entre esclaves armés de gantelets à pointes de fer charmaient les loisirs du gaikwar. Et, qui le croirait? les Hindous, malgré l'oppression qui les écrase, les abus de toute sorte dont ils pâtissent, préfèrent un abominable prince de leur race à un gouverneur juste et doux, mais étranger, d'un autre sang et d'une autre couleur.

Mulhar Rao, que son frère avait fait emprisonner en 1863, ne sortit de sa captivité que pour lui succéder en 1870. Moins extravagant que son frère, il ne se montra ni plus humain ni plus intelligent. Les châtiments excessifs, l'usage de la torture, les mauvais traitements infligés aux femmes, les extorsions d'argent, les procédés tyranniques et les malversations de toutes sortes devinrent si fréquents sous son administration, que le vice-roi de l'Inde, lord Northbrook, dut nommer une commission pour prendre connaissance des nombreuses plaintes portées contre elle. Le résultat de cette enquête fut un *conseil* donné au Gaikwar, de congédier cinq ou six de ses hauts fonctionnaires et de changer complétement de procédés de gouvernement. Mulhar Rao se soumit de bonne grâce, du moins en apparence; il congédia tous ses conseillers suspects, mais en prit d'autres aussi mauvais et ne changea rien à sa conduite.

Très peu de temps après cet évènement, le colonel Phayre, résident anglais à Guzerat, qui avait pris une part active à l'enquête dont l'administration du Gaikwar avait été l'objet et qui n'avait avec lui que des rapports très-tendus, crut s'apercevoir que ses jours étaient menacés. Des rapports de police lui apprirent que le Maharadja ne cachait pas la joie qu'il aurait à être débarrasé de sa présence et qu'il avait même fait offrir de fortes sommes à qui se chargerait de cette besogne. Enfin, un matin, revenant de sa promenade, on présenta au colonel un sorbet glacé, auquel il trouva un singulier goût. Il n'en but heureusement que quelques gorgées et fit analyser le restant: on y découvrit de l'arsenic et de la poussière de diamant, qui passe dans l'Inde pour un poison ne laissant aucune trace. La vie du colonel Phayre étant dès lors positivement en danger, lord Northbrook le remplaça par sir Lewis Pelly, qui fut chargé de rechercher les auteurs de l'attentat commis sur son prédécesseur.

Aidé par le chef de la police de Bombay, M. Souter, sir Lewis ne tarda pas à découvrir que l'instigateur de ce crime n'était autre que le Gaikwar lui-même. Le vice-roi décida aussitôt de le faire arrêter. L'opération était difficile à bien conduire, car il fallait à tout prix éviter un conflit, qui aurait pu être dangereux, le Gaikwar disposant de richesses considérables, ayant une armée disciplinée à l'européenne et possédant, comme tous les princes indigènes, si mauvais qu'ils soient, la confiance de ses sujets. Mulhar Rao, le vacher, était sur le point de partir pour la chasse, le matin de son arrestation, avec une meute de léopards dressés pour le daim, et avec des faucons pour les lièvres. C'était le 14 janvier. Dans la nuit, le chemin de fer de Bombay avait amené 1,250 soldats avec chevaux et munitions. Soit par timidité, soit par habileté, Mulhar Rao se rendit en personne au palais de la résidence. Il portait un turban jaune, une grande robe d'un blanc sale à fleurs vertes, retenues par de petites cordes d'or: aux mains, des gants blancs en coton. Un triple collier de perles, d'améthystes et d'émeraudes autour du cou était le seul signe qui le distinguât de ceux qui l'entouraient. Les témoins oculaires donnent de sa figure une description plus favorable: « Son Altesse, dit l'un d'eux, est un homme de 5 pieds 9 pouces anglais, sa taille est mince. Ses yeux bien fendus sont atteints de strabisme, sa bouche aussi est grande et garnie d'une rangée de dents blanches qui produisent un effrayant effet lorsque Son Altesse essaie de sourire. La première impression qu'il fait, c'est d'être idiot; une plus grande attention montre cependant que c'est un homme d'une grande finesse, mais

d'un jugement étroit. » Deux de ses ministres l'accompagnaient, ainsi que le général Devine, commandant en chef de ses troupes, et plusieurs officiers européens à son service.

Sir Lewis le reçut avec beaucoup d'égards, le fit asseoir à ses côtés, s'excusa du devoir pénible qu'il avait à remplir et lui donna connaissance d'une proclamation du vice-roi qui ordonnait son arrestation, sa déposition temporaire et le transfert momentané de son royaume à l'administration britannique. Cette communication atterra Mulhar Rao, qui tomba sur ses genoux en attestant à la mode du pays, son père, sa mère, ses frères qu'il était innocent de tout ce dont on l'accusait. Sir Lewis laissa passer cette crise, puis déclara au Gaikwar qu'il ne pouvait l'arrêter sur le territoire de la résidence, mais que son devoir était de le faire dès qu'il en aurait franchi les limites. Se Maharadja reprit donc le chemin de son palais, précédé comme d'habitude de crieurs, qui faisaient faire place à son cortége en énumérant à la foule la longue série des titres pompeux de son souverain. Arrivé à la limite voulue, le cortége s'arrêta; le Gaikwar se livra lui-même, et on le conduisit au Bungalow qui devait lui servir de prison. On lui laissa une suite de quinze personnes, parmi lesquelles un conteur d'histoires, qui a pour fonction de bercer le sommeil de son maître par des récits faits sur un mode plaintif.

Aussitôt après l'arrestation, sir Lewis réunit les hauts fonctionnaires de Baroda, leur donna communication de la proclamation du vice-roi, et leur annonça qu'il prenait directement en mains l'administration du royaume; il prit soin d'ajouter que ce n'était là qu'une mesure temporaire et que le Baroda ne serait pas annexé aux possessions de la Grande-Bretagne. La proclamation fut ensuite lue au peuple, qui l'écouta partout avec le plus grand silence. Aucune tentative de résistance ne se produisit, aucun signe de mécontentement ne se laissa voir; sir Lewis crut prudent néanmoins de faire désarmer toutes les troupes du Gaikwar, lesquelles ont accepté sa chute en esprit de soumission parfaite. Les notables de Baroda, réunis au siége de la résidence, ont fait preuve d'une bonne volonté non exempte, ce nous semble, d'arrière-pensée. S'ils ont approuvé les mesures prises par sir Lewis, s'ils lui ont offert leur concours pour le maintien de l'ordre et les mesures à effectuer, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont émis le vœu d'avoir la garde du prisonnier, que les pétitions soient libellées en son nom, et que l'armée nationale reste en possession de ses canons. Ces demandes, il est inutile de l'ajouter, ont été poliment repoussées. Il y avait à redouter que la population musulmane, beaucoup moins pacifique que les sectateurs de Brahma et de Vichnou, ne profitât de l'occasion pour provoquer des troubles; mais l'appareil militaire déployé lui a inspiré la sagesse de la réflexion.

Indépendamment de son procédé indélicat envers le colonel Phayre, on reprochait à à Mullar Rao d'avoir par trop pressuré la bourse de ses sujets. Il lui fallait de l'argent, toujours de l'argent. En l'année 1874, il ne dépensa pas moins de 1,710,000 livres sterling, soit 42,750,000 francs! Son palais suffirait seul pour caractériser le désordre de son administration. D'après le correspondant du *Standard*, c'est un capharnaüm repoussant de malpropreté, où s'étalent, à côté d'étoffes et de tapis d'une beauté admirable, les plus vils rebuts des fabriques françaises. Nous parlons, bien entendu, d'après une version anglaise dont nous n'avons pas à garantir l'authenticité. Le changement de gouvernement s'est donc effectué a Baroda sans causer d'émotion; les mesures prises par sir Lewis Pelly semblent avoir obtenu l'aprobation de toutes les classes indigènes. Un grand événement a été la découverte de 400,000 livres sterling (10 millions de francs), la moitié du revenu de l'État, dans le palais du Gaikwar. C'est le Senaputtee, ou commandant en chef, qui avait caché frauduleusement cette somme énorme un jour avant l'arrestation du Mulhar Rao. La découverte a été faite par les sirdars (nobles) après que sir Lewis leur eut indiqué jusqu'où allait leur responsabilité, et qu'ils eurent promis de lui accorder leur concours pour restaurer les finances de l'État. Le senaputtee a été destitué de ses fonctions et son emploi a été aboli avec le consentement des sirdars. Un autre sirdar a été vigoureusement réprimandé par sir Lewis pour avoir manqué à certaines convenances; mais, en somme, le corps entier des nobles manifesta les meilleures intentions. Il serait délicat

d'affirmer que sir Lewis avait confiance en eux ; il est probable qu'il avait moins de créance en leur bonne volonté qu'il n'affectait de le faire paraître et que, s'il continua de les entretenir longuement, c'était pour mieux les tenir en main.

Nous trouvons aussi dans le *Times of India*, qu'outre les 400,000 liv. st. mentionnées plus haut, le Mulhar Rao disposait encore de sommes bien plus considérables, grâces à ses opérations de banque à Surat et à Bombay. Heureusement, qu'en ces deux dernières villes le gouvernement de Bombay a pu opérer la saisie de tous ses titres. Son Altesse ne cessa pas d'être strictement gardée dans le cantonnement anglais Sir Lewis l'autorisa à se promener en voiture; mais, ayant appris que les troupes ne lui donneraient pas le salut militaire, elle déclina cette gracieuseté. Ici finit le premier acte de ce curieux incident de l'histoire de la domination anglaise dans l'Inde.

Le second commença à Bombay, le 22 février, par la comparution du Gaikwar devant le tribunal extraordinaire institué par lord Northbrook pour prendre connaissance de l'accusation portée contre lui, d'avoir entretenu de coupables et secrètes intrigues avec les serviteurs du colonel Phayre en vue de l'espionner, de lui causer quelque préjudice ou de le faire disparaître par le poison.

Les juges de Mulhar Rao, choisis avec plus d'impartialité que d'adresse, étaient au nombre de six : trois Anglais et trois indigènes : le *chief justice* de Calcutta, sir R. Couch, le juge West, le colonel Meade, le Maharadjah Scindia, celui qui a livré récemment aux Anglais le faux Nana Sahib, le Maharadjah Dschaipur et un Mahratte de grande distinction, sir Dinkur Rao, qui a gouverné pour les Anglais de vastes provinces et y a fait preuve de talents supérieurs. La poursuite a été dirigée par M. Scoble, l'avocat général de Bombay, et la défense présentée par M. Ballantyne, une des illustrations du barreau de Londres, à qui le Gaikwar a donné 250,000 francs d'honoraires, qu'il s'est procuré on ne sait comment.

Le texte de l'accusation portée contre le Gaikwar était aussi conçu :

« Le Gaikwar est accusé d'être entré secrètement en relations, dans des intentions malveillantes, avec des serviteurs du colonel Phayre, et de leur avoir donné des présents dans le but de faire d'eux des espions qui lui fournissent des renseignements et causassent du dommage au colonel Phayre, ou d'écarter celui-ci au moyen du poison. »

Sir Richard Couch, président de la commission, eut plein pouvoir pour admettre ou repousser les témoignages, et en général pour diriger le cours des débats. Son pouvoir, toutefois ne s'étendait pas au delà des questions que touchait l'acte d'accusation donné ci-dessus.

Le procès a eu lieu, et il a causé une émotion immense dans tout l'Hindoustan, mais sans produire de résultat bien précis. Après une enquête minutieuse qui n'a pas duré moins de six semaines, et après une délibération finale de douze jours, les juges-commissaires n'ont pu se mettre d'accord, soit pour condamner, soit pour absoudre le prince incriminé. Il reste toujours à savoir si Mulhar Rao est un misérable digne de la peine capitale, ou s'il est uniquement victime d'un complot abominable. Il y a tout lieu de croire que la question restera à jamais indécise.

La déposition du colonel Phayre semble avoir beaucoup ajouté aux incertitudes du tribunal, et, partant, l'avoir empêché de se prononcer dans un sens affirmatif. Habilement interrogé (*cross examined*) par l'avocat de l'accusé, M. Ballantine, il a avoué qu'il avait reçu des communications secrètes et confidentielles de gens reconnus pour être les ennemis invétérés du gaikwar. Un pareil aveu a naturellement diminué l'importance de son témoignage.

Quoiqu'il en soit, c'était désormais à lord Northbrook qu'il appartenait de prendre une décision suprême. Le cas était assez embarrassant. Allait-il restaurer Mulhar Rao dans ses droits et son autorité de grand vassal ; c'eu tété assez étrange, après un verdict qui est loin d'innocenter le prince indien.

Devait-il s'obstiner à le déclarer déchu de sa souveraineté sur une simple présomption morale, bien que le tribunal ne se soit pas cru autorisé à le frapper? C'eut été un acte despotique et arbitraire. Le vice-roi a tourné la difficulté.

De par la volonté de Son Excellence lord Northbrook représentant, il est vrai, de Sa Majesté britannique, la reine Victoria, le Gaikwar Mulhar Rao est dépouillé de la souveraineté de l'État de Baroda, et désormais exclu, lui, ainsi que ses descendants, de tous les droits, honneurs et priviléges y attachés. Il lui sera permis de choisir dans l'Inde anglaise un endroit — à la convenance du gouvernement — où il devra résider avec sa famille, aux frais de ses anciens sujets, c'est-à-dire moyennant une bonne pension prise sur les revenus de l'État de Baroda. Comme la couronne britannique n'a pas encore jugé à propos de s'annexer les domaines de ce prince dépossédé, et comme, lors du grand soulèvement de l'Inde, le frère et le prédécesseur du Gaikwar actuel, Khunder Rao, est resté, non sans danger pour lui, fidèle à l'Angleterre, Sa très gracieuse Majesté a bien voulu accéder à la demande de la veuve de ce prince d'adopter un membre de la maison du Gaikwar en qui le gouvernement de l'Inde pourra trouver l'étoffe convenable d'un nouveau souverain de l'État de Baroda. En attendant la mise à exécution des ordres de la reine, sir Mahdova Rao, avec l'assentiment du Maharadjah d'Indore, administrera l'État de Baroda en se conformant aux instructions qu'il recevra de l'agent du gouverneur général et du commissaire spécial à Baroda.

La façon dont le vice-roi a ainsi tranché la difficulté n'a surpris personne : on s'attendait généralement à des mesures, sinon complétement identiques, du moins analogues sous plus d'un point ; mais qu'elle soit du goût de tout le monde, c'est une autre question Les uns auraient sans doute désiré l'adoption de procédés encore plus sommaires ; les autres, plus de ménagements, plus de circonspection, plus de prudence ; car ils craignent l'influence fâcheuse que peut exercer sur les sentiments des princes ou des populations indigènes une décision si grave qui, dans l'espèce, ne leur semble reposer sur aucun fondement solide, sur aucun témoignage irréfutable. La commission d'enquête, nommée pour examiner l'accusation portée contre Mulhar Rao d'avoir tenté d'empoisonner le colonel Phayre, ne s'est point accordée sur une conclusion finale : les trois commissaires européens trouvent l'accusation suffisamment établie, tandis que les trois indiens sont d'un avis diamétralement contraire.

Devant ce conflit d'opinions, le vice-roi a jugé à propos de n'en tenir à peu près aucun compte, en alléguant que la commission n'était pas un tribunal judiciaire, mais une simple commission d'enquête destinée à éclairer l'esprit du gouvernement, qui ne se considérait nullement comme lié par la décision des commissaires, cette décision fût-elle même unanime.

Le tribunal extraordinaire, devant lequel le Gaikwar avait été traîné, n'avait pas, à vrai dire, d'existence légale : c'était une création de lord Northbrook, agissant comme dépositaire des pouvoirs souverains de la reine sur l'Inde. La théorie d'après laquelle l'Inde est gouvernée est, en effet, que la Grande-Bretagne a succédé à tous les droits des empereurs mogols, droits absolus, sans limites. C'est en se fondant sur cette théorie que lord Canning fit juger, en 1858, le descendant de Tamerlan lui-même, le vieil empereur de Delhi, qu'il déposa, et c'est encore d'après elle que lord Northbrook a mis en jugement le Gaikwar de Baroda. Ce prince n'est justiciable d'aucune loi anglaise ; en sa qualité de souverain étranger, il est indépendant de ces lois ; mais, politiquement, il relève de la reine, qui est son suzerain, et qui, à ce titre, lui demande compte aujourd'hui d'un attentat sur la personne de son représentant. Le tribunal devant lequel Mulhar Rao a comparu n'était donc qu'une sorte de commission sur laquelle le vice-roi s'était déchargé de certains devoirs, et dont les pouvoirs étaient limités à la simple expression d'une opinion. Toutefois, en y renvoyant le Gaikwar, le vice-roi s'obligeait en quelque sorte à respecter sa décision, et c'est ce qu'il a fait, dans la forme tout au moins. Il a mis entièrement de côté les accusations portées devant le tribunal, et a agi en se fondant sur de tous autres motifs.

Pour lui le crime imputé à Mulhar Rao est suffisamment constaté, cela va sans dire ; mais il a surtout pris en considération « toutes les circonstances se rattachant aux affaires » de Baroda depuis l'avénement du Gaikwar jusqu'à aujourd'hui, son inconduite notoire,

» sa mauvaise administration et son incapacité manifeste d'opérer les réformes nécessaires, » ainsi que le tort que la restauration de Mulhar Rao au pouvoir causerait tant aux intérêts » de la population de Baroda qu'au maintien des relations entre cet État et le gouver- » nement anglais. »

Ainsi, comme le fait remarquer le *Times of India*, le gouvernement s'est placé dans la position singulière de déposer le Gaikwar, non pour le crime dont il avait été accusé en dernier lieu, et qui était le seul duquel il a été à même de se défendre, mais pour des méfaits antérieurs qui pouvaient suffire ou non à justifier cette déposition. Or, ces méfaits avaient déjà été l'objet d'une action de la part du gouvernement il y a deux ans, et n'avaient pas alors été jugés suffisants; au surplus, un temps d'épreuve avait été accordé au prince réprimandé pour s'amender, et ce terme n'est pas encore expiré; bien plus, il résultait d'un rapport récent de sir Lewis Pelly, le résident anglais qui a remplacé le colonel Phayre à Baroda, que le Gaikwar était très désireux de réformer son administration et que les réformes étaient en bonne voie.

Pour arriver en définitive à une solution d'un caractère rien moins qu'arbitraire, la mise en scène du procès était absolument inutile. Ç'a été plus qu'une superfluité, ç'a été une faute, car ces princes indigènes qu'on avait appelés à faire partie d'une commission royale et qui se croyaient de véritables juges, se sont vus, par le fait, abaissés au simple rang de greffiers d'enquête, et ils en ont ressenti un dépit qui a détruit certainement tout l'avantage qu'il y avait à soumettre, au moins en apparence, un chef mahratte au jugement de ses pairs. Et de quel œil soupçonneux ne vont-ils pas envisager leur propre avenir en voyant la façon dont procede le gouvernement anglais à l'égard d'un prince comme eux, que leur opinion est loin d'incriminer! Une faute en entraine une autre : on conçoit bien qu'il n'était ni prudent ni digne de rétablir dans son autorité un prince contre lequel avait été portée une accusation aussi grave que celle d'avoir tenté d'empoisonner le représentant de la couronne britannique à sa cour; mais n'eût-il pas mieux valu, si l'on était décidé d'en finir avec les désordres avérés du Gaikwar, le frapper résolument et en usant carrément de la prérogative de suzeraineté, du droit du plus fort, que d'avoir recours à une espece de subterfuge que regardera comme un déni de justice la majorité des populations indoues, dans le sein desquelles n'a jamais cessé de couver une secrète antipathie pour le gouvernement étranger, antipathie qui, depuis quelque temps surtout, se manifeste par les journaux, les chants, le théâtre indigènes, les sermons et les prières dans les pagodes et principalement dans les mosquées mahométanes? L'autorité anglaise peut, dans l'esprit des Indous, passer pour sévère, rigide, autocratique, mais il importe que son équité, son désintéressement ne puissent pas être mis en doute.

Il paraît que des troubles ont eu lieu à Baroda, à la nouvelle du destin réservé désormais au Gaikwar. La persécution a déjà fait un martyr de ce prince, que ses sujets redoutaient et détestaient *in petto*, comme le plus cruel des dispotes, tant qu'il régnait sur eux. On objecte tout au moins à la sentence du vice-roi qu'elle ne dépouille pas Mulhar Rao seul, mais avec lui la souveraine et son fils, en transférant en quelque sorte la souveraineté à la veuve du Gaikwar précédent.

Mais c'eût été, pour ainsi dire, sanctionner les iniquités que le gouvernement entendait punir dans la personne de Mulhar Rao que de laisser jouir de leurs résultats ceux qui en avaient été les complices. La favorite du Gaikwar et l'enfant né d'elle n'ont pas d'ailleurs une goutte de sang royal dans les veines.

En 1873, la princesse en question travaillait comme trieuse de coton dans une filature de Surate, où son père était ouvrier à la journée. Elle était légitimement mariée à un nommé Pandurang; mais les émissaires de Mulhar Rao lui ayant fait une vive peinture des charmes de la dame, elle fut tout à coup enlevée et transportée, comme tant d'autres au harem de Baroda. Il se trouva qu'elle était dans une position intéressante; ce qui engagea le Gaikwar, qui n'avait pas de progéniture mâle, à l'epouser dans les formes, afin de pouvoir transmettre le trône au fruit prochain de ses entrailles — si c'était un garçon. Pareille

union adultérine était bien contraire aux lois de Manou — et à d'autres encore; mais les courtisans passèrent aisément là-dessus.

L'opposition vint d'un autre côté: le sieur Pandurang se plaignit au magistrat de Surate; mais les roupies du Gaikwar réussirent à lui fermer la bouche. Le résident anglais, — c'était alors le colonel Phayre, — protesta par son absence aux noces, qui coûtèrent des sommes folles. Cinq mois après la nouvelle Gaikwaresse mettait au monde un enfant du sexe masculin, pour lequel des mécontents revendiquent aujourd'hui la légimité de la possession de la succession au *ghudee* (trône) de Baroda. Pour couper court à tout, les autorités ont fait transporter la mère et le fils à Bombay.

Quand à l'ex-Gaikwar, il est déjà installé à Madras. Le 22 avril, deux heures après qu'on eut reçu à Baroda les ordres du vice-roi, il était enlevé, malgré ses protestations et ses larmes, car on dit qu'il en a versé, et emmené sous une bonne escorte, par un train d'une vitesse inacoutumée; personne ne soupçonnait son départ et son détrônement, qu'il était déjà loin et qu'il n'était plus roi.

Son successeur est déjà désigné: c'est l'aîné des trois enfants de son frère, feu Khunder Rao, lequel va régner sous la régence de sa mère et la surveillance d'un délégué du vice-roi. Les choses ne peuvent devenir pires qu'elles n'étaient par le passé.

Au résumé, quoi qu'on puisse trouver à redire aux formes employées, toute cette affaire a été menée rondement, et le résultat le plus clair, c'est que la population du Baroda a été délivrée d'un tyran qui l'opprimait et dont le maintien au pouvoir était un outrage continuel à la justice, à la morale et à l'humanité.

Le parti qu'à pris le vice-roi était peut-être, dans son désarroi le meilleur qu'il put choisir. Mais sa décision n'en indique pas moins les immenses difficultés qui entourent la domination britanniqne dans l'Indoustan. Tout le monde n'envisage pas ces évènements avec la philosophie manifestée par le *Times*. Ce journal croit en effet que le principal avantage que l'Angleterre a gagné par ce procès auprès des princes indiens a été de leur démontrer que la politique d'annexion est passée, et que si elle fait de nouvelles annexions, ce sera sous la pression des choses et non de son libre choix.

Quand le grand saint François Xavier fondait les immenses chrétientés, détruites avec la complicité des protestants anglais et des calvinistes Hollandais, cet illustre Jésuite n'avait pas besoin de recourir à de tels arguments. C'est dans l'action invincible de la civilisation chrétienne que l'Angleterre aurait du chercher des appuis irrésistibles pour sa domination.

LE SULTAN BURGASH DE ZANZIBAR A LONDRES.

Quand la puissance maritime du Portugal déclina, au siècle dernier, la côte orientale de l'Afrique retomba en partie sous l'influence des Arabes. Une tribu de ces derniers, les Albû-Saïd, ou Aba-Saïd, d'Omân, sur la côte orientale de la presqu'île d'Arabie, transforma son autorité spirituelle en un pouvoir temporel assez étendu, puisqu'il comprenait deux véritables royaumes. Cette grandeur fut le résultat de qualités à la fois guerrières et commerciales. De cette famille ou tribu descendent les Imâms de Muscat ou Mascate et les sultans de Zanzibar (1).

(1) Ceux de nos lecteurs qui désireraient approfondir l'histoire de Zanzibar trouveront d'amples matériaux dans un article récent publié par Sir Bartle Frère dans le *Macmillan's magazine* (n° de juin) et dans : *History of the Imâms and Seyyids of Omân by Salil-ibn-Razik from A. D.* 661-1856, trad. de l'arabe avec une continuation jusqu'en 1870 par Georges Percy Badger, London, *Hakluyt Society*, 1871 ; dans *Annals of Omân by Sirhân-bin-Said-bin-Sirhân, trad. par le colonel Ross*, agent politique à Muscat, Calcutta, 1874; et dans le livre de *M. William Gifford Palgrave* sur *l'Arabie centrale et orientale*, Londres, Macmillan, 1865.

Les États de ce dernier comprennent la côte des Suaheli, qui commence au cap Delgado ou à l'embouchure du Rufuma, sur lequel Livingstone navigua. Sur la côte, la population des Suaheli, race vigoureuse dont la couleur noire ressemble à celle des nègres, parle une langue apparentée à celles des Caffres et des Betschuans. Dans l'intérieur vivent les tribus des Gallas. Dans les ports, on rencontre beaucoup d'arabes et de métis. Les Suaheli sont mahométans. L'Imâm de Muscat occupa Zanzibar à partir de 1784 et s'empara peu à peu de toute la côte depuis le cap Delgado jusqu'à l'équateur. Les possessions portugaises du Mozambique commencent au cap Delgado. Pour l'exportation des produits tropicaux, Zanzibar lutte avec l'Inde, dont le poivre ne parvient plus sur le marché américain.

Les principales localités se trouvent dans des îles, situées le long de la côte, qui est malsaine et parsemée de ruines d'anciens établissements portugais : Quiloa (15,000 habitants) ; Mombas (13,000 habitants) : Zanzibar, résidence du sultan ; Pemba ; Tschakka ; etc.

L'île même de Zanzibar a une population mahométane, d'extraction arabe, d'environ 300,000 âmes ; elles mesure 17 lieues du Nord au Sud, et 6 lieues de l'Est à l'Ouest. Son sol, qui est extrêmement fertile, est riche surtout en fruits. On y cultive le clou de girofle, la canne à sucre, la noix de coco et, depuis quelques années, le café, qui y est de très bonne qualité. La ville de Zanzibar est un port de mer excellent qui peut contenir en sûreté et en tous temps un grand nombre de vaisseaux. Les Anglais ne sont pas sans avoir calculé tout le profit qu'il y a à tirer d'une pareille position, qui leur offre un débouché facile pour pénétrer dans l'intérieur du continent africain, où déjà leurs missionnaires négocient, et plantent les jalons d'une colonisation active, en répandant à la fois les semences de la Bible et celles de l'industrie et du commerce britanniques.

Quoique l'Angleterre n'occupe aucun territoire situé à la proximité immédiate du Zanzibar, ses établissements du golfe d'Aden, ses îles Seychelles, Amirantes, Rodrigue et Maurice, ainsi que le passage continuel de ses navires à travers l'océan Indien, — la grande voie vers son empire du Gange et de l'Indus — lui ont acquis, depuis plusieurs années, une influence prépondérante dans ces parages. Les souverains de Zanzibar n'y ont pas échappé.

En 1839, Seyyid Saïd, père de Burgash, signait avec la Grande-Bretagne tout à l'avantage de cette puissance un traité de commerce, par lequel les droits à percevoir sur les importation étaient fixés à 5 1/2 0/0, taux qu'on estimait être une indemnité suffisante pour tous droits d'importation et d'exportation, de permis de trafique, de pilotage et d'ancrage, et pour toutes autres taxes quelconques à imposer par le gouvernement sur les navires et sur les marchandises importées ou exportées. Un des résultats de ce traité onéreux a été de diminuer les revenus du Zanzibar, à qui il ne fournit pas les ressources nécessaires pour faire des travaux indispensables dans ses ports, diminution qui a été encore aggravée par la suppression de la traite des esclaves, à laquelle Saïd fut amené à consentir en 1843.

Ce sultan, qui était doué d'une grande activité, possédait, outre le territoire africain de Zanzibar, l'imanat asiatique de Muscat et d'Oman. Quand il s'absentait de l'une ou de l'autre de ses possessions, il confiait la régence de l'imanat à l'aîné de ses fils, Thuwainy, et celle de Zanzibar à un autre de ses fils, Majid. Comme il mourut, en 1856, dans une traversée qu'il faisait de la côte d'Asie à celle d'Afrique, Thuwainy et Majid se trouvèrent investis, chacun, d'une vice-royauté. L'aîné se prétendit souverain de toutes les possessions de son père, et se préparait à soutenir ses droits les armes à la main, lorsque intervint la médiation de lord Canning, alors gouverneur des Indes. Il fut décidé que chaque frère garderait la province dont son père lui avait confié la vice-royauté.

Thuwainy ne jouit pas longtemps de sa couronne : il fut tué par son propre fils, Salins, qui fut expulsé par son cousin Azzan, lequel fut détrôné, à son tour, par un autre cousin, nommé Turki. Majid eut plus de bonheur ; son frère Burgash tenta bien de lui enlever sa couronne, mais il n'y réussit point et, en 1870, étant à son lit de mort, Majid, non-seulement lui pardonna, mais lui laissa son royaume. Burgash, le sultan actuel, lui succéda

donc, et l'on comprend sans peine quelle autorité l'Angleterre peut avoir sur un prince qui lui doit en quelque sorte sa souveraineté d'aujourd'hui.

C'est, dit-on, Seyyid Burgash qui a spontanément exprimé le désir d'aller présenter ses respects à Sa gracieuse Majesté la reine Victoria. On reproche à l'administration qui a précédé celle de M. Disraeli d'avoir, pour des motifs que nous ignorons, « jeté de l'eau froide sur un si chaud sentiment ». Le ministère actuel n'a pas commis pareille méprise, si c'en fut une, et l'on a préparé une réception digne d'un potentat à ce sultan africain, à qui, du reste, on reconnait des manières courtoises et des goûts marqués pour bien des choses de la civilisation européenne.

On espère, dit l'*Echo Universel*, mettre à profit sa présence à Londres pour en finir d'une manière sérieuse avec la question de la suppression de l'esclavage Zanzibar est actuellement, en effet, le grand marché aux esclaves de l'Afrique orientale. Le traité conclu en 1845 avec Seyyid Saïd a interdit ce commerce; malheureusement, l'une de ses clauses permettant au sultan de transporter les esclaves qui existent dans ses possessions africaines d'un point à l'autre, les négriers arabes en profitent pour faire des chargements qui sont ostensiblement destinés à l'une des localités de l'île de Zanzibar, et qui sont, en réalité, transportés à la côte d'Arabie, d'où on les expédie, par voie de terre, jusqu'au golfe Persique. Ici on en obtient des prix très élevés, bien que la moitié de la cargaison ait toujours péri en route.

En 1872, le gouvernement britannique, ayant reconnu que la surveillance active que sa marine exerçait dans les parages de Zanzibar était impuissante à empêcher ce trafic inhumain, sollicita et obtint le concours du gouvernement des États-Unis pour peser sur le sultan de Zanzibar, afin de l'amener à renoncer au bénéfice de cette clause du traité consenti par son père, et dont ses sujets — lui-même peut-être — font un si étrange abus.

Jusqu'à présent, cette négociation n'a point complétement réussi; mais, comme il paraît que le sultan de Zanzibar ne demande pas mieux que de consentir à ce qu'on lui demande, s'il trouve à cela une compensation quelconque, il est à présumer qu'on parviendra à s'entendre.

C'est le 9, à dix heures, que le *Canara*, navire sur lequel était Seyyid Burgash Ben Said, a fait son entrée dans la rade de Gravesend. Le sultan était accompagné du docteur Kirk, consul général anglais à Zanzibar; de plusieurs dignitaires de sa cour, de deux secrétaires, d'un prêtre et de douze de ses sujets. Le monarque africain a été reçu par M. R. Bourke, membre du Parlement et sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères, qui lui a souhaité la bienvenue au nom du gouvernement anglais et lui a annoncé que la reine avait nommé pour l'accompagner, durant son séjour en Angleterre, le docteur Kirck, le Rév. Dr Badger et M. Clément Hill; il a ajouté que le gouvernement ferait tous ses efforts pour lui rendre le séjour de la Grande-Bretagne agréable. Le sultan a répondu par quelques mots de remerciement. C'est un homme d'une quarantaines d'années, d'apparence robuste et d'une physionomie agréable; il porte le costume arabe.

On sait avec quel enthousiasme le peuple anglais accueille les explorateurs du continent africain. Le sultan de Zanzibar est un de ceux qui ont le plus contribué à l'œuvre d'exploration, et son concours fut naguère des plus utiles à sir Bartle Frère, qui a été l'un des premiers à le saluer à son arrivée à Westminster. La population lui a fait un accueil empressé. Seyyid Burgash a paru étonné de la magnificence des monuments qui s'offraient à sa vue; mais il a demandé pourquoi les routes n'étaient pas bordées d'arbres fruitiers, comme à Zanzibar.

On dit que Burgash désire obtenir la révision des tarifs commerciaux qui lui sont imposés dans les traités conclus par lui ou par ses prédécesseurs avec l'Angleterre et d'autres nations européennes. L'état de délabrement de ses finances lui fait une impérieuse nécessité d'accroître le revenu de ses douanes, et d'obtenir des monopoles dans l'administration de ses propres États.

Le sultan de Zanzibar chercherait aussi à obtenir du gouvernement anglais le don de quelques navires de guerre mis à la réforme en Angleterre, pour renforcer sa propre

marine. Les traités, avons-nous dit, lui imposent de faire cesser le trafic des esclaves sur les côtes et dans les eaux qui dépendent de sa souveraineté. Or, la répression de la traite exige un grand déploiement de surveillance et des forces navales assez nombreuses pour rendre cette surveillance efficace. Toute la petite marine de Zanzibar a été détruite récemment, sauf un ou deux navires, par un terrible ouragan, et le gouvernement du sultan est trop pauvre pour la reconstituer sur un pied respectable à l'aide d'achats. Déjà, dans des circonstances semblables, sir Bartle Frère, au nom du gouvernement anglais, était venu en aide au père du prince régnant, Achiel, en lui faisant cadeau de quelques navires de la flotte anglo-chinoise du capitaine Sheward Osborne, laquelle venait d'être licenciée. Le don de quelques canonnières de modèle suranné serait, en tout cas, moins coûteux pour le gouvernement anglais que l'entretien permanent d'une croisière pour la répression de la traite dans les parages de Zanzibar.

LA RUSSIE ET LE JAPON, A PROPOS DE L'ILE SAGHALIEN.

Par le récent traité, en vertu duquel la Russie cède les îles Kuriles au Japon, en échange de tous les droits de celui-ci sur l'île Saghalien, la dispute entre la Russie et le Japon, quant à la propriété légitime de cette île, dispute qui dure depuis plus d'un demi-siècle, est enfin terminée. Les voyages de la Pérouse en 1787 et de Krusenstern en 1805 ont fait connaître au monde la forme générale de l'île de Saghalien, mais Krusenstern, imitant Broughton, la prenait pour une presqu'île unie au continent dans un endroit appelé à présent le golfe Tartare. Quoique un marin japonais ait ensuite navigué à travers les détroits et quoique la relation de son voyage fût publiée ensuite par le naturaliste Siebold, on ne reconnut Saghalien comme île qu'à l'expédition du capitaine Nevelsky en 1849.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, Saghalien était une possession nominale des Chinois ; lorsque ces derniers l'eurent abandonnée, des pêcheurs et des colons japonais s'y établirent en 1780. Les Japonais, dans le rapport qu'ils firent sur leurs droits à la possession de l'île, assurèrent, en se basant sur les passages obscurs de leurs annales, qu'ils avaient visité l'île déjà en l'an 650 et puis ensuite en 720. Il est incontestable qu'en 1786 et plusieurs fois ensuite, des officiers furent envoyés par le gouvernement japonais pour administrer les affaires des colons. En 1807, après le voyage de Krusenstern, l'île fut visitée par les Russes, et le lieutenant Khrostof l'annexa à la Russie ; mais quelques années plus tard, pendant la captivité de Golodnin au Japon, les Russes abandonnèrent officiellement tous droits sur l'île et déclarèrent que l'acte de Krosthof n'avait aucune autorité.

Quand, en 1853, après l'occupation des bouches de l'Amoor, une expédition russe découvrit des mines de houille dans l'île, elle y établit divers postes qui furent retirés ensuite, lors de la guerre de Crimée. La découverte de ces mines de houille donna au comte Putiatin, alors en mission au Japon, l'idée que cette île pourrait être importante pour la Russie : pendant les négociations d'un traité de commerce à Simoda, en 1853 et 1854, il s'efforça de persuader aux Japonais, dont les droits sur l'île étaient alors reconnus, de consentir à faire une ligne frontière entre la Russie et les colonies japonaises. Les commissaires japonais proposèrent le 50e parallèle de latitude, tout en coupant l'île en deux ; mais le comte Putiatin ne voulut point donner au-delà de la baie d'Aniva au sud, et l'île d'Iturup (l'une des Kuriles, déjà en la possession des Japonais). Comme on ne s'accorda pas sur ce point, il fut établi dans le traité de Simoda en 1855, que, l'île d'Iturup appartiendrait au Japon et l'île d'Urup et le reste des îles Kuriles à la Russie et que « pour ce qui concerne l'île de Kurufto (Saghalien) elle « resterait partagée entre la Russie et le Japon comme elle l'avait été auparavant. » En 1869, Mouriavieff, l'envoyé russe à Yeddo, recommença la discussion sur la ligne des frontières. Il proposa que la limite serait tracée à travers les détroits de la Pérouse, entre Saghalien et Yeddo. Le gouvernement Japonais refusa, et rien ne fut conclu. En 1862, une

ambassade japonaise arriva à St-Pétersbourg, et comme les japonais insistaient encore sur la ligne du 50 degré et les Russes sur les détroits de la Pérouse, il fut décidé qu'on abandonnerait la discussion à une commission spéciale.

A cause des troubles intérieurs du Japon et de la fuite du Taicoûn à Kioto, on n'entendit plus parler de l'arrangement qu'on avait pris, quoique les Russes prétendissent avoir envoyé leurs commissaires. En 1866 une autre ambassade japonaise arriva à St-Pétersbourg. Vers cette époque, une convention fut signée (en mars 1867), dans laquelle il fut établi que les Russes proposaient de garder tout l'île de Saghalien, et de donner au Japon l'île du groupe Kurile appelée Urup, avec trois îlots voisins; mais si le gouvernement Japonais ne consentait pas à cela, l'ancienne occupation commune de l'île continuerait et que Russes et Japonais auraient la permission et la liberté de coloniser où ils le voudraient. Les Russes, néanmoins, prirent bientôt des mesures pour réduire les Japonais à une petite partie du Sud de l'île, ce qui donna occasion en 1870 au gouvernement Japonais de demander au gouvernement des États-Unis de lui servir d'arbitre, conformément au second article du traité de 1858, dans lequel il est déclaré que le Président des États-Unis, à la réquisition du gouvernement Japonais, agirait en médiateur-ami dans les différents qui pourraient surgir entre le gouvernement Japonais et quelque puissance européenne. Le gouvernement russe refusa d'accepter toute proposition de médiation ou d'arbitrage, et depuis cette époque on a entièrement enlevé l'île aux Japonais.

Le sentiment des Japonais sur les droits qu'ils avaient a l'île de Saghalien a toujours été très-vif, surtout depuis le récent développement de la puissance militaire et navale de leur pays. Naguères ils semblaient même réfléchir aux moyens d'exercer leurs forces, dans un enlèvement de l'île. Le gouvernement Russe n'était pas moins désireux que le gouvernement Japonais d'en venir à un arrangement final: il profita de l'établissement d'une légation permanente à St-Pétersbourg, pour renouveler ses premières propositions. La Russie offrait au Japon pour Saghalien la cession de deux ou trois des îles les plus rapprochées du groupe des Kuriles. La légation Japonaise, connaissant l'état du sentiment public dans son pays, déclara ne vouloir pas moins que toul le groupe des Kuriles et l'île de Paramushin, qui peut-être pourrait être de quelque valeur, grâce à la pêche des veaux marins. On tomba enfin d'accord, après de longues négociations. Un traité fut rédigé avec l'approbation du gouvernement japonais et signé par le Tsar, quelque temps avant son dernier départ pour l'Allemagne. Les ratifications finales seront bientôt échangées à Jeddo.

Cet arrangement est dû en grande partie à l'amiral Enomoto, le ministre japonais en Russie. Voyant parfaitement bien qu'il était impossible de récupérer Saghalien, il s'est contenté d'obtenir une compensation, suffisante pour satisfaire le sentiment national de ses compatriotes. Il a ainsi empêché une cause de troubles possible en Orient.

A un point de vue général, l'île de Saghalien n'a pas grande valeur; elle est assez étendue, il est vrai, puisqu'elle mesure 212 lieues de longueur sur 40 dans sa plus grande largeur et 15 dans sa moyenne; mais le climat y est extrêmement rigoureux et le sol très aride. C'est à peine s'il produit, en quantités appréciables, de l'orge et des forêts de pins. Les indigènes sont pauvres et n'ont aucun des besoins de notre civilisation.

La partie nord de Saghalien est habitée par des Ghiliaks, de la même race que les natifs du Bas Amoor, tandis que le sud est à moitié habité par des Ainos, de la race des habitants des îles Kuriles, race curieuse qui a le système pileux si extraordinairement développé. A côté des Russes et de rares Japonais, il y a quelques Chinois employés comme ouvriers dans les houillères. La seule valeur de l'île pour la Russie repose dans ses mines de houille, dont les vastes dépôts sont d'excellente qualité, supérieurs à ceux d'Australie. Les meilleures mines de houille de l'île furent pendant plusieurs années exploitées par la maison Olyphant et Cie, de Shanghai, conformément à un acte de concession accordé par l'amiral Kroun, le gouverneur Russe de la Région de l'Amoor. Quand le gouvernement Russe décida d'envoyer des condamnés dans l'île, on trouva dangereux de

permettre à des étrangers de travailler dans les mines : se basant sur une clause de la concession, en vertu de laquelle les ouvriers des mines étaient assujettis aux lois russes, le gouvernement fit une nouvelle loi d'après laquelle il est décrété qu'à certaines places, réservées aux établissements de travaux forcés, il ne serait plus permis d'admettre des étrangers à l'exploitation des mines. La concession Olyphant fut donc annulée, et plusieurs milliers de tonnes de houille qui avaient déjà été extraites furent confisquées. Jusqu'à présent des métaux d'aucune espèce n'ont été découverts. Au dire du colonel Veninkof dans sa « *Military Survey* » des frontières russes en Asie, publié en 1873, l'île de Saghalien n'a pas la moindre importance stratégique pour la Russie ; à cause de la profondeur du canal, l'île ne défend point les bouches de l'Amoor; elle n'aurait pas le moindre petit port sûr; sa défense serait impossible ; et son climat serait tel, qu'elle ne saurait produire assez de céréales pour nourrir les garnisons et les condamnés. La colonisation et le commerce de l'Amoor, en dépit des lignes de bateaux à vapeur, créées par le gouvernement russe, n'ont en aucune manière repondu aux idées qu'on en avait conçu d'abord. Le port de Nicolaiefsk est obstrué par les glaces durant huit mois dans l'année. Aussi le gouvernement central militaire et naval de toute la côte a récemment été transféré de Nicolaiefsk à Vladivostok, où les eaux sont libres pendant la majeure partie de l'année. Selon toutes les apparences, l'île de Saghalien n'aura donc pour la Russie que deux avantages: celui d'arrondir ses possessions au nord du céleste Empire; et celui de fournir du combustible à ses garnisons de la région de l'Amoor et aux *convicts*.

Quant aux îles Kuriles, arides, presque désertes, enveloppées de brouillards perpétuels et glacials, sujettes aux tremblements de terre, elles sont à peu près sans valeur, et la Russie fait un mince sacrifice en les cédant au Japon. Ces îles n'ont pas un seul port ou havre. Les veaux marins y sont très abondants et formeront la seule richesse de cette nouvelle possession Japonaise.

JOURNAL HISTORIQUE.

ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

15 MAI. — 15 JUIN.

Mai.

15. — La *Banque nationale* de Rio-de-Janeiro suspend ses payements; elle a demandé un délai en promettant le payement intégral avec les intérêts.

La *Banque du Brésil* est venue au secours de la Banque nationale en lui faisant des avances. Le gouvernement a introduit le projet d'émission de 25,000 contos de billets pour soulager la place. La crise provient des travaux considérables exécutés en province, et qui absorbent tous les capitaux.

20. — Mort à Bamberg de la reine Amélie, veuve du roi Othon de Grèce.

20. — Acceptation par l'Empereur d'Autriche de la démission offerte par M. Banhans, de ses fonctions de ministre du commerce et des travaux publics. M. Chlumecky est nommé chef du même département, et cède celui de l'agriculture au comte Mansfeld, fils du prince Colloredo-Mansfeld, autrefois gouverneur de la Basse-Autriche.

21. — Réunion, dans la salle du Sénat, à Madrid, des délégués des anciens partis. Elle a adopté à l'unanimité la proposition suivante: « La réunion déclare que la fin des deux guerres civiles, la conservation de l'ordre et de la liberté, le prompt exercice des libertés parlementaires dépendent essentiellement de l'affermissement de la monarchie d'Alphonse XII et de la légalité commune. Tous les membres s'engagent à travailler à ce but si patriotique. » Une commission, composée de 38 membres des plus considérables, formulera les bases de la légalité commune.

22. — La *Gaceta* publie une lettre de Cabrera, datée de Paris, le 11 mai. Cabrera, exprime chaleureusement son adhésion au gouvernement d'Alphonse XII. Il désire que le Roi puisse rendre à l'Espagne son ancienne grandeur.

24. — Procession de la paroisse de la Chapelle à Bruxelles, troublée par des libéraux.

27. — Une délégation du Pape est allée faire visite au président Grant aujourd'hui, à Washington. M. Roncetti a dit qu'il a été chargé par le Pape d'exprimer ses meilleurs souhaits pour le peuple américain et son chef. Le président Grant a exprimé ses remerciments à la délégation.

27. — On télégraphie de Santander que l'amiral espagnol Barcaztegni a été tué aujourd'hui, par un obus, en voulant empêcher un débarquement d'armes, destinées aux Carlistes.

28. — Arrivée à Berlin du roi et de la reine de Suède.

28. — Fiançailles de la princesse Émilie de Cobourg-Kohary avec le duc Max Emmanuel en Bavière.

29. — Le capitaine Boyton est arrivé, en nageant, à Folkestone, à 2 1/2 heures, ce matin, au milieu des applaudissements des spectateurs, après avoir séjourné 24 heures dans l'eau et ne montrant que peu de symptômes de souffrance.

— L'expédition arctique, composée des navires *Alert* et *Discovery*, sous le commandement du capitaine Mares, est partie à quatre heures de Portsmouth, au milieu des vivats d'une foule immense.

30. — Le nouveau lit du Danube a été livré à la navigation aujourd'hui, en présence de l'empereur François-Joseph. Sa Majesté, accompagnée des archiducs, des ministres et du corps diplomatique, à bord du vapeur *Ariadne*, a fait une promenade sur le nouveau lit.

— Le roi d'Italie a reçu aujourd'hui à Rome M. Coello qui lui a présenté les lettres qui l'accréditent ministre d'Espagne à Rome.

Juin.

2. — Un rescrit ministériel, en date du 27, interdit pour toute la Bavière, toutes les processions jubilaires, les évêques n'ayant pas demandé le *placetum regium*.

— Le discours du ministre de l'intérieur, à l'ouverture de la conférence télégraphique internationale à Saint-Pétersbourg, conclut en exprimant l'assurance que les sentiments pacifiques exprimés par l'empereur de Russie représentent les vœux unanimes du peuple russe.

4. — Le sultan de Zanzibar, arrivé à Lisbonne, a été reçu avec des honneurs princiers.

5 — L'Assemblée de Versailles, adopte, par 486 voix contre 118, le projet sur la reconstitution des actes de l'état civil de Paris.

7. — Mort à Paris de M. le comte de Remusat.

9. — Le zultan de Zanzibar arrive à Gravesend à 10 h. 1/4 du matin. Il s'est embarqué sur un petit steamer qui l'a déposé au pont de Westminster à 2 heures du soir. Il a été reçu par M. Bourke, qui a lu une adresse de bienvenue. Une garde royale assitait à la réception.

10. — Lord Carnarvon répondant à lord Shaftesbury, à la chambre des Lords, confirme que la plus grande partie de la population des Iles Fiji a péri, ainsi que beaucoup des chefs intelligents sur lesquels le gouvernement anglais pouvait compter. Il espère que l'épidémie s'arrêtera. Le gouvernement a ordonné telégraphiquement toutes les mesures possibles pour vaincre le mal et pour prévenir des troubles.

10. — Le prince-évêque Fœrster de Breslau a été condamné à 2,000 marcs d'amende ou en cas de non payement à 133 jours d'emprisonnement, pour avoir lancé l'excommunication majeure contre le curé Kick.

13. — L'ambassadeur de France à Rome est allé en train de gala présenter au Pape ses compliments à l'occasion de l'anniversaire de son exaltation au trône pontifical. Les ministres de Portugal et de Belgique sont venus après lui. Les représentants d'Autriche, du Brésil et de Russie se rendront au Vatican, le 14. Le 15, le Pape recevra ceux d'Espagne, de Bavière, des républiques américaines, de Monaco et les cardinaux.

15. — Les débats du procès d'Arnim ont commencé aujourd'hui devant le Kammergericht à Berlin. M. d'Arnim a informé la cour qu'il est empêché, par maladie, de comparaître.

— Le tribunal de Vienne prononce l'acquittement de Wiesinger, accusé d'avoir voulu assassiner le prince de Bismarck.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

INCIDENT PRUSSO-BELGE.

Nouvelle note de M. le comte d'Aspremont-Lynden à Son Excellence le comte de Perponcher.

« Le soussigné, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le Roi des Belges, en exécution de l'engagement qu'il a pris dans sa note du 26 février, a l'honneur de mettre sous les yeux de Son Excellence Monsieur l'envoyé extraordinaire de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, les documents officiels qui résument l'instruction judiciaire ouverte, par ordre du ministre de la justice, contre le sieur Duchesne-Poncelet; ce sont:

» Le réquisitoire motivé du ministère public;

» Le rapport fait à la chambre du conseil par le magistrat chargé de l'instruction;

» L'ordonnance de la chambre du conseil et l'avis du procureur général sur la question de savoir s'il y a lieu de former opposition contre cette ordonnance.

» Le cabinet de Berlin, en consultant ces pièces, se convaincra que l'instruction a été conduite avec le plus grand soin et que tous les moyens d'investigation, y compris l'appel au concours de l'autorité judiciaire d'Aix-la-Chapelle, ont été épuisés pour constater, s'il en existait, des faits punissables.

» Quelque attentives, quelque prolongées qu'elles aient pu être, les recherches n'ont pas abouti. En dehors des lettres déjà connues, on n'a pu obtenir l'existence d'aucun fait tombant sous l'application des lois pénales.

» Ainsi que le soussigné a déjà eu l'honneur de le faire remarquer par la note du 26 février, les lois pénales de la Belgique, pas plus que les législations en vigueur dans les autres pays de l'Europe, ne punissent l'offre ou la proposition non agréée de commettre un attentat contre une personne.

» Récemment encore, dans un débat parlementaire, les organes du gouvernement ont flétri comme immoral et odieux le fait commis par le sieur Duchesne. Les voix de l'opposition ne l'ont pas moins sévèrement jugé.

» Sans attendre que d'autres nations modifient en ce sens leurs lois pénales et sans subordonner ses résolutions à la condition de la réciprocité, le gouvernement du Roi, allant au-delà de ce qu'il a promis, a décidé de soumettre très-prochainement à la Législation une disposition d'après laquelle l'offre ou la proposition non agréée de commettre contre une personne un attentat grave sera, à l'égal de la menace, punie d'une peine correctionnelle sévère.

» La disposition nouvelle dont le gouvernement belge prend aujourd'hui librement l'initiative répond à ses sentiments; elle sera, le soussigné n'en doute point, favorablement accueillie par les chambres législatives et ratifiée par la conscience publique.

» Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à Son Excellence Monsieur l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne roi de Prusse, les assurances de sa haute considération.

« (*Signé*) COMTE D'ASPREMONT-LYNDEN. »

» Bruxelles, le 23 mai 1875. »

RÉPONSE DE SON EXCELLENCE LE COMTE DE PERPONCHER.

« Bruxelles, le 17 juin 1875.

A S. Exc. M. le comte d'Aspremont-Lynden, ministre des affaires étrangères de Belgique.

» Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, s'est empressé de porter à la connaissance de M. le chancelier de l'empire la note de S. Exc. le ministre des affaires étrangères de S. M. le roi des Belges, comte d'Aspremont-Lynden, en date du 23 du mois précédent, avec ses annexes.

» Son Altesse Sérénissime a reçu avec reconnaissance la communication des soigneuses recherches judiciaires au sujet de l'attentat médité contre elle et par lesquelles il a été établi qu'il existe des faits condamnés moralement et politiquement par le gouvernement belge, mais qui ne sont pas atteints par le droit pénal belge existant. Que le gouvernement royal s'est trouvé amené par ce fait à compléter sa législation pénale, le gouvernement de S. M. l'empereur et roi, l'auguste maître du soussigné, en a éprouvé la plus vive satisfaction.

» Il se promet de la discussion législative simultanée de cet objet en Allemagne et en Belgique une influence bienfaisante sur la conscience publique en général, de même que sur le dévelopement du droit des gens; et il se plait à espérer que le retour d'immixtions de sujets belges dans les conflits intérieurs allemands sera empêché dans le même esprit conciliant et de bon voisinage dont le gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges a donné, dans le cas Duchesne, une preuve si digne de reconnaissance.

» Le soussigné a été chargé de porter ces impressions à la connaissance de Son Exc. M. le comte d'Aspremont-Lynden et saisit avec plaisir cette occasion, etc.

» (*Signé*) PERPONCHER. »

BIBLIOGRAPHIE.

ÉTUDE SUR LES ÉTATS-UNIS *par L. Jottrand*, Br. in-8° de 81 pp. Bruxelles, Ch. Vanderauwera, 1875.

M. L Jottrand, qu'il ne faut pas confondre avec son fils, M. Gustave Jottrand, le député réactionnaire de Bruxelles, a conservé toute la fraîcheur des généreuses idées de 1830. C'est un spectacle consolant de le voir consacrer une verte vieillesse à instruire les membres de la société générale des étudiants de l'université libérale de Bruxelles sur les conditions de l'existence des peuples libres. Il est permis de ne pas partager certaines illusions de cet ancien membre du congrès national, mais on ne peut s'empêcher de louer la sincérité de ses convictions, l'indépendance de son caractère, l'honnêteté de sa politique et la dignité de sa vie privée. M. Jottrand père est un type de vieux « patriote » belge. Né dans le Brabant wallon, il a appris le flamand, qu'il parle et écrit facilement, pour avoir le droit de se proclamer un « Belge complet. » Toutes les causes Belges l'émeuvent profondément. Nul, en notre pays, n'a fait de la politique avec plus de désintéressement que lui. S'il y a un démocrate en Belgique, dans le sens légitime du mot, c'est M. Lucien Jottrand. Républicain « en cravate blanche », il parle de nos institutions monarchiques avec une convenance parfaite, dans un langage scrupuleusement constitutionnel. Il est sur le continent européen un des premiers promoteurs du suffrage universel; si cette forme électorale était appliquée conformément à ses doctrines, elle ne paraîtrait plus dangereuse qu'aux doctrinaires de l'école de M. Frère. Depuis que M. L. Jottrand a vu échouer les projets démocratiques de son âge mûr, il s'est consolé un peu dans la contemplation des institutions américaines, que cet homme instruit connaît à fond. L'objet de sa brochure, reproduction d'une conférence publique, est de montrer l'utilité qu'il y a pour la Belgique de suivre en politique l'exemple des États-Unis d'Amérique plutôt que celui de toute autre nation. Sa démonstration, dans laquelle on pourrait signaler des erreurs de détail, est pleine d'intérêt et très souvent remplie d'a-propos. Ceux qui la liront attentivement en retireront plaisir et profit.

Il nous plaît de faire ressortir les tendances chrétiennes de M. Jottrand père et l'impartialité dont il s'honore en parlant de l'Église catholique. Ceux qui ne respectent pas la foi chrétienne ne sont pas dignes du nom d'hommes d'état. M. Jottrand, en esquissant le portrait des républicains catholiques des États-Unis, et en montrant l'accord de la thèse romaine avec la pratique des institutions démocratiques de l'Amérique a accompli, devant les nourissons de l'école libérale de Bruxelles, une œuvre de civisme et de courage, dont, pour notre part, nous aimons à signaler la noblesse. Rien ne prouve mieux la catholicité de l'Église romaine que la prospérité croissante des chrétientés de l'Amérique du Nord; et le Saint-Siége, en décorant récemment de la pourpre l'archevêque de New-York, a pour ainsi dire fait entrer la république de Washington dans le concert des vieilles sociétés historiques de l'Europe.

Nous ne pouvons examiner ici, une à une, toutes les parties du vaste tableau que M. Jottrand a déroulé devant son auditoire. Disons seulement que son écrit est on ne peut plus intéressant et instructif. Le président des États-Unis partage cet avis, puisqu'il a fait parvenir sa haute approbation à l'auteur par le cable transatlantique. L'expression de cette sympathie consolera l'infatigable publiciste, qui dirigeait le *Courier des Pays-Bas*, avant 1830, et qui en 1875 reste « plus jeune » en politique que ses fils.

De wonderbare maagd Sinte Amelberga. Geschiedenis van haar leven en van hare reliquieen, enz., door den Eerw. Heer P. de Roo, onderpastor te Temsche, lid van den oudheidskundigen kring van het land van Waas, Brussel, Goemare, 1872, in-8°, XXIV-315 bl.

Nous venons un peu tard parler de cette intéressante monographie qui n'a pas eu besoin des réclames de la presse pour faire son chemin et obtenir les suffrages des personnes compétentes.

M. de Roo, vicaire à Tamise et membre du Cercle archéologique du Pays de Waas, a écrit sa remarquable vie de Ste Amelberge à l'occasion du onzième centenaire de la mort de cette illustre vierge; mais son livre survivra à la circonstance qui l'a fait naître.

Une remarque que nous avons entendu faire souvent et dont la lecture de l'ouvrage de M. de Roo nous a confirmé la justesse, c'est que nos saints belges sont trop peu connus. Il nous paraît que nos manuels d'histoire auraient tout à gagner s'ils nous instruisaient, au moins dans ses traits principaux, de la vie des personnages que l'Église honore et dont la plupart ont été intimement mêlés à notre histoire nationale. Sainte Amelberge, elle, n'a pas joué de rôle politique; mais elle tenait de très près à des hommes qui ont rempli l'Europe du bruit de leur nom. Née de parents illustres, qui appartenaient à la famille des Carolingiens, elle était arrière-petite fille de Pépin de Landen, petite nièce de Ste Gertrude et de Ste Begge, cousine de Charles Martel, etc.

On ne saurait préciser ni la date ni le lieu de sa naissance. On peut admettre qu'elle vit le jour vers 690, probablement à Redange, dans le Luxembourg, où ses parents séjournaient habituellement, tandis qu'en Flandre, notamment à Mater et à Tamise ils avaient des possessions considérables. Dès ses plus tendres années, elle se distingua par une piété exemplaire et on la signala de bonne heure comme une enfant prédestinée. Elle reçut la confirmation des mains de St Willibrood, le grand apôtre des Pays-Bas, qui l'envoya au monastère de Bilsen, dont l'abbesse, Ste Landrade, était une parente de la jeune fille. Là, elle vécut jusqu'à sa quinzième ou seizième année, et elle se disposait à y prendre le voile, lorsqu'elle fut demandée en mariage par Charles Martel. Elle refusa cette alliance enviable et persista dans son refus en dépit de toutes les menaces et de toutes les séductions.

Après avoir erré pendant quelque temps sans savoir où se réfugier pour échapper aux obsessions de son cousin, elle se fixa pour un temps à Mater, près d'Audenarde où elle érigea à côté de sa demeure une chapelle qui subsista comme telle jusqu'à la révolution française : une partie de cet édifice fut alors démolie et l'autre sert aujourd'hui d'atelier.

C'est dans ce sanctuaire que Charles Martel, qui avait découvert sa retraite, la poursuivit un jour et pour se venger du nouveau refus qu'elle lui opposa, la frappa avec tant de violence qu'il lui cassa le bras, mais à peine le brutal prince l'avait-il quittée, qu'elle fut miraculeusement guérie.

De Mater, la vierge se rendit à Tamise, où elle demeura pendant près d'un demi-siècle, jusqu'à sa mort, arrivée en 772, après une existence marquée par des prodiges de toute sorte et passée dans la pratique des plus suaves vertus.

Nous n'avons fait qu'analyser ici la vie de Ste Amelberge; l'espace nous manque pour nous étendre sur les autres parties du livre de M. de Roo. Le savant auteur s'occupe ensuite des reliques de la « Vierge admirable », des miracles qui furent opérés par son intercession et du culte qui lui fut rendu par l'Église. Des pièces justificatives terminent le volume. Plusieurs gravures intercalées dans le texte expliquent et éclaircissent le récit qui s'appuie constamment sur les sources authentiques.

M. de Roo a eu l'heureuse pensée d'écrire en flamand une histoire dont les faits se passèrent pour la majeure partie en Flandre; félicitons-le de manier si bien notre langue nationale.

E. B.

La Belgique et ses relations extérieures, *par Charles d'Hane-Steenhuyse, ancien représentant*. Br. in-8° de 112 pp., chez Van Merlen, Anvers, 1875.

Les exportations de la Belgique ne sont-elles pas en rapport exact avec sa puissance de production? Question complexe, à laquelle il est difficile de répondre dans un article bibliographique. Il est plus facile d'affirmer que le peuple belge manque d'initiative dans les relations du pays avec l'étranger : le Belge, en général, ne sait pas se décider à aller chercher fortune au-delà des mers. Il ira volontiers à Paris, un peu à Londres, moins en Allemagne ; mais au-delà de l'Altantique ou dans les régions du Pacifique, on ne parvient pas à l'attirer. Pourquoi? Bien souvent on a cherché à répondre à cette question, dont M. d'Hane examine, à son tour, une des faces principales L'ancien député d'Anvers, qui a passé une partie de sa jeunesse dans l'Amérique du Sud, a la conviction profonde que, pour assurer solidement ses relations commerciales, la Belgique doit:

1° Posséder un Ministère du Commerce, s'occupant exclusivement de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et de la Navigation ;

2° Établir une marine de guerre et s'efforcer de relever sa marine marchande ;

3° Compléter les installations du port d'Anvers et mettre le port d'Ostende en état de rendre des services sérieux au pays ;

4° Établir une grande voie maritime reliant Anvers, Gand et Bruges à la mer par Ostende ;

5° Favoriser l'établissement de maisons de commerce et de comptoirs belges à l'étranger, et employer, à cet effet, les jeunes gens les plus capables de notre université commerciale ;

6° Faire appel, et venir en aide, sérieusement, à ceux de nos compatriotes qui voudraient —(en donnant, bien entendu. toutes les garanties désirables de capacité et d'honnêteté),— établir, entre la Belgique et d'autres points du globe, un courant salutaire d'émigration ;

7° Compléter son Corps consulaire et le mettre en état, au moyen de traitements convenables, de rendre au pays tous les services qu'il est en droit d'attendre de ces utiles fonctionnaires, dont la pépinière devrait également, à notre avis, être placée à l'Institut commercial d'Anvers.

Toutes ces questions devraient, selon M. d'Hane, faire l'objet d'une enquête parlementaire.

Plus tard, nous aurons l'occasion d'examiner en détail ces conclusions. Nous ne ferons ici qu'une seule remarque critique. Le Dieu-État est insuffisant à créer des relations commerciales permanentes. Si l'initiative privée ne parvient pas à demontrer le côté profitable de ces relations, tous les trésors du budget ne suffiraient pas à réaliser les projets de M. d'Hane. C'est à l'esprit d'entreprise des particuliers et à l'action de l'association qu'il faut s'adresser, et c'est dans cette direction qu'il importe de concentrer tous les efforts de la persuasion. Le 3°, le 4° et le 7° du programme de M. d'Hane nous semblent seuls devoir être appuyés, du moins dans la généralité des vœux qui y sont exprimés. Une partie importante du commerce d'Anvers est entre les mains des négociants allemands et une fraction notable de nos exportations se font par l'intermédiaire de commerçants anglais, hambourgeois ou français Qu'est-ce que l'État belge pourrait faire pour changer cet état de choses? On se le demande vainement. Si les belges ne veulent pas s'enrichir par le commerce, chose extraordinaire, est-il rationnel de les y forcer à l'aide du budget? Quoi qu'il en soit, M. d'Hane a écrit une œuvre sérieuse, qui mérite l'attention de tous ceux qui se préoccupent du développement de la richesse nationale. Son étude figurera avec honneur dans le dossier de l'enquête parlementaire qu'il réclame. Qu'il persévère dans la voie qu'il a ouverte, qu'il s'adresse au bon sens et à la raison de nos compatriotes: qu'il leur prouve les avantages qu'ils récolteront dans la création de relations commerciales à l'étranger; qu'il insiste auprès des entrepreneurs intelligents, hardis, actifs ; et. il aura rendu un nouveau service à son pays. P.

Moyens de développer les relations commerciales de la Belgique, *par le capitaine Em. Verstraete*. Br. in-8° de 92 pp. chez Mayolez, Bruxelles, 1875.

Le capitaine Verstraete, lui, n'y va pas par quatre chemins. Il empoigne énergiquement la cause que M. d'Hane cherche à élucider. Il propose carrément des plans grandioses, dont il ne craint pas d'énumérer les moindres détails.

Nos exportations spéciales et nos importations correspondantes ont été, en moyennes annuelles, par périodes quinquennales, respectivement:

De 1846 à 1850 de 172 millions fr. et 213 millions fr.

De 1871 à 1873 de 1.032,8mm. 1.325,9mm.

A l'aide d'un raisonnement que nous ne voulons pas apprécier ici, M. Verstraete trouve dans cette progression énorme une apparence de prospérité commerciale et les symptômes d'une prochaine décadence; puis il se livre sur les mœurs et les aptitudes commerciales des belges à des considérations, dont plusieurs ne manquent pas de justesse. Enfin il pose en principe que le placement des produits indigènes ou coloniaux chez les peuples étrangers forme aujourd'hui le seul commerce vraiment important.

De ces prémisses, l'auteur tire diverses conséquences. Il propose de nouveaux ports de mer, des canaux à grande section, la création *par l'État* d'une nouvelle marime marchande, sorte de complément du réseau de nos chemins de fer, enfin la fondation de deux colonies.

La nouvelle marine marchande ne couterait que 22,837,000 francs et son entretient annuel que 6,705,850, tandis que le bénéfice serait annuellement de 9,633,331 fr. 20 centimes. Cette thèse n'est pas si extraordinaires; car, en définitive, l'État belge étant entrepreneur de transports *terrestres*, pourrait tout aussi bien se faire patron de navire. Pourquoi pas? Je sais ce que répondront M. Malou et nos rares armareurs. Mais qu'ils s'arrangent avec M. le capitaine Verstraete.

Les deux colonies seront placées, l'une dans la Patagonie, sur la côte orientale, dans la péninsule de Saint-Joseph, et l'autre dans la terre de la Concorde (Eendragt), sur la côte occidentale de l'Australie. M. Verstraete entre dans les moindres détails de ces créations, et il donne, à cette occasion, pleine carrière à son ardente imagination. Cependant son idée, qui semble étrange, à première vue, n'est pas aussi dangereuse que celle qui a présidé à la célèbre aventure de Guatemala. S'il m'était *politiquement* démontré, que, la Belgique peut réaliser, au point de vue international, les deux fondations que M. Verstraete caresse de son imagination impétueuse, son projet ne mériterait pas d'être dédaigné. Tout au moins pourrait-on l'étudier.

Toutefois, il me semble qu'avec les progrès de la liberté commerciale et l'incontestable décadence des antiques restrictions de la politique coloniale de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande et de l'Angleterre, la nécessité des colonies proprement dite, dans l'ancien sens du mot, se fera de moins en moins sentir. Le monde moderne appartient aux entrepreneurs.

Avec l'esprit d'initiative privée et le puissant ressort de l'association, les producteurs belges pourraient trouver des intermédiaires belges sur tous les points du globe, et des commerçants belges trouveraient *partout* des sources de fortune.

Il n'en faut pas moins remercier le capitaine Verstraete pour ses généreux efforts. Sa brochure est bien écrite et remplie de la foi qui transporte les montagnes et soulève les vaisseaux. Si les aspirations qu'il exprime se généralisaient, grâce à la persévérance d'hommes tels que lui, il n'est pas douteux qu'un mouvement fécond serait produit dans le pays en faveur de l'extension de nos relations commerciales. *Fiat*.

P.

La définition du droit, par P. de Haulleville. Paris Guillaumin et Cie, 1875, in-18 de 382 pp.

Partout où l'histoire nous montre des hommes vivant en Société, dit M. de Haulleville dans une savante introduction, nous trouvons tantôt sous la forme d'usages ou de coutumes, tantôt sous la forme de lois, un ensemble de préceptes et d'institutions destinés à régler les rapports de l'individu avec la société et les relations des individus entre eux.

A cet ensemble de préceptes et d'institutions, qui constituent la règle de cette société, le génie de la langue humaine a donné le nom de Droit. Dans toutes les langues, Règle et Droit sont métaphoriquement synonymes. C'est en ce sens qu'on dit le Droit Hébreu, le Droit Hellénique, le Droit Romain, le Droit Germanique, le Droit Anglo-Saxon, le Droit Hindou, etc. Tous ces corps de droit, le droit Anglo-Saxon, le droit Germanique, le droit Romain, etc sont aussi différents par le nom que par la forme. Ils sont la manifestation de la vie réelle des nations, comme les langues sont l'expression sensible de la pensée des hommes. Pas de société sans langue, pas de nation sans drsit. Le droit positif d'un peuple, c'est la pensée historique nationale. Connaître le droit d'un peuple, c'est connaître son histoire. Tel peuple, tel droit. Le droit, c'est le peuple, comme le style c'est l'homme.

Différents par le nom et par la forme, les corps de droit que nous venons de citer et tous ceux que nous a transmis l'histoire de l'humanité, ont un fond commun, un point de départ identique et le même but. Comme dans tout ce qui a passé par la main des hommes, le mal y règne à côté du bien, l'erreur s'y déploie à côté de la vérité. Mais l'analyse, même la plus superficielle, nous convainc qu'ils sont tous calqués sur le même modèle, participent tous, à divers degrés, de principes universels, invariables, nécessaires, absolus, éternels. Ce sont ces principes qui font surtout l'objet de l'étude de M. de Haulleville : c'est la philosophie du droit, c'est-à-dire la science des premiers principes du droit.

Mais qu'est-ce que le *droit* lui-même ? C'est, répond l'auteur, l'expression de l'ordre social fondé par Dieu et organisé par la volonté humaine, dans l'espace et le temps, suivant la règle du bien.

M. de Haulleville a infiniment raison de placer la source primordiale du droit au dessus de la volonté humaine. En effet, si ce sont les hommes seuls qui ont *inventé* le droit, je refuse de lui obéir ; car je ne vois pas pourquoi la volonté des hommes pourrait lier ma volonté : je ne relève que de Dieu et de ma Conscience. Nous ne nous arrêterons pas à développer ce point d'une importance capitale; contentons-nous d'indiquer les conséquences désastreuses auxquelles aboutissent les systèmes subjectifs et individualistes de Rousseau, de Kant et de Bentham.

M. de Haulleville, qui a étudié d'une manière spéciale tous les systèmes et qui connaît à fond les auteurs qui se sont occupés du droit, entre dans des développements d'un haut intérêt, auxquels nous ne pouvons que renvoyer le lecteur. Le plan de son livre est bien conçu, la méthode est claire, le style est facile et d'une élégante sobriété. Dans le chapitre Ier, il établit les fondements philosophiques du droit et de la morale ou éthique; il examine, dans le IIe, la notion du droit considérée dans son rapport avec la morale ; et, dans le IIIe, la notion et la démonstration du droit considéré en lui-même comme institution sociale, droit dans le sens objectif. Le chapitre IV traite de la naissance et des sources du droit, et le Ve de la nationalité du droit. Le VIe est consacré aux formes religieuses, à la poésie et au symbolisme dans le droit ; les cinq derniers chapitres parlent du devoir juridique, des droits (jura) ou du devoir considéré dans le sens subjectif; de la justice civile, de l'équité, du droit considéré au point de vue synthétique, du droit privé et du droit public.

On le voit, ce programme est plein de promesses : il n'en est aucune que l'auteur n'ait largement tenue. La *Définition du droit* est un des meilleurs livres qui aient été écrits depuis longtemps en Belgique; nous le recommandons, non seulement aux jurisconsultes, mais à tous ceux qui s'occupent d'une manière quelconque des questions sociales à l'ordre du jour.

E. B.

LES HOMMES ET LES PRINCIPES DE 1789 AU PAYS DE FRANCHIMONT, par F. Denoël. — Verviers, 1875, broch. in-8° de 50 p.

Un des plus vigoureux polémistes de la presse belge, M. Denoël, vient de publier, sous le titre qui précède, une nouvelle brochure qui ne le cède en rien à ses devancières C'est l'érection à Verviers d'un monument au franchimontois Grégoire Chapuis, qui a donné à l'auteur l'idée de cet écrit. Grégoire Chapuis prit part, à la fin du siècle dernier, aux mouvements révolutionnaires de la principauté de Liége; il avait, paraît-il, des vertus privées ; mais il se montrait partisan fanatique de la cause française, et lorsque le prince-évêque, qui avait été obligé de prendre la fuite en 1792, à la suite de l'invasion de Dumouriez, rentra dans sa principauté, il fut traduit devant les tribunaux et condamné à mort. Un document historique, le *Droit public franchimontois*, édité en l'an III porte : « Les scélérats viennent de mettre le comble à leur barbarie, en faisant décapiter Grégoire Chapuis... pour avoir été élu officier municipal de Verviers et *avoir prêché la réunion à la France.* » Voilà l'homme que le libéralisme verviétois veut glorifier, en le représentant comme une victime des « cléricaux ! » A cette occasion, M. Denoël raconte les hauts faits de la révolution dans le pays de Liége, et ce récit lui permet d'énoncer la vérité historique que voici : « Au siècle dernier, les catholiques représentaient déjà le bon sens, l'ordre, la religion, la moralité, le bien général, l'idée nationale, tandis que les révolutionnaires, dont les libéraux s'honorent de descendre, n'avaient ni l'esprit religieux, ni l'esprit national, ni l'esprit de tolérance, ni la prévoyance des maux qu'ils attiraient sur notre patrie. » Nous souhaitons à l'écrit de M. Denoël tout le succès qu'il mérite.

W

LE GRAND MONDE EN FRANCE, IMITÉ DE L'ANGLAIS (GRENVILLE-MURRAY) *par le Baron Fernand de Beeckman*, un vol-in 12° de V-265, pp. Bruxelles, Office de publicité, 1875.

M. Grenville Murray, un des collaborateurs du *New York's Herald*, a, pendant son long séjour à Paris, analysé avec beaucoup de finesse certains côtés extérieurs de la société parisienne. Un de nos jeunes compatriotes, qui manie déjà fort bien la langue française, s'est laissé séduire par l'*humour* de cet écrivain anglais, qui a le tort d'être trop « journaliste » dans ses observations. La société parisienne n'est pas la société française, pas plus que Paris n'est la France. Nous ne nierons pas l'importance malheureusement prédominante de toutes les choses parisiennes, au delà de nos frontières du midi ; mais nous affirmons que s'il fallait juger de la nation française, à Paris seulement, c'en serait fait de l'aînée des nations chrétiennes. M. Grenville-Murray a certes touché très juste, dans maint chapitre de son livre ; mais l'ensemble de son œuvre ne donne pas une idée exacte de la situation réelle de la France. Il persiffle plutôt qu'il ne juge M. le duc de Broglie, les œuvres catholiques de Paris, les efforts de certains écrivains religieux tels que M. Veuillot, etc, etc.

Quant à M. de Beeckman, il a parfaitement tiré parti de son sujet. Son petit volume se laisse lire très agréablement. On ne s'aperçoit pas, pour ainsi dire, de l'imitation. Le jeune écrivain belge a montré qu'il était capable d'embrasser un sujet plus original. S'il veut persévérer et travailler, il réussira certainement. Il y a dans sa famille des gentilshommes de lettres, d'une rare distinction d'esprit et d'une noblesse de cœur plus rare encore. En se promenant dans leur bibliothèque, M. le baron Fernand de Beeckman trouvera des sujets, dignes de son jeune talent.

B.

DE LA LIBERTÉ ET DE SES LIMITES *par A. de Wesemael*, un vol-in 12° de 106 pp., Bruxelles, chez Closson et Cie, 1875.

Il n'est pas d'œuvre plus méritoire que celle qui a pour but la propagation et la vulgari-

sation de la théorie rationnelle de la Liberté. Que de fausses conceptions on pourrait détruire, si on parvenait à généraliser l'étude de la philosophie. Malheureusement la hauteur abstraite, à laquelle il faut monter pour apercevoir les horizons splendides, au dessus desquels se lève et se couche le soleil de la vérité éternelle, empêche la foule de s'instruire. La volupté de l'esprit et la volupté du corps, ces deux manifestations « parallèles » de l'orgueil humain, sont les ennemis de la liberté.

M. de Wesemael a écrit sur la liberté et ses limites un opuscule, qui lui fait honneur. Nous n'oserions pas affirmer que ses déductions sont toutes vigoureusement rationnelles, par exemple, quand il touche les questions relatives à la liberté et à la grâce; mais nous nous plaisons à proclamer qu'il a fait un bon petit livre, clair, précis, méthodique et généralement bien écrit. Sa pensée est vivante et on sent le cœur qui déborde les lettres moulées. C'est ainsi qu'il faut traiter les questions philosophiques.

L.

La Prusse et la France devant l'Histoire. *Essai sur les conséquences de la guerre.* 1er vol. in-8°, 4e édition, 1871 XIV-681 pp., 2e vol. in-8°, 1re édition, XIV-753 pp., chez Amyot, à Paris.

Cet ouvrage, qui a paru sans nom d'auteur, à Paris, après avoir été imprimé à Gand, est écrit exclusivement au point de vue des intérêts français. Il y aurait bien des observations critiques à faire, à ce sujet; mais le champ d'étude, embrassé par l'auteur, est tellement vaste que nous ne pouvons songer ici à le suivre sur son terrain. Son livre est extrêmement intéressant, plein de renseignements utiles (dont quelques-uns sont même inédits), rempli de faits et, chose extraordinaire en France, parfaitement étudié pour tout ce qui concerne les choses allemandes. L'ouvrage que nous annonçons est certainement un des meilleurs qui ait paru en France sur la guerre franco-allemande. Il mérite de figurer dans la bibliothèque de tous les hommes d'études. Nous aurons l'occasion de reparler de ce livre.

O.

Notice sur l'industrie des agglomérés de Houille dans le Bassin de Charleroy, *par Clément Lyon*, Br. in-8° de 51 pp., chez A. Piette, Charleroy, 1875.

Cette brochure est une réimpression d'un article qui a paru dans la *Revue industrielle de l'arrondissement de Charleroy*. L'auteur, qui sait joindre l'utile à l'agréable, cultive les sciences naturelles, l'histoire, l'art militaire, la poésie et même la littérature humouristique, donne d'intéressants détails sur une industrie qui est devenue considérable. Elle sera lue avec fruit par les industriels. Puisque ces questions sont familières à M. Lyon, il devrait songer à faire un livre, qui serait plus intéressant encore : l'histoire de la houille en Belgique.

K.

Les leçons de l'Histoire. Le Christianisme et la Libre-Pensée ou le XIXe siècle, *ouvrage posthume de M. Edouard Haus*, un vol. in-8° de VI-302 pp., chez Goemare, Bruxelles, 1875.

M. Edouard Haus, fils du vénérable criminaliste Gantois, le patriarche des professeurs de l'Europe, est mort récemment, au milieu d'une carrière, à laquelle il s'était laborieusement préparée et qu'il aurait parcouru jusqu'au bout avec honneur et même avec gloire. J'ose le dire, moi qui l'ai connu à l'école de droit. Haus a laissé deux œuvres inédites, dont nous annonçons aujourd'hui la première. C'est une apologie du christia-

nisme, très originale et très sérieuse. Le livre est divisé en trois parties : 1° La philosophie, la religion et la Science; 2° le droit; 3° les Beaux-Arts. Ces trois sujets sont développés dans leurs rapports avec la révélation, d'après un plan qui ne manque pas de grandeur. Nous ne voudrions pas souscrire à toutes les opinions de l'auteur sur l'art et sur le droit, et nous n'oserions pas affirmer que toutes ses déductions théologiques sont rigoureusement scientifiques; mais on ne peut nier le caractère profondément chrétien et sérieux de ce livre, qui fait honneur à notre littérature. Ç'a été une grande satisfaction pour moi de recevoir cet ouvrage et de l'annoncer aux lecteurs de ce recueil : à l'école de droit, Haus avait un caractère un peu sombre; après l'avoir perdu de vue pendant vingt ans, je croyais sincèrement qu'il s'était laissé traîner à la remorque des erreurs des libéraux flamands. Les pensées sévères, vigoureuses et saines de son œuvre posthume m'ont profondément ému. Haus avait conservé la pureté de son âme et c'est sur les ailes de la prière qu'il s'est élevé vers l'auteur de toutes choses, Dieu vivant. Que la haut il n'oublie pas ses anciens camarades, qui honorent sa mémoire.

P. H.

TABLE DES MATIÈRES

JANVIER.

PAGES.

1. Caractères généraux de la musique des anciens, par F. A. Gevaert 5
2. Fineas Finn, par Victor Valmont. 13
3. Les derniers résultats de l'enseignement primaire en Belgique, par P. de Haulleville 32
4. M. Guizot, par Léon de Monge 57
5. La situation en France et en Espagne, par Ch. Wœste. 85
6. Le premier blanc (Tradition Nègre), par Auguste Le Pas 99
7. Mélanges : La Pologne en 1874. — Gustaf Wappers. — L'Université de Louvain au 30 Novembre 1874. — J. J. d'Omalius d'Halloy 100
8. Journal historique. — Evénements du mois. 112
9. Bibliographie : La réforme notariale par L. Jottrand. — La fermeture, le péage et l'affranchissement de l'Escaut. Notice historique et politique par M. Ch. Pety. — Thomæ Kempensis de Imitatione christi libri quatuor, par Charles Hirsche 116

FÉVRIER.

1. La question monétaire; par Victor Jacobs 125
2. Un remords, par Fernan Caballero 134
3. Du conjoint survivant, par A. de Moreau d'Andoy 166
4. Les spectacles d'aujourd'hui, par Félix Bovy 181
5. Le dictateur Rosas, par Ch. d'Hane-Steenhuyse. 194
6. De Constantinople à Tauris, par E. Keun, Consul général de Belgique à Trébisonde. 209
7. Mélanges : Godefroid de Bouillon et l'Épigraphie 228
8. Journal historique. — Événements du mois. 230
9. Bibliographie. — Règlement ecclésiastique de Pierre-le-Grand, traduit en français sur le russe avec introduction et notes par le R. P. C. Tondini. — La démonstration de la Religion, par P. Claessens. — Divum Hieronymum oppido Stridonis in regione interamna [maraköz] hungariæ anno CCCXXXI p. chr natum esse propugnat Josephus Dankó. — Les Pagi de la Belgique et leur subdivision pendant le moyen-âge, par M. Charles Piot. 231

MARS.

1. De Constantinople à Tauris, par E. Keun. 247
2. La nouvelle constitution française et le ministère Buffet, par Ch. Woeste. . . . 260
3. Un colonie de communards au Brésil, par Vital Aubert. 269
4. Le procureur général Raikem, par Léon Collinet 281
5. La cour de l'ours d'or. Nouvelle flamande, par Catherine S. Macquoid . . . 303
6. M. Glatstone et la loyauté civile des catholiques, par P. de Haulleville . . . 324
7. La majesté de la loi en Allemagne, par L. de Breux 342
8. Mélanges : La nouvelle constitution de la France. — Bref du pape adressée à M. Périn. — Déclaration des évêques allemands. — Lettre encyclique de Pie IX aux évêques de Prusse 351

9. Journal historique. — Événements du mois. 360
10. Bibliographie. — L'Éducation. Hygiène première du corps et de l'âme par le docteur A. Sovet. — Anthologie Belge publiée sous le patronnage du Roi par Amélie Struman-Picard et Godefroid Kurth. — L'Épitaphier Wasien, par le chevalier de Schouteete de Tervarent.— Histoire d'Oudenbourg, par E. Feys et D. Van de Castecle 362

AVRIL.

1. Le tribunal révolutionnaire. Etude sur les institutions judiciaires de la terreur, par Al. Matthieu. 373
2. Les derniers efforts de la philosophie allemande, par Georges de Hertling. . . 393
3. L'ancien régime en Belgique. — Une principauté ecclésiastique, par Léon de Monge 413
4. La persécution religieuse en Suisse, par Ch. Wœste 423
5. Clémence. Nouvelle flamande. (Suite de la cour de l'ours d'or, par Cath. S. Macquoid 440
6. Mélanges. — Un nouvel empereur en Chine. — Le duc d'Arenberg. — Le cardinal Dechamps 464
7. Journal historique. — Événements du mois.
Documents historiques. — Belgique : Notes relatives à l'incident Prusso-Belge. — Bref du Pape aux évêques allemands. — Pétition des évêques allemands au ministère d'Etat 473
8. Bibliographie. — La vie urbaine de M. Alfred Nicolas. Second supplément du Congrès de Spa, par Justin***. — Corn. Taciti. De vita et moribus J. Agricolæ liber. — Contributions à la critique et à l'explication de Tacite, par J. Gantrelle.— Mémoires sur les relations qui existèrent autrefois entre les flamands de Flandre, particulièrement ceux de Bruges, et les Portugais, par Em. Van den Bussche. 481

MAI.

1. Le procureur général Raikem. Suite et fin, par Léon Collinet 489
2. Henri Heine, par G. Rolin 522
3. De Cressy, traduit de l'anglais par Mlle L. L'Estrive 546
4. L'incident germano-belge, par L. de Breux 574
5. Journal historique. — Événements du mois.
Documents historiques. — Incident prusso-belge : Nouvelle note du gouvernement prussien 625
6. Bibliographie. — Histoire de l'abbaye de Flines, par l'abbé E. Hautcœur. — Ratio novæ collectiones operum omnium sive editorum sive anecdotorum seraphici eccl. Doctoris S. Bonaventuræ proxime in lucem edendæ manuscriptorum bibliothecis totius Europæ perlustratis. — Les thèses et l'hypothèse, contradictions du libéralisme, par Jules Camauer. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond publié par Charles Piot. — Les ports belges. Recherches historiques relatives à nos communications avec la mer, par Alfred Ronse. — Fervent appel d'un républicain respectueux du droit d'autrui, d'un philosophe indépendant de toute consigne, d'un libre-penseur affranchi de tout esprit sectaire, en faveur de la liberté de conscience, odieusement violée par la plus intolérante des manifestations hostiles. Aux ouvriers et aux étudiants. Aux travailleurs des ateliers et des écoles. Par Jean Fontaine. — Système commercial de la

JUIN.

Belgique et des principaux états de l'Europe et de l'Amérique, par Ch. Pety de Thozée. 630
1. La presse et l'opinion publique en Allemagne, par A. Fahland. 639
2. La providence et les faits scientifiques, par Paul Marlin 664
3. De Cressy, (suite), par Mlle L. L'Estrive. 674
4. L'établissement du christianisme et les missionnaires flamands au Mexique, par Max. Elmer 700
5. Mélanges : Le « vacher » De Baroda. — Le sultan Burgash de Zanzibar à Londres. — La Russie et le Japon, à propos de l'île Saghalien 726
6. Journal historique et littéraire. — Documents historiques. Notes nouvelles relatives à l'incident Prusso-Belge 739
7. Bibliographie. — Etude sur les Etats-Unis, par L. Jottrand. — De wonderbare maagd Sinte Amelberga. Geschiedenis van haar leven en van hare reliquieën, enz., door den eerw. Heer P. de Roo. — La Belgique et ses relations extérieures par Ch. D'Hane-Steenhuyse. — Moyens de développer les relations commerciales de la Belgique, par le capitaine Em. Verstraete — La définition du droit, par P. de Haulleville. — Les hommes et les principes de 1789 au pays de Franchimont, par F. Denoël. — Le grand monde en France imité de l'anglais (Grenville-Murray), par le baron Fernand de Beeckman. — De la liberté et de ses limites, par A. de Wesemael. — La Prusse et la France devant l'histoire. — Notice sur l'industrie des Agglomérés de Houille dans le bassin de Charleroi, par Clément Lyon. — Les leçons de l'histoire. Le Christianisme et la Libre-Pensée ou le XIXe siècle, ouvrage posthume de M. Edouard Haus. . 740

ANNONCES DE LA REVUE GÉNÉRALE.

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser à L'ADMINISTRATION de la REVUE GÉNÉRALE, chez MM. Closson et Cie, 26, rue Saint-Jean, à Bruxelles.

Librairie catholique de H. GOEMAERE,

IMPRIMEUR PONTIFICAL,

52, Rue de la Montagne, à Bruxelles.

SOUS PRESSE ET EN SOUSCRIPTION.

LES OEUVRES COMPLÈTES

DU FEU MONSIEUR

LE BARON DE GERLACHE

PRÉSIDENT DU CONGRÈS NATIONAL,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION, ETC., ETC.,

Nouvelle édition considérablement augmentée

ET PRÉCÉDÉE D'UNE

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR PAR M. THONISSEN

Membre de la Chambre des Représentants, Professeur à l'Université catholique de Louvain;

CONSISTANT EN :

1° **L'histoire du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Belgique**, 3 volumes.

2° **L'Histoire de Liége depuis César jusqu'à la conquête française**, 1 volume.

3° **Étude sur les principaux historiens de l'antiquité. — Quelques observations critiques sur l'histoire de Jules César par Napoléon III**, etc., 1 volume.

4° **Essais sur les grandes époques de notre nationalité**: augmentés des Biographies de **Marguerite de Parme**, de **Don Juan d'Autriche**, d'**Alexandre Farnèse** et de quelques autres pièces inédites, 1 volume.

Ensemble 6 volumes petit in-8°, ornés d'un beaux portrait de l'auteur, gravé sur acier.

PRIX : 20 FRANCS.

☞ Déjà deux volumes sont en vente. Le 3me paraîtra en février et les autres suivront rapidement.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des Neuf Provinces est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des Neuf Provinces, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les Neuf Provinces préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,

MM. CLOSSON ET Cie,

Bruxelles, rue Saint-Jean, 26.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES EN VENTE :

Scheuppe, (le R. P. F.-X.), S. J., *Cursus scripturæ sacræ seminariorum usui accommodatus eo intuitu ut facilius sanctuarii candidati juxta regulam SS. Patrum ad sacri textus intelligentiam solide simul ac practice instituantur*, 2 vol. petit in-8°. (Le tome 1er est en vente.) fr. 6,00

Id., *Prolegomena in S. Scripturam. Opusculum desumptum e Cursu sacræ scripturæ ejusdem auctoris.* fr. 0,80

Lettres du R. P. De Smet, de la Cônp. de Jésus. Ses voyages et ses travaux apostoliques parmi les tribus indiennes de l'Amérique du Nord; 1 vol. in-8°, avec portrait gravé. fr. 3,50

A. de Wesemael. De la liberté et de ses limites. fr. 0,75

Le Messager de St-François d'Assise. Revue mensuelle du Tiers-Ordre, publiée par les Pères Récollets de Belgique et dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. Paraît mensuellement par livraison petit in-8°, à partir du 15 juin 1875. L'abonnement annuel pour la Belgique. fr. 2,00

Swolfs, prof. au petit séminaire de Malines. La Création et l'œuvre des six jours. fr. 0,75

Camalier, avocat. Les Thèses et l'hypothèse, contradictions du libéralisme. fr. 0,60

Alzog, Jean Dr. Histoire universelle de l'Eglise. IVe édition, 4 vol. in-12. fr. 16,00

Dominget, Le R. P. Les missionnaires, et les directeurs de stations et de retraites, 1 vol. in-8°. fr. 6,00

Dürer, Albert. La vie de la Ste Vierge en 20 gravures sur bois. Décrite en vers latins, par Chelidonius. Nuremberg, anno 1511. Avec une introduction de Ch Ruelens, Conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles. En portefeuille. fr. 22,00

Reclus, Elisée. Nouvelle Géographie universelle. La terre et les hommes. (Il y aura 10 à 12 volumes, format gr. in-8°, qui seront publiés par livraisons à fr. 0,50
Cet ouvrage contiendra environ 2000 cartes intercalées dans le texte ou tirées à part et plus de 600 gravures sur bois.

Rondelet. Mon voyage au pays des chimères. 1 vol. in-12°. fr. 3,50

Mélot. Des lettres pontificales et de la portée qu'elles ont dans la pensée du St-Père. Trois lettres à un jeune homme. fr. 0,75.

Gay, (le P.) Victorius ou Rome au premiers temps du christianisme, 1 vol. in-12. fr. 1,50

Dupont. Ontologie. Thèses de métaphysique générale, 1 vol. in-8° fr. 6,00

Dupont. Théodicée. Thèses de métaphysique chrétienne, 1 vol. in-8°. fr. 4,50

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Scheuppe (le R. P., S.-J.) Explanatio Psalmorum qui juxta Breviarium romanum in officiis communibus recitantur ad mentem optimorum interpretum adornata; opus desumptum e præfato Cursu scripturæ sacræ, 1 vol. petit in-8°. fr. 3,00

Id., Cours abrégé de religion, 2e édition, augmentée de la Partie morale, 1 vol. in-12.

GRANDS MAGASINS.

AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J. E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambres à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies. Couvertures de laine, Édredons, etc. Étoffes en tous genres. Velours, Reps, Soieries, Tapis de table, Nattes. Grand choix de tapis. Meubles chêne sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

GUÉRISON RADICALE

de l'épilepsie, hysterie, chorée, paralysie et autres maladies nerveuses, au moyen de la méthode découverte

par le Docteur *DEL BOVIER*

de Bruxelles, *rue des Moineaux*, 6.

Des faits nombreux, datant de plus de 25 ans, attestent l'efficacité de sa découverte.

BROCHURE in-8°. — PRIX : fr. 0,50.

REVUE GÉNÉRALE.

ONZIÈME ANNÉE.

JANVIER 1875.

I. — Caractères généraux de la musique des anciens . . MM F. A. GEVAERT.
II. — Phineas Finn . . . . . Victor VALMONT.
III. — Les derniers résultats de l'enseignement primaire en Belgique. . . . . P. de HAULLLEVILLE.
IV. — M. Guizot. . . . . Léon DE MONGE.
V. — La situation en France et en Espagne . . . . . Ch. WOESTE.
VI. — Le premier blanc. — Tradition Nègre. . . . . Auguste LE PAS.
VII. — Mélanges. — En Pologne en 1874 . . . . . .
Gustaf Wappers . . . . . .
L'Université de Louvain au 30 novembre 1874.
M J. J D'Omalius D'Halloy. . . . . .
VIII. — Journal historique et littéraire. (XLIIe année).
Revue des événements. . . . . .
IX. — Bibliographie. — *La réforme notariale*, par J. Jottrand. — *La fermeture, le péage et l'affranchissement de l'Escaut. Notice historique et politique*, par Ch. Pety de Thozée. — *Thomæ Kempensis de imitatione Christi libri quotuor*, par C. Hirsche.

BRUXELLES,
Librairie de CLOSSON et Cie, Éditeurs,
Rue Saint-Jean, 26.

LA REPRODUCTION ET LA TRADUCTION DES ARTICLES DE LA *REVUE GÉNÉRALE* SONT INTERDITES.

COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR : M. le baron DE HAULLEVILLE.
MEMBRES : MM. V. JACOBS, représentant.
le comte A. VISART, id.
Ch. WOESTE, id.
Léon DE MONGE, professeur ordinaire à l'Université catholique.
Chevalier Léon RUZETTE.
Victor HENRY.
J. DE PETIT.

La *Revue générale* paraît à la fin de chaque mois par livraisons de 112 pages in-8°, dont 16 pages au moins de petit texte. Elle forme par an deux volumes d'environ 700 pages chacun.

Tout ce qui concerne la *Direction* et la *Rédaction* doit être adressé (franco) à M. le baron DE HAULLEVILLE, 135, rue de la Loi, à Bruxelles.

Tout ce qui regarde l'*Administration* doit être envoyé (franco) à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

On souscrit :

Soit à Bruxelles, chez MM. CLOSSON et Cie ;

Soit en province, aux bureaux de poste.

Pour les annonces s'adresser à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

PRIX :

Belgique	fr. 12	Grande-Bretagne	fr. 18
Allemagne, Autriche	» 16	Italie	» 18
Brésil	» 25	Pays-Bas	» 15
Espagne	» 20	Portugal	» 25
Etats-Pontificaux	» 20	Suisse	» 15
États-Unis d'Amérique	» 25	Turquie	» 20
France	» 18		

PROGRÈS
PORT
HIQUE
Paepe

stion monétaire, par Jacobs

REVUE GÉNÉRALE.

ONZIÈME ANNÉE.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

FÉVRIER 1875.

I. — La question monétaire. . . . . MM. Victor JACOBS.
II. — Un remords. . . . . Fernan CABALLERO.
III. — Du conjoint survivant. . . . . A. de MOREAU D'ANDOY.
IV. — Les spectacles d'aujourd'hui . . . . . Félix BOVY.
V. — Le Dictateur Rosas . . . . . Ch. D'HANE-STEENHUYSE.
VI. — De Constantinople à Tauris . . . . . ***
VII. — Mélanges. — Godefroid de Bouillon et l'Epigraphie .
VIII. — Journal historique et littéraire. (XLIIe année.).
IX. — Bibliographie. — Règlement ecclésiastique de Pierre-le-Grand, par R. P. C. Tondini. — Exposition des fondements de la foi, etc., par P. Claessens. — Divum Hieronymum oppido Stridonis anno CCCXXXI p. Chr. natum esse propugnat J. Dankó. — Les Pagi de la Belgique, etc., par M. Charles Piot.

BRUXELLES,
Librairie de CLOSSON et Cie, Editeurs,
Rue Saint-Jean, 26.

LA REPRODUCTION ET LA TRADUCTION DES ARTICLES DE LA *REVUE GÉNÉRALE* SONT INTERDITES.

COMITÉ DE REDACTION.

DIRECTEUR : M. le baron DE HAULLEVILLE.
MEMBRES : MM. V. JACOBS, représentant.
le comte A. VISART, id.
Ch. WOESTE, id.
Léon DE MONGE, professeur ordinaire à l'Université catholique.
Chevalier Léon RUZETTE.
Victor HENRY.
J. DE PETIT.

La *Revue générale* paraît à la fin de chaque mois par livraisons de 112 pages in-8°, dont 16 pages au moins de petit texte. Elle forme par an deux volumes d'environ 700 pages chacun.

Tout ce qui concerne la *Direction* et la *Rédaction* doit être adressé (franco) à M. le baron DE HAULLEVILLE, 135, rue de la Loi, à Bruxelles.

Tout ce qui regarde l'*Administration* doit être envoyé (franco) à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

On souscrit :

Soit à Bruxelles, chez MM. CLOSSON et Cie ;

Soit en province, aux bureaux de poste.

Pour les annonces s'adresser à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

PRIX :

Belgique	fr. 12	Grande-Bretagne	fr. 18
Allemagne, Autriche	» 16	Italie	» 18
Brésil	» 25	Pays-Bas	» 15
Espagne	» 20	Portugal	» 25
Etats-Pontificaux	» 20	Suisse	» 15
États-Unis d'Amérique	» 25	Turquie	» 20
France	» 18		

Une colonie de communards

REVUE GÉNÉRALE.

ONZIÈME ANNÉE.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

XLII• ANNÉE.

MARS 1875.

I. — De Constantinople a Tauris. (Suite et fin.) . . . MM. E. Keun.
II. — La nouvelle Constitution française et le ministère Buffet . . . . . Ch. Woeste.
III. — Une colonie de communards au Brésil . . . . . Vital Aubert.
IV. — Le procureur général Raikem . . . . . Léon Collinet.
V. — La cour de l'Ours d'or . . . . . Cath. S. Macquoid.
VI. — M Gladstone et la loyauté civile des catholiques P. de Haulleville.
VII. — La majesté de la loi en Allemagne . . . . . L. de Breux.
VIII. — Mélanges. — La nouvelle Constitution de la France. .
Bref du Pape à M. Périn. . . . . .
Déclaration des Évêques Allemands . . . . . .
Lettre encyclique de Pie IX aux Évêques de Prusse.
IX. — Journal historique et littéraire.
X. — Bibliographie.

MM. CLOSSON & Cie
Bruxelles, Rue Saint-Jean, 26

LA REPRODUCTION ET LA TRADUCTION DES ARTICLES DE LA *REVUE GÉNÉRALE* SONT INTERDITES.

COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR : M. le baron DE HAULLEVILLE.
MEMBRES : MM. V. JACOBS, représentant.
le comte A. VISART, id.
Ch. WOESTE, id.
Léon DE MONGE, professeur ordinaire à l'Université catholique.
Chevalier Léon RUZETTE.
Victor HENRY.
J. DE PETIT.

La *Revue générale* paraît à la fin de chaque mois par livraisons de 112 pages in-8° au moins, dont 16 pages au moins de petit texte. Elle forme par an deux volumes d'environ 700 pages chacun.

Tout ce qui concerne la *Direction* et la *Rédaction* doit être adressé (franco) à M. le baron DE HAULLEVILLE, 135, rue de la Loi, à Bruxelles.

Tout ce qui regarde l'*Administration* doit être envoyé (franco) à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

On souscrit :

Soit à Bruxelles, chez MM. CLOSSON et Cie;

Soit en province, aux bureaux de poste.

Pour les annonces s'adresser à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

Les Articles publiés restent la propriété de la REVUE.

PRIX :

Belgique	fr. 12	Grande-Bretagne	fr. 18
Allemagne, Autriche	» 16	Italie	» 18
Brésil	» 25	Pays-Bas	» 15
Espagne	» 20	Portugal	» 25
Etats-Pontificaux	» 20	Suisse	» 15
États-Unis d'Amérique	» 25	Turquie	» 20
France	» 18		

R. GIRS
MONT
THÉQUE
De Paepe

Clémence — Hertling. Derniers efforts de la philosophie

REVUE GÉNÉRALE.

ONZIÈME ANNÉE.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

XLII• ANNÉE.

AVRIL 1875.

I. — Le tribunal révolutionnaire . . . . . MM. Al. MATTHIEU.
II. — Les derniers efforts de la philosophie allemande . Le Bon G de HERTLING.
III. — L'ancien régime en Belgique . . . . . Léon de MONGE.
IV. — La persécution religieuse en Suisse . . . . . Ch. WOESTE.
V. — Clémence . . . . . Cath. S. MACQUOID.
VI. — Mélanges. — Un nouvel empereur en Chine . . . .
Le duc d'Arenberg . . . . . .
Le cardinal Dechamps. . . . . .
VII. — Journal historique et littéraire.
Documents historiques.
VIII. — Bibliographie.

ADMINISTRATION DE LA REVUE
CHEZ MM. CLOSSON & Cie
Bruxelles, 26, Rue Saint-Jean

LA REPRODUCTION ET LA TRADUCTION DES ARTICLES DE LA *REVUE GÉNÉRALE* SONT INTERDITES.

COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR : M. le baron DE HAULLEVILLE.
MEMBRES : MM. V. JACOBS, représentant.
le comte A. VISART, id.
Ch. WOESTE, id.
Léon DE MONGE, professeur ordinaire à l'Université catholique.
le Chevalier Léon RUZETTE.
Victor HENRY.
J. DE PETIT.

La *Revue générale* paraît à la fin de chaque mois par livraisons de 112 pages in-8° au moins, dont 16 pages au moins de petit texte. Elle forme par an deux volumes d'environ 700 pages chacun.

Tout ce qui concerne la *Direction* et la *Rédaction* doit être adressé (franco) à M. le baron DE HAULLEVILLE, 135, rue de la Loi, à Bruxelles.

Tout ce qui regarde l'*Administration* doit être envoyé (franco) à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

On souscrit :

Soit à Bruxelles, chez MM. CLOSSON et Cie;

Soit en province, aux bureaux de poste.

Pour les annonces s'adresser à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

Les Articles publiés restent la propriété de la REVUE.

PRIX :

Belgique	fr. 12	Grande-Bretagne	fr. 18
Allemagne, Autriche	» 16	Italie	» 18
Brésil	» 25	Pays-Bas	» 15
Espagne	» 20	Portugal	» 25
États-Pontificaux	» 20	Suisse	» 15
États-Unis d'Amérique	» 25	Turquie	» 20
France	» 18		

GIES
ONT
HÉQUE
Paepe

n. — Étude littéraire sur Henri Heine

REVUE GÉNÉRALE.

ONZIÈME ANNÉE.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

XLIIe ANNÉE.

ident germano-belge.

MAI 1875.

I. — Le procureur général Raikem. (Suite et fin.) . . . MM. Léon COLLINET.
II. — Henri Heine. . . . . G. ROLIN.
III. — De Cressy . . . . . L L'ESTRIVE.
IV. — L'incident Germano-Belge . . . . . L. De BREUX.
V. — Journal historique et littéraire.
Documents historiques.
VI. — Bibliographie.

ADMINISTRATION DE LA REVUE
CHEZ MM. CLOSSON & Cie
Bruxelles, 26, Rue Saint-Jean

LA REPRODUCTION ET LA TRADUCTION DES ARTICLES DE LA *REVUE GÉNÉRALE* SONT INTERDITES.

COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR : M. le baron DE HAULLEVILLE.
MEMBRES : MM. V. JACOBS, représentant.
le comte A. VISART, id.
Ch. WOESTE, id.
Léon DE MONGE, professeur ordinaire à l'Université catholique.
le Chevalier Léon RUZETTE.
Victor HENRY.
J. DE PETIT.

La *Revue générale* paraît à la fin de chaque mois par livraisons de 112 pages in-8° au moins, dont 16 pages au moins de petit texte. Elle forme par an deux volumes d'environ 700 pages chacun.

Tout ce qui concerne la *Direction* et la *Rédaction* doit être adressé (franco) à M. le baron DE HAULLEVILLE, 135, rue de la Loi, à Bruxelles.

Tout ce qui regarde l'*Administration* doit être envoyé (franco) à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

On souscrit :

Soit à Bruxelles, chez MM. CLOSSON et Cie;

Soit en province, aux bureaux de poste.

Pour les annonces s'adresser à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

Les Articles publiés restent la propriété de la REVUE.

PRIX :

Belgique	fr. 12	Grande-Bretagne	fr. 18
Allemagne, Autriche	» 16	Italie	» 18
Brésil	» 25	Pays-Bas	» 15
Espagne	» 20	Portugal	» 25
Etats-Pontificaux	» 20	Suisse	» 15
États-Unis d'Amérique	» 25	Turquie	» 20
France	» 18		

REVUE GÉNÉRALE.

ONZIÈME ANNÉE.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

XLIIe ANNÉE.

JUIN 1875.

I. — La presse et l'opinion publique en Allemagne . . MM. A. Fahland.
II. — La providence et les faits scientifiques . . . . Paul Marlin.
III. — De Cressy. (Suite) . . . . . L. L'Estrive.
IV. — L'établissement du christianisme et les missionnaires flamands au Mexique . . . . . Max Elmer.
— Mélanges : Le « Vacher » de Baroda . . . . . .
Le sultan Burgash de Zanzibar à Londres . . .
La Russie et le Japon, à propos de l'île Saghalien.
VI. — Journal historique et littéraire.
Documents historiques : Notes nouvelles relatives à l'incident Prusso-Belge.
VII. — Bibliographie.
— Étude sur les États-Unis, par L. Jottrand.
— Sinte Amelberga, door M. De Roo.
— La Belgique et ses relations extérieures, par Ch d'Hane.
— Les relations commerciales de la Belgique, par E. Verstraete.
— La définition du droit, par P. de Haulleville.
— Les principes de 1789 au pays de Franchimont, par F. Denoël.
— Le grand monde en France. par le Bon F. De Beeckman.
— La liberté et ses limites, par M. De Wesemael.
— La Prusse et la France devant l'histoire.
— Les agglomérés de Houille, par C. Lyon.
— Le christianisme et la libre-pensée, par Ed. Haus.

ADMINISTRATION DE LA REVUE
CHEZ MM. CLOSSON & Cie
Bruxelles, 26, Rue Saint-Jean

LA REPRODUCTION ET LA TRADUCTION DES ARTICLES DE LA *REVUE GÉNÉRALE* SONT INTERDITES.

COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR : M. le baron DE HAULLEVILLE.
MEMBRES : MM. V. JACOBS, représentant.
le comte A. VISART, id.
Ch. WOESTE, id.
Léon DE MONGE, professeur ordinaire à l'Université catholique.
le Chevalier Léon RUZETTE.
Victor HENRY.
J. DE PETIT.

La *Revue générale* paraît à la fin de chaque mois par livraisons de 112 pages in-8° au moins, dont 16 pages au moins de petit texte. Elle forme par an deux volumes d'environ 700 pages chacun.

Tout ce qui concerne la *Direction* et la *Rédaction* doit être adressé (franco) à M. le baron DE HAULLEVILLE, 135, rue de la Loi, à Bruxelles.

Tout ce qui regarde l'*Administration* doit être envoyé (franco) à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

On souscrit :

Soit à Bruxelles, chez MM. CLOSSON et Cie ;

Soit en province, aux bureaux de poste.

Pour les annonces s'adresser à MM. CLOSSON et Cie, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

Les Articles publiés restent la propriété de la REVUE.

PRIX :

Belgique	fr. 12	Grande-Bretagne	fr. 18
Allemagne, Autriche	» 16	Italie	» 18
Brésil	» 25	Pays-Bas	» 15
Espagne	» 20	Portugal	» 25
Etats-Pontificaux	» 20	Suisse	» 15
États-Unis d'Amérique	» 25	Turquie	» 20
France	» 18		